



**HAL**  
open science

**APPROCHE DES CONDITIONS FONDAMENTALES  
DE L'HABITABILITE DES ESPACES. POUR UNE  
CONTRIBUTION A LA GEOGRAPHIE COMME  
SCIENCE DE L'HABITER.**

Hugues Baudry

► **To cite this version:**

Hugues Baudry. APPROCHE DES CONDITIONS FONDAMENTALES DE L'HABITABILITE DES ESPACES. POUR UNE CONTRIBUTION A LA GEOGRAPHIE COMME SCIENCE DE L'HABITER.. Géographie. Université François Rabelais - Tours, 2007. Français. NNT: . tel-00171043

**HAL Id: tel-00171043**

**<https://theses.hal.science/tel-00171043>**

Submitted on 11 Sep 2007

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**Université François Rabelais de Tours**  
Faculté de Droit, d'Économie et de Sciences Sociales

**Maison des Sciences de l'Homme**  
**« Ville, Société, Territoire »**  
U.M.R. 6173 CNRS

Thèse pour l'obtention du diplôme de Docteur de l'Université de Tours  
Discipline : Géographie

## **Approche des conditions fondamentales de l'habitabilité des espaces.**

*Pour une contribution à la Géographie comme science de l'habiter*

Présentée et soutenue publiquement par Monsieur **Hugues BAUDRY.**

**Sous la Direction de :**

**LUSSAULT Michel**, Professeur de Géographie à l'Université François Rabelais de Tours.

**Jury :**

**HOYAUX André Frédéric**, Maître de Conférence de Géographie, Université de Bordeaux-III.

**MARTOUZET Denis**, Professeur d'Aménagement, Université de Tours.

**PAQUOT Thierry**, Professeur de Philosophie, Institut d'Urbanisme de Paris, Université de Paris-XII.

**WINKIN Yves**, Professeur d'Anthropologie, École Normale Supérieure de Lyon.

**6 Juillet 2007**

*À Papa...*

## Remerciements

Je tiens à remercier en premier lieu, Jean Baudry de m'avoir laissé poursuivre un chemin différent de la culture familiale, mon père, dont la bonté et le courage sont à jamais pour moi sources d'inspirations ; Maman, Hélène, Guillaume, Clémence, Camille, Jean, Matthieu dont la présence et la venue au monde ont été durant cette année passée d'un immense secours. Je leur transmets, aussi, à chacun, toute mon affection.

Mes premiers remerciements s'adressent aussi à Gildas qui, au-delà de son excellente assistance technique m'a permis de me raisonner quand mes doutes prenaient le dessus, de me supporter quand je devenais infecte, m'a soutenu de tout son être y compris quand ses centres d'intérêts particuliers auraient pu l'en dissuader. Je lui suis extrêmement reconnaissant de m'accorder une place dans sa vie et m'engage à ne pas le décevoir, y compris durant la phase de rédaction de sa propre thèse de Géographie.

Je remercie Anne Baudry pour ses corrections précieuses, Jérôme Coutant pour la location prolongée et gratuite de son matériel informatique.

Je remercie aussi Mr Francis Deschamps et Mme Marie-Léa Léoni-Orsolani, Directeurs de l'École Française d'Amman, de m'avoir recruté comme enseignant de septembre 2003 à juin 2005, Mr Youssef Courbage de m'avoir intégré en tant que chercheur associé à l'Institut Français du Proche Orient d'Amman en 2004-2005, Mr Gérard Mac Cook, directeur de l'établissement Marmoutier de m'avoir donné ma première expérience professorale de 2001 à 2003, Mme Isabelle Antoncic, de m'avoir permis d'exercer dans son hôtel de Joué-les-Tours de novembre 2001 à avril 2003, Mrs Lazlo Egerzegui et Jean Patrick Depont, directeur et directeur du service gérance de la S.E.M.I.V.I.T. d'avoir accepté ma demande de stage en 2000, de m'avoir permis ensuite d'actualiser mon matériau empirique et d'avoir répondu à mes questions durant la phase de rédaction, enfin les services de la Mairie de Tours, en particulier du logement, de m'avoir fourni leurs documents internes.

Je remercie également toutes les personnes, sans exception, des élèves de Marmoutier aux locataires de la Sémivit en passant par les expatriés français d'Amman de m'avoir accordé de leur temps.

Ma reconnaissance se porte enfin et surtout à l'adresse de Michel Lussault, dont les enseignements sont à l'origine même de cette thèse de Géographie, je le remercie de la confiance qu'il m'a accordée depuis ma maîtrise en 1998, de la pertinence de ses conseils et de la luminosité de ses propos. Je le remercie donc activement de m'avoir donné l'opportunité de poursuivre et de mener à bien cette œuvre laborieuse mais ô combien enrichissante qu'est l'élaboration de la thèse.

# SOMMAIRE

## *Volume 1*

**INTRODUCTION GÉNÉRALE.....p 5**

### PREMIÈRE PARTIE

#### DE LA GÉOGRAPHIE EN GÉNÉRAL

#### À MA GÉOGRAPHIE DE L'HABITER EN PARTICULIER

**Introduction.....p 25**

**Chapitre 1 : Histoire de la Géographie / Histoire de ma géographie :**

pérégrinations intellectuelles du chercheur.....p 27

**Chapitre 2 : Habiter l'espace, le monde de l'existence.....p 51**

**Chapitre 3 : Habiter : de l'ajustement de la spatialité individuelle à**

l'existence collective.....p 84

**Chapitre 4 : Des clés théoriques pour une appréhension empirique du fonctionnement**

de l'habiter : l'habitabilité en acte de l'espace.....p 128

**Chapitre 5 : Les dimensions interférentes du système monde habité.....p 152**

**Conclusion.....p 172**

### DEUXIÈME PARTIE

## *Volume 2*

#### LE MODE URBAIN DE L'HABITABILITÉ

#### DE L'ESPACE DES SOCIÉTÉS

**Introduction.....p 177**

**Chapitre 1 : Habiter Tours et Amman : histoires singulières dans l'Histoire du**

fait urbain.....p 179

**Chapitre 2 : L'aménagement de la plaine des 2 Lions à Tours : la conception de**

l'habitat urbain à travers la représentation de l'action publique.....p 315

**Chapitre 3 : Du récit de vie à la performance politique des représentations, l'habiter en**

acte de l'« urbanaute » contemporain.....p 367

**Chapitre 4 : L'habitabilité de l'espace urbain dans la politique informationnelle de la**

presse locale.....p 387

**Conclusion.....p 521**

## TROISIÈME PARTIE

*Volume3*

### DE L'HABITABILITÉ À L'INHABITABILITÉ DES ESPACES RÉSIDENTIELS LOCATIFS ET SOCIAUX MODERNES

<b>Introduction</b> .....	p 527
<b>Chapitre 1</b> : Aux origines de l'empirie, la S.E.M.I.V.I.T. : un acteur incontournable du développement urbain et de la politique de logement social tourangeaux des cinquante dernières années.....	p 535
<b>Chapitre 2</b> : Les espaces résidentiels de la S.E.M.I.V.I.T. : des espaces foncièrement habitables ?.....	p 569
<b>Chapitre 3</b> : L'interspatialité dans les unités résidentielles d'habitation collectives et modernes : la clé de leur « inhabitabilité » ?.....	p 660
<b>Conclusion</b> .....	p 838
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b> .....	p 843
<b>Bibliographie</b> .....	p 857
<b>Table des illustrations</b> .....	p 868
<b>Table des matières</b> .....	p 875
<b>Résumé</b> .....	p 887
<b>Annexes</b> .....	<i>Volume 4</i>

---

## ***INTRODUCTION GÉNÉRALE***

---



Dans les sociétés sédentaires, individualistes et matérialistes dont nous sommes les acteurs, le logement est l'espace qui monopolise le plus l'existence quotidienne, il continue d'être également l'espace en dehors duquel nous semblons ne pas pouvoir concevoir notre vie diachronique. Objet de tous les fantasmes, de tous les sacrifices et de toutes les attentions, la trajectoire résidentielle et sa fin, le logement, constituent pour une majorité d'entre nous, un impératif de notre parcours sur Terre. La réussite sociale, le bonheur individuel et familial semblent ne pas pouvoir se détacher de ce désir ultime de pouvoir tous les jours rentrer dans ce chez-soi et de pouvoir, un jour peut-être, avoir un chez soi qui nous ressemble, une habitation à investir personnellement. Notre être au monde ne s'extrait que très difficilement de cet espace d'immobilisation du Moi, de ce territoire d'identification sociale indissociable du sol dans lequel il se fonde, comme si la condition pour être reposait nécessairement sur cette condition de l'immobilisation du Moi dans un logement immuable, et dans l'espace et dans le temps. Il semble même que plus les aléas pesant sur l'immobilité de notre présence dans l'œkoumène sont lourds, plus ce sentiment s'affirme puissamment. L'individu s'accroche affectivement à son immobilité et à l'espace qui médiatise celle-ci comme si ce dernier pouvait le préserver d'avoir à se mouvoir vers un ailleurs. On se réfugie dans un chez-soi, on se ferme sur soi pour se prémunir de la précarité de la vie.

J'habite une maison, rue des Capucines, à Marmande...la conscience collective associe quasi systématiquement l'action d'habiter à l'espace de domiciliation de l'individu, à cet espace d'immobilisation depuis lequel et vers lequel toutes ses actions s'entreprennent, à l'espace dans lequel il demeure de droit, auquel il s'identifie et qui permet aux autres de l'identifier. « Dis moi où tu habites je te dirais qui tu es ? ». Cette figure de la pensée contemporaine est révélatrice de ce que nous sommes, ou plutôt de ce qui nous semble être ce que nous sommes irréversiblement : des sédentaires. À partir du moment où l'on n'a pas d'adresse, on est pas, ou en tout cas pas grand chose. Pervertie par les valeurs matérialistes qui nous entourent, cette représentation qui consiste à associer la respectabilité de la personne selon l'adresse et l'apparence de son logement contribue ainsi à renforcer ce que la sédentarité crée : la ségrégation foncière et immobilière. Pourtant, avoir un domicile n'est pas une condition nécessaire pour habiter, loin s'en faut. Le S.D.F. est un habitant au même titre que ce propriétaire de loft ou que ce locataire d'H.L.M.. Habiter n'est pas réductible à l'espace strict où l'on élit domicile et en même temps cette association de l'action d'habiter à l'espace qui nous identifie participe de l'habiter. Pour être un habitant il faut, à défaut de pouvoir décliner

une adresse, provenir de quelque part, d'un pays. J'habite la Touraine, j'habite la France ou la Jordanie. Je suis ce que je suis parce que je proviens d'ici ou de là. À partir du moment où ma présence au monde se manifeste, je suis de quelque part. Peu importe si je suis, ou en l'occurrence ma famille, est propriétaire, locataire ou nomade, j'habite l'espace d'une société qui m'habite parce que je suis un de ses membres. Cet espace qui m'habite, moi et mes congénères, est la condition de l'existence, de l'être au monde de l'homme : son habitat, l'espace de la société à laquelle il appartient, dans lequel il est toujours présent dans le temps diachronique mais où sa localisation géographique est indéterminée : un œkoumène, et l'espace où il est partout présent géographiquement mais de manière intermittente dans le temps synchronique : une résidence. L'identité de l'homme est intrinsèquement liée à la conjugaison de ces deux champs de présence, qui fondent son habitat, par lesquelles se met en acte l'habitabilité fondamentale de l'espace auquel il est physiquement, sensiblement, culturellement, affectivement, cognitivement lié. L'espace habitable n'est donc aucunement réductible à une position solitaire, ni fixe ni immuable de l'homme dans l'étendue planétaire. Au contraire, les logiques de la mondialisation bouleversent aujourd'hui et le mode de structuration de l'espace par les sociétés, et les modes de configuration de l'espace au sein de ces sociétés, par l'ensemble des acteurs individuels et/ou collectifs qui peuplent ces dernières. L'œkoumène des sociétés, l'espace qui permet à la majorité de l'humanité répartie en diverses sociétés de subsister et qui, à cette fin, est exploité, équipé, aménagé s'étend aujourd'hui à la Terre, celle-ci devient un univers habitable, un monde physiquement et idéellement accessible au sein duquel aucun de ses membres ne peut préjuger de ne jamais avoir à le parcourir, de s'immobiliser tantôt ici tantôt là, tant les logiques pourvoyant à la quête de la subsistance sont fluides, tant les dynamiques renvoyant à la satisfaction des pratiques sociales s'universalisent. L'habitat où l'individu est toujours présent (son œkoumène) et l'espace où il est partout présent au moins immatériellement (sa résidence) est la Terre, celle-ci est l'horizon existentiel de l'homme en même temps que c'est en ce pays monde que se positionnent aujourd'hui les pôles de sa résidence, la Terre configure le champ de sa présence sociale, matérielle, immatérielle et/ou idéale. Est-ce à dire que l'identité de l'homme tend à s'universaliser, tend à se détacher de cette identification au sol culturel singulier que déverse sur lui son ethnie, sa nation, sa communauté d'appartenance ? En un sens oui et pourtant tous les êtres ne sont pas habités des mêmes univers normatifs, des mêmes images, des mêmes parfums et paysages d'enfance, des mêmes traditions. Tous les espaces, d'un Etat à un autre, d'une

culture à une autre, d'un individu à un autre ne sont pas marqués par les mêmes usages et les mêmes valeurs... Malgré les expressions de la mondialisation, la Terre comme étendue socialisée et comme univers culturel spatialisé ne constitue pas, loin de là, ni le pays ni la résidence d'identification de tout humain qui vient aujourd'hui au monde. Tous les lieux de la planète ne sont pas matériellement et surtout idéellement accessibles à chacun de manière univoque. Le « quartier » de résidence des uns peut constituer pour ceux-là le seul pays habitable ayant abrité la totalité de leur existence tandis que pour d'autres le pays natal est à jamais perdu ou que certains espaces de consommation sont en contradiction avec les ressources financières ou normatives de ceux-là. L'habitabilité de l'espace c'est de la géopolitique internationale comme de la micro politique quotidienne.

Analyser les phénomènes de l'habiter, du rapport des hommes à l'espace et du produit de ce dernier qu'est l'habitat, appréhender la réalité objectale de cet habitat que conforment les habitations, c'est se questionner sur les enjeux de l'existence qui se médiatisent à travers eux : en quoi les sociétés, et au sein de celles-ci les individus socialisent-ils l'espace, le pratiquent, le fonctionnalisent, le codifient, le qualifient, le normalisent, s'y identifient pour survivre, subvenir à leurs besoins, être en sécurité, se mouvoir et s'immobiliser, être au contact de l'autre et se tenir à l'écart de celui-ci, devenir quelqu'un ? De manière dialogique, en quoi l'habitat que ces sociétés et ces individus produisent et élaborent concrètement et cognitivement spatiale-t-il la société et les rapports sociaux autrement dit en quoi l'aménagement de l'espace, l'articulation et la délimitation des espaces entre eux, la construction et l'agencement des habitations dans l'espace, la forme, le volume, le style de ces habitations, la délimitation des espaces à l'intérieur de ces habitations, l'arrangement des objets à l'intérieur de ces espaces, les réseaux,... conditionnent les opportunités d'usage de l'espace habitable, assurent aux sociétés et à ses membres leur mode sociétal et individuel d'existence ?

Cette présentation simplifiée de l'objet de cette thèse nous invite donc à aborder l'origine du choix d'un sujet aussi fondamental que basique qu'est l'habitabilité de l'espace, objet d'étude qui procède d'une géographie de l'espace de l'existence des sociétés et de ses membres singuliers. L'état d'esprit philosophique et anthropologique qui anime cette recherche ne doit pas en effet se défaire de sa « géographicité » intrinsèque. C'est bel et bien l'enjeu de la compréhension dynamique et contextualisée

du rapport espace /société(s), espace/individu(s) fondée par la présence au monde de l'homme qui est en effet à l'origine et de cette recherche et de son élaboration. La genèse de cette thèse, c'est-à-dire les travaux antérieurs à celle-ci, son sujet, mais aussi sa réalisation à savoir l'expérience de sa construction théorique et empirique ne peuvent être en effet dissociées de mon parcours individuel, autrement dit sont le produit de ma praxis physique affective et réflexive d'humain et de géographe, ces deux « rôles » ne s'étant jamais détachés l'un de l'autre à chaque moment de sa confection. Cet intérêt personnel pour l'habitat, terme du rapport affectif et physique entre les hommes et l'espace mais aussi produit matériel, immatériel et idéal de cette relation indépassable est en effet à l'origine même de mon orientation universitaire, de mon cheminement de géographe et finalement de cette thèse : aboutissement momentané de ma pensée géographique, laquelle ne s'est donc jamais vraiment extraite des expériences qu'ils m'a été données de vivre personnellement. C'est en m'appuyant sur les circonstances contingentes imposées par la vie elle-même que le matériau empirique de cette recherche s'est imposé peu ou prou à moi. L'habitabilité de l'espace participe de l'adaptabilité nécessaire de l'expérience humaine à la précarité inhérente à la vie humaine, conduisant l'homme à déménager, rencontrer de nouvelles gens, élargir les limites de son « environnement » mental, modifier les valeurs de sa personnalité, chercher du travail pour subsister, prendre le bus, échanger pour exister...Or, c'est précisément cet ajustement nécessaire de mon parcours de chercheur aux aléas de l'existence qui m'ont fait investir tel terrain d'investigation plutôt que tel autre. N'ayant pas bénéficié d'allocations de recherches, ce sont donc les cadres empiriques dans lesquels j'ai été amené, par choix malgré tout, à exercer professionnellement et à exister socialement qui m'ont servi de fenêtres d'observation participante, de laboratoire d'analyse. En outre, dans la mesure où l'habitabilité de l'espace ne se joue pas à travers un espace monolithique, la maison, la ville, le bus, l'état ou la Terre mais dans les interactions s'opérant entre ces espaces, cette ouverture méthodologique à différents chorotypes ou géotypes s'est avérée finalement nécessaire sur le plan de l'objectivation de ma recherche.

Loin de n'être seulement qu'une œuvre subjectivement connotée, bien que par ailleurs assumée comme telle, ce travail s'inscrit donc de manière éminente dans une réflexion éclairée de sciences sociales, géographique de fonds en comble, participant d'une appréhension objective de l'espace habité ouverte sur ses fondements civilisationnels originels et actuels et sur l'ensemble des logiques multidimensionnelles

à l'œuvre dans l'habiter l'espace, dans l'habitabilité des espaces qui, interagissant, fondent l'habitat comme terme et produit du rapport des sociétés et des hommes au monde.

Sensibilisé au début de mon parcours universitaire en 1994 par affinité et sous l'impulsion clairvoyante de quelques uns des professeurs de l'Université de Tours (Michel Lussault, Christian Callenge, Jean François Troin, Christian Signoles) aux questions épistémologiques traversant la géographie et aux problématiques soulevées par la géographie sociale et ses représentants français (A. Frémont, G. Di Méo, H. Gumuchian, A. Bailly, J.P. Ferrier, J.B. Racine) dans leurs lectures de l'espace géographique, c'est à travers un mémoire de maîtrise (1998) exclusivement abstrait portant sur *l'Humanisme en Géographie* que mon intérêt pour la dimension existentielle de l'habiter s'est développé. Enrichie de la découverte des œuvres d'E. Dardel, d'A. Berque, de G. Bachelard, d'E. Morin, d'A. Cunha, sensibilisée bien que superficiellement dans un premier temps aux énoncés de la phénoménologie (E. Husserl, M. Heidegger, M. Merleau Ponty), cette première expérience de la recherche m'a, malgré ses lacunes et ses travers liés respectivement à l'absence d'épreuve empirique et à une conception de la géographie individualo-centrée, permis de capitaliser un certain nombre d'hypothèses théoriques relatives à l'appréhension des liens sensibles, cognitifs et affectifs entourant le rapport de l'homme à son habitat, s'étant avérées a posteriori décisives pour analyser, via les notions husserlienne et habermassienne de « monde vécu » en particulier, la dimension normative, sociale et culturelle de l'être au monde, toujours déjà être ensemble au monde (N. Elias, G. Simmel). Handicapé par un positionnement conceptuel déconnecté de tout champ d'implication et d'application empiriques, la réalisation en 1999 d'un mémoire de D.E.A. portant sur « *les représentations de l'espace urbain tourangeau dans le débat public* » m'a ainsi permis de prendre des distances vis à vis de ce qui vaut à « l'humanistic geography » ses critiques. Aussi, tout en réorientant ma conception de la géographie dans un courant moins subjectiviste, en me penchant autrement dit sur les préoccupations d'une géographie plus perméable à la prise en compte des autres enjeux sociétaux qui affectent l'espace sans pour autant de nouveau tomber dans le piège d'une affiliation conceptuelle radicale (en l'occurrence structuralo-marxiste), ce travail m'a ainsi permis d'envisager les logiques pourvoyant à l'habitabilité de l'espace dans une perspective systémique. En outre, et au delà une étude historique du procès urbain,

comme espace habité consubstantiel de la sédentarité, cette recherche sur l'espace tourangeau m'a donné l'occasion, via la réalisation d'entretiens semi-directifs, la sélection d'articles de presse locale, le décryptage de documents produits par la municipalité tourangelles dans le cadre de la légitimation marketing du projet urbain du « Quartier des 2 Lions » de confronter mon « capital lettre » à la réalité de l'habitat urbain, comme pôle de résidence de l'œkoumène mondial, comme espace social de résidence multipolaire faisant l'objet de partitions sélectives ou comme pays à la réalité œkouménale pouvant abriter la totalité de l'existence diachronique de tout ou parties de ses habitants, dans tous les cas comme un espace de pouvoirs et d'usages collectifs et individuels à la fois communs et en contradiction, comme un espace en proie aux logiques de la territorialité et de la mobilité, de la compétition métropolitaine et citadine, un habitat confronté aux tensions résultant du vivre pour soi dans la coprésence (J. Lévy, M. Lussault, C. Raffestin).

Fort du soutien de mon Directeur de Recherche, Michel Lussault, de ma motivation à poursuivre dans la voie de la recherche et toujours autant attiré par les problématiques anthropo-géographiques de l'habiter mais étant confronté à la nécessité de la subsistance, je décide à l'orée de mon parcours de doctorant, dans l'objectif de pouvoir exercer ma recherche tout en exerçant une activité professionnelle rémunérée, d'investir un espace empirique, certes peu novateur mais toujours polémique, à savoir le parc d'habitat social de type Grand Ensemble, en tant que stagiaire indemnisé auprès d'un bailleur social tourangeau. C'est Mr Egerzegui, directeur de la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de Tours (S.E.M.I.V.I.T.) qui accepte en janvier 2000 mon offre de collaboration, celle-ci me donnant l'opportunité d'accéder à l'ensemble de ses habitations, de rencontrer l'ensemble de ses locataires en contrepartie d'une étude quantitative portant sur le renouvellement de population à l'intérieur de son parc. Durant six mois de présence quotidienne sur le terrain, il m'a donc été donné d'appréhender l'habitabilité en acte de ces espaces sachant que, malgré le caractère a priori peu novateur des recherches portant sur la défaillance de ces habitations (J. Chamboredon, M. Lemaire), le constat que les critiques énoncées à leur égard depuis 30 ans n'avaient pas remis en cause leur existence et la réputation globalement positive des habitations de la S.E.M.I.V.I.T. auprès de ses propres usagers tourangeaux, m'offraient un objet de recherche si ce n'est vierge de toute étude, en tout cas propice à l'établissement d'une appréhension des enjeux des politiques de l'habitat qui ne se restreignent pas à l'espace du logement, ni même de l'immeuble. Il me semblait ainsi

pertinent de remettre à plat ce que l'habitabilité de ces espaces recouvre dans la totalité des pratiques qu'ils initient, et d'occulter partiellement la représentation selon laquelle ces espaces étaient inhabitables de fait. Par soucis d'objectivation et d'objectivité, j'en vins ainsi au fil de mes investigations sur le terrain, au siège et au service du logement de la ville de Tours à comprendre les raisons pour lesquelles les stéréotypes négatifs récurrents auxquels on assimile ces espaces et auxquels j'étais moi-même confronté à mon contact des locataires et à la lecture de leurs lettres de plainte, n'avaient pas permis de les faire disparaître. Je pris conscience que ces représentations péjoratives n'incombaient pas seulement à la configuration des immeubles mais aux logiques de financement et au mode de gestion locative du parc social dans son ensemble d'une part, à la totalité des pratiques individuelles de l'habiter qui sont mises en œuvre non pas seulement à l'intérieur de ces immeubles<sup>1</sup> mais aussi dans leurs parties communes, entre l'immeuble et l'espace public, dans l'espace public immédiat de ces immeubles, entre ces immeubles et ceux qui les avoisinent, entre ces « quartiers » et leur centralité intrinsèque, entre ces quartiers et les espaces centraux et commutateurs qui permettent aux habitants d'accéder à l'ailleurs depuis la position de leur logement dans l'espace urbain, depuis la position de leur espace urbain dans l'œkoumène<sup>2</sup>, dans la durée d'immobilisation des locataires dans leurs logements, au quotidien comme dans le temps diachronique<sup>3</sup>, entre la réalité présente de leur habitat et l'habitat passé ou projeté que la conscience de ces habitants capitalise et exprime verbalement via la nostalgie ou le rêve ou sous couverts de comportements et/ou d'usages si ce n'est incivils en tout cas d'opposition. Je réalisai également que l'inhabitabilité de ces espaces avait aussi à voir avec la réalité de l'espace juridique relatif aux rapports locatifs enfin qui permet finalement au bailleur et aux pouvoirs publics de s'extraire de leurs obligations légales quant à la garantie d'usage paisible de la chose louée qu'ils doivent a priori aux locataires du parc social. Malgré la richesse de cette expérience, l'enjeu de la rédaction d'un rapport de stage formalisant en une centaine de pages les résultats de l'analyse quantitative réalisée dans une perspective historique et comparative sur le renouvellement de population dans le parc de la S.E.M.I.V.I.T. m'a, à l'issue de ce stage et au cours du second semestre 2000, détourné des priorités de ma recherche à

---

<sup>1</sup> Bien que des interactions non maîtrisables s'opèrent entre les espaces privés que concentrent ces immeubles résulte un « sol communicationnel » particulièrement conflictogène au regard des normes d'usages légitimes les qualifiant.

<sup>2</sup> Oekoumène où peuvent être disséminées les ressources socio-spatiales de toute leur vie.

savoir l'exploitation du matériau empirique qualitatif et la transcription préalable des convictions claires qui ressortaient de cette expérience. Or, à cette nécessité de rendre pour la troisième année consécutive un rapport sérieux s'ajoutait également l'impératif basement matériel mais malgré tout angoissant de la quête de la subsistance, lesquels ont ainsi participé à retarder la poursuite efficace de ma recherche.

Devant la nécessité de trouver un emploi sans pour autant renoncer à l'avancement de ma thèse, c'est en devenant surveillant d'internat dans un établissement d'enseignement privé que je décidai à la rentrée scolaire 2000 de poursuivre mes investigations, avec dans l'idée de pouvoir m'aménager suffisamment de temps libre dans la journée pour pouvoir dans un premier temps finir mon rapport de stage que les deux mois d'été ne m'avaient à peine permis d'achever, commencer à exploiter dans un second temps mes entretiens et lettres de plainte récoltées à la S.E.M.I.V.I.T., mettre enfin en place in situ un cadre d'analyse de l'habitabilité de l'internat dépendamment des usages normatifs des espaces qu'il articule relativement à sa substance. Or, dans la mesure où G. Mac Cook, directeur de l'établissement Marmoutier, m'avait proposé quelques jours avant la rentrée de prendre un poste vacant, à temps partiel de maître auxiliaire en Histoire Géographie et que cette expérience de l'enseignement me permettait une mise en valeur concrète de mes connaissances et d'élargir mes compétences vers le champ professoral, la préparation studieuse de mes premiers cours, la correction des devoirs et ma présence au lycée trois demi-journées dans la semaine ont empiété en partie sur le temps que je pensais a priori dédier à ma thèse, de telle sorte donc qu'il m'a été difficile d'avancer dans l'exploitation de mon matériau empirique de la S.E.M.I.V.I.T. mais largement possible en revanche de mener de manière constructive une observation quotidienne dans cet espace de l'internat et de participer physiquement à son habitabilité, mode d'investigation empirique qui, plus que tout autre, permet de placer le chercheur en contact absolu des phénomènes qu'il analyse. Interaction totale qui, en l'occurrence, du fait de la prégnance des valeurs réactionnaires qui prévalent aux pratiques et échanges interpersonnels dans cet espace m'a pesé au point que je ne renouvelai point mon contrat de surveillant l'année suivante mais que je gardai en revanche le poste de professeur en 2001-2002, lequel me permit cette même année de recueillir de la part des élèves internes des entretiens beaucoup plus « libres » pour me parler de leur habiter à

---

<sup>3</sup> Durées d'immobilisation desquelles découlent des identifications spatiales différentielles et des pratiques d'investissement de l'espace privé et commun contradictoires.



Marmoutier que si j'étais resté leur surveillant. D'une manière générale, cette épreuve à Marmoutier me permit de constater avec acuité l'implication des principes proxémiques et de la présentation de soi dans l'habitabilité en acte des espaces (A. Moles, E.T. Hall, E. Goffman, M. de Certeau), qui, dans le cadre d'un internat catholique sont consubstantiels de sa substance, de sa fonction éducative toujours déjà morale.

Ayant abandonné mon poste de surveillant, il me fallut à la rentrée 2002, repenser à ma subsistance, mes quelques heures d'enseignement étant insuffisantes pour ce faire. Malgré le temps pris par ces activités professionnelles sur le temps qu'il aurait été souhaitable de consacrer à ma thèse, c'est dans la perspective d'ouvrir une troisième et dernière fenêtre empirique que j'entame ainsi cette troisième année d'inscription en thèse. Compte tenu de la satisfaction qui avait été la mienne durant mes premières années étudiantes à travailler dans la restauration, c'est en répondant à une offre de barman et de serveur à l'hôtel Chéops de Joué-les-Tours que je pus ainsi, toujours en tant qu'acteur de l'habitabilité de l'espace étudié, pourvoir à mes besoins et entamer mes investigations dans un habitat caractéristique de l'extension des pôles de résidence de l'acteur dans l'œkoumène mondial, un espace répondant à des standards intercontinentaux pourvoyant à l'institution d'une habitation universelle dont les caractéristiques intrinsèques la font être perméable en outre à toutes, ou presque, les exigences normatives individuelles. Chargé de mettre en application ces standards, sans lesquels les conventions d'usages et les usages eux-mêmes des espaces de l'hôtel sont remis en cause, j'exerce à l'hôtel Chéops jusqu'en avril 2003 mais commence dès la fin de l'année 2002 à rattraper le retard pris sur le traitement de mes divers matériaux, à penser l'organisation manuscrite de ma thèse. Confronté à la réalité du matériau dont je dispose alors, lequel hormis celui ayant constitué ma recherche de D.E.A. ne concerne que des espaces constitués de centres connus d'immobilisation domestique, et soucieux précisément, sans occulter le caractère fondamental de cet espace de la pause synchronique dans l'habiter, de ne pas limiter mon appréhension de l'habitat à ce centre de la résidence, représentation à l'origine de laquelle on estime que les S.D.F. n'habitent nulle part et que l'habitat se limite au logement, je songe alors dans un premier temps à m'intéresser à l'habitabilité de l'espace des Sans Domicile Fixes en demandant à l'association tourangelle « Entraide Ouvrière » la possibilité d'interroger certaines des personnes qu'elles logent occasionnellement dans ses foyers afin d'envisager leur mode nomade ou semi-nomade d'habiter, les normes sous-tendant la mobilité de leur résidence dans l'œkoumène, les limites qu'ils donnent à leur pays, les rituels prévalant à

leur installation ici plutôt que là, sous cette forme plutôt que celle-là. Bien qu'ayant été reçu et écouté par les responsables de cette association, c'est un refus qui m'a été donné par peur selon eux que ces entretiens soient incompris par mes interlocuteurs et débouchent sur des explications incompréhensives pour moi. C'est à la même période, au printemps 2003, qu'une rencontre décisive à tous points de vue me donne l'occasion, après neuf années passées à Tours, de m'expatrier en Jordanie et plus précisément à Amman où je parviens à obtenir un poste d'assistant pédagogique en Histoire Géographie pour les élèves de Seconde, Première et Terminale de l'Ecole Française d'Amman : occasion idéale vis-à-vis de ma thèse pour élargir ma conception occidentale de l'habiter. La lecture à cette période de l'œuvre de G.H. de Radkowski confirma l'intuition, qui non seulement durant ces dernières années me fit investir des espaces d'habiter divers, en terme d'échelles, de métriques, de substance, en terme de normes d'usages également mais m'invitai aussi à ne pas occulter les implications sociétales nationales et supra-nationales, anthropologiquement nécessaires et contingentes pourvoyant à l'habitabilité de l'espace. S'il me semblait ainsi indispensable à cette fin de reconsidérer l'intérêt du travail réalisé en D.E.A. sur l'espace urbain tourangeau, il me paraissait également impérieux d'investir un terrain qui, bien qu'également traversé par les dynamiques de la mondialisation et les logiques paradigmatiques de la Modernité, relevait d'un espace sociétal différent d'une part, connaissait encore, malgré son statut de Pays en Voie de Développement, la persistance du nomadisme d'autre part. Ainsi, si, par ce changement de vie qu'incarnait cette expatriation en Jordanie, les délais d'avancement de ma thèse risquaient partant d'être retardés, c'est pourtant donc parce qu'il me semblait essentiel que mon matériau empirique s'ouvre sur l'espace d'une société nouvelle que je pris le parti de vivre pleinement cette expérience au Proche-Orient quitte donc à dépasser assez largement les trois années recommandées à la réalisation de la thèse par les Écoles Doctorales. Berceau du fait urbain, territoire de la « bédouinité », pays construit artificiellement par les bricolages œkouménéaux des puissances impérialistes occidentales dans cette région du monde dont elles ont fait leur confins, espace du tribalisme et de l'Islam, la Jordanie, est donc en même temps traversée par les dynamiques sociétales occidentalocentrées de la mondialisation, lesquelles participent à la création d'un univers normatif et à la configuration d'un espace habitable mondial appelé à cohabiter et à se mêler tant bien que mal aux structures, dynamiques, pratiques, valeurs, normes et règles traditionnelles de la vie sociétale et sociale arabe que les espaces d'usages jordaniens, et de sa capitale

en particulier, médiatisent : espace habitable hybride pour la société jordanienne dans son ensemble comme pour les communautés et les êtres individuels culturellement différents qui y séjournent. C'est dans cette perspective problématique générale d'une analyse de l'habitabilité de l'espace jordanien et de sa capitale en particulier centrée sur l'interaction de l'espace mondialisé et de l'espace arabo-musulman que j'aborderai ainsi l'élargissement du matériau empirique que ce séjour en Jordanie centré sur Amman depuis laquelle je résidai, m'offrit jusqu'en juillet 2005. Ne maîtrisant que très superficiellement l'arabe, ne réalisant pas une thèse sur le monde arabe à proprement parler mais profondément désireux de ne pas m'enfermer sur ma petite vie d'expatrié français privilégié et d'extraire le champ empirique de ma thèse sur l'habiter de son ancrage occidental, je participai ainsi, comme je l'avais entrepris depuis le début de mon parcours de chercheur, de ce principe physique et mental de la dialogie de l'ouverture à l'autre et vers l'ailleurs et du repli sur soi et au dedans qui fonde l'habiter, dialogie à partir de laquelle se construit l'habitat des sociétés et des êtres qu'elles abritent et qui institue la distance matérielle, immatérielle et idéale comme enjeu premier de l'habiter. Au fur et à mesure de mon apprentissage de la langue, de mes rencontres et de mes pratiques d'observation et de recherche, toujours déjà quasiment liées à mes pratiques existentielles courantes, c'est donc cette hybridation de mon espace habitable que j'élaborai spontanément en m'immergeant corps et âme dans ce nouvel univers. Or, ma vie en Jordanie et à Amman, ma connaissance de ce pays, de cette ville et de sa population n'aurait pas été ce qu'elle a été sans Gildas Coignet, géographe et doctorant spécialiste du Monde Arabe, qui après avoir réalisé sa maîtrise et son D.E.A sur Beyrouth débutai en 2002 sa thèse sur les espaces publics ammaniens, sans l'Institut Français du Proche Orient, qui me permit, via le statut de chercheur associé, de m'entretenir avec des interlocuteurs éclairés, démographes, architectes, économistes... et participer aux activités scientifiques de cette institution dépendante du Ministère français des Affaires Étrangères, sans les autochtones, francophones, anglophones et/ou arabophones enfin que j'ai eu le bonheur de connaître, bédouins du Wadi Rum ou de Pétra, commerçants, étudiants, professeurs, domestiques, jeunes ou moins jeunes, réfugiés palestiniens, ouvriers égyptiens, immigrées du travail philippines ou indonésiennes, catholiques ou musulmans...au contact desquels l'habitabilité de l'espace jordanien et ammanien se donnait à ma conscience jusqu'en juillet 2005, période à partir de laquelle, je décidai de rentrer en France et de mettre en forme manuscrite ma thèse.

Si j'avais dès l'automne 2004 envoyer le plan problématisé de ma thèse à mon Directeur de Recherche et si, au cours de cette année précédant mon retour en France, je m'étais attaché également à rédiger les premiers jets de quelques pans de ma thèse, d'un autre côté, j'avais sous évalué, me référant aux expériences de rédaction de mes mémoires antérieurs, l'ampleur de la tâche à accomplir. En ayant cumulé par obligation, par opportunité et par choix motivé mes expériences empiriques, en m'étant plongé intimement, socialement, géographiquement dans chacune d'elle, je m'étais élaboré de manière prémonitoire peut-être, un espace de réflexion particulièrement complexe, un champ opératoire de formalisation de ma pensée sur la géographie de l'habiter propice à la réalisation d'une thèse sans doute peu académique en l'état actuel des normes prévalant à leur élaboration. Coïncidant avec mon retour en France après deux ans d'ouverture sur l'autre et l'ailleurs jordanien, le recul nécessaire à la mise en problématique de la totalité de mon matériau par rapport à mon plan qui se posait à moi au fur et à mesure de l'avancement dans la rédaction me mettait ainsi face à la réalité du travail accompli. Je me confrontais jour après jour, mois après mois, à l'atypisme de ma thèse, qui dans son sujet, qui dans les délais recommandés à sa réalisation, qui dans la diversité de son matériau et l'ancienneté d'une partie de celui-ci se trouvait ainsi en porte à faux par rapport aux exigences inspirées des pays anglo-saxons qui encadrent dorénavant la réalisation des thèses en France. Pourtant, conscient des possibles reproches qui pourraient m'être fait eu égard à ces règles-là, c'est en assumant le choix d'un sujet aussi vaste et fondamental que celui que mon cheminement de géographe m'a invité à analyser et en assumant le fait que mon sujet ne pouvait pas se limiter à un survol hâtif de ses implications géographiques que j'ai construit mon travail et accepté cette période de repli réflexif du chercheur sur l'objet qu'il construit que formalise concrètement la phase de rédaction. Malgré tout, les choix réalisés au fur et à mesure de celle-ci, commencée à l'été 2005 et achevée cet hiver 2006, témoignent du compromis qui a été fait dans la perspective de garantir à mon travail final son ambition initiale, c'est à dire de ne rien occulter de l'ensemble des expériences qui ont été réalisées depuis ma maîtrise en 1998 jusqu'à aujourd'hui afin de rendre compte pertinemment de ma conception de la géographie de l'habiter et de l'appréhension de l'habitabilité de l'espace, de me donner pour ce faire les moyens d'y parvenir, à savoir un emploi du temps lui étant exclusivement consacré, tout en prenant le parti, compte tenu de l'enjeu de limiter le prolongement inconsidéré d'une telle vie de privations, « luxe » que les économies faites en Jordanie puis l'attribution du R.M.I. m'ont permis d'assumer, de ne

pas traiter l'ensemble de mon matériau de manière égale. C'est la raison pour laquelle en effet, le travail empirique réalisé sur l'habitabilité de l'internat et surtout de l'hôtel, n'a pas fait l'objet d'une analyse aussi poussée qu'escomptée a priori même si ces champs d'investigation n'ont pas pour autant été complètement éclipsés de notre démonstration, loin de là. L'intégrité de notre thèse y aurait été bousculée dans le cas contraire. L'exposition de notre travail s'articule ainsi en trois temps.

L'objet de la première partie, à vocation didactique, participe d'un cadrage général de notre sujet de recherche du point de vue théorique et méthodologique. Elle formalise dans un premier chapitre l'état d'esprit géographique dans lequel celui-ci s'est construit et les courants épistémologiques sur lesquels il s'appuie. Dans un second temps, parce que l'habiter est précisément la matière première sur la base de laquelle ma démarche de chercheur en géographie a vu le jour, c'est en explicitant à partir des énoncés de la phénoménologie dans quelle mesure l'habitabilité de l'espace est un principe existentiel à la fois nécessaire et contingent du contexte sociétal dans lequel les individus sont au monde que nous avons sciemment choisi d'orienter idéologiquement et pratiquement notre recherche dans cette perspective philosophique qui permet d'universaliser la conception et les implications de l'habiter d'une part et de l'inscrire indépassablement dans le champ d'une Géographie ni spatialiste ni individualiste, bien au contraire d'autre part. Précisément, c'est dans cette démarche, conforme à la pensée de G.H. de Radkowski sur l'habiter fondée sur l'analyse anthropologique des différences et récurrences entre l'habitat nomade et l'habitat sédentaire, consistant à concevoir l'habitabilité de l'espace et son produit l'habitat comme phénomènes physiques et idéels nécessaires et contingents procédant de l'ajustement dialogique diachronique et synchronique de la spatialité individuelle à l'existence collective que le troisième chapitre appréhende à partir d'exemples concrets l'habiter et ses produits, tels qu'ils se manifestent historiquement et actuellement dans les sociétés humaines. Au delà de ces éléments pourvoyant à l'appréhension des principes et mécanismes fondamentaux et contextuels de l'habitabilité de l'espace, c'est à travers un quatrième chapitre posant les bases méthodologiques d'une appréhension empirique de l'habiter par la géographie sociale contemporaine que nous avons prolongé notre réflexion avant d'exposer dans un dernier chapitre la nécessité de subvenir à une analyse systémique de l'espace et d'analyser plus précisément le registre d'implications de trois de ces

dimensions sociétales dans l'institution du monde habité et consubstantiels de sa totale compréhension.

La deuxième partie de notre thèse est centrée sur l'habitabilité de l'espace urbain. Parce que l'apparition du fait urbain est corrélatif de la sédentarité et que l'urbain relève d'une modalité pérenne de l'habiter des sociétés humaines depuis des millénaires, exacerbée par les dynamiques de la modernité puis de la mondialisation, il était indispensable que ma thèse analyse préalablement l'évolution de l'habitat urbain, comme rapport des sociétés à l'espace et comme produit de ce dernier, à partir des cas tourangeau et ammanien depuis leurs origines jusqu'à aujourd'hui. Cette deuxième partie appréhende aussi à partir de la mise en œuvre d'un projet urbain contemporain (celui du « Quartier des 2 Lions » de Tours) les enjeux géographiques de l'adaptabilité et de l'intégration de l'espace local commun légitime aux logiques de l'immobilisation résidentielle collective et aux dynamiques de l'œkoumène planétaire d'autre part mais aussi l'habiter en acte de l'urbain contemporain, usager de la ville, que celle-ci soit l'espace ou se déroule la totalité de son existence ou qu'elle corresponde à un sol parmi un autre, momentanément dans lequel il est amené à fixer sa résidence. Ce troisième chapitre participe précisément de l'appréhension du monde vécu de l'urbain, stock de valeurs conscientisées à partir duquel ce dernier ajuste consciemment ou non ses pratiques pour vivre là où habitent les autres, dépendamment de qui il est en coprésence, avec lesquels ou contre lesquels il est amené à composer dans la proximité qui institue le jeu de l'intersubjectivité et de l'entente mutuelle. Enfin, cette dernière partie est constituée d'un chapitre pourvoyant à l'explicitation d'un certain nombre d'enjeux contemporains consubstantiels de l'habitabilité de l'espace urbain que la sphère du débat public local occidental (précisément tourangeau) révèle, à savoir les problématiques de l'intercommunalité, de la circulation, de l'emploi, de l'identité spatiale individuelle et collective, de la socialisation actorielle : conditions de l'habitabilité de l'espace urbain toujours déjà mises à mal par les logiques interactorielles intra-urbaines et les dynamiques mondialisées inter-métropolitaines qui dans le monde occidental et mondialisé le configurent toujours déjà. C'est dans la perspective d'une analyse centrée sur l'interaction entre l'espace d'une société singulière et l'espace mondial se manifestant de manière évidente dans le phénomène urbain, entre l'espace urbain à proprement parler et les « mondes » dans lequel il s'inscrit, entre les acteurs urbains et

l'espace urbain dans lequel ils sont, entre l'individu et l'espace de coprésence qu'élabore l'urbain que cette deuxième partie doit donc, en résumé, s'appréhender.

La troisième et dernière partie de cette thèse est consacrée à l'habitabilité des espaces résidentiels, comme espace d'immobilisation de l'être dans l'œkoumène dont le logement est le centre. Notre analyse s'est appuyée préférentiellement sur le terrain des habitations locatives et sociales modernes, de type Grand Ensemble. Bien qu'étant le matériau le plus ancien, et le plus étudié aussi, c'est malgré tout en nous appuyant sur ce dernier que nous avons pu garantir à notre analyse sa plus grande légitimité scientifique et politique. Soucieux de ne pas dissocier le logement comme objet sociétal de ce qu'il est ontologiquement, le fait de nous concentrer sur le parc de la S.E.M.I.V.I.T. nous a en effet permis de ne jamais dissocier ce qui fonde nécessairement l'habitabilité intrinsèque de ces espaces des origines et des manifestations des controverses dont ils sont l'objet dans une société sédentaire moderne capitaliste et individualiste ayant contribué à l'institution d'une conception restrictive et donc néfaste de l'habitabilité du logement au regard de la totalité des pratiques spatiales toujours déjà vitales et sociales que ce dernier initie, dans ses murs comme au delà, à l'échelle du quotidien comme à l'échelle de toute la vie. Notons malgré tout, bien que nous avons donc focalisé notre démonstration sur la réalité habitable des espaces de la S.E.M.I.V.I.T., que nous nous sommes appuyés sur l'exploitation du matériau « Marmoutier » pour expliciter l'utilité des travaux proxémiques dans l'étude des interactions spatiales dans lesquelles, par lesquelles et pour lesquelles se met en acte l'habitabilité de l'espace du Moi dans ses rapports à l'autre, de l'espace personnel dans ses rapports à l'espace commun, du dedans au dehors, de l'espace privé à l'espace public. D'une manière générale enfin, nous nous sommes attachés à appréhender l'ensembles des logiques affectant l'habitabilité de ces espaces résidentiels à travers les plaintes de leurs occupants, qu'elles soient oralement exprimées ou prises en charge par le rituel épistolaire, lesquelles m'ont permis d'appréhender concrètement l'inadaptabilité de ces « quartiers », de ces immeubles, de ces logements aux différentes pratiques et rapports sociaux qui se manifestent depuis, vers et dans ces derniers sans pour autant nous limiter à ce qui participe de leur inhabitabilité. De manière synthétique, notre troisième et dernière partie analyse l'habitabilité de l'espace du logement dans ses interactions avec l'œkoumène, avec l'espace de la résidence dans son intégralité, dans les rapports

dialogiques que l'habiter le logement met en acte dans la relation privé / public, dedans / dehors, Ici / Ailleurs, Moi / l'Autre.

Enfin, notre conclusion s'appuie sur l'espace de l'hôtel, dont la réalité est emblématique de ce qui fonde l'habiter contemporain, à savoir le fait que l'extension de l'œkoumène mondialisé participe si ce n'est au rétablissement du nomadisme intégral, à la nécessité d'être mobile dans l'espace monde tout en maintenant activement l'impératif existentiel de la pause synchronique de l'individu dans un espace d'usages domestiques qui, où qu'il soit positionné dans l'étendue planétaire, lui permette de se trouver chez-lui.

S'il apparaît ainsi a priori, à la lecture de cette présentation de notre travail, que la thèse ici présentée contient en elle-même un certain nombre de problématiques diverses pouvant constituer autant de pistes propices à la réalisation de plusieurs thèses, dispersion que corroborerait l'idée d'un matériau hétérogène voire hétéroclite, il convient pourtant de ne pas se leurrer quant à l'intégrité de la ligne de conduite que nous nous sommes fixés, y compris empiriquement. En effet, c'est bien parce que l'habitabilité de l'espace se joue fondamentalement dans l'articulation nécessaire entre l'espace dans lequel l'acteur, en tant que membre d'une société, est toujours présent dans le temps mais où sa localisation géographique est indéterminée et l'espace dans lequel en tant que personne il est partout présent géographiquement mais de manière intermittente dans le temps (G.H. de Radkowski) qu'il nous était indispensable, dans la perspective d'une thèse qui veuille non seulement défendre l'idée que les politiques de l'habitat ne doivent se réduire aux politiques du logement mais surtout habiliter la Géographie à se penser comme la science de l'habiter, de ne pas nous cantonner à l'habitabilité d'un unique chorotype ou géotype.



# **PREMIÈRE PARTIE**

---

## **DE LA GÉOGRAPHIE EN GÉNÉRAL À MA GÉOGRAPHIE DE L'HABITER EN PARTICULIER**

---

*Les fondements théoriques de ma démarche,  
l'objet construit de ma recherche.*

# Introduction

L'objet de cette partie dense, abstraite, théorique et néanmoins décisive est d'inscrire ma recherche dans son univers idéal. Ma thèse n'est pas une thèse de Géographie académique même si elle a vocation à faire évoluer les contours de l'académisme propre à ma discipline et son champ de recherche lui-même, bien que je n'ai aucunement la prétention de révolutionner quoi que ce soit qui n'ait besoin de moi pour ce faire ! Son sujet : habiter, ne fait pas d'elle une thèse sur le logement, sur les trajectoires résidentielles, sur les pratiques domestiques...Elle se penche sur ces problématiques là oui certes mais elle s'en pose d'autres à la fois plus générales et plus précises qui ne sont pas systématiquement abordées par les géographes quand bien même l'essence de leur science, de la Science s'y confond.

Il n'y a pas les hommes et l'espace, il n'y a pas l'homme et la société, il n'y a pas l'espace du moi et l'espace commun, il y a un monde où je suis avec d'autres. Sans cette présence au monde, le monde n'est pas, il a une réalité physique, moléculaire mais il n'est pas. Sans la présence humaine, il n'y a rien d'autres que de la matière. Sans l'homme il n'y aurait pas de connaissance du monde mais sans monde il n'y aurait pas d'hommes. Sans les autres, le Moi n'est pas, mais sans êtres singuliers voués à échanger, le monde commun n'avancerait pas. La science à laquelle je m'affilie est une science de la dialogie constante. Habiter c'est être au monde... c'est socialiser l'espace et spatialiser la société, l'habitat est le produit de cette dialogie entre l'espace et la société, entre Moi et cet espace sociétal.

C'est à ce décryptage de l'habiter que cette première partie s'emploie. La démarche personnelle à laquelle renvoie la construction de l'objet d'une recherche en général, de doctorat en particulier, ne saurait se fonder seulement sur la subjectivité du chercheur même si cette dernière n'est évidemment par étrangère à la façon dont la recherche elle-même est menée. En tant que tel, le travail ici présenté est le produit assumé de la communion entre mon parcours d'Homme et mon parcours de chercheur. Imbrication de deux univers qui ne peut être niée et dont il est d'autant plus impossible

de s'extraire que c'est le seul et même monde qui constitue leur « raison » d'exister. Ce travail est donc acte et produit de connaissance. Toutefois, et il me presse de le préciser, ce n'est pas dans une démarche mystique de contemplatif centré sur lui-même que s'inscrit ce travail. Si tel avait été le cas, j'aurais trouvé il va sans dire autre chose de plus sympathique et de moins laborieux pour exister durant tout le temps que l'élaboration de cette thèse a pris. Précisément, et sans chercher non plus de prétexte facile au fait que la réalisation de cette recherche a été particulièrement longue, c'est un souci de mise à distance de « mon » monde avec celui, global et divers, auquel comme tous j'appartiens, qui est à l'origine de ce travail. Recul motivé pour comprendre les sociétés telles qu'elles sont, la société telle qu'elle est, l'individu tel qu'il dans sa / leur(s) présence(s) au monde, afin de, pourquoi pas, faire évoluer par mon appréhension de l'habiter, les représentations par lesquelles les sociétés et toujours déjà au sein de celles-ci, les individus conçoivent leur présence au monde, leur spatialité et la mettent en acte, au quotidien et dans leur histoire pour évoluer et exister, individuellement et ensemble.

Pour en arriver à un tel but, c'est sur un certain nombre d'énoncés relevant des sciences humaines et sociales, de la géographie sociale bien sûr, mais aussi de la philosophie, de l'anthropologie, des sciences cognitives, économiques et politiques que la construction de l'objet théorique de ma recherche s'appuie, toujours déjà en tant que ces affirmations permettent de comprendre les processus et les produits de l'habiter, autrement dit l'habitabilité de l'espace et l'habitat. C'est dans cette perspective « classique » qu'il faut donc envisager la première partie de notre thèse de doctorat.

# \_\_Chapitre **1**

**Histoire de la Géographie / histoire de ma géographie :  
pérégrinations intellectuelles du chercheur.**

---

## **I/ Géographe sous toutes mes coutures :**

### **une subjectivité assumée.**

Titre étrange et sans doute déroutant, j'en conviens, que ce dernier. Provocation, pêché d'orgueil ou envolée nombriliste penseront certains ! Non, la finalité de l'exercice qui suit ne se situe pas là. Je mesure l'enjeu et prends les responsabilités de l'exposé suivant. Ce dernier s'avère selon moi nécessaire tant au niveau des considérations heuristiques de ma thèse que de la posture déontologique du chercheur.

La recherche scientifique étant consubstantielle de l'objet de connaissance qu'elle se donne, l'élément de la réalité sur lequel le scientifique se propose de se pencher est en effet nécessairement influencé par la façon dont ce dernier va construire l'objet à connaître, c'est à dire mettre en œuvre l'ensemble des procédures empiriques et théoriques nécessaires selon lui à l'objectivation de sa recherche, pour rendre le produit de celle-ci objectif ; autrement dit, en se rapprochant du « vrai », à un moment donné de l'état de la science, de l'histoire des sociétés et des dispositions empiriques possibles dans ce contexte d'une part et dans les limites personnelles conceptuelles et expérimentales que le chercheur lui-même se fixe pour tendre à une objectivation maximale d'autre part. La vérité absolue n'est pas. Ceci constitue la base fondamentale et heuristique à partir de laquelle je considère mon travail de recherche et qui justifie que j'annonce ouvertement, volontairement de manière caricaturale, la subjectivité de ma recherche. Si l'objet de connaissance de ce travail de recherche est dans son sujet même, complètement inscrit, tant au niveau des méthodes employées que des concepts utilisés, dans le savoir géographique actuel, en revanche il est vrai, que la tonalité du discours prononcé peut sembler moins académique dans la mesure où, justement, je revendique à chaque instant, même si ce n'est pas explicite, la subjectivité de l'interprétation de l'élément de la réalité que je me propose d'étudier et de faire connaître, à savoir l'habiter humain.

Est-il utile voire judicieux à présent d'insister sur ce qui fait la subjectivité de cette recherche, de dire plus que ce que je viens d'exprimer, de vouloir personnaliser cette recherche à tout prix ? Dans un certain sens, non ! Admettre et faire admettre qu'une recherche est une représentation offerte d'un champ de la réalité pourrait en soi se suffire, d'autant que rien de la vie privée du chercheur n'a d'intérêt dans la connaissance des phénomènes, dans la mesure où ceux-ci existent indépendamment de lui. Or, justement, c'est bien parce que cette recherche est mon interprétation de la réalité, le résultat de la façon dont je me suis emparé d'elle pour l'objectiver, que l'individualité du chercheur a à voir avec la recherche elle-même.

Il n'y a donc rien de paradoxal à assumer cette subjectivité, au contraire pourrais-je dire, il y a tout à y gagner en terme d'intégrité et d'honnêteté scientifique et ce quel qu'en soit le prix à payer, fût-il un lot de critiques concernant les atteintes aux conventions ou à l'académisme de la discipline.

Ce n'est pas non plus, vous l'aurez compris, par anti-conformisme primaire que la présente démarche trouve sa légitimité, ni même, je le répète, pour me faire mousser par qui que ce soit, mais dans un souci d'objectivité, on y est : l'obsession de vouloir donner au lecteur l'ensemble des clés pour comprendre mon positionnement intellectuel vis-à-vis de la géographie dans son ensemble c'est une chose, pour cerner au mieux la façon dont j'ai construit l'objet de ma recherche, c'est à dire l'état d'esprit qui l'englobe, c'en est une autre.

Ainsi, toute recherche scientifique, quelle qu'elle soit, est empreinte, dans ses origines et ses développements de la personnalité du chercheur et du bain culturel et social dans lequel il immerge. En sciences sociales, qui plus est, cette approche est décisive dans la mesure où le chercheur ne se distingue jamais complètement de l'objet d'analyse qui le préoccupe, du seul fait qu'il appartient lui-même, en tant qu'Homme, à l'environnement social qu'il décrypte... Ceci est d'autant plus prégnant si une recherche comme la mienne porte sur une pratique essentielle, si le sujet concerne donc l'humanité pleine et entière. En ce sens, et pour résumer ce qui précède, il convient de dire que mon approche est à la fois réaliste, l'habiter étant une réalité sociale à part entière et constructiviste dans la mesure où cette réalité se construit dans son rapport avec la « sociétalité » d'une part, et parce qu'en tant qu'objet de connaissance d'autre part, elle nécessite la mise en œuvre d'étapes de constructions tant sur le plan de l'armature conceptuelle que du choix du matériau empirique.

J'ai pris le parti de rédiger cette thèse en accord avec ce précepte de départ, cela explique le fait que je n'emploie pas systématiquement la première personne du pluriel, un « nous » conventionnel qui garantirait une objectivité de surface<sup>4</sup>. Certes je ne le rejette pas catégoriquement (ce « nous ») et l'utilise également dans la mesure où la théorisation de la réflexion nécessite une généralisation de la pensée, il est en cela indispensable pour les formulations de notions abstraites fondamentales à la compréhension d'un phénomène universel. Ceci dit, je ne considère pas comme un manquement, d'utiliser aussi le « je » pour exposer des idées ou des faits directement liés à la fois au traitement empirique et à l'appropriation mentale de l'objet de ma recherche et qui permettent de comprendre partant la construction heuristique de cet objet. Ainsi me semble t-il raisonnable d'historiciser mon cheminement de géographe.

Préalablement, il convient de constater qu'être géographe s'inscrit en amont et/ou en parallèle des études universitaires de géographie et de la recherche scientifique, dans un état d'esprit naturel et un mode d'être commun, dans une géographicit  pour reprendre le terme invent  par Eric Dardel dans son ouvrage *« l'homme et la Terre »* paru en 1952. La g ographicit  telle qu'il la d finit ne renvoie pas   une notion g ographique acad mique ou scientifique   proprement parler mais   une relation universelle spontan e, basique qui se noue entre l'homme et ce qui l'entoure, le monde ; *« ...une relation entre l'homme et la Terre, une g ographicit  de l'homme comme mode de son existence et de son destin »*. Certes, cette g ographicit  s'exprime spontan ement dans l'existence individuelle et sociale, les pratiques sociales qui concr tement traduisent cette relation sont d'une diversit  foisonnante, toutes d'ailleurs ne s'y rapportent-elles pas ? Pourtant, cette g ographicit , en elle-m me, ne justifie pas  videmment mon parcours de g ographe, si tel  tait le cas, nous, humains, le serions tous. La question centrale qui se pose est, pourquoi suis-je g ographe et chercheur en g ographie ? Cette distinction a un sens.

G ographe dans un sens je le suis en tant qu' tre humain, dans le sens o  une g ographicit  m'habite, et qui s'exprime   travers des pratiques diverses, telles que le jardinage, la d coration ou la peinture, pratiques renvoyant toutes   l'organisation spatiale,   l'agencement des choses (plantes, objets, mati res, couleurs) entre elles et

---

<sup>4</sup> N'y a-t-il pas d'ailleurs une certaine hypocrisie dans la persistance de cette convention sachant que ce pr cepte semble  tre admis par nombre de chercheurs en sciences sociales aujourd'hui ?

dans les limites de l'espace considéré. Pratiques caractérisées par un rapport physico-sensoriel et idéal entre les choses et moi et partant entre celles-ci et les autres à qui elles sont données à voir et autour desquelles ils sont amenés à se mouvoir, géographicité ordinaire en somme qui fait de tout homme un « *poète* »<sup>5</sup>. Géographicité personnelle qui se manifeste aussi dans le goût des randonnées, des découvertes de paysages urbains ou ruraux.

Chercheur en géographie je le suis aussi. Depuis quand et comment mon attrait pour la Géographie est-il venu ? Pour peu qu'il m'en souvienne, c'est pour la géographie classique scolaire que mon penchant s'est fixé primitivement. Deux évènements en sont à l'origine : deux cadeaux de Noël, le premier à 10 ans, un puzzle planisphère de 500 pièces, l'autre à 14 ans, le premier ordinateur familial sur lequel je m'étais confectionné, en recopiant les définitions d'un simple Larousse, une mini-encyclopédie des pays et capitales du monde. A partir de cette époque m'est venu le plaisir de dévorer les bulletins municipaux et départementaux et de m'intéresser aux évolutions démographiques et aux projets d'aménagement locaux. Isolé dans une commune rurale de Vendée, berceau familial paternel et maternel, sans doute rêvais-je donc à la fois de ville et d'exotisme en même temps que je m'intéressais aussi au devenir de l'espace de vie de ma généalogie. Quoi qu'il en soit cet intérêt pour la géographie s'est prolongé les années suivantes, non pas pour la matière enseignée au collège puis au lycée en dépit de quelques problématiques isolées ; mais pour la géographie appliquée, politique de l'aménagement du territoire, celle que je trouvais en consultant les brochures des collectivités territoriales et les articles de la presse locale.

C'est ainsi que je choisis, le bac en poche, en 1994, après avoir effectué dans le cadre du projet d'action éducative de ma classe de terminale un stage au C.A.U.E. de Loire Atlantique<sup>6</sup>, de m'inscrire à l'Université de Tours afin d'y étudier la Géographie associée à l'Aménagement, option que n'offrait pas l'Université de Nantes, pourtant plus proche géographiquement. En 1996, le DEUG obtenu, le choix m'est donné de faire l'IUP d'Aménagement du Centre d'Etudes Supérieures de l'Aménagement de Tours (aujourd'hui intégré à l'école polytechnique) ou de faire le cursus licence /

---

<sup>5</sup> Allusion au vers du poète Hölderlin, référence de la géographie du sensible empruntée à l'œuvre de M.Heidegger qui l'a rendue célèbre, cf. conclusion du chapitre 2 de cette partie.



maîtrise. Du fait de l'intérêt porté aux enseignements de C. Callenge, P. Signoles, J.F. Troin et M. Lussault, je choisis de poursuivre un parcours universitaire classique, mon intérêt pour la matière s'élargissant aux problématiques épistémologiques d'une « sociogéographie » sans pour autant me détacher du tout des thèmes aménagementaux et en particulier urbanistiques. Après avoir subi les enseignements de licence beaucoup plus dirigés vers la préparation au C.A.P.E.S., je choisis de préparer en 1997-1998, une maîtrise sous la direction de Michel Lussault, recherche intitulée « *L'humanisme en Géographie, une vision des choses, de l'homme et du monde, regard sur une démarche scientifique* ». A priori décidé à devenir aménageur, c'est donc vers un sujet d'épistémologie de la géographie que mon choix se tourne. Certes, les deux ne sont pas antinomiques, au contraire puisque le pendant du paradigme défendu par ce courant en géographie défend en terme d'aménagement l'idée d'une éthique de développement territorial en opposition à un développement fonctionnel productiviste. Toujours est-il que c'est vers le savoir abstrait que ma recherche se tourne. L'année suivante, motivé par l'esprit de la recherche, pénétré des questionnements épistémologiques autour de la philosophie de l'espace notamment et, en même temps, toujours épris des problématiques urbanistiques, je choisis de faire un D.E.A. Sciences de la Ville, option « Espaces urbains, territoires et territorialité » sous la direction de Michel Lussault. Intitulé « *Les représentations de l'espace urbain dans le débat public : recherche systémique et globale, pré-argumentaire théorique et épreuve expérimentale* », mon mémoire s'attache à délimiter d'une part les différents systèmes instituant la société contemporaine (la spatialité des objets, le procès urbain européen dans son fonctionnement matériel, abstrait et idéologique, la médiation entre l'Etat et la Société Civile, réflexion qui m'incite à donner une définition personnelle du débat public<sup>7</sup>, puis l'interaction dialectique entre le capitalisme et la démocratie), d'autre part à analyser de manière abstraite la spatialité des phénomènes sociaux et la territorialité urbaine pour enfin mettre à l'épreuve cette construction théorique par le biais d'une analyse des représentations véhiculées dans quelques formes du débat public relatif au terrain délimité à savoir, Tours : presse locale, marketing urbain et discours d'acteurs privés. Si sur le plan conceptuel cette introduction à la recherche était relativement solide, en revanche elle achoppait sur le plan empirique. En effet, étant donné que toute une échelle d'actions matérielles et idéelles sur la ville accèdent à la médiatisation formelle

---

<sup>6</sup> Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement.

<sup>7</sup> Cf. conclusion II, chapitre 5, première partie.

ou informelle, comme autant d'opinions particulières et collectives circulant sur la scène publique ouverte et multiple, l'impératif aurait été de cibler un contexte énonciatif commun à l'ensemble des messages diffusés par une formation socio-spatiale déterminée. Or le sujet a été globalisé de telle sorte que je n'ai eu à faire aucun choix préalable d'expérimentation pratique. C'est donc parce que telles étaient les lacunes de mon travail de D.E.A. que je pris le parti de réorienter mon positionnement scientifique qui jusque là restait d'une certaine manière déconnecté d'un matériau empirique bien déterminé, c'est à dire donc, et rien de moins, que de la réalité sensible. Ayant eu tendance à surplomber l'objet de ma recherche, à l'analyser de manière abstraite, l'enjeu devait désormais se fixer sur la délimitation du champ expérimental indispensable pour construire un raisonnement géographique cohérent, c'est à dire que la théorie bénéficie d'un cadre empirique clair qui permette au mieux de traiter le phénomène étudié, cadrage empirique qui induit, et c'est indispensable, la circonscription spatiale de l'objet à connaître.

Ayant donc, jusque là, poursuivi un parcours universitaire, sans grosse zone d'ombre ni grand tracas, bénéficiant de la confiance de mon directeur de recherche et désireux de vouloir mener à bien mes pérégrinations scientifiques, je me décide à la fin de l'année 1999 à commencer une thèse face à laquelle je me sentais d'attaque compte tenu de mes travaux antérieurs et fort d'un ensemble d'énoncés théoriques dont la visée épistémologique épousait ma conception de la géographie, et à laquelle il me semblait et me semble toujours indispensable de vouloir donner une vie quels qu'en soient les obstacles, ruminations mentales, crise de confiance, obligations matérielles, spectre du devenir...Gestation difficile donc que la thèse ! Quoi qu'il en soit donc, la finalité de la thèse telle que je me la fixe se situe à l'intersection de ma vocation professionnelle et de ma géographicit . L'espace me passionne en tant qu'homme et en tant que chercheur, mais qu'est ce que l'espace ?

## **II/ L'espace : du sens commun à l'objet de science.**

L'espace. La géographie s'intéresse à l'espace. Mais qu'est ce que l'espace ? Difficile en effet lorsque tout géographe, jeune étudiant ou scientifique émérite est confronté à l'obligation ou à la nécessité imposée par la discussion quelle qu'elle soit, de commenter l'objet central de ses études, de ses préoccupations, de donner une définition à la fois concise, intelligible et un tant soit peu exhaustive quant aux nombreuses acceptations que le concept d'espace recouvre. Le langage commun jongle avec les différents sèmes du concept.

L'espace c'est l'univers, ce qui se trouve au-delà de l'atmosphère terrestre, c'est aussi de la surface géométrique plane ou euclidienne, de l'intervalle entre des points, c'est ce qui englobe une totalité d'objets à toutes les échelles : une imbrication d'étendues indéfinies, le volume occupé par quelque chose ou la surface, le milieu affecté à une activité ou un usage particulier. Le terme est aussi utilisé communément dans son rapport au temps, « dans l'espace d'une journée... », dans son rapport à l'état « espace aérien », « espace vital ». L'espace n'est donc pas un terme univoque, loin de là. Là se situe sans doute ainsi la difficulté qu'a eu la géographie à se fixer scientifiquement.

Notons d'ores et déjà, qu'à l'instar des sens habituels qu'on attribue au mot « espace », ce dernier ne laisse jamais apparaître ou alors que de manière très implicite la dimension sociale, humaine que ses définitions induisent pourtant profondément. De cet imbroglio sémiologique, donc, résulte le flou actuel dont est victime la géographie. La déficience des relations entre la géographie et la philosophie est sans nul doute à l'origine de l'embarras qu'a longtemps enduré la discipline dans la recherche de son identité épistémologique. L'affiliation systématique mais toujours conflictuelle de la discipline avec l'histoire, le divorce idéologique entre la géographie physique et la géographie humaine, les césures multiples au sein de chacune de ces branches en font une science difficilement classifiable. Une science dont des géographes eux-mêmes ont pu dire qu'elle était « carrefour », tant l'objet géographique est complexe, multiforme et à cheval sur plusieurs paradigmes heuristiques. Le paradoxe fondamental permettant

d'expliquer l'indécision du positionnement épistémologique de la discipline (sans qu'il puisse d'ailleurs résoudre le problème, bien au contraire) réside dans le fait que « l'espace » est partout, tout le temps, dans tous les domaines de la vie. L'espace est astronomique, cosmique, physique, naturel, mathématique, il est un construit historique et culturel, il est ontologique, social et métaphysique. L'espace est partout, tout le temps, il a une réalité extérieure à l'humain et est une réalité humaine (individuelle et sociale).

Ainsi, si on définit la géographie comme étant la science qui vise à rendre intelligible la composition, l'organisation et l'évolution des espaces terrestres, elle ne peut apparaître comme une science unitaire, tant sont diversifiés ses objets, méthodes et finalités. C'est un fait.

Je n'aurai éprouvé le besoin d'évoquer ce qui constitue une banalité pour le commun des géographes, s'il n'y avait parmi les lecteurs escomptés de cette recherche, un certain nombre de non initiés, s'il n'y avait eu, au-delà, un intérêt didactique directement lié à mon cheminement de géographe. C'est bien parce que l'espace est un concept difficile à cerner et que la géographie est une science pénible à classer qu'il me semble fondamental de me positionner épistémologiquement par rapport à la géographie et à son objet, que cette tâche laborieuse, donc, s'impose à mon sens.

### **III/ Des géographies à ma géographie.**

#### **A) Du sens actuel de la géographie d'hier...**

Afin, donc, de me positionner intellectuellement et de manière catégorique vis-à-vis de la Géographie, il me semble fondamental d'expliciter la façon dont je la conçois elle-même ainsi que son objet. Concernant la science elle-même dans un premier temps, il convient de s'attarder sur un certain nombre d'acceptations que recouvre communément la discipline, définitions qui perdurent profondément dans les représentations collectives, en dehors du cercle fermé des hommes de sciences et des élites intellectuelles de notre pays.

Sans refaire une histoire de la géographie, ni même un résumé, il convient pour cerner au mieux les enjeux d'une recherche actuelle en géographie d'écarter les conceptions anciennes liées à cette science qui non seulement ne traduisent pas ou mal les enjeux de la géographie d'aujourd'hui, science sociale à part entière et, qui, de plus et pourtant, perdurent toujours en tant qu'éléments hérités, a priori, pré-supposés représentatifs mettant à mal l'intégrité scientifique de la géographie d'aujourd'hui vis-à-vis de la collectivité.

Etymologiquement, la géographie : « description de la Terre » traduit ses origines et les réalités antiques qui lui sont associées et qu'elle conserve jusqu'à aujourd'hui. Liée à la connaissance du globe, aux explorations, au repérage cartographique et astronomique des lieux terrestres et célestes, les civilisations antiques ont créé d'une part la dimension encyclopédique de la géographie, celle qui inventorie les mers, les rivières, les richesses...géographie qui persiste toujours dans les jeux de société, concours ou programmes culturels télévisuels, la dimension exploratoire de la géographie d'autre part, celle de la découverte, des voyages et de l'exotisme qui s'exprime aujourd'hui dans la presse spécialisée. Mais enfin, et surtout, la géographie antique a créé la distinction entre une géographie physique, domaine de la connaissance mathématique et astronomique de la Terre et une géographie descriptive des peuples et des provinces. Cette distinction, césure forte, est à l'origine du flottement épistémologique de la géographie et plus largement d'une métaphysique dualiste et

positiviste qui oppose durant des siècles la phusis à la thèse, la nature à la culture, le matériel à l'idéal...

Dans cette perspective d'évolution scientifique, la géographie s'est institutionnalisée comme science de la nature à travers des discours fortement inspirés des théories darwiniennes puis lamarkiennes. Certes, les apports de la philosophie allemande au 18<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup> ont permis de donner de l'épaisseur épistémologique à la discipline en plaçant dans la perspective des Lumières l'homme au centre du savoir scientifique. Cependant la problématique développée par les géographes n'a été explicite que sous le prisme d'un paradigme déterministe, développant un discours causal primaire consacré à la notion de milieu. Le relief, le climat, la nature des sols, la végétation expliquent le fonctionnement des sociétés. Institutionnalisée comme science naturelle, la géographie ne s'est détachée que très superficiellement de ce scientisme. En France, l'héritage possibiliste vidalien a, au mieux, su concevoir l'idée que l'homme libre et doué d'adaptabilité pouvait s'ajuster par les « genres de vie » au milieu, de toute façon régi par des lois biologiques et physiques premières. Cette « écologie humaine » incarne la géographie française et mondiale qui a les pieds dans la modernité dans le sens où elle régénère l'outil cartographique et où elle utilise les statistiques. Mais elle ignore des axes de recherche philosophique sur le rôle de la distance dans l'étude de la spatialité, ou pratique, sur la croissance et la socialisation urbaines, sur la hiérarchisation des réseaux urbains, c'est à dire autrement dit sur l'analyse de processus fondamentaux consubstantiels de la modernité dans ses rapports à l'urbain. Déléguant tous ces pans de recherches pratiques à l'économie spatiale ou à la sociologie, la géographie se déconnecte de la réalité sociale et se focalise sur une description des espaces ruraux ou liées à des civilisations traditionnelles. Centrée sur un savoir naturaliste, la géographie jusqu'à la moitié du XX<sup>e</sup> siècle refuse toute théorie lui permettant de régler ses problèmes épistémologiques internes, toute démarche réflexive qui ne l'autorise à s'assumer pleinement ni comme science de la nature, ni comme science sociale mais comme une science de synthèse, ou science carrefour « bâtarde ».

---

<sup>8</sup> Kantienne et Hégélienne plus particulièrement.

Depuis l'antiquité, la discipline a progressé considérablement, en parallèle de son temps, exploitant les techniques nouvelles et s'appuyant sur les conceptions scientifiques en vigueur et mis à part au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, les géographes eux-mêmes n'ont eu de doute sur la crédibilité de leur discours, jamais donc pour ainsi dire la géographie n'a connu de crises qui auraient eu raison d'elle. Le degré d'institutionnalisation de la discipline est sans doute un élément explicatif de cette persistance de légitimité collective. Associée à l'impérialisme dans le sens où la discipline était liée au repérage de nouveaux lieux, à leur découverte et leur exploitation, induite dans la fièvre nationaliste parce que la discipline permettait d'identifier un territoire national, de le cerner et d'associer dangereusement dans la perspective déterministe un peuple à un milieu<sup>9</sup>, la géographie a très tôt servi le pouvoir. Sa place centrale dans les programmes scolaires du XIX<sup>e</sup> siècle témoigne du rôle attendu de la géographie en terme de formation au patriotisme<sup>10</sup>. Cela explique sans aucun doute la difficulté qu'a eue la géographie française à rompre avec le paradigme naturaliste sur lequel elle s'est assise institutionnellement et conceptuellement.

L'ouverture de la géographie aux sciences sociales a été, de plus, handicapée en France par la concurrence disciplinaire, qui au XIX<sup>e</sup> siècle, marquait la géographie et la sociologie. En effet, le différend était grand entre la géographie et la sociologie universitaires, respectivement vidalienne et durkheimienne, autant du point de vue de leur institutionnalisation propre<sup>11</sup> que de leurs approches scientifiques antinomiques. D'un côté la géographie rejette le social et ne considère l'humain qu'en tant qu'il peut

---

<sup>9</sup> Conception géographique qui a conditionné « l'espace vital » nazi.

<sup>10</sup> Rôle institutionnel de la Géographie qui est loin d'être anodin et qui s'inscrit notamment dans la composition des programmes scolaires, lesquels servent l'encadrement des consciences des jeunes générations par les gouvernants. On pense ainsi à l'utilité qui a été donnée à la géographie vidalienne sous la 3<sup>e</sup> République pour éveiller l'identification des jeunes à la nation française ; outil de propagande officielle pouvant alimenter partant les nationalismes. Rôle éminemment politique donc que l'institutionnalisation des savoirs. Quand on songe au fait que les manuels de géographie des élèves palestiniens et jordaniens par exemple mentionnent sur leurs cartes, l'Etat d'Israël comme Territoire occupé, on mesure le pouvoir dangereux de manipulation des savoirs géographiques par la Sphère Publique. Dans un autre registre, mais tout aussi inquiétant, cette question de la relation entre la connaissance ou la science et la Sphère Publique est également en cause dans les démocraties dites modernes, comme aux Etats-Unis ou certains états imposent dans leurs programmes de sciences naturelles que l'on substitue à la théorie darwinienne de l'évolution, celle de la Genèse biblique !

<sup>11</sup> Différend entre des deux disciplines qui se caractérisait par leur lutte conjointe pour l'obtention des postes dans les Universités, laquelle lutte bénéficiait aux scientifiques dépendamment de l'obédience politique des présidences d'Université sachant que la géographie était plutôt marquée à droite et la sociologie à gauche.

s'adapter au milieu naturel et la sociologie au contraire explique les faits humains par d'autres faits humains. Inscrites donc dans une opposition conceptuelle profonde, les deux disciplines sont également poussées à se contrarier dans leur démarche « explicative ». Les néo-kantiens entretenant l'idée de la distinction entre l'étude idiographique et nomothétique<sup>12</sup>, les deux disciplines s'opposent ainsi, aussi, sur ce plan là. La géographie opte pour l'approche idiographique s'organisant autour d'un discours descriptif visant à relever des phénomènes uniques d'adaptation des hommes à leurs milieux alors que la sociologie dans une démarche holiste et nomothétique cherche à mettre en évidence des lois générales, des principes manifestes permettant de comprendre les phénomènes sociaux.

Directement affiliée aux sciences de la nature, la géographie a finalement et pourtant basculé progressivement dans le champ des sciences sociales. La Modernité dans ses bouleversements économiques, démographiques, territoriaux, idéologiques et philosophiques a eu raison de cet aveuglement naturaliste de la géographie académique. Quel est l'intérêt d'une discipline tournée vers la description du monde rural alors que le phénomène géographique marquant et irréversible est le développement urbain et l'industrialisation ? S'amorçant au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, ces phénomènes ne commenceront à être étudiés par des géographes français qu'à la fin des années 50 mettant fin au ruralisme ambiant et profondément inscrit dans la discipline. Par l'intermédiaire de courants de pensée extérieurs à la France, l'objet de science géographique relève donc à partir du milieu du XX<sup>e</sup> siècle d'un discours unifié autour de l'espace du social. S'identifiant à des mouvements théoriques divers mais féconds, la géographie se renouvelle largement sans pour autant que les recherches traitant des rapports hommes/milieus sous l'angle naturaliste s'épuisent complètement.

Avant de poursuivre et de préciser ma démarche théorique, il convient de s'arrêter sur l'objet de ce qui précède. Quel était l'objectif de ce détour historicisant les

---

<sup>12</sup> Distinction néo-kantienne discutable puisque, selon les spécialistes, il ne semble pas évident que Kant ait lui-même encouragé cette dernière. D'une manière générale, concernant Kant, il est indispensable de distinguer dans sa pensée sa conception de l'espace et sa géographie. Vis-à-vis de notre recherche, c'est d'avantage à sa conception de l'espace que nous pourrions nous intéresser même si, nous le verrons, nous avons pris le parti de fonder nos références épistémologiques sur la phénoménologie.



approches originelles de la discipline ? Nous l'avons dit, le but de cette entrée en matière de ma recherche est de me situer épistémologiquement. Ma conception de la géographie n'a, a priori, rien à voir avec la géographie telle qu'elle a traversé les siècles. Pour autant, en tant qu'ancien écolier, collégien puis lycéen, n'est-il pas possible d'affirmer que mon attirance pour la géographie ne trouve pas ses origines dans cet imbroglio de représentations, d'images et de légendes qui ont pénétré irrésistiblement les enseignements de la discipline pendant des décennies ? Or, à lire certains géographes actuels ou à écouter certains cours magistraux donnés dans les départements de géographie, il faudrait bannir des conceptions actuelles de la géographie tous ces héritages. Encore une fois, ma démarche intellectuelle dans la discipline ne trouve aucun point d'ancrage avec ce qu'elle a pu être jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Pour autant, n'y a-t-il pas un angle commun, une préoccupation commune aux géographes d'hier et à ceux d'aujourd'hui en dehors des idéologies et des pratiques propres aux systèmes sociétaux dans lesquels ils s'inscrivent depuis l'antiquité ? Plus largement, puisque la question précédente ne pourrait trouver une place légitime dans une recherche universitaire qui supposerait que le géographe se pose à juste titre la question des acquis et des enjeux de sa discipline et qui se fixerait justement intellectuellement par rapport aux courants théoriques passés et/ou en place ; mais c'est de ça dont il s'agit ; n'est-il pas possible d'envisager une discipline scientifique et son impact sur la société en dehors de positionnements théoriques qui n'intéressent pas cette dernière ou en tout cas pas dans sa grande majorité. Il ne s'agit pas de dénigrer la masse ou de dévaloriser un public éventuel ni de dénaturer la vocation du discours scientifique à être vulgarisé, intelligible et accessible, mais de se poser la question des affinités entre une société et les sciences qu'elle développe ou supporte. Ainsi, certes, je ne reviens pas sur le besoin qu'a la discipline académique (la nôtre dans son principe) d'écarter les conceptions passées afin qu'elles ne court-circuitent pas les recherches actuelles novatrices et qu'elles n'entretiennent pas le flou heuristique qui entoure la discipline si tant est que cela soit possible. Ceci dit, faut-il à tout prix insister sur le fait que ce qui faisait la géographie d'hier n'a rien à voir avec celle d'aujourd'hui et ne pas au contraire revendiquer une personnalité commune à toutes ces recherches anciennes et actuelles ? Qu'exprimait la géographie d'hier ? Qu'exprime la géographie d'aujourd'hui ? Le point commun n'est-il pas de chercher à comprendre ce qui fonde la vie humaine sur la Terre. Ce qui revient à connaître la Terre, à connaître les hommes, à connaître les rapports entre les hommes et la Terre...N'est-ce pas cette proposition qui alimente la recherche

géographique d'une manière générale, qui alimente aussi les fantasmes individuels et collectifs s'exprimant dans l'attrait des récits d'aventures, des documentaires exotiques, des ballades pittoresques, des destinations inconnues, qui assouvit ni plus ni moins que la curiosité d'être dans un monde que l'on cherche à connaître. Certes, l'énumération des pratiques citées plus haut ne recouvrent pas, loin s'en faut, tous les objets d'études géographiques—là n'est présentement pas le sujet et on y reviendra—mais ils illustrent ce qui institue la logique immuable du discours géographique. C'est cette logique, qui transparait dans la discipline et ses enseignements, qui fonde aussi mon approche intellectuelle vis-à-vis de la géographie en général, de cette recherche doctorale en particulier.

## **B) ...au sens passé de la nouvelle géographie...**

Revenons-en justement à la géographie contemporaine, quelles propositions théoriques offrent la multitude de courants qui a traversé les sciences humaines depuis la fin des années 1960 et qui a certes ajouté à l'éclatement de la discipline mais qui l'a aussi enrichi considérablement. Les courants qui ont permis d'inverser la tendance, c'est à dire de faire de la géographie une science sociale à part entière sont nombreux. Plutôt que de faire une historiographie de ces derniers, appréhendons-les de manière à préciser notre propre conception de la géographie, à cerner les différentes pierres d'angle de ma démarche intellectuelle.

Le courant positiviste se prolonge dans la géographie des modèles qui dans une approche quantitative vise à découvrir les lois d'organisations de l'espace, summum de la géographie nomothétique, qui institue la « nouvelle géographie » d'origine anglo-saxonne et en rupture totale avec la géographie classique idiographique. Cette approche se cantonne, par le biais d'une démonstration logique, à analyser les lois invariantes d'organisation spatiale des sociétés, c'est à dire à fixer des modèles spatiaux en dehors de l'environnement sociétal avec lequel ils sont pourtant en prise. Ainsi, accordant la primauté aux lois mathématiques « naturelles » et non préoccupée par les logiques sociales permettant d'étudier ces phénomènes spatiaux, cette « new geography » est

dépourvue de toute accroche empirique qualitative. Mérite-t-elle pour autant d'être mise au rebus ? Certes donc, l'épaisseur philosophique de cette démarche est intimement liée au mythe du néopositivisme, c'est à dire à la croyance fortement inscrite socialement selon laquelle, seul le traitement mathématique, statistique, vraiment objectif légitime le statut scientifique d'une recherche. De plus, la géographie quantitative tend à substituer au déterminisme de la nature un déterminisme spatial qui n'a pas plus de sens que le premier. En ces sens, cette approche est donc totalement illusoire, elle refuse de voir la réalité en face et donc d'appréhender toute la complexité liée à l'humain dans l'organisation de l'espace, je ne saurais m'y associer. Pourtant, dans la mesure où la recherche d'éléments explicatifs à un processus spatial, si tant est au préalable que l'objet d'analyse soit clairement appréhendé comme complexe et donc irréductible à un simple traitement quantitatif, les statistiques, associées à une analyse empirique qualitative, peuvent être utiles. Cette « new geography » originelle, victime de ses excès, va englober en France sous cette même appellation l'ensemble des autres courants novateurs de l'époque qui ne sont pourtant pas fondés sur une approche quantitative.

Le courant behavioriste, comme son nom l'indique, également anglo-saxon d'origine, introduit dans ce nouveau creuset de la réflexion géographique la dimension psychologique, et fait donc entrer l'individu dans l'analyse de l'organisation spatiale des sociétés. C'est là son mérite. En effet, que les géographes influencés par ce courant admettent l'idée que les comportements individuels peuvent participer à l'organisation de l'espace est, en soi, novateur : l'idée qu'il existe un lien cognitif et émotionnel entre l'homme et son environnement est dès lors envisagé par les géographes. Pourtant, la démarche positiviste des behavioristes persiste en ce qu'ils conçoivent ce rôle comportemental de manière rigide, mécanique, quasiment pavlovien. En effet, ils expliquent les comportements humains par une réaction réflexe à des stimuli extérieurs, c'est à dire que si, de manière constructive, ils donnent une place à l'homme dans l'ordonnement de l'espace social, ils en font, de manière simpliste, des individus intellectuellement passifs, ce qui quelque part revient à du déterminisme psychologique et ne nous convient pas non plus.

Le courant radical, quant à lui, s'inscrit dans un mouvement international critique vis-à-vis des évolutions affectant le monde. Dans le contexte des années 60 en effet, la géographie radicale dénonce les inégalités entre pays industrialisés et ceux du Tiers Monde ainsi que les problèmes sociaux que connaissent les villes, problématiques qui dans la perspective libérale condamnaient les géographes radicaux à éclipser dans un premier temps les déterminations économiques de ces modifications spatiales. C'est pourquoi, la remise en cause du capitalisme étant évidente pour analyser au mieux ces transformations de l'espace, les géographes radicaux se sont associés au marxisme tout en s'opposant à la géographie des modèles et au behaviorisme. La philosophie marxienne dans sa « méthode dialectique » donnait ainsi la possibilité d'un raisonnement cohérent en recherchant dans la contradiction les facteurs de l'évolution des phénomènes. Le courant radical associé au marxisme en géographie aura créé de nouveaux outils conceptuels pour penser l'espace. Ainsi en est-il de la dialectique centre-périphérie à laquelle on fait toujours appel pour comprendre et faire comprendre, de manière simpliste mais pratique, l'organisation de l'espace à l'échelle du monde, comme aux plus grandes ; comme le concept de production de l'espace qui envisage l'espace comme entité organisatrice dynamique et non comme un simple support. Les retombées et le mérite de ce courant radical se situent surtout dans le fait que ses défenseurs étaient en phase avec leur temps en tant qu'ils se tournaient préférentiellement vers des recherches urbaines rompant ainsi avec la géographie classique ruraliste d'une part, en tant que leur posture relevait d'un état d'esprit polémique ayant certes une finalité politique parfois dogmatique mais marquant d'un élan nouveau la perspective paradigmatique des sciences sociales les invitant à une relecture en termes renouvelés de leurs champs de connaissance d'autre part.

En France, « la nouvelle géographie » tend à englober ces trois courants de pensée novateurs, pourtant, qu'ils soient considérés isolément ou dans leur ensemble, les perspectives de cette nouvelle géographie sont insatisfaisantes dans la simple mesure où l'espace n'est pas conceptualisé comme il se doit, sans doute d'ailleurs, entre autres facteurs, parce que ces courants n'émanent pas de géographes. Du coup il en résulte une acceptation conceptuelle de l'espace étriquée et dans un sens erroné qui ne le considère jamais comme une réalité à la fois matérielle, immatérielle et idéale mais toujours ou comme l'une ou comme l'autre, jamais appréciée à sa juste valeur, c'est à dire comme

une réalité hybride. De plus, et cela est lié à cette première remarque, l'espace n'est pas considéré comme une dimension à part entière de la société, ayant un rôle propre, doué d'efficacité dans le fonctionnement de l'ordre sociétal. Cela explique qu'il soit assimilé à une simple « étendue-support » subissant l'influence passive d'autres instances mathématiques, psychologiques, économiques... mais jamais comme une réalité sociétale à part entière dont l'attribut fondamental : la distance, parce qu'elle configure toutes les composantes de cette réalité, justifie en tant qu'objet de connaissance la transversalité scientifique de son étude. Distance : notion géographique qui rend compte de la spatialité de tous les phénomènes sociaux dans leur réalité systémique, jamais seulement ou sociale, ou politique ou économique ...mais toujours liée à un « tout » dynamique où chaque élément potentiellement interagit avec les autres.

### **C) Les approches constructives de la géographie.**

L'approche systémique qui vient d'être évoquée me semble essentielle à l'objectivation scientifique. La démarche réflexive sous tendant la connaissance d'un objet donné devrait être indissociable de cette approche qui permet de concevoir la réalité dans sa complexité, en dehors d'un formatage disciplinaire qui voudrait que tel phénomène ne puisse être analysable que sous l'angle économique, sociologique, politique... c'est à dire dans l'antre de sciences exclusives. L'approche systémique permet d'envisager la société comme une conformation complexe d'éléments (économiques, politiques, sociaux, individuels, spatiaux, temporels,...) en les considérant non pas isolément mais en tant que parties intégrantes d'un tout dans lequel chaque élément interagit avec les autres. Dans une appréhension globale des choses de la société, rien n'est réductible à une dimension isolée de la société. C'est le bon sens qui s'impose ainsi par cette approche. Issue de la transposition de la cybernétique au monde social, cette approche avait à l'origine la modélisation comme finalité et la nouvelle géographie n'a pas été étrangère à cette approche nomothétique appréhendant la réalité géographique sous forme de variables, simplifiées de telle sorte qu'elles puissent mathématiquement s'inscrire dans un schéma archétypal. L'approche systémique est dans la perspective de cette recherche une technique idéale

d'objectivation de l'espace, un postulat théorique qui énonce autrement dit que « *l'espace est sociétal de part en part, tout comme la société est spatiale de bout en bout* »<sup>13</sup>, sans considération de hiérarchie entre les différentes dimensions instituant le système dans sa totalité.

Le structuralisme, a également pénétré la géographie explicative. Ce courant de pensée, à partir du noyau de la linguistique, affectera toutes les sciences sociales à partir de la fin de la deuxième guerre mondiale. Il prône la recherche des structures c'est à dire des éléments invariants de la société pour comprendre son ordonnancement et envisage ce dernier comme un assemblage de structures différentielles autonomes mais interdépendantes. Si donc il semble exister un lien de parenté entre ces notions de « système » et de « structure », c'est qu'effectivement il y a dans ces démarches systémique et structuraliste une même volonté de décomposer la réalité observable en ensemble relativement stable dont le mode de fonctionnement le plus prégnant réside en outre dans la relation des éléments entre eux, éléments contextuels et changeants. A ce titre, « *l'archéologie des savoirs* » que propose Michel Foucault est tout à fait enrichissante pour tout chercheur en sciences sociales, et donc en géographie. Il postule l'idée de la nécessité de déconstruire un phénomène donné pour en comprendre les modalités sociétales de fonctionnement considérées comme systémiques. En dehors des travaux et des énoncés de quelques pontes comme M. Foucault et C. Levi-Strauss, les allusions au structuralisme sont aujourd'hui rares dans les approches géographiques globalisantes et il est davantage fait appel explicitement à l'analyse systémique. En effet, derrière cette approche qui vise à dévoiler ce qu'est la réalité sociétale, se pose dans le cadre du structuralisme une philosophie de la méfiance. Le structuralisme comme il se développe à l'après-guerre est un courant de pensée critique à l'égard des sciences classiques, de la modernité occidentale dans son ensemble, et la finalité structuraliste est de libérer la société de l'illusion dans laquelle elle a été enfermée. De cet état d'esprit vient l'affiliation avec le courant radical et marxiste. Les travaux structuralistes ont ainsi souvent hiérarchisé dans leurs travaux les éléments invariants, et c'est le courant structuralo-marxiste althussérien qui a le plus marqué la géographie, géographie dans laquelle les rapports de production et les rapports sociaux

---

<sup>13</sup> Lévy J., Lussault M., 2003 : Espace in Lévy J., Lussault M. : *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*. Paris, Belin. p. 330.

surdéterminent le fonctionnement des espaces sociétaux sous estimant notamment l'individu en tant qu'acteur social. Cette connotation idéologique du structuralisme n'a pas pour autant eu raison de tous ces apports venus de l'anthropologie, de la linguistique ou de la philosophie qui trouvent aujourd'hui encore leur place dans le savoir géographique, dans la prise en compte de la synchronicité des faits qui rend compte de la volubilité des phénomènes, du caractère mixte de l'espace à la fois matériel, immatériel et idéal, de la considération des opérateurs spatiaux et de l'étude sémiologique des formes de langage...

# Conclusion

## *Quel espace pour quelle géographie ?*

Eliminer de sa propre démarche, des approches jugées insatisfaisantes ou insuffisantes permet donc d'avancer dans la construction heuristique de l'objet à connaître. Si je n'ai fait jusqu'à lors qu'évoquer de manière évasive l'objet précis de cette recherche et si d'un autre point de vue, je ne me suis affilié directement à aucun courant de pensée autre que l'analyse globalisante systémique ou structurale c'était pour assainir le terrain, pour bâtir une connaissance débarrassée d'un certain nombre de clichés cataloguant l'espace et la géographie.

L'espace tel que je me le pose comme objet de connaissance dans cette recherche n'est pas l'espace absolu newtonien, le substrat dans lequel les êtres et les choses s'inscrivent rationnellement selon les lois supérieures de la gravitation, ni l'espace cartésien où les éléments trouvent leur place dans la surface étendue de part des lois géométriques immanentes. L'espace tel que je l'envisage n'est pas non plus l'espace réduit à un milieu physique qui parce que naturel déterminerait l'action sociétale.

L'espace est dans ma géographie, espace de la société. Dimension instituante de la société qui correspond à la mise en ordre des phénomènes dans leurs rapports à la distance et qui entretient des relations avec chacune des autres dimensions de la société considérée comme système ... L'espace est une réalité matérielle, immatérielle et idéale, une réalité circonstancielle à tout point de vue, à tout moment. L'espace tel que je le conçois n'a d'intérêt qu'à travers la perspective relationnelle qui l'institue comme enjeu de compréhension de la société.

La question de savoir si l'espace existe indépendamment des réalités qu'on y trouve se pose, autrement dit y'a-t-il dans ma géographie croyance en un espace absolu ? L'enjeu de ma recherche suppose que je m'attarde sur cette question.



Concevant l'espace dans sa relation dialogique avec la société, mon approche ne saurait se résoudre à l'idée d'un espace dont l'absoluité serait la qualité, il ne peut donc qu'être relatif, dépendant des mécanismes sociétaux qui le réalisent en tant que support du système naturel et sociétal soit, mais aussi en tant que dispositif configuré par et dans l'action et l'interaction d'opérateurs et / ou d'acteurs sociaux, en tant que matrice et produit de la géographicit   évoqu  e plus avant, c'est    dire comme une r  alit   existentielle qui intervient    partir de, par et pour l'action humaine. C'est cette derni  re proposition qui renvoie    la notion de monde v  cu qui est susceptible de mettre en cause ma r  futation d'espace absolu.

Lors de l'expos   pr  c  dent, je n'ai pas   voqu   l'un des courants de la g  ographie de la moiti   du XX   si  cle, l'humanistic geography. Or c'est ce courant anglo-saxon issu de la g  ographie culturelle de Berkeley qui aborde dans la r  flexion g  ographique cette notion de monde v  cu revisit  e en France par E. Dardel dans l'expression « g  ographicit   ». Incorporant dans sa d  marche les le  ons de la ph  nom  nologie d'Husserl et retenant en particulier cette notion de « lebenswelt » (monde v  cu), l'humanistic geography, en r  action    tous les courants qui lui sont contemporains, pr  ne la prise en compte de la subjectivit   de l'individu dans la construction des r  alit  s spatiales. Les critiques qui ont pu   tre adress  es    ce courant renvoient aussi    ce qui en constitue sa richesse. En analysant la spatialit      la mesure de la subjectivit   individuelle, le risque est de tomber dans le subjectivisme. Or l'individu n'est qu'une dimension parmi d'autres qui configurent l'espace soci  tal. En outre, en concevant l'espace comme un au del   de la conscience, comme une instance qui pr  existerait    l'humain, le risque est d'omettre de postuler en m  me temps qu'elle lui est consubstantielle. On se trouve donc, face    une telle proposition, au c  ur du d  bat sur la conception dualiste du monde opposant la nature    la culture, l'absolu au relatif. Opposition qui, comme on l'a vu, a travers   l'histoire de la g  ographie en y semant souvent le trouble et qui explique la polys  mie du concept d'espace. « Pour   tre, il faut   tre quelque part », c'est en partant de ce constat philosophique instituant le sujet et l'objet premiers de la g  ographie que l'humanistic geography offre la possibilit   de f  d  rer les multiples acceptations recouvertes par le concept d'espace, entendu alors, comme mode, condition et contexte d'occurrence de l'  tre et de la mati  re. Enonc   qui

dans une recherche scientifique ne pourrait au demeurant avoir de sens sans une efficace épreuve de validation expérimentale. Tel est l'enjeu de cette thèse.

C'est donc dans une perspective relativiste et post-moderne « modérée » que j'aborde ce travail de recherche. Relativiste modéré car je ne conçois pas qu'un objet géographique, quel qu'il soit, puisse être « pensé » en dehors de ses conditions d'apparition et de fonctionnement l'instituant en tant que réalité à la « *dimension multidimensionnelle*<sup>14</sup> », et en occultant les procédures théoriques et empiriques, inductives et déductives que le chercheur met en place pour analyser cet objet ; ce qui ne signifie pas, au contraire, que je ne conçois pas l'existence de ces objets dans leur concrétude qu'engage l'implication physique de l'être au monde. Post-moderne modeste car je ne revendique aucune affiliation univoque à un courant de pensée particulier et car l'enjeu de la science moderne visant à imposer une connaissance universelle me semble chimérique concernant les sciences sociales dont la démarche ne peut-être fondée que sur « *la nécessité d'une vision d'une réalité ambiguë, changeante, et infiniment complexe, qui est accessible seulement à travers des discours partiels de narrateurs situés dans le temps, dans l'espace, dans une culture, dans un corps* »<sup>15</sup>. Pour autant que la découverte de l'absolue vérité soit une utopie, mon intention ni même mon ambition ne consiste à concevoir une science au rabais, loin de là. Si la science post-moderne consiste à établir des savoirs radicalement subjectivistes sans conscientisation de l'enjeu qu'elle poursuit, alors dans ce cas je m'en éloigne. L'objectivation de la réalité se traduisant par l'usage de la raison critique et s'inscrivant dans une perspective d'avancée civilisatrice est une aventure moderne que je ne me résoudrai pas à dénier.

Aussi, même si je ne m'associe pas à un unique courant de pensée que je jugerais baigné de science infuse ni à aucune théorie singulière que j'érigerais en dogme ; même si je relativise à la fois l'objet de mon analyse et le dispositif théorique et empirique qui me conduit à le cerner, ma pensée est déterminée par une unité de sens qui « pré » tend

---

<sup>14</sup> Pour signifier « *que l'espace entre en entier dans la société qui niche en entier dans l'espace* » in Lévy J., Lussault M., 2003 in op.cit p. 330.

<sup>15</sup> Racine J.B., Bryant H. 2003 : Géographie Post moderne in Lévy J., Lussault M. : *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*. Paris, Belin. p. 734.

de bonne foi à une objectivation maximale, à une scientificité reposant sur un discours à la fois cohérent pertinent et accessible.

C'est en tant que je me refuse à analyser l'espace indépendamment du fait qu'il soit habité, en écartant de mes postulats l'idée d'un espace vide, intangible, insensible, infini et immobile et parce que j'adhère de manière unanime à l'idée qu'il est dans la nature de l'homme de se questionner sur sa présence au monde et que c'est de ce rapport conscientisé qu'émerge la réalité de la société que je suis géographe.

# — Chapitre 2

## **Habiter l'espace, le monde de l'existence**

---

### ***Préambule***

C'est à la mesure de l'être individuel et social qu'il faut comprendre l'ajustement physique, affectif et cognitif de la société au monde qui l'environne et c'est à l'échelle du lieu, cristallisateur de la production et de la reproduction sociale quotidienne qu'il est possible de comprendre cette adéquation. L'espace en tant qu'assemblage de lieux du quotidien mis en réseaux par les échanges humains compose les parties d'un Tout intangible qui donne à chaque chose et à chacun une place dans l'"*étendue-support*"<sup>16</sup> du système naturel et sociétal, qui le configure ainsi de toutes ses dimensions et à toutes

---

<sup>16</sup>Gumuchian H., 1991 : *Représentations et Aménagement du Territoire*. Paris, Anthropos Economica.

les échelles. Dans cet horizon, l'espace global s'organise matériellement et immatériellement dans l'assemblage de réalités géographiques interférentes constituant les cadres spatiaux dans lesquels s'agitent des acteurs et où s'exprime le sens même des faits sociaux qui les différencient. Dit autrement, toutes les actions humaines s'exercent dans le cadre de dispositifs spatiaux ouverts, en relation les uns avec les autres, s'enchâssant les uns dans les autres, et ces spatialités, elles mêmes, s'arrangent en fonction de la distance dont la maîtrise est consubstantielle de l'exercice des pratiques sociales. Aussi, ce sont les pratiques humaines, en tant qu'elles renvoient à des caractéristiques sociales diverses (le travail, le voyage, le jardinage...) associées à une échelle et rendant nécessaire une maîtrise de la distance et du temps qui différencient les types d'espaces et qui les fait s'emboîter dans la matérialité et /ou l'immatérialité de l'étendue terrestre.

En outre, l'espace est vécu. En effet, dans l'interaction de l'individu avec ce qui fait son existence, l'espace est happé par les sens. Et la cognition (cum nascere : "naître avec") est le moteur de cet ajustement avec le monde réel. L'espace est ainsi idéal et participe de la connaissance du monde. Sans l'espace, l'individu ne pourrait sentir, penser, agir ou aimer. Cet énoncé métaphysique est lourd de sens. Néanmoins, il a été démontré que *"c'est par l'analyse des processus cognitifs qui traite des mécanismes d'acquisition, de représentation des objets et leurs transformations en connaissances utiles pour nos jugements et nos décisions que peuvent être étudiés les rapports entre espace et représentations mentales"*<sup>17</sup>. Ces mécanismes relèvent donc de l'objectivation de la réalité. La perception et la représentation qui *"enrichit la stricte connaissance perceptive par des considérations et des connotations émanant du couple intelligence- imagination"*<sup>18</sup> et l'aptitude à l'abstraction, entrent en jeu dans *"l'interprétation sémantique de l'extériorité"*<sup>19</sup> à laquelle l'existence humaine soumet spontanément tout acteur social. L'espace est ainsi une condition de la conscience car les représentations mentales permettent aux individus *"d'évoquer les objets en leur absence"*<sup>20</sup> tout en ayant la possibilité de s'y référer concrètement dans la mesure où ces objets représentés émanent du monde ambiant dans lequel ils existent. L'espace est donc aussi idéal. Or l'apprentissage social, l'expérience de la vie, contribuent à modeler en permanence les

---

<sup>17</sup> Bailly A., 1986 : Espace et représentations mentales, p160-170, in AURIAC F. et BRUNET R. (eds), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, 343p.

<sup>18</sup> Di Méo G., 1991 : De l'espace subjectif à l'espace objectif, itinéraire du labyrinthe. *L'espace géographique* n°4, p 359-373.

<sup>19</sup> Di Méo G., 1991 in art cit.

images mentales et le mécanisme d'appropriation de la réalité, car celle-ci est, par principe, dynamique et instable, sa configuration multidimensionnelle est évolutive et il faut irrésistiblement s'y accommoder dans la réalité quotidienne de sa propre existence terrestre.

Aussi, la représentation de la réalité s'exerce naturellement en tant que « *nous avons toujours besoin de savoir à quoi nous en tenir avec le monde qui nous entoure. Il faut bien s'y ajuster, s'y conduire, le maîtriser physiquement ou intellectuellement, identifier et résoudre les problèmes qu'il pose* »<sup>21</sup>. Donc, considérant l'individu dans l'ajustement perpétuel du présent de son expérience vis-à-vis des acquis de son existence diachronique, "*chaque acteur configure dans et pour l'action son image à partir du stock de valeurs auquel il peut accéder*"<sup>22</sup>. L'espace, ainsi configuré idéellement, objectivation subjective d'une réalité par un individu, renvoie ainsi à la construction d'une identité spatiale propre à celui-ci. En conséquence, au delà du fait que l'espace configure des réalités géographiques matérielles et immatérielles, il participe aussi dans cette perspective sensible, imaginaire, cognitive et affective, d'une réalité spatiale idéale : "*substrat quotidien, indépassable, matrice à partir de laquelle se cristallisent toutes les représentations*"<sup>23</sup>. Mais cette réalité ne saurait être seulement valide considérant l'individu en tant qu'être isolé, fermé, en soi, car l'existence individuelle en tant que telle, n'est pas. Il est en effet fondamental de ne pas distinguer le moi propre du monde ambiant, social, dans lequel il se trouve car les opposer serait se résilier à occulter les dépendances réciproques liant les êtres entre eux d'une part et nier le caractère interactionnel de la dynamique sociale et partant sociétale d'autre part. « *Les sujets n'existent pas avant ou en dehors des relations qui les font être ce qu'ils sont, à chaque moment du jeu social* »<sup>24</sup>. Aussi, l'identité spatiale individuelle, qu'institue la représentation mentale comme processus d'une part mais aussi le produit de celle-ci en tant que les pratiques la mettent en acte d'autre part, trouve sa place et se compose dans le bain mouvant de toutes les pratiques et représentations sociales d'un système sociétal donné. Elle se fonde (l'identité spatiale individuelle) dépendamment de

---

<sup>20</sup> Ibid in art.cit.

<sup>21</sup> Jodelet D. (ed) et al, 1997 : in Les représentations sociales. Paris, Sociologie d'aujourd'hui, PUF.

<sup>22</sup> Lussault M., 1997 : Une problématique de l'image en géographie, p 15-23 in Callenge C., Lussault M., Pagand B., : *Figures de l'urbain. Des villes, des banlieues et de leurs représentations*. Maison des Sciences de la ville. Université F Rabelais, Tours.

<sup>23</sup> Maffesoli M., 1991 : *Le temps des Tribus*. Paris, ed Le livre de poche.

<sup>24</sup> Elias N., 1991 : in *La société des individus*. Paris, Ed Fayard, 301p.

ses conditions sociales d'exercice et à partir d'une réalité géographique partagée, c'est à dire d'un espace idéal commun. Un espace imaginaire « *normé, rationalisé de longue date par l'action sociale (...) façonné par le temps social* »<sup>25</sup> corrélatif de l'espace matériel et /ou immatériel faisant l'objet de pratiques et de représentations de la part de tous les individus qui le composent, espace de la conscience collective, ouvert aux croyances populaires et aux visions du monde de la part d'acteurs liés par "*une communauté de destin*"<sup>26</sup>.

Il ne faut donc pas occulter ce qui permet à l'activité cognitive et aux représentations de se déployer concrètement au sein du jeu social : la pratique sociale, l'expérience, c'est à dire la faculté qu'a chaque acteur individuel ou collectif d'exprimer quelque chose, de transmettre des messages, d'avoir une attitude, bref de communiquer. En effet, la communication est source de représentations « *connaissantes* » dans la mesure où celles-ci organisent l'activité cognitive et produit de représentations « *connaissables* »<sup>27</sup> dans la mesure où ces constructions mentales sont reproduites dans la pratique même et /ou formulées de manière verbale, écrite ou iconographique. Aussi dans la mesure où la communication se conditionne comme un système normatif, les énonciations sociales que sont les représentations, véhiculent des schèmes idéologiques, des valeurs et des codes relatifs à une société culturellement configurée.

Ainsi, donc, il faut appréhender les représentations en tant que système sémiotique à partir duquel il est possible d'analyser le sens de toute action dans l'espace, expérience à partir de laquelle, en retour, sont médiatisées sensiblement et cognitivement de nouvelles représentations de ce monde.

---

<sup>25</sup>Di Méo G.,1991 in art.cit. C'est la notion de « métastructure socio-spatiale » qui définit cet espace mental commun chez ce dernier.

<sup>26</sup>Maffesoli M., 1991 in op.cit.

<sup>27</sup> D'après Denis (89), Lardièrre (95) et Morin (86) in André Y., 1998 : *Enseigner les représentations spatiales* . Paris, Anthropos Economica.

# **I/ Se représenter le monde : intuition et intentionnalité de l'individu dans la connaissance des choses du monde.**

## **A) De la perspective phénoménologique...**

C'est à partir de la phénoménologie comme méthode philosophique conçue antérieurement et indépendamment à / de son utilisation en sciences sociales qu'il me semble le plus pertinent d'amorcer la construction théorique de l'objet de ma recherche. C'est l'humanistic geography qui a, en premier, « popularisé » l'intérêt de la phénoménologie pour la discipline mais dans la mesure où elle n'appréhende pas ou peu l'espace comme un objet systémique, il m'est apparu indispensable dans un premier temps de me détacher de ses énoncés.

Cette introduction à la phénoménologie est un passage obligé pour tenter de comprendre l'assise philosophique de ma recherche et d'appréhender au mieux la notion centrale de celle-ci : le monde vécu. Celle-ci me semble indépassable pour qui veut envisager la dimension spatiale de l'existence humaine.

C'est Husserl qui en 1900-1901 inaugure la phénoménologie. Celle-ci peut se définir d'une manière générale comme un savoir descriptif de l'essence des phénomènes en tant qu'ils se donnent à l'intuition, c'est à dire, et nous verrons ce qu'est la définition phénoménologique de l'intuition, en tant que leur appréhension est consubstantielle de l'essence humaine. La phénoménologie est donc une méthode de savoir le lien entre la chose et l'être, l'objet et le sujet, une réflexion sur la connaissance première et primitive<sup>28</sup>.

Ainsi, contrairement à la science moderne qui dissocie la nature de la culture, découpant l'être comme corps d'un côté et en tant que psychisme de l'autre et qui

---

<sup>28</sup> Etymologiquement, cum nascere = naître avec.



postule de l'existence des choses et des êtres comme étant le produit de causalités biologiques, physiques, psychologiques ou sociologiques, la phénoménologie démontre que l'existence (mentale et physique) repose sur une relation ontologique avec les choses et les évènements.

C'est à partir de l'analyse des actes de conscience qu'Husserl, dans ses Recherches logiques, explicite les fondements de la phénoménologie en tant que méthode démontrant le lien ontologique entre l'âme et la chose, le sujet et l'objet, point de départ de la pensée antique non dépassé par la philosophie et la science modernes. Pour Heidegger qui est le successeur direct d'Husserl, la démarche phénoménologique s'appuie en effet sur une remise en cause de l'idée de vérité conçue par les grecs selon laquelle celle-ci est contenue dans des propositions transmettant un savoir - apophantique<sup>29</sup> - un discours au sujet de quelque chose, sans que la relation de ces unités de signification avec le concret soit effectuée, sans qu'on en revienne aux choses mêmes du monde ambiant. Dans toute proposition associant un prédicat à un sujet, comme dans l'exemple « la table est verte » d'Husserl ou « la craie est blanche » d'Heidegger, l'attention est portée sur la logique formelle associant « table » ou « craie » avec leur essence « verte » ou « blanche », l'attention n'est portée que sur cet aspect de la proposition « prédicative » et cela suffit à dire de ce jugement qu'il est vrai. Or il manque à ce jugement l'attention sur le « est », la craie « est » blanche, la table « est » verte, qui revient à se poser la question de savoir le « pour qui ? » ou le « pourquoi ? » de la proposition. Or la craie est blanche et la table est verte car devant moi il y a cette craie blanche et cette table verte, c'est cette relation première, « véritative » qui fonde la première. Ainsi, ce qui est démontré au travers de ces exemples simples, c'est que dans le paradigme moderne de la science la condition de l'institution de la vérité réside dans le retrait du sujet, dans l'affranchissement de la raison pure vis-à-vis du monde tel qu'il est vécu et non sur la considération de l'objet en tant que totalité, dont on parle et au sujet duquel on énonce une proposition<sup>30</sup>.

---

<sup>29</sup> Martin Heidegger s'en remet à la lecture de « De interpretatione » d'Aristote pour qui la vérité se réserve à ces propos en opposition aux propos exprimant des sentiments.

<sup>30</sup> Considération moderne de la science qui se prémunit des dangers du sophisme et de la rhétorique.

Husserl et Heidegger démontrent ainsi que s'il n'y a pas besoin de voir un phénomène pour le comprendre, en revanche, la signification qui lui est donnée reste abstraite tant qu'il n'y a pas mise en présence de cet objet, tant qu'il ne se donne pas en personne. C'est seulement en considérant cette double relation « prédicative » et « véridative »<sup>31</sup> que l'on peut comprendre la conscientisation des phénomènes par l'individu, le vécu du monde. C'est en ce sens qu'Husserl annonce le virage amorcé par la démarche phénoménologique quand il écrit : « *la Terre ne se meut pas* »<sup>32</sup> en réaction aux postures modernes et à Galilée en l'occurrence, qui avait démontré en tant qu'astronome la circonvolution de la Terre autour du Soleil, vérité abstraite qui du point de vue concret du commun des mortels est vécu comme le contraire, à savoir que c'est le soleil qui tourne au dessus de nos têtes. Le paradigme phénoménologique est donc une méthode visant à expliciter les phénomènes à partir d'eux-mêmes, tels qu'ils se montrent au regard ou s'y rattachent. Aussi, dans cette perspective, Husserl affirme que la conscience repose sur une « *donation originnaire* »<sup>33</sup> ou intuition qui consiste à enrichir, à « *remplir* »<sup>34</sup> un phénomène de significations, à lui donner du sens et qui permet donc à la conscience de se poser sur un objet du monde et de le reconnaître en sa présence. Autrement dit, Husserl démontre que les phénomènes se manifestent à la conscience individuelle, en tant qu'ils sont associés à des concepts signifiants intériorisés psychiquement- thèse de la conscience immanente indépendante- mais en même temps il postule que cette conscience est toujours dirigée vers un objet du monde –thèse de la conscience intentionnelle- c'est à dire que l'intuition, dont la perception est l'exemple privilégié, convoque originellement la pensée du phénomène dans son appartenance au monde extérieur.

L'acte de conscience est indissociable de l'objet intentionnel en tant que celui-ci est contenu dans la pensée, c'est à dire en tant qu'il fournit la matière à penser d'une part et dans la mesure où d'autre part, la pensée qui vise cet objet diffère selon le type de manifestation mentale déployée, qu'il s'agisse d'un souhait, d'un jugement, d'une supposition, d'une crainte... Dans cette perspective, la conscience ne fonctionne donc jamais dans une mise à distance des phénomènes réels qui relèverait d'une conscience

---

<sup>31</sup> cf J. Wahl, 1998 : « *Introduction à la pensée de Heidegger* » Livre de Poche, biblio essais, Paris, leçon 1, p. 13-24. Publication d'un cours de J. Wahl donné à La Sorbonne de janvier à juin 1946 à partir d'un cours qu'Heidegger avait lui même donné à l'Université de Fribourg en 1928-1929.

<sup>32</sup> E. Husserl, 1936, *La Crise des Sciences Européennes et la Phénoménologie Transcendantale*, § 5, Paris, Gallimard, Edition de 2004.

<sup>33</sup> E. Husserl, 1900-1901 : *Recherches logiques V*, § 5, Paris, PUF. Edition de 2000.

fonctionnant indépendamment du monde extérieur pas plus qu'elle ne repose d'ailleurs uniquement sur la perception sensible des phénomènes<sup>35</sup>. C'est en effet en défiant la théorie kantienne selon laquelle l'intuition se limite à la sphère du sensible soumise aux conditions de l'espace et du temps qu'Husserl élargit sa théorie de l'intuition. Pour lui, l'intuition est aussi catégoriale et éidétique, c'est à dire qu'elle donne aussi accès à des étants qui ne sont pas seulement des choses matérielles, mais des catégories et des essences. Ainsi, pour Husserl, le Logos, entendu dans sa triple signification « parler, penser, chose pensée » est déterminé comme tel car il ne peut se remplir sans la présupposition de sa réceptivité. Rien ne peut être compris, souhaité, compris, craint, exprimé... si la signification du logos dans sa forme et dans son articulation conceptuelle n'a pas été au préalable découvert, expliqué par la mise en présence de l'objet intentionnel visé qui renvoie au fait que telle chose existe, que tel existant soit, ou soit tel ou tel, qui fait qu'il est un «*état de choses* »<sup>36</sup>. Mais celui-ci, l'« être » d'une chose et les catégories –attributs- qui le sous-tendent en terme de substance, qualité, quantité, sur le plan relationnel, positionnel, spatial, temporel et dans l'action forment les a-priori formels de la conscience, les universaux de l'entendement, inaccessibles sur le mode sensible, qui donc se trouvent nulle part. Or, Husserl postule que dans la mesure où l'« être » d'un objet et ses catégories renvoient nécessairement dans l'acte de conscience à des objets qui peuvent être visés par les sens, « l'état de chose » se reconnaît synthétiquement, en personne : « *comme l'objet sensible se comporte vis-à-vis de la perception sensible, l'état de choses se comporte vis-à-vis de l'acte d'aperception qui le donne* »<sup>37</sup> comme un acte de conscience qui procède en tant qu'« *analogon de l'intuition sensible ordinaire* ». Husserl dégage donc une ontologie réhabilitant l'intuition intellectuelle dans le cadre d'une logique de significations nécessaires régissant les phénomènes, originairement présente et fondée sur l'intuition sensible<sup>38</sup>. Et, de même qu'Husserl fonde l'intuition catégorielle sur l'intuition sensible dans la mesure où la perception d'un état de chose présuppose la perception de ces choses<sup>39</sup>, il

---

<sup>34</sup> Le concept de « remplissement » d'une signification (Erfüllung) est central dans les RL I, § 9.

<sup>35</sup> Or c'est ce mode de conscience qui a orienté les tenants de la géographie comportementale et de l'humanistic géography, référence Kantienne selon laquelle l'intuition sensible est seule valable.

<sup>36</sup> E. Husserl, 1900-1901 : *Recherches logiques*, V, § 28

<sup>37</sup> E. Husserl, 1900-1901 : *Recherches logiques*, VI, § 44

<sup>38</sup> « L'état de chose » husserlien renvoie à ce qu'Heidegger appellera « l'être de l'étant ».

<sup>39</sup> Dans l'assertion « la neige est froide », « est » n'est rien de perceptible mais pourtant je peux sentir la neige et dire « la neige est froide ». En revanche, l'être ne peut être signifié empiriquement, néanmoins la signification « la neige est froide » se remplit en présence de la neige froide. L'être comme lien entre un sujet et un prédicat ou l'être en tant que position absolue de l'existence est remplie par l'intuition. L'état de chose, « la neige est froide » m'est alors donné.

postule également que l'intuition donne à voir l'essence (eidos) des « étants ». Si l'individu reconnaît une même essence dans la perception de phénomènes particuliers, au delà, il parvient à percevoir l'essence générale, pure et absolue, donnée non pas par l'intuition sensible mais enchevêtrée avec elle<sup>40</sup>.

Dans les Idées directrices pour une phénoménologie pure et une philosophie phénoménologique (1913), Husserl développe l'idée de « réduction eidétique », pour désigner comment la conscience parvient à saisir l'essence d'un objet, d'un fait ou d'un événement à travers la variation que l'individu fait subir à sa perception en la déformant par l'imagination. Ce processus qui permet d'accéder à la connaissance de l'essence d'un phénomène consiste en une suppression imaginaire des attributs superflus le concernant, traduisant le passage de l'ordre du fait saisi dans l'intuition empirique à l'ordre de l'essence saisie dans l'intuition eidétique. Ce procès cognitif n'est alors possible que grâce aux relations complexes qu'entretiennent les deux types d'intuition idéale et sensible : « *il n'est pas d'intuition de l'individu sans qu'on ne puisse mettre en œuvre librement l'idéation, l'extraction de l'essence* » et parallèlement « *il n'est pas d'intuition de l'essence si le regard n'a pas la libre possibilité de se tourner vers un individu correspondant* »<sup>41</sup>. L'imagination dans cette perspective partage ainsi avec la perception, le caractère de « *donation originnaire* ». Husserl rend donc intelligible la possibilité de la connaissance d'un objet en général dans toute la concrétude que peut avoir cet objet dans la vie effective de la conscience au sein du présent vivant. La conscience des relations entre les choses du monde et soi-même est vécue.

## **B) ...à ses orientations en Géographie**

La problématique soulevée par la phénoménologie renvoie à ce qui fonde la théorie des représentations en sciences cognitives largement reprise en géographie, à savoir la nature du lien sensible et cognitif entre l'espace et les individus. Jean Piaget,

---

<sup>40</sup> Je reconnais le bleu dans celui de la mer, du ciel ou des yeux de mon enfant, et au delà des bleus particuliers donnés dans le sensible, je perçois aussi le bleu en général, l'eidos du bleu.

psychologue et fondateur de l'épistémologie génétique émettra en effet une théorie démontrant l'appréhension du monde extérieur à travers les dispositifs mentaux de l'individu. Où se situe le parallèle entre les deux ensembles d'énoncés ? Le concept d'intentionnalité de la pensée Husserlienne peut-être assimilé à celui de représentation dans les sciences cognitives, à ceci près que la dimension du vécu chez le premier n'est pas du même ordre que pour les seconds. Avant d'étudier la différence, de taille, entre leurs propositions, examinons pour le moment là où se situe la concordance entre les deux pensées. Celle-ci concerne la finalité des actes de conscience et le mode opératoire qui les sous-tend, à savoir le double jeu de la perception et de l'imagination dans l'activité mentale. À lire toute introduction à la phénoménologie, le concept d'intentionnalité exprime la corrélation entre l'individu et le monde extérieur. Dans un sens plus exact, l'intentionnalité chez Husserl consiste à donner du sens aux choses du monde à toutes les formes d'être du monde, ou autrement dit, à les identifier. L'objet intentionnel visé par la conscience et synthétisé par les intuitions est autre chose que l'objet réel, il est en tant qu'il est sensé. La finalité de la représentation ou de l'intentionnalité est donc analogue. Trouver l'eidos d'une chose nécessite le *modus operandi* (perception-imagination) de la conscience qui est soit spontanée soit réfléchie. Les sciences cognitives dont Piaget a été en quelque sorte le précurseur admettent également cette association de la perception et de l'imagination au sein de l'activité mentale. Dans ce cas, une représentation désigne le processus par lequel l'extériorité est appropriée par les sens puis s'organise cérébralement en tant qu'images associées à une réalité concrète ou une idée abstraite (« *Il est établi que les régions du cerveau qui sont en activité en perception visuelle le sont aussi en imagerie, pendant l'inspection des images mentales* »<sup>42</sup>) construisant ainsi la matière cérébrale de l'activité cognitive.

La représentation est aussi le produit de cette construction mentale qui, parce qu'elle se manifeste et s'enrichit au fil de l'expérience spatio-temporelle, conduit à créer un double de la réalité observée et constitue donc en tant que processus un remodelage permanent de la connaissance que l'individu a du monde ambiant. Ainsi, si, vis-à-vis des modalités d'exercice concernant la représentation ou l'intentionnalité, l'approche

---

<sup>41</sup> E. Husserl, 1913 : *Idées directrices pour une phénoménologie pure et une philosophie phénoménologique* . vol I § 3, p12. Paris, Gallimard. Edition de 1986.

cognitive rejoint la perspective phénoménologique, si l'expérience spatio-temporelle est décisive dans l'ajustement de la conscience à la réalité dans les deux démarches (Husserl évoque l'institution d'une « *habitualité* » pour désigner le fait que la représentation comme processus qui s'inscrit dans l'espace et dans le temps a des résultats, des représentations qui se réalisent dans le cours ultérieur de l'expérience continue), en revanche, la réalité représentée n'est pas pour les phénoménologues un double de la réalité. Certes, Husserl évoque le caractère fictif de l'imagination dans la mesure où elle permet de saisir l'essence d'un objet idéalement. Autrement dit, il admet que l'imagination déforme l'objet perceptible<sup>43</sup>, mais il refuse la croyance en une conscience qui appréhenderait de fausses réalités.

D'une manière générale si Husserl affirme que dans l'extraction de l'essence d'un phénomène, « *perception et imagination se retrouvent sur un pied d'égalité (...) avec en outre un privilège à l'imagination* »<sup>44</sup>, c'est qu'il ne réduit pas l'intentionnalité de la conscience à l'appréhension de l'essence des objets du réel et qu'il considère que dans l'appréhension de la réalité l'imagination et la perception partagent le caractère de donation originale. À travers cela, c'est l'idée de la conscience vécue qui fait la différence entre les deux approches. Or, ce qui est globalement admis et utilisé comme énoncés théoriques par les géographes n'est pas la notion de vécu appliquée à la conscience et au monde dans lequel concrètement cette conscience s'exerce. En effet, ce n'est pas la perception et la représentation de l'espace en tant qu'elles participent de la conscience humaine et à l'expérience humaine qui est seulement géographique—même si c'est déjà beaucoup—c'est l'idée que cette conscience ne s'exerce jamais en dehors de l'être-au-monde, qu'elle est l'essence de l'existence de l'homme sur la Terre.

Aussi, si l'humanistic geography anglo-saxonne—à travers les travaux d'Anne Buttimer notamment—s'inscrit pleinement dans la démarche phénoménologique

---

<sup>42</sup> C. Habel, in M. Denis (ed), 1997 : in « Langage et cognition spatiale », Paris, Masson.

<sup>43</sup> Dans son principe et dans ce qui la sous-tend (milieu social).

<sup>44</sup> E. Husserl, 1913 in op. cit (ID 1 § 4).

husserlienne, le mouvement de la géographie sociale<sup>45</sup> qu'ont illustré et marqué entre autres A. Frémont, G. Di Méo ou H. Gumuchian, a été moins à l'aise vis-à-vis d'elle. Cela se traduit dans l'adaptation confuse que la géographie sociale a pu faire des apports phénoménologiques à travers les concepts d'«espace perçu», d'«espace vécu», d'«espace de vie», d'«espace représenté», d'«espace social», de «territoire»; bref, à travers un éparpillement conceptuel qui, tout en étant fondé sur la prise en compte de la représentation comme mécanisme de la conscience basée sur la perception et l'imagination, n'a jamais envisagé la référence au concept husserlien de «lebenswelt», (monde vécu) mais lui a préféré celui de territoire ni même assumé pleinement le concept d'intentionnalité husserlienne puisqu'elle conserve celui de représentation si tant est qu'ils coïncident pleinement entre eux. Comment l'expliquer ?

Avant de se pencher précisément sur la définition du «monde vécu» et partant de s'interroger sur ce qui la distingue des concepts géographiques académiques, tentons de comprendre les raisons pour lesquelles, le concept de représentation a été préféré à celui d'intentionnalité. C'est au niveau du rôle donné à l'activité perceptive dans la relation entre les hommes et leur environnement que l'approche de la géographie sociale diverge de la démarche phénoménologique.

### **C) La Perception : point de divergences conceptuelles ou la non considération de l'intuition phénoménologique par la géographie académique.**

Dans la démarche phénoménologique, l'imagination partage avec l'activité sensorielle dont la perception, le «statut» de donation originaire, c'est à dire qu'elles fondent l'intuition sur laquelle repose la conscience et partant l'existence. Sans nier le rôle de la perception dans l'activité cognitive, loin de là, la géographie appréhende les

---

<sup>45</sup> Amorcé à la fin des années 70, ce mouvement soucieux d'ancrer le social dans la géographie du moment et encline à travailler sur les relations qu'entretiennent les individus avec les espaces a dans ses objets, ses principes et ses méthodes été très largement partagé au point d'être au sein de l'enseignement universitaire des années 90 l'unique référence épistémologique de la géographie dite «humaine».

mécanismes perceptifs comme un filtre s'interposant entre le vécu et l'individu faisant de la conscience une boîte à représentations contenant des images mentales du réel construites à partir des impressions sensibles alors que l'approche phénoménologique se refuse à considérer l'activité cognitive comme une machine à créer une copie du monde. La phénoménologie conçoit la perception comme un mouvement indépassable de la conscience c'est à dire comme une expérience originaire qui consiste à être auprès des choses qui nous entourent, auxquelles on pense, dont on parle. Ainsi en saisissant l'expérience sensible comme la source ultime mais non suffisante de la conscience et de la connaissance du monde extérieur par l'individu, la perception extérieure des choses relève ainsi d'une « *proto-expérience* » (Urerfahrung), à partir de laquelle, le monde se donne à la conscience.

Le monde *"est donné en vertu d'une expérience originaire, en vertu de ma perception extérieure. Appréhender les choses elles-mêmes, appréhender dans leur réalité corporelle les choses, le monde en général, ce n'est rien d'autre qu'avoir une « perception extérieure »*<sup>46</sup>. Aussi, la phénoménologie considère la perception comme l'attitude naturelle de l'exercice de la conscience. Cette dernière, sans se réduire à la simple activité perceptive, s'y rattache naturellement en ce que la conscience est toujours conscience de. Ainsi, dans sa structure même, la conscience est ouverte sur le monde et le sens des objets auxquels elle a affaire y sont inclus de telle sorte que même si la conscience dépasse toujours ses impressions vers des objets intentionnels qui sont des représentations, elle s'exerce toujours dans l'expérience, c'est à dire dans la médiation spatiale et temporelle de l'expérience perceptive sensible. On peut dès lors s'interroger sur le fait que la géographie ait nié la perception comme l'acte premier d'ancrage pré-réflexif de l'individu au monde. L'acte perceptif en tant qu'il s'échafaude dans la jonction de stimuli extérieurs, de leur captation par les organes sensoriels et de leur interprétation cérébrale est, par définition, entremêlé dans l'activité cognitive. Or, dans la mesure où la finalité de la conscience est l'identification des objets perçus sensuellement, la représentation a une efficacité plus grande dans la connaissance des choses du monde. La phénoménologie ne suppose d'ailleurs pas le contraire. Pourtant, dans la mesure où la perception est malgré tout, en tant que médiation entre extériorité et intériorité, une activité élémentaire de l'appréhension des choses par l'homme, elle ne

---

<sup>46</sup> E. Husserl, 1913 in op. cit. (ID I).



peut être réduite à un simple mécanisme perceptif qui, par ce qu'il est secondaire au regard de la représentation dans l'acte de conscience, légitimerait une sous estimation de son rôle dans l'appréhension des choses.

Cependant, la géographie n'a porté que peu d'intérêt à la perception, la considérant comme un écran s'interposant entre le réel et l'individu du fait des influences qu'elle subit par l'imagination et par l'expérience socioculturelle, si bien que le réel perçu est systématiquement représenté et donc toujours altéré. « *Il n'existe pas d'acte perceptif qui ne subisse la double influence de l'intellect et de l'imagination. Il n'existe donc que des représentations du réel, plus ou moins proches d'une pure perception* »<sup>47</sup>. Aussi, considérant la perception comme mineure dans la relation entre l'homme et l'espace du point de vue de la cognition, comme si perception et représentation étaient rivales à ce niveau là, comme s'il fallait les hiérarchiser (« *cette expression d'espace représenté doit être préféré à celle d'espace perçu* »<sup>48</sup>) plutôt que de concevoir la perception en tant qu'élément d'une tension entre sens, expérience et conscience, c'est à dire comme élément fondamental de l'intentionnalité de l'individu dans son rapport au monde, la géographie a évacué cette conception de l'intuition phénoménologique, de la perception comme acte primitif de la connaissance des choses, comme « *arrière plan préreprésentatif* »<sup>49</sup> stigmatisant notre être-au-monde sous formes d'images ou de visions. La perception relève donc de la pré-réflexivité ou d'une sphère pré-représentative qui donne accès aux évidences du monde sous forme d'aperçus partiels, qui sont ainsi données à ma conscience subjective de manière intuitive, laquelle coïncide toujours par une anticipation de la visée intentionnelle, c'est à dire par l'intention de signification, de manière à ce que ces choses se donnent enfin intégralement.

L'appréhension des choses du monde n'est ainsi possible que dans la coïncidence de la perception et de la conscience transcendantale car la chose du monde en tant qu'elle est perçue n'est jamais une évidence pleine et entière, elle ne se donne totalement qu'en tant que la conscience anticipe en l'identifiant comme telle ou telle. Autrement dit, une chose perçue « n'est pas » pour moi, tant que la conscience

---

<sup>47</sup> Di Méo G. 1991 : « *l'homme la société, l'espace* », Paris, Anthropos Economica, page 125.

<sup>48</sup> Gumuchian H. 1991 : « *Représentations et Aménagement du territoire* », Paris, Economica.

<sup>49</sup> Searl in Cunha A., 1985 : *Systèmes et territoires : valeurs, concepts, indicateurs pour un autre développement. L'espace géographique* 3, p. 181-198.

n'anticipe pas par l'intention de signification de ce auprès de quoi elle se pose. Sans la conscience, les choses perçues ne sont que des apparaissants<sup>50</sup>. L'intuition est le fondement élémentaire de l'attitude naturelle de la conscience visant à identifier les choses auxquelles elle a affaire, les choses du monde. Cela revient à dire que l'activité de conscience du point de vue phénoménologique n'a qu'une tâche : expliciter le sens du monde, le sens par lequel il vaut pour tout un chacun comme existant effectivement et de plein droit. Le monde n'a autrement dit d'existence dans la perspective phénoménologique qu'en tant qu'il est vécu, c'est à dire en tant que les choses qu'il contient sont objets de conscience, et que l'expérience de l'intuition sensible convoque naturellement en contredisant, infirmant, complétant la signification antérieurement attribuée à ces choses.

---

<sup>50</sup> Le fait que les choses perçues n'appartiennent pas nécessairement à mon univers propre ne signifie pas qu'elles n'aient pas d'existence dans l'univers commun.

## **II / Être au monde : les implications du monde vécu phénoménologique dans l'appréhension de l'existence de l'homme sur Terre.**

### **A) Du subjectivisme de la conscience transcendantale...**

La démarche phénoménologique, on le comprend sans peine, est de lier les deux bouts de la chaîne de la connaissance, à savoir l'âme et la chose. Or, le postulat capital de la phénoménologie est de montrer sans rentrer dans la distinction polémique de la philosophie objectiviste ou subjectiviste que la relation entre les choses et l'homme est à la fois subjective dans la mesure où c'est l'homme qui a une relation avec ce qui l'entoure, il est un des termes de cette relation, à travers laquelle par l'activité de la conscience il va vers l'objet d'une part, et en même temps, cette relation est objective puisque avant tout discours à propos des choses du monde l'homme a d'ores et déjà une voie d'accès à la chose elle-même dont il parle ou à laquelle il pense, il suppose un « *séjour auprès* »<sup>51</sup> (Aufenthalt) de la chose. Aussi, et Heidegger rejoindra la pensée d'Husserl à ce sujet, les choses matérielles et les choses pensées ne s'opposent plus. Choses et sujets de la pensée ne sont plus deux instances fermées sur elles mêmes mais relèvent de deux façons d'exister. La différence entre choses et sujets est dès lors une différence d'étant reposant sur le statut d'être comme chose que l'on perçoit dans le monde autour de nous ou d'être comme vécu ou expérience (Erlebnis)<sup>52</sup> c'est à dire en tant que sujet perçu en nous. Partant, choses et vécus n'existent plus par eux-mêmes, indépendamment les uns des autres puisque l'intuition phénoménologique est justement l'épreuve dans laquelle la chose se donne elle-même à la conscience de manière transcendante. Cela ne signifie donc rien d'autre qu'à la différence des choses spatiales qui ne peuvent être données à la conscience par la perception qu'à partir d'un point de vue et par esquisse et qui donc sont des données contingents, le vécu, en tant qu'il est un étant immanent à la conscience se donne lui totalement, intégralement de manière

---

<sup>51</sup> Heidegger M, 1996 : « Einleitung in die Philosophie » § 12 p. 68 in « Gesamtausgabe » tome 27 in Wahl J. in op. cit.

<sup>52</sup> Husserl E, 1913 in op. cit (IDI).

nécessaire. Le monde en tant qu'ensemble de choses que je perçois en dehors de moi et auquel j'attribue le statut d'être autour de moi repose sur ce qu'Husserl appelle « *l'attitude naturelle* » par laquelle, au moment où les choses du monde se donnent à nous avec la perception, nous suspendons l'existence du monde en neutralisant nos vécus de manière à ce que le contenu de la conscience soit réactualisé en permanence au contact du monde. Cette suspension (épokhè<sup>53</sup>) consiste à regarder, entendre, sentir les choses sans penser à ce que l'on regarde, entend ou sente, comme si nous étions ouverts aux choses et comme si celles-ci se laissaient découvrir, de telle sorte que l'on a pas besoin de se représenter le monde pour avoir le sentiment primitif qu'il existe. « *Que le monde existe, que dans l'expérience continue convergeant sans cesse vers la concordance universelle il soit donné comme monde existant, voilà qui est parfaitement indubitable* »<sup>54</sup>. Aussi cette attitude naturelle contredit la conception cartésienne selon laquelle il y a d'une part le monde, de l'autre, moi. Ces derniers ne s'opposent pas en effet comme deux étants à part entière qu'une relation viendrait lier. Au contraire, la relation est en quelque sorte première car le monde n'a son sens de monde qu'en tant qu'il m'apparaît comme tel, et l'ego n'a son plein sens qu'en tant qu'il est le vis-à-vis du monde, celui pour qui le monde se découvre. C'est en ce sens qu'il faut donc comprendre la signification suprême de l'intentionnalité husserlienne, Husserl ne disant en effet rien d'autre qu'il n'y a pas d'abord la pensée et ensuite la pensée de quelque chose mais qu'il y a indissociabilité du quelque chose et de l'acte de penser. La conscience n'est donc pas un réceptacle d'images du monde qui se formeraient à partir de stimuli sensoriels sur elle, elle est application active d'un sens s'inscrivant de façon motivée de telle sorte que la conscience anticipe en faisant appel à des perceptions antérieures qui confirment ou infirment la ou les précédentes. L'acte de conscience est toujours motivé par la transcendance de significations issues d'expériences préalablement vécues qu'Husserl compare à un « *horizon* » motivant à son tour tout acte ultérieur de la conscience ; « *chaque état de conscience possède un « horizon » variant conformément à la modification de ses connexions avec d'autres états et avec ses propres phases d'écoulement. C'est un horizon intentionnel dont le propre est de renvoyer à des potentialités de la conscience qui appartiennent à cet horizon même* »<sup>55</sup>. Les conséquences philosophiques de la phénoménologie sont donc à partir de ces

---

<sup>53</sup> Ibid in op. cit. (ID 1).

<sup>54</sup> Husserl E., 1913 in op.cit. (ID III Postface à mes idées).

énoncés, l'institution d'un idéalisme transcendantal puisque Husserl considère que l'être est en rapport avec le monde de par l'activité de cette conscience transcendantale. « *Ce qu'est le monde l'est par mon activité de constitution transcendantale : il est monde ayant valeur pour moi, existant dans mes propres actes au moyen d'actes par lesquels je l'exhibe comme monde réellement se confirmant.* »<sup>56</sup> De là découle ainsi le fait que la phénoménologie pense le réel comme constitué par une activité déployée par un sujet, d'où l'importance première accordée à l'ego transcendantal dans lequel le monde est constitué transcendantalement. Pour autant le sujet empirique, cet étant fondé sur un corps, une nature vivante et physique, demeure cette originalité de fait, ineffaçable, à partir de laquelle la conscience s'exerce. L'attitude naturelle de la conscience présuppose ce moi empirique même si elle n'est pas compréhensible à partir de celui-ci : « *La vie naturelle [...] n'a pas de motif pour passer à l'attitude transcendantale, c'est à dire pour accomplir l'autoréflexion transcendantale au moyen de la réduction phénoménologique* »<sup>57</sup>. C'est là le problème méthodologique du commencement de la phénoménologie qui recouvre aussi partant un problème ontologique.

En effet, l'idée d'une intériorité transcendantale pourrait être l'objet de la critique de la phénoménologie dans la mesure où l'idée de la conscience qu'elle dégage serait en quelque sorte enfermée dans un monde privé autrement dit équivaldrait à un solipsisme. Or la phénoménologie en tant que détractrice de la psychologie prétend le contraire à l'instar du concept d'intentionnalité qu'elle institue, puisque celle-ci ne s'exerce jamais comme un mécanisme de représentation, une machine à constituer des images du monde. L'ego n'est pas l'instance ultime de la réalité, elle porte en elle des références à des objets en dehors d'elle-même, posés comme ses originaux et ses référents. « *Au signe en tant que signe appartient aussi la conscience spécifique d'être signe d'autre chose, une conscience d'une structure originale* »<sup>58</sup>. L'intentionnalité pour les phénoménologues procède indissociablement de l'expérience pleine et entière qui consiste pour tout un chacun à être auprès de choses qui sont les mêmes pour tous, qui donc, s'inscrit dans un vécu, commun et partagé, des choses du monde.

---

<sup>55</sup> E. Husserl, 1929 : *Méditations cartésiennes* ; 2<sup>ème</sup> méditation, §14, traduction E. Levinas et Peiffer, Paris, Vrin. Edition de 2003.

<sup>56</sup> E. Husserl, 1923 : *Philosophie première*, vol II 38<sup>o</sup> leçon., trad. Shérer, PUF 1990.

<sup>57</sup> E. Husserl, 1913 in op. cit. ( ID I § 49).

## **B) À l'objectivité du « lebenswelt » et du « dasein »**

### **1) La dialogique de « l'être auprès » des choses du monde : ouverture de l'intériorité et découverte de l'extériorité.**

Ces deux concepts de « *lebenswelt* » et de « *dasein* » empruntés respectivement à Husserl<sup>59</sup> et Heidegger<sup>60</sup> sont les concepts clés ayant fait la notoriété de la philosophie existentielle et qui ont selon nous un intérêt incommensurable pour toute recherche en Géographie comme Science Sociale. Ces philosophes ont tous deux cherché à dépasser l'idéalisme et le subjectivisme liés à l'approche phénoménologique en inscrivant leur pensée sur l'intentionnalité transcendantale au sein d'une vue objectiviste qui lui est au demeurant consubstantielle.

En effet, l'extériorité est nécessaire à l'efficace de l'intériorité, l'intentionnalité ne fonctionnant que dans le rapport à des objets qui ont une réalité concrète d'étant extérieure à la conscience, des « étants » qui dans l'expérience humaine se laissent rencontrer par la conscience<sup>61</sup>. Autrement dit, le monde n'est pas une somme de choses qui sont simplement là mais un champ ouvert de choses à partir duquel elles peuvent se manifester à la conscience. C'est le monde de la vie –*lebenswelt*– tel que le forge Husserl, c'est à dire le monde dans lequel vit immédiatement<sup>62</sup> l'homme et sur la base duquel la conscience construit ses représentations. Ce qu'il faut présentement saisir de ce concept se situe dans le rapport dialogique permanent entre la conscience et les étants. Le *lebenswelt* est la matrice à partir de laquelle nous percevons les objets sensibles, les étants naturels qui sont donnés en personne, avec lesquels nous avons originellement affaire, les choses vivantes de la physique et de la biologie ; le « monde de la vie » est autrement dit celui des « évidences » de la conscience humaine.

---

<sup>58</sup> E. Husserl, 1923 in op. cit. (leçon 17)

<sup>59</sup> E. Husserl, 1936 : *La Crise des Sciences Européennes et la Phénoménologie transcendantale*, trad. Granel, Gallimard. Edition 2004.

<sup>60</sup> M. Heidegger, 1927 : *Etre et Temps* Paris. Gallimard. Edition de 1986

<sup>61</sup> « Découverte » des choses et « ouverture » de la conscience sont les concepts heideggeriens signifiant le mode d'appréhension intentionnelle du monde par la conscience.

<sup>62</sup> Nous développerons la notion d'immédiateté de ce rapport dans les paragraphes suivants.

La philosophie d'Heidegger précise la différenciation existant dans le rapport entre les choses et la conscience selon la nature des étants qu'il distingue en parallèle de la différence dégagée par Husserl entre intuition sensible et intuition catégoriale. On l'a vu, Husserl en donnant à penser que le mot « est » était l'objet d'une intuition<sup>63</sup>, distinguait les étants selon leur façon de se présenter à la conscience. Heidegger développe cette question de la multiplicité des étants présents dans le monde.

Dès que l'homme comprend quelque chose, il présuppose la compréhension du mot « est », par conséquent l'homme est le seul étant à comprendre l'être. C'est à partir de ce postulat qu'Heidegger spécifie l'étant de l'homme et l'étant du reste des choses du monde dans la perspective du séjour de la conscience auprès des étants. Le philosophe esquisse dans « Être et Temps »<sup>64</sup> un plan général des êtres tels qu'il les voit .

- L'homme « existe », en tant qu'il est une « chose pensante », du fait de l'intériorisation de la vie dans la conscience humaine, l'homme ne vit pas, il existe. C'est la conscience qui fonde notre séjour auprès de nous mêmes, notre mode d'être.

- Les plantes et les bêtes « vivent ».
- Les choses matérielles « sont présentes » devant nous, ou « maniables » pour certaines d'entre-elles.
- L'espace « subsiste ».

La médiation entre l'étant et l'être (ou la chose et le vécu chez Husserl) qui se fonde sur la conscience intentionnelle suppose donc de la part de l'individu un « séjour auprès » des étants ou des choses. C'est la condition métaphysique de l'existence du monde pour l'individu. Le monde existe en tant que les choses qui s'y trouvent sont accessibles à la conscience. Le classement effectué par Heidegger n'a de sens que dans sa perspective phénoménologique c'est à dire en tant qu'il faut « *faire voir le phénomène à partir de lui-même ce qui se montre tel qu'il se montre* »<sup>65</sup>, et précisément aussi ce qui avec lui ne se montre pas, c'est à dire le fond invisible du phénomène à partir duquel la manifestation apparaît et capte le regard tout en l'occultant, c'est à dire « l'être de l'étant ». Si pour Husserl, l'homme est saisi comme conscience, il est chez Heidegger pensé à partir de sa manière d'exister. Or le « lebenswelt » husserlien est le

---

<sup>63</sup> Sans une compréhension du mot « être », il serait impossible de parler des étants car nous ne pourrions les saisir comme tels puisque dire l'étant comme tel ou tel implique d'avance de comprendre l'étant comme étant. Être est objet d'une compréhension fondamentale mais obscure. C'est en ce sens qu'Husserl conçoit l'être comme intuition catégoriale.

<sup>64</sup> M Heidegger, 1927 in op.cit ( § 12 p 71).

<sup>65</sup> Ibid in op.cit.

pendant du « dasein » chez Heidegger à l'instar de cette détermination de l'homme en tant que conscience ou manière d'exister. Nonobstant, les deux concepts désignent la même praxis originaire d'appréhension du monde par l'homme, un être auprès des choses, naturel, qui naît aussitôt l'apparition de l'homme sur terre.

## 2) Autrui dans la constitution du monde.

Le monde rassemble les étants du monde en tant qu'ils sont médiatisés intentionnellement par la conscience. Autrui comme « subjectivité étrangère »<sup>66</sup> à moi est rendu présent à ma conscience et comme chose pensante du monde, il partage avec moi ce monde tout en ayant ses vécus qui le différencie phénoménologiquement de moi. Il est un alter ego. Ainsi l'être humain est naturellement auprès des choses et il est naturellement avec les autres êtres humains. Husserl comme Heidegger considèrent l'altérité comme étant consubstantielle de l'être au monde. L'appréhension d'autrui pour Husserl repose sur l'expérience d'une conscience étrangère, laquelle m'est donnée à travers l'indication<sup>67</sup> de son corps.

Par analogie avec l'expérience de mon corps je peux percevoir le corps de l'autre comme celui d'un autre homme dont je sais qu'il n'est pas qu'un corps vivant mais un corps vécu c'est à dire celui d'une autre conscience, « *le corps d'autrui tient son sens d'une transposition aperceptive à partir de mon propre corps* »<sup>68</sup>. Précisons que le corps d'autrui pour Husserl ne s'appréhende pas seulement à travers la perception de son corps vivant mais aussi sur celle de son comportement, c'est à dire dans le temps. L'altérité est inhérente à l'institution de l'intentionnalité de la conscience husserlienne. En effet, considérant que le monde est réel en tant qu'il fait l'objet d'intuitions concordantes, Husserl affirme que le monde vécu est corrélatif à la communauté des hommes ; « *la forme ontologique du monde est celle du monde pour tous* »<sup>69</sup>, ce qui signifie donc que la signification des choses du monde est objective en tant que constituée comme objective par tous les individus c'est à dire par l'inter-subjectif. « *Le*

---

<sup>66</sup> E. Husserl, 1923 in op cit. vol. II, 53<sup>e</sup> leçon .

<sup>67</sup> L'indication est le concept désignant chez Husserl le fait que certains phénomènes se donnent à voir non pas de manière transparente et immédiate mais comme signe d'un autre phénomène c'est à dire lorsqu'il se donne à voir comme un indice.

<sup>68</sup> E. Husserl, 1929 in op. cit (5<sup>e</sup> méditation, ID II, § 50).

<sup>69</sup> E. Husserl, 1936 in op cit. (App. XX).



*monde en tant qu'horizon permanent ayant valeur d'être pour la communauté des hommes [...] possède toujours et d'avance la valeur ontologique de quelque chose qu'il est possible d'expérimenter de façon concordante et de corriger, par des échanges réciproques, jusqu'à ce que, de tous côtés, il soit ramené à la concordance. [...] Le monde est toujours dans un mouvement qui est celui d'une constante relativité dans la validation, et où il se trouve rattaché à des hommes qui vivent ensemble, qui possèdent ensemble le monde, en tant qu'ils portent et accomplissent sa validation, en tant qu'ils le visent, qu'ils en font toujours l'expérience les uns avec les autres, mais toujours dans la correction réelle et possible des autres ».*<sup>70</sup> L'altérité est donc une condition de l'établissement d'évidences pour la conscience intentionnelle, la modalité faisant du monde vécu le réel.

C'est également dans cette perspective qu'Heidegger définit le « dasein ». En effet étymologiquement l'être là auquel renvoie le dasein désigne l'idée d'ouverture indissociable de l'essence humaine, ouverture signifiant à la fois être auprès des choses et être avec quelqu'un. Concernant cette ouverture à l'altérité, Heidegger considère qu'il n'y a pas un sujet et un autre sujet avec une sorte de pont entre eux mais qu'il y a toujours d'ores et déjà une communion entre les sujets (« *Le moi est toujours au dehors, et le toi est toujours au dehors aussi* »<sup>71</sup>) et que cette ouverture essentielle de la conscience humaine à tous les étants, y compris à autrui donne accès à la vérité ontologique puisqu'elle se fonde sur la transcendance de la réalité humaine. Heidegger rejoint ici Husserl à propos de l'objectivité, produit fluctuant de la concordance intersubjective. Aussi, le là du « être là » (le « da » de dasein) qui évoque un terme spatial n'est pas à entendre comme positionnement dans l'espace géométrique mais en tant que sphère d'ouverture à partir de laquelle s'exerce la transcendance de l'intentionnalité. Le « là » renvoie à une exposition dans un espace vital et vécu dans lequel l'homme se meut et dans lequel l'intelligence primitive se meut. Ainsi pour Heidegger, le dasein qui est concomitant de l'apparition de l'être humain sur Terre, de sa venue au monde, est une irruption dans l'espace dans le sens où la spatialité de l'espace lui est ouverte, où s'offre à lui un « horizon », c'est à dire en tant que l'être humain apporte la possibilité pour une chose d'être ici ou là-bas auprès de lui et avec

---

<sup>70</sup> E. Husserl, 1936 in op cit. (App. XVIII, §34).

<sup>71</sup> J. Wahl, 1998 in op. cit.

lui. Le « là » désigne donc l'espace à l'intérieur duquel l'homme existe et non sa place dans l'espace géométrique<sup>72</sup>. L'espace vital et vécu au sein duquel l'homme séjourne auprès des choses et avec les autres est donc le mode d'être fondamental et primitif de l'homme. C'est à partir de lui que la réalité acquiert son sens de monde.

### 3) Le temps de l'être au monde.

L'expérience humaine sur la Terre, en tant qu'être au monde est aussi une expérience humaine du Temps. Les problématiques philosophiques du Temps, d'Aristote à Kant, de Saint Augustin à Husserl se focalisent sur une confrontation similaire bien que non équivalente, à celle qui affecte l'espace. En effet, de même que peut être conçu l'espace comme étendue invisible, condition nécessaire de la possibilité de l'expérience humaine, le temps, en tant que détermination naturelle est envisageable en tant que déroulement chronologique autoconstitué. Face à ces conceptions faisant de l'espace et du temps des instances univoques s'imposant froidement et a priori à l'expérience, répliquent d'autres types de réflexion philosophiques les concernant tous deux. Dans le cadre de la phénoménologie, l'espace est comme nous l'avons vu un horizon existentiel permanent fait de rapports sensibles et idéels avec les êtres et les choses, l'issue d'une irruption dans le monde de la vie physique qui est toujours pour l'homme aussi sociale. Cette perspective qui, non seulement n'oppose donc pas mais réunit les conceptions d'un espace intangible et absolu à un espace relatif et relationnel, trouve donc son parallèle en ce qui concerne la conception du temps. En effet, si la réflexion philosophique avait déjà affirmé que le temps était envisageable comme une « *distension de l'âme* », <sup>73</sup> c'est-à-dire comme élément d'une discordance de l'expérience humaine liée à un ajustement perpétuel de l'existence du présent au temps qui passe, il est possible dans la démarche phénoménologique d'accorder les deux orientations philosophiques liées au temps. La phénoménologie husserlienne se focalise sur une conception du temps en tant que flux de conscience, c'est à dire sur l'idée que les significations originaires du temps, passé, présent, futur se constituent à partir de la

---

<sup>72</sup> Avec l'explicitation du concept de *dasein*, Heidegger contribue à dénoncer le problème de la vérité dans son acceptation scientifique moderne, puisqu'il considère à juste titre qu'elle se tient toujours en dehors de cette problématique spatiale c'est à dire dans le sens où elle traite des choses dans l'indifférence de l'espace vécu dans lequel nous sommes. C'est en ce sens que la vérité pour Heidegger se situe dans la transcendance, essence du *dasein*.

conscience subjective qui s'exerce elle seulement dans le « présent vivant »<sup>74</sup>, c'est à dire dans le temps de l'expérience humaine sur la Terre. Par conséquent, le temps husserlien présuppose le temps cosmologique de la succession, le temps diachronique. En effet, pour Husserl, les rapports au passé et au futur se formalisent au travers de représentations, respectivement du souvenir et de l'attente, s'appuyant sur des perceptions passées ou attendues. Ces mécanismes que le philosophe appelle « *ré-tention* » lorsque la conscience ré-évoque le passé et « *protention* » lorsque celle-ci anticipe l'avenir se rattachent donc nécessairement dans l'expérience à un « *maintenant pur* », c'est à dire à l'instant insaisissable et fluant, limite entre deux visées intentionnelles de ré-évocation et d'anticipation. Aussi pour Husserl le présent vivant est constitué de ces trois phases, constituées comme telles dans la conscience. Le temps, comme donnée originaire de la conscience, est le temps phénoménologique qu'Heidegger vis-à-vis du *dasein* envisage également comme intrusion dans le temps faisant que notre vue des choses est nécessairement déterminée par le fait que chaque chose se présente comme étant maintenant ou ayant été ou devant être. Finalement, pour ces philosophes, le présent de l'existence contamine le temps originaire cosmologique. Cette aporie est corrélative du *dasein*, comme mode d'existence jetée à la vie<sup>75</sup>, comme mode primitif de réaction vis-à-vis de la révolution impassible des astres et du calendrier. La contradiction de l'expérience du temps pour Paul Ricoeur, introducteur de la phénoménologie en France, est finalement indépassable : « *l'on ne peut penser le temps cosmologique sans subrepticement ramener le temps phénoménologique et réciproquement* »<sup>76</sup>. Or, contrairement à ses prédécesseurs, cette irréductibilité entre la succession du temps cosmologique et le temps phénoménologique est selon lui conciliable par la narration au sein de laquelle l'inhumanité du temps diachronique vient recouvrir le temps phénoménologique des êtres humains centré sur leur présent. « *Les médiations narratives* » rallient « *la concordance discordante du temps phénoménologique et la simple succession du temps physique* »<sup>77</sup>. Aussi, le récit, où fiction et histoire s'entrecroisent et médiatisent la contradiction du temps, relève de l'expérience du temps de l'être au monde des hommes en remodelant la dispersion

---

<sup>73</sup> Saint Augustin in *Confessions*, XI, Paris, Seuil, Points Sagesse, Edition 2004, 405p

<sup>74</sup> E. Husserl, 1923 in op.cit.

<sup>75</sup> Heidegger emploie le terme d' « être jeté » qui désigne l'irruption de l'être au monde en tant que livré à l'influence des choses.

<sup>76</sup> P. Ricoeur, 1983-1985: *Temps et récit*, III, Paris, Seuil, points essais, édition de 1991, p 177

<sup>77</sup> P. Ricoeur in op. cit. p. 42.

d'évènements vécus dans l'unité concordante et signifiante d'une histoire<sup>78</sup>. Dans la mesure où l'altérité est consubstantielle de l'existence de l'homme, c'est à dire que le *dasein* est ipso facto une existence aussi sociale, le monde vécu est dès lors aussi communicationnel et à travers lui, de même que les images médiatisent la spatialité, la narration médiatise la temporalité. Le récit est alors fondamental dans la constitution de l'intersubjectivité du monde.

#### **4) Le corps comme véhicule de l'être au monde.**

Des phénoménologues, M. Merleau-Ponty, est le philosophe le plus explicite quant à sa réflexion sur la médiation entre l'être et le monde, sur l'être au monde dans ses injonctions relationnelles entre le corps physico-sensible et l'esprit. En effet, si Husserl donne un statut majeur à la perception sensible en tant qu'intuition d'un corps dans l'intentionnalité de la conscience, s'il considère que l'appréhension d'autrui s'exerce dans la perception de son comportement, c'est à dire dans le mouvement du corps de l'autre, Merleau-Ponty clarifie la pensée sur l'expérience du corps en phénoménologie et atténue la perspective husserlienne du primat de la conscience dans le monde. De plus il se distingue d'Heidegger en ce qu'il incarne le « *dasein* ».

Le monde est le rapport de la conscience aux étants et aux êtres ainsi qu'un mode d'existence. Merleau-Ponty rend intelligible cette relation transcendantale et ce mode d'existence à l'instar de l'entité corporelle qui est à la fois chose et conscience puisque le corps ne se distingue pas de la pensée à l'instar de ses trois fonctions : « vision », « motricité » et « sexualité » dont il rappelle qu'elles réalisent la combinaison du « psychique » et du « physiologique » à la différence de l'animal pour qui les fonctions du corps n'opèrent qu'en tant qu'opérations instinctives, du fait, chez lui, de l'absence de perception et de conscience objective. Aussi, rejoignant ainsi la perspective existentialiste, il en déduit qu'« *il y a une certaine consistance de notre « monde », relativement indépendante des stimuli, qui interdit de traiter l'être au monde comme une somme de réflexes* » de sorte que l'être au monde n'est pas rendu compte physiologiquement, mais que le corps est néanmoins « *une pulsation de l'existence,*

---

<sup>78</sup> Cf. III Connaître les intentions habitantes de l'acteur, chapitre 4, Première Partie.

*relativement indépendante de nos pensées volontaires qui interdit de le traiter comme un acte de conscience* »<sup>79</sup> de sorte que l'être au monde n'est pas non plus un pur idéalisme renvoyant au psychisme. Merleau Ponty considérant le corps comme tel, envisage donc ce dernier comme « *véhicule de l'être au monde* » faisant du corps une « *vue préobjective* »<sup>80</sup> qui renvoie ainsi à l'expérience originaire évoquée précédemment au sujet du sensible et de la perception en particulier. Aussi, le philosophe démontre l'irréductibilité de l'expérience du corps comme physio-psychologique et l'efficace de la pré-objectivité du corps à travers l'exemple du membre fantôme. Rendant compte du dépassement du circuit sensori-moteur lorsqu'il constate la persistance des sensations par le « corps habituel » suite à la perte d'un ou des membres du « corps actuel »<sup>81</sup>, Merleau-Ponty associe la perception vis-à-vis du membre fantôme au refoulement freudien dans la mesure où ces phénomènes rendent compte de « *notre condition d'êtres incarnés en la rattachant à la structure temporelle de l'être au monde* »<sup>82</sup>. En effet, il considère que la perception comme le présent sont vécus en référence à une expérience ancienne qui ne fait pas nécessairement l'objet d'une remémoration c'est à dire qu'il envisage plus généralement, que chaque mouvement du corps lie un passé, un présent et un avenir. « *Le corps secrète du temps, ou plutôt il devient ce lieu de la nature où pour la première fois, les évènements, au lieu de se pousser l'un l'autre dans l'être, projettent autour du présent un double horizon de passé et d'avenir et reçoivent une orientation historique, [...] il fait le temps au lieu de le subir* »<sup>83</sup>. Le corps médiatise donc l'expérience phénoménologique du temps.

Vis-à-vis de l'analyse husserlienne de la vision par esquisses sous tendant l'idée que les étants ne se donnent à voir par la perception qu'à travers l'angle du regard et sont donc contingents alors que l'image nécessaire de cet étant est intégrale lorsqu'elle est imprégnée dans la conscience, Merleau-Ponty met en lumière le rôle du corps dans cette perspective de telle sorte que s'il admet comme Husserl que certains des aspects de l'objet demeurent cachés à la perception, celle-ci permet primitivement de prendre

---

<sup>79</sup> M. Merleau-Ponty, 1945 : *Phénoménologie de la Perception*, Paris, Gallimard, p. 95.

<sup>80</sup> Ibid in op.cit.p.97.

<sup>81</sup> Ibid in op.cit. p 97. Un individu amputé de sa jambe continue de sentir sa jambe, de même qu'un enfant privé de ses parents les sent en tant qu'ils ont une présence ambivalente qui n'est plus liée à leur corps actuel, mais en tant que le corps habituel les garde « *à l'horizon de sa vie* », en tant que « *le corps reste ouvert à toutes les actions dont le membre perdu est capable* ».

<sup>82</sup> Ibid in op. cit. p 99.

<sup>83</sup> Ibid in op. cit. p 277.

conscience de son corps à travers le monde d'une part et de voir que son propre corps est ce vers quoi l'objet tourne sa face d'autre part. Ainsi Merleau-Ponty fait du corps « *le pivot du monde* »<sup>84</sup>. Aussi le monde ne se réduit pas au vis-à-vis de ma conscience comme pour Husserl. Pour Merleau-Ponty c'est par le corps que je suis conscient qu'il y a un monde et que celui-ci s'organise pour moi, car selon lui être au monde signifie toujours faire partie d'un milieu, être inclus dans un espace dont la vue que j'ai dépend de mon corps, être inclus dans un espace dans le lequel la motricité de mon corps me permet d'avoir plusieurs vues. Le corps médiatise ainsi l'expérience phénoménologique de l'espace.

De même, vis-à-vis de l'appréhension d'autrui, Husserl avait montré qu'elle reposait sur l'indication de la perception d'un corps et d'un comportement et qu'elle garantissait l'intersubjectivité du monde en ce que la communication permet aux subjectivités de se confronter et d'établir des significations consensuelles du monde. Merleau-Ponty élargit le rôle du corps vis-à-vis de cet ensemble énonciatif. Concernant l'appréhension d'autrui, il affirme en effet que si l'appréhension de l'autre réside assurément dans la perception de ses gestes (« *cette perception se réalise, du fond de ma subjectivité je vois apparaître une autre subjectivité investie de droits égaux, parce que dans mon champ perceptif se dessine la conduite d'autrui, un comportement que je comprends* »<sup>85</sup>), il envisage les gestes d'autrui en tant qu'ils réalisent des « actes perceptifs » c'est à dire en tant qu'ils sont saisis comme signes inséparables de leurs sens, en tant qu'ils répondent donc aux gestes de mon propre corps conçu ainsi comme un champ perceptif et pratique (« *le geste est devant moi comme une question, il m'indique certains points sensibles du monde, il l'invite à l'y rejoindre. La communication s'accomplit lorsque ma conduite trouve dans ce chemin son propre chemin. Il y a confirmation d'autrui par moi et de moi par autrui* »<sup>86</sup>). Affirmant ainsi que la perception du sens d'un geste ne réside pas dans une opération de conscience mais dans une reconnaissance aveugle qui se confond avec la structure du monde, l'objet de la perception, qu'il soit une chose ou un être, n'est pas une illusion mais le résultat d'une anticipation sensible qui caractérise la perception comme « saisie des existences ».

---

<sup>84</sup> Ibid in op. cit. p 97.

<sup>85</sup> Ibid in op. cit. p. 52.

Aussi, cette vue « pré-objective » qui pose l'altérité en ce qu'elle est un corps communiquant (« *la parole est un geste et sa signification un monde* »<sup>87</sup>) pose l'existence d'un monde qui est aussi social, c'est à dire d'un horizon préexistant, un monde commun comme « préhistoire » de la relation intersubjective. En effet, confronté à un présent, reprenant une tradition perceptive, celui qui perçoit n'est jamais une subjectivité absolue car la perception est toujours la reprise d'une expérience immémoriale faite par un autre. « *Ma première perception et ma prise sur le monde m'apparaissent comme l'exécution d'un pacte plus ancien conclu entre X et le monde en général, mon histoire est la suite d'une préhistoire dont elle utilise les résultats acquis, mon existence personnelle la reprise d'une tradition prépersonnelle* »<sup>88</sup>.

Ainsi, l'homme concrètement pris dans le monde a une existence centrée sur deux pôles en coprésence, celui de la conscience et celui du laisser aller purement corporel, « *l'union de l'âme et du corps n'est pas scellée par un décret arbitraire entre deux termes extérieurs, l'un objet, l'autre sujet. Elle s'accomplit à chaque instant dans le mouvement de l'existence. C'est l'existence que nous avons trouvé dans le corps* »<sup>89</sup>. Deux conclusions s'imposent ainsi, l'intentionnalité ou la conscience transcendantale est une subjectivité « révélée » dans le sens où elle présuppose l'activité du corps et où elle se manifeste à elle-même dans ce corps engagé dans le monde d'une part, comme ce corps est d'emblée inséré dans le monde social, cette subjectivité transcendantale se révèle en même temps aux autres ce qui explique qu'elle est intersubjectivité d'autre part.

---

<sup>86</sup> Ibid in op. cit. p. 216.

<sup>87</sup> Ibid in op. cit. p. 214.

<sup>88</sup> Ibid in op. cit. p. 293.

<sup>89</sup> Ibid in op. cit.

## Conclusion

### *Les hommes habitent le monde, le monde habite les hommes.*

Dans la mesure où le sentir qui sous-tend notre expérience du corps, de la chose, d'autrui, du temps et de l'espace, est l'essence de notre existence et fait du monde un monde acquis primordial d'une part sur laquelle repose la conscience d'autre part en ce que celle-ci est nécessairement en situation, c'est à dire reprend dans l'actualité de son efficace l'ensemble des intentions dont elle dispose pour donner un sens à ce qui l'affecte, le monde habite l'homme autant que ce dernier habite le monde, tel est le postulat phénoménologique sur lequel se fonde notre recherche sur l'habiter. Aussi dans la mesure où avec le monde s'ouvrent des espaces dans lesquels on séjourne, renfermant des lieux auprès desquels on se meut, l'espace est l'habitation de notre existence au monde. « *La relation de l'homme et de l'espace n'est rien d'autre que l'habitation pensée dans son être* »<sup>90</sup>. Ainsi cette recherche se veut comme étant instituée par une métaphysique du quotidien qui permet de poser comme nécessaire l'espace comme dimension du monde vécu et de l'action, comme un préalable indépassable à l'existence humaine sur la Terre. Cette proposition semble tellement basique qu'on peut se questionner durablement sur le fait que nombre de géographes n'en ont à peine connaissance si tant est d'ailleurs qu'ils en ait une conscience même minime. Pourquoi un tel désintérêt pour la phénoménologie, une telle méconnaissance des concepts de « lebenswelt » ou de « dasein », une telle non considération pour les problématiques du corps de l'homme...Aucun enseignement portant sur de telles questions m'a été donné durant mon parcours universitaire tourangeau...aucune référence filiale même symbolique avec les phénoménologues n'a été abordée ni même évoquée, pour ces auteurs, qui bien que philosophes n'en sont pas moins des acteurs du questionnement sur le rapport de la société et de l'espace comme dimension du monde. Certes, il m'est impossible d'affirmer qu'aucun des géographes travaillant en particulier sur les représentations n'ait été influencé par la phénoménologie notamment à travers la lecture

---

<sup>90</sup> M. Heidegger, 1958 : *Essais et conférences*, Bâtir, habiter, penser, p. 188, Paris, Gallimard, trad. A. Préau, 349 p.



de géographes anglo-saxons affiliés à l'humanistic geography. Pourtant, le moins que l'on puisse dire, c'est que ce postulat de départ faisant de l'habiter le mode d'existence de notre humanité est la plupart du temps éludé par les géographes, alors qu'en ces termes se fondent les origines de son existence.

**« *L'homme habite en poète* »<sup>91</sup> : le langage affectif entre  
l'homme et la Terre, la vérité du monde sensible.**

Pour clore ce chapitre, lourd d'énoncés théoriques, ce dernier hommage à la phénoménologie en la personne d'Heidegger permet de réorienter l'ensemble des postulats acquis jusqu'à maintenant dans une perspective plus aimable et légère que sous-tend en l'occurrence l'exemple de l'emprunt et du commentaire littéraire du fameux poème d'Hölderlin par Martin Heidegger. Ce dernier, en effet, montre avec la hauteur poétique de son propre langage et en guise de synthèse à sa pensée phénoménologique, comment finalement la relation entre l'homme et le monde est d'ordre poétique, c'est à dire évoque de manière littéraire la connivence entre l'homme et le monde. Cette thématique du chant du monde dans la littérature est en effet, et je tenterai à l'instar d'exemples personnels de le démontrer, un révélateur de la vérité du monde vécu, c'est à dire du lien intime et indépassable entre l'homme et le monde, une authenticité de l'habiter fondée entre autres sur l'espace, « *matière première que l'esprit humain façonne à partir de ses pulsions fondamentales* »<sup>92</sup>.

Le monde, en tant qu'il est sensible, est le point de départ de l'habiter, il correspond à ce qu'E. Dardel considère comme étant la réalité géographique, la géographicité de l'existence. Cette alliance indépassable de l'homme et du monde, de la nature et de l'humanité médiatisée par le corps, et s'exerçant toujours déjà avec l'espace, se stigmatise sans doute au mieux et de la manière la plus intelligible quand elle fait l'objet de poésie ou plus généralement d'une représentation artistique<sup>93</sup>. Lesquelles œuvres d'art sont d'ailleurs considérées et réhabilitées comme le sont plus

---

<sup>91</sup> « ...diesterisch wohnt der Mensch... » : « ...poétiquement habite l'homme... », vers emprunté à Hölderlin in M. Heidegger, 1958 in op.cit, p 224.

<sup>92</sup> H. Gumuchian, 1991 in op. cit.

généralement toutes les formes de préjugés, comme des manifestations et opinions premières stigmatisant le monde vécu. Ce savoir primitif, donc, est incarné dans l'homme car « *la réalité géographique pour l'homme c'est d'abord (...) l'environnement qui le convoque à sa présence* »<sup>94</sup>, or cette coprésence de l'homme et de la structure monde « *surgit (...) quand les lieux ou les êtres livrent plus que nous ne saurions imaginer* »<sup>95</sup>. Etat spontané du corps et de la conscience, l'habiter est une alliance nécessaire, un cercle d'ouverture fondamental. L'œuvre de P. Sansot est de celle, contemporaine et non académique, qui, utile pour les géographes, captive le lecteur autour de ce lien primordial qu'est l'habiter, l'être au monde dans sa dimension spatiale poétique. Il montre comment ce lien sensible se manifeste partout et nulle part, exhorte l'humanité dans son essence, dans chaque mouvement du corps, physique mais déjà aussi sensible et cognitif et se confond ainsi à l'affect. Comme E. Dardel, « *la couleur, le modelé, les senteurs du sol, le décor végétal se mêlent aux souvenirs, à tous les états affectifs* »<sup>96</sup>, P. Sansot développe l'idée selon laquelle la réalité de l'habiter détermine chacun de nos gestes et que ce magnétisme nécessaire permet à l'homme à tout moment et en tout lieu d'en mesurer la profondeur existentielle. Evoquant l'image du « *voyage intérieur* »<sup>97</sup> pour exprimer la trajectoire et l'orientation cognitive et affective des images que nous offre le monde, Sansot tente « *de nous exposer à l'invisible avec l'aide des mots qui auraient le pouvoir émotionnel des images* »<sup>98</sup> pour exprimer de quelle manière ce lien primitif, jouant de nos sens, nous interroge sans cesse sur notre condition d'être au monde. Habiter est le mode d'existence de l'homme spectateur mais aussi acteur du monde, et l'espace est un vecteur indissociable de cette essence d'homme habitant pour qui les déplacements, donc la maîtrise de la distance, et les sens, déterminent l'efficace préalable de l'habiter. Voici, autant à titre d'exemple que pour le plaisir de lire, deux extraits de « *la deuxième ballade des Jardins* » : « *Jardins que j'aurais aimé transformer en un immense herbier : desséchés, décantés de leur chair, ils auraient gagné en esprit et je les aurais sauvés du cours du temps, du caprice des saisons (...)* », « *Jardins dans lesquels j'éprouvais de la gêne : toutes ces plantes soumises à nos regards, disposées au garde à vous ressemblaient à des animaux*

---

<sup>93</sup> mais on verra que cette vérité est celle de la doxa, de toute forme de langage s'exerçant sur la scène communicationnelle, sphère publique, théâtre de l'habiter en actes...

<sup>94</sup> E. Dardel, 1952 in op. cit.

<sup>95</sup> P. Sansot, 1993 : *Les jardins publics*. Paris, petite bibliothèque Payot, 270 p.

<sup>96</sup> Ibid in op. cit.

<sup>97</sup> Ibid in op. cit.

<sup>98</sup> Ibid in op. cit.

*parqués dans un zoo, j'aurais aimé ouvrir grand les portes de leur ménagerie et les restituer à leur insouciance primitive (...) »<sup>99</sup>. Cette alliance de l'homme et du monde qu'est habiter peut ainsi être pensée comme une attitude nécessaire, une disposition essentielle dont le mystère réside dans l'interjection de la conscience et du sensible. La littérature portant sur la poésie de l'habiter est riche, or, elle ne constitue que très rarement un pan de recherche ou tout au moins, un outil empirique de la part de géographes ou de chercheurs en sciences sociales d'une manière générale, alors, pourtant, qu'elle recèle de vérités premières concernant l'être au monde. Alors que l'œuvre des classiques est d'un réel recours pour l'histoire, l'œuvre littéraire dans son ensemble, et qui plus est contemporaine n'est jamais mise à profit par les sciences sociales y compris la géographie, dont les recherches, qu'elles portent sur des phénomènes sociaux récurrents ou nouveaux, ne sont que très rarement ouvertes aux apports d'écrivains, comme si la science ne pouvait dignement emprunter à l'art, quand bien même celui-ci constitue une vérité. Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse d'un manquement à un principe académique supérieur ou simplement d'une habitude non encore institutionnalisée, l'utilisation de sources littéraires peut s'avérer particulièrement probante. J'en veux pour garantie la référence qui suit, sélectionnée personnellement et qui donne à démontrer la nature ontologique de l'espace.*

**Albert Camus, Noces à Tipasa**

*« Que d'heures passées à écraser les absinthes, à caresser les ruines, à tenter d'accorder ma respiration aux soupirs tumultueux du monde ! Enfoncé parmi les odeurs sauvages et les concerts d'insectes somnolents, j'ouvre les yeux et mon cœur à la grandeur de ce ciel gorgé de chaleur. Ce n'est pas si facile de devenir ce qu'on est, de retrouver sa mesure profonde. Mais à regarder l'échine solide du Chenoua, mon cœur se calmait d'une étrange certitude. J'apprenais à respirer, je m'intégrais et je m'accomplissais. Je gravissais l'un après l'autre les coteaux dont chacun me réservait une récompense, comme ce temple dont les colonnes mesurent la course du soleil et d'où l'on voit le village tout entier, ses murs blancs et ses vérandas vertes ».*

---

<sup>99</sup> Ibid in op. cit. Le jardinage, les promenades et randonnées bucoliques sont des pratiques contemplatives de l'homme habitant le monde particulièrement exemplaires.

Cet extrait relate cette forme de communion du narrateur avec la nature<sup>100</sup> et la décrit comme une véritable quête initiatique. À l'origine d'un plaisir quasi divin en même temps qu'un calvaire ascensionnel, entre souffrance de mortel et lyrisme des paysages, les sens s'éveillent et déjà à travers eux des émotions s'entremêlent au fur et à mesure que Camus gravit la colline. Si l'on replace ce texte dans le contexte biographique de l'auteur, à savoir en particulier le fait qu'à 17 ans, le jeune Camus ait été atteint de la tuberculose, et donc face à l'angoisse de la maladie, on peut comprendre que quelques années plus tard, alors qu'il tombe de nouveau malade, cette détresse et cette déréliction renaissent et le questionnent sur sa condition d'être, son existence dans un monde à la fois révoltant et exaltant dans lequel il est lui-même seul, fragile, oppressé et avide de plaisir à la fois. Quel exemple, cet extrait ne représente-t-il pas ? De la même manière qu'un extrait des « *Nourritures terrestres* » d'A. Gide, écrit à 24 ans à son retour de Tunisie où, pendant deux ans loin du puritanisme familial, il se dégage de toute contrainte - un extrait de cette œuvre donc - aurait pu montrer également à quel point l'immédiateté du contact charnel avec le monde est libérateur et bienfaisant. Quelques soient les motivations culturelles, idéologiques ou littéraires, habiter le monde est une thématique universelle positive quand cette relation fait appel aux sensations, à la sensualité et au sensualisme, parfois intrigante, inquiétante, obsédante aussi quand elle est traitée sous l'angle de la nostalgie, de l'angoisse ou de l'incompréhension. F. Kafka, par exemple, dépeignant dans « Le procès » l'écrasement du héros, Joseph K...dans une société absurde où il étouffe et qu'il ne peut plus comprendre car ce monde labyrinthique où tout est ordonné et prescrit est un enfer, il est le lieu d'une métaphysique concrète. La littérature recèle des trésors où l'habiter se donne à l'imagination, à la conscience. Le plaisir de lire ne réside-t-il d'ailleurs pas dans l'établissement de lieux de récit habités par d'autres que nous-mêmes qui se démènent dans un monde qui leur est propre et dans lequel il leur arrive des épisodes que nous espérerions ou redouterions de vivre nous-mêmes...Le récit transporte son propre être au monde dans celui d'un autre, de la même manière que dans la vie vraie, notre existence s'entremêle avec celles des autres avec qui nous formons le monde, à la différence près que celui-ci est totalement incontournable. L'homme habite en poète, de fait.

---

<sup>100</sup> Entendons les choses naturelles de l'habitat de l'homme, la nature existe-t-elle en dehors du système sociétal qui la découvre, l'exploite, la valorise ou l'abandonne ?

# \_\_ Chapitre 3

## **Habiter : de l'ajustement de la spatialité individuelle à l'existence collective**

---

### ***Préambule***

Si habiter est le mode sensible et intentionnel d'existence de l'individu dans son rapport aux choses, aux autres, au temps et à l'espace, habiter n'est pas un mode en soi et pour soi d'existence, il signifie également un mode universel d'être au monde. A la jonction de l'intentionnalité transcendantale individuelle et du « vivre avec » s'érige l'expérience communicationnelle de l'intersubjectivité nécessairement configurée par la sphère du monde commun au sein duquel on évolue dès lors qu'un contact charnel s'établit entre le nouveau né et son environnement, face auquel la conscience individuelle s'élabore et dans lequel l'expérience sociale s'exerce.

Aussi, reprenant la définition de la géographicit , telle que l'a construite E. Dardel, la r alit  g ographique de l'habiter a une double nature, mat rielle « *qui accueille ou menace la libert  humaine* »<sup>101</sup> en tant que support et point d'appui spatial de l'existence, et id elle : « *elle est l'av nement m me du sujet, fondement de toute conscience s' veillant   elle-m me, ant rieure   toute objectivation, elle se m le   toute prise de conscience, elle est pour l'homme ce dont il surgit dans l' tre, ce sur quoi il  rige toutes ses  uvres (...)* »<sup>102</sup>. Double nature donc, qui partant correspond   une r alit  valable individuellement et collectivement puisque la subjectivit  transcendante s'exerce   moi comme aux autres, la communication permettant ainsi l' tablissement de significations partag es et consensuelles. Le jeu social de la communication est donc inh rent   l'habiter. Husserl dans son dernier ouvrage ph nom nologique, *Exp rience et jugement*, montre de mani re assez  vasive, l'implication du langage dans le monde v cu et reconna t ainsi le r le de la culture en ce qu'elle pr suppose au niveau de l'intuition, c'est   dire en tant que le langage op re « *une premi re id alisation* » et garantit   un objet d' tre d sign  dans « *la validit  pour une communaut  linguistique donn e* »<sup>103</sup>. Gadamer oriente la ph nom nologie vers l'herm neutique et montre que la tradition est une condition de la communication, en ce qu'elle v hicule des pr jug s et fait ainsi de la compr hension mutuelle un fondement de l'efficace de l'intentionnalit  de la conscience.« *Le comprendre lui-m me doit  tre pens  moins comme une action de la subjectivit  que comme une insertion dans le proc s de la transmission o  se m diatisent le pr sent et le pass * »<sup>104</sup>. Aussi les ph nom nologues ne sont pas des philosophes de la subjectivit  absolue, ils inscrivent l'existence individuelle dans un rapport physique, sensible, id el au social et l'exp rience communicationnelle appara t comme l'efficace premi re de l'intentionnalit , comme le pr alable   tout acte de conscience. Merleau-Ponty n'admet non plus rien d'autre lorsqu'il consid re que le monde social est une « *dimension de l'existence (...)* avec lequel nous sommes en contact du seul fait que nous existons, et que nous portons attach  en nous avant toute objectivation »<sup>105</sup>. Autrement dit habiter le monde correspond autant   exister au sein d'un monde naturel que social et habiter n'est pas seulement une mani re individuelle d'exister individuellement mais un mode

---

<sup>101</sup> E. Dardel, 1952 : *L'homme et la Terre, nature de la r alit  g ographique*. Paris, Puf, 135p.

<sup>102</sup> Ibid in op. cit.

<sup>103</sup> E. Husserl, 1939 : *Exp rience et jugement*, §12, p.57. Paris. PUF. Edition de 1991.

<sup>104</sup> H.G. Gadamer, 1960 : *V rit  et M thode, Les grandes lignes d'une herm neutique philosophique* ; trad. Fruchon, Grondin, Merlo, Seuil, 1996, p 295.

universel d'exister dans un monde où le social est un vécu qui porte chaque acte de conscience et chaque expérience. « *Nous sommes mêlés au monde et aux autres dans une confusion inextricable* »<sup>106</sup> parce que nous avons reçu « *avec l'existence une manière d'exister, un style et un temps* », des usages, des codes, des références, des valeurs « *et nos actions comme nos pensées sont en rapport avec cette structure* »<sup>107</sup>, c'est à dire avec cette société configurée. Cette théorisation de l'intersubjectivité en phénoménologie rejoint la théorie de l'Agir communicationnel d'Habermas<sup>108</sup>.

De l'approche philosophique observée, forte de ses concepts indépassables permettant d'aborder l'habiter sous un angle universel et humaniste, intimement lié à l'existence de l'homme sur la Terre, il convient, enfin, d'élargir notre investigation sur le sujet en des termes heuristiques plus académiques, tout au moins, plus propices à une appréhension concrète de l'habiter. En effet, même si la perspective de pensée proposée jusqu'alors est selon nous incontournable, en tant qu'elle offre conceptuellement une lecture intellectuellement pertinente et idéologiquement chaleureuse de l'habiter, elle est malgré tout en décalage vis-à-vis des enjeux didactiques de la géographie à proprement parler. Autrement dit, même si nous avons rendu intelligible l'habiter comme mode d'être au monde, comme mode d'existence dont l'espace est une dimension, il est temps d'étayer notre réflexion sur la nature anthropologique entre l'espace géographique et la société, autrement dit d'asseoir la construction théorique de notre sujet précisément sur les modalités configurationnelles et structurelles d'habitabilité de l'espace. Pour ce faire, revenons sur la définition commune du concept « habiter ». Dans la mesure où, comme on l'a vu, habiter est la relation à la fois sensible et idéale de l'homme au monde dans la dimension spatiale de celui-ci, il va sans dire que résider ou s'abriter ne recouvre aucunement le sens philosophique d'habiter. Non pas qu'habiter ne renvoie pas du tout à de la matérialité (et en l'occurrence celle de la maison, de la grotte, de la tente...) bien au contraire, mais en tant qu'il est aussi toujours un rapport entre un sujet et l'espace qui dépasse sans l'exclure le cadre du logement ou de l'abri, comme celui d'ailleurs de l'immeuble, du quartier, de la ville ou du pays. D'autre part, et sachant au demeurant que nous développerons ces questions au début de ce chapitre, notons

---

<sup>105</sup> M. Merleau-Ponty, in op.cit. p. 415.

<sup>106</sup> Ibid in op. cit. p 518.

<sup>107</sup> Ibid in op. cit. p 519.

toutefois dès à présent que le concept commun d'habiter s'emploie également indifféremment mais nécessairement dans un rapport à un individu ou à un groupe donné. Aussi dans toutes les expressions courantes employant le terme « habiter », celui-ci est associé systématiquement à un acteur qu'il soit individuel ou collectif en même temps qu'il établit à travers la localisation un rapport entre ce ou ces sujets et une certaine entité spatiale: « les bédouins habitent le désert », « Isabelle habite dans un appartement avenue de l'Europe à Tours », « ma famille habite Paris »... Aussi, désigner où habite un individu ou un groupe renvoie à le(s) « localiser », c'est à dire à déterminer leur lieu et, « être localisé », pour cet individu ou ce groupe signifie la « possession » par celui-ci d'un espace déterminé. Cette constatation, à partir de laquelle G.-H. de Radkowski<sup>109</sup> dégage un ensemble d'énoncés didactiques, lourd de sens, rejoint l'approche phénoménologique, ensemble selon lequel, l'espace est le « champ de présence »<sup>110</sup> spatio-temporelle d'un acteur, c'est à dire le produit du rapport entre un acteur et l'espace, entendu cette fois comme dimension intangible du monde qui n'aurait de réalité s'il n'était pas ce champ de présence, c'est à dire s'il n'était pas un ordre sociétal. Habiter c'est ainsi être présent dans l'espace-temps d'une société.

---

<sup>108</sup> Cf. Conclusion de la Première Partie.

<sup>109</sup> G.-H. de Radkowski, 2002 : *Anthropologie de l'habiter, vers le nomadisme*, Paris, PUF, 167p.

<sup>110</sup> Ibid in op. cit.



## **I/ Ce qu’habiter ne veut donc pas dire et ce que l’habitat n’est pas.**

La nécessité d’élucidation conceptuelle concernant les concepts d’habiter, d’habitat, d’habitation, entreprise il y a une quarantaine d’années par le polonais Georges Hubert de Radkowski, redécouvert à l’occasion de la publication de ses travaux en 2002 est fondamentale. Elle permet d’une part de concevoir l’habiter comme un rapport entre l’acteur et l’espace et partant, de concevoir l’espace habité comme le produit de ce rapport dans l’espace et dans le temps, et permet d’appréhender d’autre part, la nature de ce rapport, autrement dit l’espace habité comme étant fonction de celle des acteurs qui composent cette relation, à savoir une société donnée ou une ou plusieurs individualités. C’est la nature complexe de ce rapport, configuré historiquement et culturellement qui permet à G.-H. de Radkowski de définir ce qu’est finalement l’habitat, l’espace géographique en tant qu’il est habité et habitable et l’habitation, comme la chose matérielle, le produit concret du rapport des sujets à l’espace habitable, objet technique et artistique s’inscrivant dans un système sociétal particulier.

### **A) L’habitat n’est pas un lieu circonscrit de l’étendue, l’habitat s’y dilue.**

L’habitat est donc un rapport entre un acteur et un lieu, entendu dans le sens d’espace a priori, inconsistent, qui cesse de l’être dès lors qu’il est justement le « *champ de présence* » de cet acteur. L’acceptation de cette définition abstraite d’habitat, le fait de ne pas la réduire à la seule réalité physique, qu’est donc à cet égard l’habitation, permet aux sciences pour qui l’habitat est un concept de base de régler le problème empirique qui sous-tend le bornage induit dans l’utilisation du concept sur le terrain ; « (...) *en analysant l’habitat comme « substantif », comme chose (...) où faut-il s’arrêter ? A l’appartement urbain d’un grand ensemble, à l’immeuble dont il fait partie, à l’immeuble avec ses dépendances (...), au complexe ou à la région urbaine*

*dont il fait partie ? (...) »<sup>111</sup>. Aussi, comme champ de présence, il est nécessaire plutôt que « d'y introduire des coupures et des limites purement arbitraires » d'appréhender l'habitat en tant qu'il se dilue dans l'étendue toute entière du monde habité.*

## **B) Habiter n'est pas s'abriter, ni même la synthèse d'activités domestiques.**

C'est donc cette nécessité de faire table rase du flou sémantique entourant conceptuellement le terme d'habitat qui incite de Radkowski à éliminer aussi, on l'a vu le concept d'abri ou d'espace domestique comme substitut de l'habitat. Cet écueil majeur sur lequel échoue la compréhension du concept d'habitat, réside donc dans le fait que l'habitude a été prise de ne le concevoir que comme de la matérialité, jamais comme le produit abstrait du rapport société/espace d'une part et qu'il soit compris d'autre part comme le produit de l'habiter, lequel concept lui-même n'est appréhendé que relativement aux fonctions domestiques qui lui sont associées : « s'abriter », « manger », « dormir », « se laver »...En effet, lorsque de manière « naturelle » j'affirme par exemple que « Jean habite un pavillon », que se représente-t-on communément ? D'abord on suppose que c'est ce pavillon qui permet à Jean de s'abriter de la pluie, du vent, du froid, du bruit, on visualise Jean y dormir, s'y servir son café le matin au petit déjeuner, y dîner sur le canapé devant la télé, y prendre un bain ou une douche selon qu'il est en avance ou en retard, qu'il a des économies d'eau à faire ou pas, y bricoler sa voiture, accueillir ses amis, accueillir sa petite amie, installer des rideaux pour se protéger des rayons du soleil et du regard des voisins...Ce que l'on comprend du verbe habiter se situe en fin de compte dans la synthèse des actions qui se déroulent dans un espace, le pavillon, chose matérielle immobile où s'assignent ces actions domestiques. Maintenant si je dis « Ahmed habite une tente », l'abri que représente la tente est très relatif, certes la laine de chameau est imperméable, certes le feu du campement protège du froid mais quand le soleil tape ou que le vent souffle, rien n'empêche la chaleur ou le sable de pénétrer sous la tente. En outre, Ahmed mange sous sa tente autant qu'il peut manger à l'extérieur, il y dort comme il peut dormir en plein air, la tête dans les étoiles, il se lave et se « libère » en s'éloignant de cette tente parce

---

<sup>111</sup> Ibid in op. cit. p.23.

qu'il lui faut de l'eau et/ou le flanc d'une dune ou d'un rocher pour s'isoler ; bref les actions dites domestiques ne s'assignent pas à une seule et même entité spatiale qu'est ici la tente.

Donc, ce qu'on peut déduire de cette comparaison c'est que la conception selon laquelle habiter signifie s'abriter ou bien qu'habiter renvoie à la synthèse de pratiques domestiques est une idée moderne et occidentale toute relative si l'on se place dans un contexte historique ou/et culturel autre. Car si je dis maintenant que Pierre est écrivain et qu'il travaille chez lui ou qu'Ahmed est chef de tribu et qu'il organise un diwan<sup>112</sup> régulièrement sous sa tente, on se rend compte qu'habiter n'est pas pensable en ces termes et que même pour les modernes cette définition de l'habiter (= s'abriter, dormir, manger...) est dépassée. Ce qui est certain c'est qu'Ahmed occupe sa tente comme le font les bédouins de son époque de la même manière que Jean occupe son pavillon comme on habite en son temps, autrement dit l'habiter se configure par rapport à un contexte historico-culturel donné. Pourtant de cette improbabilité terminologique découle celle qui consiste à penser que l'habiter se réduit à l'habitation et non au champ de présence d'un acteur qu'il soit individuel ou collectif. Jean qui est aussi traducteur se rend une fois par mois à Londres, il visite ses parents qui vivent à 10 minutes de son domicile, il fait ses courses à la sortie de la ville, va au cinéma, fait son jogging dans le quartier. Or si les activités centrales de son existence le ramènent à son pavillon, il n'en demeure pas moins qu'il séjourne une fois par mois dans un hôtel londonien, qu'il mange occasionnellement chez ses parents, qu'il habite toujours l'espace de sa présence, lequel espace risque de s'étendre compte tenu du fait que Jean vient d'obtenir un emploi d'éditorialiste aux Etats-Unis. Et de la même manière, si Ahmed habite sous la même tente et si c'est autour de cette habitation mobile que se déroulent ses activités vitales, c'est l'ensemble du désert qu'il pratique, ne serait-ce que pour faire paître ses moutons et c'est dans le village le plus proche qu'il se rend pour ses approvisionnements. Aussi, là encore, l'espace habité par Ahmed se borne-t-il à sa tente et son campement ? Bien évidemment non, d'autant que son fils ayant décidé il y a quelques années de s'installer dans ce village et d'offrir ses services en tant que guide touristique, Ahmed n'a plus besoin du pastoralisme pour subsister, il ne déplace son campement que dans un rayon de quelques kilomètres autour du village, village que le

---

<sup>112</sup> Réunion organisée par le chef de tribu dans les sociétés bédouines afin d'écouter les doléances de la communauté.

vieux 4X4 de l'armée, dont son fils a fait l'acquisition, permet de rallier en une dizaine de minutes. Habiter est donc une relation entre l'acteur et la dimension spatiale de l'existence dont le produit qui se manifeste par le champ de présence de cet acteur est son habitat. Aussi habiter n'est pas se loger mais être présent au monde, de même que l'habitat n'est pas le logement mais l'espace idéal, matériel et immatériel dans lequel s'exerce l'existence humaine et toujours aussi sociale.

### **C) L'habitat est dépendant du système sociétal dans lequel il est en jeu.**

Dans la mesure où les limites territoriales du champ de présence d'un acteur sont extensibles et où les activités sociales à travers lesquelles il manifeste sa présence dans l'espace et dans le temps sont infinies, comment peut-on analyser l'habitat ? Toujours, dans un premier temps, relativement à un système sociétal donné c'est à dire selon un contexte historique et des modalités de configuration politiques, juridiques, économiques, sociales, techniques, culturelles d'une société donnée c'est-à-dire aussi localisée, qui permettent de différencier spatio-temporellement et fonctionnellement tout champ de présence d'un acteur qu'il soit individuel ou collectif mais aussi le cadre matériel, architectonique dans lequel il s'inscrit, c'est à dire l'ensemble des habitations, choses matérielles construites par cette société pour y exister, saisissables empiriquement. Autrement dit, pour comprendre ce qu'est l'habiter et ce que l'habitat veut dire signifie au préalable se poser la question du « où ? » et du « quand ? » sans quoi on ne peut comprendre le « comment » habite-t-on ?, sans quoi il serait inconcevable de saisir les modalités sociétales configurant et structurant l'habitabilité d'une société ou d'individu quel(le) qu'il(elle) soit. C'est bien parce qu'on imagine Jean et Ahmed vivre aujourd'hui et respectivement en Europe voire en France et dans le monde arabe que la manière dont ils habitent est plausible. Jean et Ahmed ne pourraient avoir la vie qu'ils ont s'ils habitaient en Inde au XII<sup>e</sup> siècle compte tenu des pratiques qui sont les leurs, des infrastructures sur lesquelles celles-ci reposent, des rituels qui organisent leur existence et qui organisent structurellement leur façon singulière d'habiter. Cette dernière est aussi donc, fonction de la société dans laquelle ils vivent, le système politique, économique, culturel, juridique qui configure le champ de leur

présence. Peut-on imaginer Jean avoir la vie qu'il a en Chine et celle d'Ahmed en Californie ? Difficilement, c'est certain, quoi que ! En outre, notons que la seule occurrence à l'espace où ils logent « le pavillon » et « la tente », en tant que reflets d'un système sociétal singulier permet de saisir la localisation géographique et l'inscription historique générale de leur présence au monde. On aurait en effet du mal à croire que le pavillon de Jean est construit au Groenland et que le campement d'Ahmed est monté au bord d'une autoroute dans la région parisienne...quoi que !

## **II) L’habitat, un champ de présences interférentes.**

L’approche analytique de l’habitat ouverte par G.H. de Radkowsli dans la perspective d’une comparaison du nomadisme et de la sédentarité lui permet de distinguer<sup>113</sup> les deux réalités spatiales auxquelles un champ de présence renvoie selon que l’on considère le terme actoriel de la relation habitante en tant qu’il correspond à un ou plusieurs individus ou bien à un ensemble sociétal c’est-à-dire selon que l’on considère Jean ou Ahmed, comme individualités ou bien comme membres d’une société plus vaste. Il établit donc la distinction entre « *l’habitat-oekoumène* » et « *l’habitat-centre* »<sup>114</sup>, c’est à dire définit l’habitat comme l’enchevêtrement de deux modalités par lesquelles la médiation sujet(s)/espace s’effectue, rapport qui est « *momentané ou permanent, de fait ou de droit, contingent ou nécessaire* »<sup>115</sup> selon qu’il concerne respectivement un /des individus ou une société mais qui est finalement à la fois momentané et permanent, de fait et de droit, contingent et nécessaire dans la mesure où l’individu est toujours dans une société d’individus ou que la société est toujours composée d’individualités.

### **A) L’œkoumène comme champ de présence vitale de l’homme et de la société.**

#### **1) De la pluralité des enjeux sociétaux de l’habitat œkoumène.**

L’habitat œkoumène, « *le monde des vrais hommes* »<sup>116</sup>, c’est la réalité géographique qui correspond à la relation espace/société, c’est la dimension spatiale de l’existence d’une société, là où se passe la totalité de son existence. C’est autrement dit, l’espace de « *l’étendue vitale* », celle qui offre les ressources nécessaires à la vie, c’est

---

<sup>113</sup> Etant entendu que cette distinction ne s’opère pas dans la réalité de l’existence, bien au contraire puisque l’habiter suppose la combinaison de ces deux champs de présence.

<sup>114</sup> Ibid in op. cit. p. 16.

<sup>115</sup> Ibid in op. cit. p. 28.

donc l'espace habité d'une population, d'une ethnie dans lequel celle-ci est toujours présente dans le temps mais où sa localisation dans l'espace est indéterminée, tantôt ici, tantôt là. L'œkoumène est donc pour une population ce qui lui « *donne d'exister mais aussi ce qui donne tout ce qu'il faut pour exister* »<sup>117</sup>, l'habitat où se configure son économie, sa politique, et ses lois, le territoire ou le pays où se déploie une communauté culturelle. L'œkoumène est donc l'habitat nécessaire, permanent et de droit d'une population qui l'exploite et le transforme physiquement, qui le valorise symboliquement et s'y identifie y compris affectivement.

L'œkoumène d'Ahmed, en tant que bédouin, c'est le désert du Wadi Rum, la terre arabe de ses ancêtres, c'est de lui que provient l'existence de la communauté, il s'y trouve toujours présent dans le temps mais il n'est jamais présent dans un même endroit puisque c'est du nomadisme qu'il tire sa subsistance. Si c'est l'ensemble du désert qu'il habite en tant que bédouin, c'est aussi la Jordanie qui est son œkoumène depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, c'est de l'Etat jordanien que dépend aujourd'hui la sécurité de son pays, l'éducation de ses descendants...et dans la mesure où le développement de la Jordanie passe par l'aide internationale, où la subsistance d'Ahmed dépend des touristes qu'accueille son fils, c'est le monde qui configure l'œkoumène d'Ahmed et de sa communauté.

De même l'œkoumène de Jean, qu'est-il ? C'est la France, c'est de la France qu'il provient, de la culture et des lois françaises que s'expliquent ses valeurs et ses comportements, du développement socio-économique de son pays qu'il tire sa situation socioprofessionnelle....Mais comme pour Ahmed, l'œkoumène de Jean ne s'arrête pas à la région ou au pays, c'est aussi l'Union Européenne, c'est d'elle, par l'intermédiaire de la France qu'il peut se rendre à Londres en quelques heures, c'est par elle qu'il a pu apprendre l'espagnol à l'université de Séville et c'est, (vous le voyez venir) des Etats-Unis, aujourd'hui qu'il peut gagner sa vie pour exister et devenir et c'est en habitant l'étendue du monde qu'il peut continuer d'être en contact avec ses parents restés en France.

---

<sup>116</sup> Ibid in op. cit p. 17.

<sup>117</sup> Ibid in op.cit. p. 35.

## 2) Des origines à nos jours : une géopolitique de l'œkoumène.

C'est cette relation œcoumènale qui, parce qu'elle fonde la condition de l'existence et de la vie et qu'elle institue partant la condition morale qu'a une société de disposer d'elle-même qui est à l'origine de la configuration sociétale de la Terre et qui fait de cette relation, une relation permanente, nécessaire et de droit. Or, sans refaire l'histoire du monde mais dans l'optique d'une compréhension générale, c'est cet œkoumène, qui, pour des motifs liés à la subsistance, à la recherche de la connaissance, et surtout à l'expression du pouvoir politique, religieux, économique ou culturel, est envié, jaloué, tiraillé, objet de concurrence depuis la nuit des temps à travers les voyages de découverte, le nomadisme, les échanges y compris immatériels, les grandes migrations, les guerres, les conquêtes, la division internationale du travail et les délocalisations.

Ainsi, c'est parce que le partage d'un seul et même monde « condamne » les peuples à vivre ensemble pour le meilleur mais aussi pour le pire que les sociétés antiques ont été amenées à créer des « cités-états » et que leurs successeurs modernes ont forgé le concept d'Etat Nation, moyen d'assurer la subsistance et la vie, c'est à dire y compris la sécurité, à leurs populations. Ce processus réalisé au prix de compromis séculaires et douloureux<sup>118</sup> ont doté les nations de la Terre d'un Pays, d'un pré-carré longtemps et encore discuté ; d'un territoire national que certaines minorités n'ont encore pas et n'auront sans doute jamais, alors que certaines nations le dépassent allègrement moyennant des regroupements intercommunautaires, intra et

---

<sup>118</sup> Le désert du Wadi Rum, œkoumène ancestral des ascendants d'Ahmed à l'est de la Mer Rouge, est en résumé, après l'anéantissement des caravaniers nabatéens par les romains, occupé plusieurs siècles plus tard par les Ottomans. La région se trouve libérée par un célèbre Lawrence, officier de la couronne britannique, laquelle restaure dans la région la dynastie Hachémite, souveraine de la Mecque où elle y est repliée. Découpant la région en trois Etats artificiels avec à leur tête un descendant de cette dynastie, l'Irak, la Palestine, la Jordanie sont créés dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle tandis que les Saoudiens à l'est affirment leur puissance. Quid de ces tribus nomades dont l'œkoumène est à cheval sur ces pays ? Quid de ces bédouins qui ne demandent rien à personne si ce n'est d'exploiter cette région semi aride comme ils l'entendent ? Quid de ces bédouins dont on a promis de libérer le territoire pour pouvoir après y maintenir un mandat ? Quid de toute cette région dont les puissants sont partis en y laissant leurs armes et le chaos alors qu'ils y étaient venus pour maintenir la paix ? Quid enfin des enfants d'Ahmed qui ne peuvent toujours pas se rendre au delà du Jourdain ?

Quant à la France, d'Alesia à Poitiers, de Verdun à Jérusalem, de la Vendée à Austerlitz, de Vichy à Maastricht...la mise en place, la protection, l'extension, l'intégrité de son œkoumène a fait, fait et fera encore son histoire.



intercontinentaux, qui défendent ce droit international des peuples à disposer d'eux-mêmes tout en privilégiant peu ou prou leurs propres intérêts quitte justement à pratiquer l'ingérence et à perpétuer l'impérialisme. L'habitat œkoumène s'est donc inscrit historiquement dans la mise en place des Etats Nations, lesquels circonscrivant l'étendue du globe en différents pays, tendent à se dissoudre aujourd'hui en même temps qu'ils sont encore revendiqués par un certain nombre de peuples.

Donc, l'Etat Nation, ensemble sociétal circonscrit dans l'espace, configuré singulièrement, apparaît comme une étape dans l'histoire des sociétés, comme un préalable à son actuel et relatif dépassement. Or, aujourd'hui, ce n'est pas le cadre national qui configure l'habitat œkoumène d'une société mais c'est l'étendue générale de la planète (et de ses dépendances extraterrestres) qui tend à devenir le pays de l'humanité dans son ensemble compte tenu du fait que les sociétés qui dominent le monde ont adopté un modèle de configuration sociétale à portée universelle. Ce mode de configuration sociétale en tant qu'il est incarné par les sociétés les plus puissantes et les états nations les plus anciens, est imposé aux yeux du monde comme la garantie de la prospérité. Erigée sur le socle des principes révolutionnaires de démocratie et des droits de l'homme<sup>119</sup>, l'aire culturelle occidentale comme système sociétal libéral en terme politique, économique et social élargie au pays du « nord » et idéologiquement inconcurrencée depuis la fin du monde bipolaire institue le système monde, dynamique de globalisation des modes de configuration sociétale. La mondialisation, en tant qu'elle met en acte un modèle archétypal de système sociétal c'est à dire une société qui s'homogénéise et s'universalise à l'échelle de toute la planète, concourt cependant à entretenir la logique œkouménale du vivre ensemble pour le meilleur (métissage, interculturelisme, partenariat économique, découvertes scientifiques, aide au développement...) comme pour le pire (néo-impérialisme, terrorisme, génocides, xénophobie), à la vie à la mort !

---

<sup>119</sup> Lesquels imposés d'en haut, par la bourgeoisie citadine fut d'ailleurs perçue par les paysans de l'ouest de la France ou d'ailleurs, comme le passage du pouvoir des mains d'un seul homme aux mains des plus riches avant que les nobles locaux s'emparent de cette révolte et en fassent une guerre catholique et royale.

## **B) La résidence comme champ de présence sociale de l'acteur.**

### **1) La résidence, de l'identité sociale de l'être à son identification sociale dans l'espace.**

L'habitat centre ou l'habitat-résidence, *c'est « l'espace dont l'homme provient socialement en tant que personne »*<sup>120</sup>, membre d'une population, d'une société ou d'une ethnie et dans lequel s'inscrivent les rapports sociaux et les pratiques sociales d'un individu et d'un groupe d'individus. « *Contrairement à l'habitat-pays, l'habitat-résidence représente un anti-oekoumène : il ne peut abriter qu'un fragment de l'existence »*<sup>121</sup> car l'habitat centre est l'espace social dans lequel je suis partout présent géographiquement mais de manière intermittente dans le temps. Si l'habitat oekoumène est le rapport comme processus et produit entre l'espace et la société, l'habitat-centre met en relation l'espace et le ou les individus à l'instar de laquelle la présence de ce(s) dernier(s) est accaparée en un lieu, entendu cette fois comme « *plus petite entité spatiale complexe de la société »*<sup>122</sup>, c'est à dire « *l'unique endroit où il demeure, séjourne (passe ses jours), reste, se tient (habitare = se habere) »*<sup>123</sup>. Si l'habitat oekoumène est l'espace de ma présence vitale, l'habitat-centre est celui de ma présence sociale, en tant qu'elle me rend présent aux yeux de la collectivité à laquelle j'appartiens. Aussi l'habitat-centre est l'espace où je me retrouve avec ceux qui forment ma communauté et où ces derniers savent me retrouver. Ainsi, de Radkowski explique la signification sociale de l'habitat centre selon l'idée qu'il permet à la société dont je suis membre de converger vers ma personne. Il est un préalable consubstantiel de l'existence en collectivité et, en ce sens, un rapport de droit qui s'exprime par convenance dans le lieu où j'existe pour les autres en même temps qu'il inclut le lieu où je me trouve à part des autres, c'est à dire mon « chez moi ». L'adresse qui est la mienne traduit donc ce rapport de droit où je peux socialement exister, elle localise et identifie le lieu où je me trouve de droit et à partir duquel toutes mes activités sociales de fait sont orientées. « *En*

---

<sup>120</sup> Ibid in op. cit. p. 17

<sup>121</sup> Ibid in op. cit. p. 43.

<sup>122</sup> M. Lussault, 2003 : Lieu in Lévy J., Lussault M. : *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*. Paris, Belin. p 555

*habitant quelque part, où qu'il soit, l'homme se réfère toujours à sa résidence et (...) en retour, celle-ci devient le dénominateur commun de toutes ces positions de fait, qui toutes sont également rapportées à cette position de droit* »<sup>124</sup>. La tente d'Ahmed et le pavillon de Jean sont les garants de leur position de droit dans la communauté et sont les références à toutes leurs positions de fait, qu'il s'agisse respectivement de la maison du fils d'Ahmed, de la tente de son voisin ou bien pour Jean du terrain de foot ou du cabinet londonien. Si l'habitat centre est ainsi structuré par les différents lieux de la présence sociale d'un individu, toutes les positions de l'individu dans le cadre de ce champ de présence physique se rapportent à un centre ultime, de droit qu'est le logement qui rattache l'individu à la société vis-à-vis de laquelle il se place.

Aussi, alors que l'habitat œkoumène est « *dénominateur d'inclusion* » en tant que toutes les positions de l'individu y sont situées, l'habitat-centre est « *dénominateur d'exclusion* » dans la mesure où toutes les positions qui lui sont extérieures s'y rapportent finalement<sup>125</sup>. Ainsi, le campement d'Ahmed est le lieu où il existe socialement vis-à-vis des membres de la tribu, sa tente est le lieu où il existe en tant que père de famille, les alentours du campement structurent le lieu de son activité pastorale. De la même manière, le pavillon de Jean est le lieu où il est joignable, son club de football et la commune dont il est conseiller municipal structurent aussi son habitat-centre en tant que ces espaces construisent son champ de présence sociale. L'habitat – résidence structure donc un espace dans lequel ils sont partout mais toujours de manière momentanée au contraire de leur œkoumène dans lequel ils sont présents de manière permanente dans le temps mais toujours de manière fragmentaire dans l'espace.

## **2) La lisibilité de l'habitat résidence, comme mode d'organisation structurelle de la société.**

Un acteur ou un groupe d'acteurs établit sa résidence en un lieu relativement à la configuration systémique de la société auquel il appartient c'est à dire selon des obligations sociétales qui ne lui appartiennent pas et qu'il ne décide pas lui-même. En outre dans la mesure où il doit satisfaire à ses obligations de subsistance, l'individu est

---

<sup>123</sup> G.H. de Radkowski in op. cit. p. 44.

<sup>124</sup> Ibid in op. cit. p. 45.

« contraint » pour vivre ou survivre de se fixer en un lieu, l'habitat-centre ou la résidence. Or, à partir du moment où un acteur, dépendamment des évolutions sociétales et techniques, se fixe, il crée des habitations relatives aux activités sociales qu'elles sous-tendent, et à travers elles s'exprime l'organisation sociale de la société à laquelle il appartient. Les habitations structurent donc l'espace et peuvent ainsi refléter matériellement le mode d'organisation sociale et technique de la société. Ainsi la tente d'Ahmed par exemple est divisée relativement à des codes sexués, de la même manière que le salon du pavillon de Jean est agencé de telle sorte qu'il est espace de sociabilité, que Versailles reflète l'ordre social et le pouvoir politique, que la morphologie des villes d'Afrique montre l'inorganisation et la pauvreté... « *L'habitation spatialise la société* ». De plus, à partir du moment où un acteur fait d'un espace le sien, ce rapport de droit le symbolise en tant qu'acteur et implique la socialisation de cette structure spatiale créée ; chaque personne possédant sa place et chaque place requérant sa personne « *l'habitation socialise l'espace* » <sup>126</sup>. Aussi la résidence qui institue le rapport de l'homme aux autres hommes, de l'individu à la société dont il est membre fonde son identité sociale et traduit spatialement le rôle qu'il occupe dans la société. La BMW de Jean reflète son statut social, l'étoile ferroviaire française, l'incontournabilité de la capitale de l'Etat, le siège de Coca Cola, la réussite économique... Il y a donc une dépendance intrinsèque entre l'acteur social et le lieu qui est le sien, telle, que ceux qui n'habitent nulle part sont difficilement identifiables socialement <sup>127</sup>.

### **3) Des évolutions de l'habitat résidence d'hier à aujourd'hui : du resserrement de l'œkoumène avec l'immobilisation résidentielle, au fractionnement de l'existence sociale dans l'œkoumène élargi au système monde**

Il y a 20 ans, si on était sûr de trouver Ahmed autour de son campement dans la mesure où le campement et sa tente structuraient son habitat centre, on était jamais sûr de le situer vraiment du fait que ce dernier n'était jamais localisé au même endroit dans

---

<sup>125</sup> Ibid in op. cit. p. 45.

<sup>126</sup> Ibid in op. cit. p. 49.

le désert. Par contre, aujourd'hui qu'il devient semi sédentaire, on est sûr de trouver Ahmed près de son campement, dans sa tente ou bien chez son fils puisque son habitat œkoumène se situe par rapport à son nouvel habitat centre qui ne bouge pas. En revanche, si il y a quelques années on était certain de trouver Jean dans son pavillon, ou à son club de foot, ou bien en s'adressant à la mairie de sa commune de résidence, aujourd'hui qu'il voyage tantôt aux Etats-Unis, tantôt à Londres ou qu'il rend visite chez ses parents en France, il est beaucoup plus difficile de le rencontrer. Son habitat centre est localisé dans son habitat œkoumène comme pour Ahmed il y a quelques années. Donc, si traditionnellement chez les nomades l'habitat centre est localisé dans l'habitat œkoumène alors que chez les sédentaires l'habitat œkoumène est situé par rapport à l'habitat centre, aujourd'hui la globalisation de l'habitat œkoumène correspond aussi à une scansion de l'habitat-centre à l'échelle du monde. Même pour Ahmed qui se sédentarise, dans la mesure où, à travers son fils, il est présent partout dans le monde pour quiconque possède son numéro de portable et son adresse internet, l'habitat-résidence est localisé sur toute la planète.

On habite un œkoumène de plus en plus vaste dans lequel on se déplace de plus en plus en même temps que l'habitat centre se subdivise, c'est à dire que l'existence sociale se dissémine autour de pôles de plus en plus nombreux et de plus en plus éloignés les uns des autres, recouvrant la totalité de l'œkoumène terrestre. La présence vitale suppose une présence sociale de plus en plus fragmentée spatio-temporellement. La configuration de la société occidentale et son « exportation » suppose en effet la structuration d'habitats centres de plus en plus nombreux que les réseaux de communication supportent et mettent en lien immatériellement ou matériellement. Car en effet, l'habitat centre donne à voir en terme de structure ce qui est mis en place en terme de configuration systémique au niveau de l'œkoumène. Ainsi, dans la mesure où la distance dans le monde moderne est de moins en moins un obstacle, où les frontières sont de plus en plus virtuelles, où la vie fait qu'on repousse de gré ou de force le territoire de ses pratiques, les post-modernes que nous sommes ne deviennent-ils pas de nouveaux nomades ? Telle est la thèse de G.H. de Radkowski qui dans les années 60 était tout à fait visionnaire.

---

<sup>127</sup> Cf. Troisième Partie.

L'étude de l'habitat dans sa double nature œkoumènale et centrale / résidentielle suppose que l'on aborde à présent et toujours dans la perspective d'analyse de G.H. de Radkowski ce qui constitue le médiateur de ce rapport mixte à l'œkoumène et à la résidence.

### **III) L'habitabilité de l'espace est médiatisée dans et par le mouvement.**

Si le rapport à l'œkoumène et le rapport à la résidence sont les deux dimensions universelles de l'habitabilité de l'espace, historiquement et géographiquement ce rapport sujet(s)/lieu est évolutif. Autrement dit, les formes d'habitabilité de l'espace sont différentielles dans le temps et dans l'espace même si elles se fondent nécessairement relativement à l'étendue vitale œkoumènale et à la centralité de l'habitat résidence qu'il s'agisse des Dogons ou des Phéniciens, des Incas ou des Français. Pourtant, les modalités d'habitabilité de l'espace de ces sociétés se singularisent selon leur configuration propre et notamment vis-à-vis du niveau de leur technicité. C'est en analysant le terme médiateur des rapports société /œkoumène et acteur(s)/résidence que les singularités habitantes apparaissent clairement, sachant en outre, que dans les deux cas c'est un rapport à la distance qui fonde ces rapports.

#### **A) La diachronie de l'existence de l'homme sur la Terre institue le cycle du mouvement vital dans l'œkoumène.**

Dans le cas du rapport à l'œkoumène, c'est le mouvement qui le médiatise. C'est en effet la « *locomotion* »<sup>128</sup> qui assure l'emprise physique et sensible d'une société sur l'étendue qui lui assure sa subsistance. La caractéristique de ce mouvement est d'être cyclique dans le sens où il ramène la diachronie de l'existence humaine à la synchronie de l'étendue terrestre, c'est à dire que quels que soient les déplacements effectués dans le temps (hier à Nantes, aujourd'hui à Brest, demain à Bordeaux) tous appartiennent à ma durée historique en même temps qu'étant éparpillés dans l'espace, ces lieux divers appartiennent tous à mon étendue œkoumènale, « *Moyen terme entre deux extrêmes – homme-œkoumène – le mouvement joue le rôle de l'opérateur qui rapporte l'existence humaine dans la totalité de sa durée à l'œkoumène dans la totalité de son étendue.*

---

<sup>128</sup> Ibid in op.cit. p. 41.

*C'est par lui que l'existence en tant que durée informe et remplit de sa présence le pays en tant qu'étendue* »<sup>129</sup>. Le mouvement en tant qu'il médiatise le rapport à l'étendue à travers un cycle à sens unique (direction donnée par l'expérience de l'existence, hier ici, aujourd'hui là, demain là-bas) renvoie ainsi de la part d'une société à la création d'un ensemble au sein duquel l'espace étendue est unifié et à l'intérieur duquel les hommes se repèrent naturellement et empiriquement de telle sorte qu'à partir du lieu où ils se retrouvent, ils sont capables de redessiner mentalement la disposition relative de tous les lieux de leur œkoumène et partant de connaître leur propre localisation quant à ce dernier. Ce mouvement existentiel est vécu comme la conséquence inéluctable mais non prévue de sa présence au monde, comme une ouverture sur l'au-delà des étrangers, des morts, du surnaturel et dans les limites de la communication d'avec cet autre monde.

Ces limites sont codifiées et réglementées, « hermétisant » l'œkoumène des sociétés extérieures mais peuvent aussi être surpassées clandestinement ou légalement dans la mesure où l'immigration est consécutive de la subsistance et de la survie et où les échanges internationaux sont aujourd'hui possibles voire encouragés. L'œkoumène de la société mondiale est de moins en moins limité de telle sorte que le nomadisme peut être intégral.

## **B) L'habitat résidence : une pause stratégique dans le courant de l'existence orientant des pratiques rayonnantes.**

Dans le cas du rapport de l'homme à l'habitat centre, à sa résidence, l'étendue se spatialise dans la mesure où les lieux habités structurent socialement l'étendue. A partir du moment où Ahmed monte son campement, la portion du désert en tant qu'étendue n'est plus cette étendue, elle devient espace social, c'est à dire le champ de présence sociale d'Ahmed. Autrement dit, à partir du moment où une portion de l'œkoumène est

---

<sup>129</sup> Ibid in op. cit. p. 43.



investie comme habitat résidence, celui-ci devient espace socialisé et non plus étendue. Or, à partir du moment où l'homme se fixe pour devenir un personnage à part entière, le mouvement vital œkoumènal se stoppe. C'est donc « *la station* » en tant qu'arrêt dans le mouvement vital qui médiatise le rapport entre l'acteur et sa résidence.

L'habitat – résidence est donc une pause dans le mouvement et s'inscrit dans l'espace où cesse la dispersion des hommes dans l'étendue et où s'opère le recueillement, le repos<sup>130</sup>. Cet intermède débouche donc sur le mouvement que procure la subsistance et qu'il ne peut assurer en laissant l'homme au repos en un lieu fixe, la résidence est donc un centre à partir duquel tous les déplacements partent ainsi que leur point de chute, elle est une « *base stratégique de l'homme dans la lutte quotidienne pour sa subsistance, elle est le lieu terminal du mouvement en même temps que son lieu initial* »<sup>131</sup>.

### **C) L'emprise synchronique sur l'étendue se structure à travers la centralité qui oriente les pratiques et délimite le champ de la présence et de l'absence.**

L'habitat résidence ne supprime donc pas le mouvement œkoumènal mais le dénature en quelque sorte. En effet, à partir du moment où une société et ses membres ont les moyens d'avoir une emprise synchronique sur l'étendue, même momentanée ou assez lâche (comme pour les nomades), celle-ci devient une « inétendue », elle est suffisamment organisée structurellement pour que le mouvement s'il ne peut être supprimé, soit évacué « *d'au dedans pour le projeter au dehors* »<sup>132</sup>. Autrement dit, dès lors que l'acteur se fixe en un lieu, l'étendue est polarisée par cet habitat centre car ce n'est qu'à partir de lui que débouchent et convergent tous les mouvements de l'acteur concerné (individu, groupe, ethnie, état...). Or à partir du moment où l'habitat résidence se met en place, qu'il s'agisse de celui d'un individu, d'un groupe, d'une association,

---

<sup>130</sup> Repos qui suppose un recueillement social et physique : acceptation de l'habitat résidence qui matériellement s'effectue chez les sédentaires dans le cadre du logement, d'où l'assimilation culturelle résidence, habitat, habitation, logement.

<sup>131</sup> Ibid in op. cit. p. 53.

d'une entreprise, d'une institution, d'un état...et que la lisibilité matérielle de l'organisation sociale, économique, politique, culturelle, normative est donnée à voir dans l'agencement des objets et des êtres qui s'inscrivent dans l'espace, la structure ainsi formée à partir du centre oriente les mouvements et départage donc le monde de manière binaire en opposant le mouvement et la station, le dehors et le dedans, l'étendue, lieu du mouvement et l'espace, lieu de communication sociale, l'absence et la présence, la vie extérieure et la vie intérieure. Ahmed, comme son fils, comme Jean, comme son club de foot, comme l'Etat jordanien, comme l'Union Européenne, comme l'Organisation des Nations Unies ont besoin d'une base stratégique pour exister, pour survivre. C'est la condition pour qu'ils aient une existence sociale et c'est relativement à cette base que s'orienteront ensuite leurs actions. A partir du moment où quiconque se fixe en au moins un point de l'étendue, se structure un espace qui départage le monde en deux champs, une zone où il est présent et une autre où il n'est pas. Or « *la seule structure binaire spatiale dotée de cette propriété, c'est la structure concentrique* »<sup>133</sup>, un centre donc, qui, par son orientation centripète et centrifuge opère par des mouvements à double sens assurant à chacun de ces acteurs la pérennité d'une part et qui implique par principe d'autre part que, l'ensemble de l'étendue traversée par ces mouvements rayonnants soit envisagée comme leur habitat- centre, comme leur résidence.

Il n'y a pas de centre qui ne soit centre de quelque chose, donc c'est le centre et l'espace qu'il polarise qui structurent l'habitat résidence de l'acteur.

---

<sup>132</sup> Ibid in op. cit. p. 54.

<sup>133</sup> Ibid in op. cit. p. 58.

#### **IV) L'habitabilité de l'espace ou la coexistence de l'habitat œkoumène et de l'habitat résidence : mobilité et immobilité de la résidence dans l'œkoumène, de l'emprise locale à l'emprise planétaire.**

##### **A) L'habitat résidence : l'espace polarisé de l'acteur.**

La signification primitive de la résidence, de l'habitation, en tant qu'elle se rapporte à des activités de repos donc domestiques s'exerçant pleinement dans celle du logement ne traduit pas la signification de l'habitat résidence. Et ce, comme nous avons pu le voir, à plusieurs titres. D'une part rappelons le, parce que la pause qu'inscrit l'habitat résidence dans le cours de l'existence ne renvoie pas seulement à celle d'un personnage mais aussi à celle d'un collectif. D'autre part parce que la réduction de l'habitat résidence au logement sous entend que ne s'y inscrit aucun mouvement et que l'existence sociale s'y cantonne. Or ce paradoxe que constitue l'assimilation habitat/résidence/logement s'explique par le fait qu'on oublie encore une fois de penser l'habitat comme étant au préalable conditionné historiquement par l'évolution du mode de configuration sociétale et technique des sociétés. Vis-à-vis de la première remarque relative au terme actoriel de la relation à l'espace, si effectivement l'habitat résidence a toujours été œuvre individuelle et primitive de l'homme, tout acteur en tant qu'il s'est progressivement constitué collectivement (tribu, cité, royaume, empire, état, syndicat, entreprise ou association) a également besoin d'un centre ou d'un siège pour structurer l'espace de son action auquel s'oppose l'espace de son inaction, de sa non présence. Centre qui ne renvoie donc pas à des activités domestiques mais à toutes les activités sociales sans exception. Vis-à-vis de la seconde remarque concernant la place du mouvement dans l'habitat résidence, il convient de bien considérer la définition de celui-ci. S'il constitue une pause à l'échelle de l'étendue et de la vie humaine, il n'en demeure pas moins que l'existence synchronique continue. Aussi, l'autarcie absolue n'existant pas, l'habitat résidence suppose donc nécessairement des déplacements et ne

peut donc par conséquent se rapporter seulement à l'espace du logement<sup>134</sup>. L'habitat résidence est donc pour un acteur l'aire de référence de ses pratiques sociales polarisées autour d'un centre de droit et de plusieurs pôles qui structurent en réseau son espace social, son habitat- résidence.

Comment y voir clair dans l'évolution des modes d'habitat aujourd'hui, sachant qu'elles sont dépendantes de l'histoire des sociétés, de l'évolution de leur configuration ?

Il convient pour y répondre de faire le point sur les dynamiques fortes qui déterminent structurellement l'habitat résidence depuis des siècles.

## **B) Quand l'œkoumène terrestre devient habitat résidence d'une organisation politique.**

Au préalable, revenons brièvement sur ce qui a déjà été envisagé à propos de l'habitat œkoumène. La Terre entière<sup>135</sup> est l'œkoumène de l'humanité, cette matrice fondamentale et de base constitue le matériau qui, à travers les « bricolages » que les sociétés établissent entre elles, les unes avec ou contre les autres, configure des espaces singuliers appropriés par des sociétés diverses. Or une telle aventure humaine est intimement liée au contexte sociétal dans lequel elle s'inscrit. Aussi, tant que les sociétés primitives progressent isolément, dans le cadre ethnique et en dehors de toute logique politique d'Etat, elles évoluent librement au sein de l'étendue à ceci près que leur niveau de technicité et d'adaptabilité au milieu constitue la limite propre contraignant leurs déplacements. En revanche, à partir du moment où les sociétés peuvent assurer leur subsistance sans avoir à se déplacer continuellement, la défense de l'œkoumène devient alors un enjeu vital et celui-ci, en tant qu'il implique d'être

---

<sup>134</sup> D'autant qu'à l'intérieur de celui-ci, les déplacements y sont aussi orientés autour d'un centre, le plus souvent, la pièce commune.

circonscrit, recouvre l'habitat résidence de la structure politique créée, qu'il s'agisse d'une cité état, d'un royaume, d'un empire ou d'un pays.

Aussi de la préhistoire jusqu'à lors, l'œkoumène de l'humanité n'a cessé d'être tiraillé par les sociétés et, jusqu'à ce que les sociétés s'accordent globalement (sans que cela soit d'ailleurs un but totalement atteint aujourd'hui), l'habitat résidence des acteurs était fatalement situé dans le cadre du pays. Aujourd'hui, parce que le monde est donc globalement pacifié, que les moyens techniques de transport permettent de maîtriser la distance et que les structures économiques intra-nationales n'assurent plus les besoins des populations, l'œkoumène mondial devient le territoire global dans lequel il tend à être possible pour un Etat, comme pour une entreprise, comme pour un individu, de structurer son habitat résidence.

### **C) De l'habitat résidence mobile à l'habitat résidence fixe, l'emprise locale de l'habitat résidence, des antiques aux modernes.**

Ainsi le mode de configuration sociétale façonne les structures de l'habitat résidence ; d'une part, parce qu'il détermine la durée de fixation, c'est à dire la mobilité ou l'immobilité de l'habitat résidence dans l'œkoumène, d'autre part parce qu'il conditionne les caractéristiques matérielles et fonctionnelles des structures spatiales produites y compris les habitations.

Primitivement, tant que la subsistance ne permet pas de se fixer sur le long ou le moyen terme en un seul lieu, l'habitat résidence est mobile dans l'étendue et les structures spatiales comme les habitations sont elles mêmes temporaires ; c'est le cas des nomades pour qui l'habitat résidence, dont le centre est unique, est localisé dans l'ensemble de l'œkoumène<sup>135</sup> et structure temporairement un espace d'échelle locale. C'est-à-dire qu'à partir du moment où le nomade monte son campement ou que

---

<sup>135</sup> Encore que les océans ne sont à proprement parler habités, que des vides nombreux subsistent à la surface de la terre et que l'habitat lunaire est encore expérimental.

<sup>136</sup> Le système économique étant basé sur le pastoralisme et le commerce caravanier, les habitations sont réduites à peu de choses : le campement établi autour d'un centre : la tente.

l'homme préhistorique s'installe dans une grotte, l'espace maîtrisé au quotidien pour assurer la survie du groupe rayonne de quelques kilomètres autour du centre (chasse, cueillette...). Cependant, dans la mesure où l'évolution sociétale et technique a permis aux hommes dès l'antiquité de subvenir à leurs besoins à travers l'agriculture et l'élevage, la fixation de l'habitat résidence est devenue permanente, les structures spatiales ont pu se construire pour résister au temps long. Dès lors, les hommes ont pu cesser de se mouvoir dans l'étendue puisque la portion de l'œkoumène retenue suffisait à leur subsistance. Ainsi chez les sédentaires, l'habitat œkoumène est situé par rapport à l'habitat résidence, ce qui ne signifie pas qu'ils cessent dans ce cas de se déplacer, puisqu'il faut toujours se mouvoir pour subsister, mais qu'ils ne sont plus contraints pour subsister d'avoir à investir cycliquement l'étendue, de poser fréquemment leur existence dans un ailleurs.

De l'antiquité à la période moderne, l'habitat résidence est resté une structure fixe dans l'œkoumène et a permis aux sociétés de se développer techniquement. En effet à partir du moment où le cours de l'existence s'inscrit durablement dans l'habitat résidence, les hommes peuvent anticiper sur la satisfaction de leurs besoins futurs en exploitant au mieux ce que la nature offre et en se donnant les moyens techniques de pérenniser et d'optimiser leur vie sociale en ce lieu. Aussi, alors que la subsistance était primitivement l'enjeu du quotidien, la seule et unique priorité qui justifiait que l'on s'entretue et/ou que l'on déplace le lieu de sa résidence pour une zone de chasse ou de cueillette, l'agriculture et l'élevage transforment les destinées en faisant désormais du problème de la subsistance une question de travail, autorisant la vie dans des collectivités plus grandes et non plus une question de survie individuelle et quotidienne. La subsistance n'est plus une fatalité. Ainsi, en tant que la résidence devient socialement liée au travail et que l'organisation économique ainsi structurée permet l'accumulation de produits et requiert la fabrication d'objets, le commerce devient lui-même un fondement de l'existence qui structurellement appelle la constitution de marchés. L'habitat résidence implique en effet la structuration d'un lieu et d'infrastructures propices à l'échange, le centre urbain. L'organisation sociale ainsi élaborée suppose alors la mise en place d'une personnalité commune, garante du bon fonctionnement de l'ensemble et de sa sécurité à l'instar des groupes « étrangers » à la communauté, enclins à vouloir s'approprier les richesses et savoirs-faire acquis. Les premières cités se développent alors en tant que centres du pouvoir politique, militaire

accumulant et défendant les richesses produites par ses membres et orientant les actions jugées essentielles au développement et à la prospérité de la communauté pour laquelle l'avenir est toujours incertain et aléatoire mais vis-à-vis duquel la religion donne confiance.

Ainsi, dès lors que des structures politiques s'établissent durablement, garantissant à la fois un marché économique et la sécurité physique, l'organisation politique en question à partir de son centre, homogénéise l'ensemble de son territoire, le structure politiquement, économiquement, juridiquement... configurant ainsi l'œkoumène de ses habitants et structurant par là même son propre habitat résidence. A partir du moment où la cité, la seigneurie, le royaume, l'empire ou l'état durent longtemps, l'habitat résidence des individus structure potentiellement un espace dont les pôles s'éloignent les uns des autres, distance que les progrès des moyens de transport comblent progressivement. Pourtant, si l'habitat résidence des structures étatiques est passé de l'échelle locale à l'échelle régionale puis nationale, continentale ou intercontinentale depuis l'antiquité avec depuis, maints et maints remaniements que donne à voir l'histoire géopolitique du monde, l'habitat résidence des acteurs individuels, lui, a longtemps structuré un espace local. Les villes, en tant que structure spatiale dont les activités de commandement n'ont jamais été vraiment remises en cause (si ce n'est militairement), ont développé leurs capacités à répondre aux besoins du marché et à offrir la survie de manière telle qu'elles sont devenues les centres majeurs de la polarisation de l'espace à l'échelle régionale ou nationale.

Ainsi, si l'habitat résidence des premiers sédentaires structurait un espace rural dont les pôles étaient limités en nombre et peu distants de son centre, à savoir du logement : un pré, une grange, un atelier, le marché du village..., le fait que la ville s'inscrive comme centre régional incontournable au niveau du pays, relais de la politique de l'Etat central, a contribué à faire d'elles des pôles majeurs de l'habitat résidence des modernes. Aussi, du fait de la concentration sociale qui les fondent, les villes, comme espaces permettant structurellement de réduire la distance géographique, temporelle, économique, politique et psychologique entre les êtres, les choses et les idées, se multiplient, suscitent et absorbent les grandes dynamiques et processus sociétaux que connaîtra le XIX<sup>e</sup> siècle, période pendant laquelle le monde est divisé entre les grandes puissances coloniales et ceux qui se remettent de siècles de

colonisation. Donnant naissance aux orientations libérales et aux élans démocratiques, fomentant les idéologies du progrès social, les villes vont digérer les révolutions industrielles et faire progresser la transition démographique, elles seront l'espace privilégié de l'existence moderne autrement dit de l'habitat centre des hommes, qui, dès lors, y fixent leur résidence devenant urbains.

Ainsi jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, l'habitat résidence que la majorité des acteurs individuels incarnent reste fixe depuis les premiers sédentaires et l'espace structuré à partir du centre que représente le logement, s'il met progressivement en relation des pôles de plus en plus nombreux du fait de l'élargissement du champ de l'activité sociale, se maintient à une échelle locale ou régionale. En effet, qu'il s'agisse des déplacements domicile / travail, ou de ceux liés aux activités de consommation, d'éducation, de loisir, de tourisme... en tant qu'ils s'inscrivent dans un espace rural, urbain ou en terme de relations ville / campagne, ils se manifestent le plus souvent au sein d'une étendue restreinte, d'échelle locale ou régionale, parfois nationale pour ceux qui, compte tenu des évolutions économiques et sociales, ont fui le monde rural pour s'exiler à la ville ou pour ceux qui découvrent les vacances, profitant du progrès des moyens de locomotion.

## **D) L'habitat résidence post-moderne, la réhabilitation de la mobilité et l'extension de l'emprise œkoumène.**

### **1) Aux origines des transformations de l'habitat résidence post-moderne...**

Si tant est que le logement représente toujours matériellement le centre privilégié de l'habitat résidence, s'il correspond de droit à son efficace intemporelle, les



habitations qui sous-tendent fonctionnellement les activités sociales sont toujours plus nombreuses (consommation de masse, travail, éducation, tourisme, loisir...) et constituent les pôles d'un habitat résidence qui est donc multipolaire comme cela s'était amorcé aux siècles derniers mais qui aujourd'hui se généralise socialement et s'inscrit sur les territoires nationaux, continentaux ou internationaux. En outre, compte tenu des évolutions sociétales actuelles, la structure de l'habitat résidence redevient mobile. Autrement dit, comme on l'a remarqué précédemment, l'homme post-moderne redevient nomade. En effet, depuis les Guerres mondiales, la Décolonisation, la fin de la Guerre Froide, la situation géopolitique du monde est incomparablement moins mouvementée qu'elle ne l'a été. Aussi, dans la mesure où la bipolarisation idéologique du monde s'est évanouie et où les nationalismes s'estompent, l'œkoumène mondial se stabilise géopolitiquement. De plus, compte tenu du fait que le libéralisme économique (consubstantiel de la démocratie par principe et fondement de l'organisation socio-économique des sociétés hégémoniques) a permis une ouverture des économies nationales et une dépendance réciproque des sociétés entre-elles d'une part, que la consommation de masse et la tertiarisation de l'économie a élargi indéfiniment les besoins et constitue un mode d'existence aujourd'hui mondialisé d'autre part et qu'enfin les infrastructures de communication ont permis de réduire considérablement les distances entre les sociétés, le monde est devenu un système, un œkoumène unifié. Aussi, dans la mesure où le système en place valorise l'ordre économique pour lui-même, en tant qu'il est pourvoyeur de ressources et que celles-ci sont considérées comme la seule source du bien être existentiel, il organise le monde selon ses propres logiques, logiques concurrentielles donc créant des inégalités. Ainsi, le fonctionnement de l'économie monde impose l'ouverture et l'extraversion des sociétés autant qu'il suscite pourtant leur repli. Les répercussions de ce mode de configuration sociétale sur l'habitat résidence sont en effet radicales et contradictoires qu'il s'agisse des individus comme des états.

Effectivement, dans la mesure où l'ordre économique impose la compétition des économies nationales entre elles d'une part et où l'offre de travail au niveau des pays se trouve conséquemment déterminée au niveau mondial d'autre part, la déréglementation du marché, qui, parce qu'elle est imposée par des acteurs financiers recherchant la rentabilité plutôt que la préservation des emplois<sup>137</sup>, entraîne la fluidification des

---

<sup>137</sup> Alors que la préservation des emplois ne s'oppose pas systématiquement à la création de profit.

structures économiques sur l'œkoumène mondial vis-à-vis de laquelle les acteurs individuels sont contraints d'ajuster leurs pratiques. Autrement dit dans la mesure où les structures économiques sont fluides sur l'ensemble du monde, les acteurs pour subsister sont potentiellement amenés à modifier la structure de leur habitat résidence et/ ou à rendre mobile le centre de celui-ci. Cela étant d'autant plus aisé que le maillage infrastructurel de l'espace et sa mise en réseau permettent de tels mouvements. Ainsi, la flexibilité qu'impose l'ordre économique sur l'organisation sociale se répercute de fait sur les structures de l'habitat résidence qui parallèlement donc, se malléabilisent. Comment se manifeste cette transformation structurelle de l'habitat résidence ?

## **2) L'habitat résidence comme structure fixe projetée et/ou inscrite sur toute la surface du monde.**

L'expatriation est une forme d'expression de cette transformation. Dans ce cas, il y a changement radical du centre de l'habitat résidence dans l'œkoumène du monde. Or, si le point commun de l'expatriation renvoie au fait qu'il s'agit de déplacer le centre de son existence individuelle à la surface du monde, les enjeux de cet exil sont différentiels. Certes l'expatriation est loin d'être un fait nouveau et représente même le fil d'Ariane de l'histoire des migrations. En effet, dès lors qu'il s'agit pour rester en vie de fuir son œkoumène, l'exil se manifeste. En revanche, non seulement ces exils politiques persistent, mais ils prennent aujourd'hui d'autres formes qui sont impulsées par la configuration actuelle du monde et donc directement liées au modèle de société incarné par l'occident. On s'exile aujourd'hui pour atteindre le bonheur matériel, clef de voûte du système, laquelle est renvoyée à la face du monde via les biens qui le symbolisent et les images qui le médiatisent. Or, bien que l'occident soit un mythe, étant donné que celui qui peut potentiellement et avec chance l'atteindre ne soit jamais garanti d'y demeurer ou de s'y intégrer, l'émigration des suds vers les nord ne cesse de se perpétuer. De la même manière, mais en se limitant à l'échelle des pays du sud, la ville et qui plus est la métropole, en tant qu'elle représente l'espace de tous les possibles, la porte d'entrée dans le système monde où l'on croit pouvoir accéder à la réussite professionnelle et acquérir tous les biens du bonheur, ne cesse d'attirer toujours plus. Dans le sens inverse, et sans doute justement parce que l'occident n'a pas le

monopole du bonheur, les migrations des nords vers les suds se développent. En effet, de plus en plus nombreux sont ceux qui, désabusés par la superficialité du mode de vie occidental ou dérangés par la difficulté d'y inscrire une existence épanouissante, cherchent justement à le fuir définitivement, temporairement ou le temps de vacances : éternels routards, aventuriers d'une semaine, expatriés par obligation professionnelle, expatriés de cœur, à vie, expérimentateurs télévisuel de l'exotisme ou professionnels des voyages internautiques. En outre, si l'habitat-résidence des post-modernes continue d'être intimement lié structurellement aux espaces urbains, le logement urbain pour de plus en plus d'acteurs ne constitue plus le centre idéalisé de la pause au travers de laquelle on se régénère.

Ainsi, si le lien communicationnel entre le logement et l'espace urbain où l'on travaille, consomme...reste un impératif, cette distance, objet des migrations pendulaires, en tant qu'elle est maîtrisée infrastructuellement, permet à l'acteur de se loger de plus en plus loin des pôles de ses activités sociales en général et du travail en particulier. Périurbanisation, rurbanisation sont les manifestations de ce retour à la dispersion sociale et à la néoruralité.

### **3) Multiplication des centres de l'habitat résidence dans l'œkoumène.**

De plus, étant donné que pour leur habitat résidence, les acteurs collectifs (organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales, états ou grandes entreprises) ont le devoir, l'obligation ou l'intérêt d'être présents partout dans le monde du fait de leurs activités humanitaires, de représentation politique, économiques ou culturelles, nombreux sont ceux travaillant pour eux qui migrent vers les suds car leur travail, leur moyen de subsistance, leur impose. Assurant des missions temporaires tantôt ici, tantôt là, ils reviennent nécessairement tout le temps dans le logement que l'organisation possède ou loue tout en ayant un logement dans leur propre pays d'origine. Sans s'exiler pour autant et sans changer d'adresse, ils parcourent leur pays ou le monde pour rencontrer leurs interlocuteurs ou clients. Certes, les marchands ambulants ou diplomates existent depuis bien longtemps mais l'extension des marchés n'est pas comparable. Elle est telle que cette activité s'est généralisée et

que les distances parcourues sont de plus en plus grandes, de telle sorte que les hôtels et les moyens de transports eux même deviennent des logements de substitution, au sens plein du terme c'est-à-dire des centres correspondant à des pauses dans la diachronie de l'existence. Cette multiplication des centres de la structure de l'habitat résidence s'exprime aussi à travers l'achat de résidences secondaires qui aujourd'hui ne concernent plus forcément les plus aisés. Exprimant aussi un rejet de la ville, les caravanes, mobil home, ou camping cars deviennent eux mêmes les logements du bonheur palliant ainsi aux lacunes des logements « alimentaires ». Les pôles qui structurent l'habitat résidence devenant de plus en plus nombreux et de plus en plus éloignés du centre privilégié que représente le logement principal, impliquent donc une multiplication des centres de l'habitat résidence.

#### **4) La mobilité du centre de l'habitat résidence, vers le nomadisme absolu ?**

Tant que le mobil home reste un logement secondaire qui n'entraîne pas abandon d'un logement principal fixe et qu'il est, comme c'est le cas le plus souvent, posé à l'année dans un même lieu de villégiature choisi ; ce qui se retrouve aussi pour les adeptes du camping fidèles à un lieu et à sa population ; il ne traduit que la multiplication des habitats centres. Par contre, la fascination que ces habitations exercent et l'engouement consumériste qui l'exprime actuellement, peuvent s'expliquer sociologiquement par le fait qu'ils traduisent l'incertitude actuelle de la société occidentale face à l'avenir et vis-à-vis de laquelle ils se prémunissent inconsciemment en imaginant la réalisation potentielle d'une fuite radicale que les aléas nombreux de l'existence pourraient rendre nécessaire. Car, de la même manière que c'est la configuration du monde passé qui explique les modalités d'habitabilité de l'espace dans l'histoire, c'est la configuration du système monde actuel qui explique les évolutions en cours de l'habitabilité de l'espace. Or dans la mesure où la flexibilité économique ne garantit plus d'inscrire son existence dans un unique lieu de l'œkoumène sans subir le chômage, la précarité ou la pauvreté, dans la mesure où les menaces environnementales ou terroristes qui pèsent sur l'humanité sont médiatisées de telle sorte qu'il est difficile de se projeter sur le long terme en toute confiance, le nomadisme apparaît comme une

fatalité. Qui, aujourd'hui, des jeunes générations privilégiées d'occident ou de celles défavorisées de l'autre bout du monde peuvent prétendre à autre chose que de se bouger ? Les trajectoires résidentielles aujourd'hui impliquent des étapes de plus en plus marquées dans l'ascension résidentielle, des retours en arrière, des déménagements de plus en plus nombreux, inexorables. Or si le travail et les études préalables à la recherche d'emploi sont une des causes de cette mobilité, les transformations familiales le sont aussi, l'institution familiale se dissout, divorces, recompositions familiales, désengagement de l'adulte vis-à-vis de ses parents mis en maison de retraite, toutes ces évolutions impliquent des restructurations de l'habitat-résidence.

Les villes qui primitivement étaient des remparts contre la mort, sont aujourd'hui, dans les sociétés individualistes prospères occidentales, des espaces où on la rencontre au détour d'une rue ou sous un pont ! Les S.D.F. parce qu'ils ont jeté l'éponge par choix ou parce qu'ils y ont été contraints, vivent, subsistent...Or, qu'ils soient inidentifiables socialement étant dépourvus d'adresse ou qu'ils le soient en tant qu'ils conservent un contact officiel avec la société, ils ne cessent pourtant d'habiter<sup>138</sup>. Parcourant les villes de long en large ils parcourent l'étendue de leur œkoumène en choisissant stratégiquement les pôles qui leur assurent la subsistance via la mendicité, et font tantôt d'une cage d'immeuble, tantôt d'un bout de trottoir le centre momentané de leur habitat résidence. Moment de station pénible dans le courant de leur existence désœuvrée, ils structurent là, de bric et de broc l'espace de leur personnalité sociale, de leur identité asociale en constituant une habitation démontable, réduite à trois fois rien mais pourtant immatériellement bien à eux. Aussi, afin de se prémunir contre l'incertitude de l'avenir, pour ne pas avoir à s'encombrer du poids des responsabilités sociales vécues comme le contraire de l'épanouissement, ne sont pas rares non plus les jeunes qui aujourd'hui choisissent ce type d'existence vagabonde et décident de sillonner le pays ou le monde, de trouver le bonheur dans un ailleurs. Que le mouvement dans l'étendue soit cyclique (pour ceux majoritaires qui, tout en résidant dans plusieurs lieux du monde, repassent par les mêmes lieux) ou totalement linéaire (pour ceux minoritaires qui s'arrêtent là maintenant pour repartir là-bas demain), tous, post-modernes localisant leur habitat résidence dans la totalité de l'œkoumène, redeviennent nomades.



**Figure a :** Athéna, la maison d'un S.D.F. tourangeau : murs et plafonds amovibles, des équipements privés rudimentaires : de l'usage de l'espace public comme espace domestique.

Hugues Baudry©2006.

## 5) L'ubiquité ou le nomadisme immatériel

Enfin, avec le développement d'Internet et des télécommunications, l'émergence du télétravail, du téléachat, bientôt du vote en ligne, l'individu devient ubiquiste. Il peut virtuellement être présent en plusieurs lieux du monde en même temps, autrement dit devenir un nomade virtuel en conservant matériellement un habitat-résidence fixe, sans jamais avoir ou presque à se mouvoir physiquement ni dans l'œkoumène, ni dans son habitat résidence, ce dernier tendant à se resserrer matériellement et à se concentrer de plus en plus sur le centre de celui-ci : son logement privé !

---

<sup>138</sup> On touche ici le problème de la différence entre résidence de droit et résidence de fait. Si les SDF n'ont pas de présence de droit (encore que l'espace public est juridiquement à tous), ils ont quand même une identité nationale et donc une position de droit dans l'espace résidence de leur état).

## **V) L'être habité ou la dialogie existentielle du dedans et du dehors : de soi à l'autre...**

En ce qu'habiter le monde renvoie à la saisie sensible et cognitive de l'espace, du temps et des autres, l'existence est nécessairement fondée sur l'intériorisation de l'extériorité. De même, en tant que l'existence est de facto sociale, l'intersubjectivité de la présence au monde est nécessairement fondée sur l'extériorisation de l'intériorité. Aussi, l'habitabilité de l'espace manifeste cette dialogie consubstantielle de l'existence dans la mesure où l'habitat lui-même traduit ce rapport abstrait entre l'individu et le continuum spatio-temporel qui lui assure de vivre physiquement et socialement, entre l'individu et la communauté humaine (système sociétal) à laquelle il appartient, en même temps qu'il en est le produit saisissable empiriquement. L'habitabilité s'élabore ainsi dans les tensions issues des nécessités pour tout acteur, de la relation avec l'extérieur, le dehors et de la nécessité du repli vis-à-vis de lui, le dedans. Ainsi la dialogie entre ces deux instances contradictoires s'exprime dans le rapport que tout acteur entretient non seulement avec le monde mais aussi (c'est la leçon de la phénoménologie) avec lui-même dans le monde.

### **A) Le corps est le centre ultime de l'habiter.**

C'est le mouvement rayonnant qui médiatise cette dialogie et le principe même de ce mouvement est d'être structuré à partir d'un centre, celui de l'habitat résidence. Qu'il s'agisse d'un pays dont la subsistance et l'identité à l'échelle de la Terre reposent sur des échanges à double sens d'ordre démographique, économique, politique, culturel... , tous ces mouvements sont structurés à partir d'un centre, l'Etat. Or toute la question de l'existence du pays repose sur ce nécessaire contact avec les pays étrangers en même temps que ces derniers ou ce qu'on reçoit d'eux sont potentiellement dangereux ou à craindre. La configuration géopolitique du monde répond à ces tensions contradictoires d'ouverture et de repli que les frontières stigmatisent selon qu'on les ouvre ou qu'on les ferme, frontières à l'intérieur desquelles l'Etat central moderne structure son habitat

résidence. Le mode d'habitabilité de l'acteur individuel répond aux mêmes logiques contradictoires, son identité reposant aussi sur cette même dialogie existentielle à la différence près qu'il est aussi et surtout une personnalité humaine. Aussi son existence repose sur des échanges de biens matériels ou immatériels dont il tire sa subsistance quotidienne. Or tous les mouvements qu'il réalise structurent un espace dont le centre est le lieu où il peut faire une pause dans le cours de l'existence, c'est-à-dire le lieu où il s'échappe momentanément de la vie collective pour dormir, en privé, ainsi que boire ou manger sachant au demeurant que ces activités primaires là ne renvoient pas inexorablement à la différence du sommeil à une activité solitaire. Pourtant, l'existence individuelle ne repose pas seulement sur ce type d'échanges. En effet, les échanges sont aussi d'ordre idéels, émotionnels, affectifs, physiques à partir desquels il existe en tant qu'être subjectif, or le centre qui structure par des mouvements rayonnants ces différentes formes communicationnelles est le lieu de l'être lui-même. Aussi, et c'est là une donnée majeure de l'analyse de l'habitabilité de l'espace, l'individu, en tant qu'il est le lieu lui-même de la dialogie existentielle est un être habité. Ce sont les mouvements cognitifs qui assurent le lien entre le sensible et la pensée, c'est la motricité qui assure le lien entre l'être humain et l'espace étendue, c'est la communication qui assure le lien entre l'égo et l'alter. Le corps lui-même est le centre ultime de l'habitat-résidence, de l'habitabilité de l'espace des sociétés.



**Figure b :** Concentration des objets, condensation des valeurs et articulation des métriques consubstantiels de l'habiter dans l'espace de jeu des enfants : le corps, le véhicule de la conscience du Moi socialisé.



## **B) Pourquoi assimile-t-on le logement à l'espace privilégié de l'habiter ?**

Il est possible de comprendre les raisons pour lesquelles l'habitat signifie aujourd'hui ce qui ressort de la sphère privée, et plus précisément du logement, si l'on met en relation la plupart des mouvements dont l'individu est le terme dans sa relation au monde avec ce que chacun d'eux représente vis-à-vis de l'évolution du mode de configuration des sociétés modernes. Ainsi, si universellement le sommeil renvoie à la nécessité de trouver une certaine forme d'isolement biologique contre l'agitation du monde environnant, que boire et manger renvoient à une question de survie individuelle quotidienne et à l'accumulation de denrées potentiellement enviables par la collectivité ; que les besoins affectifs familiaux et la vie sentimentale relèvent d'échanges sociaux exclusifs donc protégés, la question de l'abri nécessaire à ces activités domestiques là ne se pose pas<sup>139</sup> si l'on vit dans la dispersion sociale. Elle ne devient effective que dans un contexte sociétal de concentration sociale. Or la sédentarité, et la structure urbaine qui est la forme privilégiée de l'organisation spatiale qui lui est liée, amplifie les risques de l'intrusion ou du dérangement. Les activités du corps (se laver, la sexualité) du fait qu'elles soient pénétrées des normes de la morale religieuse sont également associées à la vie intime et donc au logement qui seul peut l'abriter dans un contexte de sédentarité. De même, les échanges d'idées, en tant qu'ils sont susceptibles de remettre en cause l'intérêt de la collectivité, ont longtemps été confinés à la sphère privée du logement. Aussi la sédentarité en tant qu'elle est fondée sur la concentration sociale a déterminé un mode de structuration politique de l'ordre social à partir de la notion d'intérêt général, laquelle départage les activités humaines et sociales en fonction de normes propres à la société qui les établit, concourant ainsi à fixer socio-culturellement celles qui sont affaire privée et celles qui relèvent de l'intérêt public et partant à leur attribuer un espace cadre social et juridique propre, celui de l'espace privé et celui d'espace public.

---

<sup>139</sup> Même si elle se pose finalement quand même relativement aux aléas physiques et vis-à-vis des prédateurs du milieu naturel.

Aussi, même si la vie collective par principe suppose l'ordonnement des échanges humains, les sociétés sédentaires modernes ont fixé des règles telles que le logement est devenu l'espace de la plupart des mouvements synchroniques de l'individu, mis à part ceux qui assurent la pérennité du système à savoir, en premier lieu le travail et la consommation. De plus, comme durant les derniers siècles l'œkoumène et l'habitat résidence des sociétés modernes se recouvraient peu ou prou, le logement a pu permettre la réalisation quasi totale de l'existence diachronique. Autrement dit, compte tenu du contexte sociétal, les modernes non seulement revenaient systématiquement, quotidiennement dans leur logement mais ce dernier pouvait servir si ce n'est de centre unique à toute l'existence au moins être un centre de moyen à long terme. On comprend ainsi l'enjeu social fondamental qu'est le logement comme centre de l'existence moderne et qui a contribué à opérer le glissement sémantique à travers lequel le concept d'habitat recouvre celui du logement.

### **C) Habiter : s'ouvrir au dehors et aux autres / se replier au-dedans et en soi ; les enjeux de la mondialisation.**

Aujourd'hui on l'a vu, si le logement demeure un centre quasi incontournable de l'existence individuelle, compte tenu des évolutions sociétales qui caractérisent l'œkoumène mondial et qui tendent à faire de ce dernier l'étendue habitable de l'humanité, son emprise est de plus en plus fluide dans l'espace-temps diachronique et synchronique.

Aussi, bien que les infrastructures de communication permettent à la fois de supporter et de pallier à la scansion des habitats résidences dans l'œkoumène et alors que l'ouverture de l'existence individuelle aux sociétés du monde est une étape majeure de l'histoire de l'humanité en tant qu'elle institue la communication des sociétés entre-elles, cette extraversion généralisée de l'existence en tant qu'elle suppose pour l'acteur de s'y ajuster corps et âme a des conséquences manifestes sur la façon dont le système monde l'habite. C'est lui qui au final est le centre de la dialogie contradictoire de

l'ouverture et du repli. Or, en même temps que l'ouverture peut devenir béate, le repli peut devenir radical.

### **1) La mondialisation : de l'ouverture exacerbée des sociétés et de l'individu au système monde.**

Ainsi cette extraversion qu'implique la mondialisation, modèle de développement sociétal établi par le monde occidental autour de valeurs libérales, est présentée comme le chemin normatif à suivre pour espérer un développement humain homogène, pour unir les nations. Or cette dynamique d'ouverture n'est pas sans poser de problèmes dans la mesure où elle abolit d'une certaine manière les règles de l'état pour fixer les siennes. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est quelque part « bafoué » dans la mesure où les peuples eux-mêmes ont au-dessus d'eux une organisation internationale qui a vocation à interférer là où relativement à ses principes elle juge nécessaire de le faire : respect des droits de l'homme, maintien de la paix, aide humanitaire, aide au développement, libéralisation des échanges. Or, si les principes démocratiques et de solidarité sont louables et hors de moi l'idée de les remettre en cause, on peut se demander si le principe d'ouverture des marchés n'est pas contraire aux objectifs préalablement cités et s'il n'est pas la cause des problèmes sociaux actuels. En effet, dans la mesure où, en ouvrant les marchés économiques, on condamne les économies nationales à ne plus être du ressort d'investisseurs nationaux mais à être dépendantes de capitaux extérieurs détenus par des financiers qui ne sont pas attachés au sol des entreprises et de ceux qui y travaillent, on condamne ainsi à la source la possibilité qu'à l'homme de se fixer en un lieu et de s'y épanouir durablement puisque c'est le travail qui conditionne la situation de l'habitat résidence. On prive l'homme de l'investissement affectif qu'il engage avec le territoire de son identité sociale d'une part et on le met d'autre part en compétition avec ceux qui fournissent un travail plus rentable et qui vivent à des années lumières de son cadre d'existence, adversaires contre lesquels il ne pourra jamais rivaliser sauf s'il s'y expatrie donc, encore une fois, s'il se détache du territoire qui l'a vu devenir ce qu'il est, s'il devient nomade. Le problème de l'entrée dans la mondialisation est encore plus dramatique pour les pays du sud où les organisations internationales financées par les pays du nord et majoritairement par les

Etats Unis interviennent. En effet, les processus sociétaux de la modernité (construction politique nationale, urbanisation, transition démographique, industrialisation, sécularisation, démocratisation qui se sont réalisés en plusieurs siècles dans les pays occidentaux) sont pour les pays du sud, récents, en cours ou à peine amorcés et ils n'ont donc pas ou que partiellement les structures sociétales capables de s'ajuster à une ouverture à la post-modernité. Or l'une des conditions pour que le F.M.I. leur apporte l'aide financière nécessaire au rattrapage de leur retard structurel (en matière d'éducation, de santé, d'infrastructures, d'investissements productifs...) c'est l'ouverture de leur marché national (qui n'existe pas encore) aux capitaux étrangers. Aussi, le principe d'une ouverture des sociétés entre elles visant à l'harmonie universelle serait sans doute plus effective si le libéralisme économique (et la puissance hégémonique qui en détermine les règles) ne fixait pas ses propres lois !

## **2) La mondialisation : au paroxysme du repli des hommes sur eux-mêmes ?**

Quoi qu'il en soit, l'extraversion des sociétés que la mondialisation exprime à travers la globalisation des échanges de personnes, de biens et d'informations répond et satisfait aux échanges qui fondent l'existence des hommes. Habiter, c'est vivre à travers l'espace-temps, dans l'espace et dans le temps, la dialogie de l'ouverture au dehors, à l'autre et du repli au dedans, en soi : dormir, respirer, boire, manger, faire l'amour, sentir, percevoir, imaginer, connaître, comprendre, communiquer, penser, voyager, lire, acheter, travailler... , toutes les actions humaines sont en ce sens des pratiques habitantes, des échanges du dedans au dehors, de soi à l'autre, médiatisés dans le mouvement idéal, matériel, immatériel. Or les évolutions actuelles qui transforment la maîtrise de la distance spatio-temporelle, le rapport à l'espace et au temps ont un effet majeur sur la réalisation des actions en tant qu'elles s'y inscrivent. Pour échanger, on peut aller aujourd'hui de plus en plus loin et de plus en plus vite mais parallèlement il y a aussi de plus en plus d'occasions d'échanger donc on passe aussi de plus en plus de temps à se mouvoir, y compris en soi, donc de s'émouvoir ! La maîtrise synchronique de l'espace est donc potentiellement de plus en plus aisée mais elle est également de plus en plus réclamée. Or l'acteur en tant que centre de tous ces mouvements est

consécutivement de plus en plus sollicité. On parcourt, pour prendre l'exemple le plus flagrant, en un clic de souris une distance équivalente à ce qui nécessitait des heures, des jours, des mois, des années il y a encore peu de temps. Ce qui signifie que l'emprise synchronique sur l'espace a bouleversé l'appréhension sociale de la diachronicité. Le présent est tellement rempli, nous amène tellement loin tellement vite que le temps diachronique est lui-même appréhendé différemment. L'homme post-moderne est tellement sollicité quotidiennement qu'il a l'impression que le cours de son existence ne suffit pas à remplir son existence des échanges qu'il envisage de réaliser, qu'il est contraint de réaliser ne serait ce que pour subsister et espérer se conformer à ce que la société attend de lui. Le phénomène du téléphone portable à la surface du monde ne traduit-il pas l'enjeu pour l'individu de faire partie de ces habitants ouverts au monde, joignables en tout lieu, à tout moment mais ne traduit-il pas aussi la crainte d'être laissé sur la touche, à l'extérieur du mouvement planétaire ?

L'existence de l'acteur (état, entreprise, individu...) nécessite aujourd'hui qu'il s'ouvre de plus en plus au dehors, à l'espace et au temps des autres. Or le pendant de cette extraversion est le repli qui s'exprime, autant que l'ouverture, à toutes les échelles actuelles. Le principe dialogique existentiel selon lequel l'homme lui-même, comme corps et comme esprit n'existe que dans l'intériorisation de l'extériorité et l'extériorisation de l'intériorité, s'applique à toute action mentale et/ou physique individuelle et/ou collective. Aussi, le besoin et l'acceptation pour l'être humain de ce qui provient du dehors et de l'altérité ne peuvent empêcher ce fait : le rejet et le renvoi de ce qui vient du dehors et de l'altérité. Comment ce repli se manifeste-t-il ?

Le terrorisme, à l'échelle nationale et mondiale, en est l'expression. En effet, à travers la médiatisation de la culture occidentale et l'exportation du modèle sociétal américain, forme d'impérialisme culturel que l'ouverture des marchés et Internet permettent, la mondialisation remet en cause l'identité culturelle singulière de certaines sociétés non préparées, dont les structures sociétales sont encore traditionnelles ou en voie de modernisation. En effet, c'est parce que les pays du sud sont en position de faiblesse pour pouvoir prétendre refuser toute aide extérieure occidentale que le modèle occidental y pénètre, bouleversant toutes les structures sociétales. Aussi, ce choc des cultures, qui par ailleurs est un moyen d'entretenir le mythe de l'occident auprès des individus qui en ont l'accès, provoque le repli sur les structures d'encadrement des

mentalités, religieuses ou nationalistes qui peuvent prendre la forme en particulier au Moyen Orient du radicalisme islamiste. Le terrorisme exprime donc directement le rejet violent de l'autre, en tant qu'il impose sa présence sur un territoire sans négociation possible. Le terrorisme actuel, en tant qu'il est à la fois une réaction contre les causes et les conséquences de la mondialisation et qu'il utilise ses structures comme moyens (réseaux financiers, réseaux de communication...) et comme fins (centres du système monde), est à ce titre un événement post-moderne. Or, si dans les sociétés occidentales, les principes démocratiques du respect de l'autre sont inscrits constitutionnellement, si les états modernes se sont laïcisés et battus pour l'établissement d'une certaine égalité sociale, si le maintien de la paix et l'école républicaine ont éduqué les sociétés à l'acceptation de la différence, ces phénomènes sont encore récents d'une part et n'effacent en rien d'autre part le principe selon lequel l'individu entretient avec le sol de son identité culturelle un lien affectif irréversible. Aussi, dans la mesure où la mondialisation élargit le dehors, elle alimente de fait la peur de l'extérieur, la position de l'acteur dans l'œkoumène ne le protégeant en rien de ses atteintes. L'élargissement de l'œkoumène, de l'emprise sociale des hommes sur le monde, du champ des connaissances du monde et de la communication, l'ouverture considérable donc qu'elle implique, entraîne de fait un repli majeur qui prend plusieurs formes mais qui se manifestent toutes par une crise de confiance de l'être au monde. La religion, en tant qu'elle propose de faire reposer le sort de l'existence entre les mains d'un Dieu, de s'en remettre à lui vis-à-vis de ce qui menace l'existence est primitivement la structure sociale qui prend en main le mental des hommes. Pas étonnant donc que dans les sociétés non sécularisées et démunies face aux brutalités dues à la mondialisation, la religion puisse susciter des intégrismes !

En outre, et là encore c'est la mondialisation qui est à l'œuvre, les fenêtres ouvertes sur le monde que sont les médias alimentent pour l'information et/ou le spectacle, les risques naturels ou de pandémies qui pèsent sur la planète, dont certains, et non des moindres sont accentués par la course à la productivité et la globalisation des échanges. En passant de citoyen d'un état à celui de citoyen du monde, les enjeux qui pèsent sur le quotidien de l'existence sont fatalement plus importants dès lors qu'on en a connaissance c'est une chose, mais, dès lors surtout qu'ils deviennent objets de communication médiatique donc économique à l'échelle de la planète ; enjeux vis-à-vis desquels être éclairé s'impose, sans quoi l'angoisse d'être au monde prend le dessus. Le

fait que l'ouverture au monde impliquée dans la mondialisation alimente les craintes entre les sociétés est un paradoxe majeur mais logique de la post-modernité. L'Union Européenne, tentative de construction d'une organisation sociétale à mi-chemin entre l'Etat nation et le système monde est en prise avec les mêmes enjeux contradictoires. L'ouverture de l'Union à de nouveaux partenaires, c'est à dire la perspective d'obtenir la satisfaction de rentrer en contact avec l'autre, de lui apporter quelque chose et d'échanger avec lui alimente aussi la peur de perdre des morceaux de son identité. L'opinion publique européenne est plus que nuancée, sceptique voire craintive quant aux élargissements récents ou ceux à venir dont elle sait ce qu'ils signifient quant au fait qu'ils sont basés sur l'ouverture des frontières et des marchés économiques, autrement dit qu'ils renvoient à une nouvelle mise en compétition des mains-d'œuvre et à une confrontation des cultures. Les mouvements extrémistes, racistes ou xénophobes traduisent cette peur et la montée en flèche qu'ils représentent dans l'opinion expriment si ce n'est la haine de l'étranger au moins la peur du présent et de l'avenir. Existence présente et à venir qui est intimement liée à l'avenir du système monde dans son ensemble auquel les hommes ne s'identifient pas... encore. Les mouvements sectaires émergent aussi dans le spectre de ce manque de confiance dans la vie. Manque de confiance en soi dans la vie d'aujourd'hui qui demande d'être flexible socio-professionnellement, fluide dans l'espace temps. Tout va très vite, tout va trop loin ! La configuration du monde nous échappe ! Notre destin non seulement ne nous appartient plus, mais il n'appartient pas non plus à nos représentants, la souveraineté nationale se substituant à celle des logiques du capitalisme poussées à leur rationalité propre.

Alcoolisme, drogues dures ou douces anti-dépresseurs, anxiolytiques, psychopathologies multiples manifestent les difficultés vécues qu'ont les êtres, souvent les plus jeunes à envisager l'avenir, à trouver leur place et leur identité dans un monde où rien n'est sûr, où tout est compliqué, monde qui les manipule en les poussant pourtant à s'identifier aux images glorifiées des stars de ciné... ! Monde qui fait éprouver le besoin d'arrêter le temps pour un temps d'euphorie et d'inconscience, ou de l'arrêter définitivement –suicides- tant il n'est plus vivable pour qui n'a rien ni personne sur qui se reposer. Toutefois, sans arriver majoritairement jusqu'à de tels replis irréversibles ou à de telles situations psychodramatiques, les sociétés développent des modes de replis moins radicaux. En effet, même si les structures d'encadrement

collectif des populations ne sont plus représentatives dans les sociétés post-modernes et que l'individualisme y est une doctrine socialement admise, étant donné les difficultés à trouver seul sa place sur un territoire béant, les groupes s'organisent aujourd'hui sans renoncer à leur autonomie individuelle selon des formes de socialités néotribales. Socialités communautaires choisies qui n'abolissent pas l'individualisation de l'idéal de vie sociale suivi personnellement mais qui structurent des échanges sociaux autour de centres d'intérêts identitaires communs. Le développement du phénomène associatif en est une manifestation.

Le repli se traduit aussi dans l'espace qui culturellement accueille les activités privées de l'être, le logement. En effet, les activités de bricolage et de décoration, qui sont devenues des activités de loisir de masse expriment le besoin de se confectionner un refuge dans le tumulte de l'activité sociale et du monde, d'agencer pour soi et pour ceux qui le partagent un environnement stable, harmonieux dans lequel l'homme se projette, auquel il s'identifie totalement. Les activités de jardinage sont aussi hyper valorisées socialement et renvoient au besoin culturel de reprendre pied dans l'existence diachronique, de vivre le temps des saisons, de vivre le temps de la nature, Arrêter le temps intense de l'existence synchronique et vivre au rythme de la germination, de la pousse et de la floraison ! C'est aussi la même exigence qui se traduit dans l'exercice répandu de l'activité sportive et l'usage de plus en plus fréquent de produits cosmétiques ou pharmaceutiques anti-vieillesse, anti-pollution, anti-stress. Les rapports sociaux aux corps traduisent les craintes des effets du dehors sur soi.



## — Chapitre **4**

### **Des clés théoriques pour une appréhension empirique du fonctionnement de l’habiter : l’habitabilité en acte de l’espace.**

---

#### *Préambule*

L'objet de ce chapitre est de comprendre ce qui anime le fonctionnement des espaces, ce qui fait qu'ils existent tels qu'ils sont, c'est-à-dire en tant que constructions sociétales matérielles, immatérielles et idéelles, dynamiques, évoluant à travers le processus de la reproduction sociétale. En bref, il s'agit d'appréhender, pour le moment théoriquement, le mécanisme de la spatialité ou autrement dit de l'habitabilité de l'espace. L'habitabilité de l'espace est le processus par lequel la praxis humaine individuelle et/ou collective entre en rapport avec l'espace du temps présent de l'existence. Aussi elle est une mise en acte de l'habiter fondée sur un système

d'interactions spatiales toujours contingentes du système sociétal global dans lequel elles s'exercent, concourant à l'établissement de configurations spatiales s'associant les unes avec les autres, s'emboîtant les unes dans les autres, se superposant les unes aux autres, agencant ainsi des situations géographiques d'une complexité extrême qui fondent celle du monde contemporain.

Toute intention de l'acteur est spatiale dans son idéation comme dans sa mise en acte. Aussi l'habitabilité est le processus du rapport entre l'acteur et l'espace qui configure pour ce dernier un agencement spatial intériorisé, vécu, qui, à travers l'action et à un moment donné de l'existence, constitue une réalité spatiale, signifiante pour l'acteur, qui l'identifie et à laquelle il s'identifie : son habitat. L'habitat est donc à la fois la matrice à partir de laquelle l'acteur agit et le résultat de la configuration spatiale issue de cette relation. De plus, la condition géographique intrinsèque pour que l'habitabilité comme processus intentionnel s'active, autrement dit, pour que la visée de l'habitant se réalise, c'est la nécessaire maîtrise de la distance. Ce sont en effet, on l'a vu précédemment, les mouvements vitaux et sociaux dans l'espace-temps qui médiatisent la dialectique de l'ouverture et du repli de l'habitabilité. Les pôles et les portions de l'espace réseau qui structurent matériellement, immatériellement et idéellement l'habitat de l'acteur constituent ainsi autant d'agencements spatiaux élémentaires (chorotypes) pouvant être soumis chacun à l'analyse géographique de l'habitabilité<sup>140</sup>. Cependant, même la plus petite entité spatiale susceptible de faire l'objet d'une discrétisation en vue de son analyse géographique n'a de réalité concrète effective si elle n'est appréhendée dans ses interactions avec les autres configurations spatiales. Ainsi, par exemple l'étude de l'agencement spatial relatif à l'habitat d'un acteur ne se réduit pas à l'espace singulier de son logement mais à l'agencement des différents lieux matériels, immatériels et idéels reliés entre eux, constitutifs d'un espace qui articule un territoire et son maillage. En outre, les configurations spatiales constitutives de l'habitat d'un acteur individuel sont d'une part partagées avec d'autres acteurs mais participent aussi d'autre part de la configuration spatiale d'opérateurs collectifs pour lesquels il travaille, consomme, se cultive... , vis-à-vis desquels il dépend socialement, économiquement, institutionnellement, politiquement, culturellement.... Aussi, il n'existe pas d'entités spatiales discrètes qui dans la réalité

---

<sup>140</sup> Ce qui pose ainsi la question de savoir si l'homme lui-même ne constitue pas un chorotype. Les pathologies psycho-sociologiques pouvant traduire des dysfonctionnements de l'habiter individuel.

concrète ne s'associent pas, ne s'emboîtent pas, ne se superposent pas avec des agencements spatiaux plus complexes appréhensibles en tant que situations géographiques ou géotypes.

## **I / De l'intuition à l'intention : reconnaître les images du monde qui nous habitent.**

L'analyse des images en sciences sociales et en géographie à proprement parler est d'un intérêt incontournable pour qui s'intéresse à la médiation de l'acteur et du monde. La phénoménologie en a philosophiquement démontré le principe. Vis-à-vis de notre recherche sur l'habitabilité de l'espace, l'analyse des images est nécessaire à plusieurs titres. En effet, les images expriment la relation cognitive entre l'acteur et le monde qui l'entoure et fonde l'intentionnalité qui modèle l'Action (le comportement, la communication, la stratégie). Le système de signes que structure l'imagerie mentale et que l'action donne donc à voir est le matériau privilégié pour comprendre la dialogique existentielle de l'habiter, à savoir comment le monde habite l'homme et comment l'homme habite le monde ! Si les images sont les produits inhérents à tout système de l'agir communicationnel, elles sont aujourd'hui, dans nos sociétés où la médiatisation est l'instrument dictatorial de la légitimation des biens et des idées, des objets de recherche incontournables pour qui s'attache à comprendre les valeurs et les normes qui façonnent la stratégie de l'acteur. Aussi l'image en tant que concept indépassable de toute réflexion épistémologique sur la relation de l'acteur et du monde et de toute approche philosophique existentielle constitue également en tant que production actorielle, un outil empirique de première importance.

Les images que nous percevons intègrent la connaissance que nous nous faisons du monde qui nous entoure. Il s'agit d'une connaissance constituée des images perçues et appropriées sur un mode cognitif. La cognition spatiale s'élabore en effet à partir de l'abstraction des images et des informations perçues. L'imaginaire est donc cognitif, il est le support d'images mentales. *"Il est établi que les régions du cerveau qui sont en activité en perception visuelle le sont aussi en imagerie, pendant l'inspection des images mentales"*<sup>141</sup>. Les images mentales reconfigurent donc l'espace à travers les processus de la cognition de l'individu doué de langage, à travers la mobilité de l'acteur social. Car les individus ne retiennent pas les mêmes choses ni les mêmes images de ce qu'ils font, entendent, lisent, voient ni surtout de ce qu'ils imaginent. Ainsi les mécanismes

---

<sup>141</sup> C Habel, in M Denis (ed), 97 : in *"Langage et cognition spatiale"* Paris, Masson.

perceptifs résultent de tout un acquis culturel. Les représentations spatiales, à travers les sentiments, les décisions, les expériences, en bref le milieu social de l'individu, offrent aux acteurs différents moyens de s'ajuster avec les objectifs, les actes qu'ils ont à poursuivre. Chacun possédant un espace imaginaire propre, chaque groupe, un espace d'images mentales communes. Ces images, ces informations perçues s'individualisent avec la médiation cognitive, elles mobilisent dans leur organisation un capital intellectuel que constituent la connaissance, l'inconscient et l'imaginaire. Tout un acquis évoluant selon les expériences sociales propres à chacun et vécu individuellement sur le mode de *"la conscience rêveuse"* : dynamique d'absorption d'informations perceptives par laquelle *"(...) l'image émerge dans la conscience comme un produit direct du coeur, de l'âme, de l'être de l'homme saisi dans son actualité"*<sup>142</sup>. L'image précède la pensée, elle est perçue par les sens mais aussi par l'esprit. Elle alimente le fonctionnement du processus de la cognition. Dans l'intentionnalité de la conscience, modalité de l'existence sensible et mentale, les informations perçues sont traduites en images et intégrées dans l'assimilation, dans les souvenirs et dans les rêves de l'homme. *"Nous pensons que tout ce qui est spécifiquement humain dans l'homme est logos"*<sup>143</sup>.

---

<sup>142</sup> G Bachelard, 1994 : in *"La poétique de l'espace"*. Paris, Quadrige/PUF, 214p.

<sup>143</sup> Ibid in op.cit.

## **II/ Appréhender les représentations comme médiatrices de la dialogie du monde vécu : processus de socialisation de l'espace et produit de la médiation espace/société.**

De la nature spatiale de l'image "connaissante" ou de l'intuition à la dynamique sociale de la communication des images mentales, il n'y a qu'un pas ; car comme nous l'avons vu, les représentations sont sociales en tant que les images sont intersubjectives, elles sont communiquées dans l'énonciation de ce qu'elles évoquent à travers le langage et la pratique. Les objets constitutifs des images mentales sont valorisés affectivement, culturellement et au gré des pratiques s'inscrivant nécessairement dans l'espace. En effet, l'espace lui-même n'est connu par l'individu qu'au fil de ses déambulations.

La connaissance de l'espace est donc fonction de ce que les individus voient car les images mentales sont les produits des expériences vécues. Ainsi la spatialité est inhérente à l'imagerie mentale, elle est au coeur du produit de la réalité représentée. De plus la spatialité est inhérente au processus de représentation de la réalité puisque les pratiques spatiales influent sur les représentations de l'espace et vice-versa. Ainsi l'espace est consommé, approprié, vécu à travers les mécanismes perceptifs et la pratique, et produit puisque l'espace représenté façonne subjectivement et socialement l'espace réel. Les images que l'on se fait d'un lieu influent donc sur le sens qu'on lui donne et sur la manière dont on le pratique, davantage, elles sont subjectives, relèvent de la personne et de la personnalité mais sont aussi sociales, émises devant un public, celui des individus socialisés avec lesquels elles communiquent au cœur de l'espace concret et abstrait. La phénoménologie a montré que l'intentionnalité et le monde extérieur sont ainsi associés de manière dialogique. Les représentations sont consommatrices et productrices d'espace : l'espace est "vécu" et "produit", idéalement et concrètement, dans toutes les trajectoires physiques et mentales qui l'associent de manière permanente avec les acteurs sociaux. Les images mentales constitutives des représentations spatiales renvoient donc à un certain nombre d'éléments cognitifs, idéologiques, culturels qui sont propres aux individus qui les élaborent et aux groupes sociaux auxquels ces derniers appartiennent.

C'est en ce sens que les représentations sont normatives, elles véhiculent des modèles "normés" propres aux acteurs qui les énoncent d'une part et imposent ces modèles dans le jeu social d'autre part. Elles sont qui plus est évolutives, c'est-à-dire que les images mentales changent de forme avec le temps, dans le courant des activités sociales. Ainsi les images normées, constituant les représentations dans le processus d'adéquation de la société à la réalité, se caractérisent par une double conversion : celle intégrant les images perceptives à la conscience et celle qui déploie les images personnelles dans le monde social.

### **III/ Connaître les intentions habitantes de l'acteur.**

#### **A) Les représentations : des actes en puissance.**

Ainsi, les représentations doivent être perçues comme des énonciations sociales et partant spatiales. En effet, elles véhiculent des messages, des schèmes idéologiques relatifs aux groupes sociaux dans lesquels ils sont élaborés cognitivement, un langage modelé dans le continuum spatio-temporel à partir du milieu social. L'analyse de ces messages ressort ainsi de la sémiologie : *"la science qui étudie la vie des signes au sein de la vie sociale"*<sup>144</sup>. Les images mentales incorporent les valeurs d'une société et les représentations mettent en acte ces valeurs à travers les pratiques socio-spatiales, à travers la production d'espace concret et abstrait. Car chaque action entreprise par l'homme au sein de la société se fait dans l'espace et à partir d'images mentales acquises, qui sont saisies et redéployées dans toute nouvelle expérience, images mentales diffusées et reproduites à travers les formes de la communication sociale, des plus primaires aux plus virtuelles. Les représentations sont donc des systèmes sémiotiques à partir desquels il est possible d'analyser les images mentales comme des signes faisant sens pour qui les met en acte de manière consciente ou inconsciente dans tout échange social et qui est partant déjà spatial. Les représentations sont actives, elles composent un langage que constituent les images mentales organisées en ensemble sémique. Chaque individu en agissant produit et diffuse son propre langage : messages formulés à partir des images déployées dans l'action et dans la communication auxquelles l'individu donne sens. Chaque individu configure l'image de ce qu'il tend à réaliser durant l'action elle-même, à partir des valeurs auxquelles il peut accéder consciemment ou non. Ces valeurs sont celles des expériences vécues, elles sont personnalisées sur le mode de la conscience individuelle qui fixe les repères individuels nécessaires devant l'action. Ainsi les messages, les attitudes, les comportements et les actes linguistiques, sont des énoncés. Ils en disent plus, en effet, que ce qu'ils laissent paraître. *"Ils n'ont de réalité qu'identifiés comme actes"*<sup>145</sup> Ils sont *"constatatifs"*, ils sont ce qu'ils sont mais ils

---

<sup>144</sup> F de Saussure, in présentation de l'oeuvre de Greimas AJ, 1970, "Du sens", in Mitterand H (ed), 1992 : *Littérature XX<sup>e</sup>; textes et documents*, Paris, Nathan, p705.

<sup>145</sup> Austin 1991 in M. Lussault, 1997: Une problématique de l'image en géographie, p15-21 in Callenge C., Lussault M. et Pagand B. (eds) et al in *Figures de l'urbain*. Tours, Maison des Sciences de la Ville, 213p.



doivent être appréhendés également comme étant "*performatifs*", c'est à dire comme ayant des effets au sein de l'espace social, comme devant précéder de nouvelles actions sociales. Ainsi, il est nécessaire de tenir compte de la position sociale des individus qui énoncent ces messages, car ce qu'ils émettent dépend de ce qu'ils ont préalablement vécu et des valeurs qui sont les leurs. Je reprends ici le vocabulaire de l'économie sémiotique analysée par Michel Lussault. Les représentations constituent un "*système langagier*" fondé sur "*l'inaltérable désir et besoin des individus d'émettre des messages, de leur insatiables faims de ces "jeux de langage" analysés par Wittgenstein, 1971*"<sup>146</sup>. Le langage des représentations est ainsi social et l'espace, comme matrice de configuration de la société y est présent, comme substitut symbolique de la cognition spatiale et comme support formel et informel de la communication sociale. C'est ainsi que les représentations sont spatiales et que les messages médiatisés dans l'action reconfigurent l'espace tel qu'il est perçu, tel qu'il est vraiment, humainement et socialement.

La réalité sociale n'existe pas en dehors des individus qui la composent, la réalité est sociale car ce sont les groupes sociaux qui la créent en fonction de ce qu'ils s'en représentent. Les messages, qui transitent dans les échanges sociaux, ne relèvent donc pas d'un registre mythique dans le sens où ils se construisent mentalement sur la réalité sociale, à partir des intentions qu'elles suscitent auprès des opérateurs spatiaux. Le système sémiologique que constituent les représentations spatiales se fonde ainsi sur tout un vécu, sur l'ensemble des messages énoncés au sein de la vie sociale. Parmi les messages perceptifs et observables qui foisonnent au sein des échanges sociaux, certains nécessitent de la part des acteurs une formulation verbale ou une représentation iconographique. En effet, comme tous les messages, ils s'organisent naturellement autour d'images mentales, mais dans le cas de messages oraux, écrits ou représentés, celles-ci sont mobilisées de manière plus réfléchie, elles se structurent autour d'un concept et nécessitent une activité de conceptualisation supérieure.

Ainsi, les messages comme autant de signifiants porteurs de signifiés ne sont dans le langage jamais vraiment innocents, le rapport entre la forme signifiante et le sens du message, bref leur signification n'est jamais totalement arbitraire, leur fonction c'est d'

---

<sup>146</sup> Lussault M., 1993 : *Tours : Images de la ville et politique urbaine*. Thèse de doctorat, Université F. Rabelais de Tours, Maison des Sciences de la ville.

être prononcés devant un public, pour lui et contre lui, avec lui ou sans lui, selon l'intérêt, la nécessité qui impose sa formulation ou sa représentation. BARTHES définit le mythe comme *"toute unité ou synthèse significative verbale ou visuelle (...) chargée de faire passer un concept intentionnel"*<sup>147</sup>. Ainsi les discours oraux, écrits, les représentations visuelles, véhiculent des mythes, ils fonctionnent comme des mythes dans un rapport dialectique de la forme et du concept à travers la mémoire des images vécues. Car c'est l'histoire personnelle et sociale des individus qui modélise leurs messages. Mais le temps est un universel et les temporalités sociales se succèdent, les valeurs et les images se superposent avec les générations qui les mettent en actes. Certaines perdurent avec le temps, sont réappropriées et reformulées par les acteurs sociaux qui les réactualisent. Tous les actes sociaux mettent en jeu des messages construits sur un acquis individuel et social cognitif constitué d'images préalablement assimilées, organisées et reconduites de mémoire dans l'actualité du quotidien. Tous les messages peuvent ainsi se définir comme mythes. Un Mythe renvoie pourtant, dans son acceptation plus spécifique, à un message plus intentionnel, à un discours ou à une image fondé(e) sur une analogie du fond et de la forme basée sur l'association d'éléments informatifs et symboliques propres à l'histoire commune. Un Mythe, dans le sens commun, est une représentation relevant de la Mémoire Collective des êtres socialisés.

## **B) L'inférence de l'espace et du temps dans l'expérience habitante.**

Ainsi, les comportements et les attitudes, qui font que les individus se meuvent, se voient, se touchent, se parlent bref communiquent, renvoient à des systèmes d'interprétations qui leurs sont propres, qui sont vécus et préalablement intégrés mémoriellement sous formes d'expériences perçues par les sens et par l'esprit, sous formes d'images mentales. L'imaginaire et la mémoire, l'espace et le temps sont convoqués dans l'action humaine ; de manière plus ou moins consciente selon les actions qui les mobilisent. Le temps est représenté, les images mentales sont mémorisées. Le temps universel n'est pas univoque, il est toujours à la fois ce qui digère

---

<sup>147</sup> Barthes R., 1957 : in *"Mythologies"*, Paris, Ed du Seuil.

les événements sociétaux, il est diachronique ; mais il marque aussi l'instantanéité de l'action, il est synchronique. Le temps est inhérent au mécanisme biologique de l'expérience humaine mais il intervient également dans le fonctionnement de la dynamique sociétale. La maîtrise du temps est une exigence pour les acteurs qui en font des usages différents. Plusieurs temporalités sont présentes ensemble au sein de la vie sociale car l'usage du temps est spécifique aux activités sociales qui le maîtrisent : temps de la vie de famille, temps des loisirs, temps de transport, temps de travail, autant de temps disponibles devant le caractère impératif de l'obligation à poursuivre. Autant de temporalités avec lesquelles les acteurs ont à jongler, temporalités qui ne sont pas les mêmes pour tout le monde mais qui rendent l'activité sociale possible : activité individuelle et collective, économique et politique. Le temps, comme l'espace, est représenté, il est vécu, les images perceptives sont datées, elles sont stockées dans la mémoire et saisies dans l'actualité qui met les individus face à leurs propres contingences, face à l'irréversibilité de leurs actions et de leurs décisions. Donc les attitudes et comportements individuels et sociaux perceptibles, ainsi que l'activité linguistique, libèrent des messages dans l'espace et dans le temps. Ces messages, faut-il le rappeler, constituent les échanges sociaux, dans leurs formes et dans leurs substances. Ce sont à la fois les constituants du mécanisme de la représentation et leurs produits, ce qu'ils construisent ce sont "(...) *des lieux, des espaces produits [et vécus], des territoires dans lesquels se réalisent des relations et des temps sociaux, c'est à dire des durées et des rythmes propres à ces mêmes relations*"<sup>148</sup> Parmi ces messages dans lesquels le temps est représenté, les discours narratifs mettent systématiquement en scène le déroulement du temps. "*La narration assure la présentification de l'absence, l'insertion dynamique dans l'actualité d'une action locale des époques disparues, (...)*"<sup>149</sup>. Le récit assure la fonction de la représentation, il est un "récit d'action", un énoncé constatatif et performatif, devant avoir des conséquences au sein du monde social. Il fixe l'objet de la narration dans un continuum spatio-temporel, passé, présent, futur, qui le personnalise, qui le personnifie. "*La mise en intrigue [...] du récit répond à l'aporie spéculative par un faire poétique capable [de l'] éclaircir*"<sup>150</sup> : un registre poétique qui insère la mémoire dans le présent de l'action narrée. Ainsi, la narration use de l'indétermination temporelle de l'action pour rendre actuel et humain le message qui la présente.

<sup>148</sup> Raffestin C., 1980 : "*Pour une géographie du pouvoir*", Litec, Paris.

<sup>149</sup> Lussault M., 1998 : Renouveler le dialogue. *Espaces Temps* n°68-69-70, p31-34.

<sup>150</sup> Ricoeur P. in Lussault M., 1993 in op.cit.

Les représentations sociales, l'ensemble des messages qui se construisent dans des lieux donnés se construisent à travers l'espace. Ces messages sont les pratiques socio-spatiales elles-mêmes à travers les comportements, les attitudes, les mots qui mettent en actes, les images, les valeurs auxquelles l'action renvoie. L'analyse des représentations est d'une utilité théorique et expérimentale heuristique. Tous ces messages, et notamment ceux qui relèvent de la production iconographique, verbale ou écrite satisfont un besoin naturel de communication d'une part, s'engagent personnellement dans les relations sociales d'autre part et ce, du seul fait que les mots et leur signification servent les intentions des individus mobilisés dans l'action.

## **IV/ L'intention habitante est interaction socio-spatiale.**

Dans le jeu social, les stratégies de l'acteur qui relèvent de ses intentions sont dans toute relation qui le met en contact avec d'autres acteurs ; elles sont performatives pour reprendre le vocabulaire de l'économie sémiotique : elles transforment, elles construisent une réalité qui ne peut être que celle qu'ils composent, que celle qu'ils modélisent. *"Toute action de par son contenu est politique en ce sens qu'elle intéresse et qu'elle concerne réellement ou virtuellement tout être appartenant à une collectivité"*<sup>151</sup>. Chacune des actions humaines se déroulent en effet, en un lieu et en un moment donnés de l'Activité Sociétale. Et toute relation entre deux acteurs individuels et/ou collectifs, dépend de leur position dans l'espace et dans le temps ; aucune relation ne se constituant sans que l'espace et le temps ne se rencontrent, sans que l'espace et le temps n'en modifient les enjeux. La possibilité pour un acteur de rentrer dans une relation avec un autre dépend en effet du pouvoir qu'il a de maîtriser l'espace et le temps qui le sépare de l'autre. C'est vrai pour chaque relation sociale, pour chaque acteur, qu'il soit individuel ou collectif. Celui-ci exerce ses finalités dans l'espace et dans le temps et la possibilité qu'il a de les exercer dépend de sa capacité à maîtriser la distance. Ce pouvoir est contenu dans toute relation, il s'affirme socialement, économiquement et politiquement selon le type de stratégie sociale en jeu. C'est la position spatio-temporelle de l'acteur sur le « marché » de l'espace quel qu'il soit qui décide de sa force, de ses capacités à pouvoir rentrer dans une relation d'échange. Rentrer sur un marché : c'est entrer en relation avec d'autres et échanger des choses ou des idées à un moment t et en un lieu donné. Mais encore faut-il y être à temps, encore faut-il que la distance qui sépare les acteurs soit maîtrisable ! L'économie au sens large, renvoie aux relations s'opérant entre deux acteurs échangeant des biens, des services, des idées ; des ressources, qui sont comme les individus, soumis au "problème" de leur répartition. La création de ressources étant le moyen qu'une société a de se reproduire, les marchés et ceux qui relèvent de l'économie en particulier sont multiples. Ces derniers structurent à travers le travail et la consommation l'activité socio-économique d'une société donnée : une activité socio-économique, relevant du système libre-échangiste capitaliste, dont l'intérêt est public ; une activité qui est fondée en effet, dans l'idéologie libérale, sur le respect de la liberté et de la propriété privée, sur une conception

---

<sup>151</sup> Raffestin C., 1980 in op. cit.

idéologique de l'enrichissement commun. Dans le régime capitaliste de l'Etat-Social, la production, la distribution et la consommation des ressources -les activités économiques- sont régulées par l'Etat en collaboration avec ses partenaires économiques et sociaux à toutes les échelles territoriales. C'est presque inepte d'affirmer que les activités économiques fondent une partie énorme de l'activité sociale mais les échanges sociaux qui se construisent à travers ces obligations économiques se réalisent partout et quotidiennement, à partir de l'unité de compte temporelle du fonctionnement biologique et social de l'individu. Ainsi, le travail, la consommation des choses matérielles et abstraites et toutes les activités qui garantissent la reproduction sociale et la préservation du système tel qu'il existe aujourd'hui, renvoient à des pratiques sociales en constante tension spatio-temporelle. Tension que provoquent les différents acteurs dans leurs relations concurrentes. La maîtrise de l'espace-temps conditionne le pouvoir d'échanger, sinon la distance séparerait les protagonistes d'un échange possible. Mais dans un système libre-échangiste, les choses qui s'échangent et qui se consomment sont partout et ne s'épuisent jamais, et l'argent qui monétarise toutes les choses échangées dans le cadre des activités économiques, est à la fois moyen et fin de l'action. Le travail, en tant qu'activité socio-économique collective, est pris en charge par des organisations dans le cadre desquelles les individus sont contraints, à des degrés divers, de soustraire leur propre stratégie à celle de l'organisation pour laquelle ils agissent. L'argent est le produit de l'activité économique de toute la société, le résultat de pratiques de travail et de consommation, et le moyen de parvenir à l'échange non gratuit. Il permet de maîtriser de l'espace-temps, il impose à travers les pratiques sociales qui le mettent en jeu, des rythmes incessants, une circulation perpétuelle. L'innovation technologique qui sert l'activité économique et le progrès social, est parvenue à réduire la distance matérielle ; les échanges immatériels ont même été rendus possibles à travers les formes virtuelles de la télécommunication, mais toute action en tant qu'elle relève d'un échange économique et/ou social, s'appuie sur l'utilisation et l'utilité de l'espace et du temps de l'action..

C'est dans l'espace et dans le temps qu'agissent les acteurs, qu'ils exercent leurs "*capacités de pouvoir*",<sup>152</sup> sur les autres. C'est dans l'espace et dans le temps que s'élaborent les rapports de force au sein de la société. La maîtrise de l'espace-temps conditionne la dynamique des échanges et des messages parce qu'elle est intégrée à

---

<sup>152</sup> Raffestin C. 1980 in op.cit.

travers toute action sociale. Les acteurs passent leur vie dans des groupes, ils y naissent, y sont éduqués, y travaillent, y vivent. Chaque action sociale engage ainsi tout ou partie de l'espace social dans laquelle elle a lieu, du fait que ces groupes ont des stratégies différentes et concurrentes d'une part, du fait qu'elles rassemblent une échelle d'acteurs infinis. De l'individu à l'Etat, toutes les formes de groupes sociaux sont possibles. Le pouvoir de tout acteur dépend de sa stratégie, celle-ci associe un savoir sur l'action à poursuivre et une énergie pour l'atteindre. L'espace et le temps, comme supports de l'action, comme conditions de l'échange et comme enjeux de toute relation, conditionnent ainsi la stratégie possible de l'acteur car celui-ci intervient dans l'espace à partir des représentations qu'il construit devant une échelle spatio-temporelle qui lui est propre. Ainsi, le pouvoir est lié à la possibilité qu'a un acteur de pouvoir exercer sa stratégie, de pouvoir communiquer, échanger, agir en un lieu, à un moment et par conséquent d'être mobile dans l'espace et dans le temps. La circulation des choses et des hommes est visible. En revanche, la communication des messages dont elles et ils sont les porteurs à travers l'échange est immatérielle. Les acteurs gèrent et contrôlent les points de leur espace d'échange communicationnel à partir de la position relative qu'ils occupent par rapport aux marchés de biens, de services ou d'idées dont ils sont éloignés et dont ils souhaitent se rapprocher. Cet espace concret et abstrait, c'est un espace représenté, un territoire qu'un acteur construit en fonction des stratégies qui sont les siennes, en fonction de la distance maîtrisée nécessaire à l'action.

## **V/ Stratégie individuelle et action collective.**

Les acteurs sociaux s'organisent afin de résoudre les actions problématiques qui sont posées aux organisations qui les mobilisent quotidiennement (famille, association, administration, entreprise, parti, syndicat, Etat...). Les modes d'action des différentes organisations, des acteurs sociaux agissant collectivement, ne résultent pas d'un mécanisme automatique d'organisation sociale. Ils constituent des solutions spécifiques. Les acteurs, de l'individu à l'Etat, sont toujours relativement autonomes, ils ont leurs ressources et leurs "capitaux" propres. Ils construisent ainsi leurs propres stratégies devant l'objectif qu'ils ont à atteindre : ils inventent toujours des solutions afin que la réalisation d'un objectif commun au groupe, à la collectivité qu'ils constituent, soit possible, même si au sein même du groupe les intentions divergent. Les modes d'action collective sont contingents dans le sens où les "problèmes", les actions à traiter par un groupe sont arbitraires et infinies. Il y a "problème" à résoudre parce que le groupe le définit comme tel et parce qu'il a en charge de le régler. Ainsi, tout problème propre à l'activité du groupe, en tant qu'il nécessite une solution, peut apparaître comme une contrainte à l'action collective en tant que telle, mais aucune organisation ne peut y échapper. En effet, les intérêts des organisations ne convergent pas vers les mêmes finalités, ce qui est "problème" pour l'une, n'en est pas nécessairement un pour l'autre. L'action collective est propre à (aux) organisation(s) concernée(s). Quoiqu'il en soit, toute action à résoudre finit par aboutir à une solution commune même si la négociation : les moyens pour y parvenir ne s'établissent pas toujours sur un univers consensuel. L'action collective repose ainsi sur un art de faire rendant la vie sociale humaine. En bref, vivre en collectivité nécessite certaines concessions. L'action collective se construit ainsi sur l'orientation et sur la limitation des comportements, des libertés et des capacités d'action individuelles, sur *"une structuration humaine, c'est à dire un minimum d'organisation des champs de l'Action sociale"*<sup>153</sup>. Pourtant, l'action collective connaît des effets non souhaités, ceux que peuvent constituer les comportements issus des choix rationnels et individuels des acteurs autonomes en influençant le résultat de l'action collective. L'action à résoudre, celle qui est posée aux protagonistes concernés et la solution qui en résulte, sont toujours liées à la stratégie de l'organisation en question, c'est-à-dire à ses propriétés structurantes, celles qui font qu'elle existe et



qu'elle a à régler de fait ce problème là et pas un autre. Ces effets qui influencent l'action collective, "*effets contre-intuitifs*"<sup>154</sup>, provoquent donc des décalages voire des oppositions entre les orientations et les comportements des acteurs particuliers chargés de trouver une solution pour l'ensemble de l'organisation qui les institue dans l'action.

Ainsi, la stratégie d'une organisation est liée à la structuration sociale du champ d'action qu'elle maîtrise c'est-à-dire à l'ensemble des acteurs autonomes par qui l'objectif commun doit passer. Les construits sociaux dans lesquels les acteurs agissent, les structures sociales des organisations ne sont jamais neutres, elles évoluent mais ne sont jamais socialement transparentes. En effet les objectifs des groupes et des acteurs à l'intérieur d'une organisation divergent et l'entreprise collective à laquelle ils doivent se soumettre repose sur l'intégration de leurs comportements différents. Les individus s'intègrent au consensus par la manipulation affective et/ou idéologique, par une certaine soumission imposée ou consentie des volontés individuelles à l'objectif du groupe ou bien par la négociation, le contrat, explicite ou implicite, entre les parties du collectif concerné. Ce processus d'intégration des comportements et des objectifs est difficile tant les relations de pouvoir et de dépendance sont prégnantes entre les organisations, entre les acteurs eux-mêmes, mais l'intégration des comportements et des représentations assure leur coopération sans supprimer la possibilité qu'ils ont de poursuivre des objectifs différents. La structure sociale d'un groupe ne détermine pas les comportements de ces membres mais institue les stratégies qu'ils ont la possibilité d'observer. Ainsi l'action collective se construit socialement, elle n'est pas un processus inné de la vie sociale mais elle est élaborée socialement afin que des objectifs soient atteints. Les objectifs à atteindre supposent une stratégie car ils renvoient à "*des incertitudes*"<sup>155</sup> qui ne sont maîtrisées que lorsque le problème posé à l'action collective n'en est plus un, que lorsque l'objectif est atteint. "*Ce qui est incertitude du point de vue des problèmes [stratégiques] est pouvoir du point de vue des acteurs*"<sup>156</sup>. La maîtrise des incertitudes est fonction de la situation, des ressources, des capacités personnelles et sociales qui permettent de les contrôler, qui permettent à certains de s'imposer face aux autres, car tout groupe se constitue comme un système de pouvoir dès lors qu'il est capable de les gérer jusqu'à ce que le but recherché ne soit plus incertain mais atteint. "*(...) l'action collective n'est finalement rien d'autre que de la politique quotidienne. Le*

---

<sup>153</sup> Crozier M., Friedberg E, 1977 : "*L'acteur et le système*". Paris, Ed du Seuil, Collections points essais.

<sup>154</sup> Ibid in op.cit.

<sup>155</sup> Ibid in op.cit.

*pouvoir est sa matière première*". Comprendre le pouvoir dont disposent certaines organisations, c'est définir la manière dont ils gèrent ces incertitudes et les contraintes techniques, économiques, juridiques, éthiques avec lesquelles leurs stratégies sont confrontées. Par ailleurs, le pouvoir de toute action collective entreprise par un groupe d'acteurs repose sur la manière dont ils peuvent gérer le caractère inédit de l'objectif recherché et sur la rapidité avec laquelle ils le font.

---

<sup>156</sup> Ibid in op.cit.

## **VI/ Savoir étudier les espaces habités selon qu'ils répondent aux enjeux du pouvoir habiter.**

### **A) La centralité et la mobilité : efficace et produit du pouvoir habiter.**

L'intentionnalité en tant qu'elle présuppose l'action, est gorgée de pouvoir. Agir consiste pour les acteurs qui en sont les sujets à s'organiser à partir d'un lieu, celui d'une centralité à partir de laquelle l'action est possible<sup>157</sup>. *"Les lieux centraux, (...) résultent de la probabilité différentielle de nodosités humaines à faire émerger une relation de pouvoir avec un lieu"*<sup>158</sup>. Or tout pouvoir se manifeste dans l'espace de l'action c'est-à-dire que toute action sociale se fonde selon la dialogie existentielle de l'ouverture et du repli, du mouvement centripète et centrifuge, à partir d'un centre. En outre, c'est à partir du moment où une centralité est reconnue symboliquement qu'une appartenance territoriale peut être désignée légitimement. Habiter, c'est pouvoir se mouvoir dans l'espace à partir d'un centre stratégique où l'on tire profit des activités ayant nécessité le mouvement, où l'on fait une pause et anticipons déjà sur les bénéfices que vont procurer les actions à venir. Aussi, à cette conception simple de l'habiter équivaut pourtant l'enjeu global de l'existence sur terre et donc partant, la connaissance de la vie des sociétés.

L'espace est habitable, dans la mesure où il répond à l'enjeu de l'habiter, c'est à dire en tant que les ressources spatiales rendues nécessaires à l'individu pour vivre et exister sont accessibles. Ainsi le processus par le biais duquel l'espace est rendu habitable produit partant de l'habitat. Aussi, il s'agit d'appréhender les principes fondamentaux du mécanisme de l'habiter pour en connaître le résultat.

---

<sup>157</sup> L'être sensible constituant le centre ultime des lieux de pouvoir.

<sup>158</sup> C. Raffestin, 1980 in op.cit.

Pouvoir habiter relève de trois composantes majeures du processus comme de son produit, composantes consubstantielles les unes des autres. Pouvoir habiter c'est :

- faire des choses...et en premier lieu, dormir, boire, manger...(substance)
- au sein d'une étendue qui donne la possibilité de faire ces choses...(échelle)
- et qui nécessite la gestion de la distance entre ces choses d'une part depuis le centre à partir duquel ces choses sont entreprises et depuis lequel les mouvements sont orientés d'autre part. (métrique)

Pour abstraite et excessivement générale qu'elle soit, cette définition permet de comprendre en quoi la centralité et la mobilité sont à l'origine du processus de l'habitabilité de l'espace et de la connaissance des espaces produits par et pour chacun des acteurs habitant le monde. Cependant, de la même manière que les acteurs entre eux ne cohabitent jamais sans jamais ne rien échanger puisque l'échange est une condition pour faire les choses essentielles à l'existence, les espaces qu'ils produisent, parallèlement, ne se juxtaposent pas mais se chevauchent. En outre, étant donné que les opérateurs spatiaux ne se limitent pas à l'échelon de l'individu mais relèvent de l'organisation hiérarchique et fonctionnelle d'une société dans son ensemble, tous les acteurs collectifs doués d'une intentionnalité, qu'ils soient sociaux, politiques, institutionnels, économiques, culturels,...privés et publics ont une capacité d'action et donc produisent des espaces spécifiques dont dépendent les acteurs individuels. Cette logique de la cospatialité, de l'emboîtement et de l'interface produisant de l'interaction entre espaces qui se superposent, s'emboîtent et entrent en contact se complexifie enfin à l'instar du fait que plusieurs sociétés habitent le monde et que celui-ci tend à être habité par des acteurs mondiaux produisant des espaces se surimposant aux autres.

Aussi, tout espace habitable quel qu'il soit, se définit au minimum d'une part par sa vocation fonctionnelle non spatiale, sa « *substance* », c'est-à-dire en tant qu'il est espace de quelque chose renvoyant à une ou plusieurs activités utiles à l'existence individuelle ou collective, par son « *échelle* » d'autre part, c'est-à-dire en tant qu'il remplit une portion de l'étendue de sa présence et qu'est posé partant l'impact de la distance, par sa « *métrique* » enfin, en tant que la gestion de la distance qui lui fait face répond à la nécessité d'un agencement articulant un maillage linéaire circulatoire

nécessaire à l'ouverture et/ou une occupation territoriale nécessaire au repli. Ainsi les espaces sont caractérisables à partir de la reconnaissance de ceux qui les mettent en acte. En effet, à partir des substituts symboliques de l'espace, l'acteur par ses pratiques, ses représentations, c'est-à-dire à travers le capital spatial qui est le sien, donne du sens à l'espace qu'il produit. Ce capital, c'est le monde vécu, l'espace ontologique par lequel l'être sensible, psychologique et social prend conscience de sa présence au monde, parvient à représenter le monde dans lequel il vit et à se représenter lui-même dans ce monde. L'espace est ainsi une condition de l'identité socio-spatiale de l'acteur. Les représentations individuelles qui structurent le monde vécu sont aussi sociales, et la communication les rend publiques : c'est le propre des représentations comme produits et comme processus. La valorisation spatiale, le sens que les acteurs attribuent à l'espace à travers leurs représentations et leurs pratiques de l'espace s'établit ainsi dans l'établissement d'une spatialité qui se fonde dans le pouvoir habiter. Aussi, le pouvoir habiter met en acte l'intentionnalité habitante, laquelle, en tant qu'elle médiatise le monde vécu dans l'agir communicationnel, configure l'habitat relativement à l'objectif non spatial à atteindre, à une échelle donnée et dans la perspective nécessaire d'un traitement métrique de la distance. L'espace habitable, à habiter, est ainsi la scène où se construisent les stratégies socio-spatiales propres aux acteurs qui les mettent en œuvre matériellement, immatériellement et idéellement. Ainsi, les acteurs contribuent à remodeler en permanence les espaces qu'ils pratiquent. Ces pratiques ne sont pas des expressions rationnelles, elles sont poétiques, chargées de valorisations normatives étant donné que l'intentionnalité est une propriété individualisée qui se façonne à partir d'un capital social et spatial singulier et contingent. La liberté d'habiter est donc relative car la position géographique et la situation sociale de l'acteur influent sur la "capitalisation" qu'il peut faire des ressources spatiales. Les pratiques et les représentations spatiales sont donc ainsi socialement différentielles.

L'étude des représentations mentales, des représentations objectales, des comportements, arts de faire et rituels quotidiens qui manifestent les intentionnalités actuelles individuelles et/ou collectives permet ainsi de saisir l'habitabilité en acte de l'espace ; l'analyse de l'habitabilité de l'espace qui, dans un souci intellectuel d'objectivation et de clarification proprement géographique, suppose une modélisation des espaces habités. Une modélisation donc qui, sans qu'elle renvoie à une taxinomie

simplificatrice, garantit au contraire une clé de lecture des espaces géographiques qui soit à la fois indépassable et qui se pense elle-même comme elle doit l'être, c'est-à-dire en tant que clé de voûte du moteur et du produit de l'habiter ; comme pouvoir qui s'instaure dans l'interaction d'une ou plusieurs substances, échelles, métriques : trois composantes inhérentes aux stratégies actuelles (à l'habitabilité de l'espace) et à leurs résultats (l'habitat ou les espaces habités) qu'il s'agit de croiser pour obtenir un ou des modèles de configuration(s) ou de situation(s) géographique(s).

Aussi, cerner l'habitabilité comme processus de l'habiter et l'habitat comme résultat de ce processus revient à considérer la « substance » non spatiale engagée dans l'action et inhérente au type de configuration spatiale propice à la réalisation de cette action d'une part, « l'échelle » d'étendue convoquée par et dans l'exercice de cette action d'autre part, les « métriques » sollicitées enfin, maîtrisées intentionnellement qui orientent les trajectoires de l'action dans l'espace et l'agencement de l'espace produit selon l'articulation du « champ topologique » qui stigmatise l'ouverture au monde et la nécessité de consommer l'espace à travers ses réseaux et du « champ topographique » qui stigmatise quant à lui l'attachement affectif et le sentiment d'appartenance à un sol, un pays où se déploie l'identité socio-spatiale de l'acteur. Autrement dit, l'analyse de l'habitabilité de l'espace et de l'habitat revient à saisir les arts de faire mentaux et pratiques qui consistent à maîtriser les ressources matérielles, immatérielles et idéelles du monde et la distance à laquelle la répartition de ces ressources est soumise de manière à trouver un arrangement entre soi et le monde. L'enjeu de l'habitabilité de l'espace repose ainsi sur la recherche existentielle d'un mode de relation entre soi et les objets de la société, entre soi et l'autre.

**B) À l'origine de la plainte de l'inhabitabilité de l'espace, l'inaccessibilité des ressources spatiales nécessaires à l'efficace physique et mentale de l'ouverture et/ou du repli de l'individu dans son être au monde.**

L'habitat est le terme et le produit universel du rapport individu /espace s'exerçant dans un contexte sociétal donné, lui-même, terme et produit du rapport de la dite société

avec l'espace où elle est présente. L'habitat est ainsi la réalité que construit l'acteur doué d'intentionnalité en étant au monde ; présence au monde à laquelle correspond l'enjeu de l'accessibilité des ressources matérielles, immatérielles et idéelles inhérentes à sa survie, consubstantielles de son identité ; impératif de l'accessibilité des choses, des lieux et des êtres, qui fonde le pouvoir habiter dans la dialogie de l'ouverture et du repli médiatisant la réactivité de l'acteur face à la volubilité de la réalité avec laquelle il cohabite intrinsèquement. Aussi, aux impératifs synchroniques qui invitent l'acteur à reconstruire sans cesse et de manière régulière la réalité de son habitat pour dormir, manger, se laver, travailler, rendre visite à untel ou untel, se rendre ici et là pour revenir ici ou là..., se surimposent les effets de la diachronicité, qui convoque l'acteur dans le combat de son ajustement à la précarité intrinsèque de l'être au monde, instabilité accidentelle du cours des choses qui impose sa propre réalité en éliminant et en faisant apparaître de nouvelles ressources vitales et/ou sociales. La conscience, en tant que structure matricielle de la spatialité initie donc l'action, en même temps qu'elle en assimile le produit. À la différence du corps physique qui ne rend accessible que les ressources concrètement présentes dans le présent de l'existence, le corps conscient présentifie les absences<sup>159</sup>, qu'elles soient passées ou à venir. La conscience se prémunit contre la contingence de l'existence, vis-à-vis des transformations matérielles, immatérielles ou idéelles ayant affecté, affectant ou pouvant affecter le cours de sa spatialité, elle rend habitable un espace nécessairement marqué par la mutabilité.

Si la réjouissance de l'acteur et les manifestations de contentements en tous genres et sous toutes ses formes, de sa part, révèlent la dimension positive de sa représentation du monde et de la représentation de lui-même dans le monde, l'exacerbation de l'individualisme qui fait que l'acteur a été amené à s'envisager comme le centre ultime du seul monde qui le concerne, concourt à exacerber, au contraire, les manifestations de la plainte, c'est à dire les expressions du refus de la réalité à laquelle il est confronté. En d'autres termes, la plainte traduit la peine voire la souffrance de l'acteur de ne pouvoir accéder physiquement à des ressources configurant idéellement son habitat. Cette forme rituelle de la communication sociale qu'exprime la plainte est donc particulièrement enrichissante, tant comme pratique langagière que comme discours réflexif de l'individu en prise avec la réalité volubile de son habitat pour comprendre à la fois le processus de l'habitabilité de l'espace et les valeurs sociétales, sociales et individuelles qui fondent la

---

<sup>159</sup> Y compris lorsqu'il y a perte de la mémoire.

dimension normative du produit de ce dernier. Autrement dit, l'angle de la plainte est on ne peut plus pertinent pour comprendre aussi bien les logiques nécessaires et universelles qui fondent l'habitabilité de l'espace et les logiques contingentes et individuelles, toujours-déjà sociales, qui qualifient l'habitat.



# — *Chapitre* 5

## **Les dimensions interférentes du système habité**

---

### ***Préambule***

L'espace géographique que je conçois au sein de l'approche systémique fédératrice de mes idées est complexe. L'habitat comme processus et produit du rapport acteurs / espace est propre à une société inscrite localement et dans le temps dans le procès de civilisation, c'est-à-dire qu'il est un dispositif évolutif, ayant son histoire propre mais dont le fonctionnement est corrélatif des modalités de structuration technique, économique et politique du système sociétal considéré. Ce chapitre a vocation à aborder de manière synthétique les dimensions de la société contemporaine, autres que sociale, spatiale et temporelle jusque là abordées, qui interagissent tant dans le processus que dans le produit de l'habiter et qui sont imputables à la Modernité.

## **I/ La spatialité des objets: une réalité matérielle, symbolique et idéologique.**

### **A) Le sous-système des objets dans le système sociétal ou la place des objets dans le monde.**

Les formes urbaines, c'est-à-dire les volumes, lignes, vides et courbes que dessinent les objets agencés dans le paysage urbain cristallisent en un réseau de significations les valeurs réelles de ces objets mais aussi la dimension morale qu'ils ont à signifier. Les objets sont vecteurs de valeurs morales, propres aux historicités qui sont les leurs, de valeurs sociales idéalisées par le truchement des représentations, de codes symboliques constitutifs des imaginaires socio-spatiaux, ils peuvent être et je le verrai ultérieurement les instruments idéologiques de la spatialité produite.

L'influence de la phénoménologie de l'espace dans la réflexion géographique est vive, elle permet de garantir dans la recherche le rôle joué par l'individu en tant qu'acteur social et de conserver un état d'esprit propre à la conception humaniste de l'espace. Accordant à la relation entre les individus et le monde qui les entoure (le système sociétal) une dimension ontologique d'ordre cognitif et communicationnel, la Géographie Sociale saisit alors les possibilités d'analyser les interférences vécues sous forme de représentations mentales entre l'espace matériel et idéal et les êtres sociaux. *"La chose même, c'est toujours pour moi la chose que je vois"* et pourtant *"la communication fait de nous les témoins d'un seul monde"* Merleau Ponty, 1945<sup>160</sup>. Les processus cognitifs sont à l'origine d'une appropriation individuelle et collective, sensible, imaginaire et conceptuelle, d'un monde partagé, d'un espace commun vécu, d'un territoire. Les objets saisissables par le mécanisme perceptif et le toucher sont configurés, ils ont une apparence reconnaissable, une structure expressive, ils s'inscrivent formellement dans l'espace. L'habitat, comme chose, est ainsi un système d'objets configurant, transfigurant et défigurant le monde. Ce qui nous intéresse ici, est *"Le système des objets"* dans sa globalité.

## **B) Les valeurs de l'objet.**

Jean Baudrillard, 1968, insiste sur le rôle et la valeur des objets. Il les conçoit comme des *"composants actifs de la société qui les institue"*<sup>161</sup>. Or, le passage de la conception traditionnelle des objets vers une conception moderne est contemporain des mutations de la sphère politico-économique et du progrès technique en particulier. En effet, la production de masse est consubstantielle de la consommation de masse. La consommation est un mode de relation aux objets mais aussi à la collectivité dans laquelle, elle, la consommation, est valorisée et vécue comme mythe du Progrès. Cette nouvelle mythologie, à laquelle s'en prend Baudrillard, 1970 dans *"La société de consommation"* renvoie aux logiques économique-politico-sociales sous-tendant l'activité systématique de la consommation moderne, qui structurent le système idéologique d'une société capitaliste dans un Etat républicain, démocratique et libéral, dans la configuration d'un Etat Social. *"Les objets ne sont plus du tout liés à une fonction ou à un besoin mais à une logique de signes et de symboles"*<sup>162</sup>. Les objets font partie intégrante de notre environnement. Celui-ci, dans l'idéologie écologiste est conçu selon une perspective naturaliste. Dans une conceptualisation géographique, la notion d'environnement n'est pas hermétique au système des objets actifs, lequel par sa charge symbolique ne peut qu'être intégré à la recherche sur l'espace matériel et idéal. Car les individus sont liés aux objets cognitivement et affectivement. Dans une conception traditionnelle, la forme de l'objet est la démarcation entre l'intérieur et l'extérieur. L'objet est un imaginaire.

La reconnaissance de l'être dans une forme est ainsi le fondement traditionnel de la relation symbolique, quasi naturelle s'exerçant entre l'homme et l'objet. La valeur de l'objet découle de la fonction transcendantale de l'objet, de l'âme qui lui est attribuée. Baudrillard, 1968, montre ainsi que l'objet ancien n'a souvent d'autres fonctions que de signifier, *"il se donne comme mythe d'origine"*<sup>163</sup> alors que l'objet moderne n'a pas de valeur abstraite singulière en dehors de sa fonction objective. La valeur affective qui lie les individus aux objets est aujourd'hui non plus fondée sur la présence singulière de ces derniers mais sur la cohérence allégorique de l'ensemble des objets. L'espace dans la

---

<sup>160</sup> Merleau Ponty M., 1945 : in *"Phénoménologie de la Perception"*, Paris, Ed. Gallimard.

<sup>161</sup> Baudrillard J, 1968 : in *"Le système des objets"*. Paris, folio essais.

<sup>162</sup> Ibid, in op.cit.

<sup>163</sup> Ibid in op.cit.

pratique de l'homme moderne n'apparaît que comme une "*structure de distribution qu'il contrôle*"<sup>164</sup>. La relation symbolique homme/objet étant fondée sur la cohérence de l'ensemble des objets que l'homme fait communiquer et non plus sur la communication transcendante de substances entre ces objets. Ce rapport affectif ne dépend plus alors que du système manipulé de signes culturels incarnés dans les objets que l'homme organise dans "*un équilibre tactique*"<sup>165</sup>.

### **C) Analyse de l'objet fonctionnel.**

Le fonctionnalisme ou la dimension fonctionnelle du système des objets que Baudrillard condamne se situe dans le fait que les objets perdent leur fonction première et substantielle au profit d'une fonction culturalisée, l'objet devenant : "*l'élément de jeu de calcul dans un système de signes*"<sup>166</sup>. La fonctionnalité de l'objet tend ainsi à se définir comme son aptitude à s'intégrer à un ensemble. Car un objet singulier moderne est tributaire des codes culturels qu'il véhicule, qui sont les seuls garants de sa présence dans un quelconque agencement spatial. La relation symbolique entre les individus et les objets, investie dans l'expérience quotidienne de l'homme moderne, s'effectue ainsi à travers "*les structures d'ambiance*" du système des dits objets. Ces structures procèdent d'un "*calcul d'ambiance*" qui vise à rendre cohérent le dispositif des objets présents en jouant sur les connotations culturalisées qu'ils offrent.

Il n'est ici pas question pour moi, de dénigrer ou de dévaloriser ces "structures d'ambiance", elles sont les composantes des lieux et des atmosphères créées dans lesquels les hommes vivent. Créer des lieux appropriables, reconnaissables, c'est jouer des ces objets et des codes qu'ils donnent à voir. Car la consommation, comme relation sociale mettant en jeu individus et biens matériels et idéels se fonde certes sur le système des besoins mais aussi sur celui des désirs que rationalise la logique socio-économique. La valeur d'échange d'un bien n'est logiquement pas celle "d'usage" et la révolution qu'a connu le capitalisme avec le développement, tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, des techniques du marketing témoigne de cette réalité : la consommation de masse se caractérise par la sublimation de l'état de l'objet. Ne répondant plus ni à un besoin, ni à

---

<sup>164</sup>Ibid, 1968, in op.cit.

<sup>165</sup>Ibid, 1968, in op.cit.

une fonction propre, *"l'objet devient substituable de façon plus ou moins illimitée dans le champ des connotations, où il prend valeur de signe"*<sup>167</sup>. L'objet fonctionnel devient culturel de manière systématique, il ne fait plus "l'objet" à proprement dit d'une appropriation singulière symbolique par les individus si ce n'est qu'en tant qu'élément d'un tout dont on tire une satisfaction globale, c'est-à-dire en tant qu'il satisfait le désir culturalisé de l'acte social valorisé de la consommation individuelle et collective. Cette problématique est purement sociétale et fondamentalement spatiale, les objets dessinent les structures matérielles de l'espace, ses formes et ses figures, ses vides et ses pleins. J'aurai l'occasion de revenir sur l'analyse spatiale et historique de l'agencement des objets urbains et sur leur rôle dans l'élaboration des représentations spatiales et notamment à travers celles qui sont liées aux politiques d'images des organisations sociales et particulièrement politiques.

## **D) Approfondissement méthodologique.**

Cette analyse théorique du système des objets me permet d'introduire ainsi dans ma réflexion quelques idées fondamentales participant de ma démarche globale. Le système des objets est social, il est spatial et la multiplication des objets, voire leur profusion est liée aux logiques socio-économiques et politiques, occidentales, propres au processus de reproduction des sociétés dans le procès de civilisation moderne.

L'intérêt, pour moi, était d'appréhender le caractère à la fois idéal et idéologique de la réalité spatiale que contribue à produire l'objet, comme symbole "culturel" et comme signe culturalisé d'une pratique socio-économique et partant politique. En effet, le système des objets tel qu'il existe et du fait précisément qu'il soit médiatisé socialement présente un caractère éminemment normatif dans le sens où il sert des volontés, besoins, désirs à la fois privés et collectifs, dans le sens où il répond, en tant que pratique de consommation, d'un intérêt public fondement de la croissance d'une économie libérale. Le système des objets est en interaction avec le système sociétal, il lui est consubstantiel. L'analyse que je propose est globale. Comprendre les logiques spatiales, c'est comprendre celles qui l'instituent intrinsèquement. Mon travail part de cette idée

---

<sup>166</sup>Ibid, 1968, in op.cit.

globalisante issue de l'interprétation contingente au travail de recherche, de la conception systémique et dialectique de la société. Conformément à cette prise de position épistémologique, la volonté d'analyser les représentations mentales en dehors du système des objets qui les pénètre me paraissait impossible. Appréhender la nature de l'objet dans la relation qu'il entretient avec le temps, l'espace, les hommes et le système politico-économique, c'est préciser théoriquement un des enjeux de ma problématique, à savoir : comprendre le fonctionnement de la médiation matérielle, immatérielle et idéale entre l'espace et les hommes.

En outre, l'objectalité des habitations configurant l'espace étant tellement prégnante dans les représentations des sédentaires vis-à-vis de l'habitat, à tel point que l'habitat se réduit souvent à la chose que recouvre seule l'habitation privée, et, dans la mesure où cette dernière est particulièrement sensible à l'accumulation d'objets et aux valeurs culturelles des choses qui la constituent dans la perspective du matérialisme triomphal, cette ouverture à la problématique du système des objets était selon moi indispensable. On y reviendra.

---

<sup>167</sup>Baudrillard J, 1968, in op.cit.

## **II/ Le débat-public : l'analyse de la médiation entre l'État et la Société Civile à travers la pensée habermassienne.**

Les citoyens, acteurs sociaux et politiques sont le support de l'Opinion Publique. Celle-ci garantit la reconnaissance publique de L'Etat car ce dernier, le Pouvoir public, est préoccupé de l'intérêt général qu'il définit mais aussi du pouvoir de représentation que la fonction critique de l'opinion publique met en branle selon que l'intérêt général est reconnu ou non par le public de tous ces citoyens : le Débat-Public dans la Société Civile de l'Etat Moderne Républicain.

### **A)Sphère privée/sphère publique : origines d'une médiation.**

Dans la cité grecque, la chose publique était discutée sur l'agora, y avaient accès les citoyens (*Oikodespotes*), c'est-à-dire seulement les maîtres des maisons. Maisons à l'intérieur desquelles s'effectuait tout le travail productif : la reproduction de la vie (travail des esclaves, tâches des femmes...). L'agora était au sein de la polis, l'espace concret et abstrait de la reconnaissance du pouvoir public. La cité grecque n'était donc en aucun cas un exemple d'espace public au sens où nous pouvons l'entendre aujourd'hui, c'est-à-dire l'espace de tous les publics. Au Moyen-Age, le seigneur détenait tous les attributs du pouvoir public, il représentait ce pouvoir et symbolisait publiquement son statut social au sein de la vie publique, à travers les codes du comportement noble et les activités caractéristiques s'exerçant publiquement comme autant de signes du pouvoir public : danses, tournoi, insignes...Avec la Société de Cour, le Monarque ne représente plus l'Etat mais il est l'autorité au service du bien public. La représentation du pouvoir public ne s'effectue plus au sein de la société mais se détache d'elle en se cantonnant aux seules structures de la vie de la Cour : domaine privé dans lequel se développent les organes indépendants d'un pouvoir corporatif. La

représentation du pouvoir public se détache alors de la société. En même temps, avec le développement du grand commerce, les échanges de marchandises et d'informations au sein des politiques économiques nationales s'intensifient. Ces informations rendues publiques (cafés, salons, théâtre, presse...) ne se déploient ainsi plus seulement au sein de la stricte sphère publique du pouvoir privé monarchique. Ainsi, alors que jusque là les dépendances économiques étaient soustraites à l'échelle verticale de l'économie domestique autarcique, la modernité correspond au développement des réseaux horizontaux des dépendances économiques. Le commerce extérieur devenant le moyen d'assurer le plein emploi, les structures productives précapitalistes qui sont celles de la naissance d'un capital industriel privé et non strictement corporatif, s'extériorisent. Les conditions générales du fonctionnement de l'économie commerciale se substituent à l'économie domestique et deviennent objets de l'intérêt général. Avec elles, la société bourgeoise, détentrice du capital privé, s'affirme sur le plan public.

Devenant élément de la politique publique proprement dite, l'économie moderne va tendre ainsi à rattacher les organes du pouvoir à la société civile, à rapprocher le politique et le social.

## **B) La constitution d'une opinion publique comme structure institutionnalisée de l'État Moderne de modèle bourgeois.**

Avec la classe des bourgeois qui apparaît avec l'Etat moderne, se constitue un public de commerçants à qui l'on doit le développement de la presse politique quotidienne. La société bourgeoise fait en effet de la reproduction de l'existence une affaire d'intérêt public.

Ne se limitant plus à une sphère familiale stricto-sensu mais méritant d'être discuté en public, le domaine de la reproduction de l'existence devient la raison d'être de la Presse, à savoir, le moyen de contraindre le pouvoir à se justifier face à une opinion publique de personnes privées. L'opinion publique ainsi élaborée se fonde sur le statut d'homme privé, à la fois propriétaire et père de famille, capitaliste et être humain. Cette



opinion publique est donc constituée d'intérêts politiques orientés. Les intérêts privés propres au développement d'une économie d'échange se développent en effet à travers une conscience politique, celle de la sphère du public bourgeois qui, par le développement d'une presse publique politique et critique, s'assure le contrôle de la société civile en s'opposant à l'autorité de la Monarchie. Mais l'ambivalence de la sphère publique bourgeoise repose sur le fait que le bourgeois est à la fois un être humain mais aussi un homme cultivé et un propriétaire !

Ainsi, alors qu'à travers la littérature les personnes privées peuvent toutes s'entendre sur leur subjectivité commune par le biais de la "fiction" du roman dit bourgeois, ces mêmes personnes sont exclues de la scène du débat public tant l'accès à celle-ci repose sur le statut privé de propriétaire de biens et d'homme cultivé. Pourtant, l'émancipation politique des bourgeois a pu être identifiée à une émancipation de l'homme du fait que la notion de loi dans le droit constitutionnel bourgeois est formulée selon des règles générales et abstraites et qu'elle recouvre, au nom d'une opinion publique légitime aux yeux du pouvoir, le caractère universel d'un ordre naturel. Un ordre rationnel qui repose sur l'individu et sur la sphère privée en général, sur un domaine privé structuré autour de la famille : lieu d'une émancipation par rapport à la société, émancipation économique et politique. C'est donc en ayant rationalisé la politique au nom de la morale (Principe Kantien de Publicité), que la société bourgeoise a pu faire se constituer une opinion publique au sens strict<sup>168</sup>. *"L'opinion d'un public qui fait un usage de sa raison, n'est pas une simple opinion, ne résulte pas de la simple inclination mais de la réflexion en privé et de la discussion publique sur des affaires d'un intérêt général"*.<sup>169</sup> Or, dans ce contexte, la société bourgeoise suppose que le système de la libre concurrence peut assurer la prospérité commune parce qu'il respecte une justice, celle du rendement individuel d'une part et qu'il s'autorégule lui-même d'autre part.

Aussi, dépendamment de cette opinion bourgeoise, le système de libre-échange doit permettre à la société de devenir libre de toute domination vis-à-vis de tout pouvoir car il se régule par le seul jeu du mécanisme de l'offre et de la demande décidant des prix des biens échangés sur le marché. Or, c'est avant tout au propriétaire capitaliste que

---

<sup>168</sup> Le processus qui a mené à la création d'un Etat Constitutionnel de type bourgeois doit également être associé au fait que le mode de production capitaliste lui même était imposé par le pouvoir. La bourgeoisie n'aurait pu se développer sans les relations d'échanges économiques associées au mode de production capitaliste.

l'extension et la libéralisation de la sphère du marché économique procure une libre autonomie, et en premier lieu, vis-à-vis de sa propriété privée.

### **C) De l'État Libéral à l'État Social: élargissement du public devant lequel le pouvoir est responsable et apparition des formes consommables du débat-public.**

Une loi se construit politiquement à travers la participation de la représentation de la société. C'est une caractéristique juridique de l'Etat constitutionnel de modèle bourgeois mis en place. En effet, le pouvoir devient l'objet des discussions parlementaires à partir du moment où le peuple discute des lois, dès lors que le peuple détient un pouvoir législatif reposant sur une opinion publique un tant soit peu représentative. Ainsi, c'est à partir du moment où, comme le souligne J. HABERMAS, *"l'intérêt de classe bourgeois a objectivement coïncidé avec l'intérêt général, au moins assez pour que la sphère publique bourgeoise ait pu être considérée comme l'opinion publique, pour qu'elle ait pu apparaître comme résultant de l'usage que le public faisait de sa raison, comme rationnelle"*<sup>170</sup> (je souligne) d'une part et que la Presse bourgeoise devient un organe à l'aide duquel les décisions politiques sont portées devant un public, que les opposants au pouvoir peuvent se réclamer de l'opinion publique et que la nature du pouvoir peut se transformer. Il devient "public" en un double sens.

Ainsi, à partir de là, l'Etat va protéger les libertés bourgeoises avec le code civil mais garantir également juridiquement les normes générales du régime libre-échangiste. *"C'est en ce que les lois de l'Etat correspondent à celles du marché : les unes comme les autres ne font exception parmi les citoyens et les personnes privées ; elles sont objectives, c'est-à-dire que les individus ne peuvent les manoeuvrer dans leur propre intérêt"*<sup>171</sup>. Pour autant, l'opinion publique en tant que telle, c'est-à-dire celle qui s'organise selon le principe kantien de "Publicité" va exister en soi dès lors que la Société civile, toute la Société pourra se constituer en un public dont le rôle est de

---

<sup>169</sup> Habermas J., 1986 in : *"L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise"*. Paris. Payot. 303p.

<sup>170</sup> Habermas J. 1986 in op.cit.

<sup>171</sup> Habermas J. 1986 in op.cit.

garantir l'unité de la politique et de la morale. Habermas rappelle ainsi que *"l'opinion publique est le résultat "éclairé" de la réflexion publique, effectuée en commun, à propos des fondements de l'ordre social"*<sup>172</sup>, car une loi publique qui statue pour tous, sur ce qui peut être fait et ce qu'il est interdit de faire, ne peut qu'être le fruit d'une volonté publique constituée par le peuple en son entier.

Pourtant l'opinion publique constituée par la sphère publique bourgeoise au nom du principe de publicité ramène l'intérêt commun au niveau d'une visée qui lui est propre, celle du propriétaire en l'occurrence. La notion d'opinion publique demeure idée et idéologie politique tant que les rapports de force au sein de la société civile ne sont pas rééquilibrés. Quoi qu'il en soit, c'est la sphère publique bourgeoise qui a donné au caractère privé de l'existence individuelle libérale une dimension publique, une dimension politique.

Ceci dit, dans la mesure où les couches non-bourgeoises de la population vont pénétrer la sphère publique en prenant part à ses institutions, en collaborant à la Presse, en devenant membres du Parlement et du fait que la reproduction de la vie sociale va désormais relever du domaine de la vie privée, la reconnaissance de cette sphère privée devient tout au long du 19<sup>e</sup>s le thème des débats publics, une question relevant de l'intérêt public proprement dit. L'ensemble des classes sociales s'empare donc de la question, en utilisant le principe de publicité au nom de la représentation politique. Le pouvoir de l'Etat n'est plus politique mais public de même que l'opinion dominante tend à ne plus se substituer à une opinion publique stricto sensu<sup>173</sup>. La question de la représentation politique est alors consubstantielle de la question rendue publique de la représentativité de toutes les forces sociales au sein du Pouvoir et de l'équilibre des rapports entretenus par ces forces dans la sphère des échanges économiques et du travail. *"Dans le cadre de la société civile, on voit apparaître au sein de la sphère privée, dont l'importance sur le plan public ne cesse de croître, une sphère sociale repolitisée où des institutions sociales et celles de L'Etat se fondent en un unique complexe de fonctions qu'il n'est plus possible de différencier selon les notions de public*

---

<sup>172</sup> Ibid. in op.cit.

<sup>173</sup> L'élargissement du public, du à la diffusion de la presse, entraîne donc les groupes sociaux aux intérêts divergents à se disputer les droits politiques, de telle sorte que l'Etat est amené à intervenir sur l'économie : le système du libre échange ne pouvant assurer une même position sociale pour chacun au sein du marché économique.

*et de privé. (...) Le Monde du travail s'est rendu autonome pour devenir une sphère sui generis qui prend place entre les domaines public et privé".*<sup>174</sup>

Ainsi, non seulement il n'y a plus de séparation entre l'Etat et la société, mais il y a interpénétration de l'un et de l'autre. L'ordre et le désordre dans le jeu complexe des situations sociales liées au travail deviennent domaine de l'intervention de l'Etat, domaine social d'intervention "*ni purement privé, ni authentiquement public*", un domaine d'intervention qui sur un plan juridique s'oppose au caractère général des lois<sup>175</sup> et qui, sur le plan de la sphère publique politique, repose sur les partis, sur des intérêts privés associés. En effet, si la médiation entre l'Etat et la société s'effectuait autrefois à travers l'opinion publique sur le mode de la publicité bourgeoise (usage public de la raison en vue d'obtenir une émancipation de la société par rapport au Pouvoir), garantissait l'unité de l'intérêt général et préservait la césure entre domaine privé et domaine public au sein des débats publics, la médiation moderne entre un Etat investi du domaine social et une société organisée politiquement n'est assurée publiquement que par les associations, syndicats et partis opposant intérêts et pressions particulières comme autant d'intérêts communs devant un public manipulé par la presse, par les médias en général. "*Le consensus qui résultait d'un usage public de la raison cède le pas au compromis non public qu'on arrache ou qu'on impose*"<sup>176</sup>.

La famille qui correspondait autrefois à une communauté de production est exclue progressivement de la sphère du travail, pour devenir une communauté de consommation.

Alors qu'elle était le lieu privilégié de nature privée où était remis en cause l'équilibre des forces au pouvoir et le Pouvoir stricto sensu, la famille, qui n'intervient plus comme pivot dans le processus de l'économie, tend à devenir le lieu de l'organisation des loisirs : occupations privées autonomes vis-à-vis du temps de travail. Aussi, même s'il fallait payer pour obtenir des biens culturels, il ne le fallait pas pour parler en public de ce qu'on lisait, entendait, assimilait en privé. Or, à partir du moment où la famille en tant que sphère privée n'a plus l'importance qu'elle détenait dans les mécanismes de la reproduction sociale et dès lors que la culture revêt une forme marchande, la forme privée de la discussion publique disparaît, pire, le débat public

---

<sup>174</sup> Habermas J., 1986 in op. cit.

<sup>175</sup> Dans ce sens, l'élaboration des lois juridiques complexes propres au droit du travail rend bien compte de l'effacement de la frontière, voire de l'intrication de ce qui ressort du droit privé et du droit public.

devient un bien de consommation. Tant que l'usage public de la raison critique reste extérieur aux échanges commerciaux, le public peut discuter de la culture, mais dès lors que la Presse devient une entreprise commerciale comme les autres, les discussions publiques se soumettent aux impératifs capitalistiques : *"Les décisions sur la sélection et la présentation de la matière prennent le pas sur le raisonnement"*<sup>177</sup>. On captive le public mais on le prive de la possibilité de polémiquer en le détachant de toute distance critique vis-à-vis du pouvoir et de l'action publique. Comme les informations doivent toucher un marché toujours plus vaste, elles se diluent en substance de telle sorte que leur accessibilité permette de répondre à la demande d'une culture de masse. *"La commercialisation des biens culturels entre dans un rapport de proportionnalité inverse avec leur difficulté du fait que ces produits sont prêts à être consommés, ils offrent la garantie de pouvoir être assimilés sans préalables exigeants"*.<sup>178</sup> Le débat qui s'effectuait selon une problématique morale nécessaire au rééquilibrage des pouvoirs et qui se fondait sur une opinion publique homogène se transforme en un débat pseudo-public dans la mesure où la société civile aux intérêts sociaux concurrents charge de nouvelles institutions, partis, syndicats, associations, de défendre leur opinion, leurs intérêts particuliers sur la scène publique. La médiation entre la société civile et le pouvoir, et les discussions d'intérêt public à travers lesquelles elle s'établit, ne se réalisent que par le biais des compromis politiques effectués entre organisations politiques désireuses de rassembler autour d'un intérêt particulier qui se veut Général, un public toujours plus éloigné des structures institutionnelles liées au débat-public et toujours plus intégré socialement à la consommation de masse.

À cette consommation participe le développement commercial de la Presse, par laquelle sont rendues publiques des informations légitimant des intérêts privés économiques et politiques. *"La Publicité signifiait autrefois démystifier la domination politique devant le tribunal d'un usage public de la raison ; la publicité d'aujourd'hui se contente d'accumuler les comportements-réponses dictés par un assentiment passif"*<sup>179</sup>. Du fait que le débat public incorpore les techniques psychosociologiques de l'adhésion, ce que Habermas nomme *"relations publiques"* et qu'il n'est plus le résultat d'une transformation de l'équilibre des forces sociales au pouvoir par le rôle d'une opinion publique discutant publiquement des questions d'intérêt général, il devient une idéologie

---

<sup>176</sup> Ibid in op.cit.

<sup>177</sup> Ibid in op.cit.

<sup>178</sup> Ibid in op.cit.

politique légitimant la culture de consommation. On ne critique plus le fondement des conditions de la vie mais on y représente ce qui en constitue la norme ; à savoir l'intégration à la sphère des échanges économiques. Le principe de publicité tel qu'il était autrefois : critique et subordonné aux directives de l'opinion publique, est dorénavant manipulé par des relais institutionnels politiques et des organisations économiques mobilisant de la représentation par le biais des médias auxquels ne prend plus part une opinion publique proprement dite.

### **D)Opinion Publique et opinions publiques. Ma définition du débat-public...**

Dans l'esprit du modèle libéral de l'Etat, les droits fondamentaux de la Constitution sont censés garantir l'ordre social dans la mesure où ils réglementent la vie sociale selon des lois universelles respectant la liberté individuelle et permettent une émancipation politique et économique au sein de la société. Or, les règles juridiques originelles de cette économie officielle ne permettent pas à l'Etat d'intervenir dans le sens d'un rééquilibrage des inégalités des forces sociales alors que le système libre-échangiste lui-même ne peut assumer ses prétentions d'autorégulation en terme de participation de toutes les forces sociales aux bénéfices du travail et aux institutions politiques. C'est pour cela que se sont modifiées les structures institutionnelles de l'Etat. De Libéral il est devenu Social. Aussi, cette imbrication du politique et du social au sein même des responsabilités du pouvoir publique et des organisations politiques, explique leur utilisation des techniques de la publicité de l'adhésion. Les formes "littéraires" d'expression de l'opinion publique scindent la publicité kantienne, en deux registres : l'un, facultatif, respectant "l'esprit polémique" du débat, au nom d'une liberté d'opinion et d'expression restée fondamentale -la presse politique critique- ; l'autre, indispensable, s'adressant à un public d'acteurs consommateurs -les médias sous toutes leurs formes-.

Ainsi se pose la problématique de l'opinion publique et de sa définition. L'intégration de tous les citoyens à la première, celle (la publicité) dont participe une opinion publique critique à l'égard du pouvoir établi, étant occupée par une élite de

---

<sup>179</sup> Ibid in op.cit.

citoyens non représentative de la société civile dans sa totalité, ne permet pas de fédérer une opinion publique au sens strict même si pourtant elle y participe. En revanche, l'ensemble des informations et des biens culturels commercialisés sur le plan de la scène publique participe à révéler les comportements d'une opinion publique. L'opinion publique peut-elle être constituée de la seule volonté des partis ? Sans aucun doute, les citoyens "engagés" en font partie, même si l'engagement politique nécessite de leur part qu'ils reformulent leurs propres opinions de telle sorte qu'elle soit en accord avec celles du parti visé. Mais compte tenu du désengagement politique d'une part croissante des citoyens, peut-on considérer ces opinions, cette "pensée unique" comme une opinion publique stricto-sensu ?

Aussi, la notion d'opinion publique ne peut se concevoir ni dans une identification à la masse, ni dans une identification aux groupes sociaux mais à travers les relations sociales qui se nouent au sein d'un espace public matériel et idéal assimilant des opinions personnelles, informelles et des opinions formelles relevant des débats institutionnels. Ce sont précisément ces opinions qui renvoient à des systèmes normatifs que je me propose d'étudier. Elles constituent les référents de la communication sociale, ce sur quoi se construisent les représentations et les idéologies. Elles se dévoilent dans l'observation de tout ce qui ressort des rapports entretenus par les individus au sein de la vie en société et dans toute question qui se pose à elle et qui partant mérite d'être discutée publiquement. Le débat public n'est ainsi pas uniquement constitué des représentations officielles, celles que relayent la presse et le pouvoir politique. Cette publicité fabriquée par les acteurs institutionnels ne correspond pas en effet aux opinions de toute la société. Les représentations rassemblent des imaginaires, des attitudes, des comportements, des discours que tout acteur social véhicule. Ce sont ces messages concrets et abstraits qui constituent des opinions particulières et/ou collectives. Or, dans la mesure où elles sont rendues publiques grâce à la communication sociale à qui veut les entendre, elles composent les multiples parties d'un débat public, elles construisent des modèles normés et normatifs d'idées, d'images et de valeurs qui sont des produits de l'expérience habitante et des médias, de l'adéquation entre les acteurs sociaux et le monde dans lequel ils évoluent et auxquels ils tentent nécessairement de s'ajuster.

Je reviendrai, cela va sans dire sur ces questionnements, ils constituent un axe central de mon travail. Le recours à une réflexion synthétique, théorique et transversale sur l'évolution des rapports entre la société et l'Etat analysée par J. Habermas, a permis de comprendre les transformations structurelles et sociétales de cette médiation fondamentale menant au débat public. C'est également, à partir du socle de la théorie habermassienne de *l'Agir Communicationnel* et plus largement de la notion de *Lebenswelt*, que cette définition large du débat public peut être actualisée et par là même être utile en sciences sociales. En tant qu'il « fixe les normes de l'intersubjectivité pour une éventuelle intercompréhension » et « assure la praxis de la couverture d'un consensus (...) »<sup>180</sup> entre les acteurs, le monde vécu, matrice de l'intentionnalité actorielle, « sol » du dire et du faire est en effet finalement le terrain le plus pertinent pour l'analyse du rapport entre l'acteur et la société dans laquelle il vit. La plainte, en tant que manifestation d'un ressenti et/ou expression objectivée d'une critique à l'égard de la réalité ayant comme visée la légitimation sociale et/ou publique d'une affliction, étant, dans ce cadre, un objet d'analyse de l'usage actoriel de la raison à des fins « critiques » particulièrement riche. En même temps, comme forme de plus en plus répandue d'épanchement de la vie privée dans le jeu social, voire sur la scène publique, la plainte, et la considération qu'on lui accorde, constitue aussi un matériau privilégié pour mesurer les logiques paradoxales affectant l'entente mutuelle à savoir la privatisation de la sphère publique et la publicisation de la sphère privée.

---

<sup>180</sup> Habermas J., 1993 : « Actions, actes de parole, interactions médiatisées par le langage et monde vécu », *La pensée postmétaphysique*, Paris, A. Colin, p. 86.



### **III/ L'interaction dialectique entre le régime capitaliste et la voie démocratique dans les structures de l'État Moderne.**

#### **A) Capitalisme et démocratie : une relation ambivalente sur le plan politique.**

Dans un Etat démocratique, les intérêts particuliers sont légitimes tant qu'ils s'accordent avec les lois discutées et votées au sein de l'Etat de droit. Les intérêts particuliers sont contradictoires, ils sont discutés sur la scène du débat public -forum de la démocratie- et aboutissent à des solutions, des intérêts communs que définit et réalise l'Etat au nom de l'intérêt Général, c'est-à-dire au nom d'un intérêt Public que l'Etat conçoit comme étant indépendant des citoyens qui la composent mais qui statue sur les moyens d'arriver à un accord, à une solution. Ce système de régulation sociale est pris en charge par l'Etat. La liberté individuelle, et ce n'est pas une mince affaire, repose ainsi sur la manière d'ordonner son propre intérêt par rapport à un intérêt commun que l'Etat a en charge de faire respecter. (La liberté de chacun ne s'arrête-t-elle pas là où commence celle des autres ?) Le respect de l'ordre social suppose donc un cadrage constitutionnel et juridique des initiatives privées au sein de l'espace social. Or le travail est devenu au 19<sup>o</sup>s, nous l'avons vu précédemment, une compétence relevant de la propriété du citoyen. Davantage même, les principes constitutionnels de la démocratie et ceux du capitalisme relèvent de la libéralisation du droit individuel tant au niveau de la représentation politique du citoyen que de sa participation économique ; les intérêts privés coalisés en groupes de pression s'affirment à la fois économiquement et politiquement sans qu'il soit possible de dissocier les deux motivations, tant l'autonomie de chacun dans l'appropriation de son propre travail est assimilable à une liberté politique, une liberté qui se pose idéologiquement au niveau de la société civile et des partis politiques comme un problème social. Car si le travail, le profit et l'épargne relèvent de l'individu et des initiatives qu'il prend en privé, l'ordre économique, dans sa globalité est une question d'intérêt public et par là même, domaine d'intervention de l'Etat-Social. En bref, même si l'Etat a en charge de réguler les distorsions du système

capitaliste, tout recours politique contre le régime économique lui-même peut apparaître comme antidémocratique. Les vocations de l'Etat en matière d'engagement du pouvoir public dans les domaines sociaux d'intervention ne cessent ainsi de s'élargir et de s'ajuster spécifiquement aux problèmes qui lui sont posés. Le capitalisme pouvant, en fonction des conjonctures, assurer la prospérité et le financement des politiques publiques : ce qui constitue un compromis nécessaire d'un point de vue démocratique au processus de l'action collective et de la reproduction sociale. Lequel processus est consubstantiel de l'ordre économique.

## **B) Capitalisme et Modernité : le poids de la culture.**

La fin ultime de l'économie est la prospérité, c'est-à-dire qu'elle est censée procurer une bonne vie en répondant aux besoins, aux désirs, aux envies d'une population donnée. L'économie proprement dite naît du nécessaire contrôle de ces besoins élargis et de leur ajustement dans la production des ressources. L'économie a donc en charge de proportionner les ressources par rapport à des besoins toujours nouveaux. J. Baechler<sup>181</sup> rappelle ainsi que "*la consommation est première*" et que, sans demande, aucune offre ne se présenterait. Les biens et services produits ont une "valeur d'usage" en tant qu'ils satisfont un besoin et une "valeur d'échange" qui est le point d'équilibre à partir duquel un échange est possible entre deux objets ou services. Usuellement, le prix est la forme monétaire de la valeur d'échange même si certains biens peuvent être vendus au-dessus ou en-dessous de leur valeur réelle. D'une manière générale, les biens et services produits sont rares tout comme les facteurs de production, les échanges s'effectuent donc au gré des enchères s'effectuant entre demandeurs et offreurs au sein du marché que régule, a priori l'Etat. Il s'agit d'un marché capitaliste proprement dit, qui se caractérise par le développement unilatéral de nouveaux marchés par lesquels est transité et affecté d'un prix tout ce qui peut être consommé. Le régime capitaliste se soumet donc à sa propre rationalité. La recherche du profit se fait par la recherche de nouveaux moyens de production, de nouvelles techniques, de besoins inexprimés. L'ordre économique dans un régime capitaliste est valorisé pour lui-même, l'augmentation des ressources étant tenue pour une fin. Baechler nomme

"chrématistique", l'économie capitaliste qui pousse sa rationalité propre jusqu'à ces conséquences ultimes, jusqu'à ce que "*la cupidité soit collective et socialement valorisée*"<sup>182</sup>.

La régulation du système capitaliste, l'encouragement ou le découragement de la libéralisation économique varie pourtant selon les Etats, selon les sociétés. La régulation du système capitaliste renvoie ainsi à des systèmes normatifs propres aux sociétés qui la mettent en forme. En Europe, mais en France particulièrement, la tradition de dépréciation de l'économique est plus affirmée qu'aux Etats-Unis par exemple. Dans le premier, "*les figures de la modernité ont en elles quelque chose de douteux*"<sup>183</sup>, le marchand a des allures de parasite comparé au paysan ou à l'artisan dont le travail est perceptible ! La domination de l'ordre économique sur l'ensemble des activités sociales, le rejet de la valorisation excessive du système capitaliste peut être appréhendé d'un point de vue culturel comme la conséquence des rapports perçus entre la Modernité et les mauvaises conditions de vie dont l'élite a pu se faire le rapporteur.

L'industrialisation, l'urbanisation, le bouleversement de la stratification sociale comme expressions de la modernisation économique et de la Modernité en général ont été critiquées et assimilées à des absurdités, tout comme la société de consommation a pu l'être dans les années 60. "*Les ressources sont prises pour des fins et non comme les fins que les acteurs économiques estiment avoir besoin pour atteindre les interprétations des fins qu'ils avancent*".<sup>184</sup> La Modernité, en France, est en effet très tôt perçue comme une décadence, de par le christianisme hostile à l'argent et de par les valeurs hédonistes aristocratiques qui au 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècle prônaient l'ostentation, le loisir et la libéralité en opposition aux valeurs du travailleur et de l'entrepreneur. Les tirades célèbres contre l'américanisme sont célèbres et caractéristiques des questions que se posaient les écrivains sur le sens humain de la vie moderne (Stendhal, Baudelaire, Hugo, etc). Cette ambiance n'existe pas aux Etats-Unis, pays sans tradition aristocratique et où le puritanisme a rendu légitime et honorable l'esprit d'entreprise et le bien être matériel.

---

<sup>181</sup>Baechler J, 1995 : in "*Le capitalisme, t1 : Les origines*" Paris. Folio-Histoire.

<sup>182</sup> Ibid in op.cit.

<sup>183</sup> Ibid in op.cit.

<sup>184</sup>Baechler J. in op.cit.

## *Conclusion*

Il me semblait ainsi indispensable pour clore cette partie constructiviste, de ne pas occulter, de fait, le jeu qu'opèrent ensemble les dimensions sociétales dans la configuration matérielle, immatérielle et idéelle de l'habitat, terme médiateur du rapport acteurs / espace et en même temps produit de celui-ci. Les dimensions sociétales étant productrices de visible et d'invisible, interdépendantes les unes des autres et en lien direct avec les impératifs existentiels de l'habiter, le monde des objets, du politique et de l'économie est ainsi constitutif de la réalité sociétale dans laquelle baigne l'acteur, et partant, de son intentionnalité habitante. L'analyse théorique effectuée avait ainsi comme objectif de présenter les éléments historiques et idéologiques qui structurent la société et qui permettent de comprendre les rapports profonds existant entre la société elle-même et la manière dont elle se construit.

## Conclusion de la 1<sup>ère</sup> partie

Comme le dit Paul Ricoeur, « ressentir est (...) sans aucun doute intentionnel : c'est le sentiment d'un « quelque chose », - qui peut être ce qu'on aime par exemple ou bien ce que l'on déteste. Mais il s'agit d'une intentionnalité très étrange qui, d'une part désigne les catégories dans lesquelles le sujet classe les choses, les personnes ou le monde et d'autre part, manifeste et révèle la manière par laquelle, ce sujet même est affecté ». Ressentir met en jeu « une affection et une intention (...) qui coïncident dans la même expérience »<sup>185</sup>. Cette citation qui se dégage de la pensée dominante, aveugle vis-à-vis de la profondeur de l'expérience humaine et qui se manifeste en géographie, par l'inclination à supposer le fait que les hommes sont orientés dans l'espace et/ou qu'ils se sentent bien dans les lieux où ils sont, sans comprendre vraiment ce que recouvre le fait d'habiter le monde, résume l'objectif de la démarche engagée dans ce travail de recherche. Directement inspiré par la phénoménologie et, acteur central de *l'humanistic geography* anglo-saxonne, Yi-Fu Tuan, dont l'ouvrage de référence a été édité au cours du premier semestre 2006, explicite l'enjeu d'une connaissance de la société qui replace l'espace au cœur de ses problématiques à partir de l'idée centrale que « *Ce sont les sensations et la pensée qui construisent l'expérience* »<sup>186</sup>. Il montre que l'expérience de la réalité résulte des sensations aiguës que l'être humain a de l'espace et de ses qualités, qu'il s'agisse de la liberté du mouvement, de la notion de direction, de ses trois dimensions, du discernement de la distance et de la distinction des choses qui y sont arrangées...S'il est évident, et les références du géographe américain à Ricoeur en témoignent, que le courant humaniste est sensible aux théories phénoménologiques des existentialistes, en même temps, son œuvre, qui le place comme personnalité centrale de ce courant, achoppe malgré tout sur ce qui lui vaut des critiques de la part des phénoménologues eux-mêmes, à savoir que l'intentionnalité est donation de sens et qu'à ce titre sans l'idéation, les seules sensations ne peuvent y pourvoir (cf. chapitre 2).

L'ontologie de l'habitat qui fonde l'orientation intellectuelle de cette première partie doit aussi beaucoup à Georges-Hubert de Radkowski.

---

<sup>185</sup> Ricoeur P. 1967 : L'homme faillible in *Philosophie de la volonté*. Tome 2. Finitude et culpabilité. Paris. Aubier philosophie. Flammarion. Ed. 1993.

<sup>186</sup> Yi-Fu Tuan, 2006 : « *Espace et Lieu, La perspective de l'expérience* », In Folio éditions, Collections Archigraphy Paysages, p. 14.

Son œuvre sur l'habitat (1963-1968), trop récemment publiée, inspirée de la lecture d'Heidegger et en cela, rapportable à la géographie phénoménologique ou à ce qui deviendra l'humanistic geography, mais également emprunte du courant structuralo-marxiste de l'époque comme en témoigne la logique de sa pensée « dialectique » et le caractère critique et prospectif de ses écrits sur l'habitat moderne et postmoderne, a été particulièrement utile à notre propre réflexion sur l'habiter. En effet, en tant que large de vue et dégagée de toute orthodoxie mais surtout parce qu'elle fonde les principes d'une réflexion globale sur la condition humaine dans ses rapports à l'espace géographique qui est à la fois séduisante et pertinente, *l'Anthropologie de l'habiter*, de G.H. de Radkowski a été un opérateur décisif dans la construction de cette thèse. Séduisante parce qu'elle postule que l'habitat est le processus et le produit du rapport entre l'être et le monde et pas seulement une chose, un objet matériel enveloppant l'individu, se distinguant de la société. Cette philosophie qui institue l'habitat comme réalité dans laquelle baigne l'acteur constitue à nos yeux le postulat fondamental pouvant permettre à la géographie d'être réhabilitée à sa juste valeur, comme une science sociale à dimension politique, comme une science morale à part entière. Si les implications de cette ontologie de l'habitat ont quelque chose à voir avec le respect de la Nature, ce n'est pourtant pas sous l'angle « écologiste », qui place l'Environnement comme une réalité écosystémique distincte de la réalité sociétale qu'elle doit être appréhendée ; et ce n'est pas non plus dans une démarche de valorisation excessive de la subjectivité de l'être au monde qu'elle doit l'être. Les implications philosophiques présentes dans l'œuvre de G.H. de Radkowski vont au delà de ces préoccupations partielles et partiales de la phénoménologie, puisque sans en avoir recours explicitement pour autant, et tout en portant une attention aux *structures de l'espace habitable*, ces questionnements existentialistes rejoignent les implications de la notion de *Lebenswelt*, selon laquelle la réalité sociétale se fonde sur la proximité des étants entre eux dans l'espace. « *Le lieu est ce qui est pre-posé à la garde de l'étant (...). Mais garder l'étant, c'est le soumettre à une métamorphose : en transmuant ce qui existe en ce qui est ; qui demeure, qui repose ; qui est présent et à nous présenté (...). Hors du lieu, hors d' « ici » ou de « là », rien ne l'assigne à la présence : il existe mais n'est pas ; il se montre comme inaccessible [...] Terre où son existence s'enracine, sol d'où elle puise sa présence, le lieu est le fondement de l'être de l'étant (...) fondement d'où provient tout le réel, assise ultime de tout ce qui est. (...) Comment l'atteindre ? Par le chemin. Le chemin vers le*

*lieu. Le lieu l'oriente, lui donne son sens. Conduire vers le lieu, guider vers ce qui est, tel est le sens du chemin. Le lieu garde, le chemin guide. Il est le guide qui oriente nos pas, dirige nos regards, conduit notre voyage. Il nous met dans la voie. Assurer la communication est le propre de toute voie : communication entre un lieu et un autre, entre ce qui est « ici » et ce qui est « là ». Le chemin unit les lieux, réalise leur présence ; leur face-à-face. La métamorphose de l'étant n'est pas vaine, elle ne s'accomplit pas pour rien. Le lieu n'est pas gardien de sa solitude. Le fondement ne referme pas l'étant sur lui-même, n'en fait pas une « chose en soi ». Il n'y a pas d'en soi car il n'y a pas de lieu sans chemin »<sup>187</sup>. De cette référence implicite au Monde Vécu, résulte la vision projective de sa réflexion sur le nomadisme moderne. Critique de la modernité dont les conséquences rejoignent les effets pervers qui lui sont imputés par Habermas, relativement à la décadence affectant le « sol » de l'Agir communicationnel. « Le milieu, pure donnée empirique privée de tout fondement, forme l'élément naturel où baigne l'existence du nomade. Le lieu est le centre où tout converge, le milieu constitue cet autour vers lequel les regards et les pas du nomade divergent. L'étendue, qui se déroule indéfiniment devant lui, contient ce dont il vit : la proie qui se cache et la piste qui l'annonce. Le réel n'est pas au centre mais fuit les horizons que déchire sa marche errante. Le réel fuit : le nomade ne dis-pose pas comme le sédentaire de ce dont il vit. Il mène une existence de séparation de l'étant avec ce qui lui donne d'exister. Suspendue à ce qui apparaît, qui se montre, qui ex-siste – la prise et la piste –, elle se déploie dans la poursuite en avant d'elle-même. Le mouvement du nomade ne réalise pas la distance mais assure l'étendue (...). Vivre en avant de soi-même, projeté hors de soi-même dans l'ouverture constante à ce qui provient d'ailleurs, est l'essence du nomadisme. Nomades, nous menons une vie extatique. Nous sommes hors de chez nous, sur la piste. Ce qui nous oriente, nous anime, nous meut, est au-delà de nous, hors de notre actuelle atteinte. Nous nous déterminons par notre projet : non par ce que nous sommes, mais par ce que nous devenons ; non par ce que nous savons mais par ce que nous cherchons ; non par ce que nous avons, mais ce dont nous manquons, nous désirons (...). Le nomade ne demeure pas dans le lieu uni à ce qui est. Il vit sous le signe de la séparation, sous le signe de l'étendue : extériorité essentielle, pure puissance d'exclusion (...). Sa marche n'est guidée par le sens d'aucun chemin. Ne s'originant ni ne s'achevant en ce qui est, et qui transcenderait son historicité, son*

---

<sup>187</sup> G.H. de Rakowski in op. cit. « Nous les Nomades ? » p. 149-153.

*existence est une existence pour rien : provenant de rien, finissant dans le rien, c'est une existence d'étoile filante sur le ciel nocturne dont l'être n'est pas d'unir mais de s'effiler et de briller. Ignorant le lieu, le nomade s'interroge sur la longueur de sa trajectoire : ignorant la permanence du lieu, il s'interroge sur l'éclat qu'elle peut avoir* ». C'est ainsi dans la vision projective selon laquelle les acteurs contemporains se projettent sur leur territoire plutôt qu'ils ne sont leur territoire, rejoignant à cet égard le travail récent d'A. Berque, que se situe la pertinence de l'œuvre de G.H. de Radkowski.

L'habitabilité de l'espace ne peut se concevoir que dépendamment des interactions sociales qui s'y exercent. En effet, c'est l'enjeu de la coprésence en tant qu'il fonde dans le sol les possibilités de face-à-faces nécessaires à l'intercompréhension, et à l'échange en général, qui institue, avec le temps, les bases de la construction de la vie collective, de la reconnaissance mutuelle et de l'appartenance territoriale. L'œuvre de G.H. de Radkowski, rejoint celle des penseurs critiques à l'égard de la modernité et/ou adhérant à l'idée d'une crise de la société. Elle vise à révéler qu'en se détachant physiquement du lieu à partir duquel et dans lequel il vit, en y demeurant momentanément, en faisant de sa personne l'unique centre de sa vie, du fait de la domination du paradigme productiviste à l'origine de l'exacerbation de l'individualisme et du matérialisme dans nos sociétés, l'acteur se distancie partant du lieu et des autres étants partageant sa présence. Le lieu dans lequel il réside ne devenant qu'un habitacle.

C'est dans la perspective globale de cette problématique que nous avons construit notre travail de recherche sur l'habitabilité de l'espace, en ne limitant les implications de cet objet de recherche ni à une conception subjectiviste, ni spatialiste et encore moins environnementaliste. Par contre, c'est en confrontant notre matériau à cette problématique de l'avènement du nomadisme post-moderne, de la crise de la société et de la territorialité, autrement dit en étant critique vis-à-vis de la vision de G.H. de Radkowski à beaucoup d'égards alarmiste, que nous avons aussi choisi d'orienter ce travail.



## **DEUXIÈME PARTIE**

---

# **LE MODE URBAIN DE L'HABITABILITÉ DE L'ESPACE DES SOCIÉTÉS**

---

*Formes, fonctions et valeurs de l'habiter urbain :  
de la lecture globale à l'épreuve empirique.*

## *Introduction*

Avant de présenter les villes qui ont constitué le cadre empirique général de ma thèse, il convient de jeter les bases didactiques d'une réflexion sur la construction du sens global de la ville d'aujourd'hui. La configuration de la ville n'est pas strictement spatiale, elle est dépendante de l'ensemble de l'activité sociétale qui y règne. C'est le propre d'un objet systémique. L'urbain est une construction sociétale donc, qui s'inscrit à l'échelle de l'histoire de l'humanité, comme modalité dominante de l'habiter humain. Anthropologiquement, c'est la sédentarité qui est le point de départ du phénomène urbain. Celle-ci correspond à la possibilité technique pour les hommes de fixer leur résidence en un lieu central à partir duquel se structure un œkoumène organisé dans le rapport ville/campagne configurant l'espace de subsistance de ces hommes. L'histoire des derniers millénaires se caractérise ainsi par, d'un côté, les luttes pour circonscrire un œkoumène viable et assurant si possible la prospérité et, de l'autre, l'accentuation de l'habitat résidence urbain qu'a permis le développement de nouvelles formes de travail et la nécessité politique de centraliser l'action collective pour contrôler le territoire œkoumènal. A partir de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, c'est la notion d'Etat Nation qui a servi de modèle à la configuration sociétale des communautés humaines. Le pays est ainsi progressivement devenu l'œkoumène des diverses communautés nationales à l'intérieur duquel les villes ont monopolisé l'essentiel de l'économie de subsistance et, ont, partant, constitué le champ de présence sociale dominant des groupes humains. Aujourd'hui, face à la suprématie de l'idéologie capitaliste, avec le processus de la mondialisation, la configuration spatiale de l'Etat nation ne représente plus, loin de là, l'œkoumène de référence, les logiques qui structurent les économies de subsistance nationales sont aujourd'hui mondiales. Or, dans la mesure où ce sont en premier lieu les dynamiques œkoumènales qui organisent les modalités de l'habitat résidence, on assiste aujourd'hui à la mise en place d'un espace réseau mondial au sein duquel les villes constituent les centres majeurs de cette économie de subsistance internationale ; ce qui accentue donc la métropolisation d'une part et rétablit le nomadisme d'autre part. En outre, dans la mesure où ces logiques économiques libérales sont indépendantes de l'organisation politique nationale et donc des décisions étatiques et, en tant que l'économie détermine le fonctionnement de l'ordre social, les compromis sociaux qui permettent la construction d'un intérêt général propre à la communauté nationale et qui

assurent donc la construction d'un consensus sur les problématiques de la vie collective, ne sont plus du tout en capacité de s'ajuster à ces logiques néolibéralistes fluides sur les territoires, lesquelles, pourtant et malheureusement désorganisent profondément l'ordre social, compliquant donc les rapports sociaux. Aussi, dans la mesure où ce sont dans les villes que vivent aujourd'hui les hommes, ce sont aussi dans les villes que se manifestent les enjeux socio-spatiaux post-modernes.

Telle est la problématique globale de cette partie à laquelle répond l'analyse de l'habitabilité de l'espace urbain. L'habitabilité de l'espace comme processus humain mis en acte dans le temps présent de la praxis, est le mécanisme producteur de la spatialité, c'est-à-dire d'actions spatiales. Ces dernières sont contingentes du système sociétal global dans lequel elles s'exercent d'une part, relatives au mode de configuration générale d'une société ou à une activité sociale spécifique d'autre part et faisant sens enfin pour celui ou ceux qui les mettent en œuvre. Cette partie a pour objectif d'appréhender l'évolution de l'habitabilité de l'espace urbain en général en prenant comme point d'appui empirique, les cas d'Amman, capitale de la Jordanie et de Tours, métropole régionale de la France.

# \_\_ *Chapitre* **1**

## **Habiter Tours et Amman : Histoires singulières dans l'Histoire du fait urbain**

---

### *Préambule*

Le choix de ces espaces d'étude se justifie par mon expérience, expérience personnelle et expérience de chercheur, la première motivant la seconde. C'est en effet à Tours puis à Amman que s'est fixé le centre de ma résidence de septembre 1994 à avril 2003 pour la première et d'avril 2003 à juin 2005 pour la seconde. Aussi, dans la mesure où ces villes ont représenté mon champ de présence individuelle et sociale pendant onze années, elles ont été le théâtre de toutes mes expériences y compris celles liées à mes activités de géographe. Si ce sont ces dernières qui nous importent présentement, il convient de noter, eu égard à ce qui fonde l'habiter, que ces villes

n'auraient pas constitué les terrains de mes recherches si je n'avais pu toutefois y trouver les ressources affectives, sociales et matérielles pour y demeurer sur le long ou le moyen terme. Les choix de Tours et d'Amman résultent donc avant toute chose de l'aventure imprévue que suscite la destinée et à ce titre, je ne peux dire que je les ai choisies que parce que mes préoccupations du moment m'y ont orienté. En revanche, de définir ces villes comme objets de recherches ou comme occasions d'y exercer mon activité de chercheur relève clairement de choix heuristiques, spontanés mais purs. En effet, dans la mesure où mes recherches m'ont amené à travailler sur les rapports entre les acteurs et l'espace, l'espace dans lequel je me situais moi-même m'est apparu comme un cadre empirique privilégié. Cette facilité d'un point de vue pratique n'ôte en rien, bien au contraire puisqu'elle la conditionne, la qualité de la démarche scientifique qui, en sciences sociales, suppose l'implication sensible du chercheur avec son objet. Aussi, c'est parce que l'urbain est le mode de structuration spatiale privilégiée de l'ordre sociétal mondialisé et que l'habiter moderne ou post-moderne y est saisissable relativement à toutes les dynamiques sociétales qui le traversent, que Tours et Amman, ont donc pu constituer le sol de mes expérimentations de géographe.

## **I/ Le géotype urbain.**

### **A) L'habitat urbain ou la concentration des espaces de pouvoirs.**

La ville est le produit de stratégies habitantes offrant la possibilité de faire un maximum de choses sans que la distance puisse constituer un obstacle au développement de ses fonctions. C'est une situation géographique universelle qui centre son oekoumène, c'est-à-dire qui polarise sur une portion de l'étendue les acteurs pour qui la proximité dans l'espace garantit ou facilite l'échange nécessaire à leur existence vitale et/ou sociale. Comme espace de concentration et de diversité actorielle, la ville accumule donc les pouvoirs, elle est agencée dans l'enchevêtrement d'espaces multiples correspondant à la densité et à la diversité des acteurs qui s'y fixent. Ainsi, la ville est constituée de lieux centraux multiples, ceux à partir desquels toute action se déploie dans l'espace et dans le temps.

C'est l'habiter des sociétés humaines qui fondent ces centralités et l'évolution des sociétés depuis 10 000 ans a participé à leur développement, c'est l'histoire du fait urbain qui en rend compte. Toute production d'espace par un acteur s'appréhende dans l'articulation de l'ouverture et du repli, de la mobilité et de la pause et correspond en terme d'agencement spatial à un assemblage de métriques dépendantes les unes des autres mais différentielles vis-à-vis de l'aménagement physique qui résulte de cette dialectique indépassable. Toute action s'inscrit dans cette perspective de la maîtrise spatio-temporelle de la distance qui s'établit nécessairement entre le sujet de l'action / lieu de l'intention et l'objet de l'action / lieu de sa réalisation. Quoi que l'acteur fasse, il est soumis à cet impact de la distance. Aussi, si infime soit-elle, par exemple, quand dans l'espace de sa chambre, l'enfant cherche à atteindre un jouet ou quand, depuis la gare l'homme actif se rend à son lieu de travail, le pouvoir de chacun d'eux réside dans la mise en acte d'un espace articulant des métriques topologiques (les mouvements d'un coin à l'autre de la chambre, le cheminement de la gare au bureau) et des métriques

topographiques (l'établissement d'une appropriation territoriale de l'espace, l'attachement affectif de l'enfant à sa chambre et aux objets qui s'y trouvent, la relation sensible de l'homme actif attaché à tel itinéraire de déambulation et à l'atmosphère urbaine qui y règne, formes d'attachements qui, certes ici sont préalablement présentes, mais qui se renforcent continuellement en tant que chaque acte de l'habiter produit de l'habiter).<sup>188</sup> La ville, en tant que mise en œuvre collective rassemble donc des spatialités individuelles qui, dans la perspective de l'intérêt commun induit par la cohabitation, suppose un mode d'organisation sociétale fonctionnelle et hiérarchisée qui se conforme aux logiques de l'habiter, c'est-à-dire offre à chacun et à l'ensemble la possibilité de pouvoir habiter individuellement et collectivement. Aussi relativement aux fonctions de la ville et conformément aux normes qu'impose la vie collective, la situation géographique urbaine rassemble dans la densité et la diversité des espaces multiples qui, dans leur substance et leur échelle, s'agencent tous intérieurement et dans leurs limites, dans l'articulation des métriques topologique et topographique. Cette articulation étant une condition de la communication entre les espaces privés et les espaces publics d'une part, entre les espaces intra-urbains d'autre part, entre l'espace urbain proprement dit et son extériorité d'autre part.

Ce sont donc les villes, comme espaces de concentration des acteurs et des fonctions et donc comme cadre majeur de production de spatialités que le pouvoir se matérialise avec le plus d'intensité. Les réseaux de communication quant à eux qui s'organisent au sein et à partir de ces centralités fondatrices, renforcent et élargissent la polarisation territoriale des centres urbains à condition que le contexte géographique global duquel ils dépendent l'encourage. Car en effet, l'évolution des situations géographiques urbaines infère à l'évolution de la réalité politique ou géopolitique de laquelle elles participent, donc des échanges exercés par les acteurs institutionnels qui, dans la perspective du maintien de l'ordre politique, agencent eux-mêmes leurs propres espaces d'action et/ou de légitimité. D'une manière générale donc, l'histoire des villes et l'évolution de leurs agencements spatiaux depuis leur origine relèvent des dynamiques générales intra et inter sociétales qui certes ont transformé l'habitabilité

---

<sup>188</sup> L'habiter socialise l'espace et spatialise la société. Dans l'acte d'habiter, l'acteur s'identifie à l'espace qu'il produit et ce dernier lui donne les ressources pour exister socialement.

formelle des espaces urbains mais n'ont jamais remis en cause, leur pouvoir et donc leur polarisation<sup>189</sup>.

## **B) L'urbanité : expression du pouvoir de l'habiter en ville.**

### **1) Habiter ensemble...**

Les images en actes auxquelles toutes les pratiques spatiales renvoient nous intéressent car elles leur donnent un sens. L'espace urbain comme mode de spatialité dynamique et structuré est construit socialement, il est traversé de flux tendus par les échanges communicationnels. Dans les relations humaines, entre acteurs, la communication et la circulation matérielles et immatérielles sont soumises à l'obstacle de la distance spatiale et temporelle. Aussi, la ville est le construit social qui centrant le champ de présence sociale des hommes et tendant à monopoliser le champ de leur présence vitale, réduit les distances entre ces acteurs, entre les lieux qu'ils occupent. En effet, l'échange interindividuel étant un préalable à toute forme d'existence humaine et sociale, la cohabitation est un préalable nécessaire à toute modalité habitante. Aussi, la ville est le mode d'agencement spatial qui se construit à travers la logique relationnelle de la "co-présence"<sup>190</sup>. Celle-ci correspond à une structuration sociale de l'espace permettant de réduire la distance géographique, temporelle, économique, politique et psychologique entre les êtres, les choses et les idées. Ce mode de relation, comme processus organisateur de l'activité sociale, définit la notion d'urbanité. L'urbanité est donc un bien social qui permet aux acteurs sociaux de pouvoir bénéficier d'un ensemble indéterminé d'autres biens sociaux, du seul fait que ces acteurs et leurs contributions se rejoignent dans l'espace et dans le temps, du seul fait que les distances qui les séparent sont maîtrisables et maîtrisées, moyennant le contrôle stratégique des incertitudes auxquelles toute pratique sociale les soumet.

---

<sup>189</sup> Cf. De la ville à l'urbain, chapitre 1, 2° Partie.

<sup>190</sup> Haegel F, Levy J, 1997 : Urbanités, Identité spatiale et représentation de la société, p35-67, in Callenge C, Lussault M et Pagand B (eds), *Figures de l'urbain, des villes, des banlieues et de leurs représentations*, Tours, Université F. Rabelais. Collection Sciences de la Ville de la Maison des Sciences de la Ville.



## 2) ...c'est accéder au capital spatial produit par la densité et la diversité des ressources urbaines.

L'urbanité est ainsi un capital spatial de biens sociaux que les acteurs s'approprient en fonction de leurs stratégies, de leurs pratiques. Les ressources urbaines que constitue l'ensemble de ces biens sociaux spatialisés sont modelées par les acteurs, par leurs représentations. Car tout acteur se construit ses propres référentiels socio-spatiaux à partir du capital spatial dont il dispose. Les ressources sociales disséminées dans l'espace urbain sont alors les motifs et les enjeux de toute stratégie sociale. La densité et la diversité de ces ressources : des acteurs et de leurs contributions, des objets, des idées échangées donnent ainsi lieu à un "*agencement hybride, matériel et idéal et mouvant, de formes, de langages, de pratiques, d'imaginaires*"<sup>191</sup>. Car la ville est un objet social et elle est comme telle, appréciée, reconnue, valorisée. En bref, elle a un sens.

L'espace urbain est en effet une scène sociale où se manifestent des identités socio-spatiales, des imaginaires, des valeurs particulières et collectives qui dans la pratique courante construisent l'urbanité, comme produit social issu du sens donné par les acteurs dans leur pratique de la ville. Les représentations de la ville par les différents acteurs sociaux, individuels et collectifs qui la composent contribuent ainsi à construire "*l'instance idéologique des formations socio-spatiales*"<sup>192</sup> urbaines qui se révèle être "*une atmosphère indispensable à l'existence historique et au fonctionnement des sociétés*"<sup>193</sup>. Cette atmosphère s'élabore dans la médiation entre la société et l'espace, elle est le produit d'une expression psychologique et sociale dont le rôle est la reconnaissance sociale des lieux. La ville est un espace partagé entre des fonctions et des usages multiples relatifs aux groupes sociaux qui les mettent en acte idéellement et concrètement à travers des stratégies socio-spatiales différentielles. Mais pour qu'un objet social existe, il doit être apprécié, jugé, valorisé, il doit être chargé de sens tout simplement. L'urbanité, comme expression spatiale de la socialité est spécifique. En effet, l'institution de la ville dans un système de valeurs, d'idées et de normes est dépendante des conditions de création de la socialité urbaine qui s'élabore à travers l'établissement de rapports entre les différents groupes sociaux. Les relations sociales

---

<sup>191</sup> Lussault M., 1998, in art.cit.

<sup>192</sup> Di Méo G., 1991 : *L'homme, la société, l'espace*. Paris, Anthropos, Economica.

<sup>193</sup> Althusser L. in Lussault M., 1993 in op.cit.

qui créent l'urbanité sont : *"des rapports de connexité et des rapports de communauté"*<sup>194</sup>.

---

<sup>194</sup>M.C. Fourny, 1997 : Identité et Aménagement urbain in C. Callenge, M. Lussault, B. Pagand (eds) in op.cit.

## **II/ De la ville à l'urbain : évolution des situations géographiques d'Amman et de Tours.**

Le fait urbain est aujourd'hui incontournable. Il me semble inévitable étant géographe et m'intéressant aux espaces habités de me pencher sur l'espace urbain comme situation géographique complexe englobant dans la densité et la diversité les modalités habitantes dominantes aujourd'hui. Au delà d'une présentation descriptive de Tours et d'Amman en particulier, il m'apparaît aussi nécessaire de mettre en perspective l'histoire de ces espaces à travers une appréhension globale du phénomène « ville » en général et de retracer la maturation historique de ces espaces urbains en étant attentif à la nature urbaine des interrelations entre l'espace et l'action collective. Aussi l'exposé suivant a pour objectif de montrer comment la ville, comme mode d'habitat collectif correspondant à un arrangement générique, pérenne mais non stable de l'espace, a donc, évolué relativement aux réalités premières de l'habiter ensemble d'une part, aux réalités inter et intra sociétales d'autre part et aux réalités politiques et géopolitiques enfin, qui les ont traversées. Il s'agit donc conséquemment d'appréhender les formes de contrôle, concrètes et idéologiques des espaces urbains depuis leurs origines comme des moyens mis en œuvre collectivement pour s'ajuster à ces réalités. En outre, cet exposé sera l'occasion aussi de montrer en quoi les dispositifs précoces d'agencement des espaces urbains peuvent être des solutions aux problèmes rencontrés par les espaces urbains d'aujourd'hui.

Ainsi, à partir des cas tourangeau et ammanien, il s'agit didactiquement de présenter ce qui constitue le contexte de l'habitabilité dominante aujourd'hui, à savoir l'habitabilité urbaine. Il convient donc de mettre en relation les agencements spatiaux construits dans ces villes relativement au contexte historique pendant lequel ils ont été mis en place de manière à appréhender l'habitat urbain et les habitations qui le matérialisent comme un procès sociétal, c'est-à-dire comme une structuration de l'espace inhérente à la configuration œkoumène d'une société donnée à un moment donné de son histoire.

Aussi, les habitations, objets d'art et de techniques, autant que les objectifs qui sous tendent leur mise en place et qui médiatisent le rapport de l'être au monde d'une société, permettent, d'une part de comprendre l'évolution des modes d'habitabilité de

l'espace et précisément celui de la ville, d'autre part, de saisir les répercussions de ces histoires urbaines (fondées sur l'association représentation /action) sur les représentations actuelles des tourangeaux et des ammaniens. Donc au delà de la monographie qui a l'intérêt de présenter la configuration urbanistique de ces deux villes dans une perspective historique, l'objet de cette sous-partie est double puisqu'il faut comprendre ces villes comme étant l'habitat résidence d'un groupe d'individus structuré relativement à la configuration œkoumènale de la société plus grande à laquelle ce groupe appartient. Dynamique de l'habiter qui, on l'a vu, est fondée sur la dialogique de l'ouverture et du repli. L'histoire de ces villes en témoigne.

### **A) Amman aux origines du "fait urbain" traditionnel.**

La révolution néolithique est le point de départ de l'aventure urbaine. En effet, les changements climatiques de la fin de l'ère glaciaire vont bouleverser les modes de vie. Alors que les hommes nomadisent depuis un million d'années, avec la raréfaction de l'eau, du gibier et des plantes nécessaires à leur subsistance, ils s'improvisent éleveurs et cultivateurs et fondent ainsi les premiers villages. Le Croissant fertile, au Moyen Orient, voit se fixer vers – 10 000 av. J.C., les premières communautés sédentaires le long de ses fleuves tout en maintenant, compte tenu du caractère semi désertique de la région, une société de nomades commerçants. Le site d'Aïn Ghazal à Amman constitue un exemple de ces premiers villages du monde. Les eaux pérennes du Seil Amman au pied du Jebel Al Qalaa ont permis l'extension du village originel par les tribus sémitiques ammonites à partir du huitième millénaire.



**Figure 1 :** Le Seil Amman, dans les années 1930 (aujourd'hui comblé), sur les rives duquel les tribus ammonites se sont sédentarisées à partir du huitième millénaire avant J.C.

Greater Amman Municipality (G.A.M.) © 2005.

Les acquis du Néolithique se généralisant avec l'âge du Bronze, le paléo-urbanisme se met en place avec les premières cités-états. La Rabbath Ammon biblique devient la capitale d'un royaume sur le plateau transjordanien, délimité par le fleuve Zarka au nord et le Mujib au sud. Le développement des villages entraîne l'innovation (poterie, fusion des métaux, diversification des cultures, brique d'argile) et nécessite la création d'une entité politique défendant la communauté des incursions étrangères, en l'occurrence, Amorrites<sup>195</sup>. Le "Paléo-urbanisme" désigne les formes d'organisation volontaire de l'espace, qui, dès l'Antiquité se traduit dans la séparation spatiale des fonctions. Avec l'âge du fer, à partir de -1200, Amman prend ainsi de l'importance. Le pouvoir politique de la cité des Ammonites, voisins des Moabites et des Edomites, est incarné dans le "palais", celle du pouvoir religieux dans le "temple", celle du pouvoir défensif dans la "citadelle" (Jebel Al Qalaa).

---

<sup>195</sup> C'est sous la pression de ce peuple sémitique, qu'Abraham quitte sa ville natale d'Ur au 19<sup>o</sup>s. av. J.C. et nomadise jusqu'en Egypte guidant le clan hébreu avant que celui-ci, conduit par Moïse recroise au 13<sup>o</sup>s les Ammonites dans leur conquête du pays de Canaan.



**Figure 2** : Jebel Al Qalaa, centre religieux politique et défensif de la cité de Rabbath Ammon.

Hugues Baudry © 2005

La volonté d'organisation de ces implantations au sein d'un seul et même espace renvoie à la planification, au contrôle des sites fonctionnels, des réseaux d'eau, et à la délimitation de la ville par les remparts. La concentration au sein d'un espace fermé favorise l'échange et nécessite une articulation des espaces fonctionnels à travers des structures spécifiques dont la voirie est le marker. Pourtant, le royaume Ammonite disparaît, la rabbath Ammon originelle passe sous la domination des royaumes d'Israël, jusqu'à ce que les Assyriens, les Néobabyloniens puis les Perses s'emparent de la cité au premier millénaire av. J.C.

Ainsi, le paléo-urbanisme présent à Amman se caractérise par la présence d'une action cohérente et volontaire dans l'organisation du plan, des formes urbaines et des fonctions sociales au sein de la ville traduisant ainsi la nécessité pour une société sédentarisée de structurer un espace social garantissant la subsistance, le développement technique et l'échange commercial que l'utilisation d'une langue commune exacerbe. L'histoire originelle d'Amman et des peuples de cette région du monde traduit aussi l'enjeu intemporel de l'inscription œkoumènale des sociétés et de la structuration de l'habitat résidence au sein duquel les remparts matérialisent la dialogie dedans/dehors. La ville traditionnelle qui se met ainsi en place autour de fonctions défensives, résidentielles, commerciales, politiques et religieuses est un espace urbain de petite échelle, dont la métrique topographique interne configure un espace borné, un pays limité par une frontière, donc un espace dur, au sein duquel les réseaux de rues

structurent des espaces publics aux métriques piétonnes et à la socialité communautaire. Le territoire urbain où l'habiter ensemble exacerbe les ressources urbaines, polarise lui-même un « *horizont*<sup>196</sup> », c'est-à-dire un territoire plus vaste aux limites floues. En effet, si l'espace urbain proprement dit constitue le sol propre de la cité état, les campagnes éloignées qui l'environnent constituent des « *confins* »<sup>197</sup> que se partagent d'autres villes puisque la configuration sociétale qui se met en place à partir de la ville intramuros ne se traduit pas au niveau du territoire qu'elle polarise par une circonscription nette de celui-ci. Aussi les confins des villes sont traversés par des dynamiques d'interface, c'est-à-dire que s'y interpénètrent le pouvoir de polarisation d'autres cités, par le biais des « *rhizomes* »<sup>198</sup> qu'elles mettent en place au-delà des murs. La cité état est le point de départ de la structuration sociétale ; même si en l'occurrence, ici, les fleuves vont constituer les limites de la cité du royaume ammonite et en tant que tels vont permettre à la cité de placer les confins sous sa réalité politique, militaire, économique..., ces marges en tant que lignes de contact inter étatiques constituent toujours au moins des zones perméables aux échanges idéels.

## **B) Amman, Tours : un destin commun, la cité romaine chrétienne.**

A l'époque où Amman connaît les vicissitudes des cités traversées par l'histoire des grandes civilisations urbaines proches orientales depuis plusieurs milliers d'années, Tours, 1000 ans avant J.C. n'existe pas. Les rives de la Loire sont certes peuplées de sédentaires depuis 3000 ans, la civilisation celtique ayant encouragé la maîtrise des techniques agricoles, d'élevage et d'utilisation du fer des groupes sociaux, mais elles sont vierges de tout aménagement urbain et les peuples ignorent tout de l'écriture.

---

<sup>196</sup> Lévy J. 2003 : Horizont in Lévy J., Lussault M. : *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*. Paris, Belin. p 469.

<sup>197</sup> Lévy J. 2003 : Confins in Lévy J., Lussault M. : *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*. Paris, Belin. p 197.

## 1) Rabbath Ammon devient Philadelphia : cité grecque

Avec la victoire d'Alexandre le Grand sur les Perses au troisième siècle avant J.C., l'Orient s'hellénise. A la mort d'Alexandre en 323 av. J.C., le territoire d'Ammon, dirigé par la dynastie des Tobiades, est placé sous la domination des Lagides<sup>199</sup> et entre dans la province de Koilé-Syrie. En signe d'allégeance, Ammon est rebaptisée Philadelphia en l'honneur du roi Lagide, Ptolémée II Philadelphe. Le prince local, Hyrkan, homme d'affaires qui à l'époque participe à la richesse du Temple de Jérusalem dirigé par le Grand prêtre juif Onias III se met à dos ses sept demi frères qui font ainsi basculer Philadelphia dans le royaume hellénique Séleucide. Mais bien avant de devenir la Philadelphia hellénistique, Rabbath Ammon existait comme cité état. En effet, au III<sup>e</sup> s. av. J.C., Philadelphia n'est pas une ville nouvelle mais son histoire recoupe celle des cités grecques avant même donc qu'elle n'en devienne une. Ainsi, comme capitale d'un royaume, Rabbath Ammon jouait le rôle de la polis grecque dans son principe de fonctionnement territorial englobant les citoyens des campagnes et des villages de l'hinterland qui lui est rattaché. Le centre originel de la citadelle, les flancs habités du Jebel Al Qalaa et les rives exploitées du Wadi Seil Amman furent donc réutilisés comme tels sous l'occupation hellénistique. La configuration urbanistique en place correspondait à l'organisation urbaine que l'autorité des Ptolémées souhaitait mettre en place, dispositif que les villes grecques organisaient depuis le VI<sup>e</sup> s. Ainsi la citadelle devient l'acropole, la ville haute, fortifiée, dont la fonction religieuse originelle ammonite est pérennisée. La ville basse au pied du Jebel Al Qalaa, le long du Wadi Seil Amman, est le lieu des activités marchandes. Elle est dotée de l'agora, place publique où se réunissent les membres de la polis et autour de laquelle se juxtaposent les quartiers d'habitations aux rues étroites. Comme Philadelphia n'est pas une cité créée ex-nihilo, elle ne connaît pas les manifestations matérielles du plan hippodaméen. En revanche elle incorpore de fait les principes politiques et sociaux fondamentaux de la cité<sup>200</sup>. De

---

<sup>198</sup> Lévy J. 2003 : Rhizome in Lévy J., Lussault M. : *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*. Paris, Belin, p 804.

<sup>199</sup> Nom donné à la dynastie durable, issue du partage de l'empire d'Alexandre par ses diadoques, les rois à la tête du royaume égyptien et du pays de Canaan seront les Ptolémées.

<sup>200</sup> La notion de cité renvoie à une communauté de citoyens, maîtres des maisons dispensés de tout travail productif, ce statut leur permettant de prendre part politiquement et moralement à la vie sociale du groupe, à la vie civique. La polis ne désigne donc pas l'espace des citoyens mais le principe de fonctionnement politique et social de la cité qui exclut métèques, femmes, esclaves « citoyens » néanmoins.



plus, elle absorbe indirectement les théories hippocratiques<sup>201</sup> et aristotéliennes<sup>202</sup> relatives aux préoccupations d'ordre urbanistique. En outre, Philadelphia connaît les transformations que connaissent toutes les cités grecques après les guerres médiques (490-479 av. JC) qui se traduisent dans l'époque hellénistique par l'affirmation d'un urbanisme monumental, relayée plus tard par l'urbanisme romain. Les rues s'élargissent, parfois spectaculairement, le système d'égouts souterrains se généralise, les sanctuaires sont dispersés et intégrés à la trame urbaine, occupant l'emplacement d'un ou deux îlots. L'agora regroupe tous les principaux édifices publics mais joue aussi un rôle religieux. Une activité marchande, qu'Aristote souhaitait loin d'elle, tend progressivement à s'y développer. Dès l'époque classique l'agora devient une place régulière entourée de portiques. Les cités s'équipent de théâtres, de gymnases qui jouent le rôle d'université. L'expropriation est utilisée pour les travaux publics, des obligations de démolition sont pratiquées et une législation concernant la salubrité de la voie publique est mise en place afin de protéger l'espace public de tout excès causé par les particuliers. Aussi, l'espace urbain proprement dit, dans le territoire que circonscrivent ses murs, est un espace certes fonctionnellement et socialement segmenté, mais les distinctions hiérarchiques entre espaces sacrés et espaces profanes, espaces de la citoyenneté et espaces civiques, espaces aristocratiques et espaces populaires existent à toutes les échelles de l'espace urbain, ce qui évite une séparation physique dangereuse entre les habitants. Si une séparation physique existe entre les habitations, le maillage fin du territoire urbain par des rues étroites l'empêche d'être trop grande, garantissant ainsi une urbanité forte. De plus, la lenteur des déplacements agit également dans le sens d'une faible séparation sociale et fonctionnelle entre les espaces compte tenu du fait que des réseaux physiquement imposants constitueraient un handicap majeur : une distance trop importante entre les lieux d'échange. Philadelphia, après deux siècles et demi d'occupation, digère l'héritage grec. Cette réalité d'allégeance politique qu'incarne la monumentalité des édifices publics, l'action publique sur l'espace contribuant à

---

<sup>201</sup> Effets de l'environnement et importance du site dans la fondation de la cité.

<sup>202</sup> Aristote, souhaitant définir les principes d'un meilleur fonctionnement de la vie communautaire, réfléchit sur l'espace de la cité et des citoyens. Les cadres d'une organisation de l'espace de la cité doivent, selon lui, permettre le bon déroulement de la vie politique ; le souci d'Aristote n'est donc pas non plus spécifiquement urbanistique. Outre les considérations sur les qualités du site et la salubrité de la cité, il propose un plan urbain mixte constitué de quartiers à voirie orthogonale reliés par des rues labyrinthiques fortifiées. Il est partisan de la séparation des fonctions et de la spécialisation des quartiers. Les centres religieux, où doivent résider les magistrats, doivent être séparés mais proches des quartiers administratifs. Les quartiers commerciaux au cœur desquels il conseille la création d'une place destinée aux activités marchandes doivent être, comme les quartiers résidentiels, éloignés au maximum du centre religieux et de la place publique : l'agora, réservée aux activités civiques

L'affirmation d'une appartenance collective et d'une identification symbolique au sol de la cité, se manifeste, au-delà, à tous les niveaux de la société et dans toutes les activités relevant de l'habitabilité de l'espace de la polis. Avec 10 autres cités, dont certaines créées de toute pièce par les Lagides et les Séleucides, Philadelphia est un foyer vivant de la culture hellénistique dans cette région sémitique. Ces dix cités s'allient en une confédération opulente (la Décapole) : les régions agricoles du plateau transjordanien s'étendent, les centres urbains se développent grâce aux alliances commerciales et politiques que les cités mettent en place. Aussi, la décapole correspond à un espace qui, comme espace politique, est de petite échelle mais qui correspond à une réalité sociétale englobant les pays contigus de dix cités états en un seul pays à part entière, et, qui, à l'échelle du monde hellénique méditerranéen auquel il appartient et pour son berceau originel, constitue un « horizon ». En effet, la décapole étant aux confins de l'espace hellénique, il est en situation de contact avec d'autres réalités sociétales, nabatéennes au sud par exemple, mais reste malgré tout en situation de continuité territoriale et maritime avec la Grèce. Aussi, même si politiquement l'organisation confédérative de l'espace hellénique crée de la disjonction politique, la connexité du réseau routier de la décapole avec les confédérations helléniques syriennes et anatoliennes au nord n'entrave pas les échanges au sein du monde grec. Amman constitue donc un premier sol collectif d'appartenance territoriale emboîté dans celui de la décapole, elle-même dépendante de l'espace hellénistique.

## **2) Amman, Tours : villes romaines.**

L'histoire romaine qui se déroule sur plus d'un millénaire atteint son sommet aux deux premiers siècles de notre ère. A son apogée, l'Empire Romain voit la création et le développement de nombreuses villes. Rome compte alors 800 000 âmes, peut-être plus, ce qui compte tenu de l'époque lui vaut de fonctionner comme une véritable "*capitale parasitaire*"<sup>203</sup>. Tous les anciens domaines séleucides de Syrie et de Palestine sont conquis par Pompée en 64 av. J.C. . Le réseau urbain existant et actif permet de prolonger les héritages hellénistiques. Au moment donc où le Proche Orient devient province romaine, les peuples de Gaule dont les Turons (qui donneront leur nom à la Touraine et à Tours) sont conquis par César et se latinisent. Dans les deux cas, les

---

<sup>203</sup>Bairoch P., 1985 in op.cit.

retombées sont considérables en terme de structuration et d'organisation de l'espace à l'échelle de tout le territoire, qu'il s'agisse du développement des espaces agricoles, des centres urbains, des réseaux routiers. La Pax Romana assure la stabilité à tous les territoires de l'empire.

En 70, Philadelphia, comme membre de la Décapole, est placée sous administration impériale. Son urbanisation se poursuit. Elle constitue une étape du commerce de l'encens, de la myrrhe et des épices orientales pour les caravaniers nabatéens qui l'assurent depuis le 6<sup>o</sup>s. av. J.C. Vers l'an 30, est créée en territoire Turon, Caesarodunum, « la colline de César ».

La création de la ville romaine est sacrée, aussi, elle s'accompagne de rituels : la prise d'auspices : "*l'orientatio*", qui intègre la ville à l'ordre de l'univers par la création de deux axes perpendiculaires, le "*decumanus*" (est-ouest) et le "*cardo*" (nord-sud). En ce qui concerne Philadelphia, le *decumanus* longeait le wadi Sein Amman et le *cardo* permettait de relier la citadelle par l'intermédiaire d'un escalier monumental. Caesarodunum, elle, s'établit sur un monticule de la rive gauche de la Loire afin de préserver l'occupation humaine des inondations du fleuve. La ville est ouverte dans un premier temps mais les remparts construits ultérieurement et les portes dont ils seront percés prouvent également que l'espace de la cité était orienté perpendiculairement. Le dernier rite de fondation est la consécration, plaçant la cité sous la protection des Dieux. La citadelle de Philadelphia devient sanctuaire religieux. Le temple d'Hercule qui a depuis été remonté est édifié et la hauteur des colonnes témoigne encore de la vénération qui lui était accordée. On retrouve également à Tours, des traces d'anciens temples sur les bords de Loire, aux environs de l'actuel Château. L'autre rituel accompagnant la création de la ville romaine est le "*limitatio*" qui consiste à tracer à la charrue un sillon, ligne de protection symbolique en deçà de laquelle on construit les remparts et les portes. A Philadelphia, les enceintes de la citadelle existent déjà mais sont réaménagées et à Tours, les remparts construits trois siècles plus tard témoignent aussi de la nécessité de protéger le centre de la cité qui prend la forme d'un trapèze<sup>204</sup>. Si le plan des villes neuves est systématiquement orthogonal, il n'est que partiellement mis en place à Caesarodunum et à Philadelphia. Les rues sont pavées, bordées de

---

<sup>204</sup> La cité gallo-romaine correspondant aujourd'hui au quartier « Cathédrale » était ainsi circonscrite par des remparts au nord en retrait parallèle de la Loire. La partie Est (toujours existante) est parallèle à l'actuelle rue du Petit Cupidon, la partie sud de l'enceinte est toujours dégagée aujourd'hui au niveau des Archives départementales et longe ensuite le cinéma Studio des Ursulines puis la rue du Général

trottoirs. Leur largeur est variable selon que les villes sont nouvelles ou antérieures à la conquête romaine, mais elles sont d'une manière générale assez larges. Elles doivent répondre aux besoins de grandeur des défilés militaires (le décumanus atteint facilement les 12 mètres de large). Les rues à portiques sont courantes et commerçantes. Le forum, comme c'est le cas à Philadelphia est généralement à l'intersection du décumanus et du cardo, il constitue le cœur de la ville romaine, marché et lieu de réunion. Il est constitué d'édifices publics et de temples. Celui de Philadelphia est bordé d'une colonnade dont on admire encore les chapiteaux et il permet d'accéder à l'odéon, à un théâtre de 6000 places et, plus loin sur l'ancien cardo, à ce qui était vraisemblablement un sanctuaire impérial ; monuments toujours en place malgré les séismes. Philadelphia est baptisée la Rome de l'Orient du fait des 7 Djebels qui dominent le centre de la cité. À Caesarodunum, qui devient capitale de la province gallo-romaine de la Troisième Lyonnaise, le centre civique se développe également, comme en témoignent l'amphithéâtre de 12000 places et les vestiges de ses Thermes.

À l'époque impériale, les empereurs qui souhaitent affirmer leur puissance dans l'espace réalisent des perspectives monumentales par le goût du grandiose et du luxe. On voit donc émerger une volonté d'organisation de l'espace qui se traduit par l'émergence, au sein de la ville, d'espaces constitués de monuments spectaculaires, impériaux, religieux, patriciens ou publics et d'espaces piétons. Si un urbanisme scientifique n'existe pas à proprement parler, une volonté d'organiser l'espace est présent<sup>205</sup>.

---

Meusnier. Elles remontaient ensuite à angle droit vers la Loire, les tours de la cathédrale ont été érigées sur leurs assises.

<sup>205</sup> Le paléo-urbanisme antique se caractérise en effet par la constitution d'une discipline architecturale, que l'on pourrait dire corrélative du régime impérial dans le sens où ce dernier est bâtisseur. Vitruve, contemporain d'Auguste, premier empereur romain, rédige *"De Architectura"* vers -30. L'architecture va donc se constituer en art indépendant et en savoir-faire. La volonté de Vitruve est de faire de l'architecte un intellectuel. Il envisage dans son traité les compétences de l'architecte. S'attachant à étudier le problème de la construction des villes, du site et de la salubrité (il fait référence aux théoriciens grecs), il va se préoccuper également de l'esthétique urbaine et définir les qualités essentielles auxquelles doit renvoyer l'architecture. L'architecture selon lui est tout d'abord *"nécessaire"*, elle doit assumer les fonctions qui lui sont attribuées. Les deux autres qualités de l'architecture selon Vitruve, c'est la *"commodité"*, le côté pratique du bâtiment et la *"fermeté"* : la rigueur. Il existe aussi et dès l'époque républicaine, des services administratifs et juridiques chargés des travaux relatifs au nettoyage et à l'entretien de la voie publique, des égouts, des aqueducs. Cette législation prévoit également, sans qu'elle soit toujours effective, la limitation de la mitoyenneté, l'obligation de couvrir les maisons de tuiles et de les construire en pierre, le respect de l'alignement et l'interdiction de détruire un immeuble à des fins spéculatives ; sauf si celui-ci est en ruine auquel cas les habitants sont contraints de réparer, reconstruire ou de revendre en l'état. L'expropriation est également pratiquée pour la construction des édifices publics malgré la conception romaine du droit de propriété.



**Figure 3** : Le centre civique de Philadelphia, au pied de la citadelle (Ier siècle ap. JC), de gauche à droite, l’Odéon, le Forum et le Théâtre.

Hugues Baudry © 2005



**Figure 4** : Plan de Caesarodunum et photo de l’enceinte de la cité gallo-romaine aujourd’hui visible, ici mitoyenne du Musée des Beaux Arts de Tours, ancien archevêché de la ville.

France ballade © 2006

La colonisation romaine conduit à la création de nombreuses villes et à l'extension des sites existants ; le principe de base de l'administration romaine permettant une quasi autonomie des "*civitates*" et par là même le développement des réseaux urbains ainsi constitués. La cité de Caesarodunum, au premier siècle de notre ère est ainsi le siège d'un ensemble plus vaste, la *civitates turonorum*. La création de milliers de kilomètres de voies donne aux provinces de plus en plus de poids et dope le commerce. En Palestine, à partir du moment où Trajan en 106 annexe le royaume nabatéen, la province

d'Arabie peut enfin être l'objet d'un aménagement volontaire, coordonné et de grande échelle. Ce sera aussi le cas de la Gaule romaine.

Dans tout l'empire, pour faciliter la rapidité et la commodité des déplacements, de nouveaux axes de circulation sont créés et les anciennes liaisons routières sont normalisées, rationalisées, entretenues et surveillées<sup>206</sup>. Les villes témoignent de ce développement à travers leurs structures matérielles monumentales. Bénéficiant de la transmission de techniques nouvelles et de la diffusion de la civilisation romaine, l'urbanisation des cités romanisées s'intensifie en effet et contribue à configurer le paysage urbain des territoires sous influence romaine, matériellement et idéologiquement. En effet, les fondements idéologiques et symboliques du mythe de la ville se rattachent souvent de manière allégorique à l'urbanité Antique et à l'idée d'une participation si ce n'est citoyenne au moins collective à la vie urbaine. Vis-à-vis de l'agencement intérieur des espaces urbains, les principes proto-urbanistiques romains prolongent ainsi les conceptions grecques. En effet, si est établie une réelle distinction fonctionnelle et sociale au sein de l'espace urbain, celui-ci, dans ses métriques internes, articule avec souplesse et douceur des métriques topologiques pédestres et des habitations<sup>207</sup> non séparées physiquement autrement que par des murs ou des vides étroits produisant ainsi une forte continuité territoriale et assurant un haut degré d'urbanité.

Avec la romanisation du bassin méditerranéen et de l'Europe, l'œkoumène des sociétés qui y vivent, qu'elles soient gauloises ou sémitiques d'origine, est unifié et le développement que les peuples tirent de cette stabilité sociétale se traduit par la polarisation exercée par les centres urbains des cités sur les habitats résidences et par une ouverture des sociétés entre elles rendue possible par les routes terrestres ou maritimes. L'empire romain constitue une réalité sociétale multisubstantielle. Elle est un pays de très grande échelle et le limes, en tant que fixant ses limites là où des

---

<sup>206</sup> Sur toute l'étendue du territoire jordanien, sont retrouvés des vestiges de voies antiques, de bornes militaires et d'ouvrages de surveillance romains. La Voie Trajane qui permet de relier la Mer Rouge à Bosra en passant par Philadelphia sur la route caravanière nabatéenne empruntée primitivement par les Hébreux, structure toujours l'espace jordanien et son réseau urbain sous l'appellation « Route des Rois ». C'est elle qui, à travers le commerce des épices et de la soie, assurait la prospérité des cités romaines d'Orient. De même, si la Gaule non romanisée disposait de chemins celtiques, l'Empire permettra la structuration véritable du territoire gallo-romain. Ainsi Caesarodunum dans le maillage territorial romain devient un carrefour, le centre de routes qui permettent les liaisons avec Angers, Le Mans, Chartres, Bourges, Poitiers, Orléans via Blois.

<sup>207</sup> Habitation en tant qu'objet d'art et de technique renvoyant à toute forme de fonction et d'usage social, non strictement résidentielle.

frontières physiques n'existent pas, constitue le cadre dur d'implantation de métriques topologiques matérielles et immatérielles qui servent la continuité territoriale à toutes les échelles et configurent l'habitabilité dans toutes ses dimensions non spatiales, inscrivant durablement et à toutes les échelles l'empreinte de la culture romaine dans toutes les composantes de l'habiter.

### **3) Philadelphia et Civitas Turonorum, villes chrétiennes.**

D'un point de vue théorique, la religion est intimement liée à la vie collective. En effet, les rituels ou pratiques cérémonielles qui organisent la vie des communautés urbaines sont religieux parce qu'ils relient les êtres entre eux. Aussi, la fondation de la ville est traditionnellement liée au topos, à l'espace sacré où les hommes sont témoins ensemble d'un même spectacle, d'émotions communes. Les valeurs de la vie religieuse (religare=relier) sont ainsi fondées sur le moyen d'éprouver ensemble des sentiments, d'avoir confiance dans un destin commun. La religion permet donc originellement de s'en remettre aux forces de l'au-delà pour avoir foi en l'existence. La religion est consécutive de l'angoisse d'être au monde et le moyen que les sociétés se donnent pour affronter cette présence au monde. L'habitabilité du monde est source d'angoisse dans la mesure où elle signifie d'ajuster son existence dans l'incertitude du temps qui passe, dans l'incertitude de ce qui peut venir d'ailleurs, dans l'incertitude de l'autre...La religion en tant qu'elle suscite la foi permet par conséquent d'affronter l'existence avec confiance. Comme institution qui fixe les croyances collectivement, elle unifie les êtres. Elle devient donc un instrument d'encadrement des populations. Or à partir du moment où la religion établit des dogmes de nature morale qui régulent les comportements de manière normative, elle cesse d'être un instrument symbolique de création de socialités mais devient un instrument idéologique d'orientation de toutes les pratiques sociales donc instrument de pouvoir.

Si dans les cités romaines domine le culte des dieux du panthéon gréco-romain, lequel avait d'ailleurs intégré ou détourné les cultes autochtones, apparaît bientôt dans les milieux juifs palestiniens une nouvelle religion. Le christianisme apparaît historiquement dans cette région du monde parmi les hébreux qui continuent à pratiquer leur religion monothéiste dans la diaspora depuis la destruction de leurs royaumes au

VI° s. av. J.C<sup>208</sup>. Les premiers chrétiens baptisés dans le Jourdain à une quarantaine de kilomètres de Philadelphia, sillonnent la région, évangélisent l'Europe. L'espace chrétien est un espace idéologique qui du fait de la ressource idéale, la croyance, qui en constitue la substance, peut facilement s'organiser dans la connexité des réseaux supportant les déplacements humains. Si la lenteur des déplacements humains détermine l'extension de son échelle, l'espace idéologique ne connaît pas les obstacles que constituent le franchissement de limites territoriales et peut ainsi pénétrer aisément les pays<sup>209</sup>.

Malgré les persécutions dont les chrétiens sont l'objet en ce qu'ils remettent totalement en cause le culte impérial, le culte chrétien est autorisé en 313, et devient religion officielle en 392 sous Constantin. À sa mort, trois ans plus tard, l'empire romain se scinde. Philadelphia devient byzantine<sup>210</sup> et Civitates Turonorum, romaine occidentale, mais les deux cités se christianisent. Philadelphia devient le siège d'un évêché dès le IV° siècle. Les villas romaines qui couvraient les collines jouxtant le centre de la cité s'hellénisent de nouveau, les mosaïstes se développent. Au 6° siècle, des églises byzantines s'érigent au sommet de la citadelle et sur les flancs des jebels. Les Ghassanides, chrétiens arabes alliés de l'Empire Byzantin rebaptisent la ville. Philadelphia devient Amman. La Touraine, quant à elle, se christianise au IV° siècle avec St Martin. Compte tenu des invasions germaniques fréquentes, la cité originelle se referme sur elle-même, autour du palais du Gouverneur romain et de la basilique St Lidoire<sup>211</sup>.

---

<sup>208</sup> L'espace du peuple hébreu s'inscrit concrètement dans la disjonction topographique. L'impossibilité de conserver un attachement physique avec leur sol d'origine n'efface pourtant pas ce sentiment d'appartenance identitaire puisque le pays natal continue d'être le centre imaginaire de leur habitat. En effet, vivant dans des espaces séparés par de fortes distances, les membres d'une diaspora habitent en se liant aux métriques topologiques de telle sorte que les échanges au sein de la communauté garantissent la conservation d'un « horizon » collectif immatériel fondé sur des échanges, quant à eux matériels et idéels, reposant sur un rhizome dont les communautés dispersées constituent des nœuds assurant leur coprésence malgré la distance.

<sup>209</sup> À noter toutefois que l'espace de la croyance chrétienne n'est pas assimilable à l'espace de la pratique chrétienne. Les situations géographiques ne sont pas les mêmes puisque la pratique de la foi renvoie à l'agencement d'espaces matériels et/ou à la réalisation de rites concrets et/ou à un rassemblement collectif qui, dès lors que la réalité sociétale dont cette pratique dépend ne l'autorise pas, constituent des freins au développement de la croyance ou en signent la fin.

<sup>210</sup> Ce qui signifie que c'est une réalité sociétale autre qui conforme les espaces qu'elle recouvre.

<sup>211</sup> À la suite de laquelle sera édifiée l'église franque dédiée à St Maurice puis une église romane.



## **C) Les bouleversements irréversibles du Moyen Âge,** **Amman, Tours : des destins à jamais séparés ?**

### **1) Amman, un déclin annoncé.**

À partir du moment où l'Empire Byzantin ne contient plus ni les menaces extérieures au-delà de ses frontières ni les clivages sociaux internes entre les élites hellénisées et les populations sémitiques parlant toujours l'araméen, l'empire se disloque rapidement<sup>212</sup>. Amman est prise par les Perses sassanides en 614 puis par le Califat de Médine en 636<sup>213</sup>. Amman devient musulmane et intègre l'empire Omeyyade. Les califes Omeyyades, appartenant au même clan que Mahomet, fixent leur capitale à Damas. La tolérance est de mise, les lieux de culte chrétiens continuent d'être embellis, les Omeyyades, grands bâtisseurs, développent l'urbanisation et n'hésitent pas à adopter l'art byzantin. La citadelle d'Amman est remodelée, un complexe palatial y est construit. Un hall monumental recouvert d'un dôme permet d'accéder au palais, une citerne circulaire est creusée dans le roc pour alimenter les bains. Derrière le hall, au bout d'une colonnade qui dessert des cours à portiques entourées de locaux administratifs et résidentiels, se trouve le palais lui-même doté d'une salle d'audience. Amman devient un relais politique de Damas et la vie de cour s'y exerce ponctuellement. Cette résidence ammanienne comme les pavillons de chasse

---

<sup>212</sup> Témoignant ainsi de l'artificialité du territoire produit jusqu'alors puisque comme confins d'Empire, la Palestine constituait une zone fragile, d'autant plus difficile à stabiliser donc que le sentiment d'appartenance au sol géophysique des populations indigènes ne coïncidait pas avec la réalité socio-culturelle qui leur était imposée et de laquelle elles étaient exclues. Aussi l'inversion de la réalité géopolitique est radicale.

<sup>213</sup> A la mort de Muhammad en 633, le monde musulman est déjà de dimension impériale. Sa succession fait l'objet de conflits depuis le II<sup>e</sup> siècle de l'Hégire (VIII<sup>e</sup> s.). Les chi'ites affirment que le prophète avait désigné Ali son cousin, époux de sa fille, père de ses deux petits fils comme successeur. Les Compagnons du prophète auraient ainsi passé outre en désignant l'un d'entre eux (Abu Bakr, le beau père de Muhammad) comme premier calife. Il semble acquis qu'aucune désignation préalable, contraire aux normes tribales selon lesquelles les représentants dominants du groupe décident seuls de la succession, n'ait été faite. Quoi qu'il en soit, c'est Abu Bakr qui prend la tête du premier califat de Médine de 632 à 634, puis Omar, autre beau père du prophète, de 634 à 644, Othman gendre du prophète de 644 à 656 puis Ali, justement qui sera le 4<sup>e</sup> calife de Médine jusqu'en 661. Les 62 ans du califat de Médine seront marqués par des tensions internes, période au terme de laquelle Ali suspecté par le gouverneur de Syrie, parent d'Othman, d'avoir assassiné les deux précédents califes sera lui-même assassiné. Ce meurtre clôt la période des califes orthodoxes et achève de mettre en place le fameux et actuel antagonisme entre Sunnites (90% des musulmans) et Chi'ites (10%). Le gouverneur de Syrie, qui mit fin au Califat de Médine devient le premier calife de la dynastie Omeyyade en obtenant de Hassan, fils d'Ali et petit fils du prophète l'allégeance à son pouvoir. Pour se muer en roi, il se fait proclamer « Successeur du Messager de Dieu », c'est-à-dire qu'il se présente en tant que dépositaire de l'ordre exécutoire de Dieu.

ou châteaux construits plus à l'est dans le désert servent au prestige des souverains en même temps qu'ils sont le moyen pour eux de s'assurer du soutien des populations nomades et sédentaires. Ces complexes participent à la sécurité de l'Empire et contribuent aux échanges. Amman, très proche de la capitale impériale, perd toutefois de son prestige. Peu de temps après sa construction, le palais Omeyyade comme nombre de monuments antérieurs, est détruit par un séisme. Pourtant, compte tenu de l'administration Omeyyade, l'identité arabe se fixe dans la région, par la langue d'une part, par l'utilisation de la première monnaie musulmane et par la religion, les non arabes devant changer de nom pour se convertir à l'Islam sans que cette conversion fasse pourtant d'eux de vrais arabes. C'est d'ailleurs à cause de ces discriminations qui remettaient en cause ce que devait être l'Islam que les souverains étaient considérés comme des rois plutôt que des messagers (califes) de Dieu. La légitimité des Omeyyades étant rejetée totalement par les chi'ites et de manière plus nuancée par les sunnites, la dynastie des Omeyyades est renversée par les Abbassides en 750<sup>214</sup>. La branche abbasside de lignage prophétique<sup>215</sup> prend l'Irak pour centre d'Empire et se fixe Bagdad comme capitale. Leur règne jusqu'en 1258 donnera au monde arabo-musulman sa splendeur, tant sur le plan politique, qu'économique et culturel. Si la citadelle d'Amman est entretenue jusqu'au 13<sup>e</sup> siècle, la cité n'est pas reconstruite pour autant, elle joue un simple rôle de base militaire stratégique dans une province d'Empire. Les Abbassides se cantonnent progressivement dans un rôle religieux honorifique et les provinces sont abandonnées par le pouvoir central. Des mouvements séparatistes émergent entre la dynastie chi'ite Fatimide et les turcs Seldjoukides qui s'établissent finalement dans la région au milieu du XI<sup>e</sup> siècle. La région s'arabise et s'islamise mais Amman entre alors dans une longue période de déclin et tombe dans l'oubli, elle ne renaîtra qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Aussi, cette période témoigne de l'influence déterminante des tensions politiques et géopolitiques sur les situations géographiques.

---

<sup>214</sup> L'innovation du califat Omeyyade selon laquelle le dynastisme est fondé sur la filiation directe du père au fils est étrangère au système ancien tribal selon lequel, en cas de succession au sein d'une même famille, les anciens du lignage, à savoir, les oncles prévalent sur les fils. Ce sont ces rapports de force entre le dynastisme Omeyyade et le dynastisme tribal qui sont à l'origine du renversement des Omeyyades.

<sup>215</sup> Descendants d'Abou al Abbas, oncle de Mahomet.



**Figure 5** : Le hall monumental du palais Omeyyade de la citadelle d'Amman : témoin de l'arabisation de la capitale jordanienne au VII<sup>e</sup> siècle ap. J.C .

Hugues Baudry © 2005

## **2) À l'origine de l'urbanisation de Tours, la chrétienté, de la lenteur de l'urbanisation, la féodalité.**

Les villes médiévales sont radicalement différentes des villes antiques. Le monde médiéval est en rupture avec l'Antiquité. La crise du Bas-Empire romain et les invasions font disparaître les plans d'ensemble, les principaux espaces et monuments antiques. En raison de l'insécurité, les villes se contractent et l'aristocratie rejoint le monde rural. Seule l'Eglise empêche de nombreuses villes de disparaître. L'évêque et le personnel clérical assurent, au sein de la ville, la pérennité de la vie artisanale et marchande ; l'établissement de monastères sur la tombe de personnages saints entraîne le développement de faubourgs hors des murs.

L'histoire urbaine de Tours confirme cette tendance. En effet, alors que la ville se retire en son enceinte d'une dizaine d'hectares en bord de Loire qui reste le centre institutionnel, militaire, religieux, administratif de la ville vivante, se fonde aussi à l'ouest de la cité, hors des limites de l'espace urbanisé, un autre pôle autour du monde des morts qu'incarne la tombe de St Martin, évangéliste de la région, mort en 397.

Sur sa tombe est édiflée une basilique funéraire<sup>216</sup>. Dès lors, s’amorce la bipolarisation de la ville de Tours. La population christianisée qui n’est pas favorable aux occupants Wisigoths qui sont de religion arienne et qui malmènent leurs évêques, trouve un soutien auprès de Clovis, Roi des francs et chrétien, lequel, au début du VI<sup>o</sup> siècle, encourage la vocation chrétienne de la ville. Le sanctuaire Martinien, source de pèlerinages, lieu saint du monde chrétien de l’époque procure en effet à la ville un développement florissant. Les premiers rois chrétiens de l’occident, de Clovis à Pépin le Bref, encouragent la prospérité de la Basilique St Martin et du monastère<sup>217</sup>. La disposition binaire de la ville se confirme donc entre la cité où siègent le Comte ainsi que l’évêque et le monastère de St Martin, autour duquel s’agglomèrent des activités commerçantes et artisanales liées au développement du tourisme religieux. Au VI<sup>o</sup> s. Grégoire de Tours, évêque de la ville fonde l’Abbaye Saint Julien entre les deux pôles antérieurs. Métropole de la chrétienté occidentale, la ville s’affirme aussi comme centre intellectuel et culturel sous les carolingiens.

Le pôle martinien est alors situé dans le suburbium de la civitas Turonis originelle, autrement dit à l’extérieur des remparts gallo-romains de la cité, dans laquelle, le Comte de Tours se construit un château (Tour Feu-Hugon). Sans protection, le monastère, lui, est régulièrement détruit. En 919, l’Abbaye reçoit alors du Roi Charles III l’extension du privilège de l’immunité, c’est-à-dire l’exonération des droits de douane et de police depuis le monastère jusqu’à la Loire. Aussi, l’Abbé qui agit en lieu et place du Roi au sein du Monastère royal de St Martin fait du pôle martinien une « zone franche » où frères, moines, serviteurs, artisans, commerçants qui se comptent par centaines accueillent les milliers de pèlerins qui y séjournent régulièrement au cours de l’année. Exempté de taxes sur les rivières et les fleuves, possesseur d’innombrables propriétés dans le royaume, le pôle martinien bénéficie, de droit, d’une enclave au sein du territoire dépendant de la cité. Il prend à partir du moment où il se fortifie, le nom de Châteauneuf. Aussi, au X<sup>o</sup> siècle, il y a deux villes distinctes, tantôt en compétition, tantôt complémentaires dans les domaines politique, administratif et économique. Du IX au X<sup>o</sup> siècle, les invasions normandes et la montée de la féodalité « paralyse »

---

<sup>216</sup> Dans l’actuelle rue des Halles.

<sup>217</sup> En témoignent, les vestiges de l’Eglise St Pierre le Puellier fondée par Clotilde la femme de Clovis en 512 au nord de la Place Plumereau, la toponymie de la rue du « Change » dans le quartier martinien en référence au privilège de battre monnaie (livre tournois) que l’abbaye obtient de Clovis jusqu’au début du XIII<sup>o</sup>s. , la tour Charlemagne qui s’élève sur le tombeau de Luitgarde, épouse de l’empereur.

quelque peu l'urbanisation, Tours devient un enjeu de conflit entre les Comtes de Blois et les Comtes d'Anjou. L'histoire du château médiéval de Tours, construit par les premiers puis reconstruit par les seconds traduit cet enjeu.



**Figures 6 et 7 :** Les monuments « symboles » de la bipolarisation urbaine de l'espace tourangeau médiéval, le château à gauche, la basilique St Martin à droite.

France Ballade, 2005

### **3) L'élan urbain tourangeau de la fin du Moyen Âge.**

À partir du bas Moyen Âge, s'intensifient l'urbanisation, le mouvement de croissance démographique, la production et le commerce. Malgré la période forte de féodalité qui se caractérise par la violence de la conquête œkoumène des dynasties royales, l'extension urbaine se poursuit. À Tours<sup>218</sup>, celle-ci se poursuit selon la disposition est-ouest de la bipolarisation, le long de la rive sud de la Loire. D'une manière générale, pendant cette période trouble, les villes existantes s'étendent. Les anciennes cités romaines, se développent et se transforment y compris dans leur périphérie proche. La construction de l'actuelle cathédrale St Gatien de Tours sur ses bases romanes est entreprise. À son chevet, l'Archevêché est également édifié, reste

---

<sup>218</sup> Possession de l'Empire des Plantagenets durant tout le XII<sup>e</sup> siècle qui réintègre définitivement le royaume de France au début du XIII<sup>e</sup> siècle

aujourd'hui la Salle des Synodes. Sur la Loire, dans le prolongement de la voie romaine et à la jonction du Château est construit en bois et en pierre le pont qui permet de traverser la Loire sur lequel sont construits des ouvrages militaires et des chapelles<sup>219</sup>. Il y a ainsi autant de continuité entre la Cité et le quartier de St Symphorien, de par la connexité du pont d'une rive à l'autre de la Loire, qu'entre la Cité et Châteauneuf. Des quartiers d'artisans et de commerçants se créent aux portes de la cité. Il s'agit du bourg des Arcis qui se forme à l'ouest de la cité, à l'intersection des deux voies romaines et qui donnera naissance au quartier Colbert d'une part et, côté Est de la cité, autour de l'Eglise St Pierre des Corps, l'espace correspondant aujourd'hui au quartier Blanqui d'autre part. Châteauneuf se développe, le pôle martinien voit s'ériger une nouvelle basilique<sup>220</sup> qui se dote d'un cloître, s'y construisent de nouvelles chapelles ou églises : St Denis, Ste Croix et Notre Dame de l'Escrignole...<sup>221</sup>. Autour du sanctuaire, le bourg de Châteauneuf se développe également et en particulier vers la Loire. Les activités religieuses se confirmant à l'extérieur du pôle martinien, sont construits le Prieuré St Eloi, l'église St Saturnin... Comme partout où existe un château ou un monastère se développe un marché qu'encourage l'octroi, par le seigneur, de privilèges aux habitants. L'émergence de la bourgeoisie entraîne la reconnaissance de la commune de Châteauneuf au début du douzième siècle. Certaines maisons tourangelles de l'époque témoignent de cet embourgeoisement de la population. Les marchés se développent autour des deux pôles. Les foires St Maurice ont lieu dans le faubourg des Arcis à l'extrémité Est de la Grand'Rue (future rue Colbert). Dans le pôle martinien, la place du Grand Marché qui donne sur la Trésorerie de l'Abbaye<sup>222</sup> est ouverte ; le carroi aux chapeaux<sup>223</sup> à partir du XIII<sup>e</sup> siècle devient le centre marchand de Châteauneuf. Une rue adjacente se spécialise dans le change de monnaies. Ainsi, comme dans toutes les villes anciennes, les édifices majeurs s'entourent de constructions nouvelles, les chemins ruraux se transforment en rues. La trame viaire du quartier se structure ainsi à cette époque. Le tracé des rues est rarement linéaire, parfois concentrique. Cette absence apparente d'ordre dans le plan de la ville médiévale masque pourtant une organisation réelle de l'espace urbain. L'espace de la ville médiévale se structure autour de la rue,

---

<sup>219</sup> L'actuelle passerelle piétonne, dit le pont de fil, est située à l'emplacement du vieux pont.

<sup>220</sup> Les constructions de la Tour Charlemagne et de la Tour de l'Horloge au pied de laquelle les pèlerins déposent leur don, aujourd'hui visibles, sont entreprises à partir du XI<sup>e</sup> siècle.

<sup>221</sup> Dont il reste des éléments visibles respectivement Place de Châteauneuf, rue des Trois pavés ronds et rue Baleschoux

<sup>222</sup> Le portail de l'îlot de la Trésorerie de style gothique vient d'être réhabilité.

<sup>223</sup> Future place Plumereau.

espace stratégique de la vie sociale et économique. Les parcelles sont étroites : c'est dehors que se passe la vie. La ville médiévale comporte des quartiers de métiers (des tanneurs, des bateleurs, du change, des cordeliers...), localisés spontanément ou autoritairement selon qu'ils sont polluants, bruyants ou non. De nombreuses règles de police urbaine censées protéger la voie publique et l'esthétique de la rue se retrouvent dans les ordonnances imposées par les autorités foncières. Ainsi, de même que dans les villes antiques, l'espace urbain médiéval s'articule autour d'un maillage et d'habitations garantissant un haut degré d'urbanité.



**Figure 8** : Le Carroi aux chapeaux, centre marchand de Châteauneuf au XII<sup>e</sup> siècle, célèbre aujourd'hui sous l'appellation Place Plumereau.

Images de Marc © 2003

Alors que jusque là, l'urbanisation de Tours est bipolaire, les deux cités étant reliées par l'ancienne voie romaine orientée est-ouest structurant les relations entre les deux centres urbains, les quartiers qui constituaient une interface entre l'espace civique et l'espace religieux sont enfin réunis dans le même ensemble, fortifié en 1355, du fait des premiers ravages de la guerre de cent ans. A la période de transition du Moyen Âge et de la Renaissance, Charles VII, duc de Touraine<sup>224</sup> devient roi de France, entraîné au pouvoir par Jeanne d'Arc depuis Chinon. Dès lors, Tours devient la capitale de fait du Royaume de France.

## **D) Tours, centre urbain d'un état moderne, le pré-urbanisme d'une ville européenne.**

### **1) Les prémisses de l'Art Urbain, Tours : ville royale.**

Du milieu du XV<sup>e</sup> siècle. à celui du XVI<sup>e</sup>, Tours devient l'asile de la royauté en péril. Cela est particulièrement sensible durant les règnes de Charles VII et de Louis XI, mais leurs successeurs jusqu'à François 1<sup>er</sup> y reviennent avec prédilection. La présence du Roi et de sa cour favorise l'émergence de familles de la noblesse et de la bourgeoisie locales qui occupent alors les postes de l'Administration royale. Progressivement, sous leur impulsion, Tours va se développer, digérant les évolutions pré-urbanistiques de la fin du moyen âge et de la Renaissance. L'interface entre le monde rural et le monde urbain est encore fortement matérialisée par les remparts de la ville mais les relations de contact entre l'un et l'autre, surtout en période de paix sont essentielles au fonctionnement de l'un comme de l'autre. La mise en place de l'Etat moderne correspond de plus, à l'inclusion de la Touraine dans l'espace du Royaume de France.

Avec la Renaissance, la réflexion sur la ville progresse et les tentatives rationnelles de son organisation s'élaborent. Apparaissent en effet, et c'est caractéristique, les "vues urbaines" qui modifient le mode d'appréhension symbolique de la ville. La représentation iconographique permet de comprendre la ville dans sa totalité en l'identifiant au dessin. Ces profils de ville sont, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle et jusqu'au 18<sup>e</sup>, destinés à un public de plus en plus large. Ils constituent des instruments de reconnaissance de la ville. La ville acquiert ainsi un sens nouveau. La réflexion urbaine participe de la culture humaniste et lettrée de l'époque, c'est-à-dire qu'elle ne concerne d'abord que certains érudits, mais la question se diffuse progressivement chez les nobles et dans la bourgeoisie citadine<sup>225</sup>. Avec Alberti apparaît *"l'idée que la*

---

<sup>224</sup> L'hôtel des Ducs de Touraine est situé place de Châteauneuf.

<sup>225</sup> Filarète, florentin, est l'auteur d'un traité d'architecture dans lequel il représente sa ville idéale : "Sforzinda", du nom du duc de Milan pour lequel il est au service. Il conçoit un plan radioconcentrique. Son dessin a la forme d'une étoile à huit branches, modèle cosmogonique qui lui vaudra le succès. Seize rues rayonnantes convergent vers le centre où s'érige le palais du souverain, s'ajoutent des places secondaires et une grande rue circulaire. Le tracé d'un beau plan devient une fin en soi. L'idée de Filarète est reprise par di Giorgio Martini qui adapte son plan aux exigences militaires. Le plan que ce dernier propose est octogonal avec en son centre une place elle même octogonale d'où débouchent huit rues rayonnantes coupées par des voies concentriques toujours octogonales. L'apport des ingénieurs militaires



*structure d'un bâtiment ou d'une ville puisse dépendre d'un ensemble de considérations rationnelles ayant leur logique propre* " F.Choay, 1980<sup>226</sup>. Si cette réflexion urbaine ne se traduit pas dans l'espace tourangeau « Renaissant » dans le changement du plan de la ville et dans la réalisation de perspectives monumentales, certaines de ses manifestations sont pourtant apparentes. Les gravures, d'une part ; elles traduisent l'importance symbolique accordée au site, au tracé des rues, à la disposition des formes urbaines. S'élabore ainsi à travers les figurations de la ville idéale, une conception intellectuelle de l'espace urbain qu'il s'agit de projeter dans le réel. Les modifications architecturales et urbanistiques qui affectent l'espace urbain de Tours, même si elles sont limitées, montrent également l'intégration de la ville au procès d'ouverture de la ville aux questions urbaines de la Renaissance. Les architectes sortent de leur fonction technique pour devenir des artistes et des savants. L'aspect esthétique des opérations urbaines est privilégié. Plusieurs types d'évènements ou de constructions témoignent à Tours de la mise en place de l'Art urbain.

La réunification des deux pôles, cité et Châteauneuf, conduit ainsi à la régularisation de la trame viaire, exprimant ainsi la cospatialité ; la Grand Rue et la rue de la Scellerie, voies rectilignes, structurent d'est en ouest l'espace unifié de la ville et orientent l'extension urbaine à l'intérieur des fortifications les réunifiant. Des opérations de remodelage sont effectuées. En aucun cas il ne s'agit de grandes percées ou d'aménagements de grande ampleur mais la construction de monuments privés et publics manifeste l'émergence des préoccupations architecturales de la Renaissance. Celles-ci étant d'autant plus effectives que Tours et le Val de Loire d'une manière plus générale sont le siège de prédilection des Rois de France et de leur cour. Charles VII accélère la construction de la cathédrale St Gatien qui ne sera achevée qu'à la moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Sur le côté nord de celle-ci est entamée la construction du cloître de la

---

est important : de la place centrale, toutes les rues devaient pouvoir être balayées par les canons. Les remparts aussi sont renforcés de bastions. Le premier grand traité sur l'architecture et la ville est celui d'Alberti, "*De re aedificatoria*" imprimé en 1496. Il définit, en s'inspirant de Vitruve, ce que doit être une architecture plus réfléchie et modernisée. Trois principes clés doivent être tenus selon lui pour toute construction : le principe de nécessité (*Necessitas*) est celui que doit fonder la fonction de la construction, c'est-à-dire que la construction doit se penser dans l'ensemble qu'elle occupe fonctionnellement ; le principe de commodité (*Commoditas*) qui doit régir l'aspect pratique dans l'usage du bâtiment et le principe de volupté (*Voluptas*) qui répond au plaisir esthétique que procure la beauté de l'architecture. Alberti traite aussi de la ville globale. Il souhaite instituer ainsi des principes de clarté et de symétrie mais ne propose pas de plan idéal absolu, strictement orthogonal, il vante ainsi le charme des rues sinueuses de la ville médiévale tout en privilégiant les perspectives uniformes pour les grandes artères.

<sup>226</sup>Choay F., 1980 in Harouel J.L., 1993 : *Histoire de l'urbanisme*. Paris, PUF, coll Que sais je ? 126p.

Psalette, avec entre autres, la riche bibliothèque du Chapitre. La place foire le Roi est remodelée dans la Grand Rue. Les foires franches qui y ont lieu depuis le XIV<sup>e</sup> siècle sont confirmées par Louis XI et François I<sup>er</sup>. Pôle commercial de Tours, ouvert au nord sur la Loire, la place, qui sert aussi de lieu d'exécution des condamnés, est dotée d'une fontaine au début du XVI<sup>e</sup>, ornée d'un vase Médicis. C'est sous Louis XI, qui réside alors dans son château de Plessis-les-Tours<sup>227</sup> que la ville se transforme le plus. Sous son règne, les rues de la ville sont pavées, il introduit à Tours l'industrie de la soie au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, ce qui participe nettement à l'embourgeoisement de la cité. Les maisons à colombages, que l'on trouve dans les quartiers Plumereau et Colbert datant du XV<sup>e</sup>s. en témoignent. Les remodelages sont souvent consécutifs d'implantations de nouveaux monuments dans la ville. Ainsi Louis XI construit au XV<sup>e</sup> siècle l'église des Carmes au nord du quartier Plumereau, il reconstruit l'église St Saturnin dont le clocher s'élève à 56 mètres de haut. Celle-ci, située dans le prolongement de la grand-rue à l'ouest, matérialise l'unification des deux anciens pôles urbains. L'axe rue Colbert - rue du Commerce et les nouvelles rues tracées sous Louis XI<sup>228</sup>, qu'elles soient adjacentes à cet axe ou qu'elles structurent l'espace intra muros dans son ensemble traduisent des préoccupations d'appréhension générale de la ville, à des fins plus esthétiques que fonctionnelles. Ces préoccupations artistiques se manifestent de Charles VII à François I<sup>er</sup> dans la construction de résidences de notables, aristocrates ou riches bourgeois qui séjournent alors dans la ville. Cette phase pré urbanistique s'illustre ainsi dans l'apparition de la façade monumentale classique de l'immeuble "Renaissance" qui obéit généralement au programme architectural de l' "unité de style" : l'Hôtel Gouin, est à l'origine une maison médiévale, que le Trésorier des finances du Roi Charles VII, transforme en hôtel particulier, il est racheté par un bourgeois au début du XVI<sup>e</sup> siècle et illustre bien le style renaissance. L'hôtel Babou de la Bourdaisière, sur la place Foire le Roi est construit pour Philibert Babou, Surintendant des Finances de François I<sup>er</sup>. L'hôtel de Beaune-Semblancay, sa fontaine et la chapelle Renaissance qui les jouxtent, construits rue Jules Favre, est la demeure de Jean de Beaune, argentier des Rois Louis XI et Charles VIII, qui devient Surintendant des Finances sous Louis XII et François I<sup>er</sup> et Maire de Tours en 1498. Le logis Berthelot-Briconnet, à l'angle de la rue de Châteauneuf et de la rue du Change, abrite le maire de Tours. Dans la partie de Châteauneuf où s'installent les ouvriers et marchands de soie, rue Litré, se trouve

---

<sup>227</sup> Commune de La Riche

<sup>228</sup> Rues Bretonneau, Jules Favre, Lucé...

l'hôtel des Binet qui appartient à une famille bourgeoise. L'hôtel Robin-Quantin, dans la même rue est habité par des marchands de soie, et, un peu plus loin, la Maison Juste est la propriété d'une famille originaire d'Italie qui donne alors à Tours de nombreux sculpteurs. Enfin, la maison de Tristan, rue Briçonnet, du nom de l'homme de confiance de Louis XI et la maison de la Belle Cordelière, rue Constantine donnent également de bons exemples de solides maisons bourgeoises du XV<sup>e</sup> siècle. Ainsi jusqu'à la moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, l'ensemble urbain tourangeau se densifie considérablement, c'est cette période faste qui marque l'apogée de la ville de Tours.



**Figure 9** : La fontaine « Renaissance » du logis de Jean de Beune de Semblançay, située, rue J. Favre, à mi-chemin du pôle martinien et du centre de la cité, un symbole formel de l'Art Urbain dont l'histoire et la localisation dans le tissu urbain témoignent également de la volonté fonctionnelle d'unifier la cité royale.

France ballade © 2006

Jusque là tranquille et prospère, dans la seconde moitié du siècle, la région et la ville se voient troublées par la conspiration d'Amboise en 1560, les guerres de Religion (qui entraînent en 1591 la construction d'une enceinte englobant les faubourgs de la commune par les ingénieurs du Roi Henri IV ) et les épidémies de peste (qui conduisent en 1607 à l'arrêt des foires franches). Paris puis Versailles deviennent capitales d'un Etat qui se centralise de plus en plus au cours de la période moderne. Les nombreux chefs d'industrie protestants sont contraints de s'expatrier, ce qui provoque la ruine des

fabriques d'étoffes. Si depuis Louis XI, Tours bénéficie d'une organisation municipale libre de se gérer elle-même moyennant fidélité et assistance au Roi, avec la mise en place de l'Etat moderne, ce sont les gouverneurs et intendants du Roi qui, surtout à partir de Louis XIV, ont, par l'intermédiaire des grandes familles locales à qui le Roi accorde les charges municipales, le contrôle sur la Ville. Aussi, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, l'histoire de Tours se banalise, la vie économique est rythmée par le trafic de la Marine de Loire. A la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la configuration de la ville est conforme à la ville traditionnelle, la croissance urbaine stagne depuis un siècle et la ville est dégradée.

## 2) Les prémisses de l'urbanisme scientifique, Tours restructurée.

En 1756, une opération urbaine qui va durer 40 ans conduit à la restructuration de l'espace urbain tourangeau. Chevauchant la période de mise en place de l'Art Urbain européen et celle qui voit se profiler les problématiques de l'urbanisme scientifique du XIX<sup>e</sup> siècle, la transformation urbaine que connaît Tours à cette date est caractéristique du pré-urbanisme classique.



**Figure 10** : La vue urbaine de Tours après la percée méridienne du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle : une mise en scène monumentale de l'entrée de ville, immortalisée ici depuis le coteau nord de la Loire.

France ballade © 2006.

L'opération, menée par l'administration royale<sup>229</sup> et soutenue par les médecins, ingénieurs et négociants, consiste dans la construction d'un nouvel axe nord / sud de six

<sup>229</sup> C'est l'Intendant de la Généralité de Tours, François Pierre du Cluzel qui mène précisément cette transformation, il bénéficie du soutien du Duc de Choiseul, Gouverneur de Touraine de 1760 à 1785.

kilomètres perçant la ville ancienne perpendiculairement à la Loire, depuis la percée de la Tranchée dans le coteau de Saint Symphorien<sup>230</sup> au nord, jusqu'à la levée de Grammont traversant le Cher au sud de la ville. Un Pont de Pierre (aujourd'hui pont Wilson) est construit sur la Loire (1765-1778) et débouche au sud sur une place monumentale qui se prolonge donc par la création intra muros de la rue Royale (1773-1777). La perspective monumentale créée et la recherche scénographique qui est stigmatisée dans la composition de la place au débouché du pont, relève des logiques esthétiques de l'Art Urbain. La place et la rue Royales sont ordonnées selon une symétrie parfaite. De part et d'autre de l'axe, deux immeubles classiques aux frontons triangulaires sont édifiés sur la place pour accueillir à l'est le nouvel hôtel de Ville et à l'ouest le musée des Beaux Arts<sup>231</sup>. Face à eux, au nord, les enceintes ont été détruites<sup>232</sup> et laissent place à des jardins ouverts, symétriques. Dans l'alignement des façades des deux immeubles sont plantés des arbres à haute tige. La rue Royale qui traverse l'ancien axe directeur de la ville (Colbert-Commerce) est créée sous la forme d'un lotissement immobilier aux règles rigides : homogénéité parfaite des façades et alignement strict. De plus, les immeubles classiques alternant avec des portes cochères renforcent la perspective et la symétrie. Au sud, la rue Royale débouche dans un premier temps sur deux grilles.

Aussi cette percée de six kilomètres dans l'espace urbain est une mutation considérable de la ville, transformant l'orientation du dispositif urbain de 90° par rapport à l'ancien axe d'une part, et ouvrant la ville sur la Loire d'autre part. Toutefois, si dans sa réalisation, l'opération est esthétique et se fonde sur un certain nombre de principes formels de l'Art Urbain (rectitude des rues, recherche d'un axe dominant, symétrique, perspective monumentale dans la composition urbaine...) ; autrement dit, si tous ces éléments relèvent de l'art urbain et de sa diffusion en France avec l'âge classique et participent ainsi de la volonté de produire du beau, l'opération urbaine scénographique tourangelle mise en place en cette seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> est menée

---

<sup>230</sup> Le site de St Symphorien est habité depuis que Saint Perpet y fonde une église au V<sup>e</sup> siècle. Au moyen âge, le bourg se développe sur les bords de Loire au débouché du vieux pont construit au XI<sup>e</sup> siècle depuis le château de Tours.

<sup>231</sup> Qui ne sera construit que sous la Restauration.

<sup>232</sup> Événement majeur de l'histoire urbaine qui traduit le passage du statut de pays du monde urbain intra muros à celui de centre relais d'un pays et d'une réalité politique plus vastes qu'est le royaume. En outre, la fin des fortifications tout en rendant moins lisible l'interface entre l'espace rural et l'urbain ne l'annule évidemment pas mais libère l'espace urbain de la contrainte de l'entassement et annonce le développement périurbain.

par le pouvoir royal qui, au-delà des questions esthétiques, commence à être attentif aux questions fonctionnelles de l'urbanisme. Aussi, c'est bel et bien dans ce sens qu'il faut comprendre les réalisations entreprises à Tours par l'autorité royale à partir de 1756. Celles-ci s'inscrivent en effet dans une volonté d'organiser les échanges des hommes et des marchandises. Les bases routières inter ou intra urbaines ont comme objectif la modernisation de la ville. Aussi, c'est la décision de faire dévier la route d'Espagne par Tours afin de créer une route plus directe à travers la Beauce depuis Paris qui est à l'origine de cette opération. Il s'agit d'adapter l'habitat œkoumène de la nation et l'habitat résidence des organisations communales aux nécessités conjoncturelles. C'est en ce sens que parallèlement à cette opération, est édifié le Palais du Commerce, que les foires franches de Tours sont rétablies sur les bords de Loire en 1782, qu'en 1785, la douane, relative au trafic des vins sur la Loire, est supprimée de manière à moderniser les structures économiques et dynamiser les structures sociales locales. À la même période, le pouvoir royal soutient la création d'établissements d'enseignement supérieur de Tours : une école de Chirurgie en 1766 ainsi qu'une école de dessin industriel et artistique en 1779. L'intendant du Roi, du Cluzel, fait venir en 1778 une maîtresse sage-femme de manière à former de nouvelles élèves sur Tours. En 1766, est créée une compagnie de pompiers. En 1772, l'intendant prend l'initiative de mettre en place un service de secours aux noyés. Aussi, la transformation urbanistique en elle-même est liée à des enjeux sociétaux qui ne sont pas seulement d'ordre architectural et technique mais aussi économiques, culturels, sociaux, humanitaires. En effet, cet inventaire des différentes actions contemporaines de la percée urbaine exprime le changement des modes de réflexions sur la ville, qui, à partir des Lumières s'attache aux problématiques hygiénistes. Ainsi, à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècles même si les types d'opérations de remodelage d'espaces anciens (création de nouvelles places, nouvelles rues, construction de ponts, aménagements de quais, de promenades, construction de théâtres, d'églises, de palais de justice, d'hôtels de ville, de casernes, d'hôpitaux, de statues, de jets d'eau, de fontaines, plantation de parcs et de jardins), se rattachent à l'art urbain, ces actions s'inscrivent également dans un cadre de pensée urbanistique basé sur des préoccupations fonctionnelles. Ainsi, les débuts de la Révolution Industrielle dans un contexte d'Ancien Régime ont pour conséquence la transformation de la ville et de sa vision par la société. Le texte réglementaire du 16 Septembre 1807 relatif au "dessèchement des marais" est caractéristique. Il soumet l'aménagement des villes aux mêmes lois générales que celles destinées à l'aménagement de tout l'Empire. Cette loi

fixe les règles d'extension de la voirie de toutes les villes françaises tout au long du XIX<sup>e</sup>s. Elle est décisive d'une part parce qu'elle explique les types de croissance urbaine des villes modernes et parce qu'elle pose le problème de l'articulation entre la propriété privée et l'utilité publique d'autre part, à une période où la question même de l'intérêt général s'engage dans les rapports entre la Société et le Pouvoir. Cette loi fixe ainsi les règles de la Déclaration d'Utilité Publique et celles de l'édilité publique qui déterminent le prospect et l'alignement dans les espaces à construire. C'est à cette époque que se développent les thématiques organicistes de qualification de la ville : la ville est un corps, avec ses fonctions, son tissu, ses maux : des dysfonctionnements liés à la surpopulation, à l'insalubrité, aux miasmes de certains espaces qu'il s'agit de diagnostiquer et de soigner. S'affirme ainsi le discours médical de la théorie hygiéniste. Celle-ci affirme que les mauvaises conditions de vie sont responsables des troubles sociaux et que ces dérèglements scandaleux doivent être ordonnés. Est recommandé ainsi par ces médecins, le recours à la triple circulation hippocratique de l'air, de la lumière et de l'eau dans les maisons. C'est en ce sens, qu'à Tours par exemple, les ingénieurs des Ponts et Chaussée vont s'investir dans les opérations urbaines liées aux "fonctions circulatoires" et que les gros négociants vont soutenir ces opérations de lotissement de manière à dynamiser la ville en elle-même. Ces structures qui sont mises en place à partir de l'âge classique traduisent un moment majeur du procès du phénomène urbain.

Ce que l'on peut noter d'ores et déjà par rapport au fait urbain lui-même dans sa réalité diachronique d'espace habitable, c'est que, si dans les sociétés pré-urbaines, la cité centre l'œkoumène de la communauté et introduit territorialement et fonctionnellement une interaction centre / hinterland renvoyant à l'interrelation citadins / ruraux ; dans les sociétés rurales, l'habitat résidence qui structure le village, le hameau ou le bourg s'articule déjà aussi à l'espace de subsistance configuré par les champs, les prairies, les forêts.... Aussi de la même manière que le village constitue le terme médiateur de la relation ville / campagne, la ville constitue le terme médiateur de la relation entre espace local et espace national. Si la ville constitue donc un centre et non un gros village, c'est en tant qu'elle est dotée de fonctions centrales (politiques, religieuses, militaires...) et elle introduit donc une rupture de niveau entre elle et la campagne. Aussi, non seulement la cité pré-urbaine marque l'opposition entre l'espace

de résidence et l'espace de subsistance mais elle se définit surtout par la convergence de l'espace de subsistance vers son centre, autrement dit la ville. « *De centre « œkoumènie », elle se transforme, imperceptiblement d'abord, d'une manière accélérée ensuite (surtout à partir du XIX<sup>e</sup> siècle), en œkoumène spécifique pour ses résidents (...) la ville n'est plus l'espace résidentiel à partir duquel on vit mais de plus en plus le milieu où l'on vit* »<sup>233</sup>. En effet, qu'il s'agisse des citadins ou des ruraux, la ville devient centre de l'espace de résidence et de subsistance pour les premiers comme pour les seconds. L'espace urbain va monopoliser de plus en plus les moyens de subsistance, y compris pour les ruraux dépendants économiquement des marchés urbains. Or, à partir du moment où en Europe, le système féodal est progressivement remplacé par l'Etat moderne, autrement dit à partir du moment où les villes ne sont plus au cœur des invasions étrangères ou des luttes seigneuriales mais qu'elles deviennent les pôles pacifiés, relais du pouvoir central qui agit sur l'ensemble de son œkoumène unifié, le centre de l'œkoumène de la collectivité devient la capitale de l'Etat central. Aussi, la circulation des hommes, des biens et des informations devient un enjeu à l'échelle de l'Etat, puisque, qu'il s'agisse des échanges intra-urbains ou inter-urbains, tous participent à l'espace de subsistance d'une même société. L'habitat résidence collectif peut dès lors, donc, structurer un espace dont les pôles peuvent potentiellement recouvrir l'ensemble de l'œkoumène de l'Etat nation, toute l'étendue du pays. Pourtant, si à l'échelle des acteurs collectifs, des organisations marchandes en particulier, cet élargissement de l'œkoumène a des répercussions majeures sur le développement des structures économiques capitalistiques<sup>234</sup>, le centre de l'œkoumène des acteurs individuels reste concrètement la ville la plus proche d'où ils tirent leur subsistance et qui configure la situation de leur espace de résidence ; même si mentalement l'identité nationale se fixe et si socio-économiquement ils tirent profit des actions de l'Etat comme on a pu le voir avec la mise en place à Tours par le pouvoir central d'organisations publiques chargées de lutter contre la mortalité infantile, les incendies ou les noyades ou de réformes économiques visant à agir sur l'augmentation de l'offre de travail (amplification du trafic sur la Loire, augmentation de la production viticole ou textile, facilitation des échanges). Les fonctions centrales de la ville seront donc amplifiées au fur et à mesure que se configurent les sociétés modernes puisque les villes

---

<sup>233</sup> G.H. de Radkowski in op. cit. page 107.

<sup>234</sup> En tant qu'elle signifie élargissement du marché.



vont progressivement accumuler tout un arsenal de fonctions agissant directement ou indirectement sur les moyens de subsistance de la société dans son ensemble.

### **3) Tours au XIX<sup>e</sup> siècle : extension urbaine et mise en place des procédures de régulation urbanistique.**

À Tours comme ailleurs, le XIX<sup>ème</sup> et en particulier la seconde moitié du siècle, est caractérisé par l'extension de l'emprise urbaine. L'essor de l'industrialisation à Tours, qui fait de la Ville une source d'emplois nouveaux, contribue ici comme ailleurs à favoriser l'exode rural. La croissance démographique qui en est consécutive contribue à désorganiser le mode d'extension spatiale du phénomène urbain. Le développement du capitalisme et des échanges fait se constituer une bourgeoisie urbaine constituée de commerçants ainsi qu'une masse de "prolétaires" en forte croissance et en situation de grande pauvreté. Le logement du prolétariat industriel et l'inorganisation de la ville est au cœur du débat public, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'au début du XX<sup>e</sup>. La question urbaine est indissociable de la question sociale posée par les dysfonctionnements urbains. Dès lors, médecins, journalistes, écrivains, politiciens, vont s'engager dans une pensée pré-urbanistique socialiste et utopique : celle de R.Owen, C.Fourier ou E.Cabet par exemple. Les principes de cette pensée sont progressistes, ils se basent sur une idée de zonage hiérarchique des fonctions de la ville et sur la standardisation des formes et des activités urbaines qui laissent donc présager d'un affaiblissement du gradient d'urbanité. Les principes hygiénistes de l'âge classique, les préceptes de l'art urbain, la nécessité de séparer les fonctions urbaines et l'application des règles d'édilité publique en place depuis le début du siècle se traduisent à Tours dans des procédures urbanistiques typiques. La régulation urbaine se manifeste par le renforcement des fonctions centrales de la ville.

Alors que jusqu'à la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, le centre était bipolaire et d'orientation est-ouest, le renversement méridional du dispositif urbain engagé avec le percement de l'axe Tranchée- rue Royale- Grammont est confirmé, en 1840, par la création d'une place monumentale semi-circulaire, ouverte au sud, sur laquelle sont édifiés de part et d'autre de l'axe central, le palais de Justice d'architecture classique en 1843, et, l'Hôtel de Ville dont la construction débute en 1896. La monumentalité de l'opération, dont la conception reprend les enjeux scénographiques de l'Art Urbain (les

bâtiments surplombent au sud deux jardins dont la symétrie parfaite est renforcée par les bassins et les jets d'eau) symbolise les fonctions qui lui sont attribuées, politique et judiciaire, fonctions centrales donc, qui contribuent à créer entre les deux anciens pôles de centralité de la ville traditionnelle, une nouvelle centralité, à égale distance de l'une et de l'autre, fixant irrévocablement en la place du Palais, le centre de la ville moderne et qui annonce l'orientation vers le sud de l'extension urbaine, dans la mesure où la Loire, les communes de St Pierre des Corps et de la Riche limitent respectivement son extension au nord, à l'est et à l'ouest. L'arrivée des chemins de fer et la construction de la première Gare dans les années 1840, et leurs conséquences en terme d'industrialisation et de croissance démographique, vont avoir plusieurs répercussions sur le plan urbanistique.



**Figure 11** : L'urbanisme de régulation avec l'aménagement monumental de la Place du Palais, 1840, (rebaptisée Jean Jaurès) et la percée des boulevards Béranger (à gauche) et Heurteloup (à droite) : le centre urbain moderne.

Débouchant au sud est de la Place du Palais<sup>235</sup>, la Gare, en même temps qu'elle renforce l'élargissement de la centralité vers le sud de part ses fonctions dynamiques intrinsèques<sup>236</sup>, représente aussi, à l'instar des fonctions liées à l'emprise ferroviaire, un

<sup>235</sup> Aujourd'hui Place Jean Jaurès.

<sup>236</sup> Centralité que la construction par Victor Laloux de la nouvelle gare Art Déco en 1898 symbolise d'avantage.

certain nombre d'éléments incompatibles avec les préoccupations hygiénistes. Aussi, du fait des nuisances, des activités industrielles et de la composition sociale liées à l'arrivée des chemins de fer, il conviendra selon les principes urbanistiques de l'époque de séparer l'espace populaire industriel du reste de la ville. Le problème de la régulation de la contradiction fonctionnelle<sup>237</sup> de l'arrivée des chemins de fer est alors traité selon deux types d'action. La première consiste à intégrer la gare au centre et la seconde à séparer de celui-ci les activités et le peuplement « nuisibles ». Dans les années 1840 débute ainsi la construction d'un axe nouveau, parallèle à la Loire, longeant l'enceinte sud de la ville traditionnelle en son intérieur. Cet axe (Béranger - Heurteloup) coupe la percée méridionale perpendiculairement au niveau de la Place du Palais, laquelle en constitue le milieu. Le mur d'enceinte sud est alors détruit. Cet axe circonscrit donc la ville traditionnelle, parachevant la circonscription sud du centre ville. Cette coupure ainsi formée articule en effet, au nord l'ensemble urbain de la ville traditionnelle et au sud l'espace amené à être urbanisé. Les actions urbanistiques concernant le traitement architectonique de cette coupure à proprement parler et celles qui lui seront contemporaines ou ultérieures rendent compte de la volonté d'une séparation des fonctions urbaines. En effet, la percée qui est faite à partir de la Place du Palais compte tenu de sa largeur, de sa vocation à être un axe de circulation, du fait de son architecture haussmanienne<sup>238</sup> crée une frontière entre la ville ancienne et ce qui va devenir la ville moderne. Or compte tenu de la nouvelle orientation des fonctions centrales de la ville, cet axe doit aussi intégrer la gare au centre originel. Ainsi, c'est sous forme d'un Mail que la percée est conçue. Il crée un vide laissant libre cours aux fonctions circulatoires est-ouest, structure un espace de promenade, et, s'il symbolise la séparation de la ville traditionnelle et de la ville moderne, les rues orthogonales qui lui sont jointes organisent aussi des liens nord sud qui formalisent ainsi l'intégration des deux ensembles dans leurs confins. De plus, la création d'une place sur le parvis de la Gare qui s'ouvre sur la ville ancienne par l'intermédiaire du jardin de la Préfecture efface la coupure à ce niveau du boulevard Heurteloup. Toutefois d'autres actions permettent la manifestation de la volonté de séparer les fonctions.

---

<sup>237</sup> Fonction positive de la gare de par l'ouverture de la ville au réseau national, de par la prospérité économique qu'elle sous tend et fonction négative de par les nuisances des nouvelles industries et de la prolétarisation de la population qu'elles suscitent.

<sup>238</sup> Les architectes s'inspirent alors du modèle parisien de la rue de Rivoli.

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, les fonctions centrales du centre originel sont renforcées, Banque de France, Commissariat Central, Bourse du Travail, Grand Théâtre..., bâtiments aux fonctions hautement symboliques sont construits dans la trame urbaine ancienne et non à l'extérieur de la ville traditionnelle. Le débouché de la rue Royale/Nationale et les boulevards perpendiculaires seront eux-mêmes intégrés à cet espace central. Ainsi, la Caisse d'Épargne, l'hôtel de l'Univers, la Poste s'implanteront dans les parcelles loties des boulevards Béranger / Heurteloup contribuant encore une fois à faire d'eux le lien intégrateur des abords de la ville centre et de la ville moderne. L'ouverture dans les années 1820 des rues Delpérier, Buffon, Avisseau, Jules Simon par la municipalité et des rues de la Grandière, Champoiseau, Traversière par les propriétaires privés, toutes partant du centre vers les boulevards nouvellement créés, traduisent la nécessité d'aérer l'espace dense du centre et de le relier à la ville à construire. Les activités induites par l'arrivée des chemins de fer se développant remarquablement, elles nécessitent rapidement une extension urbaine qui passe par l'annexion au sud de la commune de St Etienne en 1845<sup>239</sup> et par le repoussement des limites communales avec la commune de la Riche à l'est. Cette extension se fait dans la perspective d'une séparation des fonctions qui s'avère irréversible puisqu'elle s'inscrit foncièrement. La chaussée insubmersible du XVIII<sup>e</sup>s. divise l'espace disponible du sud en deux ensembles qui composent la varenne entre Loire et Cher, varenne traversée elle-même par deux cours d'eau et dont les activités rurales (vignobles, prairies, zones de chasses) sont encore bien présentes. La partie est correspond à l'emprise des chemins de fer. C'est cette dernière qui est progressivement vouée à l'activité industrielle et aux quartiers d'habitations plus populaires. Beaucoup de terrains partiellement drainés de cet espace (comme le Sanitas) sont alors utilisés par les ouvriers pour leurs pratiques jardinaoires. Lesquelles, en tant qu'elles rejoignent les préoccupations sanitaires des hygiénistes, sont largement encouragées à cette époque aussi bien pas les mouvements paternalistes que syndicalistes qui se mettent en place. La création des jardins est d'ailleurs une action majeure des procédures urbanistiques du XIX<sup>e</sup>s. Les hospices de Tours, reliés à la ville centre par un boulevard, sont construits en dehors des murs de la ville insalubre, au sud ouest de la ville, dans les prairies assainies qui longent le canal Ste Anne reliant alors le Cher et la Loire. Le souci

---

<sup>239</sup> Située au sud des remparts et à l'extérieur des barrières d'octroi, la commune de St Etienne avait vu avec l'arrivée des chemins de fer s'installer de nombreux commerces, eux-mêmes moteurs d'urbanisation, phénomène qui inquiétait les édiles tourangelles.

hygiéniste et la fonction hospitalière allant de pair, la vocation médicinale de la botanique est consacrée. Ainsi la création de la faculté de médecine et de pharmacie en 1841 à l'hôpital de Tours, dont Bretonneau est alors médecin chef, est contemporaine de la création du jardin botanique qui témoigne du pouvoir sanitaire accordé au jardin en tant qu'il garantit une ventilation salubre pour les hommes comme pour la ville. Cette intérêt pour le jardin est aussi à l'origine de la création du jardin de l'Archevêché (1864-1868) dans le centre ville. Au delà de l'intérêt de la triple circulation hippocratique, il est également admis que le jardin police les mœurs. Il fait rentrer la nature en ville sans que les pratiques y soient productives, mais ludiques, citadines. Le jardin devient un instrument urbanistique aux fonctions sanitaires et d'agrément, un espace voué à des pratiques vivifiantes pour le corps et pour l'esprit. C'est également la volonté de créer un jardin au sud du boulevard Béranger et à l'ouest de la percée de Grammont qui est à l'origine de l'extension de la ville dans cette direction. C'est la création du jardin des Prébendes qui va marquer le point de départ de l'opération de lotissement de l'espace à construire ainsi que son ordonnancement urbanistique. Si aujourd'hui la présence de l'eau renvoie à une image bucolique et connote très positivement l'habitabilité d'une ville, les zones humides, marécageuses, sur lesquelles Tours est construite sont associées dans le passé, à l'insalubrité. Aussi, l'assainissement clinique de la varenne constitue un des objectifs de la municipalité, l'urbanisation et le peuplement de cet espace à lotir établissant le second. Ainsi, débutent en 1870, les travaux d'aménagement du jardin des Prébendes d'Oé, commandé aux frères Bühler. Le jardin rectangulaire commande ainsi le tracé quasi orthogonal des voies structurant la partie est de l'avenue de Grammont. Le jardin est le centre de l'espace loti de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, mais la trame viaire, dessinée à l'époque, guidera les extensions successives vers le boulevard Thiers puis au-delà vers le Cher au Sud comme vers la rue Giraudeau et la Riche à l'Est. Cet espace qui jouxte le sud du boulevard Béranger est loti selon des procédures d'édilité publique strictes. La trame viaire est donc orthogonale, les parcelles doivent être construites sur la rue laissant la place à un jardin à l'arrière et les maisons de villes construites doivent respecter une unité de style et de hauteur. Les rez-de-chaussée sont établis au dessus du niveau de la rue du fait des risques d'inondation. Le quartier des Prébendes, comme ensemble urbain résidentiel bourgeois est ainsi élaboré dans la réflexion urbaine caractéristique de l'époque. Compte tenu de l'augmentation de la valeur foncière issue de la destruction des remparts, la vocation bourgeoise de cet ensemble résidentiel se fait spontanément. Quartier identifié au jardin à partir duquel il

est orienté, l'image de la distinction citadine est accentuée par les maisons particulières cossues qui y ont été construites. La mono fonctionnalité résidentielle bourgeoise de l'ensemble la sépare nettement de l'ensemble populaire à l'est auquel il fait face et dont il est séparé par l'avenue de Grammont et du centre ville poly fonctionnel duquel il est également séparé par le boulevard Béranger.



**Figure 12 :** Le jardin : un opérateur urbain symptomatique des enjeux hygiénistes et moraux de l'urbanisme scientifique naissant. Ici le Jardin des Prébendes d'Oé conçu par les frères Bülher à Tours à partir de 1870, à l'origine de l'ordonnement du lotissement bourgeois du même nom.

France ballade © 2006.

Traversé par les dynamiques de l'espace industriel européen, l'espace urbain tourangeau au XIX<sup>e</sup> siècle devient une source d'emploi de plus en plus grande, la population des campagnes environnantes y descend, faisant accéder le phénomène urbain dans une phase de concentration spatiale de plus en plus manifeste.

## **E) Amman, capitale artificielle d'un pays neuf, une histoire imposée d'en haut, d'un ailleurs.**

### **1) Amman... le retour : d'un champ de ruine au village ottoman.**

Au moment où la ville de Tours entame son extension urbaine, où ses fonctions centrales se confirment durablement, Amman, ville oubliée depuis les Omeyyades, réapparaît en ses ruines en 1878. En effet, après avoir été délaissée par les Abbassides, la région connaît les vicissitudes des croisades au XII<sup>e</sup> siècle ; elle est reprise par Saladin puis contrôlée par les Mamelouks jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à ce que les Ottomans les supplantent en 1517.

Aussi, malgré ces présences successives, jamais la ville d'Amman ne renaît. Il faut attendre 1878 pour que l'Empire Ottoman décide d'y implanter des colonies. Des groupes de Circassiens ou Tcherkesses, islamisés au XVI et XVII<sup>e</sup> siècle, originaires du Caucase<sup>240</sup> et déportés par les Russes au XIX<sup>e</sup> siècle, trouvent refuge dans l'Empire Ottoman, qui les envoie dans la région de manière à asseoir son pouvoir sur les populations locales. Alors que c'est la ville de Salt, à une quarantaine de kilomètres au nord-ouest d'Amman qui devient la préfecture de la région, dont le gouverneur ottoman est basé à Damas, Amman accueille des groupes d'agriculteurs caucasiens qui s'implantent sur les lieux du site originel, trouvant dans les vestiges antiques, un matériau de choix pour leurs habitations.

En 1890, Amman compte environ un millier d'habitants et prend la forme d'un village dépendant de Salt, centre urbain et commerçant de la région. Si l'Empire Ottoman participe à l'aventure économique de la Révolution Industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle, il accumule vis-à-vis de ses rivaux européens de gros retards économiques, technologiques et militaires. Dans cette perspective, la ligne ferroviaire du Hedjaz et l'ouverture d'une station à Amman en 1903, sur la route du pèlerinage de la Mecque ne

---

<sup>240</sup> Tchétchène et Turkménistan.

permettent pas au village de devenir un centre urbain, fusse t-il même industriel à défaut d'être politique.



**Figure 13** : La gare d'Amman contemporaine de l'ouverture de la ligne du Hedjaz par les Ottomans en 1903 : le bouleversement de la modernité dans un village paysan traditionnel (Cliché de 1925).

G.A.M. © 2005.

## **2) Amman, capitale : produit des bricolages œkoumènaux des occidentaux.**

Compte tenu du centralisme autoritaire des Turcs, l'émergence d'un mouvement autonomiste arabe est exacerbée par les européens, qui, soucieux de dépecer l'Empire Ottoman allié de l'Allemagne, soutiennent la Grande Révolte Arabe dès 1916. Ainsi, alors que les Français et les Britanniques promettent aux Arabes la constitution d'un grand royaume indépendant avec à sa tête le chérif Hussein, descendant de la dynastie des Hachémites souveraine de la Mecque depuis le X<sup>e</sup> siècle<sup>241</sup>, et, que les Arabes remplissent leur part du contrat, les deux puissances coloniales se partagent finalement

---

<sup>241</sup> Dynastie qui tire son nom de Hachim, arrière grand père de Mahomet.



les ruines de l'Empire Ottoman et promettent parallèlement au mouvement sioniste la création d'un «foyer national juif »<sup>242</sup>.

Si Hussein est proclamé Roi du Hedjaz en 1916, s'opposant au plan de partage de division territoriale britannique, il est détrôné par ses fils et renversé en 1924 par Abd al'Aziz Ibn Saud<sup>243</sup>. Ses fils, quant à eux, sont quelque peu manipulés par les Français et les Britanniques qui, soucieux de profiter des ressources pétrolières, organisent la fixation des frontières du Proche Orient. Les accords Sykes-Picot entérinent les créations de zones d'administration directe française, britannique et internationale<sup>244</sup> et de deux Etats arabes « indépendants », la Syrie au nord sous tutelle française et la Palestine au sud sous tutelle britannique ; tous deux se partageant le nord de l'Irak. Faysal, un des fils du chérif Hussein est promu Roi de Syrie en 1920, il en est chassé un an plus tard par les Français mais les britanniques le mettent Roi d'Irak<sup>245</sup>. Abdallâh, l'autre fils du Chérif Hussein est nommé émir de Transjordanie. Cette dernière entité, créée en 1921, place sous mandat britannique les territoires situés entre l'Irak et la Palestine<sup>246</sup>. La ville d'Amman ne compte alors que 3000 habitants. Le chérif Hussein en accord avec Churchill choisit d'y établir le siège du gouvernement nationaliste arabe et l'émir Abdallâh décide d'y fonder la capitale de Transjordanie aux dépens de Salt, trop éloignée des populations bédouines ayant participé à la révolte arabe. Dès lors, le développement de la ville se confond avec celui du pays artificiel qu'elle administre. Le village qu'elle est alors se dote de nouvelles fonctions centrales et c'est du centre historique primitif que l'extension se fonde. La basse ville, au pied du djebel Al Qalaa accueille ainsi les structures politiques et administratives du nouvel Etat. La construction de la mosquée al Husseini, l'ouverture de souks le long de la rue du roi Faysal bordant le Wadi el Seil et la toponymie des lieux illustrent le développement

---

<sup>242</sup> Lors de la Déclaration Balfour en 1917.

<sup>243</sup> Premier roi de l'Arabie Saoudite contemporaine.

<sup>244</sup> Le Liban et la Cilicie (littoral syrien et sud de l'Anatolie) sont placés sous administration directe française, le Koweït et la Mésopotamie sous administration directe anglaise. L'ouest de la Palestine, c'est-à-dire les territoires à l'ouest du Jourdain sont sous administration internationale. Le droit des peuples qui est mis en avant dans la promesse faite aux arabes se réduit en fait au droit des arabes à choisir leur tutelle.

<sup>245</sup> L'Irak est alors un royaume Hachémite, Faysal règne en Irak sous mandat britannique jusqu'en 1932 puis règne un an sur un royaume nouvellement indépendant. Son fils, le roi Ghazi I mourant prématurément en 1939 (ironie du sort : il meurt d'un accident de la route comme pour Lawrence d'Arabie qui avait amené son père à Damas), c'est son fils Faysal II qui lui succède jusqu'en 1958, date à laquelle il est assassiné à 23 ans, pendu par les pieds sur la place publique. Même indépendant, l'Irak n'a cessé d'être occupé par les britanniques durant le règne Hachémite.

fonctionnel et la production symbolique de la ville Hachémite nouvelle. La reconnaissance du gouvernement transjordanien en 1928 par les britanniques donne un coup de fouet au phénomène urbain ammanien. Son statut de capitale fomente un phénomène centripète de concentration. Les édiles locaux et les commerçants installés à Salt se tournent alors vers Amman dont la population dépasse alors rapidement celle de la première. Les djebels avoisinants s'urbanisent progressivement.



**Figure 14** : Amman en 1926, le village ottoman édifié sur les rives du Seil Amman, devient la capitale de l'émirat de Transjordanie. A gauche : la mosquée Al Hussein, symbole de la nouvelle identité de la capitale.

G.A.M. © 2005.

La période de mandat correspond ainsi au niveau du fait urbain ammanien à un développement spectaculaire puisqu'elle compte alors un peu plus de 30 000 habitants. En 1946, le mandat des britanniques dans la région prend fin<sup>247</sup>, Abdallâh devient roi du

---

<sup>246</sup> L'émirat est censé créer un corridor assurant le passage des lignes aériennes britanniques vers l'Inde et d'installer un oléoduc transportant le pétrole d'Irak vers la Méditerranée.

<sup>247</sup> Au départ, le territoire qui devait être alloué au foyer juif, c'est-à-dire la Palestine originelle devait recouvrir le territoire jordanien. Or, à partir du moment où le royaume transjordanien est reconnu, la politique d'équilibre menée par les britanniques entre arabes et juifs devient tendue, de telle sorte que les masses arabes de la Palestine, réduite à peu de chagrin, sont méprisées et violentées par les troupes britanniques à partir de la fin des années 30. Dans l'ombre de ces massacres, on sait que les officiers britanniques formèrent les milices juives et que l'organisation terroriste juive Irgun posait déjà des

nouvel état indépendant. En 1947, l'état d'Israël est créé. Dès lors, la frontière arbitraire à l'ouest dessinée par les occidentaux pose problème<sup>248</sup>. En effet, le plan de partage de la Palestine est rejeté par les nations arabes<sup>249</sup>. Il alimente le sentiment de trahison des engagements pris par les occidentaux au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Vis-à-vis du territoire jordanien proprement dit, le Jourdain constitue, au nord-ouest de la Transjordanie, la frontière à la fois avec la Cisjordanie de l'état palestinien mais aussi avec la Galilée de l'Etat juif. Or le Jourdain, qui n'est qu'un petit cours d'eau de part et d'autre duquel un même peuple vit, ne représente pas pour les arabes une frontière légitime pour l'Etat Nation à construire. Ainsi, les problèmes issus du plan de partage imposé aux palestiniens, ainsi que cette frontière arbitraire imposée à la Transjordanie, concourt, aussitôt les britanniques partis, à la première guerre israélo-arabe.

L'agitation géopolitique du Proche-Orient depuis 1948 à aujourd'hui se répercute donc inexorablement dans l'évolution urbaine d'Amman. En effet, si, à l'issue de la guerre de 1948, la Transjordanie, vaincue, voit paradoxalement son territoire agrandi de la Cisjordanie<sup>250</sup>, Israël, en vainqueur annexe aussi des territoires palestiniens, ce qui provoque la migration de 100 000 réfugiés dont 80 à 90 % sont absorbés par Amman. La capitale compte alors 120 000 habitants. Cette vague fulgurante a des conséquences majeures sur l'évolution de la ville, jeune capitale d'un pays neuf où tout est à construire. Conscient déjà que la stabilité du royaume et le développement sociétal du pays passe par l'équilibre des relations avec Israël, le Roi Abdallâh, dès la fin de la guerre, est partisan de la paix. Pourtant, la frange activiste palestinienne qui constitue une partie de la population du royaume y est hostile, Abdallâh est assassiné en 1951.

---

bombes dans les places publiques arabes. Les usages de l'armée israélienne ont eu un modèle, qu'on se le dise !

<sup>248</sup> Le Yarmouk au nord fixe la frontière de la Transjordanie avec la Syrie depuis la naissance de l'Etat, la frontière avec l'Irak est fixée en 1932 par les anglais de manière à couper la liaison française Syrie-Arabie Saoudite et assurer la continuité commerciale britannique entre l'Irak et la Méditerranée, la frontière avec l'Arabie Saoudite au sud et à l'est est décidée en 1925, la Transjordanie obtient alors un débouché sur la Mer Rouge qui sera agrandi en 1966 en contrepartie de territoires désertiques plus au nord.

<sup>249</sup> Selon eux, le tracé du plan de partage s'était fait de manière à englober le maximum de villages juifs dans l'état juif alors que nombre de villages arabes se retrouvaient dans l'état juif. Concrètement en 1947, 10000 juifs se retrouvent dans l'état palestinien et 405 000 arabes dans l'état juif. L'Etat juif obtient 57% du territoire de la Palestine, 80 % des terres céréalières et 40% de l'industrie. Le peuple arabe s'estime bafoué.

<sup>250</sup> Et de Jérusalem. Le Roi réunit les deux ensembles trans et cis jordaniens sous le nom actuel de Jordanie.

Avant la guerre, la Transjordanie est un état en construction, recouvrant une population de 225 000 habitants, une nation composite sur le plan religieux (chrétiens, musulmans) et ethnique (caucasiens, arabes, tribus bédouines). La guerre et l'arrivée massive des réfugiés palestiniens contribuent à bouleverser considérablement les structures sociétales du pays. En 1952, avant qu'Hussein le petit fils du Roi Abdallâh arrive au pouvoir<sup>251</sup>, un tiers de la population d'Amman vit sous tente, 8% dans des caves, un tiers de la population n'a pas d'emploi ou un emploi précaire. Des camps de réfugiés sont montés spontanément dans les espaces périurbains de la ville d'alors. Face à l'enjeu de la régulation urbaine qu'implique « la catastrophe »<sup>252</sup>, les autorités internationales exportent à Amman le modèle urbanistique fonctionnaliste qui s'élabore en Europe depuis 50 ans.

## **F) Naissance de la discipline urbanistique et conséquences sur Amman et Tours.**

### **1) Contexte historique et Problématique.**

#### **a) Urbanisme scientifique et émergence de la cité moderne (désurbanisme et cité machiniste).**

La fin du XIX<sup>o</sup>s et le début du XX<sup>o</sup>s est en Europe l'époque de l'urbanisme scientifique naissant. En 1867, Ildefonso Cerda publie "*La theoria general de la urbanisacion*". Comme Haussmann pour Paris, il avait été chargé de mettre en place le plan régulateur de Barcelone. A la suite de cette expérience, il fait part de son souhait. L'activité empirique de l'urbanisateur doit devenir une science, des lois générales propres au fonctionnement de la ville doivent instituer sa pratique. Jusqu'à lors, les pratiques de régulation de la croissance et de réaménagements des formations socio-spatiales existantes ne s'appuyaient sur aucune base théorique. Dans un contexte de croissance urbaine et d'industrialisation intense, les recherches urbanistiques théoriques

---

<sup>251</sup>Le fils d'Abadallâh, Talal, renonce au trône.

<sup>252</sup>Al Naqba en arabe, terme donné par les palestiniens pour qualifier l'exode dont ils sont victimes en 1948.

et expérimentales se sont donc multipliées. Concevoir d'étudier les réglementations politiques et les formes urbaines qui sont mises en place à Tours et à Amman à la moitié du XX<sup>e</sup> siècle nécessite d'appréhender le contexte à partir duquel celles-ci émergent. Ce contexte conjoncturel est également structurel. A mesure que les signes du progrès économique et technique de la révolution industrielle se font sentir et deviennent tangibles, les villes ne cessent de croître, elles deviennent la source quasi exclusive de l'emploi. L'espace nourricier qui attire toujours plus, milieu de l'industrie, du commerce, de la science et de la technologie, la ville, assure en proportion de son importance son existence en tant que lieu de pouvoir, en tant que lieu où vivre mieux. Cette phase moderne de concentration urbaine qui tend à faire de l'espace urbain un œkoumène se concentrant sur lui-même est corrélatif du problème quantitatif et qualitatif du logement.

Dans ce contexte, de nombreux idéologues de l'urbanisme ont tendance à considérer la maison individuelle comme la seule capable de garantir à l'homme sa liberté : les villes ne cessant d'augmenter et de se dégrader, la "civilisation" de l'âge industriel pervertissant et dépersonnalisant les relations entre les hommes. *"La théorie de la cité-jardin sera l'une des conséquences de cette option anti-urbaine"*<sup>253</sup>. C'est dans cet esprit que sont construites les premières cités-jardins. Si ces théories sont surtout anglo-saxonnes, le "désurbanisme" s'est également illustré en France dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup>s. Si la solution de la cité-jardin constitue une pratique toujours usitée de structuration des banlieues et plus largement des espaces périurbains, à l'époque, la "cité-jardin" constitue un choix idéologique correspondant au désir de créer une communauté socialiste au sein d'un organisme autonome d'envergure, synthétisant la ville et la campagne. C'est la volonté de personnalités telles que Howard, Geddes, Unwin. Le modèle de la cité-jardin est également appréhendé par ceux qui dans un souci paternaliste (Le Play, Benoit-Lévy), souhaitent faire des cités ouvrières, des cités avec jardins et non des cités-jardins. C'est dans cette perspective philanthropique, qu'à Tours, l'imprimeur Alfred Mame, ami de Frédéric Le Play, décide en 1870 de la construction de la cité Mame, dans le vieux Tours<sup>254</sup>. Il s'agit de 62 maisons familiales mitoyennes de trois niveaux construites en bande autour d'un square. Selon les préoccupations hygiénistes de l'époque, elles bénéficient de l'adduction d'eau et d'un

---

<sup>253</sup>M.Ragon, 1986: *Histoire de l'architecture et de l'urbanisme modernes*, Tome 2, Naissance de la cité moderne 1900-1940. Paris. Points-Essais. Casterman. 348p.

<sup>254</sup> Près de l'ancien pôle martinien, entre la rue Jules Charpentier et la rue de la Bourde.

jardin à l'arrière. Les cités « Jolivet » et « Beaujardin » (1929-1934), « Bords de Loire »(1926-1930) et « Général Renault » (1923-1927) sont également construites à Tours dans cet esprit de la cité-jardin. « *Ces quelques 270 logements concrétisent l'idéal d'un habitat populaire décent, dont la salubrité et l'agrément tiennent à la faible densité et à la proximité immédiate d'espaces verts* »<sup>255</sup>.



**Figure 15** : La Cité Mame : un exemple de cité-jardin ouvrière de la fin du XIXème siècle.

Hugues Baudry©2006.

Parallèlement se construisent les premiers exemples de théories urbanistiques et non anti-urbaines prenant en considération la problématique moderne de la circulation. Soria y Mata, espagnol, publie en 1882 son exemple de *"ville linéaire"*<sup>256</sup>. Eugène Hénard étudie également les problèmes de circulation de Paris et réfléchit en 1906, alors que la capitale ne compte que 4000 automobiles, à la future invasion des voitures. Il propose des *"carrefours à voies superposées"* et des *"carrefours à giration"*. Tony Garnier, architecte, étudie également au début de notre siècle, les principes d'une ville moderne autour de trois nouvelles données : *"la grande industrie, le béton armé, la société socialiste dont il croyait l'édification imminente"*<sup>257</sup>. Il adopte dans sa *"cité*

<sup>255</sup> J.B. Minnaert, 2001 : Deux cents ans d'espaces résidentiels : petit abrégé tourangeau in Lussault M. : *Tours, des légendes et des hommes*, Paris, Autrement, collection France n°21, p126.

<sup>256</sup> Construite sur une bande, dont l'épaisseur est réglementée et urbanisée de part et d'autre d'une seule voie de circulation large de 50 mètres, sa ville linéaire est indéfiniment constructible. Ne pouvant ni modifier le système de la propriété foncière ni lutter contre la spéculation en Espagne, Soria y Mata applique ses théories en URSS et à Stalingrad en particulier où le sol est nationalisé.

<sup>257</sup> M. Ragon in op.cit.

*industrielle*" le plan en damier, le zonage fonctionnel (habitat, travail, loisir, trafic, industrie)<sup>258</sup>.

## **b) L' espace du Mouvement International d'Art Moderne**

Appréhender les écrits utopistes pour comprendre le sens des opérations architecturales et urbanistiques de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle semble évident. De même, il semble nécessaire de faire le lien entre les nouvelles formes esthétiques de l'avant-guerre pour saisir la modification des techniques du bâtiment qui auront lieu tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. Avec l'art abstrait et le cubisme s'efface la persistance de l'espace euclidien dans la création picturale. Alors que le fordisme se met en place aux Etats-Unis et que l'idéologie du Progrès marque les vies quotidiennes, apparaît une nouvelle appréhension de l'espace fondée sur la diversité possible des points de vue dans la perception des objets. "*La "Belle Epoque" est la période optimiste du culte progressiste et machiniste*"<sup>259</sup>. Les artistes cubistes modèlent l'espace par scansion en soulignant l'ossature des objets par la couleur et la luminosité mais en faisant également intervenir la dimension temporelle selon le déplacement des angles de vue possible. L'influence cubiste en architecture se situe dans l'effacement de la matérialité : traditionnellement la matière enserre l'espace intérieur et filtre la lumière extérieure. Avec le cubisme se retrouve l'idée d'une interpénétration entre l'espace extérieur et l'espace intérieur qui tend à faire de la matière de l'immatérialité. L'importance de la lumière, des vides comme des pleins fait de l'architecture d'avant-garde une architecture ouverte sur l'espace. Toutes les formes artistiques de l'époque sont ainsi touchées par un mouvement moderne international : le futurisme italien animé par le poète Marinetti et l'architecte Sant'Elia, le Stijl hollandais formé par le peintre Mondrian, le peintre-écrivain Van Doesburg entre autres et des architectes tels que Berlage, Oud, Rietveld..., le constructivisme russe de Malevitch à Kandinsky, marqué en architecture par Tatline, Guinzbourg, Melnikov etc, l'école allemande qui rassemble en une "*Maison de la Construction*" : le "*Bauhaus*", les artistes et artisans de l'architecture moderne de

---

<sup>258</sup> Le sol est occupé pour moitié par les espaces verts publics qui relient les différents éléments de la cité. Celle-ci est construite en longueur, divisée en largeur par des bandes étroites qui correspondent aux unités de base du zonage fonctionnel qu'il met en place. Tony Garnier construira beaucoup à Lyon (sous Hériot) et il appréhendera les principes qui seront contenus dans la Charte d'Athènes 40 ans plus tard.

<sup>259</sup> M.Ragon in op.cit.

l'époque, comme Gropius, Mies van der Rohe, Mendelsohn ou le viennois Kiesler. En France, puisque c'est précisément ce qui m'intéresse, les architectes modernes ont du mal à ce que l'Etat et les industriels du bâtiment s'investissent concrètement. L'Exposition Internationale des Arts Décoratifs de 1925 permet aux architectes novateurs français de s'unir et par là-même de rassembler leur idées. Parmi eux A. Perret, H. Sauvage, Mallet Stevens et bien sûr Le Corbusier. Afin d'être entendu, ce dernier synthétise dans son oeuvre l'ensemble des idées du mouvement moderne, qui sont celles réunies dans la Charte d'Athènes, issue du Congrès International d'Architecture Moderne de 1933. Celle-ci, alors qu'elle résume toute la pensée urbanistique du XIX<sup>e</sup>s, va influencer toute une génération d'architectes du fait que Le Corbusier en ait fait un condensé, une doctrine. Aussi, l'espace artistique du Mouvement International d'Art Moderne s'inscrit à l'échelle des pays industrialisés comme rhizome, c'est-à-dire comme un espace topologique, topographique dans ses limites ou autrement dit comme un réseau idéal ouvert rendant compte des interrelations entre théoriciens et artistes de la forme.

### **c) Les principes de la Charte d'Athènes.**

Les principes du Mouvement Moderne s'inscrivent avant tout dans ère où les machines (trains, usines, automobiles...) investissent des villes dégradées et en forte croissance. L'urbanisme moderne, sans aucun doute, est affilié aux mythes progressistes et socialistes de l'utopie urbanistique du XIX<sup>e</sup>s. Dès le début du siècle, nous l'avons vu, la recherche esthétique des plasticiens modernes était tournée vers la scansion de l'espace : couleur, luminosité, texture définissant géométriquement l'armature des objets. La plastique et la technicité des machines et des objets qui la composent, formes géométriques assemblées mathématiquement, ont façonné les imaginaires des contemporains. Michel Ragon, rappelle ainsi que les théoriciens de l'urbanisme et les architectes de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle avaient déjà conçu : *la cité-jardin, la cité satellite, l'immeuble collectif, le zoning, l'unité de voisinage, les pilotis, le mur rideau, le plan libre et flexible, les murs non porteurs, les fenêtres horizontales, le toit terrasse, l'architecture suspendue, les plans de verre, les rues souterraines, les*



*promenades couvertes, les maisons portatives.*<sup>260</sup> Le "style international" que constitue l'architecture du Mouvement Moderne et la Charte d'Athènes qui en codifie les applications urbanistiques concrétiseront ces idées du XIX<sup>e</sup>s ; les nécessités conjoncturelles feront le reste c'est-à-dire que le double impératif du renouvellement du parc de logement et de la régulation de la croissance urbaine conduiront à leur normalisation, à une opérationnalisation standardisée menant à quelques absurdités. Ces aberrations sont la ferveur autour de l'orthogonalité, la condamnation de la "rue traditionnelle", trop multifonctionnelle, autorisant trop de socialités, la soumission devant les préjugés rationalistes du zonage fonctionnel, l'exaltation de l'utilitarisme et du gigantisme, l'ouverture béate de la ville à la voiture. Néanmoins, il ne peut y avoir de rapport monocausal entre les principes de la Charte d'Athènes et les problèmes de fonctionnement que connaissent les Z.U.P et que connaît la ville moderne d'une manière générale car les principes de la Chartes d'Athènes sont, en effet, avant tout hygiénistes et philanthropiques. *"Nous sommes malheureux d'habiter dans des maisons indignes parce qu'elles ruinent notre santé et notre morale"*<sup>261</sup>. On y glorifie le soleil, la verdure, la circulation de l'air et la circulation tout court : fonction principale de la vie urbaine. *"Au lieu de tracer les villes en massifs rectangulaires avec l'étroite rigole des rues cantonnées par les sept étages d'immeubles à pic sur la chaussée et encerclant des cours malsaines, sentines sans air et sans soleil, on tracerait, en occupant les mêmes superficies, et avec la même densité de population, des massifs de maisons à redents successifs serpentant le long d'avenues axiales. Plus de cours, mais des appartements ouvrant sur toutes les faces à l'air et à la lumière, et donnant, non pas sur les arbres malingres des boulevards actuels, mais sur des pelouses, des terrains de jeu et des plantations abondantes"*<sup>262</sup>. La ville doit devenir un parc à l'intérieur duquel des zones sont délimitées selon une fonction première et à partir d'un plan régulateur qui garantit l'homogénéité de l'espace urbain global ainsi conçu par la différenciation et le gigantisme des réseaux de circulation chargés d'unifier les parties du tout. *"Les capitales n'ont pas d'artères, elles n'ont que des capillaires ; la croissance marque leur maladie ou leur mort"*<sup>263</sup>. La ligne droite est ce qui garantit l'ordre car elle assure une circulation efficace et un bien-être physique et moral. La droite est une "accusatrice de forme", elle relève de la géométrie pure, de l'espace euclidien, elle seule est capable de produire de

---

<sup>260</sup>M.Ragon, 1986 in op. cit.

<sup>261</sup>Le Corbusier, 1923: *Vers une architecture*. Paris, Ed Champs Flammarion 1995. 253p.

<sup>262</sup>Le Corbusier, in op.cit.

belles formes, c'est-à-dire celles qui, sous le jeu des ombres et des lumières scandent le plus l'espace et rendent ainsi les gens heureux ! Les affinités entre les ingénieurs et les architectes urbanistes du Mouvement Moderne se situent là : l'ingénieur opère par calcul mathématique et la rationalité de l'activité de ceux-là servent l'état d'esprit rationaliste de ceux-ci : *"La rue courbe est le chemin des ânes, la rue droite le chemin des hommes"*<sup>264</sup>. La dimension rationaliste dans l'idéologie du Mouvement Moderne est irréfutable. Elle s'accompagne d'une conception universaliste : *"Nous affirmons que l'homme, fonctionnellement, pratique l'ordre, que ses actes et ses pensées sont régis par la droite et l'angle droit ; que la droite lui est un moyen instinctif et qu'elle est à sa pensée un but élevé"*<sup>265</sup> ; et se double logiquement (d'un point de vue théorique) d'une formalisation techniciste et utilitariste qui mène à la standardisation. *"Etablir un standard, c'est épuiser toutes les possibilités pratiques et raisonnables, déduire un type reconnu conforme aux fonctions, à rendement maximum, à emploi minimum de moyens, main-d'oeuvre et matière, mots, formes, couleurs, sons"*<sup>266</sup>. La ville doit répondre à quatre fonctions: *habiter, travailler, se récréer, circuler* et ainsi satisfaire les besoins des hommes. Cette perspective fonctionnaliste ne doit pas occulter le caractère progressiste des idées du Mouvement Moderne. Qu'un architecte urbaniste des années 30 souhaite que l'on construise des maisons comme des *"machines à habiter"* n'est pas une ineptie si l'on songe au déficit qualitatif et quantitatif du logement durant ces années...De la même manière, proposer que le sport puisse être accessible à tout un chacun est affirmation d'un progrès. Cependant, supprimer la rue traditionnelle et les formes et fonctions qui lui sont liées, c'est abolir de suite la communication entre les espaces privés et l'espace public, entre soi et les autres. Dans le chapitre 13, *"L'heure du repos"* d' *"Urbanisme"*, Le Corbusier donne sa conception des *"Lotissements fermés à Alvéoles"*. Les immeubles sont construits sur un îlot orthogonal de 8 hectares, ils sont implantés dos à la rue et ouverts sur un parc intérieur de 4 hectares. Les immeubles communiquent entre eux par des passerelles qui franchissent la chaussée perpendiculairement ; les rues délimitant les îlots sont superposées : les voitures roulent sur une chaussée sur pilotis, les camions au niveau des rez-de-chaussée. Tout est conçu pour que *"le piéton n'ait pas à traverser la rue pour pénétrer dans les maisons"*<sup>267</sup>. Les

---

<sup>263</sup> Le Corbusier, 1925 : in *"Urbanisme"*. Paris, Ed Champs Flammarion 1994, 290p.

<sup>264</sup> Le Corbusier, 1925 in op.cit.

<sup>265</sup> Le Corbusier, 1925 in op.cit.

<sup>266</sup> Le Corbusier 1923 in op. cit.

<sup>267</sup> Le Corbusier, 1923 in op.cit.

ascenseurs, passerelles, escaliers ou autres passages piétons souterrains reliant les immeubles aux espaces verts remplacent la rue. Autrement dit, les parties communes jouent le rôle social de l'espace public tandis que la rue proprement dite se limite à n'être qu'une voie de circulation mécanique, d'autant que le rez-de-chaussée qui est "*une vaste usine d'exploitation domestique*" assure l'autarcie de la communauté. J'entends : une coopérative qui assure l'autonomie de la collectivité (*magasins, restaurants, administrations, blanchisseries...*). Rendre autonome le fonctionnement d'un immeuble et par là même l'imposer aux habitants est utopique. Le prétexte communautariste est là peut-être louable mais bien peu réalisable.

#### **d) L'espace politique du logement social en France avant la 2<sup>nd</sup>e Guerre Mondiale.**

Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Etat français met en place les premières législations concernant le logement social. En 1889 sont créées les *habitations à bon marché* (H.B.M.). Les lois Siegfried (1894) et Ribot (1908) prévoient en effet que respectivement les caisses d'épargne puis la Caisse des dépôts et consignations (bras bancaire de l'Etat) servent les crédits destinés à la construction de logements sociaux, vendus en petites structures collectives de logements individuels. Au départ l'idée de créer ces H.B.M. repose sur une fraction de la bourgeoisie philanthropique inspirée par l'hygiénisme. Les valeurs qui sont promulguées lors du congrès international des H.B.M. à Paris en 1889 renvoient à l'idée paternaliste et conservatrice de stabiliser la société en la faisant accéder à la propriété, de l'encadrer afin d'éviter la propagation des idées socialistes et révolutionnaires. La volonté populationniste sous-jacente dans le mouvement H.B.M. est caractérisée par le fait, qu'à ses débuts, il n'est financé que par les groupes sociaux qui ont intérêt à voir se développer ces idées là. Même si la situation s'améliore, la question du logement social se généralise et l'Etat intervient petit à petit. En 1912, la loi Bonnevey est promulguée, *les offices municipaux d'habitation à bon marché* (O.M.H.B.M.) sont créés. L'arrivée de la première guerre bloquant la mise en pratique des actions du gouvernement, la loi Bonnevey ne sera appliquée que dans les années 20 et appuyée en 1928 par la loi Loucheur qui élargit la création des H.B.M. aux *immeubles à loyer moyen* (I.L.M.). Entre 1920 et 1940, 300 000 logements H.B.M.

sont construits en France, dont la moitié en Région Parisienne et un tiers par les offices publics. C'est dans cette perspective et à l'instigation de l'Office public municipal d'habitations à bon marché créé à Tours en 1921 que sont construits les cités « Jolivet », « Beaujardin », « Bords de Loire » et « Général Renault » évoquées précédemment. L'optique du gouvernement s'élargit : l'évolution des textes réglementaires en matière d'aménagement montre que d'une conception du logement ouvrier, on passe à une conception du logement social proprement dit et que la croissance urbaine aidant, l'Etat tend à se préoccuper du contrôle de l'extension des espaces urbains. La loi Cornudet de 1919, modifiée en 1924 est décisive, elle marque la tentative du gouvernement à vouloir adapter une réglementation systématique d'organisation volontaire de l'espace. Ce texte imposant l'établissement pour chaque ville d'un projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension a conduit à la création de plus de 300 plans dont les innovations ne furent acceptées par les municipalités françaises, peu audacieuses à cette époque. Les idées émises par le Mouvement International d'Art Moderne se sont pourtant concrétisées dans les pays du Tiers Monde et seront reprises en France dans les expérimentations qu'a nécessitées la reconstruction après 1945.

## **2) Le plan de développement pour Amman : des airs de ville américaine.**

Compte tenu de l'explosion démographique d'Amman suite à l'afflux de réfugiés palestiniens en 1948, compte tenu du fait également que les structures étatiques en place n'ont pas les moyens humains et technologiques de réguler cette croissance, l'Organisation des Nations Unies va prendre en charge à partir de 1955 le problème dont elle est directement responsable à Amman c'est-à-dire celui du développement urbain. Aussi, est élaboré un « plan de développement pour Amman » qui, parce qu'il est mis en place à partir d'une ville capitale qui a quasiment été créée ex-nihilo, va structurer la nature et l'orientation de l'emprise urbaine de manière irréversible. Les auteurs Max Lock et Gérald King et leurs successeurs, tous occidentaux, vont inscrire les innovations britanniques en matière de « design civique » et vont appliquer les préceptes rationalistes internationaux de la Charte d'Athènes. Relevant de la pratique du zoning, ces actions vont constituer une juxtaposition de quartiers sans la continuité

territoriale que permettait l'échelle, la multifonctionnalité, l'articulation souple des habitations et de la circulation du géotype de la rue traditionnelle.

La principale zone à aménager selon le plan de 1955 est celle qui correspond aux fonctions centrales du nouvel Etat. Amman, en 1955, est la capitale d'un pays fragile de par son hétérogénéité ethnique, sa jeunesse institutionnelle, l'artificialité territoriale discutable qu'il recouvre. Pour les palestiniens réfugiés, elle n'est que le cadre d'une résidence temporaire. Aussi, les concepteurs du plan prévoient dans un premier temps de rendre visible l'autorité du nouvel Etat. L'objectif est traduit en tant que « *nécessité de construire un groupe de bâtiments administratifs et représentatifs du gouvernement sur un site proéminent* »<sup>268</sup>. C'est le djebel Qalaa qui est pressenti pour accueillir y compris symboliquement les fonctions centrales de l'Etat. La visée est ainsi de faire de la citadelle originelle, un « captole » incarnant la légitimité du pouvoir en place et son autorité sur les populations civiles. Sont projetées également les idées d'un « central park », d'une zone industrielle, d'une cité sportive mais le contexte géopolitique<sup>269</sup> et la troisième guerre israélo-arabe en 1967 repoussent momentanément leurs réalisations. À l'issue de cette guerre au cours de laquelle la Jordanie s'implique<sup>270</sup>, le royaume retrouve ses frontières initiales de 1948 puisqu'il perd la Cisjordanie et ce sont 250 000 réfugiés palestiniens de plus qu'il accueille. L'urgence d'un plan de régulation pour Amman, qui absorbe de nouveau la majorité des réfugiés palestiniens, est telle que le plan de développement des Nations Unies est rapidement mis en place. À l'explosion démographique conjoncturelle s'ajoute celle structurelle induite par le non achèvement de la transition démographique et à l'exode rural. Si ces vagues migratoires ont des conséquences négatives sur le développement du pays, elles comportent aussi des effets socio-économiques importants et positifs. En effet, non seulement l'aide internationale permet de pallier aux problèmes urgents et au développement des infrastructures de

---

<sup>268</sup> Abu-Dayyeh N., 2004 : Persisting vision: plans for a modern Arab capital, Amman, 1955-2002 in Planning Perspectives, Volume 19, Number 1, Routledge, Taylor & Francis Group pp. 79-110

<sup>269</sup> Crise de Suez en 56, assassinat du roi Faysal d'Irak en 58, assassinat du premier ministre jordanien en 60, soutien à la création de l'O.L.P. en 64 puis en 66 le retrait du soutien à l'O.L.P. qui se sert du territoire jordanien comme base de repli

<sup>270</sup> L'armée jordanienne perd 10 000 hommes, sa force aérienne est anéantie, le pays est pris en étau entre Israël et la résistance palestinienne. Les fedayins palestiniens deviennent une force de plus en plus menaçante pour le pouvoir royal. En 1970, la crise éclate (« septembre noir »), l'armée jordanienne expulse les palestiniens armés soutenus par l'armée syrienne qui se réfugient au Liban. Dès lors, le royaume Hachémite soutenu par les américains continue d'administrer les territoires occupés par Israël

base mais parmi les réfugiés palestiniens eux-mêmes, se trouvent de riches commerçants disposés à investir dans le royaume. Le plan de développement de 1968 retient l'idée d'un « civic center » plutôt que celle de « capitole ». Ce projet de centre a deux objectifs : « créer un C.B.D » et « attirer les touristes ». La mono fonctionnalité laisse donc place à un espace mixte associant les fonctions centrales de l'Etat à la vocation commerciale de la nouvelle capitale. Il s'agit donc d'aménager un espace incarnant le sommet de l'Etat. Le projet retenu est donc de fonder au pied du djebel Al Qalaa, à l'emplacement de la ville basse primitive, le siège du pouvoir administratif et politique de l'Etat, intégrant le palais royal, un musée et une bibliothèque nationale, la mosquée Al Hussein, un espace commerçant constitué d'échoppes de souvenirs et de commerces en tout genre reliant les principaux monuments archéologiques (la citadelle, le forum, l'odéon et le théâtre romains). Le but de la « Down town » est l'affirmation de l'identité de la capitale jordanienne. La place Hachémite construite ultérieurement reprend l'idée déjà émise en 1955 selon laquelle à travers elle, la population civile doit pouvoir identifier le pouvoir en place et s'identifier à lui. Située à l'entrée du palais royal, la place doit accueillir les défilés de la garde royale (recrutée parmi la population Tcherkesse), de l'armée jordanienne et de la patrouille du désert (composée de bédouins). Le centre doit donc susciter le sentiment d'appartenance d'une population composite à un seul et même Etat. C'est cet espace central, « el Balad » qui constitue le noyau à partir duquel l'urbanisation d'Amman va s'effectuer. La configuration géophysique du site de la ville va structurer l'emprise urbaine et son plan de développement. En effet, dès 1955, l'idée des urbanistes est d'utiliser les wadi (vallées) qui découpent le plateau transjordanien à Amman en « coulées vertes » et de concevoir les djebels en « unités de voisinage ». Vis-à-vis des coulées vertes, elles traduisent d'une part l'importance considérable accordée à la circulation, au tout automobile, dans la mesure où elles renvoient à des axes routiers d'un gabarit (2x2 voies) considérable, éléments de disjonction spatiale, en rupture totale donc, avec la rue traditionnelle. Si le relief fractionne naturellement l'étendue urbaine, ces axes créent des frontières difficilement franchissables et fragmentent l'espace urbain en entités distinctes. Ils sont conçus de telle sorte qu'ils sont incompatibles avec une déambulation citadine<sup>271</sup>. Les

---

mais reste en marge du quatrième conflit israélo-arabe. Surtout, compte tenu de la menace palestinienne, l'autoritarisme de l'Etat se durcit.

<sup>271</sup> Les passages piétons sont inexistants, souvent remplacés par des passerelles, le paysagement que laissait présager la dénomination de « coulée verte » n'ayant pas été mené ou lorsqu'il l'a été, n'a pas fait l'objet d'un entretien suffisant, les priorités se situant ailleurs que dans la création paysagère.

djebels voisins d'Al Balad sont conçus comme unités de voisinage. Or, dans la mesure où les premiers camps de réfugiés ont été construits à l'est d'El Balad, ce sont les djebels situés à l'ouest qui ont été aménagés dans cette perspective. Aussi, les djebels Lweibdeh, Amman, al Hussein ont été aménagés selon le principe de l'unité de voisinage, c'est-à-dire en ayant vocation à être espace résidentiel. Or ces espaces n'ont pas été traités de la même manière qu'en occident, c'est-à-dire verticalement, sous forme de tours et de barres (bien que cela ait été prévu dans le plan de 1955), ni même de manière aussi radicale sur le plan fonctionnel. Sur le plan morphologique, ces djebels ont été urbanisés selon un parcellaire de taille modeste destiné à accueillir des habitations familiales le long de voies de circulation épousant la topographie accidentée. On retrouve le même type d'implantations sur ces trois collines.



**Figure 16** : Le Wadi Seil Amman, comblé et reconverti en « coulée verte » dédiée à la circulation automobile, ici à Ras el Ein, au second plan, « l'unité de voisinage » de Jebel Amman. Articulation dure entre espaces topologiques et topographiques prévue par le plan de développement d'Amman de 1955.

Hugues Baudry © 2005.



**Figure 17** : Une image du paysage « cubiste » produit par l'urbanisation d'Amman de la fin des années 50 et de la scansion coulée verte / unité de voisinage utilisée pour la régulation du développement urbain relativement au site, depuis le centre historique de la capitale. Ici, une vision de Jebel Hussein depuis le sud-est de Jebel Lweibedh.

Hugues Baudry © 2005.

L'occupation foncière des unités de voisinage est établie le long d'axes de circulation à sens unique, de taille modeste. Au sommet, plat et érodé, l'espace est ordonné matériellement et fonctionnellement. L'espace bâti se structure à partir de ronds-points et de squares qui constituent les centres de proximité de l'unité de voisinage et orientent géométriquement le tracé des rues le long desquelles sont construits des maisons individuelles ou des immeubles de rapport séparés de la rue par un jardin. Des écoles, mosquées, bâtiments administratifs ponctuent le tissu urbain de ces ensembles. Les voies qui épousent les flancs des djebels structurent des parcelles plus petites, édifiés d'immeubles plus populaires de deux ou trois étages alignés sur la rue. Ainsi l'attention portée à l'aménagement de ces unités de voisinage témoigne d'une régulation urbaine raisonnée. Si le zoning fonctionnel est palpable, il ne s'est pas effectué ici dans une rationalité poussée à l'extrême. La mixité sociale et fonctionnelle s'y est établie même si du fait de la vocation résidentielle principale, le gradient



d'urbanité n'y est pas très élevé. Pourtant, elle ne traduit aucunement la nature du développement de la ville d'Amman. En effet le traitement raisonné de ces espaces ne manifeste pas la nature de celui qui a touché l'ensemble de la ville. Les trois autres djebels qui surplombent down town à l'est n'ont pas fait l'objet d'une telle réflexion urbanistique. Les djebels Al Ashrafieh, Al Jofeh et al Taj, parce qu'ils sont proches des premiers camps de réfugiés ont dès lors été connotés négativement. Sans être délaissés pour autant, les réglementations urbanistiques relatives à la hauteur des constructions et à la nature du revêtement des façades y étant les mêmes qu'ailleurs, la densité y est plus élevée, les équipements publics moins présents et la population beaucoup plus modeste. Contigus des zones industrielles projetées dès 1955, ces espaces résidentiels sont des poches de la résistance palestinienne et des revendications du droit au retour.



**Figure 18** : Trame viaire et formes urbaines de l'unité de voisinage conçue à la fin des années 50 sur les jebels surplombant le site urbain primitif, lesquels avaient été urbanisés à partir des années 30. Ici à Jebel Lweibdeh, les « cubes d'habitation » standardisés implantés sur les versants laissent place ponctuellement sur le sommet à des maisons plus anciennes, aux formes plastiques plus riches.

Hugues Baudry © 2005.

Ainsi la dichotomie est-ouest est, dès le milieu du XX<sup>e</sup> siècle un fait constitutif du phénomène urbain que l'application des plans successifs entretient durablement. Dans

un premier temps pourtant, ces six djebels urbanisés, ainsi que les flancs de la citadelle<sup>272</sup> sont tous tournés vers un même centre, down town, espace polarisant les déplacements quotidiens en provenance des collines. L'orientation des escaliers escarpés qui découpent verticalement leurs versants témoignent encore, même si l'arrivée de la voiture en a affaibli l'usage, de l'attractivité exercée par Al Balad. D'une manière certaine, cependant, les plans de développement ultérieurs ne remettent pas en cause la ségrégation socio-spatiale entre l'est et l'ouest de la down town.

En effet, c'est vers l'ouest que l'aménagement urbain s'effectue conformément à l'orientation des grandes voies de circulation qui ordonnent l'emprise urbaine à partir du centre. La « route des cercles » en particulier, illustre le développement urbain d'Amman des cinquante dernières années. Partant du rond point de l'unité de voisinage de djebel Amman, elle se prolonge sur 8 kilomètres vers l'ouest sous forme d'une véritable autoroute urbaine et est ponctuée tous les kilomètres d'un rond point gigantesque relié lui-même à d'autres voies de circulation du même type. Urbanisation horizontale maillée de voies et d'échangeurs routiers géants, la place donnée à la fonction circulatoire automobile dans les plans de développement d'Amman attribue à celle-ci, une image de ville moderne américaine. Cette réalité qui structure les représentations de la ville s'inscrit au-delà des espaces topologiques dans le zoning d'espaces topographiques relatifs aux conceptions du plan des années 50 et appliquées sans être remises en cause jusqu'à récemment, qu'il s'agisse des campus universitaires, de la cité sportive, des malls commerciaux et des espaces résidentiels le plus souvent pavillonnaires.

---

<sup>272</sup> Son sommet étant tenu à l'écart de l'urbanisation du fait de sa richesse archéologique.



**Figure 19** : Le développement de l'urbanisation vers l'ouest des 30 dernières années orienté par les axes routiers, à gauche le 5<sup>e</sup> cercle, à droite « Garden's street » dans le « quartier » de Shmeisani avec à gauche, son centre commercial « Safeway ».

Hugues Baudry © 2005.

Ainsi, les plans de développement de 1955 et de 1968 présagent de l'étalement urbain vers l'ouest, du déficit d'urbanité de la ville d'Amman, de l'accentuation de la ségrégation socio-spatiale est-ouest. Ils traduisent l'exportation des modèles urbanistiques fonctionnalistes occidentaux dans les pays en voie de développement. Or, dans la mesure où, on l'a évoqué, les vagues de migrations palestiniennes, la croissance démographique naturelle et celle induite par l'exode rural ont contribué à alimenter la fulgurance du développement urbain, le mode de régulation conçu par les occidentaux n'a pas fait l'objet d'une remise en cause par le pouvoir jordanien, les priorités se situaient ailleurs, même si l'étalement tentaculaire inhérent aux procédures du zoning était déjà envisageable et largement préjudiciable à l'instar du fonctionnement des espaces publics de la capitale jordanienne.

### **3) La politique de la Reconstruction et les Grands Ensembles à Tours.**

#### **a) Introduction historique.**

L'impact de l'urbanisme moderne à Tours est différent même s'il est également contingent de son contexte sociétal. La période qui suit en France la Seconde Guerre

mondiale, que l'on désigne par le terme de "Reconstruction" est caractérisée par la modernisation et le développement de l'appareil productif français au niveau des secteurs industriels et tertiaires. L'adoption du plan Marshall en Europe entraîne aussi une ouverture des politiques extérieures nationales qui favorise l'entrée des Etats européens dans la course de la reconstruction et de la modernisation. Les années d'après-guerre voient ainsi la création des premiers organismes européens à vocation économique et politique<sup>273</sup>. Cette ouverture sur les nouvelles règles internationales, impliquée par la nécessité d'effacer les traces profondes laissées par le conflit, permet ainsi aux économies européennes de renaître. L'immédiat après-guerre correspond également et parallèlement au mouvement général de l'industrialisation, à l'intensification de la croissance urbaine. Dès les années trente, les urbains avaient dépassé le nombre de ruraux et la crise du logement existait déjà dans les villes françaises. Ainsi, de même que l'Etat français prend en charge le redressement de l'économie à travers ses campagnes de nationalisations (E.D.F., G.D.F., Air-France, la Banque de France...), de même ce Gouvernement provisoire crée le 16 novembre 1944 *le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme* (M.R.U.) chargé de poser les problèmes d'aménagement et d'urbanisme en termes généraux. En dépit du développement de la discipline urbanistique, les tentatives des personnalités politiques liées à la *Société française d'urbanisme* en matière de réflexion sur les problèmes de logement n'avaient eu que peu de résultats concrets, la création de ce ministère en 1944 se veut ainsi avant tout comme une rupture marquant la volonté de penser autrement l'organisation des villes. Face aux nécessités de la reconstruction, les actions gouvernementales vont être planifiées, et ce, grâce aux aides consenties par la *Banque Internationale pour la Reconstruction et le développement* (B.I.R.D) et le *Fonds Monétaire International* (F.M.I.). Le plan Monnet créé en 1947 est prolongé jusqu'en 1952 afin de soutenir le développement. La crise du logement n'est pas résorbée bien que les appels aux pouvoirs publics se succèdent depuis l'avant-guerre, mais ce n'est qu'avec la reconstruction qu'une véritable politique du logement est mise en place par le gouvernement.

Aussi, l'étude des politiques nationales d'Aménagement du Territoire entreprises après le désastre de la seconde guerre mondiale traduisent l'implication de la

---

<sup>273</sup> Le 16 avril 1948 est créée l'*Organisation Européenne de Coopération Economique* (O.E.C.E.) et le 18 avril 1951, la *Communauté Economique du Charbon et de l'Acier* (C.E.C.A.).

collectivité à vouloir agir sur son espace vital<sup>274</sup>. Dans un contexte d'après guerre où les habitations (au sens large, c'est-à-dire en tant qu'elles renvoient aux appareils de production, aux équipements publics, aux logements...) et les espaces topologiques qui assurent les liens entre ces dernières, sont détruits partiellement ou totalement, l'intérêt général que déterminent justement les problématiques de l'habitabilité stricto sensu est une priorité pour l'habiter de la société en question. L'urgence de la Reconstruction est donc existentielle.

### **b) La reconstruction sous le régime de Vichy.**

La reconstruction commence avec les premiers bombardements de 1940. La loi du 11 Octobre 1940 définit *"les principes d'une prise en charge par l'Etat du domaine urbain et d'une reconstruction conjoncturelle due aux événements"*<sup>275</sup>. Le *Commissariat Technique à la Reconstruction Immobilière* (C.R.I.) est ainsi chargé de fixer les modalités de la reconstruction selon des règles techniques, administratives, financières et esthétiques et de les faire appliquer dans les départements sinistrés par des délégués régionaux assistés d'ingénieurs des Ponts et Chaussées<sup>276</sup>. Les actions du C.R.I. sont épaulées par celles du *Comité National de la Reconstruction* (C.N.R.) composé en 1944 de 32 membres et de six sections spécialisées : *Urbanisme, Architecture, Agrément des architectes et des entreprises, Contentieux, Agrément des matériaux et enfin Reconstitution industrielle et commerciale*. Ce comité doit examiner les *Plans de Reconstruction et d'Aménagement* (P.R.A.). Parmi les membres de ce comité, les membres de la *Société Française d'Urbanisme*, architectes urbanistes diplômés par le gouvernement et sortis de l'Ecole Nationale des Beaux Arts. Je citerai les plus célèbres A. Perret, C. Lefebvre, H. Prost. En 1943, le 15 Juin, est promulgué le Code de l'Urbanisme fixant de nouvelles dispositions dont le Permis de Construire rendu obligatoire par l'article 95. Ainsi petit à petit l'interventionnisme de l'Etat se régularise juridiquement. Cette loi facilite ainsi la coordination des études, permet d'unifier les

---

<sup>274</sup> La guerre ayant elle même comme objectif et moyen de mettre à mal l'œkoumène d'une société extérieure afin d'affaiblir voire d'éradiquer cette dernière.

<sup>275</sup> D.Voldmann, 1997 : in *"La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique"*. Paris, l'Harmattan, 485p.

<sup>276</sup> Le C.R.I. est affilié, d'une part à la *Délégation Générale à l'Équipement National* (D.G.E.N), chargée de la politique globale de la reconstruction et d'autre part au secrétariat d'Etat aux communications chargé

méthodes d'analyse et de prévision et de déterminer les moyens de contrôle des urbanistes et des collectivités au niveau local.

### c) Le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

En 1944, après la guerre, est créé le *Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme*<sup>277</sup> du Gouvernement Provisoire. L'idée est de créer une structure centralisée pour tout ce qui a trait aux questions urbaines. Raoul Dautry, polytechnicien, déjà ministre en 1940 est nommé à la tête du nouveau ministère et les orientations qu'il donne à sa politique ont été décisives en matière d'interventionnisme "autoritaire". Il met en effet en place une structure de contrôle des administrations départementales par le pouvoir central, composée de commissaires aux travaux et d'inspecteurs généraux de l'urbanisme. "*La prééminence de l'Etat dans toutes les opérations de reconstruction était présentée comme une nécessaire soumission des intérêts particuliers à l'intérêt général et l'autoritarisme des prises de décisions comme la contrepartie de l'engagement financier de la République vis-à-vis des sinistrés*"<sup>278</sup>. La guerre n'ayant fait qu'aggraver la qualité déjà médiocre du parc immobilier, l'ordonnance du 28 Juin 1945 permet de recenser les logements inoccupés afin de les réquisitionner pour les sinistrés. Celle du 27 Octobre de la même année impose aux propriétaires de logement jugés trop peu occupés, une taxe devant alimenter le *Fonds National d'amélioration de l'habitat* (F.N.A.H.)<sup>279</sup>. En 1945 toujours, le M.R.U. marque la volonté de ne pas dissocier architectes et urbanistes dans les opérations de reconstruction, il publie à cet effet la *Charte de l'urbanisme*. Les urbanistes en chef comme les architectes en chef chargés des travaux dans les villes sinistrées sont choisis par la commission du M.R.U.. Le C.N.R. est remplacé en 1945 par le *Comité National d'Urbanisme* (C.N.U.) divisé en un comité technique et en un comité permanent présidé par le Ministre chargé d'approuver les P.R.A. (*plans de reconstruction et d'aménagement*). Le 5 Octobre 1946 est votée la loi sur les dommages de guerre : *La République proclame l'égalité et la*

---

de la mise en œuvre de cette politique en relation avec l'A.F.N.O.R. (*Association Française de Normalisation*) déclarée d'Utilité Publique par le Maréchal Pétain en Mars 1943.

<sup>277</sup> Il remplace alors le C.R.I. et la D.G.E.N.

<sup>278</sup> D Voldmann, 1997 in op.cit.

<sup>279</sup> Celui-ci permet en retour aux propriétaires de recevoir des subventions pour leurs travaux de réparation, d'assainissement ou d'agrandissement. Les contrats de location doivent être signés sous la

*solidarité des français devant les charges de la guerre.* La réparation intégrale est établie selon les programmes de planification du gouvernement. La loi établit la nécessité de moderniser le parc immobilier sous surveillance du M.R.U.. En 1947, un nouvel Emprunt National pour la reconstruction est mis en place, celui de novembre 1944 avait rapporté 164 milliards de francs à l'Etat. Cependant, si l'après-guerre est le temps de la reconstruction, il doit être aussi celui de la construction proprement dite. Avec la reprise démographique le problème du logement devient lancinant. E. Claudius Petit autorise ainsi la construction d'abris provisoires, "*cités de transition*" pour les plus mal logés<sup>280</sup>. En même temps, et ce depuis déjà 1940, les propriétaires se sont rassemblés en Association leur permettant de pouvoir, sous tutelle du préfet, disposer des aides de l'Etat nécessaires à la reconstruction (*Associations syndicales de remembrement*), puis de pouvoir travailler en collaboration avec l'architecte de la reconstruction (*Associations syndicales de reconstruction*).

#### **d) La planification.**

Depuis le 14 Mai 1934 avait été élaboré un premier plan d'aménagement régional français par le *Comité Supérieur d'Aménagement et d'Organisation Générale de la Région Parisienne* (C.S.A.O.G.R.P.), il fut approuvé par une décret-loi en Juin 1939. Pendant la guerre, de nombreux chercheurs, géographes, urbanistes, démographes, historiens, statisticiens, médecins, juristes travaillent dans le cadre de la D.G.E.N. sur la question de la décentralisation industrielle et de la croissance urbaine. A partir de 1945, deux organismes se chargent de planifier l'équipement et l'aménagement du territoire national : le *Commissariat Général au Plan* (C.G.P.) et le service de l'aménagement du territoire, créé dans le cadre du M.R.U.<sup>281</sup>. Les deux organismes chargés de

---

surveillance des services du logement, et selon des mesures relevant du statut familial et plus largement des situations de famille, afin de protéger les mal-logés

<sup>280</sup> Plusieurs séances sont toutefois nécessaires pour que soient adoptés en 1948, les 103 articles de la loi sur les loyers, réglementant les niveaux de coût du logement selon leur degré de confort. Les montants des loyers appliqués aux logements construits après 1948 pouvant désormais être fixés librement. Ce qui est loin d'être le cas pour les logements anciens (des centres-villes) de petite catégorie dont les loyers ont été tirés vers le bas sans possibilité pour les propriétaires de les augmenter et donc d'investir : ce qui les a exclus du marché immobilier spéculatif et à contribuer à leur dégradation. La vétusté du vieux Tours avant sa réhabilitation aurait pu ainsi contribuer à sa destruction totale par les bulldozers avant que ce projet soit abandonné en 1960 afin d'y envisager un plan de sauvegarde.

<sup>281</sup> Deux commissions du C.G.P. sont alors spécifiquement chargés de la reconstruction et de la construction. Il s'agit de la commission des matériaux de construction et de celle du bâtiment et des

l'aménagement du territoire soutiennent ainsi des conceptions anti-jacobines. La publication en 1947 par J.F. Gravier de *"Paris et le désert français"* révèle bien l'incidence que pouvait avoir l'idée de la décentralisation industrielle et urbaine sur la politique étatique puisqu'il travaillait lui-même pour le C.G.P.. Les mêmes analyses sont donc développées par le C.G.P. et le service de l'aménagement du M.R.U., service qui est devenu en 1949, la *Direction de l'Aménagement du Territoire (D.A.T.)*. Ces analyses débouchent, en 1950, sur l'élaboration souhaitée par E. Claudius Petit, d'un *"Plan d'Aménagement National"* (P.A.N.). Construit en coordonnant les actions du C.G.P. et du M.R.U., le P.A.N. doit être lié aux principes du *Plan d'Equipement National (P.E.N.)* dont le premier avait été mis en place par Jean Monnet dès 1947. Le *Fonds national d'aménagement du territoire (F.N.A.T.)* créé en 1950, doit permettre de financer des opérations d'aménagement industriel et de construction de logements publics dans le cadre de la mise en oeuvre des P.A.N.. En 1955, 14 zones industrielles et 50 zones d'habitations sont financées par le F.N.A.T. Le fonctionnement des P.E.N. et des P.A.N. est commun au sein du C.G.P. mais leur nature est différente, le premier contribue à la modernisation de l'appareil productif et des conditions sociales, le second renouvelle les conceptions d'aménagement et vise à modeler l'espace urbain fonctionnellement. D'une manière générale *"l'idée première des plans se basait sur la reprise de la croissance, qui ne pouvait s'effectuer qu'avec l'expansion des usines et des logements, deux éléments primordiaux qui ont façonné le nouveau paysage urbain d'après-guerre"*<sup>282</sup>.

#### e) **Résoudre la crise structurelle du logement.**

Dès le début des années 50, alors que le mouvement d'urbanisation s'accélère toujours et que le refus des disparités régionales s'élargit dans l'opinion, les politiques de l'Etat dans la gestion de la crise structurelle du logement s'intensifient. Il faut résorber le déficit qualitatif et quantitatif de logement, abaisser le coût du logement et créer une filière de production immobilière. L'industrialisation du secteur du bâtiment est contemporaine de l'essor de la production capitaliste moderne et souhaitée par les

---

travaux publics ; mais d'une manière générale, les 25 commissions du C.G.P. orientent leurs préoccupations respectives vers une conception plus globale de l'Aménagement qui est aussi celle du M.R.U..

<sup>282</sup> M Lothy, 1998 in : *"Le Sanitas, premier grand ensemble d'habitation à Tours"* Mémoire de maîtrise d'Histoire de l'Art. Université F.Rabelais. 120p.



architectes, urbanistes et ingénieurs rattachés au Mouvement International d'Art moderne. "*Les maîtres-mots allaient désormais être : normalisation et sérialisation. La modernisation du système de construction était devenue indispensable pour la reproduction des logements à grande échelle*"<sup>283</sup>. Les secteurs industriels impliqués dans la reconstruction avaient été associés à la politique de la D.G.E.N. dans les années 40 par le biais des commissions de *l'association française de normalisation* (A.F.N.O.R.) et du *comité d'organisation du bâtiment et des travaux publics* (C.O.B.T.P.). Après guerre, *l'organisme professionnel de qualification et de classification du bâtiment* (O.P.C.Q.B.), créé en novembre 1949, doit encadrer les entreprises industrielles (mécanique, bâtiment, génie civil, métallurgie, sidérurgie, carrières, chimie..) dans la reconstruction et la construction. C'est dans ce sens que le 24 Mai 1951 est votée la loi sur le *Secteur Industrialisé* (S.I.) marquant la volonté de l'Etat d'être plus productif et d'opérer à une échelle plus grande. Depuis 1947 les organismes H.B.M. étaient placés sous l'égide du M.R.U. et non plus sous celle du Ministère de la Santé. En 1951, ils changent de nom et deviennent les H.L.M.. L'objectif du M.R.U. est de rénover l'image du logement locatif, en terme de qualité et de population visée. La loi de 1951 fixe la valeur locative d'un H.L.M. à trois fois celle d'un H.B.M.. Beaucoup sont donc exclus des logements à loyer modéré mais compte tenu de la forte demande en H.B.M., l'Etat crée des "*H.L.M. à normes réduites*" qui sont devenus un an plus tard des *logements économiques normalisés* (L.E.N.). Du fait de cette demande énorme en logement accompagnant le développement industriel de l'après-guerre, l'Etat fait appel aux financements privés. Les capitaux des offices publics d'H.L.M. appartenaient à la puissance publique mais certains organismes privés peuvent désormais acquérir le statut de constructeur social. Ces derniers perçoivent ainsi le 1% patronal versé, pour la "cause nationale" du logement social par toutes les entreprises. *La Caisse des Dépôts et Consignation* (C.D.C.) est l'établissement financier par lequel l'Etat intervient en matière de logement en s'adressant aux filiales de celle-ci : *les Sociétés de construction immobilière et civile* (S.C.I.C), *la Société Centrale d'Equipeement du Territoire* (S.C.E.T.) et les promoteurs privés finançant le logement social. *Les Sociétés d'économie mixte* (S.E.M.) quant à elles, sont les partenaires semi-publics de l'Etat, relevant du droit privé. Elles permettent un portage financier plus adéquat pour les opérations de construction menées par l'Etat dont les retours sur l'investissement sont

---

<sup>283</sup> M Lothy, 1998 in op. cit.

tardifs. Dès les années 50, l'ouverture vers l'Europe ainsi que la croissance économique et urbaine accentuent la volonté de l'Etat de répartir les actions sur le territoire et non plus sur la seule région parisienne. Afin de renforcer les politiques de décentralisation, l'Etat crée le 30 Juin 1955, le *fonds de développement économique et social* (F.D.E.S.). Ce fond est chargé du financement des régions que l'Etat désire voir se développer et dans lesquelles il souhaite intervenir plus profondément et particulièrement en réalisant des aménagements d'ensemble en matière de logement social.

#### **f) Mise en place des structures de l'urbanisme opérationnel français.**

L'Etat se dote ainsi au cours des années 50 du cadre réglementaire à partir duquel se mettent en place le nouvel urbanisme opérationnel à la française et la filière industrielle de production immobilière (le Hard French). Le premier outil dont se dote d'ailleurs l'Etat est la loi du 6 août 1953. À partir d'une redéfinition de l'intérêt général, les pouvoirs publics peuvent ainsi acquérir la maîtrise foncière nécessaire aux aménagements en systématisant l'expropriation. En Décembre 1958 un décret institue les *plans d'urbanisme directeurs* (P.D.U.) et crée les *zones à urbaniser en priorité* (Z.U.P.). La nécessité est grande de prévoir et de régulariser l'espace urbain dans son intégralité en tenant compte des grands besoins d'espaces topographiques à substance résidentielle notamment et d'espaces topologiques. Avec la loi de 1958, l'Etat prévoit donc des zones d'intervention directe situées à l'intérieur du périmètre du P.D.U. à partir desquelles il se donne la possibilité d'opérer en court-circuitant l'échelle de gestion de la commune. La législation des Z.U.P. renvoie donc à la volonté interventionniste de rationaliser le développement urbain au niveau des procédures de construction mais aussi d'intervention, ce qui conduit à régulariser l'organisation de l'espace en sous espaces fonctionnels. L'échelle de l'espace urbain global conçu est composée de zones définies selon l'échelle que l'on accorde à l'habitat, aux espaces publics, aux bureaux, aux infrastructures de transport mais aussi aux zones commerciales, industrielles ou à celles qui sont urbanisables en priorité. Les Z.U.P. et les zones de grands ensembles ont laissé des traces visibles dans les villes françaises. L'impératif d'une maîtrise foncière rapide a influencé grandement les types de localisation des Z.U.P. comme c'est le cas

des "Z.U.P. de plateaux" en marge des espaces denses. L'urgence de la demande de logements, le respect du budget, l'opérationnalisation de l'intervention et de la construction ont souvent influencé également dans le mauvais sens la qualité des matériaux et des équipements infrastructuraux. Si la mixité fonctionnelle était souhaitée, elle fut souvent négligée en ce qui concerne les espaces récréatifs, les formes architecturales ou les espaces de production, en revanche la nécessité d'ouvrir béatement la ville à la voiture a contribué à ce que la fonction de circulation soit largement privilégiée.

#### **4) L'urbanisme tourangeau de la Reconstruction.**

Les destructions à Tours ont touché le nord de la rue Nationale et les espaces jouxtant les voies S.N.C.F., sur 2 kilomètres entre Tours et St Pierre des Corps. En 1951, Mr Dinzard, directeur départemental du Ministère de la Reconstruction et du Logement, estime les dégâts au titre de dommages de guerre à une valeur de 3 milliards de francs. Sur les 912 hectares communaux, 168 soit 18% sont détruits. Une première réflexion en matière d'aménagement de la ville est menée par Agache dans le cadre de la réalisation du Plan d'Aménagement, d'Extension et d'Embellissement de la ville de Tours en 1934 puis en 1938. Sans succès ! Camille Lefevre, architecte tourangeau, est nommé pour diriger en 1940 un nouveau projet dans le cadre du premier Plan d'Aménagement et de Reconstruction. Déclaré d'utilité publique le 12 juillet 1942 et devant être orienté par les services du C.T.R.I., le projet ne peut aboutir compte tenu des bombardements de 1944 qui changent les données des aménagements en question. Le nouveau projet est confié à Jean Dorian, architecte D.P.L.G. et urbaniste de la ville depuis 1941.

Au nord-est de la rue Nationale est créée, ex nihilo, la place de la Résistance qui donne alors son nom à toute la portion de l'espace détruit et reconstruit (1947-1955). L'ensemble faisant l'objet d'une reconstruction couvre onze îlots<sup>284</sup> qui se situent à l'entrée de l'ancien bourg de Châteauneuf. L'opération, conçue par Pierre Patout, consiste donc dans la création d'une place « *aux façades simples et pures, aux*

---

<sup>284</sup> Le tracé géométrique du plan couvrant l'espace reconstruit est circonscrit à l'est par la rue nationale, à l'ouest par les rues de Jérusalem, du Président Merville et de Constantine, au sud par la rue Néricault Destouches et au Nord par la rue du Commerce. Seul l'hôtel Gouin, « Renaissance » a été préservé.

*proportions élégantes* »<sup>285</sup> et l'ensemble des parcelles adjacentes sont bâties dans le même esprit renouvelant l'esprit du classicisme français. La standardisation du traitement des façades et du gabarit de la voirie est effective. La reconstruction du tronçon détruit de la rue Nationale consiste en l'élargissement de celle-ci. Les nouveaux immeubles qui s'y érigent sont plus élevés que ceux des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles subsistant dans la partie méridionale, mais la sobriété des façades, les toitures d'ardoises assurent une transition esthétiquement satisfaisante. Au débouché nord de la rue Nationale, Place Anatole France, les deux immeubles classiques symétriques qui, face à la Loire, stigmatisaient l'entrée monumentale de la ville sont détruits et remplacés par deux immeubles résidentiels identiques devant lesquels ont été aménagés des jardins supportant en leur centre, les statues de Rabelais et Descartes. P. Patout souhaitant magnifier la perspective prévoit de construire près des berges de la Loire deux bâtiments semblables de part et d'autre du pont, largement distants l'un de l'autre. Seule la bibliothèque municipale est réalisée et achevée en 1957, « *son plan centré, la pureté néoclassique de sa modénature et son originale toiture en cuivre lui confèrent une très forte présence monumentale qui fait oublier l'état d'inachèvement du projet d'édifices publics symétriques* »<sup>286</sup>. Les normes du M.R.U. relatives à la qualité des logements à construire et les préoccupations dominantes quant à l'aération de l'espace urbain sont manifestes à Tours. Par rapport au tracé d'avant-guerre, la place Anatole France est agrandie et élargie sur ses côtés de deux esplanades symétriques qui permettent de dégager l'église St Julien. La création de vides est également sensible au centre des îlots reconstruits et en particulier dans ceux circonscrits au nord par la Loire et au sud par l'axe directeur Colbert-Commerce, puisque les amples cours communes ont été elles-mêmes équipées de jardins parkings (Prosper Mérimée, François Ier) ou, comme à l'ouest, du bâtiment monumental de l'école régionale des Beaux-Arts.

L'autre ensemble détruit recouvre le site du Sanitas, c'est-à-dire l'espace de l'emprise ferroviaire et des entreprises qui la jouxtent. L'espace bombardé occupe un espace péri central de la ville, à l'est d'un couloir ferroviaire reliant la gare de Tours à celle de St Pierre des Corps, au sud de la voie Tours-Nantes, à l'ouest des îlots qui bordent l'avenue Grammont et au nord de la place de la gare, lieu de centralité à laquelle il est relié. Le projet englobe une étude prospective sur le développement général de

---

<sup>285</sup> J.B. Minnaert, 2001 in op. cit.

<sup>286</sup> Ibid in op. cit. p. 130

l'agglomération et une autre concernant la restructuration du centre de la ville et des espaces détruits. Le projet ne parvenant à créer un consensus, Pierre Patout (qui est intervenu dans la reconstruction de la rue Nationale) devient architecte en chef en 1952 au côté de Jean Dorian et M Jacques-Henri Labourdette les supplée en juillet 1954. Il devient, sous couvert de l'Etat, le responsable du projet pour le logement. À partir du 1er mars 1954, l'Etat intervient donc directement dans les négociations. À la fin de l'année, la carte officielle des zones à libérer est arrêtée après plusieurs années de discussions. *"La répartition des programmes opérationnels publics, dès les années 1950, ne s'était pas faite au hasard, mais selon des critères de distinction stricts"*<sup>287</sup>. Suite au décret du 3 février 1955, les villes qui bénéficient de l'implantation d'un programme opérationnel peuvent présenter un dossier au F.N.A.T. qui statue sur la viabilité des projets locaux. Ainsi, dès 1955, est prévue pour Tours une *"opération de Prime Importance et de caractère exceptionnel pour la solution du problème de l'habitat à Tours avec sa possibilité de 5000 logements pour 20 000 habitants"*<sup>288</sup>. La construction publique est donc permise à Tours compte tenu de sa croissance démographique et de sa proximité avec Paris. En 1954, Tours est au cœur d'une agglomération de 117 000 habitants et sans possibilité de construire en son centre, hormis les terrains de la S.N.C.F. potentiellement récupérables et récupérés officiellement cette année-là. Cela est permis grâce aux déclarations d'utilité publique, à la seule condition que ce soit pour des logements et/ou des commerces. L'intervention de l'Etat dans les opérations commence en septembre 1954 lorsque J.H. Labourdette est nommé architecte chef de groupe<sup>289</sup>. Les architectes locaux, Boille et Labadie sont nommés, toujours en 1954, architectes d'opération, adjoints de Labourdette. La physionomie du plan-masse est la suivante : l'ensemble se développe selon un axe nord-sud (boulevard De Lattre de Tassigny) parallèle à l'avenue Grammont, reliant au nord, le boulevard Heurteloup et au sud ce qui aurait dû être l'emplacement de la nouvelle gare. L'axe est coupé perpendiculairement au sud par une voie (avenue Charles De Gaulle) reliant la place Thiers et la rue E. Vaillant. Il s'agit donc de créer une avenue nord/sud monumentale, composée de deux voies séparées, de 14 mètres de large chacune, et entourées de contre-allées organisant un vaste ensemble dans l'esprit des cités-jardins, avec une majorité de bâtiments bas à taille humaine (R+4), une faible

---

<sup>287</sup>M. Lothy, 1998 in op. cit.

<sup>288</sup>ADIL 213W11. Plan d'équipement national, fiche technique, 1954-1955 in M. Lothy, 1998 in op.cit.

proportion de tours (R+15) le long du mail, et des bâtiments hauts (R+10). L'ensemble du maillage des rues est orthogonal. Le projet prévoit également l'emplacement de l'actuel palais des sports, des parkings, des places...Des modifications sont intervenues par la suite, concernant le nombre de logements par hectare, qui passa de 90 à 120, en avril 1955. Les premiers immeubles construits sont ceux de la zone située entre les voies ferrées et le boulevard De Lattre de Tassigny. Il s'agit de dix bâtiments à R+4 et de deux à R+10 divisés en 811 logements de type Econor ou H.L.M.<sup>290</sup>. Les bâtiments les plus longs sont percés de porches pour permettre l'accès aux jardins, places ou autres bâtiments. La variété d'implantation des bâtiments permet de multiplier les espaces piétons. Les façades sont recouvertes de pierres de Touraine pré-taillées, les rez-de-chaussée sont habillés de schiste ardoisier, les murs porteurs quant à eux sont en béton banché. Les planchers sont soutenus par des chapes de béton armé de 12 cm d'épaisseur et recouverts de dalles chauffantes, les cloisons sont en briques plâtrières creuses et épaisses de 7 cm. Les recherches d'économie d'échelle ont ainsi nécessité l'utilisation des techniques de préfabrication et l'obligation de distribuer et d'équiper les appartements de manière fonctionnelle. D'une manière générale les cuisines sont réduites à une surface suffisante pour la préparation des repas mais trop exiguës pour les prendre : le séjour doit correspondre à "l'espace moderne" de cette pratique traditionnelle et familiale. Les sols sont recouverts de linoléum dans les chambres et les séjours, de carrelage dans les salles d'eau et les cuisines. En Février 1958, une seconde tranche de 1279 logements est reconduite, tous de type H.L.M. B., d'une qualité légèrement meilleure. Il s'agit, pour cette tranche, de 8 bâtiments à R+4, d'un bâtiment R+10, de 4 tours R+15. En 1961, les deux tranches sont réalisées. La construction de la chaufferie a débuté avec les premières tranches, composée de 6 chaudières (à l'intérieur d'un bâtiment rectangulaire de béton de 30 mètres sur 12) et d'une cheminée de 42 mètres de haut, elle se situe au nord-est du site, en bordure des voies ferrées. En 1964, sa puissance passe de 3,5 millions de calories/heure à 9 millions. L'opération de La Rotonde quant à elle, est localisée sur la zone 4, au sud-est du site, entre les voies reliant les gares de Tours et St Pierre des Corps et la voie curviligne en direction de Nantes. L'opération doit répondre à l'urgence. La municipalité s'est associée à la S.C.I.C. pour le

---

<sup>289</sup> Le M.R.L. nommé Mr Favreau, remplacé en 1959 par Mr Duval, comme architecte-conseil pour le département d'Indre et Loire. Son accord était indispensable pour toutes les constructions d'H.L.M..

<sup>290</sup> Les différences entre les deux types d'appellation concernent l'écart dans la surface moyenne d'un appartement de même type (1,2,3,4 ou 5), l'orientation unique ou double (sur les façades), l'accès aux appartements par palier ou par coursive.

financement. La tranche de la Rotonde comprend 400 logements sensiblement améliorés en terme de surface et d'équipement intérieur. Le quartier reçoit sa propre école maternelle, une cité commerciale, une salle de sports terminée en 1965. La tranche sud-ouest du quartier, des abords de la place St Paul à la partie ouest de l'avenue Charles de Gaulle, doit accueillir 409 logements supplémentaires. L'ensemble comprend 6 bâtiments : une tour R+20 qui marque l'entrée du quartier à partir de la Place Thiers, 3 bâtiments R+4 et 2 en R+6. L'architecture et les méthodes de construction diffèrent peu de celles des tranches antérieures. En revanche le style des façades change. Les surfaces vitrées sont disposées en rideaux horizontaux, les balcons sont en fer et les carreaux en grès, ce qui contribue à diversifier les formes plastiques dans cette partie de site. La réalisation commence en 1966 et s'achève en 1971, année au cours de laquelle l'église de la place St Paul est construite. De nombreux équipements s'adjoignent aux immeubles d'habitations : l'école Marie Curie, à l'extrême nord du site, le groupe scolaire Blaise Pascal, l'école du hallebardier, un C.E.S. à l'extrême sud de la place St Paul, le palais des sports et la patinoire de Tours, le site universitaire (chambres, restaurant, salle de conférence, terrain de sport) et des centres commerciaux.

Le taux d'équipement du site, son implantation dans l'espace péri-central de l'agglomération tourangelle et les grandes voies transversales reliant le site aux espaces limitrophes ont atténué considérablement les effets d'enclave qu'aurait pu constituer la coulée ferroviaire à laquelle il est accolé et par laquelle il est traversé. Les réhabilitations progressives, l'intégration du site au projet de la Z.A.C. de la gare et les réalisations concernant le devenir du site universitaire sont là pour dynamiser les éléments d'intégration et d'autonomie vis-à-vis du centre-ville. Ces éléments de socialité qui constituent l'urbanité à la micro-échelle du "quartier" et amoindrissent le risque de ghettoïsation d'un espace qui sur le plan urbanistique est en rupture totale avec la rue traditionnelle, rupture qui n'est pas sans conséquence sur les relations de voisinage et de cohabitation résidentielle. On y reviendra.

L'analyse des politiques de reconstruction et de construction de logements sociaux à l'après-guerre révèle la réalité des choix qui ont été opérés. Une réalité à deux faces : celle du système économique et technique de l'époque qui explique les orientations politiques du Hard-French autant que les éléments de réflexion idéologique constitués

par les principes du Mouvement Moderne. Quoiqu'il en soit, le choix du Hard French n'est pas un choix strictement idéologique. Néanmoins, il est remis en cause dès les années 60, à travers un refus général de la ville et un retour à l'inflation pavillonnaire dans les espaces périurbains. Du point de vue des spécialistes, les premières critiques renvoient au caractère ségrégatif du mode d'habiter propre au grand ensemble d'habitat collectif. Les pratiques urbanistiques ultérieures mettront l'accent sur un assouplissement des procédures d'intervention et de construction ainsi que sur la diversification des formes produites.

## **G) Amman, Tours, l'histoire urbaine contemporaine.**

### **1) Amman au cœur des enjeux de la modernité et des défis du XXI<sup>e</sup> siècle auxquels la Jordanie doit faire face. L'ambivalence de l'habitabilité des espaces moyen-orientaux.**

#### **a) Le préalable au développement, la stabilité du régime.**

Dans les années 80, les relations de la Jordanie avec l'O.L.P. s'adoucissent. Tous les palestiniens sont naturalisés et le royaume Hachémite abandonne toute prétention sur les territoires occupés. Sa politique extérieure pro-occidentale lui permet en retour de moderniser ses structures. Compte tenu de sa population largement palestinienne, le Royaume, afin de ménager cette dernière, soutient l'Irak lors de la guerre du Golfe. Cette position, même si elle ternit l'image de la Jordanie vis-à-vis de l'Occident et des pétromonarchies, sauve le régime. Les conséquences sont toutefois lourdes, 350 000 palestiniens, chassés du Koweït se réfugient une nouvelle fois en Jordanie. Néanmoins, cela rapproche encore l'Autorité Palestinienne et le Royaume Hachémite et permet la régularisation des relations avec Israël lors de la conférence de paix à Madrid en 1991, qui aboutit en 1994 à la signature d'un traité de paix avec Israël<sup>291</sup>.

---

<sup>291</sup> Selon le Roi Hussein, la Jordanie, qui a un « rôle historique dans l'administration des lieux saints de Jérusalem » estime de sa responsabilité de protéger la paix entre israéliens et palestiniens.



Cette brève chronologie illustre la position d'interface du royaume Hachémite, pris en étau entre le problème de l'espace arabo-palestinien et l'ouverture du pays aux normes de développement de l'espace occidental. Aussi, jusqu'à nos jours, le pays ménage les susceptibilités palestiniennes<sup>292</sup> et plus généralement arabo-musulmanes, lesquelles compte tenu des tensions régionales sont incessamment attisées, tout en étant contraint d'orienter sa politique extérieure selon les règles occidentales du libéralisme économique et de la démocratisation<sup>293</sup>. Règles qui idéologiquement et culturellement sont difficilement compatibles avec la défense des intérêts des islamistes radicaux sur le plan culturel<sup>294</sup> et des palestiniens sur le plan politique. Aussi, par exemple lors de la dernière guerre en Irak, la Jordanie a constitué une base militaire arrière pour l'armée américaine en même temps qu'elle a accueilli sur son sol l'intelligentsia irakienne, y compris la propre famille de Saddam Hussein, ce double jeu apparaissant comme le compromis nécessaire pour assurer l'injection de milliards de dollars américains dans l'économie du pays tout en respectant aux yeux des états voisins et des forces politiques intérieures la défense de l'identité arabo-musulmane<sup>295</sup>. Ainsi depuis 1990, la Jordanie est parvenue à stabiliser son régime, à entamer un processus de démocratisation relatif au pluripartisme politique et à la liberté de la presse même si, pour des raisons de sécurité civile, le royaume reste un état policier fort. L'équilibre délicat que la Monarchie Hachémite parvient à assurer depuis une quinzaine d'années, entreprise par

---

<sup>292</sup> Les jordaniens d'origine palestinienne représentent 60 % des 5,5 millions de jordaniens même si à l'origine il n'y a pas de différence entre Palestiniens et Jordaniens puisque la Jordanie est constituée sur une partie de ce qu'était la Palestine. Aussi, même si ces palestiniens ont la citoyenneté jordannienne, cette dernière n'est encore qu'artificielle du fait précisément que si la Jordanie est un état elle n'est pas une nation dans le sens où c'est l'appartenance d'un individu à telle ou telle tribu qui lui donne son statut et non son individualité en tant que telle. L'inexistence de la notion d'individu et la prépondérance du système tribal forme un obstacle à la constitution de la nation, c'est un des enjeux du nouveau roi qui tente de résoudre le problème du communautarisme en insistant sur l'origine multiple de la population jordannienne (Palestiniens, Bédouins, Caucasiens, Tcherkesses, Arméniens, Kurdes) d'où la campagne de propagande actuelle : « la Jordanie d'abord ». Vis-à-vis des palestiniens proprement dits, non seulement ils ont la nationalité jordannienne (fait unique dans le monde), mais en aucun cas ils ne sont aujourd'hui parqués dans les camps d'origine, ils ont accès à la propriété foncière et jouent un rôle clé dans le secteur privé au travers de sa riche bourgeoisie. Le Roi tente de rétablir les inégalités de leur accès à la fonction publique qui leur était jusque-là interdite officieusement, on commence ainsi à les trouver à tous les niveaux de l'état, exception faite des secteurs de la défense et de la sécurité intérieure.

<sup>293</sup> Compte tenu de l'endettement du pays, le F.M.I. à partir du milieu des années 90 impose un plan de redressement économique passant par l'ouverture totale du marché économique jordannien et la privatisation des secteurs touristiques, des télécommunication, des transports.

<sup>294</sup> Compte tenu du fait que le processus de sécularisation n'a pas été amorcé.

<sup>295</sup> On pourrait ajouter aux forces politiques intérieures, l'ensemble de la société, de la jeunesse en particulier dont la contestation pourrait prendre la forme de l'islamisme.

le Roi Hussein dont la réputation de fin diplomate est reconnue de tous semble être pérennisé par son fils, le Roi Abdallâh II<sup>296</sup> .

**b) Ingérer les dynamiques sociétales de la post-modernité avant même que les processus de la modernité ne soient achevés.**

Au même titre que tous les pays en voie de développement, en Jordanie, les bouleversements induits par la brutalité avec laquelle les processus de la modernité se mettent en place se conjuguent avec les effets de la mondialisation. Si le fait que les structures sociétales créées par les Britanniques et mises en place pendant 35 ans sous leur mandat ont anticipé la réalisation des processus sociétaux de la modernité et préparé l'entrée de la Jordanie dans le système monde dont les logiques elles-mêmes renforcent leur efficacité, en revanche, du fait des tensions internes et externes au pays, certains de ces processus n'ont pu être réalisés et en tant qu'ils sont difficilement compatibles avec le contexte socio-politique, sont sources de tensions difficilement dépassables. L'œkoumène jordanien s'est configuré dans l'espace et dans le temps d'une extériorité, sous la domination d'un ailleurs et non dans l'espace et dans le temps de sa singularité propre.

- *Les manifestations de la modernité et de la post-modernité de l'habitabilité de la Jordanie.*

✓ *Des villes pour vivre et des routes pour s'y rendre, Amman : un centre tentaculaire.*

L'entrée de la Jordanie dans l'ère de la modernité voire de la post-modernité est perceptible. En effet, les flux migratoires intérieurs et extérieurs conjugués avec les

---

<sup>296</sup> Né en 1962, fils de la deuxième épouse du Roi Hussein, la Britannique Antoinette Avril Gardiner, Abdallâh est désigné prince héritier en 1999 au détriment de son frère aîné Hassan, il succède ainsi à son père bien que la Constitution stipule que les deux parents du Roi doivent être arabes et musulmans de naissance. Elevé en Grande Bretagne, inconnu ou presque de l'opinion publique jordanienne, s'exprimant plus ou moins bien en arabe, le nouveau roi était loin de faire l'unanimité au début de son règne, son mariage avec la Reine Rania, palestinienne d'origine, ses positions en faveur de l'Intifada et la poursuite de la libéralisation économique notamment manifestent la recherche d'un équilibre délicat à établir entre les tensions externes et internes jordanienne.

débuts de l'industrialisation<sup>297</sup> ont alimenté considérablement le processus d'urbanisation. 79 % des Jordaniens vivent aujourd'hui en ville. Les infrastructures routières se sont considérablement développées. Le maillage routier, bien qu'il traduise un déséquilibre territorial important entre l'est et l'ouest, traduit la communicabilité des différents centres urbains nationaux qui se concentrent à l'ouest du pays et plus particulièrement au nord ouest, sur les bases des structures romaines et qui correspondent physiquement aux espaces arrosés où traditionnellement l'agriculture sédentaire est possible. À l'est d'une bande d'une cinquantaine de kilomètres parallèle au Rift Valley, compte tenu de l'aridité, les implantations urbaines sont inexistantes, la transition est d'ailleurs frappante, le désert de Syrie est le territoire des bédouins. Les trois premières villes du pays, Amman, Irbid et Al Zarqa rassemblent à elles seules la moitié des 6 millions d'habitants du pays, toutes trois constituant d'ailleurs d'importantes colonies palestiniennes. La polarisation urbaine du territoire et les infrastructures routières et autoroutières qui mettent en lien ces villes traduisent ainsi les dynamiques modernes du développement territorial jordanien.

Aussi concernant Amman, le développement urbain depuis le milieu des années 70 s'amplifie considérablement. La cité s'industrialise et poursuit son extension<sup>298</sup> conformément aux plans de développement élaborés antérieurement, de « cercle » en « cercle », toujours plus vers l'ouest. Constituant le marché du travail du pays, Amman accueille 80 à 90 % des réfugiés palestiniens donnant à la capitale la main-d'œuvre nécessaire à son développement endogène. Avec aujourd'hui plus de 2.6 millions d'habitants, l'agglomération est tentaculaire et forme une conurbation gigantesque puisque l'espace urbanisé tend à englober les communes limitrophes, Sweileh, Wadi Seer et Al Zarka, seconde ville du pays, et ses 600 000 habitants. Le zoning comme mode d'extension urbaine et la législation relative à la limitation des hauteurs des constructions<sup>299</sup> contribuent à organiser un espace urbain à faible niveau d'urbanité qui, corrélative d'une scansion forte de l'espace engendrée par l'importance accordée aux métriques automobiles individuelles, concourt à faire d'Amman un espace labyrinthique

---

<sup>297</sup> L'industrialisation s'est amorcée au milieu des années 70 à travers les logiques de la division internationale du travail, ce sont les ressources minières (Phosphates, Potasse) qui constituent les matières premières de base de l'exportation jordanienne. Vis-à-vis du marché intérieur, l'explosion urbaine se manifeste dans le développement d'un secteur privé du BTP dynamique qui emploie une part importante de la main-d'œuvre industrielle.

<sup>298</sup> De 1961 à 1981, l'espace urbanisé s'est agrandi de 300 %

où s'orienter est extrêmement difficile, à faire de la capitale jordanienne une ville géante dans laquelle les fonctions de commandement, qu'elles soient politiques ou économiques, se sont disséminées au gré de son étalement vers l'ouest conduisant à l'affaiblissement de la fonction centrale d'El Balad et à l'amollissement de son pouvoir d'identification de la part de la population ammanienne dans son ensemble, et partant à accentuer la ségrégation entre l'ouest et l'est de la ville.



**Figure 20** : L'explosion urbaine ammanienne. Cliché pris depuis le sommet d'Ashrafieh vers l'ouest de la capitale tentaculaire.

Hugues Baudry © 2005

✓ *L'espace sanitaire, médical et social, Amman : centre suréquipé pour se soigner, s'éduquer et s'instruire.*

Vis-à-vis du niveau d'avancement de la Jordanie dans le processus de transition démographique, là aussi, il est aisé de constater que le pays est en passe de rassembler une population dont le régime démographique se modernise. En effet, même si

---

<sup>299</sup> Compte tenu du risque sismique important et de la volonté politique de limiter la croissance des constructions dans les camps de réfugiés, qui provisoires, par principe, perdurent en réalité.

l'accroissement naturel est assez fort (3% par an depuis 1999) et si la population risque de doubler d'ici 10 ans du fait de la structure par âge de la population (43 % de la population a moins de 15 ans), l'indice de fécondité diminue rapidement (4.6 en 1999, 3.5 en 2003) et le taux de mortalité est comparable à celui des pays développés (4 ‰ en 2003) ; ce qui assure une espérance de vie moyenne de 74 ans. Aussi l'usage de la contraception se démocratise (60% des femmes), ce qui traduit l'autonomisation de la femme vis-à-vis de sa vocation maternelle traditionnelle. Cela manifeste également la modernité des structures sanitaires et sociales, et hospitalières qui font d'ailleurs la réputation de la capitale jordanienne dans le Proche Orient<sup>300</sup>. L'évolution des comportements démographiques doit être mise en parallèle avec celle des structures éducatives. On sait la relation qu'il peut y avoir entre la modernisation des mentalités relatives à la fécondité et celle de l'éducation de la population. Or, à ce niveau, la Jordanie n'a pas grand chose à envier aux pays développés. Les taux d'alphabétisation des adultes sont de 90 %. Si, concernant ces générations, on note une différence d'ordre sexuel<sup>301</sup>, celle-ci s'estompe en revanche vis-à-vis de la scolarisation des enfants. 99% d'entre eux, garçons et filles confondus, sont scolarisés dans le primaire et le taux de scolarisation dans le secondaire (86%) est même supérieur de 2% pour les filles. Aussi, la qualité des structures éducatives, scolaires et universitaires, est plus que satisfaisante. L'accès à l'éducation, gratuit pour le primaire et le secondaire contribue à niveler par le haut les inégalités sociales. En revanche, l'accès aux études supérieures, organisé selon le modèle universitaire américain ne concerne que 20 % des jeunes parmi ceux issus des familles les plus aisées même si l'Etat administre des bourses d'étude aux élèves méritant des couches populaires. D'une manière générale, compte tenu de la faible rémunération des emplois qualifiés sur le marché intérieur, beaucoup des jeunes diplômés jordaniens cherchent à s'expatrier dans les pays du Golfe, ou dans les pays développés, en particulier anglo-saxons compte tenu de leur excellente maîtrise de la langue anglo-américaine.

---

<sup>300</sup> 99 % des soins prénataux sont couverts par la sécurité sociale locale, 100 % des accouchements sont assistés par du personnel soignant qualifié. 97 % des enfants sont vaccinés contre la Diphtérie, la Typhoïde, la poliomyélite, la rougeole et l'hépatite B, et 100% de ces soins étant remboursés par l'Etat. Les professionnels de santé ayant été formés pour la plupart à l'étranger, en particulier en France et Grande Bretagne.

<sup>301</sup> 95% des hommes sont alphabétisés contre 84% des femmes.



**Figure 21** : L'hôpital Farah à Jebel Amman, un exemple de la modernité et de la qualité des équipements médicaux jordaniens.

Hugues Baudry © 2005

✓ *Une métropole qui centre l'œkoumène nationale, s'impose comme pôle régional incontournable et trouve sa place dans le réseau des villes mondiales.*

Amman, à l'instar des équipements infrastructurels évoqués, possède les caractéristiques d'une ville moderne. Capitale nationale monopolisant l'essentiel des moyens de subsistance du pays, pourvoyeuse de la plupart des emplois, elle accapare les investissements intérieurs et extérieurs du pays dans le domaine technologique, scientifique et tertiaire. Elle est le centre incontournable de l'œkoumène nationale, le pôle exclusif de la résidence de 2,5 millions de jordaniens et une nodosité incontournable de l'espace réseau régional et mondial. Amman est une ville mondiale au sens strict du terme. Dès les années 70, la ville tire profit des chocs pétroliers puis du déclin de Beyrouth comme place financière du Moyen-Orient. Centre stratégique de la diaspora palestinienne, la ville profite aussi directement des capitaux de cette dernière et en tant que centre d'accueil de centaines de milliers de réfugiés, elle bénéficie de l'appui financier et technique de l'Organisation des Nations Unies. De plus, compte

tenu des tensions régionales, Amman devient la base de repli, sûre, des organisations humanitaires internationales non gouvernementales et des agences de presse intervenant dans les territoires occupés, en Irak ou au Yémen. Aussi, la ville a tiré profit des troubles ayant eu lieu dans la région depuis une trentaine d'années pour se développer. C'est en effet grâce à la stabilité du régime qu'Amman a pu devenir le siège des organismes publics internationaux agissant en faveur de l'aide au développement dans la région et qu'elle a su attirer les investissements privés des fortunes du Moyen Orient et des firmes multinationales dans les secteurs de la grande distribution, immobilier, bancaire, aéronautique, touristique, commercial. L'obligation pour la Jordanie d'ouvrir son marché aux capitaux extérieurs a ainsi permis au secteur tertiaire de se développer considérablement (75% de la population active) et a contraint le gouvernement de privatiser des secteurs clés des services publics. Des entreprises françaises en particulier ont été sollicitées afin qu'elles interviennent dans la gestion du secteur des télécommunications et du problème de distribution et de traitement de l'eau<sup>302</sup>. Ville participant à l'économie globale sans aucun doute ! Depuis 1994, la Ville accueille congrès et conférences pour promouvoir la coopération et les investissements privés dans la région entre pays arabes d'une part, entre pays méditerranéens d'autre part, avec les Etats-Unis et Israël enfin. Intégrées dans la dynamique spatiale d'associations libre échangistes régionales et internationales, Amman est entrée de pleins pieds dans le système monde. Amman donne l'image de cette ville mondiale. Amman est une ville en perpétuel chantier. Depuis sept ans, la ville s'est dotée d'une structure institutionnelle ayant vocation à agir sur l'ensemble de l'agglomération et lui donnant son nom, « la Municipalité du Grand Amman ». Or le service de l'urbanisme de cette structure institutionnelle ne remet pas en cause la pratique du zoning ; les plans de développement des années 50 et 60 constituant toujours les documents de référence des pouvoirs publics. Aussi les extensions récentes s'appuient encore sur le prolongement ou la création d'axes routiers monumentaux, sur le développement des zones industrielles à l'est (Hashimi, Al Akhdar) et sur la création d'espaces résidentiels

---

<sup>302</sup> Avoir accès à l'eau ! Défi considérable que ce dernier, la Jordanie étant un pays parmi les plus menacés du monde par le stress hydrique ; l'urbanisation et l'irrigation intensives accentuant le problème de manière considérable. Au niveau national, la Lyonnaise des eaux est chargée de rationaliser la distribution technique et commerciale afin d'éviter les gaspillages, et les adductions illégales et de développer les infrastructures hydrauliques visant à optimiser les ressources pluviométriques et à traiter les eaux usées. Au niveau régional, l'enjeu de l'accès à l'eau est l'objet de tensions constantes avec Israël (problème du plan de partage des eaux du bassin versant du Yarmouk et du Jourdain), avec l'Arabie Saoudite (problème potentiel du pompage intempestif dans les eaux fossiles du désert du Wadi Rum à des fins agricoles). Cf thèse en cours de Khadidja Darmame sous la direction de Marc Lavergne à l'Université de Nanterre.

monofonctionnels à l'ouest (Abdoun, Al Rabieh, Umm Utheina, Umm As Summaq, Deir Ghbar) ponctués, ça et là, de zones commerciales structurées à partir du modèle du mall américain, ou polarisées le long des routes et autoroutes urbaines au sein d'espaces inadaptés aux socialités urbaines traditionnelles, hostiles à l'instauration de l'urbanité.

Le développement de la ville moderne à l'ouest contribue ainsi à orienter les investissements en faveur des activités immobilières, de service, commerciales dans ces espaces, accentuant le sous-équipement et la paupérisation de l'est. La municipalité consciente de l'absence d'une centralité qui incarnerait l'image moderne de la Ville, ce que ne symbolise pas El Balad, a tenté dans les années 90 une politique de rénovation urbaine de la Down Town en reprenant d'ailleurs l'idée du Central Park de 1955. Aussi le projet de Ras al'Ayn aboutit à la création dans le prolongement occidental d'El Balad, c'est-à-dire au fond du Wadi que surplombent Djebel Amman et Al Akhdar, d'un projet dont l'objectif révèle la prise de conscience des pouvoirs publics de la ségrégation territoriale entre l'est et l'ouest de la Ville. Il s'agit donc de réunir les populations en aménageant un espace public fédérateur agencé autour de fonctions centrales. Concrètement, sur plus d'un kilomètre de long est ouvert un espace paysager de promenade dans lequel sont construits le centre culturel et de congrès de la Ville, l'Hôtel de Ville et une mosquée. Parallèlement à ce projet et dans le but d'injecter de la centralité autour de l'espace originel de la ville, de nouvelles structures centrales sont implantées dans le prolongement septentrional de la basse ville en allant vers Abdali : la Banque Centrale puis plus haut, le palais de Justice mitoyen du Parlement qui se trouvera face à la mosquée du nouveau Roi Abdallah, la plus monumentale de la Ville. Pourtant, la volonté publique de vouloir pérenniser la centralité historique de la cité en accumulant dans l'espace des monuments voués à la représentation publique du pouvoir ne suffit pas à en faire en terme de pratiques sociales un espace public au sens plein du terme<sup>303</sup> ni même à doter la ville d'une image de métropole mondiale. De plus, la dégradation pour ne pas dire l'insalubrité de la basse ville et sa fréquentation populaire, consécutives de la négligence des actions de politique urbaine à son égard freinent considérablement l'attrait de cette dernière pour les populations aisées de l'ouest de la ville. Cette centralité déficiente est ainsi contraire à l'enjeu de l'institution d'une image de ville moderne, de capitale mondialisée. Aussi, le fait qu'Amman doive tirer son

---

<sup>303</sup> Cf. page 245.



épinglé du jeu dans le processus global concourant à faire des métropoles les espaces centrants les œkoumènes à l'échelle du monde, constitue le défi actuel des pouvoirs publics. En effet, le développement du pays et l'avenir de la population jordanienne dépendent de la capacité de sa capitale à s'insérer dans le réseau des métropoles mondiales, où se joue l'économie de la subsistance de l'humanité. Aussi, l'enjeu de cette dynamique post-moderne contribue à focaliser l'action de la municipalité sur la création d'un centre, vitrine de la modernité du pays. C'est l'objectif du projet actuel d'Abdali, « A new downtown for Amman ». Il s'agit par l'intermédiaire d'un investisseur privé de créer cette fois-ci un espace mixte sur le plan fonctionnel au nord-ouest et dans le prolongement du centre originel via Abdali. Le choix de l'implantation foncière relève d'éléments différentiels. L'espace choisi correspond à une propriété de l'état d'environ cinq hectares<sup>304</sup> qui se situe à proximité de monuments existants constituant des pôles importants dans la hiérarchie symbolique liée à la centralité politique et institutionnelle (parlement, mosquée Abdallah II, palais de justice à l'est) et économique (secteur bancaire de Shmeisani à l'ouest, pôle des affaires et présence de grands hôtels au sud). Le projet permettrait également de rétablir une centralité gravitationnelle à l'échelle de l'agglomération puisque le site retenu coïncide peu ou prou avec le centre géométrique de celle-ci. Le projet consiste à organiser l'espace retenu dans une perspective de mixité fonctionnelle de manière à établir des pratiques sociales diversifiées induites par l'implantation d'une bibliothèque nationale, d'un centre de congrès, d'immeubles de logements et de bureaux, de commerces, activités agencées autour d'une voirie conçue pour les cheminements piétonniers.

---

<sup>304</sup> Propriété occupée jusqu'à lors par l'armée et les services secrets, constituant donc une enclave urbaine.



**Figure 22 :** À gauche, le centre bancaire de la capitale à Shmeisani : un paysage mondialisé, et les travaux de terrassement réalisés en vue de l'aménagement du nouveau centre-ville d'Abdali, projet de régénération urbaine présenté à la population au moyen de panneaux publicitaires (photo de droite)

Hugues Baudry © 2005.

Aussi, non seulement le projet est l'occasion pour la municipalité de remettre ponctuellement en cause les plans de développement urbains antérieurs (qui ne cessent par ailleurs, donc, d'orienter la nature du développement urbain) en injectant les éléments d'une urbanité traditionnelle, mais de part le traitement architectural et paysager du projet, ce dernier doit aussi permettre d'instituer une image complaisante de la ville. Cet objectif de régénération urbaine et de renouveau de l'identité de la capitale est à appréhender dans la perspective marchande de la mondialisation plus que dans une volonté d'urbanisme si ce n'est philanthropique au moins à caractère social, puisque l'identification au projet de la population civile dans son ensemble et l'accès de ce nouveau centre-ville pour celle-ci ne constituent pas les fondements légitimes de ce projet. Si tel était le cas, les pouvoirs publics n'auraient pas envisagé d'y implanter des activités élitistes ni même surtout, l'université américaine. Ainsi, en aucun cas, le projet de nouveau centre-ville est conçu pour lutter contre la ségrégation socio-spatiale est/ouest, au contraire. On peut envisager en effet que le projet préfigure la « gentryfication » du nouveau centre-ville et de ses confins, lesquels constituaient jusque-là des espaces socialement mixtes voire populaires. Quoi qu'il en soit, Amman est en prise avec le défi post-moderne de la son intégration à l'espace réseau métropolitain mondial.

En effet, les dynamiques de la post-modernité relatives à l'intensité et à la diversité des flux traversant et configurant l'œkoumène jordanien s'amplifient et

conditionnent le développement sociétal du pays. C'est en terme d'espaces topologiques que la centralité urbaine se développe, or ceux-ci structurent aujourd'hui un espace réseau mondial dont Amman n'est pas isolé. Aussi, l'espace de subsistance ammanien conformé par l'économie post-moderne ainsi que l'espace de résidence des habitants sont médiatisés par les structures en réseau régionales et internationales. Ainsi, Amman constitue un carrefour régional de premier ordre pour les flux financiers, d'aide humanitaire, au développement. Concernant l'économie endogène de l'Etat jordanien, c'est l'Irak qui historiquement est le partenaire commercial privilégié du royaume, la dépendance pétrolière en constituant le moteur premier. L'embargo sur l'économie irakienne à partir des années 1990 et les accords de paix avec Israël ont contribué à l'ouverture d'axes routiers vers l'Etat hébreu. Dans le contexte de globalisation, le port d'Aqaba, unique débouché maritime de la Jordanie et port essentiel à l'économie irakienne, s'est considérablement développé. Participant du processus de littoralisation, celui-ci, institué en tant que zone franche en 2001, est un pôle régional majeur du commerce maritime international. Gare Terminus de l'unique ligne ferroviaire de marchandises du pays, ville déversoir des milliers de camions provenant d'Amman, de Damas, de Bagdad qui quotidiennement chargent et déchargent leurs marchandises dans les cargos et bateaux à conteneurs flottant pavillons internationaux, Aqaba, interface jordanienne structurée par la connexité des moyens de transports illustre les transformations de l'œkoumène mondial.



**Figure 23** : Aqaba, zone franche et port d'Amman sur la Mer Rouge : littoralisation de l'activité et extraversion de l'économie. Interface et commutateur.

Hugues Baudry © 2005

De la même manière que les échanges de biens, les flux humains sont déterminants dans l'efficace des dynamiques de la globalisation. L'aéroport international Queen Alia, à 40 km au sud de la capitale, le long de l'autoroute du désert est ainsi un pôle majeur de la mise en acte des mouvements structurant l'habitabilité de l'espace jordanien. Si le port d'Aqaba, les axes routiers régionaux et l'aéroport sont les points d'ancrage des circulations de marchandises, ils le sont aussi pour les déplacements humains d'autant que le contexte géopolitique et la question palestinienne d'une part et que la stabilité politique du royaume d'autre part, interfèrent en leur faveur. En effet, au-delà des migrations touristiques en provenance des pays développés<sup>305</sup> qui tendent à se développer sur le territoire jordanien proprement dit, au-delà des migrations d'occidentaux expatriés pour des raisons professionnelles, la Jordanie et plus précisément Amman, en tant que centre monopolaire du royaume, constitue une plaque tournante pour les déplacements de la diaspora palestinienne de la région et du monde. Amman est ainsi un pôle incontournable des déplacements s'effectuant à l'intérieur des cellules familiales éclatées dont les membres sont disséminés au Proche Orient et dans le monde. De plus, étant donné les besoins importants d'une main-d'œuvre masculine bon marché dans l'industrie, et, féminine dévouée aux tâches domestiques, l'immigration d'Égyptiens, de Sri Lankaises, Philippines ou Indonésiennes s'intensifie depuis une dizaine d'années. Récemment, depuis la guerre en Irak, ce sont des réfugiés irakiens (de 250 000 à 600 000 selon les sources) qui investissent la Jordanie et à Amman, contribuant à l'augmentation des coûts de l'immobilier de manière considérable dans la capitale.

Enfin, du fait du rôle financier et économique d'Amman dans la région et de sa capacité de séduction auprès des hommes d'affaires Saoudiens notamment, la polarisation humaine de la capitale est internationale. Aussi, qu'il s'agisse des lignes aériennes régulières moyen-orientales, intercontinentales, des compagnies de taxis qui 24 heures sur 24 relie Amman à Damas, Beyrouth, Bagdad, l'Égypte via Aqaba et la frontière israélienne, la capitale jordanienne est une métropole intégrée au réseau mondial, y compris aux réseaux financiers et aux réseaux de télécommunication. Concernant Internet d'ailleurs, si l'équipement informatique des particuliers est encore faible, en revanche, on trouve dans les villes jordaniennes et dans tous les quartiers des

---

<sup>305</sup> Européens de l'ouest surtout, Israéliens, Européens de l'est et en particulier Hongrois pour qui la Jordanie joue un rôle comparable à celui de la Tunisie et du Maroc pour les Français.

milliers de cybercafés pris d'assaut par la jeunesse. Finalement c'est d'ailleurs à travers les mots qui voyagent que la mondialisation en tant qu'elle uniformise les consciences est aussi, bien qu'insidieuse, la plus brutale.

Vis-à-vis donc, de l'ouverture du pays aux codes culturels mondialisés, il suffit de circuler dans Amman et d'observer les comportements socioculturels pour se rendre compte, qu'il s'agisse des normes vestimentaires, des habitudes alimentaires, des pratiques de consommation d'Internet et de téléphonie mobile, des affichages publicitaires...de l'uniformisation culturelle par la consommation des biens et des informations. Celle-ci est sensible et révèle l'impérialisme sournois de la normativité occidentale. L'occidentalisation des représentations et des pratiques sociales est effective à tous les niveaux de la société jordanienne. Si les valeurs démocratiques, des droits de l'homme peinent à pénétrer dans la sphère publique et dans une certaine mesure pour nombre de ces valeurs, dans la sphère privée à proprement parler, en revanche certaines valeurs occidentales de référence s'immiscent sûrement, si tant est donc, qu'elles ne court-circuitent pas publiquement les préceptes de la chari'ia. C'est le cas, par exemple, du culte du corps qui s'exerce à travers le succès grandissant des clubs sportifs ou autres salles de musculation. C'est le cas aussi du respect de la liberté de l'individu, qui sans que l'Etat ait à changer la législation, fait preuve en revanche d'une plus grande tolérance à l'égard des populations homosexuelles par exemple ou vis-à-vis de l'ouverture d'établissements qu'interdirait l'application stricte de la loi coranique : bars à alcool, bar à hôtesse...C'est le cas surtout des valeurs écologistes qui, plus encore, suscitées directement par l'Etat, tendent à être instituées comme enjeu national. Pour surprenante qu'elle soit dans un pays qui potentiellement aurait d'autre priorité que de s'engager dans une politique de respect de l'environnement, cette gageure n'est pourtant pas reléguée des préoccupations gouvernementales. Aussi, la Société Royale pour la Conservation de la Nature met en place plusieurs opérations de développement durable en milieu rural de manière à y encourager le tourisme, des opérations de reboisement de manière à éviter la désertification, ouvre des parcs nationaux. Si l'image et l'offre touristique du pays dépend dans une certaine mesure des ces opérations, l'Etat tente aussi de familiariser la population civile avec ces enjeux écologistes, en particulier celui du problème de l'eau. D'une manière générale, les pouvoirs publics, actuellement, mettent en place un projet de mise en valeur paysagère de la ville et particulièrement

des ronds points, carrefours et squares de manière à naturaliser un paysage urbain qui jusque-là était fortement bétonné.



**Figure 24** : Un exemple de l'ouverture de la capitale sur les normes mondialisées : le square de Paris à Jebel Lweibdeh. Un projet d'embellissement urbain et de requalification de l'espace public financé et inauguré par la Mairie de Paris, en présence de B. Delanoé, au printemps 2004. Le rond point qui ordonne à l'origine la trame viaire et la centralité de l'unité de voisinage de ce Jebel se dote des attributs d'un square traditionnel parisien (grilles en fer forgé, fontaine Wallas, Colonne Moris, candélabres XIX<sup>o</sup>s).

Hugues Baudry © 2005.



**Figure 25** : L'occidentalisation des modes de vie jordaniens à travers la consommation de masse. Ici au Mecca Mall, centre commercial de quatre niveaux, auquel doit se joindre un hypermarché Carrefour dans les prochains mois, à l'ouest de la Capitale. Temple de l'American Way of life, films hollywoodiens, fast-foods, matraquages publicitaires pour grandes marques de téléphonie mobile attirent en nombre les ammaniens, perplexes ou à l'aise devant tant de déballages. A droite, une image symbolique de la cohabitation des règles religieuses relatives aux pratiques vestimentaires ainsi que de la composition du foyer aisé jordanien, dont la domestique asiatique est inséparable.

Hugues Baudry © 2005.

Amman souffre de son image et les occidentaux qui y séjournent, en simples touristes ou en expatriés facilement donneurs de leçon insistent aisément sur le fait qu'Amman, mis à part le fait qu'elle soit propre, soit une mauvaise ville moderne. Ville tentaculaire, à l'urbanisation à peine ou pas du tout maîtrisée, où une politique urbanistique fonctionnaliste anti-urbaine a produit un espace urbain où seule l'utilisation de la voiture en permet la maîtrise, où la déambulation piétonne est, si ce n'est impossible, au moins très désagréable... Si tout cela est juste et le serait à moins compte tenu du contexte sociétal qui a fait naître et bouleversé la capitale, si donc, Amman est une capitale récente d'un pays neuf en voie de développement et en porte les stigmates, il n'en demeure pas moins, et rien de tous ses mauvais côtés ne sauraient le faire oublier, que le royaume, contrairement à nombre de pays, y compris développés, a mis en place une législation rigoureuse et continuellement appliquée depuis, réglementant la taille des bâtiments et la nature des matériaux utilisés dans leurs constructions. Or, cette architecture aux volumes harmonieux, intégrant la norme culturelle du toit terrasse et l'obligation d'une pierre calcaire de parement de tous les murs donnent à Amman une unité paysagère exceptionnelle. Ainsi, les cubes blancs et ocres qui tapissent uniformément les collines escarpées d'une même gamme chromatique, dessinent une vision sensible d'une homogénéité parfaite, ponctuellement rompue par l'élancement verdoyant d'un cyprès ou les ombres d'un palmier que fait tanguer le vent. Création monochrome que rythment les luminosités changeantes, transformant les tonalités dominantes du tableau selon l'intensité et l'orientation des rayons du soleil. La ville d'Amman est moderne mais jamais le regard ne défile sans avoir cet arrière-fond plein de charme, ce paysage, oh combien teinté d'arabité !



**Figure 26** : Ambiances naturelles du paysage urbain ammanien.

Hugues Baudry © 2005.

- *Des traditions complexes contraires aux orientations d'un système monde uniformisé.*

✓ *L'aide financière internationale ne paye pas tout...*

La question développée jusque-là renvoyant à l'intégration de la Jordanie dans un système monde assis sur les principes sociétaux occidentaux doit présentement être nuancée. En effet, même si la Jordanie porte en elle les expressions d'une avancée dans la modernité et la post-modernité, donc si Amman connaît les manifestations formelles et fonctionnelles de cette modernisation sociétale, l'inertie des structures sociales politiques et idéologiques jordaniennes sur l'évolution culturelle de la société est lourde. Cette résistance des valeurs conservatrices traditionnelles est d'autant plus forte, une fois n'est pas coutume, que celles-ci sont mises à mal souvent brutalement par la pénétration de valeurs libérales occidentales contraires ; assimilation normative que l'ouverture des œkoumènes nationaux rend inexorable. Aussi, la pression internationale reposant sur l'acquisition par les pays en voie de développement des normes sociétales occidentales « universelles » s'oppose toujours, donc en Jordanie aussi, au système sociétal singulier en place qui n'a d'autre perspective pourtant que de s'y conformer. Autrement dit, la Jordanie s'est certes modernisée rapidement, mais cela s'est réalisé non seulement dans un contexte géopolitique difficile provoqué par les occidentaux et dans le cadre d'alliances et d'accords diplomatiques et commerciaux, eux-mêmes imposés par les occidentaux, et, en premier lieu par les gendarmes du monde : les Etats-Unis.

Aussi, sans l'aide américaine et internationale, la Jordanie ne serait pas ce qu'elle est. En effet, si la Jordanie est aujourd'hui un pays à revenus intermédiaires, au 80<sup>o</sup> rang mondial dans le classement des pays selon leur I.D.H., si les progrès en terme de niveau de vie ont été considérables, c'est en partie aux occidentaux que la Jordanie le doit . Par contre, si la Jordanie ne constitue pas une communauté nationale stricto-sensu et que celle-ci est loin d'être formée du fait entre autres de la non résolution des problèmes palestiniens et irakiens, et si, conséquemment à cela, le pouvoir en place est contraint de ne pas être démocratique du fait du risque considérable de guerre civile, c'est aussi aux occidentaux que le royaume Hachémite le doit. Or, les Nations Unies ont beau tout faire financièrement et logistiquement pour réparer les dégâts causés en assurant l'éducation



et la survie des réfugiés palestiniens en Jordanie, cette dernière a beau faire ce qu'elle fait pour intégrer le peuple palestinien à la société jordanienne<sup>306</sup>, la question du droit au retour de la nation palestinienne est loin d'être résolue alors que se pose en plus depuis 2004 l'accueil de centaines de milliers de réfugiés irakiens. Aussi, les accords de paix avec Israël et d'une manière générale, le ralliement du Royaume Hachémite aux côtés des Etats-Unis, qui garantit une manne financière inespérée au pays, ne peuvent par ailleurs être appréhendés sereinement et en toute loyauté par un peuple exilé de force qui voit au-delà de ses frontières occidentales, le même « allié » occidental ne rien faire contre la construction d'un mur de la honte pourtant jugé illégal par la cour pénale internationale et tout détruire à l'est, en désaccord cette fois avec le conseil de sécurité des Nations Unies sous prétexte de vouloir y amener la paix.

✓ *Un modèle occidental d'État nation difficilement transposable au monde arabe.*

Aux problèmes de reconnaissance et de représentativité nationale qui se posent depuis la création de frontières arbitraires dans la région se superposent les tensions induites par le bombardement fourbe de codes culturels occidentaux dans des sociétés qui n'y sont pas du tout préparées. En effet, à travers le paradigme consumériste des biens et des idées qu'injecte la dimension libérale de l'économie mondiale et qu'exacerbe celle néolibérale de la post-modernité, l'ordre social traditionnel est profondément secoué. Aussi, les principes d'organisation sociale qui traditionnellement existent dans les sociétés arabes sont radicalement bouleversés, et par le problème de la création d'états nations artificiels et par l'impérialisme culturel de l'occident. Les explications les plus souvent avancées pour comprendre ou plutôt faire comprendre les problèmes géopolitiques au Proche Orient sont le plus souvent réduites à l'argument de l'intégrisme islamique. Or, si la religion est une clé de compréhension des conflits régionaux, pour appréhender les tourments du monde arabe dans leur totalité, il

---

<sup>306</sup> On a déjà évoqué le double jeu du Royaume Hachémite, l'intégration de la « minorité » majoritaire palestinienne est un impératif. La question de la reconnaissance et de la représentativité des palestiniens en Jordanie est un enjeu intérieur fondamental, accentué depuis que le Royaume Hachémite et Israël ont signé des accords de paix. Si la Jordanie a renoncé à toute prétention sur la Cis-Jordanie, en revanche la moitié des 80 députés y sont encore élus conformément aux institutions, cette ambivalence s'illustre aussi par le fait que même si les palestiniens ont la nationalité jordanienne, si les réfugiés ne sont en aucun cas cantonnés dans les camps, l'existence de ces derniers et leur pérennisation reste nécessaire dans la mesure où elle garantit également la pérennité de l'aide financière internationale.

convient de ne pas occulter la dimension englobante de l'organisation sociale arabe qu'est le système tribal. La tribu ne s'assimile pas au nomadisme stricto sensu puisque les sédentaires eux-mêmes y sont intégrés. Si les membres de la société s'identifient aujourd'hui davantage à leur village ou à leur ville d'origine qu'à leur tribu d'appartenance, le sentiment d'appartenance à celui-ci n'efface pas pour autant l'identification à celle-là. Donc le tribalisme est un mode constitutif de l'ordre social arabe.

Le tribalisme arabe ne repose pas sur des fondements ethniques mais sur le lignage, l'ancrage territorial et se base sur un système de valeurs complexes, parmi lesquelles celles liées à la religion, qui est donc certes fondamentale mais qui ne fonde pas à elle seule l'intégralité de l'ordre tribal. Aussi, déjà, le découpage territorial effectué par les occidentaux sur les ruines de l'empire ottoman puis le plan de partage de la Palestine se sont effectués en dehors de ses préoccupations territoriales. Or, en fractionnant les œkoumènes, on a séparé les cellules tribales. Si le Proche Orient, a, loin de là, été la seule région du monde victime de cet art de faire, en revanche l'acuité des problèmes qui en résulte est singulière. Pourquoi ?

L'établissement d'un modèle d'organisation sociétale fondé sur l'Etat Nation suppose la constitution d'une communauté nationale, laquelle se configure non seulement sur le temps long et originellement sur des bases ethniques mais aussi et surtout nécessite et institue une organisation sociale hiérarchisée qui reconnaisse l'individu comme citoyen. Or cette notion d'individu dans le système social tribal n'existe pas puisque seule une conception collective de la société est permise, autrement dit, ce ne sont pas les qualités propres d'un individu qui lui donnent un statut dans la société mais c'est son appartenance à telle famille de tel clan et de telle tribu qui l'identifie socialement. Aussi le modèle démocratique à l'occidentale n'est pas transposable tel quel dans le monde arabe et qui plus est donc, si le territoire de l'état lui-même ne respecte pas l'ancrage territorial ancestral des tribus qu'il circonscrit.

En Jordanie, la légitimité monarchique des Hachémites répond à l'histoire tribale de la région, là se trouve incontestablement donc, une des clés de la stabilité du royaume. Pourtant, même si c'est l'origine de la famille Hachémite qui est à la base de la création du royaume par les britanniques, le fait que l'Etat ait dû accepter d'être amputé de la Cis-jordanie d'une part, que l'état palestinien à l'est n'ait jamais bénéficié

comme pour la Jordanie de la mise en place d'une structure politique conforme à l'identité de sa population d'autre part, et, qu'enfin, le territoire irakien ait été créé dans le rassemblement de populations aux identités ethniques et religieuses différentielles, a contribué donc, à semer le trouble dans cette région du monde et à déstabiliser la Jordanie proprement dite. Ainsi d'un côté, la représentativité et la légitimité de l'identité tribale arabo-musulmane<sup>307</sup> jordanienne explique la politique d'accueil favorable aux réfugiés des états voisins et d'un autre côté cette politique complique considérablement la construction d'une communauté nationale même tribale. En outre, l'orientation de sa position diplomatique pro-occidentale qui lui garantit, et les moyens de supporter les vagues migratoires, et d'assurer la subsistance de sa population œcuménique, s'oppose à cette stabilité intérieure, en tout cas la fragilise. Aussi la complexité du système tribal et du contexte géopolitique sont telles que jusqu'à maintenant, seule une Monarchie prétorienne, avec un pouvoir exécutif fort assure la pérennité du régime.

✓ *L'ambivalence de la démocratisation dans le respect de l'identité arabo-musulmane.*

Le système politique, institutionnel et juridique de la Jordanie traduit l'ambiguïté d'une démocratisation à l'occidentale dans des pays qui culturellement reposent sur le système tribal, arabe. Aussi, même si constitutionnellement, la Jordanie est une monarchie dotée d'un régime parlementaire bicaméral, en pratique, et ce depuis la fin du mandat britannique dans la région, la réalité est autre. Le respect de l'identité arabo-musulmane fixe l'intérêt général et donc conséquemment est incompatible avec les principes d'une démocratie occidentale. En occident, la citoyenneté individuelle détermine la souveraineté du peuple et c'est l'association des intérêts particuliers qui à travers les partis politiques organise les clivages. Dans le monde arabe, dans la mesure où l'intérêt collectif de la tribu se substitue à celui de l'individu, ce sont les clivages tribaux et religieux qui déterminent l'orientation politique. Les mouvements idéologiques supposant une remise en cause de l'identité arabo-musulmane et/ou la légitimité du pouvoir établi n'ont ainsi que peu de place. Concrètement, le Roi, non

---

<sup>307</sup> Identité arabo-musulmane dominante historiquement qui s'exerce dans le respect des minorités chrétiennes présentes dans la région depuis 2000 ans, respect des minorités religieuses y compris juives que les Ottomans d'ailleurs garantissaient.

responsable politiquement, s'appuie depuis la naissance du royaume sur l'armée (ancienne Légion Arabe de Glubb Pacha) et sur les services secrets<sup>308</sup> (contrôlés par les bédouins) pour exercer le pouvoir. Pendant 40 ans, jusqu'en 1989, le Roi Hussein, tout en associant au régime les mouvances communistes et nationalistes, dont le parti baasiste des Frères Musulmans, a organisé une démocratie limitée, sans élections parlementaires libres et sans liberté d'expression. Sans tomber dans un régime dictatorial, dans l'objectif de la modernisation du pays et de la paix intérieure, en préservant l'identité arabo-musulmane, en étant solidaire des populations voisines et en ménageant les susceptibilités intérieures, le régime jordanien a tenu et la dynastie Hachémite a confirmé sa légitimité nationale, régionale et internationale. Avec la fin du monde bipolaire, avec le début donc, des manifestations de l'hégémonie américaine, la politique du royaume s'est calquée sur les normes occidentales. Or, même si en terme de politique intérieure cela s'est traduit par des avancées démocratiques et des réformes institutionnelles sensibles<sup>309</sup>, les pouvoirs de l'exécutif du Roi et de son cabinet restent forts et en décalage vis-à-vis de la représentation de l'opinion publique au parlement ; la liberté d'expression, en tant que devant s'exercer dans le respect de l'identité arabo-musulmane et donc mettant le roi hors d'atteinte, n'est que toute relative. En outre, la politique extérieure pro occidentale garantissant les retombées nécessaires en terme économique et l'acceptation des normes néolibérales du Fonds Monétaire International ont contribué à l'accentuation de l'idéologie nationaliste et islamiste dans la population et en particulier auprès des palestiniens<sup>310</sup> d'une part, ont alimenté la rancœur des islamistes radicaux et des organisations terroristes internationales d'autre part. Si le Roi ne s'appuyait pas sur sa garde prétorienne et si la démocratie était totale, le régime sombrerait. Le respect de l'identité arabo-musulmane est incompatible en l'état actuel des choses avec la mondialisation<sup>311</sup>.

Le modèle démocratique occidental n'est donc pas transposable tel quel dans le monde arabe du fait du fonctionnement tribal de la société d'une part, du fait de la non sécularisation de la société d'autre part, les deux étant liés.

---

<sup>308</sup> Extrêmement puissants et en relation constante avec la C.I.A.

<sup>309</sup> Premières élections libres en 1989, Charte Nationale de 1991 qui rétablit le multipartisme, consacre la liberté d'expression et donne l'égalité aux femmes.

<sup>310</sup> Le parti des Frères Musulmans représente 50 % des sièges à l'Assemblée Nationale.

<sup>311</sup> Si tant est que l'identité arabo-musulmane soit la seule, ce qui évidemment n'est pas le cas !

✓ *Le paradigme mondialiste ou l'exacerbation des tensions identitaires.*

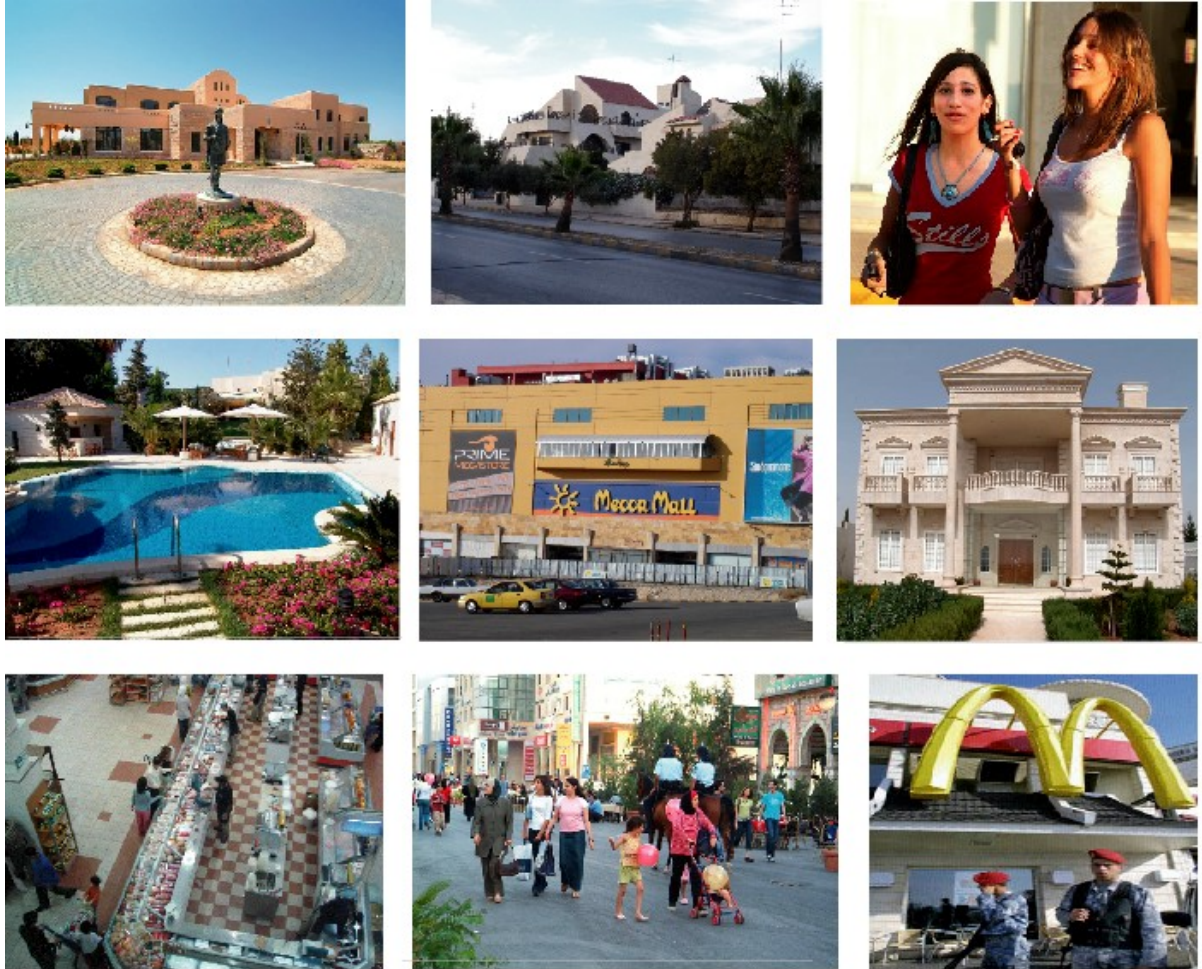
À partir du moment où non seulement l'individu n'a pas d'existence en dehors de celle de la collectivité et où l'existence collective repose elle-même juridiquement sur la Chari'a et culturellement sur les traditions de l'honneur tribal et les règles de l'islam, le modèle démocratique occidental qui repose quant à lui sur des valeurs libérales individuelles et laïques ne peut être exporté tel quel dans les pays arabes. Aussi même si on note une réelle évolution en terme d'égalité sexuelle, de droits politiques et sociaux, et si la famille royale semble ouverte idéologiquement à une démocratisation plus grande, elle est prisonnière de l'identité arabo-musulmane d'où elle tire sa légitimité dynastique religieuse et politique et dont le respect suppose une certaine inertie des réformes législatives ayant trait aux droits individuels<sup>312</sup>. La chari'a régit l'état des personnes, les services secrets et les institutions religieuses puissants veillent à son respect et la délation est courante. Aussi, l'encadrement des populations dans le cadre de l'espace public est fortement policé et relève de ces mêmes normes non séculières. En revanche, la législation commerciale inspirée du code civil et les règles libérales internationales contribuent considérablement à occidentaliser les modes de vie à travers la création d'établissements commerciaux et la consommation privée des biens et des idées du monde occidental ; règles face auxquelles les institutions publiques ne peuvent rien. Aussi, le Roi peut impulser des projets visant à occidentaliser les structures socio-spatiales de son pays sans avoir à s'en justifier du fait qu'il s'agit d'établissements ou de projets financés par des capitaux privés et/ ou extérieurs à la Jordanie. C'est par exemple le cas du projet du nouveau centre ville d'Abdali. Ainsi, c'est à travers Internet, la télévision par satellite, la fréquentation d'établissements privés commerciaux qui distribuent des produits ou des services occidentaux que la culture mondialisée pénètre le plus dans la société et vis-à-vis de quoi les pouvoirs publics n'ont pas juridiquement à se justifier. Cependant, le moins que l'on puisse dire, c'est que nombre de valeurs ou de symboles véhiculés par ces idées et ces produits sont en

---

<sup>312</sup> Aussi, par exemple, même si des réformes législatives ont accordé le droit de divorce pour les femmes, même si elles ont aujourd'hui des droits en terme d'éducation, d'accès à la contraception...et même si des fondations veillent à la prévention contre la maltraitance des femmes et des enfants...il n'empêche que les crimes d'honneur de femmes adultères persistent conformément au code tribal, que certaines jeunes filles sont scolarisées pour être mieux mariées, que des domestiques asiatiques sans statut légal disparaissent mystérieusement, que les normes internationales relatives au traitement des prisonniers sont souvent bafouées, bref tous les droits de l'homme sont loin d'être respectés.

totale contradiction avec les normes induites dans l'idéologie islamiste d'une part certes, mais supposent également une évolution de fond des normes pourtant plus souples d'un islam modéré d'autre part. Or, non seulement, la fracture culturelle est brutale et importante entre les représentations et les pratiques traditionnelles et celles occidentales, mais elle implique aussi, en tant que les niveaux de vie en déterminent l'accès, une énorme ségrégation sociale.

En outre, étant donné que les plans de développement urbain fonctionnalistes ont structuré un espace non mixte socialement, l'espace urbain ammanien porte en lui non seulement les stigmates de l'inégalité sociale et de la disparité culturelle entre l'est paupérisé et l'ouest embourgeoisé mais exacerbe ces tensions compte tenu du fait que les investissements privés dans le secteur tertiaire mondialisé se tournent préférentiellement à l'ouest. Aussi, la ségrégation socio-spatiale forte de l'espace urbain d'Amman se double également d'une scission idéologique, culturelle et politique entre l'ouest occidentalisé qui rassemble les populations assimilant progressivement les valeurs occidentales et qui profitent directement de l'ouverture économique du pays et l'est converti aux thèses islamistes radicales, dont le niveau de vie n'augmente pas, rejetant en bloc la position pro-occidentale du régime mais également tout ce qui peut provenir du monde obscène et hérétique des pays développés. Concrètement, c'est à l'ouest que se juxtaposent les grands hôtels et les supermarchés, les malls à l'américaine et les ghettos pour riches, à l'ouest que sont implantés les Mac Donald, KFC ou autre Pizza Hut, à l'ouest que sont construites les boutiques de luxe et les bars huppés, à l'ouest que cohabitent les familles aisées toujours accompagnées de domestiques dévouées, à l'ouest que l'on croise le jeune jordanien, chemise Ralph Lauren et Nike au pied, à bord de sa BMW cabriolet et la jeune jordanienne qui, visage maquillé pantalon taille basse et décolleté, sillonne les allées du dernier lieu branché. A l'opposé, c'est à l'est que se trouvent les bidonvilles et les camps de réfugiés, à l'est que cherchent à subsister les familles désœuvrées, à l'est que l'on croise les enfants souillés et de nombreuses femmes, toutes de noir voilées.



**Figure 27** : Villas de luxe, espace public désert, jeunesse branchée, piscine, lèche vitrine, malls et mac do, quelques images du « gated » Amman occidental.

Hugues Baudry © 2005.



**Figure 28 :** Embouteillages, insalubrité des espaces publics, habitat précaire, clochardisation, consommation d'eau limitée, services informels, souks, foule, clichés du Amman traditionnel paupérisé oriental.

Hugues Baudry © 2005.

En plus des incitations explicites voire des contraintes du F.M.I. à l'extraversion économique, de la collaboration du régime avec Israël et les Etats-Unis, des expressions belliqueuses de l'impérialisme américain dans la région, se développent les expressions sournoises de son expansionnisme culturel. Le développement de l'islamisme paraît malheureusement inexorable en Jordanie comme ailleurs. Or si jusque-là le royaume tenait bon : - en associant justement les Frères Musulmans au régime plutôt qu'en les écartant autoritairement - en ne bouleversant que très progressivement les institutions et les lois et en restant d'ailleurs assez tolérants vis-à-vis de l'expression de traditions inavouables et d'infractions à la justice internationale - en menant une politique de



réformes du pas à pas pour éviter une guerre civile idéologique à grand renfort policier – en mettant en première ligne, la Reine elle-même, palestinienne, à travers la création de fondations à but humanitaire et social pour compenser entre autres et par ailleurs, la double nationalité britannique du roi et la vie « jet set » du couple royal – en affirmant la descendance prophétique de la dynastie Hachémite qui évite toute remise en cause du régime pour les musulmans y compris pour les plus orthodoxes, nonobstant le fait que pour ces derniers, la monarchie soit une hérésie - c'est en écartant donc le risque d'une implosion du régime. En revanche, la menace d'une attaque terroriste, qui plus est depuis la guerre en Irak, n'a pu être retardée. En effet, compte tenu de la proximité de la Jordanie avec l'Irak, où les intégristes musulmans combattent contre l'occupant, recrutant d'ailleurs parmi leurs soldats des volontaires jordaniens de la Djihad, compte tenu du fait que dans la région, l'Egypte à Charm-el-Cheikh et l'Arabie Saoudite à Ryad ont déjà payé leurs alliances américaines, que New York, Londres et Madrid ont aussi été victimes de leur participation à cette guerre, la Jordanie n'a pu, le 9 novembre 2005 malgré la toute puissance de ses services secrets, échapper à la « règle » en essayant trois attentats Kamikazes revendiqués par Al Qaeeda, visant trois palaces du centre ouest d'Amman, cibles civiles aux activités « perverses », symboles de l'occidentalisation du royaume, plus simples à atteindre car moins surveillés que les espaces et bâtiments publics.



**Figure 29** : Les Grands hôtels internationaux, des espaces métropolitains aux activités « perverses » pour les Islamistes radicaux. A gauche, les deux tours de l'Hyatt, cible des attentats revendiqués par Al Qaeeda en novembre 2005.

✓ *Persistence des formes de socialités traditionnelles et émergence de socialités postmodernes. La dialectique tradition modernité.*

Les tensions entre conservatisme et progrès social dans la société jordanienne, sont d'autant plus accentuées, donc difficilement vécues, que, si les dynamiques sociétales du procès moderne telles que les ont traversés les pays occidentaux sur plusieurs siècles, sont ici, récentes, voire en cours (urbanisation, industrialisation, transition démographique), les processus de démocratisation et de sécularisation, quant à eux, peinent à s'amorcer du fait de l'inadaptabilité du modèle d'Etat Nation occidental à la culture arabo-musulmane. Les bouleversements brutaux imposés par l'exportation du paradigme occidental de développement participent ainsi ineffablement à la confrontation, dans la population, de systèmes de valeurs différenciés. La société jordanienne est ainsi traversée de ces tensions qui, parce qu'elles induisent une confusion identitaire, la fragilisent, exacerbant ses différences intrinsèques, c'est-à-dire, au préalable, contrevient à l'émergence d'une société égalitaire et à l'apparition d'une identité nationale. La base tribale de la représentativité nationale, le fonctionnement communautaire et ethnique des institutions, contribuent de fait, à officialiser l'inégalité au sein de la société jordanienne. De plus, pour des raisons de sécurité intérieure, les autorités jordaniennes sont contraintes de ne pas accorder trop de droits sociaux et politiques à la population civile, en particulier à la majorité palestinienne, et pour les mêmes raisons, elle continue à ne pas officialiser la reconnaissance d'Israël dans les manuels scolaires<sup>313</sup>. En outre, elle n'est pas prête non plus à bannir un certain nombre de droits coutumiers tribaux portant atteinte aux droits des femmes et/ou continue de fermer les yeux sur le respect du droit des prisonniers, qui plus est si ces derniers sont des femmes, domestiques et asiatiques et en dépit du fait qu'elles puissent être innocentes. Enfin, le contrôle strict de la sphère publique, et l'hermétisme du débat public vis-à-vis de toute information relevant de l'idéologie occidentaliste qui remettrait

---

<sup>313</sup> Ce qui revient à institutionnaliser une forme d'obscurantisme à l'égard de la réalité géopolitique régionale puisque l'existence de l'Etat d'Israël est niée. Or, ce choix d'instruction est le gage donné aux écoliers d'origine palestinienne de la possibilité d'un éventuel « droit au retour » au pays, droit revendiqué par leurs familles d'une part et la garantie donnée par le régime que celui-ci est légitime d'autre part. Toutefois cette idée que la présence israélienne est injustifiée sur tout le territoire palestinien, c'est-à-dire autrement dit, qu'il ne peut y avoir deux nations se partageant un seul et même eekoumène entretient non seulement la rancœur des jeunes générations de palestiniens vis-à-vis des voisins israéliens mais présage aussi en quelque sorte de la difficile résolution de l'impasse dans laquelle se trouve la région.

en cause l'identité arabo-musulmane, est autoritaire, et ce, en dépit du fait que la position pro occidentale de la Monarchie soit connue de tous, ce qui conséquemment entretient auprès de la population l'idée du double jeu pratiqué par le régime d'une part, ce qui relève également d'une certaine hypocrisie dans la mesure où la sphère privée, quant à elle, est assaillie, via la consommation, la télévision par satellite et internet, d'une masse considérable de biens matériels et idéels porteurs d'« occidentalité » d'autre part. Or, l'accès à ces derniers, en ce qu'il repose sur un certain statut social et un certain niveau de revenus contribue aussi à surimposer aux inégalités socio-économiques des différences de valeurs, morales et éthiques, et de normes culturelles, transposant le problème grave de la ségrégation sociale en un problème d'idéal identitaire. En effet, en tant que ce dernier est traversé par l'appropriation d'un modèle « civilisationnel » de référence parmi les deux orientations majeures qui parcourent l'opinion publique, à savoir l'affirmation des valeurs modernes occidentales d'un côté et, de l'autre, au contraire, une certaine inertie de la culture traditionnelle en place ; ce problème d'identification de la société à un projet de développement commun, oppose donc une frange de la population bénéficiant de l'entrée de la Jordanie dans le système monde, dont elle tire profit et qui induit l'acceptation de la mondialisation telle qu'elle se répercute en Jordanie et une autre partie de la population, qui, marginalisée, de fait, par le déracinement et la pauvreté, dénouement alimentant le sentiment d'injustice lié au premier, est non seulement exclue de la croissance économique du pays, mais encore ne bénéficie pas des effets de la politique libérale imposée par l'Occident, mais considère partant celui-ci comme étant responsable de tous ses maux. Aussi, s'établissant comme un sol propice aux thèses extrémistes, les populations qui, au niveau national, cumulent les formes d'exclusion, sont malléables à souhait pour s'engouffrer dans les manipulations des intégristes musulmans, lesquels, détournant à leur avantage les principes de l'islam, s'investissent seuls gardiens dignes de ce nom des intérêts arabo-musulmans et grands défenseurs de la représentativité du monde arabe sur la scène internationale, à grands renforts d'amalgames populistes et de principes manichéens.

La société jordanienne, pourtant, ne se réduit pas à l'opposition simpliste qui offrirait une vision duale de la population, entre d'un côté : les riches, jordaniens de souche, ouverts aux avancées démocratiques sur le modèle occidental et de l'autre : les pauvres, réfugiés palestiniens en majorité, fermés à toute idée de progrès quel qu'il soit et intégristes en puissance. Une erreur plus grave encore consisterait à concevoir l'idée

de progrès en l'opposant à l'islam comme si cette religion interdisait toute forme d'évolution positive des libertés et droits individuels et d'assimiler l'identité religieuse musulmane à l'identité arabe dans son ensemble à laquelle celle-ci ne se réduit pourtant pas seulement. Pour répondre à ces arguments simplificateurs et erronés, plusieurs exemples peuvent être appelés. Le premier concerne cette frange dorée de la population ou autrement dit l'élite jordanienne qui serait encline à adhérer au modèle de développement occidental. Si, c'est sans doute dans ces groupes qu'évoluent les acteurs les plus réceptifs à l'occidentalisation de la société, il convient cependant d'apporter des nuances. En effet, l'élite du pays ne renvoie aucunement à un groupe social homogène puisque, déjà, les familles dirigeant l'économie se distinguent des dirigeants politiques et que cette distinction sur des bases communautaires établit des rapports de force parfois contradictoires, entre les branches tribales soutenant la politique pro-occidentale du Roi et les acteurs économiques puissants, qui palestiniens d'origine, peuvent s'y opposer, même si le développement d'accords commerciaux avec Israël depuis les accords de paix signés entre les deux pays les servent directement. Au-delà, le pouvoir économique des uns qui les amène à exploiter sans peine les bénéfices du libéralisme et des codes culturels de la société de consommation, y compris à l'extérieur des frontières nationales, n'est en aucun cas comparable au pouvoir politique dont disposent les autres. En effet, le pouvoir dans l'appareil politique est attribué préférentiellement aux jordaniens de souche<sup>314</sup>. Or, cette notion « jordaniens de souche » est artificielle et sa légitimité discutable, étant donné que les bédouins, seuls autochtones stricto sensu, ne constituent qu'une infime minorité de la société d'une part, et que les communautés d'origine caucasienne, elles-mêmes minoritaires, qui se greffent aux premiers, constituent ensemble les sujets loyaux et privilégiés du régime d'autre part. Or, entre eux, existe un abîme conditionné par leurs cultures singulières propres, lesquelles relèvent du tribalisme, et en particulier du code de l'honneur, pour les uns et de l'histoire européenne pour les autres, ce qui renvoie nécessairement à des appréhensions différentes de ce que recouvre l'occidentalisation de la société et la mondialisation d'une manière générale. Aussi, même s'ils partagent un même soutien au Roi, et donc à sa politique, cet appui se fonde sur une contrepartie s'inscrivant de la part du régime, dans la préservation de privilèges oligarchiques et/ou la pérennisation officieuse de coutumes sociales (crimes d'honneur) qui, elles, s'opposent aux principes occidentaux

---

<sup>314</sup> Depuis l'accession au trône d'Abdallah II et son mariage avec la Reine Rania, les palestiniens sont associés au gouvernement.

de la démocratie, en particulier, sociale. D'une manière générale, et ce, quelque soit l'élite, politique ou économique, les bénéfices tirés par l'une et l'autre de l'évolution occidental-centrée de la politique jordanienne, n'appellent pas systématiquement leur adhésion à toutes les valeurs occidentales d'une part, voire participent à une certaine inertie de la démocratisation d'autre part, laquelle, si elle était pleinement effective remettrait en partie leurs acquis.

Aussi, si l'adaptation aux normes de la vie moderne mondialisée est effective à titre individuel au sein de l'élite politico-économique jordanienne et de ses descendants, en revanche, en tant que cette élite est constituée d'acteurs collectifs très hétérogènes, les communautés culturellement différentes auxquelles ils appartiennent et qu'ils représentent au sommet de l'Etat participent à la préservation dans l'Action collective de conservatismes singuliers. Autrement dit, si les couches supérieures de la société jordanienne profitent de la modernisation de leur œkoumène, retirent d'elle un certain nombre de bénéfices et adoptent un certain nombre de codes culturels occidentaux, elles ne constituent pourtant pas nécessairement un groupe progressiste et réformateur, partisan de l'égalité au sein de la société et encourageant la démocratie. Aussi d'une manière générale, le cloisonnement communautaire à l'intérieur des institutions entretient celui de la population civile dans son ensemble. Cela concourt à perpétuer des formes de socialités tribales dans une société fragmentée dont les élites, jouissent pourtant, par contre, quant à elles, des progrès de l'ère individualiste post-moderne.

Les manifestations les plus flagrantes de socialités tribales dans ce contexte de société fragmentée et de développement fragile sont la persistance voire l'accentuation de pratiques sociales basées sur l'appartenance identitaire comme l'endogamie ou le choix de l'enseignement religieux des enfants, du clientélisme et du phénomène de lobbying dans les couches aisées de la population, de formes de solidarités intracommunautaires et intra familiales dans les couches plus modestes permettant de pallier notamment au problème du chômage, à celui des jeunes en particulier, instituant le secteur informel du travail comme domaine essentiel à l'économie du pays<sup>315</sup>. Or, le

---

<sup>315</sup> Le taux de chômage officiel étant de 25 %. Si le secteur informel s'inscrivant dans l'espace réseau de la solidarité familiale pallie à ce problème majeur, ces solidarités intracommunautaires se développent également à l'extérieur du territoire jordanien. En effet, l'espace réseau de la diaspora palestinienne à l'échelle du monde permet à ses ressortissants jordaniens, y compris, les jeunes diplômés de l'élite du

recours à l'islam, comme argument explicatif du conservatisme arabe n'est pas recevable, la communauté chrétienne jordanienne n'étant ni plus, ni moins, ouverte ou hostile au progrès social. En revanche, le communautarisme ambiant et l'exacerbation de ses expressions depuis une dizaine d'année, exacerbation qui est donnée à voir par la manifestation des radicalismes en particulier religieux, répondent à un même constat : celui de l'acculturation brutale et inexorable que connaît la société jordanienne et le monde arabe d'une manière générale.

- *Conclusion*

Capitale concentrant la moitié de la population d'un petit pays peu connu et pourtant situé au cœur d'un des « points » de la planète parmi les plus chauds, l'espace métropolitain ammanien est un révélateur des enjeux sociétaux qui traversent les pays en développement d'une manière générale, ceux du monde arabe en particulier.

Au-delà de la brutalité des manifestations induites par l'urbanisation récente dans les pays en développement, se surimposent ainsi les expressions caractéristiques de la métropolisation. Comme dynamique de la mondialisation, la métropolisation exacerbe l'étalement urbain, qui dans ces mêmes pays, en l'absence d'un cadre législatif régulant l'orientation et l'encadrement du foncier, est la plupart du temps soumis aux seules lois du marché, laissant donc libre cours à ses dérives spéculatives, accentuant ainsi la déconcentration urbaine et participant partant d'une fragmentation sociale et fonctionnelle des espaces urbains. En outre, en tant que la métropolisation induit un processus inexorable d'intégration au phénomène de la globalisation économique, nécessitant donc une adaptation du système économique local aux logiques mondiales, elle entraîne conséquemment des transformations de l'activité productive et du marché de l'emploi accentuant les disparités sociales au sein de la population. Or, alors que dans les pays industrialisés, la réalité politique de l'Etat social a permis sur le temps long d'instituer un certain nombre de droits sociaux ayant participé à la constitution d'une société un tant soit peu égalitaire, et garantissant aujourd'hui à la population une relative capacité d'adaptation structurelle aux réalités économiques conjoncturelles ;

---

pays, de s'y projeter, faute de débouché dans le pays ou à cause de la sous-rémunération des emplois qualifiés (le salaire moyen jordanien est inférieur à 200 euros par mois).

dans les pays en développement, la jeunesse des institutions étatiques n'assure rien de tout ça. D'une part, parce que les régimes constitués au cours du siècle dernier étant souvent fragiles voire menacés, leur expérience de la démocratie est d'une manière générale limitée de telle sorte qu'une société civile<sup>316</sup> capable de s'insérer dans la sphère publique et d'orienter l'Action Publique n'a pu réellement se constituer et participer à la mise en place d'un développement sociétal socialement juste. D'autre part, parce que le développement économique récent de ces pays, fondé sur une modernisation partielle de l'appareil industriel d'état, par ailleurs endetté, et sur la persistance dans le secteur privé d'activités productives traditionnelles dirigées par de petites entreprises familiales sans grand pouvoir d'investissement et d'innovation, n'a pu participer à la production de ressources suffisantes pour qu'une fois redistribuées, les richesses profitent au développement endogène et à l'enrichissement commun. Aussi, les structures sociales des pays en développement, en tant que stigmatisant les inégalités propres aux sociétés traditionnelles, sont elles, plus sensibles aux effets de la métropolisation<sup>317</sup>, laquelle non seulement les accentue mais les traduit spatialement. En effet, dans la mesure où la métropolisation est le phénomène qui permet dans les espaces urbains le contact entre deux échelles de réalités sociétales, locale et mondiale, elle se matérialise dans des espaces d'interspatialités spécifiques, essentiels à l'intégration des territoires urbains locaux, qui plus est des capitales, à l'espace réseau des villes mondiales. Ainsi, qu'il s'agisse des aéroports, des centres de congrès, des grands hôtels ou des différents lieux des « quartiers » d'affaires..., alors que ces espaces correspondent pour une minorité actorielle à un pôle de présence dans l'œkoumène terrestre, ils constituent pour les autres, majoritaires, à un lieu de leur territoire quotidien mais un lieu inaccessible à leurs pratiques habitantes du fait même de leur statut social qui s'y oppose. Cette relation de contrariété entre ces espaces et une grande partie de la société locale n'est pas fondée sur les prescriptions normatives « classiques » qui se posent dans l'articulation des espaces privés et des espaces publics, elle s'établit sur la base de critères de discrimination socio-économique. Le niveau de ressources, à lui seul, en déterminant l'accès. Ces espaces, donc, en tant qu'ils renvoient

---

<sup>316</sup> Si tant est que la création de l'état elle-même, pour peu que ses bases œkoumènales soient artificielles, ait pu permettre l'émergence d'une société nationale, tout court !

<sup>317</sup> Si la représentation de « main-d'œuvre bon marché » associée à la population des P.E.D. par les habitants des pays industrialisés est fondée, en revanche elle ne doit pas sous-entendre qu'elle constitue le seul critère à l'implantation des F.M.N. Nombre de P.E.D., dont la Jordanie, ne bénéficient d'aucun investissement industriel étranger, du fait des tensions régionales, des restrictions en eau, du manque

à une expérience multidimensionnelle de l'espace mondial (tourisme, finance, commerce, recherche...) marginalisent ainsi ceux qui n'ont qu'une expérience de l'habiter à l'échelle du territoire local, autrement dit, ceux pour qui habiter le monde n'est qu'un mythe. Aussi, en terme de retombées économiques relatives aux activités productives, proprement métropolitaines, le processus de métropolisation n'offre directement localement de réelles perspectives d'évolution professionnelle et sociale qu'à une minorité aisée et qualifiée<sup>318</sup>, laquelle, en retour va faire se développer des espaces résidentiels, des services et des équipements conformes à ses normes de consommation, répondant à ses stratégies de reproduction sociale, et conséquemment accentuer un peu plus les disparités sociales locales, participant ainsi à la recomposition de l'espace urbain selon le processus ségrégatif de la séparation sociale et/ou fonctionnelle, processus qui ne peut être infirmé du fait de l'absence de dispositifs en matière de démocratie locale. Aussi d'une manière générale, dans les pays en développement, la métropolisation renforce le caractère inégalitaire des structures sociales, et même si la consommation de l'espace monde via les réseaux de télécommunication connaît là-bas comme partout, un succès remarquable, il n'en demeure pas moins que celle-ci n'est qu'une expérience passive de l'œkoumène terrestre fondée sur l'échange immatériel et ne fait d'une certaine manière, comme pratique palliative, que renforcer le mythe de l'intégration participative de l'acteur au système monde. Ainsi, pour simplifier, disons que la métropolisation qui se manifeste à l'échelle locale des pays en développement accentue les divisions sociales entre les acteurs qui pratiquent concrètement l'espace monde, œkoumène des riches et ceux qui sont assignés à n'habiter que l'échelle d'un territoire local, œkoumène des pauvres.

Comme processus planétaire, la métropolisation, dans le monde arabe, se double d'enjeux d'ordre géopolitique et culturel, étant donné que, comme expression de la mondialisation, la métropolisation traduit au-delà de l'intégration de l'espace économique local à l'espace global, la confrontation de l'ensemble des réalités sociétales locales à un modèle de développement mondial, lequel comme système normatif injecte ses références morales et idéologiques faisant de ces dernières des « universaux ». Or, « *en faisant coïncider la mondialité avec l'universalité ou, si l'on*

---

d'accessibilité, même si l'alliance du régime au monde occidental semble il est vrai servir le développement économique du pays.

<sup>318</sup> Même si indirectement, de nombreuses activités en dépendent de plus en plus fortement.



veut, en prenant au sérieux le radical bien réel de ce terme (« l'univers »), la mondialisation supprime les béquilles de protection à des postures qui pouvaient se permettre de parler du monde dans l'abstrait tant que le Monde concret n'était pas là pour les démentir »<sup>319</sup>. Aussi, la pénétration de ce modèle de développement multidimensionnel dans les pays du monde arabo-musulman n'est pas sans poser problème, étant donné qu'il remet en cause un système sociétal dont l'histoire propre, en l'état actuel de sa civilisation repose sur un certain nombre de valeurs identitaires institutionnalisées, tribales et religieuses notamment, incompatibles avec celles que la mondialisation impose. Or, ce sont ces seuls référents identitaires, avec la langue, qui peuvent garantir un semblant d'unité nationale étant donné que la configuration politique du Moyen Orient est récente et artificielle et qu'elle n'a pu donner naissance à l'institution d'Etat-nations, seul cadre politique ayant pu faire émerger ailleurs et sur le long terme les « universaux » de démocratie, de laïcité, de reconnaissance de l'individualité... Aussi, le développement de l'intégrisme islamique est à appréhender comme une réaction tout aussi radicale que peut l'être la mondialisation, étant donné que celle-ci met à sac et tend à se substituer au monde abstrait religieux qui encadre institutionnellement les modes de vie et les pratiques sociales des sociétés arabo-musulmanes. En outre, dans la mesure où la responsabilité de la situation géopolitique moyen-orientale incombe directement à l'intrusion des représentants de cette « posture » morale occidentale et que ce sont ses « universaux » qui justifient l'impérialisme économique, culturel et la guerre, la « mondialité », comme « universalité », telle qu'elle est imposée au Proche Orient, ne peut que participer à la légitimation de la moralité « supérieure » du monde de l'arabité quitte à en radicaliser ou à en détourner les valeurs fondamentales. Dans ce contexte, donc, la métropolisation, en tant qu'elle matérialise le processus de la mondialisation participe, d'un côté à l'ouverture bienfaitrice des sociétés locales aux normes libérales et séculières de la « société-monde », alimente par la curiosité le mythe de la mondialité auprès des autochtones et de l'autre, éveille la crainte d'une déterritorialisation, provoque leur dépaysement, suscite la provocation et alimente le repli communautaire. De manière moins extrême, elle produit surtout des spatialités hybrides. L'espace jordanien en est l'exemple sans doute le plus riche, en tant que son existence repose sur le compromis

---

<sup>319</sup> J. Lévy, 2003 : « Mondialisation ». in Lévy J. Lussault M. (eds) , *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin. p. 641

entre ces deux univers de valeurs<sup>320</sup>. La ville d'Amman de par son histoire, son développement, son paysage traduit également le croisement des deux modèles culturels, occidental et arabe. En terme de pratique actorielle enfin, la coprésence au sein d'une métropole arabe d'acteurs, dont les « univers » idéels de l'habiter renvoient à des modèles d'identification sociétale différentiels voire contraires, suppose aussi pour que la communication sociale, interindividuelle et l'expérience quotidienne de l'habiter soit possible la mise en acte de pratiques, d'attitudes et de ritualités habitantes qui permettent, pour l'un comme pour l'autre, si ce n'est de se comprendre ou moins de vivre ensemble.

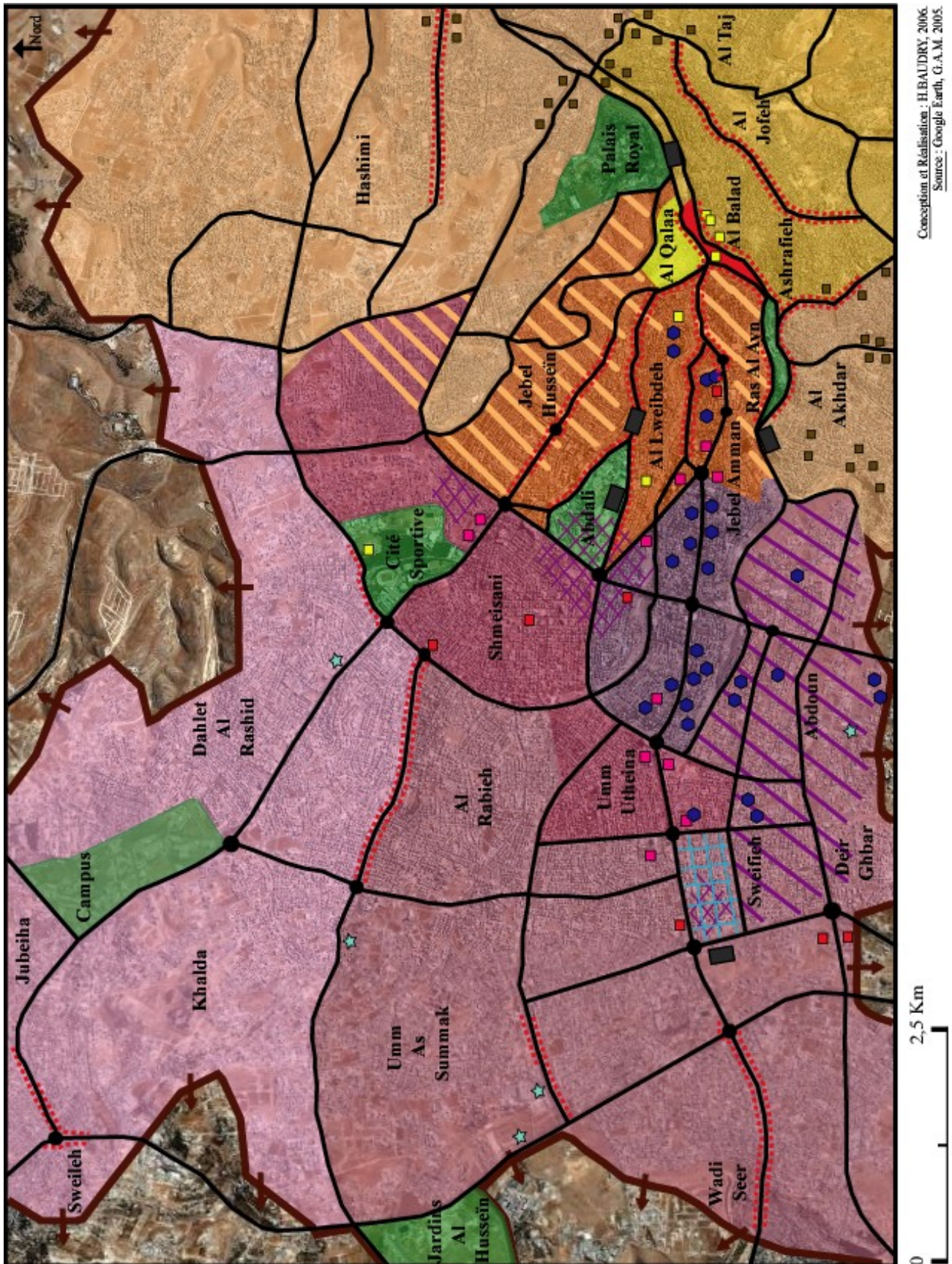
Nous aurons l'occasion dans la troisième partie de cette thèse de nous intéresser précisément à l'habiter en acte à Amman de résidents français et d'analyser comment leur intentionnalité d'acteurs, éduqués à l'occidentale s'ajuste en terme de représentations et en pratique à l'habitat local.













**Figure 30** : Dessin subversif du caricaturiste, Emad Hajjaj, lequel peut désormais librement s'exprimer, mettant ici au service du débat public son regard éclairé sur les enjeux géographiques se manifestant par la construction du mont suspendu entre Abdoun et Jebel Amman, les « riches » et les « pauvres », les occidentalisés et les traditionalistes.

<sup>320</sup> L'affaire récente des caricatures de « Mahomet » l'illustre d'ailleurs bien, la liberté de la presse, témoin de l'exercice de la démocratie ayant permis leur publication dans un journal national avant que, sous la pression des autorités religieuses, les journaux soient retirés de la vente.






La physiologie sociale et fonctionnelle de l'espace urbain ammanien en 2006 :  
formes, dynamiques et structures. (Carte 1)



## L'organisation sociale et fonctionnelle de l'espace urbain ammanien :

-  La citadelle, site urbain primitif. Le sommet non urbanisé est un espace à vocation patrimoniale et touristique.
-  La Basse Ville, centre historique de la cité. Espace populaire, dense et plurifonctionnel (logements collectifs, administrations, tourisme, commerces organisés sur le modèle du souk, secteur informel) à haut degré d'urbanité.
-  Espaces urbanisés dans la première moitié du XXème siècle et organisés sur le principe de l'unité de voisinage. Ce dernier a structuré des espaces principalement résidentiels mais dans une perspective de mixité sociale et fonctionnelle qui se maintiennent comme telles jusqu'à lors.
-  Espaces urbanisés dans la première moitié du XXème siècle. La proximité des camps palestiniens et des zones industrielles ont contribué à l'installation des populations défavorisées. L'association des fonctions commerciales et résidentielles et la densité leur confèrent une pleine atmosphère urbaine.
-  Espaces urbanisés dans la seconde moitié du XXème siècle absorbant la croissance démographique des jeunes générations paupérisées issues en particulier des migrations palestiniennes. La non mixité sociale et ethnique, la concentration d'activités industrielles sont producteurs d'une grande ségrégation.
-  Espaces urbanisés à partir des années 1970. Espaces résidentiels cossus de type pavillonnaire marqués par une densité faible de part et d'autre de la « route des cercles », traitée dans la perspective paysagère de la coulée verte. Habité par les classes dirigeantes du pays, cet espace est marqué par la présence policière.
-  Espaces urbanisés à partir des années 1980. Compte tenu du contexte régional, Amman supplante Beyrouth comme capitale financière du Proche Orient, ces espaces témoignent des débuts du développement du secteur tertiaire à une période où commence à émerger une classe moyenne. Bureaux, institutions bancaires, grands hôtels, hôpitaux... se mêlent aux logements pavillonnaires et collectifs.
-  Espaces urbanisés dans les années 1990. Avec l'arrivée des réfugiés palestiniens enrichis au Koweït, le développement d'une haute bourgeoisie locale et l'installation de familles occidentales expatriées aisées, la spéculation immobilière à l'ouest s'intensifie. Ces espaces exclusivement résidentiels témoignent de la structure inégalitaire de la population ammanienne et confirme la ségrégation socio-spatiale Est/Ouest.
-  Espaces urbanisés depuis les dix dernières années absorbant la croissance démographique de la classe moyenne jordanienne y compris celle des réfugiés. Espaces essentiellement résidentiels où dominent de petits immeubles collectifs.
-  Espaces organisés autour d'infrastructures publiques d'Etat. Du fait de leur conception, corrélative du zoning, contrevenant à la diversité des pratiques qui s'y exercent, et/ou de leur accessibilité policée et normée, ces espaces ne structurent pas de l'espace public au sens plein du terme malgré leur attrait paysager et architectural.

## Les dynamiques actuelles du développement urbain :

-  Espaces en voie de paupérisation et de dégradation. Délaissés par les classes moyennes et bourgeoises originelles ou/et situés à proximité des quartiers populaires orientaux, ces marges occidentales du début du siècle sont investies par les populations défavorisées.
-  Espaces récemment urbanisés ou en cours d'urbanisation tendant à devenir des ghettos résidentiels élitistes où la norme ségrégative est incarnée dans l'exubérance des villas, des jardins et du parc automobile de ses habitants.
-  Espaces choisis par les pouvoirs publics et les investisseurs privés pour l'implantation d'activités supérieures tertiaires et de commandement selon le modèle occidental du C.B.D. que symbolisent les immeubles de verres existants ou en projets.
-  Espaces de déstructuration urbaine. Dans ce secteur les promoteurs immobiliers de bureaux et de commerce laissent libre cours à la construction. Celle-ci, extérieure à tout projet d'ensemble et à une planification préalable de la trame viaire concourt à la production d'un espace anarchique, saturé le jour, désertique la nuit.
-  Espaces en cours d'urbanisation tendant à englober les villages alentour. Les opérations privées d'acquisition foncière structurent le mitage de l'emprise suburbaine sur les terres agricoles. Interface entre deux mondes qu'incarne la présence de bédouins dont les campements et troupeaux se trouvent aux portes de la ville.

## Figures de la métropolisation et de la ségrégation :

- ✂ Le réseau autoroutier et routier et les carrefours à giration importants de l'agglomération. Leur ampleur témoigne du principe fonctionnaliste selon lequel le développement urbain s'est réalisé. Les axes de circulation automobile, enjeux de l'urbanisme moderne ordonnent l'orientation de l'urbanisation vers l'Ouest et affaiblissent la densité urbaine, donc l'urbanité, de plus ils créent des frontières entre les différents espaces urbains.
- Les gares routières. Même si les infrastructures de transports en commun desservant l'agglomération sont largement déficientes et supplantées par les taxis, si le mode de transport individuel est donc roi ; compte tenu de son coût, un service public de bus intra-urbain est assuré pour les populations défavorisées. D'autre part, des compagnies privées de bus et de taxis collectifs permettent des liaisons intranationales et assurent le déplacement des populations, en particulier réfugiées, vers Damas, Beyrouth, Jérusalem, ou Bagdad.
- Structures commerciales traditionnelles, organisées selon le principe du souk, de répartition par métier dans l'espace. On trouve ce mode d'implantation commerciale à l'échelle de la Basse-Ville et des quartiers de l'Est où il est pourvoyeur d'urbanité mais il s'est calqué comme tel à l'échelle de la ville. Dans ce cas, il ne structure pas un espace de grande échelle, aux rues étroites où la déambulation du piéton est agréable mais l'espace d'un axe routier long de plusieurs centaines de mètres, voire de plusieurs kilomètres, spécialisé dans le meuble, le matériel hi-fi ou le vêtement, où le piéton cohabite avec le trafic automobile lorsque, et c'est symptomatique, il existe des trottoirs !
- Super et hypermarchés. La présence de grandes surfaces de distribution de produits courants dans l'ouest de la ville, supplantant les structures commerciales traditionnelles, traduit la répercussion sur le plan urbanistique des pratiques de consommation occidentales et accentue le manque d'urbanité de ces espaces.
- ☆ Centres commerciaux. De la même manière, les malls tendent à se développer à l'Ouest et à proximité des espaces résidentiels bourgeois. Ces galeries où cohabitent les boutiques franchisées internationales illustrent l'uniformisation et l'américanisation des modes de vie de la jeunesse dorée jordanienne. L'accès à ces espaces est contrôlé.
- Palaces, hôtels de luxe. Ils illustrent l'ouverture de la capitale aux dynamiques de la mondialisation. Base de repli des journalistes et des organisations internationales humanitaires ou diplomatiques dans la région, place financière ou capitale ouverte aux modes de vie occidentaux y compris ceux interdits par la loi coranique, Amman dispose de structures d'accueil modernes pour les différentes formes de tourisme (de loisir, d'affaires, de congrès, sexuel). Les attentats commis par Al Qaeda contre trois de ces derniers en novembre 2005 traduisent les tensions engendrées par l'occidentalisation de la Jordanie vis-à-vis des groupes islamistes.
- Musées et monuments patrimoniaux. Compte tenu de la faiblesse des ressources naturelles de la Jordanie, le tourisme est essentiel au développement social du pays. Les pouvoirs publics, en collaboration avec des équipes de recherche archéologiques et des institutions culturelles occidentales commencent à optimiser les ressources en la matière de la capitale.
- Ambassades. Les premières ambassades étaient localisées au sein des unités de voisinage, conçues par le plan de 1955. Compte tenu de leur proximité avec l'Est et des tensions qu'a connu la capitale vis-à-vis du problème palestinien en septembre 1970, les ambassades ont choisi de s'implanter dans les espaces résidentiels et sécurisés de l'Ouest, et participé ainsi à l'affaiblissement de la centralité urbaine initiale. Aujourd'hui, à travers les services qui leur sont associés, les ambassades participent de la globalisation des échanges en tant qu'elles mettent en place des missions de partenariat entre l'état qu'elles représentent et la Jordanie, dans les domaines de l'économie, des techniques d'irrigation, de l'audiovisuel, de la défense, de l'éducation...
- Structures artisanales et industrielles productrices de nuisances disséminées dans l'espace urbain du sud et de l'est de la ville, en direction des zones industrielles véritables qui ont été constituées à l'origine à l'extérieur de la ville et qui se trouvent aujourd'hui au cœur de l'armature périurbaine. Elles sont des facteurs de relégation de ces espaces.

Conception et Réalisation : H.BAUDRY, 2006.

## **2) Tours, de la grande ville à la métropole : de la concentration des hommes et des activités en « ville » à la décentration de l'habitat urbain depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle.**

### **a) Du procès théorique...**

Les dynamiques qui ont affecté l'espace urbain tourangeau au XX<sup>e</sup> siècle sont relatives à la réalité sociétale française et, partant, avec l'accélération de la mondialisation à partir de la moitié du siècle, internationales. Aussi la phase de concentration urbaine débutée au XIX<sup>e</sup> siècle s'est accélérée tout au long du XX<sup>e</sup> siècle et particulièrement durant les années qui ont suivi la Reconstruction, autrement dit durant les Trente Glorieuses<sup>321</sup>. Cette phase de condensation des hommes et des activités dans l'espace urbain a eu comme manifestation première l'extension des espaces urbanisés. Ces croissances urbaines françaises sont à mettre en parallèle avec la volonté politique nationale de vouloir entamer un processus de décentralisation de l'agglomération parisienne suite à la remise en cause par J.F. Gravier en 1962 du déséquilibre territorial entre Paris et ses Provinces d'une part, dans un contexte d'élargissement des marchés économiques nationaux aux marchés européens pacifiés puis aux marchés mondiaux libéralisés d'autre part. Aussi, marquant le point de départ des politiques françaises d'Aménagement du Territoire qui, jusqu'à aujourd'hui, restent axées sur la recherche d'un rééquilibrage entre les pays d'un seul et même œkoumène national, le procès de la décentralisation mis en œuvre se construit entre autres actions, à travers le désir de vouloir renforcer des centralités régionales à partir des villes qui eurent constitué les capitales, relais du pouvoir central, des provinces gouvernements sous l'ancien régime. Aussi, c'est dans cette perspective que Tours fait l'objet, au niveau de l'Etat, d'une politique de développement comme l'ensemble des villes du Grand Bassin Parisien, avant que cette politique ne s'élargisse aux « métropoles d'équilibre » des « provinces » plus éloignées de Paris.

En outre, la mise en place de réseau connexes, en particulier routiers dans cette période phare de l'essor automobile, permet d'assurer la continuité entre les espaces

intra-urbains et interurbains et partant intra nationaux et européens. Aussi cette période d'intensification de la concentration des hommes et des activités dans les villes se traduit dans le processus de l'agglomération urbaine et constitue conséquemment le point de départ de la décentration des espaces urbains puisque l'extension urbaine devient libre de toute pression qu'exerçait encore le monde rural tant que les paysans étaient encore relativement indépendants de la réalité urbaine<sup>322</sup>. En tant qu'il est libéré des contraintes foncières qu'imposait le monde rural, le mode d'aménagement des espaces topologiques et topographiques qui détermine l'extension intra urbaine et les relations inter-urbaines, contribue ainsi à décentrer l'espace urbain traditionnel. Autrement dit, comme la ville a le champ libre pour s'étendre y compris jusque dans les villages ruraux et que les moyens de transport permettent de réduire l'impact de la distance, la relation d'interdépendance de la ville et de la campagne, voire de la dépendance de la ville à l'égard de ses campagnes, n'est plus une contrainte déterminant l'agencement des habitations dans l'espace puisque le rapport de dépendance est inversé. Aussi l'urbanisation n'a plus d'obstacle à son extension. L'horizon urbain est ainsi dominant et s'appuie sur les réseaux qui les mettent en lien.

Cependant, l'urbanité, qui dans la ville traditionnelle était conditionnée par cette relation à la campagne et par la maîtrise de la distance, ne répond plus à aucun de ces impératifs qui fomentaient le contact entre deux réalités spatiales propres. Ainsi, compte tenu de ces constats relatifs à l'extension urbaine stricto sensu et au mode de traitement urbanistique de cette extension, la dégénérescence d'urbanité des villes modernes trouve son explication. L'affaiblissement de la densité des hommes, des activités et des habitations dans les développements urbains est en effet la conséquence d'une part, de la dévalorisation fonctionnelle des terres agricoles, qui peuvent ainsi être urbanisées librement pour absorber le monopole de l'économie de subsistance moderne, industrielle et tertiaire et, partant, la polarisation des hommes qu'il induit et la conséquence d'autre part, des gains en terme de maîtrise de la distance résultant des moyens de transports mécaniques. Vis-à-vis de l'amollissement de la diversité sociétale des espaces urbains modernes, la responsabilité incombe plus directement aux instances politiques qui, dans ce contexte où l'économie du sol n'est pas nécessaire et où, au

---

<sup>321</sup> Tours voit accroître sa population de 50 000 habitants entre 1960 et 1975.

<sup>322</sup> La réalité rurale en tant que fondée sur l'exploitation agricole devient complètement dépendante de la réalité urbaine. Cf. G.H.de Radkowski in op.cit. page 111

contraire, la création de vides est recherchée, ont institué le zonage fonctionnel comme mode incontournable d'agencement des habitations dans l'espace topographique et qui ont dénaturé le principe d'organisation de l'espace de la rue. En effet, moyennant des paramètres physiques relatifs à l'échelle du parcellaire et de l'îlot, aux proportions entre pleins et vides, la rue traditionnelle permet à la fois le contact entre les espaces topographiques tout en maintenant l'écart entre ces derniers et assure la continuité et la contiguïté au sein des différentes aires de la ville en garantissant leur emboîtement à l'échelle de l'étendue urbaine dans son ensemble. Autrement dit, la rue est non seulement l'espace ouvert sur lequel repose l'articulation entre l'espace public de la circulation collective et les habitations fermées, fonctionnellement et socialement mixtes dont il conforme l'accès, mais elle est aussi un prolongement de l'habitat individuel dans l'habitat collectif, c'est-à-dire un sol d'appropriation, multifonctionnel matériel et/ou symbolique ayant un rôle majeur dans l'ordonnancement des relations sociales. Pourtant donc, les usages urbanistiques qui se perpétuent dans les instruments institutionnels de la planification et de l'aménagement foncier n'ont que peu de considération pour la rue qui, bien que les avantages de ce mode d'agencement tendent à être de nouveau valorisés, n'effacent pas pour autant la pratique du zoning. Aussi, même si celle-ci peut autoriser l'aménagement de rues, elle contrevient à la diversité fonctionnelle des habitations qui y sont projetées. En outre, dans la mesure où la répartition des fonctions dans l'étendue urbaine induite par le zoning nécessite la création de métriques destinées à la circulation mécanique, et que celle-ci est basée sur les moyens de transports automobiles, elle encourage la privatisation des espaces topologiques, même si les politiques urbaines actuelles relatives à la réhabilitation des moyens de transport en commun tentent de pallier à ce dernier constat. Enfin, conjuguées au processus endogène de l'extension urbaine et aux usages aménagementaux évoqués plus avant, les logiques économiques qui concourent à ce que de grandes surfaces de grande distribution supplantent les petits commerces spécialisés de proximité, à ce que de grandes unités de production absorbent le marché des plus petites, à ce que les franchises nationales ou internationales remplacent les commerces indépendants, à ce que les matières, formes et volumes architecturaux se standardisent... participent aussi irréversiblement à l'amoindrissement de la densité et de la diversité des habitations, c'est-à-dire des espaces bâtis qui relativement aux hommes et aux activités qui les sous-tendent configurent la ville.



## **b) ...à ses expressions tourangelles.**

- *Au niveau territorial.*

Concernant Tours, l'espace urbanisé recouvre la totalité de l'espace communal au milieu des années 1960. Aussi, c'est le remblai, l'endigage et la mise hors d'eau des rives nord et sud du Cher au sud de la ville et la fusion de Tours avec les communes de Ste Radegonde et St Symphorien sur le plateau nord de la Loire qui ont permis en 1964 à la Municipalité, particulièrement bâtisseuse, de pallier à la croissance démographique et de solutionner le problème de la sur densité de certains quartiers du centre originel, en particulier, l'espace ancien de Châteauneuf. Participant du processus global de transformation généralisée de l'activité économique et de la politique de décentralisation des activités entre autres économiques, et industrielles plus particulièrement, l'agglomération tourangelle devient une réalité urbaine à part entière. Le cas tourangeau est quelque peu atypique dans la mesure où les industries se sont implantées majoritairement sur l'espace des communes limitrophes, à Saint Pierre des Corps, La Riche, Joué-lès-Tours notamment. En effet, autant le maire charismatique de Tours, Jean Royer, était ouvert à l'aménagement d'espaces résidentiels et à l'accueil d'activités tertiaires, autant il était moins réceptif à ce que des lieux industriels viennent s'immiscer dans le tissu urbain. Passionné d'histoire et d'urbanisme, le maire choisit donc d'inscrire ses ambitions pour Tours par des pratiques urbanistiques d'envergure censées doter la ville d'espaces légitimes correspondant à l'image qu'il voulait instituer. Aussi, les objectifs suivis pendant ses mandats successifs recouvrent prioritairement l'idée de peupler la ville et de lui associer des activités liées à la reproduction sociale (éducation, santé, culture, administration) et de déléguer les activités productives aux communes limitrophes.

L'urbanisation tourangelle de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle s'est donc réalisée conformément aux usages urbanistiques de l'époque inspirés de l'idéologie du zonage fonctionnel.

La construction de logements étant une priorité et les terrains constructibles faisant défaut, étant donné que l'étendue contenue entre Loire et Cher a été urbanisée tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, ce sont les

espaces gagnés sur les communes annexées et sur les rives du Cher qui ont permis l'implantation d'opérations du type grand ensemble qui, sans qu'elles relèvent, à part pour celle du Sanitas évoquée plus avant, du statut de « zone à urbaniser en priorité » se sont multipliées au sein du territoire communal<sup>323</sup>. Les ensembles des « Rives du Cher », « Rochepinard », « Fontaines » le long du Cher au sud et « Europe » au nord, qui sont les plus importantes opérations, constituent un parc de 10 000 logements construits dans l'esprit architectonique des barres et tours de l'époque. Dans la mesure où les trois communes limitrophes citées plus avant s'industrialisent également, elles verront aussi l'implantation de grands ensembles. D'une manière générale, avec St Cyr-sur-Loire, St Avertin et Chambray-les-Tours, les anciens bourgs ruraux<sup>324</sup> deviennent les banlieues, c'est-à-dire les espaces qui, dans la continuité et la contiguïté spatiale, s'agglomèrent à la ville-centre qu'est Tours. Compte tenu de la remise en cause de l'urbanisme du mouvement international d'art moderne à partir des années 70, ont succédé à ces implantations, d'autres opérations résidentielles. Aussi, sans remettre en cause pour autant le mode de structuration générale des espaces à urbaniser, c'est-à-dire le zonage<sup>325</sup>, mais en réaction au gigantisme et à l'orthogonalité des volumes et des formes ainsi qu'au peuplement vertical sont élaborés les premiers lotissements pavillonnaires. Ainsi, revisitant l'option anti urbaine des cités jardins du XIX<sup>e</sup> siècle, ces derniers stigmatisent la périphérisation de l'urbanisation. Les espaces résidentiels mono-fonctionnels symbolisés par la figure du pavillon implanté en milieu de parcelle, entouré d'un jardin qui jouxte un maillage de rues souvent curvilignes répond à la seule perspective d'agencement des ensembles de logements individuels dans les espaces suburbains et périurbains au détriment des maisons de villes qui, dans les espaces anciens, garantissent un fort gradient d'urbanité. Or, alors que les grands ensembles assurent une forte densité humaine et une certaine diversité sociale en terme ethnique, générationnel, de structure familiale<sup>326</sup> et autorisent une relative diversité des activités malgré la fonction résidentielle première ainsi qu'une certaine variété dans le traitement plastique des volumes, même si ces derniers répondent à des standards d'usage, les lotissements pavillonnaires quant à eux constituent des espaces à la mono fonctionnalité

---

<sup>323</sup> cf. Aux origines de l'empirie, la S.E.M.I.V.I.T. : un acteur incontournable du développement urbain et de la politique de logement social tourangeaux des cinquante dernières années, chapitre 1, 3<sup>e</sup> Partie.

<sup>324</sup> St Pierre des Corps et la Riche, pouvant faire figure d'exception, dans la mesure où la première s'est industrialisée parallèlement au développement de la gare de triage, et où la Riche constituait un faubourg de Tours depuis que Louis XI y avait élu domicile.

<sup>325</sup> Zonage que la loi d'orientation foncière de 1967 institue.

radicale, peu denses humainement et physiquement et à la mixité sociale moindre que dans les immeubles de logements collectifs. Aussi, on retrouve ce mode d'aménagement dans les espaces « libres » annexés dans les années 60 à Tours Nord, ainsi que dans toutes les communes de l'agglomération, laquelle, compte tenu de la pression qu'exerce sur elle-même, en ses espaces, la réalité urbaine, ne cesse d'intégrer par le biais des réseaux connexes des banlieues de plus en plus éloignées du centre. Les espaces bâtis de Balan-Miré, Fondettes, Notre-Dame-d'Oe, La-Ville-aux-Dames, La Membrolle-sur-Choisille, Mettray, Larçay, Rochecorbon sont aujourd'hui contigus et en continuité avec l'espace urbain depuis son centre. L'agglomération urbaine rassemblant ainsi environ 300 000 habitants. Au-delà, les réseaux, surtout routiers, mais aussi dans une moindre mesure, ferroviaires, par leur connexité, permettent à la polarisation urbaine de s'étendre sur un horizon de plus en plus étendu. Les espaces urbains modernes, en tant qu'ils renvoient à une partition fonctionnelle de l'espace, structurent à Tours, comme ailleurs, des situations géographiques génériques. Cette partition, que les espaces topologiques renforcent au-delà de la mono fonctionnalité structurante et de l'échelle qui comparativement aux quartiers anciens est grande, produit des paysages urbains uniformisés. Ainsi, outre les grands ensembles et lotissements pavillonnaires relatifs à la fonction résidentielle, les espaces de l'extension urbaine tourangelle des quarante dernières années sont également constitués zonalement : zones industrielles de « Tours-St Symphorien », de la « Milletière », « Europarc », à l'extrême nord de la commune, du « Menneton » à l'ouest en limite communale avec la Riche, zone administrative du « Champ Girault » à l'est de la Gare, zone de grandes surfaces commerciales de la « Petite Arche » à l'entrée nord de la ville, mitoyenne de la nouvelle zone d'activité « Tours-Synergie », implantée face à la base aérienne aéroport de Tours. Autant de zones qui participent à l'uniformisation des paysages urbains, davantage que les espaces résidentiels modernes d'ailleurs qui, en tant qu'ils répondent à des normes techniques et esthétiques autorisant le recours aux matériaux ou aux formes architecturales traditionnelles locales contribuent malgré la normalisation des modes de construction à apporter des symboles d'identité territoriale, contrairement aux autres « zones » dans lesquelles se fomentent une partie de l'activité économique urbaine d'aujourd'hui (consommation de masse, production industrielle, stockage, plate forme logistique...) qui, de Lille à Perpignan ou de Brest à Strasbourg formalise des espaces clonés où des

---

<sup>326</sup> Même si en revanche cette résidence ne relève pas d'un choix absolu mais d'une contrainte socio-économique.

parallélépipèdes de métal et structures commerciales franchisées sont posées sur des champs asphaltés. « Carrefour », « Auchan », « Intermarché »... « Décathlon », « Castorama », « Leroy Merlin », « Jardiland », « Mac Donald », « Buffalo Grill », « Formule 1 »...sont autant d'exemples stigmatisant l'expression conformée de l'œkoumène urbain.

Si le zonage, comme instrument de planification spatiale, gouverne en maître depuis 1967 et s'avère en tant que tel responsable de la dilution de l'urbanité dans les extensions urbaines modernes, il convient tout de même, par souci d'objectivité, de lui reconnaître des qualités qui d'ailleurs pour certaines d'entre elles sont à l'origine de ses défauts<sup>327</sup>. Tout d'abord, dans la mesure où le zonage est un cadre normatif et institutionnel ayant force de loi pour l'ensemble des collectivités territoriales dont l'échelle de légitimité (locale, départementale, régionale, nationale, européenne) suppose un champ de compétences spécifique, il constitue un auxiliaire nécessaire pour que celles-ci pourvoient, dans la perspective d'une justice sociale, aux enjeux d'un développement territorial équitable. Autrement dit, le souci de solidarité ou de cohésion qui oriente les politiques territoriales s'appuie sur la reconnaissance de zones défavorisées ou en retard de développement : identification préalable nécessaire à l'aide. Dans ce sens, le zonage se justifie également lorsqu'il correspond à la prescription de règles interdisant ou contraignant dans l'espace l'occupation ou l'action humaine pour des questions environnementales, esthétiques et /ou de risques naturels potentiels. L'inscription au plan d'occupation des sols de zones non constructibles en bords de Loire ou du Cher parce qu'inondables ou les règles relatives à la hauteur et aux matériaux de constructions dans le secteur du vieux Tours constituent les exemples locaux légitimant le zonage. Ainsi, le zonage en tant qu'outil au service de l'intérêt général n'est pas unanimement condamnable, loin de là, puisqu'il est au service de la cohésion territoriale. En revanche, là où son utilité peut être objectivement remise en cause, c'est que c'est la même nécessité de fixer et de faire respecter l'intérêt général qui participe à l'application du zonage comme outil de rationalisation de la production spatiale relativement à l'idéologie de l'urbanisme du Mouvement Moderne qui la fonde.

---

<sup>327</sup> Le zonage reste le cadre politique et administratif de référence pour solutionner les problèmes qu'il cause : Zone d'Education Prioritaire, Zone Franche Urbaine, Zone Urbaine Sensible, Zone de Redynamisation Urbaine.

Aussi, même si les réalités conjoncturelles et structurelles ont influé sur les origines de celui-ci et sur sa mise en œuvre, le centralisme politique du régime gaullien des années d'après guerre a également contribué à la radicalisation des opérations de zonage et les lois de décentralisation de 1982 n'ont pas signifié de renversement de tendance vis-à-vis de cette mise en ordre de l'espace quand bien même les désordres sociaux relatifs à certaines de ces zones auraient pu supposer une meilleure appréhension des politiques de l'habitat. Car effectivement, le problème de l'organisation des habitations, des activités renvoient de fait au problème de l'organisation des hommes entre eux. Or, si effectivement, l'intérêt général suppose l'institution d'un cadre normatif régulant l'organisation des habitations dans l'espace, la question de savoir si un tel mode d'action qui statue unanimement sur l'affectation fonctionnelle d'un espace en opérant une division de celui-ci et qui occulte l'ordre social qui infère à cette rationalisation de l'habitat, est posée. En effet, en prédéterminant la vocation fonctionnelle d'un espace ou, autrement dit en fractionnant l'espace, le zonage fragmente de facto le capital dont l'individu dispose pour habiter puisqu'il conditionne l'étalement des pôles vitaux et sociaux nécessaire à l'existence de l'acteur. Aussi, c'est le caractère systématique de la mise en œuvre du zonage, l'application stricte de la logique séparatiste des fonctions qui est largement incriminable. Le zonage en lui-même, en tant qu'instrument de planification qui s'inscrit dans la reconnaissance de fonctions urbaines spécifiques, est inhérent à la concentration urbaine qui suppose l'ordonnement dans l'espace des activités humaines<sup>328</sup>. Aussi, dans ce sens, si la séparation de l'usine et du logement semble aller de soi en tant que l'activité de l'une peut potentiellement nuire à la pause stratégique qui s'exerce dans l'autre, en revanche où se situent les explications anthropologiques des séparations entre le logement et la grande surface, le bureau et le cinéma, l'université et le bar du coin ou la boulangerie ?

C'est bien ici que se situe l'enjeu des politiques de l'habitat en tant qu'elles ne se limitent pas à celles du logement et c'est ici que le zonage de l'urbanisme moderne échoue, qu'on se le dise !

À Tours proprement dit, même si comme on l'a évoqué la partition zonale de l'espace urbain est largement visible, l'application du paradigme urbanistique moderne n'a pas été aussi poussée qu'ailleurs. La croissance urbaine et la forte demande

---

<sup>328</sup> L'habiter renvoie à la répartition des activités humaines dans l'espace, donc à une affectation fonctionnelle de l'étendue socialement produite.

conjoncturelle et structurelle en logements des Trente Glorieuses n'a pas été jugulée ici par la construction d'une zone démesurée de grands ensembles isolés du centre ville mais par la dissémination dans l'espace communal de plus petites entités. Le développement du pôle universitaire tourangeau ne s'est pas réalisé sous la forme d'un campus extérieur à la ville centre mais dans la même perspective d'une dispersion de ses locaux sur le territoire communal. Le quartier ancien de Châteauneuf, insalubre, surdensément peuplé et dont la dégradation s'était accélérée dans l'immédiat après guerre, n'a pas fait l'objet, comme il était de bon ton à l'époque, d'une politique de rénovation complète et radicale mais d'une décision éclairée d'y mener dès 1957 une politique de sauvegarde du bâti historique qui, bien avant la loi Malraux de 1962, témoignait de la sensibilisation de deux architectes tourangeaux Pierre Labadie et Pierre Boille, puis de leur maire, Jean Royer, aux valeurs patrimoniales de l'identité urbaine locale<sup>329</sup>. D'une manière générale ainsi, l'application de l'urbanisme moderne a été moins drastique à Tours qu'ailleurs, et même si comme partout l'édification de tours et de barres de logements confortables ont symbolisé l'optimisme et la prospérité de la France des « Trente Glorieuses », le Hard French français en matière de construction de grands ensembles n'a pas produit à Tours les mêmes espaces qu'ailleurs, certaines opérations tourangelles étant au contraire admirables, tant du point de vue de leur site que de leur physionomie générale. La volonté municipale d'imposer ses vues en matière d'aménagement urbain dans un contexte où celui-ci devait correspondre aux objectifs des plans nationaux a sans doute permis d'orienter les projets locaux de telle manière que, s'ils répondaient aux enjeux économiques français et aux directives de l'état, la phase prévisionnelle de leur implication potentielle en terme d'usages sociaux sur le territoire local a été envisagée par la municipalité, diagnostic éclairé qui, tout en s'appuyant sur les fondements de l'urbanisme moderne, a permis une conception raisonnée des procédures que le maire a mise en œuvre en s'y impliquant corps et âme.

Avec la fin des années 70 et l'achèvement des « Trente Glorieuses », s'amorce une nouvelle phase du développement urbain. La période de récession économique coïncide avec celle d'un ralentissement de l'extension urbaine induit par les

---

<sup>329</sup> Politique de réhabilitation urbaine qui se généralise en 1973 avec la création d'un secteur sauvegardé englobant tous les espaces anciens de la ville (Quartiers Paul Bert, Lamartine), politique qui se poursuit depuis 1983 par la création des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.) permettant la mise en valeur des monuments prestigieux mais plus largement des éléments

bouleversements de la réorganisation de la division nationale et internationale du travail. La mondialisation de la production et des échanges et, la saturation du marché des pays solvables ont entraîné de nouvelles formes de concurrence, à l'intérieur de la Communauté Européenne comme au plan mondial. Aussi, l'industrie française qui au début de la crise était en phase d'ajustement à la concurrence européenne et qui conservait certains caractères d'un développement strictement hexagonal était mal placée pour affronter ces nouvelles données. Il en est résulté un ébranlement plus violent que dans d'autres pays industriels qui a mis en difficulté les espaces industriels et les incohérences de l'appareil productif français, donc, partant l'économie tourangelle<sup>330</sup>. Aussi, si la tendance sélective de la politique de décentralisation parisienne a profité à l'économie tourangelle et a contribué à augmenter la polarisation tourangelle sur son territoire local dans le sens où Tours a pu bénéficier en terme de créations d'emplois de la reproduction sociale des transferts de valeur issue de l'activité productive des communes voisines, en revanche, la dépendance de la sphère productive locale à l'égard des capitaux extérieurs et la non redistribution des fonctions métropolitaines de la capitale a influé sur l'inertie du développement urbain endogène<sup>331</sup>. Toutefois, la poly fonctionnalité urbaine productrice d'économies externes a permis à Tours si ce n'est de

---

de bâti ou d'ensembles urbains plus récents, moins centraux, qui témoignent du développement caractéristique de la ville au XIX<sup>e</sup> siècle et au XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>330</sup> L'industrialisation tourangelle des Trente Glorieuses correspond aux logiques tayloriennes et aux stratégies de délocalisations qui ont amené l'état à encourager les unités de production parisiennes à s'implanter dans les périphéries des villes de régions faiblement industrialisées. Compte tenu de l'amoindrissement des coûts de transport dans les années 60, la réorganisation taylorienne de la production a donc pris la forme d'une dissociation des temps de la production et donc contribué à un fractionnement des unités de production spécialisées, de montage et au développement de la sous-traitance : dissociation technique concourant à la dissémination territoriale des usines. Aussi la fonction de fabrication a-t-elle été réservée aux lieux de mobilisation de la main-d'œuvre non qualifiée des régions de l'ouest et du centre notamment alors que les fonctions « nobles », conception, gestion, services aux entreprises... sont restés polarisés sur la capitale. 600 entreprises dont le siège est en Ile de France se sont installées dans l'agglomération. De plus, ce redéploiement des unités de production s'est réalisé en dehors de toute logique de filière industrielle autrement dit a contribué au fractionnement de l'appareil productif participant à la désarticulation entre industries technologiques et industries tayloriennes d'une même branche industrielle. La disjonction entre les lieux de l'espace productif français traduisant la disjonction dans le fonctionnement de ses filières. La variété du paysage industriel local témoigne de cette absence de structuration en filières : la métallurgie, l'industrie du caoutchouc et plastique, l'industrie pharmaceutique, l'électronique, l'édition...sont les secteurs diversifiés représentés localement. Aussi, contrairement aux apparences qui font volontiers de Tours une ville « bourgeoise », le marché de l'emploi est fortement dépendant des unités de production issues de cette dynamique de délocalisation industrielle hexagonale puis internationale puisque 1/4 des emplois salariés en dépendent. Or le taux de dépendance du marché local de l'emploi industriel vis-à-vis de l'extérieur est élevé puisque la moitié des emplois relèvent de groupes dont le siège est extérieur au département, un quart dépendant de multinationales.

<sup>331</sup> La baisse progressive du taux de rotation dans les immeubles de logements sociaux tourangeaux et de la construction immobilière durant cette période illustre l'impact de la conjoncture économique sur les trajectoires résidentielles durant cette période. cf. À l'origine de la résidence dans l'habitat locatif et social, la précarité, chapitre 2, 3<sup>e</sup> Partie.

se développer au cours des années 80 et du début des années 90, en tout cas de résister à l'ajustement structurel de son économie locale aux dynamiques conjoncturelles globales. Aussi, avec cette période de relatif endormissement, se mettent en place de nouvelles dynamiques qui, dans la perspective d'une économie flexible, tendent à articuler les deux échelles extrêmes de leurs implications territoriales, du niveau local et du niveau mondial. En effet, alors que les stratégies économiques et financières des grandes firmes sont internationales, les échelons locaux deviennent des unités concurrentielles qui, s'appuyant sur l'Etat et leurs régions, s'attachent à diriger l'Action collective. Aussi, dans ce contexte, les transformations urbanistiques des années 1980 et 1990 vont être beaucoup plus ponctuelles et l'idéologie fonctionnaliste assouplie. Le projet de la Zone d'Aménagement Concerté du quartier Giraudeau rend compte de cette évolution. En effet, le cadre procédural de la Z.A.C mis en place depuis 1967 devient un des instruments privilégiés des opérations urbanistiques de la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Il permet en effet, et le projet cité plus avant en témoigne, de revenir sur la logique radicale de la production d'espaces monofonctionnels. Le contexte urbain non périphérique mais péri-central ou sub-central des espaces à bâtir caractérisé par une urbanité préexistante apparaissant a priori comme une contrainte au projet, constitue dans la pratique un bénéfice en terme d'usages sociaux à y projeter. En effet, dans la mesure où l'urbanisation de ces espaces est ancienne, où les espaces bâtis configurent un espace déjà là appelant un éventail d'activités sociales compatibles avec celles qui leur préexistent, la conception de ces espaces à rénover ou réhabiliter s'inscrit à la différence des espaces « vierges » périphériques, dans une prise en compte de la situation géographique en place. Ici, en l'occurrence, l'espace de la Z.A.C. Giraudeau correspond à un espace d'une dizaine d'hectares situé à l'ouest du territoire communal au débouché de la rue du même nom qui constitue l'axe méridien, parallèle à l'avenue de Grammont, qui depuis l'extrémité occidentale du boulevard Béranger traverse la commune jusqu'au Cher, en direction de Joué-les-Tours. Cet espace, qui était occupé depuis la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle par l'usine Schmidt, dont les salariés avaient contribué en 1968 à l'action des mouvements anarchistes, constituait une zone à vocation essentiellement industrielle mitoyenne d'espaces résidentiels populaires. Le projet conçu suite à la fermeture de cette usine, symbole de l'achèvement irréversible de la première révolution industrielle, correspond ainsi aux nouveaux enjeux des politiques urbaines, encouragés par la loi de décentralisation de 1982 qui permet aux communes d'agir, au-delà des formes traditionnelles d'intervention, dans le domaine de l'emploi.



L'émergence de la notion de développement local traduit ainsi cette nouvelle responsabilisation des collectivités locales vis-à-vis des problèmes économiques ; le développement de l'intercommunalité étant d'ailleurs une manifestation de ces transformations. Aussi la Z.A.C. conçue répond à la nécessité de la conservation d'une activité économique nécessaire à la création de nouveaux emplois, qui, tout en s'ajustant aux transformations du marché du travail, permet de conserver la substance productive de l'espace originel. En outre la Z.A.C. doit aussi s'inscrire dans un tissu urbain complexe, lequel s'était constitué dans sa relation avec l'espace industriel. Aussi, du fait de l'interaction qui existait entre l'espace détruit et les espaces voisins, essentiellement résidentiels et populaires, le projet devait être producteur de continuité ; il devait garantir le lien entre les usages institués par les espaces alentours sans produire ce que l'emprise de l'usine causait, c'est-à-dire un monde clos. Le projet a ainsi pris la forme d'un espace fonctionnellement mixte. Les bâtiments administratifs et techniques d'EDF-GDF « Sud Loire » occupent plus de la moitié du site. Le portail d'entrée de l'usine Schmidt a été réhabilité et les briques qui constituent le matériau caractéristique des bâtiments industriels du XIX<sup>e</sup> siècle ont été utilisés pour les bâtiments résidentiels et tertiaires bordant les rues Giraudeau et du Général Renault. L'îlot qui se situe à l'intersection de ces deux rues a été réservé à la construction d'un immeuble collectif dont le rez-de-chaussée accueille des commerces de proximité auxquels on accède depuis une placette à l'angle des deux rues citées plus avant. L'aménagement foncier de l'est de la zone, jouxtant le sud de la rue Giraudeau et desservi par la création de nouvelles rues, est réservé à l'implantation de bâtiments d'activités tertiaires : l'hôtel « Express » du groupe Holiday Inn, le Centre Chorégraphique National de Tours et des sociétés de services comme le bureau d'études électroniques (Agilicom) ou la société spécialisée dans la consommation « en ligne » de produits électroniques (c-compatible) y sont installées<sup>332</sup>. Cet espace, initié par la volonté publique, illustre ainsi l'évolution des stratégies municipales en terme de politiques urbaines, qui, tant du point de vue fonctionnel que formel, répondent à ce qui sous-tend, au moins partiellement, l'existence quotidienne de l'habitant, c'est-à-dire la conjugaison de diverses activités sociales en lien avec ce qui en conditionne l'exercice : c'est-à-dire la maîtrise de la distance. De l'urbanité est ici engendrée, contrairement aux espaces contemporains

---

<sup>332</sup> 58 entreprises y sont installées et 1069 salariés y travaillent. (Données de l' Observatoire économique de Touraine)

produits en périphérie, contrairement aux grandes orientations urbanistiques modernes des Trente Glorieuses.

- *Au niveau de ses réseaux.*

Au delà de ces figures topographiques, les configurations topologiques des espaces urbains modernes sont identifiables aisément par les réseaux intra urbains et infra urbains sur lesquels circulent les hommes, les marchandises, les informations, les capitaux... Les réseaux matériels qui primitivement permettent les interrelations entre les différentes réalités spatiales se calquent sur les dynamiques métropolitaines. Autrement dit, ils structurent l'espace urbain de la société locale proprement dite, médiatisent les mouvements centrifuges et centripètes qu'initie la ville et permettent la réalisation des processus d'échelle mondiale. La connexité des réseaux de communication conditionne ainsi la réalisation des interactions sociales dans l'espace, y compris donc, celles induites par l'emboîtement des échelles des différentes situations géographiques auxquelles une ville est liée. La décentration des espaces urbains et le renforcement de la dépendance des structures communales à l'égard de l'Etat Central, autrement dit de la capitale, dans un contexte où la circulation est un enjeu majeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme moderne et où les métriques automobiles sont encouragées, concourent à l'intensification de la construction des axes routiers et/ou autoroutiers dans les espaces intra-urbains que le zoning rend indispensable et que le développement tardif des infrastructures de transports en commun encourage d'une part, entre les villes de province et Paris d'autre part, que l'étoile autoroutière française symbolise. A Tours, l'élargissement des quais, transformés en avenues à quatre voies (des Tanneurs, Proudhon, André Malraux, Paul Bert, de Portillon) supportant les métriques routières transversales de l'axe ligérien (vers Saumur, Angers, Nantes à l'ouest et Amboise, Blois, Orléans à l'est), la construction de ponts (Napoléon, Mirabeau) sur la Loire, le percement d'une nouvelle tranchée méridienne à l'est de la route royale depuis la Loire (Boulevard Maréchal Juin), l'élargissement à quatre voies de l'avenue Maginot et du boulevard Charles de Gaule à Tours Nord, respectivement routes nationales en direction de Chartres et Paris pour la première, du Mans pour la seconde ; le percement au sud des boulevards Winston Churchill et Richard Wagner le long des rives nord du Cher et la construction du carrefour de l'Alouette, prolongeant

l'avenue de Grammont et supportant le trafic de la nationale 10 vers Poitiers qui croise ici la route de Vierzon et Bourges, la construction du pont Saint Sauveur sur le Cher vers Joué-les-Tours structurent l'armature routière intra-urbaine fondamentale et assurent la connexité de ce maillage urbain avec le maillage régional et national développé à l'après-guerre. En outre, l'autoroute A 10 construite dans les années 70 traverse la ville méridionalement et pénètre l'espace urbain à proximité immédiate du centre, matérialisant de manière irrémédiable la frontière communale occidentale de Tours avec St Pierre des Corps. Procédure commune à l'époque, l'arrivée de l'autoroute aux portes de la ville centre, vécue socialement comme moteur d'échanges avec la capitale, illustre de manière caricaturale l'attention portée aux espaces topologiques et le rôle qui leur est accordé en tant qu'instrument de développement des espaces topographiques. Si les réseaux sont inhérents à l'exercice de l'habiter en tant qu'ils médiatisent la relation entre soi et les autres, entre l'intériorité et l'extériorité, qu'ils instituent de facto du lien dans l'étendue, de la proximité dans l'écart, de l'échange dans la distance ; il n'en demeure pas moins qu'en les concevant aveuglément comme support mécanique, en les rendant indépendants des territoires dans lesquels ils s'inscrivent, on crée de la discontinuité spatiale, on privatise l'espace public, on individualise l'espace social. Or, l'automobile comme moyen privatif incontournable de déplacement dans l'espace habité depuis les Trente Glorieuses est devenu un préalable nécessaire pour subsister dans un œkoumène urbain de plus en plus déconcentré localement et qui, avec la mondialisation, tend à ne constituer qu'un centre polarisant momentanément la résidence et/ou la présence sociale d'un acteur quel qu'il soit à l'échelle d'un œkoumène qui partant, devient planétaire. Dans ce contexte, l'échelle locale et régionale est essentielle. Aussi, après la connexité d'avec la capitale, les économies externes passent désormais par la mise en réseau routière régionale. Les projets de liaisons autoroutières indépendantes du centre parisien témoignent de cette dynamique d'autonomisation des territoires à l'égard de l'échelle strictement hexagonale. Aussi, l'aboutissement prochain des tracés autoroutiers reliant Angers depuis Nantes et Vierzon jusqu'à Lyon (A85) passant par Tours ainsi que l'A28 reliant Le Mans à Tours depuis la Bretagne et la Normandie permettent de compléter l'articulation du territoire polarisé par Tours avec ceux des territoires des agglomérations voisines et de renforcer la centralité de Tours dans l'espace réseau français.

Cette situation géographique de carrefour, largement présente dans les représentations locales est par ailleurs préalablement effective au niveau ferroviaire mais la mobilité routière préférentielle a participé dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle à l'affaiblissement du facteur structurant des chemins de fer, alors que ces derniers auraient pu, pourraient, amoindrir la congestion automobile inhérente aux espaces urbains contemporains. Cette problématique reposant sur l'utilisation de l'étoile ferroviaire existante pour absorber les déplacements pendulaires à l'échelle de l'agglomération et les échanges interrégionaux d'une manière générale est toujours d'actualité. Au niveau des villes à proprement parler, le développement des transports en commun en site propre et la revalorisation de l'image du tramway tout particulièrement, illustrent la modernité de ce type de réponse aux « dés économies » externes engendrées par la circulation automobile. En revanche, le recours au maillage ferroviaire préexistant pour pallier aux problèmes engendrés par la circulation automobile dans les espaces périurbains est tout à fait sous estimé voire inexploité. Si le développement des T.E.R par les collectivités régionales compensant à la fois la suspension de certaines lignes « corail » nationales et l'absence de lignes TGV transversales indépendantes de la polarisation parisienne, participe de cette dynamique au niveau inter et intra régional, le développement du transport ferroviaire périurbain est encore très lacunaire, alors qu'indépendamment de la ligne du TGV Atlantique, l'étoile ferroviaire développée que constituent les lignes vers Vendôme/Chartres, Le Mans, Saumur/Angers, Chinon, Chateauroux, Vierzon/Bourges, Amboise/Blois/Orléans permettrait de desservir une grande partie des communes du bassin d'emploi tourangeau, d'exacerber son attractivité au niveau local et de pallier à l'engorgement routier de l'agglomération. Aussi dans ce contexte, à Tours, alors que la réalisation d'un mode de transport en commun en site propre peine à se mettre en place et à pallier au mode individuel de déplacement intra urbain qu'est la voiture et que le boulevard périphérique n'est pas encore bouclé<sup>333</sup> n'absorbant pas de fait la totalité du trafic de transit, les espaces topologiques centraux sont saturés de métriques mécaniques....Après avoir été largement supplanté par la route du fait de la modernisation des axes routiers et autoroutiers après la seconde guerre mondiale, le rôle moteur du réseau ferroviaire en terme de développement local est pourtant « re connu »

---

<sup>333</sup> Au nord ouest, le contournement de St-Cyr-sur-Loire n'est pas réalisé, à l'est, les traversées de la Loire, de la varenne entre Loire et Cher, du Cher et du coteau sud du Cher sont assurées par l'Autoroute

depuis les années 80, c'est-à-dire depuis la mise en place des premières lignes TGV qui ont vu ces premières villes d'accueil se satisfaire de ses retombées en terme économique. En effet, l'arrivée du T.G.V. à Tours en 1990 a nettement dynamisé sa vocation de carrefour, participant au desserrement aussi bien d'établissements productifs, d'activités culturelles que d'habitants en provenance d'île de France. En même temps la ville est suffisamment éloignée de Paris au demeurant pour ne pas devenir non plus, à l'instar d'Orléans ou de Chartres plus proches de la capitale, une très grande banlieue parisienne, conservant ainsi son image de « bonne grosse ville de Province ». Stigmatisant les flux centrifuges et centripètes qui fondent la ville, le développement du quartier de la Gare depuis l'arrivée du T.G.V. et les réalisations contemporaines de cette dernière, du centre de Congrès (Le Vinci) et de la Z.A.C. de la Gare ayant vocation à en faire un « centre d'affaires » ont contribué à fonder ici un pôle d'urbanité forte. Les projets municipaux actuels visent d'ailleurs à y développer les fonctions métropolitaines. L'utilisation de l'étoile ferroviaire locale pour supporter une partie des migrations pendulaires vers le centre de l'agglomération et son interconnexion avec un transport en commun en site propre contribueraient partant à développer ces économies externes même si cela remettrait quelque part en cause les investissements considérables consacrés aux infrastructures routières. Cela participerait de l'institution d'usages collectifs des espaces topologiques publics qui en outre contreviendrait aux habitudes individualistes liées aux déplacements automobiles.

Enfin, si Tours est loin de disposer d'un aéroport international digne de ce nom, la base aérienne militaire originelle de Tours St Symphorien appelée dorénavant « l'aéroport international Tours Val de Loire » tend à associer le transport civil en permettant l'affrètement d'avions de lignes régulières vers La Corse<sup>334</sup>, Lyon<sup>335</sup> et Londres<sup>336</sup> et ponctuellement l'affrètement de vols charters vers les capitales européennes. Equipement phare de toute grande ville qui tend à intégrer le club des grandes métropoles, l'aéroport de Tours constitue un instrument légitime pour le développement endogène de la région qu'elle polarise, territoire qui, à défaut de pouvoir concurrencer, de par la proximité de l'île de France, les grandes régions économiques

---

A 10 qui cumule ainsi le trafic intra urbain et le trafic de transit classique, ce qui n'est pas sans causer des problèmes aux heures de pointe.

<sup>334</sup> Tous les samedis

<sup>335</sup> Du lundi au vendredi, en correspondance à Tours pour Biarritz, Lille, Metz-Nancy, Mulhouse, Nice, Pau, Strasbourg et Toulouse pour la France, Amsterdam, Barcelone, Bologne, Düsseldorf, Francfort, Madrid, Milan, Munich, Stuttgart et Venise pour l'Europe.

<sup>336</sup> Cinq jours sur sept.

périphériques polarisées par Lyon, Nantes ou Lille..., aspire à devenir la capitale du Val de Loire, espace topographique naturel, historique et culturel de reconnaissance internationale, ne s'appuyant pas en tant que tel sur la compétitivité de ses activités productives mais sur son environnement immatériel et idéal.

- *Conclusion.*

La loi S.R.U. du 13 décembre 2000 qui substitue les Schémas de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) aux Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain et les Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.) aux Plans d'Occupation des Sols (P.O.S.) mis en place à Tours respectivement en 1972 et 1976 et révisés en 1993 et 1997, exprime l'adaptation nécessaire, dans le cadre de l'intercommunalité, de l'Action Publique, relative au changement d'échelle induit par l'intensification du phénomène quantitatif de l'agglomération urbaine. Celui-ci, en tant qu'effet du processus de métropolisation, suppose ainsi un dispositif institutionnel de politique urbaine qui permette de répondre aux enjeux de la mondialisation. L'intercommunalité, ainsi envisagée, doit ainsi correspondre à un mode de gestion urbaine qui en terme de démocratie locale sache répondre à l'enjeu majeur qu'est l'intégration de l'espace local à l'espace réseau régional, national et mondial, enjeu qui suppose le dépassement de l'échelon communal.

À la question de savoir si Tours est donc une métropole, une agglomération ou une grande ville, ce que nous n'avons pas clairement appréhendé jusqu'à lors, il convient maintenant de répondre. Le fait est qu'avec son passé de ville européenne ancienne ayant participé à l'histoire urbaine française sans jamais ne manquer un seul de ses grands moments, la ville de Tours a évolué au XX<sup>e</sup> siècle en conservant son pouvoir de polarisation sur l'espace local. Si le centralisme étatique et la polarisation parisienne ont sans doute limité son développement de telle sorte qu'elle n'est pas devenue une grande métropole régionale, en revanche, cette urbanisation progressive et continue dans le temps et dans l'étendue, a permis une déconcentration limitée de la ville en tant que telle dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, produisant donc peu de vides et structurant au contraire une « ville territoire » dotée d'un potentiel d'interactions fort entre les

espaces<sup>337</sup>. Disposant en outre sur le plan de ses réseaux d'une connexité forte avec le reste de l'espace national (Autoroutes, Gare TGV, aéroport), le territoire local bénéficie d'une bonne intégration à l'espace monde. Enfin, comme « potentialités », sans en faire un inventaire exhaustif, 300 000 habitants, 20 000 étudiants, La Loire reconnue patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O., un centre ville attractif, des entrées de ville saturées d'hypermarchés, un secteur hospitalier de pointe, une spécialisation industrielle affirmée, des créations artistiques reconnues, des lieux d'histoire, un centre des congrès, une image bien établie autour de son fleuve, ses jardins et ses châteaux de ville agréable et sage, Tours est une grande ville, elle rayonne...dans quelle mesure ?

Dans la mesure où le processus de métropolisation est induit par la mondialisation et que celle-ci se manifeste par la concentration des activités et des hommes au sein des villes, par le développement de la mobilité spatiale des actifs urbains et par la construction de liens horizontaux entre ces villes plutôt qu'à une diffusion de l'activité sur tout l'espace, la hiérarchie entre les villes se renforce<sup>338</sup>. Or dans ce contexte où la production économique devient de plus en plus flexible et segmentée, où la concurrence s'établit autant sur l'innovation apportée par un bien ou un service que par son coût réel de production, où la nécessité pour les entreprises d'être présentes partout, sur tous les marchés, s'impose, la ville devient le fonds commun stratégique à partir duquel les acteurs compétents décident ensemble de se mobiliser pour attirer des entreprises extérieures ou pour initier de nouvelles activités innovantes en fonction de ses ressources endogènes. En effet, étant donné que les décisions des acteurs du néolibéralisme sont déconnectés de toute forme d'attachement territorial spécifique et participent de fait au désœuvrement des politiques sociales et économiques nationales, celles-ci, dans l'impossibilité de remettre en cause le fonctionnement global de l'économie mondiale, ont toutefois un rôle à jouer pour attirer d'une part les capitaux étrangers et d'autre part pour dynamiser les structures économiques endogènes proprement dites, de manière à pérenniser l'économie de subsistance locale, à en impulser le développement ou à pallier à son déclin. Aussi, c'est en développant les compétences de l'échelle locale et intercommunale de l'action publique que l'Etat, au nom de l'intérêt général, et en tant que régulateur de l'activité socio-économique, tend à

---

<sup>337</sup> L'implantation d'espaces de grands ensembles dans les espaces péri ou subcentraux de la ville en témoignent, de même que la dissémination des équipements universitaires sur le territoire.

<sup>338</sup> C'est de ce processus qu'est née la notion de réseaux de villes.

s'ajuster à cette mise en compétition mondiale de l'échelle locale. Ainsi, le développement des politiques urbaines et de l'intercommunalité dans un contexte de métropolisation relève donc du changement d'échelle des enjeux socio-économiques auxquels les pouvoirs locaux ont à faire face aujourd'hui. Les politiques multidimensionnelles de la ville visent donc à unifier des stratégies sociales divergentes et à gérer les dysfonctionnements issus des bouleversements de l'économie mondiale

S'agissant d'une question d'intérêt général, d'un enjeu local que les pouvoirs locaux ont à charge de résoudre dans la proximité légitime qui les lie à une population civile territorialisée à la recherche d'une situation matérielle un tant soit peu confortable, le rayonnement métropolitain d'un espace urbain n'est ainsi pas qu'un critère de qualification de la ville, il est un projet commun à atteindre. Aussi, dans la mesure où Tours, compte tenu du potentiel de son marché, de ses ressources économiques externes et de sa réalité de grande ville, se projette comme métropole, il n'est absolument pas fortuit de la considérer comme telle. Ce sera précisément l'objet du deuxième chapitre de cette partie.



## Conclusion du chapitre

L'étude - en parallèle - des histoires singulières des villes d'Amman et de Tours nous permet ainsi d'envisager les dynamiques à l'œuvre dans l'habiter urbain comme procès et comme phénomène relatifs au rapport de la société à l'espace. Point d'appui de l'organisation des sociétés dans l'espace depuis la révolution néolithique, la ville se réalise dans l'interaction de son territoire propre et de l'espace qu'elle polarise. Elle centre l'œkoumène, c'est-à-dire l'espace vital nécessaire à la subsistance d'une société dans lequel les représentants de celle-ci sont présents de droit et constitue un pôle incontournable de l'existence sociale de ses acteurs. Si les portions de l'étendue, les œkoumènes habités par les sociétés, ont évolué au fil des siècles du fait des tiraillements ou des guerres entre les sociétés elles-mêmes, ont disparu ou ont été reconstitués, la Ville, comme pivot organisationnel, politique de la vie sociétale, comme centre « œcuménique » de la structuration de l'espace des sociétés, rend compte en revanche, même si elle-même a subi les conjonctures géopolitiques, du rôle indépassable car nécessaire de l'inscription humaine en un point de l'étendue, à partir duquel précisément les sociétés peuvent se déployer dans l'œkoumène et l'investir à dessein dans toutes les dimensions relatives à son organisation systémique. C'est effectivement à partir du moment où l'œkoumène d'une société est nourricier, pacifié et policé, que celle-ci, peut s'y développer, et à partir de ce préalable là, que le pouvoir de polarisation urbaine joue à plein. Il y a ainsi, et on l'a vu clairement, une relation de correspondance nécessaire entre les dynamiques à l'œuvre dans l'œkoumène et l'évolution de l'espace urbain en tant qu'il est le centre à partir duquel la société s'organise pour s'adapter, absorber ou rejeter ce qui la menace ou ce qui l'assure d'exister et d'innover. Espace d'ouverture et de repli. L'histoire du développement de l'urbain, de ses formes, de l'agencement matériel de ses habitations et des fonctions auxquelles celles-ci renvoient, de l'ordre social qui y est établi, de l'articulation entre l'espace privé et l'espace public qui est réalisé sur son territoire, de ses limites et de ses extensions, bref la façon dont est traité l'enjeu de la coprésence renvoie à la façon dont la société locale s'ajuste aux réalités œkoumènales, aux réalités du territoire d'échelle plus grande qui lui assure la vie.

Jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle ce sont les réalités politiques étatiques, qui, dans le cadre des relations inter-sociétales et intra-sociétales ont participé respectivement au « partage » international de l'œkoumène, à l'émergence des « pays »<sup>339</sup>, et aux échanges internationaux. Ce cadre territorial de l'Etat nation qui s'est construit dépendamment des conflits intersociétaux, a ainsi été institué comme un droit œkoumènal universel, comme un préalable territorial nécessaire à la constitution d'un modèle de développement sociétal. L'état a donc été l'instance régulatrice de l'œkoumène national ; de la façon dont il planifiait l'action politique, et en premier lieu le marché du travail, dépendait le fonctionnement de la société. Le paradigme de la modernité est indissociable de l'affirmation de l'état nation et dans ce cadre et sur le temps long, de l'état social. Or, la difficulté propre de la société « post-moderne » réside dans le fait que les pouvoirs publics nationaux ont aujourd'hui à pallier à des problèmes effectifs ou potentiels relevant de logiques reposant sur des intérêts capitalistiques poussés à l'extrême qui s'appuient sur l'étendue planétaire. Ainsi, fluide sur les territoires nationaux, l'économie néolibérale dont dépend de plus en plus l'économie de subsistance structure un espace réseau œkoumènal mondial. Aussi, la régulation du marché économique n'étant plus du ressort des structures politiques nationales mais d'acteurs financiers institutionnels ou individuels libérés de toute tutelle politique<sup>340</sup>, les logiques de la mondialisation organisent aujourd'hui un œkoumène mondial : espace vital supranational de l'humanité. Dans cette perspective de changement d'échelle de l'habiter, le rapport entre l'œkoumène et la société, processus et produit de la dialogie espace société est donc considérablement modifié et conformément à son essence, c'est l'espace urbain, en tant qu'il permet la mise en rapport de l'action locale individuelle et collective à ce « nouvel » habitat œkoumène, qui en absorbe les tensions et en tire parti. Ainsi, les localités que représentent les villes, entendues comme aires urbaines élargies, pour peu qu'elles soient insérées dans un système spatial les connectant au reste du monde, constituent les pôles de l'efficace de la mondialisation. Et, cette connexion, pour décisive qu'elle soit pour les lieux à proprement dits, l'est donc aussi pour les acteurs, en tant qu'elle leur garantit d'être en lien avec le marché unique que constitue

---

<sup>339</sup> Comme portion de l'œkoumène « réservée » à l'établissement d'une société nationale dans laquelle ses membres subsistent et demeurent ensemble et individuellement de droit.

<sup>340</sup> Régulation qui devrait être internationale. Or l'émergence d'une telle législation internationale dans un contexte de suprématie mondiale de l'idéologie néolibérale occidentale dominée elle-même par l'hyperpuissance américaine n'est à ce jour pas remise en cause malgré l'émergence de contre-pouvoirs que constituent les mouvements alter mondialistes, environnementalistes et le développement de formes de

l'œkoumène planétaire. Dans ce contexte, chaque acteur et chaque localité constituant une entité concurrentielle à l'instar des autres acteurs et des autres localités du monde, la participation des uns et l'intégration des autres au processus de la métropolisation sont une nécessité vitale, sociétale, donc aussi politique, et, qui, en tant qu'elle se manifeste par delà les frontières, réorganise aussi les rapports inter-sociétaux et intra-sociétaux, pour le meilleur comme pour le pire. De quoi créer des tensions donc, mais aussi créer des opportunités pour les uns comme pour les autres ! Habiter, l'ouverture et le repli.

---

résistance idéologiques reposant sur des systèmes de valeurs extrêmement divers et plus ou moins radicaux.

## \_\_Chapitre 2

### **L'aménagement de la plaine des 2 Lions à Tours : La conception de l'habitat urbain à travers la représentation de l'action publique.**

---

La métropolisation repose sur l'intégration de l'espace urbain local aux processus d'échelle mondiale. L'exposé suivant a pour objectif d'appréhender empiriquement comment une société locale, relativement aux enjeux qui préfigurent son devenir, conçoit et spatialise l'intégration de son espace légitime à l'œkoumène planétaire, tend à adapter, par la production d'espace, son habitat propre, au monde dans lequel elle vit : l'habitat de la société-monde à laquelle elle appartient ou/et se doit d'appartenir compte tenu des enjeux de la mondialisation. Autrement dit, l'objectif est d'analyser, à travers la mise en place d'un projet de ville, le processus et le produit de l'adaptation de l'habiter local commun aux logiques de l'habiter global.

## I / La ville en ses projets.

Vis-à-vis de l'étude de l'habiter urbain, l'analyse des projets qui s'y déploient est on ne peut plus intéressante puisque concrétiser l'élaboration d'un projet de ville revient à créer de l'habitat, entendu comme un espace matériel et symbolique ayant vocation à servir l'efficace de l'habiter multidimensionnel. Toute action politique est une mise en œuvre collective, elle s'appuie ainsi sur l'ensemble des acteurs concernés par l'action et repose donc sur une négociation. Tout projet s'inscrit par conséquent dans une discussion et une diffusion visant à rendre consensuelle la finalité souhaitée. Ainsi, il est nécessaire pour comprendre la mise en acte d'un projet d'action publique de se pencher sur les formes de publicité qui sont mises en œuvre par les promoteurs du projet dans le but d'acclimater la population civile et les partenaires à l'idée du projet et à son intérêt proprement dit. Les acteurs produisent de la représentation<sup>341</sup>. En effet par la représentation du projet, la ville est censée exprimer l'intérêt de celui-ci auprès de la collectivité c'est-à-dire qu'elle doit donner au projet l'image et l'idée d'un objectif légitime voire nécessaire à l'avenir de la collectivité. Ainsi comme le conseille J. LEVY<sup>342</sup>, il est nécessaire pour comprendre les phénomènes d'action publique de croiser le couple "*Représentation/Légitimation*" d'une part et le couple "*Discours/Action*" d'autre part. En effet, les discours énoncés sont signifiants, ils traduisent des intentions qui sont censées garantir l'unité de l'action à poursuivre. Un projet urbain s'accompagne ainsi d'une mise en scène intégrant les représentations des acteurs qui le conçoivent. Ceux-ci propagent publiquement leurs intentions à travers leurs publications. Le projet, procédant d'un choix politique, se doit de recouvrir une légitimité collective, c'est le but du marketing urbain qui accompagne l'institution du projet urbain en un projet commun, c'est-à-dire en un projet rassembleur qui garantit l'adhésion d'acteurs incontournables, ceux qui garantissent la faisabilité technique et financière du projet, ainsi que de la collectivité dans son ensemble sans qui le projet ne peut devenir celui des citoyens de toute une ville. Le marketing urbain repose donc sur

---

<sup>341</sup> Il convient de relativiser la mise en acte d'un projet d'action publique qui en démocratie suppose en effet une légitimation du dit projet auprès de la population civile mais qui dans les pays où le régime est plus autoritaire ne nécessite pas cette légitimation, puisque celle-ci est discutée à huis clos entre acteurs institutionnels. Toutefois, cela n'entame pas en revanche les pratiques de représentation « publicitaire » du projet

l'identité d'un projet, c'est-à-dire sur le sens qu'il recouvre et sur l'image qu'il s'agit de construire. Car tout projet d'aménagement devient un espace d'action possible fondé sur des valeurs identitaires. L'identité qui s'exprime est celle que produit le projet et celle que les acteurs lui donnent, "*l'identité devient sujet de l'action (...), moyen et forme de l'aménagement*"<sup>343</sup>. Le projet s'élabore en effet à travers le sens que les acteurs officiels lui attribuent, à travers une identité conçue, projetée, performative. Et il est institué comme un projet de ville à construire (sujet de l'action) au moyen de la communication publique au sein du territoire légitime qui fait appel à des représentations "objectives", celles qui donnent à un agencement spatial ses formes visibles, et à des représentations subjectives mettant en jeu des valeurs socioculturelles identitaires. Le marketing urbain en ce sens repose sur la manipulation, sur la fabrication de l'adhésion affective et idéologique qui permet de rendre la praxis possible. Le marketing urbain est une politique efficace, en ce sens qu'elle incorpore la stratégie publicitaire du discours et de l'image, à partir de laquelle la ville, comme espace d'action collective, est rendue habitable. Si le modèle d'action élaboré dans le cadre d'un projet urbain intéresse dans sa promotion l'ensemble de la collectivité, la réalisation et l'aménagement proprement dit ne concernent pas directement la totalité de la population. Aussi, la légitimation et la justification de l'action ont pour fonction de taire ce décalage, de rendre le projet commun et quelque soit la formation socio-spatiale impliquée directement dans le projet. La finalité globale d'un projet de ville étant d'offrir un espace symbolique mettant en avant des atouts et des ressources locales, comme autant de signes et d'images démontrant la maîtrise et la responsabilité publique devant le développement socio-économique à poursuivre. Les formes de communication relevant du marketing urbain incorporent à travers la légitimation et la justification de l'action, des images et des valeurs socioculturelles, des "*grandeurs*"<sup>344</sup> idéelles qui réduisent la distance symbolique entre les idéologies des acteurs d'une part et le décalage entre le présent de l'action et la réalité à construire d'autre part.

---

<sup>342</sup> J. Lévy, 1994 : *L'espace légitime, sur la dimension géographique de la fonction politique*, Paris, Presses de la fondation Nationale des Sciences Politiques.

<sup>343</sup> M.C. Fourny, 1997 in op.cit.

## **II / Présentation et histoire du projet.**

Le site des 2 Lions se trouve au sud de la commune de Tours et à l'ouest de la N10 qui traverse la ville du nord au sud. Le quartier est limité, au nord par le Cher, au sud par le coteau du lit majeur du Cher, à l'est par l'ancienne ligne de chemin de fer en direction de la Vendée, et à l'ouest, par la route départementale 86 reliant Tours à Joué-lès-Tours. Le projet s'inscrit dans le prolongement de l'urbanisation de la vallée du Cher. Approuvé par décision ministérielle en 1965, l'aménagement hydraulique du Cher a permis la construction du quartier des "Rives du cher" au nord, du quartier des Fontaines et de l'espace de loisirs du lac de la Bergeonnerie au sud. La volonté d'urbaniser la plaine des 2 Lions remonte à la fin des années 80 ; Jean Royer, ancien maire charismatique de la ville de Tours, décide en 1988 d'en faire un parc technologique. Ainsi dès 1989 la municipalité concède à la S.E.T. (Société d'Équipement de Touraine) l'aménagement du site. Les travaux d'endiguage sont autorisés par le préfet en 1990. Les dossiers de création et de réalisation du parc technopôlitain sont approuvés en Juillet 1992. Dès lors, d'importants travaux sont réalisés en commençant par la mise hors d'eau, la voirie et les réseaux. Le technopôle de Tours n'a pourtant pas abouti compte tenu du concept monolithique du quartier et de la conjoncture économique défavorable. La volonté de la précédente municipalité était fondée sur un développement endogène de l'économie mais également sur son intégration et sa participation au marché économique global, européen et international. Le début des années 90 a été marqué par une décline du marché de l'immobilier d'entreprise sur Tours et son agglomération, l'insertion faible du technopôle au tissu urbain et aux grands axes de communication ne pouvant constituer que des obstacles à son développement. Toutefois, d'importantes réalisations sont réalisées sur le plan de la formation universitaire et technologique : l'U.F.R. de Droit, de Sciences Economiques et d'A.E.S. de l'Université F.Rabelais, l'école d'Ingénieurs en Informatique pour l'industrie (E.3.I.) et l'école d'Ingénieur de Tours en Productique (E.I.T.), un restaurant et une résidence universitaires sont aussi construits entre 1993 et 1995. Sur le plan des entreprises, les implantations ont été peu nombreuses. Afin d'obtenir le label

---

<sup>344</sup>Les grandeurs sont les principes justifiant le bien commun fondé de l'action poursuivie selon Boltanski L., Thévenot L., 1991 : *De la justification, les économies de la grandeur*. Paris, Gallimard.

technopôle, la société ProInformatique s'y est installée, elle y est restée seule pendant 3 ans. Des ateliers-relais sont mis en place par le biais de la S.E.T. sur mandat de la municipalité. Ils permettent de fournir à des jeunes entreprises, un lieu d'accueil modulable à des conditions financières avantageuses ainsi que des services communs de secrétariat ou de comptabilité moyennant l'établissement d'un contrat de location bail (de 23 mois à 9 ans) ou d'un contrat de vente. Du concept de technopôle et de ses réalisations, il ne reste ainsi que ces implantations... En 1995, Jean Royer est supplanté par Jean Germain aux élections municipales. Le projet du technopôle change par là-même de nature. La nouvelle municipalité souhaite en faire un quartier de ville. En novembre 1996, le conseil municipal de la ville approuve le dossier de création-réalisation de la Z.A.C. des 2 Lions.

À partir de 1996, la communication de la ville sur le projet urbain qu'elle met en place ne cesse de se déployer au sein de l'espace public concret et abstrait, par le biais de la "publicité" mise en œuvre par les différents acteurs locaux impliqués dans le projet. Mon objectif consiste à appréhender les représentations spatiales véhiculées par cette production de discours et d'images.



### **III/ « Le quartier des 2 Lions » : du projet urbain à la conception de la ville.**

Il est temps de comprendre à la fois la nature du projet de la municipalité et la manière dont elle lui donne une assise idéologique et symbolique au moyen de la communication territoriale. S'attacher à comprendre comment la Municipalité et ses chargés de mission ont conçu le quartier, c'est déjà appréhender la manière dont ils anticipent sur son avenir. Bâtir c'est agir et l'action pour une municipalité c'est faire preuve de dynamisme. Le fait que la Mairie de Tours se soit attelée à la réorientation du projet technopôle dès 1996 n'est pas innocent. Il s'agissait de prouver qu'on pouvait faire aboutir un projet qui n'avait pas pu être mené à son terme par la municipalité précédente. L'objectif initial de la municipalité est d'en faire un quartier de ville mixte associant de l'habitat, des équipements de loisirs, des services, des activités économiques et de formation dans une ambiance urbaine.

#### **A) De la mixité à l'urbanité : choix politique et idéologie conceptuelle du « quartier des 2 Lions ».**

Le choix du concept de quartier mixte et vivant par la municipalité repose sur plusieurs données extérieures au projet dont la prise en compte s'avère nécessaire à l'élaboration d'un développement prospectif positif. Celui-ci s'appuie sur un ensemble d'idées concrètes constituant les enjeux de la viabilité du projet, elles sont explicitées dans le rapport de présentation de la Z.A.C.. Ces incertitudes, que la stratégie de l'action municipale doit intégrer, sont induites dans l'appréciation de l'avenir à laquelle la municipalité doit se soumettre afin de répondre aux enjeux qui la lient à la population civile. Ces projections qui garantissent une perspective de développement territorial s'établissent à plusieurs niveaux ; la rationalité économique étant loin d'assumer les ambitions d'un développement local à l'échelle communale et/ou intercommunale, c'est une structuration du champ de l'action entre différents axes de développement qui permet à la municipalité d'envisager la finalité du projet : un projet qui doit être porteur

de dynamisme, car le concept du projet autant que la construction de son image de marque auprès des acteurs intervenant dans la réalisation du projet d'une part et vis-à-vis de la population civile auprès de laquelle elle doit se justifier de l'action publique menée d'autre part, contribuent à instituer le projet au nom d'un intérêt commun. Ainsi donc le concept des 2 Lions s'appuie sur un certain nombre d'incertitudes relatives au développement communal dont la Municipalité est responsable et devant lesquelles elle se doit de trouver des solutions. Au niveau de ces incertitudes, est mis en avant dans le dossier de réalisation de la Z.A.C. une série de constats à partir desquels il est possible d'entrevoir le concept de quartier mixte : la dépréciation démographique du centre-ville au profit de la première couronne, la décrue d'un marché immobilier d'entreprise de centre-ville à côté de l'offre de périphérie constituée par la proximité des grands axes de communication, la perspective d'un développement universitaire diversifiable et la situation géographique de la zone à aménager qui, de par sa position centrale au sein de l'agglomération, en constitue un facteur intégrateur. Ces enjeux déclarés, objectivés, sont indispensables dans la réalisation d'une stratégie politique et administrative réglementée. Fort de ce constat, (*"L'expérience a montré (...) qu'un technopôle isolé de la vie urbaine était peu attractif pour les entreprises. La situation démographique de la commune de Tours nécessite des actions d'envergure afin de contrarier un ralentissement démographique installé de longue date."*)<sup>345</sup>, la ville souhaite en faire un quartier de ville mixte. Les objectifs sont ainsi la création d'une offre aux entreprises désirant s'insérer dans un tissu urbain diversifié, attirer des habitants et notamment des familles en créant des logements, développer le pôle universitaire et créer une zone de loisir/détente.

À travers les catégories d'acteurs associés au projet (entreprises, salariés, étudiants, université, familles...), et les fonctions urbaines attendues, nous constatons donc que l'idée d'un quartier mixte est une visée inhérente à la stratégie de développement global de la commune, qu'elle n'est pas un présupposé moral perverti par l'idéologie politique. Toutefois, ce qui nous intéresse est la dimension symbolique à laquelle l'idée de mixité mise en avant renvoie. Comment la conception du projet incorpore idéologiquement l'objectif même de la mixité et l'associe-t-elle avec la notion d'urbanité ? La réponse à ces interrogations suppose que l'on se penche plus précisément sur la nature du projet. Celui-ci se perçoit comme une réponse claire au zonage

---

<sup>345</sup>Extrait du rapport de présentation de la Z.A.C. des 2 Lions, Mai 1996. Atelier d'Urbanisme de la ville de Tours.

fonctionnel qui caractérise le développement urbain à travers les logiques du P.O.S.<sup>346</sup> *"L'expérience a montré que la segmentation de la ville en quartiers monofonctionnels était une mauvaise chose"*<sup>347</sup>. Le concept de mixité se construit à la fois sur la diversité des fonctions présentes sur le projet : habitat, formation universitaire, loisir, services, commerces, entreprises mais aussi sur la diversité de la population à intégrer au projet *"il ne faut plus de ghettos, qu'ils soient bourgeois, ouvriers ou immigrés. Cet urbanisme qui trie les populations est mauvais (...), il est source de tensions sociales"*<sup>348</sup>. C'est ainsi que l'idée de mixité présente dans la conception des 2 Lions est fonctionnelle mais aussi sociale, elle doit s'inscrire spatialement dans le concept de "quartier" : *"Il s'agit de créer de toute pièce un quartier de ville, avec toutes ses fonctions, où des gens vivent, travaillent, font leurs courses, étudient...Un quartier tourné vers l'avenir, équipé des dernières technologies en matière de communication"*<sup>349</sup>. Le concept de « quartier » pour le projet d'aménagement de la plaine des 2 Lions n'est pas seulement utilisé par souci de commodité ou par obligation de devoir identifier par les mots l'action entreprise, il traduit un choix politique, une conception de la ville qui s'appuie et se confronte aux principes même du mythe du « quartier »<sup>350</sup>. Ici, en l'occurrence l'espace à aménager permet concrètement de supporter cette image dans la mesure où la fraction du territoire concernée est délimitable par des frontières naturelles on ne peut plus lisibles, produisant même une forme géométrique des plus claires. En outre, étant donné que si la reconnaissance de limites formelles participent à la construction du mythe du quartier, celui-ci ne s'y réduit pas, l'appel aux principes de mixité fonctionnelle et sociale participent ici à l'idéalisation de l'image distinctive du dit « quartier » à construire. Or, cette image qui vise à individualiser l'espace à produire se construit en s'opposant à l'image commune qui particularise certains espaces urbains bénéficiant

<sup>346</sup> P.O.S. devenu P.L.U. depuis la loi S.R.U. de 2000, l'élaboration au sein de ce dernier d'un Plan d'Aménagement et de développement durable est ce qu'il le distingue essentiellement du POS.

<sup>347</sup> Extrait du rapport de présentation de la Z.A.C.

<sup>348</sup> Goudeau A, adjoint au maire chargé de la recherche et des nouvelles technologies in interview de *la Nouvelle République du Centre Ouest* du 10/02/97. (cf annexe n°1)

<sup>349</sup> Extrait du rapport de présentation de la Z.A.C.

<sup>350</sup> cf. Michel Lussault. 2003 : Quartier in Lévy J, Lussault M. : *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p.759. Le quartier peut être considéré comme un mythe dans la mesure où l'image à laquelle il renvoie suppose l'existence d'une fraction d'espace bien délimitée (et/ou) ayant une identité paysagère propre (et/ou) possédant une fonctionnalité distinctive et/ou surtout renvoyant à une population socialement homogène, au sein de laquelle ces caractéristiques là joueraient en la faveur d'un inévitable lien social. Or, étant donné qu'aujourd'hui les individus habitent un espace qui à différentes échelles associe d'innombrables pôles et que conséquemment sa sociabilité est éclatée géographiquement, la notion de quartier n'est pas significative. Pourtant, dans ce contexte d'élargissement des frontières œkoumènales et d'imbrication brutale des dynamiques mondiales dans

eux-mêmes d'une individualité de « quartier ». (cf. la référence, entre autres, aux Grands Ensembles qui, si elle n'est pas explicite est fortement sous entendue). Autrement dit, ce qui distingue négativement certains « quartiers » va ici, dans le cadre du projet annoncé, permettre de fabriquer l'inverse, ce sur quoi repose déjà la singularité du projet, c'est-à-dire un « vrai » quartier ! Ainsi, les principes qui dans le sens commun fondent l'image de « quartier » vont ici servir la conception du projet puisque celui-ci se fonde sur la remise en cause des principes ayant contribué à fourvoyer l'image noble du « quartier ». En effet, la comparaison implicite mais évidente aux grands ensembles d'habitat social mérite d'être relevée car à travers elle, ce sont clairement les principes de l'urbanisme moderne qui sont désignés et condamnés alors que ceux qui les ont conçus à l'époque, ont non seulement cherché à concrétiser le mythe (à travers le concept de l'unité de voisinage, lequel en anglais<sup>351</sup> est synonyme de quartier) mais participé aussi dès lors à son affirmation du fait de la généralisation des procédures de découpage zonal en urbanisme et aménagement. Quoiqu'il en soit, les représentations idéelles à l'œuvre dans le mythe du « quartier » et contre lesquelles le projet « Quartier des 2 Lions » se construit sont : la monofonctionnalité, le rassemblement d'hommes et de femmes socialement proches, un paysage standardisé. Aussi, c'est la mixité des fonctions qui y seront projetées et la diversité sociale des gens qui seront appelés à y vivre qui fondent les enjeux du projet urbain . *"Il y aura du logement social pour des gens qui ont besoin de loyers peu chers, oui, c'est sûr. Il y aura aussi des logements intermédiaires pour ceux qui ont un peu plus de moyens. Il y aura encore un habitat en accession à la propriété pour une clientèle qui a les moyens d'investir."*(cf. annexe n°1). Les éléments qui vont concourir à faire du Quartier des 2 Lions un bon « quartier » sont présentés par la municipalité comme répondant aux enjeux naturels de grandeur du mythe du « quartier », lesquels vont ainsi permettre d'asseoir l'image du projet sur celle de son mythe renouvelé. La mixité est ainsi présentée comme étant le principe qui, d'évidence, va pouvoir conformer le projet à la légende, autrement dit assurer une vie de quartier. En effet, la communication territoriale autour du projet se fonde sur cette notion de mixité, garante de la vie de quartier. C'est dans cette perspective de pensée que s'élabore la politique urbaine de Tours, *"ce souci permanent du mélange des genres est au centre d'une réflexion menée*

---

l'existence individuelle, l'identification au quartier est rassurante en tant qu'elle symbolise un ancrage topographique.

<sup>351</sup> Neighbourhood

sur l'ensemble de la cité"<sup>352</sup> et la communication autour du projet à proprement parler. Ainsi, le titre de la lettre d'information du quartier des 2 Lions n° 3: "*Un nouveau quartier pour Tours Un quartier vivant !*" dévoile en couverture, par le biais d'une typographie transparente, une photographie de la vie qui s'y déroule, image censée à la fois refléter la réalité et faire appel à l'imaginaire du « quartier ». La sortie de faculté de groupes d'étudiants s'appêtant à prendre le bus renvoie à l'image de la jeunesse, du mouvement, et laisse préfigurer l'existence d'un cadre de sociabilité forte (cf. figure 31). La page centrale de cette lettre affiche, à travers cinq photographies et des slogans, d'autres valeurs de vie urbaine incarnées par le projet : détente, jeunesse, travail, bien être, habitat de qualité (cf. annexe n°3). Aussi, la conception municipale de la ville se caractérise par la volonté de produire des espaces nouveaux en recourant a priori aux ingrédients qui assurent l'instauration de la vie dans l'espace urbain. Or si l'on s'accorde pour accepter le gradient d'urbanité comme indicateur de la vie urbaine, il est évident que le concept du « Quartier des 2 Lions » recherche à produire de l'urbanité en réaction aux procédures de l'urbanisme moderne qui l'ont fortement mises à mal d'une part, de telle sorte que le concept participe d'autre part de l'entretien du mythe de « quartier » dans la conscience collective. Ceci explique donc que la mixité/diversité sociale et fonctionnelle soit respectivement présentée comme recouvrant des valeurs nouvelles, en opposition aux modes de faire antérieurs et garantisse aussi une urbanité propice à l'institution locale d'un art de vivre. Ainsi, cette double dimension de légitimation du projet urbain est illustrée dans la phrase : "*Le quartier des 2 Lions célèbre le règne du piéton*"<sup>353</sup>. Entendu que la ville moderne n'a pas été faite pour le piéton, et que la marche est le média opportun de l'interaction dialogique intériorité/extériorité, ce « *règne du piéton* » illustre le fait que le postulat qui fonde le projet présage de l'hypothèse de ses résultats, autrement dit que de la diversité sociale et fonctionnelle et de la place du piéton dépend l'objectif souhaité de l'institution d'une vie de « quartier ». Le projet du Quartier des 2 Lions est le cheval de Troie de l'action publique durant les premières années du mandat de Jean Germain et reflète avec acuité l'orientation idéologique de sa conception de la ville. Or, au-delà du projet de produire un espace de vie à l'échelle locale, il s'agit aussi d'intégrer celui-ci à des enjeux d'échelle extra locale, autrement dit, de faire en sorte que le projet réponde aux

<sup>352</sup> Germain J., maire de Tours in Editorial du supplément publicitaire consacré à la journée découverte du quartier des 2 lions de la Nouvelle République du 9 et 10 Octobre 1998. (cf. annexe n°2)

<sup>353</sup> Page centrale de la lettre d'informations n°3 (cf. annexe 3).

dynamiques concurrentielles qui affectent entre-elles les aires métropolitaines. *"Le quartier des 2 Lions représente une conception novatrice de la ville en associant université, entreprise et habitat au sein d'un même espace qui devient alors un formidable moteur de développement pour Tours"*.<sup>354</sup> Aussi, la mise en œuvre du projet est un pari sur le développement local. Le concept de - quartier diversifié et vivant - est donc censé pourvoir à cet enjeu, en tant que sa vocation intrinsèque est de créer des opportunités d'échange entre ses usagers de manière à ce que s'insinue, entre eux et dans l'espace, de la vie. Or, dans le contexte actuel où la localisation des activités économiques au niveau mondial met en compétition les territoires locaux, cette ressource sociétale urbaine endogène, produit de la diversité et de la concentration dans l'espace d'individus, d'idées et de biens, constitue une condition géographique favorable à l'apparition d'activités exogènes. Cela rejoint en effet la « *théorie de l'incubateur permanent* » développée par l'économie géographique qui tend à considérer que « *les villes, et particulièrement les grandes villes, du fait de leur densité et de leur taille, outre leurs caractéristiques de vastes marchés, sont les seules à offrir certains biens et services* » aux entreprises (de plus) nombreuses « *qui sont confrontées à l'incertitude de la globalisation de l'économie mondiale et aux exigences des mutations technologiques* »<sup>355</sup>. Ainsi, la disponibilité d'un marché de main-d'œuvre diplômée et d'un savoir faire en haute technologie, d'un cadre environnemental plaisant, d'une offre de logements et d'activités de loisirs doivent, en tant que potentialités économiques externes, permettre d'attirer des entrepreneurs et partant de créer des emplois, condition indispensable pour que la ville de Tours s'affirme comme centre urbain, si ce n'est incontournable, au moins compétitif sur le marché des métropoles régionales françaises. Aussi, le concept de « quartier diversifié et vivant » sur lequel repose le projet des 2 Lions, répond à un double enjeu géographique.

---

<sup>354</sup>Présentation du P.A.Z dans la lettre d'informations du quartier des 2 Lions n°2 , page de couverture (cf. annexe n°4)

<sup>355</sup> Davezies L, « L'économie et la ville », p. 79 in Paquot T, Lussault M et Body-Gendrot Sophie (dir.), *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, Paris, Editions La Découverte, 439p.

# Un nouveau Quartier pour Tours

QUARTIER  
DES 2 LIONS



## LA VOLONTÉ S'ACCOMPLIT !

Le Quartier des 2 Lions est aujourd'hui une réalité palpable qui fait désormais partie intégrante de notre ville. La vie s'y développe en effet à grands pas, naturellement, et un nouvel espace urbain ouvert, équilibré, s'y tisse peu à peu : un espace privilégié que les Tourangeaux sont invités à s'approprier, puisqu'il s'agit d'y accueillir bientôt de nombreuses familles. Une diversité d'habitations, associée à la multiplicité des activités, est la clé de l'harmonie et du dynamisme du Quartier. Et à travers lui, c'est une conception architecturale exemplaire et résolument contemporaine, reposant sur l'idée de complémentarité, qui prend ainsi corps. Pour s'en convaincre, nul besoin de discours : il suffit de constater par exemple l'avancée des travaux du futur complexe cinématographique CGR. La construction des premiers logements face au lac a par ailleurs démarré, de même que le chantier du futur "bowling-billard", unique en son genre. En outre, la création d'un important "pôle urbanisme", va confirmer l'une des vocations essentielles du Quartier des 2 Lions : être un lieu de vie agréable, et en même temps un terrain propice au partage des compétences, dans des domaines variés et prometteurs. Tous les ingrédients d'une telle réussite seront réunis en 1998 !

Jean Germain  
Maire de Tours.

*Jean Germain*

# UN QUARTIER EN MARCHÉ !



**150 personnes**  
y travaillent  
dans 12 entreprises  
de pointe.



**5 000 étudiants**  
y suivent une formation  
dans les 5 filières  
universitaires et les  
2 écoles d'ingénieurs.



**100 ouvriers**  
y poursuivent  
les aménagements  
du quartier.

Figure 31 : Le concept de « quartier » : lieu de vie, fondement du projet de la municipalité.

## **B) De la double spatialité à la cospatialité du quartier, le projet « 2 Lions » : un commutateur.**

Il est ainsi évident que la notion de « *diversité* » et de « *lieu de vie* » s'appréhende différemment selon que l'on se place dans la perspective d'une production d'espace destiné à devenir un « quartier urbain » ou d'un espace censé devenir un « pôle de commandement métropolitain ». Car c'est bien là le double objectif auquel le projet se confronte. Or, même si la notion de « quartier » connote plutôt la première orientation du projet, elle est loin de contredire l'enjeu de la seconde, puisque la recherche d'économies externes s'affirme à partir de ce que le mythe de « quartier » signifie, à savoir globalement l'opportunité de l'échange qu'il soit matériel, immatériel et/ou idéal. Aussi, et c'est là la force du choix de cette dénomination de « quartier », il correspond à une image floue mais signifiante dans le cadre des deux objectifs du projet. Toutefois, même si les notions de « diversité » et de « lieu de vie » correspondent dans les deux cas à des critères indispensables à mettre en place pour l'efficacité du projet de « quartier » à construire, en revanche et même si par ailleurs l'étendue concernée est la même, les spatialités à l'origine desquelles ces deux orientations sont pensées relèvent d'échelles, de métriques et de substances différentes mais consubstantielles. Et, pour chacune d'elles correspond aussi une sphère actorielle de légitimité singulière mais complémentaire. Dans le cas du projet de « quartier urbain », la sphère de légitimité est communale, le projet s'adressant d'abord à la population civile tourangelle puisque c'est elle qui contribue à financer le projet. Mais d'une manière générale, c'est l'échelle de l'espace et de la population local(e) qui est visée sans distinction de clocher<sup>356</sup>. En outre, l'idée d'un « quartier urbain » comme espace à habiter s'adresse à cette dernière dans la mesure où il offre une fraction d'espace nouveau où envisager domicilier, se promener, se divertir... Dans cette perspective, le mythe du quartier joue à plein et l'idée de diversité sociale et fonctionnelle (largement explicitée dans les supports médiatiques) ainsi que le « *règne du piéton* » en tant qu'ils sont désignés comme principes matriciels du « quartier » futur correspondent symboliquement à ce que la société peut attendre d'un quartier où « bien » vivre. Aussi, le « quartier » s'inscrit ici comme un espace

---

<sup>356</sup> Aussi, déjà il y a l'existence d'interspatialités, d'une part l'emboîtement, puisqu'en terme d'échelle, l'espace communal est englobé dans celle de l'aire urbaine tourangelle, d'autre part l'interface étant donné que cette combinaison articule un territoire borné (la commune) et un territoire aux limites floues (l'aire urbaine tourangelle).



prolongeant le territoire local. Il se positionne à l'échelle de l'agglomération, comme un espace susceptible d'accueillir de nouvelles pratiques sociales et vitales, comme un nouveau « pays » à investir de métriques topographiques. Dans le second cas, la sphère de légitimation recouvre celle des investisseurs potentiels, acteurs institutionnels et économiques, publics ou privés sans limitation d'échelle, desquels dépend la viabilité du projet. Aussi, dans ce cas, le quartier est un pôle d'implantation d'activité économique possible parmi une multitude d'autres pôles à l'échelle de la région, du pays, de l'Europe, voire du monde. Le quartier des 2 Lions est ici un nœud de l'espace réseau mondial et les traits distinctifs qui l'individualisent sont des ressources spatiales qui, dans ce contexte, sont concurrençables avec celles que peuvent proposer d'autres grandes villes ou métropoles régionales comparables.

Ainsi dans le cadre du projet du « Quartier des 2 Lions », ces deux spatialités se combinent, en s'emboîtant l'une dans l'autre en terme d'échelles d'une part, la réalité urbaine locale vis-à-vis de l'échelle englobante de la réalité économique mondiale; en associant dans la cospatialité au sein d'une même étendue ce qui relève des enjeux territoriaux tourangeaux et ce qui renvoie aux dynamiques économiques (fluides) traversant l'espace réseau des villes d'autre part. En ce sens d'ailleurs, le quartier des 2 Lions peut se définir, a priori, comme un « *commutateur* », permettant l'interaction entre les deux dimensions spatiales du « quartier ».

### **C) Du « quartier » pensé au « projet » planifié, le projet urbain : un pari prospectif.**

Le projet renvoie ainsi à une conception de la ville où l'atmosphère de la vie urbaine et la vie de « quartier » sont mises en exergue. Le concept de quartier en tant que tel, renvoie à une échelle spatiale de taille moyenne, échelle de socialité de la ville traditionnelle par excellence. C'est cette préoccupation qui se trouve au centre de la conception du projet. Ce dernier est conçu pour être approprié par les gens qui le pratiqueront et en commençant par les gens qui vont y vivre. *"Nous cherchons plutôt à faire des "microquartiers", c'est-à-dire des ensembles de 50 à 100 maisons et petits*

*immeubles collectifs, avec des petites places publiques, pas trop grandes pour que les gens s'y sentent chez eux, des rues, des impasses.*"<sup>357</sup> Le souhait d'instituer le projet sous la forme d'un « quartier de vie » est le résultat encore une fois d'un choix politique déclaré : *"Avec ce nouveau quartier, la ville de Tours (...) entend s'ouvrir à un avenir plus équilibré, plus au service de l'homme"*<sup>358</sup>. Le projet se veut ainsi au plus proche de la nature humaine habitante, le quartier étant l'échelle adéquate au "bien-être". La conception du projet intègre cette visée. Dans le dossier de réalisation de la Z.A.C. où est présenté le P.A.Z. est ainsi prévu que *"les références constantes"* soient *"la perception et l'échelle humaine"*. Il convient de s'arrêter un moment. En effet, si l'identification à l'image du « quartier » est constante et si, on l'a vu, l'objectif même du concept « 2 Lions » se construit sur l'enjeu de vouloir renouveler le mythe en recherchant à produire de l'urbanité. Le Plan d'Aménagement de Zone, dont il est ici question doit permettre précisément d'apprécier comment l'idéologie spatiale qui transparaissait jusque-là dans les supports « publicitaires » de la communication territoriale va se concrétiser au sol, autrement dit comment le P.A.Z. est-il élaboré pour que les objectifs poursuivis en terme d'urbanité soient atteints ? Plus largement, est-il possible de pourvoir préalablement à l'émergence de cette ressource urbaine qu'est l'urbanité d'une part, en l'état actuel des procédures urbanistiques qui supposent la mise en place d'un P.A.Z. d'autre part ? Ces questions posent ainsi un double problème, premièrement celui de la gestion du décalage entre la conception théorique et sa mise en œuvre empirique et deuxièmement celui de l'appréhension des incertitudes relatives au pari prospectif inhérent à toute production d'espace.

Vis-à-vis des objectifs préjugés, la diversité sociale et fonctionnelle, ainsi que l'importance accordée aux métriques pédestres, notions centrales du concept « Quartier des 2 Lions » doivent être deux des clefs permettant de réaliser les objectifs, à savoir produire un espace « de vie ». Or, si la diversité (des individus des formes, des fonctions, des objets) est un des fondements de l'urbanité, et en particulier celle à laquelle renvoie l'image de la ville traditionnelle, en revanche, elle ne détermine pas à elle seule le gradient d'urbanité puisque, sans son imbrication avec la densité, elle ne garantit aucunement ni la production d'une ambiance urbaine sur le plan de l'interaction

---

<sup>357</sup>Goudeau A. dans la Nouvelle République (cf. annexe n°1)

<sup>358</sup>Germain J. in édito du supplément publicitaire de la nouvelle République du 9 et 10 septembre 1998 (cf. annexe n°2).

sensible ni l'intensité des échanges réalisés entre ces objets sociétaux sur le plan de l'interaction sociale. D'autre part, le soin apporté aux espaces publics pour que ceux-ci soit accessibles (sur le plan fonctionnel) et hospitaliers (sur le plan formel) ne présage pas nécessairement de leur fréquentation et n'assure en rien le fait qu'ils puissent réunir et susciter conjointement toutes les conditions spatiales et toutes les occasions sociales, pour qu'il y ait inexorablement émergence de socialités citadines. Ceci étant dit, et compte tenu qu'à aucun moment le critère de densité ne soit envisagé dans la conception du projet, cette lacune peut déjà nous interroger quant à la mise en œuvre pragmatique de l'idée de « quartier vivant ». Pour confirmer ou infirmer ce premier décalage conceptuel entre les objectifs poursuivis et les moyens utilisés, l'observation du P.A.Z. qui matérialise la mise en œuvre du projet est utile.

**1) L'institution de l'identité spatiale du quartier comme moyen de compenser l'incertitude et d'agir en la faveur de l'objectif « quartier vivant ».**

Vis-à-vis de la volonté politique de concevoir un espace dont les formes plastiques attisent les échanges perceptifs sensoriels et incitent à la déambulation, le P.A.Z. insiste bien sur l'idée que l'appropriation du « quartier » par les riverains doit se faire sur le mode sensible, c'est-à-dire que les gens doivent par la perception qu'ils ont de leur quartier ressentir l'ambiance de la vie urbaine. Une attention particulière est ainsi portée sur *"l'esprit des lieux"* à créer et celui-ci doit se fonder sur *"des motifs régionaux identitaires"*, notamment en ce qui concerne le centre urbain dense mais aussi au niveau de l'habitat au nord du quartier sur lequel je reviendrai. Le centre urbain précisément doit s'organiser le long d'un axe ouest-est, *"épine dorsale"* du quartier. L'entrée, se formalisant à partir de la D86, doit donner l'impression d'un *"mouvement de pénétration"* jusqu'à la place centrale : *"place coeur"*. L'impression doit être physique, sensible. L'arrivée sur la place en demi-lune se fera le long de deux voies tangentielles, où le bâti longera un jardin central conçu en référence au paysage des coteaux du Cher : *"l'eau est évoquée par une ondulation générale du sol"*, *"bancs de sable"*, *"îles boisées"* et autres *"vergers"* doivent en dessiner le paysage. Le bâti se resserre au niveau de la place. Cette place doit renvoyer dans sa création au concept de *"port"* que le mobilier urbain devra refléter en évoquant *"la marine de Loire"*. Un quartier « appropriable » est

un quartier où l'espace-public doit être soigné et pratiqué. Là aussi, le concept des 2 Lions y porte attention, toujours à travers le souhait de créer une ambiance citadine. *"Cette place (...) doit être suffisamment dégagée et libre pour permettre tous les "possibles" : diversité et évolutivité des fonctions, multi-usages et fréquentations diurnes, nocturnes, manifestations festives"*. La place donne à l'est sur les *"salons-jardins"* destinés au passage, au street movie. Toute cette partie centrale du quartier est destinée à jouer pleinement son rôle de centre de vie, accueillant commerces de proximité, tabacs, restaurants, cafés...Aussi, au-delà de l'ambiance architecturale et urbaine projetée et réalisable par les pouvoirs publics, la municipalité mise aussi sur l'implantation –potentielle- d'établissements privés. Or, de l'articulation entre ces pôles d'attractivité et l'espace public dépend la polarisation des métriques individuelles et d'une manière générale les occasions de manifestation de l'interaction sociale. Aussi cet ingrédient essentiel constitue une première incertitude pouvant éventuellement contrevenir à l'urbanité effective souhaitée légitimement dans le futur centre du « quartier ». Ceci dit, le pari quant à l'implantation de ces établissements privés est inhérent au décalage temporel qui de la conception à sa planification ne peut que présager de l'advenue des objectifs escomptés, et en particulier de ceux qui ne dépendent que des stratégies d'acteurs privés. Le P.A.Z. est certes censé servir de cadre concret à la matérialisation de l'idée du projet, mais il n'est malgré tout que la procédure finale de la phase anticipative qui précède précisément la mise en œuvre concrète du projet. En outre, l'enjeu précis qui est ici clairement explicité de la valorisation esthétique et de qualification symbolique de l'espace central en tant qu'elles peuvent justement participer de l'attrait de celui-ci est crucial, puisque à l'inverse, si l'accessibilité et l'hospitalité des espaces publics sont déficients voire rédhibitoires, ils peuvent aussi remettre en cause le pouvoir d'attraction des lieux privés qu'ils desservent. Aussi, la création de l'ambiance urbaine, fortement détaillée dans le P.A.Z. s'appuie sur un imaginaire spatial constitué de valeurs identitaires locales censées répondre à cet enjeu. L'image de Tours, « capitale du jardin de la France » et ville « bien bâtie », chère aux tourangeaux et fidèle à l'aspiration naturaliste et hédoniste de la société, est ainsi clairement sollicitée. C'est ni plus ni moins ce qui est indiqué dans le dossier de présentation du P.A.Z. dans lequel est précisé que le succès du quartier tiendra *"dans l'effet de dialogue entre le bâti (sobre-fonctionnel-moderne) et le végétal"*. En ce qui concerne d'ailleurs l'architecture du bâti, le choix de la ville se tourne définitivement vers du contemporain, les implantations doivent s'organiser en

petites opérations de *"maisons de ville"* avec jardins (cf. figure 32). C'est la qualité d'intégration du bâti à l'environnement autant que la mixité fonctionnelle du quartier qui relève pour la ville du caractère novateur du projet. C'est non seulement sur l'image de qualité de cette association que repose la représentation de sa modernité mais la représentation de la qualité s'appuie elle-même sur l'identification à des références traditionnelles qui en soi n'ont rien de modernes. C'est d'ailleurs frappant si l'on s'intéresse aux espaces résidentiels. Les promoteurs chargés de ces opérations ont l'exigence d'allier modernité et tradition, la ville exigeant la nature des matériaux à utiliser, *"la ville nous a autorisé quatre matériaux pour les façades, de la brique, de la pierre de Touraine, de l'enduit et du bois"*<sup>359</sup>. La référence au "particulier tourangeau" est quasiment un leitmotiv dans la présentation des programmes architecturaux (cf. figure 33). L'idée est de reprendre une composante essentielle du quartier urbain qu'est la maison de ville en traitant son architecture de manière nouvelle. L'idée est moderne dans le sens où elle correspond aujourd'hui à une demande forte en maison individuelle de la part des français. Mais qui dit maison individuelle ne dit pas pavillon de lotissement de périphérie. La volonté de la ville de faire un quartier de ville mixte où les composantes de la ville traditionnelle sont intégrées est un choix urbanistique moderne, sans aucun doute. C'est sur cette image de qualité que se construit l'image de sa modernité. Aussi, le soin apporté à la qualité plastique et les exigences que le P.A.Z. formalise à cet égard témoignent de l'objectif novateur et prioritaire de la municipalité à vouloir éviter la standardisation des formes produites conformément à l'enjeu de la « diversité » qu'elle prône. Au-delà, la mise en œuvre d'une politique architecturale et paysagère contraignante, aussi bien pour la production immobilière que pour l'espace public, c'est-à-dire l'obligation pour les opérateurs spatiaux d'intégrer ces codes de l'identité spatiale locale (matériaux, volumes, paysagement, mobilier urbain...) témoignent de l'intérêt essentiel porté à la stimulation perceptive sensorielle vis-à-vis de l'enjeu auquel cette action est censée répondre : susciter l'appropriation topographique en donnant l'occasion aux usagers de pratiquer l'espace public et de s'y rencontrer : fondement du mythe du quartier.

---

<sup>359</sup> Pillot S, de la société de promotion immobilière Art et Bat responsable du programme "Rive Gauche" conçu par Jean Yves Barrier in article de la Nouvelle République du Centre Ouest du 7 avril 1998 (cf. annexe n°5).



**Figure 32** : Les maisons de ville revisitées par l'architecture contemporaine du programme de 88 logements : "Le clos du Lac". *"Lumière, espace, transparence se conjuguent dans ces logements dont les volumes modulables sur trois étages peuvent devenir de véritables Maisons de Ville"*<sup>360</sup> déclare Dominique Blondel, architecte de la société jocondienne : « Les Bâtitseurs Associés ». Hugues Baudry © 2000.



**Figure 33** : Programme locatif de 25 maisons de ville de la S.E.M.I.V.I.T. *"Une architecture douce sans agressivité, contemporaine sans ostentation (...) qui s'apparentera par sa typologie et son concept aux particuliers tourangeaux"*<sup>361</sup>. La conception est celle du Cabinet Boille et Associés. Hugues Baudry © 2000.

<sup>360</sup>Extrait de la page centrale de la lettre d'informations du quartier des 2 Lions n°3.

## 2) L'aménagement zonal du « Quartier des 2 Lions » ou la mise en place d'un critère pouvant contrevenir à l'urbanité souhaitée.

Nous avons évoqué précédemment le fait que la conception du projet n'abordait pas la notion de densité. Or, si la diversité en soi participe de l'interactionnelle potentielle entre opérateurs (acteur ou objet), sans densité, les effets de la diversité, même multidimensionnelle, comme c'est le cas ici, s'estompent. « *Un espace n'est divers que si sa densité rend coprésentes les réalités qui y coexistent* »<sup>362</sup>. En effet, de l'association densité/diversité dépend la quantité des interférences entre les différentes réalités sociétales susceptibles d'entrer en contact dans l'espace et de produire donc, de l'urbanité. Aussi, la condition pour qu'un espace soit divers, au niveau des fonctions et des activités productives qui y sont présentes, des groupes sociaux qui le composent, des formes architecturales et des « *structures d'ambiance* » qui le caractérisent, ne garantit en rien le contact à l'intérieur et entre ces catégories présentes si celles-ci sont diffuses dans l'espace ou si la distance est un obstacle à leur interaction. Ainsi, le projet laisse-t-il présager d'un « quartier » dense ? Si la diversité multidimensionnelle instituée sur une étendue d'une cinquantaine d'hectares ne contrevient pas à l'instauration effective de densité, en revanche, en tant que cela ne conforme que l'image projetée d'un espace encore abstrait, rien n'indique a priori que le projet de « Quartier des 2 Lions » planifie concrètement un « quartier » dense ou non. Par contre, le P.A.Z. qui permet de visualiser objectivement la disposition des dimensions catégorielles relatives à la diversité dans l'espace où elles seront présentes rend virtuellement compte d'une densité qui n'est pas celle à laquelle on aurait pu s'attendre compte tenu du concept même de « quartier vivant ». Avant d'en expliquer les causes éventuelles, voyons comment cela se manifeste dans le P.A.Z. et ce qu'on peut en déduire. Le plan d'aménagement du « quartier » répond comme le nom de la procédure qui doit le mettre en œuvre l'indique, à un aménagement de zone. Or, la planification urbanistique, par souci de clarté est systématiquement synonyme d'aménagement zonal. « *Le quartier des 2 Lions adopte une organisation claire et soignée où chaque espace a une vocation*

---

<sup>361</sup> Ibid in art.cit.

<sup>362</sup> Lévy J. 2001, « Diversité » p. 275, in Lévy J, Lussault M (dir) et al, 2001 : *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.

*dominante* »<sup>363</sup>. Autrement dit, la procédure veut que toute zone à aménager le soit en discriminant les fonctions dans l'espace. Ici, en l'occurrence, l'espace du « quartier » est segmenté en cinq « zones », le logement au nord, l'activité de loisirs au sud-ouest, l'activité éducative à l'est, l'activité productive technologique et de services au sud. Le centre, enfin, doit unifier le tout en mélangeant les activités (cf. figure 34). Aussi, autant dire que cette segmentation des fonctions aussi diverses soient elles en réalité à l'échelle du quartier, ne le sont plus à l'échelle de la zone dans lesquelles elles sont appelées à s'inscrire, excepté le centre a priori effectivement mixte. Ainsi, à l'échelle du « quartier » l'agencement des fonctions est non seulement diffus mais il est appliqué selon une logique séparatiste qui s'oppose fondamentalement à l'association diversité/densité, et donc laisse présager d'une faible urbanité, soit, le contraire de l'objectif escompté pour satisfaire au mythe du « quartier vivant » ! En outre, si l'accessibilité et la continuité territoriale des / entre les différentes fractions du « quartier » semblent assurées par contre par la connexité du réseau des voies publiques, on se rend compte que les métriques automobiles sont privilégiées, voire essentielles à la discrimination topographique des fonctions du quartier. Le maillage routier et l'ampleur des espaces de stationnement en témoignent<sup>364</sup>. Ainsi même si l'accessibilité compense le caractère diffus des fonctions présentes dans le « quartier », en revanche, il est possible de s'interroger sur la place effective qu'auront les métriques pédestres au sein du quartier d'une part et sur l'éventuelle controverse liée à la coprésence des différentes métriques sur la voie publique d'autre part. Quoiqu'il en soit, il y a là possibilité légitime de s'interroger sur la mise en œuvre aménagementale de l'urbanité comme le sous-entend l'utilisation de la notion mythique de « quartier » vivant. Quelle est la cause de cette déficience ? D'une manière générale on fait reposer la responsabilité du manque d'urbanité des villes modernes sur l'appareil procédural urbanistique, lequel (en l'occurrence ici, le P.A.Z.) procède par découpage fonctionnel comme si ce dernier était du point de vue de la rationalisation de l'action, le seul moyen d'opérer sur l'espace de manière lisible et claire. Or, si sans aucun doute, la radicalisation de ce mode de faire incombe directement et indirectement au Mouvement International d'Art Moderne qui, en un temps donné, l'a prôné, l'histoire même du procès urbain moderne y contribue. En effet, libéré de toute contrainte foncière

---

<sup>363</sup> En couverture de la lettre d'informations du Quartier des 2 Lions n°2, dans la rubrique : Les principes fondamentaux du P.A.Z. (cf. annexe 4)



qu'imposait traditionnellement le monde rural, l'espace urbain, en l'absence de frontières, a pu s'étendre librement à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, de telle sorte que la disposition des fonctions s'est dissociée de tout impératif de densité ; ce à quoi le développement de l'automobile au XX<sup>e</sup> siècle a participé clairement du fait de ses avantages métriques. Aussi, dans le contexte de la ville traditionnelle, l'association densité/diversité était un impératif fonctionnel, non un choix de société. En outre, étant donné que même dans ce contexte de concentration urbaine imposée<sup>365</sup>, l'agencement des fonctions, des activités productives et des groupes sociaux était sujet à une répartition séparatiste voire ségrégative<sup>366</sup>, dégagée de la tyrannie de la concentration, cette logique n'a pas été abolie parce que la répartition des hommes et des fonctions dans l'espace est le propre de la ville, en tant production sociétale qui reproduit dans l'espace sa propre organisation multidimensionnelle<sup>367</sup>.

Aussi, non seulement cette logique s'est maintenue mais elle a été rendue plus visible de part la déconcentration proprement dite. En outre, la substitution de la rue par la route<sup>368</sup>, et l'usage encouragé de la voiture dans un espace déconcentré ont contribué

---

<sup>364</sup> Les premiers sont identifiables sur la figure 34 aux figurés linéaires blancs et les seconds à leur implantation zonale « blanche » et « blanche hachurée noir ».

<sup>365</sup> Par l'évolution lente des moyens de locomotion, la pression du monde rural, la géopolitique locale

<sup>366</sup> Ce qui confirme la mythologie du « quartier ». En effet, depuis la ville antique, l'espace urbain distingue ses fonctions, ses activités productives et ses habitants...seulement, leur répartition dans l'espace limitée par la faible vitesse de déplacement, donc leur impérative densité et leur articulation par la rue parvenait à rendre coprésentes des réalités sociales, économiques, politiques...même antinomiques.

<sup>367</sup> Ainsi, concernant la société urbaine contemporaine, même si d'un côté le processus démocratique s'est affirmé de telle sorte que les inégalités sociales sont moins criantes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a un siècle, l'espace, en tant qu'il est totalement soumis aux lois du marché, est un bien dont l'accès dépend de la richesse individuelle, laquelle conditionne ainsi le lieu d'« assignation » à résidence. Aussi, en dépit du fait que, au nom du droit au logement, les pouvoirs publics locaux participent à la régulation des inégalités sociales relativement à la fonction « habitat » dont ils sont responsables, il n'en demeure pas moins que la répartition des espaces résidentiels dans la ville reflète les disparités sociales. A ce titre, et il s'agit là en revanche d'une responsabilité politique évidente dans le cadre d'un régime républicain, la pratique du zonage fonctionnel radical qui a contribué à l'après guerre et contribue aujourd'hui à séparer les espaces d'habitat individuel des espaces d'habitat collectif voire les espaces résidentiels privés des espaces d'habitat à caractère social est, quels que soient les enjeux économiques latents, une totale aberration. Par ailleurs, concernant les activités productives, si l'incompatibilité de certaines fonctions urbaines, en particulier entre l'activité productive industrielle traditionnelle et la fonction résidentielle, participe de leur mise à distance réciproque, et à une séparation pouvant être légitime, en revanche, le caractère systématique de la répartition mono fonctionnelle pose question, même si pour des raisons d'intégration à l'espace réseau global, certaines activités productives, comme les plates-formes logistiques, aspirent à s'implanter près des grands axes et méritent partant d'être séparées des espaces résidentiels. Dans ce sens, il est également critiquable que les espaces d'activités commerciales, tertiaires, éducatives voire même d'industrie légère, de pointe, aient été séparées des espaces d'habitat, quels qu'ils soient, et que l'accessibilité de tous ces espaces n'ait été envisagée que sous l'angle des métriques automobiles.

<sup>368</sup> À ce titre, la responsabilité incombe à la corrélation des doctrines urbanistiques et politico-économiques entre le Mouvement International d'Art Moderne qui n'envisage les espaces topologiques que comme substrats fonctionnels dédiés à la circulation mécanique et déconnectés des métriques pédestres d'une part et l'appareil d'Etat d'autre part qui a fait coïncider l'enjeu de la Reconstruction et de

à faire de la voie publique un support renforçant la scansion entre les différentes fractions de l'espace urbain d'une part, à rendre indissociable l'accessibilité des lieux et la voiture de telle manière que la demande d'espace de stationnement autour des espaces privés ou communs est devenue un préalable à toute nouvelle construction, affaiblissant un peu plus la densité dans les espaces modernes d'autre part. La prolifération automobile elle-même, enfin, est devenue un moteur à l'affaiblissement de la diversité en tant que les nuisances dont elle est responsable concourent à renforcer la séparation des fonctions selon que celles-ci relèvent de pratiques plus ou moins compatibles avec l'intensité du trafic routier<sup>369</sup>.

Aussi, même si le projet du « Quartier des 2 Lions » incarne la remise en cause du modèle urbain moderne et traduit par l'appel au mythe du « quartier » une volonté de recourir aux fondements sociétaux de l'urbanité de la ville traditionnelle, la segmentation zonale et fonctionnelle du quartier conformée par le maillage routier témoigne de l'impossibilité d'instaurer une urbanité équivalente aux géotypes urbains centraux compte tenu de l'enjeu de l'accessibilité du quartier à la voiture.

En effet, en l'état actuel des modes métriques, celle-ci est un impondérable vis-à-vis duquel les concepteurs du quartier ont du s'adapter, quand bien même ils auraient voulu essayer de transposer ici un concept de « quartier » à l'urbanité plus grande. Or, aucun investisseur n'aurait pris part au projet si celui-ci n'avait pas garanti cette accessibilité et la possibilité d'y aménager des espaces de stationnement. De la même manière, les acteurs auraient pu émettre un obstacle à la légitimité du projet si les espaces résidentiels avaient été planifiés à proximité d'espaces d'activités productives, commerciales par exemple, dont les représentations, les temporalités de fonctionnement et/ou la présence même peuvent contrevenir, aux enjeux temporels, vitaux et sociaux de la pause domestique. Comble de la société individualiste ! Les valeurs intimistes de l'habitabilité du logement comme le calme et la tranquillité sont en relation de contrariété avec la valorisation de la voiture, comme mode privatif de locomotion. Cette relation inhérente à la dialogique de la station et du mouvement se double ainsi dans le cadre de la ville, espace de coprésence, de la relation de contrariété entre l'individuel et le collectif, les normes de l'habitabilité des espaces privés de la station individuelle

---

la circulation avec l'enjeu politico-économique de l'expansionnisme de l'industrie automobile, produit symbole de la consommation de masse et de la privatisation de la participation de l'individu à la vie sociale.

s'opposant aux normes de l'habitabilité des espaces communs du mouvement collectif. C'est relativement à cette problématique, que le couple densité/diversité est particulièrement délicat à mettre en place, quand bien même un projet urbain contemporain s'attelle à cet enjeu.

---

<sup>369</sup> La prolifération des lotissements périurbains en témoignent.



**Figure 34** : La discrimination fonctionnelle du quartier et l'enjeu de son accessibilité aux métriques automobiles.

## **IV/ La communication territoriale autour des « 2 Lions », l’habitabilité en acte d’un espace prophétique<sup>370</sup>.**

### **A) Enjeux et nécessités de la représentation de l’image "quartier des 2 Lions".**

Un projet urbain, en tant qu’il est financé par l’argent public, doit être intégré à une logique de justification de l’action. Le rendre public constitue un moyen pour la ville qui le réalise, de le mettre en scène, de l’associer à un principe commun légitimable pour l’opinion publique locale. Ce principe commun prend ainsi la forme d’un objet idéal avec lequel la population civile peut se mesurer, il "consensusalise" l’action entreprise en accordant symboliquement à cet objet imaginaire une légitimité publique ayant pour fonction de susciter l’adhésion. Aussi, si l’image globale identifiant le projet d’action publique est, de fait, contenue dans sa conception singulière, elle est aussi une représentation par laquelle le projet lui-même doit susciter l’appropriation de la population civile à son égard, d’où l’intérêt de sa communication sur la scène publique. L’identité même du projet détermine la forme de l’aménagement à réaliser, mais elle est aussi le média(t) de sa représentation. Le rôle de la communication territoriale est ainsi présentement à la fois de sensibiliser les partenaires économiques, de promouvoir le projet auprès de ceux qui devront s’y installer mais aussi de montrer à la population civile le bien fondé du projet. La communication territoriale est du marketing urbain produisant un espace idéal légitime qui est le moyen de justifier l’habitabilité de l’espace projeté.

Dans le cas des 2 Lions auquel on s’attache, l’installation d’entreprises et la réalisation de programmes d’habitat inhérentes au concept du projet, nécessitent de la

---

<sup>370</sup> La « prophétie auto-réalisatrice » est une notion que J. F. Staszak a forgé à partir de celle de « *Self-fulfilling prophecy* » de R. K. Merton, désignant un « *énoncé prédictif particulier qui crée lui-même, par son énonciation, les conditions de sa réalisation* ». Ici, l’ensemble des représentations en acte dans le projet sont amenées, de par la mise en œuvre à venir de ce dernier, à se concrétiser, produisant au préalable un espace idéal prophétique, s’appuyant lui-même en amont sur un diagnostic prospectif. J.F. Staszak, 2001, p. 748 in Lévy J, Lussault M (dir) et al, 2001 : *Dictionnaire de la Géographie et de l’espace des sociétés*, Paris, Belin.

part de la ville, qu'elle "vende" par l'intermédiaire de la Société d'Équipement de Touraine les terrains destinés à l'implantation immobilière, d'habitat ou d'entreprise. C'était le but de la journée portes ouvertes du 9 octobre 1998 organisée par la Municipalité et destinée aux professionnels, événement relayé par la presse locale au travers d'un article publié dans la Nouvelle République du lendemain, titré : *"Une journée qui vaut de l'or"* (cf. annexe n°6). La présence d'investisseurs étant la condition sine qua non à l'édification du projet et à la réussite du concept projeté de quartier mixte et vivant, la venue à cette journée de 250 hommes d'affaires, banquiers, industriels, promoteurs, architectes, notaires...signait ainsi le probable succès du projet. C'est ainsi que Delphine Coutier a écrit, sous la photo symbolisant le partenariat commercial de la ville de Tours et de Bouygues Telecom : *"Ni naissance, ni inauguration, la visite des Deux-Lions par les professionnels ressemblait plus à un baptême. Hier le quartier avait des airs de terre promise"*. Cet événement mis en place par le service de développement économique de la ville de Tours constitue l'exemple de l'enjeu "marketing" que représente la communication territoriale dans la réussite du projet. Outre l'organisation de ce genre d'événement privé et ponctuel destiné aux affaires, la ville de Tours doit faire savoir par le biais de supports informatifs et publicitaires la nature de son projet. C'est le cas précis de la lettre d'informations du quartier des 2 Lions<sup>371</sup>. Il se présente à la fois comme un journal informatif mais aussi comme un support publicitaire destiné à une clientèle d'investisseurs possibles. Le numéro deux de cette lettre est un : *"spécial salon des décideurs et perspectives"* (cf. annexe n°4). Le marketing urbain a pour fonction l'appropriation au travers des relations publiques qui déploient l'image légitime du projet sur la sphère privée et publique de la scène locale.

## **B) L'appropriation : du sens figuré au sens propre.**

L'appropriation justement est une thématique récurrente dans le contenu discursif et dans la signalétique de la politique communicationnelle de la ville à l'égard de son projet. Je renvoie ici à la couverture de la lettre d'informations des 2 Lions n°3 (cf.

---

<sup>371</sup>La journée "portes ouvertes" consacrée aux relations commerciales fut suivie le lendemain, le 10/10/98, d'une journée inaugurale destinée à la population. Cet événement local fut l'objet de la diffusion

figure n° 31), Jean Germain cite à propos des 2 Lions : *"un espace privilégié que les Tourangeaux sont invités à s'approprier, (...)"*. Mais cette invitation à l'appropriation est aussi le motif de la journée inaugurale du quartier et elle est activement souhaitée. L'inauguration est conçue par la mairie comme une journée d'aventure. Tel est le titre du supplément publicitaire de la Nouvelle République destiné à cet événement public, organisé par la ville le 9 et 10 Octobre 1998 (cf. annexe 7) : *"Partez à la découverte du nouveau quartier de Tours"*. Le message personnel du Maire persiste dans cet esprit d'invitation à l'appropriation : *"Bienvenue aux 2 Lions, Bienvenue à tous"*. La ville a choisi d'accueillir véritablement sa population en organisant un *"parcours découverte"*, un jeu de piste où il faut découvrir "à la loupe" les trésors du quartier (cf. annexe 8) : *"Qu'inventer de mieux pour vous permettre de visiter le nouveau quartier de Tours qu'un grand parcours qui vous fera voyager de la découverte à l'émotion, de la technologie à la passion, de la détente à l'action ? "*. Le choix de la ville est de transformer l'inauguration en un événement ludique, de faire des 2 Lions *"un quartier en fête au bord du cher"*. Il s'agit de créer de toute pièce un événement spectacle avec *"lasers sur la ville"*. Ce choix, puisqu'il s'agit d'une volonté politique encore une fois, consiste aussi à enterrer une fois pour toutes l'image du technopôle. Il s'agit de faire prendre conscience à la population que le projet de la municipalité Germain est nouveau. Il s'agit d'une *"nouvelle"* conception de la ville, d'un *"nouveau"* quartier. Tous les documents concernant le quartier des 2 Lions ne cessent de le répéter. Celui qui présente la journée inaugurale à la population civile, mais aussi les documents destinés aux professionnels, comme la lettre d'informations des 2 Lions. Dans le n°2 de celle-ci, sur le recto d'un feuillet indépendant, est représenté l'historique de l'aménagement titré *"Genèse d'un nouveau quartier"*, histoire de montrer que le technopôle se conjugue au passé (annexe n° 9). L'invitation de toute la population tourangelle à cette journée découverte avait évidemment vocation à l'appropriation physique et matérielle, il s'agissait que l'ensemble des habitants constatent d'eux-mêmes l'intérêt de ce projet commun.

---

indépendante d'un supplément "Publicité" de 4 pages, de la Nouvelle République du 9/10 Octobre 1998 sur laquelle je reviendrai.

## **C) L'image 2 Lions : synecdoque d'une intégration géographique plurielle.**

En effet, l'image des 2 Lions se fonde sur la synecdoque, figure permettant d'identifier simultanément l'intégration du quartier à des réalités géographiques plurielles. Aussi, si son image est celle d'un quartier destiné à être approprié, cette appropriation doit aussi exprimer les interspatialités à l'œuvre localement, autrement dit celles de l'emboîtement et de la cospatialité. Le « quartier » intègre ses riverains, ses usagers, son cadre naturel, la réalité territoriale tourangelle mais aussi l'espace réseau correspondant à l'échelle de ses ambitions. La conception des 2 Lions est un « quartier » de vie ouvert sur le monde. L'image de l'intégration, tout d'abord, est contenue dans le concept de quartier de ville : intégration des riverains et de leurs contributions sociales à la vie même du quartier. En effet, l'image publique de ce quartier humain passe par une appellation et une signalétique qui recouvre la totalité du concept, c'est l'idée de quartier vivant qui est mise en avant. "Quartier des 2 Lions " apparaît en effet comme un slogan dont le logo traduit par récurrence symbolique que le quartier correspond à une réalité territoriale forte et que ses vocations sont prometteuses. Le logo prend la forme d'un "panneau signal" rectangulaire gris argenté sur lequel est indiqué en bleu le nom du "lieu" dans lequel une tête de lion éclairée vient s'insérer dans la boucle intérieure du "2" en mouvement (cf. figure 35). En outre, cette image de quartier novateur, est associée à l'image "d'un quartier vert", qui intègre l'enjeu environnemental à sa réalité. Les valeurs écologistes et paysagères qui constituent une des figures de références de l'idéal de vie, en particulier des urbains sont intégrées à l'identité du « quartier ». Ce dernier, est, je le rappelle, localisé entre le coteau du petit cher au sud (cf. figure 36), le lac de la Bergeonnerie à l'est (cf. figure 37), le cher au nord (figure 38), la D86 à l'ouest (cf. figure 39). L'image publique se construit donc aussi à partir de figures distinctives concrètes. Mais l'écologie devenant une valeur démocratique de référence, il aurait été dommage de ne pas profiter de cette réalité. Tous les supports mettent en valeur cette donnée environnementale associant le bleu de l'eau au vert du végétal. C'est le cas du plan de situation du « quartier » distribué aux professionnels par la S.E.T. et la ville (cf. figure 40). Sur celui-ci, la Loire, le Cher, le lac, le Petit Cher sont représentés par des sinuosités bleu marines. Tous les jardins publics et espaces verts de la ville sont représentés en vert clair. Le quartier des 2 Lions quant à lui est symbolisé par un vert



plus foncé en référence non à sa réalité de terrain vague pris d'assaut par les herbes folles mais à sa réalité future de quartier paysagé émergeant de la varenne fertile du Cher. Si ce document « marketing » s'appuie donc sur des objets concrets de la naturalité locale et utilise partant les couleurs qui leur sont tacitement associées, l'image à laquelle le plan renvoie joue aussi pleinement du pouvoir symbolique des couleurs quitte à se détacher justement du code chromatique de manière à produire une impression de naturalité hyperbolique. C'est le cas du bleu canard recouvrant la moitié du plan, utilisé pour la représentation zonale de l'étendue urbanisée des communes limitrophes ! Associée à la luxuriance, la gamme des couleurs employée contribue ainsi à fausser la réalité, puisqu'elle contribue à inscrire la réalité du quartier dans un environnement idyllique mais virtuel. Si l'enjeu est d'amplifier l'image d'idéal de nature auquel aspire la société, il est aussi de pouvoir formaliser l'idée fautive selon laquelle le quartier est à l'interface de la nature et de la ville, de la vie campagnarde et de la vie urbaine. Aussi les couleurs froides utilisées pour symboliser l'environnement « naturel » permettent de faire figurer via des couleurs chaudes l'intégration du « quartier » à l'agitation urbaine d'une part, et aux opportunités de pouvoir à partir de la ville de Tours, être connecté au reste du monde. Ainsi, si le plan localise le quartier comme baignant dans un écrin d'eau et de végétation, il formalise aussi d'une part l'idée qu'il est connecté par les grands axes routiers au centre de Tours et à l'espace réseau métropolitain global (les grands axes sont en rouge, comme la gare TGV et le centre de congrès « Le Vinci »), d'autre part l'idée que le quartier est contigu à l'espace bien bâti de la ville de Tours (lequel est symbolisé par un plan en damier jaune et blanc). Enfin, le choix des lieux indiqués sur le plan ( la préfecture, l'hôtel de ville, la chambre de commerce et d'industrie, mais aussi les facultés de lettres, de droit, de sciences économiques et sociales, de médecine, de sciences et de pharmacie, l'école d'ingénieurs, l'école supérieure de commerce) exprime l'idée que Tours est une métropole régionale digne de ce nom, bénéficiant d'une population jeune et qualifiée, susceptible d'être une main-d'œuvre de choix disponible au recrutement des entreprises installées sur le site des 2 Lions. La photo couverture du supplément publicitaire du 9/10 octobre 1998 de la Nouvelle République, (cf. figure 41), qui symbolise l'événement "*2 Lions dans la ville*", traduit encore l'objectif de la communication territoriale. Ici l'image publicitaire renvoie à l'idée que le projet « Quartier des 2 Lions » est un événement lumineux, dont il faut mesurer le double enjeu, celui d'un quartier de Tours et celui d'un projet pour Tours. L'affiche exprime ici l'idée de « projet éclairé » à

travers le halo de lumière qui, à partir du centre-ville (et précisément ce qui pourrait être l'hôtel de ville lui-même), éclaire la ville et sa ligne d'horizon, donnant naissance au « quartier des 2 Lions » lui-même ; lequel, en retour, met le flou et la fête dans Tours, donnant l'impression de mouvement et d'agitation citadine. Enfin, la photo retravaillée au premier plan d'une vue symbolique du centre historique de Tours exprime l'inscription territoriale du projet et de ses effets. Le message est ainsi clair, le projet des 2 Lions est innovant et exprime le dynamisme d'une ville d'héritages. Là encore, on constate en outre que l'emploi du vert et du bleu est récurrent. Reflétant l'identité « 2 Lions », elles expriment aussi celle de la qualité de vie tourangelle. En effet, la nécessité qui s'impose à la communication territoriale est d'assimiler l'image de la modernité, de la nouveauté à celle d'une qualité de vie identitaire. C'est ainsi qu'en l'occurrence, la publicité autour des « 2 Lions » s'appuie sur l'eau et le végétal, figures légendaires de l'identité tourangelle<sup>372</sup>. Cette image de qualité est patrimonialisée. *"Vivre au fil de l'eau, faire de la rivière un cadre de vie naturel et magnifique, y retrouver notre histoire authentique...n'est ce pas la vocation d'une ville construite entre fleuve et rivière"*<sup>373</sup>. *"Tours est édifié entre deux cours d'eau. Ils appartiennent à son histoire et ont participé à son évolution. L'élément aquatique est inscrit dans les "gènes" de notre ville. En redonnant aux tourangeaux l'accès à la rivière, le Quartier des 2 Lions renoue avec un art de vivre qui nous est cher"*.<sup>374</sup> Cette image d'un quartier intégré à l'environnement "naturel" est reprise également par les promoteurs (cf. figure 42), il est un argument de vente et d'appropriation idéologique. La synecdoque comme procédé formel qui permet de faire comprendre simultanément plusieurs messages est ainsi clairement utile à la communication territoriale puisqu'une seule image permet d'exprimer ici que le « quartier des 2 Lions » intègre ses habitants, son environnement "naturel", l'espace urbain dans lequel il se situe et l'histoire locale de la ville dont elle sert les ambitions. Cette image du projet intégrateur, commutateur nouveau dans le paysage tourangeau est au cœur de la politique communicationnelle des 2 Lions, elle légitime l'action, elle la territorialise. L'exemple de la *"Fenêtre sur Tours"*, jointe à la lettre d'informations du quartier des 2 Lions n°2 (cf. figure n°43), est révélateur. On y retrouve, telle une carte d'identité : sur fonds vert, au centre, le slogan bleu argent du *-quartier-*, au-dessus, une photo de la Loire et du centre historique de la *-ville de Tours-*, en bas à gauche, une

<sup>372</sup>Lussault M, 1993 : *Tours, Images de la Ville et Politique urbaine*, Tours, PUF.

<sup>373</sup>Extrait de la dernière page de la lettre d'informations des 2 Lions n°3.

carte de son implantation dans *-l'agglomération-*, à droite, une fiche de présentation vantant les atouts économiques et culturels de la *"métropole" tourangelle-* à laquelle est rattachée une carte de *-France-* où Tours est mise en réseau avec les grandes métropoles françaises.



**Figure 35** : La signalétique du quartier des 2 Lions : le bleu de l'eau de laquelle il émerge, la couleur chrome argent symbole des objets de technologie, le lion du tempérament énergique et courageux.

---

<sup>374</sup>Extrait de la dernière page du supplément publicitaire de la Nouvelle République du 9/10 Octobre 1998 destiné à la journée découverte du quartier (cf. annexe 10).



**Figure 36:** Le petit Cher, limite sud du quartier.

Hugues Baudry©2006.



**Figure 37:** Le lac de la Bergeonnerie, limite est du quartier.

Hugues Baudry©2006.



**Figure 38** : Le Cher, limite nord du quartier. Au premier plan les quais-promenades aménagés, au second plan le Cher et à gauche en rouge l'armature de la passerelle reliant le quartier des 2 Lions au quartier des Rives du Cher que l'on voit au dernier plan.

Hugues Baudry©2006.



**Figure 39** : Au fond, la route D 86, limite ouest du quartier, reliant Tours à Joué-lès-Tours.

Hugues Baudry©2006.



**Figure 40** : Plan de situation du « Quartier des 2 Lions » réalisé par l'Atelier d'urbanisme de la ville de Tours à destination des investisseurs.



**Figure 41** : Affiche couverture du supplément publicitaire diffusé par la Nouvelle République du Centre Ouest à l'occasion de la journée inaugurale du 10/10/1998 du « Quartier des 2 Lions ».



**Figure 42** : Panneau 4x3, sur l'emplacement futur du programme immobilier "Rive gauche".

Hugues Baudry©2000.



Figure 43 : « Fenêtre sur Tours » : carte d'identité de l'interspatialité liée au « Quartier des 2 Lions ».



# Conclusion

## *De l'adaptabilité des procédures urbanistiques à la réalité sociétale urbaine.*

Fabriquer de l'urbain, c'est fabriquer de l'habitat urbain. Pour exister en ville, l'habitant n'a pas seulement besoin de s'y loger, il doit aussi y travailler, y acheter sa baguette, y rencontrer des gens donc y être mobile...La réalité habitante de l'urbain comme de n'importe qui est celle-ci, elle n'est pas seulement limitée au fait d'avoir un toit sachant que même ceux qui n'en ont pas, habitent la ville. Or, les politiques urbaines et les acteurs indissociables de la planification, à savoir les urbanistes, ont longtemps appréhendé l'espace urbain comme étant une addition de fonctions distinctes et ont partant utilisé la procédure de planification zonale comme la solution appropriée à la fabrication de l'urbain. Autrement dit, parce que l'urbain, comme objet théorique est conçu comme étant constitué de dimensions isolables, la méthode pragmatique relative à la fabrication de l'urbain, comme objet empirique, était de découper l'espace en fractions plus petites, discriminées fonctionnellement. Aujourd'hui, même si la conception de la ville a pu changer, les arts de faire la ville en revanche n'ont que partiellement été remis en cause. Or si, comme on l'a vu, la séparation dans l'espace des fonctions urbaines est consubstantielle de la planification urbaine, la décentration urbaine, la substitution de la rue par la route, la rationalisation économique et la standardisation des habitations qui en découlent ont exacerbé la séparation dans l'espace des activités productives et des hommes, des activités entre-elles et des hommes entre-eux, c'est-à-dire conséquemment, que l'ensembles des réalités sociétales qui dans leurs interactions fondent l'habiter ont été réduites à des fonctions dissociées. Aussi, bien que les manifestations de la crise économique et sociale au début des années 80 ont été l'occasion pour les acteurs politiques de se rendre compte du problème simultané relatif à cette conception de cet habiter là et de cet artefact urbanistique là, les dysfonctionnements diagnostiqués n'ont pas contribué à leur totale remise en cause puisque ce mode de faire non seulement persiste toujours mais les politiques urbaines qui se sont développées depuis 25 ans ne se sont concentrées que sur les espaces où les controverses liées à l'habiter étaient les plus flagrantes, autrement dit les espaces de

grands ensembles d'« habitat » collectif à caractère social. Ces derniers et les évènements de la fin 2005 en témoignent, n'ont été le sol que d'actions sociales les marginalisant un peu plus (Z.E.P., Z.U.S., Z.R.U.) et de transformations formelles remédiant superficiellement aux problèmes de fonds à savoir : l'urbanité, la combinaison connexité/contiguïté sur laquelle repose l'articulation entre les espaces privés et l'espace public d'une part, l'espace en question et le reste de la ville d'autre part, la ville et le monde enfin. En effet, dans la mesure où les dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle ont vu s'amplifier l'hypermobilité des flux économiques et que dépendamment de ceux-ci, l'accessibilité du capital spatial nécessaire à l'habiter a lui-même demandé aux acteurs une plus grande maîtrise des métriques de la mobilité, la mondialisation, puisqu'il s'agit de ses expressions, ont exacerbé les divisions socio-spatiales au sein de la « cité ». En outre, l'enjeu quotidien de la maîtrise de la distance dans ce contexte ont, en parallèle et conformément à la dialogique de la station et du mouvement inhérente à l'habiter, exacerbé l'enjeu de la pause quotidienne domestique et plus largement celui de l'identification territoriale.

Pour en revenir à ce qui a fait l'objet de ce chapitre, la fabrication du « Quartier des 2 Lions » peut ainsi être appréhendée comme une tentative visant (enfin !) à mettre en adéquation la procédure urbanistique en tant que telle avec les enjeux urbains locaux du moment. En effet, si le recours au « projet » à proprement parler est commun depuis une vingtaine d'années, comme art de faire de l'urbain, il est révélateur malgré tout d'une prise de distance avec les mesures d'aménagement planifiées d'en haut, sans concertation et statuant unilatéralement sur l'affectation fonctionnelle d'un espace. Or, si la procédure de Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.), créée en 1967 s'appuyait déjà sur la possibilité de produire de l'espace urbain diversifié<sup>375</sup> et en concertation avec les acteurs institutionnels locaux, la longueur de la procédure (10 ans) et sa complexité (obligation de réaliser un rapport de cohérence entre ce qui est planifié et le contexte sociétal) ont contribué à ce que les procédures de lotissements, plus rapides, plus standards, lui soient préférées ou que des Z.A.C. soient réalisées conformément à

---

<sup>375</sup> L'article R. 311-1 du code de l'urbanisme précise que les ZAC "ont pour objet l'aménagement et l'équipement de terrains bâtis ou non bâtis notamment en vue de la réalisation : de constructions à usage d'habitation, de commerce, d'industrie, de services ; d'installations et d'équipements collectifs publics ou privés." Il s'agit donc d'une opération d'aménagement et d'équipement publique à but d'intérêt général, réalisée à l'initiative d'une collectivité publique. C'est aussi un mode de production de terrains de construction.

« *l'épistémologie rationaliste et l'idéologie technocratique* »<sup>376</sup> de l'action politique non décentralisée de l'époque, c'est-à-dire, autrement dit, sans concertation véritable et sans souci de diversité fonctionnelle. En revanche, avec les premières lois de décentralisation et les transferts de compétences réalisés en 1982, l'échelon local a pu s'inscrire dans une procédure d'action publique définie par l'intérêt commun, lequel, engagé dans une pratique de concertation entre les acteurs institutionnels locaux, a contribué à redonner de l'intérêt à la Z.A.C.<sup>377</sup>. En effet, à partir du moment où l'avenir de la société locale est devenu objet d'une action politique menée à la même échelle, et, compte tenu du contexte d'adaptation nécessaire de l'économie locale aux dynamiques de désindustrialisation, de néolibéralisme, de mise en concurrence des échelles locales au sein du système monde d'une part et des dynamiques intra-urbaines proprement dites qui contrariaient le pouvoir d'attraction des espaces centraux d'autre part, l'action politique locale a dû repenser l'espace même de son action relativement à ses réalités sociale, économique, démographique, culturelle...singulières et dépendamment d'elles, s'associer aux acteurs locaux concernés pour fabriquer l'espace répondant à ces enjeux multidimensionnels diagnostiqués. Or, la procédure de la Z.A.C. prévoyant précisément ce type d'élaboration a été ainsi particulièrement utile à partir des années 80 pour des opérations de requalification fonctionnelle et de réhabilitation formelle d'espaces existants, notamment centraux. La Z.A.C. du centre-ville de Joué-lès-Tours, la Z.A.C. Giraudeau et la Z.A.C. de la Gare à Tours illustrent donc en effet d'une part la remise en cause de l'urbanisme rationaliste (même si celle-ci n'est que partielle compte tenu de la fonction « circulatoire » déterminant l'accessibilité qui n'est jamais appréhendée que sous l'angle des métriques automobiles), d'autre part les expressions d'une production d'espace s'appuyant sur la négociation interactorielle<sup>378</sup>.

Le recours au « projet urbain » proprement dit qui s'appuie juridiquement sur la procédure de la Z.A.C. comme c'est le cas pour le « Quartier des 2 Lions », confirme

---

<sup>376</sup> L. Devisme, 2003 « Urbanisme », in in Lévy J, Lussault M (dir) et al, 2001 : *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin p.962-965

<sup>377</sup> D'autant que la procédure de ZAC répond également aux besoins financiers des communes puisqu'en effet, elle permet de programmer les équipements et de répartir leur charge par négociation avec l'aménageur privé (par convention), ce qui peut rapporter plus que l'habituelle TLE (taxe locale d'équipement, payée à l'occasion d'un aménagement dans un P.O.S..

<sup>378</sup> La personne publique qui a pris l'initiative de la ZAC doit, conformément à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme, délibérer sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées. La concertation doit se poursuivre jusqu'à la délibération approuvant le dossier de réalisation.

cette tendance et les dispositifs législatifs mis en place à la fin des années 1990 en matière de politiques urbaines tendent d'ailleurs, on le verra<sup>379</sup>, à en garantir la généralisation. Si les espaces urbains produits aujourd'hui semblent donc en finir partiellement avec les conceptions modernes de la ville, la multiplication des projets urbains ou projets de ville comme mode de produire de l'espace permet aussi d'appréhender l'évolution du rapport entretenu entre l'action publique et la réalité sociétale dans la mesure où la production d'espace s'inscrit relativement à un contexte sociétal donné. Aussi, parallèlement à l'affirmation de la flexibilité économique qui tend à réorganiser en permanence l'activité productive et à menacer l'équilibre des territoires locaux, qui plus est urbains, la mise en œuvre de procédures urbanistiques motivées par la nécessité de résister à cette flexibilité et s'appuyant sur un diagnostic commun, sur le débat public et donc sur une anticipation commune de l'avenir collectif témoignent de la nécessité pour les pouvoirs publics locaux de s'éclairer de l'opinion d'acteurs institutionnels ou individuels pour faire face au mieux aux incertitudes qui pourraient nuire à la collectivité et, conséquemment, d'un partage des responsabilités. Autrement dit, le projet repose par nature sur une élaboration souple<sup>380</sup>, il est une réponse flexible au problème de la flexibilité qui constitue aujourd'hui l'artefact de la production de l'espace. « *Débat public, confrontation, compromis, recherche de consensus, diagnostic partagé, élaboration du projet dans l'agir-communicationnel, c'est-à-dire dans et par le débat et au bout du compte, implication circulaire ou itérative de toutes les parties intéressées, objectifs négociés par des configurations variables d'acteurs, ce sont là autant de référents nouveaux de l'action, liée à un nouvel imaginaire bâtisseur qui, de manière pragmatique, modeste et progressive, tente d'émerger lui aussi* »<sup>381</sup>. Ainsi, et la conception du « Quartier des 2 Lions » en témoigne, si l'affirmation du recours à l'intérêt commun et du contrat social dans le cadre du développement de la démocratie participative laisse une capacité d'impulsion forte de la part de la municipalité dans l'élaboration même du projet et permet la mise en place d'espaces relativement intéressants, en revanche, conséquemment, son initiative créatrice en tant que soumise au débat ne permet pas de remettre en cause un certain nombre de critères aménagementaux, de systèmes de valeurs communes ou de

---

<sup>379</sup> Cf. L'habitabilité de l'espace urbain dans la politique informationnelle de la presse locale, chapitre 4 de cette 2<sup>e</sup> partie.

<sup>380</sup> La vente des terrains et la délivrance d'autorisations de construire pouvant intervenir avant même la réalisation des travaux de viabilisation (contrairement au lotissement) permettant un étalement des coûts relatifs à ces derniers.

représentations collectives au premier rang desquels la place accordée aux métriques automobiles et la distinction fonctionnelle zonale. Partant, cette substitution de l'intérêt commun à l'intérêt général peut apparaître, en pratique, comme étant un frein à l'innovation urbanistique d'une part, à la réorientation souhaitable des modes de vie d'autre part. Enfin dans le cadre de cette procédure flexible qu'est le projet urbain, constituant l'attribut inséparable de sa légitimation, la communication territoriale, utilisant pour ce faire l'ensemble des techniques publicitaires, permet d'individualiser le projet et de l'associer à une identité locale forte, de telle sorte qu'en plus de produire un espace moteur de développement et d'intégration à l'espace réseau écoumènal mondial, le projet produit un espace symbolique constitué de repères territoriaux et de valeurs identitaires fortes, de telle manière que cet espace-là, personnifié, rassurant, ancré dans le présent et héritier des légendes locales, bref, facilement appropriable compense voire tait l'incertitude forte de la flexibilité qui pèse sur l'équilibre sociétal de la communauté et de son destin faisant passer au second plan l'enjeu prioritaire auquel le projet est censé répondre.

### *Quid du « quartier depuis sa création ?*

Pour clore le chapitre, enfin, examinons rapidement ce qu'est devenu le « quartier » depuis sa mise en marche. D'abord, notons bien qu'environ un tiers de sa surface n'est toujours pas bâtie. Autrement dit, les qualités internes de l'espace urbain tourangeau et du projet à proprement dit valorisées par la communication territoriale, à savoir la qualité de vie, l'agrément touristique, l'innovation urbanistique n'ont pas garanti l'effet rapide escompté. Aussi, l'identité locale et la spécificité urbaine tourangelle, n'ont pas massivement convaincu les acteurs économiques. Si, en certains cas, « *la force d'un lieu devient sa propre configuration* »<sup>382</sup>, et si dans ce sens, les qualités singulières de la situation locale tourangelle ne sont « *ni interchangeables, ni reproductibles* », il s'avère aussi qu'elles ne sont pas non plus totalement originales, qui plus est en France ou en Europe où les villes d'eau, d'art et d'histoire sont loin d'être rares d'une part, tout comme la qualité de son accessibilité vis-à-vis de laquelle comparativement à d'autres grandes villes françaises ou européennes qui sont aussi

---

<sup>381</sup> Y. Chalas, 1998 : « La ville émergente en débat », *Urbanisme*, n° 300.

bien, voire mieux connectées d'autre part. Enfin, puisque c'est à l'échelle mondiale que la concurrence métropolitaine se joue et que les actionnaires des entreprises mondiales sont détachés de la réalité de l'habiter local, qu'est ce que l'avantage compétitif spécifique de Tours par rapport à celui des villes voisines pour les investisseurs ? Le fait est qu'elles sont françaises ! Alors, certes, oui, la France est un marché, et Tours en fait partie mais elle n'est pas la seule. Certes il y a une main-d'œuvre jeune qualifiée disponible mais elle est chère, certes il y a un taux d'équipements publics, répondant aux pratiques de reproduction sociale, élevé, un environnement agréable mais la fiscalité est lourde, certes il y a la démocratie mais les travailleurs ont des droits...

Quoiqu'il en soit, si les investisseurs ne se sont pas complètement bousculés, le projet en a tout de même séduit certains<sup>383</sup>.

Des habitations y ont émergé là où on les attendait c'est-à-dire conformément, peu ou prou, au plan d'aménagement de zone. Dans la zone habitat, seule la partie située à l'est de la station de captage des eaux est urbanisée. Dès le début, les bailleurs sociaux et les organismes de gestion immobilière de la ville de Tours y ont réalisé des constructions de 2 immeubles de logements collectifs (locatifs à caractère social donc, l'O.P.A.C 37., la S.A.I.E.M. Maryse Bastié) et de 36 maisons de ville (S.E.M.I.V.I.T.), seules habitations construites selon un lotissement parcellaire traditionnel dont l'accessibilité directe par l'unique rue qui leur fait face composent un ensemble ouvert sur la voie publique. Des investisseurs privés ont réalisé deux ensembles immobiliers originaux dits de « maisons de ville » en accession à la propriété, le programme le « Clos du Lac » (cf. figure 32) mis sur pied par la société jocondienne « Les bâtisseurs associés » (il s'agit en fait d'une résidence privative de 88 logements répartis en deux ensembles de bâtiments R+3 parallèles dans un espace électroniquement clos et grillagé), ainsi que le programme « Rive Gauche » (cf. figure 44) financé par un groupe hollandais mais conçu par la société de promotion immobilière tourangelle « Art et Bat » (il s'agit d'une opération de 18 maisons individuelles de 2 à 3 étages mitoyennes, ouvertes sur le Cher et qui s'adosent par les garages, à la rue). Aujourd'hui,

---

<sup>382</sup> J. Lévy, 2003 : « Mondialisation » p. 640 in Lévy J, Lussault M. (eds) Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés, Paris, Belin.

<sup>383</sup> Voir à ce sujet, le chapitre 4 de cette partie, pour relativiser le fait que les qualités singulières de l'espace projeté ont pu malgré tout jouer de manière explicite sur sa capacité d'attraction métropolitaine.

parallèlement à ces opérations dites de « maisons de ville », le groupe de construction et de promotion immobilière Nexity édifie le programme « Les Panoramiques » constitué de 3 immeubles (R+2) d'appartements en accession à la propriété de 71, 32 et 20 logements et dans le cadre du contrat de Robien est mis sur le marché la centaine d'appartements de la « Villa Palatine » répartis en 9 immeubles (R+2) édifiés de part et d'autre de l'allée B. Franklin conçue comme une coulée verte piétonne (cf. figure 45). Au sein de cette zone habitat, ont finalement été implantés dès 1999, à l'est de l'avenue Jean Portalis, le Centre National pour la Formation Publique Territoriale ainsi que la Trésorerie Générale, injectant ainsi dans l'ensemble des activités productives.



**Figure 44** : Programme résidentiel « Rive Gauche ».

Hugues Baudry © 2005.



**Figure 45** : La « Villa Palatine » et sa « coulée verte » piétonne.

Hugues Baudry © 2005.

Concernant la zone centrale du quartier, que l'Allée transversale F. De Lesseps débouchant à l'est sur la Faculté de Droit de Sciences Economiques et sociales conforme, la densité et la mixité des fonctions prévue a été concrétisée par la mise en place de C.O.S. supérieurs à ceux autorisés sur le reste du « quartier » ainsi que par la double nature productive et résidentielle des bâtiments. Mise à part la construction d'un bâtiment réunissant la Maison des Sciences de l'Homme et le pôle aménagement de l'école polytechnique de l'Université de Tours (cf. figure 46) à l'ouest de la rue James Watt qui constitue l'axe méridien structurant du « quartier », seul l'espace situé à l'est de cette dernière est pour le moment urbanisé. Sur les parcelles situées au nord, c'est-à-dire entre le mail central F. De Lesseps et l'avenue Ed. Michelin, a été édifiée par le groupe Monné Decroix, la résidence privée, haut de gamme, « Le Magellan » (bâtiment R+4 en C, auquel on accède par la rue Ed. Michelin et qui s'ouvre sur le mail via un porche monumental cf. figure 47). Celle-ci est mitoyenne d'un bâtiment de bureaux



vitrés qu'occupe le centre d'appel de Bouygues Telecom. Si l'alignement des deux bâtiments côté mail est parfait, en revanche, côté rue E. Michelin, les vides nécessités par le besoin en surfaces de stationnement et la cour paysagée privative du « Magellan » sont à peine comblés par l'édification d'un bâtiment R+3 à l'architecture peu soignée que constitue la résidence de 48 logements étudiants, « le Pythagore ». Au sud du mail, faisant face à « Bouygues et au « Magellan », se trouvent d'est en ouest, le jardin des Saules aménagé autour de l'ancienne ferme qui est aujourd'hui occupé par le service « Grands Projets urbains et Economiques » de la ville de Tours, une résidence universitaire d'une centaine de logements et enfin l'immeuble de bureaux réalisé par la Société d'Équipement de Touraine, destiné initialement à accueillir le siège de la banque en ligne « Zebank » puis la succursale française de celle qui l'a rachetée « Egg », mais qui accueille aujourd'hui depuis sa fermeture les bureaux de la société d'assurance « Axa » et de la société prestataire de services informatiques « Télétrans » (cf. figure 47). L'objectif de faire du mail F. De Lesseps, l'artère centrale (et) du quartier est ainsi formellement atteint, la monumentalité de la perspective offerte depuis son extrémité orientale, renforcée par la symétrie quasi parfaite des immeubles alignés et de hauteur identique ainsi que l'originalité plastique des édifices qui composent cette perspective composent un agencement urbain de qualité, même si tous ces ingrédients n'appellent pas fonctionnellement l'institution de pratiques sociales très diversifiées (cf. figure 48).



**Figure 46** : L'habitation contemporaine de la Maison des Sciences de l'Homme et du pôle Aménagement de l'École Polytechnique de l'Université de Tours.

Hugues Baudry © 2005.



**Figure 47 :** Le « centre de vie » du quartier, à l'intersection du mail F. De Lesseps et de l'avenue E. Michelin, au premier plan l'esplanade déserte, à droite, l'ancien siège social de « Zebank » aujourd'hui immeuble de bureaux, au centre le mail pavé et au dernier plan, l'ensemble résidentiel « Le Magellan » et son porche monumental.

Hugues Baudry © 2005.



**Figure 48 :** La perspective du mail F. De Lesseps depuis la Faculté de Droit, de Sciences Economiques et Sociales de l'Université F. Rabelais et la place accordée aux piétons !

Hugues Baudry © 2005.

Au sud du « quartier », le parc technologique qui se situe à l'est de la rue J. Watt et au sud de l'avenue M. Dassault, accueille, outre les pôles d'ingénieries productique et informatique de l'école polytechnique de l'Université et la société « Pro Informatique » présents sur le site depuis 10 ans, les ateliers relais mis en place par les pouvoirs publics. Ceux-ci accueillent les bureaux de « Contact Sécurité S.A. », société de vente en ligne de services et produits de sécurité sanitaire et d'urgence aux premiers secours, l'Association Régionale d'Aide aux Urémiques du Centre Ouest (A.U.R.E.C.O.), de « Dimension 4 » société prestataire de services de conception et d'agencement de magasins, de l'agence de l' A.V.A.N.T.E.C. (aide aux technologies avancées), filiale du groupe Dehon, spécialisé dans l'industrie de précision, l'assemblage électronique et la chimie fine ainsi que les bureaux de la société « T.A.C.M. », Tout pour l'Aide et le Confort du Malade, distribuant aux hôpitaux, laboratoires et handicapés un éventail d'équipements sanitaires spécifiques. Face aux ateliers relais se trouvent dans un même bâtiment les bureaux des sociétés « Amiante Diagnostic Conseil » (A.D.C), la direction régionale de l'entreprise « Waterair » spécialiste de la piscine en kit, ainsi que le siège de l' Agence de Matériaux du Centre- Ouest (A.G.E.M.A.C.O.). Plus à l'ouest, de part et d'autre de l'avenue M. Dassault, se trouvent au nord, l'entreprise « Médipréma » (cf. figure 49), spécialisée dans la conception, fabrication, commercialisation et distribution de biens d'équipements médicaux et le siège d' Inetis, filiale du groupe Open, spécialisé en ressources humaines. Au sud, se trouvent les bureaux de la société d'expertise comptable « R.M.A », ceux du cabinet conseil « Actiforces », prestataire de services de formation, recrutement. Puis, en allant vers l'ouest, on trouve respectivement une agence de la société « Fort Dodge », succursale de l'entreprise américaine spécialiste de la santé animale commercialisant des produits pharmaceutiques vétérinaires, deux sociétés d'expertise comptable spécialisées auprès des commissaires aux comptes, un cabinet de conseil pharmacologique « biopharma », le siège de l'Association Régionale d'aide aux Insuffisants Respiratoires (A.R.A.I.R.), une agence de la société Otis (ascenseurs), le siège du groupe MJA, agence de communication multi-services, une agence de la Poste, les bureaux de Sogitel, entreprise spécialisée dans les télécommunications, l'Institut du Médicament de Tours (I.M.T.) proposant une filière de formation professionnelle au service de l'industrie pharmaceutique, cosmétologique et vétérinaire, une société d'expertise automobile auprès des assurances « Ref expertise auto ». Ensuite, au sein du Business pôle, se trouvent le siège de la holding « Artus » spécialisé dans le travail intérimaire, l'agence d'Urbanisme de la Ville de Tours et une

agence du groupe Sogreah, bureau d'étude spécialisé dans l'ingénierie de l'Aménagement et de l'Environnement. On trouve ensuite les différents services de Tour(s) Plus, l'instance politique intercommunale de l'agglomération et ceux spécifiques relatifs au développement des transports en commun (Sitcat), la société « Altima » spécialisée dans la création de sites internet, ainsi que les bureaux de deux compagnies d'assurance (Macif et Maif). Dans la zone « loisirs », les habitations qui s'y sont implantées, d'est en ouest, sont un espace billard/bowling et un « complexe » de 12 salles de cinéma « CGR ». Notons qu'autant les règles générales relatives aux conditions de l'implantation étaient bien définies en terme de matériaux à utiliser et de formes plastiques à produire, autant concernant ces deux habitations l'originalité fait défaut puisqu'on y retrouve les standards de l'architecture commerciale, volume cubique, tôle ondulée, signalétique criarde, pas de quoi participer à l'individualisation du « quartier » donc , même si la couleur gris métallisé dominante est censée créer l'unité de style propre à la « zone d'activité ».



**Figure 49** : Le siège de l'entreprise Médipréma.

Hugues Baudry © 2005.

Quelques remarques s'imposent enfin quant à l'état des lieux relatifs à l'efficace de la vie de quartier, enjeu prôné haut et fort lors de la phase promotionnelle du projet. Du point de vue de la variété des matériaux plastiques, des formes et des volumes produits, l'ensemble des promoteurs et constructeurs sollicités ont remarquablement joué le jeu de l'originalité. Concernant donc la qualité sensible du « quartier », l'aménagement des abords du Petit Cher et du Cher en promenades ainsi que globalement la mise en valeur paysagère des espaces publics participent aussi sans aucun doute de l'institution d'un espace habitable agréable et attractif selon les critères environnementaux et esthétiques, à défaut de constituer un quartier particulièrement vivant socialement. En effet, même si la volonté originelle de création ex-nihilo d'un espace urbain mixte socialement et fonctionnellement sur laquelle mixité est fondée le concept de « quartier vivant », mérite aussi d'être salué, compte tenu du Plan d'Aménagement de Zone qui a réparti dans l'espace les différentes attributions fonctionnelles du « quartier », cette mixité aurait pu faire l'objet d'une mise en œuvre plus volontariste.

En effet, mis à part l'injonction de deux espaces d'activités productives dans la « zone » habitat et l'association des fonctions universitaires, résidentielles et de services autour du mail F. De Lesseps, l'espace du quartier est fortement segmenté fonctionnellement. Ceci apparaît d'autant plus regrettable que la grande majorité des entreprises présentes sur le quartier sont des sociétés prestataires de services élisant domicile dans des immeubles de bureaux, lesquels auraient très bien pu s'implanter près des opérations immobilières résidentielles. En outre, si dans la zone habitat la densité est relativement grande de telle sorte que tout en ayant assuré la création de jardinets privatifs, espaces verts collectifs et surfaces de stationnement (dans la plupart des cas souterraines), la densité des programmes garantit aussi un contact satisfaisant entre les habitations, en revanche dans la zone dite d'activités, la densité apparaît insuffisante, tant les constructions sont distantes les unes des autres du fait notamment de l'emprise des parkings de surface. Par ailleurs, si les sociétés installées sur le « quartier » relevant du tertiaire supérieur et reflétant en particulier le niveau d'excellence du territoire local pour les métiers et technologies de la santé et pour la recherche universitaire renvoient à l'affirmation métropolitaine de Tours<sup>384</sup>, en revanche, on peut déplorer la rareté des

---

<sup>384</sup> On peut constater aussi qu'à travers la conception du quartier des 2 Lions et fort de sa réputation de ville « bien bâtie », la ville de Tours en association avec l'Université, cherche à affirmer sa haute

activités productives commerciales « traditionnelles » dont l'existence conditionne pourtant fortement le potentiel d'interactions sociales fortuites. En effet, non seulement les espaces communs de consommation sont peu nombreux, cinq pour être précis, mais ils sont ou bien largement dépendants d'une fréquentation extérieure au quartier, ce qui leur vaut de fonctionner quasiment en vase clos (« Mac Donald », « C.G.R » et bowling ), ou bien très éloignés du centre, alors que deux d'entre eux, à savoir la Poste et la petite échoppe de photocopies, faisant potentiellement l'objet de pratiques sociales quotidiennes de la part de tous les résidents, salariés, étudiants, auraient mérité d'y être, participant de fait à l'instauration d'un minimum de socialité dans cet espace central qui jusque-là est loin d'être vivant... !

Aussi l'absence totale de commerce de proximité, conséquence de l'inexistence de locaux commerciaux disponibles à la location ou à la vente dans ce qui est censé constitué le centre du quartier apparaît constituer un frein certain à l'instauration d'une atmosphère urbaine au sein de laquelle l'espace public est objet d'échange. Ainsi, d'une manière générale du fait de la partition fonctionnelle de l'espace du « quartier » et de l'absence de lieux de consommation qui pourraient focaliser des mouvements rayonnants provenant de ces différentes zones, les pratiques sociales qui se déploient aux deux Lions sont très largement dépendantes des temporalités relatives au fonctionnement de chacune des « zones », temporalités sociales, qui en l'absence d'espaces fédérateurs ne se croisent pas, autrement dit ne font pas se rencontrer les différents groupes d'acteurs qui occupent le quartier. Seuls les espaces de promenade en marge du quartier, le long du Cher, le long du Petit Cher, aux bords du Lac semblent pouvoir correspondre à des pratiques concordantes dans le temps de la part des résidents comme des étudiants ou des salariés, même si ces pratiques récréatives-là sont largement dépendantes, elles, de la météo ! Quoi qu'il en soit, cela nous amène ainsi à évoquer la place des métriques actuelles qui médiatisent dans l'espace le contact entre l'espace privé et l'espace public. Relativement au fondement du projet qui prévoyait la

---

spécialisation pour les filières de l'aménagement, de l'urbanisme et des politiques territoriales en général étant donné les transferts sur le « quartier » de l'ancien C.E.S.A. (Centre d'Etudes supérieures de l'Aménagement) aujourd'hui pôle aménagement de l'école polytechnique de l'Université et de son département de Géographie, compte tenu de la création d'une maison des sciences de l'homme réunissant notamment les laboratoires de recherches et écoles doctorales relatives aux sciences de la ville, relativement à l'installation du service grands projets urbains et économiques et de l'atelier d'urbanisme de la Ville de Tours ainsi que des locaux de la structure intercommunale Tour(s) Plus. En outre, l'installation du Centre National pour la Formation Publique Territoriale et l'implantation d'une agence du groupe Sogreah participent à la concentration sur le « quartier » d'activités supérieures appartenant à une même filière.

mise en œuvre d'espaces topologiques permettant le développement des mobilités piétonnes, cyclistes et collectives, la concrétisation de cet objectif n'est que partielle, dans le sens où si la construction d'une passerelle entre le « quartier des 2 Lions » et les « Rives du Cher », inaugurée début 2001, destinée aux piétons et cyclistes fait l'objet d'une grande satisfaction de la part de ses usagers et témoigne ainsi d'une réelle volonté politique de créer une alternative aux métriques automobiles, susceptible en outre de susciter de la socialité au sein de l'espace public<sup>385</sup>, en attendant la mise en service d'une ligne de Transport en Commun en Site Propre et la construction préalable d'un nouveau pont sur le Cher à l'emplacement de l'ancien pont des vendéens, ce sont les métriques automobiles qui dominent dans le quartier, au point d'en être saturé avant même qu'il ne soit totalement urbanisé<sup>386</sup>, contrevenant ainsi directement non seulement à la qualité de vie du quartier mais plus généralement à la privatisation de l'espace public et à sa privation de socialités citadines, c'est-à-dire au concept même de « quartier vivant » !

---

<sup>385</sup> « Inaugurée il y a quelques semaines, la passerelle des Deux-Lions est une aubaine pour les habitants des quartiers environnants. Joggers, amoureux et promeneurs s'y retrouvent à chaque rayon de soleil », cf. « La passerelle des gens heureux », article de la N.R. du 3/05/2001, annexe 11.

<sup>386</sup> « Embouteillages et stationnement : alors qu'il n'est que partiellement occupé, le quartier des Deux-Lions pose déjà des problèmes aux automobilistes » cf. « Deux-Lions et des voitures », article de la « N.R. » du 23/03/02, annexe 12.

# — Chapitre 3

## **Du récit de vie à la performance politique des représentations, l’habiter en acte de l’ « urbanaute » contemporain.**

---

### *Préambule*

« Urbanaute » : néologisme commode pour désigner l’urbain, profil type de l’habitant du monde, qui aujourd’hui, subsiste et existe socialement en étant un usager de la ville, qu’elle soit celle où se déroule la totalité de son existence ou qu’elle corresponde à un sol parmi un autre, momentané, dans lequel il est amené à fixer sa résidence. L’objectif de ce chapitre est d’appréhender ce qui constitue le monde vécu de l’urbain, comme stock de valeurs conscientisées se déployant dans l’expérience, à partir duquel il ajuste consciemment ou non ses pratiques pour vivre là où habitent les autres, dépendamment de qui il est en coprésence, avec lesquels ou contre lesquels il est amené à composer, dans la proximité qui institue le jeu de l’intersubjectivité et de l’intercompréhension.



## I/ Les figures de la ville selon Emmanuel : du champ topographique et du champ topologique de l'habitabilité de son espace urbain<sup>387</sup>.

Emmanuel a 31 ans, célibataire et à la recherche d'un poste de conseiller juridique. Il réside à Tours et loge dans le nouveau « Quartier des 2 lions » depuis la fin de l'année 1998. C'est en février 1999 que je le rencontre. Relativement à ma recherche portant sur le « Quartier des 2 Lions », j'avais laissé mes coordonnées dans les boîtes aux lettres des résidents du « Clos du Lac » afin qu'ils me contactent pour un entretien concernant le dit « quartier ». Emmanuel est le seul à me contacter. Il est environ 14h00 quand je pénètre dans son appartement. Pendant qu'il nous prépare un café, je jette un regard sur l'aménagement intérieur : un bureau de "ministre" devant la baie vitrée donnant sur la terrasse, avec un fauteuil de bureau imposant sur lequel il s'installera plus tard, un ordinateur portable, une bibliothèque conséquente comportant des ouvrages de Droit et d'Histoire, des photos de famille sur les murs, une collection de couvre-chefs militaires sur les étagères, un canapé en cuir sur lequel je suis assis, un meuble hifi-vidéo. L'entretien commence, il durera un peu plus d'une heure et demi.

On remarque dans le rapport qu'Emmanuel entretient avec l'espace urbain que différentes échelles sont combinées, il fait référence à Paris, à Versailles, à Florence, à Bergame, à Bourges, à Lyon, à Marseille, à Tours et à son agglomération. Il cite un certain nombre de rues du centre de Tours (rue Nationale, rue du Commerce, rue Marceau, avenue Grammont, boulevard Béranger, rue de Bordeaux, le carrefour de Verdun), certaines places (Place Plumereau, Jean Jaurès, des Halles, de la Victoire, de la Résistance, Place Thiers), certains quartiers (Colbert, Febvotte, Prébendes) ou des lieux indépendants (la gare, le palais de Justice, l'Hôtel de ville, l'école Ste Marguerite, la Clinique des Dames Blanches, la clinique Flemming, l'A.N.P.E., la C.A.F., la Poste). Il différencie le "*coeur*" de ville, c'est-à-dire l'hyper-centre dont la rue Nationale sert de "*colonne vertébrale*", du centre de Tours qu'il délimite entre "*Loire et Cher*" et auquel il exclut et oppose en terme de rapport affectif ce qui pour lui n'est plus la ville mais la banlieue (Les « quartiers » du « Sanitas » et des « Rives du Cher » qui sont localisés

---

<sup>387</sup> Cf. entretien retranscrit dans sa totalité en annexe 13.

pourtant entre la Loire et le Cher, le quartier des Fontaines), mais aussi les communes de l'agglomération, (Joué-lès-Tours, Chambray-lès-Tours, la Riche, St Pierre des Corps). *"Quand on prend Tours intra-muros, c'est-à-dire quand on prend pas les Z.U.P., c'est une ville qui est claire, qui respire, qui est spacieuse"*. Ainsi de même qu'il oppose, comme il le dit lui-même, la ville et la campagne, Paris et la Province, il oppose le centre-ville à ce qui ne l'est pas et qu'il qualifie sous le terme générique et péjoratif de banlieue. *"(...), la banlieue je n'aime pas, c'est merdique"*. La partition qu'il met en place, même si elle associe des échelles multiples, est sélective. Elle valorise les espaces centraux de la ville dans lesquels il est en sécurité, où il peut flâner et admirer *"les vieilles pierres"* et rejette les espaces qui ne sont pour lui que des *"extensions de la ville"* où il n'y a pas d'activité commerciale et donc pas de vie, et qu'il ne connaît pourtant pas. Néanmoins, son quartier qu'il admet ne pas être en centre-ville ne fait pas l'objet d'une qualification illégitime. Au contraire, il fait l'objet d'un attachement particulier et, si l'on porte attention à ses métriques, on est frappé par le soin qu'il met à établir les seuils qui le séparent des autres, tant au niveau de son quartier (*"Le quartier des 2 Lions est vachement rassurant, il y a des frontières naturelles, (...), c'est bien enclavé, bien protégé. J'aime cette ambiance confinée"*), qu'au niveau de son logement (*"Mon appartement à Bourges, je l'appelais ma citadelle, (...) c'était derrière une énorme porte cochère avec un digicode, donc de l'extérieur, impossible de rentrer. Le pied ! (...) c'est agréable quand tu es chez toi de savoir que tu ne seras pas dérangé si tu n'attends pas de visite"*). Ce territoire dans lequel il fixe des bornes franches s'étend à toutes ses pratiques citadines et à sa propre mobilité (*"Même en ville, j'ai tendance à vouloir reconstituer un petit peu mon univers (...). J'aime bien aller aussi toujours au même endroit, en pays de connaissance en fait"*). *"J'ai du mal à partager les transports en commun. Dans ma voiture, j'ai mon téléphone, j'ai ma radio"*). La récurrence du champ topographique dans le discours d'Emmanuel est frappante, ce qu'il recherche c'est se sentir chez lui partout. La formule *"le quartier, il est un petit peu à l'image de ce que je suis en ce moment, il est en devenir et c'est pour ça que je m'y sens bien"* est symbolique, elle traduit un besoin de personnaliser son territoire, de le personnifier. Les valeurs individualistes qui fondent ses pratiques socio-spatiales s'accompagnent ainsi d'une angoisse exacerbée devant l'insécurité qu'il associe à un problème culturel, celui de la banlieue : *"des ghettos"*, des *"lieux dortoirs"* dans lesquels il ne peut concevoir s'établir. Disons que ses stratégies de mobilité à l'intérieur de l'espace urbain se calquent sur ses références socioculturelles qui sont celles d'un Parisien de province,

traditionaliste. Pour lui, l'espace urbain légitime ne peut être que celui qui renvoie à une certaine forme d'élitisme social. C'est ainsi qu'il considère comme *"épouvantable"* les grands ensembles, c'est aussi la raison pour laquelle il se défend presque d'aller faire ses courses dans les hypermarchés : *"Cette concentration de personnes, ça ne me plaît pas du tout. C'est une concentration commerciale et ce mercantilisme ne me plaît pas du tout"*. Alors qu'il reconnaît que c'est *"l'effervescence commerciale"* qui fait la ville, son comportement socio-politique est révélé à travers la dénonciation de la consommation de masse et des grands centres commerciaux. *"Je trouve effroyable ce modèle de ville américaine"*. En outre, il se positionne socialement au sein de la ville comme *"un citoyen"* respectant *"des normes"* culturelles, *"je crois qu'être civique, c'est être courtois"*, ce que ne sont pas selon lui *"les jeunes de banlieues (...) qui ne s'approprient pas les espaces publics dans les normes prévues. On ne peut pas dire que ça me heurte, je le comprends, ça ne veut pas dire que j'excuse"*. La tonalité sentimentaliste-territoriale observable à travers les représentations d'Emmanuel est flagrante, les métriques topologiques sont également présentes à un niveau moindre dans son discours. Ces dernières relèvent de représentations intelligibles comme des formes d'appropriation de la ville en ses réseaux. C'est ainsi qu'Emmanuel raisonne en terme d'accessibilité, de consommation de la ville à travers ses déplacements qu'il effectue de préférence en voiture afin de ne pas perdre de temps et surtout parce qu'il y est seul. Mais il aspire également à se promener à pied, à *"flâner"* à condition qu'il soit dans *"la vieille ville"*, *"lieu de détente"* et *"lieu de vie"* où il se rend spontanément, où il a ses habitudes et ses repères socioculturels qui participent d'une valorisation de l'urbanité au sens traditionnel. *"Tout le côté ludique, les lumières, les couleurs, le côté culturel, c'est agréable. Tours, c'est un petit Paris dans ce sens où il y a ces grandes rues dégagées, cet urbanisme, il y a de la circulation, des piétons, des flux, il y a du monde, il y a du vin, du bien, il y a du mouvement"*. Si il ne fait aucun doute qu'il est un consommateur sentimental d'urbanité et qu'il accorde à sa mobilité une grande importance, la découverte de la ville pour elle-même à travers la diversité et la mixité des hommes et des choses qui l'instituent est étrangère à ses pratiques. Il n'a aucune envie d'aller dans des lieux qu'il ne connaît pas, où il n'a pas ses marques, sauf s'il est accompagné, auquel cas seulement il se permet d'aller vers *"l'inconnu"*! Il existe ainsi entre Emmanuel et la société urbaine dans laquelle il vit une réelle coupure, l'espace apparaît dans son discours comme un critère d'une segmentation culturelle et sociale.

## **II /L'identité socio-spatiale de Stéphane : de la revendication collective des valeurs de l'habitat urbain**<sup>388</sup>.

Originaire de Saumur, Stéphane à 24 ans. Il est étudiant en maîtrise de droit à l'Université F.Rabelais sur le site de l'ex-technopôle. Il est domicilié boulevard Heurteloup à Tours depuis 5 ans dans un studio lui appartenant. Je le rencontre le même jour qu'Emmanuel, l'interpellant spontanément alors qu'il sortait d'un cours. Nous convenons d'un rendez-vous le lendemain même. Contrairement au fait qu'Emmanuel avait des informations très générales sur l'objet et la nature de l'entretien, j'avais été moins évasif avec Stéphane, le contexte d'interlocution est donc différent.

Dans notre entretien, Stéphane emploie quasi constamment le pronom "on" au sens de « nous », qui renvoie soit à un collectif générique d'étudiants, groupe social auquel il appartient et dont il pense refléter les opinions soit à un acteur impersonnel de nature politique dont il se détache. On peut appréhender l'identité socio-spatiale de Stéphane à travers les échelles auxquelles il fait référence, (de la rue à la Terre!), ce qui tend à démontrer qu'il s'estime acteur de l'œkoumène mondial. L'étude de ses métriques révèle la nature topologique de son habitat mental. Stéphane raisonne en terme de mouvement et de déplacement: *"C'est ça qui fait une ville. C'est le mouvement en ville qui est important"*. Stéphane se déplace uniquement en bus et à pied, son discours se focalisant de manière surprenante sur la circulation des hommes au sein de la ville. Sa ville idéale serait *"sans automobiles avec uniquement des transports en commun"*. Ce qui le frappe à Tours c'est l'absence de centralités secondaires, *"Toute l'activité est concentrée"*, *"dès qu'on passe de l'autre côté de l'axe Boulevard Heurteloup-Boulevard Béranger, dès qu'on va vers le sud il n'y a plus rien du tout quoi! Entre St Pierre des Corps et ici, il n'y a rien du tout quand même alors qu'il y a un espace assez vaste où il y a des habitants"*. *"À part le centre-ville, il n'y a pas de quartier qui se distingue des autres"*. Les transports en commun, *"c'est fondamental pour créer différents lieux de vie"*, *"ça permet aux gens de se déplacer, donc toute la vie*

---

<sup>388</sup> Cf. entretien retranscrit dans sa totalité en annexe 14.

de la cité n'est pas concentrée en un endroit" et ajoute-t-il sur un ton de dépit et en haussant la voix, à Tours, "il y a un très gros problème de ce côté là"! Il se révèle ainsi apte à dénoncer les dysfonctionnements urbains en commençant par ce qui le concerne directement c'est-à-dire par le déficit de transport en commun. "En maîtrise, il y a les trois-quarts qui viennent en voiture, il y a un problème. La plupart habite en centre-ville, ça veut dire que pour faire trois kilomètres, tout le monde va prendre sa voiture." "Je concentre vachement sur la circulation parce que c'est la première opinion que j'ai par rapport à la ville", "Je pense que la circulation, c'est un défi lancé à la ville!", "Déjà, si on enlevait la circulation on pourrait mieux penser l'avenir d'une ville". "Si on enlevait la circulation, la vie serait meilleure". Ce qu'il dénonce, c'est la circulation automobile "réservée à l'intérêt particulier de chacun" et "première cause de mal-être". Ce que critique Stéphane à travers son obsession de la circulation automobile, c'est le manque d'humanité et de socialité au sein de la ville, les flux de circulation l'oppressent : "On a carrément enfermé la ville quoi!". C'est caractéristique d'un idéal de vie plus « humain », d'une ville plus proche des gens qui l'habitent : "Comme on est étudiant, on a beaucoup de temps libre donc on réfléchit plus en terme de qualité de vie en fait". Non seulement il dénonce les causes de son malaise, les flux de circulation, "la circulation moderne", mais aussi ses conséquences "la pollution", "le stress", l'isolement de certains quartiers, la déconcentration commerciale aux entrées de ville qu'il considère comme un problème "mafieux", il élargit ainsi sa critique à l'urbanisme proprement dit et au-delà de la critique il donne ses solutions. Considérant la ville comme un "système", il compare deux modèles de croissance de la ville à partir de ses références : les villes des Etats Unis et d'Australie par rapport aux villes européennes. "Des villes très étendues, ça a l'avantage de respecter un petit peu l'homme en fait! L'homme est entouré d'un espace qui est à sa mesure, qui est assez grand. On est pas les uns sur les autres." Ici, la réflexivité de Stéphane qui fait part d'une remarquable pertinence met en perspective la contradiction propre de l'individu moderne, aspirant à la fois à être à distance de ses semblables et qui ne renie pas pour autant fondamentalement le contact de l'autre. "Et les inconvénients, c'est que ça l'appauvrit d'une certaine manière (...). Alors que "Lorsque l'on concentre, l'homme a du mal à s'y retrouver. Ça fait un peu industriel (...) mais ça favorise l'échange entre les gens". Stéphane est ainsi à la recherche de son territoire urbain, il est à la recherche de racines existentielles. "En ville le problème c'est qu'on est un peu détaché de notre environnement,(...) c'est-à-dire du ciel". Il est à la recherche d'une ville refuge

végétalisée et humanisée : *"Si on enlevait les routes, on pourrait plus penser au confort de l'homme (...) on pourrait aménager des grands espaces verts au milieu des voies (...), il pourrait y avoir des manifestations artistiques, beaucoup plus de gens qui font de la musique."* Il est favorable au développement des zones piétonnes et des marchés dans les quartiers, bref pour plus de socialité, pour moins d'anonymat. *"Je pense que quand l'homme s'organise naturellement, il se regroupe un peu tout le temps"*. Mais son discours est également teinté symétriquement d'un ton nostalgique et localisant, d'un désir peut-être inconscient de vouloir se sentir à la campagne tout en étant en ville, davantage d'ailleurs dans sa socialité que dans sa configuration spatiale puisque Stéphane semble attentif au développement de la vie culturelle urbaine, dont il souhaite qu'elle soit exploitée davantage à partir des ressources locales de la ville de Tours. S'il fait référence au patrimoine local, il pense également aux jeunes artistes locaux pour valoriser l'image de la ville de Tours. Ce qui prouve une demande forte d'urbanité, il propose en effet que la vie culturelle et artistique s'approprie les rues et les places. *"On pourrait organiser des concerts place de la Gare pendant les festivals"*. C'est l'expérience urbaine et sociale de Stéphane qui explique une identité spatiale globalement pro-urbaine mais également une identité socio-politique qui se traduit à travers un discours plus global sur la ville en tant que système et en tant qu'enjeu pour la société. Il s'engage ainsi dans un discours universaliste et libéral. *"On habite sur Terre quoi !", "Le dynamisme d'une ville, ça ne peut être engendré par une action autoritaire de l'homme, des pouvoirs publics"*. Socio-politiquement le positionnement de Stéphane se révèle également dans la dénonciation de la monétarisation des choses, la consommation de masse étant synonyme d'une certaine décadence, d'une perte de sens des valeurs causée par l'association du politique et de l'économique à laquelle renvoie un *"ils"*. A propos des centres commerciaux : *"ils poussent le marketing à son plus haut degré, c'est invraisemblable quoi ! J'ai horreur de tout ça. Pour pouvoir s'étendre, il faut des autorisations, c'est un peu mafieux tout ça quand même"*. A la fin de l'entretien il formule une image paradoxale selon une figure métalephtique, évoquant la cause (le présumé de la composition sociale d'un quartier) pour exprimer la conséquence (le caractère plus ou moins esthétique de celui-ci) : *"C'est moche le quartier Velpeau quand même, c'est grave. Je pense que c'est pire que le Sanitas, parce que le Sanitas, tu sais que c'est réservé aux logements sociaux, il n'y a pas d'argent mais là, c'est de la propriété privée"*. Ainsi les espaces légitimes (qui ne sont pas "moches") sont les quartiers historiques, aux rues étroites et sans circulation (quartier cathédrale, Blanqui,

Colbert) et les bords de Loire : espaces où il peut se promener, qui ne sont pas "*beaux*" mais "*pittoresques*", il légitime les lieux où les formes des objets renvoient à des valeurs culturalisées qui lui sont propres, des valeurs relevant de l'urbanité européenne traditionnelle.

### **III/ De l'adaptabilité de l'intentionnalité actorielle à la nouveauté d'un ailleurs et à l'étrangeté de l'autre, l'habitat hybride d'Isabelle, Hélène<sup>389</sup> et Martial, français « expatriés » à Amman.**

Isabelle, Hélène et Martial sont tous trois français, installés à Amman depuis respectivement 2, 4 et 5 ans. C'est lors de mon séjour de deux années en Jordanie que j'ai été amené à les côtoyer quasi quotidiennement les ayant eu pour collègues et/ou comme amis.

Isabelle a 40 ans, est célibataire, et est originaire de Montpellier où elle a vécu 30 ans. À 28 ans, après avoir obtenu une maîtrise de S.T.A.P.S. et fait du volley-ball en compétition, elle passe le concours de professeur des écoles, qu'elle obtient. Deux années de professorat dans l'Hérault plus tard, elle fait une demande de détachement pour le Gabon. Elle y réside 5 ans. De 35 à 38 ans, elle séjourne à nouveau en France, elle y devient propriétaire d'un cabanon de pêche près de Béziers. Depuis septembre 2004, Isabelle réside à Amman. En dehors de son activité professionnelle, Isabelle mène une vie centrée sur ses pratiques sportives très diversifiées, individuelles et/ou collectives et sur la recherche d'opportunités de sorties festives et/ou culturelles. Hyper active, la personnalité d'Isabelle est marquée par deux contradictions. Indépendante, et si ce n'est fière de l'être, en tout cas fortement attachée à la liberté que lui procure sa situation familiale de célibataire, Isabelle sollicite beaucoup la compagnie de l'Autre. Toujours fidèle à sa vocation initiale de sportive, Isabelle a une activité physique et des pratiques alimentaires, intense et saines, et par ailleurs un goût prononcé pour la vie nocturne et les pratiques courantes de noctambules. Après deux années scolaires passées à Amman, Isabelle, repart en Afrique à la rentrée 2006, cette fois-ci, dans une école « Elf » au Nigéria.

Hélène a 28 ans, est célibataire et est originaire de la ville de Mayenne où elle a vécu jusqu'à 18 ans. De 18 à 24 ans, elle habite Nantes ou elle fait ses études de lettres, elle y obtient le C.A.P.E.S.. À 25 ans, l'année où elle devait faire sa première rentrée

---

<sup>389</sup> Cf. entretien d'Hélène en annexe 15.



scolaire en tant que professeur de français, elle rencontre un étudiant en lettres s'apprêtant à partir en Jordanie comme volontaire international. Hélène se renseigne alors sur d'éventuels postes vacants à l'école française d'Amman, par chance le poste de professeur de français du collège est libre, elle se pacse alors avec son ami pour bénéficier du « rapprochement de conjoint » et obtient le poste. Quelques mois après leur arrivée à Amman, le couple se sépare, mais Hélène conserve son poste pendant 4 ans. Passionnée par son travail, Hélène s'investit beaucoup dans la préparation de ses cours de français et de latin. Elle anime par ailleurs deux ateliers de théâtre dans le cadre de l'école. Passionnée de danse, Hélène la pratique dans une école de danse contemporaine locale où elle se rend trois fois par semaine. Attirée par les langues, Hélène s'investit également dans l'apprentissage de l'arabe, à la fois classique et dialectal ; maîtrise de la langue qui lui tient à cœur. A l'affût de toute pratique pouvant valoriser ses qualités propres et son image aux yeux des autres, la personnalité d'Hélène est marquée par un besoin de reconnaissance profond, motivé par la réussite matérielle et sociale que sa famille a perdu subitement. Après avoir effectué chaque année depuis 5 ans, des stages de connaissance de soi, via le théâtre, la danse et le chant, Hélène décide en septembre 2005 de faire une pause dans sa carrière d'enseignante, elle est inscrite dans une école de théâtre réputée de la capitale parisienne.

Martial a 34 ans, est marié et est originaire de Caen où il a vécu jusqu'à 20 ans. En conflit avec sa famille, Martial quitte la métropole française pour les Seychelles, il y trouve un emploi dans la restauration. Deux ans après, il part pour la Guadeloupe, il y rencontre Valérie, professeur des écoles, divorcée et mère d'une petite fille. Ils s'y marient. En 1995, ils s'installent ensemble en Colombie. Ils y restent 7 ans. En 2002, la famille arrive en Jordanie, souhaitant se rapprocher de la métropole tout en continuant de résider à l'étranger. Valérie travaille à l'école française, Martial y obtient un poste de recruté local<sup>390</sup> comme bibliothécaire. En 2005, Martial propose à un parent d'élève,

---

<sup>390</sup> Statut d'un salarié local, rémunéré directement par l'école française relativement au droit du travail jordanien et non par le ministère de l'Education Nationale Français, autrement dit, il s'agit d'un poste bien rémunéré au regard du salaire moyen jordanien mais très (très) mal rémunéré comparativement à ce que ce même emploi « vaudrait » en France. J'en profite d'ailleurs pour passer un coup de gueule très personnel au nom de tous les recrutés locaux exerçant dans les écoles françaises de l'étranger, conventionnées par l'Etat Français. Recrutés locaux (enseignants, assistants pédagogiques C.N.E.D., assistances maternelles ) qui mettent leurs compétences professionnelles et pédagogiques au même titre que leurs collègues français résidant en France ou que leurs collaborateurs directs à l'étranger titulaires d'un statut de « résidant » voire d' « expatrié », au profit de la promotion de la langue et de la culture française et qui sont la plupart du temps sous payés mais qui, en plus, n'obtiennent aucun droit (chômage, retraite). La logique « commerciale » est ainsi souvent dominante par rapport aux objectifs pédagogiques dans ces écoles gérées par des conseils d'administration privés, de telle sorte donc qu'on préfère

propriétaire de nombreuses librairies dans le Proche-Orient, avec qui il avait travaillé dans le cadre de l'organisation de « la semaine du livre », l'idée d'ouvrir une « crêperie librairie » française près du Centre Culturel Français d'Amman à Jebel Lweibdeh. Il en est depuis un an le responsable. La même année, le couple décide de devenir propriétaire d'un appartement dans la capitale jordanienne, ils décident donc d'y établir leur résidence durablement. La personnalité de Martial est marquée à la fois par son dévouement à sa vie de famille, ses activités quotidiennes le menant, jusqu'à ce qu'il change d'emploi, à tout faire au quotidien pour faciliter la vie du foyer (courses, bricolage, repas) tout en ne renonçant pas à ses plaisirs individuels (sports, escapades entre-copains le soir et/ou le week-end).

Isabelle, Hélène, Martial sont ainsi trois représentants de l'espèce nomade, fixant leur résidence tantôt ici tantôt là dans l'œkoumène mondial relativement à des choix personnels. Si pour les filles, ce choix de « l'ailleurs » est à mettre en relation avec l'opportunité d'y exercer leur emploi, pour Martial, il s'agit à l'origine avant tout de s'échapper du « là » où il est né et à grandi, « *la première fois, je suis parti pour fuir un quotidien invivable, pour trouver du soleil, ensuite seulement pour des raisons professionnelles* ». D'une manière générale, tous les trois imputent leur décision de vivre à l'étranger pour vivre autre chose, l'expatriation étant alors recherchée précisément pour ouvrir le soi à la nouveauté, comme une expérience initiatique à vivre. « *Mis à part l'expérience professionnelle c'est la rencontre d'autres cultures qui m'a motivée, l'enrichissement personnel et l'ouverture d'esprit, voir les choses différemment de la façon dont on les voit en France, avoir une tranquillité d'esprit qu'on a pas en France* », partir de chez-soi pour se découvrir soi, c'est que signifie Isabelle. L'expatriation répond à ce besoin profond de confronter son moi à l'autre, comme si elle forçait l'égo tourmenté, replié sur lui-même de l'homme moderne, à s'ouvrir sur le « vrai » sens de la vie. « *J'ai rencontré et fréquenté ici, des gens que je n'aurais jamais rencontrés en France, parce qu'ils sont d'un milieu social différent du mien, parce qu'ils sont plus âgés, parce qu'ils sont d'horizons culturels très divers, parce qu'ils viennent d'autres pays* » (Hélène). Epanouissement... le mot revient, l'objectif existentiel de l'homme moderne est de s'épanouir, d'enrichir son moi. Si pour Isabelle

---

embaucher du personnel au rabais (quitte à ce qu'il soit à peine francophone et qu'il n'ait pas connaissance du système éducatif français) et rebuter les francophones ayant les compétences et la motivation à accepter ce type de contrat.

l'épanouissement tiré de l'expatriation semble provenir des contacts physiques et concrets avec les « autochtones » : « *Ce qui est épanouissant, ce sont les nouvelles rencontres, de découvrir les gens de son quartier, le pays, les pays alentours, se rendre compte de la chance qu'on a d'être français* » (Isabelle), on réalise par là même qu'en raisonnant en terme de voyages et de découvertes, c'est-à-dire en consommant les ressources spatiales touristiques des échelles de l'espace où elle se trouve et relativement à ses moyens, c'est l'accessibilité matérielle de l'exotisme qui est finalement recherchée. Cette représentation plus matérialiste des bienfaits de l'expatriation est ainsi plus clairement exprimée par Hélène, « *il y a le plaisir d'être à l'étranger, de découvrir une autre culture et une autre langue mais aussi tous les avantages qu'apporte l'expatriation, une vie agréable et confortable matériellement, très différente de la vie en France, ajouté au fait que la Jordanie est un pays très agréable, qu'on se déplace très facilement à Amman et que les gens sont dans l'ensemble très sympathiques* ». Aussi, ce qui apparaît évident, c'est que la volonté de s'expatrier renvoie certes à un désir profond de s'ouvrir au monde, mais qu'il n'efface en aucun cas l'enjeu de l'épanouissement moderne, du bien être matériel, de la satisfaction des loisirs, de la réussite sociale, de la gestion de son temps quotidien. Il y a donc finalement une réalité à double face dans l'expatriation, elle peut être une fuite salvatrice vers un ailleurs, une épopée extatique vers l'Autre et en même temps elle n'est jamais déconnectée des enjeux normatifs du monde d'où l'on vient, quand bien même on déclare, comme Martial, vouloir s'en préserver, « *je pourrais peut-être parler d'épanouissement professionnel si je n'avais pas peur d'être grotesque tant cela importe peu. Le seul épanouissement qui compte vraiment étant d'ordre spirituel (au sens philosophique et non religieux), ce qui est certain c'est qu'il est essentiel de cultiver son épanouissement* ».

Isabelle, Hélène, Martial n'habitent pas leur pays d'origine mais ils n'habitent pas totalement l'ailleurs où ils se trouvent, ils cohabitent avec les jordaniens mais ne coexistent pas avec eux, s'expatrier n'est pas un dépaysement total, un exil, dans le sens où se poser dans une ville du monde en sachant qu'on peut en repartir instantanément ne contraint pas à abandonner, ses valeurs, ses pratiques sociales, ses normes ; à les adapter oui, mais l'expatrié reste fondamentalement baigné de sa culture. Il peut projeter son existence sur ce territoire mais il ne sera jamais ce territoire, il y a dans la vie d'Isabelle, d'Hélène ou de Martial quelque chose de plus ou moins superficiel directement lié à leur statut d'étranger. C'est Hélène qui, des trois, exprime le mieux de quoi il retourne,

sans doute parce que c'est elle qui malgré son investissement pour se mêler à la vie locale « souffre » le plus de l'impossible conformisation de son « monde » au monde jordanien : *« je m'épanouis ici mais d'un autre côté pas vraiment, je ne maîtrise pas assez bien la langue pour me sentir intégrée et suffisamment à l'aise, je ne peux pas lire le journal, comprendre la radio ni la télé, je me sens coupée de la population jordanienne (... ) la mentalité jordanienne, et notamment tout ce qui a trait aux rapports hommes / femmes, n'est pas toujours facile à vivre au quotidien »*. C'est ce que signifie aussi Isabelle lorsqu'elle déclare ressentir *« des difficultés certaines avec la différence culturelle, et la religion musulmane, avec tout ce que cela implique »*. De ce décalage normatif entre la culture locale et leur culture française résulte donc un problème d'intercompréhension inévitable, *« il y a tellement de règles, implicites ou pas, que même si personne ne tente de nous les inculquer, respectant notre étrangeté d'étranger, on reste finalement en marge, et souvent prompts à la gaffe »* révèle Martial avec lucidité, qui déclare par ailleurs ne pas *« avoir assez de temps, de persévérance et de volonté »* pour apprendre la langue, premier pas vers une possible intercompréhension. Or, alors que la maîtrise de la langue serait une condition à l'intégration des normes et des valeurs locales que transmet le langage, le fait que son apprentissage, même partiel, ne lui semble finalement pas nécessaire pour vivre en Jordanie témoigne de la superficialité de son existence sur le territoire jordanien, il est là comme il pourrait être ailleurs. C'est aussi ce qu'exprime Isabelle vis-à-vis de la maîtrise de la langue : *« J'essaye d'apprendre, en tout cas j'ai pris des cours pendant trois mois, mais ça été un échec, j'apprenais pas mes cours et puis comme je n'essaye pas plus que ça d'aller vers les jordaniens...sans pratique, ça risque pas de marcher »*. Quand on peut gagner son pain et l'acheter sans que la maîtrise de la langue soit nécessaire, pourquoi en émettre le besoin ? Cela ne signifie pas que les expatriés, français en l'occurrence, soient particulièrement arrogants ou paresseux, l'exemple d'Hélène révèle le contraire *« J'ai appris le dialectal et un peu de classique, pour pouvoir me débrouiller seule, par goût, envie et pour m'intégrer un minimum »* ; mais cela montre qu'il y a dans une capitale du Proche Orient comme Amman suffisamment de ressources pour que la vie sociale d'un occidental ne soit pas paralysée par la barrière de la langue (on y reviendra). Par contre, si la langue est cruciale pour l'entente mutuelle, celle-ci ne s'y réduit pas, elle suppose en effet que les comportements, les attitudes s'adaptent aux usages établis qui conditionnent l'accès à certains espaces, et à travers eux, le contact avec ses occupants, *« Je fais attention à mon comportement avec les femmes, j'évite de*

*les fixer ou de les dévisager même si parfois je les trouve vraiment jolies, je trouve un compromis entre mon respect des autres et ma liberté individuelle » (Martial), « J'adapte surtout ma façon de m'habiller, je fais attention à ne porter que des vêtements longs pour ne pas avoir à supporter de regards insistants ou désagréables sauf si je suis accompagnée ou que je me déplace en voiture. Je ne m'habille pas de la même façon si je vais en basse ville ou à Abdoun, dans les quartiers occidentalisés. Pendant le ramadan, je veille à ne pas manger ni boire en public pendant la journée » (Hélène). Cet ajustement intentionnel des normes sécularisées des occidentaux aux normes non sécularisées de la société jordanienne semble aller de soi pour Hélène et Martial. La notion de respect ici invoquée par Martial traduit l'idée que cet ajustement relève pour lui du B.A.-ba de la vie en société, alors que cela pose davantage de problèmes à Isabelle, qui, on va le voir, fait le tri entre les règles d'usage avec lesquelles elle est amenée à composer au quotidien, comme si précisément certaines règles sociales jordaniennes mettaient à mal ses propres valeurs. En outre, on va s'en rendre compte, l'acquisition ou le rejet de ces normes se joue dans l'expérience, autrement dit, l'univers normatif de l'individu évolue dans le présent des situations qu'il rencontre. « Je fais attention à ma tenue vestimentaire maintenant mais depuis peu, un soir je suis allée à « Sport City » en short et j'ai eu peur, j'étais toute seule et un mec m'a craché dessus, il m'a rien fait d'autre tu sais, mais j'ai eu la frousse, du coup je fais plus attention, sinon je respecte évidemment le ramadan, par contre je me refuse encore à monter derrière dans le taxi, tous les hommes montent à côté du chauffeur, je vois pas pourquoi je le ferai pas, et puis même si ça se fait pas non plus, je me rends seule dans les administrations pour payer mes factures, d'abord parce que j'ai pas de mari et pas de domestique pour le faire à ma place mais surtout parce que c'est moi qui consomme et parce c'est moi qui travaille pour pouvoir les payer, sinon je suis déjà allée dans un café en basse-ville, un café arabe, réservé aux hommes, je me suis fait dévisagée, ils se sont arrêtés de jouer aux cartes jusqu'à ce que je me mette à une table, j'ai bu mon café et je suis partie, ils n'ont pas eu l'air d'être plus dérangés que ça». Ce poids des normes relatives au genre, vis-à-vis desquelles Isabelle, en les refusant partiellement, joue la provocation ; attitude qui manifeste aussi de sa part un certain courage, non emprunt de naïveté d'ailleurs - peut-être - dans son combat féministe ; est également ce qui a traumatisé le plus Hélène : « Il y a deux ans, j'ai été invitée à un repas d'Iftar dans une famille dans la campagne de Jérash. Je me suis retrouvée dans la cuisine, avec les femmes, à manger à même le sol les restes des hommes qui eux mangeaient dans le*

*salon, ça m'a blessée, pas le fait de me retrouver moi, ici, à ce moment-là, dans cette situation, au contraire, j'étais contente de partager l'évènement, mais c'est de voir le décalage entre la vie de ces femmes et la mienne, c'est pas qu'elles semblaient tristes, mais de voir leur condition* ». Si le fait de vivre dans un pays différent culturellement suppose que l'expatrié taise une partie de ses normes et de ses valeurs, ce qui va de soi a priori quand on fait le choix d'aller vivre ailleurs, ici, le décalage est tel que finalement, les règles d'usage qui s'appliquent relativement à telle ou telle pratique font que les expatriés en finissent par cohabiter avec les jordaniens plus qu'à coexister avec eux, voire à ne vivre qu'entre gens du même « sol communicationnel », au point donc finalement de vivre en vase clos « *Je me suis installée à Djebel Lweibdeh parce que ce quartier était proche du centre culturel français et que, quand je me suis installée, je me suis dit que je serais mieux dans un quartier où vivent pas mal d'autres français* », et d'en être frustré « *le fait de faire partie d'une petite communauté procure parfois une sensation d'étouffement* » (Hélène). Si cette petite communauté n'est pas nécessairement franco-française, c'est malgré tout celle qui parvient à se retrouver autour de la langue internationale qu'est l'anglais et/ou autour de pratiques accessibles à une certaine élite locale. Faire de la danse, sortir le soir pour danser, aller au théâtre, boire un verre, partir en week-end au bord de la Mer, sont des pratiques communes voire populaires pour les occidentaux, ce sont des aspirations élitistes pour les jordaniens, voire perverses, si bien que sans vouloir tomber nécessairement dans le snobisme, l'expatrié qui veut boire une bière en vient à fréquenter les bars des hôtels internationaux, l'expatriée qui veut se baigner en maillot de bain en vient à aller sur les plages privées, celui qui veut acheter sa marque de biscuit préférée en vient à aller dans le supermarché Carrefour... Pourquoi renoncer à ses pratiques quand il y a l'offre pour les satisfaire ? Amman est une métropole « mondiale » dans laquelle l'urbanaute n'est pas totalement dépaycé.

Il est nécessaire de nuancer ces propos et d'en revenir à la réalité qu'est l'expatriation. S'installer dans un ailleurs renvoie nécessairement à être présent dans un espace nouveau. Et même si Amman en l'occurrence est une métropole mondialisée, elle est avant tout la capitale singulière moderne d'un pays arabe en développement. On n'habite pas Amman comme on habite Montpellier, Bogota, Libreville ou Caen... et a priori c'est bien ce choix de transporter son moi vers un ailleurs qui est à l'origine de l'expatriation. Aussi, même si les différences culturelles entravent dans certaines situations l'intercompréhension, les situations intersubjectives par lesquelles la

communication s'établit, au travers desquelles les deux mondes se rejoignent, malgré la barrière de la langue et des normes religieuses, se réalisent nécessairement. Autrement dit, en s'expatriant, Isabelle, Hélène et Martial ouvrent nécessairement leur monde vécu sur une autre réalité. En effet, c'est déjà dans le rapport physico-sensible primitif que l'ouverture de l'esprit se réalise, quand le corps et les sens s'éveillent au contact d'un paysage et d'une ambiance visuelle, sonore, olfactive..., singulière ; objet d'une intuition à partir de laquelle la conscience extrait l'essence de la nouveauté, de l'étrangeté. « *Quand je suis arrivée la première fois, il faisait nuit, je suis arrivée, normal, par l'autoroute, y'avait les affiches publicitaires, des grosses « merco », le taxi, il était un peu kitch mais nickel, à part les palmiers franchement qui me faisaient dire que je pouvais être en Jordanie, je me sentais pas trop dépaysée, j'ai commencé vraiment à me sentir ailleurs quand j'ai vu les premières maisons, dans les lumières de la ville, toutes serrées sur les collines, et puis c'est vers 4h du mat' que le déclic est arrivé, l'appel à la prière, l'écho des muezzins dans la nuit, c'est super beau et en même temps un peu glauque, tu prends conscience de la place qu'a la religion dans le quotidien des gens, j'adore en fait...* » (Isabelle). Des couleurs, des formes, des sons, des odeurs, une chaleur...autant de réalités sensorielles, poétiques par lesquelles on vit l'ailleurs et la nouveauté. C'est dans le vécu même de la situation que la conscience s'ouvre à la nouveauté et synthétise ce qui est perçu, en les confrontant à ce qu'elle a déjà connu et en leur donnant du sens. L'expérience venant conforter ou déformer ces intuitions. Le processus qui fait que dans cette situation l'appel à la prière que perçoit Isabelle est signifié positivement, parce que ses valeurs qualifient positivement leur mélodie, leur mysticité ou leur caractère rituel, est le même qui fait que dans une autre situation, l'absence d'une présence féminine dans un café que perçoit Isabelle sera signifiée négativement, parce que ses valeurs rejettent toute forme de sexisme ou d'inégalité humaine. Or si les acteurs renoncent à vivre certaines situations précisément parce qu'elles renverraient à un affrontement normatif entre l'univers occidental et l'univers musulman, il est d'autres situations autour desquelles l'intercompréhension est possible. « *Les gens sont super gentils, les commerçants, les chauffeurs de taxi, ils sont toujours prêts à te rendre service, gratuitement, sans contrepartie, même entre eux, c'est ce que j'aime là où j'habite d'ailleurs, les commerçants sont ouverts tard le soir, ils t'interpellent tout le temps, te proposent sans arrêt de venir boire un thé, t'es pas anonyme quoi !* » (Isabelle), « *Ce qui est super positif dans cette culture, et on devrait en prendre de la graine, c'est leur sens de l'hospitalité, de l'entraide, ils sont super*

*généreux, ils n'ont rien, ou pas grand chose par rapport à nous, mais ils te donneraient leur repas pour te dépanner même s'ils devaient s'en priver* » (Hélène). Ainsi, si l'expatrié renonce à certaines pratiques, évite certains lieux, est privé ou se prive de situation d'interaction langagière, en même temps, comme habiter suppose de se mettre constamment dans de nouvelles situations, via l'interaction physico-sensible qui accompagne l'acteur dans chacun de ses mouvements, il est toujours appelé à entrer en contact avec cet ailleurs et cet autre avec lesquels il est en coprésence, y compris s'il ne sort pas de chez lui comme c'est le cas des bruits de la ville quand ils pénètrent continuellement dans son chez-soi. Aussi, dans la mesure où rien objectivement ne s'oppose à ce que les expatriés sortent de chez eux et qu'au contraire tout concourt à leur liberté de mouvement, l'inter connaissance et l'inter reconnaissance entre étrangers et autochtones est toujours possible, si tant est que l'un comme l'autre en manifestent, via un signe de tête ou un regard un désir partagé. C'est précisément la fonction de la représentation de soi à l'autre (E. Goffman, 1973) qui ici entre en compte et qui suppose que la « *façade* » de l'acteur, c'est-à-dire son apparence et sa manière tout autant que la « *conviction* » qu'il y met, participeront à ce que se mettent en place les premières expériences intersubjectives interculturelles. Or, en reconnaissant ici un certain nombre de valeurs jordaniennes, l'hospitalité, la serviabilité, la gentillesse, Hélène et Isabelle sous entendent non seulement qu'elles ont fait l'expérience de ces situations d'interaction sociale avec les jordaniens, mais en s'étonnant de les avoir vécues ou en déplorant leur spécificité locale, elles mettent aussi le doigt sur ce qui est à l'origine de leur expatriation, c'est-à-dire le monde fermé de l'individu moderne enclin précisément à ne s'ouvrir qu'à lui, et qui n'a pas affecté, encore, les rapports sociaux communautaires, des habitants d'Amman. C'est cette socialité traditionnelle, mue par des logiques tribales, qui participe au quotidien à donner une place importante à l'autre qui est donc ici valorisée, et, comparée aux rapports de connexité dominants dans les villes occidentales. « *La vie ici est agréable, paisible, y'a le climat c'est sûr mais c'est les gens surtout, c'est pas la tristesse ambiante et l'agressivité quotidienne de la France* » (Martial). Si cette propension à la comparaison Jordanie/France, traduisant le produit hybride de leur capital spatial, se porte sur les rapports sociaux, elle s'appuie aussi sur la réalité matérielle d'Amman, « *Ici, y'a quasiment deux villes, l'est et l'ouest, c'est évident, mais bon c'est vrai aussi que même en France, y'a des quartiers pauvres et y'a des quartiers riches, ceci dit c'est plus dilué il me semble, j'sais pas, c'est comme ça que je le vois. Par contre, y'a aucun centre névralgique ici. On ne peut pas y circuler*



*à pieds, ou très difficilement, c'est sans doute cela qui est le plus dommage. Sinon, y' pas trop de bouchons, les transports en commun ne sont pas faciles à utiliser, beaucoup moins bien organisés que dans les villes riches ».* Le fait de comparer des réalités perçues est un réflexe qui incombe à la mobilité et la réalité d'où l'on provient a toujours tendance à être instituée comme un modèle de référence. Or le fait qu'Hélène établisse un diagnostic précis mais nuancé des différences entre l'espace urbain ammanien et l'espace urbain français en général lui donne une certaine légitimité, précisément parce son expérience durable d'expatrié de la capitale jordanienne suppose qu'elle ait dû ajuster ses propres pratiques quotidiennes à cette réalité singulière. A la différence du touriste ou du téléspectateur qui est amené à se faire une idée de la réalité générale du sujet auquel on le confronte (ou auquel il se confronte lui-même) relativement à ce qu'on lui donne à voir (ou à ce qu'il voit de lui-même) en quelques heures ou quelques jours, l'expatriation, parce qu'elle renvoie à une immobilisation plus longue de la résidence dans une réalité nouvelle, est une expérience pure de connaissance.

## Conclusion du chapitre

Le monde vécu...il se déploie dans l'expérience de l'habiter. En emmagasinant des sensations, des impressions, des images, des normes, des idées, ...il agence un espace idéal, un habitat mental qui donne du sens aux choses du monde avec lesquelles l'individu entre en contact dans les situations incessantes qui, à chaque instant de son existence, le plongent dans une nouvelle énigme à résoudre, l'existence même. Le monde vécu distingue, discrimine, qualifie et valorise les objets du réel jusqu'à ce que la réalité dans laquelle il baigne l'amène dans une nouvelle situation qui confortera, infirmera, renouvellera ou annihilera les sensations, les impressions, les images, les normes, les idées qui constituaient jusque-là et jusqu'à la prochaine fois ses repères, ses marques, ses références, son identité culturelle, individuelle et sociale. Si l'espace est à la fois un objet du réel, il est aussi une dimension absolue de l'existence, c'est-à-dire que rien ne se produit dans le monde sans qu'il n'interagisse avec l'espace. L'espace est un objet à atteindre, cristallisant pour lui-même des valeurs et des normes, suscitant pour ce qu'il est des émotions et des impressions, et en même temps il médiatise l'expérience, dans la diachronie et la synchronie de l'existence, c'est-à-dire que tout acte se réalise avec lui, en lui, et à travers lui.

Quand l'acteur part de chez lui pour se rendre sur son lieu de travail, il franchit des limites, saute des échelles, passe d'un territoire à un réseau, d'un réseau à un territoire, circule d'un « chez soi » à un « chez les autres », d'un « avec soi » à un « avec d'autres » : de la maison au palier, du palier à la rue, de la rue à pied à l'autoroute en voiture, de Tours à Roissy, de Paris à Amman en avion, d'Amman à Paris par Internet...l'acteur habite des espaces, des espaces dans lesquels l'acteur ne se comporte pas de la même « manière », des espaces dans lesquels il ne fait pas les mêmes choses, des espaces qu'il connaît pour les avoir déjà pratiqués ou parce qu'il est attaché et des espaces étrangers qu'il ne connaît pas pour ne jamais les avoir expérimentés ou parce qu'ils le rebutent...L'interspatialité qui caractérise l'articulation inhérente des différents espaces habitables entre eux renvoie pour l'acteur à des ajustements nécessaires de son monde vécu, selon l'espace où il se trouve à un instant donné et dans lequel il se doit ou non de se conformer à un type d'usage, à des règles de comportement, dépendamment du monde vécu des autres acteurs avec qui il vit cet

instant et auprès de qui il aspire ou non à trouver des référents culturels communs pour que l'intercompréhension soit possible. L'habitabilité de l'espace se joue là.

## \_\_Chapitre **4**

### **L’habitabilité de l’espace urbain dans la politique Informationnelle de la presse locale.**

---

#### *Préambule*

La "NR" est l'appellation du journal quotidien de l'Indre et Loire à partir duquel il est possible d'appréhender la nature des représentations de la ville qu'elle, entreprise privée, déploie sur la sphère publique de l'espace civil. Cet organisme de presse est à la fois le relais de l'action publique et le support d'une opinion privée destinée à être commercialisée devant un public de consommateurs. La vocation d'un tel journal n'est pas de rationaliser l'action politique mais d'informer la population sur les événements socio-économiques, culturels et politiques locaux. La stratégie d'une organisation économique comme celle-ci est donc dépendante de l'espace local, tant au niveau du contenu des informations à donner et de la demande des lecteurs à satisfaire qu'au niveau des partenaires économiques ayant besoin d'un tel support pour réaliser de la

publicité. L'implantation de l'édition d'Indre et Loire de la Nouvelle République est un média servant la territorialisation de l'Activité Sociale en général, de l'Action publique en particulier. Il serait d'ailleurs intéressant d'étudier les relations publiques existantes entre la direction de la Nouvelle République et la Municipalité de Tours car l'avenir de l'une est en quelque sorte constituée par les projets de l'autre. Mais l'idée de cette partie est non seulement de découvrir les valeurs urbaines contemporaines, mais plus largement d'appréhender ce qui fonde l'habitabilité générale de la ville.

## **I/ L'intercommunalité : rendre le territoire habitable à plusieurs.**

La première quinzaine du mois de Mars 1999 a marqué la concrétisation de la nécessaire coopération intercommunale au sein de l'agglomération tourangelle pour les projets d'infrastructures routières, de transports collectifs, d'assainissement, de traitement des déchets et des grands équipements. Le 1er janvier 1999, le S.I.V.O.M.A.T. (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l'Agglomération Tourangelle) a laissé la place à Tour(s) Plus. Ce changement d'appellation reflète, à l'époque, un tournant dans la politique de concertation des huit communes, passées à dix en mars 1999 puis à 14 en 2001<sup>391</sup>, et qui recevaient quelques jours après sa création, du Conseil Général, un Fonds d'Intervention pour l'Agglomération Tourangelle (F.I.A.T.), de 20 millions de francs. Le développement intercommunal devient une réalité, les oppositions et querelles politiciennes de clocher tendant à passer au second plan. Longtemps, en effet, les dissonances et discordances entre les maires des deux premières communes de l'agglomération aux vues opposées avaient ralenti le développement d'une structure intercommunale vraiment efficace. À partir de 1999, la coopération semble passer au dessus des débats insipides de la politique politicienne et la discussion institutionnelle tend enfin à s'organiser intercommunale. Le mois de mars 1999 est donc, pour revisiter la formule de l'article de la Nouvelle République du 12/13 mars 1999, le mois de la "reconnaissance" de l'agglomération tourangelle, revendiquant l'intérêt commun d'un partage territorial des compétences (cf. annexe 16). L'intercommunalité comme phénomène institutionnel récent est décisive sur le plan des procédures d'action publique relatives à l'habitat urbain.

En effet, le regroupement intercommunal est devenu une nécessité pour que les pouvoirs publics locaux des collectivités concernées par le phénomène de

---

<sup>391</sup>Les 10 communes du comité syndical Tour(s) Plus en 1999 sont Chambray-lès-Tours, Fondettes, Joué-lès-Tours, Larçay, La Riche, Notre-Dame-d'Oé, Saint Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Pierre-des-Corps et Tours. La même année, illustrant ainsi l'élan de création de structures intercommunales dans l'agglomération, en même temps que les tentatives de résistance et d'autonomie des communes périurbaines vis-à-vis du centre monopolaire qu'est Tours, Larçay se retire et rejoint la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau, la (C.C.E.T.) qui vient d'être créée, rassemblant avec elle, les communes de Montlouis-sur-Loire, Véretz, La-Ville-aux-Dames, puis Azay sur Cher en 2003. Les communes de La-Membre-sur-Choisille, Luynes, Mettray, St-Etienne-de-Chigny et St-Genouph, quant à elles, rejoignent Tour(s) Plus en 2001.

l'agglomération urbaine prennent en main les problèmes résultant de l'extension urbaine majeure des dernières décennies d'une part et résolvent l'inadaptabilité de l'échelle communale traditionnelle dans le traitement des problèmes les dépassant, tant en terme d'échelle, que financièrement d'autre part. En ce sens, l'intercommunalité témoigne de l'adaptation des municipalités aux enjeux nouveaux engendrés à la fois par l'évolution quantitative du phénomène urbain mais aussi par les transformations culturelles liées à l'appréhension de l'espace habitable légitime, palliant ainsi à l'obsolescence de l'administration communale dans la gestion d'une partie des compétences publiques. Autrement dit, analyser les politiques publiques intercommunales, c'est apprécier le mode d'intervention publique visant à agir sur l'habitat urbain, comme espace collectif extensif, comme horizon. La création d'une structure publique commune aux entités municipales le constituant a aussi le mérite de répondre à l'enjeu d'une identification symbolique de la population civile à un espace communautaire légitime que n'incarne plus l'espace de domiciliation de la commune, aujourd'hui dépassé par l'appartenance à un territoire plus vaste, c'est-à-dire intercommunal, assimilé à la ville centre qui le polarise : Tours<sup>392</sup>. La communauté de communes devient donc l'instrument privilégié de l'action publique ayant vocation à intervenir sur des projets d'habitat au sens large, c'est-à-dire en tant qu'il relèvent d'enjeux vitaux et/ou sociaux corrélatifs de la réalité urbaine collective supra communale d'habitat œkoumène et d'habitat résidence. La loi de Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 qui institue la nécessité d'une harmonisation des politiques communales par le biais de la coopération intercommunale, seule capable d'adapter l'action publique locale à la réalité urbaine actuelle, est donc à l'origine d'un élan constructif, au sens figuré comme au sens propre, pour l'agglomération tourangelle. En effet, les enjeux de la cohérence et de la solidarité à l'échelle de l'agglomération, qui sont à la base de l'action intercommunale, se traduisent par l'établissement de champs de compétence pluriels, dont la légitimité réside dans la recherche d'économies externes essentielles au fonctionnement de l'agglomération.

Le point de départ de l'action concrète intercommunale tourangelle est contemporaine du vote de la loi SRU. Anticipant d'un peu plus d'un an sur l'application

---

<sup>392</sup> La publication du premier numéro de Tours Mag, « le magazine de la vie tourangelle » le 12 mai 1999, magazine indépendant et apolitique, illustre d'ailleurs la demande de l'opinion publique en terme

des premiers décrets relatifs à cette loi, Tour(s) Plus, dès 1999 conçoit un projet urbain visant à requalifier les quartiers de grands ensembles de l'agglomération<sup>393</sup>, projet qui, deux jours après la promulgation de la loi, est retenu par le ministre délégué à la Ville Claude Bartolone, comme Grand Projet de Ville (GPV), et doté d'un budget de 300 millions de francs. Paraphrasant le premier adjoint au maire de Tours J.P. Gilles, le journaliste de la « N.R » titre l'article du 15 décembre 2000 relayant cette information : « *Tours est dans les tuyaux* » (cf. annexe 17), illustrant l'opportunité du projet tourangeau vis-à-vis du projet de loi déposé le 3 février 2000. D'une manière générale, la presse locale relaye l'ensemble des projets de la structure intercommunale et participe de fait à sa popularisation dans l'opinion publique tourangelles. La Nouvelle République constitue d'ailleurs au demeurant jusqu'en novembre 2002, le seul support si ce n'est marketing, de médiatisation des projets de Tour(s) +, date à laquelle la communauté d'agglomération sort le premier numéro de « Tour(s) +, le mag. ». Sans rentrer présentement dans le détail des projets concrets de Tour(s) +, l'idée qui mérite ici d'être mise en perspective est la notion d'intercommunalité elle-même, qui, encouragée par la loi S.R.U. participe d'une prise en charge collective et communautaire du « problème » de l'habiter en ville, enjeu multidimensionnel appelant une politique d'ensemble de mise en cohérence des actions publiques menées traditionnellement par les structures communales. Les notions de « solidarité » et de « renouvellement » qui nominent la loi et conditionnent le financement des projets mis en œuvre dans le cadre des contrats de ville ou d'agglomération signés entre l'Etat et les collectivités locales à partir de 2000 illustrent les enjeux de la coopération et de la complémentarité entre les différentes structures communales vis-à-vis de leur destin commun, à l'instar de l'espace géographique qu'elles partagent. Dans un contexte de mondialisation où les échelles locales sont des situations géographiques concurrentielles, l'intercommunalité est la manifestation symptomatique d'une nécessaire action publique commune au sein du territoire local. Le développement économique, la « politique de la ville » en faveur des quartiers fragiles, la politique du logement, la création et l'entretien d'équipements sportifs et culturels, l'environnement, l'assainissement, la planification, l'aménagement de la voirie... illustrent la dimension plurielle de l'action publique intercommunale et traduisent, tant dans les objectifs poursuivis que de l'échelle territoriale à laquelle ils

---

d'informations relevant de l'agglomération, témoignant de l'élargissement de l'échelle d'identification territoriale de la population.



sont pensés, conçus et appliqués, ce qui sous-tend une politique de l'habitat au sens plein du terme, c'est-à-dire recouvrant des champs d'actions vitales et socialement dépendantes dans le quotidien de l'existence d'une part et en adéquation avec l'étendue qui concentre non exclusivement mais de manière certaine la présence vitale et sociale de 265 000 habitants : l'agglomération de Tours. L'intercommunalité traduit quelque part la prise en main collective du cours de l'existence diachronique commune, la maîtrise partagée d'un destin traversé par les aléas multiples qui traversent et bousculent une même situation géographique, autrement dit l'agglomération urbaine. Aussi, celle-ci étant perméable à l'influence de dynamiques économiques exogènes, elle doit s'y ajuster en définissant un intérêt général supra communal, garantissant à cette communauté de destin des projets cohérents pour l'ensemble socio-spatial conformé par la communauté d'agglomération et par là même créer une situation géographique urbaine enviable, compétitive, attractive au niveau de l'espace mondial. Ainsi, de la même manière, que l'échelle supranationale des associations libre échangistes, monétaires, politiques semble être la plus pertinente pour répondre aux enjeux sociétaux de l'extension de l'œkoumène mondial, la structure intercommunale, est, au niveau local, la plus apte à relever les défis quotidiens de l'habitat causés par l'agglomération urbaine, comme expression spatiale des dynamiques mondiales. Le mouvement intercommunal est-il une manifestation de la post-modernité ? Dans la mesure où la politique intercommunale est une procédure d'action communautaire sous-tendue par des enjeux pragmatiques dépassant le débat idéologique des partis politiques, autrement dit, en tant qu'elle est éloignée des logiques partisans et qu'elle se concentre sur la valorisation territoriale d'un espace identitaire commun, l'intercommunalité est une forme de néotribalisme post-moderne. C'est l'idée relayée par Jacques Benzakoun, le 10 avril 2001, dans son article de la « NR », intitulé « *L'agglomération se partage le gâteau* » : « *Ils sont partis pour six ans. Main dans la main. Le socialiste Jean Germain, le gaulliste Philippe Briand, la communiste Marie-France Beaufrès, le divers droite Jacques Mérel (...) tous unis par délégation au sein d'une communauté représentant 14 communes, soit près de 300 000 habitants* » ( cf. annexe 18). Transmettant l'idée selon laquelle la coopération intercommunale suppose que les maires et leurs conseillers municipaux mènent une politique commune indépendamment du courant idéologique qu'ils représentent comme mandants municipaux, l'article officialise en quelque sorte si

---

<sup>393</sup> Les grands ensembles concernés sont ceux du Sanitas, de l'Europe et des Fontaines à Tours, de la Rabâterie à St Pierre des Corps, de la Rabièrre à Joué-lès-Tours et des Iles Noires à La Riche.

ce n'est l'inutilité, au moins la secondarité de l'engagement partisan dans l'action publique d'échelle locale. Cette évolution profonde qui appelle l'entente du point de vue des acteurs politiques traduit la nécessité d'ajuster l'action publique à un échelon territorial nouveau, la communauté de communes. « *Penser le territoire autrement* », c'est en effet ce que conclut le préfet d'Indre et Loire, Dominique Schmitt, à l'occasion du 56<sup>ème</sup> congrès des maires d'Indre et Loire de novembre 2001, événement médiatisé le lendemain par la « NR »<sup>394</sup>. Or, cet article pose le problème politique de l'émergence de ces structures intercommunales dans le dispositif administratif de l'action publique locale, structure intercommunale qui en surplombant l'échelon municipal pourrait affaiblir son pouvoir, c'est ce que résume le titre de l'article : « *Intercommunalité : des maires inquiets* ». En effet, alors que jusque-là, les communautés d'agglomération sont présidées par les élus municipaux, ce qui garantit leur légitimité démocratique d'une part, pérennise l'importance des élections municipales donc des communes tout en modernisant l'échelle de l'action publique locale en les associant directement aux structures intercommunales d'autre part, permet enfin le dépassement de la polémique doctrinale au bénéfice de l'action, le projet de loi « Démocratie de proximité » de juin 2001 pose la question de l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires. Si effectivement, le débat démocratique peut faire défaut dans les communautés de communes dans la mesure où les oppositions municipales n'y sont pas représentées, en revanche, l'argument de la solution apportée par l'élection au suffrage universel direct des élus communautaires est vraisemblablement sous-tendu par des ambitions politiciennes, qui permettraient aux représentants des partis politiques traditionnels d'obtenir de nouveaux mandats, en plus de ceux existants. Car même si effectivement il y a des progrès à atteindre en terme de démocratie participante ou de transparence au sein des communautés de communes<sup>395</sup>, la question de la légitimité de leur représentativité n'est pas en cause puisque ce sont des élus municipaux de tous horizons politiques qui y président. En outre, l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct produirait une nouvelle collectivité locale totalement autonome et en concurrence par rapport à l'échelon communal, ce qui conséquemment pourrait mettre à mal la cohérence des politiques menées entre les deux échelles de

---

<sup>394</sup> Cf. annexe 19 : article de la Nouvelle République du 10 et 11 novembre 2001 : « Intercommunalité : des maires inquiets ».

<sup>395</sup> Cf. annexe 20, article de la « N.R. » intitulé « *Tour(s) Plus : à huit clos !* » évoquant la réunion annuelle de la communauté d'agglomération du 17 décembre 2001 interdite au public et aux journalistes.

pouvoir, leur coopération commune, fondements mêmes de la loi S.R.U. à l'origine de l'élan intercommunal.

## **II/ Stationner<sup>396</sup>, se promener, circuler...l'habiter dans tous ses états.**

Le mouvement médiatise l'habiter. Donc c'est à travers lui et en lui que l'espace est habitable. Cette problématique indépassable du mouvement est un objet récurrent parmi les affaires courantes, quotidiennes traitées dans la presse locale tourangelle. En effet, et c'est révélateur de la consubstantialité du mouvement dans l'habiter quotidien, ce sont les informations renvoyant aux difficultés de stationnement dans telle ou telle rue de la ville, aux problèmes d'encombrement de tel ou tel axe routier, aux travaux sur telle avenue ou dans tel quartier qui occupent une place prioritaire dans la presse locale. En outre, l'enjeu relatif à la problématique du mouvement réside non seulement dans l'impossibilité ponctuelle ou dans la difficulté momentanée de se mouvoir en tel ou tel lieu de l'étendue urbaine mais il se double, cet enjeu, de part la réalité urbaine elle-même, qui en tant qu'elle se fonde sur la concentration humaine, contribue à associer au problème du mouvement en tant que tel, celui de la coprésence dans le mouvement. Comment cela s'illustre-t-il ? Quelques situations exemplaires suffisent à expliciter cela. Alors que je cherche à stationner ma voiture dans telle rue, l'automobiliste qui me talonne empruntant cette même rue, pressé d'arriver chez lui s'enflamme au volant. Pendant que la foule flâne sur un trottoir étroit, se promène et lèche toutes les vitrines sur son passage, un piéton dans cette masse, n'attendant que de pouvoir atteindre le lieu de sa destination sans coup férir, râle intérieurement. Le cycliste circule dans telle rue à sens unique, l'automobiliste qui le suit, dans l'impossibilité de le dépasser en ce point précis et contraint de rouler au pas derrière lui, s'impatiente, ou bien encore, pendant qu'un tel, le soir, à son domicile se régénère et aspire au calme, l'autre en bas de l'immeuble démarre sa moto en vue d'une sortie nocturne...

Autant de cas anodins, banals pour le commun des urbains illustrant non seulement la dialectique de la station et du mouvement dans l'existence quotidienne mais au delà, révèlent d'une part la problématique de l'articulation des espaces

---

<sup>396</sup> Stationner renvoie ici à son sens propre, stricto sensu, c'est-à-dire comme pause stratégique dans le courant de l'existence, en un lieu où s'opère le recueillement et le repos nécessaire à la subsistance, c'est-à-dire le domicile, centre de l'habitat résidence aussi bien que dans tout lieu où l'homme s'arrête momentanément pour repartir à l'instar de la scansion conformée par les mouvements quotidiens

topologiques et topographiques qui médiatisent cette dialectique existentielle de l'« arrêt » et de la mobilité, et d'autre part l'enjeu de la coprésence au sein des espaces topologiques à proprement parler. Aussi, l'enjeu de la liberté de mouvement et du choix du moyen de locomotion au sein d'un espace urbain commun est non seulement au cœur des questions sur l'habiter mais il se révèle être un problème crucial, pluriel, et en particulier dans les villes d'histoire. D'une manière générale, en effet, les choix urbanistiques fonctionnalistes qui ont été mis en œuvre dans les villes au milieu du XX<sup>e</sup> siècle ont été guidés en partie par le souci d'ouvrir l'espace urbain à la voiture, objet pionnier de la modernité et de la société de consommation, ce qui a eu comme conséquences, on l'a évoqué, un traitement mécanique des métriques et une individualisation des espaces topologiques<sup>397</sup>. Or, dans un contexte où les valeurs individualistes sont prônées et où la population s'enrichit suffisamment pour satisfaire à cet hédonisme de masse, l'automobile est apparue comme un moyen de locomotion accessible et comme mode de transport privilégié des citoyens modernes. En outre, contrevenant à l'échange social qui se manifestait au sein des espaces topologiques des villes traditionnelles, la popularisation et l'hégémonie du transport individuel a également, contribué à saturer les espaces urbains, centraux, anciens quand ceux-ci n'ont d'ailleurs pas été radicalement et simplement ouverts, béatement voire totalement détruits pour mieux laisser pénétrer la voiture en leurs seins. Quoi qu'il en soit, et même si les politiques urbaines contemporaines, soucieuses de rétablir du lien social dans les espaces publics réintroduisent les modes de transport en commun et visent à limiter l'accès des voitures aux centre-ville, l'automobile, signe extérieur de richesse, symbole de l'individualisme ambiant, prolongement de l'être, attribut du nomade post-moderne, est loin d'être supplantée dans le cadre des mouvements intra-urbains. Les articles qui paraissent dans la Nouvelle République rendent compte de cette problématique complexe en substance mais anodine dans ses concrétisations. La circulation, corrélative de l'habiter, véritable sac de nœud des politiques urbaines ?

---

effectués entre les différents pôles de l'habitat résidence d'un acteur, mouvements rayonnants à partir du centre de celui-ci, son domicile.

<sup>397</sup> Responsabilité politique donc, qui s'est aggravée dans la plupart des villes occidentales par l'abandon et la destruction des infrastructures de transport en commun, comme les tramways, qui maintenaient pourtant l'échange communicationnel dans l'espace public.

## **A) Place aux voitures...!**

Tout d'abord, c'est à titre informatif, que le journal précise le début des travaux de voirie dans tel quartier ou tel autre ou fait régulièrement le point sur les chantiers relatifs aux grands projets d'équipements routiers comme le boulevard périphérique, témoignant de l'importance des événements de cet ordre pour l'urbain moyen pour qui les déplacements, en ce qu'ils relèvent de la maîtrise de la distance, sont une priorité de son emploi du temps quotidien (cf. annexe 21<sup>398</sup>). C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, l'été, période à laquelle les villes se vident et où la circulation est plus fluide, que les chantiers se font plus nombreux (cf. annexe 22). Le numéro de la « NR » du 7 avril 2001, « *Périph : bientôt le tronçon sud* » (cf. annexe 23), illustre quant à lui, de part son titre, à la fois l'impatience de l'opinion publique quant à sa mise en circulation et le diminutif employé pour désigner cet espace topologique illustre la représentation collective et familière de son appropriation par la population locale. Appropriation confortée dans le temps, puisque la lenteur des travaux et les nombreux blocages médiatisés dont ils sont l'objet ont à la fois exacerbé l'empressement voire l'exaspération de ses utilisateurs potentiels et contribué à en faire un objet rituel de discussion, d'où l'ironie sous-jacente dans le titre de l'article qui présente le chantier en question comme un feuilleton à épisodes, tout comme le numéro 5 du magazine « Tours Mag » de janvier 2000, consacré aux avatars du chantier de contournement de l'agglomération, intitulé : « *Le périphérique tourne en rond* » (cf. annexe 24). Ce cas de médiatisation importante autour d'un tel chantier est ainsi très représentatif. Objet symbole de progrès et de confort pour l'habiter à l'échelle de l'agglomération, les tourangeaux attendent du périphérique qu'il fasse de Tours une ville plus habitable, plus vivable... !

---

<sup>398</sup> Les articles retenus à titre illustratif portent sur les travaux d'axes routiers majeurs : avenue de Grammont (20/01/01), avenue Maginot (22/09/01 et 2/10/01) mais aussi secondaires : rue St Barthélemy (4/07/01). Notons par ailleurs que les travaux de voirie proprement dits, évoqués dans ces articles, sont souvent accompagnés de travaux d'enfouissement de réseaux, lesquels, en ce qu'ils assurent la circulation de biens nécessaires à la survie (eau, électricité, gaz...) sont inhérents aux politiques de l'habitat au sens où nous l'entendons.

## **B) Moins de place pour la voiture mais des places pour nos voitures...**

Ce sous-titre traduit les modes différentiels d'habiter relatifs aux stratégies singulières des urbains. Il témoigne ainsi des tensions générées par les arts multiples de vivre la dialectique de la station et du mouvement au quotidien. Or, c'est parce que la voiture est l'apanage de l'urbain et le moyen privilégié de ses déplacements qu'elle est à l'origine d'une grande part de ces tensions. L'urbain voue pour sa voiture un attachement certain, et en premier lieu parce qu'elle lui garantit une liberté de mouvement sans aucune mesure avec les autres moyens de transport<sup>399</sup>. Aussi cet attachement, s'il n'est pas nécessairement d'ordre affectif (même si de nombreuses pratiques sociales peuvent témoigner du contraire, tels les adeptes du tuning ou les abonnés obsédés des lav'automatic), est en revanche au minimum matériel, étant donné l'investissement financier qui lui est concédé et le confort, donc, que son objet procure...Aussi, parce que de nombreux citadins n'ont pas de garage ou de parking privé où mettre à l'abri leur voiture, le problème du stationnement en ville est majeur, en particulier dans les espaces centraux<sup>400</sup>. Or, étant donné l'attachement de l'automobiliste à sa voiture, et, conséquemment, l'enjeu d'un stationnement à proximité du domicile<sup>401</sup> d'une part, et le fait que les espaces possible de stationnement soient publics donc inappropriables d'autre part, font que le stationnement de sa propre voiture est une contrainte et que, d'une manière générale la voiture devienne un objet controversé. Plus encore, en tant qu'elle menace potentiellement la quiétude que nécessite la pause quotidienne en son chez-soi, la voiture, dans le sens « voitures des autres », se transmute en ennemi redoutable et redouté. Ainsi, aspirant dans sa maison à la régénération et à l'éloignement du tumulte quotidien, l'urbain craint les nuisances automobiles, quant bien même, le jour, sa voiture est son amie.

Aussi, derrière le caractère controversé qui touche à la présence de l'automobile en ville s'insinue celui de la dialectique privé / public puisque le problème de fonds est

---

<sup>399</sup> En tant que mode individuel de locomotion (caractère qui détermine la liberté totale du déplacement dans l'étendue) permettant la plus grande maîtrise de la distance (si l'on admet que l'avion privé soit une exception).

<sup>400</sup> Lesquels ont été conçus à une période où la voiture n'existait pas.

<sup>401</sup> au risque de ne pas avoir son objet de prédilection sous ses yeux, à portée de main ou de perdre une partie du temps qu'il gagne potentiellement en se déplaçant en voiture

celui de l'interaction de l'automobile comme objet privé relevant de la liberté individuelle de se mouvoir, donc aussi de stationner, avec l'automobile comme moyen de locomotion collectif, interaction se matérialisant dans l'espace public. Ainsi, dans la mesure où l'usage social de la voiture<sup>402</sup> tend à privatiser l'espace public<sup>403</sup>, les rapports sociaux qui résultent de la pratique automobile au sein de cet espace se compliquent inexorablement, faisant de l'espace public un espace de conflits d'intérêts privés. Autrement dit, la voiture, en tant que médiatisant l'acte d'habiter et comme habitation mobile, devient objet de débat public, sujet politique et enjeu des politiques de l'habitat. Ces controverses, la presse locale tourangelle s'en fait l'écho. En témoignent ainsi un certain nombre d'articles relevés dans la Nouvelle République en 2001 et 2002 traitant du problème de la cohabitation conflictuelle automobile / riverain. Comme nous reviendrons sur l'intérêt du traitement de la plainte comme expression de l'habiter en acte, nous nous attacherons présentement qu'à l'évocation anecdotique mais illustrative de ces « *espèces d'espaces* »<sup>404</sup>, figures de la confrontation des stratégies actuelles relatives à la voiture dans l'habitat urbain. Ainsi, dans la rue Georges Sand<sup>405</sup>, les riverains s'organisent et se plaignent du nouveau plan de déplacement urbain qui a fait des Rues Marceau / Georges Sand, l'axe méridien, jugulant le trafic Nord/Sud interdit dans la partie basse de la Rue Nationale. Aussi, à partir de septembre 1999, une fois par semaine puis une fois par mois, les riverains, organisés en association de défense, manifestent et interdisent l'entrée de la rue, devenue « leur », à la circulation automobile. Le 29/01/01, la « NR » informe de l'épisode défensif du week-end mené par les riverains contribuant à faire de ces organisateurs des héros de la lutte contre la circulation automobile à l'échelle du micro territoire de la rue (cf. « *Georges-Sand interdite d'accès* », annexe 25). L'espace de la rue Jules Simon<sup>406</sup> est également emblématique puisque dès le mois d'août 1999, la presse locale traitait de la manifestation organisée par ses riverains contre le trop plein de voitures et les nuisances

---

<sup>402</sup> Usage social qui est lié à son utilité fonctionnelle mais qui est pénétré aussi d'une valorisation symbolique reposant sur l'individualisation du comportement en société, laquelle est exprimée dans les formes d'attachement des modernes à leurs véhicules.

<sup>403</sup> En effet, l'automobiliste a tendance à s'approprier, à travers sa conduite et/ou pour le stationnement de sa voiture, l'ensemble des lieux où il circule et dont il a besoin. La réputation de l'attitude des français au volant n'est plus à faire...mais le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils ne sont pas les seuls, les chauffeurs de taxis ammaniens ayant aussi, dans ce domaine leur vocabulaire fleuri !

<sup>404</sup> G. Perec, 1974 : *Espèces d'espaces*, Paris, Galilée.

<sup>405</sup> Rue à sens unique, parallèle à l'avenue de Grammont, côté ouest de celle-ci, qui traverse le quartier des Prébendes depuis le boulevard Béranger.

<sup>406</sup> Rue à sens unique, perpendiculaire au boulevard Heurteloup qu'elle relie depuis la place François Sicard dans le quartier de la cathédrale.



engendrées (cf. « *Jules Simon défie le bruit* » annexe 26). Un an et demi plus tard, le journal revient sur l'information. Si certains des problèmes ont pu être arrangés par la municipalité, les aménagements effectués, à l'origine de ces améliorations, n'ont pas réglé le problème en amont et constituent même une source de nouveaux désagréments pour les riverains, information paradoxale que présage le titre de l'article : « *Rue des chicanes* ». Ralentisseurs que le journaliste présente comme contraignants et surprenants pour l'automobiliste, comme si la limitation de la vitesse et les obstacles au parcours de la voiture en ville n'allaient pas de soi et étaient même contradictoires avec l'idéal « locomoteur ». Quoi qu'il en soit donc, ces chicanes, sans régler le problème quantitatif de la fréquentation automobile dans la rue, constituent même des motifs au challenge et au jeu de pilotage de la part de certains conducteurs, qui, comme sur un circuit virtuel, naïvement, les abordent trop dangereusement, de telle sorte que les accidents s'y multiplient. En outre, devant ce dispositif technique qui contrarie le cheminement naturel du mouvement et qui rétrécit la voie, la coprésence automobile et cycliste sur la chaussée est si difficile que les deux roues empruntent les trottoirs, faisant perdre pied aux piétons. (cf. annexe 27). C'est également du problème de la vitesse des automobilistes que les riverains de la rue de Parçay se plaignent malgré l'aménagement de bandes centrales et des mêmes chicanes de ralentissement (cf. « *Rue de Parçay, on rêve de zone 30* », annexe 28). Au-delà du trafic et du manque de civisme des automobilistes qui contribuent à déranger la tranquillité et / ou à menacer la sécurité auxquelles les riverains aspirent en leur « chez eux », même s'ils sont eux-mêmes par ailleurs automobilistes, la « NR » révèle aussi les controverses liées au problème de stationnement, lequel n'exclut d'ailleurs pas les précédents et concourt, au demeurant aux mêmes conséquences. C'est le cas dans la rue Febvotte<sup>407</sup> où les riverains, à travers le comité de quartier, se plaignent à la fois du trop plein de trafic, de la vitesse des automobilistes et du manque de places de parkings. C'est un détail mentionné dans l'article de la « NR » du 14 octobre 2001, et qui lui vaut son titre. Ce dernier révèle ainsi le caractère inadapté de la chaussée qui du fait de sa largeur, du double sens de circulation, de son double usage (stationnement, circulation) et de son statut de route prioritaire incite à la vitesse et provoque régulièrement l'arrachage des rétroviseurs des voitures stationnées par les véhicules qui, lors de croisements, sont obligés de les serrer

---

<sup>407</sup> La rue Febvotte, qui part de la Place Thiers, sur l'avenue de Grammont et débouche sur la rue Auguste Chevalier qui par l'avenue de Pont Cher se dirige vers Joué-lès-Tours, correspond à l'urbanisation tourangelle de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début XX<sup>e</sup>.

d'un peu trop près. En outre, l'article relève également le problème du manque de places de stationnement pour les habitants de ces maisons tourangelles sans garages, désagrément vis-à-vis duquel les habitants anciens s'estiment lésés vis-à-vis des plus jeunes arrivés, comme si l'ancienneté d'occupation devait légitimer, de droit, une appropriation de l'espace public (cf. « *Les rétros de Febvotte* », annexe 29). Même problématique relevée le 4 juillet 2002, dans l'article « *Rabelais râle et se rebiffe* » (cf. annexe 30) à propos des travaux d'embellissement de la place Rabelais par la ville qui ont amené la suppression de 50 places de stationnement. Or il apparaît comme dans l'article précédemment évoqué que, au vu de l'argumentation des plaignants, la domiciliation dans tel espace, les alentours de la Place Rabelais en l'occurrence, devrait pour ces concitoyens donner un droit de « préemption » sur l'espace public. Si le besoin de proximité que représente la possibilité d'un stationnement proche du domicile est fondé, cela va de soi, et d'autant plus quand la voiture est pour certains un outil nécessaire à la subsistance. Pour autant, la possession d'une voiture et son utilisation quotidienne<sup>408</sup> alors même qu'il existe des modes de transports alternatifs pour les déplacements intra-urbains, devrait-elle amener les pouvoirs publics à soumettre l'espace public aux intérêts privés ou autrement dit à attribuer les places de stationnement sur la base des critères privatifs de la domiciliation ? Dans un contexte, comme c'est le cas à Tours, où les infrastructures modernes de transport collectif non autonomes vis-à-vis de la circulation automobile, autrement dit en site propre (tramway, sur rail, sur pneu, sans caténaire, avec caténaire) ont pris du retard et sont par conséquent déficientes, il est vrai que le palliatif de la voiture est sûr, et donc, que le problème de stationnement en centre-ville est prégnant. De manière telle d'ailleurs, que ce problème ne peut se résorber que si le T.C.S.P. se met en place et assure, à terme, un maillage fin de l'agglomération. Toutefois, il est loin d'être garanti qu'aucun mode de transport alternatif parvienne, un jour, à détrôner, la voiture, auprès de ses utilisateurs invétérés.

En effet, alors que pour les contemporains, le respect de l'environnement est une valeur culturelle de référence, celle-ci, en pratique ne coïncide pas pour autant à une limitation de l'utilisation de la voiture en ville<sup>409</sup> et ne participe donc pas à modifier les stratégies individuelles en matière de déplacement au sein de l'espace urbain. Gageons sur la hausse du coup du pétrole et sur la sur-médiatisation des effets néfastes de la

---

<sup>408</sup> Sans quoi le problème de stationnement ne serait pas un problème de tous les jours !

<sup>409</sup> Même si des modes de locomotion non polluants comme le vélo se popularisent.

pollution atmosphérique sur le réchauffement de la planète pour faire changer les habitudes ! Ce problème de stationnement incite donc les riverains à la plainte, quant bien même celui-ci est temporaire<sup>410</sup> et est consécutif à un chantier qui vise justement à l'aménagement de 400 places de stationnement, comme ça été le cas, au moment des travaux du parking Anatole France débutés en 2001 (cf. « *Les riverains d'A.-France en mal de stationnement* », annexe 31). Si ce problème de stationnement concerne les quartiers centraux, il touche aussi les quartiers péri centraux, en particulier les abords des axes majeurs et c'est sous l'appellation « voitures-ventouses » que les riverains ont pris l'habitude de résumer le problème. Ce dernier est lié aux formes d'opportunismes mises en œuvre par les périurbains dans leur migration pendulaire. À partir du moment, en effet, où l'épine dorsale de l'espace tourangeau, à savoir la Tranchée/Rue Nationale/Grammont a été aménagée en 2000 pour que les bus traditionnels puissent circuler en voie réservée, et conséquemment être plus rapides, une partie des usagers a pris l'habitude de venir se garer gratuitement aux abords des arrêts de bus, Place de la Tranchée, pour sauter rapidement dans le premier bus à destination du centre-ville. Aussi, alors que ces stratégies participent du bon sens et corroborent la politique municipale de limitation de trafic automobile en centre-ville, elles l'anticipent même puisque les parkings relais à l'entrée des espaces centraux qui sont destinés à cette population et qui plus est à cette même fin, ne sont pas au début de l'année 2002 réalisés. « Victimes » de ces périurbains malins qui squattent les places de stationnement gratuit, du matin jusqu'au soir, riverains et commerçants se plaignent, avec le sentiment, là encore, d'être spoliés de leurs droits légitimes, à savoir pouvoir se garer devant chez eux<sup>411</sup>. (cf « *Nouvelle de la Tranchée* » et « *Stationner : difficile à Maginot* », annexe 32).

### **C) Sans voitures, on étouffe !**

À la lecture de ce dernier cas, l'antagonisme des acteurs qui habitent la ville apparaît évident puisque si pour les riverains la circulation automobile est une nuisance,

---

<sup>410</sup> Même si le caractère ponctuel du problème n'enlève rien aux soucis courants rencontrés par les riverains.

<sup>411</sup> L'intérêt du commerçant est ici empreint d'une légitime cupidité puisque de la rotation des véhicules stationnés dans la rue dépend le nombre potentiels de clients, donc sa subsistance.

en revanche, pour les commerçants, elle est d'une manière générale et en l'état actuel des pratiques sociales courantes en matière de déplacement intra-urbain, une condition à leur subsistance. Effectivement, dans la mesure où les grandes surfaces commerciales des entrées de ville sont accessibles et équipées d'immenses parkings, celles-ci sont conformes aux attentes sociales en matière de consommation<sup>412</sup> et concurrencent ainsi, de fait, les commerces de centre-ville qui ne cessent pour autant de polariser du fait de l'image qu'ils renvoient et de la marque qu'ils incarnent<sup>413</sup>. Aussi, l'attractivité commerciale du centre-ville est un enjeu urbain majeur en tant qu'elle est pourvoyeuse d'urbanité d'une part et qu'elle est une priorité économique d'autre part<sup>414</sup>. Or étant donné que c'est de l'accessibilité des commerces aux automobilistes que dépend souvent, encore, leur fréquentation, donc le gage de leur réussite, les politiques urbaines d'interdiction ou de limitation de la circulation automobile dans les centre villes sont contradictoires avec les intérêts des commerçants. C'est la raison pour laquelle, tout en développant un plan de déplacement urbain (P.D.U.) remettant en cause les politiques de circulation des décennies antérieures, dévouées au tout automobile, les municipalités sont confrontées malgré elles à l'opposition des commerçants de centre-ville. C'est d'ailleurs parce qu'elles sont conscientes des enjeux liés au maintien de l'attractivité commerciale du centre-ville d'une part et que le P.D.U. est organisé à l'échelle du centre-ville en vue de développer une attractivité fondée sur d'autres principes que la seule accessibilité mécanique individuelle d'autre part que l'ire des commerçants, même ponctuelle, pourrait sembler relever de la mauvaise foi. En effet, étant donné les efforts faits au niveau de la municipalité pour ne pas abolir radicalement le trafic automobile en centre-ville<sup>415</sup>, la réaction des commerçants à l'occasion de la journée sans voiture qui a lieu annuellement, sous l'impulsion du gouvernement, à Tours comme dans toutes les grandes villes françaises interroge. Il est évident que si les commerçants ne pâtissaient pas d'une baisse de leur chiffre d'affaires ce jour là, ils seraient évidemment beaucoup plus enclins à ce que cela se généralise, or, donc, tel n'est pas le cas ! A cette défiance

---

<sup>412</sup> Autrement dit, acquérir le maximum de produits ou de services, qu'ils soient courants ou plus spécifiques (de la lessive à la coupe de cheveux, de l'objet déco à la perceuse multifonctions...) à proximité immédiate de la voiture.

<sup>413</sup> Laquelle image de marque reste intimement liée à une localisation dans les espaces urbains centraux quand d'ailleurs elle n'y est pas prioritaire ou ne s'y limite simplement pas.

<sup>414</sup> Cf. Habiter, c'est pouvoir travailler...chapitre 4, 2<sup>o</sup> partie.

<sup>415</sup> En témoigne la construction du nouveau parking Anatole France évoqué précédemment mais aussi la distribution régulière par voie postale de plaquettes dédiées aux automobilistes de l'agglomération sur lesquelles figurent les zones de stationnement et les parkings du centre-ville (plaquettes frappées du slogan : « A Tours, pour stationner vous avez le choix », cf. annexe 33)

des commerçants vis-à-vis de l'opération « Journée sans voiture », il convient donc de remonter aux pratiques des consommateurs qui semblent ne pas s'accommoder non plus de cette fermeture, même relative<sup>416</sup>, et limitée géographiquement à l'hyper centre, en tant qu'elle remet en cause leur indépendance en terme de déplacement. Si toute pratique humaine, comme intentionnalité habitante, est consubstantielle du mouvement qui la met en acte, il apparaît que la pratique consumériste, elle, est dépendante des métriques mécaniques et individuelles, même si techniquement<sup>417</sup> celles-ci ne suffisent pas et s'accompagnent nécessairement d'un déplacement physique et de la communication interindividuelle que formalise la relation vendeur/client ; fort heureusement pour les relations sociales ! Pourtant, compte tenu du fait que les activités sociales tendent à se soumettre au même fonctionnement en flux tendus que les activités économiques, les urbains aspirent à une perte de temps minimale vis-à-vis des pratiques de consommation, d'où le succès des hypermarchés et des galeries marchandes dans les grands centres commerciaux périurbains, d'où la nécessité, donc, pour les commerces de centre ville de pouvoir disposer, à travers l'espace public, d'espaces de stationnement. « *Sans voiture, on étouffe* » est ainsi le slogan résumant les intérêts des commerçants vis-à-vis de la présence de la voiture en ville. Empruntant l'argument contradictoire et injonctif exprimé par l'un des commerçants de l'Union commerciale et artisanale de Tours, lors de la réunion bilan de la troisième opération « En ville sans ma voiture » organisée par les acteurs institutionnels concernés, Jacques Benzakoun dans son article de la « NR » du 15 décembre 2000, relève ainsi la relation de causalité qui fait de la présence automobile en centre-ville une condition à la réussite des affaires commerciales (cf. annexe 34).

L'année d'après, en dépit d'une organisation concertée (Union Commerciale et Artisanale de Tours, Chambre de Commerce, élus locaux, S.N.C.F., Fil Bleu, Conseil Régional) qui a contribué à faire de la Journée sans voiture, un événement prospectif, marketing et ludique devant familiariser des consommateurs avec les modes alternatifs de locomotion en commençant donc par la gratuité ou la quasi gratuité de ces derniers

---

<sup>416</sup> Puisqu'en effet, les parkings couverts (Heurteloup, Nationale, des Halles, de l'Orangerie, Vinci, Champ Girault, Hôtel de Ville, Anatole France) et extérieurs ( François 1<sup>er</sup>, Prosper Mérimée, Préfecture), situés dans le secteur interdit aux voitures ce jour là permettent le stationnement de plus de 4000 d'entre-elles.

<sup>417</sup> Mis à part les établissements qui proposent le « service au volant » dans le secteur de la restauration rapide, influencés par le modèle « macdonaldien » du driv'in.

pour inciter l'urbain à changer ses habitudes<sup>418</sup>, le scepticisme des commerçants demeure, comme en témoigne cette commerçante du centre-ville interrogée la veille du dit événement qui, sur un ton de dépit, déclare dans la « NR » du 21 septembre 2001 : « *C'est idiot. Journée sans voitures, journée sans clients* » et qui rajoute « *On va faire des heures de présence, comme l'année dernière* » (cf. « *Les commerçants jouent le jeu, mais...* », annexe 36). La controverse, fondée sur l'articulation des métriques automobiles avec les lieux de la consommation, ne se limite pas à ce simple événement. En effet, il apparaît dès lors que des travaux s'engagent, y compris en vue d'embellir la ville, d'entretenir ses lieux, et donc de conserver son attractivité, et parce que les chantiers engagés nécessitent la suppression temporaire de places de stationnement, les commerçants en dénoncent malgré tout les effets systématiques du fait de la baisse de fréquentation de leurs établissements. C'est ce qui est relevé dans l'article de la « NR » du 29 septembre 2001, « *Des commerçants mécontents* », autre page de la polémique présentement traitée. Elle a pour objet les conséquences des travaux de rénovation des grilles du square de la Place François Sicard et l'élargissement des trottoirs rue Lavoisier sur le chiffre d'affaire des commerces du quartier de la Cathédrale d'une part et d'autre part sur le comportement psychosociologique des consommateurs. En effet, résumant le problème substantiel de l'article (cf. annexe 37), la citation d'un commerçant : « *Nos clients arrivent en râlant* », illustre la dimension culturelle de la controverse développée ici.

Puisque la maîtrise du temps et de l'espace est de plus en plus sollicitée au quotidien, les aléas extérieurs en tant qu'ils viennent perturber la stratégie de déplacement préjugée et concourent à un réajustement nécessaire de celle-ci participent à une désorientation momentanée du schéma mental d'emploi du temps et de l'espace

---

<sup>418</sup> L'organisation de l'événement relayée par la « NR » (cf. annexe 35) réside dans l'élaboration d'un jeu concours par les commerçants du périmètre urbain concerné, la mise en place d'un service de navettes de voitures électriques destinées à la prise en charge du client depuis le commerce jusqu'à son lieu de stationnement, la mise en service de 30 % de bus supplémentaires par Fil Bleu, le « package » stationnement en parking relais plus déplacement en bus à 1 franc, la mise en place de navettes ferroviaires entre Saint-Pierre-des-Corps et Tours à 1 franc et de navettes gratuites de voitures électriques, la présentation et l'expérimentation de bus électriques gratuits entre la Cathédrale et la Place des Halles, la mise en place d'un service de vélo taxi entre la Place Jean Jaurès et la Place Anatole France, la location gratuite de vélo, et enfin la présentation et la finalisation du projet de 14 kilomètres de pistes intégrée au « Plan Loire à vélo » qui est officialisée ce jour là par la signature d'une convention entre Tours et la région. Aussi le caractère utopique de l'événement est double puisqu'au delà du pari improbable qu'à court ou moyen terme, les urbains substituent à leur voiture ces modes de transports alternatifs et que parmi eux, le plus évident, c'est-à-dire le TCSP puisse constituer localement une offre concrète en matière de déplacement intra-urbain, l'événement s'appuie sur l'in vraisemblable gratuité ou coût dérisoire du déplacement. (À titre informatif, le prix d'un billet unitaire de bus est d'1,05 euro).

préétabli par l'acteur, autrement dit contribuent à le dérouter, faisant naître en lui un sentiment de perte de maîtrise de sa propre existence qui se manifeste dans la plainte. C'est cette problématique qui est ici développée à la nuance près que la citation « *Nos clients arrivent en râlant* » révèle l'idée selon laquelle si l'aléa qui se présente à l'acteur, ici le manque de place de stationnement pour le client ne remet pas en cause systématiquement l'objectif de son déplacement, ici la consommation<sup>419</sup> en revanche, l'état affectif qui résulte du combat mené<sup>420</sup>, lui, dure au delà de la lutte elle-même, participe d'un mécontentement latent, d'une colère sournoise dont les commerçants du quartier en sont ici les premières victimes puisqu'ils incarnent à travers ce qu'ils vendent la cause du mélodrame et qu'ils se trouvent au cœur du parcours des combattants de la route. L'enjeu d'une utilisation experte des métriques pour l'habitant, origine aussi de son stress, se situe donc la réalisation des objectifs qu'il poursuit. Si le manque de place de stationnement constitue l'objet de plainte du commerçant et du client, il est utile pourtant de se demander si dans le cas de la Journée sans voiture ou dans l'exemple développé précédemment, ce n'est pas tant le caractère inédit de la situation ou l'agencement nouveau des espaces concernés qui expliquent le déroutement et la plainte, que le manque de stationnement en tant que tel. En effet, s'il y avait un réel rapport de cause à effet entre accessibilité aux automobiles et succès des établissements commerciaux, les rues piétonnes seraient fuies par les investissements commerciaux, ce qui n'est pas le cas, bien au contraire ! Par contre, ce qui mérite d'être relevé avec certitude c'est que l'habitat intériorisé d'un acteur, quel qu'il soit est sensible à toute transformation concrète du territoire quotidien auquel il s'identifie. Or, dans la mesure où l'ordre économique qui décide de l'évolution des modes de subsistance et des espaces où subsister est aujourd'hui mondialisé et fluide sur les territoires quotidiens<sup>421</sup>, autrement dit en tant qu'il peut modifier du jour au lendemain l'habitabilité d'un espace, celui-ci participe aussi à affaiblir le sentiment de la population d'avoir en main son propre destin, développant au contraire un sentiment d'impuissance, de crainte et de manque de confiance et concourt ainsi à l'enfermement individualiste que traduit, entre autres, l'attachement viscéral de l'automobiliste à sa voiture et conséquemment la

---

<sup>419</sup>Certains clients abandonnant sans doute leur objectif le remettant au lendemain ou à un jour meilleur...ce qui prouve que l'aspiration consumériste est ici plus forte et relève d'un enjeu existentiel, y compris, comme dans le cas présent si l'objet du désir ne relève pas de la survie (ici des livres).

<sup>420</sup> On suppose : faire le tour du pâté de maison, qui, compte tenu de la configuration du quartier en rue à sens uniques signifient trois pâtés de maison, avoir à s'arrêter à tous les feux et accorder des priorités...s'en prendre au conducteur de devant, l'insulter à voix basse... !

<sup>421</sup> L'état des dégâts dans les territoires fuits par les multinationales en témoigne.

cohabitation conflictuelle entre habitants au sein même des espaces topologiques qui pourtant, de par leur nature géographique et leur caractère public, devraient garantir l'échange et permettre d'habiter. Le problème relevé présentement est d'ailleurs révélateur. C'est la cohabitation automobile au sein d'un axe majeur du trafic de l'agglomération qui en est à l'origine. L'Alouette est le nom de la portion de la Nationale 10 qui, par un virage dangereux, permet l'ascension du coteau sud du Cher et articule donc le centre avec les communes méridionales de l'agglomération. Ainsi, un article de la « NR » du 25 septembre 2001 traite dans son article intitulé « *Une étape difficile à négocier* » (cf. annexe 38) de la confrontation de stratégies d'automobilistes au sein d'un espace topologique pourtant totalement dévoué aux véhicules motorisés. Or, ici, contrairement aux intérêts des commerçants comme des clients du centre-ville, ce n'est pas le manque de place donnée à la circulation automobile qui est objet de controverse mais les stratégies différentielles, contradictoires des automobilistes eux-mêmes. En effet, ce que déplore ici le commerçant, c'est la configuration inadaptée de la route vis-à-vis des objectifs de ses clients. Là, la stratégie du client, autrement dit de l'automobiliste qui souhaite s'arrêter afin de réaliser un objectif nécessaire à son existence quotidienne (l'achat du pain quotidien en l'occurrence qui fait de la boulangerie un pôle de son habitat résidence) se retrouve mêlée à la stratégie majoritaire d'automobilistes en transit pour qui cette route n'a aucune dimension sociale puisqu'elle n'a d'autre utilité que de pouvoir assurer individuellement la connexité d'un espace réseau mettant en lien leurs espaces personnalisés.

## **D) Se mouvoir seul ou ensemble...la voiture contre le bus.**

Le mouvement dans l'habiter médiatise l'imbrication territoire/réseau mais il met en exergue aussi, on vient de le voir, les rapports de l'individu à l'altérité. Se mouvoir soi-même revenant à adopter une stratégie qui ait à composer avec le mouvement des autres. Or cette relation de contrariété individuel vs social qui est prégnante dans tout mouvement et au delà dans tout acte d'habiter s'inscrit aussi dans la dialectique privé vs public. En effet, sur le plan juridique et institutionnel, le mouvement et le mode de locomotion relèvent des libertés et droits individuels fondamentaux, imprescriptibles



tandis que leur exercice, quant à lui s'inscrit dans l'espace public. Aussi, le mouvement de l'individu souverain est, au delà de sa dépendance à l'égard des déplacements collectifs, contraint aussi à se rallier au cadre normatif et prescriptif relatif aux usages légitimes de l'espace public. Aussi, la problématique de la cohabitation des modes individuels de locomotion avec les moyens de transports collectifs dont il va être question ici, illustre avec acuité cette dialogique. Le sujet du numéro 10 de *Tours Mag* (« Le magazine de la vie tourangelle) de juillet août 2000 témoigne de l'antagonisme des enjeux relatifs à l'usage des espaces topologiques de la sphère publique, « *Bus ou voitures à Tours, Qui l'emportera ?* » (cf. annexe 39). En effet, dans la mesure où la sphère publique est garante de la liberté de mouvement de l'individu mais aussi de la mobilité de l'ensemble de la population civile d'une part et qu'elle doit préserver l'intérêt général y compris donc si celui-ci passe par la remise en cause des intérêts privés des automobilistes<sup>422</sup> d'autre part, la question relative au partage de l'espace public entre aficionados de la voiture et usagers du bus est un problème récurrent des politiques urbaines, entendons de l'habitat urbain. Aussi, les politiques actuelles qui visent à limiter la circulation automobile au profit du transport collectif, quitte à interdire la première dans certaines rues hyper centrales et à attribuer au second si ce n'est le monopole, au moins, une emprise réservée et prioritaire sur les axes majeurs<sup>423</sup>, traduisent un renversement de tendance des choix politiques antérieurs en matière de déplacement urbain. Au-delà des questions épineuses relatives à la réorganisation du plan de déplacement urbain qui consiste à repenser le partage de l'ensemble de la voirie entre les deux modes de déplacement<sup>424</sup>, ce qui concourt autrement dit à l'assignation de telle et/ou telle métrique à tel et/ou tel espace topologique<sup>425</sup> et qui nécessite partant

---

<sup>422</sup> Lesquels compromettent d'autres droits, tout aussi légitimes comme la liberté de mouvement du piéton par exemple ou contreviennent aux actuelles normes législatives en terme de pollution atmosphérique ou sonore.

<sup>423</sup> Permettant la liaison la plus directe et la plus rapide entre les différents pôles de centralité de l'agglomération,

<sup>424</sup> Les deux modes de locomotion ici comparés sont de manière générique l'automobile et le bus en tant qu'ils symbolisent l'antagonisme existant entre le transport individuel et le transport en commun mais la réalité du PDU est plus complexe encore puisqu'il doit intégrer aussi la mobilité des cyclistes dans la ville.

<sup>425</sup> Ce qui revient concrètement à décider que telle partie de la rue Nationale sera interdite aux voitures tandis que le nord les associera...Je renvoie ici à l'exemple des riverains de la rue Georges Sand, laquelle a été choisie par la municipalité pour accueillir le report de circulation issue de la fermeture du sud de la rue nationale au trafic automobile. L'exemple de la controverse rue Jules Simon résulte aussi du même phénomène, même si l'intensité du trafic qui en est aussi à l'origine n'avait pas été présagée par les pouvoirs publics.

une reconfiguration matérielle limitée ou totale des espaces existants<sup>426</sup>, la question de l'acceptation psychosociologique de ces transformations par la population, ici celle des automobilistes fervents, est beaucoup plus délicate à discerner. En effet, à travers le choix du moyen de transport individuel ou collectif, c'est l'affirmation de l'individu dans son rapport à l'Autre qui se pose. Aussi, même si le cadre matériel de la mobilité intra-urbaine évolue aux dépens de l'automobiliste ou s'il incite ce dernier à changer ses habitudes en la matière, il n'y a aucune relation causale simple qui conduirait à ce qu'il change précisément ces pratiques de mobilité pour la raison simple que la stratégie de l'acteur s'ajuste intentionnellement par rapport à celles des autres. Autrement dit, pour nombre d'automobilistes, l'enjeu sous tendant le choix du moyen de locomotion ne relève pas de bénéfices fonctionnels, auxquels contribuerait par exemple un maillage défaillant du réseau de transport en commun<sup>427</sup>, mais de ses implications sociales, c'est-à-dire de la contrainte de partager un même lieu à plusieurs. Aussi, c'est le caractère privé et privatif du lieu « voiture » dans lequel l'individu s'affirme en tant que moi indépendant et s'isole des autres<sup>428</sup> qui entre en concurrence avec le lieu « bus » dans lequel l'individu doit faire « avec », c'est-à-dire se positionner comme individu socialisé respectant des normes, et « risquer » d'avoir à entrer en contact avec ses semblables. La faible fréquentation des trois parkings relais aménagés dans le péri

---

<sup>426</sup> L'incompatibilité de la circulation automobile avec la sécurité et la tranquillité des riverains dans telle ou telle rue (comme celles qui viennent d'être citées) pouvant amener la municipalité à remédier au problème (limitation de la vitesse et aménagement de ralentisseurs par exemple) tout comme l'inverse, dans le cas où telle rue a été choisie pour accueillir une ligne de bus en dépit d'un problème de configuration des lieux y contrevenant. Problème matériellement soluble qui nécessite par exemple, la modification du rayon de la courbure d'un trottoir à un carrefour pour permettre la rotation des bus à cet endroit, comme ça été le cas à l'angle du boulevard Tonnelé et de la rue d'Entraigues, cette dernière ayant été retenue pour accueillir la nouvelle ligne reliant le quartier Saint François à la Gare (cf. « *Bientôt la ligne 15 ...* » annexe 40). En outre, la mise en place d'un TCSP, du type tramway sur pneu comme la Ville de Tours tente de le faire depuis la fin des années 1990 suppose des aménagements beaucoup plus conséquents. Or, si le choix du type de TCSP n'a pas encore été complètement retenu et si son tracé définitif lui-même n'est pas encore établi, l'axe Maginot/Tranchée/rue Nationale/Avenue de Grammont dispose de couloirs centraux réservés au futur TCSP mais déjà utilisés par les bus classiques et a donc été totalement aménagé faisant évoluer la coprésence voitures / bus au sein de cet espace au profit des seconds. Enfin la perspective qu'avec l'arrivée d'un TCSP de nouveaux axes soient percés, attise l'inquiétude de riverains susceptibles d'être affectés par de tels aménagements et qui anticipent ainsi la controverse. En effet, le « fait du jour » de la NR du 2 février 2001 est la polémique créée par les habitants de la rue des Bordiers (au Nord de la Place de la Tranchée) qui, en possession d'un plan pirate des services techniques de la mairie pensent y trouver la certitude que le tracé du futur tramway traversera leur terrain (cf « *Tramway : une voie qui fait parler* » annexe 41). Aussi, d'une manière générale, en tant qu'ils provoquent une modification du schéma matériel mais aussi mental de l'habiter, la mise en œuvre d'un P.D.U. provoque des remous dans l'opinion.

<sup>427</sup> Défaillance de responsabilité publique du système global français en terme de politique de transport urbain qui est à l'origine du tout voiture et des problèmes actuels dont il est présentement question ici.

<sup>428</sup> Bien que dans de nombreuses circonstances, le conducteur ou ses passagers soient capables d'exprimer oralement, par les gestes ou un regard quelque chose de leur intériorité voire de leur intimité.

centre de Tours<sup>429</sup> plusieurs mois après leur mise au service du public (cf. « *Les parkings relais en rodage* » annexe 42) et en dépit des incitations multiples des acteurs locaux institutionnels (municipalité, Fil Bleu) qui avaient pourtant fait preuve d'une argumentation solide à l'égard des automobilistes<sup>430</sup>, témoigne de la résistance des valeurs individualistes qui fondent la mobilité dans l'espace privatif de la voiture, y compris quand le principe du service proposé ne remet en question que partiellement l'attachement exclusif de l'automobiliste à son véhicule étant donné que le fonctionnement des parkings relais est fondé sur la complémentarité bus / voiture. Aussi, et c'est sans doute regrettable, l'espace public en tant qu'il accueille le mouvement urbain et instaure ainsi par nature le lien social, souffre d'une déqualification puisqu'à travers la circulation automobile qui individualise la mobilité, il est privatisé, quitte à ne devenir d'ailleurs qu'un support bien commode dont on peut jouer, y compris parfois dangereusement. Aussi au delà des nuisances concrètes qu'elle pose, comme les embouteillages, les différentes pollutions ou la sécurité<sup>431</sup>, la place de la voiture en ville est un enjeu relatif à la citoyenneté. Le transport en commun, compte tenu des possibilités techniques contemporaines peut concurrencer l'automobile, y compris en ville, et contribuer à rendre aux espaces topologiques leur fonction sociale d'échange c'est-à-dire permettre la reconnaissance de ce qui fonde la ville sur le plan humain : la densité et la diversité sociale. Si le bus, au sens strict n'est pas un espace public dans le sens où il relève le plus souvent de la propriété d'une personne morale de droit privé, en revanche en tant qu'il relève d'un service public mis en place par la sphère publique et qu'il participe de l'usage collectif des espaces publics, il est un espace commun permettant l'exercice de sociabilités citadines, c'est-à-dire un cadre dans lequel l'individu est amené à gérer son rapport à l'altérité, autrement dit à la

---

<sup>429</sup> Aménagement qui via les bus en voie réservée assure la connexité de ces espaces avec l'hyper centre en moins de 10 minutes.

<sup>430</sup> Dès le mois de septembre 2000, Fil Bleu vantait les mérites de ses parkings relais. Dans son journal d'information de septembre 2001, la direction de Fil Bleu déclare à propos de l'intérêt du parking relais gardienné : « *Cette idée a au moins 5 avantages : vous fait gagner du temps (plus de problème de circulation ou de stationnement), vous fait gagner de l'argent (prix du parking 50% moins cher), vous êtes sûr d'arriver à l'heure (grâce aux couloirs bus), vous êtes libres et votre voiture est stationnée aussi longtemps que vous le souhaitez, vous contribuez à améliorer la qualité de vie en centre-ville* » (cf. annexe 43). La forme répétitive servant l'interpellation et la personnalisation du destinataire, les rappels comparatifs s'appuyant sur des références ciblées visent en premier lieu à la responsabilisation de l'individu automobiliste, et secondairement à la sensibilisation de l'individu citoyen. Or malgré la véracité de tous ces arguments, le changement stratégique rationnel qu'aurait dû impulser un tel discours auprès des automobilistes n'a eu dans les faits que peu d'impact auprès d'eux puisque le succès des parkings relais reste mitigé plusieurs mois après.

<sup>431</sup> Non pas qu'elles ne méritent pas d'être combattues puisqu'il est question de la survie à court ou long terme des populations humaines !

société urbaine à laquelle il appartient<sup>432</sup>. Les politiques urbaines des dernières décennies qui visent à réhabiliter le transport en commun répondent aussi à cet objectif là, que les automobilistes se le disent et le réalisent !

## **E) Le vélo à la ville...un combat d'avant garde ?**

La présence du vélo en ville n'est pas nouvelle, loin s'en faut. On a tous en souvenir l'image d'une ville à la Belle Epoque, où les rares automobilistes privilégiés d'alors ont maille à partir avec les tramways, les voitures hippomobiles, les convois d'animaux de trait et les vélocipèdes. L'hégémonie de la voiture comme mode de déplacement populaire amorcée avec le développement de la consommation de masse après la seconde guerre mondiale a coïncidé avec ce qui aurait pu constitué le point de départ de l'épilogue de l'utilisation du vélo en ville.

Alors qu'il avait été pour les citadins du début du XX<sup>e</sup> siècle un des modes majeurs de gestion des métriques urbaines, il devenait dans la seconde moitié du siècle un moyen de locomotion obsolète, désuet, réservé aux pratiques de loisirs et de compétition, qui grâce au Tour de France, conservait malgré tout quelques unes de ses lettres de noblesse. Or, la valorisation du corps et de son culte d'une part, la préservation de la nature instituée comme valeur démocratique de référence d'autre part, comme expressions des enjeux normatifs et éthiques de l'idéal de vie individuel, participent aujourd'hui à la réhabilitation du vélo en ville. Celui-ci acquiert partant une double dimension : celle d'un objet branché, déclinable à l'infini formellement, tendant à devenir un accessoire de mode et du look et celle d'un objet du bien commun, non polluant, non bruyant, porteur de valeurs morales. Dans les deux cas, le vélo véhicule symboliquement des normes sanitaires , « bon pour le corps et bon pour la Terre » , qui en font un objet salubre, un argument idéologique propice à la perpétuation des discours hygiénistes. Pourtant, au delà du fait qu'il soit un objet auquel le cycliste s'identifie et qui permette aussi en retour d'identifier socialement le cycliste, il est, plus qu'un objet, un espace « mobilier », une habitation stricto sensu qui à la différence de la voiture qui crée un seuil matériel entre l'individu et la vie citadine, est ouvert aux

---

<sup>432</sup> Alors que l'obsession de l'usage de la voiture traduit au contraire le refus de tout contact avec la citadinité.

perceptions multisensorielles et au contact social. Cependant, l'image douce et ludique à laquelle renvoie la promenade à vélo est loin de corroborer celle que vit le cycliste urbain au quotidien, d'une part parce qu'il ne s'agit pas pour lui nécessairement d'une ballade d'agrément mais d'une stratégie de mouvement ou bien vitale ou bien induite par ses pratiques sociales et surtout parce que les espaces publics qui sont censés garantir l'efficacité de la mobilité le permettent difficilement du fait de la présence outrancière de l'automobile. Aussi, alors que les pouvoirs publics à travers les politiques de planification des déplacements urbains ont à remettre de l'ordre et à rééquilibrer en quelque sorte le partage de la voie publique entre le transport en commun et la voiture, les défenseurs du vélo, comme autre alternative à la voiture, revendiquent eux aussi leur part de place sur les voies de circulation comme en témoigne localement le Collectif-cycliste 37 (cf. article de la « NR » : « *Il faut imposer le vélo* », annexe 44). Étant donné les valeurs consensuelles qu'elle incarne, la mobilité « vélocipédique » est devenue un enjeu d'intérêt général<sup>433</sup> pris en compte dans le Plan de Déplacement Urbain. Or, si la coprésence dans les espaces publics des voitures et du transport en commun est déjà difficilement soluble, l'imposition légitime d'une place sécurisée, autrement dit en voie réservée, revendiquée par les cyclistes, a un effet cumulatif sur ces problèmes de régulation des déplacements individuels et collectifs au sein de l'espace commun. Même si les amateurs de la petite reine sont satisfaits des progrès relatifs aux aménagements cyclables réalisés par la municipalité au nom des intérêts qu'ils défendent, le déplacement à vélo reste au quotidien un combat. L'article de la « NR » du 22 janvier 2001, « *Les cyclistes poussent à la roue* » qui relate les avancées de la politique cyclable à l'échelle de l'agglomération témoigne aussi photo à l'appui, des désagréments si ce n'est des risques avec lesquels les cyclistes ont à composer. Illustrant au mieux l'individualisme des automobilistes, auteurs de ces nuisances, les deux photos montrent oh combien le marquage au sol des pistes cyclables ou l'idée pourtant médiatisée que la voie publique puisse être partagée ne suffisent pas à changer les pratiques individualistes, inciviles et/ou dangereuses des automobilistes rois (cf. annexe 45). Enfin, si ces habitudes de mauvais usagers de la voie publique

---

<sup>433</sup> D'autant qu'à ses avantages reconnus en terme de moyen urbain de locomotion s'ajoutent les intérêts des retombées économiques potentielles liées au développement du cyclotourisme interurbain, interrégional, international.

contreviennent à la liberté et à la sécurité de mouvement des cyclistes<sup>434</sup>, la configuration de la voirie en centre-ville ne permet pas non plus toujours l'aménagement de pistes cyclables matérialisées par des bandes blanches. Le petit article paru le 21 novembre 2000 dans la « NR » est à ce titre symptomatique de la problématique générale concernant la mobilité vélocipédique en ville. En effet, si la municipalité est désireuse d'inciter ses concitoyens à utiliser le vélo comme moyen de locomotion et si elle s'en donne les moyens budgétaires, en revanche la nécessité de trouver puis de baliser des itinéraires cyclables est contrariée par l'étroitesse des rues des centres historiques qui ne permettent pas l'attribution de voies réservées à chaque type de métrique, à moins d'interdire l'une ou l'autre. Aussi, l'anecdote relayée dans l'article évoqué est révélatrice puisqu'il y est question de l'apparition sur les chaussées de certaines rues de la ville de pictogrammes, en l'occurrence des vélos verts, sans pistes cyclables. Autrement dit, la municipalité a fait apposer ces symboles conformément à l'itinéraire de son plan « Tours à vélo », mais n'a pu, compte tenu de l'étroitesse des rues en question, matérialiser ces espaces linéaires autrement que par ces pictogrammes, c'est-à-dire en formalisant ponctuellement une emprise topologique virtuelle. Est-ce à dire comme pense le croire un des riverains qui déclare « *il y a tromperie sur la marchandise* » que la municipalité comptait sur une compréhension sans légende du balisage effectué et présageait naïvement d'une cohabitation courtoise et civile entre les usagers de la voie ? Supercherie certainement pas non, à moins que le plan « Tours à vélo » ait sciemment choisi ces rues étroites pour ne pas avoir à y aménager de pistes cyclables ! Ce que laisse entendre cette anecdote, c'est l'idée selon laquelle, là où le partage de la chaussée est matériellement impossible, la solution au problème de la coprésence des différents moyens de locomotion serait d'opérer une division générale de la voie publique entre les modes de déplacements, c'est-à-dire concrètement d'assigner le vélo à telle rue ou autrement dit d'y interdire la voiture, inversement dans telle autre rue etc etc... Or si les pouvoirs publics en venaient un jour à radicaliser la résolution du problème de la mobilité intra-urbaine de la sorte, c'est-à-dire à considérer l'espace public comme un substrat fonctionnel malléable à souhait, bref comme de la « *marchandise* », il y aurait là du soucis à se faire quant à l'avenir des espaces publics. Aussi heureux soient ceux qui apposent des pictogrammes sans pistes

---

<sup>434</sup> Habitudes constituant autant de délits qui pour autant qu'ils menacent potentiellement la sécurité physique des usagers de la voie publique demeurent considérés comme étant mineurs, bénéficiant ainsi d'une amnistie présidentielle. Autrement dit, la loi est favorable aux automobilistes incivils !

cyclables dans les rues de la ville, comptant sur les valeurs citadines et civiles comme seules issues au règlement des relations de contrariété entre les modes de déplacements, car enfin l'individualisme est-il à ce point développé que l'espace public ne signifie plus rien pour les urbains ? (cf. « *Pictogrammes sans piste* » annexe 46)

## **F) La marche citadine : l'évolution accidentée des métriques pédestres dans l'espace urbain depuis l'ouverture de la ville à la voiture.**

Dans la foulée du discours protestataire sur les effets de la présence en ville de la voiture et sur ses conséquences néfastes en terme de socialités citadines, un ultime point dont la « NR » se fait l'écho peut être appréhendé : la place du piéton dans la ville. La motricité, comme attribut naturel de l'existence biologique et comme média de la dimension corporelle de l'expérience habitante est à l'origine du moyen de locomotion primal de l'homme : la marche. Aussi les métriques pédestres constituent le mode d'adaptation au problème de la distance le plus naturel sur le plan fonctionnel, (dans la mesure où elles sont une étape innée du développement physiologique de l'être humain), mais d'elles dépendent aussi les opportunités de contact du corps sensible avec le monde et l'efficace de la conscience intersubjective, autrement dit elles conditionnent l'expérience sociale individuelle. C'est la raison pour laquelle, même si pour nombre d'handicapés physiques l'altération partielle du dispositif perceptif sensoriel et/ou de l'appareil moteur n'annihile en rien le potentiel de la conscience intersubjective, en revanche, même légers, ces handicaps entravent nécessairement l'efficace naturelle de l'expérience communicationnelle. Aussi, au delà de l'enjeu existentiel résidant dans la nécessité individuelle d'avoir à se mouvoir et d'être en contact avec le monde urbain, la place du piéton en ville est cruciale pour la communauté puisque de la coprésence des piétons dans l'espace public dépend l'intensité des socialités citadines qui en découle. Ainsi, à titre individuel, de l'accessibilité et de l'hospitalité de la ville et du centre-ville au piéton dépend l'opportunité pour celui-ci d'accéder à l'urbanité et de développer partant son capital spatial. À l'inverse, pour les pouvoirs publics, rendre accessibles et hospitaliers la ville et le centre-ville aux piétons c'est participer, au nom de l'intérêt

général, à la préservation de l'essence de l'espace public. C'est dans ce sens, qu'il faut appréhender les politiques urbaines actuelles d'embellissement, de fleurissement, de mise en lumière des municipalités d'une part mais également l'orientation fonctionnelle des Plans de Déplacements Urbains d'autre part. Ces dernières, pour expliciter le titre de cette sous partie, ont contribué à la remise en cause des politiques antérieures qui, jusqu'à l'obligation d'appliquer « *la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie* » de 1996, ne contraignaient aucunement les villes à se pencher sur le problème des déplacements urbains et à rééquilibrer autrement dit le partage de l'espace public entre les différentes métriques urbaines. Aussi, c'est un dispositif législatif environnemental, impulsé par les convictions écologistes d'une ministre (Corinne Lepage) d'une majorité gouvernementale de droite, qui a permis l'amorce d'un positionnement idéologique remettant en cause, dans les villes de plus de 30 000 habitants, des décennies de pratiques politiques ayant laissé libre cours à la privatisation de l'espace public par la prolifération de l'automobile. Associée aux enjeux de la loi S.R.U., promulguée quant à elle sous une majorité gouvernementale de gauche, l'application des P.D.U. a ainsi permis localement de repenser l'accessibilité et l'hospitalité des espaces publics<sup>435</sup> et de pallier donc à l'impérialisme des métriques automobiles. Cependant, si on assiste, comme c'est le cas en particulier à Tours qui en fait un de ses chevaux de bataille, à la mise en œuvre de projets urbains visant à une requalification formelle et fonctionnelle des espaces publics, la suppression de places de stationnement ou la fermeture de certains axes à la circulation automobile ne vont pas sans contredire l'attachement des urbains à la voiture ; quand bien même d'ailleurs, la mise en place du P.D.U. n'est pas « pervertie » par une conception idéologique radicale qui tendrait à interdire purement et simplement tout ou partie de la ville à la voiture, ce qui conséquemment en tant que pratique ségrégative, s'opposerait aux objectifs recherchés. Car en effet, même si le P.D.U. appose des contraintes aux métriques automobiles et est en cela sujet à polémique, les projets de réhabilitation des espaces publics qui correspondent aux objectifs de la loi et à son application sont bel et bien censés rééquilibrer le partage de l'espace public entre les modes de déplacements et non à abolir l'un d'eux ! C'est le sens de ce que Jean Germain affirme, pour ménager les inquiétudes des automobilistes tourangeaux, quand il déclare : « *Il ne s'agit pas de*

---

<sup>435</sup> L'accessibilité relevant d'enjeux spatiaux topologiques, l'hospitalité, d'enjeux spatiaux topographiques.



*bouter la voiture hors de la ville. Une politique aussi radicale n'aurait pas de sens* »<sup>436</sup>. L'article de la N.R. du 26 novembre 2001 intitulé « *Grand Marché : place aux piétons* » (cf. annexe 47) illustre bien le sens de la politique d'aménagement et d'embellissement des espaces publics menée par la ville de Tours, sous le mandat de Jean Germain. L'espace public dont il est question est, comme le titre de l'article l'indique, la Place du Grand-Marché. Située au cœur du secteur sauvegardé Plumereau dans le centre historique ouest de la ville de Tours, cette place médiévale rectangulaire de l'ancien bourg de Châteauneuf fut restaurée dans le cadre de la politique de restauration du quartier (1960-1973) sous l'égide de Jean Royer. Or, si la Place du Grand-Marché avait échappé à la destruction en dépit de son insalubrité et des destructions de la Guerre malgré l'idéologie dominante du moment, en revanche, elle n'avait pu être totalement épargnée par la multiplication du trafic automobile. De plus, alors que toutes les rues adjacentes à la Place étaient devenues piétonnes en 1985, la rue Bretonneau qui la jouxte du nord au sud et la rue de Châteauneuf qui y débouche au sud-est, sont restées accessibles aux voitures du fait de la nécessité d'endiguer la circulation automobile des riverains et de l'extérieur à partir de la rue des Halles et de la Place Gaston Pailhou au sud vers le quai des Tanneurs au nord. Aussi, située sur la seule voie méridienne de l'aire piétonne, accessible aux voitures, la place du Grand marché, est aménagée avant 2002 de telle sorte qu'elle est devenue une place publique largement accaparée par les usagers automobilistes qui en plus de pouvoir la traverser et d'en faire le tour, disposent aussi de 60 places de stationnement compliquant d'autant la mobilité des autres usagers de la voie publique, en particulier, celle des piétons donc, qui, du fait de la vocation fonctionnelle et de l'esprit des lieux sont particulièrement représentés et partant concernés par ces entraves à la libre déambulation. En effet, l'espace Châteauneuf Plumereau a ceci de spécifique que son attrait patrimonial et touristique, sa proximité immédiate avec la Faculté des Tanneurs, sa situation centrale contribuent, préalablement au fait qu'il soit piétonnier, à attirer irrémédiablement des piétons et à y créer des ressources immédiatement exploitables par des établissements commerciaux, du secteur de l'hôtellerie restauration notamment. Par contre, la concession quasi exclusive de l'espace public aux métriques pédestres a permis l'exacerbation de la fréquentation piétonne elle-même, qui, conséquemment, a participé à la multiplication et à la réussite des espaces commerciaux, lesquels, parce qu'ils vendent un service

---

<sup>436</sup> in Tours Mag n° 10, juillet-août 2000, p.4 .

spécifique : faire une pause vitale et offrir un prétexte socialisant, ont participé à ce que cet espace devienne un « haut lieu » de l'urbanité tourangelle. Produit d'une interaction réussie entre des lieux privés et la voie publique à tel point d'ailleurs que le piéton y règne cette fois en maître, quitte à s'y établir intempestivement ou à y flirter avec les codes de bonne conduite<sup>437</sup>, l'espace public du côté de la « Place Plum' » est l'objet de métriques topographiques, permettant de vivre la rue dans le mythe de la ville traditionnelle. Aussi, pour reprendre le fil de notre argumentation, la place du Grand Marché, dans ce contexte, constitue une enclave que monopolisent les voitures. Ces dernières en tant que leurs métriques s'imposent à celles des piétons brisent perpendiculairement la connexité de la rue piétonne du Grand Marché notamment et nuisent plus généralement à la contiguïté du territoire Plumereau Châteauneuf qui d'un côté à l'autre de la place s'engouffre dans le bain tumultueux réservé aux voitures. Aussi, le réaménagement de la place consiste à rééquilibrer l'emprise déloyale causée par le flux effronté et le stationnement abusif des voitures en élargissant d'une part la totalité des trottoirs est et ouest d'une trentaine de centimètres et d'autre part en supprimant 20 places de stationnement en épi qui empiétaient sur le mail central de manière à élargir celui-ci et de le destiner aux seules métriques pédestres. En outre, un revêtement de dalles en calcaire de Lusignan sur le mail et un éclairage au pied des arbres qui en bordent les contours constituent les accessoires de finition de l'aménagement. Celui-ci, contribuant à aérer la place, et à en modifier l'atmosphère permet donc aussi d'y réguler les déplacements, de manière à ce que le piéton n'y soit pas rebuté sans pour autant renverser le problème en y proscrivant la présence de l'automobile, interdiction totale qui aurait contribué à créer un entonnoir plus au sud, reportant la totalité des déplacements sud nord depuis la place Gaston Pailhou vers la seule rue de la Victoire. Aussi a contrario des politiques d'aménagement urbain des

---

<sup>437</sup> La contrepartie du succès de cette territorialisation de l'espace public par les piétons réside dans le fait qu'à partir du moment où ces derniers y stationnent, qu'ils y consomment ou s'y attardent, le piéton devient en quelque sorte résident temporaire, le réseau (parcours de déambulation) se mute en territoire, le statut public de l'espace laisse place à des pratiques privatives s'opposant aux règles juridiques et institutionnelles relatives à l'usage normé de la voie publique ou au droit républicain. Aussi, l'agitation tardive de noctambules éméchés et euphoriques, l'amplification de la mendicité, le développement de trafics illicites, voire l'insécurité qui peut se manifester ponctuellement par quelques regrettables faits divers ont conduit la sphère publique à y établir un contrôle plus strict (surveillance policière, arrêté municipal anti-mendicité, arrêté préfectoral sur l'horaire de fermeture des débits de boissons et boîtes de nuit) d'une part et participé à la transformation du profil sociologique des résidents autochtones d'autre part. En effet, les nuisances induites dans la proximité des lieux d'agitation a conduit les propriétaires aisés des logements restaurés et réhabilités dans les années 60 -70 à fuir progressivement le quartier, revendant ou mettant en location leurs biens immobiliers, transformés depuis en appartements plus petits, que s'arrache la jeunesse tourangelle, en particulier étudiante.

décennies antérieures qui avaient ouvert une formidable brèche à l'accessibilité de l'espace urbain par et pour la voiture, l'application conjointe du P.D.U. et des principes du renouvellement urbain favorisent l'expression plus libre des autres types de métriques topologiques dans l'espace urbain. Si les exemples de projets de réaménagement et d'embellissement d'espaces publics engagés depuis 10 ans sous les mandats de Jean Germain ne manquent pas à l'instar de celui évoqué plus haut, la démarche entreprise par les communes pour aller dans le sens de l'incitation à la marche en ville renvoie aussi à des aménagements plus ponctuels. C'est le cas du « tunnel » au sud de l'avenue de Grammont qui avait été creusé sous la chaussée (2x2 voies) de manière à ce que piétons et cyclistes puissent la traverser d'est en ouest sans gêner le trafic automobile nord sud. Aussi, alors que l'aménagement en dit long sur l'échelle des valeurs qui ont animé les politiques de transports antérieurs puisque la relégation des piétons et des cyclistes sous terre, en tant que solution (économique) au problème de la coprésence des métriques traditionnelles et des métriques automobiles, renvoie à l'idée (moderniste) que la sécurité physique des premiers ne doit pas être une entrave à la mobilité des seconds, voire pire que la mobilité des premiers ne soit pas un danger pour la sécurité physique des seconds<sup>438</sup>. Or non seulement l'itinéraire piéton avait été enfoui mais la conception du tunnel lui-même prêtait à controverse du fait qu'en l'empruntant à partir de la piscine du Lac (à l'est), l'utilisateur ne voyait pas la lumière à l'autre bout, accentuant d'autant l'impression d'enfermement et suscitant une forme d'angoisse sécuritaire. Le « *passage souterrain obligatoire* » pour le piéton, justifié par le principe sécuritaire produisait paradoxalement une menace envers son intégrité physique, l'assignation de l'espace public aux métriques pédestres devenant un danger pour le piéton lui-même. Aussi, même si l'aménagement médiatisé par la N.R. ne consiste pas à apposer des feux de circulation sur la chaussée de manière à y formaliser un passage piéton, ni à y construire une passerelle la surplombant, l'extrémité orientale du tunnel a été ouverte de manière à y laisser pénétrer la lumière et ses abords ont été paysagés pour redorer l'image de ce lieu symbolisant le paradigme urbanistique moderne dans tous ses excès (Cf. « *Avenue Grammont : le bout du tunnel* » annexe 48). Aussi, pour conclure, si d'un côté les politiques de la ville tendent à favoriser les métriques pédestres, surfant ainsi, aussi, sur l'engouement de la société pour la randonnée, y compris urbaine<sup>439</sup>

---

<sup>438</sup> De la même manière que des passages sont créés sous les autoroutes pour la mobilité faunistique !

<sup>439</sup> Ce qui renvoie autrement dit à l'idée que la ressource urbaine devient propice à la marche de loisir. Or, cette dernière, en tant que mouvement spécifique, affilié en terme de temporalité existentielle aux

(« *Se promener en ville* » cf. annexe 49), la marche du piéton est loin d'être idéale en « milieu » urbain et sa présence reste encore fortement menacée par les métriques automobiles, en témoignent les faits divers multiples et variés causés par nombre de conducteurs « acitadinisés » (cf. « *Piéton : danger !* » annexe 50).

---

moments de pause et de régénération physiologique et non à ceux de la contrainte sociale traduit donc l'idée, qu'au delà de la communion bienfaitrice et salutaire que l'individu éprouve lorsqu'il randonne ou flâne préférentiellement dans les espaces pittoresques, « naturels » et vides d'hommes où les sens sont éveillés et où l'individu se repositionne comme individu dans le monde, en prenant conscience de la relativité de sa présence synchronique individuelle dans le temps diachronique commun de l'œkoumène, la ville elle même peut faire l'objet de ce type de relation ontologique prouvant ainsi que dans notre société urbaine et individualiste, le mouvement dans la ville, avec tout ce qu'il représente en terme d'interactions perceptives, sensorielles et actorielles, donc dans son rapport à la citadinité donne la possibilité à l'individu de se positionner au monde, non comme individualité mais comme être social, s'isolant dans l'espace commun pour mieux se prouver qu'il n'est pas seul au monde à habiter comme il habite.

### **III / Habiter, c'est pouvoir travailler : l'enjeu de la polarisation des investisseurs et des consommateurs dans un contexte de compétition inter et intra métropolitaine.**

Nous avons déjà appréhendé de quelle manière l'habitat urbain s'ajuste aux logiques œkoumènales actuelles, et en particulier aux logiques économiques mondialisées. L'enjeu est de taille puisque de cette capacité d'adaptation dépend l'évolution du marché du travail local, lequel est consubstantiel à l'habiter dans la mesure où de la satisfaction de l'offre de travail découle la possibilité pour les habitants de subsister, donc d'être au monde. Aussi, même si d'une certaine manière en France les individus sont assurés de droit d'une aide sociale et de revenus minimaux, il n'empêche que dans un contexte d'endettement public généralisé, d'élévation du coût de la vie, d'augmentation permanent des besoins de consommation et de l'aspiration individuelle à l'enrichissement, le système de protection sociale n'est qu'un palliatif à l'impossibilité de satisfaire le droit individuel au travail. Or, dans la mesure où, on l'a vu, la régulation des marchés économiques est de plus en plus dépendante des flux financiers et que ceux-ci mettent en concurrence les espaces et la main d'œuvre mondiale à partir d'une logique qui déconnecte le capital monétaire de toute territorialité, les actifs ne sont plus assurés d'une « carrière linéaire » ni dans l'espace, ni dans le temps de leur existence de telle sorte qu'ils doivent devenir de plus en plus mobiles dans l'espace et de plus en plus flexibles dans le temps afin de conserver une activité productive qui leur assure d'exister humainement et socialement même si l'enjeu de l'augmentation du capital spatial induit par l'élargissement de l'œkoumène, si tant est que les individus puissent y répondre, n'annihile en rien, de toute façon, le spectre de la « précarité ».

Aussi, dans la mesure où l'évolution du marché du travail local et l'échelle locale de l'action publique sont intimement liées, où la situation de l'un conditionne celle de l'autre, et où les logiques qui orientent le premier reposent sur un certain nombre d'initiatives et d'aménagements publics, les autorités locales ont donc, corrélativement

à l'impératif démocratique qui sous-tend la politique locale, le devoir d'entretenir et de développer ses potentialités polarisatrices, qu'il s'agisse de ses équipements, de ses disponibilités immobilières, de son accessibilité, de sa main d'œuvre, de ses réseaux, de son image. La politique urbaine devient ainsi une politique d'entreprise gérée par des services de plus en plus professionnalisés.

### **A) Du chapelet urbain au réseau de villes : l'axe ligérien.**

De la même manière que les entreprises elles-mêmes doivent dans un contexte de concurrence internationale, intégrer la dynamique en réseau de l'hyper marché mondial, flexibiliser leur activité, rechercher des relations de partenariats privilégiés, développer des complémentarités sectorielles et communiquer, les villes elles-mêmes, doivent aussi s'associer avec d'autres villes, au sein d'un système spatial ou/et d'un réseau de ville de manière à développer un système relationnel et d'interaction déjà en place ou/et à organiser des projets communs de coopération ou de lobbying afin de développer des pôles d'excellence, de supporter et d'orienter des trajectoires de mobilité, voire de pouvoir impulser une dynamique d'attraction territoriale régionale auprès des investisseurs étrangers. Autrement dit, si la polarisation urbaine locale est nécessaire, elle n'est pas, dans un contexte de concurrence internationale, suffisante. Aussi, tel est le sens du système spatial et du réseau de ville que tendent à mettre en place les trois villes de Blois, Orléans et Tours de manière à affirmer la compétitivité du « Val de Loire » dans le jeu impitoyable que l'économie fait subir aux territoires. Si la vallée de la Loire est un axe historique et spontané de structuration d'échanges matériels et immatériels entre les trois villes, et si depuis 1996, ces dernières avaient entamé des actions conjointes dans le domaine du tourisme, de l'enseignement universitaire, des transports ferroviaires et de l'environnement dans le cadre de la politique régionale, leur représentation commune au 10<sup>ème</sup> marché international des professionnels de l'immobilier en mars 1999 à Cannes rend compte de la nécessité de s'engager mutuellement et à l'échelle de la région dans la cause déterminante, (la guerre ?) de l'économie. C'est ainsi le sens qui est donné par la « NR » au titre de l'article qu'elle consacre à cet événement : « *Offensive de l'axe ligérien* »<sup>440</sup>. Dépassant

---

<sup>440</sup> Cf. annexe 51.

l'enjeu d'une concurrence inter urbaine intra régionale, les trois villes, en tant qu'acteurs collectifs, tendent à initier une polarisation économique s'appuyant sur le système spatial qui les rassemble, lequel doit permettre l'affirmation de ce système dans le jeu concurrentiel des espaces internationaux. Sous l'appellation à la tournure grammaticale anglicisée « *Loire vallée développement* », les trois villes communiquent : « *Face à l'international, nous devons nous organiser en réseau, conjuguer nos compétences, œuvrer de concert au renforcement du seul axe susceptible de favoriser le développement de toute la région* »<sup>441</sup>. Aussi, si la conscience politique locale et régionale à l'égard des nouveaux enjeux économiques s'inscrit pleinement dans la réalité sociétale à savoir que ce sont de la configuration en réseau du système spatial régional et de son intégration à l'espace réseau mondial que dépend le développement territorial local, en revanche, au delà de la conscience de l'enjeu qui est ici évident, il convient de s'arrêter sur le potentiel de polarisation du système spatial régional qui est évoqué ici et sur lequel les villes comptent, à savoir le « *Val de Loire* » ou « *l'axe ligérien* ». Il est évident que la Loire en elle-même n'est pas structurante pour supporter les interactions entre les trois villes d'une part, pour assurer la connexion du système ainsi configuré avec l'espace réseau mondial d'autre part. Ni dans un cas, ni, partant, dans l'autre, la Loire, comme fleuve, est matériellement, un axe d'échange<sup>442</sup>, en revanche, elle est malgré tout ce sur quoi repose la réalité du système spatial interrelationnel de l'axe ligérien comme réseau ou du Val de Loire comme territoire. La Loire, est en effet, historiquement à l'origine de l'urbanisation du « *Val de Loire* » et la batellerie, de son développement. En effet, du XVII<sup>e</sup> siècle à la moitié du XIX<sup>e</sup>, comme espace topologique fonctionnel, la Loire, a permis le développement des cités portuaires fluviales le long de ses rives, lesquelles avaient été aménagées très tôt de manière à supporter les métriques terrestres. Le Val de Loire, comme voie naturelle d'échanges était donc un système spatial à la fois structuré par les échanges interurbains ligériens mais aussi un espace contigu du centre parisien, lequel contribuait à faire de la vallée de la Loire, comme réseau et comme territoire, un espace intégré à la construction de l'espace national<sup>443</sup>. En effet, depuis Nantes jusqu'à Paris, le réseau fluvial Loire/Seine était connexe puisqu'en 1604, Henri IV décida le

---

<sup>441</sup> M.M. Mialot, vice présidente du conseil de la Région Centre chargée des actions économiques in art.cit (annexe 51).

<sup>442</sup> Dans le sens où la Loire n'est plus navigable aujourd'hui ailleurs que dans son estuaire et que l'activité touristique de micro-croisières locales y émerge à peine du fait de sa dangerosité.

percement du canal de Briare, en amont d'Orléans, afin d'y aménager une route fluviale majeure. Or, dans la perspective de l'absolutisme économique de la fin du XVIII<sup>e</sup>, l'ouverture d'un réseau en étoile de routes royales centrées sur Paris a contribué à supplanter partiellement l'axe ligérien et à affaiblir le système de liaisons interurbaines ligériennes étant donné que le réseau mis en place permettait une liaison continue entre ces villes et la capitale indépendamment de la voie ligérienne de manière à orienter les échanges directement sur la capitale et d'affirmer ainsi la polarisation parisienne et la puissance de l'état central. A partir de là, le maillage en étoile du territoire français ne sera jamais réellement renversé, qu'il s'agisse des routes impériales puis nationales, des lignes ferroviaires puis des T.G.V., la politique jacobine aura comme conséquence de placer les centres urbains du bassin parisien dans l'espace polarisé de la métropole mondiale qu'est Paris d'une part, de reléguer la ligne de force transversale ligérienne au rang d'axe secondaire.

Aussi, si historiquement le réseau ligérien semble aller de soi, et s'il renvoie effectivement à des relations habituelles et spontanées entre les différents nœuds urbains qui le composent, et à ce titre, l'Autoroute A 10 les encourage, en revanche, il apparaît que cette portion de l'axe ligérien « Tours-Blois-Orléans », évitée d'ailleurs par le T.G.V. Atlantique, et dont les deux pôles majeurs ne se partagent qu'un éventail incomplet de fonctions métropolitaines, ne constituent qu'un système spatial complémentaire de l'île de France. Or, on peut se poser la question de savoir compte tenu de ce qui ressort des discours avancés par les acteurs institutionnels à l'occasion de cette « offensive de l'axe ligérien » sur le marché économique international si les acteurs régionaux comptent sur le potentiel métaphorique du Val de Loire c'est-à-dire sur l'image patrimonialisée de la Loire, route commerciale du royaume de France à l'origine de sa réputation touristique, pour attirer les investisseurs internationaux plutôt que sur ses capacités polarisatrices matérielles propres : « *Quelle image a-t-on de la France en Amérique ou au Japon ? : Celle du Moulin Rouge et de la Loire* »<sup>444</sup>. En effet si l'identité spatiale participe de l'attractivité économique des territoires, celle-ci ne peut être assurée concrètement que par des réseaux d'interconnexion élaborés entre pôles urbains, complémentaires ou spécialisés, lesquels déterminent l'intensité des flux d'échanges matériels et immatériels entre ces pôles. Or, le potentiel de polarisation du

---

<sup>443</sup> Construction de l'espace français pendant lequel le Val de Loire était le territoire de repli de la royauté en péril ou de la royauté en vacances.

<sup>444</sup> Le président de la Société d'Équipement de la ville de Tours (S.E.T.) in art.cit.



Val de Loire ne peut être limité géographiquement qu'à l'espace intégré à la dynamique péri-métropolitaine francilienne puisque la nature de l'axe ligérien, à l'échelle de l'espace français est justement d'être transversale et que son potentiel réside dans le fait qu'il peut constituer une alternative aux réseaux radiaux de la centralité parisienne. Ainsi, l'appréhension d'un véritable réseau de ville ligérien supposerait la mise en place de politiques d'actions interurbaines et interrégionales qui permettraient de mettre en relation l'axe Tours-Blois-Orléans avec Troyes à partir d'Orléans, avec Angers et Nantes à partir de Tours. Aussi, le réseau de ville volontaire mis en place par Tours, Blois et Orléans, s'il semble nécessaire effectivement au développement territorial du Val de Loire se révèle insuffisant en tant que l'effet moteur de l'axe ligérien doit être envisagé dépendamment de la géographie ligérienne globale, quant bien même l'image « Val de Loire », dont peuvent et doivent sans aucun doute se glorifier les acteurs régionaux, peut participer à son attraction. Il ressort de cet événement un élément important de la politique locale contemporaine, à savoir que si la communication territoriale rend compte de la lucidité des acteurs locaux vis-à-vis des enjeux de la mondialisation, elle rend compte aussi du décalage existant entre les investissements nécessaires pour répondre à ces enjeux et les moyens financiers dont ils disposent pour ce faire, ce qui renvoie partant à la dépendance des collectivités territoriales à l'égard de projets d'équipements nationaux. Ainsi, si l'intentionnalité actorielle est envisageable dans le couple discours/action en tant que le discours explicite et légitime l'enjeu de la stratégie, le préalable anticipatif à l'action renvoie nécessairement aussi de la part de l'acteur à l'idéalisation des effets escomptés de son action, c'est-à-dire à considérer le décalage entre désir et réalité. Or si la communication territoriale est nécessaire à la légitimation de l'action publique dans une société démocratique, en revanche, en tant qu'elle pronostique sur l'avenir et utilise les moyens marketing pour déformer la réalité ou taire les incertitudes relatives à cette anticipation, elle devient aussi publicité pure, porteuse potentielle de démagogie.

## **B) Devenir métropole.... !**

Dans la mesure où la polarisation économique est devenue un enjeu démocratique local et que les villes comme les entreprises, sont en situation de compétition

internationale, la communication territoriale élaborée par les villes s'appuie, comme pour les entreprises désireuses d'élargir leur marché, sur la publicité. On l'a vu à travers le « Quartier des 2 Lions », l'enjeu de la métropolisation détermine la politique urbaine tourangelle. Si, à l'échelle d'une petite ou moyenne ville, l'enjeu est d'être intégré au système spatial d'une métropole si ce n'est mondiale, au moins régionale, l'enjeu d'une grande ville régionale est de monter dans la hiérarchie et d'acquérir un statut de métropole en tant que telle. Cela résume relativement bien l'ambition de Tours qui aspire à devenir, « *une ville capitale* » comme l'indique le slogan polysémique du CD rom (cf. annexe 52) destiné aux investisseurs donnant accès aux serveurs de la ville de Tours, de son service de développement économique, de son office de Tourisme et de son parc des expositions. Au nom de l'intérêt commun, la politique urbaine doit valoriser ses qualités internes de manière à développer ses potentialités métropolitaines, en particulier dans le domaine du tertiaire supérieur privé qui manque à Tours et qui pourrait dynamiser les activités industrielles du bassin d'emploi local. La mise à disposition d'espaces d'activités dans le « quartier des 2 Lions », près de l'aéroport ainsi que le projet évoqué de l'aménagement d'une plate-forme au dessus des voies de chemin de fer, derrière la gare T.G.V. renvoient à cette stratégie. Plusieurs événements locaux, relayés par la « NR » témoignent de l'importance accordée à ce développement métropolitain, et dans une certaine mesure de l'efficacité de la politique et de la communication territoriales, les deux étant liées. Tout d'abord, le transfert depuis Paris en 2001 sur le « Quartier des 2 Lions » du siège de la banque en ligne « Zebank », filiale de deux multinationales, LVMH et Dexia, créée en 1999 mais opérationnelle depuis novembre 2000. Au delà de l'image « prestigieuse » que renvoie l'installation à Tours d'un siège social bancaire, deux remarques s'imposent. La première est liée aux conditions de cette implantation. Autrement dit, pourquoi à Tours et pas ailleurs ? La seconde renvoie aux effets de cette installation sur l'opinion publique locale. Concernant la première interrogation, il apparaît à travers les articles parus dans la « NR » que si les qualités singulières de la ville de Tours ( « *Nous avons apprécié l'existence d'un bassin d'emploi de 300 000 habitants (...) Tours est une ville accessible rapidement de Paris avec seulement une heure de T.G.V. Nous sommes proches de l'autoroute dans un bassin d'emploi dynamique avec une réelle qualité de vie* »<sup>445</sup>) et la configuration du « Quartier des 2 Lions » en tant que telle

---

<sup>445</sup> M.D. Barry, directeur associé de Zebank, articles du 4 et 5/6 mai 2001 de la Nouvelle République (annexes 53et 54)

(« *L'emplacement est stratégique dans un environnement qui combine l'habitat, l'université, l'entreprise et le commerce. Nous avons apprécié le quartier des 2 Lions, vitrine dynamique regroupant activités économiques, universités, commerces et loisirs.* »<sup>446</sup>) ont influé sur le choix d'implantation définitif de l'entreprise aux dépens de Nantes, Lille ou Aix comme il eut été possible, en revanche, c'est également parce que la Ville de Tours, par l'intermédiaire de sa société d'économie mixte d'équipement, de la Caisse de Dépôt et de Consignations et d'un investisseur privé, a pris à sa charge les frais de construction (trois millions d'euros) de l'immeuble de bureaux (4165 m<sup>2</sup>) destinés à Zebank, que celle-ci, libérée du risque d'investissement immobilier lié à cette installation s'y est finalement installée. Aussi, si la communication territoriale est un moyen d'attirer les investisseurs, l'enjeu de l'emploi, qui plus est s'il est métropolitain, suppose ainsi, au delà, dans un contexte d'économie fluide mettant en concurrence les territoires, une prise de risque financière de la part des acteurs locaux, institutionnels, y compris publics. Autrement dit, les budgets locaux financent en partie les risques que de grands groupes d'actionnaires largement bénéficiaires et complètement solvables n'ont plus besoin de prendre... ! Cela nous amène donc à aborder les effets de cette implantation sur l'opinion publique. L'installation de cette entreprise et la création d'emplois dans un contexte de crise économique marquée par le chômage ne peut susciter qu'espoir, en même temps que les logiques fluides néolibéralistes qui déterminent l'évolution du marché de l'emploi et qui mènent à la liquidation judiciaire de nombreuses entreprises privées attisent les craintes. Les informations parues dans la « NR » relatives à l'installation Zebank durant le second semestre 2001 exprime ces tensions. Le 4 mai, on lit en titre : « *Zebank promet 600 emplois à Tours* »<sup>447</sup>, et dans le numéro du 5/6 : « *Zebank a signé un bail de 6 ans* » et « *Un Z qui veut dire Zebank* »<sup>448</sup>. Or, en filigrane d'un des articles du 5/6 mai, le journaliste revient sur les chiffres de création d'emplois annoncés la veille. Après, réactualisation de l'information auprès de la direction de Zebank, il précise qu'il n'y en aura que 400, dont une centaine déjà pourvus par les salariés parisiens initiaux, ce qui revient donc à une création locale d'à peine 300 emplois d'ici 2002, soit deux fois moins que ce qu'indiquait le titre de l'article paru la veille ! En outre, dans ces trois articles, J. Benzakoun, tout en exprimant l'agréable perspective que constitue la venue

---

<sup>446</sup> Ibid in art.cit

<sup>447</sup> Cf. annexe 53.

<sup>448</sup> Cf. annexe 54.

de Zebank, rappelle aussi à la fois pour mieux savourer l'annonce mais aussi pour éviter les désillusions, les faillites et les départs récents d'entreprises locales. Le mois suivant, à l'occasion de la campagne de promotion et de recrutement lancée localement par la société sous le slogan « *Tours, Ze ville de Ze bank* », la « NR » recueille le 28 juin 2001, les propos d'O. de Montedy, président de Zebank, sous le titre « *Zebank croit en son zénith* »<sup>449</sup>. Article dans lequel le président dément les rumeurs selon lesquelles, une banque anglaise en ligne «Egg» serait intéressée pour racheter Zebank. « *C'est une rumeur absurde et idiote, Arnault et Dexia n'ont pas investi sur ce projet pour abandonner au bout de trois mois (...) Les actionnaires sont satisfaits et stables. D'ailleurs, on a fait une augmentation de capital d'un montant de 65 millions d'euros il y a deux mois. Ce serait incohérent de réinvestir et de vendre* ». Six mois plus tard, en décembre 2001, dans l'article « *Tours, « Ze » seule ville de Zebank*<sup>450</sup> », le président de « l'hypermarché bancaire », après avoir recruté 120 collaborateurs tourangeaux, confirme la croissance de l'entreprise et l'arrivée des 180 employés parisiens d'ici juin 2002, date à partir de laquelle Tours sera définitivement le siège de la banque. Quatre mois plus tard, en mai 2002, contrairement à ce que le président de Zebank avait démenti, Zebank est rachetée par la banque en ligne britannique « Egg » ! Si, dans un premier temps, le site tourangeau n'est pas l'objet d'une délocalisation ou d'une fermeture, au contraire d'ailleurs puisque le leader britannique annonce le recrutement de 170 nouveaux employés, en revanche, le siège de Egg reste à Londres. (cf. « *Zebank-Egg recrute à Tours* », annexe 57). En 2003, la filiale française d'Egg est déficitaire d'une centaine de millions d'euros soit l'équivalent de ce que les activités britanniques rapportent au groupe. Aussi, la branche française est définitivement fermée en juillet 2004, les 450 salariés français installés majoritairement à Tours perdent leur emploi. L'effervescence autour de l'événement Zebank à laquelle participe la presse locale traduit bien à la fois l'obsession de l'emploi en même temps que la grande incertitude voire l'angoisse légitime de l'opinion publique devant la précarisation du marché du travail induite par les logiques économiques post-fordistes. Pour la ville de Tours, l'enjeu de voir s'implanter sur le territoire communal et dans son tout nouveau « Quartier des 2 Lions », une société de service financier conforme aux activités métropolitaines auxquelles elle aspire a été satisfait, pendant à peine 4 ans !

---

<sup>449</sup> Cf. annexe 55.

<sup>450</sup> Cf. annexe 56.

La politique locale économique visant à affirmer la polarisation de Tours s'inscrit aussi dans la perspective de l'attraction touristique, laquelle tend à s'élargir à travers un registre d'activités productives particulièrement diversifiées et intimement liées à la dynamique métropolitaine. En effet, au delà du tourisme de loisir comme secteur économique s'appuyant sur l'élargissement de l'œkoumène et influée par l'aspiration hédoniste des sociétés des pays industrialisées, dont les retombées en terme d'emploi sont essentielles<sup>451</sup>, se développent aussi des formes de migrations multiples expressions de l'exacerbation de la mobilité actorielle et de la fluidité de l'espace mondial, permettant à la fois la valorisation des espaces récréatifs, des capacités d'accueil et des qualités d'accessibilité propres aux villes touristiques mais assurant aussi, au delà, la promotion de l'espace urbain en tant que centre plurifonctionnel, intégré aux logiques de l'espace mondial d'une part, et/ou l'exposition du niveau d'excellence de secteurs d'activités productives spécifiques particulièrement innovants et représentatifs de l'économie locale d'autre part. À Tours, si le tourisme, c'est-à-dire récréatif, est un secteur clé du marché de l'emploi local<sup>452</sup> et si la politique locale agit depuis plusieurs années en faveur de son développement et de sa diversification de telle sorte que s'élaborent sur place, au delà des ressources patrimoniales et environnementales qui font sa réputation internationale<sup>453</sup>, des projets répondant à des besoins moins élitistes et plus ludiques que la visite traditionnelle des châteaux et des musées, la création à Tours en 1998 de la S.E.M « Ligéris » répond à d'autres enjeux. Fédérant les actions de l'office de tourisme et du parc des expositions de Rochepinard ainsi que celles du Centre International de Congrès « Le Vinci » dans le but « *"de propulser l'image de Tours dans le XXI<sup>e</sup> siècle, en lui donnant une envergure nationale, voire européenne"*<sup>454</sup>, cette création témoigne de l'enjeu offensif mené par

---

<sup>451</sup> La participation des acteurs locaux au Marché International du Tourisme qui a lieu, chaque année, à Paris témoigne de la dépendance de l'économie locale à l'égard de ce secteur d'activité (cf. « *La Touraine vante ses charmes* », annexe 58).

<sup>452</sup> En témoignent les nombreux articles paraissant dans la « NR » faisant périodiquement le bilan sur la fréquentation touristique : évolution du chiffre d'affaires des cafetiers, restaurateurs, magasins de souvenirs pendant la saison, évolution du nombre de visiteurs des sites touristiques locaux, évolution du taux de remplissage des hôtels (cf. « *Saison entre deux eaux* », « *Qui va piano...* », « *Fortunes diverses sous les parasols* », « *Souvenirs, souvenirs* »... annexe 59).

<sup>453</sup> Ressources qui bénéficient en outre depuis leur classement au patrimoine de l'UNESCO d'une légitimité incontestable.

<sup>454</sup> J. Benzakoun faisant allusion à l'argument du maire, Jean Germain, relativement aux ambitions auxquelles ce dernier aspirait pour Ligéris in « *Tourisme, il faudrait accélérer* », Nouvelle République du Centre Ouest du 12/04/1999 (cf. annexe 60).

Tours, d'associer à l'activité touristique classique, saisonnière<sup>455</sup>, des activités polarisantes s'appuyant sur l'ensemble de ses ressources urbaines permettant une exploitation pérenne de son potentiel de ville d'accueil d'une part, à travers la réalisation de manifestations suscitant le développement de nouvelles pratiques « touristiques » la valorisant d'autre part. Ainsi, ces espaces, que sont les parcs d'expositions, centres de congrès...en tant que commutateurs sont de réels moteurs du développement métropolitain en général. Même les traditionnelles « foires expositions », à l'image un tantinet ringarde, qui depuis bientôt un siècle symbolisent l'attractivité commerciale de la grande ville, sont aujourd'hui l'occasion de prétexter une relation publique internationale et s'adaptent aux besoins des consommateurs friands d'exotisme<sup>456</sup>. Cet événement annuel illustre le registre commercial de ces nouvelles activités urbaines polarisatrices. Au-delà de la « foire exposition », l'organisation de « salons » événements commerciaux ouverts aux professionnels ou au public est l'occasion pour les grandes villes d'affirmer leur attraction à condition que les thèmes de ces salons dont dépendent leur fréquentation et leur polarisation, reposent sur la promotion/ commercialisation de produits phares de la consommation, laquelle répond avec précision aux enjeux de l'habiter contemporain<sup>457</sup>.

---

<sup>455</sup> Notons d'ailleurs, que si l'activité touristique est dépendante de l'alternance saisonnière de telle sorte que or vacances scolaires estivales, la période hivernale est souvent difficile pour les professionnels du tourisme, les progrès relatifs à l'accessibilité interspatiale contribuent à ce qu'elle devienne aussi largement tributaire du temps atmosphérique.

<sup>456</sup> Le thème de la 78<sup>e</sup> Foire de Tours avait pour thème le Maroc, 1999 étant l'année de l'amitié franco-marocaine. L'idée de la ville était de célébrer la communauté marocaine, bien représentée localement et profiter de cette action nationale de relations publiques pour concrétiser les liens entre Tours et une ville marocaine de la région de Casablanca, Settat. En présence de l'ambassadeur du Maroc, du député et du président du conseil municipal de Settat, Jean Germain précisait que ce jumelage allait « *au delà du simple jumelage culturel et touristique* » et s'insérerait « *dans l'opération, « le Maroc de l'an 2000 » pays du changement, de la démocratie et de l'ouverture de l'Europe* » (cf. « *Tours à l'heure marocaine* » annexe 61). Notons d'ailleurs que cette opération de jumelage devait donner lieu à un inédit protocolaire. En effet, la communauté marocaine implantée localement ne fut conviée à la Foire que le dernier jour et a regretté le fait de n'avoir pas pu participer aux animations. Il est vrai qu'un village berbère sans marocains, ça pêche un peu surtout quand ces festivités leur sont destinées! (« *La grogne des marocains tourangeaux* » cf. annexe 62). En 2001, le maire de Tours inaugure la 80<sup>e</sup> foire de Tours avec le Consul du Portugal qui est l'invité d'honneur de l'année (cf. « *Le Portugal réchauffe les cœurs* » annexe 63). L'année suivante, c'est autour de l'ambassadeur de Cuba d'ouvrir la cérémonie annuelle (Cf. « *De la salsa contre le froid* » annexe 64)

<sup>457</sup> En effet, la dialogique de l'ouverture et du repli, dont on n'a vu qu'elle était consubstantielle de l'habiter, se concrétise aussi à travers les pratiques de consommation qui la médiatise. Les thèmes des salons, ouverts au public, organisés au parc des expositions de Rochepinard à Tours l'illustre donc : salon de la moto et du quad, salon de l'auto, du camping-car, de la caravane et du 4x4 pour l'ouverture, répondant aux besoins de mobilité et aux idéaux d'évasion et de fuite vers l'ailleurs fondés sur des objets hyper valorisés constitutifs de l'imaginaire néo-nomade (cf. « *Le marché de l'auto sur sa lancée* », « *Le camping car en plein boom* », « *Tout-terrain pour tout le monde* » annexes 65 et 66) ; salon de l'habitat et de la décoration, salon de l'antiquité et de la brocante, bourse d'échange des jouets anciens, puces tourangelles, salon des loisirs créatifs pour le repli, renvoyant à des pratiques casanières, d'appartenance territoriale sentimentale, d'individualisation des stratégies et des espaces de la sphère privée. D'une

D'une manière générale, la stratégie de la SEM Ligéris, à travers une mise à disposition des espaces d'accueil et une programmation communes à Rochepinard et au Vinci d'une part et la réhabilitation du Grand Hall du parc des expositions d'autre part a permis à la fois d'intensifier la fréquence des manifestations qu'elles soient ouvertes au public ou ne concernent que les professionnels (89 évènements programmés en 2006), mais également d'augmenter la capacité d'accueil à 8000 places pour les spectacles, concerts ou autres animations culturelles permettant de placer Tours, dans le réseau des villes pouvant accueillir les représentations des stars nationales. Enfin, et c'est à travers elle que l'affirmation de l'excellence métropolitaine est la plus flagrante, l'organisation de congrès, colloques, ou autres rendez-vous d'échelle nationale ou supra-nationale permettant la mise en valeur de secteurs d'activités productives spécifiques à son territoire local est en plein développement. Les domaines porteurs de la grandeur de Tours, que l'inventaire de l'agenda du Vinci et du Parc des Expositions illustrent, sont relatifs aux métiers de la santé<sup>458</sup>, de la recherche universitaire<sup>459</sup> y compris médicale mais également aux métiers liés au tourisme et à l'accueil<sup>460</sup>, trois secteurs vecteurs de l'innovation locale, vis-à-vis desquelles les prétentions sont internationales. Pourtant, si l'organisation de ces manifestations participe des ambitions de Tours et sert la reconnaissance de son potentiel de fonctions de commandement au niveau national, en revanche, le caractère anecdotique des manifestations internationales qui y ont lieu (Salon international de l'œuf décoré, championnat du monde de Scrabble) témoigne d'un niveau d'excellence métropolitaine qui ne dépasse pas (encore ?) l'échelle nationale. Quoiqu'il en soit, le développement de ces activités « hospitalières » est essentiel à la pérennisation et à la création d'emplois dans le secteur tertiaire en général et apparaît, dans un contexte de compétition interurbaine, comme essentiel à l'affirmation de la polarisation « métropolitaine » fusse-t-elle

---

manière générale, les manifestations programmées sont également d'excellents indicateurs de la nature sociale de l'habiter, c'est-à-dire sur les valeurs qui fondent le vivre ensemble dans les sociétés contemporaines.

<sup>458</sup> A titre d'information, Tours accueillera en 2006 : le Congrès mondial d'Ecologie du comportement, les 28<sup>e</sup> Journées Nationales de Stérilisation dans les établissements de soins, les 28<sup>e</sup> sessions nationales de l'Association Française des Infirmier(e)s de Dialyse, Transplantation et Néphrologie, l'Assemblée Générale des Médecins de France, le congrès de l'Association française pour la promotion de l'arthérapie et la musicothérapie, le 3<sup>e</sup> symposium national de strabologie, le 3<sup>e</sup> symposium des sophrologues, le 8<sup>e</sup> congrès de la Corporation des Intervenants en Médecine Alternative, la conférence « Dieu, la médecine et l'embryon ».

<sup>459</sup> Auront lieu en effet au Vinci, le colloque « Utopies féministes et expérimentations sociales urbaines », les 6<sup>e</sup> Rencontres de la micro biologie, le colloque « Politiques territoriales et développement durable », le 4<sup>e</sup> colloque sur la soierie, les Journées de la recherche respiratoire.

« seulement » régionale ! Le « *coup de booster sur l'hôtellerie* » mentionnée par la « NR » lors de l'installation de deux enseignes hôtelières du groupe Accor dans les bâtiments vitrés, mitoyens de la gare T.G.V. à proximité immédiate du Centre de Congrès illustre bien cet enjeu, d'autant plus d'ailleurs, que si le développement du secteur de l'hôtellerie est corrélatif de la métropolisation comme processus induit par la mondialisation, il en subit aussi comme tous les secteurs d'activité, les conséquences, à savoir que les grands groupes tendent à s'accaparer l'ensemble du marché au détriment de petites entreprises indépendantes non franchisées (cf. annexe 67).

### **C) Les équipements commerciaux : une problématique métropolitaine, du critère d'attraction à l'enjeu d'urbanité, de l'enjeu de compétition métropolitaine à celui de la concurrence intra urbaine.**

Si depuis un demi siècle, l'accessibilité et la croissance des espaces urbains ont conditionné le développement des espaces de consommation, le renforcement de ces phénomènes, qui plus est dans un contexte de mondialisation, contribuent à exacerber la hiérarchie entre les centres urbains d'une part, à transformer les relations centre/périphérie au sein des espaces urbains au profit des entrées de villes plus accessibles d'autre part, et enfin, à accentuer les rapports de force concurrentiels entre les acteurs économiques au profit des grands groupes, chaînes et/ou franchises monopolisant une part toujours plus grande du marché de la distribution, qu'il s'agisse des produits de première nécessité et/ou plus élaborés. Aussi, dans une société où la consommation relève de l'art de vivre, de la quantité, de la qualité et de la rareté des équipements commerciaux présents dans les villes dépend en partie le pouvoir d'attraction et conséquemment aussi, leur marché local de l'emploi. Si les centres urbains correspondent à des pôles stratégiques pour les investisseurs commerciaux en tant que précisément la taille du marché et l'accessibilité de la ville qui conditionne son aire d'attraction constituent une garantie de succès et de rentabilité pour l'autre, l'intensité des mouvements centrifuges et centripètes qu'initient les villes, est aussi,

---

<sup>460</sup> Seront organisés le 13<sup>e</sup> Congrès des AVF Accueil Villes Françaises, le Salon du tourisme, des loisirs



réciroquement, conditionnée par la présence en leur sein d'équipements commerciaux stratégiques dont l'aura spécifique sert le pouvoir de séduction de la ville dans son ensemble auprès des consommateurs. L'exemple de l'implantation probable d'un « Ikéa » à Tours et de l'effervescence qu'elle suscite localement auprès de l'opinion publique illustre cette idée. En effet, si cette installation est décisive en tant qu'elle est censée produire de l'emploi directement ou indirectement, elle est aussi pour Tours, le signe qu'elle bénéficie, comme centre urbain singulier, d'une localisation stratégique vis-à-vis des exigences de l'enseigne dont les logiques d'implantation privilégient les centres urbains d'influence régionale. Aussi, le fait que Tours soit choisie par la direction d'Ikéa pour ouvrir une nouvelle surface de vente en France coïncide avec les aspirations de la ville à devenir une ville « capitale », cet équipement lui garantissant une polarisation commerciale régionale concurrençant Poitiers, Le Mans, Orléans et Angers, la hissant au même rang que Lille, Bordeaux, Nantes ou Montpellier, centres aux attributs métropolitains incontestables de l'espace français. Même si c'est évident, la présence d'un Ikéa à Tours ne comble pas l'ensemble de son déficit en fonctions métropolitaines, loin s'en faut, elle participe tout de même du processus global de la métropolisation d'une part et soutient partiellement la dynamique de son développement métropolitain singulier d'autre part.

Si la géographie de la consommation, comme tout phénomène sociétal est donc marquée par la mondialisation, les logiques économiques qui la conditionnent interfèrent non seulement au niveau de la compétition interurbaine mais se répercutent aussi très sensiblement dans les espaces urbains. En effet, relativement à l'enjeu de l'accessibilité matérielle et à l'égard des métriques automobiles qui préférentiellement médiatisent l'efficace de la mobilité actorielle, l'espace urbain, est, conformément au mode d'agencement zonal social et fonctionnel qui le sous-tend, fortement travaillé par la concurrence commerciale, qui est aussi, déjà, spatiale. En effet, si depuis les Trente Glorieuses, la déconcentration urbaine, la répartition zonale des activités urbaines et l'hégémonie des métriques automobiles ont contribué à décentrer aussi les espaces commerciaux périphériques de telle sorte que l'attraction de ces derniers tend à supplanter celle des espaces centraux et qu'elle participe de la disparition progressive des commerces de proximité urbains et périurbains et donc de l'affaiblissement de

l'urbanité dans certaines parties de l'habitat urbain, la nature même de ces équipements commerciaux périphériques contrevient à l'enjeu de l'urbanité. En effet, les grandes enseignes du commerce intégré<sup>461</sup> de la grande distribution présentes depuis les années 1960 dans ces espaces urbains périphériques qui dans le contexte de l'essor de la consommation de masse ont eu le génie de créer la grande surface, appartiennent à une minorité d'acteurs économiques d'une part, lesquels produisent des agencements spatiaux uniformes et reproductibles à l'infini sur la totalité de l'étendue spatiale du marché économique global d'autre part. Les rivalités issues de l'accumulation de ces chaînes de grande distribution dans les espaces commerciaux périphériques sont devenues banales et illustrent le fait que ces derniers, parce qu'ils sont accessibles, donc stratégiques, servent les enjeux inhérents aux logiques discriminatoires du système actoriel commercial. La fermeture en mars 1999 à Tours du « restaurant de l'aviation » est révélatrice. Ce restaurant routier, situé à l'entrée Nord de la ville de Tours, sur la Nationale 10 Paris-Bordeaux, à environ 5 kilomètres de la sortie nord de l'autoroute A10 et à quelques mètres seulement de l'accès futur du boulevard périphérique nord-est destiné à désengorger le centre-ville de la circulation et notamment de celle des poids lourds fut en effet l'objet dès juillet 1998 d'une procédure d'expropriation de la part de la ville. Où est ce qu'un restaurant routier indépendant, bon marché, convivial et réputé pourrait être mieux placé qu'à proximité des grands axes de communication, sachant que leur implantation est interdite sur les autoroutes ? Si, comme le laisse entendre l'article de la « NR » qui relaye ce micro événement, ce sont des plaintes de riverains relatives aux nuisances sonores engendrées par ce flux de camions qui seraient à l'origine de cette procédure d'expropriation de la part de la ville de Tours, il semble légitime de se poser la question de savoir si celles-ci en constituent l'unique cause voire si elles la justifient sachant que l'espace incriminé, à l'intersection d'une route nationale et d'un boulevard périphérique, paraît inévitablement soumis à ce type de nuisances et si par conséquent, les expropriations les plus judicieuses n'auraient pas été celles des quelques riverains qui y élisent domicile. Quoi qu'il en soit, le sort jeté de ce restaurant indépendant et de la dizaine de salariés qui y gagnaient leur vie, à qui le conseil général a de plus refusé la candidature pour une installation dans le centre logistique routier qu'il met en place un peu plus au nord, renvoie à d'autres logiques, qui en l'occurrence tendent à faire disparaître ce type d'établissements du paysage géographique

---

<sup>461</sup> Commerce intégré reposant sur la non distinction des activités de commerce de gros et de détail.

commercial, vis-à-vis de quoi, les pouvoirs publics sont directement responsables. En effet, si à l'époque le retard pris par la ville de Tours dans la mise en place de son plan de déplacement urbain semble justifier plus légitimement cette expropriation, en revanche, l'absence de solution envisagée par les pouvoirs publics afin de protéger l'emploi local et la diversité de l'offre commerciale témoigne de l'enjeu dérisoire que représente le sort de ces petits entrepreneurs privés face aux logiques économiques globales. Car une chose est sûre, c'est que si la volonté de vouloir écarter les poids lourds de la circulation intra-urbaine est bénéfique et légitime cette procédure, l'enjeu purement économique n'y est pas non plus étranger puisque l'on se trouve ici au sein d'un espace urbain stratégique, petit paradis de la consommation connue localement sous l'appellation de la Petite Arche, du nom du centre commercial construit autour de son hypermarché « Auchan », lequel a progressivement été rejoint par un ensemble de surfaces diverses et variées, dédiées au bricolage (« Leroy Merlin », « Saint Maclou »), à la voiture (« Norauto »), à l'habillement (« Kiabi »), à l'équipement électronique (« Boulanger »), toutes six, propriétés d'un seul et même acteur économique, le groupe Mulliez. Aussi, fort de la présence monopolitaire de ce groupe, qui pour la ville signifie à la fois un apport de ressources fiscales et une offre d'emplois pour la population locale d'une part et participe aussi de son image de marque(s) commerciale, donc de sa polarisation auprès des consommateurs d'autre part, la volonté pour le groupe de vouloir implanter son « Décathlon » en lieu et place du restaurant de l'aviation nécessitait sans doute aussi une telle procédure d'action publique quitte à mettre une poignée de salariés au chômage et à participer aux logiques ségrégatives du système commercial (cf. « *Le resto de l'aviation pique du nez* », annexe 68). Ce sont d'ailleurs, contre celles-ci que la chambre de commerce, la chambre de métiers, la fédération des Unions commerciales d'Indre-et-Loire, et les Unions commerciales plus concernées de Tours, la Riche, Joué-lès-Tours, et Fondettes se sont fédérées en déposant un recours devant le Conseil d'Etat, auquel se sont joints à titre privé, certains commerçants de l'agglomération pour annuler l'autorisation délivrée en 2000 par la Commission Nationale d'Equipe Commercial relative à l'implantation d'un nouvel hypermarché « Casino » à l'entrée ouest de l'agglomération, sur le territoire communal de la Riche. En vain...puisque le Conseil d'Etat n'a pas condamné le projet et que sans attendre sa décision, la direction de Casino avait débuté la construction du centre commercial dès 2001 ! Quoiqu'il en soit, l'espace « *La Riche Soleil* » est ouvert depuis fin 2002, il est le 5° hypermarché de l'agglomération (« *La Riche : Casino va sortir de terre* », cf.

annexe 69). Aussi, compte tenu du pouvoir d'attraction grandissant de ces espaces commerciaux périphériques, l'enjeu de la conservation de l'attractivité du centre-ville est un enjeu crucial pour les politiques urbaines. En effet, si de la pérennité des espaces commerciaux dans les espaces centraux dépend le maintien de l'emploi dans cette portion de l'espace urbain, c'est au delà, l'enjeu de sa plurifonctionnalité, c'est-à-dire de son caractère central qui est en jeu puisque les pratiques de consommation dans cette « portion » éminemment dense de l'espace urbain conditionnent l'intensité des relations interindividuelles et l'atmosphère urbaine, autrement dit l'institution d'une socialité citadine, ressource consubstantielle de la ville européenne, essentielle à l'efficace du lien social. Dans ce sens, en tant que l'urbanité des espaces centraux renvoie à leur attractivité commerciale, les politiques de la ville agissent en faveur de son développement comme l'illustrent, la politique d'embellissement, d'incitation aux métriques piétonnes ou l'organisation événementielle de la braderie annuelle de Tours sponsorisée par les acteurs institutionnels locaux<sup>462</sup>. Aussi, même si contrairement aux villes moyennes, l'attraction commerciale des espaces centraux des grandes villes, comme Tours, témoignent d'une grande résistance vis-à-vis de la concurrence des centres commerciaux périphériques et si, comme le célèbre la presse locale au moment des fameuses « soldes », leur pouvoir de polarisation ne s'affaiblit guère<sup>463</sup>, cette capacité de séduction s'appuie pourtant aussi sur la concentration monopolaire des enseignes nationales.

En effet, même si cette concentration ne renvoie pas comme dans les centres commerciaux périphériques à un confinement des pratiques sociales dans un espace commun monofonctionnel indépendant de l'usage de l'espace public mais bien à des interactions entre espaces privés espaces communs et espaces publics au sein d'un

---

<sup>462</sup> Cf. le prospectus « *Faites un saut à la Braderie de Tours* », sur le recto duquel le consommateur est assimilé à une jolie grenouille en mal d'amusement et où sont indiqués les sponsors de cette manifestation (la Ville de Tours, l'Union des commerçants, la chambre de commerce, la chambre des métiers, les médias locaux...), et indiquant au verso le secteur concerné, les espaces de stationnement et le circuit de contournement conseillé aux automobilistes (annexe 70).

<sup>463</sup> Cf. l'article de la « NR », « *La foule des grands jours* » dans lequel la journaliste au delà de l'annonce du pouvoir d'attraction du centre-ville en matière de consommation, montre bien en quoi les espaces commerciaux du centre-ville constituent une scène stratégique répondant aux pratiques de la frénésie consumériste, phénomène sociétal mettant en exergue les valeurs de l'hédonisme (plaisir d'acheter) et de la cupidité collective (faire à tout prix de bonnes affaires), socialement glorifiés. L'article illustre bien en effet comment les « soldes » servent de prétexte à des relations sociales communautaires privilégiées, amicales ou familiales (annexe 71).

espace central à forte urbanité, l'agrégation d'équipements commerciaux franchisés<sup>464</sup> dans les centres-villes participent à l'uniformisation de ces derniers, d'une perte de diversité de leur offre commerciale, ces enseignes tendant si ce n'est à supplanter radicalement les commerces indépendants de espaces centraux en tout cas à reléguer ces derniers en dehors des axes centraux stratégiques. Aussi, si l'effet d'impact sur l'image de la ville relatif à la présence d'enseignes nationales est déterminant, l'attraction des espaces centraux étant conditionnée en partie par la présence de ces grandes enseignes, l'effet spéculatif que celles-ci provoquent contraint les commerçants indépendants à une compétition de plus en plus rude. A Tours, les rues Nationale, des Halles, de Bordeaux deviennent inaccessibles pour les commerçants indépendants, « *on atteint (...) des prix de cession de droit au bail dissuasifs pour les particuliers, qui n'ont plus les moyens de s'installer là* »<sup>465</sup>. En outre, si l'emplacement stratégique de ces enseignes est lié à leur présence le long des axes préférentiels de circulation et de déambulation, il est également déterminé par le linéaire de façade qui conditionne aussi le fait qu'elle soient vues et bien vues. Cette efficacité de l'image fait en effet partie intégrante de la stratégie des grandes enseignes et permet de comprendre la crainte des commerçants de la rue Nationale au moment de son réaménagement en 1999 visant à y interdire la circulation automobile. Cela explique aussi l'insuccès des galeries couvertes isolées des itinéraires de déambulation et la fréquentation mitigée des galeries où n'est présente aucune grosse enseigne. Ce grignotage progressif des espaces stratégiques par les grosses enseignes qui relève de la concurrence spatiale intra-urbaine, et plus spécifiquement centrale entre les acteurs de la géographie du commerce, contraint donc les commerçants particuliers à plus de flexibilité. C'est ce qu'illustrent les articles de la « NR », « *Le commerce à la bougeotte* »<sup>466</sup> et « *Commerces, toujours et encore* »<sup>467</sup> faisant l'inventaire à un an d'intervalle des transferts, fermetures, créations ou relookings d'établissements commerciaux indépendants qui, face à la concurrence des centres commerciaux périphériques et à la domination des succursalistes monopolisant les espaces stratégiques du centre-ville sont contraints de s'ajuster en innovant, parfois vainement.

---

<sup>464</sup> Dont certains appartiennent d'ailleurs aux groupes de la grande distribution, ce qui relativise l'indépendance de ces commerces, même si par définition, ils relèvent de ce type d'établissement commercial.

<sup>465</sup> Guy Lehoux, agent immobilier spécialiste des ventes de fonds de commerce pour l'agence UFFI à Tours in article de la « NR », « *Nationale-Halles-Bordeaux en tête* » (cf. annexe 72)

<sup>466</sup> De mai 2001, cf. annexe 73.

<sup>467</sup> D'avril 2002 cf. annexe 74.

Pour en terminer enfin, notons que si l'attraction des espaces urbains réside en partie dans ses équipements commerciaux, le développement du commerce en ligne témoignant de la saillance des réseaux sur les territoires et d'une privatisation de pratiques qui jusque-là reposaient sur l'échange physique interindividuel, présage d'un affaiblissement probable de l'usage social de l'espace urbain lié aux pratiques de la consommation même si le lèche vitrine comme acte de plaisir a de beaux jours devant lui, d'une part, et les hypermarchés périphériques concurrencent encore fortement les commerces de proximité, d'autre part, devant l'impératif du « juste à temps » auquel renvoie toute pratique actorielle, ces derniers, en tant qu'ils renvoient à des petites surfaces de vente spécialisées et que leur localisation s'inscrit sur l'itinéraire de passage et/ou dans l'espace de domiciliation des acteurs sont vraisemblablement assurés d'un rôle crucial sur le marché quotidien de la consommation ; si tant est qu'ils ne pratiquent pas des prix rédhitoires, qu'ils ajustent l'amplitude de leurs horaires d'ouverture sur les temporalités élastiques des consommateurs, qu'ils s'adaptent à la demande, bref qu'ils soient flexibles puisque telle est la nécessité pour que l'emploi soit garanti !

## **IV/ La nature patrimonialisée, les lieux théâtralisés, aux racines de l'appropriation de l'habitat urbain : l'identité spatiale individuelle et collective.**

### **A) De l'ajustement des représentations et pratiques actérielles aux temporalités de l'existence humaine et sociale : la valorisation patrimoniale de l'identité territoriale individuelle et collective dans un contexte de mondialisation.**

Dans un monde où la mobilité spatiale accrue déforme la représentation du temps diachronique<sup>468</sup>, les sociétés des pays industrialisés, les plus concernées par ce phénomène, développent des systèmes de valeurs de plus en plus en prise avec l'historicité du temps long et sont de plus en plus sensibles aux objets sociétaux dont l'essence s'inscrit précisément dans l'évolution diachronique de l'ordre des choses du monde. Aussi, nombre de représentations et pratiques sociales actuelles, produisant et étant les produits de stratégies et d'idéologies actérielles, doivent être appréhendées comme des formes d'intentionnalités habitantes visant à repositionner la synchronie de l'existence contingente dans le rythme de l'évolution « cosmique ». Ainsi quantité de phénomènes sociaux doivent être appréhendés aujourd'hui comme des manifestations d'une nouvelle mythologie cosmogonique. Secteurs dynamiques du marché de la consommation, le jardin, le tourisme vert, le bricolage, la brocante, la décoration renvoient en effet à des pratiques sociales qui permettent d'inscrire l'existence de l'acteur dans une activité dont l'objectif ou l'exercice même est sous-tendu par la relativisation de l'espace et du temps présent par rapport à l'espace et au temps de la nature et ou de l'humanité.

---

<sup>468</sup>Du fait que l'étendue mobilisée dans le temps synchronique est de plus en plus vaste et tend à être de plus en plus sollicitée dans la pratique sociale.

Jardiner ou être tributaire du temps des saisons<sup>469</sup>, camper à la ferme ou vivre selon le rythme biologique animal, randonner à pied, à vélo, à cheval ou se déplacer en étant en contact direct avec la nature et selon des métriques anciennes ou ancestrales, construire sa maison ou bâtir de ses mains l'objet de toute une vie, restaurer une bâtisse ou inscrire son destin en prolongeant celui de l'ancêtre qui l'a construit, chiner des objets anciens pour se construire un héritage culturel, acquérir du mobilier ou des objets auxquels s'identifier et s'attacher, car si plus rien n'assure d'inscrire la totalité de son existence dans un même lieu, au moins, eux, garantissent où que ce soit et une fois rassemblés, de réunir autour de soi toute sa vie ! Pratiques sociales communes, en tant qu'elles relèvent de l'aspiration aux loisirs et sont centrées, comme beaucoup, sur l'enjeu de l'épanouissement individuel, c'est certain ! , mais elles sont, au-delà des pratiques thérapeutiques spontanées contre la fatigue, le stress et l'angoisse de la précarité, de la mobilité et de la flexibilité, contre la crainte du nomadisme, conséquences induites par la mondialisation.

## **B) Les enjeux de la considération politique locale des préoccupations patrimoniales.**

Les préoccupations écologiques et patrimoniales qui permettent de résumer le sens social de ces pratiques sont donc des intentionnalités actuelles avant d'être des idéologies politiques. Pourtant, en tant que ces préoccupations sont collectives, elles s'inscrivent aussi dans l'action politique. Or, si les politiques environnementales et les projets de paysagement pour l'enjeu écologique, et les actions de sauvegarde de la richesse architecturale de sa mise en valeur et en lumière pour l'enjeu patrimonial, sont complémentaires au sein des politiques urbaines qualitatives dites d'embellissement, il convient de remarquer quatre choses. La première concerne les interférences des représentations hygiénistes qui s'appliquent à la pratique salutaire des jardins et légitime socialement la réalisation d'espaces verts dans les espaces urbains par les pouvoirs publics. La seconde renvoie à l'idée que l'identité patrimoniale n'est pas réductible aux seuls objets bâtis mais s'élargit aujourd'hui aux choses de la nature. Ensuite, que la

---

<sup>469</sup> La lecture de « L'année du jardinier » de K. CAPEK K., 2000 aux Editions 10/18 est, à ce sujet, recommandé.



valeur patrimoniale monumentale ne se cantonne plus aux seuls codes académiques esthétiques mais à la valeur historique des opérations architecturales et urbanistiques, englobant partant des monuments contemporains, et qu'enfin, si ces politiques d'embellissement répondent à la demande collective de valorisation ou de création de repères territoriaux, identitaires, permettant d'instituer un sentiment d'appartenance collectif à l'espace et au temps commun, les enjeux légitimes qui les sous-tendent constituent un frein à toute action publique visant à transformer un état établi d'espace sous prétexte que l'intérêt général premier doit être celui fondé sur la légitimité patrimoniale.

### **C) L'exemplarité du cas tourangeau**

Pour illustrer ces propos, le contexte tourangeau est exemplaire puisque compte tenu de ses ressources paysagères et historiques, matérielles et immatérielles, les pouvoirs locaux, conformément aux préoccupations collectives qui en manifestent la demande, ont pris le parti de la mise en œuvre d'une politique globale de mise en valeur de ces ressources. Aussi, si l'enjeu global de cette dernière est de répondre aux enjeux d'une protection testamentaire du patrimoine paysager naturel et bâti, elle doit être appréhendée socialement comme une stratégie publique visant à signifier d'avantage les lieux de l'espace commun qu'est la cité de manière d'une part, à ancrer davantage la population locale autour de repères symboliques communs, autrement dit à susciter une attache territoriale qui soit œuvre de résistance identitaire collective face à l'accroissement de la mobilité spatiale et à l'individualisme, d'autre part et corrélativement, de manière à consolider les qualités de ses propres ressources à la fois universelles dans leur essence mais singulières dans leur configuration qui participent de la reconnaissance du territoire local dans l'espace réseau national, européen et mondial et dont dépend donc son rayonnement métropolitain.

Tours, ville d'art, d'histoire, ville de fleuves et capitale du « Jardin de la France », comme autant d'attributs participant de son identité singulière réunit ainsi les figures du phénomène de patrimonialisation.

## 1) Du végétal à l'art du jardin, de l'objet de l'épanouissement individuel à l'opérateur urbain.

Attachons nous, dans un premier temps, au phénomène sociétal de la valorisation collective du végétal. Ce dernier se manifeste localement, comme partout, par le développement des pratiques jardinatoires, lesquelles renvoient à la couverture de l'espace urbain commercial périphérique local par les grandes surfaces de distribution spécialisées. Les « Jardiland », « Vive le jardin », « Truffaut », « Ma campagne » ou autre « Baobab » s'emparent en effet d'un marché qui était, il y a moins de 20 ans, encore occupé par les magasins de produits agricoles, grainetiers et petites structures « rurales » (cf. article de la « NR », « *Les jardineries en plein essor* », annexe 75). Compte tenu de la demande, ces dernières répondent encore aux besoins des consommateurs urbains, perpétuant les relations villes/campagnes traditionnelles en venant vendre leurs produits sur les marchés, lesquels aussi, forts de leur fréquentation, témoignent au-delà de l'engouement pour le jardinage et le végétal en général, de l'aspiration existentielle à être en contact, même symbolique avec un espace et une temporalité naturels, rassurants. À propos du réputé marché aux fleurs tourangeau, qui, deux fois par semaine prend place sur le mail du boulevard Béranger dans le centre ville, un jeune homme interrogé en 1999 par un journaliste de la « NR » déclarait : « *Ici, c'est l'anti-supermarché. On déstresse, on vient prendre le soleil, respirer le printemps. Il y a un côté convivial, « petit village et clocher », qui nous manque en ville et que l'on vient chercher. Ça rend plus gai et ça donne du baume au cœur* » (cf. « *De fleurs et d'eau fraîche...* » annexe 76). Dans le même sens, à l'occasion de l'annuelle foire aux géraniums qui a lieu rue Losserand, on pouvait lire dans un encart de la « NR » de mai 2001, « *Cette manifestation a donné, l'espace d'une journée, un air de printemps au quartier (...)*<sup>470</sup> », traduisant aussi avec précision de quelle manière, la relation sensible au végétal du fait de son rapport intrinsèque au rythme régulier des saisons permet de repositionner sa propre existence par rapport à l'irréversibilité du temps et à la volubilité des choses du monde et de se rassurer quant au fait que les temps astronomiques, biophysiques, terrestres continuent de régenter les étalons temporels sociétaux (jours, mois, saisons, années). La presse locale participe ainsi clairement à cet engouement collectif pour le jardinage et le végétal en général, qu'il renvoie aux pratiques de

---

<sup>470</sup> In article de la « NR » du 11/05/01 « *Foire aux géraniums : un air de printemps* », cf. annexe 77.

consommation, mais aussi au phénomène associatif comme l'illustre cet article de septembre 2001 qui informe du développement de l'association « Jardins de Touraine ». Symptomatique de l'aspiration collective à vouloir individuellement se regrouper ponctuellement avec d'autres autour d'un intérêt commun, d'une activité distinctive participant de l'épanouissement identitaire individuel, les associations de jardiniers, ici des « *passionnés de multiplication, semence, boutures, greffes* » se multiplient, et, compte tenu de l'enthousiasme du public, se développent au point de devenir de véritables organisations caritatives. C'est le cas de cette association qui, à travers la création de son club « La main verte », organise des bourses de plantes en faveur de la recherche médicale (cf. « *Des « Jardins de Touraine » à « La Main verte »*, annexe 78). Le contenu informationnel de la presse locale, clairement influencé par les aspirations de ses lecteurs, rend ainsi parfaitement compte de l'exaltation sociale pour le végétal et le jardinage, quitte parfois à se saisir de n'importe quel prétexte fût-il anecdotique dans leur contexte, comme les aléas climatiques en tant qu'ils renvoient à des précipitations trop ou trop peu abondantes...mais qui signifient pourtant la détermination saisonnière climatique sur le temps social consacré aux rituels de la pratique jardinaire dont découle la satisfaction du travail accompli, l'expression « *y'a plus de saisons !* » stigmatisant la crainte de ne pouvoir atteindre ce contentement et plus largement celle de ne plus pouvoir un jour prochain compter sur cette régulation temporelle naturelle du fait des perturbations que lui inflige l'humanité (cf « *Sale temps pour le jardin* », annexe 79).

Si le goût pour le jardin n'est pas une spécificité locale, en revanche, les caractéristiques géophysiques et l'histoire locales ont institué le jardin comme une figure identitaire majeure persistant largement aujourd'hui. Élément de distinction du territoire tourangeau, la valeur patrimoniale du végétal et des pratiques jardinaires qui le célèbrent ne se limite pourtant pas aux parcs et jardins des châteaux de la Loire, même si, on le verra, cette représentation collective associant richesse architecturale des monuments, art des jardins et paysage fluvial est plus que jamais prégnante et en est à l'origine. Si l'institution patrimoniale du végétal et des espaces jardinés est corrélative des préoccupations sociales en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement, le contexte tourangeau est en outre particulièrement favorable à ce que l'essence végétale d'une manière générale participe à la reconnaissance identitaire de la

Touraine, et de sa « capitale ». Aussi, même si la production horticole dont le territoire tourangeau a été l'ambassadeur lors des expositions nationales et internationales de l'après guerre au point qu'on associât la Touraine au « Jardin de la France », a subi la crise durant les deux dernières décennies et peine à redémarrer dans un contexte de production mondiale. Malgré la volonté de redévelopper l'ensemble de la filière localement, la production tourangelle reste malgré tout en tête du marché français pour quelques espèces comme l'azalée, la bruyère ou le géranium (Que cent fleurs s'épanouissent...annexe 80). D'une manière générale, indépendamment de l'évolution du marché de la production horticole, le paysage végétal fait l'objet d'une valorisation patrimoniale de la part des pouvoirs publics et en premier lieu de la municipalité tourangelle, laquelle depuis le premier mandat de J. Germain a choisi d'en faire un cheval de bataille de l'action publique. En effet, depuis la préservation de la spéculation foncière des espaces des anciens « jardins ouvriers », aujourd'hui « jardins familiaux » à la reconnaissance publique de l'œuvre de ces jardiniers par la commission municipale « parcs et jardins », contribuant à faire de ces acteurs du paysage des figures du patrimoine local<sup>471</sup> ; de la sensibilisation floristique menée conjointement par les écoles municipales, des associations naturalistes et le service des espaces verts de la mairie contribuant à faire des sites végétalisés urbains, des outils pédagogiques au service de la connaissance de la nature<sup>472</sup>, nombre d'actions locales témoignent de la préoccupation municipale pour le paysage et la patrimonialisation des parcs, squares et jardins de la ville, qui, depuis dix ans, font l'objet de tous les soins. L'organisation annuelle de la « Journée verte », créée la première année du premier mandat de J. Germain est révélatrice de la politique locale en faveur de la valorisation du végétal et de son institution comme figure patrimoniale, élément consubstantiel de l'identité territoriale tourangelle à construire. Cette manifestation qui a pour objectif la découverte des parcs et jardins de la ville à travers la constitution d'itinéraires de randonnées thématiques, l'organisation d'activités de jardinage, de conférences, de spectacles théâtraux, de concerts, de jeux, d'expositions de livres de botanique et de créations plastiques d'écoles locales ou d'artistes confirmés, d'ateliers de conseil en

---

<sup>471</sup> « Les deux cents jardiniers qui font le paysage ont été récompensés. Pour certains, les jardins familiaux sont une raison de bien vivre », cf. l'article de la « NR » de septembre 2001 évoquant la réception donnée à l'hôtel de ville en l'honneur des « jardiniers du paysage » in « Quarante ans de jardinage derrière lui » annexe 81.

<sup>472</sup> Cf. « Le vallon site pédagogique », article de la « NR » de mai 2001 évoquant le projet éducatif de l'école primaire Frédéric Mistral portant sur la reconnaissance « naturelle » du vallon boisé de la Bergeonnerie découpant le coteau sud du Cher à l'ouest de la Nationale 10, annexe 82.

jardinage donné par des jardiniers professionnels, y compris médiatiques, la présentation de travaux scientifiques environnementaux dans les différents lieux paysagés de la ville, permet, tout en répondant aux aspirations écologiques collectives de mettre en avant l'action municipale dans le domaine du paysagement et de faire de ces espaces, des lieux de reconnaissance de l'identité locale. Susciter au-delà du plaisir d'être en contact avec les plantes, la fierté d'une population pour la qualité de son patrimoine végétal ! La réhabilitation, la rénovation et la création ex-nihilo d'espaces verts par la ville, dont la « NR » se fait logiquement l'écho, traduisent ce double enjeu puisqu'au-delà de la nécessité de l'amélioration qualitative du cadre de vie qui soutient ces travaux d'aménagements, la conception même de ces espaces verts s'appuie sur l'imaginaire du patrimoine végétal local. Pour ne prendre que deux exemples, la création du parc de la Cousinerie au nord de la ville, ouvert en 2002 s'appuie sur une conception tenant compte en priorité du paysage local et de la vocation horticole de la Touraine : « *Xavier Devaux du service des Parcs et Jardins de la ville de Tours (...) a repris toute la gamme végétale présente dans le nord de la Touraine (...) chênes, érables champêtres, charmes, bouleaux, saules, toutes essences des forêts et des haies voisines, (...) sur le pourtour, des cornouillers mâles et sanguins et des sureaux noirs, et à l'intérieur, des aubépines, des fusains d'Europe, des groseilliers, des viornes boules de neige (...). Ailleurs, c'est un verger de pommiers solitaires ou de pommiers bien alignés. Les zones humides ont été sauvegardées et certaines parties du parc ont été maintenues en prairies dont le foin sera récolté régulièrement par des agriculteurs voisins* ». (cf. « *La Cousinerie, ça pousse* », annexe 83). L'autre exemple, emblématique du rôle du paysage comme opérateur urbain, correspond à l'aménagement des ronds-points du boulevard périphérique Abel Gance à l'est de Tours. Le paysagement de ces ronds-points est symbolique compte tenu du fait qu'il s'agit ici de susciter des interactions perceptives et sensorielles renvoyant à l'imaginaire spatial commun alors qu'on se trouve sur un axe dédié aux métriques automobiles, c'est-à-dire à un espace dont la vocation est d'assurer des pratiques de mobilité privative, souvent transitaires et étrangères à quelconque échange. Or, ici, les concepteurs du projet ont détourné le problème écologique que représente le percement à 2x2 voies du coteau nord de la Loire à leur compte en injectant ponctuellement des objets paysagers symboliques au sein de ce boulevard saillant et en concevant celui-ci comme une « histoire », celle

d'une « progression vers l'horizon souvent bleu, vers le sud »<sup>473</sup>, en identifiant chaque rond-point relativement à la configuration environnementale où il est implanté. « *Le premier rond point, sur le plateau, bénéficie d'une végétation luxuriante, celle que l'on trouve aux alentours, les ronds points-suivants évoquent l'approche du coteau, avec des blocs de pierre calcaire dur de plusieurs tonnes apportées du midi, des murets qui dessinent des terrasses et ces étranges arbustes aux formes de bonzaï qui dominent les entassements. Des cyprès reprennent ceux qui existent déjà aux environs. (...) Le troisième rond point veut rappeler l'habitat troglodytique, avec un mélange de rochers et de constructions, un dallage bordé d'herbes folles ...le quatrième rond point, tout au bord de la Loire devait présenter un décor d'énormes blocs, comme si le coteau s'était ouvert, avec au pied, du sable de Loire qui aurait évoqué la plage voisine* »<sup>474</sup>. Ainsi si le végétal devient un véritable opérateur urbain cristallisant l'identité patrimoniale locale, il est également opératoire à la faveur d'un polissage des pratiques individuelles et d'un adoucissement des mœurs<sup>475</sup>. Or, ce sont précisément ces fonctions qui servent son instrumentalisation par les pouvoirs publics. Le jardin, le paysagement, deviennent ainsi des moyens de mettre en scène l'espace urbain et les pratiques sociales de ses habitants, qu'ils soient automobilistes ou résidents, autrement dit participent de l'instauration de l'urbanité<sup>476</sup> tout en répondant parfaitement aux préoccupations environnementales de la population, assimilables à la notion de « qualité de vie », laquelle tend à patrimonialiser toute végétalité. En effet, si les parcs et jardins urbains, du XIX<sup>e</sup> siècle notamment, disposent d'une reconnaissance officielle en tant qu'objets du patrimoine historique, non seulement cette labélisation concerne aujourd'hui les arbres en tant qu'êtres vivants remarquables valorisés pour eux-mêmes indépendamment de la configuration des lieux dans lesquels ils s'élèvent, faisant d'eux

---

<sup>473</sup> Martin Clavier, journaliste à la « NR », décrivant en octobre 2001 la conception du boulevard Abel Gance in « *Sur Abel Gance, en route vers le sud* », cf. annexe 84.

<sup>474</sup> *ibid.* in art. cit.

<sup>475</sup> Adoucissement des mœurs, en tant que le contact sensible avec la nature renvoie à un autre rapport au temps, si cela s'illustre dans l'aménagement du boulevard Abel Gance, c'est également ce que doivent susciter les itinéraires de visite proposés lors de la journée verte, à propos desquels Sylvie Roux, adjointe au maire chargée de l'urbanisme, prenait soin de préciser lors de son entretien avec la journaliste de la « NR » en 1999 : « *Ces ballades sont à faire tranquillement, ce ne sont pas des courses* » in « *Sur la piste des parcs et jardins* », annexe 85.

<sup>476</sup> A propos de la rénovation du jardin René-Boylesve, place de Strasbourg, la directrice du service des parcs et jardins de la ville de Tours, Christine Chasseguet, déclare à la « NR » le jour de son inauguration en octobre 2001 : « *Ce jardin ne faisait pas le lien entre les quartiers, il ne pouvait pas être traversé. Désormais, deux grandes allées le traversent, dont une coupée par des jets d'eau* », in « *Un jardin ouvert sur le quartier* », cf. annexe 86.

des figures individuelles à part entière du patrimoine commun<sup>477</sup>, mais c'est le végétal en général en tant qu'œuvre de la Nature, qui, dans sa globalité, devient un universel du patrimoine humain, objet d'identification collective de l'être au monde de l'homme, de la société à son habitat.

Aussi, si le végétal et le paysagement, comme opérateurs, vont dans le sens des politiques urbaines et permettent à Tours d'affirmer son identité de capitale du Jardin de la France et de jouer de ce fonds patrimonial pour communiquer sur ses qualités singulières en matière environnementale en revanche, cette patrimonialisation du végétal peut s'avérer excessive comme en témoignent certaines controverses urbaines auxquelles participent d'ailleurs la presse. C'est le cas de l'article de décembre 2002 « *Seize morts sur ordonnance* »<sup>478</sup> qui, par provocation, s'adresse à une partie de la population fondamentalement hostile à l'abattage des arbres de la ville, laquelle se manifeste régulièrement comme ce fut le cas en février 1999, à l'occasion de la réhabilitation du jardin François Sicard qui fait face à l'ancien palais des archevêques, actuellement musée des Beaux Arts, à quelques dizaines de mètres au sud de la cathédrale, lequel avait été conçu comme celui des Prébendes, par les frères Bühler. Objet, comme l'ensemble urbain ancien dans lequel il s'inscrit, d'un plan de sauvegarde, une partie des riverains s'était outré du sort de quatre des arbres centenaires du jardin : « *Nous sommes horrifiés par le massacre des arbres du square François-Sicard (...) Il ne s'agit plus d'un simple élagage, les arbres sont coupés par le milieu. Manifestement, ils vont être abbatués. Combien encore ? A-t-on été prévenus ? Va-t-on nous faire croire qu'ils étaient malades ?* »<sup>479</sup>. Alors que les travaux visaient à « *retrouver l'esprit que lui avait donné ses fondateurs (...)* »<sup>480</sup>, l'entretien et la sauvegarde de ce jardin, relativement à l'enjeu d'une légitimité patrimoniale, rendait précisément indispensable l'abattage de ces arbres malades et dangereux ainsi que leur

---

<sup>477</sup> Cette reconnaissance du patrimoine arboricole s'est formalisée durant le premier mandat de J. Germain par l'inventaire de tous les arbres dits « remarquables » du territoire communal, le classement en 2001 au patrimoine arboricole national du cèdre du Liban bicentenaire qui se dresse devant le musée des Beaux Arts par l'association nationale ARBRES (Arbres remarquables bilan recherches sauvegarde) traduit non seulement l'enthousiasme de la société pour le règne végétal mais aussi le respect personnifié qu'elle voue à ses objets vivants du quotidien, érables, ginkgos ou chênes centenaires (cf. « *Le Cèdre du Musée classé « remarquable* » », annexe 87.

<sup>478</sup> Cf. annexe 88.

<sup>479</sup> Citation reprise du « point chaud » de la « NR » du 19 février 1999 intitulé « *Coupez !* », cf. annexe 89.

<sup>480</sup> Christine Chasseguet in art. cit. (annexe 89).

remplacement à l'identique. Aussi, les réactions vigoureuses de ces riverains témoignent, outre du scepticisme et du manque de confiance envers l'action publique, de l'attachement viscéral des hommes aux repères de l'espace habité auxquels ils s'identifient, qui plus est si ces derniers sont des arbres, âgés, symboles de stabilité de l'être vivant dans un environnement de tourments. Expressions d'incompréhension et de déni du renouvellement de l'habitat commun, ces plaintes, en tant que manifestations individuelles intentionnelles visant à conserver l'habitabilité établie de l'espace du quotidien, traduisent ainsi parfaitement l'enjeu des politiques de l'habitat en tant qu'elles mettent en jeu le rapport « sacré » des identités habitantes individuelles au territoire commun. Or, les politiques urbaines actuelles de requalification de l'espace public fondées sur l'instrumentalisation des valeurs environnementales et patrimoniales collectivement partagées, utilisant préférentiellement des codes emblématiques de l'identité spatiale locale tendent précisément à répondre à ces enjeux, d'autant qu'elles sont de plus en plus ouvertes à la participation démocratique locale. Elles sont consubstantielles de l'instauration d'une qualité de vie.

## **2) Des vieilles pierres en héritage à offrir en partage**

De la même manière que l'attrait voire la vénération des sociétés contemporaines pour le jardin relève d'une identification salutaire des acteurs sociaux à la stabilité de l'existence végétale et renvoie à diverses pratiques actuelles qui permettent de concrétiser l'ancrage dans l'espace et dans le temps de sa présence au monde, l'engouement des sociétés pour les vieux objets et en particulier les vieilles pierres, exprime également des enjeux biographiques. En effet, la présence même de ces figures du passé dans l'habitat du quotidien renvoient naturellement à des relations perceptives et sensorielles conformant un certain nombre d'intuitions qui mentalement évoquent la contingence de l'existence individuelle sur Terre mais aussi le lignage sociétal dans lequel elle s'inscrit. Aussi, si la nature patrimoniale des objets et des habitations est sous-tendue communément par leur valeur stylistique ou esthétique, c'est l'ancienneté générique les caractérisant qui tend à susciter la fascination patrimoniale, de telle manière qu'aux critères académiques des historiens de l'art se substituent, pour le bienfait de la sauvegarde du patrimoine bâti en particulier, des normes vulgaires assimilant toute habitation ancienne comme patrimoine. D'ailleurs cette tendance



s'avère d'autant plus compréhensible qu'au delà de leur ancienneté, le matériel minéral qui les constitue conforme l'intuition de solidité. Autrement dit la patrimonialisation de toute vieille pierre répond à l'enjeu de pratiques s'attachant à vouloir prolonger l'œuvre humaine héritée et participer à son aventure, comme si à vivre dans un habitat résistant aux forces du temps, on se donnait les moyens d'inscrire son existence dans la vie éternelle. « L'alléluia » auquel renvoie la préoccupation patrimoniale autour du bâti se révèle donc dans les communautés urbaines à travers un certain nombre de pratiques ou représentations spécifiques stigmatisant l'importance de la connaissance des lieux de son habitat quotidien dans la reconnaissance de soi. Or, à observer l'intérêt porté par la population à la connaissance des lieux précisément anciens, on mesure qu'au-delà de l'enjeu de l'élargissement du capital spatial inhérent à la connaissance spatiale par laquelle l'individu dispose de nouveaux espaces à pratiquer et à mobiliser pour exister, les ressources spatiales historiques constituent des repères préférentiels d'identification territoriale. De la même manière que la dimension fusionnelle existant entre les habitants et le végétal renvoie à la reconnaissance de l'existence biophysique de soi, le rapport affectif aux lieux-témoins de l'histoire locale renvoie à la reconnaissance de l'héritage culturel dynastique de son existence sociale. Il semble donc assez évident que dans un espace œkoumène qui s'élargit au monde entier ce soient les territoires locaux qui fassent l'objet de ces appropriations identitaires. La politique éditoriale de la presse locale tourangelle rend compte de ces préoccupations patrimoniales autour des lieux. En témoigne par exemple la création en 2001 de la rubrique « *Rues anciennes* » par la « NR » pour laquelle un historien professionnel, Pierre Leveel, retrace sous formes de monographies synthétiques les origines et les évolutions des « grandes rues » du vieux Tours (Colbert, Scellerie, Halles, Jules Charpentier, Blanqui...<sup>481</sup>). De même, à travers la rubrique « *Pourquoi ce nom ?* »<sup>482</sup>, la « NR » satisfait la curiosité et le besoin de la population d'en savoir plus sur l'histoire toponymique des lieux qui agencent la structure mentale de son monde vécu d'une part, lieux qui participent de la reconnaissance de soi dans l'histoire collective du territoire local d'autre part. Cet attachement des habitants pour l'esprit ancien des lieux doit en effet être appréhendé comme la transposition d'un investissement narcissique sur les témoins d'une communauté d'héritage, qu'il s'agisse des lieux ou des hauts personnages si tant est que les premiers ne soient d'ailleurs pas assimilables à des humains tant ils sont valorisés.

---

<sup>481</sup> Voir à titre informatif l'article paru sur la rue du Grand-Marché, annexe 90.

<sup>482</sup> Cf. « *Pourquoi ce nom ? Grandmont ou Grammont* », « NR » du 18/08/01, annexe 91.

Illustrant cette idée, notons préalablement que si effectivement les lieux anciens sont glorifiés, les personnalités locales sont également objets d'une admiration patrimoniale, comme c'est le cas à Tours, d'Honoré de Balzac, célébrité dont l'œuvre et l'histoire personnelles sont inséparables de l'esprit de la ville, et qui représente une figure familière bien vivante de l'identité territoriale et du patriotisme qui en découle<sup>483</sup>. Or de la même manière que compte tenu de la parenté géographique entre cette célébrité locale et les tourangeaux, l'admiration collective extra territoriale de Balzac valorise l'identité territoriale des tourangeaux se revendiquant comme tels, la légitimation de la valeur patrimoniale des monuments de l'espace local agit aussi en faveur d'une reconnaissance narcissique comme en témoigne l'expression de fierté qui ressort dans la presse locale à l'occasion du classement d'un nouveau bâtiment local dans la liste nationale officielle des « Monuments historiques »<sup>484</sup> ou quand la presse s'en va elle-même recueillir les impressions admiratives des touristes en visite à la Cathédrale, aux Beaux Arts ou dans les rues du Vieux Tours<sup>485</sup>.

Aussi, l'identification de la population aux lieux et aux célébrités de son histoire en tant qu'elle traduit un besoin social de territorialisation forte est l'objet d'une telle aspiration que la presse locale se plonge pleinement dans le marché de la consommation des idées patrimoniales<sup>486</sup>. L'organisation par la « NR », début 2001 d'un sondage portant sur le patrimoine départemental du XX<sup>e</sup> siècle est ainsi révélateur de la participation de la presse locale à la glorification de l'identité « de clocher ». En outre, ce sondage est également significatif de par son motif, lequel illustre le fait que la valeur patrimoniale des lieux s'étend aujourd'hui aux habitations contemporaines (du XX<sup>e</sup> siècle), de par ses résultats qui rendent compte d'une part de la supériorité

---

<sup>483</sup> Comme le révèle cet article du 16/05/01 publié à l'occasion de l'inauguration d'une dalle de verre à la mémoire de l'écrivain « *Une stèle en l'honneur d'Honoré* ». (cf. annexe 92)

<sup>484</sup> Voir l'article du 25/04/01 « *Nouveaux monuments historiques* » informant du classement du vestibule, de l'escalier, de la salle de spectacle et du foyer du public du Grand Théâtre de Tours dans la liste des « Monuments historiques » ainsi que celui de l'usine Mame à « l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques » après avoir inventorié les monuments tourangeaux « classés » précédemment (annexe 93).

<sup>485</sup> Comme ce jour d'été 2001 où on peut lire dans l'article pompeux mais révélateur de la personnification affectant le patrimoine bâti « *Dame Cathédrale, la majestueuse* », trois extraits de paroles de touristes français et étrangers élogieux, ne tarissant pas de superlatifs, allant à faire de Saint Gatien de Tours un rival comparativement supérieure face à Notre Dame de Paris (« Elle est aussi très haute, grande et belle et plaît surtout parce qu'elle est claire, contrairement à Notre Dame de Paris. »), et précisant à quel point ce monument est enviable (« Nous n'avons pas de gothique flamboyant chez nous ! »), cf. annexe 94.

<sup>486</sup> L'article « *Le souvenir des pierres* » paru dans la « NR » en novembre 2001 est à ce titre particulièrement intéressant puisqu'il s'agit d'une « *promenade au cimetière de la Salle* », à Tours-Nord

accordée par la population aux lieux contemporains dont l'image reste fidèle à la figure nostalgique du patrimoine ancien<sup>487</sup>, d'autre part de l'assimilation de la valeur patrimoniale des lieux à des critères de monumentalité et au prestige ou à la représentativité de ses fonctions<sup>488</sup>.

Par ailleurs, si la presse locale participe personnellement à cette glorification de l'identité commune locale, elle agit aussi en ce sens relativement aux projets d'action de réhabilitation ou de rénovation des habitations publiques qu'elle a pour mission de relater et qui sont le prétexte au dévoilement d'anecdotes historiques qui inscrivent la présence de ces lieux dans l'historicité du territoire urbain commun. Ainsi en est-il par exemple de la réhabilitation de l'ancien dispensaire construit dans les années 50 rue Etienne Pallu dans le centre de Tours, qui après avoir été le siège de la chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire puis celui du laboratoire départemental d'analyses accueille depuis 2001 la Fédération Interprofessionnelle des Vins de Touraine et l'Agence de Développement de la Touraine mais qui, malgré le plan de rénovation intérieure conserve, en souvenir de sa vocation originelle, la sculpture en façade d'un jeune couple nu<sup>489</sup>. Le patrimoine bâti, opérateur urbain au même titre que le végétal et le jardin, c'est certain ! L'association de ces deux figures patrimoniales est d'ailleurs, on le verra, au cœur des politiques d'embellissement de la Ville de Tours. Présentement, l'exemple du jardin que la ville a créé (avec une salle de quartier et des maisons de ville) en lieu et place du hangar « Col » mis en vente par l'armée, rue du Général Renault dans le quartier Febvotte, espace péricentral urbanisé il y a un siècle est emblématique de cette tendance à l'individualisation des lieux à partir de figures patrimoniales<sup>490</sup>. En effet, outre l'idée de vouloir doter cet espace d'un jardin, donc de développer la qualité de vie des riverains en suscitant des interactions sensibles avec le monde biophysique, la municipalité a décidé d'injecter dans le projet une occasion de répondre au devoir de mémoire collectif, de le personnaliser donc. En effet, la ville a décidé d'ériger dans le jardin une stèle en mémoire d'une figure de la résistance du quartier, jusque-là anonyme, l'abbé Labaume, ancien curé de la paroisse Saint-François-

---

dont l'objet est la découverte de tombes de tourangeaux, aïeux de l'histoire commune, êtres anonymes, dynasties familiales, ou héros glorieux, tous membres d'une même communauté de destin (cf. annexe 95).

<sup>487</sup> Pour 69% des votants en effet, l'hôtel de ville classique, inauguré en 1902 et construit par l'architecte local, Victor Laloux est premier du classement.

<sup>488</sup> Arrivent après l'hôtel de ville de Tours, le centre des congrès futuriste de Jean Nouvel, la bibliothèque municipale de Tours, l'imprimerie Mame à Tours, le laboratoire de Touraine à Parçay-Meslay, le quartier des Rives du Cher, la centrale nucléaire de Chinon

<sup>489</sup> Cf. « *On rénove du sol au plafond* », 12/03/01, annexe 96.

de-Paule dont l'église est mitoyenne du terrain libéré. Il s'avère ainsi qu'il est de bon ton d'utiliser aujourd'hui l'héritage local pour historiciser les lieux et les signifier au moyen de la mise en valeur et de l'institution de figures patrimoniales de l'identité locale, à plus fort parler si elles sont prestigieuses ou héroïques et font la gloire et la fierté des habitants, exacerbant partant l'attachement au sol commun de l'existence individuelle et sociale.

Il convient pour finir d'aborder l'impact de cet attachement patrimonial sur le renouvellement urbain. En effet, de la même manière qu'il arrive que l'abattage des arbres soit sujet à controverse, l'aménagement urbain, en tant qu'il transforme la configuration matérielle des lieux est également un sujet sensible de la politique territoriale précisément parce qu'il met en branle le schéma de l'habitat mental des acteurs concernés, au premier rang desquels les riverains. Aussi, dans ce contexte délicat, la patrimonialisation, comme expression sociale de la recherche de stabilité, constitue un frein au renouvellement de l'habitat. C'est le cas, par exemple dans les espaces préférentiellement centraux, de la découverte de vestiges archéologiques paralysant les chantiers des opérations urbaines contemporaines. Or, même si le plus souvent l'expérience montre que la valeur matérielle des découvertes archéologiques ne présente que peu d'intérêt et pèse finalement assez peu sur les enjeux immobiliers à proprement parler, en revanche, la valeur scientifique et la portée symbolique de ces découvertes sur l'imaginaire collectif peuvent valoir malgré tout quelques surprises aux acteurs en charge des opérations. C'est d'ailleurs du fait de la légitimité de ces enjeux archéologiques patrimoniaux et suite à certaines aberrations passées, condamnées par l'opinion publique, que les investisseurs immobiliers consacrent désormais systématiquement un budget en prévision des fouilles et répercutent aussi le temps prévisible qui leur sera consacré dans l'agenda prévisionnel des travaux. Illustrant ces propos deux exemples locaux, celui relatif à la réalisation d'un parking souterrain et d'un bâtiment de surface sur la propriété de l'hôpital pour enfant Clocheville au sud ouest des Halles dans le centre de Tours, et celui lié à l'extension du lycée Descartes derrière l'Hôtel de Ville de Tours. Si dans le premier cas, le temps consacré aux fouilles a été respecté (2 mois), dans le second, le début des travaux a été retardé d'un an alors même d'ailleurs que la découverte historique en tant que telle fut plus surprenante dans le premier cas que dans le second. Par ailleurs, au delà du temps consacré aux fouilles,

---

<sup>490</sup> « *D'un hangar on fera un jardin* », article de la « NR » de novembre 2001, cf. annexe 97.

l'investissement financier consenti dans chacun des cas, respectivement, 225 000 et 315 000 euros, témoignent de la supériorité accordée à la valeur scientifique des découvertes par rapport à leur valeur matérielle proprement dite puisque dans les deux cas celle-ci n'a pas justifié une prescription de sauvegarde pour mise en valeur de ces vestiges, autorisant donc leur enfouissement et ne contrevenant ainsi aucunement à la réalisation des projets tels qu'ils étaient préalablement conçus. Aussi, si la recherche archéologique représente une contrainte, à laquelle les acteurs ici publics se plient sans mot dire, la légitimité patrimoniale constitue avant tout une priorité dans les étapes du renouvellement urbain et la communication autour de ces fouilles symbolisent évidemment au delà de l'intérêt scientifique qui pourtant le légitime l'engouement collectif autour de ce qu'elles incarnent, à savoir des témoignages concrets de l'identité commune. En l'occurrence, la découverte « *d'un établissement thermal de grande importance de l'époque gallo-romaine* »<sup>491</sup> dans l'enceinte du lycée Descartes et à l'ouest du Vieux Tours, « *la mise à jour d'un site gaulois dans la ville* »<sup>492</sup>, dont les archéologues locaux n'avaient absolument pas connaissance, retentissent effectivement auprès de la population, et peu importe si ceux-ci ne sont que momentanément visibles, comme des preuves intangibles du prestige tourangeau et de l'historicité glorieuse dans laquelle cette singularité s'inscrit. Aussi si ces procédures se justifient donc par la crainte de voir s'échapper des éléments du patrimoine et si celles-ci sont initiées et instruites par les pouvoirs publics, en l'occurrence les Directions Régionales des Affaires Culturelles qui permettent de statuer sur ce qui précisément mérite d'être sauvegardé ou pas du point de vue de l'histoire et de l'art<sup>493</sup>, il est évident que compte tenu de la généralisation de la valeur patrimoniale à tout ce qui relève du « vieux » de la part de l'opinion, celle-ci a tendance à faire pression sur l'autorité publique locale pour que précisément tout ce qui soit ancien soit protégé, au risque de vouloir faire des villes, des musées. Les oppositions de la population, de plus en plus fréquentes, contre la destruction ou la suppression de tout ce qui est âgé traduisent en effet de manière très

---

<sup>491</sup> « *Lycée Descartes : un an de retard* », article de la « NR » du 30/03/01, cf. annexe 98.

<sup>492</sup> Raphaël Filippo, archéologue de l'Association Française d'Archéologie Nationale, responsable des fouilles, in « *Un site Gaulois à Clocheville* », article de la « NR » du 27/04/2001, cf. annexe 99.

<sup>493</sup> Auquel cas cela signifie d'ailleurs pour les propriétaires de monuments classés qu'aucune modification concernant ces objets ne peut être réalisé en dehors d'un contrôle strict des services du patrimoine, ce qui renvoie donc à un accroissement des coûts et des délais des chantiers contrevenant au renouvellement du paysage urbain, comme l'illustre la réaction surprenante de l'adjoint au maire chargé de la culture, J.P. Tolochard à l'occasion du classement aux « Monuments Historiques » du Grand théâtre, « *L'Etat nous complique la tâche. Tout va être beaucoup plus compliqué, plus lourd, plus long, et surtout plus cher* », in « *Le Grand théâtre : morceaux « classés* », « NR » du 35/04/01, cf. annexe100.

significatives l'aspiration sociale à la conservation, en l'état, des lieux de l'habitat quotidien comme si ces derniers devaient pouvoir offrir la garantie d'une existence immuable, enracinée dans l'espace et le temps. Or, cette aspiration, loin de ne concerner que quelques nostalgiques invétérés, constitue une valeur imprescriptible des défenseurs de la qualité de vie, un enjeu de citoyenneté. À Tours, les exemples de plainte de riverains contre de possibles menaces pesant sur l'avenir de tel lieu ou de tel objet patrimonialisé de leur habitat quotidien ne manquent pas et les stratégies collectives privées auxquelles renvoient les expressions de plainte expriment effectivement la politisation de cet attachement territorial. En outre, le règlement social de ces controverses témoigne, parfois, de la légitimité de ces plaintes autrement dit de la participation de ces enjeux identitaires patrimoniaux à l'intérêt général. Trois exemples tourangeaux de ces controverses, ayant eu lieu entre septembre et novembre 2001 illustrent ce phénomène.

Concernant la nature parfois excessive de cette aspiration à l'immuabilité des lieux de son habitat, l'indignation de Marie Dominique, tourangelle quinquagénaire, domiciliée rue Jules Simon, est significative. L'origine du scandale provient de l'enlèvement des pavés qui recouvraient les trottoirs de sa rue depuis des lustres. Or compte tenu de l'usure, l'état des trottoirs contrevenait à l'enjeu de l'entretien de la voirie et à celui de la sécurité des usagers de la voie publique, nécessitant donc de la part des services municipaux de trouver une solution, à savoir d'y couler de l'asphalte en remplaçant 15% des pavés récupérés sous forme de « bandes structurantes » tous les 5 mètres. Pourtant en dépit de la solution choisie sous tendue par des enjeux à la fois économiques mais aussi patrimoniaux, étant donné la réutilisation partielle des pavés originels, Marie Dominique est ulcérée et fait circuler une pétition, adressée au Maire, pour le rétablissement à l'identique des pavés sur le trottoir. Son argumentation, devant le journaliste de la « NR » qui relate l'affaire, est la suivante : « *Ces trottoirs ont été foulés par Honoré de Balzac et son curé, ils font partie du patrimoine historique de la ville ! Ce sont les témoins de notre passé* »<sup>494</sup>. Si cette controverse témoigne ainsi de l'identification viscérale voire de l'appropriation de certains habitants, (60 en l'occurrence<sup>495</sup>), à leur habitat, démontrant ainsi que celui-ci ne se réduit absolument pas à l'espace privatif du logement, on constate également que c'est l'enjeu de la

---

<sup>494</sup> Propos tirés dans l'article de la « NR » du 30/11/2001, « *Les pavés coulés dans l'asphalte* », cf. annexe 101.

<sup>495</sup> Soit 10 % des foyers de la rue, précise le responsable du service voirie qui a reçu la plainte.

patrimonialité, institué comme un « universel », qui légitime la plainte fusse-t-elle mineure, mais aussi sa prise en considération par les pouvoirs publics qui sont amenés, du fait de leur responsabilité publique, à se justifier publiquement de leurs choix : « *Calcaires et très anciens, les pavés étaient glissants par temps de pluie et à cause de l'usure, ils éclataient en tout petits morceaux. Beaucoup de passants se sont déjà cassés la figure. En plus, le trottoir commençait à s'affaisser. Si on avait opté pour la solution « riche » qui consistait à remplacer les pavés anciens par des neufs des deux côtés de la rue, cela nous aurait coûté un million de francs !* »<sup>496</sup> soit un cinquième du budget voirie pour 370 mètres de trottoirs.

Le deuxième exemple concerne la polémique autour de l'école et du foyer Mirabeau : bâtiment scolaire de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, situé à l'extrémité sud de la rue qui en porte le nom, c'est-à-dire à quelques dizaines de mètres au nord du boulevard Heurteloup, axe transversal du centre de Tours. Propriété de la Ville, cette dernière avait décidé en 2001 de démolir ces habitations afin d'y faire édifier un ensemble immobilier de logements et de bureaux. Or, condamnant unanimement cette destruction du fait de sa valeur patrimoniale, l'association de quartier et l'Aquavit (Association pour la QUALité de Vie dans l'agglomération Tourangelle), fortes d'une pétition significative, font alors pression sur les pouvoirs publics en s'opposant à la destruction du bâtiment d'une part, et en se prononçant en faveur d'une réhabilitation intérieure et d'une nouvelle orientation fonctionnelle du bâtiment, à savoir une salle de spectacle ou un musée. Aussi, on le constate, si l'enjeu patrimonial semble l'enjeu légitime premier de la polémique, la vocation fonctionnelle de l'espace à aménager est aussi au cœur de la controverse. Ce qui permet d'évoquer par ailleurs, d'une manière générale, que si la valeur patrimoniale d'un lieu contribue à l'établissement de la valeur foncière des habitations qui l'entourent, son assignation fonctionnelle y participe également. Ainsi, que l'enjeu de la conservation de la valeur foncière des propriétés soit au cœur de la stratégie des comités de quartier et des intérêts de ses membres propriétaires est loin d'être dérisoire. Compte tenu de la fermeté du choix municipal, la pétition est adressée au ministère de la culture, lequel finit par refuser, via l'architecte des bâtiments de France, l'accord de démolition, du fait de la qualité patrimoniale de l'ancienne école donnant ainsi raison aux plaignants sur la valeur « historique et stylistique » de l'édifice. Ainsi la municipalité n'a pu échapper à la sauvegarde du bâtiment. En revanche, c'est

---

<sup>496</sup> Gérard Dhal, responsable du service voirie, répondant à la plainte dans la « NR », in art.cit.

en conservant son projet d'y établir des logements et des bureaux qu'elle choisit de le faire réhabiliter par un promoteur privé<sup>497</sup>. Si cet exemple traduit ainsi bien le fait que l'identité historique des lieux participe des critères de l'habitabilité qualitative de l'espace de vie, il montre aussi qu'au nom de l'intérêt patrimonial, qui est alors instrumentalisé, les groupements de riverains parviennent à faire plier les municipalités, même si ici la valeur patrimoniale à proprement parler du bâtiment incriminé bénéficie d'une reconnaissance officielle supérieure. Le pouvoir de ces associations de quartier ou de promotion de la qualité de la vie nous amène à évoquer un troisième exemple.

Ce dernier est relatif à la menace de destruction d'une maison de ville du XIX<sup>e</sup> siècle, située rue de l'Hospitalité, à l'est du Vieux Tours, propriété de la société d'économie mixte immobilière, la Tourangelle H.L.M. à laquelle s'oppose l'association de quartier « Vivre à Lamartine ». L'affaire est la suivante. La Tourangelle H.L.M., société à la gestion privée mais administrée par la ville de Tours est propriétaire de deux maisons mitoyennes inhabitées ainsi que d'un terrain vague adjacent dans un espace péri central à forte valeur immobilière. L'association « Vivre à Lamartine » quant à elle soutient le projet de création d'un espace vert dans le quartier. Avant que naisse la controverse, la Tourangelle ne devait vendre qu'une des maisons, celle faisant l'objet de la polémique, à un cabinet dentaire ; situation rendant possible l'opportunité d'implanter à ses côtés, un espace vert comme la mairie l'avait laissé entendre au comité de quartier. Or, entre temps, une proposition alléchante émanant d'un promoteur privé souhaitant racheter les trois parcelles afin d'y édifier des immeubles d'habitation vient répondre d'un côté aux intérêts économiques de la mairie et de la Tourangelle H.L.M. associés financièrement, mais de l'autre, contrecarrer le projet d'espace vert annoncé par la mairie au comité de quartier. Aussi, compte tenu de la menace pesant sur la création de l'espace vert, et relativement à la rupture du lien tacite qui s'était établi entre le comité de quartier et la mairie, prise en porte à faux dans cette situation rocambolesque, l'association « Vivre à Lamartine » soutenue par l'Aquavit, entame une stratégie d'opposition à la destruction de cette « fameuse » maison, seule garantie pour elles qu'une des parcelles mitoyennes puisse accueillir un espace vert. Toutes deux décident alors de faire pression sur la Tourangelle H.L.M. et la mairie en sollicitant pour ce faire, le principal organe de presse local, la « NR », pour qu'au nom de la protection du patrimoine, cette maison reste debout et soit restaurée. Or, alors que cette maison,

---

<sup>497</sup> Cf. « Une villa à Mirabeau », cf. annexe 102.



abandonnée squattée et dévastée à l'intérieur n'affectait aucunement la fibre protectrice patrimoniale des riverains, elle devient, d'un coup, le cheval de bataille d'un lobby en mal d'identité patrimoniale. La « significativité » de cette controverse est double.

Elle témoigne du pouvoir opérationnel des valeurs patrimoniales, qui en tant qu'elles servent ici de prétexte à modifier l'aboutissement probable du projet immobilier, participent de l'institution d'une véritable idéologie patrimoniale au service de l'action politique. Notons d'ailleurs qu'à travers le pouvoir de séduction de l'idée patrimoniale auprès de la société, la « NR » sert parfaitement la légitimation collective des revendications particulières de l'association puisque le titre de l'article<sup>498</sup> qui est consacré à cette affaire : « *Patrimoine en danger* », son sous titre « *Une belle demeure tourangelle menacée de destruction : le comité de quartier souhaite sa restauration.* » et la légende de la photographie qui lui est jointe : « *Cette maison survivra-t-elle ?* », qui jouent des codes du paysage urbain local, de la sensiblerie et de l'alarmisme ne peuvent que susciter l'adhésion, alors que, quand même, la valeur patrimoniale de cette « belle demeure tourangelle » pourrait être discutée ! Cette allusion à la naïveté apparente de la « NR » à laquelle renvoie cet article mérite d'être nuancée, eu égard à sa phrase de conclusion : « *Il serait peut-être bon d'associer les riverains à ce projet...* ». En effet, et cela rejoint donc le deuxième intérêt didactique qu'il est possible de tirer de cet article, cette conclusion, en tant qu'elle renvoie à l'idée d'une participation des riverains aux projets de renouvellement de leur habitat, permet de mesurer le pouvoir grandissant de ces associations de quartier, qui, dans un contexte où les pratiques spatiales des acteurs sollicitent de plus en plus l'usage de l'espace réseau international, affirment leur attachement territorial et l'enjeu politique de l'habitabilité de l'espace à l'échelle du « quartier ». Aussi que la conclusion de la « NR » soit une leçon de morale adressée à la municipalité ou un témoignage de soutien aux riverains importe peu, elle est en tout cas forte à propos. En effet, le fait que ces regroupements d'acteurs individuels utilisent la légitimité de la figure patrimoniale pour orienter en leur faveur les décisions des pouvoirs publics et obtenir satisfaction, quitte à ce que l'objet de la revendication ne soit pas la fin elle-même mais le moyen pour y arriver, est révélateur du développement de ces stratégies « de quartier » qui pour protéger leur habitat quotidien de l'instabilité générale qui affecte les territoires prennent la forme du lobbying. L'appel de la « NR » au développement de la concertation semble en effet

---

<sup>498</sup> « *Patrimoine en Danger* », « NR » du 25 octobre 2001, annexe 103.

aller de soi tant l'enjeu de la préservation de la qualité de vie, à laquelle participe l'aménagement d'espaces verts mais aussi la préservation de l'identité patrimoniale matérielle est puissant et semble s'inscrire précisément à une échelle d'identification et de débat public qui jusque-là ne constituaient qu'un mythe, à savoir le « quartier ». C'est en effet dans le sens d'une aspiration collective à former une communauté de « quartier » qu'il faut comprendre la stratégie de « Vivre à Lamartine », comme l'indique son président lui-même au sujet de l'espace vert souhaité : « *Il y a un malaise. Je pensais que cette municipalité me donnerait les moyens de faire un « lieu de citoyen », image de quartier* »<sup>499</sup>. C'est ainsi dans le sens d'une intrusion dans le débat démocratique local qu'il faut comprendre la stratégie de cette association, rendant compte de l'émergence dans l'espace politique communal et urbain, d'un nouvel échelon territorial, associatif et civil, incontournable, qui, précisément, du fait de son détachement politique et de l'universalité des aspirations sociales qu'il défend, devient un acteur essentiel au fonctionnement de la démocratie locale. Aussi, si le développement de ces associations de quartier est une expression du désengagement et du manque de confiance de la société envers le et la politique traditionnelle, il semble manifester cependant la persistance de l'engagement citoyen et de la défense de l'intérêt commun, constituant partant un phénomène relativisant l'idée que les sociétés actuelles s'engluent dans le matérialisme et l'individualisme. Or, précisément, si les buts poursuivis par ces associations ont pour objectif d'orienter l'action publique, le fait que leur essence soit consubstantielle de la reconnaissance d'une appartenance collective à un espace d'identification commun d'une part et que la défense de ce territoire s'appuie sur le recours à la valeur universellement partagée, qu'est la « qualité de vie » pour non seulement protéger cet espace social mais y insuffler de la socialité d'autre part semblent révéler au contraire une aspiration à un idéal de vie qui laisse place à l'échange communicationnel idéal. En réalité, pourtant, c'est bien parce que l'espace de domiciliation correspond au centre le plus constant de l'espace topologique individuel quotidien, constituant le lieu à partir duquel rayonne la quasi-totalité des pratiques quotidiennes de l'acteur, et qu'il est un repère affectif inhérent à l'affirmation de l'identité actorielle, au plan personnel et privé comme au plan social et public, qu'il conditionne de fait la réalisation de cette aspiration identitaire, appropriative et relationnelle à l'égard de l'espace dépassant celui à proprement parler du logement. En

---

<sup>499</sup> Alain Lion, président de l'association, « Vivre à Lamartine », in art. cit.

effet, si ces stratégies collectives que développent les associations de quartiers prennent un tel essor, c'est aussi en tant que le dit « quartier » correspond à une « fraction » de l'espace urbain disposant d'une image distinctive qui la singularise du reste de la ville servant personnellement l'individuation et la reconnaissance sociale des acteurs qui y vivent d'une part mais également en tant qu'il conforme un espace dont les équipements de proximité sont stratégiquement essentiels aux pratiques actuelles qui tendent à valoriser l'enjeu de la faible distance vis-à-vis du logement d'autre part. Aussi, si l'objectif de la mise en valeur du « quartier » et la satisfaction des revendications de ces associations supposent l'élaboration d'une stratégie collective au nom de la défense de l'intérêt général, c'est que celle-ci constitue le seul moyen de pression pour pouvoir satisfaire des intérêts et des besoins particuliers facilitant la qualité de vie individuelle.

Ainsi, c'est bien en tant qu'il correspond à un espace de débordement dans l'espace public de l'habitabilité de l'espace privé, que l'espace du « quartier » devient un enjeu politique dont les ressorts actuels témoignent avant tout d'une logique plus communautariste que citoyenne tendant à vouloir faire du quartier une propriété commune au sein de laquelle se développerait une microsociété quasi autonome. Aussi, si les préoccupations patrimoniales et environnementales témoignent de l'importance de l'attachement affectif et stratégique existant entre les habitants et leur habitat quotidien et si, conséquemment, le développement de la démocratie participative au sein des politiques de l'habitat, auquel participe l'essor des associations de quartier, est un réel progrès social, cet exemple illustre aussi le risque de communautarisation de la société et de l'espace urbain qu'un pouvoir trop grand de ces comités de quartier et qu'un soutien systématique de la presse locale pourraient faire encourir au caractère républicain de l'action publique locale, sous couvert de l'enjeu de l'aspiration « légitime » à une meilleure qualité de vie<sup>500</sup>.

---

<sup>500</sup> De la même manière que dans l'espace urbain d'une société laïque, la pression que les paroisses pourraient exercer sur l'action publique au nom des valeurs chrétiennes relèverait d'une discrimination communautaire, la pression incontrôlée des comités de quartier sur l'exercice de la politique locale, pouvant instrumentaliser la légitimité d'une meilleure qualité de vie, sous couvert de satisfaire à des aspirations particulières, contreviendrait aux enjeux de l'aménagement républicain.

### **3) Du croisement des enjeux environnementaux et patrimoniaux, le paysage ligérien, actant mondial d'une nouvelle religion œkoumène.**

La patrimonialisation dont la vallée ligérienne est l'objet repose à la fois sur sa valeur d'écosystème, ressource fluviale, faunistique et floristique et aussi sur le paysage anthropique qu'elle conforme comme espace biophysique ayant bénéficié à l'implantation, sur ses rives et ses coteaux, de groupes humains et ayant assuré leur développement sociétal. Aussi, le double caractère naturel et culturel du Val de Loire participe activement de la célébration patrimoniale du territoire local étant donné qu'il rejoint les aspirations de la société vis-à-vis de la nature d'une part et de la reconnaissance de son héritage « civilisationnel » d'autre part. La notion de paysage en tant qu'elle stigmatise le rapport de la société à la nature est donc au cœur de ce processus de valorisation patrimoniale.

Le paysage est à la fois une représentation convoquant l'homme dans son essence véritable, celle d'un être vivant séduit par la beauté du monde naturel dont il est une espèce et spontanément conscient de la contingence de son existence face à la configuration supérieure de l'ordre naturel des choses du monde mais aussi celle d'un être social, acteur de l'humanité dont l'histoire pérenne témoigne au contraire de la résistance, de l'adaptabilité et de la domination de l'espèce en dépit de la volubilité des choses de la nature. Le paysage est aussi le produit de cette représentation qui précisément conditionne l'agencement dans l'espace des choses de la société par rapport aux choses de la nature. Ainsi, si le respect de la nature, sous toutes ses formes, institué aujourd'hui comme valeur universelle et enjeu démocratique, est à appréhender comme une prise de conscience de l'outrepassement de l'exploitation de la nature par les sociétés humaines, l'enjeu patrimonial de la protection des paysages révèle l'aspiration des sociétés à retrouver un mode d'occupation humaine qui soit justement en accord avec les dynamiques terrestres. Or, si le rapport dialogique entre la vallée de la Loire et l'aspect patrimonial de son paysage est dans la conscience collective à ce point ténu, c'est que la coprésence de la Loire et des hommes renvoie à un agencement spatial singulier où l'interaction entre l'ordre naturel et l'ordre social coïnciderait à un modèle de compromis aménageant au sein duquel séduction et crainte de la Loire se seraient formalisés jusqu'alors dans le façonnement d'un paysage considéré comme exemplaire

c'est-à-dire qui rendrait compte de l'épanouissement d'une société ayant su tiré profit des caractéristiques naturelles de l'espace biophysique sans en affecter ni les dynamiques naturelles, ni l'aspect esthétique. Pourtant si cette image du Val de Loire fondée sur l'idée que son paysage incarne le rapport idéal d'une culture à la nature repose sur des représentations sans cesse actualisées, il s'agit pourtant avant tout d'une vue de l'esprit, d'une construction mythique corrélative des enjeux de promotion territoriale, dont les aspects patrimoniaux et environnementaux sont de puissants moteurs, en tant qu'ils sont assimilés à des critères qualitatifs de l'habitabilité. L'eau, le végétal, la richesse architecturale, éléments fondateurs de la grandeur paysagère ligérienne, constituent donc de puissants opérateurs d'identification et de promotion territoriale puisque si à travers leur valorisation, les acteurs célèbrent l'identité et l'habitat communs, ils conditionnent aussi l'attraction du territoire local sur l'ensemble des mobilités à l'œuvre sur la planète (touristes, investisseurs, résidents...). Or, si la célébration de la Loire, de ses jardins et belles bâtisses, de ses personnalités, en tant que codes de reconnaissance de l'identité locale, est corrélative du souci de distinction des pouvoirs locaux et s'inscrit comme telle depuis des siècles, comme l'ont montré les travaux sur Tours de Michel Lussault<sup>501</sup>, la reconnaissance de cette identité ligérienne par l'U.N.E.S.C.O. en 2000 donne non seulement au Val de Loire un label de reconnaissance internationale, le faisant accéder à une échelle de prestige supérieure et affirmant partant son pouvoir identitaire vis-à-vis d'autres espaces planétaires, mais la notion de « paysage culturel ayant une valeur universelle exceptionnelle » retenue par l'Institution, en réunissant donc l'ensemble de ces signes environnementaux et patrimoniaux sous un seul et même mot « paysage culturel » dote cette identité patrimoniale d'une dimension nouvelle, à savoir que le paysage façonné témoigne d'une éthique de l'aménagement, soucieuse des espaces biophysiques, en l'occurrence la Loire.

---

<sup>501</sup> Lussault M. 1993 : *Tours. Images de la ville et politiques urbaines*, Tours, publications de la Maison des sciences de la ville ; 1996 « L'espace pris au mot », in J. Lévy (dir.), *Nouvelles Géographies, le*

**a) La célébration collective de l'exemplarité paysagère ligérienne à travers la médiatisation de l'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'Unesco : figures et formes d'un rituel cérémoniel à la gloire de l'identité régionale.**

- *« De pierres et d'hommes le long d'un fleuve », la sacralisation des fondements légendaires de l'identité ligérienne.*

Le retentissement de l'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial dans la presse locale le 1<sup>er</sup> décembre 2000 témoigne évidemment du sentiment de fierté des autochtones, civils et politiques, relatif à ce classement officiel par le biais duquel l'identité habitante s'enorgueillit d'être la dépositaire du site à préserver. La une, la quatrième de couverture, les trois articles ou les illustrations du quotidien local qui lui sont consacrés, « *Le sacre de la Loire* », « *La Loire touche (enfin) au but* », « *Une nouvelle renaissance de la Loire* », « *La Loire enfin inscrite* », « *La Loire des rois, des châteaux, du vin et des jardins* », « *Le val de Loire au patrimoine mondial* », « *La Loire reine* », témoignent au-delà de la satisfaction collective, du caractère naturel et légitime de ce classement (que formalise le « enfin ») et qui ne fait finalement pour l'opinion publique que finaliser officiellement la valeur singulière exceptionnelle du territoire local étant donné que son caractère remarquable, est connu et fait l'objet d'une promotion, qui est elle-même historique. Pour autant, le fait de rappeler, comme si besoin était les biens fondés de ce classement, permet d'explicitier la justification de ce classement et au delà de renforcer l'autosatisfaction commune qui en résulte. Or, les ressorts médiatiques utilisés en ce jour de gloire, s'appuient précisément sur ceux qu'utilisait l'école traditionnelle lorsqu'il était de bon ton de faire mousser l'âme patriote des ouailles de la République. Trois moyens de persuasion, pour ne pas dire publicitaires, sont utilisés par la politique communicationnelle de la presse locale. Il s'agit d'abord du récit apologétique synthétique de l'histoire locale, « *Toute l'histoire de France a buté sur cette Loire, grand couloir de migrants, de marchandises, de lignes de résistance. Son jardin évoque d'abord la civilisation de la Renaissance qui devient un modèle. Après la Loire des abbayes et des églises sorties du Moyen Âge, ce fut celle*

---

*débat*, n°92, Paris, Gallimard, nov.-déc. p. 99-110 ; 1997 « Des récits aux lieux. Le registre identitaire dans l'action urbaine », in *Annales de géographie*, n°597, Paris, Armand Colin, p. 522-530.

*des châteaux bâtis par des princes rêvant à l'Italie* »<sup>502</sup>. Il s'agit ensuite de la carte du tracé illustrée de photos d'espaces classés (« Sully-sur-Loire », « Saint-Benoît-sur-Loire », « Orléans », « Chambord », « Blois », « Chaumont-sur-Loire », « Vouvray », « Amboise », « Azay-le-rideau », « Villandry », « Chinon », « Rigny-Ussé », « Montsoreau », « Fontevraud », « Saumur », « Turquant »<sup>503</sup>) qui font référence autant à l'imaginaire qui entoure ses monuments de prestige qu'ils soient civils (habitat troglodytique, centres urbains anciens), religieux (églises, cathédrales, abbayes), ou royaux (châteaux), qu'à celui de ses activités traditionnelles (vigne, jardin, science, équitation) ou qu'à celui des personnalités légendaires qui ont fait la gloire locale (Jeanne d'Arc, Léonard de Vinci, Charles VII, François 1<sup>er</sup>, Aliénor d'Aquitaine, La Belle au bois dormant). Enfin, la mise en page de la quatrième de couverture met en avant la valorisation tourangelles du site en donnant à voir la participation magistrale de l'identité patrimoniale de la Touraine dans celle du Val de Loire. Y recourent le listing des 57 communes du département concernées par le classement, des agrandissements d'extraits de cartes I.G.N. délimitant l'espace ligérien classé, deux photos « carte postale » de paysage ligérien du cru, ainsi que des articles inventoriant dans le style poético-pittoresque du guide touristique les différentes gloires locales, « *En Indre et Loire, le tracé suit le cours de la Loire, englobe le Cher au pied du château de Villandry, les rives de l'Indre qui entourent les châteaux d'Azay-le-Rideau et d'Ussé, la Vienne jusqu'à Seully. Il se permet quelques écarts pour annexer la pagode de Chanteloup près d'Amboise et le vallon St Georges à Rochecorbon (...). Ce circuit englobe parfaitement les rues tortueuses du vieux Tours au charme indéniable. Tours et ses détours, des pieds dans l'onde aux pavés sage de la place plumereau, incitent à la flânerie. Et ses noms de rues à la rêverie : Lamproie, Vert-Galant, Serpent-Volant (...)* »<sup>504</sup>. Ainsi, ce recensement exhaustif de l'ensemble des figures emblématiques du patrimoine commun ligérien permet à l'opinion publique d'être une nouvelle fois mise en face de la démonstration selon laquelle ses espaces familiers sont des bijoux de valeur mondiale, enviables, non reproductibles, donc à sauvegarder.

Au-delà de ces grandeurs patrimoniales culturelles, et conformément à l'espace ligérien qui en est le fédérateur, c'est précisément la Loire, comme ensemble naturel qui

<sup>502</sup> A. Boddaert, auteur de l'article de la « NR » du 1<sup>er</sup>/12/00, « *La Loire enfin inscrite* », cf. annexe 104.

<sup>503</sup> Cf. annexe 105.

<sup>504</sup> O. Moniot, auteur de l'article de la « NR » « *La Loire Reine* » dans la quatrième de couverture de la « NR » du 1<sup>er</sup> décembre 2000 consacré au tracé en Indre et Loire, ayant pour titre « *Le Val de Loire au patrimoine mondial* », cf. annexe 106.

est célébré puisque le classement du Val de Loire comme patrimoine mondial repose sur l'idée qu'il se distingue comme un modèle de paysage culturel témoignant du rapport harmonieux que les sociétés locales ont su entretenir avec le milieu et dont la preuve réside précisément dans la beauté et l'aspect préservé de son fleuve. Aussi, outre la référence à l'identité culturelle du Val de Loire, c'est la référence environnementale de la Loire qui est mise en avant lors de cette journée promotionnelle du 1<sup>er</sup> décembre, c'est sa présence à elle et sa beauté à elle qui permettent la valorisation de ses fondements civilisationnels. Les titres à la une qui sont consacrés à son inscription au patrimoine mondial par l'Unesco<sup>505</sup> abordent ainsi cette dernière comme une récompense de la gestion écologique de la vallée réalisée par les acteurs locaux depuis des décennies. La NR fait en effet mention de la collaboration de l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN), du rôle historique du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine et du « « Plan Loire Grandeur Nature »<sup>506</sup>, et retranscrit l'entretien consacré à Yves Dauge, initiateur de ces deux derniers projets : « *Après avoir surtout classé des monuments, l'UNESCO s'attache à créer une catégorie particulière concernant les paysages culturels témoignant de l'interaction entre l'homme et son environnement* »<sup>507</sup>. Ce sont aussi les représentations à l'œuvre dans certains des articles, « *On aimait déjà la lumière des eaux changeante des eaux qui l'arrosent* »<sup>508</sup>, ou dans les photographies qui donnent à voir les méandres, les îles et les rives boisées du fleuve, qui apportent au lecteur la preuve fondamentale de la préservation de leur Loire, en tant qu'elle est belle et que ses dynamiques naturelles, à l'origine du paysage naturel qui est donné à voir, ont été pérennisées.

- ***Paysage et communion œkoumène.***

C'est ainsi en raison de son « paysage culturel » que le Val de Loire, espace produit issu du rapport harmonieux de la société au milieu est récompensé par l'Unesco et célébré en ce 1<sup>er</sup> décembre 2000. Synthétisant l'ensemble des figures patrimoniales et environnementales cimentant l'identité ligérienne, ce classement et cette obligation de

---

<sup>505</sup> Cf. « *La Loire enfin inscrite* », annexe 104 .

<sup>506</sup> Cf. article de la « NR » de P. Denis, « *La Loire touche (enfin) au but* », annexe 107.

<sup>507</sup> Y. Dauge, député-maire de Chinon, initiateur de la démarche de classement du Val de Loire au patrimoine de l'Unesco, conseiller auprès du centre du patrimoine à l'Unesco in « Une nouvelle renaissance de la Loire », article de la Nouvelle République du 1<sup>er</sup> décembre 2000, cf. annexe 108.



protection apportent en outre à l'opinion une preuve officielle de la singularité exemplaire de son habitat et de la relation qu'elle entretient avec lui. L'organisation au palais des congrès « Le Vinci », trois mois après cet événement retentissant, par les associations « Etudes ligériennes » et « Espaces pour demain », d'un colloque portant sur la protection du Val de Loire est l'occasion pour la presse, une fois n'est pas coutume, de répondre aux aspirations identitaires régionalistes<sup>509</sup>. L'article, intitulé « *La Loire, laboratoire du paysage* »,<sup>510</sup> explicite en quoi la notion de « paysage culturel » célébré par l'Unesco participe à la fois de la célébration du fonds commun patrimonial bâti mais aussi du caractère naturel de la Loire, autrement dit vulgarise l'approche scientifique de la notion de paysage, réutilisant pour ce faire l'ensemble des représentations déjà bien ancrées dans la conscience identitaire tout en les renouvelant. En effet, si les châteaux, le tuffeau, l'ardoise, les jardins, les rois pour l'aspect civilisationnel, et la Loire, ses îles, son apparence « sauvage » pour l'aspect naturel sont évoqués, c'est pour illustrer non seulement en quoi cette relation entre les deux dimensions culturelles et environnementales est fondatrice du paysage ligérien mais aussi et surtout pour affirmer précisément en quoi l'exemplarité sensible de ce paysage ligérien en fait un paysage à valeur de modèle universel, plus encore, en quoi l'identité du Val de Loire est consubstantielle de la notion de « paysage ». Autrement dit, l'article établit l'idée, caution scientifique à l'appui, que le Val de Loire est le territoire originel de la formation des paysages modernes méritant partant une reconnaissance mondiale et une protection à la hauteur de sa valeur patrimoniale. De fait, il entretient aussi l'idée que ses habitants sont, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, des protecteurs dans l'âme et dans le sang du paysage, étant donné le caractère pérenne de leur rapport éthique au milieu. « *Cette Loire Valley, mondialement connue (...) révèle une organisation de l'espace particulièrement originale, point de rencontre entre la Méditerranée italienne et la France des Flandres, pays qui ont vu émerger la civilisation paysagère de la modernité. « Si le mot paysage est apparu pour la première fois dans la langue française en 1549, sa diffusion s'est faite à partir du Val de Loire, où architectes et jardiniers des rois ont*

---

<sup>508</sup> O. Moniot, in art. cit., annexe 106.

<sup>509</sup> C'est en effet dans le sens du développement communautariste qu'il faut appréhender aussi cet enthousiasme collectif. Même si ce régionalisme ne relève pas nécessairement d'un chauvinisme politique anti-républicain, il ravive pourtant le débat autour de l'identité régionale des régions administratives dont sont friands les nostalgiques des provinces de l'ancien régime comme en témoigne un responsable de l'Union démocratique bretonne à l'occasion de cet événement : « *Cette reconnaissance salue l'existence d'une vraie région, le Val de Loire. Rendons par conséquent l'Anjou au Val de Loire et...la Loire Atlantique à la Bretagne* », in « *La Loire enfin inscrite* », cf. annexe 104.

<sup>510</sup> Article de la Nouvelle République du 30/03/01, rédigé par A. Boddaert, cf. annexe 109.

*aménagé des résidences faites pour apprécier la beauté à partir des belvédères » a lancé hier à Tours, Jean-Robert Pitte, professeur à l'université de Paris IV (...). Laboratoire de paysage français avec « la couleur dorée du tuffeau et celle bleutée de l'ardoise », le Val de Loire est un chef d'œuvre qui inspire autant les géographes que les historiens, les naturalistes, les peintres ou les écrivains. Malgré plusieurs atteintes à son intégrité, le fleuve a échappé (...) à la canalisation et a conservé une dynamique naturelle à l'origine de la formation de grèves, d'îles, de fracs-bords et de boires ». Il est certainement abusif de qualifier la Loire de dernier fleuve sauvage d'Europe- ne serait-ce qu'avec la présence multiséculaire des levées- mais son caractère changeant mérite d'être respecté »<sup>511</sup>. Ainsi, si la légitimité de ce classement du Val de Loire, comme « paysage culturel ayant une valeur universelle exceptionnelle » n'est sans doute pas discutable en soi, en tant qu'il repose sur des éléments patrimoniaux qui méritent sans aucun doute qu'on les ménage, et si la stratégie promotionnelle qui en découle a le mérite de valoriser l'habitat commun, d'exacerber l'identification territoriale de l'ensemble de la population ligérienne à l'égard de son espace de vie et de la sensibiliser à la problématique du développement durable, en revanche, l'un comme l'autre produisent un habitat si ce n'est complètement immatériel, en tout cas très artificiel, autrement dit qui ne correspond aucunement à la réalité géographique de l'espace Val de Loire.*

**b) De l'institution d'un espace mythique comme objet de culte identitaire.**

En effet, le classement par l'Unesco en tant que tel et la médiatisation qui en est faite localement laissent entendre que c'est le territoire concret, celui de la réalité sociale quotidienne dans sa globalité qui est promu « paysage culturel exemplaire » et que c'est la population locale dans son ensemble qui est associée à cette œuvre paysagère remarquable. Or, s'appuyant sur la capacité performative des représentations identitaires locales afin d'accentuer le mythe de sa singularité, la patrimonialisation du « paysage culturel » ligérien, corrélative de cette labélisation mondiale et de la promotion de celle-ci à l'échelle locale, réactualise cette mythification du territoire local

---

<sup>511</sup> A. Boddaert in art. cit. Cf. annexe 109.

en y associant des représentations contemporaines mondialisées à savoir l'idée que le Val de Loire est un modèle universel d'aménagement paysager, le produit d'un rapport respectueux de la nature, un espace de vie idyllique. Pourtant, et encore une fois, même si cette mythologie s'appuie sur des objets et des images du réel, elle est avant tout une construction idéale qui met à profit la signification de ces fragments de la réalité pour signifier un message global déformant précisément l'absolue réalité. Aussi, comme R. Barthes le définit, ce statut de patrimoine mondial comme « *toute unité ou synthèse significative verbale ou visuelle (...) chargée de faire passer un concept intentionnel* <sup>512</sup> » est un mythe. En effet, non seulement l'espace classé ne recouvre pas, loin s'en faut, la totalité de la réalité sociale ligérienne, mais en outre il détourne aussi la réalité partielle qui le constitue. Or, ce détournement du sens de la réalité à des fins idéologiques et économiques, est au cœur de cette démarche de reconnaissance des valeurs environnementales et patrimoniales qui constituent la clef de voûte d'une nouvelle religion œkoumène, laquelle s'appuie sur un certain nombre d'aspirations dogmatiques corrélatives les unes des autres : l'aspiration identitaire territoriale, l'aspiration à un habitat respectueux de l'environnement biophysique et de ses repères patrimoniaux matériels, immatériels et idéels, l'aspiration à une existence sociale un tant soit peu stable qui ne se détourne pas de l'œuvre conjointe accomplie jusque-là par la nature et les sociétés antérieures à l'instar de leurs temporalités respectives. Aussi, dans la mesure où cette inscription du territoire local comme modèle universel d'interaction nature/société s'appuie sur ces dogmes et étant donné que l'Unesco elle-même représente un acteur institutionnel œuvrant pour la valorisation patrimoniale naturelle et culturelle, le message médiatique qui entoure cette reconnaissance est fondamentalement religieux puisqu'il apporte la garantie que ces objets mythiques seront sauvegardés, que la sensibilisation au développement durable sera accentuée, que l'espace patrimonialisé sera un moteur de développement local, que l'habitabilité de l'espace local s'élèvera à l'instar du schéma normatif qui dorénavant l'encadre. Autrement dit, ce message apporte une réponse concrète à la foi collective. Toutefois, ces énoncés sont aussi, comme on l'a évoqué, formellement religieux en tant qu'ils mystifient l'espace en question, c'est-à-dire qu'ils célèbrent un espace différent de celui où vit la société ligérienne, un espace détourné de la réalité, ce qui signifie autrement dit qu'il invite les acteurs à se projeter et à projeter leurs croyances, dans un espace certes

---

<sup>512</sup> R. Barthes, 1957 : *Mythologies*, Paris, Ed. du Seuil.

idéal mais irréel. Effectivement, ce modèle de paysage culturel, exemple d'aménagement sociétal respectueux de la nature est aussi un espace de discrimination et de négation de la réalité qui, derrière les prétextes au demeurant louables d'attirer des visiteurs et d'instituer un cadre normatif de protection patrimoniale, rejète ou déforme la réalité. C'est ce que nous indiquent en filigrane des articles de ce 1<sup>er</sup> décembre 2000 « historique », quelques remarques relatives au tracé du corridor ligérien inscrit au patrimoine mondial, « *Après avoir évité partiellement – Saint-Pierre-des-Corps, exclue par manque de grâce (...)*<sup>513</sup> », « *Quelques kilomètres à l'ouest, Avoine et ses installations nucléaires sont également mises à l'écart. Le tracé ne passe qu'à quelques centimètres du grillage (...)*<sup>514</sup> », « *Pocé-sur-Cisse n'a pas eu plus de grâce que Nazelles aux yeux des géomètres du patrimoine mondial* », à Amboise « *cette emprise échappe en revanche aux quartiers jugés trop distants de la Loire et de la cité historique, quartiers de l'hôpital, de la Patte-d'Oie, de Malétrenne, du Clos des Gardes et de Bel-Air*<sup>515</sup> ». Aussi, on le constate, si l'espace classé couvre une superficie de plus de 700 km<sup>2</sup> et conforme un couloir de 260 km, les critères d'intégration sont loin d'associer l'ensemble de l'espace régional dont l'axe ligérien est le réseau structurant puisqu'au contraire le cadre normatif de l'Unesco évite l'inscription d'objets sociétaux essentiels au développement de l'espace local, quand bien même ces derniers constituent d'ailleurs des espaces ou des lieux dont la présence est corrélative de celle de la Loire et/ou de l'histoire locale. C'est le cas de la centrale nucléaire d'Avoine ou la ville de St Pierre-des-Corps dont les origines, la destruction et la reconstruction sont intimement liées à la présence des chemins de fer - témoins de la Révolution Industrielle et cibles de la dernière guerre- et dont les habitants souffrent déjà de l'image industrielle de leur espace d'identification. Ainsi, si cette sacralisation du Val de Loire attise l'appartenance identitaire et célèbre l'interaction entre la nature et la société locale, elle exclut aussi de cette dynamique, les espaces et leurs acteurs qui ne se conforment pas au cadre normatif établi, lequel met en jeu des objets renvoyant à une apparence patrimoniale ou environnementale traditionnelle et séduisante. Aussi, les prescriptions normatives auxquelles renvoie ce tracé inquisiteur reposent sur la discrimination des objets sociétaux porteurs de représentations négatives, ou tout au

---

<sup>513</sup> O.Moniot, in art. cit. Cf. annexe 106.

<sup>514</sup> W. Richard, auteur de l'article « *Chinonais, Vienne et Indre, doublures de Loire* », dans la quatrième de couverture de la « NR » du 1<sup>er</sup> décembre 2000, « *Le Val de Loire au patrimoine mondial* », cf. annexe 110.

<sup>515</sup> P. Landre, auteur de l'article, « *Amboise au Centre* », in art. cit. cf. annexe 110.

moins, incompatibles avec le mythe du « bon paysage culturel », c'est-à-dire, respectueux de la nature et de l'esthétique patrimoniale. C'est donc relativement à l'encadrement doctrinal de son éthique religieuse, que le bannissement de ces « judas » par l'Unesco, doit être appréhendé. Or, et on se trouve là devant l'hypocrisie sous-jacente à toute forme d'institution normative s'appuyant sur le culte d'un ou plusieurs mythes, le classement du Val de Loire comme modèle de l'interaction nature société et donc la croyance en sa valeur exemplaire se fondent sur une appréciation superficielle, réactualisant le mythe, du ménagement écologique du fleuve.

En effet, si le rejet d'objets de civilisation connotés négativement et contredisant les enjeux éthico-religieux prônés et défendus par l'Unesco est idéologiquement compréhensible bien que déjà fondé sur une construction mythique de l'espace ligérien actuel, en revanche, dans la mesure où l'écosystème ligérien est loin d'être l'espace biophysique préservé qu'on le prétend être malgré les apparences, cette labélisation rend compte de l'instrumentalisation et du détournement de la réalité géographique ligérienne à des fins différentes de celles que semble vouloir défendre et instituer l'Unesco, à savoir un modèle d'interaction nature/société. Effectivement, l'idée que le paysage culturel du Val de Loire a une valeur universelle exemplaire en terme d'éthique de l'aménagement est remise en cause, pour ceux, qui à l'instar de la réalité biophysique ligérienne, considèrent que le fleuve est sur le point d'atteindre un état de mort biologique du fait de sa pollution et que les habitants sont loin d'être à l'abri d'inondations dévastatrices étant donné les nombreuses zones urbanisées, y compris anciennes, déclarées secteurs d'aléas hydrologiques par l'Etat. Aussi, même si la médiatisation de ces informations objectives dans la presse locale<sup>516</sup> participe de la

---

<sup>516</sup> Nous renvoyons ici aux deux articles de la « NR » du 3 décembre 2001. Le premier est intitulé « *Amoureux de la Loire* ». Or le titre consensuel ne suggère évidemment pas la teneur subversive des propos de J. M. Couderc, naturaliste et universitaire, propos recueillis par P. Imbert à l'occasion de la promotion de l'ouvrage collectif « *La Loire insolite* » dont J.M. Couderc est cosignataire. Aussi, c'est avant tout le fait que l'auteur s'intéresse à la Loire, à sa dangerosité, participant ainsi directement au maintien du mythe du fleuve sauvage d'une part et qu'il se présente comme un défenseur de ce patrimoine commun d'autre part, ce qui témoigne par ailleurs d'une reconversion professionnelle s'appuyant précisément sur la demande de consommateurs en mal d'identité territoriale, qui est retenu par le journaliste et justifie ce titre « accrocheur » plutôt que ses réactions sur la pollution du fleuve et la contradiction fondamentale de celle-ci avec le classement du Val de Loire par l'Unesco. « *Je dis que l'état biologique, sanitaire du fleuve n'est pas bon. (...) Prenons l'exemple de Tours : 23 % des eaux usées de l'agglomération non traitées sont rejetées dans le Cher !* », il ajoute à propos du classement qu'il y était opposé et conclut à ce propos « *En fait, on a choisi d'honorer l'image culturelle, en oubliant le contexte biologique et physique. Et j'ai peur que ça continue (...). Il faut (...) redonner une nouvelle vie à la Loire qui ne soit pas artificielle.* » (cf. annexe 111).

Le deuxième article, signé par B. Barnéoud, est intitulé « *Les crues historiques du fleuve* ». Il est rédigé à l'occasion de la venue à la Maison de la Loire de Montlouis-sur-Loire de J.M. Lorrain, géologue blésois,

remise en cause rationnelle bien que partielle du mythe de l'espace bien organisé, de la ville bien bâtie, du fleuve préservé, le fait est que, traitant de la Loire de son histoire et du rapport que les ligériens entretiennent avec elle, ces informations participent de leur mystification d'une part et en tant que telles, renvoient à la satisfaction des préoccupations œkoumènes de la société d'individus, fervents croyants du dogme et de l'éthique d'un rapport au monde idéalisé respectueux de la nature et des objets témoins de son histoire d'autre part. En outre, compte tenu de la non instrumentalisation de ces informations démystificatrices par les pouvoirs locaux, celles-ci ne peuvent de toute façon compenser le matraquage médiatique relatif à l'inscription prestigieuse et aux retombées économiques du label « patrimoine mondial » accordé par l'Unesco.

**c) Conclusion : de la promotion de l'identité territoriale comme moteur de développement éthique de l'habitat commun.**

Aussi, si le label « patrimoine mondial » ne s'appuie finalement que sur une image artificielle et tronquée de la réalité, il rend compte en outre de l'adaptabilité des figures mythiques locales aux enjeux sociétaux actuels. En effet, non seulement ce classement répond à l'attachement et à l'aspiration identitaire des sociétés locales, mais il dote aussi le Val de Loire d'une image positive et conforme aux aspirations sociales environnementales et patrimoniales ainsi qu'aux pratiques de consommation de l'espace, et en particulier touristiques. Il apporte aussi la garantie de la préservation au moins en l'état d'un paysage de qualité. En outre, même si ce label de paysage idéal renvoie à une certaine hypocrisie qui tend à faire de l'espace mythique institué un produit de consommation, il est aussi, en plus d'être un moteur économique nécessaire

---

invité à sensibiliser le public à la dynamique du fleuve. L'article fait un résumé « *du panorama des crues de la Loire à travers les siècles* » qu'a dressé ce spécialiste à partir d'une soixantaine d'ouvrages sur le sujet. Or, appréhendant le phénomène de crue dans le Val de Loire depuis le 6<sup>e</sup> siècle, la démarche de l'auteur et celle de la « NR » qui la relaye, illustre le sentiment de crainte de la société à l'égard de la nature, comme vis-à-vis de la séduction qui caractérise l'autre face de la géographicit . Pourtant, c'est en tant qu'il objectivise le mythe de la nature impr visible du fleuve et qu'il historicise le fantasme de la crue que le probl me est appréhend  plut t que comme un risque concret, actuel qui supposerait des mesures pr ventives et palliatives compte tenu de l'information officielle mais peu m diatis e quant   elle, selon laquelle,   Tours par exemple, l'ensemble de l'espace urbanis  entre Loire et Cher est susceptible d' tre inond  en cas de crue centennale compte tenu de la configuration originelle de la cit . (cf. annexe 112).

dans un espace mondial où les échelles locales deviennent des espaces concurrentiels, un outil normatif, qui, en tant qu'il se fonde idéologiquement sur une éthique de l'aménagement idéal, constitue malgré tout une preuve de la sensibilisation des acteurs politiques ayant soutenu ce projet, aux enjeux d'un développement durable. Aussi, le renouvellement de la convention cadre pour la mise en œuvre du programme interrégional « Loire Grandeur Nature » signée fin décembre 2000 entre l'Etat, l'Etablissement public d'Aménagement de la Loire et de ses affluents (EPALA) et l'agence de l'eau Loire Bretagne traduit l'engagement des pouvoirs publics des sept régions du bassin ligérien à vouloir agir pour la sécurité des populations face aux risques d'inondations, l'amélioration de la gestion de la ressource en eau et des espaces naturels ou ruraux, la valorisation du patrimoine naturel, paysager et culturel des vallées. Or, si ces différentes mesures s'inscrivent précisément dans le sens d'une éthique environnementale et patrimoniale de l'aménagement, elles montrent également le mode évolutif de cette démarche, qui loin de mettre les espaces ligériens sous cloche, expriment l'émergence d'un nouveau type de relation de la société à la nature qui concerne l'espace ligérien dans toute sa réalité biophysique et sociétale, vivante, l'espace ligérien comme habitat commun. Aussi, que le Val de Loire, comme espace mythique et d'identification spatiale devienne un objet concret de développement traduit précisément une remise en cause du paradigme productiviste qui jusque-là orientait à lui seul un mode de développement fonctionnaliste à travers lequel seules les dynamiques économiques fondées sur leur rationalité propre et exploitant les ressources naturelles n'étaient envisageables.

Ainsi, le fait que ces actions politiques renvoient à un principe de développement fondé sur une croissance économique endogène prenant en compte la sécurité des hommes et la préservation de l'écosystème, s'appuyant sur la satisfaction des besoins de la société et renvoyant à une démarche des pouvoirs locaux soucieux de leur autonomie et respectueux de la territorialité, témoigne d'un renversement en cours des modes d'actions sociétales sur l'espace et de planification territoriale. Elles illustrent l'émergence d'une éthique de l'aménagement fondée sur la concrétisation des principes du développement territorial, tels que l'a appréhendé A. Cunha au début des années 1980, lequel envisageait la mise en œuvre d'un développement sociétal basé sur la planification territoriale, comme « *moyen institutionnel d'atteindre les buts fixés en*

*s'assurant le contrôle du territoire à la faveur d'une appropriation de son propre devenir », débarrassé de ses approches traditionnelles selon lesquelles l'habitabilité de l'espace, la qualité de la vie, le bien être, le progrès social et humain ne sont accessibles qu'à travers une « éthique du développement fondée sur l'efficacité économique, sur la priorité à l'avoir, sur l'individualisme, sur la domination de la nature (...) » se réduisant « à la consommation et à l'accumulation des marchandises<sup>517</sup>. Or, l'inscription du Val de Loire au patrimoine de l'Unesco, la mise en œuvre d'actions environnementales et patrimoniales associant les différentes échelles du fonctionnement démocratique, la concrétisation du projet « Loire à vélo », l'organisation de la « Rando-Loire » en aviron, le développement du tourisme fluvial encouragés par les pouvoirs publics depuis plusieurs années, témoignent en effet de l'émergence de projets fondés sur des pratiques essentielles à l'épanouissement de l'être indépendantes des pratiques de consommation traditionnelles et de la recherche exclusive du profit, corrélatives d'une foi partagée en l'éthique œkoumène, définissable par l'impératif « Berquien » : "Engageons-nous à respecter tous les étants de l'écoumène, parce qu'ils sont la condition nécessaire de l'émergence de notre propre conscience et de notre liberté"<sup>518</sup>.*

#### **4) Faire de la ville un décor de théâtre, à la clef : la reconnaissance d'une vie de qualité.**

##### **a) L'embellissement de la ville : du principe territorial de la remise en cause de l'urbanisme moderne.**

Pour clore cet exposé relatif au phénomène « patrimonial », comme manifestation sociétale d'une aspiration religieuse à la territorialisation de l'existence habitante, il convient d'aborder le rôle des politiques d'embellissement mises en œuvre par la ville de Tours depuis 1995, lesquelles font l'objet d'une stratégie de justification et de promotion qui mérite d'être évoquée. En effet, afin de porter sur la scène publique les projets et les objectifs escomptés de sa politique, la municipalité publie depuis janvier 1999 un bimestriel spécifique tiré à 100 000 exemplaires, « *Tours d'horizons* », dont le

---

<sup>517</sup>A. Cunha, 1985 : Systèmes et Territoires : valeurs, concepts, indicateurs pour un autre développement. *L'espace géographique*, n°3.



slogan « *Aménager la ville, embellir la vie* <sup>519</sup> » puis « *Concevoir aujourd'hui la ville de demain* <sup>520</sup> » résume l'enjeu éthique d'un développement territorial remettant en cause précisément le paradigme productiviste du développement fonctionnel, à l'origine de l'urbanisme moderne. Ses titres « *Les années 2000 seront celles de la qualité de ville* »<sup>521</sup>, « *Accompagner le mouvement de la vie* »<sup>522</sup>, « *Fleurir la ville donne des couleurs à la vie* »<sup>523</sup>, « *Vive la nature en ville !* »<sup>524</sup>... révèlent les principes d'une politique urbaine soucieuse du paradigme existentiel du bien habiter ou du bien être dans l'habitat s'appuyant sur les objets cristallisant l'image et l'efficace de la qualité de vie : le paysage. En outre, si l'objectif légitimant ces politiques de requalification de l'habitat urbain repose sur les principes du développement territorial, et rejoint par là-même, ceux développés par A. Cunha, les moyens politiques mis en œuvre y participent également étant donné que dans un souci d'équité sociale, géographique et politique, la population civile est invitée à s'exprimer lors des réunions publiques pour orienter selon ses besoins et ses goûts la nature globale ou partielle du projet proposé conformément au programme envisagé qui s'applique à l'ensemble des entités spatiales de la ville supposant ainsi une mobilisation de leurs habitants<sup>525</sup>.

Aussi, étant donné l'attachement grandissant des acteurs pour les objets patrimoniaux constitutifs du paysage et précisément pour ceux qui (vieilles pierres, végétaux, fleuves...) constituent des objets préférentiels de projections identitaires, et compte tenu, conséquemment, de leur pouvoir de séduction, leur instrumentalisation s'associe de plus en plus aux politiques de la ville visant précisément à remettre en cause l'urbanisme moderne. Car c'est bien en réaction aux décennies passées qui ont vu se désagréger les fondements de l'urbanité traditionnelle et se détériorer la qualité de vie et la socialité urbaine, à Tours comme ailleurs, que cette politique d'embellissement se justifie socialement qui plus est dans un contexte actuel de mondialisation où les

---

<sup>518</sup> A. Berque, 1996 : *être humains sur la terre*. Gallimard, 212 p.

<sup>519</sup> Slogan des sept premiers numéros.

<sup>520</sup> Depuis juillet 2002.

<sup>521</sup> Numéro 1 (janvier février 1999)

<sup>522</sup> Numéro 2 (mars avril 1999)

<sup>523</sup> Numéro 5 (juin juillet 2000)

<sup>524</sup> Numéro 7 (juillet 2001)

<sup>525</sup> Mobilisation actorielle qui participe à la reconnaissance concrète du quartier, comme espace social et politique, qui tend à faire de lui une échelle d'interaction spatiale nouvelle d'emboîtement entre l'habitat individuel et l'habitat urbain collectif et un espace d'interface aux limites floues entre un espace civil recouvrant des intérêts privés et l'espace du pouvoir public garant de l'intérêt général. En ce sens, le quartier devient un espace semi-public ou en voie de privatisation ayant vocation à intégrer la sphère publique.

habitants, urbains en majorité, aspirent à s'ancrer territorialement. « *La ville du XXI<sup>e</sup> siècle aura du cœur ! Un cœur qui battra enfin au rythme de ses habitants, libres de s'approprier places et rues, libres de respirer, libres de leurs mouvements. (...) Tours redonne ses droits au piéton et invente une nouvelle qualité de ville* <sup>526</sup> ». Publié à l'occasion de la parution du 1<sup>er</sup> numéro de « *Tours d'horizon* », ce message explicite la politique qualitative mise en œuvre par la municipalité et légitime en particulier le premier projet en cours, à savoir le réaménagement de la rue Nationale et de la Place Jean Jaurès, espaces emblématiques de la Ville, induit par la mise en œuvre du P.D.U., lequel traduit d'ailleurs la volonté nationale de se mesurer aux enjeux de l'éthique territoriale.

**b) Les objets d'ambiance comme moyens de sublimer la réalité et de concrétiser le mythe.**

C'est l'intégration d'objets dans le paysage urbain qui met en acte le plan d'embellissement, qu'il soit « provoqué » par les chantiers relatifs à la mise en œuvre du P.D.U., mais pas seulement puisque c'est l'ensemble de l'espace urbain qui progressivement est « requalifié » au moyen de transformations paysagères. Or, c'est en tant qu'ils « *ne sont plus du tout liés à une fonction mais à une logique de signes et de symboles* » que ces objets sont instrumentalisés. En effet, les objets, qui plus est pour les figures mythiques de l'habitat commun, deviennent, « *des éléments de jeu de calcul dans un système de signes* <sup>527</sup> » dont la fonction culturalisée se surimpose voir se substitue à leur fonction première substantielle de telle sorte qu'ils constituent de part les codes culturels qu'ils véhiculent, des étants incontournables à la signification des lieux dans lesquels ils sont agencés, des éléments fondateurs des « *structures d'ambiance* <sup>528</sup> » sublimant la réalité perceptive et sensorielle quotidienne du territoire local à l'égard de laquelle, les acteurs sont sensibles.

---

<sup>526</sup> Message joint à l'éditorial du premier magistrat, synthétisant les objectifs de la politique de réaménagement et d'embellissement de la ville de Tours, in « *Tours d'horizons* », n°1, janvier février 1999, (cf. annexe 113).

<sup>527</sup> J. Baudrillard, 1968 : *Le système des objets*. Paris, folio essais.

<sup>528</sup> *ibid.* in op. cit.

Aussi, les politiques d'embellissement menées par la municipalité tourangelle vont dans ce sens. En intégrant des objets dans l'espace urbain, les politiques urbaines « manipulent » les objets qu'elles souhaitent incorporer relativement aux signes culturels auxquels ils renvoient, de manière à susciter une relation affective entre les acteurs et la configuration des lieux qui soit fondée sur la cohérence allégorique de l'agencement matériel et symbolique ainsi conformé. Autrement dit, en organisant les objets connotés dans « *un équilibre tactique* »<sup>529</sup>, la municipalité théâtralise les lieux à l'envi de telle sorte qu'en le couvrant de symboles, l'espace urbain devient plus identifiable et plus habitable, si tant est que cette mise en scène s'appuie sur des références communes et partagées. Or, dans la mesure où les végétaux, l'eau, le patrimoine architectural renvoient à des objets vénérés religieusement, leur intégration et leur mise en valeur dans l'espace urbain participe non seulement de la célébration de l'espace identitaire commun mais ils constituent, au delà, des opérateurs incontournables qualifiant positivement l'espace et orientant stratégiquement les pratiques actorielles de telle sorte que l'atmosphère qu'ils créent conditionnent le pouvoir de séduction, de reconnaissance, donc d'attraction des lieux. Aussi, l'espace urbain ainsi traité dans son ensemble devient un espace de communion étant donné que les codes identitaires des objets utilisés dans l'aménagement ou l'embellissement des lieux, en tant qu'ils sont performatifs, exacerbent le champ topographique de la vie sociale.

C'est ainsi dans ce sens qu'il faut appréhender la politique d'embellissement développée par la ville de Tours depuis 1995 qui témoigne de la volonté locale d'insérer dans l'espace urbain des objets cristallisant un ensemble sémique culturellement valorisé et constitutif de l'imaginaire urbain tourangeau. Il s'agit donc, en substance de signifier les lieux en les meublant, les décorant de manière à ce qu'ils offrent une esthétique et une attractivité nouvelle, de faire de la ville un espace de l'habiter ensemble. Or, dans la mesure où les opérateurs objectaux mis à contribution et la créativité urbanistique elle-même participent de la mythification de l'espace tourangeau fondée sur l'idée que Tours est par excellence - la ville jardin, la ville mésopotamienne et la ville bien bâtie- les moyens comme la fin de cette politique d'embellissement renvoient à une légitimité dynastique s'inscrivant dans le destin historique de la collectivité, à savoir que la qualité de vie lui est inhérente. « *Tours grandit, accueillie de*

---

<sup>529</sup> *ibid.* in op. cit.

*nouveaux habitants, doit faire face aux enjeux économiques...mais n'oublie pas que la douceur est l'un de ses atouts majeurs. Capitale du jardin de la France, elle doit rester fidèle à sa réputation ! Les Tourangeaux sont attachés à un certain art de vivre et attendent de leur ville qu'elle sache évoluer harmonieusement »*<sup>530</sup>. Aussi, inscrivant cette politique d'embellissement à travers un projet de destinée commune, ce message narratif permet d'illustrer, ce que M. Lussault avait analysé dans sa thèse de doctorat à partir de la pensée de P. Ricoeur, à savoir que le récit, où fiction et histoire s'entrecroisent, permet de rallier le temps diachronique inhumain et le temps phénoménologique des êtres humains centré sur leur présent en remodelant la dispersion des événements passés dans l'unité concordante et signifiante d'une histoire. « *Médiation narrative* »<sup>531</sup>, qui, en l'occurrence, est propice à l'institution de la légende dorée tourangelle.

### **c) Les transformations paysagères de l'espace tourangeau.**

La mise en œuvre du plan d'embellissement repose ainsi sur le traitement paysager des espaces publics. Or, non seulement les espaces emblématiques du patrimoine commun local sont concernés par cette mise en beauté, mais le programme conçu porte sur l'ensemble des « quartiers » et repose sur l'instrumentalisation d'une de ces figures mythiques de l'identité tourangelle, à savoir les jardins. Il s'agit autrement dit de concrétiser le mythe de « Capitale du Jardin de la France ». Ainsi, depuis 1999, l'ensemble des espaces verts, jardins, squares font l'objet d'une rénovation paysagère, les espaces publics et figures patrimoniales sont également réhabilités, réaménagés, remeublés, décorés, éclairés, végétalisés et fleuris, de telle sorte qu'au moyen de ces objets d'ambiance agencés, de l'esprit est donné aux lieux, leur attractivité singulière et commune est renforcée, un paysage urbain s'appuyant sur la mise en valeur des symboles de l'identité tourangelle est créé pour insuffler une ambiance citadine de qualité. Sans faire l'inventaire exhaustif des actions d'embellissement menées par la municipalité tourangelle depuis quasiment dix ans, en voici quelques exemples illustrant

---

<sup>530</sup> in « Tours d'Horizons » n°1, quatrième de couverture, cf. annexe 114.

<sup>531</sup> P. Ricoeur, 1983-1985: *Temps et récit*, III p 42.

le pouvoir symbolique des objets mis à contribution pour sublimer le paysage urbain, singulariser l'ambiance des lieux et susciter l'impression d'une qualité de ville.

- *Du plan lumière...*

L'ensemble des figures emblématiques du paysage tourangeau a été l'objet d'un plan lumière : les monuments prestigieux, (l'Hôtel de Ville, le Grand Théâtre, la Cathédrale Saint Gatien, le Château de Tours, l'Eglise Notre-Dame-La-Riche, l'église Saint Julien, la Gare, la Basilique St Martin, la Tour de l'Horloge, la Tour Charlemagne, ainsi que le portail de la Crosse de l'abbaye de Marmoutier et les Octrois de la Place Choiseul qui ont été préalablement réhabilités), les fleuves à travers la mise en lumière moderniste des ponts et passerelles sur la Loire et le Cher, les quais de Loire, les extrémités des îles Simon et Aucard sur la Loire, visibles depuis le Pont Wilson, les arbres remarquables de ces îles, la chute d'eau du barrage de l'île Balzac sur le Cher. L'éclairage, comme outil fonctionnel est aussi un créateur d'ambiance dont la fonctionnalité culturalisée est aussi mise au service de la forme et de la mise en scène de l'espace urbain, de la création plastique, tout comme le revêtement des sols, les bancs, fontaines, abribus, poubelles...l'aménagement de l'espace fait dans le détail.

- *...et de l'ameublement urbain...*

Sur la Place Jean Jaurès : pierres tissées, candélabres style XIX<sup>e</sup>, restauration des bornes en fonte et des chaînes entourant les îlots centraux, nouvelle forme en corolle de jets d'eau et frise de feuilles en inox pour refléter leur scintillement, nouvelles plantations. Sur les terrasses ombragées de la Place Jean Jaurès, rue Nationale et Place Anatole France, pavés gris et ocres, colonne « Morris » revisitée par N. Foster, luminaires fluides et gracieux de C.Pillet, bancs design et corbeilles agrémentées en filigrane de motifs aux évocations végétales. Palmiers, bougainvillées, oliviers ou pins mis en valeur dans des bacs d'orangerie, ponctuent selon les saisons la perspective

centrale de la ville. L'été, le pont Wilson se pare d'oriflammes multicolores donnant à l'espace un air de vacances à la mer. Nouveaux quais centraux aménagés sur le tracé du TCSP avec nouveaux abribus, potelets métalliques indiquant les passages piétons prioritaires, formalisation au sol de ces quais par un éclairage de fibres optiques aux couleurs changeantes. Nouvelle perspective pour le Grand Théâtre de Tours et la rue Corneille : trottoirs élargis, recouverts de pierre naturelle calcaire, pose d'un dallage et d'arbustes taillés dans des bacs d'orangerie sur les avancées aux quatre angles des rues transversales, installation de lanternes murales « anciennes » pour renforcer la perspective et créer une scène prestigieuse au monument signal situé en arrière plan. Nouveau parvis du Palais des Sports, au Sanitas : trottoirs élargis, réduction à 1 voie au lieu de 2 sur le boulevard de Lattre de Tassigny, réaménagement du passage piéton sur une largeur de 8 mètres, nouveaux lampadaires, nouveaux bancs, plantations de massifs de rosiers et d'arbres à floraison printanière. Dans la continuité des travaux réalisés pour le T.C.S.P., l'avenue Maginot a été réaménagée, des arbres d'alignement ont été plantés de chaque côté de la voie, les trottoirs ont été élargis. Sur les berges de la Loire, de Saint-Cyr-sur-Loire à Tours, 75 arbres ont été plantés et une piste piétonne et cyclable a été aménagée, séparée de la chaussée par un muret. Place Velpeau, le stationnement a été réorganisé permettant de dégager l'espace central. De nouveaux abribus ont été installés, les voiries périphériques et le revêtement de la place ont été changés, les réseaux enterrés et 40 platanes ont été plantés. Place du Chardonnet, profitant de l'élargissement de la rue Marceau, la place a été réaménagée, les trottoirs ont été dallés de pierres claires, le revêtement de la place a été changé, un mobilier futuriste a été apposé et des albizias plantés. Boulevard Thiers, réalisation de bandes cyclables, rééquilibrage de la chaussée et plantation de 95 gleditzias en alignement pour renforcer la perspective.

- *...à la ville jardin...*

Enfin, un nombre impressionnant de jardins, espaces verts, plantations isolées ont été réalisés, réaménagés ou rénovés. A défaut d'en avoir une image réelle, la description qui en est faite dans le bimestriel consacré à la promotion et à la présentation de l'action municipale permet précisément d'illustrer le fait qu'au delà de leur caractère

opérationnel dans le cadre de l'aménagement urbain, leur présence dans l'habitat révèle la nature œkoumène de la conscience humaine. Aussi, sous forme d'hommage à la « ballade des jardins », de P. Sansot dont l'œuvre explicite cette idée que « *le mystère de notre condition, c'est cette interjection de nos sens (conscience) et du sensible*<sup>532</sup> », examinons l'action municipale dont l'objectif de la quête du bien être urbain repose précisément sur des projets insufflateurs d'émotions paysagères, sensibles et poétiques. À Tours Nord, « *le ruisseau de la fontaine de Mié coulera sous les ombrages d'espèces indigènes comme les frènes, les érables champêtres ou les saules*<sup>533</sup> ». Rue Marceau, « *un Parotia de Perse agrément le site*<sup>534</sup> », dans le Quartier des 2 Lions, « *Un chemin piéton et des aménagements paysagers s'appuyant sur la flore existante donneront une nouvelle vie à la rive nord du Petit Cher*<sup>535</sup> ». Création d'un verger Place du 8 mai : « *Des arbres fruitiers plantés au centre de la Place se développeront en parfaite harmonie avec la végétation des jardins particuliers environnants*<sup>536</sup> ». Rénovation des jardins Place des Martyrs, « *De nouvelles plantations d'arbustes à fleurs et plantes grimpantes viendront redonner un nouvel air de jeunesse et de nouvelles couleurs à cette place* », Place du 1<sup>er</sup> Mai, « *En éclaircissant les plantations devenues trop denses, cet espace sera plus aéré et valorisera les plus beaux arbres. Des massifs de rosiers apporteront leur note colorée à une pelouse entièrement refaite et agrandie*<sup>537</sup> », Place Beaujardin « *Avec ses merisiers et autres arbres à fleurs, son entrée réaménagée, ses bancs nichés dans des creux de verdure, le jardin a retrouvé une toute autre dimension*<sup>538</sup> ». Habillage paysager de l'angle de la rue Couvrat-Desvergnès. Plantation d'arbres Place du Docteur Fournier, « *Des rangées de Prunus Accolades viennent maintenant rompre l'aspect très minéral de cette place. Désormais, sa végétation évoluant au fil du temps et des saisons lui donnera un charme nouveau* ». Mise en place d'une bordée d'arbres le long de la voie S.N.C.F et de la rue d'Alger. Plantation d'un Micocoulier âgé au centre d'un cercle pavé de calcaire Place Douaumont. Rénovation du jardin Place Loiseau d'Entraigues ou « *courbes, parterres de pelouses et allées pavées faisant référence à l'eau par leur dessin tout en fluidité* » mettent « en

<sup>532</sup> P. Sansot, 1993: *Les jardins publics*. Paris, petite bibliothèque Payot, 270p.

<sup>533</sup> Dans la rubrique « *Plus Belle sera la ville!* » du « Tours d'Horizons » n° 3, juin juillet 1999, cf. annexe 115.

<sup>534</sup> Ibid in art. cit.

<sup>535</sup> Ibid in art. cit.

<sup>536</sup> Dans la rubrique « *Redessiner le quotidien* » du numéro 4 du « Tours d'Horizons » (mars-avril 2000), cf. annexe 116.

<sup>537</sup> Ibid. in art. cit.

<sup>538</sup> Ibid. in art. cit.

majesté »<sup>539</sup> sa fontaine réhabilitée. Rue Jolivet, « *Un arbre planté...et un angle de rue transformé*<sup>540</sup> ». Place Nicolas Frumeaud « *Zones ombragées et point d'eau forment un cadre idéal de détente et de repos*<sup>541</sup> ». Quartier Boris Vian, « *Au cœur de la cité, un espace de verdure sera aménagé autour d'une placette minérale (...) cette aire végétale sera à l'image d'un petit arboretum composé de multiples essences d'arbres. Il sera traversé par des chemins fonctionnels qui desserviront l'entrée des immeubles et d'autres dédiés à la détente et à la promenade*<sup>542</sup> ». Place de Strasbourg, le jardin de Boylesve est réaménagé « *il se présentera sous la forme d'une vaste prairie engazonnée, aux reliefs ondulants. Sans barrière, il permettra au passant de le traverser pour aller d'une rue à l'autre. Son éclairage rénové lui donnera à la nuit tombée une nouvelle dimension*<sup>543</sup> »

- *...et à la ville d'eau.*

La figure de l'eau est consubstantielle de l'identité locale de part la présence de la Loire et du Cher dont la plaine interstitielle a servi de site urbain originel et original. L'eau, figure mythique de l'identité locale donc, dont Balzac, entre autres, a été le promoteur. Or, si l'urbanisation de la ville moderne s'est faite dans la perspective de la domination de l'homme sur la nature « mésopotamienne » du site, principe qu'illustre de manière remarquable l'édification des opérations de grands ensembles des Rives du Cher et des Fontaines sur des terrains gagnés sur le Cher dans les années 1960 et 1970<sup>544</sup>, la préservation et la mise en valeur du paysage fluvial aujourd'hui témoigne aussi de l'inversion paradigmatique à l'œuvre dans les politiques urbaines. En effet, le projet de mise en valeur de la Plaine de la Gloriette, initialement appelé « Futuroscope vert », en tant que projet de développement urbain, démontre que désormais les qualités

---

<sup>539</sup> Ibid. in art. cit.

<sup>540</sup> Dans la rubrique « *Zoom, Des arbres dans la ville* », du numéro 5 du « Tours d'Horizons » (juin-juillet 2000), cf. annexe 117.

<sup>541</sup> Dans la rubrique « *Cultiver le sens du bien être* », du numéro 5 du « Tours d'Horizons », cf. annexe 118.

<sup>542</sup> Ibid in art. cit.

<sup>543</sup> Ibid in art. cit.

<sup>544</sup> Ce paradigme d'un développement productiviste fondé entre autres idées que le milieu naturel est à dominer fut d'ailleurs contrarié à Tours pendant la crue de 1978 responsable de l'effondrement du pont Wilson et du traumatisme des tourangeaux qui en a résulté.



biophysiques singulières d'un site urbain sont appréhendées comme moteur d'une croissance économique endogène, développement respectueux du milieu et des représentations patrimoniales qui l'entourent. La plaine de la Gloriette, située au centre de l'agglomération, entre le Cher et le Petit Cher et à l'ouest de la plaine des 2 Lions, aurait dû, comme cette dernière, dans la perspective bâtiesseuse de l'ancienne municipalité, être mise hors d'eau et urbanisée. Or, depuis 2000, la Municipalité y aménage chaque année, sur six hectares et hors période de crue, un espace de loisir écologique, dédié aux découvertes de la nature et s'appuyant sur des objets ludiques et amovibles. De fait le projet repose à la fois sur la conservation de sa nature de zone inondable et offre à Tours, un espace témoin de son identité de ville « baignant dans l'eau ». C'est le sens de ce projet, tel qu'il est présenté sur la scène locale, dans un feuillet spécifique du « Tours d'horizons » dédié à « la nature en ville » de juin juillet 2001, intitulé « *La Gloriette, une histoire d'eau* » : « *La Gloriette, zone inondable, vit au rythme du Cher. La crue la recouvre, y pose son empreinte, y impose sa loi. A nous d'inventer quand la marée s'est retirée un espace inédit de loisirs, de découvertes dont l'eau, le vent, le ciel sont les acteurs. Et à nous de savoir chaque année rendre à la rivière son espace de liberté*<sup>545</sup> ». La double page de ce feuillet consacré à la Gloriette, est censée montrer le double enjeu du projet :

- l'une, au recto, légitime l'action entreprise précisément par l'impératif éthique de respecter la nature du lieu et de conserver un espace consubstantiel de l'identité patrimoniale tourangelles et de la beauté de ses paysages. « *Que faire d'une plaine sous influence, entre Cher et Petit Cher ? Urbaniser, assainir, rehausser... Décidément non, rien de tout cela. En effet, les responsables locaux ont immédiatement pris conscience de l'intérêt de laisser s'épanouir un espace rural au cœur de la cité, surtout lorsque cet espace est fragile et façonné par l'eau* »<sup>546</sup>. À cette introduction qui permet de justifier le projet du point de vue démocratique sont joints un court récit « *La Gloriette tout crue !* » qui, à travers le rappel historique des crues, présente le site comme faisant partie intégrante de la mémoire et de l'imaginaire collectif tourangeau, « *Les hommes oublient vite mais les Tourangeaux se souviennent que de temps en temps, la plaine de la Gloriette devient un immense lac au cœur de la ville*<sup>547</sup> », ainsi que trois clichés

<sup>545</sup> In « *La Gloriette, une histoire d'eau...* », « *Tours d'horizons* » n° 7 juin juillet 2001, cf. annexe 119.

<sup>546</sup> Ibid. in art. cit.

<sup>547</sup> Ibid. in art. cit.

photographiques offrant trois visages pittoresques de la Gloriette, magnifiant le paysage « rural » de la plaine en période de crue : des charolaises broutant paisiblement l'herbe verte de la prairie, dont le Cher a inondé la partie basse faisant baigner les arbres dans ses eaux, des rangs d'artichauts les pieds dans l'eau devant un champ de colza en fleur, un coucher de soleil sur la plaine inondée.

- l'autre au verso, intitulée « *Chaises longues, parasols, plage et mer de nature : La Gloriette sur un air de vacances* »<sup>548</sup> légitime le projet par le besoin d'élargir sur Tours de manière inédite l'offre touristique et d'activités de loisirs. Si cette légitimation économique avait fait l'objet d'une page spécifique dans le « Tours d'horizons » n° 5 de juin 2000, intitulée « *Rêvons ensemble la Gloriette* », « *Ce projet représente pour l'agglomération tourangelle un enjeu majeur en terme de développement économique et touristique. Il devrait, en effet, attirer beaucoup de visiteurs, au delà même de notre région* »<sup>549</sup> ; le numéro spécial de 2001 renouvelle la promotion des animations proposées, lesquelles sont censées faire de la plaine, le temps d'un été, un espace de vacances exploitant l'attraction que peuvent susciter les activités traditionnelles locales, à savoir la découverte du travail agricole, du jardinage et de la batellerie fluviale, détournant des objets relatifs à la nature du lieu à des fins ludiques (éolienne de pompage alimentant un circuit d'eau pour y faire naviguer des bateaux, proue de bateau ensablé comme aire de jeu, sable du Loir comme terrain de beach volley, peupleraie où jouer à « Tarzan »), détournant des objets synonymes de vacances à des fins artistiques ou culturelles (cabines de plage comme espaces d'expositions sur l'environnement, tentes de camping comme serres horticoles), jouant du pouvoir évocateur des objets et végétaux pour instituer une atmosphère balnéaire et exotique (plage de sable fin donnant sur une mer de champ de bleuets, plantations de cannes de Provence, d'agaves et d'oyats, labyrinthe de bambous, forêt de fougères,).

---

<sup>548</sup> Ibid. in art. cit. cf. annexe 120.

<sup>549</sup> In « Tours d'Horizons » n°5, juin juillet 2000, cf. annexe 121.

## Conclusion

### *Les politiques d'amélioration qualitatives de l'habitat face aux enjeux de l'accessibilité dans une logique de développement local.*

En guise de conclusion, notons que si cette politique de remise en cause de l'urbanisme moderne relève de l'affirmation de l'éthique territoriale au sein des politiques urbaines, l'amélioration de la qualité de vie qui en est l'objectif constitue un puissant moteur de promotion de l'image de la ville, et qui plus est de la grande ville<sup>550</sup>, et ce non seulement auprès de la population civile locale, mais également à l'échelle nationale et internationale puisque les qualités singulières qui sont mises en valeur constituent désormais des ressources économiques externes indissociables de l'attraction métropolitaine même si cette dernière ne s'y réduit pas, loin s'en faut. En effet, si le principe de l'efficacité économique du système néolibéral est à l'origine des aspirations territoriales de ceux qui le subissent d'une part et donc, conséquemment de l'émergence d'un mode éthique de développement œkoumènal qui condamne ses effets contre intuitifs, il continue de conditionner pourtant et plus que jamais peut-être, le développement sociétal à l'échelle de la planète. Or, dans la mesure où ces logiques économiques sont fluides sur les territoires, l'enjeu pour ces derniers face à la nécessité de pourvoir prioritairement à la demande d'emploi est précisément d'intégrer, via la connexité territoire local - réseau mondial, l'espace économique global. Aussi, si les politiques territoriales axées sur l'amélioration de la qualité de vie urbaine permettent d'instituer et de médiatiser une image positive du territoire local<sup>551</sup> et si, elles répondent en outre à de réelles attentes de la part de la population civile sans quoi Jean Germain n'aurait pas été réélu sur la base de son bilan en la matière en 2001 malgré les pronostics nationaux qui misaient sur un éventuel passage à droite de la municipalité tourangelle<sup>552</sup> en revanche, elles n'assurent évidemment pas à elles seules le

---

<sup>550</sup> Grande ville qui renvoie à un certain nombre de représentations négatives, souvent contraires aux normes d'une vie de qualité (pollutions, embouteillages, paysage bétonné...)

<sup>551</sup> En ce sens, l'action municipale tourangelle a été récompensée, étant donné l'obtention du grand prix national du fleurissement en 2000 et sa bonne place dans les classements réguliers des grandes villes où il fait le meilleur vivre auxquels s'adonnent les grands hebdomadaires de la presse nationale.

<sup>552</sup> Les couvertures de deux hebdomadaires nationaux, « Le Point » et « L'Express », faisaient en effet simultanément en novembre 2000, leur titre de couverture sur l'échéance municipale tourangelle, faisant cas de la menace pesant sur la municipalité socialiste et la réélection de J. Germain.

développement territorial puisqu'elles ne garantissent en rien l'intégration matérielle du territoire local à l'espace réseau mondial, autrement dit ne répondent aucunement aux enjeux de l'accessibilité, fondement géographique de l'efficacité économique dans une logique de profit. Or la parution de l'article (diffamatoire ? !) « *Tours Enquête sur une ville endormie mais que fait le maire ?* » dans « *Le Figaro magazine* » du samedi 6 février 1999 est particulièrement édifiante eu égard à la problématique développée.

Citant, à dessein, les différents protagonistes à l'origine de l'autre figure de la mythologie citadine qu'est le flegme tourangeau, le journaliste, s'appuyant sur des extraits d'interviews d'opposants de J. Germain, s'en prend de manière si ce n'est totalement diffamante en tout cas complètement démagogique à la politique municipale, faisant du maire actuel l'incarnation du mythe de la fainéantise, et de sa politique, de l'inaction<sup>553</sup>. Or, la justification de cette fainéantise et cet immobilisme prétendus repose sur un double procédé argumentatif. Le premier consiste à réduire l'action municipale à la vision qu'en donnent ses opposants, choisis parmi ses adversaires politiques<sup>554</sup>, lesquels sous entendent que celle-ci n'est rien ou presque. Ainsi, relativement à la mise en œuvre du P.D.U. et du plan d'embellissement, qui on l'a vu, renvoient à un projet d'amélioration qualitative de l'habitat urbain et de l'image de la ville, l'article résume ce champ d'action par des citations intentionnellement réductrices, déformantes voire « désinformantes » : « *Jean Germain n'a pas de projet d'envergure. Il laisse la cité sombrer. Tours est blessée, vexée d'avoir perdue son statut de grande ville. Il faut absolument restaurer son image (...) Actuellement la municipalité ne fait que de l'animation de rues* »<sup>555</sup>, « *On fait du tape-à-l'œil (...) C'est inquiétant* »<sup>556</sup>, « *Nous ne pouvons laisser faire n'importe quoi. Et n'importe quoi c'est par exemple, cette décision de l'actuel maire de mettre la rue Nationale en voie*

---

<sup>553</sup> « *En 1988 pour secouer les Tourangeaux, Roland Weyant (...) avait publié un livre au titre révélateur : Touraine, réveille-toi. (...) Bien avant lui Michelet avait déjà écrit que la Touraine était « le pays du rien faire » et au XVIII<sup>e</sup> siècle, après une mission à Tours, le contrôleur général des Finances Orry « estimait douteux qu'on puisse jamais arracher les tourangeaux au sommeil léthargique dans lequel ils sont assoupis et qui a, pour eux, un charme inexprimable » (...). Un siècle plus tard, Balzac, enfant du pays glorifiait carrément cet art de ne rien faire en parlant de « sublime fainéantise ». C'est vrai qu'il y a quelque chose de fascinant dans cette philosophie de l'attentisme. C'est en l'appliquant à la lettre que le socialiste Jean Germain a été élu maire en 1995* », in « *Tours, la ville immobile* » *Le Figaro magazine* n° 16947, p. 70 (cf. annexe 122)

<sup>554</sup> Au premier rang desquels Renaud Donnedieu de Vabres, député de Tours et candidat à la mairie de Tours.

<sup>555</sup> Renaud Donnedieu de Vabres, in art. cit. p. 72. (cf. annexe 123)

<sup>556</sup> J.L. Muratet, directeur d'entreprise, ancien président de la jeune chambre économique de Tours, militant du R.P.R. de l'époque, in art. cit. p. 72.

*piétonne sur 350 mètres. Ce n'est vraiment pas une priorité* »<sup>557</sup>. Le second procédé consiste à présenter pertinemment l'étoile autoroutière tourangelle comme l'enjeu le plus important et la solution primordiale pour le développement local mais en faisant reposer la responsabilité de son inachèvement sur l'inaction de la municipalité. En effet l'article extrapole un lien entre la supposée opposition municipale à l'aboutissement des trois liaisons autoroutières Angers-Tours, Le Mans-Tours et Vierzon-Tours et les associations écologistes, à l'origine, (entre autres groupes de pression) de ces blocages autoroutiers en se fondant sur deux raccourcis rhétoriques. Le premier implicitement exprimé est relatif à l'affiliation du parti écologiste au sein de la majorité gouvernementale de gauche dont J. Germain, élu en 1995 indépendamment des Verts est un représentant local : alliance politique allusive qui fait de la municipalité un opposant aux tracés autoroutiers, « *Il y en a assez de ces autoroutes bloquées pour la sauvegarde de trois scarabées dorés, (...) pour attirer les entreprises, il faut des liaisons autoroutières* »<sup>558</sup>, « *(...) si le réseau autoroutier était enfin achevé, Tours, serait un carrefour européen entre l'Angleterre et le sud de l'Europe. Nous n'avons pas le droit de laisser échapper toutes ces chances* »<sup>559</sup>. Le second explicite la supposition selon laquelle la municipalité serait hostile au carrefour autoroutier en présentant ironiquement sa politique paysagère comme la preuve qu'elle est « corrompue » par l'idéologie écologiste anti-productiviste. À propos de l'enjeu économique de l'étoile autoroutière, on peut lire en effet, « *Le maire de la ville a parfaitement conscience de ce problème mais dans l'immédiat il préfère songer au Futuroscope vert qu'il compte créer (...)* » pour « *que la Touraine redevienne le jardin de la France* ». *Personne ne s'en plaindrait, (...). C'est sympathique, mais pour le dynamisme, ce n'est pas l'idéal. Il est vrai que nous sommes au pays de Balzac, dans cette douce Touraine où Jean Germain, lui aussi, a été bercé. Alors jardinons...* »<sup>560</sup>

Si cet article qui accuse la municipalité de mener une politique contre-productive et d'empêcher sciemment l'aboutissement de l'étoile autoroutière tourangelle est édifiant dans le sens où il renvoie à la mesquinerie qui anime le débat politique électoraliste, la polémique exemplaire qu'il sous-tend réside surtout dans le fait qu'y

---

<sup>557</sup> Ibid. in op. cit.. En rappelant par soucis de vérité que le projet ne consiste pas à faire du sud de la rue nationale une rue piétonne mais une voie réservée au T.C.S.P..

<sup>558</sup> M. Marchais, président de la chambre de commerce, fondateur de la compagnie aérienne TAT, in art. cit. p. 72.

<sup>559</sup> R. Donnedieu de Vabres, in art. cit. p. 72.

<sup>560</sup> J. Lesinge, journaliste au « Figaro » in art. cit. p. 72.

sont opposées deux conceptions du développement local, autrement dit renvoie à l'idée que les politiques de l'habitat se réduisent à un problème idéologique s'inscrivant dans le débat traditionnel gauche/droite. Or, précisément, si la confrontation des modèles qui est exprimée révèle effectivement les oppositions de valeurs entre ultra-libéraux et leurs opposants, cette confrontation démontre avant tout la nécessité de dépasser le débat politicien pour appréhender l'enjeu réel des politiques de l'habitat, qui plus est à l'échelle locale. Quelques explications s'imposent. Cet article tend à opposer idéologiquement, les plans d'améliorations qualitatives de l'habitat comme des actions de « gauche » et l'enjeu de la connexité des axes tourangeaux avec le réseau autoroutier européen comme des actions de « droite ». Plus encore ! L'article, défendant les idées libérales tend à désigner le premier domaine d'action comme étant insignifiant et inutile. Or, si un tel préjugé se fonde sur le principe productiviste d'une conception du développement s'appuyant exclusivement sur l'efficacité économique<sup>561</sup>, il correspond pourtant à une réalité géographique : celle des logiques économiques mondiales qui supposent l'intégration des espaces locaux à l'espace sur lequel celles-ci se médiatisent, à savoir le monde en ses réseaux, intégration dont dépend l'efficace du marché de l'emploi donc la subsistance matérielle de la collectivité dans un contexte d'économie de marché. « *Mon ambition pour le département est de faire tomber le chômage sous la barre des 10%. Pour cela, j'ai besoin d'attirer les entreprises, et pour attirer les entreprises, il faut des liaisons autoroutières* »<sup>562</sup>. Donc, si ce modèle de développement productiviste se pérennise au point qu'il configure un œkoumène supranational et intersociétal qu'aucun territoire ne peut prétendre vouloir ignorer au risque de s'isoler et de périliter<sup>563</sup>, il ne peut pourtant déterminer à lui seul le champ de l'action politique comme semblent le prétendre les opposants de J. Germain, étant donné les effets contre intuitifs de cette logique de l'efficacité qui en conditionnant à elle seule le développement sociétal précarise la présence sociale des êtres humains voire remet en cause leur survie. C'est ce qu'illustre ici l'objection des acteurs politiques et des représentants des institutions économiques tourangelles envers la mise en œuvre du plan de déplacement urbain qui sous entend que sous prétexte d'efficacité, le tout automobile est le mode de transport le plus productif, faisant ainsi abstraction de

---

<sup>561</sup> « *Je viens d'entrer au bureau du R.P.R. par soucis d'efficacité. Les économistes doivent maintenant se mêler de politique. Nous ne pouvons plus laisser faire n'importe quoi* », J.L. Muratet, in art. cit. p. 72.

<sup>562</sup> M. Marchais, président de la chambre de commerce, in art. cit. p. 72.

ses conséquences néfastes pour la communication citadine et l'intégrité physique des membres de la collectivité. Aussi, si cet article polémique traduit d'une certaine manière, avec toute la force de la caricature, l'accentuation des oppositions idéologiques vis-à-vis de la mondialisation, il montre aussi la nécessité de dépasser ces dernières dans le cadre de l'action politique locale à proprement parler et en particulier des politiques urbaines, puisque si les villes constituent dans la perspective du libre échange globalisé des centres cruciaux polarisant les flux économiques, d'où la nécessité de l'intégration en réseau de l'espace local à l'espace mondial, elles sont toujours déjà aussi des espaces de résidence où s'inscrivent des existences humaines et sociales qui ne se réduisent pas, loin s'en faut, à la recherche du profit et à des aspirations productives.

Ainsi, si la controverse développée ici met en perspective les tensions sociétales à l'œuvre dans la mondialisation et permet de constater en quoi les deux grands champs de forces idéologiques de la modernité sont plus que jamais actualisés dans le débat paradigmatique relatif aux normes de développement, elle rend également compte de la stérilité d'envisager la politique locale dans le cadre de ce positionnement gauche / droite, libéral / anti libéral compte tenu du fait que les règles économiques néolibérales qui conditionnent le développement de l'humanité sont mondiales et que le débat public local et national n'a, de fait, aucune prise sur elles. En outre, cette confrontation idéologique qui voudrait que les politiques de développement local s'inscrivent ou dans un modèle (productif) ou dans l'autre (territorial) est d'autant plus contre-productive, du coup, qu'elle est contraire à la dialogie qui fonde l'habiter et qui suppose donc une appréhension des politiques de l'habitat qui tienne compte de ce double enjeu pragmatique, l'enjeu du mouvement en réseau dans un contexte d'exacerbation de la mobilité spatiale et celui du bien-être territorial de la station « régénérante » auquel aspire la société dans ce même contexte. En outre, dans la mesure où les politiques s'inscrivant dans un modèle de développement territorial s'inscrivent, ici, via l'embellissement et la remise en cause de l'urbanisme moderne, dans une volonté de rendre la ville lisible aux yeux des citoyens et de signifier l'espace public comme espace du vivre ensemble apparaissent d'autant plus nécessaires politiquement qu'elle vise à maintenir un contrat social citoyen ; phénomène qui précisément est mis à mal dans les

---

<sup>563</sup> C'est d'ailleurs la gageure à laquelle doivent faire face les partis de gauche dans la réalisation de leurs programmes politiques nationaux puisque se conformer aux logiques néolibérales est aujourd'hui un impératif pragmatique.

sociétés où par soucis de l'avoir, l'individualisme s'est exacerbé, et où par soucis d'efficacité l'espace urbain s'est fragmenté et l'espace public privatisé.



## **V/ Habiter, c'est être socialisé, l'espace urbain : espace de la politique interactorielle quotidienne.**

### ***Préambule***

Cette dernière partie se propose d'aborder parallèlement l'interaction sociale comme étant consubstantielle de l'habiter, et la ville, à proprement parler, comme espace qui, du fait de la *coprésence*, constitue un capital et une ressource spatiale corrélative de la socialisation actorielle. En effet, étant donné que « *les sujets n'existent pas avant ou en dehors des relations qui les font être ce qu'ils sont, à chaque moment du jeu social*<sup>564</sup> » et que la ville est par essence, dans son organisation sociale et fonctionnelle, le théâtre sociétal monopolisant dans la densité et la diversité les occasions du contact actoriel, l'espace urbain constitue le terrain le plus approprié à une appréhension globale de l'habiter dans ses injonctions socio-relationnelles. En tant qu'espace sociétal multidimensionnel la ville porte en elle cette essence de l'habiter ensemble, donnant à chacun de ses acteurs l'impression d'être membre d'une œuvre commune. C'est cette caractéristique de la ville, que J. Lévy a défini par l'*autovisibilité*, c'est-à-dire « *le fait que les acteurs de la ville la voient, dans son ensemble, en permanence et que cette vision les accompagne, confortant ou perturbant leur relation à la société* »<sup>565</sup>. L'espace public, d'accès libre, en tant que « *synecdoque de cette autovisibilité*<sup>566</sup> » constitue ainsi la quintessence de la vie urbaine, en tant qu'il permet à tous les acteurs de la société, a priori, d'accéder à lui, de le pratiquer librement, de faire de lui, l'espace de l'échange fortuit et de l'expression sociale sous toutes ses formes.

Pourtant, et on est là au centre de la problématique de l'habiter ensemble, à savoir que toute société s'inscrit dans un espace politique instituant des normes devant encadrer tout ce qui fonde le pouvoir habiter individuel afin que le pouvoir habiter ensemble soit possible. Ce lien intrinsèque entre rapports sociaux, politique et ville

---

<sup>564</sup> N. Elias, 1991: in "*La société des individus*". Paris, Ed Fayard, 301p.

<sup>565</sup> J. Lévy, 2003 : « Ville » p. 990. in Lévy J. Lussault M. (eds) , *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.

s'appréhende de manière édifiante à travers la notion de cité puisqu'elle confond l'espace concret du vivre ensemble et l'espace abstrait du comment vivre ensemble c'est une chose, puisqu'elle est à l'origine du mythe de l'espace urbain vertueux, c'en est une autre.

## **A) Du mythe de la Cité à l'espace commun : la problématique politique de l'habiter ensemble.**

### **1) Coprésence et contrat social**

Pour les grecs, la cité (polis) désigne à la fois la société dans son organisation politique, une société policée donc, mais aussi l'espace habité par cette société, en premier lieu la ville centre du territoire circonscrit par la cité, capitale dans laquelle s'exerce la politique, fonction qu'incarne en particulier l'agora, espace public accessible à tous où la chose publique est discutée. Aussi, premièrement, la cité comme ville se confond à la fois avec la cité comme pays, tous deux espaces concrets de l'habiter ensemble et avec la cité comme société politique, à partir de laquelle et pour laquelle les normes, règles et lois sont instituées dans le but de répondre au problème du comment habiter ensemble. De cette ambivalence terminologique qui fait d'un seul et même concept, *la cité*, un système relationnel entre l'espace du vivre ensemble et l'espace du comment vivre ensemble, découle donc l'intuition métonymique selon laquelle l'un et l'autre s'appréhendent nécessairement mutuellement de telle sorte que la cité, comme ville, en tant qu'espace concret du vivre ensemble se conçoit spontanément comme le produit de la Cité en tant que société politique et vice versa, de telle sorte qu'en désignant la cité comme contenant on l'assimile systématiquement à son contenu (comme Cité) et inversement d'autre part, de telle sorte qu'enfin, pour concevoir la Cité comme pays et comme société politique on suppose l'existence de la cité comme partie (capitale) de ce tout à partir de laquelle ce dernier se conforme.

---

<sup>566</sup> Ibid in opt. cit.

Aussi, même si cette ambivalence du mot cité traduit précisément les liens intrinsèques entre espace et politique dans la mise en œuvre de l'habiter des sociétés, elle tend à confondre sous un même terme l'espace immatériel et idéal qu'est celui du débat public, qui correspond à la sphère où les acteurs institutionnels décident du comment vivre ensemble, avec l'espace concret de l'habiter ensemble, et en particulier la ville. Or, dans le prolongement de ce brouillage conceptuel, s'immisce celui concernant l'agora grecque en tant qu'elle correspond à la fois au centre de la cité comme espace concret d'échange et au centre de la Cité comme société politique (elle est aussi le lieu concret où sont rendues publiques les décisions politiques). Aussi, de cette double appartenance de l'agora à l'espace du public concret et à la sphère publique immatérielle découle le mythe de l'espace public et en particulier de la place publique, instituée de manière allégorique comme catachrèse, en tant qu'espace vertueux de la citoyenneté, comme espace consubstantiel de la cité et de la Cité. Ainsi de ces ambivalences linguistiques dérivent les conceptions idéalisées selon lesquelles la ville est assimilable à l'espace d'une société politique singulière dont les espaces publics constitueraient les lieux privilégiés de l'établissement d'un contrat social idéal entre chacun de ses membres.

## **2) Coprésence et autovisibilité de l'habiter ensemble.**

La raison fondamentale de la persistance de cette mythologie, à l'origine d'ailleurs de sa légitimation scientifique repose donc précisément sur le fait que l'espace public urbain donne à voir la façon dont, dans la coprésence, les membres d'une société vivent entre eux en incorporant les normes du fonctionnement de l'espace sociétal auquel ils appartiennent. En effet, l'espace public, comme espace accessible à tous, médiatise à travers des pratiques concrètes, les règles du contrat social inhérent à la société. En se comportant comme citoyen, selon les normes légitimes, policées, instituées, autrement dit, dans le respect des règles de civilité établies, les acteurs visibilisent le produit des délibérations politiques prises pour maintenir une cohésion sociale. Aussi, l'espace public, par opposition à ce qui ne l'est pas, est un espace originellement policé dont la pratique suppose a priori que l'acteur se conforme aux lois au risque d'avoir affaire à la police d'une part et suppose d'autre part qu'au delà du respect des normes juridiques l'acteur se représente en public en tant qu'être, non pas seulement civil, mais aussi

civilisé, donnant l'impression, par ses expressions, de se conformer aux normes de civilisation en place. En tant qu'espace accessible à tous, l'espace public est ainsi un théâtre où chacun joue un rôle, relativement à la représentation qu'il veut donner de lui-même, qui peut-être celle qu'on attend de lui conformément à son rôle dans la société ou dans un groupe mais qui peut aussi dévier d'une représentation légitime pour précisément s'opposer au rôle auquel on l'assigne dans la société. L'espace public rend ainsi visible les différences sociales mais aussi les violences de l'ordre social, aujourd'hui plus qu'hier...

### **3) De l'impossible transposition du modèle de la cité à l'espace urbain contemporain.**

Ainsi, il n'est pas pertinent de concevoir la ville et l'espace public dans leurs dépendances avec la cité grecque et « *l'idéal-type de l'agora*<sup>567</sup> ». Au V<sup>e</sup> siècle av. J.C., on l'a vu, la cité désignait à la fois une communauté, une capitale, un pays, une société multidimensionnelle s'organisant elle-même de manière indépendante relativement à un ordre social anti-démocratique donnant un rôle à chacun de ses membres, autrement dit en attribuant un pouvoir d'habiter spécifique à chaque groupe d'habitant. Or ces différences de statuts qu'induisaient les inégalités d'accès à la citoyenneté et à l'espace de la citoyenneté étaient institutionnalisées, et conformaient à vie, ou quasiment, le mode d'existence de chacun des membres de la société et la qualité de leurs échanges mutuels de telle sorte que l'espace public de la cité grecque n'a jamais été celui de l'égalité sociale, et que l'agora n'a jamais été celui du débat citoyen. En revanche, cette violence apparente était en partie compensée par la pratique religieuse commune de l'espace public sacré qui en tant que telle donnait l'illusion d'un contrat social fondé sur une participation civique de chacun à la vie de la communauté. Autrement dit, à défaut d'être l'égal de l'autre dans son statut social, l'acteur (à moins qu'il ne soit esclave) l'était en tant qu'homme devant Dieu(x). La pratique de l'espace public sacré palliait aux inégalités d'accès à l'espace public de la citoyenneté. La conception de l'espace

---

<sup>567</sup> M. Lussault, 2003 : « Espace public (1) » p. 333, in Lévy J. Lussault M. (eds), *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.

public comme espace vertueux, miroir de l'entente civile, est donc dès l'origine fondamentalement mythique.

Aujourd'hui, la ville moderne n'est plus une cité, mais un centre parmi d'autres dans une société dont le mode de fonctionnement dépend de logiques œcuménales extérieures. Or, si l'acteur est devenu l'égal de l'autre comme citoyen, dans la mesure où ce statut politique ne garantit en rien une homogénéité sociale, l'espace public est devenu l'espace d'émancipation de l'individu où chacun joue le rôle auquel il aspire, voire l'espace de la revendication particulière remettant en cause le contrat social établi, de telle sorte que la pratique de l'espace public de la ville moderne ne renvoie pas seulement à des usages civils rassemblant une population se conformant à un rôle défini, où seules les normes institutionnelles entrent en jeu mais un espace public tendant à se privatiser où chacun intègre ou pas les règles de la civilité légitime.

Aussi, à la différence de la cité grecque qui produisait l'illusion d'une entente civile, à travers la pratique religieuse notamment, pour compenser les inégalités constitutionnelles, la ville moderne rend visible des inégalités sociales produites dépendamment de décisions qui lui sont extérieures mais qui constitutionnellement ne devraient pas l'être et permet à chacun de ses membres de négocier son rôle dans la société. Aussi, cette intégration des espaces publics à l'espace métaphorique de la sphère publique constitue un phénomène moderne, étant donné qu'il est consubstantiel de la démocratisation de la société politique. En outre, dans une société où c'est l'avoir qui fait l'être et le pouvoir d'achat qui est vénéré, l'espace de l'échange social ne se limite pas, loin s'en faut, aux espaces publics qui ne sont plus les seuls accessibles à la population civile. En outre, comme la pratique collective et communautaire des espaces publics tend à être supplantée par des pratiques privées où dominent des rapports de connexité, il s'avère pertinent, comme invite à le faire M. Lussault, de « dépasser le concept d'espace public pour proposer celui d'espace commun<sup>568</sup> », constitué de tous les lieux où convergent « les acteurs sociaux sortis de leur cadre domestique » et dont « la pratique n'est pas a priori vertueuse<sup>569</sup> ».

---

<sup>568</sup> Ibid in op. cit.

<sup>569</sup> Ibid in op. cit

## **B) Le champ normatif dans la mise en scène politique de l'habiter en société.**

### **1) Du jeu des sphères normatives dans, par et pour l'habiter : de la nécessité de considérer la volubilité et la contingence des comportements habitants pour appréhender les espaces d'actes.**

Nous avons montré dans les chapitres précédents, en quoi par exemple, selon qu'il s'exprime dans son rôle de riverain ou dans son rôle d'automobiliste, un même citoyen s'arrange avec la civilité, pour dans un cas s'y référer et défendre ses intérêts de résident aspirant au calme et dans l'autre s'y détacher pour exercer incivilement ses obligations d'actif mobile. Or, cet exemple-ci est édifiant puisqu'il montre que l'acteur est volubile dans ses comportements et ses attitudes, que les règles juridiques et institutionnelles de la civilité qui définissent ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, sont loin d'être les seules à l'œuvre dans ses pratiques habitantes même si elles font malgré tout partie intégrante du cadre prescriptif de son habitat mental ; il montre ainsi qu'au delà des normes légitimes institutionnelles, des normes sociales sont exprimées par l'acteur et conforment une autre légitimité fondée sur le calme, le repos, la tranquillité pour le riverain<sup>570</sup>, l'efficacité, l'accessibilité, la rapidité pour l'automobiliste<sup>571</sup>. Enfin, à travers ses exemples, il est possible d'entrevoir un troisième registre normatif, fondamentalement lié à la personnalité subjective de l'acteur et qui interfère aussi considérablement dans l'échange interpersonnel citoyen, à savoir le fait que la mise en œuvre de toute stratégie actorielle médiatise le rapport de soi-même à l'autre. Ici en l'occurrence, comme riverain ou comme automobiliste, l'acteur dévoile une aspiration normative à un repli sur la sphère de l'intimité, isolée du monde extérieur qu'il s'agisse

---

<sup>570</sup> Exemples intéressants que ces normes, puisqu'elles témoignent du processus par lequel des normes individuelles deviennent des normes sociales puis des objets de réglementations institutionnelles, traduisant donc une forme précoce de privatisation de l'espace public à partir du privé dont l'existence même est incompatible avec la nature même de la coprésence urbaine, qui plus est dans un contexte de respect de plus en plus lâche des règles de civilité, contribuant donc à instituer encore et toujours le calme comme norme sociale inhérente à l'habitabilité du logement.

<sup>571</sup> Exemple de normes faisant l'objet d'un arsenal législatif mais dont le non respect systématique témoigne également de l'investissement du privé sur le public.

de lui en son logement, ou de lui en sa voiture. Cela étant dit, on peut très bien imaginer, on le doit d'ailleurs, qu'en tant que riverain il puisse organiser des fêtes, auquel cas, son rapport au calme sera inversé, considérant que dans cette situation, la norme sociale est d'augmenter le volume de la musique, quitte donc à ne pas respecter strictement les règles publiques relatives au tapage nocturne par exemple, auquel cas son logement ne demeure pas l'espace de l'intimité absolue mais au contraire un espace de rencontre et d'expérience « *extime*<sup>572</sup> ». De la même manière, il se peut très bien également que dans certaines circonstances, comme automobiliste, son système normatif soit inversé et qu'il se montre particulièrement respectueux du code de la route s'il est accompagné par exemple, moins pressé s'il est en vacances, plus disposé à entrer en contact avec les passants ou autres automobilistes selon l'humeur du jour et le niveau d'ouverture de ses fenêtres... Ce qu'il faut retenir de cette analyse rapide, c'est que l'individu habite différemment l'espace selon la situation d'interaction dans laquelle il se trouve, qu'il dispose d'un stock de normes et de valeurs multiples et variées qu'il met en acte plus ou moins spontanément relativement à la finalité qu'il poursuit et consubstantiellement à l'espace dans lequel il est présent. Autrement dit un même espace peut être habité diversement par le même acteur puisque la stratégie engagée et l'art de la mettre en acte peuvent mettre en jeu des normes, valeurs et règles évoluant avant et pendant l'expérience<sup>573</sup>, expérience dont le résultat pourra lui-même orienter l'action future<sup>574</sup>. Ces situations rendent donc compte de la réalité de l'habiter à savoir que l'institution normative est inhérente à l'intentionnalité habitante et que finalement l'identité spatiale de l'acteur est par essence contradictoire, dans la mesure où selon l'usage projeté d'un espace, l'éventail normatif qui conforme l'habitabilité de celui-ci sera différent voire s'opposera à la situation d'interaction précédente. Aussi, et c'est ce que M. Lussault propose de prendre comme grille d'analyse des situations d'interaction de l'espace commun, il convient de mettre en jeu de manière systématique ces « *trois grandes relations de contrariété : privé vs public, intime vs extime, individuel vs*

---

<sup>572</sup> Néologisme élaboré par M. Lussault, pour désigner les formes d'expression et d'extériorisation de l'intimité par l'individu. « *L'extime (...) balise le domaine de cette forme particulière de relation au monde que constitue l'intersubjectivité* » in op. cit.

<sup>573</sup> Par rapport aux exemples évoqués, on peut en effet supposer qu'à la vue d'un radar par exemple l'automobiliste réajuste sa conduite dans le présent de l'action ou qu'au cours de la fête, le riverain diminuera de lui-même le volume de la musique.

<sup>574</sup> Ici, en l'occurrence, à supposer que l'automobiliste se fasse verbaliser pour avoir commis telle ou telle infraction, il est probable mais non certain qu'il veillera, au moins un temps, à respecter le code de la route.

*social* » pour appréhender l’habitat « *en fonction des représentations et des usages même(s) de(s) individus afin de comprendre le jeu des systèmes normatifs et le type d’agencement spatial qui en résulte, puisque par combinaison des différents termes de nos relations de contrariété, on peut définir chaque situation spatiale* »<sup>575</sup>. Autrement dit, il est nécessaire d’appréhender les espaces d’actes comme le produit d’une hybridation cognitive entre les différents registres normatifs de la réalité sociétale de l’habiter, à savoir que l’existence habitante se fonde sur une présence sociétale politique à laquelle renvoie un système normatif institutionnel formalisable à travers des prescriptions juridiques fixant des droits et des non droits, une présence sociale à laquelle renvoie un ensemble de codes, de valeurs et de lignes de conduites acquis au cours de l’existence de l’individu, un « habitus » vis-à-vis duquel l’individu se détache plus ou moins du fait même de la singularité de son expérience au monde, une présence communicationnelle intersubjective enfin, s’édifiant dans le rapport dialogique de l’ego à l’alter, condition inhérente à l’institution du monde vécu husserlien ou du *dasein* heideggerien se traduisant dans l’expérience sociale par un double enjeu psychologique, se reconnaître soi même, comme individualité autonome et agir en fonction de cette affirmation de soi dans ses relations au dehors et à l’autre, conformant ainsi un registre intime à la pratique habitante d’une part, se faire reconnaître comme tel et partager cette intériorité en l’exprimant directement ou non à l’autre et en public de manière à affirmer sa subjectivité dans l’interconnaissance d’autre part. De cet univers normatif combinant des relations de contrariété, dépend donc la configuration idéale, immatérielle et matérielle des stratégies actuelles individuelles de l’habiter ensemble. Aussi le jeu dialogique entre ces relations de contrariété est inhérent à l’intentionnalité habitante et se manifeste donc dans toute situation d’interaction en tant qu’il est consubstantiel de l’existence en société. Aussi, ce qu’il est fondamental de noter c’est que l’usage qui sera fait d’un espace par l’acteur, ainsi que son attitude et son comportement dans cet espace n’est pas plus déterminé par le statut a priori de l’espace de l’action que par son accessibilité, sa métrique, son échelle, ses qualités sensibles, sa vocation fonctionnelle que par la finalité pratique recherchée dans l’action à travers laquelle et au cours de laquelle il est amené à négocier avec les trois univers normatifs évoqués. Or, s’il apparaît donc insensé d’appréhender et de classer les agencements spatiaux selon des critères immuables et valables pour tous, et en particulier à partir de la délimitation

---

<sup>575</sup> Ibid. in op. cit.



espace privé / espace public puisque chaque situation spatiale est nécessairement contingente de l'usage actoriel qui s'y déroule, en revanche, il apparaît particulièrement utile de recourir à la proposition de G.H. de Radkowski pour analyser l'habitabilité de l'espace (spatialité) et son produit (l'habitat) conformément à la distinction des deux champs de présence vitale et sociale, consubstantielles l'une de l'autre, que sont respectivement l'habitat œkoumène, l'espace sociétal dans lequel l'acteur est toujours présent dans le temps mais où sa localisation est indéterminée, au sein duquel il se meut pour subsister et l'habitat résidence, l'espace de l'existence sociale où l'acteur est partout présent mais de manière intermittente dans lequel il rayonne à partir d'un centre ultime, son logement. Or cette double modalité du rapport acteur(s) / espace qui se médiatise respectivement dans le mouvement et la « station » renvoie à des pratiques spatiales s'appuyant de manière nécessaire sur l'interaction permanente de l'acteur avec et dans l'espace de la société dont il est membre, avec et dans l'espace de la collectivité où il existe comme individualité socialisée, avec et dans l'espace de la pause existentielle où il se régénère, avec lui-même, en son propre corps et dans sa conscience. Interaction permanente d'où le monde vécu emmagasine et à partir duquel il redéploie, dans l'action, des schémas normatifs, des valeurs de référence et des règles d'usages et de comportements propres à la société, la collectivité, lui-même, relativement à son expérience et à sa personne.

## **2) De la nécessité de repenser la coprésence dépendamment des évolutions anthropologiques de l'habitat et de l'habitat urbain en particulier.**

Le postulat fondamental qui doit être envisagé relativement à l'appréhension de la coprésence urbaine et de l'encadrement normatif qui le sous-tend est intrinsèquement dépendant du principe-même de l'habiter, à savoir celui de la dialogie de l'immobilité et de la mobilité comme processus et comme produit consubstantiel de la relation de la société à son espace de subsistance et de l'individu à son espace social. Aussi dans le système habitable sédentaire traditionnel, le fait qu'une société s'immobilise dans l'œkoumène concourt à faire que ce dernier se rapporte nécessairement au centre à partir duquel une collectivité s'est immobilisée, de telle sorte que l'espace de

subsistance se connecte avec l'espace de la vie sociale, ces deux réalités s'interpénètrent, la nature se culturalise, l'étendue se spatialise alors que chez les nomades la réalisation de la vie sociale ne s'ancre pas au sol mais se pose sur lui. La sédentarité repose donc sur le principe que l'espace de subsistance où l'individu est toujours présent dans le temps mais où sa localisation est indéterminée se confond avec l'espace de sa vie sociale où il est partout présent mais de manière intermittente, le mouvement vital cyclique dans l'étendue disparaît au profit d'un mouvement social rayonnant à partir d'un lieu de station fixe ; « *cette structure convertit la diachronie de l'ækoumène en synchronie*<sup>576</sup> ». Autrement dit, la sédentarité fait que l'existence sociale et la vie terrestre se déroulent au sein d'un même système spatial habitable. En outre, cette immobilisation de l'homme dans l'étendue, à partir d'un centre d'où il peut rayonner à la fois pour subsister et exister socialement, passe par le sol. Elle se fonde en lui, de telle manière donc, que de cette identification de l'habitation avec le sol dépend alors l'identité sociale de l'individu et de sa famille, ce qui revient à faire du sol une source de droit, de la maison un droit immobilier familial et privé. « *En effet, au lieu de dire que l'habitation appartient chez eux (les sédentaires) à l'individu, il serait peut-être plus juste de dire que l'individu appartient à son habitation* ». A partir du moment donc où une société se sédentarise, sa culture se spatialise. Aussi, si, y compris chez les nomades, c'est dans l'habitat résidence que l'individu, à travers l'intersubjectivité, incorpore les règles de la vie sociale, et que se construisent sa personnalité et son habitus, chez les sédentaires, l'ensemble des normes devient formalisable spatialement de telle sorte que l'articulation de la station et du mouvement qui scande le rapport d'un personnage social aux autres personnes, du dedans au dehors, recouvre une partition « géopolitique » telle, qu'elle correspond physiquement et idéellement à la délimitation privé vs public, et qu'à travers elle, la culture, c'est-à-dire les lois et normes distinguent l'espace individuel de l'espace social, l'espace intime de l'espace extime<sup>577</sup>. Pourtant, si la maison, est, chez les sédentaires, un centre de la vie de l'individu, le lieu qui l'identifie socialement, c'est l'espace de la communauté dont il est un des sujets qui constitue son espace de sociabilité, à savoir le village ou la ville. Ces derniers constituent dans les sociétés traditionnelles une habitation collective nécessaire. Cette dernière est, en ce sens, une deuxième « maison », un espace participant de la vie

---

<sup>576</sup> Ibid in op. cit. p. 96.

intérieure. D'avantage que l'habitation individuelle, elle constitue « le » dedans, le dehors et l'autre étant ce qui se trouve au delà des murs de la cité, et plus largement ce qui menace potentiellement l'existence. Or, si la ville traditionnelle, la cité-centre, constitue cet espace de la communion citadine, c'est en tant que l'existence vitale de chaque citoyen dépend des rapports de sujétion de l'individu à la communauté et des rapports de dépendance de la communauté avec sa campagne. Autrement dit, la coprésence au sein de la ville traditionnelle repose sur le fait que celle-ci ne s'est pas encore muée en espace de subsistance d'une part et que la subsistance en elle-même n'est pas un problème individuel d'autre part mais collectif.

Or, avec la modernité, la ville n'est plus « *l'espace résidentiel à partir duquel on vit, mais de plus en plus le milieu où l'on vit*<sup>578</sup> », autrement dit, en se rendant indépendante de la campagne, la ville comme espace de sociabilité devient espace économique, producteur de biens nourriciers. Aussi, alors que la ville intra-muros, constituait pour la collectivité un espace relationnel, et en tant que tel, une condition nécessaire à la survie de chacun de ses membres, leur coprésence constituant ainsi un impératif vital ; la ville moderne devient un espace de subsistance possible parmi d'autres dans un œkoumène élargi à l'état, et correspond à un espace avant tout économique où la survie de chaque individu ne dépend plus de ses relations citadines avec la communauté mais de sa propre activité économique. Dans ce contexte où une société d'individus remplace une communauté de sujets, la coprésence n'est plus vitale, elle devient au contraire un « obstacle » à l'existence de l'individu qui ne repose désormais que sur sa propre personne. Aussi, même si de la coprésence, dépend la réalisation de la vie sociale, l'apparition du droit civil exprime bien la nécessité de réglementer l'ordre social relativement aux existences particulières. La présence sociale qui était intrinsèquement liée à l'habitation collective se rapporte donc de plus en plus à l'habitation individuelle. À partir du moment donc, où la ville moderne cesse d'être un dedans, c'est-à-dire la maison d'une communauté, la coprésence par pour et à travers laquelle se réalise l'intersubjectivité et le rapport de l'individuel au social devient plus largement objet de controverse et ne peut s'appréhender et se gérer qu'à l'instar de l'opposition public /privé. Pourtant, compte tenu de l'affirmation du moi consécutif de

---

<sup>577</sup> Partition normative ancrée au sol qui se manifeste durablement y compris à l'intérieur de la maison elle-même, relativement à la disposition des pièces et des usages normés auxquels elles s'assignent relativement aux conventions et règles instituées.

<sup>578</sup> Ibid in op. cit. p. 107.

la modernité, l'espace du mouvement, de statut public, assigné à des pratiques conventionnelles et extimes tend à se privatiser, s'individualiser et s'intimiser, de telle manière qu'il représente un prolongement de l'espace de la station. Par ailleurs, étant donné l'accélération de la mondialisation, l'espace urbain tend à ne devenir qu'un centre parmi d'autres au sein d'un espace vital mondial, et, dans ce contexte de mobilité accrue, la ville ne constitue qu'un espace vital et social temporaire dans l'existence actorielle ; le sentiment d'appartenance citoyenne, collective à un espace commun et l'intégration mentale des schémas prescriptifs propres à cette société singulière tendant à s'étioler au profit de règles, de valeurs et de pratiques avant tout privatives, même si le déni de toutes les normes en place constitue de fait, et, où que l'acteur soit, une menace à sa propre liberté. Parallèlement, l'espace de la station, de statut privé, où se réalise l'individuation de l'individualité et où triomphe l'intime, s'arroge de nouvelles règles d'usages légitimes, devient le théâtre de pratiques sociétales dépassant le cadre de la domesticité, s'ouvre de manière radicale à l'extimité extra familiale de telle sorte que les mouvements matériels centrifuges et centripètes qui médiatisent l'habiter peuvent y être respectivement totalement ou partiellement suspendus. En effet, l'espace privé de la station (le logement), comme centre à partir duquel rayonne l'acteur, tend à monopoliser une part de plus en plus grande des temporalités de l'existence sociale et vitale. Grâce à la télécommunication, il monopolise la présence sociale de l'acteur en lieu et place du potentiel d'usages que recouvrait jusque-là l'habitat résidence de la ville dans sa globalité. L'équipement en télécommunication rend superflu le mouvement vital matériel de l'acteur dans l'œkoumène. L'espace de la station tend ainsi à se confondre avec l'habitat résidence, l'espace privé du logement devenant un espace immatériellement accessible à tous, au point donc de devenir un espace commun d'une part, il tend à se détacher de tout enracinement, se réduisant dans ce cas à celui de l'équipement privé pouvant se localiser indifféremment sur la surface du globe. Si cette tendance au nomadisme est bien réelle et remet en cause le procès de civilisation en tant que consubstantiel de la sédentarité, il est possible de postuler malgré tout, que, de la même manière que dans la ville traditionnelle les citoyens ont besoin de la communauté urbaine pour subsister parce que la survie de la communauté dépend de ses relations avec l'habitat œkoumène (campagne), la population civile d'aujourd'hui, attachée culturellement à la sédentarité, est dépendante de la collectivité territoriale parce que la subsistance de celle-ci dépend de son intégration à l'œkoumène planétaire ; la ville comme espace de sociabilité communautaire se renouvelant.

Ainsi, l'ordonnement normatif des relations et pratiques sociales reposant sur la délimitation spatiale traditionnelle s'est complexifiée de manière remarquable de telle sorte qu'une appréhension théorique de l'habiter ensemble et qu'une gestion politique de la coprésence urbaine s'inscrivant dans le cadre de la délimitation espace privé, individuel et intime / espace public, civil et extime n'a plus de sens étant donné que ces registres normatifs sont convoqués de manière dialogique en permanence et ce dans l'espace commun comme dans l'espace domestique. Ainsi, si le système normatif dialogique privé vs public, individuel vs social, intime vs extime est engagé idéellement dans toute stratégie habitante de l'espace pratique qui la médiatise et qu'elle produit, les situations transitionnelles depuis l'espace du « chez- soi » vers l'espace du « avec les autres » et /ou de contact entre ces deux spatialités, constituent malgré tout des espaces d'interaction particulièrement chargés de contradictions d'usages et donc conséquemment de normes dans la mesure ou de l'articulation entre espace de la station et espace du mouvement dépend le rapport ultime physique et idéal de l'acteur aux autres acteurs, du dedans « paisible » au dehors « prédateur », sachant que si le logement bénéficie de cette propriété de communicabilité, c'est l'individu lui-même qui en est l'acteur en toute circonstance.

### **C) Figures actuelles de la coprésence.**

Si les exemples de controverses entre usagers de la voie publique, riverains et actions municipales, associations de quartier et municipalité analysées précédemment, témoignaient déjà du fait que les pratiques spatiales, et les univers normatifs qui les accompagnent sont quelque peu indifférents devant le statut de l'espace concerné et donc de la représentation a priori conforme de l'usage et de l'attitude qui en résultent d'une part, et traduisent donc la nécessité de dépasser le cadre d'analyse de l'habiter ensemble fondée sur la seule distinction de la nature privée ou publique des dispositifs spatiaux d'autre part, l'exposé suivant a pour objectif de faire le point sur quelques figures plus emblématiques de la coprésence urbaine dans l'espace commun le plus accessible qui rend l'habiter ensemble le plus visible, à savoir l'espace du domaine public. La visée de cette argumentation étant précisément de confronter les usages

actoriels s'y déroulant avec ce qui en fonde le mythe de l'espace public comme espace où se joue, par l'intermédiaire de la civilité, la réalisation de l'habiter ensemble, c'est-à-dire de la citoyenneté.

### **1) De la persistance de la ville comme espace communautaire...**

Même si l'espace de la réalisation de la vie sociale se focalise aujourd'hui nettement plus sur l'habitation individuelle qu'il ne le fût dans la ville traditionnelle, et si, quelque part, cette tendance s'accélère avec le développement des télécommunications grâce auxquelles l'individu peut désormais consommer, jouer, travailler, voter, communiquer de quelque manière que ce soit, virtuellement depuis chez lui ; il n'empêche que, le mode de relation physico-sensoriel, comme matrice originelle et naturelle de l'intersubjectivité, ne s'efface pas pour autant, y compris pour les plus adeptes de la communication immatérielle. Il est même possible de postuler, selon moi, que si dans la ville moderne l'habitat résidence se replie sur l'habitation individuelle dans la mesure où l'espace urbain constitue un espace fonctionnel dans lequel l'individu peut prétendre pouvoir subsister indépendamment de la collectivité, en revanche, avec le passage à un œkoumène supranational, la ville d'aujourd'hui redevient l'espace d'une collectivité à partir duquel l'individu peut vivre, c'est-à-dire un espace relationnel sur lequel il doit pouvoir compter pour subsister, la ville redevenant en quelque sorte, un espace d'identification individuelle et sociale protégeant l'acteur d'un monde prédateur mais permettant aussi l'échange d'avec ce dehors.

Cela ne signifie pas pour autant que l'affirmation du moi moderne s'estompe, que l'individu devienne nécessairement dépendant de quelque collectivité que ce soit, que les normes de référence individuelle et sociale qualifiant les espaces d'actes s'inversent au point que ce soit la potentialité de l'échange fortuit avec l'autre, l'opportunité de pouvoir se fondre dans la masse, l'occasion de s'hasarder dans l'espace public en tant qu'espace de tous les possibles qui soit recherché bien au contraire, on le verra. Pour qu'un tel renversement de tendance soit possible, il faudrait que le destin individuel soit lié à celui d'une population civile déterminée, que cette appartenance singulière soit une condition à sa survie. Or, le modèle sociétal occidental fondé sur le principe de la liberté individuelle et sur l'émancipation du moi rend improbable un tel renversement

paradigmatique rétablissant le statut de sujet, même si donc, dans le contexte actuel de mondialisation, la citadinisation réapparaît, à ceci près qu'elle ne relève pas de la nécessité vitale mais d'un choix de pratique sociale permettant de s'assurer une prise avec la réalité prédatrice, car incertaine, du quotidien. Ainsi, donc, peut être appréhendé le succès des manifestations publiques organisées par les gouvernements urbains. Ersatz de communions citadines dans le sens où elles rendent visibles une célébration collective de l'appartenance à la ville, somme toute facultative et ponctuelle mais bien réelle. Comme tels, peuvent être aussi appréhendés les succès des cérémonies organisées par les municipalités à l'occasion de l'entrée dans le troisième millénaire, des rituels spectacles pyrotechniques des 14 Juillet, des carnivals locaux, fêtes de la musique ou autres manifestations qui n'ont d'autres finalités que le rassemblement festif pourvoyeur d'une émotion commune à partir de perceptions physico-sensorielles universelles, visuelles, auditives...ressources sensibles se rapportant en l'occurrence nécessairement à la singularité du « site », à savoir la ville, paysage unique de pratiques communes. Pour illustrer d'avantage ces propos, prenons les exemples à Tours du carnaval et du festival « Au nom de la Loire ». Le premier, qui a lieu chaque année le dernier samedi du mois de mars, rassemble entre 5 et 6000 participants. Costumés, autrement dit, délaissés du poids de l'apparence de leur moi quotidien au profit d'un visage social fantastique, les carnavaliers transforment l'espace sociétal en espace utopique où, débarrassé de ses usages conventionnels, il devient un espace théâtral imaginaire. L'espace public de la pratique individuelle et de la suspension du moi devient l'espace commun de la pratique collective où la norme de l'exubérance devient constitutive du comportement individuel et conditionne l'intersubjectivité, entre « moi » fantasmatiques. La formule équivoque « à l'envers le monde », désignant le thème du carnaval de Tours de 2001, révèle l'essence même du carnaval comme situation spatiale d'interaction par, pour et dans laquelle l'ordre « normal » de l'usage et de l'attitude individuelle dans l'espace commun, autrement dit, le rôle social de l'individu dans la société, s'inverse, déformant le jeu des conventions de manière communicative, ce qui en outre constitue la finalité ludique d'un tel rassemblement religieux (allant vers le monde). Par ailleurs, l'âme de cette communauté carnavalesque s'identifie à celle de Tours, le scénario récurrent étant basé sur le ressassement de la nativité de Tours, enfant de la Loire, les participants communiant chaque année autour de l'interprétation du rite de fondation de la ville. En effet, la mise en acte de l'espace carnaval correspond systématiquement avec l'enfantement du « Père Turon » (bonhomme carnaval local) par

la « Mère Ligure », auxquels se joint « l'âne Martin » du nom du saint dont l'image est associée à sa monture et dont l'histoire est indissociable de celle de Tours. Ainsi, ce sont autour de ces trois figures mythiques que se joue l'histoire de la communauté de carnavaliers, témoins originels de l'histoire locale, célébrant ensemble leur appartenance territoriale présente, en se référant au passé, et de manière à mieux affronter ensemble un avenir incertain.

Le second exemple concerne le festival « au nom de la Loire » qui est organisé tous les ans du 12 au 14 juillet depuis 1997. Il s'agit d'un festival encore modeste dédié aux arts de la rue. Le concept qui l'anime est de rassembler une cinquantaine de compagnies, comédiens, plasticiens, photographes, voltigeurs, jongleurs, musiciens, pyrotechniciens dont l'activité est de mettre en scène le paysage urbain tourangeau, le feu d'artifice de la fête républicaine clôturant ces trois jours de spectacle. Ces journées donnent la possibilité pour la collectivité d'accéder gratuitement aux spectacles dont la large fréquentation et la « reprogrammation » d'une année sur l'autre de certains d'entre eux témoignent, comme pour le carnaval, d'une aspiration forte et continue de la part des habitants à vivre et se retrouver ensemble, dans le domaine public, autour d'évènements émotionnels pour lesquels les attributs physiques et esthétiques du paysage urbain et du patrimoine local commun ne sont pas seulement des opérateurs passifs mais des actants à proprement parler des spectacles proposés. Ces animations sont donc l'occasion d'une appropriation commune de l'espace urbain ou d'une réappropriation de certains espaces à travers le détournement de leur fonctionnalité pratique à des fins sensibles. Le pont Wilson se pavoise, les sculptures de la façade du Grand Théâtre deviennent des tremplins de voltigeurs, les îles, des espaces d'exposition, les bords de Loire, des guinguettes et des pistes de danse et les rues de la vieille ville, des pistes de cirque... Aussi, c'est de l'interaction du libre accès de ces animations, de leur lien fondamental avec les objets patrimoniaux tourangeaux et de leur propriété festive que dépend l'attrait de ce festival, témoignant ainsi de la persistance de l'échange communautaire comme représentation contemporaine de la citoyenneté.



## **2) ...à l'institution de la ville comme espace des communautarismes.**

Ces quelques exemples ne sauraient pour autant témoigner de la réalité de la socialité citadine s'exerçant dans l'espace public, à savoir que celle-ci serait motivée préférentiellement sur l'opportunité d'entretenir des rapports entre membres indifférenciés d'une communauté homogène que serait la collectivité urbaine. En effet, quand le domaine public, comme espace accessible à tous permet des rassemblements massifs, c'est avant tout en tant qu'y sont présentes, ponctuellement ou non, des occasions légitimes de pouvoir satisfaire en commun, d'autres pratiques que le seul plaisir d'être ensemble. Autrement dit, si le fait d'être à plusieurs conditionne la mise en acte de la pratique individuelle, c'est surtout déjà, l'intérêt individuel qui prémédite l'action de telle sorte que même dans les manifestations précédentes où c'est une appartenance territoriale commune qui rassemble les êtres et fait naître les émotions individuelles, ces rassemblements ne reposent avant tout que sur une participation libre de la population civile dans son ensemble. Ainsi, les rassemblements humains qui ont lieu en ces occasions sont des additions d'individualités autonomes, non des concentrations de sujets nécessairement dépendants les uns des autres. Aussi, même s'ils en créent formellement l'illusion et s'ils se réalisent dépendamment d'un lien résidentiel qui unit leur destin de sédentaires à un sol commun, il s'avère que ces rassemblements ne font pas des individus qui les composent des membres d'une communauté stricto sensu. Aussi, les principales manifestations de foule répondent avant tout à des stratégies d'acteurs individualistes aspirant à se rassembler ponctuellement autour de pratiques sociales collectives dont le bénéfice est avant tout la réalisation d'un enjeu et/ou la satisfaction d'un plaisir particulier.

La socialité interactorielle qui s'établit dans ces situations, se réalise entre individus partageant une même activité, une même préoccupation intellectuelle, une même origine, un quelque chose de commun à leur identité propre, se rassemblant occasionnellement en une situation donnée mais ne signifient aucunement, y compris dans ses circonstances, que les participants jouent un autre rôle social que celui qu'ils choisissent eux-mêmes de jouer. Ainsi, même si ces manifestations se déroulent dans le domaine public, a priori accessible à tous indépendamment de l'identité de chacun, ces

rassemblements constituent des formes de communautarisation de l'espace commun dans la mesure où c'est le partage d'un code identitaire qui en conditionne l'usage, participant, de fait, à une privatisation de l'espace public. Ces manifestations, légitimes institutionnellement, répondent ainsi à une demande forte de lien social basé sur des relations sociales choisies, nouvelles formes de socialités qu'il est devenu commun d'appeler néo-tribales. Or, si elles sont organisées légitimement, c'est-à-dire en accord avec la loi ou sous l'impulsion des pouvoirs publics eux-mêmes, c'est en tant qu'elles se fondent sur l'expression de valeurs démocratiques de référence et sur l'intérêt politique de leur affirmation. Phénomène résultant du processus de la démocratisation de l'état moderne, analysé par J.Habermas, par lequel l'intérêt commun se substitue à l'intérêt général, l'appropriation légitime du domaine public par les diverses communautés composant la société lors de ces rassemblements renvoie à la défense d'intérêts particuliers par les organisations politiques, syndicales, associatives, lesquelles conditionnent l'établissement du consensus politique à partir duquel l'action publique est possible. Or, si le domaine public constitue donc le média privilégié de la publicité des valeurs défendues par la société, ce sont tous les référents normatifs traversant la société qui s'y déploient, valeurs idéologiques du débat politique moderne, mais également, et ce sont celles qui nous concernent ici, les valeurs a priori apolitiques, c'est-à-dire tous les principes qui fondent l'existence légitime de l'individu occidental centré sur lui-même : respect de l'individu dans ses différences, culte du corps, sécurité physique et morale, performance professionnelle, goût des loisirs, préservation de la nature... Autant de valeurs signifiantes du bien être individuel dans les sociétés occidentales qui dépassent en apparence les enjeux du débat politique « classique ». Pourtant, de cette évolution fondamentale via laquelle les normes légitimes sont imposées par, et se centrent sur, la sphère de l'existence privée, résulte conséquemment une transformation profonde de l'interaction sociale légitime comme processus et comme produit de l'habiter ensemble ; évolution participant au brouillage des pratiques sociales selon la partition privé / public, individuel / social, intime / extime et donc, à une dérégulation de la pratique civile ; on y reviendra.

Afin d'illustrer l'idée que la sphère publique légitime et institutionnalise la communautarisation de l'espace public à travers les manifestations « néo-tribales » qui s'y organisent, appuyons-nous sur des exemples contemporains et en particuliers tourangeaux. D'une manière générale, on l'a dit, ces rassemblements dans le domaine

public sont légitimés dans la mesure où ils s'appuient sur l'expression sociale d'un droit à l'émancipation commune d'individus, principe éthique des sociétés démocratiques occidentales se concrétisant dans la multiplication des normes culturelles, dans des représentations de plus en plus larges et lâches de la « normalité ». L'explosion du champ des pratiques actérielles résultant de cette individualisation du rôle social de l'individu dans la société correspond à un élargissement perpétuel des marchés de la consommation, lesquels s'y conforment, de fait, dans la mesure où la consommation est fondatrice de l'idéalisation de la vie sociale et de l'épanouissement de l'individu dans les sociétés hédonistes. Ainsi, les manifestations organisées dans l'espace public sont appréhensibles, toutes sans exception, comme des rassemblements communautaristes, dans la mesure où c'est un signe identitaire ou une pratique territoriale distinctifs, un intérêt commun et non général qui en conditionne l'accès. Ainsi en est-il donc des « love parade », des manifestations politiques, syndicales, féministes, étudiantes, musulmanes, catholiques. Mais cela est aussi finalement le cas de « la fête du chocolat », « salon de l'érotisme », « salon loisirland », « foire à l'ail », « marchés de Noël », « foire au troc », « brocante », « braderie commerciale », « 20 kms de Tours », « Grande soirée roller », « fête halloween », « fête du Touraine Primeur », « pic nique de quartier » organisées annuellement à Tours, le plus souvent en centre-ville puisque si leur accès est le plus souvent libre et gratuit, ce seul droit citoyen d'y être présent physiquement n'est jamais suffisant pour que n'importe quel individu puisse se conformer à l'usage social normé qui s'y déploie dans la mesure où celui-ci ne correspond nécessairement ni à ses préoccupations, ni à ses opinions, ni à sa personnalité, ni à son identité, ni même à ses moyens. Aussi, si la coprésence urbaine, que l'espace public « visibilise » et dont il est la quintessence est un espace « *politique sans le politique* » dans le sens où l'interactorialité elle-même se fonde sur des « face à face » d'individus singuliers aux intentionnalités propres dont l'échange mutuel dépend des comportements et des attitudes que chacun mettra en œuvre, l'espace public est aussi éminemment politique dans la mesure où les interactions sociales qui potentiellement s'y déroulent se rapportent nécessairement à des pratiques mettant en exergue des différences sociales. Or, aux disparités socio-économiques, qui sont à l'origine des grands combats idéologiques du XIX<sup>e</sup> siècle et de l'institution de droits économiques et sociaux constitutionnels, s'ajoutent des différences communautaires, les deux se creusant d'une part, les secondes bénéficiant d'une légitimité institutionnelle que les premières n'ont pas d'autre part, laissant donc libre cours à une

communautarisation de la société civile et à une privatisation de l'espace public. Si, ce phénomène est consubstantiel du processus démocratique, en tant que fondé sur le règne de l'individu, il est aussi intrinsèquement incompatible avec les principes républicains fondamentaux.

### **3) De la ville comme espace de solidarités intercommunautaires à la ville comme espace de tensions « tribales ».**

Si, en France, la tradition républicaine sous-tend l'idée que l'espace public se doit d'être hermétique à la manifestation d'affiliations communautaires, il n'empêche donc, eu égard à l'analyse précédente, que la garantie d'une neutralité citoyenne constitue aujourd'hui une gageure politique, une utopie républicaine. « *L'affaiblissement du modèle républicain est associé à un multiculturalisme latent (Amselle 1996), à la montée des revendications culturelles, elles-mêmes comprises comme le symptôme de la fracture sociale issue de l'effondrement des bases de la société industrielle (Wieviorka, 1996)* »<sup>579</sup>. Le multiculturalisme que la ville offre à voir constitue une ressource inhérente à l'urbanité et partant à la socialité citadine, et il résulte de ces affirmations communautaires qui en sont à l'origine, une transformation profonde du processus et du produit de l'entente civile. En effet, si l'accès à l'espace public relève d'un droit individuel majeur puisque de cette présence physique dépend la réalisation de l'existence sociale de l'individu dans son rapport à l'altérité et si donc l'espace public constitue l'espace de la représentation légitime de l'individu étant donné que ce dernier, par choix ou non, est aussi membre d'une ou plusieurs communautés, l'espace public devient, au delà de l'espace où l'acteur se représente comme citoyen, l'espace de la représentation de l'individualité dans ses différences identitaires. Aussi, c'est parce qu'elle se fonde sur la reconnaissance de droits individuels et qu'elle s'exprime au nom de l'acceptation des différences et de l'égalité interindividuelle que l'affirmation communautaire accède toujours déjà à un certain niveau de légitimité démocratique. Ainsi, les revendications officielles des diverses communautés et/ou les expressions sociales spontanées de la part de leurs membres eux-mêmes constituent une variable

---

<sup>579</sup> Chivaillon Ch. 2003, « Multiculturel », def. p. 645, in Lévy J. Lussault M. (eds) , *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.

inhérente à l'orientation politique de l'action publique démocratique d'une part, à la réalisation de l'échange citoyen d'autre part, supposant pour la première que ces revendications soient, dans le fond et dans la forme, conformes ou « conformables » au droit et aux principes constitutionnels, et, pour la seconde, que les codes de conduite « tribaux » soient compatibles les uns avec les autres. Pourtant, si la communauté et la pression qu'elle exerce sur la sphère publique sont censées servir démocratiquement et au nom de la démocratie les intérêts de ses membres, et même si ces derniers agissent et se conduisent relativement aux valeurs défendues et selon les normes de conduite préconisées, s'insinue, de fait, au sein de la pratique actorielle un autre champ normatif propre à cette affiliation communautaire se surimposant ainsi aux normes relatives à l'identité républicaine. En outre, compte tenu de la primauté de l'intentionnalité individuelle, l'intégration des schémas précédents ne peut être garantie, de telle sorte qu'il peut y avoir un décalage entre la conduite de l'individu et celle que promeut sa communauté d'appartenance, décalage qui se surimpose à celui qu'il peut y avoir entre celle que prône ce dernier et celle que sous-entend a priori l'intégration des normes républicaines. Or, il apparaît, que moins la reconnaissance sociale d'une communauté est grande, ou pire, plus elle accumule les offenses, plus les tensions entre l'univers normatif communautaire et celui de la nation républicaine sont latentes. En outre, dans la mesure où l'identité individuelle est loin d'être univoque, autrement dit, dans la mesure où l'affiliation communautaire de l'individu est plurielle, les situations au travers desquelles se confrontent via les individus qui les composent les normes communautaires sont légions et consubstantielles de l'habiter, à tel point que les citoyens sont d'avantage amenés à se supporter les uns les autres qu'à communier ensemble, en dehors des rassemblements occasionnels et « artificiels » par, pour et dans lesquels, les individus affiliés à une seule et même communauté, dépassent les rapports habituels de connexité.

**a) La solidarité intercommunautaire dans le jeu démocratique comme figure équivoque du processus et du produit de l'entente civile. L'égoïsme, une valeur consubstantielle de la citoyenneté ? Le cas des relations entre valides et invalides.**

Si l'on prend comme exemple l'enjeu républicain du droit à la ville revendiquée par la communauté handicapée. On se rend compte que depuis plusieurs années, celle-ci est parvenue à ce que les pouvoirs publics mettent en œuvre des équipements ou des règlements destinés à leur faciliter l'accès aux espaces publics ou semi-publics. Et c'est parce que leurs revendications disposent d'une légitimité politique (liberté de mouvement) et sociale (besoin d'autonomie) auprès de la communauté valide au sein de laquelle le corps, la santé et la mobilité sont hyper valorisés, que les handicapés sont reconnus par la société compatissante comme en témoignent les actions publiques qui, ponctuellement célèbrent la solidarité de la communauté de valides envers la communauté handicapée, comme le « téléthon », la marche pour les aveugles<sup>580</sup>, la réalisation de films<sup>581</sup> ou la médiatisation de reportages spécifiques dans la presse<sup>582</sup>, comme le prouvent également les aménagements réalisés afin que la ville leur soit accessible (feux parlants<sup>583</sup>, abaissement des trottoirs, service d'accompagnement dans les transports collectifs, de rampes d'accès dans les espaces communs...). Aussi, même si cet exemple d'affirmation communautaire renvoie au jeu vertueux du système démocratique, dans le sens où les revendications des associations d'handicapés sont conformes aux principes démocratiques d'un modèle républicain, et si l'entente intercommunautaire célébrée occasionnellement semble aller de soi, cela ne signifie aucunement qu'entre eux, au quotidien, les membres de ces communautés valides et

---

<sup>580</sup> Une vingtaine de « marchathon » est organisée par an dans toute la France avec le soutien d'établissements scolaires et en association avec l'Union des aveugles et déficients visuels (U.A.D.V.) dans le but de financer la formation de chiens guides. C'est autour du lac de la Bergeonnerie à Tours qu'une telle manifestation solidaire fût organisée en avril 2001, in « Marcher pour les aveugles », article de Nouvelle République du 12/04/01, cf. annexe 124.

<sup>581</sup> Cf. « *Quand on arrive en ville* », long métrage de P. Renverseau et M. Tribot, coproduit par l'association des paralysés de France en 2001 et destinés aux élus des collectivités locales, in « *Handicapés : la vidéo témoin* », article de la « NR » du 5/09/01, cf. annexe 125.

<sup>582</sup> « *Les handicapés dans la ville* », enquête spéciale de la « NR » du 28/05/1999 destinée à faire l'état des lieux des actions municipales de l'agglomération tourangelle en faveur des aménagements facilitant la vie des handicapés. Cf. annexe 126. Et « *Vivre pleinement malgré le handicap* », article du même journal du 25/10/01, dénonçant le non respect des lois relatives à l'accès des handicapés aux lieux publics et espaces communs selon les lieux ou les heures de la journée. Cf. annexe 127.

<sup>583</sup> « *T'entends, un feu qui parle* », article de la « NR » du 26-27/06/1999 relatif à la mise en place par la municipalité de Tours de feux sonores pour les non ou mal voyants, cf. annexe 128.

invalides soient disposés à se comporter systématiquement, l'un comme l'autre, l'un plus que l'autre, de manière civile, de telle sorte que la solidarité inter communautaire, valide / non valide, vénérée quelques jours par an, concrétisée ici et là, ne met aucunement un terme aux situations de tensions, donc, aux revendications communautaires du fait que si le valide semble se soucier, de bonne foi du sort des handicapés une fois par an, le reste du temps, ce sont souvent les normes de l'individualiste, avant tout soucieux de lui-même qui prend le dessus, se traduisant dans le refus de se conformer aux normes légitimes de la civilité, c'est-à-dire dans le passage au second plan de son identité citoyenne. De la même manière, si le besoin d'autonomie légitime de la part du handicapé qui traduit le désir de pouvoir exister socialement indépendamment des autres repose occasionnellement sur une sensibilisation civique du public à leurs problèmes, il se manifeste au quotidien dans le refus de devoir compter sur un geste civil de la part des valides, alors que les incivilités commises à leur encontre servent leurs revendications. « *On ne veut l'aide de personne. On veut vivre comme tous les citoyens* <sup>584</sup> », petite phrase qui en dit long donc sur les représentations de la civilité et du civisme, comme systèmes normatifs renvoyant à la sphère de la légitimité à laquelle on s'attaque et/ou on s'attache via la communauté, pour obtenir des droits, et de laquelle on se détache pour mieux pouvoir vivre comme être humain libre et autonome, égocentrique ?

**b) La structuration communautaire comme condition du processus de légitimation de droits communs et, du pouvoir des incivilités comme phénomène instigateur de reconnaissance politique. Les discriminations comme produits inhérents des identifications communautaires. Le cas des relations entre nomades et sédentaires.**

Si les revendications de la communauté des handicapés en terme de droit à la ville bénéficient d'une forte légitimité politique et sociale, en revanche, si tant est qu'une telle comparaison soit pertinente en dehors de l'objectif proprement didactique poursuivi, le droit à la ville de la communauté des gens du voyage ou de celle

---

<sup>584</sup> P. Leproust, délégué de l'Association des paralysés de France, in « *Pour un itinéraire aménagé sur Lamartine* », article de la « NR » du 2/02/01, cf. annexe 129.

déstructurée des S.D.F. ou des personnes en situation de grande précarité ne dispose pas d'un tel consensus politique et social. Au contraire. D'ailleurs l'usage indifférencié des termes de « romanichel » ou de « bohémien » pour désigner au sens large et péjorativement l'ensemble des individus vivant en marge du conformisme social, est révélatrice de la représentation sédentaire selon laquelle quelles qu'en soit les causes, l'absence de domicile fixe et de vie régulière détermine le niveau de respectabilité de l'individu. Or, si le peuple tzigane de gens du voyage, et au sein de celui-ci, les communautés manouches et gitanes qui vivent en France, tendent à être reconnues bon an mal an du fait de leur identité ethnique et de la noblesse culturelle qui en découle, et si, parce qu'en tant que communauté structurée, elle est capable de définir et de revendiquer aujourd'hui un intérêt commun, leur vie hors normes leur a longtemps valu la discrimination. Notons d'ailleurs, que si cette reconnaissance émerge aujourd'hui avec lenteur, y compris auprès des élus malgré la loi leur imposant de construire des aires d'accueil dignes de ce nom, il n'y a pas de devoir de mémoire envers cette communauté aussi institutionnalisée que vis-à-vis de la communauté juive, victime comme elle de l'idéologie raciste nazie. Quoiqu'il en soit donc, l'absence de domicile fixe, autrement dit le nomadisme, et plus largement la marginalité du mode d'habiter, qu'elle relève d'un choix ou d'une contrainte identifie négativement les individus qui en sont les acteurs, les stigmatise comme déviants dans la société du fait qu'ils développent des pratiques ne s'inscrivant pas dans les normes sociales et institutionnelles établies. Ils constituent des étrangers vis-à-vis de la communauté de sédentaires se conformant au modèle civilisateur occidental. Signe du temps ? Les communautés nomades liées historiquement à l'œkoumène européen tendent pourtant enfin à devenir respectables ; ce lien historique constituant d'ailleurs une valeur légitime à leur reconnaissance et à la prise en compte de leurs revendications, lesquelles, en tant qu'elles reposent sur les principes fondamentaux de la dignité humaine imposent légitimement à toutes communes via la loi du 5 juillet 2000<sup>585</sup> de mettre des aires d'accueil à disposition des gens du voyage et pour celles de plus de 5000 habitants, d'y installer des équipements spécifiques. Or, alors que, pour être concret, la localisation de l'espace de résidence, son échelle, sa métrique, son accessibilité, ses équipements, ses qualités formelles comme l'environnement paysager, sont des critères stratégiques, légitimes, pour tout sédentaire en quête d'un logement, longtemps, estimant qu'ils en étaient dignes, les gens du

---

<sup>585</sup> Dite Loi Besson II, du nom du secrétaire d'état au logement l'ayant rédigée.



voyage n'ont eu à disposer que d'aires d'assignation honteuses. En effet, jusqu'en 2004, les pouvoirs publics pouvaient légitimement mettre les gens du voyage, ici où là, sans connaître les causes de leur présence, sans se poser la question de l'adaptabilité des équipements par rapports aux normes des usages en vigueur dans la communauté, sans se soucier de la capacité d'accueil du terrain proposé, supposant donc que pour ces « tribus » là, un terrain minable près d'une autoroute ou d'une décharge éloigné si possible des espaces pour lesquels ils sont venus et un unique bloc sanitaire à se partager pour l'ensemble des familles présentes, étaient tout à fait convenables (Mode de traitement d'accueil des gens du voyage concourant à les stigmatiser un peu plus comme parias). Pendant longtemps, et si tant est que cela soit fini, les discriminations de la communauté sédentaire en général et la fin de non recevoir des pouvoirs publics envers la venue de ces communautés se justifiaient par les actions individuelles ou collectives inciviles des membres de ces communautés (implantations illicites, dégradations des « équipements »...), que l'opinion collective considérait comme des expressions « naturelles » de leur marginalité, au lieu de les appréhender comme des modes de réaction dont la « violence » n'était finalement que proportionnelle à la honte qu'on leur infligeait. Or, ce sont ces désordres causés à la société, plutôt que la façon indigne dont celle-ci traitait en amont leurs auteurs, qui ont prévalu à ce que le problème de l'accueil des gens du voyage devienne légitime et qu'enfin une action concertée via les associations proches de cette communauté, soit envisageable, de telle sorte donc, que depuis deux ans, la loi impose aux pouvoirs publics d'aménager des espaces décents et adaptés aux usages de leurs occupants. Quant à ce qu'au quotidien le regard de tous les sédentaires à l'égard des gens du voyage vienne à changer unanimement rien ne l'assure, et ce malgré la réalité institutionnelle et juridique de leurs droits aujourd'hui acquis ; la légitimité politique d'une revendication et le droit qui en résulte n'assurant en rien l'acceptation sociale du devoir qu'il engendre ! Autrement dit, la solidarité intercommunautaire qui est à l'œuvre dans la mise en place de ce dispositif législatif ne signifie pas que ce dernier mette fin aux tensions entre membres de communautés, étrangères l'une de l'autre.

Cette problématique liée à la présence de la communauté de gens du voyage en ville fait partie de celles, qui, via les « faits divers », pénètrent largement les colonnes de la presse locale. Les années et mois précédents le délai légal (de janvier 2004) au terme duquel les communes et communautés de communes devaient avoir achevé

l'aménagement d'aires d'accueil adaptées et conformes aux nouvelles normes ont ainsi été particulièrement suivis par les organismes de presse locaux. À Tours, c'est en décembre 2000, que l'aménagement du nouvel espace d'accueil a débuté. Or, si la période des travaux a été propice à la parution d'articles instructifs participant à la légitimation de la loi et témoignant, à travers elle, d'un devoir de reconnaissance de la communauté de gens du voyage, elle a aussi été favorable à la médiatisation de ces faits récurrents, critiques à l'égard du comportement et de l'attitude des membres de ces communautés, qui, pour les raisons que l'on a évoqué plus avant, c'est-à-dire en l'absence d'espaces adaptés à leurs pratiques, investissaient de manière incivile des lieux dans lesquels ils s'adjugeaient un droit d'usage. Ainsi, en septembre 2001, la « NR » s'est fait l'écho de la légitimité de cette loi auprès de l'opinion publique, à travers la publication d'un entretien de l'un des membres de l'équipe « *Conception accueil transit et habitat spécifique* » chargée, suite à l'appel d'offres lancé par le préfet d'Indre et Loire, d'établir le nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Or, si cette interview prend donc le parti pédagogique<sup>586</sup> d'expliquer les avancées consenties à la communauté des gens du voyage et de casser les préjugés négatifs attribués à leurs comportements incivils<sup>587</sup>, le mois d'après, en octobre 2001, autrement dit bien avant que les travaux d'aménagement de la nouvelle aire adaptée aux nouvelles normes soit disponible, la polémique ordinaire relative à la présence intempestive et indésirable des gens du voyage, fidèle à toutes les représentations collectives négatives que la société leur attribue, refait surface. L'origine de la controverse, relayée par la « NR » le 1<sup>er</sup> octobre, est le refus de la S.E.M. Ligéris, gestionnaire du Parc des Expositions de Rochepinard, d'accueillir sur ce site et pour la troisième année consécutive des familles « rom », présentes à Tours à l'occasion d'un

---

<sup>586</sup> Le court texte introduisant l'article, « *Luc Monnin, 42 ans, architecte toulousain, travaille sur l'accueil des gens du voyage en Indre-et-Loire. Il propose des terrains radicalement différents de ceux que l'on connaît. Témoignage sur un sujet qui agace prodigieusement* », fait en effet appel intentionnellement et de manière allusive aux représentations collectives négatives à l'égard de la communauté des gens du voyage en même qu'il invite à une reconsidération de ce manque de reconnaissance via le discours d'un professionnel légitime, in « Une aire nouvelle pour les voyageurs », article de la « NR » du 19/09/01, cf. annexe 130.

<sup>587</sup> Ce témoigne, issu de la réflexion d'architectes, de médecins, d'éducateurs, de sociologues et de membres d'associations proches des gens du voyage, à partir de laquelle ont été instituées les normes relatives à la loi sur l'accueil de ces communautés, inventorie en effet les critères normatifs légitimes d'une bonne habitabilité de ces espaces d'accueil : la connexité entre le « campement » et l'espace économique qui les a fait venir, une capacité d'accueil maximale pour chaque campement, des blocs sanitaires d'usages familiaux, seuls compatibles avec les normes de l'intime assignées aux pratiques de l'hygiène, mise à disposition de poubelles individuelles et de conteneurs collectifs, responsabilisation des usagers via le versement d'une caution et d'une participation financière journalière pour la location de

rassemblement évangélique affilié à la fédération protestante de France. Effectivement, si depuis 1999, par convention, et faute de mieux, la municipalité accordait à ces familles le droit de s'installer sur un de ses terrains ; en 2001, cet accord ne leur ayant été donné, ces dernières ont installé spontanément leur campement sur un terrain mitoyen, public et libre, destiné habituellement à accueillir la fête foraine locale. Or, même si le premier article du 1<sup>er</sup> octobre « *Rochepinard : mission impossible* »<sup>588</sup>, évoque cette controverse comme étant la conséquence d'un manque de coordination au niveau municipal<sup>589</sup> et comme relevant d'une certaine manière d'un inédit protocolaire, il permet malgré tout de replacer dans le débat public la présence des gens du voyage comme étant un problème pour la société, comme en témoigne les expressions utilisées dans l'article : « *source de conflits* », « *situation épineuse* »<sup>590</sup>. En outre, l'article du lendemain, qui constitue le droit de réponse de la directrice de la S.E.M. Ligéris à la conseillère municipale, est truffé d'arguments qui, légitimant sa décision, alimentent par là même les représentations discriminantes à l'égard des gens du voyage, faisant ainsi appel tour à tour à la figure suspecte, grossière, violente, et voleuse... du « manouche » : « *Les années précédentes, j'avais accepté qu'ils s'installent ici pour une semaine (...). Le problème, c'est qu'ils sont restés six mois et qu'il a fallu faire appel à la force publique pour les faire partir (...). Nous avons eu 300 000 francs de dégâts* », « *(...) ils ont forcé des portails. Il ne faudrait pas qu'ils entrent dans le parc des expositions, dont je suis responsable, y compris financièrement* »<sup>591</sup>. Aussi si la structuration des gens du voyage en communauté est à la base du processus de légitimation de leurs revendications et conditionne en partie la résolution de la mésentente civile entre sédentaires et tsiganes, non seulement cette évolution institutionnelle ne renvoie pas à une reconnaissance unanime de la communauté manouche et gitane par la société mais elle ne relève aucunement de la légitimation politique du nomadisme en général, c'est-à-dire de l'ensemble de droits auxquels pourraient prétendre les acteurs, qui par choix, qui par contrainte, et non par tradition, ont adopté un mode de résidence mobile et non conventionnelle.

---

l'emplacement et la consommation d'eau et d'électricité, responsabilisation des gestionnaires du service public veillant à l'entretien régulier des équipements offerts.

<sup>588</sup> Cf. annexe 131.

<sup>589</sup> La directrice de la S.E.M. Ligéris, présidée par le maire ayant agi selon la conseillère municipale chargée des relations avec les gens du voyage sans respecter les procédures habituelles, autrement dit sans son aval.

<sup>590</sup> Ibid in art. cit.

<sup>591</sup> F.M. directrice de la S.E.M. Ligéris, « *Des gens du voyage à Rochepinard* », article de la « NR » du 2/10/01 cf. annexe 132.

Cela pose ainsi le problème de la présence des « Sans Domicile Fixe » au sein de la société en général et urbaine en particulier. Expression majeure de la précarisation sociale, la multiplication considérable du nombre de S.D.F. est la figure par excellence de la pauvreté urbaine, à laquelle correspond l'image du clochard vivant de la mendicité et s'aménageant de manière informelle une portion du domaine public. Pourtant, cette image de l'individu solitaire, en rupture totale avec le système ne pouvant subvenir à ses besoins qu'à travers l'aumône ne correspond aucunement à la réalité globale des situations des S.D.F.. Allocataires d'un R.M.I., connus des services sociaux et des associations caritatives, en contact (même compliqué) avec un ou plusieurs membres de leurs familles respectives, parfois même salariés, ce n'est pas l'absence de tout lien social intégrateur qui fait la situation des S.D.F. mais le système sociétal dans sa globalité qui impose de se conformer individuellement à un parcours type sur lequel repose le contrat social mais qui crée lui-même les occasions de s'en exclure ou d'en être exclu, voire de s'en exclure momentanément par choix au risque qu'involontairement ça dure toujours. En effet, le modèle de société de consommation sur lequel est fondé le système et qui conditionne dès l'enfance l'orientation des parcours individuels dans la société crée de l'exclusion : d'une part parce qu'il suppose que chacun s'accorde à accepter que son existence sera conditionnée par son rôle de « pion » au sein du marché du travail, condition pour accéder à la consommation, d'autre part parce qu'il se nourrit des fantasmes de la satisfaction matérialiste et hédoniste qu'il suscite auprès de la population de telle sorte que le pouvoir d'achat devient le symbole de la réussite individuelle, aspiration viciée par le système lui-même encourageant l'immigration de ceux à qui on laisse croire que la prospérité est un droit démocratique, accréditant l'endettement des plus faibles... Autrement dit, même si la société se responsabilise du sort de ceux qui sont en marge du système en établissant un certain nombre de services et subsides palliant à ses propres lacunes, elle offre là, à la fois un minimum de garantie à la survie individuelle de telle sorte qu'elle entretient la condition marginale des ayants droits, et parmi eux, de ceux qui s'en contentent. Mais, en même temps, elle exhorte tous ceux ne pouvant pas prétendre à ces droits sociaux à flirter avec l'illicite. En outre, et on est là à l'origine de l'accentuation du nomadisme de la précarité, la responsabilité collective envers le malheur d'autrui, ne garantit aucunement un droit au logement étant donné les mécanismes financiers régulant l'accès au logement, y compris social, logement sans lequel un certain nombre de droits spécifiques ne peuvent être perçus, sans lequel l'identification de l'individu et son

intégration au sein de la collectivité, et partant sa reconnaissance sociale, n'est pleinement possible dans un contexte de société sédentaire où c'est la résidence fixe, donc, qui définit, à travers l'opposition privé /public, le cadre légitime de l'existence individuelle, sociale et civile. Aussi, si la résidence du S.D.F. peut-être centrée dans la rue, elle peut aussi s'inscrire dans les « squats » en tous genres, des foyers d'accueil, des véhicules aménagés ou des tentes de camping, des chambres d'hôtels insalubres et/ou bon marché, tout espace domestique non conventionnel pouvant offrir de manière temporaire un lieu aux activités de la régénération existentielle palliant ainsi à l'absence d'un domicile privé durable. Ainsi, si la condition nomade de S.D.F. se définit généralement par l'absence de travail et de toit, ce n'est ni la détention d'un contrat de travail et d'un compte en banque alimenté ou le chômage et l'insolvabilité, ni le fait d'avoir un abri ou pas, ni que celui-ci soit légal ou pas, qui conditionne aujourd'hui le nomadisme de la précarité mais bel et bien le seul fait de ne pouvoir disposer d'un lieu de résidence sans subir la crainte d'être expulsé contre son gré. Quoi qu'il en soit, il ressort de la présence dans la société de ces situations d'individus isolés, subissant ou non, cette condition de nomade précaire, une représentation collective négative dont l'origine est intrinsèquement liée au paradigme hérité de la modernité selon lequel le sort de chacun relève avant tout de la responsabilité individuelle. Ainsi, même si la société peut sembler compatissante à l'égard de ces individus, partager une fois par an un pot au feu ou un concert people au profit des « restos du cœur », adhérer aux revendications de l'abbé Pierre et saluer, l'hiver venu, la prise en charge sanitaire par le SAMU social des S.D.F. résidant dans les rues, il n'en demeure pas moins, que cette société politique si généreuse en apparence est constituée avant tout d'individualités autonomes, qui confrontées directement à la présence de mendiants, s'avèrent beaucoup moins compréhensives. La solidarité communautaire occasionnelle n'efface en rien la manifestation quotidienne de pratiques sous tendues par la suprématie de l'intérêt individuel ou commun dans ses relations à l'autre et en particulier à l'autre différent.

Cette problématique concernant les rapports entre sédentaires et S.D.F. s'est illustrée à Tours à travers la décision de la mairie, le 3 août 2001, de prendre un arrêté anti-mendicité agressive de deux mois, dans les espaces centraux de la Gare et du Vieux Tours, suite aux plaintes régulières de riverains et surtout à la rixe meurtrière, ayant eu lieu trois mois plus tôt, mettant en cause quelques énergumènes ivres et violents faisant la manche dans une des rues animées du « Quartier Plumereau ». Si l'arrêté en lui-

même devait autoriser l'expulsion de ces mendiants inopportuns en certains espaces particuliers, s'il ne visait spécifiquement qu'un type de groupe, à savoir les individus adeptes de la « manche forcée » qui s'étaient faits remarquer localement à leur allure provocante (look punk<sup>592</sup>), inquiétante (regroupements de jeunes possesseurs de chiens), et par leur comportement tapageur (état d'ébriété, agressivité verbale, menaces physiques), cette décision, comme toute celles plus ou moins équivalentes prises dans d'autres villes depuis 1993<sup>593</sup> a pourtant fait l'objet d'une polémique. D'une part, parce qu'elle a focalisé l'opinion publique sur le fait que la présence des mendiants en ville pouvait constituer un « problème » en soi et d'autre part, parce qu'elle a stigmatisé, sous l'appellation « S.D.F. », l'ensemble des individus ayant recours à cette pratique, concourant, autrement dit, à assimiler l'état de S.D.F. à celui de mendiant et à faire de ce dernier si ce n'est un agresseur en puissance, quoi que !, en tout cas, une aspérité indésirable dans le paysage de la communauté citadine. Autrement dit, l'arrêté et sa médiatisation, laissaient entendre que la présence du S.D.F. en certains endroits de la ville était illégitime, faisant ainsi le jeu des paranoïaques de la sécurité et des partisans du ségrégationnisme social. Or, si, à l'époque, l'objectif de la municipalité n'est pas de remettre en cause la légitimité de la pratique de la mendicité passive, ni même de mettre à l'index l'ensemble des S.D.F., et si, par ailleurs, elle est consciente, cela va sans dire, que tous les S.D.F. ne sont pas des mendiants d'une part (certaines familles sans domicile fixe n'étant pas nécessairement sans ressources, loin de là) et que tous les mendiants ne sont pas non plus incivils, c'est en tout cas sur la question du droit à la ville des mendiants que l'arrêté a fait l'objet de débat. En effet, quinze jours après que l'arrêté soit pris, l'avocat de l'antenne régionale du D.A.L.<sup>594</sup>, au nom de huit « Sans Domicile Fixe » tourangeaux basés à Tours, a réclamé son annulation auprès du tribunal administratif d'Orléans, défendant les idées que l'arrêté allait à l'encontre des libertés individuelles d'une part, que le problème de la mendicité agressive pouvait être réprimée via les procédures judiciaires classiques d'autre part, et qu'enfin, et surtout, la

---

<sup>592</sup> Mouvement musical et culturel né dans les années 70 dont le slogan « no future » est révélateur du dénuement psychologique de ces jeunes, dont la difficulté d'intégrer les normes de base de l'existence courante s'exprime par l'incivilité.

<sup>593</sup> Date à laquelle le premier arrêté anti-mendicité a été pris, dans la ville de Montpellier, décision qui à partir de 1995 sera avalisée par la circulaire du ministère de l'intérieur J.L. Debré du 20 juillet 1995 : *"la mendicité peut faire l'objet de mesures restrictives lorsque ces mesures sont limitées dans le temps et dans l'espace"*. Circulaire qui autorise donc de telles décisions sans que les magistrats des tribunaux administratifs, sollicités par les associations de défense des S.D.F. la jugent conformément au droit d'aller et venir.

<sup>594</sup> Droit Au Logement.

légitimité de l'arrêté était avant tout fondée hypocritement sur l'intérêt de promouvoir une image lisse du centre ville dans la mesure où il ne devait s'appliquer que durant la saison estivale et précisément dans les lieux de fréquentation touristique. Comment l'affaire a-t-elle été relayée par la presse locale ? Cette question mérite d'être posée parce que si la presse, comme entreprise, a pour objectif économique de susciter l'adhésion de ses lecteurs en diffusant des informations consensuelles, elle a aussi comme lieu de la sphère publique, et c'est là sa mission originelle, le devoir de remettre en cause l'action publique, ou en tout cas d'alimenter ou de se positionner dans un débat. En outre, et conformément à cette nature politique, elle est un lieu où les pouvoirs publics sont censés expliquer, voire en l'occurrence défendre, leurs décisions. Or, si la municipalité dans cette affaire ne s'est exprimée dans la presse qu'à travers son avocat de telle sorte donc que le maire ne s'est jamais prononcé directement sur les motifs de son arrêté et n'a jamais répondu clairement aux arguments précités du D.A.L., la rédaction de la « NR » quant à elle s'est attachée durant toute l'affaire à une certaine neutralité, se positionnant de manière équivoque dans le débat, ce qui nous laisse à penser donc, qu'à force de chercher l'adhésion de l'opinion publique, on en vient à reproduire et à entretenir ses propres représentations, même les moins républicaines ! En effet, le journaliste de la « NR » dans son article du 18 août 2001, « *Tours : la mendicité en délibéré* » (cf. annexe 133), consacré à la demande d'annulation de l'arrêté devant le Tribunal, retranscrit sans jamais se prononcer lui-même, les propos des deux avocats chargés de défendre les positions du D.A.L. et de la mairie, cette dernière ne légitimant d'ailleurs sa décision qu'eu égard aux enjeux sécuritaires<sup>595</sup>. En revanche, ce même texte est illustré d'une photographie de représentants de la population incriminée, à savoir, deux jeunes hommes peu avenants, cheveux rouges, blousons déchirés, bandeau sur le visage, cannettes de bière à la main, accompagnés de leur berger allemand, faisant la manche devant un restaurant du vieux Tours. Or, si ce cliché illustre l'objectif revendiqué de l'arrêté, il contribue aussi à alimenter auprès de l'opinion publique l'idée équivoque selon laquelle, le mendiant est un être patibulaire, et sa légende, « *Huit S.D.F., ont demandé l'annulation de l'arrêté pris par le maire de Tours* » sous entend quant à elle non seulement que l'état de S.D.F. est assimilable à

---

<sup>595</sup> « *C'est un arrêté a minima qui ne vise pas à lutter contre la mendicité passive, mais contre une certaine catégorie de personnes qui se livrent à la mendicité agressive, je parle des gens ivres ou des punks avec leurs chiens (...) C'est un texte cousu main, parfaitement adapté à la situation locale. Le problème de l'insécurité, notamment dans le Vieux-Tours, date de plusieurs années* ». Me M. Morin, avocat de la Ville de Tours, in art cit.

l'image de l'individu, sale et dépravé, alcoolique et menaçant, produit de l'addiction de la jeunesse au « je-m'en-foutisme » patenté et à l'incivilité assumée, mais présente aussi implicitement ces deux « punks », qu'ils soient liés ou pas à quelconque trouble antérieur, comme faisant partie des huit S.D.F. s'opposant à l'arrêté. Autrement dit, la légende de la photo fait de ces jeunes des représentants d'une communauté structurée, pouvant constituer une force dangereuse pour la paix civile, bref légitime l'arrêté du maire tout en le déformant de manière caricaturale et tronquée. Ainsi, même si, du côté de la municipalité, l'arrêté se voulait être une déclaration de bonne intention et un moyen de dissuasion visant à limiter les excès liées à la présence nuisible de quelques provocateurs ciblés et non un acte politique outrancier répondant intentionnellement aux enjeux d'une répression sécuritaire, il n'empêche donc que cet arrêté a suscité l'adhésion d'une large majorité de la population civile, faisant involontairement, dans de telles circonstances, le jeu de tous les nostalgiques d'un ordre public musclé. En outre, il s'avère également que cette décision de prendre l'arrêté durant les deux mois seulement de la saison touristique et de l'appliquer aux espaces les plus passants et visités légitimait la crainte des S.D.F. et du D.A.L. que cet arrêté autorisant les municipalités à aseptiser parcimonieusement l'espace public de tout objet pouvant nuire à l'image de la ville, fût-il un être humain marginalisé !, puisse constituer un précédent dangereux eu égard aux libertés individuelles fondamentales. Or, l'article du 21 août 2001 de la « NR » dédié à cette affaire justifie une telle crainte. Si l'article principal, « *L'arrêté valable jusqu'au 30 septembre* » ne fait que relayer la décision du Tribunal Administratif d'Orléans de ne pas statuer sur la légalité de l'arrêté estimant qu'il n'y avait pas là urgence et informe donc l'opinion de la possible application de l'arrêté jusqu'au 30 septembre, en revanche, le droit de réponse<sup>596</sup> de la « NR » à un conseiller municipal d'opposition s'attribuant les mérites et l'origine de cet arrêté est quant à lui beaucoup plus instructif. L'affaire est la suivante. En décembre 2000, la « NR » avait relaté ironiquement la discussion entre ce conseiller municipal et le maire lors d'une délibération du conseil municipal portant sur le ravalement des façades de la rue Nationale au cours de laquelle, ce dit conseiller avait déclaré, choquant alors le maire, « *Je trouve dégradant de voir ces deux, trois jeunes hongrois en train de constamment faire la manche rue Nationale* ». Aussi, huit mois plus tard, autrement dit, au moment où l'arrêté est pris, cet élu écrit à la « NR », relativisant préalablement et de

---

<sup>596</sup> « *L'art du rebond* » in *La Nouvelle République du Centre-Ouest* » du 21/08/2001, cf. annexe 134.



manière opportune ses propos, jugés alors scandaleux, « *J'avais fait remarquer qu'il n'était pas souhaitable que de jeunes mendiants soient sur le trottoir. En effet, ces jeunes sont soit handicapés, et la C.S.G. ou les cotisations d'URSSAF sont là pour les aider (...) soit ils ne sont pas handicapés et jeunes et, à ce moment là, il me semble indispensable qu'ils travaillent (...)* », pour mieux se féliciter ensuite d'être à l'origine de l'arrêté du maire : « *Je voulais simplement vous dire que j'étais content que Mr Germain ait mis en application mes remarques avec son arrêté anti-mendicité même si cela n'a été fait qu'avec un certain retard* ». Or, le droit de réponse du journaliste de la « NR » ne consiste pas à dénoncer la teneur discriminante et raciste de tels propos qui remettent en cause le droit à la ville des mendiants en général et étrangers en particulier. Au contraire ! Dans un premier temps, en effet le journaliste confirme ce qu'il avait écrit huit mois plus tôt, en se limitant au fait, à savoir, qu'il n'était alors aucunement question que ces jeunes mendiants hongrois puissent être « aussi » handicapés. Comme si la question du moment était de savoir si la mendicité d'un handicapé était à la fois plus choquante et plus excusable que celle d'un hongrois, comme si la légitimité du droit à la ville d'un mendiant devait s'ajuster à des normes sélectives de look, d'âge, de sexe, de nationalité ou d'handicap. En outre, la seconde partie de la « Note de la Rédaction » consiste à démontrer, sous prétexte que la rue Nationale ne fait pas partie des espaces cibles de l'arrêté, que le conseiller ne peut s'en accorder les « mérites ». Paternité de l'arrêté qui apparaît donc bien anecdotique eu égard à la problématique de fonds ici sous jacente, c'est-à-dire l'idée qu'il y aurait des espaces de mendicité plus légitimes que d'autres...à savoir ceux où les mendiants sauraient se rendre invisibles ! Ironie du sort, « *L'art du rebond* » que le journaliste se félicite de pratiquer ne devrait pas se limiter à la forme ! Sur le fonds, notons que malgré l'annulation de l'arrêté par le Tribunal administratif d'Orléans en 2002, depuis l'adoption de la loi Sarkozy sur la sécurité intérieure du 13 février 2003, les arrêtés anti-mendicités pris par les municipalités deviennent légaux bien qu'illégitimes au regard du droit républicain. Reconduit par la municipalité tourangelle en 2003 et 2004, l'arrêté anti-mendicité agressive illustre l'institutionnalisation de la privatisation de l'espace public.

## Conclusion

Tours, Amman sont des toponymes, donc des réalités spatiales déjà sociétales (sans quoi elles n'auraient pas de nom) positionnées là et pas ailleurs dans l'œkoumène, des espaces habitables en tant qu'ils sont habités. Chacune de ces réalités est un espace et une histoire, une réalité physique et sensible qui la singularise et qui, en même temps, par ses qualités biophysiques générales, mais aussi et surtout, du fait des qualités architecturales de ses habitations et de leur ordonnancement dans l'espace, l'associe à des réalités environnementales, spatiales et historiques communes à d'autres. Les paysages d'Amman, de Tours sont des palimpsestes à travers lesquels le visiteur perçoit la permanence et l'évolutivité de l'habitabilité de l'espace des sociétés et l'interspatialité qui s'exprime dans la pénétration d'étants venus d'ailleurs connus, d'un au delà « Tours », d'un au delà « Amman », d'un avant aujourd'hui.

Amman, Tours, des espaces aux antipodes l'un de l'autre ? Oui du fait même qu'ils sont positionnés au sein d'étendues biophysiques distinctes, séparées de milliers de kilomètres, oui surtout si l'on considère qu'ils relèvent de systèmes sociétaux différents voire antinomiques...Non, si l'on considère qu'à l'origine de leur réalité se situe la sédentarisation des sociétés humaines, que toutes deux ont été romanisées puis christianisées, non enfin si l'on considère qu'elles sont aujourd'hui des villes mondiales.

Tours et Amman ne sont pas n'importe quel espace...ils sont des espaces urbains, qui concentrent, accumulent, les hommes, les fonctions, les objets, une réalité qui les met en coprésence et d'où elles tirent leur pouvoir d'attraction, de polarisation. Tours, Amman ce sont donc des villes, pas n'importe quelles villes...des grandes villes que notre visiteur perçoit à travers la densité et la diversité des objets connotés qui y sont présents, à travers les fonctions auxquelles ils renvoient, dans l'étendue que leurs présences recouvrent, par la densité et la diversité des hommes, des femmes et des enfants qui grouillent parmi eux. Des habitants : des automobilistes, des passants, des usagers du bus, des colorés, des non colorés, des gens qui travaillent et d'autres qui consomment, des gens à l'arrêt, d'autres en mouvement, des gens qui se parlent, d'autres qui se taisent, des personnes seules, d'autres accompagnées, des résidents.

Toutes sortes de résidents, des gens nés ici, des gens nés là-bas, des domiciliés ici et d'autres là-bas, des domiciliés nulle part, des gens de passage, d'autres plus fidèles.

Il peut y avoir des tourangeaux qui passent par Amman pour aller à Pétra et des ammaniens qui passent par Tours pour visiter les Châteaux, il peut aussi y avoir des tourangeaux installés à Amman et des ammaniens installés à Tours. Mais il y a des tourangeaux qui n'ont jamais quitté Tours, la Région ou la France et des ammaniens qui n'ont jamais quitté Amman ou la Jordanie.

Il peut y avoir à Tours et à Amman, des lieux identiques, les mêmes films à regarder, les mêmes choses à manger, les mêmes fringues à acheter, mais il y a aussi des espaces dans Tours où tous les tourangeaux ne vont pas, des films, des choses, des fringues que tous les tourangeaux n'achètent pas, de même qu'il y a des espaces à Amman où les ammaniens ne vont pas. Il y a des espaces à Tours où les jordaniens n'iraient pas et des lieux à Amman dans lesquels les français ne mettraient pas les pieds.

Il y a des choses qui se font à Tours et ne se font pas à Amman, et des choses à Amman qui ne se font pas à Tours. Deux hommes qui se tiennent la main dans Tours s'affichent comme des « pédés », deux hommes qui se tiennent la main à Amman se présentent comme « amis », une femme seule en public à Tours sera une « fille facile » à Amman. Un restaurant à Tours distingue fumeurs et non fumeurs, il distingue à Amman les hommes et les couples. Manifester contre Chirac à Tours est un droit, contre le Roi à Amman, c'est un délit. Quatre générations sous le même toit est un don de Dieu à Amman, à Tours, cela pourrit la vie. À Tours, l'individu est roi, à Amman, il n'est pas.

Amman et Tours sont deux villes mondiales, deux pôles dans un espace réseau mondial, connexes l'une de l'autre, deux espaces urbains dans lesquels la mondialisation agit. Deux espaces dans lequel l'acteur contemporain qu'il soit tourangeau ou ammanien peut potentiellement habiter, dans lequel il peut fixer sa résidence, si tant est qu'il en ait l'intérêt et les moyens. Si le monde est l'œkoumène de chacun, il n'est un espace de résidence concret, que pour une minorité, qu'on se le dise.

On ne sort pas de chez soi à la rue, de la rue à la ville, de la ville à une autre, du pays à un autre, de manière innocente, sans objectif et sans ressources, sans fin et sans moyens, les deux se conditionnant l'un l'autre dans la mise en acte de l'habiter de tout

acteur quel qu'il soit<sup>597</sup>. Or, si l'acte de l'habiter est un processus, il est aussi un produit et un produit d'hybridations.

En effet, l'objectif (qu'est ce que j'ai à faire ?) et les ressources (comment le faire ?) que l'individu convoque et mobilise dans la mise en œuvre de ses actes sont le fait de lui-même : l'enjeu qui institue son action est individuel, ses capacités de mouvements qui le médiatisent sont personnelles, les valeurs qu'il attribue à ce qu'il à faire sont subjectives, de même que les normes auxquelles il se réfère pour faire les choses comme-ci ou comme-ça. En même temps, cet objectif et ces ressources individuelles sont également toujours le produit du rapport consubstantiel qui unit l'individu à son groupe social et à sa société d'appartenance. Autrement dit, pour sortir au dehors, aller vers l'autre et l'ailleurs, l'ajustement physique et mental qui se met en acte de manière subjective infère nécessairement avec les conditions sociales et sociétales de son exercice. Faire ci ou ça comme ci ou comme ça, ici ou là, pour un acteur, renvoie déjà à ce que la réalité sociétale dans laquelle il a vécu et vit lui donne le pouvoir et le droit de faire, à la position sociale qu'il a pu acquérir dans la collectivité dans les limites que celle-ci lui impose, à l'ensemble des normes collectives dans lesquelles il baigne, univers normatif qui hiérarchise les actes selon leur valeur « culturelle » et institue des manières de faire plus légitimes que d'autres.

L'hybridation affecte l'espace habitable lui-même, puisqu'il est à la fois le terme indépassable de l'acte et son produit. Il faut en passer par l'espace pour faire ce que l'on a à faire. Se laver, travailler, faire ses courses, partir en vacances sont des actes d'habiter communs, dont le terme est la distance et le produit l'espace visé : la baignoire, le bureau, l'épicerie, la plage. Aussi, l'objectif de l'acte, le « qu'est ce que j'ai à faire » renvoie à un « où vais-je ? », quand aux ressources, cela pose la question de comment « y vais-je ? ». Si l'espace matériel est en jeu aussi bien dans l'objectif que dans la ressource -je suis là, il faut que j'aille là ; par quels moyens moteurs y vais-je ? la géographicit  de l'habiter est aussi id elle, elle conditionne l'acte m me, c'est- -dire qu'elle est un pr alable et interagit au cours m me de l'acte de l'individu, toujours d j  social : « est-je le droit ou l'autorisation de faire  a, d'aller l  ? Est-ce que je me

---

<sup>597</sup> En ce sens l'autosuffisance est une n gation de l'habiter, donc une irr alit .

comporte comme il faut ? Comment dois-je m'habiller ? Est-ce raisonnable que je passe par ici ? Qu'est ce que les gens vont penser ? Qu'est ce qui est le mieux pour moi ? ».

De la même manière que le système sociétal et la position sociale de l'acteur au sein de celui-ci conditionne le potentiel de ressources qui lui sont personnellement accessibles matériellement et/ou immatériellement, l'univers normatif de sa société et de son groupe d'appartenance participe aussi directement de l'accessibilité normative de certaines ressources et /ou de leur réalité concrète. Plus l'acteur a les ressources matérielles pour aller là où il veut, plus il est amené à élargir le champ de ses valeurs et normes de références, c'est-à-dire des ressources idéelles mobilisables partout en tout lieu à tout moment, et parallèlement plus le monde vécu de l'acteur est familiarisé à des valeurs et des normes d'ouverture à l'autre, à l'ailleurs, plus il a de ressources pour s'adapter au monde et l'envie de s'ouvrir à lui. Le fait est donc que quand on a des aptitudes limitées à la mobilité, l'espace habitable est plus étroit matériellement certes, idéellement aussi.

Aussi, se laver, travailler, faire ses courses, partir en vacances n'est pas le même acte, n'a pas le même sens selon qu'on est en France ou en Jordanie, à Tours ou à Amman, selon qu'on est un tourangeau démuné ou un ammanien plein aux as, un homme ou une femme, une femme occidentale ou une femme musulmane. On se lave facilement entre soi, hommes ou femmes à Amman dans les hammam alors que la toilette est dans la culture judéo-chrétienne le domaine de l'intime, il faut faire avec 2 m<sup>3</sup> d'eau à Amman par semaine, en France « there's no limit », la femme en France laisse volontiers son homme à la maison pour aller faire les courses, en Jordanie c'est l'inverse, il est plus facile d'aller au supermarché une fois par semaine quand on a un frigo que quand on en a pas, il est plus facile d'aller au supermarché quand on a une voiture que quand on a que ses pieds, il est plus facile d'aller en vacances même avec un S.M.I.C. que quand on a un 150 euros par mois, salaire moyen jordanien, il est plus facile de faire plein de choses quand on vit pour soi que quand il n'y a pas de « moi »...il est plus facile de pratiquer le monde et de l'avoir comme résidence quand on peut prendre l'avion et quand on peut le comprendre... à l'inverse, il est moins facile de quitter son chez soi quand tout ce qu'il y a au delà n'est en rien accessible...

Si Amman et Tours sont des pôles de résidence parmi d'autres pour les nomades post modernes, si Internet permet immatériellement aux uns et aux autres d'être en lien, ces villes sont aussi des « pays » dans lesquels des gens passent par leurs vies, des

sédentaires au sens plein, pour qui certains espaces urbains ne sont pas plus, voire moins accessibles que les états voisins, des sédentaires qui ne se projettent pas tantôt ici tantôt là, mais qui sont leur territoire, un territoire parfois bien plus étroit qu'Amman ou Tours dans leur totalité.

## TROISIÈME PARTIE

---

# DE L'HABITABILITÉ À L'INHABITABILITÉ DES ESPACES RÉSIDENTIELS LOCATIFS ET SOCIAUX MODERNES ;

---

*Le cas des ensembles résidentiels  
tourangeaux de la S.E.M.I.V.I.T.* <sup>598</sup>

---

<sup>598</sup> Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de Tours.

## ***Introduction***

Suite à deux années pré doctorales au cours desquelles, dans mes travaux, les préoccupations épistémologiques et théoriques avaient pris l'ascendant sur la mise à l'épreuve empirique des problématiques développées, c'est un stage en 2000 à la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de Tours (S.E.M.I.V.I.T.) qui m'a donné l'occasion de réorienter ma démarche. Aussi, outre le fait que la société m'a alors donné les subsides nécessaires pour financer ma thèse, elle m'a surtout garanti en contrepartie d'une analyse quantitative portant sur le renouvellement de population à l'intérieur de son parc, de pouvoir réaliser librement ma recherche sur l'habiter. C'est en ayant ainsi l'opportunité de focaliser ma recherche à la fois sur l'espace emblématique et fondamental de l'acte d'habiter et de son produit sociétal qu'est le logement et sur un type d'espace résidentiel oh combien polémique, qu'est le Grand Ensemble que cette expérience à la S.E.M.I.V.I.T. se justifiait, au regard de la thèse engagée. C'est sur ces points que cette troisième partie porte. Si, la recherche en sciences sociales sur le logement en général, le logement social en particulier et les Grands Ensembles n'est pas en soi novatrice, loin de là, force est de l'admettre, il n'en demeure pas moins que la proposition d'analyse proposée ici se justifie malgré tout. Pourquoi ?

Non parce qu'elle propose une lecture révolutionnaire par rapport aux travaux récents relatifs aux pratiques d'usage, aux trajectoires résidentielles, aux formes de socialités, aux représentations, à l'histoire, aux politiques publiques, aux processus ségrégatifs et aux dynamiques socio-économiques qui affectent le logement mais parce qu'elle aborde l'ensemble de ces phénomènes comme renvoyant, à un universel, l'habiter, processus et produit du rapport des sociétés à l'espace géographique. Or, si cette justification semble légère, elle signifie pourtant, et, au delà du fait qu'elle se fonde sur l'argument qu'une recherche sur le logement ne puisse se concevoir sans une définition de l'habiter, que le logement lui-même constitue un espace consubstantiel de l'être-au-monde. Aussi, à travers cette approche, qui se réfère au travail de G.H. de Radkowski, on en revient donc à considérer le logement non pas indépendamment du système sociétal dans lequel et par lequel il est construit, mais toujours déjà précisément comme étant ce qu'il est ontologiquement, à savoir la « *base stratégique de l'homme dans la lutte quotidienne pour sa subsistance, (...) le lieu terminal du mouvement en*



*même temps que son lieu initial* »<sup>599</sup> et en même temps « *un lieu de convergence de la présence des uns aux autres des membres d'une communauté sociale* »<sup>600</sup>. Or, c'est parce que nous estimons que la conception du logement à l'œuvre dans les sociétés sédentaires modernes, capitalistes et individualistes concourt à déplacer l'appréhension du logement de ce qu'il est par essence et que l'idée à la fois mythique et réductrice auquel on l'assimile a des effets contre-intuitifs sur la société contemporaine que ce chapitre se légitime. En outre, c'est parce que l'espace du Grand Ensemble focalise sur lui depuis des décennies une partie des conséquences négatives résultant du modèle type de l'habiter institué par les sociétés modernes qu'il s'avère particulièrement instructif d'aborder cet espèce d'espace qu'est l'habitat collectif locatif moderne. Aussi, cette partie se légitime scientifiquement et politiquement, les deux champs de répercussions étant liés l'un à l'autre.

Avant d'exposer l'organisation problématique de notre démonstration, dessinons la toile de fonds heuristique justifiant celle-ci, c'est à dire précisément les questions sociétales induites par cette appréhension faussée de ce qu'est le logement stricto-sensu par rapport aux processus et dynamiques qui le produisent matériellement et symboliquement dans nos sociétés. Le point de départ de ces questionnements renvoie donc à la réalité première du logement : centre orientant le champ de la présence vitale et sociale de l'individu dans l'espace et dans la société. De cette définition, il est possible de distinguer les caractéristiques universelles de ce qu'est le logement.

- Le logement s'établit pour l'individu relativement à l'espace œkoumènal au sein duquel il se meut pour subsister.
- Le logement est le centre d'où rayonne et converge l'individu au quotidien, dans sa quête de subsistance.
- Le logement est l'espace de la pause existentielle, de la régénération vitale de l'individu, il renvoie par essence à la satisfaction de besoins individuels et donc à une fonctionnalité domestique minimale (dormir, manger).
- Le logement est l'espace où l'individu existe pour les autres en même temps qu'il est le lieu où il se retrouve à part des autres.

---

<sup>599</sup> G.-H. de Radkowski, 2002 : *Anthropologie de l'habiter, vers le nomadisme*, Paris, PUF, p. 53.

Relativement à ce qu'il est et en dehors de toute contextualisation sociétale, le logement est donc le lieu sans lequel l'individu ne peut tenir, ne peut demeurer, ne peut habiter, sans lequel il n'est rien socialement. Être logé est en cela un droit naturel. Or, si l'essence du logement correspond à cette nécessité ontologique, le concept de logement, comme pour tout processus et produit de la réalité humaine, est apparu et s'est construit dépendamment de la société dans lequel il devenait à proprement parler un phénomène et un objet de culture, autrement dit en absorbant l'univers normatif résultant du mode d'exister des sociétés humaines.

C'est ainsi la sédentarité qui en premier lieu a contribué à restreindre le sens du logement et à en dénaturer l'essence :

- parce qu'elle se fonde sur l'idée que le logement est nécessairement un point fixe et stable de l'étendue à partir duquel la totalité de l'existence est appelée à se réaliser.
- parce qu'en posant comme acquis cette possibilité de pouvoir passer sa vie en un même point de l'œkoumène, c'est à dire en occultant le fait que la localisation du logement soit dépendante de la lutte quotidienne de l'individu pour sa subsistance, elle fait du logement la condition première et indépassable de l'habiter comme si habiter pouvait se réduire à se loger, comme si être logé suffisait pour habiter.
- parce que conséquemment à ces deux premiers points, elle institue donc une conception du logement qui s'appuie d'avantage sur ce qu'il est comme produit matériel que sur les mouvements vitaux et sociaux centrifuges et centripètes qu'il polarise en tant qu'espace moteur du processus de l'habiter, conception à l'origine de laquelle pour les sédentaires que nous sommes l'habitat est assimilé au logement.
- parce que la possibilité de subsister et d'exister socialement passe alors par l'immobilisation de la résidence dans l'étendue et se fonde dans le sol, le droit d'être dépend alors de cette accès au droit du sol, de l'acquisition du droit privé de demeurer en ce point de l'œkoumène. Cette identification du logement avec le sol conformant l'identité sociale de l'individu et de sa famille dans la collectivité, de telle sorte que se crée une dépendance entre habiter et droit de cité.

---

<sup>600</sup> *ibid.* in *op.cit* p. 46.

Aussi, à partir du moment où la possibilité de se loger est devenu indissociable d'un ancrage au sol, le logement lui-même, qui en soi renvoie à la satisfaction de besoins individuels et médiatise le rapport de l'individu à la collectivité, est devenu un espace scandant à travers des limites matérielles dures et dans le cadre juridique de l'opposition privé / public, le rapport de soi à l'autre.

De la sédentarisation résulte donc un certain nombre de principes de qualification du logement, à savoir un système d'interdépendances normatives conditionnant son habitabilité pratique :

- vis-à-vis des normes techniques et architecturales. Il est improbable de concevoir le logement indépendamment des matériaux qui le constituent et de sa configuration formelle, alors qu'un logement sans mur, sans toit ne le prive pas de sa fonction première si tant est qu'il soit équipé ad minima.
- vis-à-vis du principe d'identification sociale qui le fonde. En effet, parce que l'identité de l'individu dans la collectivité est fondée sur l'appartenance de celui-ci au sol de son habitation, le sol constituant alors le terme médiateur de la présence sociale de l'habitant sédentaire, le logement devient objet d'un droit immobilier privé. Sans cette identification à la terre, l'individu n'est socialement plus rien. Dans ce cadre, où le lieu d'origine informe de l'identité sociale de l'être, la matérialité du logement reflète alors l'identité sociale de l'individu qui y réside (ce qui interagit avec le registre des normes techniques et architecturales). En outre, c'est dans ce contexte de sédentarité que la propriété foncière devient une fin en soi du destin individuel.
- vis-à-vis des règles d'usage de l'espace intérieur privé qui orientent moralement les pratiques, relations et comportements intra-familiaux. Valeurs culturelles morales qui appellent un agencement particulier complexifiant donc la fonctionnalité originelle interne du logement. En effet, si le logement est en soi appréhensible fonctionnellement vis-à-vis des pratiques renvoyant à la réalisation de besoins physiologiques, la régulation morale et en particulier religieuse encadrant ces derniers a contribué à faire du logement l'espace du règne de l'intime.
- par rapport à l'hermétisme des limites du logement vis-à-vis du dehors et des autres. Si le logement en soi permet à la collectivité de converger vers l'individu

et à ce dernier de se tenir à l'écart, de regarder au dehors et de s'enfermer au dedans, c'est le degré d'ouverture ou de fermeture des limites qui matérialise cette fonction sociale. Or l'autonomisation de l'individu vis-à-vis de la collectivité et l'affirmation du moi moderne ont d'une part contribué à durcir les métriques des limites de l'espace du logement et d'autre part multiplié et renforcé les limites des pièces à l'intérieur du logement de telle sorte qu'il y a finalement dans les sociétés contemporaines autant de logements que d'êtres à l'intérieur d'un même domicile.

- vis-à-vis de sa taille qui doit être compatible avec l'ensemble des pratiques que l'on souhaite y projeter conformément aux normes d'usage en place.
- par rapport à son accessibilité vis-à-vis de l'espace d'où l'individu tire sa subsistance et des différents pôles configurant le champ de sa présence sociale. Or, à partir du moment où l'espace de vie se déconcentre, cet enjeu de la distance devient crucial.

Fort de cet état des lieux qui a permis de mesurer la fonction fondamentale du logement dans la réalisation de l'habiter d'une part et d'envisager le décalage entre l'essence du logement et les normes d'habitabilité génériques qui le définissent dans les sociétés sédentaires d'autre part, il est possible d'appréhender un certain nombre d'enjeux qui précisément font de lui un objet sociétal problématique, et des politiques du logement un domaine de l'Action Publique particulièrement controversé. Quels sont ces enjeux ?

- la « marchandisation » de l'espace habitable dans un système économique capitaliste qui réduit l'ensemble des normes d'habitabilité d'un logement évoquées plus haut à une valeur marchande et qui concourt donc à faire reposer l'habiter sur l'accès à un certain niveau de ressources.
- le respect du droit au logement institué précisément dans les démocraties pour pallier aux inégalités socio-économiques induites par la spéculation foncière (comme si le seul fait d'être au monde ne devait pas donner droit de fait et sans tergiversation à un logement quel qu'il soit!). Or, dans la mesure où la pérennité du système repose en partie sur la taxation des habitations relativement à leur

valeur foncière et immobilière, les acteurs publics eux-mêmes ont intérêt à ne pas remettre en cause ces mécanismes spéculatifs. C'est ce qui explique que le droit au logement concédé aux plus défavorisés via la mise à disposition de logements sociaux a tendance à se penser dépendamment de la valeur foncière des espaces disponibles, c'est à dire dans les espaces les moins valeureux au regard de leur accessibilité notamment.

- la nécessité de dépasser l'assimilation habitat = logement dans le cadre de politiques de l'habitat dignes de ce nom. Autrement dit, construire des espaces où se loger est fonctionnellement possible ne signifie en rien que ces derniers soient à proprement parler habitables.
- le rôle de l'Etat dans les mécanismes de ségrégation fonctionnelle et sociale induite par la pratique du zoning et les procédures de financement du logement social en particulier.
- prendre toute la mesure du rôle social du logement dans les rapports qu'il médiatise entre la sphère privée et la sphère publique, l'individu et la collectivité relativement aux manifestations de l'émancipation du moi moderne et à la privatisation de l'espace habitable. Autrement dit, si, compte tenu de l'individualisme grandissant, les normes relatives à l'hermétisme des limites du logement tendent à devenir de plus en plus dures témoignant ainsi d'un repli de plus en plus marqué sur soi et au dedans de l'être-au-monde, cette identification monopolaire de l'individu à son logement c'est à dire à l'espace de sa présence solitaire et intime se développe au dépens d'une identification globale de l'individu à la totalité de l'espace de la collectivité citadine ou nationale à laquelle il appartient. C'est ce risque qui s'exprime déjà à travers le refus de certains acteurs d'avoir recours sciemment ou non aux règles de la civilité mais qui se manifeste surtout légalement par une appropriation communautaire de parties de l'espace habitable, un déni institutionnel de la libre accessibilité à l'espace public, le développement, via les pratiques d'opposition et la plainte, de la publicisation de l'espace privé.
- l'influence de la mondialisation sur l'habiter, c'est à dire à la fois sur l'espace du logement puisque l'échange immatériel permet à ce dernier de contenir les champs de présence vitale et sociale de l'individu qui jusque-là se médiatisaient physiquement par le mouvement quotidien dans l'espace commun local ou national mais également sur ce dernier, c'est à dire l'œkoumène des sociétés, qui

aujourd'hui qu'il est mondialisé, rend utopique l'immobilité et la stabilité du logement en un unique point de la planète.

C'est ainsi en ne dissociant jamais le logement comme objet sociétal de ce qu'il est ontologiquement comme initiateur et produit de l'habiter que s'est construite notre démonstration. S'il est évident que cette exigence scientifique a été laborieuse à mettre en œuvre mentalement, en revanche c'est relativement à cette posture, et à celle-ci seule que notre recherche trouve sa pertinence. Cette approche n'aurait pu être instituée sans l'expérience, c'est à dire sans la curiosité de vouloir comprendre par moi-même sur quoi repose l'habitabilité controversée des unités d'habitation modernes, sans la mise en œuvre de moyens empiriques me permettant d'y pourvoir, sans le désir au bout du compte, de parvenir à faire comprendre voire d'apporter un point de vue constructif, si ce n'est je l'espère novateur, sur ces espaces urbains polémiques qui font l'actualité depuis 25 ans. Aussi, c'est parce que notre expérience de chercheur a suscité la philosophie de notre démonstration et que le traitement du matériau empirique constitué a permis de la valider, que nous estimons aujourd'hui avoir rempli notre mission. Ainsi, après avoir fait la présentation de la S.E.M.I.V.I.T., dans laquelle cette expérience s'est construite, nous analyserons ce qu'est habiter les espaces résidentiels locatifs sociaux modernes jamais sans montrer en quoi ils sont foncièrement habitables, c'est à dire en quoi ils médiatisent ce qu'est l'habiter, et toujours déjà en démontrant que l'origine des problèmes d'habitabilité de ces unités d'habitation renvoie à leur nature géographique propre qui, précisément, exacerbe en les cristallisant l'ensemble des tensions et des enjeux à l'œuvre dans l'interaction de l'acteur avec l'espace de la société dans laquelle il vit. Autrement dit nous nous sommes attachés à montrer que l'inhabitabilité d'un espace et en particulier d'un logement ne peut être envisagée en dehors de ce qui fait qu'il s'inscrit nécessairement dans l'habiter, qu'il est en soi un habitat. Cet angle d'approche problématique nous a ainsi évité de tomber dans le piège d'une recherche sur le sujet qui ne s'en tienne finalement qu'à une analyse de l'inadaptabilité fonctionnelle et normative de ce type d'habitation. Aussi, même si ma démonstration vise cet objectif, c'est entre autre sur lui que se fonde l'actualité du sujet traité, nous ne pouvions pour autant nous limiter à cette posture idéologique qui, parce qu'elle détache l'objet sociétal de l'universel qui le sous-tend et partant se cantonne à une problématisation contingente des phénomènes sociaux qu'elle étudie, contribue à simplifier le regard que la société porte sur les choses, manque d'objectivité. Ce

registre de recherche qui prend comme point d'appui l'univers normatif du moment pour comprendre voire remettre en cause des faits et objets de société participe certes de l'utilité politique des sciences sociales qui s'inscrivent alors dans la quête du progrès mais la dessert aussi finalement en tant qu'elle alimente le débat seulement de représentations contextuelles. En l'occurrence, s'il est légitime que les sciences sociales dénoncent ce qu'est habiter un grand ensemble au regard des normes sociétales consensuelles qui qualifient l'habitabilité de l'espace urbain en général et du logement en particulier, le recours à ces critères sociétaux, fussent-ils objectifs, comme unique mode d'évaluation de l'habitabilité de l'espace concourt à alimenter les représentations selon lesquelles par exemple les « S.D.F. » ne sont pas des habitants, alors que pourtant leur habitat ne fait que répondre différemment à des principes fondamentaux valables pour tous. Cette gageure qui a été la nôtre, fondée sur la volonté de réaliser une recherche sociale qui soit également humaine, c'est à dire qui n'occulte pas ce qu'est par essence l'habiter, est donc à l'origine du développement de cette partie.

# \_\_Chapitre 1

## **Aux origines de l'empirie, la S.E.M.I.V.I.T. : un acteur incontournable du développement urbain de la politique de logement social tourangeaux des cinquante dernières années.**

---

### *Préambule*

La ville de Tours, dès 1955, est parmi les villes françaises, et qui plus est détruites, une de celles pour laquelle est prévu d'être financé par le F.N.A.T., le Fonds National d'Aménagement du Territoire et au titre du Plan d'Equipement National (P.E.N.), une opération de caractère exceptionnel. Compte tenu de la croissance démographique de la ville et de sa proximité avec Paris, Tours représente un territoire que l'Etat désire voir se développer, comme c'est d'ailleurs le cas de bon nombre de villes de la région Centre et finalement, du grand Bassin Parisien. Ainsi, c'est en 1959, dans un contexte de Reconstruction, alors que les deux premières tranches du Sanitas construits par les offices H.L.M. locaux s'érigent dans le ciel de Tours, que la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de Tours (S.E.M.I.V.I.T.) est créée.



Du fait de la demande énorme en logement qui accompagne le développement industriel et tertiaire des Trente Glorieuses, l'Etat va faire appel à des organismes relevant du droit privé qui lui garantissent un portage financier plus adéquat pour les opérations de construction dont les retours sur investissements sont logiquement tardifs. Les sociétés d'économie mixte sont ainsi ces partenaires semi-publics qui ont permis à l'état de financer les besoins en logements des collectivités territoriales. Tours voit sa population croître de près de 50 000 habitants entre 1960 et 1975. Or, comme dès les années 50 les zones détruites par le conflit sont reconstruites ou le deviennent et, comme la surface foncière disponible sur le territoire communal est quasi inexistante, c'est le remblais, l'endigage et la mise hors d'eau des rives nord et sud du Cher ainsi que la fusion de Tours avec les communes de St Symphorien et de Ste Radegonde en 1964, sur le plateau nord de la Loire, qui vont permettre à la municipalité particulièrement bâtitrice de pallier à la croissance démographique et à la sur-densité de certains quartiers centraux, comme celui des Halles. Hormis la S.E.M.I.V.I.T., Tours, dans cette période, va se doter d'autres structures d'aménagement et de construction de logement : la S.E.M.A.V.I.T (société d'économie mixte d'aménagement de la ville de Tours, en 1961, la S.T.H (société tourangelle d'habitation, en 1966, devenue La Tourangelle, société anonyme d'H.L.M.), la S.A.I.E.M. Maryse Bastié. Par l'intermédiaire de ces S.E.M. et suite au décret du 20 mai 1955, les communes vont être autorisées à intervenir dans le domaine économique et social, sous tutelle du préfet d'abord, puis plus librement. En effet une fois que la décentralisation par un décret de 1983 supprimera cette tutelle, les collectivités seront encouragées à obtenir une participation financière majoritaire dans des sociétés d'économie mixte ayant pour compétence le montage de projets et l'exécution de travaux présentant un caractère d'intérêt public, et exploitant un service public, comme c'est le cas du logement et de la gestion locative du parc construit. Dès sa création, la S.E.M.I.V.I.T. se distingue des organismes H.L.M. locaux qu'ils soient publics ou d'économie mixte de par sa vocation à occuper localement le créneau du logement pour population intermédiaire, vocation à l'origine de laquelle certains des immeubles qu'elle gère ont le statut d'I.L.M. (Immeubles à Loyer Moyen) ou ont été financés à l'aide de P.L.I. (Prêts Locatifs Intermédiaires). Or, compte tenu du contexte de déqualification sociale de l'habitat moderne et parallèlement d'une augmentation des demandeurs de logement à loyers modérés, cette vocation initiale n'a pu être pérennisée, au point donc qu'aujourd'hui la S.E.M.I.V.I.T. est un acteur essentiel de la politique publique en faveur du logement social.

L'histoire de la S.E.M.I.V.I.T recoupe donc celle de Tours tant les réalisations de l'une s'inscrivent dans le paysage de l'autre. Permettant d'allier l'intérêt général à l'esprit d'initiative du capital privé, l'économie mixte immobilière à Tours a permis la construction d'un patrimoine résidentiel conséquent. En cinquante ans, la S.E.M.I.V.I.T. a réalisé sur la commune de Tours 400 millions d'euros d'investissement répartis en 4092 logements en accession à la propriété, 4045 logements locatifs et 4 foyers pour personnes âgées. C'est dire si nombre de tourangeaux résident aujourd'hui dans une construction S.E.M.I.V.I.T.

## **I / La S.E.M.I.V.I.T. : de la pierre et des personnes.**

L'implantation des programmes résidentiels de la S.E.M.I.V.I.T. sur le territoire tourangeau s'inscrit matériellement dans le paysage urbain de la ville. Leurs empreintes sont même profondes dans le tissu. La politique royériste s'est inscrite de manière emblématique dans l'espace local, le charisme de l'ancien maire de Tours, comme pour les grands monarques, s'est en effet concrétisé par une pratique urbanistique d'envergure. Les choix expansionnistes de Jean Royer pour sa ville ont été, malgré les pratiques architecturales de l'époque, des choix mesurés. S'il conviendra ultérieurement de justifier en quoi ces projets urbanistiques modernes ont été précisément « mesurés » comparativement à ce qui a pu se faire dans d'autres villes françaises plus ou moins importantes, avançons déjà comme argument illustratif qu'avec 32,7 % de logements sociaux dont une très large majorité renvoie à la production urbaine des Trente Glorieuses, la Ville de Tours n'est pas réputée pour l'acuité des problèmes de violence urbaine que produirait systématiquement ce type d'habitation<sup>601</sup>.

Ainsi, excepté le Sanitas, la S.E.M.I.V.I.T. a quasiment participé à la construction de tous les Grands Ensembles et programmes d'habitat moderne de Tours pendant les années 60 et 70 et continue de collaborer aux projets urbains, qu'il s'agisse des programmes de réhabilitation ou de constructions nouvelles. Un panorama sur l'ensemble des opérations de construction que la S.E.M.I.V.I.T. a mené durant cette période économiquement faste montre l'ampleur de son action sur le plan de l'occupation foncière communale (cf. carte 2)

Ce sont 8000 logements que la S.E.M.I.V.I.T. a bâti :

- au sud du Cher sur le plateau : "*La Bergeonnerie*", "*Grandmont*".
- sur les plaines mises hors d'eau, au sud du Cher : "*Les Fontaines*", "*Belle Fille*", "*Les Hameaux du Cher I et II*".

---




<sup>601</sup> En utilisant le terme de violence urbaine, nous renvoyons sciemment aux stéréotypes réducteurs qui stigmatisent ces espaces sous le terme péjoratif de « cité » à ceci près, que nous n'envisageons pas les problèmes de violence urbaine affectant les Grands Ensembles comme se réduisant aux incivilités ou aux pratiques illicites qui peuvent s'y déployer mais à l'ensemble des dysfonctionnements (causes et effets) résultant de l'habiter certains de ces espaces ; expérience d'un habitat qui, en soi, est brutale pour peu que ces espaces n'aient pas été produits et pensés relativement aux enjeux consubstantiels de l'habiter.

- sur les rives remblayées, au nord du Cher : "*Les Rives du Cher*", "*Rochepinard*".
- au nord des boulevards Winston Churchill et Richard Wagner, en bordure des installations et lignes S.N.C.F. : "*Febvotte*", "*Merlusine*", "*Socor*", "*Georges Clémenceau*", "*Couvrat Desvergues*" et "*St François*".
- à proximité de la place de la gare, en centre-ville : le "*Champ-Girault*".
- en bordure du secteur sauvegardé du vieux Tours : "*Les Halles*".
- sur les quais de la Loire, dans la perspective du Pont Napoléon : "*Front de Loire*".
- sur la commune de St Symphorien, sur les flancs du coteau nord de la Loire, à l'est de la Tranchée : "*Les Tilleuls*", "*Les Pavillons de Vildé*" et « *Les Jardins de Vildé* »
- au nord-ouest de l'avenue Maginot, au sud de la zone industrielle de St Symphorien et à l'ouest du centre commercial de la Petite Arche : "*Europe*", "*Louis Pergaud*", "*Grand Sapaillé*", "*Pavillons du Maire*", "*Hautes Bruères*", "*Grandes Roches*".

**Répartition de l'implantation des ensembles résidentiels construits par la S.E.M.I.V.I.T. depuis 1959. (Carte 2)**



Conception et Réalisation : H.BAUDRY, 2006.  
Source : Google Earth, Plan Guide Blay Foldex au 1/12 500. 2005.

-  Logements collectifs en accession à la propriété.
-  Logements collectifs locatifs.
-  Limites communales de la ville centre de l'agglomération tourangelle.

Le patrimoine de la S.E.M.I.V.I.T. s'incarne dans les images que ces constructions donnent à voir au simple passant. Pour s'en faire une idée plus précise et faire que celles-ci ne demeurent pas de simples chimères, il conviendra de décrire ultérieurement le parc qu'elle gère, mais ce sont des milliers d'habitants qui occupent, sur la Ville de Tours, ses constructions. En ce qui concerne le personnel de la S.E.M.I.V.I.T., il compte 37 agents d'entretien qui veillent au nettoyage des parties communes (halls d'entrée, paliers, cages d'escalier, couloirs, ascenseurs, vide-ordures, locaux poubelles...). Ils sont en contact permanent avec les locataires. Sur le terrain également, les gardiens d'immeuble, ils sont neuf à y résider et à y travailler. Toute l'information provenant des locataires passe par eux. Ils sont les relais des services technique et gérance. Le reste de la société rassemble 16 administratifs :

- Six, dont le Directeur adjoint, dans le service de gestion locative. Ils règlent tous les problèmes administratifs, sociaux et juridiques relatifs au suivi du client et de son compte, depuis le jour où il s'engage dans un contrat de location au jour où il part et ne doit plus rien.
- Quatre, dont le Directeur, au service technique. Celui-ci assure la sécurité et l'entretien courant des logements existants (durant l'occupation du locataire et à sa sortie), des parties communes, et met en œuvre les opérations de gros travaux et de réhabilitation de son patrimoine. Il gère le suivi des fournisseurs (entreprises du bâtiment, de la télécommunication, d'entretien d'espaces verts...) et de leurs comptes, les commandes et les appels d'offre, rendus obligatoires.
- Quatre au service financier qui comprend les formalités habituelles d'un système comptable complet (générale, analytique et budgétaire).
- 1 secrétaire de direction et une agent d'accueil.

## **II/ La S.E.M.I.V.I.T. : aperçu sur son mode général de fonctionnement.**

La Ville de Tours détient environ 80 % des 838000 euros du capital social de la S.E.M.I.V.I.T. Comme actionnaire majoritaire, assurant la présidence du conseil d'administration, la municipalité fixe la politique générale de la société, son budget, prend les décisions concernant les réhabilitations du patrimoine bâti et décide des réalisations à venir. En tant que société anonyme d'économie mixte locale, la S.E.M.I.V.I.T. a le choix dans la recherche des financements de ses programmes de construction, de réhabilitation ou d'amélioration. Elle peut s'en procurer auprès de l'Etat, par le biais indirect de la Caisse des Dépôts et Consignations et du Crédit Foncier, par des subventions directes ou des prêts locatifs aidés (P.L.A., P.L.I., P.A.L.U.L.O.S.<sup>602</sup> ...) qui engagent le bailleur à respecter des obligations, des contraintes sociales et administratives (le conventionnement A.P.L., le plafonnement des ressources). L'aide publique découle également du 1% logement qui provient du prélèvement obligatoire assis sur les salaires des entreprises de plus de dix salariés et recueilli au niveau des Comités Interprofessionnels du Logement (C.I.L.). Celui d'Indre et Loire est actionnaire de 9% du capital de la S.E.M.I.V.I.T. En contrepartie de l'aide du C.I.L., la S.E.M.I.V.I.T. s'engage à réserver des logements pour les salariés des entreprises cotisant. En plus de l'autofinancement, les S.E.M. peuvent s'adresser aux établissements financiers classiques. La Banque Populaire Val de France, la Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Indre et Loire, la Caisse d'Epargne Centre Val de Loire, l'Office Public d'Aménagement et de Construction (O.P.A.C) de Tours, la Tourangelle, la Caisse d'Allocation Familiale d'Indre et Loire ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie sont aussi actionnaires de la S.E.M.I.V.I.T.

Durant ces 50 ans d'existence, certaines périodes ont été moins constructives. Le patrimoine de la S.E.M.I.V.I.T s'est bâti durant les 20 premières années de son existence. La fin des années 70 et les années 80 furent donc difficiles à surmonter

---

<sup>602</sup> Les P.L.A. Prêts locatifs aidés sont devenus Prêts Locatifs à Usage Social. en 2000. Les Prêts locatifs Intermédiaires sont destinés à financer des logements pour des foyers aux revenus supérieurs de 50% à ceux pouvant accéder aux logements H.L.M..Enfin, les Primes à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et Occupation Sociale (P.A.L.U.L.O.S.) sont destinés à financer des travaux de réhabilitation ou de restructuration du patrimoine.

financièrement du fait de l'importance des investissements consacrés à l'accession à la propriété et des crédits contractés d'une part, du fait du fléchissement de la croissance démographique sur Tours, d'un moindre attrait pour le parc locatif en général, de la déprime du marché immobilier d'autre part.

La réorganisation interne de la société, l'échelonnement de la dette par la ville, le réajustement des loyers, un plan de gros travaux afin de rajeunir le parc, ont permis à la S.E.M.I.V.I.T de s'assurer un équilibre financier satisfaisant depuis quelques années : les excédents de son résultat sont reversés chaque année à la ville afin de rembourser les avances apportées par celle-ci. La convention liant la S.E.M.I.V.I.T. à la ville de Tours fait que les résidences sont rétrocédées à cette dernière une fois amorties. En 1994, c'est la résidence « Couvrat Desvergues » et le Foyer St Paul qui ont été dévolues à la municipalité et au Centre Communal d'Action Sociale. En janvier 2000, c'était au tour du foyer « Febvotte Extension » d'être remis au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.). La totalité du parc, depuis 2002 et d'ici 2010, pouvant a priori être rétrocédé à la Ville, la S.E.M.I.V.I.T. a dû, pour garantir la pérennité de son existence, convaincre la Ville de son efficacité à gérer les immeubles cédés. C'est le cas puisqu'elle agit pour le compte de la commune et en son nom, sous forme de mandat, dans la gestion des programmes « Merlusine », « Socor » et « Couvrat Desvergues » comprenant respectivement 14, 50 et 46 logements. Depuis 2000, la S.E.M.I.V.I.T. conserve ainsi la gestion de tous les programmes que la Ville de Tours pourrait légalement lui retirer. Cette seule perspective de mandataire de la Ville étant insuffisante, puisque rien n'empêche finalement celle-ci, si elle le souhaite, de vendre individuellement les logements une fois dévolus, la S.E.M.I.V.I.T. s'est constituée une clientèle différente de celle de la ville de Tours et gère aussi les résidences de bailleurs privés. En outre, les seules compétences gestionnaires ne constituant pas l'intégralité des services qu'elle est en mesure de proposer, la société a donc tout intérêt à promouvoir également sa vocation de constructeur et d'aménageur urbain en collaboration avec la Ville de Tours et en assurant sa propre promotion auprès d'autres collectivités. Ainsi depuis le milieu des années 90, sa vocation d'aménageur s'est intensifiée et élargie. En effet, tout en faisant valoir son savoir-faire en matière de construction de logements et en conservant son statut de bailleur social, la société a obtenu la délégation de maîtrise d'ouvrage pour d'autres types de constructions publiques :



- la rénovation et la restructuration, boulevard Tonnelé, de la première tranche de l'U.F.R de médecine de l'Université de Tours en 1995 et de la seconde tranche en 2004.
- la construction des opérations « Les Vergers de Vildé » et « Les Jardins de Vildé » de 28 logements en cité-jardin, rue de Vildé (coteau nord de la Loire, Saint Symphorien) en 1995.
- la construction d'une première tranche de 25 maisons de ville « Les Hameaux du Cher » dans le nouveau « Quartier des 2 Lions » en 1999 puis d'une seconde tranche de dix maisons en 2004.
- la rénovation du lycée Martin Nadaud à St Pierre-des-Corps pour la Région Centre en 2004.
- la restructuration du collège André Bauchant de Château Renault (à 20 km au nord de Tours) pour le Département d'Indre-et-Loire en 2004.
- la réhabilitation du donjon et du logis royal de Loches pour le Département d'Indre-et-Loire en 2005.
- la restructuration et l'extension des bâtiments du Centre de Formation des Apprentis (Tours Nord), pour la Ville de Tours en 2004.
- la construction d'un bâtiment des associations dans le « Quartier des Fontaines » pour la Ville de Tours en 2004.
- la restructuration et l'extension du Gymnase des Minimes, en centre-ville, pour la municipalité tourangelle en 2006.
- l'aménagement d'une maison des syndicats à Saint Avertin pour la Communauté d'Agglomération en 2006.

### **III/ Des unités d'habitation non H.L.M. mais qui en ont la forme et/ou qui leurs sont contigus. État des lieux des espaces résidentiels à caractère social tourangeaux gérés par la S.E.M.I.V.I.T.**

Le parc de logements de la S.E.M.I.V.I.T. est constitué, dans sa très grande majorité, et compte tenu du contexte dans lequel celui-ci s'est réalisé, d'unités d'habitations conformes aux normes de l'architecture moderne, qui, le plus souvent, sont contiguës aux immeubles H.L.M. à proprement parler, étant donné que leurs parcs respectifs sont contemporains les uns des autres et qu'ils ont été édifiés selon les mêmes standards architecturaux et techniques. Ils composent ensemble les espaces témoins de l'urbanisme tourangeau des « Trente Glorieuses ». Si comme on le verra, les locataires de la S.E.M.I.V.I.T. ne se distinguent pas a priori de ceux des logements H.L.M., leurs immeubles sont également comparables tant dans leurs qualités formelles et techniques que dans leurs localisation, de telle sorte qu'un regard non informé, ne peut les différencier. Voici donc les espaces résidentiels municipaux construits entre 1967 et 1977 gérés par la S.E.M.I.V.I.T. constituant 90 % de son parc, soit 3613 logements.

## A) Les Rives du Cher<sup>603</sup>



**Figure 50.** Hugues Baudry©2006.

Le Grand Ensemble des « Rives du Cher » a été construit sur le Cher remblayé et le long de son cours réaménagé. Jean Royer, maire de Tours depuis 1959, est l’initiateur du chantier. Il contacte dès 1961 Le Corbusier, mais la direction de l’opération est confiée finalement à P. Boille et J. Hardion. Ce n’est qu’une partie de l’ensemble (la zone C) qui est aujourd’hui gérée par la société, les autres zones contiguës étant réparties entre l’O.P.A.C. et la Tourangelle H.L.M. mais la participation de celle-ci à l’édification de cette opération immobilière dans les années 60 fut beaucoup plus large. La gestion de ce programme date de 1967. Les barres et les tours qui bordent le Cher et qui créent, au niveau de l’Avenue de Grammont et de la perspective du Carrefour de Verdun, une porte d’entrée monumentale vers la ville centre sont emblématiques, au niveau du paysage qui en résulte et de l’impression de vertige qu’elles suscitent, des préceptes du mouvement moderne. Les bâtiments gérés par la société se situent à l’ouest du carrefour de Verdun, il s’agit de 3 tours R+14 de 100 logements chacune et de trois

---

<sup>603</sup> Cf. plan masse de la zone C des Rives du Cher annexe 135

barres R+4, longues de 100 mètres, d'une quarantaine de logements. Les volumes bâtis sont importants mais la surface disponible au sol entre les constructions laisse beaucoup de possibilités : des parkings (mails A. Bourdelle et David d'Angers), des voies de desserte certes mais aussi des espaces verts (square A. Rodin), des promenades en bordure du Cher, des équipements (groupe scolaire G. Duhamel et A. Gide), un centre commercial (N. Poussin). Les rideaux horizontaux sont agrémentés de balcons, sur les faces sud et nord. Les premiers, très ensoleillés donnent sur le Cher, ses plaines urbanisées et son coteau, les seconds sur un autre fleuve, parallèle au Cher : le boulevard W Churchill et son flux continu de voitures, de scooters, de bus et de camions, doublé des lignes de chemin de fer. Cet espace bien circonscrit, péri-central, est connexe au centre de Tours, par l'avenue Grammont et la rue Giraudeau. Il est par ailleurs desservi par quatre lignes de bus qui lient directement le « quartier » au centre ville, au nord de Tours, à Joué-les-Tours et Ballan Miré au sud et au sud-ouest de l'agglomération. La construction en 2001 d'une passerelle sur le Cher, réalisée à hauteur des immeubles de la S.E.M.I.V.I.T. et reliant ainsi la rive nord au « quartier des 2 Lions », projet phare de la politique urbaine de la municipalité post-royériste. Ces espaces topologiques lui garantissent ainsi une connexité avec des espaces fonctionnellement mixtes et dotés de centralités fortes ou secondaires. Connexité qui sera vraisemblablement renforcée par la ligne Tours Centre – Joué-les-Tours du TCSP tourangeau qui devrait traverser les Rives du Cher. Tant sur le plan de la réalisation architecturale d'ensemble, de l'environnement urbain dans lequel le projet fut élaboré, que de sa situation actuelle dans l'agglomération tourangelle, l'opération des Rives du Cher a des atouts incontestables.

## B) La Bergeonnerie<sup>604</sup>



**Figure 51.** Hugues Baudry©2006.

L'opération de « la Bergeonnerie Est » est contemporaine de la précédente et est séparée de « la Bergeonnerie Ouest », gérée par les organismes H.L.M. dans le cadre du P.S.R., par le bois homonyme. La mise en location de ce programme a débuté en 1967. Edifiée sur le coteau sud du Cher, surplombant la ville de Tours, à la limite du territoire communal jocondien, cette opération comprend 481 logements. Ils sont répartis en 14 bâtiments à la toiture en terrasse, comprenant chacun entre 20 et 40 logements. L'accès à l'ensemble se fait par le sud, rue de l'Auberdrière où une tour R+10 en marque le signal. Trois tours R+8 (photo) et une R+7, forment à l'ouest de l'allée Jean de la Bruyère une ligne courbe orientée nord-sud (la droite de la photo correspond à l'ouest), surplombant une zone érodée aménagée en parc arboré la séparant de la Bergeonnerie Ouest. La limite orientale de l'ensemble est structurée par la rue A. de la Rochefoucaud, parallèle à l'avenue de l'Alouette, le long de laquelle, ont été édifiées en retrait deux barres R+4. C'est une tour R+9 qui formalise l'extrémité nord de l'ensemble donnant

<sup>604</sup> Cf. plan masse de la Bergeonnerie, annexe 136

sur la vallée du Cher et le lac de la Bergeonnerie. À l'intérieur de ses limites, l'opération de la Bergeonnerie se découpe en trois sous ensembles. Le premier, au sud, est circonscrit par trois barres R+4 orientées est-ouest desservant des pelouses, un parking et un petit centre commercial. Il donne au nord sur un groupe scolaire qui occupe le cœur de la Bergeonnerie. Le troisième sous ensemble est conformé par trois bâtiments R+4 formant un U, ouvert sur l'école au sud et sur un espace vert au nord (à gauche sur la photo). La densité du bâti, le gabarit raisonnable de la voirie et la faible proportion de surfaces destinées au stationnement, la présence en ses limites d'espaces de socialité confèrent à cet ensemble un certain gradient d'urbanité. Connexe à la route nationale 10, toute proche, desservie par trois lignes de bus régulières connectant la Bergeonnerie au centre-ville, à Joué-les-Tours, à Saint-Pierre-des-Corps et à Tours Nord, l'ensemble est intégré. De plus, compte tenu des aspérités topographiques, du sens de la pente qui offre un dégagement sur la vallée et atténue le rapport vide/plein, compte tenu également du cadre végétal et de la taille moyenne des volumes construits, le quartier dispose d'avantages environnementaux indéniables.

### C) Europe



**Figure 52.** Hugues Baudry©2006.

Le programme « Europe » est localisé au nord de l'ancienne commune de Saint-Symphorien, rattachée à Tours en 1964. Il a été mis en location en 1970. C'est la partie Est de l'ensemble qui est gérée par la SEMIVIT, la portion occidentale de l'Europe appartenant aux offices H.L.M. locaux. Avec 556 logements, l'ensemble de l'Europe est le plus gros programme géré par la société. Il s'agit de onze bâtiments R+3 surmontés de toitures en ardoises, implantés parallèlement à l'avenue de l'Europe, laquelle traverse le nord de Tours d'est en ouest et forme une perspective de plus d'un kilomètre. La symétrie parfaite qui compose ici l'ensemble est rythmée tous les 200 mètres par l'alternance de bâtiments aux murs rideaux, parallèles à l'avenue et de bâtiments en U, ouverts sur l'avenue et retirés de celle-ci, dont les façades avec coursives se font face (photo). L'ensemble compose ainsi une bande urbanisée linéaire et symétrique, dont l'avenue de l'Europe, séparée en son milieu d'un terre plein plantés de conifères, est l'axe. Les surfaces situées de part et d'autre de cette bande de construction, au nord et au sud, sont réservées aux aires de stationnement. Des espaces engazonnés et plantés ont été aménagés entre les trottoirs de l'avenue de l'Europe et les immeubles. L'opération de réhabilitation de 7 millions d'euros, réalisée par la société en 2000 a permis à travers la réfection du revêtement extérieur et des coursives, le changement des ouvertures, la réalisation de nouveaux halls d'entrée, de transformer l'aspect et le confort de cet ensemble, qui, depuis 30 ans était vieillissant. Les qualités plastiques de l'ensemble et l'aspect scénographique de la symétrie ont par ailleurs été renforcés par le jeu des couleurs, respectueuses de l'alternance des formes et des volumes. Pourtant cette configuration générale : axe de circulation au centre, bandes d'habitations standardisées latérales, surfaces asphaltées collatérales, qui produit une perspective monumentale, produit également de la discontinuité spatiale entre cette bande à proprement parler et les espaces résidentiels pavillonnaires alentours. Imputable directement aux vides créés par les aires de stationnement, cette discrimination de l'espace de l'Europe est renforcée par l'absence, dans ces espaces, d'objets dont la présence formelle et la fonction culturelle, pourraient atténuer l'effet de rupture d'une part, d'espaces « intercalaires » dont les substances pourraient susciter d'autres pratiques spatiales que celles existantes, à savoir, l'intermodalité métrique automobile / métrique pédestre. L'espace de centralité du programme « Europe » a été projeté à l'ouest de la partie gérée par la S.E.M.I.V.I.T., il est symbolisé par un monument signal, « le beffroi » au pied duquel sont implantés des commerces de proximité, ainsi qu'une moyenne surface. Cette tour, conçue à l'origine pour abriter des services communaux,

d'où son nom, abrite un certain nombre d'activités culturelles. Les faibles baux demandés par les bailleurs sociaux aux commerçants installés dans le quartier permettent de maintenir une activité commerciale même si la proximité du centre commercial de la Petite Arche rend celle-ci difficile. Le « quartier » de l'Europe, est connexe à l'avenue Maginot et au centre-ville, via la rue Delaroché qui débouche perpendiculairement à l'avenue de l'Europe au niveau du Beffroi au sud-ouest, et via le carrefour de la Marne à l'est, qui dessert le centre commercial précité, la zone industrielle de St Symphorien et les boulevards périphériques. Il est desservi par 2 lignes de bus régulières connectant la Petite Arche au centre-ville et au parc de Grandmont au sud du Cher. En outre, la présence d'équipements publics, 5 écoles primaires, 2 collèges, 2 lycées polyvalents, 1 clinique, 1 caserne de pompiers, une agence postale, 1 piscine, 1 poste de police lui assurent un certain niveau de diversité, même si, l'échelle de l'espace concerné, contribue à instituer un gradient lâche d'urbanité. D'une manière générale, l'espace « Europe » est un espace suburbain connexe avec les espaces polarisants du nord de la commune et de l'agglomération.

## **D) Le Grand Sapailé<sup>605</sup>**



**Figure 53.** Hugues Baudry©2006.

---

<sup>605</sup> cf. plan masse du Grand Sapailé, annexe 137.



Le « Grand Sapaillé » est situé à une centaine de mètres au nord de l'avenue de l'Europe. La mise en location de ce programme date de 1971. Sa construction entre dans la politique royériste d'urbanisation et de peuplement du nord de la ville. Le tissu dans lequel l'opération s'inscrit est un espace monofonctionnel où furent édifiés ex-nihilo les immeubles d'habitat collectif de l'ensemble plus vaste dit de « l'Europe ». La structure viaire est d'un gabarit caractéristique de la fonction circulatoire que les concepteurs modernistes pratiquaient sur la ville : elle laisse place aux voitures. Le Grand Sapaillé est construit sur d'anciens terrains agricoles, il y subsiste un ancien corps de bâtiments en pierre de taille. L'ensemble est contigu : au nord, de la « zone » industrielle de Saint Symphorien, à l'ouest, d'une zone résidentielle pavillonnaire dont la courbure des rues et le lotissement formalisent un autre mode monofonctionnel de croissance urbaine moderne, au sud, du programme « Europe », à l'est enfin, de la zone commerciale de la « Petite Arche ». L'espace est connexe par deux lignes de bus régulières à la Petite Arche, à la Zone Industrielle de St Symphorien, au centre-ville, au sud de Tours.

L'opération du Grand Sapaillé comprenant 495 logements est constituée de barres chapeautées d'une toiture traditionnelle en ardoise qui traduit la volonté d'intégrer des particularismes architecturaux régionaux. Construits à redents, les immeubles R+3 et R+4 dessinent au sol trois massifs d'habitations serpentant au milieu d'îlots circonscrits orthogonalement par la voirie. Chacun des massifs est ouvert sur toutes ses faces sur des cours, ni fermées, ni vraiment ouvertes, dans lesquelles des voies de desserte encadrent des espaces verts (photo). Le plan masse, caractéristique de l'état d'esprit rationalisateur est le suivant : le programme dessine un espace rectangulaire (circonscrit par le boulevard Maeterlink) qui est scindé en deux par un axe méridien : la rue F. Copée. Les deux principaux massifs, de 188 et 232 logements sont implantés de part et d'autre de cet axe, tandis que le troisième, de 76 logements, est situé au nord et à l'est de l'ensemble. Dans sa configuration et son implantation dans le tissu urbain, le Grand Sapaillé est caractéristique de l'urbanisme moderne. En revanche, la hauteur des constructions, le nombre de logements, sa situation, l'utilisation de matériaux traditionnels en ont réduit les effets caricaturaux. Toutefois, la teinte grisâtre du revêtement des façades, l'aspect peu amène des halls d'entrée et surtout, l'ampleur des surfaces goudronnées destinées au stationnement encerclant le programme créent une atmosphère morne et anti-urbaine et produisent un effet d'isolement structurel alors que

le Grand Sapaillé est situé à proximité d'espaces para-centraux. Une densification de l'espace au sud et à l'est de l'espace permettrait d'atténuer la discontinuité produite par les étendues de parkings. Par ailleurs, la rue F. Coppée, du fait de la largeur des trottoirs qui la jouxtent et de la présence à l'est de 5 locaux commerciaux en rez-de-chaussée mériterait une opération de design urbain de manière à transformer l'esprit des lieux et à rendre cet espace de centralité latente plus attractif.

### **E) Louis Pergaud<sup>606</sup>**



**Figure 54.** Hugues Baudry©2006.

L'opération « Louis Pergaud » est liée au programme d'extension du grand ensemble de l'Europe vers l'est, elle lui est contiguë. Elle se situe donc à l'extrémité est de l'avenue de l'Europe, c'est à dire à quelques mètres du carrefour de la Marne dont elle est séparée par un mur végétal. La mise en location date de 1972. Le programme est

---

<sup>606</sup> cf. plan masse annexe 138.

constitué de 289 logements répartis en 6 bâtiments édifiés dans la perspective de l'avenue de l'Europe.

Les deux tours R+9 (photo), de 36 logements chacune, marquent la transition avec le programme de l'Europe, tout en respectant la conception symétrique de ce dernier par l'axe que conforme l'avenue. Deux barres R+4, de 42 et 47 logements, aux combles habitables sont implantées parallèlement à l'avenue. Contrairement au programme de l'Europe, celles-ci sont donc plus hautes mais aussi plus longues et plus retirées de l'avenue. En revanche, comme pour les programmes précédents, les toitures reposant sur des charpentes sont recouvertes d'ardoises. L'un de ces immeubles possède des coursives donnant sur l'avenue, l'autre n'en a pas. S'ajoutent à ces quatre bâtiments, au nord, vers le Grand Sapailé, une barre R+3, avec combles habitables de 21 logements et au sud, un massif rectangulaire R+3 avec combles, de 108 logements desservis par des coursives ouvertes sur une cour intérieure fermée.

Les surfaces de stationnement sont à la fois situées derrière les bâtiments mais également entre les bâtiments, ce qui a pour conséquence de briser la perspective monumentale de l'avenue d'une part, et surtout de créer des vides importants dédiés seulement aux métriques automobiles. Mis à part les abords des immeubles, aucun espace vert n'est aménagé. Par contre, en dépit de la faible diversité qui le caractérise, la présence du groupe scolaire dont il est équipé, lui apporte, en dehors de sa situation et de sa fonction résidentielle propre, un élément d'attractivité certaine. Enfin, dans le prolongement du programme de réhabilitation de l'Europe, deux des bâtiments bas seulement ont été l'objet de travaux, en l'occurrence ceux du sud. Or, si l'un d'entre eux, le massif linéaire, parallèle à la rue, a fait l'objet d'un traitement identique à celui du programme précédent, le massif rectangulaire a été réhabilité différemment, avec des couleurs grise et rouge, brisant l'unité visuelle de l'ensemble. Quant aux tours et aux bâtiments nord, ils n'ont pas été réhabilités du tout, ce qui accentue l'effet précédent, rompt la perspective et les discrimine négativement. Le programme Louis Pergaud est situé dans un espace suburbain, contigu de la zone industrielle de Saint Symphorien au nord, connexe au reste de l'agglomération par le carrefour de la Marne qui le jouxte et par deux lignes de bus régulières, à proximité de l'espace para-central de la Petite Arche.

## F) Le Champ Girault<sup>607</sup>



**Figure 55.** Hugues Baudry©2006.

Le Champ Girault est le nom donné à « La cité administrative », édifée à Tours au début des années 1970. Deux « résidences » de la S.E.M.I.V.I.T., contiguës l’une de l’autre en sont contemporaines, l’opération Paul Painlevé et l’opération Claude Bernard. Cette cité administrative est constituée de l’Hôtel des impôts, de la Caisse Primaire d’Assurance Maladie, de la Caisse d’Allocation Familiales d’Indre et Loire, de l’A.N.P.E., du centre des A.S.S.E.D.I.C. mais également de la clinique Flemming, et de plusieurs immeubles de bureaux. Elle est donc aussi à l’origine constitué d’un espace résidentiel moderne. Les deux programmes gérés par la S.E.M.I.V.I.T. sont situés à l’est du centre administratif dont ils sont séparés par la rue du Dr Herpin. La situation de ces opérations est si ce n’est centrale, au moins subcentrale. En effet, Le Champ Girault se trouve à une centaine de mètres au sud-est de la Gare. Il est circonscrit au nord par la rue des remparts. Celle-ci marque la limite des opérations de lotissements en maisons de ville du XIX<sup>e</sup> contemporaines de l’aménagement du boulevard « haussmannien »

---

<sup>607</sup> cf. plan masse annexe 139.

Heurteloup, lequel débouche vers l'ouest sur la place de la Gare (l'office du tourisme, le palais des congrès le Vinci) puis sur la place Jean Jaurès. |À l'est et au sud, se trouve le quartier Velpeau, opération de lotissement de la fin du XIX<sup>e</sup> destinée à l'origine aux ouvriers, en particulier du chemin de fer mais qui aujourd'hui s'embourgeoise compte tenu de sa localisation et de l'habitat individuel qui s'y trouve. À l'ouest enfin, c'est la rue Edouard Vaillant qui circonscrit le Champ Girault et le sépare des enseignes hôtelières nationales bordant les voies de chemin de fer.

Le premier programme réalisé est l'immeuble Paul Painlevé. Sa mise en location date de 1972. Il s'agit d'une tour de 14 étages avec toit terrasse comprenant 162 logements (au fond, à gauche sur la photo). Toutes les faces en rideaux horizontaux sont vitrées, et dotées de balcons, exceptée la face ouest par laquelle on accède aux logements. Non réhabilitée depuis sa construction, en dehors des travaux de réfections, cette tour est vieillissante, comme en témoigne l'état du revêtement extérieur et des menuiseries. La vétusté des structures en béton soutenant les balcons rend compte de l'urgence de l'opération à mener.

L'autre ensemble géré par la S.E.M.I.V.I.T. est le programme « Claude Bernard ». Il est mitoyen de l'opération précédente (à droite sur la photo). Les premiers locataires sont entrés en 1975. Il s'agit d'un bâtiment R+4 (toit terrasse), en « U », ouvert vers le sud sur la rue Camille Desmoulins et le quartier Velpeau. La résidence comprend 206 logements, 7 locaux commerciaux implantés face à la cité administrative et 101 places de parkings souterrains. L'ouverture en « U » donne sur une plate forme de béton végétalisée. Le revêtement est de couleur blanche, toutes les faces sont équipées de balcons exceptée la face nord.

Les qualités de ces deux programmes sont indéniables, au premier rang desquelles leur position stratégique. Toutefois, la hauteur des constructions alentours, leur densité au sol et la soumission des espaces publics à la circulation et au stationnement automobiles ont tendance à enfermer l'espace que constitue la rue du Docteur Desnoyelles par laquelle on accède aux immeubles (au premier plan sur la photo). Même s'il faut peu de pas au piéton pour que son champ de vision s'étende, l'environnement est fortement bétonné, en particulier pour les locataires de Claude Bernard dont les logements donnent au nord et pour ceux de Paul Painlevé dont les logements sont aux étages inférieurs de la face ouest. En revanche, les logements des étages supérieurs de la tour offrent une vue dégagée sur l'ensemble de l'agglomération,

et ceux de la résidence Claude Bernard qui sont exposés au sud sont ouverts sur un espace vert.

## **G)Les Fontaines<sup>608</sup>**



**Figure 56.** Hugues Baudry©2006.

Le Grand Ensemble des Fontaines est habité depuis 1973 et correspond à la volonté de créer ex-nihilo un nouveau quartier sur des terres gagnées sur le Cher, comme ce fut le cas pour l'opération des « Rives du Cher » et comme ça le sera aussi pour le projet inabouti de technopôle de la plaine des 2 Lions. Les rives du fleuve auront été propices aux ambitions expansionnistes de Jean Royer. Ce grand ensemble, de 8000 logements est situé entre le Cher et le coteau du Cher, au sud-est du territoire communal. La S.E.M.I.V.I.T. a été le maître d'œuvre de ce grand ensemble, dont le plan masse fut élaboré dès 1967 par J. Hardion. L'espace des Fontaines est circonscrit au nord par le Cher, à l'est, par l'autoroute A 10, à l'ouest par les voies de chemins de fer

---

<sup>608</sup> cf. plan masse annexe 140.

en direction de Poitiers, au sud, par le Petit Cher et au delà la N.76 qui longe le coteau du Cher. Deux axes orthogonaux distribuent le quartier. L'avenue Stendhal traverse l'ensemble d'est en ouest. L'espace situé au nord, c'est à dire entre le Cher et l'avenue précitée est constitué de logements en accession à la propriété, le sud est réservé aux logements locatifs. Le deuxième axe structurant, l'avenue Mozart, est d'orientation méridienne et partage la partie « locative » en deux sous ensembles de surfaces égales, à l'est, les logements H.L.M. gérés par l'OPAC, à l'ouest, les I.L.M. et immeubles non conventionnés gérés par les S.E.M. immobilières. Le centre « commercial » du quartier se situe à l'intersection de ces voies axiales. Les espaces situés entre le petit Cher et la N76 ainsi que les espaces contigus aux voies ferrées et autoroutes sont occupés par les équipements publics (deux écoles primaires, un collège, une mairie annexe, un centre culturel et social, la chambre des métiers, le club d'aviron de la ville de Tours) et privés (Ecole supérieure de Commerce, Siège local de France Telecom, de la Banque Populaire). Les bords du Cher ont été aménagés en promenade, l'île Balzac, sur le Cher est accessible par deux passerelles.

Le programme géré aujourd'hui par la société correspond à un îlot situé au sud-ouest du grand ensemble, circonscrit au nord et à l'est par les deux grandes avenues évoquées, à l'ouest par la rue J. Massenet et au sud par le Petit Cher. Il se compose de deux opérations, l'une financée en I.L.M. : dite « Mozart » côté cours d'eau, l'autre autofinancée : « Vincent d'Indy », coté avenue Stendhal. La première est constituée d'une tour R+ 17 de 102 logements, et de deux massifs symétriques de deux barres R+6 et R+9, longues respectivement de 50 et 30 mètres, perpendiculaires l'une de l'autre comprenant 303 logements. La seconde est constituée d'une tour de même hauteur de 108 logements et d'un massif similaire de barres de 70 et 50 mètres comprenant 313 logements. La recherche plastique comme l'utilisation modernisée du toit Mansart pour les barres ou l'association du bleu pour les éléments horizontaux des rideaux et du blancs pour les pans verticaux des poteaux concernant les tours témoignent de la qualité technique de la réalisation. Par ailleurs, la polyfonctionnalité mise en œuvre à l'échelle du programme des Fontaines dénote un réel souci de créer un espace urbain doté de toutes ses composantes traditionnelles. En revanche, les volumes produits, la place accordée aux métriques automobiles, la densité du bâti, le zonage interne et l'échelle de l'espace aménagé font des « Fontaines » un espace emblématique de la politique du logement social des Trente Glorieuses. D'une manière générale, sa situation péri-

centrale dans l'agglomération, son accessibilité, ses équipements en font malgré tout un Grand Ensemble à part si on le compare avec ce qui a pu se faire ailleurs durant cette période.

## **H)Saint-François<sup>609</sup>**



**Figure 57.** Hugues Baudry©2006.

La mise en location des logements du programme « Saint François » remonte à 1974. Il s'agissait d'une opération devant entamer la restructuration et le remodelage de l'espace « industriel » Giraudeau. Situé à l'ouest de la commune de Tours, cette reconversion initiée par Jean Royer se poursuivra jusqu'au début des années 90 dans le cadre d'une ZAC. Le programme Saint François occupe l'îlot le plus occidental et méridional de l'ensemble, le plus enclavé aussi. Plus précisément en effet, l'îlot occupé est limité au nord par un espace d'équipements publics (stade, ateliers municipaux, collecte d'ordures ménagères), à l'est par la rue Saint François de l'autre côté de



laquelle se trouve, sur le territoire communal de La Riche, un espace artisanal et la zone industrielle du Plessis ; au sud par les lignes SNCF (Tours-Le Mans, Tours-Vendôme, Tours-Nantes) parallèles au boulevard Louis XI accédant au périphérique et qui bénéficie d'une sortie au niveau du rond-point Tonnelé (sud-est de l'îlot). Enfin, l'îlot est limité à l'ouest par le boulevard Tonnelé permettant à l'ensemble d'être relié vers le nord à plus d'urbanité : commerces du boulevard Tonnelé, jardin botanique, UFR de Médecine, CHU Bretonneau, Place Sainte Anne. L'ensemble n'est desservi que par une seule ligne de bus ne circulant que sur le territoire communal contenu entre Loire et Cher.

Le programme Saint François est constitué de 452 logements répartis en 9 bâtiments à toit terrasse sur une surface de 2,5 hectares environ. Au nord de l'îlot (photo), on a une tour R+17, une tour R+9, une tour R+12 et un local social, tous sont reliés au sol par des préaux. Le tout dessine au sol un « T » de part et d'autre duquel se trouve à l'est, un placis piéton ouvert sur les commerces du boulevard Tonnelé et la résidence sociale Maryse Bastié et à l'ouest, un parking. Un peu plus au sud, deux barres R+4 en L occupent l'espace central de l'îlot. L'une des barres est parallèle à la rue Saint François, l'autre coupe l'espace dans le sens est-ouest, l'angle formé par cette implantation dessine un espace libre : destiné au stationnement. Trois barres R+4 ont été érigées parallèlement au boulevard Tonnelé à l'est. Enfin, à l'extrême sud, une tour R+8 ferme l'espace de telle sorte qu'un quatrième vide intérieur est formé, celui-ci est utilisé à la fois comme parking et aire de jeu. Tous les immeubles en toits terrasses et murs rideaux sont ceints de parterres d'arbustes, leurs façades sont à l'origine enduites d'une peinture blanche, les soubassements et l'encadrement des ouvertures sont recouvertes de peinture bleue. La hauteur des constructions, leur densité au sol, la monotonie des formes et le vieillissement superficiel des façades font de Saint François, un espace oppressant. L'environnement immédiat (au sud et à l'ouest) est peu attrayant. Compte tenu du vieillissement de l'ensemble, le ravalement des bâtiments bas de St François est en cours. Or, même si effectivement l'aspect extérieur se devait d'être transformé, les couleurs des revêtements originels avaient le mérite de produire une unité visuelle, qui malgré les volumes architecturaux, s'intégrait bon an mal an dans le paysage. Pourtant la substitution en cours du bleu initial des pans horizontaux par une alternance de rose orangé et d'un vert pâle contribue à renforcer la discrimination de l'ensemble St

---

<sup>609</sup> cf. plan masse annexe 141.

François dans le tissu environnant. En outre, compte tenu de la densité du bâti, il serait peut-être souhaitable de retraiter les vides, en supprimant une partie des espaces de stationnement qui assujettissent majoritairement les espaces non bâtis de l'îlot et en repensant le paysagement de ces espaces. En effet, les haies et alignement d'arbres qui organisent les parkings contribuent à assombrir un peu plus ces espaces d'une part et/ou à créer des limites géométriques renforçant le caractère rationnel et ennuyeux de ces formes déjà monotones d'autre part. Par ailleurs, il serait sans doute également préférable de supprimer ou de vitrer les préaux qui obstruent les champs de perception entre les blocs. Quoi qu'il en soit, l'aménagement de ces vides a pour conséquence d'enfermer sur eux-mêmes les seuls espaces susceptibles de pourvoir à une ouverture sur l'extérieur. Enfin, un aménagement mobilier du placis O. Le Daim devrait être envisagé. Ce parvis piéton ouvert sur le boulevard Tonnelé, conçu originellement pour être à la fois l'espace de centralité de l'ensemble et pour produire un lien communicationnel entre ce dernier et l'espace urbain qui lui est contigu mériterait en effet d'être plus hospitalier.

## **IV / La population du parc H.L.M. dans des logements qui n'en ont pas le statut.**

La S.E.M.I.V.I.T. se distingue d'un office H.L.M. par son statut mais également par sa vocation de bailleur pour populations dites intermédiaires, cette idée est pourtant loin d'être unanimement justifiable sur le terrain. En effet, il y a dix ans, les loyers pratiqués par la S.E.M.I.V.I.T. étaient inférieurs de 40% aux loyers plafonds autorisés, c'est à dire très inférieurs aux loyers pratiqués par les bailleurs privés, voire dans certains cas aux loyers de l'O.P.A.C. Or, en dépit du fait que les prêts engagés auprès du Crédit Foncier de France pour la construction de tous les programmes datant des années 60 et 70 sont aujourd'hui remboursés et autoriserait ainsi la société à augmenter sans aucune contrainte ses loyers, ces derniers sont encore inférieurs d'environ 35 % aux loyers plafonds autorisés. D'une part parce que le montant des loyers plafonnés autorisés ne correspond en rien à la situation du marché immobilier tourangeau à proprement parler, d'autre part parce qu'une augmentation inconsidérée des loyers pratiqués par la S.E.M.I.V.I.T. remettrait en cause l'occupation même du parc. Aussi, si des réajustements successifs de loyers ont été opérés depuis cette date, ces derniers, restent globalement très en deçà des prix du marché, voire dans une moindre mesure aux normes de loyers applicables aux logements H.L.M.. C'est le non conventionnement qui permet d'une certaine manière à la S.E.M.I.V.I.T. de contrôler ses loyers et les ressources de ses locataires, même si les résidences locatives construites avec l'aide de prêts aidés imposent de respecter la règle du plafonnement ; le montant des loyers calculés selon le coût de l'opération se répercutant alors sur un loyer à payer plus important de la part du locataire.

Les programmes de la S.E.M.I.V.I.T. pour l'accès auxquels les revenus des locataires sont plafonnés sont les « résidences » « Saint François », « Claude Bernard », « Mozart » du fait de leur statut d'Immeuble à Loyer Moyen (I.L.M.) ainsi que les dernières opérations des « Hameaux du Cher » et des « Jardins de Vildé », constructions ayant fait l'objet de Prêts locatifs intermédiaires (P.L.I.)<sup>610</sup>. Mis à part ces espaces résidentiels là, qui sont liés à sa vocation de bailleur de logements intermédiaires, la

---

<sup>610</sup> Ces opérations, construites dans les dix dernières années témoignent de la volonté de l'entreprise et de son aptitude financière, à renouveler son offre en l'adaptant à la demande contemporaine en matière de logement individuel et de recouvrer sa vocation de bailleur pour population intermédiaire.

S.E.M.I.V.I.T. a construit et réhabilité des immeubles d'habitat collectif grâce à un financement autonome, ce qui exclut ces programmes des contraintes sociales et administratives encadrant les opérations financées sous couvert de l'Etat. En outre, même si certains logements I.L.M. sont régis par un plafonnement des ressources 50% plus élevées que pour un logement H.L.M., cela signifie certes qu'en théorie des gens plus « aisés » peuvent y avoir accès mais non que les plus modestes y sont exclus, de fait, à cause de leurs trop faibles ressources, étant donné que si les plafonds fixent des niveaux de revenus maximaux, c'est le coût du loyer lui-même qui détermine l'accès aux demandeurs aux revenus les plus faibles. Or, si les loyers de la S.E.M.I.V.I.T. ne sont pas imposés et si, conséquemment, les logements de la société ne donnent pas droit à l'A.P.L., conformément à sa vocation et relativement à l'offre de logements dont elle dispose, elle respecte globalement la fourchette des loyers et des provisions sur charge en vigueur dans les organismes H.L.M.. Aussi, suite à l'analyse comparative effectuée par la direction de la S.E.M.I.V.I.T. en 2004, il s'avère, au regard de leurs revenus imposables, qu'environ 90 % des locataires entrés dans le parc de la société en 2003 auraient pu prétendre à l'attribution d'un logement H.L.M. d'une part et que 63 % d'entre eux respectaient les critères pour obtenir un logement PLA-TS, c'est à dire un logement destiné aux tourangeaux les plus défavorisés financé à l'aide d'un Prêt Locatif Aidé Très Social d'autre part. C'est dire, donc, si l'offre de la S.E.M.I.V.I.T. est complémentaire de l'offre des organismes H.L.M. stricto sensu, et si avec ses 4000 logements concernés, la S.E.M.I.V.I.T. est un acteur essentiel de la politique tourangelle du logement social.

Ainsi, pour résumer, il s'avère que si, en théorie il n'y a aucun plafond de ressource pour habiter un logement de la S.E.M.I.V.I.T. et aucune contrainte pour que la société impose le montant de ses loyers, en pratique elle est naturellement portée à avoir une clientèle comparable à celle des offices H.L.M. Cette spécificité, ce paradoxe, s'explique par le parc lui-même, qui, du fait de sa configuration, ne s'accorde pas à la demande d'une population qui financièrement a les moyens d'habiter ailleurs, autrement dit ne peut supporter un autre type de clientèle ! La S.E.M.I.V.I.T. est contrainte d'avoir une politique de logement social même si celle-ci est non officiellement avouée.

## **V/ La logique d'attribution des logements « sociaux » ou les mécanismes du tri de la demande : les spécificités de l'accès au parc S.E.M.I.V.I.T..**

Au vu de ce qui précède, le profil socio-économique du locataire de la S.E.M.I.V.I.T. semble le même que celui d'un locataire du parc H.L.M. Il existe malgré tout une différence relative entre les habitants du parc S.E.M.I.V.I.T. et ceux du parc social. En effet, si le point commun entre tous les demandeurs qui se tournent vers ce type de logements renvoie au fait que leurs ressources sont limitées, le point commun des bailleurs réside lui aussi dans leur intérêt économique, à savoir, qu'ils ne peuvent pas louer leurs logements sans avoir la garantie que leurs locataires soient solvables et qu'en même temps, vu le coût de la vacance, ils ne peuvent pas non plus ne pas louer leurs logements. Or, si au regard de leurs revenus imposables 90 % des locataires de la S.E.M.I.V.I.T. pourraient être aussi bien locataires d'un organisme H.L.M, au vu des revenus des garants qu'ils présentent, leurs profils se distinguent très sensiblement puisque conformément à la convention tacite établie entre la S.E.M.I.V.I.T. et le Service Municipal du Logement (S.M.L.) de la Municipalité de Tours qui centralise les demandes d'entrée à l'O.P.A.C. de Tours, à la Tourangelle H.L.M., à la S.A.I.E.M. Maryse Bastié et à la S.E.M.I.V.I.T., les locataires de la S.E.M.I.V.I.T. ou leurs garants doivent pouvoir prétendre à des revenus équivalant à quatre mois de loyers sans prestations sociales contre trois mois de loyers, prestations sociales comprises pour accéder au logement H.L.M. Autrement dit, à revenus imposables comparables, ou à niveau de ressources équivalentes pour ceux qui ne sont pas imposables, c'est le niveau de ressources des garants présentés qui orientera un locataire dans le parc de la S.E.M.I.V.I.T. plutôt qu'en H.L.M.. Ainsi, si l'enjeu de la solvabilité du demandeur existe pour tous les bailleurs et si la proportion de dossiers nécessitant le recours à une garantie est de 70 % pour la S.E.M.I.V.I.T. comme pour la totalité des dossiers traités par le S.M.L.<sup>611</sup>, en revanche, les critères encadrant cet enjeu, sur la base desquels s'effectue la procédure d'attribution par le S.M.L., distinguent malgré tout le profil du locataire de la S.E.M.I.V.I.T. de celui des autres organismes H.L.M. tourangeaux. Au

---

<sup>611</sup> Statistiques portant sur les dossiers traités en 2003, in « Bilan d'Activité du Service du Logement de la Municipalité de Tours 2004 » et « Analyse des locataires entrés à la S.E.M.I.V.I.T. en 2003 », cf. annexes 142 et 143.

regard de ces critères, une grande partie des locataires entrés à la S.E.M.I.V.I.T. avec caution auraient pu rentrer sans caution dans un logement H.L.M. Cette logique d'attribution spécifique qui s'explique par le statut privé de la gestion immobilière de la S.E.M.I.V.I.T. et qui informe de la différence de profil socio-économique entre les locataires de la S.E.M.I.V.I.T. et des autres bailleurs sociaux s'illustre à travers les types de garanties présentées, à savoir : que la proportion de demandes assorties d'une garantie privée (c'est à dire corrélative de l'environnement social du demandeur, famille, amis...) est de 64 % pour la S.E.M.I.V.I.T. contre 20,5 % pour la totalité des demandeurs de logement social sur Tours. En outre, la proportion de logements attribués dans le cadre du F.S.L. est de 31 % en moyenne pour le parc social de Tours, alors que celle-ci n'est pas spécifiée dans le rapport de la S.E.M.I.V.I.T. Même si celle-ci a des obligations auprès de la préfecture et du département pour loger les plus défavorisés dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées institué depuis la loi Besson de 1990, elle n'a pas, du fait de son statut, les mêmes devoirs en terme de « contingents » à accueillir qu'un organisme H.L.M.

Aussi, si statistiquement, le critère du revenu imposable ne distingue pas la population S.E.M.I.V.I.T. du reste de la population du parc social, les mécanismes de cautionnement régulant l'enjeu de la solvabilité sont eux, particulièrement sélectifs. Ils garantissent quelque part à la société, qui encore une fois n'est pas un organisme H.L.M., de pourvoir à la demande de la population la moins isolée sur le plan financier d'une part mais aussi et surtout sur le plan social. Cela ne signifie en rien que les locataires de la S.E.M.I.V.I.T. sont dans une situation enviable et/ou privilégiée, ni même que la société n'est pas un acteur essentiel de la politique du logement social locale mais ce constat permet malgré tout de mettre en exergue l'idée que la gestion du parc immobilier à caractère social, y compris au sein du parc H.L.M. stricto sensu, se fonde sur des procédures d'assignation à résidence qui en tant qu'elles s'appuient sur la structuration hiérarchique du corps social sont en soi discriminantes. Aussi, pour la S.E.M.I.V.I.T., si cette logique d'attribution permet de faire le tri sur les bases explicites du niveau de ressources garanti, elle sélectionne aussi la clientèle de manière induite et juridiquement légitime sur les bases de son intégration sociale, c'est à dire exclut indirectement et sans doute involontairement de son parc, les demandeurs en situation illégale et en grande précarité qui ne peuvent recourir à un garant privé ou au Loca-Pass. C'est ce qui permet d'expliquer par exemple l'écart statistique existant entre les

proportions de foyers étrangers (8%) ou Rmistes (1%) entrés à la S.E.M.I.V.I.T. en 2003 et celles de ces derniers ayant fait une demande de logement social sur Tours, à savoir respectivement 14,4 % et 6,96%<sup>612</sup>. Quoiqu'il en soit, même si ce constat permet de relativiser l'idée que la population de la S.E.M.I.V.I.T. est la même que celle du parc H.L.M. il n'en demeure pas moins que la S.E.M.I.V.I.T. répond à sa vocation de bailleur social.

---

<sup>612</sup> in « Bilan d'Activité du Service du Logement de la Municipalité de Tours 2004 » et « Analyse des locataires entrés à la S.E.M.I.V.I.T. en 2003 » .

## Conclusion du chapitre

La S.E.M.I.V.I.T., malgré ses particularités en terme de gestion locative, gère ainsi un parc immobilier qui ne la distingue finalement que très peu des bailleurs sociaux des agglomérations urbaines ayant « hérité » des unités résidentielles d'habitations modernes des Trente Glorieuses. Ces dernières, qui cristallisent à travers les représentations dont elles sont les objets les excès multiformes et insolubles de la production et de la socialité urbaines françaises des dernières décennies constituent donc des objets géographiques particulièrement pertinents pour comprendre à partir de ce qu'ils sont comme « choses », les fondements et logiques institutrices de l'agencement de l'espace urbain par la puissance publique, médiatisant le rapport société/ habitat œkoumène d'une part et dépendamment de ceux-ci, les formes de la relation de l'acteur aux lieux et aux êtres avec lesquels il est présent, médiatisant le rapport individu / habitat résidence. Objet ordinaire et bénéficiant d'une identité bien structurée dans la conscience collective, le géotype du grand ensemble correspond pourtant, dans la réalité de l'espace urbain français à des agencements spatiaux singuliers, même si, toujours éminemment complexes. Les interactions spatiales multiples dont ils sont les produits et les initiateurs conditionnent à la fois leurs traits communs et leurs spécificités. Agencement spatial composé d'espaces d'échelles, de métriques et de substances multiples, qui s'emboîtent, se superposent et entrent en contact nécessairement dans la perspective de pratiques s'exerçant de la chambre à l'appartement, de l'appartement au palier, du palier à la cage d'escalier A, de la cage d'escalier B à la totalité de l'immeuble, de l'unité d'habitation 1 à toutes les unités d'habitation de l'ensemble, des unités résidentielles d'habitations aux unités productives d'habitation, des unités productives d'habitations aux unités récréatives d'habitation, de l'ensemble à ses espaces contigus et à la ville... Aussi, si cette situation géographique générique caractérise le « Grand Ensemble » en général, en même temps, c'est précisément la configuration singulière de chacun de ces espaces conditionnant la mise en acte de ces interactions nécessaires qui singularise un « Grand Ensemble » d'un autre.

Or, à partir du terrain de la S.E.M.I.V.I.T., ce que nous souhaitons mettre en exergue, c'est précisément l'idée que le mode d'agencement des grands ensembles modernes, de part la configuration des lieux qui les composent, instituant un mode



d'interaction spatiale particulier, met à mal l'ordre normatif régulant la distance entre les êtres et les lieux, entre les êtres entre-eux et les lieux entre-eux ; maladresse fondamentale à l'origine de la réalité qui les stigmatise. Pourtant, en même temps, ce même terrain tourangeau permet d'infirmer aussi cette règle dépréciative, puisqu'en faisant figure d'exception peut-être, il montre que la pratique de production des grands ensembles modernes n'a pas systématiquement été déconnectée de tous les enjeux inhérents à la régulation du contact et de l'écart constitutive des normes de l'habitabilité de l'espace. Tels sont aussi les enjeux de la poursuite de notre analyse.

## \_\_Chapitre 2

### **Les espaces résidentiels de la S.E.M.I.V.I.T. : des espaces foncièrement habitables ?**

---

#### *Préambule : les fondements existentiels de l'habiter*

La présence au monde de l'acteur qui fait de lui un habitant est, par essence, le processus et le produit d'une double interaction à savoir :

- l'interaction homme/habitat induite par le champ de présence sociale de l'individu dans son existence au monde. Elle nécessite dans la diachronie et dans la synchronie de l'expérience que la localisation du logement et/ou sa configuration se définissent dépendamment de la vie personnelle, familiale et sociale de l'individu.

- l'interaction homme/habitat induite par le fonctionnement de l'économie de subsistance. Elle nécessite d'avoir à se déplacer tout au long de la vie et au quotidien pour pouvoir subsister et accéder aux biens marchands.

Ce sont donc précisément les conjonctions, de ces deux mouvements habitants fondamentaux, pouvant donner lieu à des situations hybrides qui déterminent les trajectoires résidentielles des acteurs. En effet, pour quelque acteur qu'il soit, le lieu de résidence s'établit par rapport à l'espace culturel et social dans lequel il existe socialement comme personne d'une part, par rapport à l'espace à partir duquel il peut récolter les fruits de son travail lui garantissant, à lui et/ou à sa famille de pouvoir survivre d'autre part. Ainsi c'est la gestion de la distance séparant l'individu des lieux et des êtres essentiels à son être qui conditionne dans la durée de son existence la localisation du lieu de résidence où l'acteur va se fixer et qui oriente dans le quotidien de son expérience et à partir du centre qu'il s'est fixé, ses mouvements sociaux et vitaux dans l'espace où il réside.

Aussi, l'interaction de ces deux dimensions socio-familiales et vitales de l'être au monde se médiatise spatialement par la stratégie habitante de l'acteur, laquelle est orientée diachroniquement et synchroniquement à partir d'un centre, le logement, dont la localisation et la configuration s'avèrent donc à tout point de vue stratégiquement décisives.

## **I/ Le logement : centre initiateur de la trajectoire de vie et révélateur social de celle-ci.**

Le logement, objet technique et plastique, est à la fois le lieu qui fixe l'existence de l'acteur dans l'œkoumène à un moment donné de sa vie, le centre qui lui permet de se déployer au quotidien dans l'espace de sa résidence et l'endroit où il est identifiable par la société à laquelle il appartient. Il concrétise à la fois le processus et le produit de l'habiter. En effet, c'est à partir de lui que se mettent en acte les pratiques vitales et sociales relatives aux impératifs existentiels qui « soumettent » l'individu au monde et en même temps il conforme matériellement la situation personnelle de ce dernier vis-à-vis de sa société d'appartenance. Autrement dit, la situation personnelle de l'individu dans la société s'incarne dans le logement qu'il occupe et dialogiquement c'est à partir de lui que l'individu, relativement à ses droits et ses compétences rayonne afin de faire évoluer sa situation et de se faire valoir socialement. La localisation et la configuration du logement d'un acteur dans l'espace de la société dans laquelle il vit informe de son statut social et en même temps, c'est depuis celui-ci que le même acteur cherche à pérenniser ou faire évoluer sa place dans la société. C'est relativement à ces dynamiques que les trajectoires sociale et résidentielle de l'individu dans l'espace et le temps de son existence sont consubstantielles l'une de l'autre dans les sociétés sédentaires et modernes où le rôle de chacun dans la société n'est pas préalablement déterminé. Et ce sont dans ces mêmes sociétés sédentaires et modernes, en revanche, que les inégalités interindividuelles sont les plus flagrantes dans l'espace parce que de ce principe d'identification au sol de la situation sociale de l'acteur résultent les logiques de la spéculation foncière et immobilière qui précisément font de la localisation et de la configuration des unités d'habitation dans l'espace, des variables de détermination de la valeur du sol.

Ainsi, dans les sociétés sédentaires modernes matérialistes et individualistes, la réussite personnelle se confond avec la trajectoire résidentielle, son but étant d'atteindre un type de logement révélant cette réussite, et permettant de se faire socialement reconnaître, comme propriétaire, statut qui fonde cette reconnaissance sociale dans le sol, et/ou à travers un logement bien situé par rapport aux espaces communs valorisés et/ou à travers un logement aux qualités sensibles culturellement reconnues et/ou à

travers un logement s'inscrivant dans un paysage à la valeur avouée et/ou à travers une unité résidentielle d'habitation individuelle garantissant entre autre l'intimité unanimement célébrée. L'idée fondamentale renvoie donc au fait que si la mobilité sociale appelle la mobilité résidentielle, le combat individuel de l'ascension sociale se traduit de fait par le projet d'une trajectoire résidentielle qui soit aussi ascensionnelle.

## **II/ L'ajustement de la trajectoire résidentielle dans la diachronie de l'existence actorielle : de l'enjeu d'être mobile et immobile dans l'accomplissement de son parcours de vie.**

L'interaction diachronique acteur/espace habitable relève donc de mécanismes existentiels, des mécanismes de socialité qui font que d'enfant on devient adulte, de célibataire on se marie, de marié on divorce, de famille on devient foyer monoparental, de vivant on meurt...et des mécanismes de subsistance qui font qu'on doit être là où il y a de quoi se nourrir et/ou mieux se nourrir. De la conjonction de ces mécanismes fondamentaux, à la base des stratégies habitantes, correspond la nécessité d'un changement de localisation et de configuration du logement. Or, les trajectoires résidentielles qui médiatisent donc le processus de l'habiter à l'échelle d'une vie relativement aux mécanismes existentiels évoqués plus avant sont toujours déjà conditionnées socialement. En effet, la façon dont l'individu peut envisager le cours de son existence dépend des ressources dont dispose la société à laquelle il appartient pour que dans la contingence de l'histoire, celle-ci puisse satisfaire aux enjeux nécessaires de l'existence : ressources qui définissent culturellement les conditions pour que la collectivité et chacun des membres qui la constituent, puissent vivre et exister.

### **A) De la communauté sédentaire à l'individu nomade.**

L'espace de la trajectoire résidentielle diachronique correspond à l'espace où je suis toujours présent dans le temps mais jamais au même endroit, champ de présence continue dans le temps et fragmentaire dans l'espace qu'induit la nécessité d'avoir à changer cycliquement de résidence dans l'œkoumène. Il se distingue de l'espace de l'expérience synchronique où se fixe la résidence qui est l'espace où je suis partout

présent mais toujours de façon momentanée, champ de présence continue quant à l'espace mais intermittente quant au temps qui au quotidien se tisse par le biais des mouvements rayonnants, centrifuges et centripètes de l'individu depuis et vers son chez-lui. C'est l'impératif de la survie qui, primitivement, conditionne l'immobilité ou la mobilité de la résidence dans l'œkoumène. Or, dans les sociétés traditionnelles nomades ou sédentaires, celui-ci est un enjeu collectif. La survie de l'individu est dépendante de son appartenance à la collectivité, ce qui n'est pas sans conséquences sur le rapport de l'individu à l'autre. En effet, dans les sociétés traditionnelles le destin de l'individu est lié corps et âme à celui de l'ensemble de la communauté, si bien qu'il est socialement dépendant d'une même communauté de destin. Les autres qui voient l'individu naître sont les mêmes qui le voient devenir adulte, avec qui et grâce à qui l'acteur devient une personne. De ce mode d'organisation sociale communautaire dépend l'avenir du tout qu'est la collectivité et de ses parties que sont ses membres.

Le passage du nomadisme à la sédentarité correspond à la suspension du mouvement cyclique de la communauté dans l'œkoumène. En effet, si la trajectoire résidentielle de l'individu se calque sur celle de l'ensemble de la communauté dans les sociétés nomades, dans les sociétés sédentaires traditionnelles, la communauté n'a plus à se déplacer périodiquement pour continuer à vivre. Or, cela signifie qu'en plus d'une existence indissociablement liée à celle de la communauté, l'expérience de l'habitant est inextricablement inscrite territorialement. Il réside toute sa vie au sein d'une même communauté dans un sol natal. L'espace de l'expérience synchronique recouvre l'espace de l'existence diachronique. Cela ne signifie pas que la trajectoire résidentielle de l'acteur est suspendue mais que celle-ci est incluse dans l'espace que définissent l'échelle et les métriques internes de la cité.

Si la modernité n'abolit en aucun cas les impératifs fondamentaux inhérents aux trajectoires résidentielles, elle en bouleverse irréversiblement le mode de réalisation. Pourquoi ?

- Parce que l'impératif de la subsistance devient un enjeu privé de la part de l'individu à présent autonome et responsable de sa survie et de celle de sa famille.
- Parce que l'espace de résidence de l'acteur ne recouvre plus l'œkoumène de la société élargi à l'état nation et qu'il ne garantit plus nécessairement à l'acteur de pouvoir y exister durablement.

Ainsi, avec la modernité, l'espace de la collectivité qui voit naître l'individu ne coïncide plus systématiquement en terme d'échelle et de métriques avec l'espace de la société au sein duquel il sera potentiellement amené à se déplacer pour subsister. L'homme devient théoriquement libre d'habiter où il veut, le mouvement cyclique de l'acteur réapparaît, il redevient nomade à la différence qu'il s'agit alors d'une mobilité privée, non celle de l'ensemble de sa communauté d'appartenance. En outre, alors que dans les sociétés traditionnelles, le travail de chacun, relativement à ses compétences, participe directement à l'œuvre collective de la vie de la communauté et suffit à justifier de la place de cet acteur dans la communauté, dans les sociétés modernes, à proprement parler, et à la différence de la communauté traditionnelle, non seulement la survie de l'individu n'est plus réductible à celle de la collectivité à laquelle il appartient mais elle ne dépend désormais que de la valeur marchande des compétences qu'il est capable d'offrir non pas à la collectivité mais à ceux qui détiennent les appareils de production. Des revenus individuels perçus relativement à la valeur de son travail résulte le pouvoir d'achat qui devient un élément fondamental de la distinction sociale de l'individu vis-à-vis de la collectivité c'est une chose, un moteur conditionnant à la fois l'orientation périodique de la trajectoire résidentielle dans l'espace de l'existence diachronique mais aussi, on le verra ultérieurement, la localisation de l'espace de résidence et la configuration de l'espace central à partir duquel l'acteur évolue dans l'espace de son expérience synchronique.

## **B) L'interaction de l'acteur et de la résidence dans la diachronie de l'existence : le parcours de vie.**

Louise est née en 1928 à Tunis. Fille de pharmacien, officiant et logeant dans le centre-ville de Tunis, elle y rencontre son mari, soldat français avec lequel elle se marie en 1952. Sa famille et le jeune couple rentrent en France en 1954 dans le sud de la France, le jeune militaire de carrière étant muté à Toulon, les deux familles s'y installent dans deux logements différents. Louise et son mari bénéficient d'un logement de fonction au sein de la garnison, ses parents se retrouvent non loin de là dans un appartement du centre-ville. L'année d'après, le jeune homme part en Algérie, Louise,



quant à elle retourne chez ses parents. Le couple se retrouve en 1958, légèrement blessé durant la guerre, le jeune homme se retrouve cadre dans l'administration de l'Armée française. À partir de là, le couple ira là où l'Institution leur dit d'être. Ils arrivent à Tours en 1967, compte tenu des conventions entre l'Armée et la S.E.M.I.V.I.T., le jeune couple s'installe dans un F4 d'une tour de la Bergeonnerie, Louise accouche l'année d'après d'une petite fille, malheureusement handicapée. Veuve depuis 1999, Louise vit toujours dans le même appartement, sa fille semi autonome loge à la résidence Febvotte.

Michel est né à Tours en 1968, il a vécu dans un pavillon à Joué-lès-Tours jusqu'à ce qu'il prenne son envol en 1989, une fois son diplôme de mécanicien en poche. Il rencontre cette année là lors de vacances, Nadine, née à Nice, de trois ans son aînée. Michel ayant un contrat de travail à Tours, ils s'y installent ensemble. Ils se marient en 1991. Ils occupent alors un F1bis en location privée dans le centre de Tours. À la naissance de leur premier garçon, Romain, en 1993, ils s'installent dans un F3 à « Vincent d'Indy » aux Fontaines dans lequel ils restent 6 ans. Durant cette période, Michel devient responsable d'atelier chez Norauto, Nadine crée son entreprise de toilettage de chien à domicile. En 1995, ils donnent naissance à un deuxième garçon, Alexandre qui partage sa chambre avec son aîné. En 2000, la chambre d'enfant devenant trop petite pour deux garçons de cet âge, Michel et Nadine décident de s'installer dans un F4 à la Bergeonnerie. Michel et Nadine souhaitent dans un avenir proche devenir propriétaires d'un appartement ou d'une maison « *si une bonne occasion se présentait* ».

Bien qu'a priori anecdotiques, ces deux parcours de vie traduisent l'indissociabilité de l'être au monde et de la résidence. En tant que tels, ils démontrent que l'espace est fondamentalement habitable en tant qu'il est habité. En effet, la conjonction de ces deux dimensions socio-familiales et vitales de l'être au monde que conforme la trajectoire résidentielle de l'acteur signifie que la localisation et la configuration de la résidence sont appelées à évoluer dépendamment de la tournure que prend l'existence de l'acteur à un moment et en un lieu donnés de l'existence. Aussi, les changements de localisation et de configuration de l'espace de résidence de Louise et de Michel ont été conditionnés par des impératifs vitaux, les troubles liés à l'Indépendance

de la Tunisie pour Louise, la présence d'un contrat de travail sur Tours pour Michel ; sociaux, comme le fait pour Louise de rejoindre le foyer conjugal à son mariage et le retour dans le logement parental au départ de son mari pour l'Algérie, comme le fait pour Michel et sa femme de prendre un logement dont la taille évolue dépendamment de la construction de la famille et de l'arrivée des enfants ; mais le plus souvent hybrides, comme le fait que le parcours résidentiel des deux femmes se calquent sur les situations et mutations professionnelles de leurs époux, leur identité sociale et leur subsistance étant intimement liées à leur statut d'épouse et de mère au foyer.

Ce que laissent entrevoir ces parcours de vie, c'est que si ce sont les impératifs existentiels qui sont à l'origine de l'orientation fondamentale des trajectoires résidentielles actuelles, celles-ci, en tant qu'elles médiatisent la présence de l'individu dans la société, sont également porteuses de marqueurs identitaires normatifs. En effet, les logements qu'a occupé, qu'occupe et qu'occupera (peut-être) l'acteur tout au long de sa vie sont les centres concrets depuis et vers lesquels la trajectoire résidentielle qui accompagne son parcours de vie se réalise. Ils sont les produits matérialisant le cheminement de l'acteur dans l'espace de la société à laquelle il appartient, sa mobilité physique dans l'œkoumène aussi bien que sa mobilité sociale comme personne. L'espace de résidence de l'individu depuis le centre qui le polarise, à savoir le logement territorialise l'existence sociale de l'acteur et fonde son identité personnelle de telle sorte que l'habitation qui est la sienne est le média et le produit de sa reconnaissance sociale. Or si le logement, comme centre de l'espace de résidence est l'objet concret et abstrait de l'identification de l'individu dans la société, il est aussi un produit technique et culturel sur lequel se fixent des normes, des représentations sociales positives et négatives, des désirs et répulsions d'une part, un produit marchand qui concrétise les inégalités interactorielles d'autre part. C'est dans ce sens qu'il faut ainsi appréhender l'histoire de la trajectoire résidentielle de Louise et de son mari, à qui par l'intermédiaire de l'Armée, la Ville de Tours a attribué en 1967 un appartement à la Bergeonnerie, dans un contexte où les logements des unités d'habitations modernes bénéficiaient d'une image de marque incontestable, au regard du confort sanitaire et de la fonctionnalité dont ils bénéficiaient par rapport au parc immobilier de l'époque. Etape résidentielle de Louise qui l'identifie socialement comme une représentante de la première génération des occupants des ensembles modernes, à savoir les catégories socio-professionnelles intermédiaires voire supérieures ayant connu la crise quantitative

et qualitative du logement de l'avant, du pendant et de l'après-guerre. En ce qui concerne Michel et Nadine, leur étape résidentielle dans le logement social remonte à 1993, avec elle débute le début de leur vie de famille. Dans un contexte sociétal de crise économique et d'élévation des prix du marché foncier et immobilier d'une part, malgré la déqualification des unités d'habitation modernes d'autre part, le parc locatif et social reste une étape résidentielle socialement importante, non pas pour les acteurs désireux d'accéder au confort mais pour ceux qui sont contraints de part leurs revenus modestes d'y séjourner. Pourtant, cette résidence contrainte ne signifie pas pour autant que s'anéantit tout espoir de résidence depuis un logement d'un autre type. C'est le cas, pour Michel et Nadine qui ne renoncent aucunement à accéder plus tard au mythe sédentaire et individualiste de la propriété voire au désir de résidence depuis la maison individuelle. En ce sens, à l'instar de sa situation professionnelle et familiale stable, la résidence à la S.E.M.I.V.I.T. de ce couple, est certes un choix contraint financièrement, mais un choix raisonné. Il s'agit d'un compromis qui se médiatise dans la durée d'occupation de leur(s) logement(s) dans le parc locatif et social local, temporalité nécessaire à l'épargne qui correspond à la ressource « mobilière » nécessaire pour qu'ensemble Nadine et Michel puissent concrétiser un jour leur projet d'être propriétaire d'un pavillon. C'est dans leur immobilisation dans le parc locatif et social que se joue leur ascension sociale et résidentielle.

Ainsi, d'une manière générale l'attachement de l'acteur avec l'espace où il réside devient contingent, aléatoire, subordonné à des situations d'interaction qui dans la conjugaison de ce que l'acteur est libre de faire personnellement et de ce que la société lui permet de faire à un moment donné et en un lieu donné de son histoire de vie, concourent à l'élaboration de stratégies d'ajustement de la localisation et de la configuration de la résidence dans l'œkoumène.

### **C) La rotation dans le parc social : l'habiter en acte.**

La trajectoire résidentielle est donc orientée relativement à des impératifs vitaux et sociaux individuels configurés socialement qui se conjuguent à travers la stratégie résidentielle de l'acteur. Cette conjonction nécessaire, qui oriente la localisation et la

configuration du lieu de résidence centré sur le logement de l'acteur, s'appréhende donc nécessairement comme le processus et le produit de l'interaction de l'individu et de l'espace de la société où il est, c'est à dire dans un rapport qui est lui-même toujours déjà conditionné par l'interaction de cette société à l'espace terrestre qu'elle configure. La rotation est précisément le mécanisme qui, à travers la proportion de logements qui sont quittés et ré-attribués, médiatise le produit des trajectoires habitantes en un espace donné, c'est à dire le renouvellement de population induit par les réajustements résidentiels des acteurs séjournant dans cet espace. Elle détermine le volume de l'offre de logements disponibles dans le parc immobilier d'un espace particulier et celle de la demande pouvant y être satisfaite. Dans le parc de la S.E.M.I.V.I.T. et de ses 4000 logements en location, cette rotation tourne autour d'un taux de 15 % en moyenne depuis 10 ans, équivalent à un renouvellement de population de 600 locataires qui, chaque année, entrent dans le parc et en sortent. Ce principe de régulation encadrant le marché du logement est donc subordonné aux mécanismes de l'habiter induits par les parcours personnels dans leurs interférences avec les dynamiques sociétales globales dans lesquelles ces trajectoires de vie s'inscrivent.

### **1) De l'enjeu d'être mobile dans l'œkoumène pour exister.**

L'espace habitable œkoumènal au sein duquel l'acteur est potentiellement amené par choix ou par contrainte à se déplacer est aujourd'hui mondialisé. La flexibilité du marché de l'emploi induite par les logiques néolibérales fluides sur les territoires, l'aspiration à l'ascension sociale via la réussite professionnelle participent du mouvement d'exacerbation de la mobilité dans l'espace réseau mondial. Les trajectoires résidentielles, en tant qu'elles médiatisent les mouvements vitaux au travers desquels on se déplace pour subsister, avoir un travail et un pouvoir d'achat traduisent donc la nécessité d'une rupture de l'attachement territorial de sa résidence. À la flexibilité du parcours professionnel correspond ainsi la mobilité de la résidence, c'est à dire un renoncement à l'immobilisation durable voire permanente de la résidence dans un même territoire. Pourtant, il convient de noter que cette dépendance entre la mobilité résidentielle et les dynamiques de la subsistance n'est pas nouvelle d'une part, que cette mobilité n'infère pas seulement aux logiques néolibérales contemporaines d'autre part, et que l'impératif de la subsistance et du travail n'est pas la seule modalité existentielle

nécessitant une réorientation de la résidence dans l'œkoumène. En outre, si le monde est une réalité de l'espace de l'habiter, au regard des trajectoires des résidents du parc de la S.E.M.I.V.I.T., l'échelle de l'œkoumène planétaire est en très grande majorité étrangère à leurs parcours de vie. En effet, les trajectoires résidentielles internationales existent, et au vu des chiffres, elles augmentent, mais elles restent malgré tout minoritaires. 6 % en 2000 et 8 % des 640 nouveaux résidents de la S.E.M.I.V.I.T. entrés en 2003 sont de nationalité étrangère, parmi eux, seulement 2 % arrivent directement de l'étranger. Au cours du premier semestre 2000, moins de 2 % des sorties constatées étaient dues à des départs ou retours à l'étranger. Ces parcours de vie transnationaux ne sont pas nouveaux comme en témoignent les trajectoires de Maria, née au Portugal en 1964, tourangelle depuis 1971, locataire de la S.E.M.I.V.I.T. depuis 1990, ou d'Ahmed, marocain de 59 ans, arrivé à Tours en 1972 et client de la S.E.M.I.V.I.T. depuis 1995. Si, dans le cadre des vagues migratoires des années 60-70, c'est l'adéquation du besoin d'une main-d'œuvre bon marché en France et le trop plein de main-d'œuvre dans les pays du Sud qui est à l'origine de ces trajectoires résidentielles transnationales, c'est aussi, au delà de la garantie de pouvoir travailler, l'impératif de la survie qui contraint les hommes à se réfugier dans l'urgence dans les régions sûres de la planète. La problématique du refuge dans un monde de conflits est intrinsèquement liée aux trajectoires résidentielles transnationales. C'est le cas de ces familles françaises originaires des colonies ou protectorats français de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, comme Louise originaire de Tunis, comme Denise et Marthe, nées respectivement en 1933 à Phnom Penh et 1931 à Alger qui sont arrivés en France au moment où la remise en cause de l'impérialisme français menaçait leurs vies singulières. C'est le cas de Fadi, jordanien d'origine palestinienne, 30 ans, arrivé en France en 1994 et qui est reparti en 2000 à Gaza où les membres de sa famille sont restés. Ce qu'il convient de remarquer toutefois c'est que si ces renoncements à la résidence dans le pays natal induits par la quête de la subsistance et l'enjeu de la survie sont réels et s'exacerbent avec l'accroissement de la mobilité, les trajectoires résidentielles transnationales orientées nord-sud, elles, sont beaucoup moins contraintes. C'est le cas de Valérie, 35 ans, locataire de la S.E.M.I.V.I.T. depuis 4 ans, qui est mutée en polynésie. Aussi, dans la mesure où dans les sociétés développées, le travail n'est pas l'ultime condition pour subsister mais un moyen de réussir socialement, les trajectoires transnationales correspondent à des ajustements résidentiels choisis, le renoncement au territoire qui voit naître ces habitants pouvant ne demeurer que provisoire. Dans ces circonstances, l'expérience de l'espace mondial relève alors d'une

modalité d'ajustement résidentiel subordonné à l'épanouissement du moi. C'est le cas de Jérôme, 28 ans, infirmier, parti au Kosovo avec M.S.F. et qui revient en France deux ans après, transformé. C'est aussi pour réaliser une démarche essentielle à sa vie de femme, que Patricia, 29 ans, part 6 mois au Vietnam en 1997 pour adopter son enfant. L'impératif de la subsistance, les enjeux de la réussite professionnelle et/ou sociale du moi auxquelles peuvent ainsi renvoyer à des formes d'expatriation et à des modalités d'usage de l'espace mondial. Pourtant, si les parcours de vie s'inscrivent majoritairement dans une mobilité internationale sont donc, si l'on exclut les séjours touristiques à l'étranger qui sont momentanés et qui ne supposent pas de renoncer à sa résidence initiale, très minoritaires, cela ne signifie en rien que les parcours de vie de ceux qui restent sur le sol français (en l'occurrence 98 % des 600 locataires qui annuellement entrent et sortent du parc de la S.E.M.I.V.I.T. depuis 10 ans) ne les ont pas amenés, ne les amènent pas et ne les amèneront pas à se mouvoir physiquement cycliquement dans les limites de l'œkoumène nationale, c'est à dire à renoncer à une résidence immuable au sein de l'espace français étant donné les raisons susceptibles d'occasionner ces réorientations de la localisation et/ou de la configuration du lieu de résidence, à savoir l'enjeu de la subsistance (les mutations professionnelles, le chômage, le décrochage d'un nouvel emploi) associé ou non à l'enjeu socio-familial (le départ du foyer parental, la vie de couple, la rupture du foyer conjugal ou marital, la naissance, la retraite, la vieillesse, le veuvage); enjeux existentiels de mobilité qui appellent y compris à l'échelle de la France un détachement du territoire local et en réponse, une maîtrise stratégique de la distance séparant l'espace où l'on est de l'espace où l'on a des attaches topographiques.

## **2) À l'enjeu d'une trajectoire de vie qui soit connectée au territoire de son identité.**

Si les acteurs contemporains sont donc appelés à se mouvoir périodiquement, par cycle, dans l'œkoumène, redevenant ainsi des nomades, les mouvements rayonnants entre le lieu où l'acteur se trouve à un moment donné de son histoire et le(s) territoire(s) d'où il provient comme être, ne se suspendent pas, ceux-ci pouvant se médiatiser aussi bien matériellement qu'immatériellement ou idéellement. Autrement dit, si les parcours

de vie nécessitent d'être mobile dans l'œkoumène, il s'avère qu'ils n'abolissent en rien l'enjeu existentiel de l'identification territoriale. Ainsi, si le contexte sociétal d'affirmation du moi moderne et de flexibilité du marché du travail concourent respectivement à une émancipation de l'identité de soi vis-à-vis de la collectivité et de la famille et à la mobilité professionnelle, en réalité, les mouvements cycliques qui conditionnent la nécessité d'un changement de résidence dans l'œkoumène ne sont jamais non plus stratégiquement maîtrisés indépendamment du champ de présence des lieux et des hommes auxquels l'acteur est, par son vécu, territorialement attaché. Aussi, même si l'habitant est autonome dans la façon dont il mène sa vie personnelle et sociale, et, malgré la dépendance qui est la sienne dans sa relation avec le marché du travail, il n'habite jamais totalement en dehors du lien sensible et affectif qui le lie aux autres et aux lieux qui l'ont fait être ce qu'il est, de telle sorte que non seulement cet attachement ne se rompt finalement jamais mais qu'il conditionne aussi de manière décisive la localisation du lieu de résidence dans la diachronie de la vie individuelle.

#### **a) Une identité territoriale plurielle.**

En effet, si le territoire natal de l'acteur ne coïncide plus avec l'espace où l'acteur est présent, comme pour Maria et Ahmed, que l'on a évoqué plus avant, cela ne signifie en rien et même si cette rupture a été consentie que au moins mentalement celui-ci n'influence pas d'une manière ou d'une autre son intentionnalité, c'est le cas de ces deux étrangers résidant à Tours depuis plus de trente années, qui via les échanges entretenus avec la famille et les amis restés au pays, restent habités de valeurs propres à leur culture d'origine. Cet obstacle de la distance est ainsi maîtrisé via les métriques topologiques qui rendent matériellement, immatériellement, idéellement accessibles, via les transports, le téléphone, internet, la télé, les souvenirs, l'espace d'où l'on provient comme être social de l'espace où l'on réside à une période de sa vie. En outre, ce détachement d'avec le pays natal ne signifie en rien que d'autres espaces topographiques ne peuvent remplir un rôle dans la construction de l'identité personnelle. Ahmed et Maria font leur vie à Tours, se sont tous deux mariés avec des français, tourangeau pour elle, d'Eure et Loire pour lui, élèvent respectivement 3 et 2

enfants et n'envisagent pas d'aller résider en dehors du territoire tourangeau. Ce que l'on peut remarquer à propos d'Ahmed d'ailleurs, c'est que si sa vie sociale tourangelle est éloignée physiquement de son identité marocaine, les valeurs de sa vie d'homme marié, de père de famille, de travailleur sont elles totalement hybrides, autrement dit se sont construites dans la conjugaison des dimensions normatives des deux mondes. En effet, le jour où je me rends à son domicile de la Bergeonnerie, c'est son épouse d'origine française, Marie, qui me reçoit, vêtue de la djelaba traditionnelle, préparant des cornes de Gazelle. Or, si ces signes performatifs témoignent de la pénétration des normes arabes dans les pratiques sociales de l'épouse d'Ahmed, cette adoption de la culture arabe va au delà de ces signes superficiels. En effet, au cours de l'entretien que Marie m'accordera lors de ma visite à son domicile, celle-ci sera amenée à me déclarer : *« ici, vraiment, on qu'un couple d'amis, ils sont comme nous d'origine marocaine »*. Autrement dit, retenant présentement que la deuxième partie de la phrase on note, qu'à l'identité territoriale française de Maria, s'est substituée celle, marocaine de son époux. Toutefois, cela ne signifie en rien que les normes culturelles françaises dans lesquelles la famille est bercée soient rejetées ou simplement abandonnées. À ce titre, la présence du chien, qui dans le monde arabo-musulman est vecteur de valeurs religieuses rédhibitoires, comparables à celles du porc, est symbolique. Moins anecdotique, est la phrase lancée par la fille aînée du couple, qui, alors que j'interrogeais sa mère sur ce qui allait ou n'allait pas dans ce logement et dans l'ensemble de la Bergeonnerie déclare : *« moi, je préférerais être plus proche du centre-ville, pour sortir plus facilement avec mes ami(e)s »*. Petite phrase qui sous-entend que cette adolescente a une existence sociale libérée de la tutelle familiale. D'ailleurs, sa tenue vestimentaire à elle ne l'identifie absolument pas comme d'origine marocaine et encore moins comme musulmane. Enfin, le fait que ces deux femmes me laissent pénétrer dans leur logement, en dehors de la présence de leur père et époux, témoigne de l'atmosphère libérale encadrant les relations intra-familiales.

La persistance des mouvements rayonnants entre le territoire où l'acteur est et le territoire des lieux et des gens qui l'ont vu naître, malgré la distance physique induite par les réajustements résidentiels dans l'œkoumène qu'ont nécessité les parcours de vie personnels, se traduit également chez les locataires de la S.E.M.I.V.I.T. résidant à Tours loin des leurs et de leur région natale, par des mouvements rayonnants dont la fréquence dans la synchronie dépend de leur capital spatial, c'est à dire de la possibilité financière,



physique, temporelle dont ils bénéficient pour pouvoir affronter via l'utilisation des espaces topologiques cette distance physique. Si pour ce faire, Internet est d'un incroyable ressort, en tant qu'il permet comme pour Nadine, originaire de Nice, d'être en contact quotidien avec sa sœur et ses neveux résidant dans le pays niçois, les réseaux immatériels ne satisfont pas le besoin sensible de retrouver les membres et les objets de sa topographie intime. Bernadette, 61 ans, retraitée de la Mutualité Agricole d'Indre et Loire, originaire du Gers, tourangelle depuis 35 ans, résidente à Paul Painlevé depuis 1 an, prends le train une fois par mois pour passer 15 jours dans sa maison de campagne : « *le prix à payer pour rester près de mes amis* » d'enfance. Cet ajustement métrique au territoire de son identité qui est dépendant de son capital spatial peut ainsi donner lieu à des compromis stratégiques, comme pour Brigitte, originaire du Pays Basque. La distance de son pays natal depuis Tours étant importante au vue des ressources du couple, elle et son mari ont institué un rite : « *Mon mari fait les trois huit donc on profite du dimanche pour s'évader. Au moins un dimanche par mois, on se rend sur la côte Atlantique à Barbâtre, Fourras, Oléron, l'île de Ré. En 4 heures on y est, on part de bonne heure : moi ça me calme* ». Faisant involontairement poser la responsabilité de sa résidence à Tours relativement aux impératifs professionnels de son époux avec qui elle est liée et qui justifient qu'elle réside là et pas ailleurs, Brigitte compense la disjonction territoriale entre l'espace où elle réside et l'espace où elle aspire à être, par cet arrangement commun. Cette identification territoriale plurielle qui cristallise à un moment donné de l'existence de l'acteur l'ensemble de son parcours vécu, qu'il s'agisse des lieux et des êtres qui l'ont façonné, s'exprime également dans la synchronie de l'existence par le besoin de rassembler autour de soi les objets qui transcendent sa propre existence.

C'est le cas chez Louise où les photos de son défunt mari côtoient les lampes à huile tunisiennes de son pays natal. Aussi, autour d'elle, se présentent, sont présents, la totalité des êtres et des lieux qui ont fait son identité. Ce processus d'identification territoriale, qui par les mécanismes d'intentionnalité de la conscience, qui par la pratique concrète de la maîtrise physique de cette distance, « *présentifie* » l'absence est donc indissociable de l'habiter. Du produit des trajectoires résidentielles actuelles résulte le contenu du monde vécu.

Ainsi, si les mouvements cycliques dans l'œkoumène démobilisent physiquement l'habitant de son territoire, les mouvements rayonnants, même mentaux, entre l'individu d'une part et les espaces socialisés ou les êtres spatialisés consubstantiels de son vécu d'autre part, ne sont jamais abolis.

#### **b) Des effets de cette identification territoriale sur les trajectoires résidentielles.**

Cette permanence de l'identification de l'acteur au(x) territoire(s) de sa personnalité se médiatise concrètement, précisément, quand dans le présent, un événement existentiel appelle un réajustement de l'espace de résidence, c'est à dire quand la présence de l'acteur en un espace donné est remise en cause par un impératif existentiel. C'est le cas de Janine<sup>613</sup> née en 1927 à Saint-Amand-Montrond dans le Cher, et qui a vécu, une fois mariée en 1949, 40 années à Parthenay dans les Deux-Sèvres. En 1988, son mari décède et un an plus tard, Janine tombe malade, un cancer de l'estomac est diagnostiqué. Seule et malade dans sa maison, Janine décide alors de vendre le foyer conjugal pour rejoindre son fils unique qui, à l'époque, réside à Tours. C'est également le cas de Michèle<sup>614</sup>, 68 ans, qui est née à Paris et y a vécu 62 ans. En 1994, elle devient veuve et arrive à Tours parce que sa fille est installée à Véretz, commune de la deuxième couronne tourangelle. Aussi, si on l'a vu, les parcours de vie nécessitent d'être mobile dans l'œkoumène, la destination de ces trajectoires résidentielles n'est ainsi ni jamais le fruit du hasard, ni totalement et nécessairement subie. Ici, les changements de résidence de ces deux femmes sont impulsés par le besoin d'être au plus près des êtres qui, dépendamment de la perte de leur identité sociale d'épouse, participent à leur rôle de mère. Ainsi, l'ajustement de la trajectoire résidentielle de ces deux femmes est corrélatif de l'aspiration à rejoindre un territoire qui leur est physiquement étranger mais affectivement proche, un territoire consubstantiel de leur être. En ce sens, elles vivent leur parcours résidentiel par procuration.

---

<sup>613</sup> Cf. annexe 144.

<sup>614</sup> Cf. annexe 145.

De manière différente, la trajectoire résidentielle de René et Marcelle, tous les deux nés en 1917, est révélateur de l'attraction de ce pouvoir identitaire des lieux et des êtres sur le parcours résidentiel. Ayant vécu dans l'Orne jusqu'en 1983, René et Marcelle, à 66 ans, ont vendu leur pavillon pour compléter leur retraite et sont venus s'installer à Tours, de manière à se rapprocher de Rillé, commune du nord du département où ils sont venus passer leurs vacances en camping pendant 20 ans.

Ainsi, d'une manière générale, ce n'est pas parce que l'affirmation du moi moderne concourt à une émancipation de l'identité de soi vis-à-vis de la collectivité et de la famille, que les relations sociales et familiales ne constituent plus des enjeux indépendants de la localisation du lieu de résidence d'une part, ce n'est pas non plus parce que la flexibilité du marché de l'emploi appelle à être mobile dans l'œkoumène que les stratégies résidentielles ne sont déterminées que par la conjoncture économique. Bien au contraire. Les menaces pesant sur la cohésion territoriale et familiale doivent ainsi être fortement nuancées. L'identité, même si les modèles qui encadrent la place de l'individu dans ses rapports aux autres évoluent, est consubstantielle de l'altérité, un individu ne peut exister sans l'autre. Or, dans la mesure où les relations sociales qui construisent la personne sont toujours déjà spatialisées, à l'origine même de la construction des territoires, les trajectoires résidentielles qui médient les parcours de vie sont, partant, nécessairement conditionnées par cet enjeu communicationnel que rend possible la coprésence des êtres, des choses et des activités dans l'espace. Aussi, en terme de trajectoire résidentielle, l'enjeu d'être au contact des lieux et des êtres essentiels au développement de la personnalité sociale est en soi conditionné par le capital spatial de l'acteur qui correspond à la totalité des ressources humaines, toujours déjà spatiales vis-à-vis desquelles l'individu est attaché d'une part, et par la maîtrise de la distance, laquelle, est soumise aux capacités qu'à l'acteur de se mouvoir, physiquement ou non, pour pouvoir à un moment donné de son existence, entrer précisément au contact de ses ressources identitaires d'autre part.

Ainsi, la mise en acte de la réorientation de la localisation du lieu de résidence dans l'œkoumène que nécessite une transformation de son propre parcours personnel diachronique dans la société est conditionnée par les ressources « mobilières » dont l'individu peut potentiellement disposer à un moment donné de son existence, c'est à dire que le parcours historique de l'habitant dans l'œkoumène se joue dans le présent de

son existence. Janine, Michèle, René, Marcelle et les autres n'auraient pas déménagé à Tours si rien ou personne n'avait polarisé en ce point de l'œkoumène leur présence d'une part, ils n'auraient pu réorienter leur trajectoire s'ils n'en avaient pas eu les moyens à la fois physiques et matériels d'autre part, autrement dit si Tours avait été étrangère à leur capital spatial ils n'y auraient pas établi leur résidence. De la même manière, la destination des locataires quittant la S.E.M.I.V.I.T. est ainsi conditionnée.

Ce qu'il convient ainsi de remarquer c'est que si aujourd'hui, l'espace planétaire constitue l'œkoumène où chaque acteur peut potentiellement résider tantôt ici tantôt là, l'enjeu de l'identification territoriale et la maîtrise individuelle de la distance fait que la mobilité résidentielle de l'acteur dans l'œkoumène est en général géographiquement beaucoup plus limitée tant affectivement que matériellement.

#### **D) La nostalgie et le projet de résidence, figures réflexives de l'immobilité subie : la problématique de l'accessibilité des ressources territoriales dans la diachronie de l'existence.**

Si la localisation de l'acteur dans l'œkoumène est muable, en revanche, les lieux et les êtres, objets de relation sensible depuis la naissance jusqu'à la mort configurent au présent l'espace mental potentiellement habitable d'un acteur, son capital spatial. Or, si le décalage induit par la démobilisation de l'acteur vis-à-vis du territoire local de son identité n'abolit pas les mouvements rayonnants entre celui-ci et ceux-là du fait des mécanismes transcendants de la conscience, en revanche, l'accès physique à ses ressources identitaires est quant à lui déterminé par les capacités motrices de l'acteur, par les ressources topologiques dont il dispose pour être présent là où il aspire à être.

La nostalgie et le projet de résidence constituent les deux champs réflexifs de l'intentionnalité de l'acteur confronté à une démobilisation territoriale subie ou à une immobilité contrainte, c'est à dire à une présence dans l'œkoumène distante

physiquement du territoire vis-à-vis duquel l'individu aspire à être en contact et vers lequel il ne peut à un moment donné de sa vie se tourner.

Ces registres de représentations correspondent ainsi à des situations d'interaction spatiale induites par les mécanismes de la conscience qui présentent des ressources territoriales vis-à-vis desquelles l'acteur n'est pas présentement en contact, présentation de l'absence qui ouvre la conscience sur la totalité de l'expérience diachronique, et qui remet en cause le champ de présence actuel de l'acteur dans la mesure où ce dernier ne correspond pas, plus, ou que partiellement au territoire où réside son identité. Le dépaysement, (Todorov 1996), rend ainsi inaccessible des ressources territoriales affectivement valorisées, présentes mentalement mais absentes physiquement. Aussi, il convient de préciser que cette disjonction géographique entre le territoire d'identification de l'acteur et l'espace où il réside physiquement ne renvoie pas, en ce qui concerne les trajectoires résidentielles inhérentes aux temporalités de l'existence diachronique, aux effets d'un séjour momentané dans telle ou telle partie du monde, lequel correspond alors à un mouvement rayonnant depuis son chez-soi initial mais à une immobilisation durable de l'être dans un territoire qui ne coïncide pas, plus, ou que partiellement aux ressources territoriales justifiant de la présence d'un acteur en un point de l'œkoumène à un moment donné de sa vie. Or, si cette situation est à l'origine même de l'impulsion d'un réajustement de la trajectoire résidentielle et si l'utilisation des métriques permet la mise en œuvre de cette réorientation de la résidence, en même temps, l'accessibilité de ces ressources identitaires ne va pas de soi. En effet, même si les progrès des réseaux de communication facilitent la satisfaction de cet enjeu de la mobilité, en même temps, ils participent aussi de la dispersion des ressources identitaires de telle sorte que s'il est plus facile de se mouvoir dans l'absolu, les occasions de devoir être mobile sont elles mêmes exacerbées. Dans ce contexte, la gestion de la distance nécessaire pour être au plus près des lieux et des êtres qui fondent l'identité de l'individu met finalement en exergue l'inégalité des chances devant l'enjeu de l'accessibilité à ces ressources territoriales.

Ces inégalités des chances sont induites naturellement par l'âge, c'est à dire que plus on avance dans sa propre vie, plus ces ressources s'accumulent mentalement et moins on est apte à les embrasser physiquement, parce que les êtres avec qui l'on a envie d'être et les objets que l'on côtoie existent indépendamment de soi, vieillissent

voire disparaissent de telle sorte que la possibilité de contact entre l'acteur et le sol de son identité devient irréversible et concrètement impossible d'une part, parce la mobilité devient physiquement difficile d'autre part. Plus précisément, si l'expérience diachronique de l'enfance à l'âge adulte, renvoie à l'élargissement du capital spatial et à l'accentuation du potentiel de mobilité, de telle sorte que le contact des ressources identitaires spatialisées auquel l'individu aspire à s'attacher et/ou à se rattacher relève de l'ordre des possibles, s'exprime à travers l'espoir, le rêve et dans la projection en avant ; de manière dialogique, le vieillissement, en tant qu'il signifie un non retour des ressources identitaires telles qu'on les a auparavant vécues d'une part et en tant qu'il renvoie à une diminution progressive des capacités motrices d'autre part appelle l'expression du regret, de la mélancolie, voire de la souffrance qui est corrélatif de l'isolement et du sentiment de solitude.

Suzanne à 78 ans, est veuve depuis 1980, date à laquelle elle est arrivée locataire à Claude Bernard. Ayant vécu toute sa vie en Mayenne, elle est arrivée à Tours pour être plus proche de son fils unique, qui, 10 ans après qu'elle se soit installée en Touraine, s'est installé à Cherbourg. Suzanne occupe son logement depuis plus de 20 ans et m'exprime lors de ma visite son regret profond d'être ici seule, son amertume extrême, son identité spatiale étant ailleurs et derrière elle : « *J'ai envie de m'euthanasier (...) j'ai de la famille en Normandie, mais je suis trop vieille pour prendre le train (...) je suis dégoûtée par la vie, pour moi ce sont les jeunes qui sont responsables, ils sont trop nombreux, y'a trop d'étrangers, c'est de la faute au gouvernement socialiste* ». La détresse profonde de cette femme liée à son incapacité d'accéder aux ressources territoriales de son identité, soit parce qu'elles ont disparu, soit parce qu'elle n'en a pas les moyens, s'exprime par la plainte, laquelle révèle ainsi par le champ de la nostalgie, le rejet du temps diachronique et de tout ce qui menace la stabilité des valeurs personnelles et « archaïques » de son espace habitable mental. Les jeunes, les étrangers, les socialistes, comme révélateurs symboliques du renouvellement des normes et des valeurs culturelles de la société française qu'elle a connu durant sa vie deviennent les responsables de son dépaysement. Caricaturale, cette situation d'immobilisation contrainte illustre pourtant parfaitement les effets de l'inaccessibilité des ressources de son identité territoriale. Non seulement Suzanne n'a pas les capacités d'amorcer une réorientation de sa trajectoire résidentielle dans l'œkoumène, elle renonce à déménager

alors qu'elle réside mal, mais elle se replie psychologiquement sur son passé, s'isolant un peu plus qu'elle ne l'est.

Parallèlement, et se conjuguant avec les effets naturels des temporalités de la diachronicité de l'existence, l'inégalité des chances devant l'accessibilité des ressources spatiales est également induite socio-économiquement, le pouvoir d'achat déterminant à la fois partiellement le volume des ressources spatiales marchandes accessibles et conditionnant avec acuité l'accès à telle ou telle métrique.

C'est le cas de Guy, 40 ans, demandeur d'emploi. Il réside à Tours depuis son mariage avec Laetitia, tourangelle, avec qui il a deux enfants de trois ans et huit mois. Locataire à la Bergeonnerie depuis 1996, Guy aspire à un changement d'orientation géographique de résidence et à devenir propriétaire, mais l'accessibilité de sa Bretagne natale et l'accès à une étape résidentielle ascensionnelle caractérisée par le passage de la location à la propriété s'avère présentement compromise. Aussi, s'il est nostalgique de son pays natal, cette inaccessibilité momentanée aux ressources territoriales de son identité, ne l'empêche en aucun cas de se projeter et d'envisager que son rêve puisse, dans l'avenir, se réaliser : « *Je suis breton d'origine, la mer me manque, je compte bien y retourner mais on a prévu aucun changement pour le moment, comme tout le monde, on aimerait acheter ou faire construire* ». Aussi, si l'âge de Guy lui permet potentiellement d'envisager aller inscrire le cours de son existence vers et dans un ailleurs, en même temps, sa situation de chef de famille en situation précaire le restreint dans sa mobilité d'une part (s'il était célibataire et avait les moyens financiers, « sa » Bretagne lui serait plus accessible). Notons en outre que le fait que son épouse soit tourangelle d'origine et, qu'elle, ait un emploi durable à Tours contribuent à ce que l'immobilisation que Guy subit est relative et donc supportable au regard de l'avenir de son identité d'homme marié et de père de famille.

Aussi, au delà de l'âge et du pouvoir d'achat, c'est également la situation familiale qui limite la mobilité résidentielle et, à travers elle, l'accessibilité aux ressources de son identité individuelle dans la mesure où à partir du moment où l'acteur s'engage dans une relation affective, familiale ou amicale, l'espace habitable de l'acteur devient le produit hybride de son capital spatial et de celui, celle ou ceux qui l'accompagne(nt) dans son propre parcours de vie. La trajectoire résidentielle de l'acteur s'élaborant alors dans le sens d'un compromis. Ce qu'il convient de remarquer c'est que plus un individu a de facilité de mobilité, plus son capital spatial est

matériellement étendu, autrement dit plus les ressources spatiales qui configurent son monde vécu sont physiquement accessibles et vice versa. On est ainsi, ici, face aux logiques discriminantes incombant à la mobilité, moins un acteur a de facilité à être mobile dans l'œkoumène, moins il se crée les occasions de pouvoir être mobile et plus le champ topographique de son identité est limité géographiquement.

Ainsi, les trajectoires résidentielles se mettent en acte dépendamment de cette problématique de l'accessibilité des ressources spatiales auxquelles l'acteur s'identifie, qui, dans la synchronie de l'existence, conditionne en soi la mobilité ou l'immobilité de l'existence diachronique de l'acteur.

## **Conclusion**

### ***De la dimension arrangeante de l'espace urbain au regard des enjeux de l'habiter.***

Si le capital spatial est à la fois le produit conscientisé du vécu, il est aussi la matrice à partir de laquelle l'intentionnalité de l'acteur se met en acte mentalement dans le présent de l'action, permettant non seulement à ce dernier de se diriger par l'idée vers telle ou telle ressource mentale mais aussi d'amorcer un mouvement physique pour être au contact des ressources sensibles qui parmi toutes celles qui façonnent son identité territoriale sont présentes matériellement dans l'espace concret de son champ de présence synchronique. La stratégie de l'acteur dans l'espace et dans le temps de sa vie mais aussi dans l'espace et dans le temps de son quotidien est ainsi le produit en acte du monde vécu. Relativement aux menaces du dépaysement induites par une résidence subie ou contrainte dans le parcours de vie répond l'enjeu de l'accessibilité qui, via la connexité des réseaux, assure la continuité territoriale des ressources de son capital spatial. Or, si la connexité est mentale et permet dans les limites de l'idéalité de communiquer avec la totalité de son vécu, ce sont les espaces topologiques (routes, voies ferrées, Internet...) qui garantissent physiquement la présentification de l'absence



de ces ressources territoriales. Pourtant, on vient de le voir, cette accessibilité physique des ressources territoriales dans la diachronie de sa vie ne va pas de soi. En effet, si les impératifs de la subsistance et de la vie sociale sont à l'origine de la résidence et de la réorientation de cet espace de l'immobilisation dans l'œkoumène, l'enjeu de l'identification territoriale agit comme une force d'inertie sur la mobilité résidentielle individuelle d'une part, l'aptitude à la mobilité est également conditionnée physiquement, socio-économiquement et dépendamment des liens sociaux et familiaux essentiels à l'épanouissement de l'être d'autre part, lesquels, précisément, en tant qu'ils fondent l'identité territoriale de l'acteur, peuvent tout aussi bien initier la transformation du lieu de résidence de l'acteur qu'en limiter la nécessité. La stratégie résidentielle de l'acteur, fût-il libre et autonome est ainsi du fait de ses appartenances sociales, le produit d'un compromis interactif, une stratégie, certes privée, mais toujours déjà, sociale. L'individuation de l'acteur dans les sociétés contemporaines n'abolit en rien les inférences sociales de son intentionnalité propre. L'analyse des trajectoires résidentielles, en tant que consubstantielles de l'existence diachronique de l'être au monde de l'individu explicite de manière évidente, la réalité indépassable de l'habiter, à savoir, que celui-ci n'habite jamais en dehors des êtres et des lieux qui le font être ce qu'il est, ce qu'il a été et ce qu'il aspire à devenir. Le lieu de la résidence est ainsi soumis à un enjeu majeur : qu'il rende accessible les ressources inhérentes à l'identité de l'individu, toujours déjà territorialisée. Or, à cet enjeu de l'accessibilité répond l'enjeu de la résidence urbaine. En effet, si l'attachement de l'acteur au territoire d'où il provient est contingent et si les impératifs sociaux et vitaux qui conditionnent le parcours de vie mettent à mal une résidence immuable dans l'œkoumène, en revanche, la ville apparaît comme la ressource spatiale la plus adaptée aux enjeux de l'habiter. Par la coprésence des êtres, des choses et des activités par laquelle elle se définit, la ville concentre à la fois les potentialités de pouvoir subsister et exister socialement mais, de par la densité et la diversité des potentialités qu'induit cette coprésence, elle multiplie aussi les probabilités d'une immobilisation durable, c'est à dire qu'elle donne les conditions pour que la totalité de l'existence diachronique puisse potentiellement s'y dérouler. En outre, de par les réseaux qui convergent et rayonnent vers et à partir d'elle, la ville garantit de pouvoir accéder à des ressources distantes physiquement de son champ de présence quotidien. Pourtant, comme la maîtrise de la distance ne va pas de soi, que l'usage des réseaux de communication est soumis à des conditions d'aptitudes physiologiques et de facilités financières notamment, et que l'enjeu de l'identification

territoriale est fondamental, l'attractivité de la ville locale réside dans le fait qu'elle constitue pour l'acteur à la fois un centre œcuménique et un pôle connecté au territoire de son identité. Autrement dit, l'attrait du centre urbain local est qu'il donne des garanties de subsistance et de vie sociale pour les acteurs qui, provenant du pays qu'il polarise, n'envisagent pas, d'un côté, par choix ou par contrainte, d'aller résider ailleurs que dans ce territoire, pour ne pas subir les coûts d'un dépaysement tout en profitant d'un autre côté des opportunités de mouvements dans l'œkoumène qu'initient, via leurs commutateurs, les centres urbains ; mobilité vers un ailleurs que les aléas pesant sur l'existence peuvent rendre nécessaire.

Aussi, c'est relativement à ce désir de sédentaire de correspondance entre espace de l'expérience synchronique et espace de l'existence diachronique<sup>615</sup> d'une part et aux coûts de la mobilité<sup>616</sup> d'autre part qu'il faut selon moi appréhender les données quantitatives ayant trait à la provenance et à la destination des locataires entrant à, et sortant de, la S.E.M.I.V.I.T. chaque année. Elles renvoient à une réalité constante selon laquelle  $\frac{3}{4}$  des locataires entrant et quittant la S.E.M.I.V.I.T. chaque année proviennent du bassin de peuplement et d'emploi tourangeau et poursuivent leur trajectoire résidentielle au sein de l'aire métropolitaine tourangelle. Michel, dont nous avons évoqué le parcours au début de ce chapitre est un représentant de cette grande majorité de locataires de la S.E.M.I.V.I.T. pour lesquels Tours constitue l'espace d'une immobilité résidentielle effective, qu'elle soit choisie ou subie. Né dans l'agglomération tourangelle, y ayant effectué sa scolarité, le parcours professionnel de Michel est exclusivement tourangeau, sa vie familiale et sociale y est centrée jusque-là depuis sa naissance et il n'envisage pas de la projeter ailleurs.

L'inertie de la mobilité dans l'œkoumène à laquelle renvoie la majorité des trajectoires résidentielles des locataires de la S.E.M.I.V.I.T. traduit donc précisément l'idée que face aux gains d'espace et de temps induits par les progrès technologiques des réseaux de communication, l'enjeu d'une immobilisation durable dans l'œkoumène recouvrant l'espace de son identité territoriale natale n'est pas aboli d'une part, que face

---

<sup>615</sup> Aspiration à vivre au quotidien là où l'on a si ce n'est toujours vécu, où l'on envisage de résider toute sa vie au moins.

<sup>616</sup> Coûts qui font que plus on avance en âge et/ou moins son pouvoir d'achat est élevé et/ou plus l'acteur est investi socialement dans une vie familiale en particulier, plus la maîtrise de la distance séparant les points d'ancrage territorial de son propre capital spatial est délicate à gérer.

aux logiques économiques fluides sur les territoires précarisant l'impératif de la subsistance et malgré le développement des facilités de déplacement dans l'espace réseau planétaire, les acteurs demeurent inégaux face à l'enjeu de la maîtrise de la distance matérielle d'autre part.

L'objet de cette partie était donc précisément de démontrer en quoi il n'est pas scientifiquement pertinent de séparer l'habiter comme processus, de l'habitat comme produit de l'habiter et donc, partant de montrer que, si, en soi, l'espace est habitable en tant qu'il est habité, en même temps, dans la réalité contextuelle sociétale, l'habitabilité de l'espace se définit en tant que l'habitation médiatisant l'habiter répond aux enjeux normatifs encadrant les impératifs existentiels de l'acteur que conforme l'enjeu et la norme centrale de l'habitabilité qu'est l'accessibilité des ressources spatiales.

### **III/ À l'origine de la résidence dans l'habitat locatif et social, la précarité.**

Aucun espace habitable n'échappe à la rotation qui médiatise en un espace donné l'ajustement résidentiel des acteurs qui dans la diachronie de leur existence sont amenés à être mobile dans l'œkoumène. Le renouvellement de population dans l'espace est ainsi en soi conditionné par le processus de la trajectoire résidentielle diachronique qui se met en acte depuis l'espace de la résidence à un moment et en un lieu donnés du parcours de vie de l'acteur.

#### **A) L'adaptabilité de la résidence locative et « sociale » à la précarité de l'existence diachronique.**

Dans le cadre spécifique de l'habitation locative et sociale, ce mode de régulation est singulier. En effet, la localisation et la configuration de la résidence sont précisément liées au fait que l'habitation comme produit doit s'ajuster à la diachronie de l'expérience habitante. Or, la fonction locative de la résidence réside précisément dans son adaptabilité à ces ajustements continuels des trajectoires individuelles toujours déjà résidentielles qu'induit la précarité de l'existence de l'individu dans ses rapports au marché du travail et à son parcours social. Ainsi, si la notion de précarité à laquelle ce titre fait allusion stigmatise les acteurs résidant dans le logement social, elle renvoie pourtant à une réalité à deux faces évidente qu'il convient d'explicitier. On l'a évoqué, la mobilité et la transformation du lieu résidence est consubstantielle de la trajectoire sociale et professionnelle de l'individu dans la société. Chaque acteur traverse des périodes de précarité, des étapes existentielles inhérentes au parcours personnel de l'individu dans la société. Être dans une situation précaire est donc en cela loin d'être anormal puisqu'elle correspond à la mise en œuvre d'une stratégie nécessaire pour que la nouvelle tournure que prend l'existence s'ajuste par et dans le changement du lieu de résidence. Pourtant, l'adaptation de l'individu à cette instabilité nécessite de la part de

l'acteur qu'il compose avec ses propres ressources, y compris celles basement matérielles, pour pouvoir continuer d'habiter durablement et/ou dans l'attente que sa situation évolue à nouveau. Aussi, si le choix de résider dans de l'habitat locatif renvoie à une stratégie consciente et choisie de résidence, en même temps, ce choix est toujours corrélatif du niveau de précarité affectant l'acteur puisque ce sont à la fois les incertitudes pesant sur la position de l'individu sur le marché du travail, l'échelle de revenus de l'acteur résultant de celle-ci et/ou l'encadrement socio-familial de l'individu définissant le degré d'autonomie de l'individu face à ses choix d'existence, qui orienteront ses stratégies résidentielles. Or, la fonction de la résidence locative à caractère social, son intérêt public à proprement parler, est précisément de garantir à ceux qui ont le moins de ressources de pouvoir résider d'une part, de pouvoir trouver, séjourner ou quitter ce logement relativement aux aléas de l'existence et à leurs aspirations individuelles d'autre part. Autrement dit, il donne la garantie de pouvoir s'immobiliser durablement ou temporairement en un centre financièrement accessible.

Ainsi, la situation de précarité qu'induit en soi le changement de la situation personnelle et que médiatise la réorientation de la résidence n'est en rien spécifique aux acteurs séjournant dans l'habitat locatif et social. L'idée que nous soutenons présentement renvoie malgré tout au fait que ce type d'habitation répond précisément aux ajustements résidentiels des acteurs pour qui la précarité nécessaire de l'existence s'adjoint d'une précarité matérielle les contraignant dans le choix de leur lieu de résidence et/ou dans leur trajectoire résidentielle, autrement dit qu'il est avant tout habitable pour les acteurs les moins armés pour s'ajuster à ces changements de parcours personnels et qui abordent donc la précarité de l'existence avec plus de contraintes. Au regard des motifs donnés par les locataires eux-mêmes à leur entrée ou à leur sortie de leur logement, on mesure la consubstantialité du parcours de vie et de la trajectoire résidentielle médiatisant la présence de l'individu au monde dans ses enjeux existentiels de la subsistance et de la vie sociale. Or, alors que ces enjeux conditionnent par nature les trajectoires résidentielles actuelles, ils ne sont invoqués formellement (cf. Tableau 1) que par environ la moitié des locataires concernés par un déménagement durant nos années de référence.

	<b>% d'entrants</b>	<b>% de sortants</b>
<b>Enjeux du parcours professionnel</b>	<b>17</b>	<b>22.6</b>
<b>Mutation professionnelle / Nouvel emploi</b>	8.44	17.5
<b>Perte d'emploi</b>		3,8
<b>Rapprochement du lieu de travail</b>	8.6	0.8
<b>Achat d'un commerce</b>		0.5
<b>Enjeux du parcours socio-familial</b>	<b>40</b>	<b>20.6</b>
<b>Naissance attendue</b>	5.2	1
<b>Début de vie de couple, mariage</b>	5.8	6.1
<b>Séparation, Divorce</b>	14.3	1.5
<b>Retour famille, pays d'origine</b>		2.5
<b>Jeune quittant le foyer parental</b>	13.5	
<b>Poursuite/Fin d'études<sup>614</sup></b>		4.2
<b>Vieillesse, Maladie</b>	1.2	3.5
<b>Décès</b>		1.8

**Tableau 1** : La précarité en acte de l'existence et ses implications sur les trajectoires résidentielles<sup>617</sup>.

Hugues Baudry©2006.

Ainsi, si les critères de mobilité résidentielles ici évoquées illustrent la nature instable de l'existence diachronique et montrent en quoi l'immobilisation de la résidence est en soi précaire d'une part, si ces données illustrent l'adaptabilité du parc d'habitations locatif et social aux ajustements diachroniques des parcours de vie individuels d'autre part, il conviendra malgré tout d'expliquer les arrivées et les départs d'environ la moitié des locataires, pour qui ces motifs existentiels « naturels » de mobilité résidentielle ne sont pas invoqués de manière explicite.

<sup>617</sup> in « Bilan d'Activité du Service du Logement de la Municipalité de Tours 2004 » et « Analyse des locataires entrés à la S.E.M.I.V.I.T. en 2003 ».

## **B) Figures stéréotypiques de la précarité liée à la mobilité résidentielle.**

### **1) Rupture dans le parcours de vie et urgence de l'immobilisation résidentielle.**

Le caractère « urgent » de l'immobilisation résidentielle est inhérent à la nouveauté d'une situation sociale, professionnelle et/ou familiale intrinsèquement liée à l'être au monde nécessitant une réorientation rapide de la trajectoire résidentielle. Aussi, si le parcours professionnel et social de l'acteur dans la société est en soi précaire, et si précisément la mise en œuvre de sa propre vie induit de franchir des étapes, certaines d'entre-elles sont subies et/ou imprévisibles, donnant ainsi naissance à des accidents de parcours, des aléas existentiels, qui supposent le plus souvent des ajustements résidentiels. Or, si le caractère inopiné de l'événement à l'origine d'un changement de situation professionnelle et sociale est déjà producteur d'une urgence vis-à-vis de la nécessité de trouver un lieu où se poser, la précarité matérielle vient exacerber cette urgence dans la mesure où la contrainte budgétaire vient limiter les choix d'orientation possibles de sa trajectoire résidentielle. En outre, si les changements brutaux du cours de l'existence se fondent souvent sur un malheur ou une détresse personnelle, l'enjeu impérieux de la recherche d'un nouveau lieu de résidence en médiatisant dans l'espace ce retournement de situation accentue ainsi les effets mentaux liés à la tournure imprévue que prend l'existence. C'est le cas de ces locataires qui ont été expropriés ou dont le logement a été repris par le propriétaire, comme Bernadette, 61 ans, qui louait un appartement privé depuis 20 ans à Chambray-les-Tours et qui a dû s'adresser à la mairie pour que celle-ci lui attribue un logement rapidement. C'est le cas de ces personnes âgées qui n'ont plus les capacités physiques pour se mouvoir aisément dans une maison, comme Paul et Madeleine, nés en 1927 et 1932 qui ont dû vendre leur pavillon de la première couronne pour ces raisons et parce qu'ils n'avaient pas une retraite suffisante pour l'entretenir. C'est la même urgence qui se surimpose à la détresse du veuvage qui fait que des hommes mais surtout des femmes quittent le logement conjugal, comme Michèle, 72 ans qui quitte Paris et entre à Mozart en 1994, pour rejoindre sa fille certes, mais aussi parce qu'alors, la loi en matière de « pension de

reversion » pour les conjoints veufs ou veuves était beaucoup plus handicapante financièrement. Expropriations, reprises du logement par le propriétaire, raisons médicales représentent certes en proportion une minorité des cas de figures à l'origine de la résidence dans le logement social, à savoir 3 % des locataires entrés à la S.E.M.I.V.I.T. en 2003, mais correspondent malgré tout à une vingtaine de parcours individuels dont l'accès au logement social renvoie à une situation d'urgence. En revanche, nettement moins minoritaires et en constante progression, (+50 % entre 1991 et 2003) sont les situations où l'entrée dans le parc social est imputable à des situations de rupture conjugale ou matrimoniale. 18,6 % des nouveaux résidents de la S.E.M.I.V.I.T. en 2003 sont séparés et divorcés, et plus de la moitié d'entre-eux sont des foyers monoparentaux. Si, ces situations ne sont pas nouvelles en soi et répondent à la vocation du logement social, elles s'amplifient.

Ainsi, en témoignent ces parcours de locataires rencontrés personnellement que nous avons évoqué et/ou évoquerons. Régine, résidant à Villandry, au sud-ouest de Tours a 40 ans lorsqu'elle s'installe à la Bergeonnerie suite à son divorce. Pierrette, 38 ans, originaire de Poitiers entre aux Rives du Cher en urgence à 38 ans, avec ses 5 enfants suite à son divorce, Janine, 47 ans, venant des Deux Sèvres, atteinte d'un cancer entre à Louis Pergaud suite à son divorce. Denise, 47 ans, née à Phnom Penh entre à Saint François avec sa fille handicapée, suite à son divorce. En 1998, Karine, 28 ans, arrive à Europe avec ses 3 enfants. Isabelle a 32 ans lorsqu'elle arrive avec son fils de 9 ans au Grand Sapaillé. Patricia s'est mariée en 1996, un an plus tard, elle et son mari décident d'adopter, ils se rendent au Vietnam, à leur retour, une trisomie est diagnostiquée sur l'enfant, le mari la quitte, elle rentre l'année d'après, à 26 ans, à Saint François. Alban est séparé et sans emploi quand il entre à 28 ans avec son fils à Vincent d'Indy aux Fontaines. Catherine a 25 ans lorsqu'elle entre à Mozart avec ses deux enfants suite à son divorce...

Les effets psychologiques auxquels renvoient la nouveauté et la brutalité de ces changements de situation matérielle, sociale et résidentielle sont appréhensibles à travers le regret et la nostalgie.

En effet, dans la mesure où ces nouvelles situations relèvent d'un détachement d'avec la situation d'avant, ont été le produit d'un événement ou d'une décision



totale ou partiellement indépendante de soi et qu'elles ont engendré des conséquences indésirables, les acteurs de ces bouleversements n'en sortent pas indemnes. « *Avant de divorcer, j'étais dans ma maison. Ma maison, mon petit jardin. C'est fini, on tourne la page* » me lance Pierrette presque 30 ans après son divorce et son arrivée à la S.E.M.I.V.I.T. comme si cette rupture datait d'hier, preuve si l'en est de la difficulté de digérer les conséquences de sa rupture conjugale et territoriale. « *Avant, j'habitais Fondettes, nous étions gardiens d'une propriété, je l'ai quitté cette maison à cause de mon divorce, parfois je le regrette* » déclare Patricia employant le pronom personnel masculin pour désigner le regret qui l'habite, c'est à dire la cause de cette absence de la maison qu'est le divorce, alors que par ailleurs l'objet de son énoncé se concentre sur la conséquence de ce dernier qu'est la séparation irréversible de la maison. C'est sa vie de couple tout autant que leur maison à Fondettes dont ils étaient, ensemble, à eux deux, les gardiens et qui concrétisait leur vie conjugale qui fondent ici la nostalgie de Patricia : une situation matrimoniale et une étape résidentielle singulières de son parcours de femme à jamais révolues.

Par ailleurs, du fait des mécanismes attributifs des logements du parc social, l'exigence de la rapidité induite par l'irruption de cette nouvelle situation personnelle à laquelle l'acteur doit s'ajuster est souvent incompatible avec l'exigence du choix qualitatif ayant trait au logement auquel l'acteur aspire, de telle sorte que dans l'urgence, l'acteur est souvent « contraint » d'accepter un logement dont la localisation et/ou la configuration ne correspond que partiellement voire aucunement à ses exigences qualitatives. Expulsée de son logement, Bernadette est locataire à P. Painlevé depuis 1999. Lors de notre entrevue, elle revient sur le commencement de son expérience de locataire à la S.E.M.I.V.I.T. : « *La mairie m'avait dit de ne pas faire la difficile, alors je ne l'ai pas fait* ». L'urgence de sa situation la mettant au pied du mur, les exigences qualitatives de Bernadette en matière de logement ont dû être occultées, pour ne laisser de place qu'à la priorité du moment qui était de se loger. L'adéquation entre l'urgence de se loger et les mécanismes d'attribution des logements du parc locatif et social est également illustrée à travers le cas de Janine.

Arrivée depuis les Deux Sèvres à Louis Pergaud sans connaître ni les ensembles de la S.E.M.I.V.I.T., ni Tours, pour être plus près de son fils suite à son divorce et du fait de son cancer, Janine revient sur cette période du début de l'occupation de son logement : « *J'ai eu beaucoup de petits problèmes après avoir fait mon contrat. J'avais*

*pas tout vu. Vous savez j'arrivais de ma province et puis bon, on prend ce qu'il y a. On m'avait dit que c'était une résidence donc je pensais que c'était mieux que ça*<sup>618</sup>. À travers ces mots, on se rend compte que l'urgence de la nouvelle domiciliation à Tours de Janine, inhérente à la régularisation de sa situation personnelle, qui plus est parce qu'elle était malade et « étrangère », a eu comme effets induits une forme d'aveuglement devant la réalité de l'offre de logement qui lui était proposée. Aveu de faiblesse et de dénuement ; dans l'urgence et dans le choc du dépaysement, on pare au plus pressé, on prend ce qu'il y a !

## **2) La contrainte budgétaire et ses implications en terme de mobilité et d'immobilité résidentielle.**

Comme on l'a vu dans la première partie, un des signes révélateurs de cette population précarisée sur le plan financier est le recours à la caution pour environ 70 % des locataires entrant dans le parc de la S.E.M.I.V.I.T. en 2003. D'autres indicateurs permettent d'en mesurer les caractéristiques. C'est le cas par exemple de la situation professionnelle des demandeurs salariés, lesquels constituent en 2003, 70 % contre 76 % en 1999 des locataires entrants, et qui ne disposent pour 17 % d'entre eux que d'un emploi précaire (C.D.D., Intérim). C'est le cas également du revenu moyen du foyer entrant à la S.E.M.I.V.I.T. En 2003, 14 % des nouveaux résidents disposent de revenus inférieurs ou égaux à 381 euros par mois soit le montant du R.M.I. (alors que les détenteurs du RMI ne constituent qu'un peu plus d'1% des locataires entrant dans le parc de la société). 25 % des foyers disposent de revenus mensuels inférieurs à 763 euros et plus de 50 % bénéficient de revenus équivalents au S.M.I.C. Enfin, 82 % des ménages ont des revenus inférieurs à 1906 euros par mois. La contrainte financière induite par la situation de l'individu sur le marché du travail participe de l'orientation de la trajectoire résidentielle dans le parc immobilier et est à l'origine, a priori, de la résidence dans le parc locatif et social où le coût du loyer est plus faible que dans le privé. Ainsi, la dépendance de l'orientation donnée à sa trajectoire résidentielle vis-à-vis de son pouvoir d'achat est inhérente à la problématique de l'habiter. Un peu plus de 5% des locataires de la S.E.M.I.V.I.T. entrés en 2003 justifient explicitement leur arrivée

---

<sup>618</sup> Cf. annexe 144.

dans le parc relativement à cet enjeu. En outre, 2,75 % des locataires en 2000 ont quitté le parc du fait du non paiement de leurs loyers à la société et/ou parce que les loyers représentaient un budget trop important par rapport à leurs revenus. Il conviendra, là encore de relativiser ces données statistiques puisqu'elles laissent supposer qu'une minorité des locataires entrants sont directement contraints de résider dans le parc de la S.E.M.I.V.I.T. du fait de leur pouvoir d'achat, alors que la contrainte budgétaire, en tant que ressource « mobilière » et au même titre que l'âge et la situation familiale, limite en soi le champ d'orientation de la trajectoire résidentielle de tous les acteurs. Autrement dit, la contrainte financière, qui découle le plus souvent d'une situation professionnelle difficile ou modeste est, il va sans dire, une réalité beaucoup plus prégnante quant aux origines de la domiciliation dans le parc résidentiel de la S.E.M.I.V.I.T. En outre, ce que ne traduisent pas ces chiffres, c'est que la précarité matérielle se répercute aussi sur le temps d'immobilisation résidentielle de l'acteur. En effet, dans une situation professionnelle précaire, la contrainte matérielle qui en résulte exclut ou repousse conséquemment dans le temps la mise en œuvre d'un changement de résidence. Quelques propos de locataires permettent d'illustrer la détermination de la contrainte matérielle sur les trajectoires résidentielles. Nous avons déjà abordé le parcours de Guy, en mal de son « pays » d'origine dont le projet d'installation en Bretagne était pour le moment compromis du fait de sa situation de chômeur. On peut, une fois n'est pas coutume revenir aussi sur le cas Janine, notre femme divorcée et malade, ayant quitté sa maison des Deux Sèvres pour se rapprocher de son fils, alors en poste sur Tours et qui, le jour de notre entrevue déclare : « *Moi j'attends que mon fils s'arrête de faire des stages, pas des stages mais disons des mutations, vous savez je ne peux pas partir à chaque fois que mon fils change de travail, mais oui, j'ai hâte de partir, ici, ça ne vaut pas la campagne, ça n'est pas rien d'être en appartement, ça vaut pas la maison* <sup>619</sup> ». Janine, qui, suite sa rupture conjugale et sa maladie, avait décidé d'orienter sa trajectoire résidentielle relativement à celle de son fils subit aujourd'hui les conséquences de cette vie par procuration, elle n'est finalement pas maître de son parcours résidentiel dans la mesure où celui de son fils est lui-même improbable. Ayant quitté son pavillon à Parthenay pour s'installer à Tours parce que son fils y résidait, Janine demeure aujourd'hui dans une ville dont son fils est absent. Ressource humaine consubstantielle de son identité, la distance de Janine d'avec son fils exacerbe aussi

---

<sup>619</sup> Cf. annexe 144.

l'absence de sa maison et de la campagne, comme si l'isolement social de Janine induit par l'« hyper-mobilité » professionnelle de son fils révélait en elle, une plus grande frustration, un dépaysement douloureux. Ainsi, alors qu'a priori Janine aurait les moyens de déménager et la volonté de le faire, en revanche, ce mouvement sans doute bienfaiteur pour elle est figé tant que la situation professionnelle de son fils sera instable. « *Nous aurions aimé partir à Rennes mais les études de nos filles ne nous ont pas permis d'épargner, et puis maintenant les loyers sont tellement chers* » lâche Germaine, 72 ans, en présence de son mari, Henri, du même âge, locataires aux Rives du Cher depuis 1980. Explicitement « coincés » à Tours à cause de sa situation financière trop modeste, ce couple de retraités est appelé à être immobilisé à Tours jusqu'à la fin de sa vie alors qu'originaires de Rennes, ils auraient souhaité y achever leur parcours de vie. C'est également indirectement la contrainte du budget qui bloque Bernard et Jeannette dans leur F5 des Rives du Cher. Adjudant chef à la retraite et employée au C.H.U. de Bretonneau en activité, le couple incarne pourtant la catégorie intermédiaire de la clientèle à laquelle la S.E.M.I.V.I.T. est censée avoir affaire : « *Deux de mes enfants sont au chômage, ils ont 21 et 27 ans et sont logés chez nous, alors pour l'instant, on reste ici. Comme je ne travaille pas, je me charge de faire les démarches administratives pour leur rechercher des aides* » me lance Bernard, pouvant justifier ainsi implicitement cette immobilisation contrainte à la fois par la charge de ses deux enfants dans le budget du couple, mais plus largement par ses préoccupations de père de famille soucieux et responsable de la situation sociale de ses garçons. Les incertitudes quant à l'avenir professionnel et l'orientation résidentielle de ces derniers dans l'œkoumène paralysant indirectement les projets résidentiels du couple. Enfin, pour en terminer avec les expressions de la détermination de la contrainte budgétaire sur les trajectoires résidentielles, prenons le cas d'Alban. Y'a-t-il une autre alternative de logement pour ce garçon de 28 ans, issu d'un milieu modeste, sans emploi, séparé, père d'un garçon de 4 ans dont il a la garde, que d'être locataire du parc social ? Dans la mesure où ses parents résident à Tours, qu'ils lui apportent quelques subsides et le soutiennent dans la garde de son fils, dans la mesure où lui et son fils sont socialisés à Tours depuis toujours, dans la mesure où des recherches d'emploi situées au delà de la distance qu'il peut financièrement parcourir journallement au regard de ses moyens pourraient l'amener, via des entretiens d'embauche, à saigner son budget d'impossibles frais de transports, d'hébergement et de bouche, la mobilité lui est-elle accessible, l'immobilisation résidentielle depuis son logement locatif et social des Fontaines n'est

elle pas plus viable, socialement et financièrement ? Devant la résidence locative et sociale, on est ainsi face à l'enjeu implacable du pouvoir d'achat, qui, s'ajoutant aux inégalités induites naturellement par l'âge et l'indépendance sociale de l'acteur dans son parcours de vie, contraint l'individu à l'immobilité résidentielle quand la mobilité lui serait d'un grand secours.

Ainsi, si la solvabilité de l'acteur est à l'origine du « choix » d'être résident du parc social, elle peut conditionner aussi l'obligation de le quitter, ce qui est paradoxal mais révélateur des enjeux commerciaux affectant la gestion immobilière y compris sociale d'une part, et elle affecte aussi d'autre part le temps de séjour de l'acteur en son logement, immobilisation résidentielle qui comme temporalité rend possible en la remettant à plus tard l'accessibilité d'une nouvelle résidence.

### **C) Le logement social : un ascenseur résidentiel... à pauvres ?**

Le fait que la population se renouvelle dans le parc locatif et social exprime le fait qu'il est un espace habitable car adaptable aux enjeux de la mobilité sociale et professionnelle, et donc qu'il ne correspond pas systématiquement pour l'acteur qui y accède à une étape résidentielle définitive. En outre, et sans que cela ne remette en cause l'idée centrale selon laquelle la domiciliation dans le parc social est liée à la contrainte budgétaire et aux logiques de l'exacerbation de la précarité existentielle qui en découle, il faut admettre aussi le fait que si l'individu en vient à résider dans le parc locatif et social dans l'urgence et/ou faute de mieux parce que faute de moyens, cela ne signifie pas qu'il soit exclu des dynamiques sociales ascensionnelles. Autrement dit, et on va le voir ici, relativement à la logique du « dit moi où tu loges, je te dirai qui tu es ? », le logement social, y compris dans les grands ensembles modernes, ne correspond pas non plus sur le plan personnel à une étape systématiquement négative, ni même exclusivement contrainte.

La problématique ici développée, en tant qu'elle se fonde sur la réalité sociale de la relation dialogique entre ascension sociale et ascension résidentielle nous oblige à relativiser un instant les représentations communes liées à la réussite sociale. En effet, si, dans nos sociétés matérialistes, cette dernière est indissociablement liée à la prospérité de l'acteur, elle ne s'y réduit pas pour autant. En ce sens, le fait pour l'acteur de trouver un nouvel emploi, de trouver l'âme sœur, de devenir parent, en tant que manifestation de la mobilité sociale s'inscrivant dans la progression diachronique de son existence expriment aussi un enrichissement de son rôle social dans la société. En cela, comme on l'a vu précédemment le fait d'entrer et/ou de quitter le parc locatif et social relativement à ces événements professionnels et/ou socio-familiaux renvoient en soi des stratégies résidentielles ascensionnelles, cristallisant le combat de l'acteur dans la réussite de son parcours de vie.

En revanche, dans la mesure où concrètement les stratégies résidentielles médiatisant l'enjeu de la réussite sociale de l'acteur ne se détachent jamais de la qualification culturelle du logement qui l'identifie, qualification à laquelle participe sa valeur immobilière, le logement locatif et social est loin de matérialiser le couronnement de l'acteur sur la scène des aspirations en matière « résidentielle ». Pourtant, il peut malgré tout en être un opérateur, comme l'exprime le tableau statistique suivant qui illustre le fait que pour plus de 20 % des locataires qui entrent annuellement à la S.E.M.I.V.I.T., l'offre de logements de celle-ci répond à leurs attentes qualitatives en matière de logement, que l'occupation de la S.E.M.I.V.I.T. constitue en soi un progrès par rapport à leur résidence antérieure d'une part et que parmi les locataires qui quittent chaque année le parc, 20 % accèdent à une résidence plus « valeureuse ».

	<b>En % des entrants</b>
<b>L' arrivée à la Sémivit comme une étape résidentielle ascensionnelle</b>	<b>24</b>
Logement trop petit ou inconfortable	14,4
Logement précaire ou provisoire	4,2
Environnement non satisfaisant	3,7
Logement non central	0,6
Logement trop grand	0,6
Logement en hôtel ou meublé	0,2
	<b>En % des sortants</b>
<b>La sortie de la Sémivit en vue d'une étape résidentielle ascensionnelle</b>	<b>21,8</b>
Achat/Construction d'une maison	14,2
Achat d'un appartement	2,3
Location maison	3,3
Location appartement (secteur privé)	2

**Tableau 2** : Le parc social : une étape dans le parcours de vie diachronique toujours déjà résidentielle<sup>620</sup>.

Hugues Baudry©2006.

Si la provenance des locataires entrant à la S.E.M.I.V.I.T. démontre en quoi être logé dans les ensembles du parc locatif et social peut constituer en soi un progrès qualitatif, elle laisse aussi supposer de l'extrême difficulté avec laquelle ces locataires ont dû composer antérieurement, comme le traduisent les cas de figure de la domiciliation à l'hôtel ou du logement précaire...Au regard du confort et des normes de l'habitabilité du logement, le parc locatif et social moderne n'est donc pas suranné pour tout le monde ; la localisation et la configuration des ensembles de la S.E.M.I.V.I.T. apparaissant ici comme porteurs de caractéristiques positives.

En outre, les motifs de sortie du parc révèlent en quoi le même parc n'est pas une fin en soi du parcours résidentiel. Ils traduisent au contraire le fait que celui-ci ne constitue qu'une halte transitoire dans la trajectoire résidentielle ascensionnelle de l'acteur d'une part et que l'établissement de sa résidence à partir du logement locatif et social n'abolit en rien le projet résidentiel d'accession à la propriété privée, de résidence dans le parc immobilier individuel et/ou privé, symboliquement plus « glorieux ». D'ailleurs, à ce titre, et relativement à la réalité de la consubstantialité de la mobilité sociale et de la mobilité résidentielle, il convient de mettre en rapport le fait que la mise en acte de ces projets résidentiels est intimement liée aux événements structurant les

parcours personnels des acteurs. En effet l'orientation de la résidence vers la propriété, vers le logement individuel, vers le marché locatif privé auxquelles répondent les trajectoires résidentielles d'1/5<sup>ème</sup> des locataires quittant annuellement le parc renvoie parfois aux mêmes motifs, qui font que d'autres entrent dans le parc locatif et social. C'est le cas de la venue d'un enfant, du début d'une vie de couple, comme si, ici, pour les acteurs concernés, il y avait incompatibilité de la résidence locative et sociale avec les événements symboliques de la reproduction sociale et familiale. Ainsi, si les motifs d'entrée ou de sortie du parc de la S.E.M.I.V.I.T. invoqués ici par les locataires ont trait à la valeur qualitative de leur habitation, c'est en tant que celle-ci matérialise parfois un changement de situation personnelle et sociale et répond partant à la stratégie que l'acteur est en mesure de déployer pour satisfaire aux impératifs existentiels de la mobilité sociale. Ainsi, Karine qui était arrivée à Europe en 1998 avec ses trois enfants suite à son divorce, quitte la S.E.M.I.V.I.T. deux ans et demi après : « *Je viens de rencontrer quelqu'un, ça se passe bien, la famille s'est agrandie (...), on part à la Membrole, on va louer une maison avec possibilité de l'acheter plus tard, ça fait longtemps qu'on en rêve (...)* ». Ainsi, si l'arrivée de Karine dans le parc locatif et social incombait à son divorce, le renouveau dans sa vie de femme et de mère de famille qu'induit la rencontre d'un nouvel homme dans sa vie se répercute dans une réorientation ascensionnelle du lieu et de la configuration de son logement. En outre, on observe également le rapport corrélatif entre la relation amoureuse encore incertaine du couple et le caractère locatif du logement vers lequel ils se destinent témoignant de la mise en œuvre d'une stratégie prudente mais réfléchie de mise en œuvre d'un projet commun. Ce qu'il convient de noter enfin, c'est que pour les locataires qui parviennent à assouvir l'objet ultime de leur projet résidentiel, à savoir accéder au statut de propriétaire d'une part, d'une maison individuelle en majorité d'autre part, l'étape dans le parc locatif et social a été un opérateur décisif. En effet, et on se trouve ici devant l'utilité fondamentale du parc locatif et social devant le « droit social » à l'ascension résidentielle, c'est que cette étape dans un logement à loyer modéré correspond à un choix stratégique ; le séjour dans le logement « S.E.M.I.V.I.T. » recouvrant alors la fonction du compromis résidentiel, c'est à dire qu'il devient en quelque sorte l'espace sacrificiel, celui, par et dans lequel l'existence doit se fixer un temps pour que la satisfaction du projet de résidence soit de l'ordre du possible. L'usage du parc locatif et

---

<sup>620</sup> in « Bilan d'Activité du Service du Logement de la Municipalité de Tours 2004 » et « Analyse des locataires entrés à la S.E.M.I.V.I.T. en 2003 » .



social est la condition pour que les mieux lotis parmi les plus modestes puissent satisfaire au mythe de la propriété privée et de la maison individuelle, symbole de la réussite sociale dans les sociétés individualistes. C'est en effet en tant qu'étape résidentielle consentie et comme condition à la réalisation d'un projet résidentiel que les locataires de la S.E.M.I.V.I.T. s'apprêtant à devenir propriétaires d'un pavillon explicitent leurs parcours dans le « logement social » : « *On fait construire à Notre Dame d'Oé, ce sera à nous, on aura un jardin, on avait ce projet dès le début, de toute façon, on est jamais là le week-end, on part systématiquement dans la famille* » déclare Violaine, 32 ans, mère de deux enfants, dont le mari était locataire à la S.E.M.I.V.I.T. avant qu'il ne la rencontre, soit depuis 11 ans. Si elle explicite rapidement ses valeurs et normes de qualification de la propriété et du pavillon, elle rend également compte du fait que leur séjour à la S.E.M.I.V.I.T. a été pensé relativement à ce projet, que finalement, leur étape dans le parc social n'a été constructive que parce qu'ils savaient qu'elle était transitoire. La deuxième partie de l'énoncé renforce l'idée de l'utilité exclusivement fonctionnelle du logement et illustre le caractère sacrificiel de ce séjour. Le fait que Violaine me fasse part de leurs absences assidues pour justifier en quelque sorte de leur départ et de leur projet, comme si ce détachement était un facteur légitimant leur stratégie alors qu'il en est un effet, est révélateur d'une non identification territoriale du couple à son logement, lequel n'a constitué jusqu'à lors qu'un domicile « alimentaire » ! De la même manière, c'est en tant qu'incombrant à un projet résidentiel réfléchi que Françoise justifie le séjour de son couple à la S.E.M.I.V.I.T. et leur départ du Grand Sapaillé : « *Nous achetons une maison à Chanceaux-sur-Choisille, c'était notre projet initial* ». Abordons enfin, le parcours de Jeanne, 41 ans, fonctionnaire, veuve et maman de 2 enfants. Elle achète une maison à Joué-les-Tours. Lui demandant ce que représentait pour elle ce départ, Jeanne me répond : « *Eh bien, ça correspond à une étape importante pour moi et mes jumeaux, ils vont pouvoir profiter du jardin. Vous savez, mon mari et moi habitons une petite maison. Quand nous avons su que nous allions avoir des jumeaux, nous avons fait une demande à la S.E.M.I.V.I.T. en pensant qu'un jour nous occuperions à nouveau une maison dont nous serions propriétaires. Mon mari est décédé, mais je poursuis notre projet* »<sup>621</sup>. Cette réponse montre encore une fois en quoi l'accession à la propriété est prégnant et synonyme de réussite individuelle, en quoi il est intrinsèquement lié à

---

<sup>621</sup> Cf. annexe 146.

l'épanouissement de l'existence et au cœur de l'expérience diachronique de l'acteur dans les sociétés modernes. On réalise ici que la concrétisation du projet résidentiel du couple par Jeanne malgré le malheur de son veuvage est significatif d'une satisfaction plurielle. C'est à travers la figure du jardin qu'elle évoque la réalité matérielle concrète de ce projet de vie qu'est la maison. C'est dépendamment des besoins de ses enfants que cette étape semble à ses yeux importante. La satisfaction qui apparaît la plus grande pour elle n'est finalement pas matérialisable puisque c'est la satisfaction mentale d'avoir obtenu une victoire sur la mort de l'être qui a partagé sa vie et d'avoir gagné seul le pari de l'accession à la propriété. En outre, ce témoignage montre que l'étape à la S.E.M.I.V.I.T. a représenté pour Jeanne et son mari un compromis, un « recul » dans leur parcours résidentiel, incombant à l'arrivée de jumeaux, à élever en même temps d'une part, et que le spectre de la propriété n'a jamais cessé d'être présent dans leur projet commun d'autre part. Passer par le logement social était la condition pour que la famille accède à la propriété.

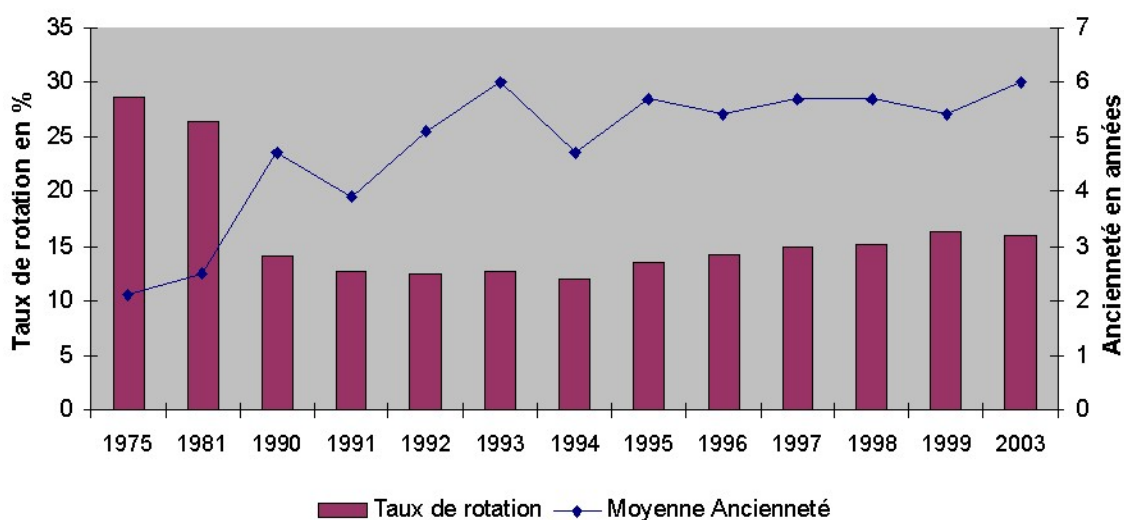
Si l'étape dans le parc locatif et social n'est pas une fin en soi en terme d'aspirations résidentielle, elle constitue malgré tout, pour ceux pour qui la contrainte du pouvoir d'achat est la plus grande, un espace pouvant matérialiser un progrès ou une amélioration dans le parcours résidentiel d'une part, une étape stratégique à la réalisation du projet de vie que concrétise l'accession à la propriété d'autre part. Cette dernière réalité permet ainsi d'appréhender en quoi ce « choix » de domiciliation est avant tout un choix de temporalité avant d'être un choix de géographicit . Je m'explique ; la r sidence dans le parc locatif et social,   partir du moment o  elle est envisag e dans la perspective d'un d part et/ou de la r alisation d'un projet r sidentiel diachronique n'est accept e, support e, tol r e que parce qu'elle est temporaire, elle ne constitue finalement jamais l'espace dans lequel le locataire se reconna t, celui-ci s'identifiant socialement dans ce logement qu'il proj te d'occuper plut t que dans celui qu'il occupe, par d faut, dans le pr sent.

**D) L'influence de la conjoncture économique sur les stratégies résidentielles des habitants du parc social, l'exacerbation de la précarité à travers les temporalités d'occupation des logements : du caractère temporaire au caractère permanent de l'immobilisation résidentielle.**

**1) Un renouvellement de population affaibli, des séjours plus longs.**

Si la rotation dans l'habitat et le renouvellement de population qui en résulte sont consubstantiels de l'habiter, ce mécanisme est également directement influencé par le contexte sociétal qui affecte l'acteur social. Aussi, si la fonction de l'habitat locatif est de répondre de manière temporaire aux différentes étapes de l'existence, qui, sur le plan personnel et/ou professionnel, inscrivent l'individu dans une situation de précarité, il s'avère que le contexte sociétal définissant les possibilités de se retrouver dans une telle situation se surimpose aux manifestations structurelles de l'instabilité de l'existence diachronique individuelle. Autrement dit, il existe un contexte commun qui fait qu'en certaines périodes, les gens quittent moins vite et en moins grand nombre leur logement et inversement, un contexte favorable à la rotation.

Compte tenu de la nature des habitations concernées, à savoir leur propension à s'ajuster à des étapes personnelles transitoires liées à la précarité naturelle des parcours de vie individuels, la rotation dans le parc immobilier locatif correspond à des dynamiques allant dans l'ordre des choses. Au regard de l'évolution du renouvellement de population affectant la S.E.M.I.V.I.T. depuis 30 ans (cf. graphique 1), on observe et ce, en dépit des deux idées générales selon lesquelles les acteurs sont de plus en plus mobiles géographiquement du fait des manifestations de la mondialisation d'une part et de moins en moins enclins à être logés dans les unités résidentielles d'habitation de type grand ensemble du fait de leur déqualification générale d'autre part, qu'au contraire, la rotation est quasiment deux fois moins importante aujourd'hui qu'en 1975 et que les usagers du parc locatif et social restent en moyenne 3 fois plus longtemps dans leur logement aujourd'hui qu'il y a 30 ans.



**Graphique 1** : Évolutions comparées du taux de rotation et de l'ancienneté moyenne des locataires sortants, 1975-2003.

Hugues Baudry©2006.

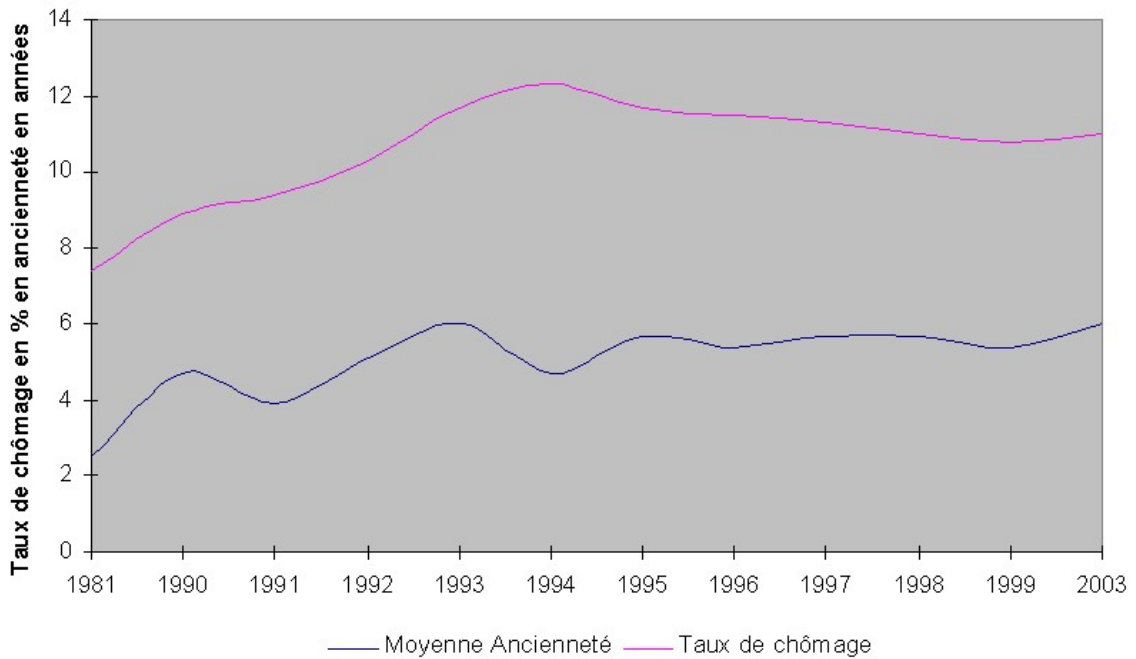
À partir de ce graphique, dont les données proviennent d'un traitement statistique des archives de la S.E.M.I.V.I.T.<sup>622</sup>, on constate donc en effet que le parc était beaucoup plus sujet aux mouvements lorsqu'il était récent qu'après 30 années d'existence et que les locataires restent dans leur logement 4 années de plus en moyenne actuellement qu'il y a 30 ans. Ainsi, la corrélation entre ces deux variables<sup>623</sup> traduit le phénomène selon lequel il existe un contexte général influençant les trajectoires résidentielles, tel, qu'en certaines périodes les gens quittent massivement et plus rapidement le parc locatif et social dans lequel elles résident. Autrement dit, si la rotation dans le parc est naturellement liée à l'instabilité diachronique de l'existence individuelle, c'est à dire à des étapes charnières du parcours social et professionnel individuel, la temporalité de cette période de transit est intrinsèquement liée à un contexte commun.

Or, si l'on prend comme indicateur statistique révélateur de la santé d'une société, le taux de chômage, c'est à dire l'indice cristallisant les potentialités qu'offre le marché

<sup>622</sup> Données calculées sur la base des états des lieux de sortie réalisés par la société pour l'ensemble des résidences gérées.

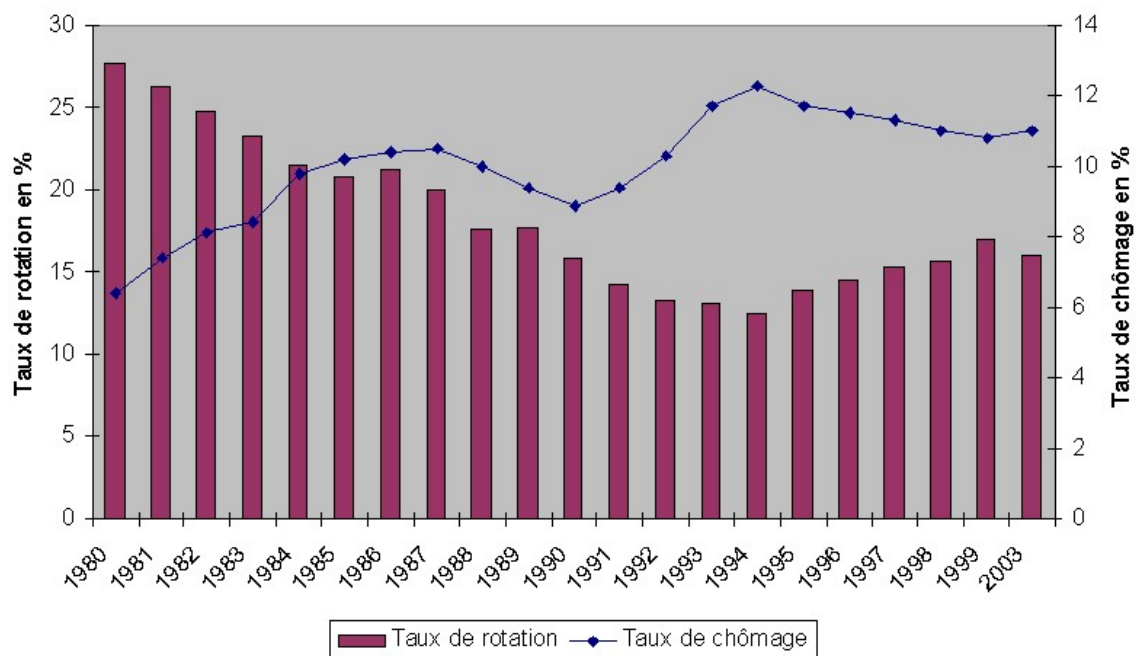
<sup>623</sup> Le taux de corrélation qui mesure l'intensité de la relation entre les deux variables est de  $-0,83$ , le modèle de régression est donc très significatif.

du travail pour réussir socialement, on se rend compte qu'effectivement plus la conjoncture économique est favorable, moins les locataires de la S.E.M.I.V.I.T. séjournent longtemps dans leur logement (cf. graphique 2) et plus le renouvellement de population est intense (cf. graphique 3). Il y a donc un effet d'inertie du contexte économique sur les trajectoires résidentielles, qui précisément, du fait des logiques de la mondialisation qui mettent en concurrence les compétences humaines planétaires affectent « préférentiellement » ceux qui sont les plus fragiles sur ce marché. Le parcours de Lucile, 36 ans, locataire du même F2 à Saint François depuis 1989 illustre cette problématique. « *Je n'ai pas à me plaindre parce qu'en ce moment je travaille, je ne suis pas mal pour l'instant mais je pense quand même acheter une maison assez loin de Tours, sinon c'est trop cher, Fondettes, trop cher, Azay le Rideau, ça va* ». Aussi après une quinzaine d'année, le logement de Lucile reste une étape résidentielle d'un instant comme si elle s'estimait chanceuse d'être toujours en prise avec la réalité malgré l'instabilité de son parcours professionnel, comme si l'agitation d'une vie marquée par la précarité avait transformé sa perception du temps et relativisé ses projets de réussite sociale et résidentielle. Pourtant, ceux-ci sont encore présents comme en témoigne le désir avoué de maison même si l'enjeu du coût induit par l'accession à la propriété dont elle a conscience constitue un facteur limitatif de l'orientation géographique à donner à ce projet. Or, c'est précisément ce facteur qui se répercute relativement à ses revenus d'ouvrière monteuse sur le temps qui lui est nécessaire pour épargner et conséquemment sur le temps qui l'assigne dans son logement « bon marché » de la S.E.M.I.V.I.T.



**Graphique 2 :** Évolutions comparées du taux de chômage en France et de la durée d'occupation moyenne des logements par les locataires de la S.E.M.I.V.I.T., 1981-2003.

Hugues Baudry©2006.



**Graphique 3 :** Évolutions comparées du taux de rotation dans les résidences de la S.E.M.I.V.I.T. et du taux de chômage français, 1980-2003.

Hugues Baudry©2006.

Ainsi, les stratégies résidentielles sont intimement liées au contexte économique, à la façon dont les gens appréhendent l'avenir et adaptent leur résidence relativement à la conjoncture même si la rotation, encore une fois, est avant tout le produit de l'habiter comme processus d'ajustement de la résidence aux étapes de l'existence, ajustement individuel que n'abolissent pas les dynamiques économiques. Quoi qu'il en soit, c'est précisément dans un contexte où la précarité structurelle naturelle de l'existence est exacerbée par une précarité conjoncturelle sociétale que la rotation est la moins intense et les temps de séjour les plus longs. Il est ainsi possible de mettre en rapport la baisse constante de la rotation dans le parc de la S.E.M.I.V.I.T. avec la montée inexorable du chômage jusqu'au plus fort de la crise (1994) et la baisse progressive et relative de celui-ci depuis dix ans avec la reprise des mouvements. Cette corrélation significative permet donc de montrer l'influence partielle de la conjoncture économique sur les trajectoires résidentielles des résidents<sup>624</sup>.

Ce qu'on peut également relever, c'est le paradoxe selon lequel c'est quand le contexte sociétal est le moins favorable à la mobilité et le plus propice à la précarité que l'offre de logements sociaux disponibles est la moins importante. Ainsi, si la rotation dans l'habitat locatif cristallise comme processus l'habiter en acte des acteurs en prise avec une situation existentielle transitoire, elle se structure dans le cadre de l'habitat locatif et social à partir des acteurs les moins armés voire les plus démunis pour sortir de cette précarité. C'est en effet ce que révèle l'acuité de ces dépendances du temps d'occupation du logement et de l'intensité du renouvellement de population dans l'ensemble du parc vis-à-vis du contexte socio-économique commun. Plus précisément la prolongation du séjour de l'acteur en son logement en période de crise et l'inertie sur l'offre de logements disponibles qui en découle témoignent de l'interaction nécessaire entre l'acteur et la résidence, interaction de l'individu avec son expérience personnelle et interaction de l'acteur avec le contexte sociétal qui définissent l'orientation de la stratégie habitante dans l'espace et qui font de l'habitat locatif et social un espace

---

<sup>624</sup> On se rend compte d'une manière générale que sur ces 30 dernières années, 15 à 30 % du parc se renouvelle chaque année. Or, si l'on considère la période de récession la plus forte de cette période, à savoir la période 1992-1995 et que l'on appréhende le nombre minimum de départs comptabilisés au niveau de chacune des résidences sur une de ces quatre années « noires », on obtient un taux de rotation annuel jamais observé en 30 années de gestion d'environ 11%, équivalant à un nombre de 430 logements quittés annuellement sur les 3911 qu'en compte le parc. Aussi, ces 11% par an pourraient être le seuil minimum de rotation structurelle induite par la fonction de l'habitat locatif dans la pratique résidentielle actorielle

habitable, c'est à dire un espace à partir duquel l'acteur rayonne pour subsister et exister.

## 2) Des stratégies opportunistes : les trajectoires résidentielles internes au parc locatif et social.

Si l'exacerbation de la précarité affectant les usagers du parc locatif et social s'exprime à travers la prolongation de leur temps de séjour dans leurs logements, elle s'exprime aussi plus largement dans la mise en œuvre de stratégies opportunistes inhérentes aux étapes de l'existence diachronique de l'acteur, qui consiste à ce que la mobilité sociale de ce dernier qui se médiatise spatialement par la mobilité résidentielle s'effectue sur le temps long à l'intérieur du parc social. En effet, comme l'illustre le tableau suivant, il s'avère qu'environ un quart des locataires qui entrent annuellement à la S.E.M.I.V.I.T. étaient déjà usagers du parc locatif et social local et qu'également un quart des locataires qui annuellement quittent leur logement de la S.E.M.I.V.I.T. poursuivent leur parcours dans ce dernier. Ainsi, non seulement le temps d'occupation moyen du logement augmente, mais l'offre du parc social est sollicitée par un quart de ses usagers pour y réaliser un temps long de leurs parcours de vie.

	<b>% des entrants</b>
<b>Locataires entrants déjà usagers du parc locatif et social</b>	<b>25,63</b>
Locataires d'un logement de la Sémivit	16,41
Locataires d'un autre bailleur social	9,22
	<b>% des sortants</b>
<b>Locataires sortants poursuivant leur trajectoire dans le parc locatif et social</b>	<b>23,26</b>
Demande d'échange pour un logement plus grand dans la même "résidence" de la Sémivit	9,87
Demande d'échange pour un logement plus petit dans la même "résidence" de la Sémivit	0,76
Demande d'échange pour un logement plus grand dans une autre "résidence" de la Sémivit	5,06
Demande d'échange pour un logement plus petit dans une autre "résidence" de la Sémivit	0,5
Demande d'échange pour un logement de même type, dans la même résidence avec balcon	0,25
Demande d'échange pour un logement de même type, dans la même résidence, en étage	0,5
Demande d'un logement auprès d'un autre bailleur tourangeau	6,32

**Tableau 3 :** L'enchaînement de l'existence à la résidence locative et sociale : un révélateur de la précarité ?<sup>625</sup>

Hugues Baudry©2006.

<sup>625</sup> Données quantitatives in « Bilan d'Activité du Service du Logement de la Municipalité de Tours 2004 » et « Analyse des locataires entrés à la S.E.M.I.V.I.T. en 2003».



Enregistrés comme arrivées et départs du fait du coût causé par la période de vacance<sup>626</sup>, ces mouvements internes au parc locatif et social montrent encore une fois l'adaptabilité de ce dernier à la mobilité sociale des acteurs en situation sociale, et/ou professionnelle et/ou financière modeste voire précaire. Les exemples rencontrés de ces résidents accrochés au parc locatif et social, enchaînés à lui sont nombreux. Pourtant, comme on va le voir, bien que dans la majorité des cas ce soit la contrainte budgétaire qui paralyse la mise en œuvre d'une véritable réorientation de la trajectoire résidentielle de ces « fidèles » du logement social, il n'empêche que cette contrainte majeure n'abolit jamais vraiment la perspective idéale du projet résidentiel socialement salubre qu'est l'accession à la propriété même s'il est évident qu'en retardant toujours cette échéance glorieuse, la certitude qu'elle arrive s'affaiblit. Avant de se marier, Guy et Laetitia vivaient dans un F2 à Saint François, de là ils sont arrivés dans un F3 à la Bergeonnerie en 1996 en vue de la naissance de leur premier enfant. En 1998, ils ont fait la demande d'un F4, en vue de la naissance de leur deuxième enfant. Ils occupent ce logement depuis lors, qu'ils n'ont à ce jour pas encore quittés. Quatorze ans à la S.E.M.I.V.I.T. passés dans trois logements différents, une situation professionnelle instable pour Guy, toujours demandeur d'emploi, et malgré ça, toujours ce projet qui n'en finit de se concrétiser, lequel était formulé par Guy en 2000 de la sorte : « *on a prévu aucun changement dans l'avenir proche, comme tout le monde on aimerait acheter ou faire construire* », prouvant encore une fois de la consubstantialité de l'ascension résidentielle et du parcours de vie. Stéphanie et Romuald ont vécu quatre ans dans un F3 aux Fontaines avant de faire la demande d'un F4 à Louis Pergaud afin de se rapprocher du nouveau lieu de travail de Romuald (changement de programme) et du fait de la naissance d'un deuxième enfant (changement de taille). De la même manière, leur parcours à la S.E.M.I.V.I.T. est motivé par un même objectif ultime : « *On restera locataire ici jusqu'à ce que l'on puisse acheter une maison* ». Maria et son mari sont entrés avec leur premier enfant à Vincent d'Indy aux Fontaines en 1990, dans un F3. En 1995 ils ont fait la demande pour un F4 dans le même immeuble. Son mari se mettant à son compte, ils font la demande en 2001 d'un F5 afin d'avoir une pièce de plus pour faire un bureau.

---

<sup>626</sup> Ce qui permet de préciser que c'est quand les locataires subissent le plus le coût de la vie que la rentabilité des bailleurs est la plus forte ! Au delà du manque à gagner induit par la vacance en elle-même, c'est le « rafraîchissement du logement » en partie à la charge du bailleur (1 million d'euros par an en moyenne depuis 2000 à la S.E.M.I.V.I.T.) qui a un coût.

Une fois n'est pas coutume, on retrouve la même visée : « *Dans l'avenir, on souhaite acheter une maison à rénover, on sera propriétaire* », me dira Maria, d'avance fière de son projet. De même, Thierry, 31 ans revient sur le parcours de son couple à la S.E.M.I.V.I.T. : « *ça fait six ans qu'on est aux Fontaines. On a fait quatre appartements, en commençant par du F1 bis jusqu'au F3, 2 à Mozart, 2 à Vincent d'Indy (...) avant, moi j'étais chez mes parents, ma femme, elle, était à Paul Painlevé (...)* » et me dévoile ses projets, au sein duquel la figure de la maison devient imaginaire, tant l'échéance de sa concrétisation est encore incertaine « *on demandera bientôt à échanger pour un Painlevé, pour un F4, on va avoir un deuxième enfant et ma femme aime bien, sinon, on imagine bien devenir propriétaire sur Tours ou aux limites de Tours et Saint Pierre ou Tours et Saint Cyr (...)* ». Deux parcours enfin sont symboliques des trajectoires résidentielles des usagers du parc social. Ainsi en est il du parcours de Brigitte, 28 ans, bénéficiaire d'un Contrat Emploi Solidarité dans un établissement hospitalier : « *J'ai vécu à la Bergeonnerie Est de 5 à 22 ans, c'est un quartier sympa, j'y ai toujours des amis, mes parents...j'aimais bien mais je ne voulais pas y rester, je voulais mon indépendance (...) ça fait un mois qu'on est là (un F3 à Mozart), avant on est resté trois ans et demi dans un F2, c'était sur le même pallier (avec son conjoint, ouvrier dans une boulangerie industrielle) (...) on compte rester dans ce logement environ dix ans, ensuite on a envie de faire construire (...) pas trop loin de la campagne, pas trop loin de la ville (...) à 15 minutes du centre-ville pas plus, vers Rivarenne, Ballan.* » Après avoir passé son enfance, son adolescence dans le logement social, c'est également dans celui-ci que Brigitte a débuté sa vie de couple et qu'ensemble, avec son conjoint, ils ont prémédité de rester encore 10 ans. Sans regret ni déception, c'est de manière raisonnée qu'ils anticipent sur leur projet de résidence, en ayant conscience du temps dont ils vont avoir besoin pour devenir propriétaire sur le territoire tourangeau, là où sont ses parents, ses amis, ses repères identitaires.

## **E) L'orientation du « choix » du lieu de résidence liée à la réalité matérielle et à la gestion immobilière du parc locatif et social : la liberté d'habiter dans la contrainte du marché.**

Si tant est que l'on puisse parler à proprement parler de choix en matière de lieu de résidence, la configuration matérielle du parc locatif et social et les principes de sa gestion immobilière, eux-mêmes participent de l'orientation des choix des acteurs accédant au parc concerné.

On peut relever, quatre facteurs de modulation de la liberté d'habiter des demandeurs de logements sociaux, éléments d'ajustement qui sont indépendants de l'acteur mais qui nécessairement orientent sa stratégie.

- Le premier de ces modulateurs renvoie au nombre, à la localisation et à la configuration sociale et fonctionnelle de l'environnement des unités habitation sociales et de ces unités elles-mêmes dans l'espace. De la variété des implantations établies dépend la diversité des choix possibles d'ajustement du demandeur à l'offre qu'on lui présente. Dans tous les cas, au regard des impératifs fondamentaux qui l'habitent, le demandeur du logement social doit composer avec la réalité matérielle du parc lui-même pour trouver parmi les unités d'habitation dans lesquelles il peut prétendre se poser, un centre répondant au mieux, à travers le capital spatial que ce logement structure et au regard des ressources spatiales dont l'individu dispose, aux enjeux vitaux et sociaux qu'il doit personnellement satisfaire. Or, si cette stratégie est consubstantielle de l'habiter, et si conséquemment aucun habitant n'y échappe, la recherche du lieu de résidence s'établit ici dans les limites physiques du parc lui-même. Aussi, apparaît ici une des premières contraintes pour l'accédant au parc social : que ce dernier soit composé d'une offre qui répondent quantitativement et qualitativement au nombre d'ayant droits et aux enjeux fondamentaux de l'expérience habitante ; d'où l'enjeu de politiques de l'habitat volontaristes et éclairées.

- L'autre contrainte directement liée à la gestion immobilière du parc social provient du mécanisme d'attribution des logements sociaux reposant sur l'adéquation du type du logement demandé avec la composition du foyer demandeur de telle sorte donc qu'au delà de l'orientation limitée de la localisation et de la configuration de l'espace de résidence dans le parc social à proprement parler, le choix sera aussi conditionné par la structuration par type de logements des différentes résidences. Ainsi, par exemple, un couple sans enfant souhaitant résider dans telle résidence, sera contraint de renoncer à son souhait et de se replier sur une autre résidence si l'habitation souhaitée initialement ne contient pas de logement de type 2 auquel il peut seulement prétendre. En outre, au delà de cette contrainte pour le demandeur, ce mécanisme attributif normatif a des répercussions essentielles sur la socialité résidentielle. On y reviendra dans la mesure où pour le moment nous ne présumons pas de la configuration formelle de l'unité résidentielle habitation en jeu.
- La contrainte de la satisfaction de la demande liée à la dynamique globale de la rotation affectant la gestion locative. La disponibilité en logement dépend des stratégies des occupants, autrement dit pour entrer dans telle résidence de son choix, l'acteur doit attendre qu'un logement du type auquel il a droit se libère. Aussi, au delà de l'incertitude du délai d'attente qui peut contrevenir à l'urgence de l'accès au logement d'un individu n'ayant pas nécessairement les moyens d'envisager autre chose, se trouve aussi la variable aléatoire que le choix du demandeur puisse être simplement un jour satisfait.
- La dépendance de la rotation avec le contexte conjoncturel qui fait que dépendamment de la conjoncture économique les locataires restent plus ou moins longtemps dans leur logement et que, partant, plus ou moins de logements se libèrent. Or, la contrainte propre à ce phénomène naît de son paradoxe à savoir que c'est dans les périodes où la conjoncture est la moins bonne et où les demandeurs potentiels sont partant les plus nombreux que les demandes pouvant être satisfaites sont les moins nombreuses. Ainsi, la contrainte de la satisfaction de la demande en logement social est plus grande quand le contexte sociétal encourage le besoin. Cela signifie par ailleurs que se cristallisent avec acuité dans les habitations concernées les manifestations d'exacerbation de la précarité, sous toutes ses formes.

Ainsi, si l'habitat locatif et social répond aux nécessités diachroniques de l'ajustement résidentiel individuel, il est soumis à des mécanismes de régulation et de gestion locatives qui contraignent la liberté d'y avoir accès et de pouvoir disposer de n'importe quel logement à n'importe quel moment. En outre, le demandeur de logement social devra ajuster son choix de résidence à l'offre locale dont il peut potentiellement disposer, c'est à dire autrement dit, que le capital spatial que structure la localisation et la configuration du logement dont l'acteur a besoin dans la praxis synchronique de l'habiter sera tributaire de la localisation et de la configuration des unités locatives et sociales implantées dans l'espace urbain où il est présent et auxquelles il est contraint d'accéder.

## **Conclusion**

### ***La nécessité de relativiser l'évaluation de la demande en logement locatif et social au regard du parc social lui-même.***

Une des représentations communes généralement admise dans nos sociétés renvoie à l'idée que l'indépendance de l'individu dans la société se manifeste par une aptitude plus grande à la mobilité résidentielle. Le célibat et la jeunesse étant valorisés en tant que pourvoyeurs de liberté, cette idée mérite d'être relativisée. Si, comme nous l'avons abordé dans la partie précédente, l'âge et la situation sociale de l'acteur influencent naturellement l'accessibilité des ressources spatiales individuelles, autrement dit, si un acteur jeune, bien portant et n'ayant pas de responsabilités sociales vis-à-vis d'autrui dans sa vie privée a plus d'opportunités d'être mobile spatialement dans la synchronie de son existence et moins de prétextes susceptibles de le retenir durablement en un point de l'œkoumène dans la diachronie de sa vie, il n'empêche, comme nous l'avons vu, que ces critères d'âge et d'indépendance familiale ne sont pas suffisants et n'abolissent pas l'enjeu de l'identification territoriale de l'individu de telle sorte que l'acteur, même jeune, libre et ayant les moyens d'aller résider là où bon lui

semble, est toujours déjà enclin à rester connecté, voire à résider là où demeurent les lieux et les êtres de son habitat personnel. Le fait que 75 % des locataires qui entrent et quittent la S.E.M.I.V.I.T. chaque année résident et vont résider dans l'aire métropolitaine tourangelle, alors que 50, 69 et 70 % d'entre eux sont respectivement célibataires, ont moins de 35 ans et sont des foyers sans enfants prouvent que la mobilité de la résidence extérieure au territoire local est minoritaire. Le fait d'être jeune et dans une situation sociale dégagée de responsabilités familiales ne suffisant pas à rendre accessible n'importe quel point de l'œkoumène dans lequel l'acteur contemporain vit. En même temps, ces statistiques qui font des jeunes célibataires ou couples sans enfants les acteurs principaux du renouvellement de population permettent au contraire de confirmer l'idée que la mobilité résidentielle des acteurs jeunes et sans responsabilité familiale est plus intense que pour leurs aînés et/ou les foyers parentaux. Aussi, relativement à la précarité de l'existence qui est consubstantielle de la jeunesse de l'acteur correspondant, en terme d'immobilisation dans la résidence, des temporalités de court à moyen terme. Quand l'acteur est jeune, qui plus est s'il vit seul comme 50 % de la population concernée, les événements susceptibles de nécessiter une réorientation du lieu de résidence sont plus probables qu'à un âge plus avancé et/ou quand l'acteur a des responsabilités familiales en général, parentales en particulier.

Ainsi, si les processus de l'habiter, via le renouvellement de population, affectent l'espace habitable du parc social, de manière dialogique, compte tenu des mécanismes de l'attribution qui le régissent d'une part, compte tenu des types de logements qui le constituent d'autre part, certaines unités d'habitation seront également plus sujettes au renouvellement. La configuration de l'espace habitable qu'est l'immeuble portant en lui les conditions d'une rotation plus grande au regard des principes de la gestion locative. Aussi, la sur représentation des jeunes, célibataires, couples sans enfants vis-à-vis de la rotation s'explique certes relativement au fait que l'âge et la situation familiale rendent potentiellement les acteurs plus libres dans leur maîtrise de la distance, mais cela s'explique aussi par le parc de la S.E.M.I.V.I.T. lui-même qui est constitué à 40 % de petits logements (Types 1 et 2) qui ne sont accessibles qu'à des célibataires ou des couples sans enfants.

D'une manière générale, l'évolution quantitative de la demande en logements locatifs sociaux sur l'agglomération de Tours établie par l'Atelier d'Urbanisme de la Ville de Tours sur les bases du nombre de dossiers présentés dans les différents

organismes et services du logement municipaux de Tours et de sa première couronne indique un affaiblissement de la demande, net entre 1994 et 2000 (-94%), se stabilisant à environ 5000 demandes par an depuis 2000<sup>627</sup>. Cette évaluation de la demande mérite d'être relativisée dans la mesure, donc, où seule la demande déclarée est prise en compte et où partant celle-ci n'est mesurable qu'au regard de l'offre. En effet, le nombre de ménages mal logés, non logés, le nombre de demandeurs dont la demande n'est pas satisfaite à temps et qui se tournent vers un bailleurs privé et/ou le nombre d'acteurs qui pourraient potentiellement se déclarer demandeurs si l'offre de logements sociaux sur l'agglomération était différente ne peuvent être mesurés. Quoiqu'il en soit, il n'y a pas trop de logements sociaux sur l'Agglomération tourangelle même si au vue de son parc social, elle est « foncièrement accueillante ». Il ressort également de cette analyse quantitative que 65 % / an en moyenne des dossiers enregistrés portent sur une demande de logement social sur la commune de Tours. Or, si cette pression sur la ville-centre témoigne sans aucun doute d'un besoin de centralité (on y reviendra dans un instant), c'est également au regard de l'offre que ce constat s'impose puisque le parc social tourangeau est en volume et en proportion le plus important de l'agglomération quantitativement d'une part et qu'il n'y a pas de différence qualitative flagrante entre l'offre tourangelle et celle de ses communes limitrophes d'autre part. On peut supposer en effet que s'il existait une offre de logements sociaux d'habitat individuel ou de petites unités d'habitations collectives répondant mieux aux enjeux de l'habiter contemporain dans une autre commune de l'agglomération et au-delà de la première couronne, le volume et l'orientation géographique de la demande locale en matière de logement social seraient différents. Ainsi c'est parce que l'offre locale est celle-là, tant en nombre de logements disponibles, que dans leur répartition et leur localisation dans l'agglomération, le type de logements accessibles, leur confort...que le profil de la demande qui y en résulte est celui là. Cela étant dit, le logement étant une ressource consubstantielle de l'habiter, la demande de logement social, elle-même en tant que démarche administrative, et les critères de « sélection » d'habitation validés par les demandeurs sont à appréhender comme la mise en œuvre de l'ajustement stratégique de l'acteur à l'espace du logement social dont il peut potentiellement disposer. Autrement dit, dans la double contrainte que leur imposent leur budget et le capital spatial du parc

---

<sup>627</sup> in « Fichier commun de la demande en logements locatifs sociaux » de l'Agglomération de Tours centralisant les demandes présentées par la Préfecture, le CIL 37, l'armée, et Touraine Logement ainsi

social, reste au demandeur le choix crucial de la situation du lieu de résidence ; la situation centrale de celui-ci pouvant alors être un critère normatif signifiant. Cette liberté de choix, non systématique si l'on considère qu'au delà des deux contraintes mentionnées les délais d'attente entre la demande et l'attribution peuvent obliger le demandeur à revenir sur ses souhaits initiaux voire à renoncer à sa demande, permet donc de comprendre les mécanismes des stratégies résidentielles en jeu dans le parc du logement social. D'une manière générale, le demandeur de logement social connaît suffisamment le parc pour ajuster sa demande à l'offre et le mode de fonctionnement du parc social est « suffisamment » souple pour que ce dernier soit adaptable aux stratégies du demandeur.

Les unités d'habitations de la S.E.M.I.V.I.T. sont habitables en tant qu'elles répondent de fait aux ajustements résidentiels qu'impliquent les trajectoires existentielles diachroniques des acteurs y séjournant. En même temps, du fait de leur propriété locative et sociale, elles assurent leur fonction dépendamment de la contrainte du pouvoir d'achat des acteurs demandant à y accéder et ou à en sortir ; contrainte majeure qui exacerbe la nature précaire de l'existence qui se manifeste dans la difficulté de maîtriser au présent la distance qui sépare physiquement l'acteur de ses ressources mentales, vécues, actuelles, à venir.



### **III / Centralité et habitabilité de l'espace : de la résolution du problème de l'accessibilité des ressources spatiales ?**

Les unités résidentielles d'habitation de la S.E.M.I.V.I.T. répondent mécaniquement aux enjeux de l'existence, qui, dans la diachronie du parcours de l'acteur, font que ce dernier est cycliquement mobile dans l'œkoumène. En cela, ils sont habitables, car servent le processus de l'habiter. Produit du compromis entre des impératifs vitaux et sociaux, la mobilité comme trajectoire de vie, toujours déjà résidentielle, permet d'accéder à de nouvelles ressources tout en en laissant d'autres derrière soi. Or, dans la vie, en soi précaire, la contrainte du pouvoir d'achat est à ce point décisive qu'elle conditionne au présent l'accessibilité physique des ressources concrètes vécues ou projetées alors que la conscience, quant à elle, les présente de manière abstraite par le biais de la mémoire et de l'anticipation. C'est précisément cette contrainte budgétaire qui fait qu'à un moment donné de sa vie, dépendamment de la présence des lieux et des êtres par lesquels il existe, l'acteur contemporain est amené à s'immobiliser dans l'espace depuis un centre du parc locatif et social. C'est également celle-ci qui conditionne à travers l'évolutivité de sa condition professionnelle et sociale, l'échéance d'une réorientation de sa trajectoire résidentielle. Enfin, le pouvoir d'achat est toujours déjà un opérateur crucial de limitation du champ géographique dans lequel il peut-être amené à poursuivre son existence, dans la mesure ou à travers un changement de résidence dans l'espace, et le mouvement dans l'espace-temps qui le médiatise, c'est l'écart ou le contact physique des étants qui fondent son être qui est en jeu. Or, il est plus facile d'envisager résider « loin » de l'espace des siens quand on a financièrement les moyens de rester « proche » de lui en terme de temps. La maîtrise de la distance n'est pas un don de la nature ! Notons donc que l'interaction spatiale qui se joue dans la mobilité résidentielle, entre l'espace où je demeurais hier, où je demeure maintenant et où je demeurerai demain, est ici contrarié par le pouvoir d'achat mais qu'elle est en même temps, et ce universellement, conditionnée par des impératifs existentiels qui font que l'homme n'habite jamais indépendamment de l'enjeu d'être là où il peut subsister et exister socialement.

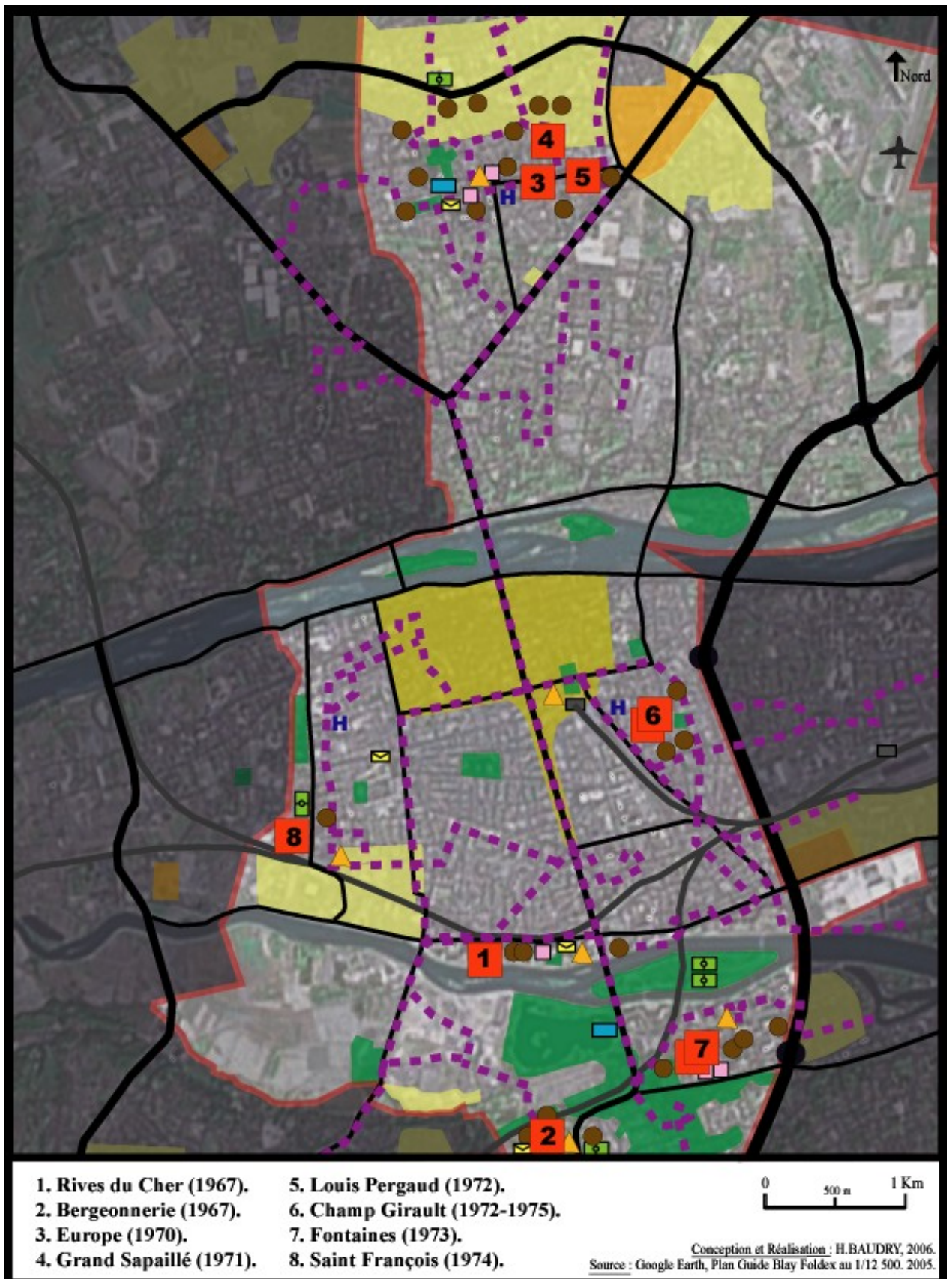
Or, et cela va être l'objet de cette dernière sous partie, l'ajustement de la trajectoire résidentielle se joue dans l'espace de l'existence synchronique, quotidienne. En effet, la mobilité n'est envisageable que dans l'immobilité, l'espace de la résidence « ici » et « maintenant » est un préalable à celui de « l'après » et/ou du « là-bas ». C'est dans le présent que se joue ce qui sera.

Aussi, l'espace habitable quotidien doit d'abord garantir à l'acteur de pouvoir satisfaire à ses impératifs professionnels, familiaux... grâce auxquels au jour le jour il peut subsister et mener une vie sociale d'une part, dépendamment de quoi il va pouvoir ensuite appréhender l'avenir et envisager - qui sait ? - de déménager d'autre part. Ainsi, l'orientation du centre (le logement) à partir duquel l'acteur rayonne par rapport aux différents pôles qui structurent son espace de résidence quotidien est ainsi capitale puisque de cette continuité spatiale entre le lieu de la station qu'est le logement et les lieux qui initient les déplacements quotidiens que sont le bureau, le supermarché, l'école...résulte l'ordonnancement temporel du quotidien. En outre, c'est aussi relativement à la position de son logement et de son espace de résidence quotidien vis-à-vis des autres pôles de son habitat et vis-à-vis des espaces de l'ailleurs qu'il ne connaît qu'immatériellement que se jouent ses possibilités de déplacements. Dans tous les cas, on en revient au problème de l'accessibilité des ressources spatiales depuis le centre où réside l'individu, obstacle renvoyant aux logiques de l'interspatialité, c'est à dire du franchissement, de la connexion et/ou du saut d'échelle et auquel correspond pour l'acteur l'enjeu d'un espace de résidence « central », qui soit en continuité spatiale avec la totalité de ses ressources, dans la connexité et/ou dans la contiguïté de l'espace vers lequel il a intérêt à être.

## **A) Positions S.E.M.I.V.I.T. et centralités : une réalité objectivable ?**

### **1) La réalité matérielle de la centralité plurielle des unités résidentielles d'habitation de la S.E.M.I.V.I.T. dans l'œkoumène.**

Les centralités d'unités résidentielles d'habitation de la S.E.M.I.V.I.T.,  
Tours, 2006. (Carte 3)



## Des espaces positionnés géographiquement au centre de l'agglomération tourangelle :





Territoire communal de la ville centre de l'agglomération tourangelle.


1


Le positionnement des ensembles résidentiels de la Sémivit dans l'espace urbain tourangeau.


## Des espaces connexes et/ou contigus vis à vis des espaces polarisants locaux et de l'espace réseau national et mondial :

 Boulevard périphérique et axe méridien structurant.


 Axes routiers intra-urbains majeurs.


 Lignes de bus régulières et directes.

 Autoroute A 10 et échangeur.


 Lignes ferroviaires et gare T.G.V.

 Aéroport.

 " Zones " industrielles et d'activités

 " Zones " commerciales.

 Espaces Verts.


 Centre - ville de Tours. Son haut degré d'urbanité est corrélatif de sa capacité d'attractivité et de polarisation locale, régionale, nationale et mondiale.

Métriques assurant l'interspatialité des implantations Sémivit avec l'espace urbain, suburbain et péri-urbain de l'agglomération tourangelle.


Métriques et commutateurs assurant l'interspatialité de Tours avec l'espace régional, national, européen et mondial.

Des espaces d'attractivité ayant une forte capacité de polarisation quotidienne locale voire régionale.


## Des espaces de centralités secondaires ?

 Centre commercial.

 Stade.

 Ecole, collège, lycée.

 Poste.

 Bâtiments municipaux de service à la population (mairie annexe, police, centre culturel).

 Piscine.

 Hôpital.

Lieux de la reproduction sociale implantés dépendamment ou non de la volonté publique de diversifier les fonctions dans la contiguïté des unités résidentielles d'habitation, dotant ces espaces d'une attractivité intrinsèque.

Conception et Réalisation : H.BAUDRY, 2006.

## **2) Positions S.E.M.I.V.I.T. et centralités : une réalité consensuelle de leur habitabilité ?**

Espaces résidentiels habitables au quotidien en tant que depuis leur position dans l'espace, ils permettent aux acteurs y séjournant d'entrer en contact et/ou en relation avec les espaces essentiels à leur subsistance et à leur vie sociale, c'est ce que nous souhaitons démontrer ici.

Dans la réalité, c'est le logement qui constitue l'espace depuis lequel les interactions avec les autres espaces se jouent, c'est lui qui initie et qui est le point de chute de ces mouvements interspatiaux. Aussi, c'est toujours depuis le logement que l'enjeu de l'accessibilité des ressources spatiales se joue. Or, même s'il apparaît sur la carte précédente que la centralité des unités résidentielles d'habitation de la S.E.M.I.V.I.T. est une réalité objectale, du fait de leur position centrale dans l'espace habitable tourangeau, du fait qu'elles sont connexes et/ou contigus d'espaces polarisants aussi bien sur Tours qu'au-delà, et qu'elles sont elles mêmes dotées de fonctions leur donnant un certain niveau d'attractivité, cette objectivation repose néanmoins sur une spéculation, en réalité, sur des spéculations. En effet, sur la représentation cartographique précédente c'est l'espace du Grand Ensemble ou du programme résidentiel qui est l'espace de référence. Par soucis pragmatique, c'est en effet de la position de tel et tel ensemble résidentiel (Fontaines, Europe...) dans l'espace tourangeau plutôt que de la position de tel ou tel logement individuel qu'il est possible de démontrer en quoi les unités résidentielles de la S.E.M.I.V.I.T. sont centrales. Or, si ce découpage arbitraire est nécessité par un enjeu pragmatique, il présuppose cependant que nous spéculions sur l'existence au sein de chacun des programmes d'un lieu central imaginaire auquel chacun des locataires de ces programmes a potentiellement accès puisque nous occultons ce qui se passe entre le logement et ce lieu virtuel alors que la réalité est plus complexe puisque qu'entre le logement et le dehors vers lequel et depuis lequel se médiatise la mobilité se trouve, le pallier, les étages, les cages d'escalier ou l'ascenseur, le hall d'entrée... En outre, il présuppose également que nous parions sur le fait que tous les locataires sont en possession de toutes leurs capacités motrices pour accéder à n'importe quel pôle de leur habitat d'une part, et surtout qu'ils aient tous un espace habitable matériel et idéal similaire. En d'autres termes, la mobilité demeure un problème individuel que la centralité ne résout pas nécessairement, c'est un fait.

Objectiver la centralité d'un espace habité commun nécessite de se placer en dehors des réalités actorielles individuelles.

Pourtant, quand bien même cette représentation de la centralité des ensembles de la S.E.M.I.V.I.T., en tant qu'elle renvoie à une généralisation et à des raccourcis peut sembler malheureuse, en même temps, elle objective aussi précisément la double réalité spatiale de la centralité. Autrement dit ce découpage arbitraire de l'espace centré, non pas sur les logements mais sur les Grands Ensembles repose sur la reconnaissance de ces derniers comme « quartiers ». « Quartiers » non pas en tant qu'entités spatiales singulières, de part leur forme extérieure ou leur emprise foncière, non pas non plus en tant qu'ils rassembleraient des populations socialement homogènes, ni parce que ce terme tend à distinguer ce types d'espaces résidentiels dans la conscience collective et l'action publique à leur endroit, mais en tant qu'espace à la fois connexe et contigu de lieux polarisants, de l'échelle locale à l'échelle mondiale, comme espace ouvert sur le monde en ses réseaux mais également comme espace de centralité intrinsèque concentrant tout ou partie de l'existence des acteurs y séjournant, un espace de concentration des pratiques quotidiennes et d'identification territoriale pouvant précisément faire correspondre à cet espace une réalité affective et d'usage, de sas intermédiaire entre l'unité résidentielle d'habitation et la ville, voire un espace d'exclusion, c'est à dire pour l'individu, un dedans bien circonscrit dans lequel il se sent encore chez-lui.

Les deux modalités d'appréhension de la centralité correspondent donc finalement à deux logiques interspatiales différentes, que les discours des locataires révèlent. Il y a ceux qui appréhendent la centralité de leur lieu de résidence en tant qu'ils peuvent facilement consommer la ville en ses réseaux, l'accessibilité de leurs ressources spatiales situées au-delà de l'espace parcourable à pied nécessitant l'utilisation des réseaux et, à l'inverse, il y a ceux qui appréhendent la centralité de leur lieu de résidence en tant qu'ils n'ont précisément pas à utiliser d'autres métriques que les métriques piétonnes du fait de la présence in situ de toutes leurs ressources. Il y a un troisième cas de figure, majoritaire, celui du locataire qui appréhende ces deux dimensions de la centralité. Or, dans les deux derniers cas, c'est la réalité du quartier qui est en jeu, encore une fois, pas en tant qu'espace de socialité vertueuse, mais comme une réalité spatiale d'échelle étroite qui correspond pour l'acteur, dans le meilleur des cas à un espace au sein duquel il peut pourvoir à une partie de ses enjeux existentiels

(travailler, se divertir, consommer) n'excluant pas les opportunités de franchir quotidiennement ou occasionnellement les limites de ce territoire ; dans le pire des cas, à un espace d'assignation à résidence dans lequel se déroule par contrainte ou par choix la totalité de l'existence de certains acteurs pour qui le quartier est un espace exclusif. Or, compte tenu de la position centrale des programmes de la S.E.M.I.V.I.T. dans l'espace urbain, du niveau d'urbanité de ces espaces et/ou de ceux qui leur sont contigus, le risque de ghettoïsation est finalement matériellement improbable même si individuellement, l'acteur peut idéellement s'y enfermer, y établir ses propres frontières relativement à ses valeurs et normes d'une part, même si la mobilité requiert des aptitudes physiologiques et/ou financières qui ne vont pas de soi d'autre part, limitations de l'ouverture au dehors qui participent à ce que le quartier puisse devenir un espace d'exclusion. Nous y reviendrons. Présentement, l'objectif est de démontrer à partir des représentations des locataires, en quoi les centralités des différents programmes de la S.E.M.I.V.I.T. servent leur habitabilité en général, et en quoi pour beaucoup de locataires, le « quartier » est une entité spatiale à part entière, qu'il apparaisse comme étant un territoire intermédiaire entre leur logement et la ville, un espace ouvert au dehors, ou qu'il soit un pays dans lequel se déroule la quasi-totalité de leur existence.

**a) Les Rives du Cher : « au cœur du centre de l'agglomération ».**

*« Le quartier est bien situé. Par l'avenue de Grammont, on est relié au centre, c'est ce qui fait que l'on se sente quasiment en centre-ville, entre le Cher et la Loire, c'est le cœur du centre de l'agglomération. Je suis une vraie citadine, une parisienne, ici, je ne suis pas dépaysée, je ne me sens pas isolée du tout, voilà pour le positif »* déclare Victoire, 65 ans, locataire aux Rives du Cher depuis 1987 pour qui la position centrale de son lieu de résidence lui ouvre les portes de l'accessibilité de toutes les ressources de son habitat. La partition *cœur-centre-agglomération* qui qualifie de manière superlative la position centrale de son domicile exprime le double champ topologique et topographique du rapport qu'elle entretient avec l'espace urbain tourangeau puisque la partition qu'elle met en place laisse à la fois supposer qu'elle a une connaissance pratique et fine de la totalité de l'étendue urbanisée tourangelle et en même temps, les échelles hiérarchiques et les limites communément admises qu'elle

évoque (la Loire et le Cher) pour distinguer le « cœur du centre de l'agglomération » relativement à leur distance du centre-historique et à leur niveau d'urbanité indique aussi une identification territoriale certaine. Se revendiquant comme parisienne, et assimilant cette identité à des habitudes citadines, son récit traduit ainsi le fait qu'elle a une pratique routinière et précise de la ville par ses réseaux et qu'elle identifie son espace habitable non pas à l'espace restreint des Rives du Cher mais à l'espace central mythique de la ville de Tours auquel elle est intégrée, espace urbain central corrélatif de son identité. « *Il n'y a qu'une seule ligne de bus directe vers le centre ville, sinon il faut changer mais bon on est vraiment pas loin du centre-ville, et presque à la campagne, non c'est pas mal* » me déclare Bernard, locataire aux Rives du Cher depuis 1985, exprimant l'utilité fondamentale des réseaux de transports en commun vis-à-vis de l'enjeu de l'accessibilité des ressources spatiales, qui plus est pour les habitants pour qui ces métriques là sont les seules financièrement ou physiquement accessibles. Au-delà de la position centrale de l'Ensemble des Rives du Cher dans l'espace urbain tourangeau qui est l'objet comme pour Victoire d'une qualification positive, le « *presque à la campagne* » que lâche Bernard peut exprimer deux choses, toutes deux corrélatives du fait que le programme de la S.E.M.I.V.I.T. concerné est ouvert sur le dehors. L'expression en question renvoie ou bien au fait que depuis « Les Rives du Cher », la « campagne » est accessible par les réseaux, qu'autrement dit, si on est en ville on est aussi très proches d'un ailleurs non urbanisé, elle peut renvoyer aussi au fait que si les Rives du Cher sont implantées à proximité des ressources urbaines, le site de son implantation permet aussi de s'ouvrir sur un ici non urbain, d'ouvrir le champ perceptif et sensoriel vers un paysage exotique car non urbain, un ailleurs de nature, que constitue le Cher et sa « ballade », ses îles, le lac, ses plaines inondables. Dans les deux cas, c'est ici la centralité de son logement par rapport à des ressources paysagères, non urbaines, peut-être récréatives, qui est reconnue. « *On est bien ici, on est en ville, on a le bus, il y a toutes les commodités, je me sers rarement de ma voiture* » affirme Irène, au nom de son couple. L'âge, en l'occurrence 75 ans, permet ici d'appréhender différemment la valeur de la centralité. Ce qui est ici sous-jacent c'est le fait qu'à partir d'un certain âge, l'utilisation des métriques automobiles devient un problème pour accéder à certaines ressources, problème auquel pallie d'une part les métriques du bus mais aussi les ressources urbaines in situ, c'est à dire les ressources présentes dans le « quartier », accessibles à pied. Cette évolution du capital spatial dépendamment de l'âge permet de comprendre dans quelle mesure l'espace immédiat, pour peu qu'il soit



équipé, et donc, non strictement résidentiel, puisse devenir un espace habitable exclusif, en quoi les équipements dits de proximité participent aussi pour ceux qui n'ont pas les moyens physiques d'aller ailleurs à donner à ces espaces de l'auto-suffisance.

**b) La Bergeonnerie : « c'est un bon quartier ».**

« À la Bergeo, je vais à la Poste, à la Boulangerie, chez ma coiffeuse, la petite épicerie c'est pour le dépannage, sinon je vais à pied chez Leclerc, plus rarement, on va à Chambray avec mon mari » affirme Geneviève, 61 ans, locataire avec son mari à la Bergeonnerie depuis 1968. L'emploi d'un diminutif pour distinguer l'espace au sein duquel toutes ses pratiques quotidiennes se déploient est révélateur de leur identification au pays que constitue le « quartier ». Le rapport affectif entre ces anciens locataires et la Bergeonnerie est ici évident. L'espace concerné, du fait de ses équipements, constitue un espace quasi exclusif des pratiques quotidiennes, même si l'espace d'investigation s'élargit parfois à des espaces plus lointains, comme le centre commercial de Chambray-les-Tours, comme si déjà cette distance non parcourable à pied pour des gens de cet âge limitait l'échelle de leur espace habitable. « C'est un bon quartier, avec le lac, les jardins ouvriers, on s'y promène, on les compare, le bois, la forêt de Grammont, dans le fonds on est bien » me dit Gabrielle, en présence d'Armelle, son amie, toutes deux retraitées et résidentes de la Bergeonnerie depuis 25 ans, valorisant la centralité du quartier par rapport aux espaces verts, récréatifs accessibles à pied depuis la Bergeonnerie. Précisément, ici, l'assimilation de ces espaces, le bois, le lac, les jardins ouvriers, la forêt de Grammont au « bon » espace de la Bergeonnerie alors qu'ils en constituent les marges laisse à penser que ces derniers, en tant qu'espaces de promenades, constituent les confins de leur pays, des espaces appartenant encore au territoire de leur pratique tout en étant déjà aux limites d'un ailleurs impénétrable qu'est l'espace urbain tourangeau qui n'est plus leur quartier et qui n'est pas aussi bon. « On apprécie les espaces verts, l'accessibilité au centre ville, du centre commercial de Chambray-les-Tours, le petit centre commercial à côté, la proximité de l'école, ma femme est à 15 minutes de son travail, non c'est bien, c'est sûr » me déclare Guy, qui synthétise en une phrase la totalité des ressources par rapport auxquelles leur lieu de résidence est central, qu'il s'agisse des ressources accessibles pédestrement (le petit

centre commercial, l'école, les espaces verts) ou qui nécessitent l'usage de métriques mécaniques (le centre commercial de Chambray, le centre-ville, le lieu de travail de sa femme). Articulation de métriques topologiques qui permet de maîtriser le territoire de leurs pratiques sans que ce dernier fasse l'objet d'une distinction ou qu'il soit l'objet d'une affection particulière. « *Ce qui est bien ici, c'est qu'il y a le Leclerc à deux pas, mon mari, il travaille à Thiers donc on est vraiment pas loin, il pourrait presque y aller à vélo, on est pas loin du centre-ville non plus mais franchement, si j'y vais une fois par mois c'est tout, mon fils va à l'école en bas, voilà, ah si ce que je peux vous dire aussi, c'est que depuis qu'il y a le CGR près du Technopôle, c'est qu'on va vachement plus au cinéma qu'avant* » me dit Géraldine qui, là encore, montre à quel point la position du lieu de résidence par rapport aux ressources spatiales quotidiennes est stratégiquement décisive. En ce sens, l'élargissement des pratiques, qui ici en l'occurrence se manifeste par l'ouverture plus fréquente aux biens culturels cinématographiques, est soumis à cet enjeu de l'accessibilité. Autrement dit, l'espace habitable s'enrichit dépendamment de la maîtrise de la distance que la centralité du lieu de résidence conditionne.

**c) Europe : « c'est vrai que je suis bien là où j'habite »**

« *Ce qui est bien, c'est le Auchan, les écoles, c'est ce qu'il y a de mieux ici, sinon, on ne va en centre-ville que deux fois par an, pas plus, on fait nos courses soit ici, soit à Chambray, on travaille tous les deux dans la zone de St Symphorien, on peut pas être mieux, et puis comme on va à Saumur tous les week-ends, on peut dire aussi qu'on y est vite fait* » affirme Violaine, locataire à Europe depuis 1991, qui, avec son mari devient propriétaire d'une maison individuelle à Notre Dame d'Oé. On avait déjà évoqué dans quelle mesure leur logement à Europe ne correspondait aucunement à un espace d'identification puisqu'ils ne l'occupaient que le week-end. Or, on se rend compte que même si le choix de devenir locataire à Europe était un choix transitoire, en attendant mieux, en même temps, le choix de cet ensemble plutôt que d'un autre et le fait qu'ils soient restés ici aussi longtemps renvoie précisément à cette question de la centralité. Ils n'auraient pas établi leur résidence ici si l'accessibilité de leurs ressources spatiales n'avait été aussi bien garantie. « *Le quartier est bien, les grandes surfaces sont*

*accessibles, y'a la Touraine Mutualiste, un club de Judo pour mon fils, je travaille à la D.D.A.S.S., c'est pas bien loin en voiture, donc pour ça, c'est vrai que je suis bien là où j'habite* ». Je suis bien là où j'habite, cette expression qu'emploie Karine montre à quel point cette question déterminante de la centralité du lieu de résidence par rapport aux ressources spatiales quotidiennes est, au delà de la commodité fonctionnelle, une question existentielle consubstantielle de l'épanouissement du moi et de la construction identitaire. Le moi se territorialise dépendamment de ce point fixe qu'est le logement.

**d) Le Grand Sapaillé : « C'est génial mais bon c'est vrai aussi que (...), ici le soir c'est un peu mort ».**

*« Je vais en vélo au travail et j'ai le bus pour aller en ville, c'est génial mais bon c'est vrai aussi que le quartier du Beffroi, ici le soir c'est un peu mort pour s'amuser, ça c'est dommage même si j'ai des collègues de travail ici et si je vais chez eux souvent*» me dit Nicolas, 26 ans, handicapé, qui occupe son logement depuis 1997. Cet entretien permet ainsi de mettre en perspective l'idée que la centralité des unités résidentielles d'habitation est difficilement objectivable en dehors de la prise en compte des résidents eux mêmes. En effet, même si Nicolas valorise la position centrale de son logement par rapport à un certain nombre de ces ressources, en même temps il déplore aussi l'absence immédiate de certaines autres, plus récréatives, auquel un jeune de 26 ans aspire à accéder facilement. Son handicap, en tant qu'il lui interdit de posséder un véhicule motorisé, permet ici d'expliquer le fait qu'au delà du quartier du beffroi au sein duquel il peut se mouvoir en vélo y compris le soir, le limite partant dans sa mobilité après certaines heures où le bus desservant le Grand Sapaillé ne s'arrête plus. Aussi, certaines ressources de son capital spatial lui étant physiquement difficile d'accès, il en revient finalement à fréquenter ses collègues, qui, comme lui, travaillent au C.A.T. tout proche et disposent d'un logement dans le même ensemble...cela illustre ainsi le renforcement de l'exclusion via la question de l'accessibilité physique de certaines ressources, qui se joue dans la centralité.

**e) Louis Pergaud : « ça fait pas trop ville tout en y étant très près »**

« Le quartier est agréable, y'a des commerces, des écoles, ça fait pas trop ville tout en y étant très près, en plus, j'ai deux belles-sœurs qui habitent au Grand Sapaillé et à Europe, ça c'est génial, on est chez les unes chez les autres, mais le plus souvent chez moi étant donné que je suis au centre, entre les deux », Annie, 30 ans, locataire à Louis Pergaud depuis 1 an. Là encore, la proximité de l'école et des commerces à partir desquels ces femmes élevant des enfants vont pouvoir faire fonctionner leur foyer est primordial. Cette proximité immédiate s'étend aussi à ses pratiques de socialité faisant de l'espace qui concentre ces lieux et ces êtres, un territoire à dimension communautaire, un village au-delà duquel s'étend la ville méconnue, comme si l'anonymat qui lui est lié s'opposait à l'identité spatiale d'Annie. On touche ici, au delà du problème de l'accessibilité physique des ressources spatiales, la question de leur accessibilité normative, c'est à dire qu'ici, seul le « quartier » permet à Annie de pouvoir exister socialement, comme si la suspension de l'intimité qu'elle associe à la ville la rendait désagréable, en opposition à « son » quartier où elle est reconnue. « On va à Auchan tous les jours, c'est notre but de promenade, ma femme peut se déplacer facilement dans les rayons, ça nous fait faire de l'exercice », me dit René, 85 ans, en présence de Marcelle, son épouse, du même âge. Le centre commercial, pôle incontournable de l'espace habitable est ici du fait de son accessibilité immédiate l'unique destination de ce couple âgé ; au prétexte alimentaire et de consommation s'ajoute le prétexte récréatif et salutaire. Un « Auchan » à proximité est une garantie de subsistance, certes, mais au delà, une occasion de sortir vers le monde pour nombre de locataires qui, du fait de leur motricité réduite et de leur isolement social, y trouve là, une opportunité de voyage et une destination confortable, aux sentiers fléchés, aux allées dallées, et où la densité et la diversité des curiosités à voir au mètre carré est presque inégalée.

**f) Champ Girault : « c'est bien placé, c'est en centre-ville, on est rapidement près de tout ».**

« Je suis très contente d'être en centre-ville et près de la gare puisque je prends le train une fois par mois » me dit Bernadette, retraitée qui passe la moitié de sa vie dans le Gers où elle se rend en train une fois par mois. La position centrale de son lieu de résidence dans l'espace tourangeau lui permet de satisfaire ses pratiques citadines, une position qui, malgré sa dépendance aux transports en commun et aux métriques piétonnes lui permet d'accéder à l'ensemble de ses ressources. Alertes, actives et ayant une vie sociale riche, sa résidence à Paul Painlevé participe de son contentement, de son ouverture à la ville, à la France, aux Autres. « *Le quartier, il n'est pas loin du centre, on est à 5mn de la gare, de la rue de Bordeaux, du A.T.A.C.. Dans le temps, la rue Nationale était agréable, il y avait plus de vie, maintenant ça n'est plus pareil du tout, ça n'est plus gai, avant les gens s'y promenaient plus longtemps, plus tard dans la soirée, alors dès fois, je prends le bus pour aller à Auchan, ça n'est pas très accessible pour mes vieilles jambes mais c'est distrayant* » me dit Marie Alice, 73 ans, retraitée du C.H.U. de Clocheville, entrée à Paul Painlevé en 1980. Célibataire, Marie Alice est une tourangelle d'origine et de cœur, toute sa vie s'y est déroulée, le centre-ville est son territoire. Nostalgique de la rue Nationale du temps où elle grouillait de monde jusque tard dans la nuit, du temps de ses bistrotts et cabarets, Marie Alice, célibataire et sans enfants, rompt l'isolement de ses soirées en se rendant aujourd'hui au centre commercial, malgré ses difficultés locomotrices, malgré son âge, depuis l'abribus de la place de la Gare, commutateur à partir duquel elle accède à un espace inédit de pratiques ludiques, « Auchan ». « *Painlevé c'est bien placé, c'est en centre-ville, on est rapidement près de tout. Je suis venu à Tours pour mes études, j'apprécie bien, c'est une ville agréable, j'y ai plein d'amis ; d'ici, je suis pas loin de la fac. A Tours, ce que je préfère, c'est le vieux Tours, je connais bien Tours, surtout le centre, St Cyr, j'aime bien les Halles, la cathédrale, le quartier Velpeau, sinon les alentours, je ne connais pas trop, je vais au marché de temps en temps, sinon quand j'ai la voiture, je me rends à Continent, à Auchan. Sinon je vais à ATAC, près de la gare, ou à Champion, place Jean Jaurès. Pour moi, c'est important d'être en centre-ville, pour l'environnement urbain, quitte à être en ville, je préfère être en centre-ville, pour moi ce serait tout l'un ou tout l'autre, c'est pour ça qu'ici je suis bien* ». Jeanne a 24 ans, est originaire de

Sèvres, elle est arrivée à Tours depuis un an et demi pour y faire ses études de Lettres. La position centrale de sa résidence lui permet d'investir la ville au moyen de différentes métriques et de pouvoir s'identifier préférentiellement à certains espaces. On s'aperçoit bien que compte tenu de son âge et de son quotidien d'étudiante elle a les capacités et les opportunités d'être polyvalente et de diversifier ses usages des espaces aussi bien topologiques que topographiques. Son espace habitable quotidien est centré sur le centre où elle peut rayonner à pied depuis Painlevé, un espace central où il y a « tout » pour subsister et exister socialement ; elle ne dépasse finalement cet espace immédiat (qui pour une personne plus âgée et/ou plus isolée serait plus étroit) que pour un type d'acte dont la fin est le centre commercial et le moyen moteur, la voiture. Le capital spatial se construit dépendamment de la maîtrise de la distance. *« C'est un quartier que j'adore, je ne prends pas ma voiture, je ne me plains pas. Je ferai sans doute une demande pour prendre plus grand, je n'ai pas du tout envie d'aller ailleurs, de quitter le quartier, c'est proche du centre-ville »* me dit Nathalie, étudiante de 26 ans, locataire à Paul Painlevé depuis 5 ans. Comme sa consœur, Nathalie est une citadine et compte tenu de ses obligations professionnelles et sociales, la position centrale de son lieu de résidence lui permet d'accéder à tout, qualité de son espace habitable telle qu'elle n'envisage pas d'abandonner cette position stratégique. En outre, notons l'association « je ne prends pas ma voiture, je ne me plains pas », le fait de ne pas à avoir à utiliser sa voiture est pour elle une chance et à l'inverse, un problème pour les autres (on y reviendra).

**g) Les Fontaines : « une petite ville dans une grande ville »**

*« Nous on est contents d'être dans ce quartier, il est très bien équipé en commerces, le cadre naturel est agréable, on a pas besoin d'aller loin pour faire ce qu'on a à faire »* me dit Germaine, 66 ans en présence de Gérard, son mari, de 6 ans son aîné, dont les obligations sociales ne les amènent finalement pas à aller au delà des Fontaines. On retrouve, ici à travers l'évocation du « cadre naturel », l'enjeu d'une ouverture sur un ailleurs, non urbanisé, les « espaces naturels » étant ici totalement anthropiques.

« *Là l'école est à côté, le quartier est agréable. Je serai bien resté là, il y a le mini centre commercial, les jeux pour les enfants, l'île Balzac. J'aime bien les Fontaines, y'a tout, on a même pas besoin de se déplacer, ça fait un peu famille, c'est un petit quartier, avec ses trois classes, les propriétaires, la S.E.M.I.V.I.T. et l'OPAC, je me plais bien* » me dit Maria, qui en pleine possession de ses moyens moteurs ne considère pas la marche à pied qui l'amène au centre commercial, à l'école ou à l'île Balzac comme un déplacement. Son attachement à cet espace que révèle l'emploi du diminutif « petit quartier » est associé au fait que les espaces polarisants du quartier rassemblent des gens qui, au bout de dix ans (comme c'est son cas) ne sont plus anonymes les uns pour les autres. Maria s'y sent reconnue, son identité s'est construite dans cet espace et le fait qu'elle serait bien restée là -s'il y avait eu des F5 ici- montre qu'elle anticipe déjà sur les effets affectifs de cette rupture territoriale, « familiale ». Précisément, Maria révèle également de quelle manière l'identité sociale du sédentaire est consubstantielle du lieu où il habite. En effet, si elle identifie les Fontaines à une communauté familiale, elle dévoile également à travers la partition qu'elle met en place -*propriétaires, la S.E.M.I.V.I.T. et l'Opac*- le statut qu'elle s'attribue dans la hiérarchie sociale du quartier relativement au statut de la résidence où elle est domiciliée. Elle conçoit le « Quartier » comme une famille au sein de laquelle les membres se distinguent socialement les uns des autres, classes supérieures, classes moyennes, classes inférieures selon la partie des Fontaines où ils logent. Même si elle s'identifie aux Fontaines dans sa globalité et si cette diversité sociale lui plait, on est loin a priori de l'esprit village du quartier mythique, son petit quartier familial se révélant être donc un espace socialement discriminé, « *Ici ça bouge, ça vit, c'est bien, moi je n'aime pas être isolé, j'aime les contacts, ici j'en ai beaucoup et mon fils aussi, il reçoit ses copains, avant j'étais à la Bergeonnerie, j'y retourne voir mes amis, je me ballade souvent à l'île Balzac, surtout quand il y a le festival Aucard, je ne comprends pas les préjugés vis-à-vis des Fontaines, c'est vrai que c'est un peu haut, mais on s'y fait* » me dit Alban, 28 ans, séparé, demandeur d'emploi et père de famille, pour qui les Fontaines, comme la Bergeonnerie qui antérieurement constituait le centre de son espace habitable, est consubstantiel de son identité sociale et de celle de son petit garçon. Concentrant certains des lieux et des êtres qui participent de son existence sociale, les Fontaines sont valorisées comme si cet espace faisait partie de son être, « *je ne comprends pas les préjugés vis-à-vis des Fontaines* » révèle le fait qu'en dénigrant son espace habitable, on le « disqualifie » finalement lui-même. Ce qu'il dénonce indirectement sous la

forme du regret c'est justement l'idée selon laquelle les sédentaires s'appuient sur la forme extérieure du logement, comme objet de connotations, pour identifier la personnalité sociale de ceux qui y vivent. « *Le quartier me plaît, c'est calme, et puis y'a l'école, le médecin, le pédiatre, le dentiste, le centre commercial, on est à cinq-minutes de la ville en bus. (...) Ici il y a plein d'espaces verts, je vais courir au bord du lac, je vais à l'île Balzac où il y a de nouveaux jeux*<sup>628</sup> » déclare Catherine, 33 ans, née à Chambray et maman de deux enfants, domiciliée à Mozart depuis 8 ans. En inventoriant les qualités de son « quartier », Catherine met le doigt sur l'ensemble des pôles incontournables de l'habitat résidence d'une mère de famille, qui en tant que ces ressources matérielles (école, médecin, pédiatre, supermarché, les espaces verts et les jeux des enfants), immatérielles (le calme) et idéelles (l'éducation, la santé, l'équilibre corporel) sont accessibles aux Fontaines et depuis les Fontaines (centre-ville), rendent cet ensemble foncièrement habitable. « *Ma femme est ville, c'est dans notre façon de vivre, mais on ne veut pas subir les contraintes des voitures comme en centre-ville, et en particulier pour mes enfants, (...) il faut que les bus passent, moi j'ai vécu à la campagne mais ma femme ne s'adapterait pas. Ici aux Fontaines, il y a l'île Balzac, des terrains, moi je pêche. L'île Balzac, c'est un peu comme notre lieu de réunion familiale, le dimanche (...) On ne pourrait pas quitter Tours parce que c'est là qu'est la famille de ma femme, et on est attaché aux Fontaines*<sup>629</sup> » me déclare Thierry 31 ans, manutentionnaire chez Michelin à Joué-les-Tours. Sa femme est coiffeuse au Champ Girault. Leur lieu de résidence (depuis 6 ans) est ici en position centrale par rapport à leurs lieux de travail respectifs. Tous les deux nés à Tours, l'identité spatiale de Thierry est néanmoins beaucoup moins ancrée au sol tourangeau même si celle-ci se construit dépendamment de celle de sa femme, en ce sens, la trajectoire résidentielle du couple est un bel exemple de compromis amoureux (« *Ma femme est ville, c'est dans notre façon de vivre* »). Les Fontaines, pour Thierry, constitue pourtant un espace habitable hybride, dans lequel il peut perpétuer ces pratiques récréatives d'enfance à la campagne (la pêche), être en contact sensible avec l'idée de nature (*des terrains, l'île Balzac*), tout en étant dans un espace urbain depuis lequel sa femme peut s'adonner à ses pratiques de ville (*il faut que les bus passent*) et être proche de son pays natal et familial ; le rituel du rassemblement dominical sur l'île Balzac étant lui-même un acte d'habiter hybride, mettant en interaction le cadre perceptif et sensoriel « naturel » auquel Thierry est

---

<sup>628</sup> Cf. annexe 147.

<sup>629</sup> Cf. annexe 148.



attaché et les rapports communautaires familiaux consubstantiels de la personnalité sociale de sa femme. *« Aux Fontaines, on a tout, on va aussi faire nos courses à Auchan, à Continent, ou à Leclerc, pour le plaisir de changer. Avant le bébé, on allait souvent en centre-ville, comme ça pour se balader ou faire la fête, maintenant c'est moins pratique, mais par contre on apprécie plus l'île Balzac »* me dit Virginie, locataire à Vincent d'Indy avec son ami depuis un an. Ce qu'il faut noter ici, c'est la complémentarité des centralités entre-elles. Pour un objectif similaire, les moyens mis en œuvre dans l'acte (faire des courses) seront différents et sollicités librement. Toutes les métriques lui sont accessibles. En outre, il apparaît également que dépendamment d'un événement transformant l'existence comme la venue d'un enfant, la substance, l'échelle et la métrique de son espace habitable évolue (le centre-ville est moins accessible mais l'île Balzac d'avantage), autrement dit l'échelle quotidienne de son espace habitable diminue, les métriques piétonnes se subsistent aux métriques mécaniques, la substance festive a cédé le pas à la substance éducative. L'espace habitable se conforme au cours de l'existence sociale, la conséquence étant que ce rétrécissement de l'espace habitable induit par la venue d'un bébé donne lieu ici à une forme non attendue d'attachement territorial (on apprécie plus l'île Balzac) profitant à cet espace étroit des Fontaines. Sans avoir eu à changer de lieu de résidence, Virginie continue d'être au centre des pôles de ses pratiques, bien que celles-ci aient changé, la polarisation des Fontaines se renforçant aux dépens de celle du centre-ville notamment. *« Je travaille à Chambray, je suis pas loin, on fait nos courses dans le quartier, en tout cas l'essentiel, à Stoc. Sinon c'est pratique de circuler, je vais en centre-ville tous les jours, ou en voiture ou en bus, il y a des lignes régulières et directes, ça coûte moins cher, y'a pas de problème de stationnement, c'est l'idéal pour se déplacer, et ici on est au centre de tout »* me dit Philippe, locataire aux Fontaines depuis 1991, insistant ici sur la position centrale de son lieu de résidence vis-à-vis des pôles de ses pratiques, sur l'importance de la pratique de la ville en ses réseaux, sur l'intérêt de la présence, à proximité immédiate, d'un espace polarisant, le supermarché local (Stoc).

*« Le quartier, il est agréable à vivre, propre, les espaces verts sont nombreux, on a un petit centre commercial, la banque, la pharmacie, un laboratoire d'analyse, des coiffeurs, des infirmières, des dentistes, un kiné, un collègue, l'école de commerce, la mairie, la sécu, et c'est hyper bien desservi par les bus, une petite ville dans une grande ville. (...) Mon mari travaille à Joué, moi à Trousseau, je suis muté à St Grégoire, je*

*suis plus loin mais je prendrai le bus, j'ai testé déjà, une seule fois, j'ai mis 20 minutes le matin et une heure l'après midi mais y'avait une manifestation (...)* Je fais mes courses à Stoc pour le dépannage autrement on va à Chambray ou à Lidl à St Avertin, je vais en centre-ville pour acheter mes livres à France Loisirs et quand j'ai rendez-vous chez mon médecin. Ici j'ai le centre-ville sans le stress des gens, les gens sont stressés et stressants en centre-ville, ici c'est calme, on se ballade sur l'île Balzac et autour du lac, et mon mari fait les trois huit, alors on profite du dimanche pour s'évader sur la côte» me dit Brigitte, 32 ans, locataire aux Fontaines avec son mari depuis plus de 3 ans. On reviendra sur ces normes de l'habitabilité, que sont le calme et la propreté qu'évoque ici Brigitte. Présentement, c'est encore une fois sur l'enjeu consubstantiel de l'accessibilité des ressources spatiales que nous nous attacherons, enjeu de l'être au monde, et de fait, norme universelle de l'habiter. L'inventaire quasi exhaustif des espaces d'activités productives auquel se livre Brigitte révèle en quoi l'urbanité concourt à faire de la ville un œkoumène individuel à part entière, en quoi les fonctions polarisantes des Fontaines permettent, pour ceux qui ne travaillent pas et/ou qui n'ont pas d'opportunités sociales les amenant à aller voir ailleurs et/ou qui n'ont pas les moyens physiques ou financiers, de concrétiser cet objectif de ne vivre qu'en ce pays. Pourtant, même si elle profite des ressources immédiates qui lui sont accessibles aux Fontaines ; n'étant dans aucune de ces situations, l'espace habitable de Brigitte et de son mari va au delà de ce « quartier-pays ». Précisément, parce qu'elle travaille, parce qu'elle a les moyens de consommer, parce qu'elle est jeune et qu'elle est en pleine possession de ses moyens moteurs, les pôles de son habitat auxquels elle aspire à accéder sont diversifiés et disséminés dans l'espace, ils dépassent l'échelle des Fontaines, certes, mais aussi de Tours, de la Touraine et de la Région. Ce qu'elle donne à entendre également, en évoquant son test de trajet de bus et le rythme de travail de son mari, c'est l'indépassable implication du temps pour accéder à ses ressources. En effet, non seulement il faut s'en remettre au temps que conditionne l'usage de telle ou telle métrique pour atteindre tel pôle de l'espace habitable visé, mais le temps de la mobilité comme de l'immobilité doit lui-même s'ajuster aux temporalités sociétales et sociales. Ici, si le temps de transport en bus Fontaines-St Grégoire, St Grégoire-Fontaines est à ce point stratégique qu'il mérite un test, c'est que la mobilité de Brigitte est là tributaire des horaires de la mobilité pendulaire et de l'activité sociale qui affectent le trafic urbain diurne. En outre, sa mobilité est tributaire de la fréquence des bus connectant les deux pôles mais elle conditionne aussi le temps consacable à ce qui peut se faire avant (le

lever, le petit déjeuner...), entre les deux, (rentre chez-soi, rester sur place) mais aussi après (le dîner, le repos). Pour ce qui est du temps de travail de son mari (ouvrier dans une boulangerie industrielle), Brigitte sous entend que c'est parce que ces horaires sont irréguliers et décalés par rapport à l'horloge biologique et aux temps sociaux qu'ils sont contraints de s'immobiliser à Tours en semaine pour mieux pouvoir se recaler avec les temporalités naturelles (des marées ?) le week-end. Elle doit aussi s'en remettre au temps cette fois diachronique pour qu'un jour peut-être (comme on l'a vu précédemment) elle puisse accéder un jour définitivement à cette ressource natale qu'est la mer en fixant sa résidence à ses côtés.

**h) Saint François : « *ici, de St François, tout est accessible, on est proche de tout, alors la campagne !* »**

*« Je suis idéalement située ici parce que ma fille est suivie à Bretonneau, et puis le quartier est bien desservi en bus, en commerces, j'apprécie le jardin botanique ».* Denise, née à Phnom Penh, est locataire à Saint François depuis 20 ans. Si le handicap de sa fille est une des causes de son immobilisation à Tours, il devient ici une conséquence positive de la position de son lieu de résidence. Cela traduit avant tout le fait que ses pratiques spatiales sont avant tout dédiées à sa fille, qu'elle vit au quotidien à travers ses responsabilités maternelles, que son espace habitable est aussi celui de sa fille. Quoi qu'il en soit, les ressources centrales présentes à St François ou accessibles depuis St François lui facilitent la vie. *« On a tout sous la main ici, j'ai l'impression d'être en centre-ville alors je n'ai pas de raison de m'y rendre »*, qui emploie un « on » associable à un collectif de résidents partageant son avis sur la question. On retrouve ici, un facteur de risque d'enfermement de l'espace habitable à l'espace immédiat du « quartier », puisque la présence ici de ressources existentielles exclut la nécessité de se rendre en centre-ville, cela ne signifie pas qu'elle ne s'éloigne jamais de cet espace de proximité pour aller ailleurs, mais le principe de causalité évoqué est pourtant révélateur de cette logique de pratique exclusive. *« C'est bien situé, on est proche de tout, du Stoc, du tabac, de la boulangerie, du cinéma, du bus, de la piscine, du médecin, de la pharmacie, on est proche du centre-ville, même à pied. Vous savez, avant, nous avions*

*une maison à la campagne, on était loin de tout, ici, de St François, tout est accessible, on est proche de tout, alors la campagne*<sup>630</sup>! » me dit Michèle, 40 ans, locataire à Saint François depuis 10 ans, la désignation de la piscine et du cinéma comme étant « proches » de son lieu de résidence au même titre que le supermarché ou la boulangerie alors qu'ils sont positionnés à 2-3 km plus loin que ces derniers traduit bien l'idée que la perception de l'accessibilité est subjective, l'espace habitable immédiat de Michèle s'étend bien au delà du programme et du « quartier » Tonnelé, le centre-ville, la plaine des Deux Lions (cinéma), le Lac de la Bergeonnerie (Piscine) étant englobés dans cette espace de « proximité ». La comparaison qu'elle fait avec la « campagne » d'où elle vient permet d'expliquer cette perception superlative de la proximité..., « *on est proche du centre-ville, même à pied* » exprime bien le fait que pour Michèle, l'accessibilité correspond à des distances qui pour bien des résidents ne serait maîtrisable que par le biais de métriques mécaniques. Pour Stéphane, 26 ans, locataire à Saint François depuis 2 ans, cet espace de proximité qui comme pour nombre de résidents est désigné sous le terme de « quartier » est beaucoup plus étroit : « *Le quartier au niveau des structures, c'est bien, le STOC, la boulangerie, le tabac-presse, le jardin botanique, le centre commercial Maryse Bastié* ». Il correspond à une aire de quelques centaines de mètres de rayon depuis le logement, qui ici, à Saint François, contrairement aux Fontaines par exemple, dépasse largement les limites du programme et relie par conséquent des pôles fréquentés par des étrangers de Saint François. « *La zone industrielle c'est dommage mais d'un autre côté j'y travaille, sinon on a la boulangerie, le stoc, je fais mes grosses courses à Continent, à Auchan, à la Riche et je vais souvent au marché Place St Anne, c'est agréable, ça on est bien situé, y'a pas à dire* » me dit Lucile, 36 ans, locataire à Saint François depuis 1989, qui révèle comme tous les autres, en quoi la position centrale du lieu de résidence est une ressource capitale et donc l'objet d'une recherche stratégique. Lucile n'aurait vraisemblablement pas demandé à obtenir un logement à Saint François, si son lieu de travail n'avait pas été là où il est lui-même positionné. Ce début d'extrait montre en revanche que la contiguïté du programme avec la zone industrielle au sud-ouest du programme participe à créer une limite à l'ouverture du quartier dans cette direction, qui, même pour ceux qui y travaillent, obstrue malgré tout le champ perceptif, rend inaccessible la ressource de l'ouverture vers un horizon meilleur. Lucile attend d'avoir les moyens matériels suffisants pour déménager et

---

<sup>630</sup> Cf. annexe 149.

devenir propriétaire d'une maison, quitte à ce que son lieu de résidence soit finalement moins central.

**B) Les exceptions qui confirment la règle de l'accessibilité : limites et insuffisances du pouvoir de la centralité des positions S.E.M.I.V.I.T.**

La réalité consensuelle selon laquelle les positions de la S.E.M.I.V.I.T. sont centrales, et rendent physiquement accessibles les ressources spatiales de ses locataires doit être nécessairement nuancée. La qualité de leur connexité et/ou de leur contiguïté vis-à-vis des espaces polarisants de l'agglomération tourangelle et de l'espace réseau national et mondial, la qualité de leur attractivité intrinsèque ne doivent pas occulter ce qui contrevient physiquement à la maîtrise universelle de la distance à gérer : le corps lui-même d'une part, ce qui limite matériellement la continuité spatiale à partir et depuis le logement où ce corps pensant se fixe, relativement aux métriques dont il use pour se déplacer d'autre part, une place de parking à trouver, un hall d'immeuble dans lequel entrer, des étages à monter, un couloir à traverser. Bref, des évidences qui conditionnent l'interspatialité matérielle du logement au dehors. Ce qui est accessible pour un corps valide et bien portant ne l'est pas pour un être âgé, l'instrument fondamental de la mobilité est le corps lui-même. Nous avons évoqué à plusieurs reprises déjà, René et Marcelle, nés en 1917, originaires de l'Orne, qui ont déménagé à Tours en 1983 pour se rapprocher de Rillé, commune du nord du département où ils avaient l'habitude de venir passer leurs vacances. « *Jusqu'à il y a quelques mois, on allait tous les dimanches à la campagne, à Rillé plus occasionnellement, mais je commence à avoir peur de prendre le volant, je ne reconnais plus vraiment bien les itinéraires, ça change souvent pour sortir de la ville* », me dit René. Assignés à résidence du fait de leurs corps vieillissants, cet amoindrissement de leurs capacités motrices expliquent le fait que le Auchan voisin dans lequel ils se rendent quotidiennement devienne l'ailleurs le plus accessible, l'occasion ultime de ne pas rester aussi socialement isolés, bref de voyager, « *Vous savez on est plus bien jeunes, on bouge plus trop, nos enfants et petits enfants sont dans*

*le Val d'Oise, on peut pas dire qu'on les voit très souvent* ». Tant qu'ils étaient valides, leur lieu de résidence pouvait être central vis-à-vis de leur pratiques, le fait que leurs corps s'affaiblissent contribue à limiter leurs opportunités de mouvements, à diminuer leur capital spatial, à les exclure ; leur espace habitable se concentrant tous les jours un peu plus sur eux-mêmes. Au-delà du corps donc qui est le premier obstacle à la maîtrise physique de la distance, se trouve également la configuration de l'espace où s'amorce et où s'échoue la mobilité quotidienne : le logement. Or, et il faut en venir enfin à ce que sont concrètement les unités résidentielles d'habitations de la S.E.M.I.V.I.T. comme objets formels, à savoir, des immeubles collectifs, pour appréhender ce qui contrevient de manière récurrente à l'accessibilité topologique des logements individuels qu'ils renferment : les places de stationnement. Édifiés dépendamment du paradigme fonctionnaliste moderne, les surfaces de parkings de ces ensembles ont beau eu être pensées, elles ne contiennent plus, ni l'invasion des voitures, ni l'attente absolue de leurs usagers de pouvoir trouver un lieu de repos pour leur habitacle à quatre roues qui soit toujours non seulement toujours libre mais aussi toujours plus près de l'entrée de l'immeuble à partir de laquelle ils vont enfin pouvoir accéder à leur refuge. Conséquence de l'individualisme poussé jusque dans la pratique des réseaux, conséquence de l'angoisse du temps perdu à tourner en rond, conséquence de la centralité et de l'attractivité des espaces dans lesquels ces ensembles ont été édifiés, la hantise du stationnement de l'automobiliste est l'effet sur le moi de la discontinuité spatiale, la plainte à son sujet, une publicisation d'un désarroi privé<sup>631</sup>. Ce n'est pas surprenant de constater d'ailleurs que les premiers concernés sont les actifs et non les retraités : « *Ce qui est pénible et c'est de pire en pire c'est le stationnement, il faut galérer pour trouver une place* » (Guy, la Bergeonnerie), « *A la base, il manque des places de parkings, alors il suffit que des gens, qu'ils habitent là ou pas s'arrêtent n'importe où pour s'acheter du tabac pour que toute de suite y'ait un bouchon, ça c'est vraiment agaçant* » (Géraldine, la Bergeonnerie), « *Y'a pas assez de places de parking, le garage « Toyota » y gare ses voitures, alors vous pensez bien !* » (Marie, la Bergeonnerie), « *Y'a un problème majeur dans le quartier, c'est le problème des parkings, c'est quoi les solutions, se garer sur les trottoirs ? !* » (René, la Bergeonnerie), « *Y'a pas assez de places de parkings, le soir tout est plein, c'est chiant, il faudrait une place par appart !*<sup>632</sup> » (Catherine, Fontaines), « *Ce qui est lourd, c'est*

<sup>631</sup> Nous anticipons ici sur ce qui fera l'objet du dernier chapitre.

<sup>632</sup> Cf. annexe 147.

*les places de parkings, on est obligé d'aller se garer à perpette* » (Jessica, Fontaines), « *Sinon, un autre problème c'est qu'il n'y a pas assez de parkings, en particulier le week-end où se rajoutent des voitures de société* » (Bernard, Les Rives du Cher), « *Ce qui serait bien, c'est un marquage au sol des places de parking, y'a une voiture là ou il pourrait y'en avoir deux* » (Lilian, Europe), « *Ce qui manque, ce sont des places de parkings, j'ai une voiture de temps en temps, alors je me gare place Velpeau, c'est payant alors c'est galère* » (Jeanne, Champ Girault). Au-delà de la prédisposition vraisemblable de certains ensembles à la saturation des parkings, on notera ici que le problème du stationnement parce qu'il dure peut devenir une fixation au point que l'acteur qui le subisse vive sa répétition comme une intensification du problème originel (*c'est de pire en pire*) au point que dans ses dires la plainte s'écarte de la réalité ou soit exagérée (*on est obligé d'aller se garer à perpette*). La plainte surenchérit le problème dont l'acteur se déresponsabilise et s'échappe en attribuant le problème à quelque chose ou à quelqu'un (*garage Toyota, voitures de sociétés, gens qui n'habitent pas là*) ou en revendiquant des droits ou des solutions. En l'occurrence, la plainte qui est une manifestation de la fermeture sur soi et dont l'objet est ici la prolifération de la voiture individuelle finit par envisager des solutions extrêmes symptomatiques : la privatisation de l'espace public (*se garer sur les trottoirs ?, une place par appart', interdire l'accès de l'espace aux non résidents*). Si les unités résidentielles d'habitation sont centrales globalement aux yeux des locataires, les places de stationnement, quant à elles, sont donc souvent excentrées par rapport au logement au regard de l'enjeu de la facilité d'accès à laquelle l'habitant aspire quand il rentre chez-lui pour se régénérer. La rançon de la position centrale et de l'attractivité des ensembles de la S.E.M.I.V.I.T. auxquelles renvoient en partie ces problèmes de stationnement et de trafic, sont également appréhensibles à travers l'accessibilité du bus, en particulier aux Rives du Cher. « *Depuis que la ligne de bus dessert la technopole, les bus sont bourrés d'étudiants et pendant les vacances, il y a moins de bus, dès fois, le bus est tellement plein qu'il ne s'arrête pas ici* » me dit Henri sur un ton de dépit. À 72 ans, l'ouverture d'Henri à la ville se joue dans le commutateur que constitue l'arrêt de bus, et dans l'accessibilité à ces métriques. Or, positionné sur le trajet de la ligne 1 du réseau de bus de l'agglomération médiatisant la connexité d'espaces de centralités fortes<sup>633</sup> à l'origine de

---

<sup>633</sup> De Tours Nord à Joué-Centre en passant par le centre-ville de Tours et en particulier le lycée Choiseul à St Symphorien, le lycée Jean Monnet à Joué-les-Tours, les écoles d'ingénieurs et l'UFR de Droit, Sciences Economiques et Sociales de l'Université de Tours dans les « Quartier des 2 Lions.

sa forte fréquentation, l'espace des Rives du Cher n'est donc pas systématiquement connexe. Le réseau est saillant, l'arrêt de bus ne remplit pas sa fonction de commutateur et Henri se trouve privé de son ouverture à la ville ou contraint d'attendre un bus prochain.

Nuancer la centralité des positions S.E.M.I.V.I.T., c'est ce qu'impose également la prise en compte des discours des jeunes pour qui, parce qu'ils sont sous l'autorité de leurs parents et ne sont pas nécessairement libres de leurs mouvements d'une part, et/ou parce que la présence d'un supermarché, d'un collègue, d'un espace vert ne satisfait par leurs aspirations récréatives d'autre part, et/ou parce qu'ils ont un rapport aux métriques différent de celui de leurs aînés n'abordent pas la centralité de leur lieu de résidence de manière satisfaisante. Nous avons évoqué le cas de Nicolas précédemment, locataire au Grand Sapaillé, qui d'un côté comme actif se réjouissait globalement de la proximité de son lieu de travail et qui de l'autre, parce qu'il n'a pas accès aux métriques mécaniques individuelles (voiture, mobylette, scooter...) déplorait quelque peu l'éloignement du centre-ville : espace mythique de la récréation et de l'ouverture au monde relativement à ses normes individuelles/sociales, intimes/extimes. C'est également ce à quoi renvoie le discours de Marie, mère de deux trois enfants, dont une adolescente : « *Ma fille préférerait être plus près du centre-ville mais ils sont biens* », parlant à la fois pour elle et à sa place, laissant donc entrevoir que ce sujet est un objet de discussion familiale mais en même temps un objet polémique déjà résolu. Problème de distance ou de proximité du centre-ville depuis la Bergeonnerie au sein duquel se joue les intérêts contradictoires des deux parties, le décalage normatif intergénérationnel qui traverse les relations parents / enfants. Malgré les aspirations connues de sa fille, son désir d'émancipation individuelle et sociale, de mener sa propre vie, volonté d'autonomie du moi et d'ouverture à l'autre auquel correspond en terme d'espace habitable, le pôle du centre-ville, Marie juge satisfaisant cet éloignement relatif du centre-ville, précisément parce qu'il met sa fille à distance de ces tentations émancipatrices. Mise à distance que la possession d'un véhicule à moteur ou d'une mobylette pourrait par ailleurs compromettre. Alors qu'au cours de notre entretien, Jean Paul (locataire aux Rives du Cher) me vante les mérites du bus, mentionnant le fait qu'il ne se sert que très rarement de sa voiture pour se déplacer, sa petite fille d'environ 8 ans, alors présente intervient : « *oui mais le bus il faut l'attendre !* », révélant ainsi le décalage intergénérationnel existant dans l'appréhension de la maîtrise de la distance. L'accélération du temps,



l'emprise du synchronique dans les sociétés contemporaines se traduisant dans une valorisation de l'instantanéité. Perdre du temps dans l'attente...une ineptie pour une enfant vivant dans une société où le modèle du juste à temps est prépondérant. « Aussitôt dit, aussitôt là », l'enjeu de l'instantanéité du temps que les pratiques nécessitent est consubstantiel de l'impératif de la proximité de l'espace dans lequel et à travers lequel ces pratiques se réalisent, c'est ce qu'exprime Romain, 7 ans, fils aîné de Michel et Nadine, à qui je demande lors de ma visite au domicile familial s'il est content d'avoir quitté les Fontaines pour la Bergeonnerie et qui me répond : « *Ouais, c'est moins loin pour acheter le pain* », exprimant d'une certaine manière l'importance pour lui de pouvoir remplir sa mission quotidienne sans que ça lui mange trop de son temps, déjà, si précieux.

L'espace intérieur de l'immeuble collectif peut également limiter l'aisance du mouvement, pour peu qu'il ne possède pas d'ascenseur comme c'est le cas des bâtiments R+3 et 4 de la Bergeonnerie et du Grand Sapaillé : « *Le logement, ça va, à part que ça soit au quatrième étage sans ascenseur* » (Marie, la Bergeonnerie), « *Par contre il n'y a pas d'ascenseur, alors c'est galère au quatrième étage d'avoir à monter des courses, surtout pour l'eau, les couches, les limonades* » (Françoise, Grand Sapaillé), obstacle de la montée d'escalier qui met le corps à l'épreuve et qui complique et rallonge le temps de la liaison dehors / dedans. L'enjeu de cette continuité spatiale entre l'extérieur et le logement est également évoqué par Nicolas, handicapé, locataire au Grand Sapaillé. S'il occupe un logement en rez-de-chaussée, condition absolue pour qu'il soit domicilié quelque part, il déplore lors de ma visite chez lui l'absence de plan incliné aux entrées des immeubles : « *c'est gênant parce que je peux pas inviter des amis à moi qui sont en fauteuil* ». Ensemble résidentiel locatif et social le plus proche du C.A.T. de Saint Symphorien, le Grand Sapaillé rassemble un nombre relativement important de ses employés, à qui les institutions sociales locales et l'Association des Paralysés de France attribuent via la Ville de Tours, ces appartements de la S.E.M.I.V.I.T., qui ne leur sont donc que partiellement accessibles<sup>634</sup>.

---

<sup>634</sup> A travers cet exemple, se pose un enjeu contradictoire, celui de la légitimité des revendications d'aménagements spécifiques que les invalides seraient en droit d'exprimer au nom d'un droit démocratique et celui de l'encouragement au communautarisme que produirait une prise en compte systématique de ces revendications, laquelle contribuerait à ghettoïser telle ou telle unité d'habitation.

## Conclusion

### *Au delà la dimension foncière de l'habitabilité de l'espace*

Si la position des ensembles de la S.E.M.I.V.I.T. par rapport à leurs centralités semble garantir de manière consensuelle l'accessibilité matérielle des ressources spatiales œkouménéales de ses locataires et apparaissent en ce sens foncièrement habitables (en tant qu'à partir d'eux les actes d'habiter peuvent se médiatiser) en même temps, être positionné physiquement au centre de son espace habitable ne signifie en aucune manière que toutes les ressources soient accessibles systématiquement. En effet, l'enjeu de l'accessibilité, s'il est collectif, se gère avant tout depuis le logement privé d'une part, et de manière individuelle d'autre part. En outre, s'il est un enjeu se médiatisant dans l'espace concret, il se médiatise aussi dans l'espace abstrait. Enfin, s'il se réalise dans l'espace de l'expérience synchronique, il correspond aussi à un instant dans l'espace de l'existence diachronique. Ainsi, tous les acteurs n'ont pas les mêmes capacités motrices et financières pour se rendre physiquement n'importe où. Ce n'est pas parce que des ressources sont accessibles physiquement qu'elles le sont culturellement –vis-à-vis des normes –, ce n'est pas parce qu'elles sont en droit accessibles à tous qu'elles le sont socialement et individuellement pour chacun, ce n'est pas parce qu'elles sont accessibles de cette manière là socialement qu'elles le seront comme ça personnellement. Enfin, toutes les ressources présentes mentalement ne le sont pas physiquement dans la mesure où elles sont inaccessibles dans le présent de l'action alors que la conscience les présentifie mémoriellement ou dans l'anticipation. C'est le monde vécu de l'acteur qui est le centre ultime de son espace habitable. C'est le fait que dans les sociétés sédentaires il « doive » loger physiquement son moi dans une habitation fixe qui contribue à faire de cette dernière l'espace matériel à partir duquel il rayonne et où il se replie, à faire du logement l'objet depuis lequel ses pratiques se déploient et vers lequel elles convergent. Aussi, même si les « résidences » de la S.E.M.I.V.I.T. sont centrales et rendent a priori physiquement accessibles les ressources essentielles à l'habiter quotidien de ses locataires, si, en d'autres termes, elles sont foncièrement habitables, la réalité géographique de l'habitabilité de l'espace est beaucoup plus complexe, elle ne se réduit en tout cas pas à l'acte physique et synchronique de l'habiter. Certains habitent tel ou tel logement de telle ou telle

résidence alors que le centre de leur espace habitable est ailleurs, et en premier lieu, en eux-mêmes. Le fait est que certains font de leur « quartier » un prolongement du chez-soi, que d'autres résident à Tours quand leur identité est en Bretagne, que certains résident là alors que rien ne leur va... Comment bien habiter quand son « moi » va mal ? Comment s'ouvrir à l'autre et au dehors quand le moi est enfermé sur soi ?

L'entretien de Louise (née en 1928 à Tunis, locataire à la Bergeonnerie depuis 1967), est édifiant. Il permet de comprendre en quoi la plainte dans l'habitat doit être appréhendée toujours déjà comme l'expression d'un mal être au monde. Que l'espace qui entoure le moi soit concrètement en cause, qu'il ne fasse qu'exacerber une souffrance intérieure que l'objet de la plainte ne révèle pas a priori, c'est pourtant parce qu'il est nécessairement le champ de présence concret et abstrait où le moi demeure, à travers lequel, par lequel et pour lequel l'identité de l'acteur se construit que l'espace habitable fait l'objet et/ou est le sujet d'épanchements affectifs, que ces derniers soient heureux, mais aussi à plus forte raison s'ils ne le sont pas.

Dans une société où l'ego est glorifié, où le bien-être personnel est une valeur absolue, être heureux devient la norme tout comme le devient la plainte. En effet, aller mal doit se dire à la fois pour partager sa douleur et s'en soulager, mais aussi et surtout parce qu'aller mal n'est pas normal. Aussi, se plaindre c'est tenter de faire reconnaître socialement son malheur.

Notre entretien avec Louise est retranscrit intégralement.

Moi : *« Alors, comment est votre quotidien à la Bergeonnerie ? »*

Denise : *« En général, écoutez, il y a du silence. Ma fille en ce moment est un petit peu avec moi, parce que j'ai perdu, je ne sais pas si Mr. B. vous l'a dit, mon mari, tragiquement, au mois de juillet, donc on a beaucoup de papiers à faire, mais elle a un appartement à la résidence Febvotte où se font des travaux. En général, je vais la chercher – comme elle ne peut pas conduire – au centre de transfusion et elle mange ici à midi et après je la ramène chez elle. Donc, moi je suis contre les voitures qui restent en bas ». Le problème est posé, la douleur initiale, la double souffrance qu'elle ressent, c'est à dire son veuvage et le handicap de sa fille, est ici exprimée tragiquement mais déjà entourée d'un surcroît, le problème des voitures qui stationnent en bas de telle sorte que la plainte à proprement parler commence à s'écarter de la réalité de la peine.*

Moi : *« Devant le Hall ? »*

Denise : *Devant le Hall. Il peut y avoir besoin des pompiers. L'autre jour il y a eu le feu. Il peut y avoir besoin d'une ambulance. Vous savez en ce moment il y a beaucoup de gens malades. On a des gens d'un certain âge, on peut avoir besoin d'une ambulance.* L'objet de la plainte individuelle est légitimé au nom d'un collectif, au nom de l'intérêt communautaire des personnes âgées domiciliant le même immeuble. La valeur sécuritaire, celle de l'intégrité physique est instituée comme grandeur portant sa plainte au niveau d'un intérêt général. *C'est pas tellement le soir parce qu'il y a toujours des places. Mais à midi, quand Béatrix a mal aux pieds, qu'elle est fatiguée vous avez tous ces jeunes, qui ont votre âge hein, qui arrivent à toute pompe, qui se mettent devant. C'est des camionnettes, c'est le fils untel. C'est toujours les mêmes, c'est toujours les mêmes.* La plainte est individualisée, devient privative. Le problème « des voitures qui restent en bas », qui plus haut était élevé au rang d'enjeu collectif devient ici personnel. À travers lui, se cristallisent ses difficultés à gérer seule le handicap de sa fille, le problème de l'accessibilité de son logement induit par les problèmes moteurs de sa fille. Si le hall de son immeuble constitue l'espace matériel qui exacerbe ses tourments, il est aussi le prétexte pour faire aboutir sa peine à la reconnaissance sociale d'une part et pour en désigner le responsable d'autre part. La plainte en vient à porter plainte et à se répandre en accusation. L'autre, de la camionnette à la jeunesse, devient responsable des événements malheureux de Louise.

Moi : *Ce sont des gens qui habitent l'immeuble ?*

Denise (en colère) : *qui habitent là, qui habitent là, monsieur. Il n'y aurait pas de place, on serait à Paris ! Mais je les ai averti gentiment. S'il n'y avait pas de places ailleurs, je dirais bon ben...mais y'a des places tout le long.*

Moi : *C'est la solution de facilité, vous croyez ?*

Denise : *Des fois, il y a des places, mais comme ma fille sort à midi et demi, on arrive ici pas avant une heure moins le quart, une heure et ils viennent manger à cette heure-ci. Ils connaissent mon problème. Moi j'ai fait des réflexions gentiment à des gens, entre autre Mr R. qui est adorable, qui avait un chien qui hurlait à la mort. C'est arrivé un après-midi, pas deux. On a des gens au rez-de-chaussée qui avaient un chien, qui, tant que les enfants étaient là ne disait rien, mais qui après hurlait. Les gens sont tellement gentils, que dès fois, on est gêné d'aller les voir. Tandis que ceux là, le neveu*

*ou la nièce de Mr V<sup>635</sup>, ils m'ont traité de vieille salope, je ne peux pas vous dire.* L'objet précis sur lequel se focalise la plainte est élargi, au problème de stationnement devant le hall de l'immeuble s'ajoute celui du bruit des chiens. Aux jeunes conducteurs incivils, responsables plus avant de ses tourments, s'ajoutent les gens adorables de l'immeuble. Tout devient ennemi à Louise qui adopte la figure du persécuté.

Mr B. : *Je me permets de vous dire que Mr V. ne le défend pas du tout.*

Denise : *Non, au contraire, ils devraient être engueulés deux fois plus. Mme P. qui habite au premier, que je connais bien, elle était outrée hein, surtout qu'ils voient bien comment marche Béatrix, elle est aussi forte que moi (c'est à dire toute menue) alors si elle manque une marche. Entre parenthèses, le revêtement, dès qu'on ouvre la porte là, il est fendillé et là ça bouge un peu hein. Elle est un peu comme les aveugles, vous savez.* Un autre problème de mécontentement est désigné. L'amour de sa fille infirme et le tourment que l'assister seule induit, qui constitue l'origine de sa souffrance première et vis-à-vis de laquelle seule la « vie » est responsable, sont encore une fois écartés des dires de la plainte. La plainte de Louise est un abcès qui se vide, dont le but est sans doute d'apaiser sa souffrance mais en écartant sans cesse celle-ci de la réalité de la peine qu'elle ressent, Louise, pour ne pas avoir à affronter cette solitude, ce désarroi, ce surmenage, ce malheur initial, finit par se complaire dans la plainte. Parce que la plainte dure, elle devient une fixation récurrente, alimentant la souffrance au lieu de l'épuiser. La plainte de Louise a beau hurler à l'injustice, « *il y a dans toute plainte une dose subtile de vengeance* <sup>636</sup> ».

Moi : *Elle a une grande sensibilité ?*

Denise : *Oui, elle, c'est ses pieds. Elle a 40 ans. Alors dès fois il y a une place, je m'y mets, mais dès fois il n'y en a pas, alors je me gare derrière, je la monte, je redescend, je change la voiture de place et je remonte. Je l'ai amenée ce matin, il ne me viendrait même pas à l'idée de venir me mettre devant, surtout que j'ai une 405, une grosse voiture pour pouvoir mettre le fauteuil, je me mets en haut, je fais deux voyages s'il le faut. Alors j'aurai voulu un petit emplacement, du reste il devrait en avoir de partout. Déjà ma fille a son carton bleu, déjà ni à l'hôpital où il n'y a qu'une place, elle est toujours occupée, et en ville n'en parlons pas.*

---

<sup>635</sup> Responsable de la S.E.M.I.V.I.T., chargé des relations entre les locataires.

<sup>636</sup> F. Nietzsche, 1974 : « Divagations d'un inactuel », *Le Crépuscule des idoles*, Paris, Gallimard, p. 127.

Moi : *C'est un vrai problème, je suis d'accord.*

Denise : *C'est une honte ! Il n'y a qu'à Avignon où j'ai vu quelque chose de très bien fait, des places larges. Parce qu'il faut penser qu'il faut sortir un fauteuil. Et il y a un panneau avec interdiction de stationner, autrement on enlève les voitures. Moi je leur ai dit aux députés, moi j'ai peur de personne. Je suis ni de droite, ni de gauche. Je leur ai dit, tant que je n'aurai pas ce que je veux... Il nous est arrivé avec ma fille, de sortir un soir dans le Vieux Tours et c'était un jeudi, même pas le samedi, c'était un jeudi, toutes les places handicapées étaient prises. Vous savez où j'ai été obligée de me garer avec ma fille ?*

Moi : *Non je ne sais pas, sur les bords de Loire ?*

Denise : *Non pas sur les bords de Loire. On est allé au parking des Halles et vous savez, y'a pas grand monde hein le soir à dix heures !*

Moi : *Vous voulez dire que les parkings souterrains, c'est crispant ?*

Denise : *Voilà, oui.*

Moi : *Et ces jeunes, ils habitent chez leurs parents, ils ont leurs propres logements ?*

Denise : *Non, ils habitent ici. Moi, ma fille est là, elle mange toujours ici. C'est pourquoi je leur ai dit gentiment. Mais on se fait insulter. Alors quand vous avez un discours comme ça euh...bon. Si je suis assurée d'avoir une place quand j'arrive entre midi et une heure, je m'engage à l'enlever aussitôt. Du reste, elle a le carton handicapé. Alors, on leur a dit, ils ont mis un sens interdit, ça que dalle. L'autre jour, il y a des gens qui ont emménagé, ils étaient bien contents de trouver une place. Moi je suis parti, je leur ai laissé la place. Le gars du 7°, celui (en s'adressant au gardien) que vous appelez « l'Espagnol », au lieu de se mettre droit, il se met de travers. Donc déjà ça gêne, d'ailleurs ils ne me disent plus bonjour ceux là. Donc voilà mon problème, c'est ce qui se passe là devant. Alors, si vous voulez faire quelque chose dans mon sens. Fondée sur une fermeture sur soi se poursuivant dans un déni de la réalité, la plainte s'achève en exigences et en revendications frôlant la paranoïa. Louise doit abandonner les références de sa vie passée ou elle gérait en couple et en un temps différent ces responsabilités parentales pour que cesse la plainte. Le problème de l'accessibilité de l'espace exacerbe, augmente, intensifie la peine de Louise, lui rappelle sans cesse les conditions de son existence.*

Moi : *Vous savez, je n'ai aucun pouvoir de décision. Je peux faire passer le message au service technique et user de ma persuasion mais sinon, mieux vaut que vous preniez vous-même rendez-vous avec la direction. Voilà madame, je vous remercie.*

Denise : *Merci monsieur, vous êtes gentils.*



**Figure 58** : L'espace incriminé, interdisant l'accessibilité aisée de Louise et de sa fille à leur logement, aujourd'hui interdit d'accès à tous les locataires du bâtiment.

H. Baudry©2006.

Si le problème de l'habitabilité de l'espace renvoie à un problème d'accessibilité physique, il dépasse ce seul enjeu fonctionnel, le surpasse nécessairement dans la mesure donc où l'espace n'est habitable qu'à travers le monde vécu de l'acteur, dans un contexte sociétal donné, à un moment et en un lieu de l'existence de l'individu, en interférant toujours déjà avec l'univers normatif qui fonde le moi dans son rapport au dehors et à l'autre. Le logement où se loge le moi est un espace fondateur de l'être au monde de l'homme, qui plus est dans les sociétés contemporaines occidentales où l'individu règne en maître, d'autant plus aujourd'hui où les aléas pesant sur l'immobilité de la résidence sont nombreux.

## Conclusion

### *Le Quartier : de la réalité du mythe !*

Nous avons évoqué à la fin de ce chapitre en quoi les espaces « Europe », « Fontaines », « Saint François »... pouvaient pour certains locataires constituer un sas intermédiaire entre leur logement ou le bâtiment dans lequel ils résident et l'ailleurs qu'est Tours. Cet espace identifié comme « quartier » constitue donc pour beaucoup une réalité, un espace qualifié individuellement positivement. Or, si la dénomination de « quartier » identifie ces espaces relativement à l'étendue qu'ils recouvrent, les formes matérielles qui les composent, leur physionomie singulière et la distinction sociale de leurs habitants, cette identification au « quartier » relativement à ces représentations courantes par les résidents eux-mêmes ne doit pas faire occulter ce qui fonde leur réalité mythique. Cette réalité spatiale du prolongement du chez-soi, que peut constituer le « quartier » comme espace de centralité immédiate, où se joue dans la proximité l'accessibilité de ressources existentielles essentielles au quotidien ne recouvre jamais vraiment l'espace concret invoqué. Les « quartiers » Europe, Fontaines, Saint François... auxquels les locataires s'identifient sont dans la réalité de leur espace habitable beaucoup plus étroits, c'est à dire qu'ils ne recouvrent pas ce que la dénomination « Europe », « Fontaines » ou « Saint-François » recouvre et/ou laisse entendre. Si Catherine est attachée aux Fontaines, *« Je me sens chez-moi ici, je me sens dans mon élément, je connais bien les gens et c'est bien, c'est un peu un esprit village finalement »*, en même temps son « quartier » est spécifié, *« c'est vrai que le quartier O.P.A.C. c'est moins tranquille, c'est à éviter pour moi, à partir de France Telecom (...) le long du Petit Cher, c'est la zone, les jeunes sont incorrects et pas rassurants, ils sont crados, c'est l'âge bête ( ...) Je voudrais échanger d'appartement sans quitter le quartier et si possible la place F. Rude<sup>637</sup> »*. Ce discours est ainsi édifiant, il permet d'appréhender dans quelle mesure le résident fixe lui-même les bornes de son espace habitable, y compris dans cet espace de l'immédiateté des pratiques qu'est le « quartier », certaines ressources du « quartier » des Fontaines sont pour Catherine inaccessibles, non pas physiquement mais au regard de ses valeurs et de ses normes.

---

<sup>637</sup> Cf. annexe 147.



« Les Fontaines » sont un village dans lequel elle se sent chez-elle, où elle se sent bien, mais un village faisant l'objet d'une partition stricte, un village ségrégué. On retrouve cette tendance à la partition dans le discours de Thierry, qui bien qu'également attaché aux Fontaines, à l'atmosphère à la fois urbaine et « campagnarde » du « quartier » ne s'identifie en réalité qu'à la partie « S.E.M.I.V.I.T. » des Fontaines, excluant de fait la zone H.L.M. « Ici, on se sent en sécurité, dans d'autres cités, comme à l'O.P.A.C. à côté, c'est la zone, on est toujours sur le qui-vive, il y a des risques comme de se faire renverser par les boosters qui roulent à fond et sans casque<sup>638</sup> ». L'identification territoriale des habitants à leur logement se prolonge ainsi dans une identification à l'espace de proximité que constitue « le quartier », dans les limites spatiales et sociales présumées par le statut des unités d'habitation qui le fondent. Les locataires « S.E.M.I.V.I.T. » s'identifient à l'espace que le statut de leur bailleur implique, excluant de leur « quartier » l'espace H.L.M. stricto sensu constitué par les unités d'habitation gérées par l'O.P.A.C. qui leur sont mitoyennes ou contiguës. On retrouve cette exclusion interne à l'espace du Grand Ensemble dans le discours de Brigitte : « Je suis contente d'être ici, au début je tiquais un peu sur la réputation des Fontaines mais j'en ai une très bonne image du côté S.E.M.I.V.I.T., par contre côté O.P.A.C., c'est un petit Sanitas » ; associant à la partie orientale du quartier les caractéristiques du « quartier » à problèmes que la figure de la Z.U.P. tourangelle du Sanitas incarne à ses yeux. Cette partition topographique de l'espace d'identification des résidents selon l'opposition S.E.M.I.V.I.T. / H.L.M. est courante chez les locataires des Fontaines donc, mais on la retrouve aussi aux Rives du Cher. Notons d'ailleurs que lors de ma première rencontre avec le gardien de la « zone » S.E.M.I.V.I.T. de cet ensemble, celui-ci avait fortement insisté sur le fait que nombre de « ses » locataires lui manifestait leur mécontentement, voire leur jalousie relativement au fait que les logements O.P.A.C. faisaient l'objet d'une réhabilitation contrairement aux leurs. Il existe donc au sein de ces ensembles, une partition sociale corrélative de la scansion spatiale que fonde la répartition du bâti entre les différents types de bailleurs. Ces espaces ont beau composer concrètement un espace sensiblement homogène, il existe à l'intérieur de leurs limites, une grande division socio-spatiale. « Là où ça va moins bien, c'est au niveau de la population, la population a changé, pas dans le bâtiment mais dans l'environnement. Ce sont les bâtiments de l'O.P.A.C., parce qu'il n'y a pas de problème propre à ce

---

<sup>638</sup> Cf. annexe 148.

*bâtiment* » me dit Jean Paul, locataire aux Rives du Cher depuis 1981, faisant reposer les changements négatifs de son cadre de vie sur les jeunes d'une part, mais ceux des H.L.M. voisins en particulier. « *Je ne suis pas mal à part les gamins de Maryse Bastié. Ils sont sourds muets et viennent jouer avec les enfants de Saint François, parfois jusqu'à minuit, une heure du matin, ils ont tendance à hurler, surtout l'été* » déplore Patricia, regrettant l'intrusion intempestive de ces individus dans son espace de résidence. A l'origine géographique dépréciative de ces acteurs - résidents du parc H.L.M.- s'ajoutent leur jeunesse et leur handicap, comme s'ils cumulaient précisément les vices contrevenant à leur intégration. On retrouve également cet enfermement du quartier aux limites des unités d'habitation S.E.M.I.V.I.T. chez Lilian, locataire à Europe : « *Le quartier est calme, par contre vers le Beffroi, avec les logements de l'O.P.A.C. c'est moins bien, je me suis fait agressé verbalement, alors bon j'y vais plus* », la partie occidentale « H.L.M. » de l'ensemble Europe est exclue du « quartier » de Lilian, quand bien même, elle lui est contiguë. Il institue des limites à son quartier qui sont normatives, bornage idéal sur lequel se fonde la limitation matérielle de ses pratiques. C'est Jérôme, locataire aux Fontaines depuis 1998 qui expose finalement le plus objectivement la réalité du mythe du quartier. « *L'image du quartier est changeante en fonction du lieu où on se trouve, il y a une image bénéfique et une image destructrice, il y a au moins deux quartiers, la S.E.M.I.V.I.T. et l'Opac, la rue Mozart, c'est un peu comme une ligne de démarcation. Côté S.E.M.I.V.I.T., il y a plus de tenue de la part des locataires, entre les deux il y a une manière différente de garer sa voiture, de crier aux fenêtres, de faire déborder les poubelles, une différence d'anonymat, des liens sociaux ici, il y en a mais ils sont superficiels, bonjour aurevoir ça va ? Côté Opac, y' a des relations, des discussions entre groupes de cultures communes, finalement le Stoc, c'est le seul lieu de rencontre obligée, c'est comme un lien forcé* ». On retrouve ici dans cet extrait d'entretien les logiques à l'œuvre dans ces espaces résidentiels locatifs et sociaux modernes. Ces derniers sont en effet malgré leur apparence formelle qui tend à les singulariser, en dépit de la présupposition de leur contenu social qui tend à les stigmatiser de manière univoque, des espaces complexes, hétérogènes, scandés géographiquement. L'indissociable relation entre le statut matériel de l'habitation et l'identité sociale des individus qui y séjournent est ici énoncée clairement par Jérôme. Elle se manifeste dans une partition stricte de l'espace relativement à la division sociale de l'espace qu'institue le partage du parc entre les différents bailleurs présents localement, découpage de l'espace en pays aux limites

dures –ligne de démarcation - que matérialisent les métriques topologiques de la voirie. En outre, la dialogie espace / société est également ici invoquée par Jérôme lorsqu'il associe à cette partition spatiale, des différences de socialités. Le diagnostic sociologique auquel Jérôme s'adonne, induit par une pratique d'observation participante que légitime son statut d'autochtone et son expérience d'infirmier de retour de mission humanitaire dans les Balkans, s'établit en effet dans une description précise des différences de pratiques et de relations sociales entre le pays « S.E.M.I.V.I.T. » et le pays « O.P.A.C. ». À travers celle-ci, c'est l'unité du « quartier » qui est fondamentalement remise en cause. En effet, au respect des règles d'usage liées à certaines pratiques communes s'effectuant dans l'espace S.E.M.I.V.I.T., Jérôme oppose la non intégration des normes de civilité dans la réalisation des mêmes pratiques côté Opac. Or, même si la démonstration de Jérôme repose sur des représentations généralisantes, voire des stéréotypes stigmatisant socialement négativement les locataires de l'Opac, en même temps, il associe de manière pertinente l'influence de la suspension ou de la non suspension du moi dans la mise en acte du comportement individuel sur les rapports sociaux, valorisant ainsi les rapports communautaires de l'espace Opac par rapport aux rapports de connexité dominants entre locataires de la S.E.M.I.V.I.T..

Enfin, la conclusion de Jérôme sur la fonction du supermarché local est riche d'intérêt puisqu'elle montre qu'à l'intérieur de ce quartier mythique des Fontaines où coexistent plusieurs pays, ces derniers et les habitants qui y élisent domicile sont mis en relation via le petit centre commercial, espace d'interface et de cospatialité qui, à l'extrémité septentrionale de leur frontière commune met en contact par obligation des civilisations étrangères l'une de l'autre. Centre œcuménique par excellence, l'espace de centralité secondaire que compose cet espace quotidien de la consommation a un rôle géopolitique majeur, il garantit l'ouverture des uns aux autres, des espaces centrés sur le moi individuel ou communautaire à un espace sinon public, au moins commun ou le vivre ensemble est possible.

Cela nous permet ainsi d'aborder ce qui constituera le troisième chapitre de cette dernière partie, c'est à dire l'enjeu communicationnel de l'intersubjectivité qu'institue l'habitat et que fonde l'habiter. L'habitabilité de l'espace se joue en effet dans la possibilité d'ouverture et de repli de l'individu à l'autre et à l'ailleurs. Son logement étant l'espace vers lequel et à partir duquel ces pratiques d'ouverture et de repli se médiatisent, d'où l'importance cruciale de l'agencement spatial existant entre le dedans et le dehors, son logement privé et l'espace public. C'est parce que l'ordonnement des lieux identifiant l'individu et auxquels celui-ci s'identifie dans nos sociétés sédentaires est à ce point décisif qu'il est de plus en plus pris comme objet de plainte(s), cristallisant ainsi l'effet de la fermeture sur soi du moi moderne.

# — Chapitre 3

## **L’interspatialité dans les unités résidentielles d’habitation collectives, et modernes : la clé de leur « inhabitabilité » ?**

---

### *Préambule*

Il convient à présent de centrer notre analyse sur l’espace habitable étroit que constitue intrinsèquement l’unité résidentielle dans les Grands Ensembles ou ensembles d’habitation modernes. Si l’on en revient aux origines historiques de l’idéologie urbanistique fonctionnelle ayant donné naissance à ces habitations, on est face à la nature particulière de ces dernières, à savoir que le logement à proprement parler n’est conçu que relativement à l’unité de voisinage dans lequel il prend place, le bâtiment, la barre et/ou la tour. Autrement dit, l’unité résidentielle d’habitation individuelle qu’est le logement privé n’a de réalité que dépendamment de l’unité résidentielle d’habitation collective que conforme l’immeuble dans son ensemble. De cette conception

doctrinale<sup>639</sup> des architectes et urbanistes affiliés au Mouvement International d'Art Moderne résulte donc un certain nombre de logiques d'interactions spatiales affectant l'habiter. C'est de celles-ci que nous traiterons dans ce chapitre.

C'est sur celles-ci que se focalise l'enjeu de l'habitabilité polémique des habitations locatives, sociales, collectives et modernes voire celui de leur « inhabitabilité ». La problématique de l'habitabilité déficiente des espaces résidentiels considérés n'est pas univoque. Notre analyse n'a donc pas vocation à prendre une position radicale contre l'habitat moderne mais à nuancer de manière raisonnée notre propos en montrant face à la totalité des procédures d'ouverture et de repli sous tendue par la présence de l'individu là où il demeure et en particulier en son logement, en quoi l'agencement de l'espace concerné permet et/ou contrevient à la mise en œuvre de ces actes d'ouverture au dehors et à l'autre et de la fermeture au dedans et en soi. Ce qu'il convient de postuler de manière irrévocable cependant renvoie au fait général que le logement dans l'habitat moderne va à l'encontre des normes tendanciennes lourdes vis-à-vis de l'habitabilité du logement dans les sociétés individualistes telle que la nôtre, à savoir qu'il ne garantit pas le triomphe de l'intime. Ce constat d'une habitabilité controversée consubstantielle du rapport entre proximité spatiale et promiscuité sociale étayé dès les années 70 par l'œuvre prospective majeure de Jean Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire<sup>640</sup> mérite donc toute la considération qui lui incombe et un approfondissement scientifique clair de manière à établir une argumentation telle que les fondements de l'habitabilité appréhensible dans le cadre du logement moderne puisse être reconnus comme étant valables pour tous les types d'habitations à fonction résidentielles, tel est le projet auquel nous nous employons.

---

<sup>639</sup> Conception elle-même inspirée des utopies urbaines de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, Cf. Chapitre 1, 2<sup>e</sup> partie.

<sup>640</sup> Chamboredon J.C. & Lemaire M., 1970 : « Proximité spatiale et distance sociale dans les grands ensembles » *Revue Française de Sociologie* XI, 1, 3-33.

# **I/ Proxémie et habitabilité de l'espace : les principes fondamentaux de la pratique et de l'interaction spatiale et sociale instituant l'être au monde.**

Habiter c'est loger son moi, le mettre à l'écart de l'autre tout en lui permettant d'être identifiable pour l'autre. De cette définition basique de l'habiter découlent les principes fondamentaux de l'ouverture et du repli qui fondent l'habitabilité de l'espace.

## **A) Des « distances » et des « coquilles de l'homme » : les bases théoriques de la proxémie.**

En effet, tout espace où se tient un individu, en tant qu'il est ouvert sur le dehors et sur l'autre ou bien au contraire qu'il est clos et/ou que le moi y est enfermé conditionne précisément l'ordonnement matériel, immatériel et idéal de la pratique actorielle. La spatialité est inhérente à la praxis humaine. Ce postulat, point de départ de la réflexion sur le Monde Vécu est aussi à la base de la réflexion sur la proxémie ou proxémique, définie par l'anthropologue Edward T. Hall en 1971<sup>641</sup> et à l'origine de la théorie des coquilles de l'homme établie par Abraham Moles et Elizabeth Rohmer en 1977<sup>642</sup>. L'affiliation de l'idée de proxémie avec le *Lebenswelt* husserlien et habermassien est claire.

Elle est appréhensible à travers leur thèse commune, à savoir l'idée que l'homme s'ajuste au monde dépendamment de la mise à distance des choses et des sujets qui lui sont donnés à vivre dans la contingence de son existence, dans et à travers l'espace donc, qui, en tant que production sociétale, oriente lui-même les conditions du contact ou de la distance entre l'ici et l'ailleurs et/ou entre le moi et l'autre. Aussi, si les individus agissent dans l'espace dépendamment des normes de distanciation qui, dans une société donnée, entoure les rapports interindividuels et les pratiques spatiales, l'espace lui-même pourvoit à cette ouverture ou à cette fermeture de l'ici vers l'ailleurs,

---

<sup>641</sup> Hall Edward T., 1971 : *La dimension cachée*, Paris, Seuil.

du moi à l'autre, du dedans vis-à-vis du dehors. L'approche proxémique, comme pour la phénoménologie, se fonde donc sur la primauté du Moi Ici Maintenant depuis lequel l'usage de la distance est sollicité pour être ou non au contact des autres et d'un ailleurs dans l'acte spatial et social mis en œuvre physiquement et intentionnellement par l'acteur, dépendamment du sens culturel de cet acte. Or, la contribution des penseurs de l'approche proxémique se situe dans l'identification de différents paliers que l'individu construit à partir de lui-même, *coquilles* ou *distances de l'homme* qui constituent les *vecteurs* psycho-sociologiques de *son appropriation de l'espace*<sup>643</sup>, les *infrastructures biologiques* de la *perception de l'espace social et personnel*<sup>644</sup> dans lequel il évolue.

Pour Hall, l'écartement interpersonnel qui se met en place dans l'expérience spatiale est un « *langage silencieux* », un mode de régulation de la distance que l'homme utilise pour maintenir un espace entre lui et les autres, un espace qu'il construit autour de lui, grâce auquel il peut prendre possession d'un territoire, prolongement de son corps biologique, tout en le protégeant des autres individus. Aussi, pour cet auteur, les comportements de l'homme dans l'espace mobilisent un code implicite, variant d'une culture à l'autre, selon lequel à chaque interaction ou relation sociale correspond une distance spatiale spécifique. Même s'il admet des différences entre cultures, Hall distingue ainsi quatre niveaux d'aires et de distances au sein desquelles s'organise l'expérience spatiale de l'homme dans ses relations aux autres et aux objets : l'aire et la distance intimes (allant du contact sensible à 45 cm), l'aire et la distance personnelle (de 45 cm à 125 cm), l'aire et la distance sociale (de 125 cm à 3,60m), l'aire et la distance publique enfin (au delà de 3,60m). Ces quatre « bulles » permettent donc de maintenir un espacement spécifique entre individus relativement à l'acte poursuivi, à la signification culturelle de ce dernier, aux normes d'usage de la distance en cours dans sa culture d'appartenance. Ainsi, l'expression culturelle de l'amitié ou de la complicité masculine en Jordanie qui autorise le contact interpersonnel sensible entre deux hommes, y compris dans l'espace public correspond à un usage de l'aire et de la distance intimes qui en occident renvoie à un code sexuel, c'est à dire à une pratique si ce n'est proscrite en tout cas provocante au regard des normes judéo-chrétiennes encadrant les rapports entre individus du même genre. À l'inverse, on ne

---

<sup>642</sup> Moles A. & Rohmer E., 1977 : *Psychosociologie de l'espace*, Paris, Casterman.

<sup>643</sup> Moles A. & Rohmer E. in op. cit. p. 83.

<sup>644</sup> Hall Edward T. in op. cit.



trouvera pas de serveuses dans les restaurants arabes dans la mesure où la pratique du service suppose potentiellement une intrusion de la femme dans l'aire et la distance intimes de l'homme, contact interpersonnel inacceptable dans la culture musulmane. Espacement de la femme vis-à-vis de l'espace intime de l'homme qui s'exprime également dans le fait qu'une jordanienne doit s'asseoir systématiquement à l'arrière dans les taxis contrairement aux hommes qui ne sont pas soumis à ce respect tacite de l'aire et de la distance sociale à l'œuvre dans les relations hommes/femmes. En occident, pour la même pratique, qu'ils soient hommes ou femmes, les usagers des taxis s'assoient préférentiellement à l'arrière du véhicule, non pas pour maintenir une aire et une distance sociale relative au genre mais parce que cet interstice spatialise la retenue mutuelle régulant l'intersubjectivité dans le cadre des rapports commerciaux, préservant donc l'aire sociale et de coprésence qu'est la voiture d'un possible débordement intempestif de l'un sur l'autre, qui viendrait rompre la distance intime et personnelle que le client comme le chauffeur souhaiterait préserver. L'apposition d'une paroi vitrée ou grillagée entre l'avant et l'arrière du taxi dans les pays anglo-saxons notamment est ainsi censée permettre non seulement de préserver d'avantage l'espace de chacun de ses usagers mais au delà de sécuriser matériellement chacune de leurs bulles respectives. Au contraire, le choix d'un homme de s'asseoir à l'arrière dans un taxi jordanien serait pris comme un manque de respect vis-à-vis de l'identité du chauffeur. Les enjeux de la proxémie vis-à-vis de l'intersubjectivité sont donc centraux pour appréhender l'habitabilité de l'espace. L'espace est nécessairement construit par l'acteur au moyen de ces usages de la distance qui lui permettent au présent de se maintenir à l'écart ou de rentrer au contact de l'autre, condition pour que, dépendamment de l'acte poursuivi, l'espace soit habitable. Aussi, un espace d'acte n'est habitable que si l'agencement matériel du lieu permet une mise à distance acceptable au vue de l'acte lui-même, qui d'une culture à une autre, d'une société à une autre, d'un individu à un autre, d'un rôle social à un autre, suppose un usage de la distance spécifique. La proxémie est donc en soi une mise en acte spatiale primitive du vivre ensemble, du politique. Elle est d'une utilité évidente pour analyser les interactions interpersonnelles se déployant dans et à travers l'espace, donc pour la géographie, puisqu'à travers elles, c'est l'habitabilité en acte de l'espace qui est en jeu<sup>645</sup>.

---

<sup>645</sup> A bien des égards, les travaux de Hall croisent ainsi ceux de Goffman.

À la différence de Hall qui analyse la proxémie via l'interaction, Moles l'étudie à partir de l'ego, conformément à l'orientation phénoménologique explicite de ses travaux. Il part du postulat de l'existence du Moi isolé pour analyser la façon dont celui-ci s'approprie intuitivement le monde et le rend, partant, habitable. Précisément, son approche de la proxémie se fonde sur l'idée que l'importance des événements sociaux et des choses auxquels l'individu est en rapport dans son être au monde décroît avec la distance depuis le Moi, Ici, Maintenant que l'individu constitue. Ainsi, pour Moles, l'individu saisit intuitivement le monde qui l'entoure comme un système perceptif dont il est le centre ultime. Il pense, catégorise, comprend l'espace et son contenu en construisant autour de lui des coquilles, des zones plus ou moins éloignées de lui-même dans lesquelles et à partir desquelles se construit son vécu personnel et social. Les coquilles constituant les différentes peaux de l'individu dans son expérience au monde sont :

- son *corps propre*, sensible.
- la *sphère d'extension du geste autonome*, de ce qui est à *portée de main*.
- la *sphère visuelle de l'espace mis sous l'emprise du regard*.
- la sphère de l'espace privé.
- la sphère du quartier comme ensemble spatial de *la spontanéité, de l'espace familial dont l'homme n'est pas maître*.
- la sphère de la ville comme *terrain de chasse où l'homme est visible mais non regardé*, comme domaine de l'*anonymat*.
- la *sphère de la région* comme espace « parcourable » quotidiennement par l'individu.
- la sphère de *l'espace des projets, du vaste monde* où l'individu fait ses plans l'engageant dans une aventure programmée ou non, dans une rupture provisoire de son attachement territorial, dans *l'errance*.

La proxémie est donc pour Moles, un *phénomène psycho-socio-spatial* résultant de l'appropriation cognitive et de l'expérience individuelle et sociale du monde qui l'environne.

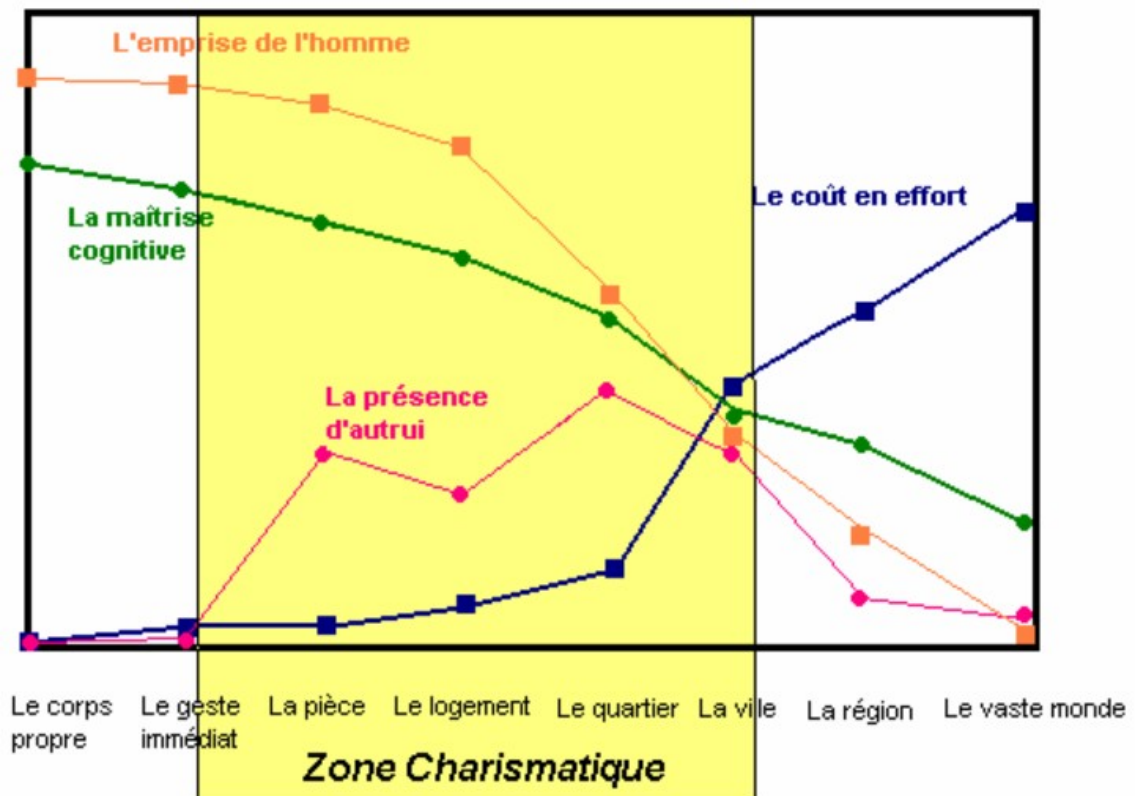


Schéma 1 : « Quelques caractères psychologiques des coquilles de l'homme »<sup>646</sup>.

H. Baudry©2006.

Ce résumé graphique de la variation de quatre des mécanismes psycho-socio-spatiaux à l'œuvre dans l'appropriation de l'individu sédentaire à son habitat établi à un niveau de théorisation générale la thèse de Moles.

Le diagramme propose ainsi « *un portrait psychologique des domaines de l'espace selon la façon dont l'homme se les approprie* »<sup>647</sup>, une typologie des espaces habités par l'homme sédentaire fondée sur le « coût en effort » nécessaire à l'homme pour agir ou interagir dans telle ou telle zone plus ou moins éloignée de lui-même lorsqu'il est placé dans l'une ou l'autre d'entre-elles ; le niveau d'altérité auquel il doit faire face quand il est présent dans l'une ou l'autre de ces zones conditionnant donc un potentiel d'interaction sociale spécifique à chaque coquille ; le degré de relation entre le connu et l'inconnu propre à chaque zone, c'est à dire l'idée que l'éloignement physique de ces dernières depuis le Moi, Ici, Maintenant se répercute sur le niveau de maîtrise

<sup>646</sup> D'après la figure d'A. Moles, in op.cit. p. 108.

cognitive de ces espaces d'acte ; l'idée d'emprise enfin qui évalue le potentiel de dominance de l'homme quand il est en situation dans l'un ou l'autre de ces espaces. Au regard de ses énoncés, Moles admet ainsi l'existence d'une « zone charismatique », d'un espace fortement personnalisé, dans lequel l'individu s'implique individuellement et socialement au quotidien, un espace où la rencontre est privilégiée, un espace familial appartenant à l'univers du connu, le domaine des espaces d'actes spontanés, où l'impersonnel est personnalisé, un espace topographique étroit, le territoire de l'habituel dont la figure du « quartier » ou du village est la quintessence. Pourtant, la théorie de Moles, et il le précise lui-même, est à appréhender dans le contexte sociétal spécifique de la modernité : « *l'existence même de ces coquilles psychologiques est la voie normale d'intégration sociale de l'homme sédentaire, c'est à dire de celui qui s'approprie l'espace, à la fois juridiquement dans un territoire personnel et privé, à la fois psychologiquement dans l'établissement de repères qui créent une perspective dans l'espace* »<sup>648</sup> et mérite donc selon lui d'être adaptée aux logiques sociétales à l'œuvre dès la fin du XX<sup>e</sup> siècle étant donné que ces dernières remettent en cause l'emboîtement et l'articulation des huit coquilles qu'il recense dans sa théorie. En effet, dans la conclusion de son chapitre consacré aux coquilles de l'homme, Moles aborde les effets de l'hypermobilité sur les mécanismes d'appropriation et les modes d'action « classiques » de l'individu vis-à-vis et dans son habitat. *L'homme escargotique* de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle exprime en effet, selon lui, l'émergence d'une société errante au sein de laquelle l'espace interne, celui du logement, du quartier, de la ville, de la région y sont vécus comme des centres de résidence provisoires dans le vaste monde. « *Je suis l'escargot qui s'en va tout seul et tous lieux se valent pour moi* »<sup>649</sup>, exprime de manière implicite la désarticulation des coquilles traditionnelles de l'homme sédentaire en cours dans les années 70. L'ensemble des caractères psychologiques conformant l'appropriation de l'homme à son habitat est ainsi affecté par les logiques de la société si ce n'est post-moderne, contemporaine. Le progrès technologique des métriques topologiques, l'individualisation des pratiques sociales (dont celles de la mobilité) la saillance des réseaux sur les territoires qu'institue la fluidification des dynamiques économiques (laquelle exacerbe l'ensemble des mobilités, résidentielles et professionnelles notamment), contribuent à modifier considérablement le schéma

---

<sup>647</sup> Ibid in op.cit p. 108.

<sup>648</sup> Ibid in op.cit p. 106.

<sup>649</sup> Ibid in op.cit p. 106.

classique du rapport de l'homme sédentaire à son habitat. Pourtant, même si l'utilisation de la voiture ou de l'avion, les déménagements à répétitions subits ou non, contribuent respectivement à élargir l'espace de la spontanéité qu'est « le quartier » et à amoindrir l'emprise durable et la dominance de l'homme sur son territoire quotidien *charismatique*, les mécanismes psycho-socio-spatiaux analysés par Moles restent pertinents. En effet, l'intérêt central des travaux proxémiques de ce dernier, y compris dans un contexte sociétal de retour relatif au nomadisme<sup>650</sup>, réside dans ce qui est à l'origine de la distinction de coquilles différenciées autour de l'individu : « *la notion de paroi comme discontinuité perceptive* ». La paroi étant ce qui fait varier l'efficace du système perceptif sensoriel, autrement dit ce qui vient rompre depuis le point ici que constitue le moi, une quelconque des perceptions de l'individu par rapport à la distance. De la peau à la frontière nationale, du papier peint à l'allée de peupliers, du meuble familial au mur, la paroi introduit une séparation dans la continuité de l'étendue, une limite entre un dedans et un dehors, un ici et un ailleurs, entre Moi et les Autres, sur la base de laquelle s'articule entre-elles, les différentes coquilles d'espace de l'homme dans la société. Selon qu'elle est hermétique ou qu'elle ne l'est pas, la paroi enferme l'homme à l'intérieur ou lui rend accessible l'extérieur, lui garantit l'ouverture ou le repli, bref l'accompagne dans chacun de ses actes.

La démarche proxémique de Moles rejoint ainsi celle de Hall dans le sens où pour le premier, la nature de la paroi conditionne ou non matériellement le maintien de la distance convoqué par l'individu dans l'expérience, dépendamment de la situation dans laquelle il est socialement engagé. L'absence de mur autour du moi, lorsque ce dernier se lave, dort ou s'adonne à des pratiques illicites, l'entraîne dans le regard de l'autre, le prive de son intimité, de l'implication personnelle qu'il souhaite y mettre, le place dans l'univers normatif de la vulgarité ou de l'incivilité, bref ne permet pas de le maintenir dans une aire et une distance acceptable au regard de l'Altérité. À l'inverse, un espace totalement clos, sans porte ni fenêtre, même étant privé, dessaisirait ses usagers de rencontres interpersonnelles et d'ouverture de l'esprit à l'ailleurs, condamnerait ses

---

<sup>650</sup> Retour au nomadisme relatif, d'une part parce que le nomadisme ou l'errance appréhensible aujourd'hui dans nos sociétés est un nomadisme autonome, non régi par des règles communautaires comme le nomadisme pré-sédentaire, relatif aussi parce qu'il n'est encore concrètement que très marginal et qu'il n'abolit en rien l'attachement affectif de l'être à son sol natal, attachement consubstantiel de l'identité individuelle et sociale de l'homme sédentaire alors que l'idée de fondation de l'identité de l'être au sol n'existe précisément aucunement dans le nomadisme primaire. Tous les lieux de l'oekoumène ne se valent pas pour l'individu.

occupants au repli, les priverait de l'anonymat décisif à la construction de l'identité sociale du Moi.

On ne saurait ainsi assez insister sur l'intérêt politique majeur de la démarche proxémique, tant ses découvertes sont fondamentales en terme de compréhension des phénomènes d'adaptation des acteurs à leur habitat, de construction de l'espace habité par les acteurs eux-mêmes. En effet, si, comme l'ont démontré les recherches psychiatriques<sup>651</sup>, l'espace comme intervalle est constitutif de l'individuation de l'être et source d'émotions spécifiques parfois pathologiques, au delà de ces considérations géographiques centrés sur le Moi, c'est l'espace sociétal de l'être ensemble et de l'intersubjectivité convoqué tant dans les actes que dans l'univers cognitif de l'individu, autrement dit dans l'exercice de son Monde Vécu, qui est en jeu dans les travaux proxémiques. Aussi, si les thèses de Hall et de Moles relèvent de démarches distinctes, toutes deux abordent deux fondamentaux : d'une part l'enjeu du maintien par l'acteur de distances spatiales spécifiques entre lui-même et les opérateurs par lesquels et à travers lesquels il est au monde, d'autre part la compétence des espaces eux-mêmes à favoriser ou non l'ouverture au dehors et/ou la fermeture au dedans, c'est à dire leur propension à établir un lien entre espaces distincts, autrement dit une interspatialité.

---

<sup>651</sup> Pélissier Y et al, 1983 : *Espace et Psychopathologie*, Economica, Coll. Médica.

## **B) Mise à l'épreuve empirique des logiques proxémiques, l'habitabilité d'une autre espèce d'espace : l'internat de Marmoutier<sup>652</sup> ou, quand le moi est assujetti au groupe !**

Afin d'appréhender concrètement en quoi les principes proxémiques sont inhérents à l'habitabilité de l'espace, et avant de montrer précisément en quoi en eux réside l'habitabilité controversée des unités d'habitation résidentielles collectives et modernes des Grands Ensembles, c'est en prenant comme matériau une nouvelle fenêtre d'espace habitable ayant fait l'objet de notre travail de terrain, à savoir l'internat de l'établissement d'enseignement catholique Marmoutier de Tours que nous tenterons d'explicitier leur intérêt pour notre étude.

La mémoire collective tourangelle est familiarisée avec le toponyme de Marmoutier. Monastère fondé à la fin du IV<sup>e</sup> siècle par Saint Martin, célébrité locale mais pas seulement qui participe, telle une légende, de l'identité de la ville de Tours, l'histoire de Marmoutier recoupe celle de Tours. Elle met en perspective le procès urbain européen en ce qu'il est lié structurellement autant que comme mythe aux fondements de l'empire romain chrétien. À ce titre donc, Marmoutier est une institution historique et patrimoniale de Tours. Le projet de l'actuelle municipalité de mise en lumière de la ville intègre Marmoutier et précisément le portail de la Crosse, monument

---

<sup>652</sup> Marmoutier se situe sur le territoire de l'ancienne commune de Ste Radegonde aujourd'hui rattachée à Tours, sur les berges nord de la Loire, à flanc de coteau et au bord du fleuve. Situé à environ 3 kilomètres à l'est de la route nationale 10 structurant l'espace tourangeau du nord au sud, le long de la route nationale 152 reliant Blois à Saumur par la rive nord de la Loire, faisant face à la commune de St Pierre des Corps, Marmoutier intègre à première vue l'espace urbain de la ville de Tours. Pourtant, Marmoutier est une enclave. Si la Loire et le coteau formalisent naturellement cette situation caractéristique<sup>652</sup>, d'autres éléments, eux tout à fait anthropiques, viennent accentuer ces objets de discontinuité spatiale avec le reste du tissu urbain tourangeau, il s'agit à l'est du récent boulevard périphérique, au nord, sur le plateau, de la base aérienne militaire et civile de Tours et à l'ouest du pont de l'autoroute A 10 traversant la Loire au niveau de Ste Radegonde. Ainsi, Marmoutier est une entité matérielle spécifique, occupant sur le plan foncier un fragment reclus du territoire communal. Au delà de cette position « enclouée », l'isolement de Marmoutier se matérialise également par son mur d'enceinte, lié à sa fonction originelle. Les clôtures matérielles de cet espace sont ainsi les stigmates les plus visibles des fonctions de repli qui lui sont liées originellement. Or, il n'y a pas rupture fondamentale entre ce que Marmoutier était et ce qu'il est aujourd'hui. En effet, même si Marmoutier n'est plus une institution contemplative, non seulement son cadre spatial pluriséculaire a été préservé malgré les vicissitudes historiques ayant affecté l'Eglise – il est même l'objet de réhabilitations progressives – mais sa fonction elle-même témoigne de la pérennisation de l'emprise du religieux sur la société dans un domaine clé de la reproduction sociale : l'éducation.

du XIII<sup>e</sup> siècle visible depuis la route nationale 152 qui sert de borne symbolique, artistique et historique d'entrée de ville. Mais Marmoutier est aussi une institution actuelle et active puisque il est depuis 1847 un établissement éducatif qui continue de véhiculer des valeurs idéologiques fortes du fait de son rattachement au diocèse de Tours et de sa tutelle avec la société du Sacré-Cœur. C'est dans cet établissement que de septembre 2000 à septembre 2002, mon travail de terrain s'est fondé. En effet, confronté à l'enjeu du financement de ma thèse d'une part et à celui de mon travail de recherche d'autre part, il m'était venu à l'esprit durant mon stage à la S.E.M.I.V.I.T. d'investir un nouveau champ opératoire de l'habitabilité de l'espace qui puisse me garantir également de subvenir à mes besoins. Or, au fur et à mesure de mes investigations dans les immeubles de la S.E.M.I.V.I.T. et des rencontres avec leurs locataires, je réalisai insidieusement que ce qui ressortait de leurs plaintes rejoignait dans une certaine mesure mon vécu de l'internat, avait à voir précisément avec le potentiel d'interspatialité de tout espace habitable. Je pris ainsi la décision de postuler au diocèse de Tours à un poste de surveillant d'internat, poste qui me permettrait à la fois de gagner ma vie tout en avançant dans mon travail de thèse. Aussi, je choisis pour des raisons pratiques d'accessibilité, d'accepter l'offre faite par Gérard Mac Cook, d'opérer à Marmoutier à la fois comme surveillant mais aussi comme maître auxiliaire en Histoire Géographie.

Pour aller au fait, c'est à dire dans le but d'explicitier en quoi la proxémie est fondatrice de l'habitabilité de l'espace, j'irai directement à l'essentiel, en montrant à partir d'une mise en situation de la journée type d'un interne dans quelle mesure les lois proxémiques de l'internat sont le produit en acte de l'interaction des acteurs et du cadre à la fois matériel et idéal de l'établissement, situation d'interaction conditionnant l'habitabilité singulière de cet espèce d'espace. Il serait d'ailleurs plus juste de parler de situations d'interactions au pluriel dans la mesure où à chaque espace d'acte conformant la fonction plurielle de l'internat correspond un registre normatif d'usage et de socialité spécifique. Selon le lieu où l'interne est présent toujours déjà dépendamment de l'acte qu'il poursuit, sont en jeu, des lois proxémiques singulières, ce qui revient à dire qu'il y a autant de manière d'habiter l'internat que d'espaces d'actes au sein de celui-ci.



## **1) Mise en situation de l'habiter l'internat : un lundi soir à Marmoutier !**

Il est 16h50 quand je pénètre dans l'enceinte de Marmoutier. Une fois la voiture garée, je franchis le portail de la Crosse, croisant les élèves externes et demi-pensionnaires qui se dirigent vers l'arrêt de bus ou le parking sur lequel leurs parents les attendent. Je poursuis mon chemin vers le bâtiment St Michel, les collégiens internes ainsi que quelques demi-pensionnaires qui profitent de l'étude du soir sont déjà en rang, par classe, au pied du perron. Je salue mes collègues et la responsable de l'internat qui ne peut s'empêcher de m'adresser un ordre au passage plutôt qu'un « bonjour » courtois. Je prends le premier escalier en bois sur la droite et monte jusqu'à l'étage du lycée. Là haut, un groupe d'élèves m'attend déjà, avachis sur le parquet, le sac à dos en guise d'oreiller. D'autres élèves, depuis l'autre extrémité du couloir, se dirigent vers la salle de permanence, en courant et s'esclaffant. Le quart d'heure passé depuis la fin des cours ne leur a visiblement pas permis de se défouler suffisamment. Tout en les saluant, prenant des nouvelles de leur week-end ou de leur journée, j'extirpe le trousseau de clef de mon sac, et ouvre la double porte de la salle de permanence dans laquelle les élèves s'engouffrent puis la salle de classe d'en face réservée aux Terminales.

Il est 17h00. La première minute n'est pas achevée que je suis intervenu plusieurs fois afin de demander plus de calme. Tout en faisant l'appel, je reporte les heures d'arrivée des élèves. Certains me demandent déjà de travailler en binôme. Beaucoup en sont encore à papillonner en bruit ou en silence, je précise donc à l'assemblée que le travail à deux ou trois ne sera autorisé qu'une fois l'ambiance de travail installée. Certains élèves, déjà concentrés s'attellent à leurs devoirs, d'autres n'ont pas le cœur à l'ouvrage mais s'occupent, livres de mangas, dessins ; tout est acceptable moyennant que le silence soit respecté. Une trousse tombe, un élève bouge sur sa chaise et le calme se rompt. L'atmosphère de travail est un équilibre délicat, la configuration de la salle et le parquet le menacent constamment.

Il est 17h30, une nouvelle vague d'élèves sortant de cours arrive, leur installation perturbe fatalement le groupe. Une fois les derniers élèves installés, il faut se réattaquer à la quête d'une stabilité acoustique et à motiver les jeunes au travail. Je sillonne silencieusement entre les tables, dans les allées, jette un coup d'œil à leur travail, suis

interpellé parfois pour apporter des explications, ce qui encourage certains élèves à bavarder derrière mon dos.

Il est 18h00, les demi-pensionnaires quittent la salle non sans une nouvelle fois troubler le climat de travail. Une nouvelle heure d'étude les attend, celle pendant laquelle le travail à plusieurs est autorisé, souvent prétexte à se retrouver entre copains, copines ou à flirter. Cela contribue donc à compliquer la gestion du bruit, une première sommation de ma part, puis une seconde. À la troisième, les élèves retournent à leur place, ce qui est valable pour quelques uns l'est pour tout le monde, plus de travail à plusieurs jusqu'à nouvel ordre! Après quelques minutes, un fredonnement se fait entendre, je m'approche... Delphine, le long du mur à droite, au fond de la pièce, la main sur l'oreille et la tête couchée sur la table écoute son walkman, l'écouteur glissé dans la manche, je lui confisque l'appareil du délit. Elle me supplie, je campe sur ma décision, elle râle, ronchonne et s'énerve. Je la menace de revenir sur son autorisation de sortie du mercredi après-midi, Ariane, Siham et Thomas, ses proches la soutiennent, me prennent à partie, j'élargis la menace à tout le petit groupe. La coalition s'apaise et retrouve son calme. Tout rentre dans l'ordre, je poursuis par mes déambulations le contrôle territorial de l'assemblée.

Il est 19h00, la sonnerie retentit, tous se précipitent dans l'escalier, en direction de la cour, certains vont enfin pouvoir fumer leur première cigarette (autorisée) de la journée. Je ferme les portes à clef et descend vers le self. René surveille la cour lycée pendant que les premiers collégiens passent au réfectoire. Je prends ma place dans la file puis une fois le plateau garni, m'installe sur la table ronde et centrale avec Sylvie et Julie, les surveillantes du collège, avec qui l'on entame une discussion juste avant que Melle G. la responsable de l'internat nous rejoigne en nous parlant une fois n'est pas coutume des responsabilités qui nous incombent. Les premiers collégiens ont fini de dîner, Julie les accompagne sur la cour, devant le perron St Michel. Pendant ce temps, par choix, les lycéens s'attablent conformément à leur section d'affiliation, générale, technologique ou professionnelle. Il y a certes des tables mixtes, garçons et filles mais les regroupements pluriels en terme de section et de niveaux (seconde, première ou

terminale) sont exceptionnels<sup>653</sup>. Le repas se passe rapidement et nous veillons, surveillants, à ce que tout le monde mange.

Dès que les premiers lycéens émettent le désir de sortir, un quart d'heure environ après qu'ils y soient rentrés, je les accompagne sur la cour. Déambulant sur la cour lycée, je me joins à un groupe lorsqu'un ou plusieurs élèves me le suggèrent mais le plus souvent, ceux-ci aspirent à rester entre eux, sans la présence d'un adulte à leurs côtés. Ma tournée s'organise rituellement, sans surprise, les élèves sont à leur place habituelle. Certains se défoulent en jouant au basket mais la plupart d'entre eux squattent une portion du territoire dont ils disposent et je veille à ce qu'ils n'en franchissent pas les limites. Peines de cœur partagés, anecdotes du week-end, déceptions scolaires, j'entends dans mon sillage, les bribes de ces conversations adolescentes.

Il est 19h55, la sonnerie résonne et marque la transition vers une nouvelle étape de la journée de travail : la dernière heure d'étude. Je rassemble « mon troupeau » et ferme tous les accès extérieurs puisque personne ne ressortira jusqu'au lendemain matin.

20h00. Je rouvre la salle de permanence, les Terminales, eux étudient dans leur chambre. Il faut encore cette fois instaurer une ambiance de travail, faire en sorte que les élèves désirant travailler puissent le faire sans être dérangés et que les autres qui n'ont pas systématiquement de travail (avec deux heures d'étude derrière eux) se trouvent une occupation personnelle. Les demandes de travail en duo sont acceptées plus facilement, quelque soit l'objectif à poursuivre, pourvu que le calme soit observé. L'heure passe, quelques remarques par-ci par-là, quelques menaces pour les élèves récalcitrants, se limitant le plus souvent au risque à la fin de l'heure de devoir réaligner les tables, redisposer les chaises et collecter les papiers laissés par terre, et plus rarement, parce que c'est radical, d'envisager le spectre obscur de suppression de l'après midi de sortie hebdomadaire.

Il est 21h00, la communauté se scinde. Je referme la permanence. Filles et garçons se rendent directement dans leur internat respectif, au bout du couloir. Les couples en herbe s'échangent le dernier baiser du jour. Les filles montent au 3<sup>ème</sup> étage du même bâtiment, les garçons redescendent au premier et regagnent leurs chambres après avoir traversé le foyer. Je leur emboîte le pas. J'exerce au deuxième étage du bâtiment Sophie

---

<sup>653</sup> J'appréhenderai ultérieurement cette réalité, mais d'ores et déjà, le fait de vivre et de passer du temps ensemble au quotidien conforte les intérêts communs, soude les amitiés...c'est la vie de la classe

Barat. Les élèves sous ma responsabilité ont 15/16 ans, ils sont tous en seconde, en première année de CAP, quatre élèves sont en troisième. Ce sont treize internes qui résident ici. En ouvrant la porte qui donne sur le couloir du deuxième étage, les postes de musique des élèves sont déjà allumés. Je pose mon sac dans ma « cellule » puis fait le tour des chambres vérifiant que les volets sont déjà fermés. C'est une des consignes à laquelle je dois me soustraire en arrivant. Le but est de faire en sorte que les filles occupant les chambres du bâtiment d'en face, surplombant celles des garçons ne puissent communiquer visuellement avec ces derniers et vice versa. Ils ont une demi-heure avant de devoir s'enfermer dans leur chambre. Certains, sérieux, continuent leur révision en vue du devoir du lendemain, d'autres descendent au foyer jouer au baby foot ou au ping-pong. Pendant ce temps, j'interviens de temps à autre, leur demandant de baisser la musique ou de faire moins fort. Les sixièmes et cinquièmes dorment au dessus, il s'agit de ne pas perturber la phase pendant laquelle ils sont censés s'endormir.

Il est 21h30, certains ne sont pas là où ils devraient être, je m'attache donc à renvoyer dans leurs propres chambres ceux qui conversent dans la chambre mitoyenne, fait sortir de la douche les retardataires et descend chercher les inconditionnels du baby foot qui s'en donnent à cœur joie. Geoffroy, Nicolas C. et Adrien sont déjà couchés et me demandent une demie heure avant l'extinction des feux d'éteindre le néon. C'est la chambre des « dormeurs ». Pierre est toujours en train de réviser et Sylvain, son partenaire de chambrée dévore calmement son magazine de jeux vidéo. C'est la chambre des « matures ». Thomas G. et Vivien continuent de plaisanter allègrement en jouant aux cartes, c'est la chambre des « blagueurs ». Nicolas R. et Thomas V., arrivés en cours d'année pour des raisons familiales, se goinfrent de chips et autres biscuits salés en écoutant du hard rock, c'est la chambre des « rebelles ». Dans la chambre de Julien F., Julien G et Loïc, c'est la débandade, bataille de polochons, armoires métalliques qui cognent contre le mur, je les menace une première fois et renvoie Valentin dans sa chambre. C'est la chambre des « gamins ». J'accompagne Valentin, qui déçu d'avoir perdu son partenaire (Paul Marie, renvoyé du collège une semaine plus tôt), s'en veut personnellement et accuse le coup. C'était la chambre des noctambules agités, c'est maintenant la chambre de « l'insomniaque solitaire ».

Il est 21h50, je retourne dans la chambre des gamins les menaçant de les séparer. Ils se calment gentiment. Je me rends dans ma chambre.

À 22h00 : extinction des feux ! Je refais un tour de chambres, éteins tous les néons, souhaitant une bonne nuit à tout le monde. Valentin n'est pas prêt, je lui donne cinq minutes de plus. Je laisse la porte de la chambre des grands enfants ouverte afin d'éviter qu'ils se relèvent et se chamaillent pour la nième fois. Valentin est prêt, j'éteins sa chambre et la lumière du couloir. Pendant quinze minutes, je fais les cent pas afin de les dissuader de toute incartade. Ce soir, comme tous les lundis, la fatigue est la plus forte, tout le monde s'endort vite.

Il est 22h30, je laisse la porte de ma chambre entrouverte par prévention. Plusieurs semaines avant, Thomas G et Vivien m'avaient nargué de pouvoir sortir la nuit comme ils le voulaient tant mon sommeil semblait profond. En effet, si tous les accès extérieurs sont fermés à clef au début de la nuit, l'agent de sécurité (embauché depuis la rentrée pour des raisons de sécurité) doit pouvoir circuler librement dans l'établissement et ne referme pas les portes à clef derrière lui sachant qu'il refait le même circuit plusieurs fois dans la nuit. Pour éviter toute tentative de fugue, fusse-t-elle réduite au parc intramuros de Marmoutier, je pris l'habitude de ne pas fermer ma chambre entièrement. Après encore quelques minutes de veille, je m'endors donc à mon tour.

À 6h40, mon réveil sonne, dix minutes plus tard, j'ouvre une par une les portes des adolescents, non sans avoir préalablement frappé, les réveillant d'un « bonjour » dynamique, en évitant toute agression matinale, un réveil brutal causé par l'allumage d'un néon par exemple. Après mon passage, Sylvain est déjà debout et se dirige à la douche la serviette autour du cou, suivi de Loïc, Vivien puis les autres. Petit à petit tout le monde se réveille, se lave, s'habille. Tous sauf Nicolas R. et Thomas V. qui sont toujours sous la couette. J'ouvre alors leurs volets, hausse un peu le ton, ça râle un peu, j'insiste un peu, Thomas sort du lit...Je refais un tour de chambres, demande à tous d'ouvrir leur fenêtre et de ranger un peu leur chambre, chaussettes ou emballages alimentaires dispersés partout.

Il est 7h15, je descends ouvrir la porte d'accès au self puis remonte, les premiers lycéens descendent alors au petit-déjeuner, j'active les derniers qui ajustent leur coiffure ou leurs bas de pantalons, je refais un dernier tour, tout est à peu prêt en ordre. Je descend moi-même au self et prends mon petit déjeuner, en compagnie de Melle G. la responsable, qui me demande comment s'est passée la nuit. Rien à signaler. Je finis mon petit déjeuner, tous les internes descendent manger petit à petit. Certains ont encore les yeux gonflés de sommeil, d'autres sont déjà bien réveillés.

Vers 7h30, les premiers lycéens descendus ont déjà terminé, il est temps d'aller surveiller la cour du lycée. Pour l'instant, seul Geoffroy est sorti, je n'ai pas à le surveiller particulièrement. Je me rends dans la salle des profs du lycée professionnel et technique dans laquelle je peux fumer ma cigarette du matin tout en ayant l'œil sur la sortie du self. Je ressors et entame ma discussion quotidienne avec G., l'agent d'entretien qui trie les poubelles chaque matin.

Il est 7h50, les lycéens sortent en masse, parmi eux, les fumeurs, qu'il convient de surveiller particulièrement, ils n'ont pas cette autorisation. Il m'est difficile de faire appliquer une règle que je ne suis pas capable de m'appliquer à moi-même, même si évidemment, elle ne me concerne pas. Je fais une ronde jusqu'à 8h00, heure à laquelle ma journée de travail comme surveillant se termine. Les cours ne commencent qu'à 8h07, la surveillance de la cour et la chasse aux fumeurs n'est plus de mon ressort, le temps de l'internat laisse la place à celui de l'externat, ils ont le champ libre<sup>654</sup>.

## **2) Quand la position, le nombre et la nature des parois conditionnent à l'internat l'efficace du contrôle du Moi !**

Cette mise en situation d'une soirée type à l'internat révèle la réalité profonde de l'habitabilité de cet espace à savoir que le Moi y est toujours sous contrôle. L'impératif de la rigueur, fondateur de l'éducation traditionnelle revendiquée par Marmoutier est rendu effectif dans l'habiter l'internat. Espace de travail, de détente, de repos, l'internat est ainsi toujours déjà aussi une organisation chargée de contenir les comportements. Or le fonctionnement de cette structure éducative impose du point de vue fonctionnel et logistique comme sur le plan des principes d'action que les usages spatiaux individuels s'assujettissent aux prérogatives de l'intérêt collectif, que l'espace intime et individuel qui entoure le Moi soit constamment ouvert d'une manière ou d'une autre à la

---

<sup>654</sup> Dans la mesure où j'étais sûr sur le court ou moyen terme de surprendre un ou plusieurs élèves la cigarette aux lèvres et que je ne pourrais fermer les yeux à chaque fois au risque que cela devienne ingérable, que ça me dépasse et que ça me retombe finalement dessus, mais qu'en même temps, compatissant, je comprenais leur désarroi et ne concevais pas le fait de fumer une cigarette comme un fait gravissime, susceptible de les priver de la seule après-midi de sortie autorisée de la semaine, je leur avais soumis cet arrangement induit par un dysfonctionnement de la surveillance de l'externat, arrangement auquel ils se soumettaient sans grande difficulté et vis-à-vis duquel, ils m'étaient reconnaissants. Attitude du surveillant et de l'adulte référant bien laxiste au regard de la rigidité des règles en vigueur, j'en conviens !

perception de l'Autre, et en particulier à celle de l'autorité-adulte. En étude, sur la cour, au foyer, en salle vidéo, au self, dans les chambres et les sanitaires, l'interne ne peut jamais se mettre librement à distance de la collectivité, ni jamais complètement prendre ses distances vis-à-vis du règlement collectif y compris pour ce qui relève de pratiques habituellement privatives et intimes. L'internat se substitue précisément à l'espace domestique traditionnel, entendons, familial et fonctionne pour autant comme l'un d'eux à la différence près donc qu'il est sinon totalement collectif, au moins communautaire. Ainsi, la quasi totalité des actes de l'interne sont pris spatialement, temporellement, formellement en charge par l'organisation, tous ses mouvements et ses comportements sont soumis au respect des consignes collectives, seule l'autorisation de sortie une après-midi par semaine pour les lycéens leur permet de s'ouvrir à un ailleurs de liberté, un au-delà les murs de Marmoutier plein de fantaisie. En dehors de ces quelques heures d'ouverture à la ville, l'existence de l'interne se plie donc aux règles de l'internat, vis-à-vis desquelles l'agencement matériel des lieux, la position, le nombre et la nature des parois qui entourent le Moi sont des opérateurs concrets, conditionnant la mise en acte de ces règles d'usage et d'interaction socio-spatiale auxquelles l'assemblage physique et sensible des habitations, l'agencement du mobilier, la disposition et l'apparence des corps, précisément se subordonnent.

La rigidité du mode de gouvernance de l'internat qui transparait dans cette mise en situation, induite par la gestion logistique du nombre d'adolescents à encadrer et par les consignes réglementaires censées pourvoir au respect des principes éducatifs rigoristes défendus par Marmoutier, repose sur une rationalisation de l'espace et du temps de l'ensemble du groupe mais aussi de chacun des individus. Ordonnement de l'espace et du temps des ego qui se joue dans l'existence ou l'absence de parois. En effet, la rigidité du cadre moral défendu par l'établissement se médiatise dans l'action en interagissant avec les différentes parois, non nécessairement matérielles, ni même fixes qui en entourant les individualités actuelles de Marmoutier conditionnent l'habitabilité en acte de cet espèce d'espace. En outre, et ce de manière paradoxale, si l'hermétisme de certaines parois conditionne le contrôle comportemental du moi, clef de voûte substantielle de cet espace éducatif, en revanche, la perméabilité ou l'étanchéité absolue de certaines autres a des effets contre intuitifs vis-à-vis de la fonction normative de certains de ces espaces, voire contraires aux normes publiques devant être respectées dans les habitations collectives.

- Le haut mur d'enceinte du XII et du XIV<sup>e</sup> siècle qui encloisonne Marmoutier formalise la fonction de repli originel toujours effective dans le cadre de sa vocation actuelle, elle protège physiquement et mentalement les élèves de l'espace public et de la ville en général. Le portail de la Crosse<sup>655</sup> constitue le filtre exclusif entre Marmoutier et le dehors et l'ailleurs par lequel tous les acteurs accèdent et quittent l'établissement. Si son franchissement est libre pour les adultes, il est surveillé pour les élèves. Sa monumentalité et le contrôle qui s'y opère traduit physiquement l'idée que l'accès à l'au delà Marmoutier est un droit soumis au règlement du dedans d'une part et que l'ailleurs est un monde de prédation dont il faut protéger ses occupants d'autre part. Mis à part les lycéens, qui, moyennant une autorisation parentale, ont le droit de le franchir à l'occasion de leur unique sortie récréative possible hebdomadaire, tous les internes doivent demeurer à l'intérieur de cet espace durement clos et se soumettre conséquemment à ses règles propres. Cela signifie autrement dit, que, au nom des principes défendus par Marmoutier, la personnalité de l'adolescent doit se construire préférentiellement à l'intérieur de cet espace connu. Concrètement pourtant, l'espace pratiqué par l'interne est bien plus étroit, l'ouverture de son être beaucoup plus étriquée.

- Le bâtiment St Michel, construit au XIX<sup>e</sup> sur les vestiges de l'ancienne grange de l'abbaye est l'habitation centrale de Marmoutier, par sa position médiane entre la levée de la Loire au sud et le coteau au nord, mais avant tout par ses fonctions qui centrent le quotidien de tous les acteurs de l'internat. En effet, à l'intérieur de ses murs épais, les internes y mangent et y travaillent nécessairement, peuvent potentiellement s'y détendre et la gente féminine y dort. Autrement dit, de 7h30 le matin jusqu'à 19h minimum pour les garçons les plus jeunes, et hormis les deux heures de récréation extérieure quotidienne, l'existence de l'interne s'y déploie totalement, les filles y passant également toute leur nuit. L'enfilade des pièces (salles de classes, chambres, bureaux administratifs, salles à manger, cuisine, sanitaire) la longueur des couloirs et la quantité d'escaliers à emprunter pour aller d'un étage à l'autre caractérisent la nécessaire maîtrise de la distance pour toute pratique individuelle mais exprime aussi la nature autarcique et collective de cet espace et rappelle à chaque moment le communautarisme du mode de vie. En réduisant l'activité quotidienne des internes à ce

---

<sup>655</sup> Il s'agit d'un porche voûté flanqué d'un couloir piétonnier, avec au-dessus, une salle des gardes et vers l'ouest une amorce de courtine avec échauguette, tourelle et couloir de circulation dans l'épaisseur des murs.



bâtiment, l'instance organisationnelle de l'internat enferme la vie sociale des adolescents dans un espace temps récurrent et rébarbatif afin que les adolescents y intègrent des « repères » et une stabilité, une rigueur personnelle. L'ouverture du bâtiment, via ses fenêtres, sur la chapelle et la maison abbatiale au sud, la tour des Cloches, les grottes des premiers moines, les ruines de l'ancienne basilique au nord, contrevient en effet à toute intrusion intempestive d'objets ou d'évènements extérieurs à l'esprit des lieux, réfrène les effets de toute dispersion mentale. A priori dédié au collectif des internes, ce bâtiment n'est pourtant aucunement commun, la communauté des internes étant particulièrement fragmentée.

- Les cinq niveaux du bâtiment St Michel ne sont en effet pas libres d'accès pour tous les internes. Leur accessibilité est en effet marquée par des codes réglementaires stricts, des codes temporels qui font qu'à certaines heures, aucun élève ne doit se trouver n'importe où à l'intérieur de l'établissement, et qu'à d'autres tous les élèves doivent se trouver à un endroit précis à l'intérieur de cet immense bâtiment. Or, bien que le nombre d'internes ne soit pas très important (une bonne centaine), jamais le groupe n'est totalement unifié. La première norme de segmentation du groupe renvoie à la section d'affiliation, donc indirectement à l'âge de l'élève et celle-ci se spatialise d'abord dans l'attribution d'un étage propre à chaque section. Si cette mise à distance des élèves entre eux renvoie à un impératif lié à la gestion du nombre, il spatialise concrètement également les représentations selon lesquelles en avançant dans le cursus scolaire, autrement dit en réussissant, on gagne en hauteur d'esprit et en reconnaissance. Une des punitions pratiquées par l'institution pouvant être faite aux lycéens récalcitrants au travail étant de se retrouver dans la salle de permanence à l'étage d'en dessous. En outre, cette hiérarchisation du groupe se fonde également sur la norme sociale de proportionnalité entre âge et potentiel de mobilité, le capital d'effort d'un lycéen étant pensé comme supérieur à celui d'un collégien. De fait, les collégiens n'ont donc le droit de se trouver présents qu'au deuxième étage du bâtiment St Michel, le 3<sup>e</sup>, étant assigné aux lycéens. La présence d'élèves à tel ou tel étage, en dehors des heures et de l'activité leur donnant droit de s'y trouver est ainsi totalement prescrite. Aussi, au delà du mur d'enceinte et des murs du bâtiment St Michel, l'étage est également une paroi garantissant le mode rigoureux d'encadrement des groupes d'élèves.

• L'espace du travail à l'internat est celui de la salle de permanence, c'est l'activité qui lui est liée qui donne le droit d'accéder aux étages qui les renferment. Au deuxième comme au troisième, les salles de permanences sont agencées de la même manière. Dans chacune d'elles, les élèves doivent se ranger toujours de la même manière, par classe et par ordre alphabétique, de manière à faciliter l'appel des élèves et à identifier toute personnalisation intolérable du mobilier commun<sup>656</sup>. Aussi cette règle spatiale un autre élément de discrimination, la classe d'appartenance et à travers elle, pour le lycée, la section générale, technologique ou professionnelle dans laquelle est scolarisé l'interne. La position de l'élève dans la pièce spatiale donc l'identité de chacun relativement à la hiérarchie normative établie dans le système scolaire entre les différentes sections et au sein même des sections ! En outre, l'agencement du mobilier formalise l'établissement d'un espace à habiter selon des règles strictes. Les tables de travail des élèves, comme dans les salles de classe traditionnelles sont toutes positionnées face au bureau du surveillant duquel les premières tables sont éloignées d'environ 3 m. Dans la salle de permanence du collège, le bureau du surveillant est, en plus, placé sur une estrade d'une trentaine de centimètres de hauteur. Cet ordonnancement médiatise donc la mise à distance sociale recherchée entre l'adulte et les jeunes, entre l'autorité et ceux qui obéissent. L'allée centrale, dans la perspective exacte du bureau du surveillant divise la pièce en deux parties égales permettant ainsi à celui-ci de renforcer son contrôle, chaque élève étant placé de telle sorte que son corps soit dans la ligne de mire du surveillant. Réciproquement, l'adulte est aussi constamment dans le champ perceptif de la soixante d'élèves placés devant lui, ce qui oblige également ce dernier à observer un comportement disons « exemplaire ». La déambulation du surveillant dans la salle de permanence ou la possibilité qu'à celui-ci de se positionner au fond de la salle lui permet, du fait de la dominance qu'il exerce sur cet espace d'acte, d'accentuer son emprise territoriale en même temps que d'échapper au regard des élèves sans que le sien ne se détache de l'assemblée. Par ailleurs, les élèves sont disposés en rangées de deux. Plus précisément, chaque élève est assis à une extrémité de la rangée qui est composée de deux tables d'1,5 m de long chacune. Chacun des rangs est distant de celui de devant ou de derrière d'environ 1m. Aussi, si

---

<sup>656</sup> Bien qu'ayant une emprise individuelle sur leur table de travail, cette dominance ne doit pas aller jusqu'à la privatisation du bien collectif.

l'espacement latéral de deux mètres<sup>657</sup> entre les adolescents est censé assurer à l'un comme à l'autre, via leurs gestes immédiats une emprise individuelle sur leur espace de travail respectif, en revanche la distance frontale vis-à-vis de l'élève à qui il tourne le dos et/ou devant lequel il est assis, inférieure à 1 m, est, quant à elle, insuffisante. Cet écart lui donne d'une part l'opportunité de camoufler son propre corps derrière celui de son voisin de devant, d'autre part d'entrer plus facilement en communication avec le camarade de classe devant et/ou derrière lequel il est assis, c'est à dire autrement dit de pénétrer dans l'aire et la distance individuelle voire intime de son alter plutôt que de se concentrer sur son propre travail. La déambulation du surveillant, a ainsi précisément pour fonction, de prévenir ces débordements interpersonnels, de servir de paroi mobile et vivante.

- Le self et le réfectoire. Moment de repos, de régénération, préalable au travail et à la santé de l'élève, le self et le réfectoire constituent aussi l'espace d'un instant de détente. Scandant leur journée d'interne, l'espace nourricier qu'est le réfectoire n'est pas un espace de récréation pour autant. D'une part parce qu'il se situe au premier étage du bâtiment St Michel, soit l'espace clos dans lequel se déroule quasiment tout leur quotidien laborieux, d'autre part parce que l'interne y est encore sous contrôle, avant même qu'il y accède. Le « labyrinthe » c'est-à-dire la rampe d'accès extérieure qui depuis le rez-de-chaussée permet aux élèves d'accéder un à un au self est un passage rituel obligé pour manger. En obligeant les élèves à positionner leur corps entre deux barrières métalliques, il médiatise un ordre spontané de passage individuel, malléabilise l'attitude comportementale de l'élève, la rigidifie, la discipline jusqu'à ce que l'interne puisse, enfin, remplir son plateau de la pitance nécessaire à son énergie vitale. La disposition d'un surveillant en bas de l'escalier veille aussi de fait à ce que chacun sache garder sa place dans la file, encadrement du moi dans son respect de l'autre, condition pour que l'adolescent affamé ait enfin son ticket d'entrée. Manger se mérite ! En outre, une fois dans la salle à manger, dans laquelle l'interne se place où il veut, celui-ci reste encore soumis à la perception inquisitrice de ses surveillants, qui occupent ici, une table ronde au centre de la pièce dont le champ de vision panoramique permet la récurrence du contrôle, une inspection à la fois policière et bienfaitrice. Le surveillant doit veiller comme toujours sur la façon dont le jeune se comporte par rapport à l'Autre mais aussi

---

<sup>657</sup> Sur les trois mètres que compte la rangée, on peut estimer à environ 50 cm<sup>2</sup> la place qu'occupe l'élève assis, les bras sur la table.

par rapport à lui-même, y compris ici en l'occurrence sur la façon dont il s'alimente relativement aux risques médicaux ayant trait aux troubles psychologiques affectant l'image que l'adolescent a de son corps. Le contrôle de l'institution agit sur l'aire du moi intime. Notons par ailleurs que la salle à manger n'est encore pas un espace commun au sens strict dans la mesure où elle n'est pas assez vaste pour accueillir tous les internes en même temps. Aussi, l'accès au self est soumis à la règle de la fragmentation du collectif « internes », segmentation du groupe relatif à l'âge, qui se justifie matin et soir, par une attention plus poussée envers les plus petits (Sixièmes et Cinquièmes), qui, se réveillant plus tard que les grands, petit déjeunent en dernier, et, devant se coucher plus tôt que les grands, dînent en premier. Principes normatifs d'encadrement qui là encore nécessitent pour qu'ils soient mis en œuvre d'interagir avec les différentes parois entourant l'individu.

- L'espace de la récréation n'est pas non plus commun à tous les internes puisque ceux-ci sont répartis sur deux cours différentes, une pour les collégiens, l'autre pour les lycéens, comme si petits et grands ne pouvaient ensemble pratiquer un seul et même espace de jeu. Imposée par l'enjeu de l'encadrement du nombre, par la règle imposée seulement aux collégiens de devoir se mettre en rang avant de pénétrer dans le bâtiment St Michel et par le droit de fumer accordé seulement aux lycéens, cette ségrégation stricte est surtout pénalisante voire humiliante pour les collégiens les plus âgés ou redoublants dont les amis, lycéens, demeurent inaccessibles durant cet espace temps de détente qu'est la récréation. Les collégiens ne peuvent donc empiéter physiquement sur la cour des lycéens et vice versa. Or, cette distinction est d'autant plus difficile à respecter que les deux cours sont en situation d'interface et que la frontière qui les discrimine est matériellement inexistante, il s'agit en effet d'une paroi immatérielle mais effective, que les surveillants ont la responsabilité de faire respecter et d'incarner, si ce n'est physiquement au moins oralement. Cette paroi, malgré tout étanche à défaut d'être visible, correspond ainsi à une ligne fictive d'une trentaine de mètres reliant deux repères matériels que sont la chaîne d'angle orientale de la face nord du bâtiment St Michel et l'extrémité sud de la haie de buis qui longe le sentier menant au nord vers la Maison du Prieur (XII<sup>e</sup> siècle) servant actuellement d'atelier de réparation. À l'ouest de cette frontière se trouve la cour lycée, et à l'est, la cour collège. Or, ces cours elles mêmes sont délimitées. En effet, bien que le parc de Marmoutier soit ceint sur toutes ses faces, que les terrains engazonnés soient accueillants, que les bosquets de platanes ou de

marronniers centenaires puissent potentiellement constituer un terrain de jeu ou un espace de promenade voire d'aventure vastes et propices à l'évasion, seules deux portions de Marmoutier sont accessibles aux élèves, toutes deux, côté collège comme côté lycée étant délimitées par le revêtement minéral de leur sol de béton et ou de graviers. Toutes les surfaces végétalisées étant interdites d'accès en dehors de l'externat. Au delà de ces zones marquées, et bien qu'étant à l'intérieur des murs, le parc est interdit d'accès et inconnu des internes. Trop vaste, trop de recoins, pas assez de surveillants, le territoire des internes est replié sur lui-même autour du bâtiment St Michel, dont il est donc impossible de s'éloigner, y compris pour se défouler. Si on excepte le fait que collégiens et lycéens ne peuvent pas se réunir dans un même espace récréatif, c'est en revanche à l'intérieur de leurs cours respectives qu'ils peuvent librement entrer en contact ou s'éloigner de leurs congénères d'une part et se maintenir volontairement à une distance choisie des surveillants même si ces derniers en déambulant sont également libres d'empiéter sur l'aire individuelle d'untel ou untel et que d'une manière générale de part leur mobilité et leur champ de vision ils ne sont jamais à une distance telle qu'ils perdraient de vue leurs cibles. Pourtant, c'est durant cet espace temps commun de la récréation que certains élèves parviennent de manière stratégique à s'aménager un espace individualisé. C'est en effet ce que révèle Naouel, 16 ans : « *Où je suis à l'aise ?! Dans les WC parce qu'il fait chaud, attends... ! Non franchement j'aime bien les toilettes...Parce que y'a des miroirs, non c'est vrai, tu sais on se détend, on a plein de miroirs* »<sup>658</sup>. Naouel et d'autres, exploitent ainsi la situation de la récréation où les surveillants ne peuvent mener un marquage individualisé de tous les internes qui plus est jusque dans l'espace d'usage intime que sont les toilettes, pour profiter du caractère semi privatif de cet espace qui leur offre l'opportunité de s'occuper physiquement de leur corps, à l'abri du dehors commun et froid, de se mettre en situation de face à face avec leur Moi propre, et d'exister individuellement : espace et moment d'intimités partagées entre deux espaces d'actes collectifs et policés.

- Les salles vidéo. Une fois par semaine, à partir de 20h00, les internes ont la possibilité de visionner une cassette vidéo ou un DVD dans une des salles réservée à cet effet. Seule fenêtre d'ouverture sur le monde accessible à tous élèves, le moment cinéma n'est pourtant pas celui d'une communion dont toute la communauté serait

---

<sup>658</sup> Cf. annexe 150.

l'acteur puisque, au delà du fait qu'il ne soit pas obligatoire, cet événement qui rompt la routine de la semaine, est vécu en deux temps et différemment par les internes. En effet, les collégiens et les lycéens ne participent pas à ce moment de détente le même jour de la semaine, ni dans la même pièce, et, de plus, ils ne regardent pas non plus systématiquement le même film, ce qui est regardable pour les grands ne l'est pas nécessairement pour les petits. D'ailleurs, si le film sur lequel se porte le choix des élèves réunis entre eux est le produit de la majorité obtenue après concertation autour de l'éventail que les élèves ont eux même constitué à partir de ce qui est disponible chez eux dans leur famille, ce choix est malgré tout soumis au droit de censure de la responsable d'internat. Les élèves ont le droit, à Marmoutier de s'ouvrir à la culture cinématographique compatible avec les normes d'encadrement moral défendues par l'établissement. Démocratie autoritaire, hypocrisie latente...le contrôle permanent du Moi dans un internat d'obédience catholique a des revers normatifs, qui, dans cette situation, pèsent lourd ! L'encadrement multidimensionnel de l'individu dans ce type de structure, censé le protéger, le confine finalement dans un univers contraire à celui existant de l'autre côté de ses murs. Situées aux deuxième et troisième étage du bâtiment St Michel, les salles vidéo accessibles aux internes sont les mêmes qui sont utilisées la journée par les enseignants de Marmoutier. Aussi, il s'agit de salles de classe équipées de matériel vidéo, et non de salons, dans lesquels les internes pourraient s'adonner comme chez eux à un relâchement corporel. Assis par terre, sur des chaises en bois, voire sur les tables pour ceux qui se retrouvent au fond de la salle, l'habitabilité de l'espace vidéo, bien que n'intégrant pas les normes de confort académiques en la matière, n'est pas rédhitoire pour les élèves, cet espace-temps de détente étant prisé par le plus grand nombre, au collège, comme au lycée. Le temps d'un film les élèves sont ailleurs, transportés mentalement, volets clos, lumière éteinte, ce qui a derrière la fenêtre, au delà les murs, n'existe plus, la salle vidéo est une enclave momentanée d'exotisme, où la conscience de chacun peut s'ouvrir à sa propre imagination. Même si, il y a eu censure, le contrôle de l'institution sur le Moi se relâche... ? ! Les esprits se détendent. Pourtant, la structure idéologique veille. Dans le noir, les corps pourraient se rapprocher, se palper, pire s'échapper...Le surveillant est là : inflexible présence, inquisiteur permanent...l'espace temps du film du mercredi (collégiens) ou du jeudi (lycéens) est celui d'une illusoire liberté.

• L'internat. Si l'ensemble des situations étudiées jusque là appartient à celles de l'internat, est également plus précisément appelé « internat » l'espace et le temps de la nuit. À partir de 20h00 pour les Sixième et Cinquièmes, 21h00 pour les plus grands et jusqu'au matin, débute la mise en acte de pratiques de détente, de repos et de soin du Moi, activités a priori intimes, qui ici, on va le voir, ne peuvent se réaliser sans que l'individu soit toujours sous contrôle, y compris dans l'exercice même de ses actes, ce qui revient à dire que l'interne ne peut jamais se retrouver dans l'aire d'une intimité absolue. Ce qu'il convient de préciser avant toute chose, c'est que l'espace domestique concerné par ses pratiques, est, eu égard aux principes normatifs judéo-chrétiens affectant les relations sexuées, complètement pur en terme de genre. Cet impératif de la séparation totale des corps selon leur genre renvoie à la nécessité impérieuse d'empêcher tout contact entre garçons et filles, contact charnel contraire aux préceptes éducatifs religieux ici défendus. Si la veille constante de l'adulte vise à empêcher de telles formes de rapprochements affectifs et corporels, la séparation physique radicale de l'internat garçon et de l'internat fille, comme opérateur géographique au service de la préservation de l'intégrité morale des internes se surimpose ici à la nécessité de sécuriser les internes, garçons et filles, de les protéger de toute tentative de fuite nocturne au dehors. Ainsi, non seulement, les deux internats sont distants l'un de l'autre, mais ils sont aussi a priori rendus totalement étanches l'un de l'autre de manière à ce que les genres ne puissent se mêler les uns aux autres d'une part, de manière à ce que les jeunes ne puissent être tentés par d'éventuelles échappées nocturnes d'autre part. Les portes sont verrouillées, les fenêtres fermées et les volets tirés. Garçons et filles se retrouvent en vase clos, coupé du sexe opposé mais coupé aussi de la vue sur le dehors de Marmoutier. Interdiction pour les élèves de voir au dehors et interdiction qu'ils soient vus depuis le dehors ! L'internat fille est situé dans les combles du bâtiment St Michel, l'internat garçon, au sud de celui-ci, dans le bâtiment Sophie Barat<sup>659</sup> qui est parallèle au premier mais distant de lui d'une cinquantaine de mètres. Les deux bâtiments communiquent entre eux à l'ouest, via le premier et seul étage du bâtiment du XIX<sup>e</sup> siècle, contigu du mur d'enceinte occidental de Marmoutier. En outre, l'accès des deux internats est interdit aux élèves de 8h00 le matin jusqu'au soir 20h00 ou 21h00 selon la section d'appartenance des élèves. Inversement de 20h00 à 8h00, les internes y sont assignés à résidence. Chacun des internats est agencé socialement selon les mêmes

---

<sup>659</sup> Il s'agit d'un bâtiment du XVIII<sup>e</sup> siècle comprenant initialement dans la contiguïté, la maison abbatiale et l'infirmier de Marmoutier.

règles même si le cadre matériel singulier propre à chacun d'eux ne permet pas un ordonnancement similaire des individus entre eux. En effet, d'une manière générale, tous les élèves sont rangés par niveau. Les Sixièmes avec les Sixièmes, les Cinquièmes avec les Cinquièmes etc. Or, si le cadre matériel de l'internat des filles permet un tel ordonnancement du collectif au sein d'un espace d'un seul tenant, toutes les chambres étant positionnées de part et d'autre d'un seul couloir traversant le bâtiment d'est en ouest, orientation sur laquelle se calque le positionnement des filles, des plus jeunes (à l'est) aux plus âgées (à l'ouest), le cadre matériel de l'internat des garçons est beaucoup plus fragmenté, tous les internes garçons ne pouvant partager un même espace commun. Aussi, ces derniers sont ils répartis entre le 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne infirmerie (Quatrièmes et Troisièmes), le second étage du même bâtiment (Troisièmes, Seconde, CAP 1<sup>ère</sup> année), les combles (Six et Cinquièmes), les 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> étage de l'ancienne maison abbatiale (CAP 2<sup>o</sup> année, Premières et Terminales), chacune de ces entités spatiales étant séparée des autres par les escaliers ou couloirs, parois matérialisant les limites à ne pas dépasser par les élèves en même temps que métriques topologiques conformant l'accessibilité de leur propre territoire. Autrement dit, ce sont des voies d'accès, d'entrée et de sortie, et en tant que telles, leur usage est proscrit en dehors de l'espace et du temps qui est imparti aux internes pour atteindre ou quitter leur internat respectif. Au delà de ces obstacles que sont les différences de niveau et la longueur des couloirs, chaque portion de l'internat garçon est isolée des autres par des portes. D'une manière générale, l'internat garçon est donc constitué de quatre entités géographiques et actuelles dont les interactions mutuelles sont combattues. De cette différence d'agencement matériel entre l'internat garçon et l'internat fille découle la nécessité de multiplier par deux les surveillants côté garçon. Le mode de gouvernance pallie ici aux effets induits par la complexité de l'agencement physique des lieux. Conséquemment, l'encadrement individuel des garçons est plus serré que pour les filles. En revanche, l'accessibilité même de l'internat des garçons comme des filles n'est pas commune puisque les plus petits (Six et Cinquièmes) et les plus grands (Terminales) peuvent intégrer leur internat respectif à 20h alors que pour tous les autres, celui-ci n'est ouvert qu'à 21h. Autrement dit, même s'il existe, comme à l'internat des filles, un espace commun dédié à des pratiques communes, la fragmentation du temps contrevient à un usage finalement communautaire de l'espace et ce, y compris dans les foyers de l'internat, où les jeunes sont censés pouvoir pendant une demi heure jouer et se détendre ensemble avant de regagner leurs chambres respectives. Plus le groupe est fragmenté,



plus l'encadrement est aisé... ! Par ailleurs, si les lycéens regagnent leur internat par eux-mêmes une fois sortis de la permanence du soir, l'accessibilité de l'internat est pour les collégiens soumise à la condition de la mise en rang devant le perron St Michel et à la règle de la montée dans le calme de manière à leur faire intégrer l'idée que le moment est venu d'atteindre pour eux l'espace sacré du repos salutaire. De manière réglementaire et unanime, une demi heure après qu'ils soient entrés à l'internat, les élèves ne doivent plus être présents que dans leurs chambres. Alors que les actes devant s'exercer dans le cadre de l'internat sont a priori individuels et nécessitent le maintien du Moi dans l'aire de son intimité pleine et entière et la mise à distance de l'Autre en dehors de celle-ci, l'habitabilité de l'internat ne le permet pas. Les chambres, les douches, les toilettes pratiquées par les élèves ne sont pas des espaces privés. Les internes ne peuvent se coucher, s'endormir, se doucher...sans être complètement à l'abri de leurs congénères voire de leur surveillant. Précisément, c'est bien parce que l'usage de ces lieux renvoie à une emprise individuelle de l'espace, que les parois entourant la chambre, la douche ou les WC garantissant le respect normatif de la pudeur et de l'intimité présentent des risques à être totalement hermétiques, risques d'une emprise du Moi dans l'espace pouvant potentiellement aller à l'encontre du règlement collectif. Ni les chambres, ni les douches ne sont totalement étanches au surveillant dans la mesure où l'usage de ces espaces doit faire coïncider le respect de l'intimité du corps avec le respect des consignes collectives. Si les élèves prennent leur douche ou vont aux toilettes évidemment seuls, dans un espace suffisamment clos pour que leur corps soit à l'abri des autres, en même temps, les élèves y accèdent, s'y enferment, y demeurent en sachant constamment que leurs congénères peuvent être derrière la porte, que l'ouverture des parois laisserait s'échapper des effluves interdites (de cigarette par exemple...), qu'y rester trop longtemps et en dehors des heures autorisées serait suspicieux. La pratique de ces espaces ne peut se réduire qu'à leur fonctionnalité d'usage. Pratiquement, l'interne est contraint d'exposer son moi Intime, non l'intimité de son corps à proprement parler, mais l'intimité du fonctionnement et du soin de son corps, le surveillant étant précisément chargé de veiller sur l'hygiène de ces ouailles. La chambre : espace ultime de l'intime, où le Moi est enfin libre de s'épancher sur lui-même ? Non évidemment, les chambres sont toutes collectives et le surveillant est libre d'y pénétrer. Les internes cohabitent ici avec des individus de leur choix, à condition qu'ils soient du même niveau et à moins que leur contact aboutisse à des effets répréhensibles pour le règlement remettant en cause leur coprésence. Aussi, ce sont sur

des affinités mutuelles que se fonde la dimension sociale de l'habitabilité de la chambre. Celle-ci est ainsi un espace semi privatif dans la mesure où ses résidents officiels ont choisi d'en faire leur espace commun, que l'Institution leur accorde le droit de personnaliser. Les deux, trois ou quatre habitants sont ainsi libres d'user de leur espace comme ils le veulent, dans les limites des prescriptions réglementaires, d'y apporter leurs propres règles de fonctionnement, qu'elles soient totalement compatibles avec le mode de gouvernance imposé par l'institution ou qu'elles s'y opposent ; ils sont libres de s'y isoler ou de l'ouvrir aux autres. En d'autre terme, la chambre de l'interne est le seul espace où l'individu peut intentionnellement se maintenir à l'écart du reste du groupe dans un espace qui l'isole physiquement de ce dernier. Du produit intersubjectif de la coprésence en chambre découle ainsi la personnalisation sociale de cette dernière, chaque chambre ayant des spécificités propres relatives à l'identité personnelle de chacun de ces occupants, une identité hybride, résultant de la situation d'interaction des deux, trois ou quatre individus pouvant affirmer toujours conjointement qui ils sont. Dans l'espace de la chambre se met ainsi en acte un registre normatif de pratiques sociales émanant de l'interaction des différentes valeurs individuelles de ses membres devant être en adéquation avec les normes de l'Institution. Toujours est-il donc que si l'interne peut dans cette situation de la coprésence en chambre affirmer son identité individuelle au moyen de ses alter égo, il ne peut cependant pas s'y retrouver seul, l'isolement absolu remettant en cause la substance même de la vie collective revendiquée à l'internat. Apprendre à devenir quelqu'un n'est concevable qu'en vivant avec les autres, qu'en confrontant son moi à l'autre et aux normes sociales en vigueur à Marmoutier et ce, en toute circonstance ! Aussi, même en chambre, l'interne partage son espace, son lavabo en particulier... Si l'armoire métallique dans laquelle il range ses objets, le mur contre lequel est adossé son lit sur lequel il peut disposer ses posters, ses photos, constituent des portions d'espace privatif, en même temps on le suppose sans peine, les choses du Moi comme le Moi lui-même sont toujours mis sous la perception d'un tiers, compagnon de chambre, visiteur impromptu de la chambre voisine ou de l'éternel surveillant. Jamais l'intériorité de l'être ne peut se mettre à l'abri, tout juste à peine sous les couettes dans lesquelles il peut se glisser, en attendant que le sommeil permette enfin au Moi de ne se retrouver qu'avec le plus profond de lui-même.

- L'enveloppe corporelle et les prolongements matériels du Moi. Si dans le cadre du réfectoire ou de l'internat, l'Institution veille également au contrôle du Moi dans ses

rappports à l'alimentation et à l'hygiène et vise donc à faire intégrer ses propres normes en matière de soin à apporter à la paroi intime qu'est le corps. Plus largement, l'Institution veille aussi à ce que l'enveloppe sociale du Moi qu'est la tenue vestimentaire soit conforme à ses principes de rigueur : « *Une tenue simple et correcte est exigée. Eviter toute excentricité incompatible avec un climat de travail sérieux* »<sup>660</sup>. L'expression sociale de la personnalité du Moi que médiatise la tenue vestimentaire n'est pas autorisée, dans le cadre de Marmoutier, en dehors des limites que le règlement impose en la matière. L'individu ne peut imposer la singularité de son identité via l'acte créatif, intérieur, de la construction de son apparence vestimentaire. La tenue portée par l'adolescent doit donc être constituée d'objets formatant sa subjectivité. Le corps ne doit pas être affublé d'artifices de connotation du Moi : « *shorts, bermudas, pantalons extra larges, vêtements fluos, minijupes, robes longues, cheveux colorés, tête rasée, boucle d'oreille masculine, « percing* ». *La tenue de sport est réservée uniquement au cours d'EPS* ». À travers cet inventaire, que peut-on déduire ? Qu'il n'est pas question que l'apparence de l'adolescent puisse donner l'image de quelqu'un d'insouciant ou de frivole qui puisse laisser apparaître quelque portion de son corps dénudé, qui puisse attirer sur lui les regards. Pas question que les jeunes filles expriment trop vite leur féminité, que les garçons assument leur part hérétique de féminité, interdiction d'arborer les stigmates d'une quelconque affiliation idéologique... La vitrine du Moi doit être conformisée, aseptisée. Dans le même registre normatif, comme l'enveloppe artificielle vestimentaire, les prolongements électroniques du Moi sont soumis à des prescriptions réglementaires. Walkmans, lecteur MP3, téléphones portables, en tant que parois isolant l'individu sur lui-même et/ou le coupant de la réalité de l'Ici Maintenant, sont interdits à l'extérieur de l'internat d'une part et soumis à l'approbation des surveillants dans le cadre de l'internat. Objet d'ouverture immatérielle sur le dehors et l'au delà, l'abus du portable est dangereux pour l'encadrement mental de l'adolescent ! Visant à contrevenir à toute expression de l'individualisation du Moi dans ses rapports aux autres, les prescriptions du règlement à l'égard des parois entourant l'individu sont rigides. Elles sont donc particulièrement difficiles à intégrer pour les internes. En effet, ces derniers s'avèrent particulièrement soucieux de conserver le droit d'envelopper leur corps selon les aspirations profondes de leur Moi intérieur<sup>661</sup>.

---

<sup>660</sup> Cf. règlement de l'internat. annexe 151.

<sup>661</sup> « *Tu mets un survet', ça va pas, tu mets une casquette...enfin j' vois pas...moi je sais que...enfin chacun à son style, mais je sais qu'une fois, voilà, j'ai mis une jupette en jean sur mon pantalon défoncé,*

### 3) Quand la position, le nombre et la nature des parois dans l'espace de Marmoutier s'opposent à l'application des règles de convenance et d'usage en cours.

Les frontières dures qui enferment les internes dans un ou l'autre des bâtiments (St Michel ou Sophie Barat) voire dans une ou l'autre de leurs différentes pièces et qui sont censées les préserver du danger extérieur, s'avèrent finalement elles-mêmes insécures eu égard à leur conformité vis-à-vis des normes officielles d'évacuation des bâtiments à usage collectif. Autrement dit, il s'avère en terme de législation publique, que le premier risque d'insécurité pour les internes de Marmoutier ne provient non pas du monde extérieur, mais de l'espace intérieur du bâtiment, non suffisamment équipé (escaliers d'urgence, ignifugation, sortie de secours...). Ainsi, le retard pris vis-à-vis de la réhabilitation et de la mise en conformité des bâtiments a donc contraint la direction de l'établissement, en 2001, à faire circuler la nuit un agent de sécurité incendie. Or, en déambulant d'un bâtiment à l'autre de 22h00 à 6h30, et en laissant ouvertes derrière lui les portes, ce dernier perméabilise le monde étanche que le règlement intérieur de l'établissement stipule de mettre en place, ouvrant ainsi une voie possible d'escapade pour les internes noctambules en mal de liberté.

De même, si la norme sociale du calme ou du silence qui s'impose aux élèves, qu'ils soient en salle de permanence ou à l'internat est la visée première du surveillant, et si les parois sont censées isoler le dedans du monde extérieur et centrer les acteurs qui s'y trouvent sur l'activité à laquelle ils devraient se soumettre, il s'avère que la hauteur des plafonds, la faible épaisseur des cloisons, le vieux parquet qui recouvre le sol,

---

*enfin voilà, chacun son trip...et C (responsable de l'externat)...elle est arrivée en disant : « \_ tu m'enlèves ça ! \_ beh écoutez non, je l'enlève pas, \_tu m'enlèves ça où on va voir M. Henri (directeur du lycée) \_ beh on va voir M. Mac Cook (directeur d'établissement) même, je vois pas pourquoi je l'enlèverai, moi je vous demande pas d'enlever votre pull alors que je l'aime pas donc vous me demandez pas d'enlever ma jupe parce que vous l'aimez pas » . Enfin je vois même pas en quoi je manque de respect, encore, si j'avais marqué un gros « fuck » devant ou derrière ! je manquais de respect à rien, ça contredisait en rien le règlement, faut arrêter de fabuler, de partir d'un vieux truc du style tenue décente et d'aller chipoter parce que telle ou telle tenue n'est pas décente parce que ça plaît pas à Mme C...Moi je lui ai dit et je l'ai pas enlevé...et voilà après ça remonte jusqu'à Gallopin. (responsable d'internat) qui dit : « oui tu la mets plus »... Enfin, évoluez quoi ! On est au XXI<sup>e</sup> siècle...c'est bon, j' vais pas mettre des mocassins, une jupe en bas des genoux avec des collants, enfin je sais pas...la petite chemisette...c'est ça qu'ils attendent en fait...le fait qu'il y ait l'uniforme à Marmoutier. Il manquerait plus que ça de toute façon...ce serait le pompon... ! Moi je me barre, ils mettent l'uniforme, je me barre et je cherche même pas à comprendre...Non je supporterai pas l'uniforme, pourquoi ?, parce que je trouve que voilà, tu t'habilles, ça fait partie un peu de ta personnalité, tu vas choisir tel ou tel haut et ta copine elle va choisir l'autre, parce qu'elle préfère l'autre, voilà, c'est une question de goûts et de valeurs et que, et que en s'opposant à ça, c'est s'opposer à soi quelque part...tu vois ? » Sihem, cf. annexe 152.*

produisent finalement l'effet inverse, à savoir qu'en exacerbant les sons, la nature de ces parois concourt à la dispersion mentale et à la déconcentration, elle impose de la part du surveillant une gestion récurrente des nuisances sonores, intentionnelles ou non, et de la part de tous ses occupants une maîtrise accrue improbable de leurs actes individuels. Cette incompatibilité entre la nature des parois et l'usage supposé des lieux est également invoquée par les internes dans le cadre de l'internat, la nature vieillissante du cadre matériel contrevenant à la réalisation de pratiques normatives. Ainsi, la dimension semi privative de la chambre, espace dans lequel l'interne est censé trouver le repos intime d'une part et s'adonner à un certaine forme d'emprise individuelle du Moi sur l'espace d'autre part est remise en cause par le vieillissement des lieux, voire leur insalubrité. Geoffroy, 16 ans, élève en 1<sup>o</sup> année de C.A.P. affirme ainsi : « *On a du parquet, on peut pas marcher nu-pieds, y'a plein de trous dans le parquet, y'a des échardes de tous les côtés, pffff c'est affolant, alors qu'est-ce qu'on fait ? on met des chaussures... C'est fou ! (...) la nuit de temps en temps, quand l'étage du dessus fait le bordel, tu te prends du plâtre sur la figure quoi... !*<sup>662</sup> » exprimant ainsi le regret de ne pouvoir, là où l'usage le supposerait pourtant, se débarrasser totalement de ce qui encombre son corps, de ne pouvoir occulter le poids de la collectivité jusque dans son intimité nocturne. Le gonflement du bois des ouvertures altérant la fermeture convenable des fenêtres, le manque d'isolation thermique des combles où dorment les internes remet également en cause les convenances d'usage entre les élèves. « *Franchement on est gelé, on a même du...si tu veux de la glace de l'autre côté de la fenêtre, donc franchement le soir on est obligé de faire de la chaleur humaine, c'est pas qu'on est un p'tit peu lesbiennes mais bon, non non franchement...il fait trop trop froid là-bas, et puis on a collé nos lits et puis tu vois, on se blottit l'une contre l'autre, donc c'est un p'tit peu...c'est pas très commandant quoi j'dirais...* » déclare Naouel, 16 ans<sup>663</sup>. Dans un cadre idéal (voire idéologique) où chacun doit savoir garder ses distances avec l'autre, qui plus est quand il s'agit de contact physique, la situation décrite par cette adolescente interroge quant à l'acceptabilité des comportements pouvant s'exercer dans cet espace d'éducation eu égard aux valeurs catholiques qui y sont revendiquées.

---

<sup>662</sup> cf. annexe 153.

<sup>663</sup> cf. annexe 150.

## Conclusion

### *Confinement des corps et formatage des esprits*

Les parois nombreuses entourant le moi ici inventoriées, qu'il s'agisse des hauts murs de l'enceinte ou des habitations, des portes fermées à clef, de la disposition du mobilier ou de l'enveloppe vestimentaire, conditionnent donc la mise en acte des pratiques d'encadrement des élèves. À l'origine de l'éprouvé du confinement voire de l'emprisonnement, l'emboîtement de ces parois s'immisçant en tant qu'obstacles au mouvement et fragmentant l'espace, le temps et le collectif des internes est ainsi consubstantiel du contrôle du Moi devant s'opérer dans cet espace éducatif dévolu aux valeurs traditionnelles. L'encadrement moral permanent qui s'opère dans un espace et un temps organisé à l'extrême donne ainsi à l'habitabilité de l'internat sa dimension rébarbative, routinière, monotone et sans surprise. « *Tu changes pas de vie quoi, ça te fait pas de coupures entre les cours et le chez toi, tu sors de cours et tu rentres tout le temps dans les mêmes bâtiments en fait, c'est cette routine qui te lasse trop, trop, trop à force (...) souvent on en rigole, on dit « on paye pour être en prison, j'ai jamais vu ça ! », on ramène ça à l'humour parce qu'autrement on pète les plombs...si si c'est saoulant, c'est pesant...Marmoutier...avec leur idéologie bidon là...enfin moi ça me saoule... »*<sup>664</sup>. La rationalisation de l'espace et du temps de l'internat, ici condamné par Sihem, est, comme elle l'indique brutalement d'ailleurs, à rapporter au cadre idéal prévalant à Marmoutier. C'est en effet, en divisant le groupe, en fragmentant l'espace, en aménageant le temps, que l'intégration mentale des repères fondateurs de la construction du Moi dans ses rapports aux autres et à lui-même s'opère, toujours déjà au moyen des parois qui médiatisent le contrôle du Moi. Aussi, même si l'ambiance architecturale et paysagère de Marmoutier comme situation d'interaction sensible et signifiante renvoie à des représentations coïncidant avec un mode d'habiter propre conforme au mythe de l'internat<sup>665</sup>, l'habitabilité de cet espace ne se réduit pas à l'agencement de ses objets. Elle infère également à l'idéologie qui originellement, qui actuellement, conditionne précisément l'agencement des objets entre eux c'est une chose, mais aussi à travers eux les rapports interindividuels et la vie collective, c'en est une autre. Autrement dit, si le cadre matériel de Marmoutier en tant que tel contribue à

---

<sup>664</sup> cf. annexe 152.

<sup>665</sup> Image historique et stéréotypique de l'établissement catholique et bourgeois.

imposer un mode de socialité propre, c'est avant tout en tant qu'il se subordonne à un système de valeurs éducatives, celles de l'éducation catholique en l'occurrence, qui fonde l'habitabilité stricto sensu de cet espace d'espace. Ainsi, c'est bien parce que les valeurs en cours à Marmoutier sont ce qu'elles sont que l'usage spatial de son cadre matériel est ce qu'il est. Le cadre religieux et monacal de l'ancienne abbaye de Marmoutier n'est pas un simple décor, un simple contenant mais un opérateur qui met en acte, sans nier sa vocation initiale puisqu'elle la prolonge en quelque sorte, sa fonction actuelle, celle d'un espace dévolu à un mode d'éducation conforme aux principes chrétiens, un espace où on apprend et où on apprend à être dépendamment du registre normatif défendu par le monde catholique en la matière.

Aussi, l'agencement matériel des lieux coïncide finalement avec l'univers normatif de cet espace commun, un espace si ce n'est autarcique, en tout cas fortement réglé, révélateur d'une efficacité de la proxémie à tout point de vue singulière. L'histoire de sa fonction se prolonge, la fonction de ses habitations perdure. Les résidents de Marmoutier ne sont plus des moines, ni des sœurs mais des civils exclusivement, habitant un espace, à première vue, coupé du monde extérieur, un espace de repli physique et intellectuel, un espace au sein duquel l'individu ne peut librement se maintenir à l'écart ou entrer en contact de l'Autre. La gouvernance d'un tel espace repose donc sur le contrôle des interactions pouvant s'opérer entre les différents espaces en jeu. Au delà de l'interface aisément identifiable caractérisant l'interaction entre Marmoutier et la Ville de Tours, l'internat des garçons et l'internat des filles, l'internat des petits et l'internat des grands, s'opèrent aussi des emboîtements entre l'espace du Moi et l'espace du groupe dans lequel ce Moi est constamment présent, l'espace de tel groupe par rapport à l'espace de tous les internes, l'espace de l'internat par rapport à celui de Marmoutier dans son ensemble...mais aussi des cospatialités, entre telle chambre semi privative et le couloir commun qui le jouxte, entre telle portion de la cour occupée par les élèves et l'itinéraire de déambulation du surveillant, entre le territoire du moi et le réseau immatériel du portable. Les multiples interactions spatiales qui s'opèrent à Marmoutier ne sont ainsi appréhensibles qu'en tant que la contradiction géographique fondamentale entre contact et écart qu'elles médiatisent s'inscrivent avant tout dans un système de stratégies actorielles. Or, précisément, si l'instance idéale (idéologique) sous tendue par les logiques d'actions dominantes de Marmoutier n'était pas ce qu'elle est, les interactions spatiales seraient différentes, l'encadrement du Moi serait autre, la mise à l'écart des élèves entre eux selon leur âge, leur sexe, la mise à

l'écart des élèves des tentations de la vie ailleurs ne serait pas mise en œuvre, et de la même manière, le souci constant de mettre l'égo au contact de ses alter et de l'adulte surveillant ne serait pas forcément utile. Si la proxémie répond donc à cet enjeu fondamental de l'ouverture et du repli, elle est aussi un opérateur « politique » de poids car la présence ou l'absence de parois, leur étanchéité ou leur perméabilité conditionne l'interaction spatiale et à travers elle, l'interaction sociale et l'intersubjectivité. Or, ce qu'il convient de dire ici finalement, sans nécessairement rentrer dans les détails, c'est que l'art d'habiter à Marmoutier se veut aujourd'hui, pour une partie de ses décideurs, dans le prolongement direct de ce qu'il était hier, dans ce que donne à voir d'ailleurs le décor mystique du site, et en particulier le coteau. La végétation y recouvre là doucement mais sûrement les murs de soutènement, l'entrée des cavités et les escaliers menant sur le plateau. Les nuances de verts y chevauchent, grignotent, prennent d'assaut les pierres blanchâtres ou ocres assemblées depuis des siècles par des hommes d'un autre âge, offrant une vision obscure, à l'abandon, de l'œuvre respectable d'une ère révolue. Le site de Marmoutier est un spectacle qui impressionne. Le paysage en ce qu'il est le produit de la nature et des hommes, produit de savoir-faire et de valeurs qui les sous-tendent procure ici une impression paradoxale : plaisir d'accéder au beau qui se mêle à l'austérité (à l'ascétisme originellement) idéologique de l'institution normative qui a élaboré cet agencement dans l'espace.

La rigueur et la piété personnelles, principes initiaux du projet éducatif de Madeleine Sophie Barat<sup>666</sup>, fondatrice de la Société du Sacré Cœur<sup>667</sup> dont Marmoutier est sous la tutelle, renvoient de manière plus large à un système de valeurs éducatives, commun au modèle jésuite. Moderne en tant qu'il place le Moi, son épanouissement et sa réussite au centre de son œuvre, le registre d'action explicite qui ressort de ce projet éducatif renvoie aussi à la problématique plus large de l'individu et du collectif, et plus

---

<sup>666</sup> Née en 1779 dans une famille bourguignonne de catholiques fervents, Madeleine Sophie Barat meurt à Paris, le 25 mai 1865, elle est béatifiée par Pie X en 1908 et canonisée en 1925.

<sup>667</sup> Fondée le 21 novembre 1800 sous le régime bonapartiste et sous l'impulsion du Père Jésuite Joseph Varin, la Société des Dames du Sacré Cœur est présente à Marmoutier depuis 1847. L'intuition originelle de la congrégation se résume dans le désir de sa fondatrice : « *que chaque personne s'éveille à la vérité, à l'amour, à la liberté ; qu'elle découvre le sens de sa vie ; qu'elle apporte sa part créative dans la transformation du monde ; qu'elle puisse rencontrer l'amour de Jésus ; qu'elle s'engage dans une foi active* ». Fondée sur le modèle bourgeois de rigueur et de piété personnelles, commun au projet d'instruction jésuite, la société du Sacré Cœur est originellement un instrument politique, à la fois progressiste en tant qu'elle fait accéder les femmes à l'instruction, mais conservateur, en tant qu'elle s'adresse à une élite fidèle au régime et à l'Eglise. La mise en perspective historique du rapport entre la Société du Sacré Cœur et Marmoutier permet donc de considérer la relation de tutelle actuelle entre une congrégation religieuse et un établissement scolaire comme un résidu de l'interpénétration du religieux et du social.



précisément à l'idée d'éduquer l'enfant et l'adolescent, de le faire devenir une personne toujours déjà en l'éclairant spirituellement, autrement dit, jamais sans lui faire intégrer un certain nombre de valeurs chrétiennes. Ainsi, si la formation intellectuelle, censée permettre l'accession de l'élève à la réussite sociale, aspiration fondamentale de l'individu moderne (des parents vis-à-vis de leur enfant) s'appuie ici dans le contenu sur les obligations ministérielles, la formation spirituelle traditionnelle, bien qu'affaire de foi individuelle, et la formation humaine, quant à elles, sont à relier directement avec les valeurs morales de l'Ecole Libre, censées structurer moralement l'individu. L'éducation chrétienne, en ce qu'elle se fonde sur les préceptes moraux originels que sont les commandements divins, amour du prochain, non violence, charité, refus du matérialisme..., sont donc des principes éducatifs au sens strict que l'Ecole Libre dispense explicitement même s'ils ne sont pas toujours compatibles avec les représentations à l'œuvre dans la société occidentale contemporaine. Or, si l'encadrement normatif de l'individu dans son comportement individuel et dans ses rapports aux autres relatif à ces principes moraux fédérateurs renvoie à la formation humaine et à l'apprentissage de la vie en société et de la mise en scène politique du quotidien, dans le cadre de l'enseignement privé, jamais celle-ci ne se conçoit en dehors de l'instruction morale et de la catéchèse. Celle-ci suppose donc l'intégration par l'élève de normes, qui au delà des dogmes et des rites, mais aussi à travers eux, valorise un certain nombre de pratiques socioculturelles au détriment d'autres c'est à dire discrimine l'acceptable de l'inacceptable au regard des relations sexuées par exemple d'une part et institue les fondements idéologiques d'une appartenance communautaire remettant en cause conséquemment les enjeux républicains d'autre part. Aussi, si d'une certaine manière, Marmoutier est un espace de repli, ce n'est pas tant sur le plan matériel qui le configure que sur le plan de l'idéologie conservatrice qui peut y prévaloir<sup>668</sup>. La question de la rigidité idéologique d'une partie du personnel éducatif et

---

<sup>668</sup> L'attractivité de l'école privée est certaine et bénéficie des problèmes de l'enseignement public relatifs au respect des règles de la carte scolaire et de la laïcité, enjeux majeurs de l'école républicaine cristallisant plus globalement le problème de la communautarisation de la société française, qu'elle soit religieuse et/ou sociale. Pourtant, l'attrait des écoles privées ne serait pas ce qu'il est si ses établissements ne proposaient pas un projet éducatif qui, au delà de l'instruction religieuse, n'était pas en phase avec les logiques contemporaines vis-à-vis de la réussite scolaire et professionnelle. Il ne faut pas se leurrer, ce n'est pas la formation spirituelle en tant que telle qui motive la scolarisation de tant de jeunes dans l'enseignement privé et c'est bien d'ailleurs là un révélateur des dysfonctionnements affectant l'Ecole Publique. Ainsi sans qu'ils s'opposent au projet éducatif d'un établissement public, les éléments présents dans le projet éducatif de Marmoutier sont à la fois symptomatiques de son statut d'école privée tournée vers les principes traditionnels d'une éducation rigoriste, classique et chrétienne (méthode pédagogique inspirée de Maria Montessori et du Père Faure, service diocésain

enseignant véhiculant un certain nombre de valeurs réactionnaires se pose en effet, en tant qu'elle permet d'appréhender précisément l'origine du mode de gouvernance de l'internat, ici en vigueur, c'est à dire autrement dit la concordance entre la fonction originelle de Marmoutier et l'usage actualisé de son cadre matériel. J'aborderai ici un seul exemple d'expression de ces logiques d'action visant à pérenniser l'efficace d'un monde moralement sain. L'extrait du discours suivant émane de Mr H., directeur adjoint du lycée : « *Vous êtes les héritiers de tous ceux qui ont fait de Marmoutier ce qu'il est : les disciples de Saint Martin, puis les moines bénédictins, et depuis, 1848, les religieuses du Sacré-Cœur. Sans les religieuses du Sacré Cœur, il n'y aurait ici que des ruines envahies de végétation et un coteau effondré. C'est aujourd'hui vous, élèves, qui occupez ce site. Préservez-le, vous en êtes responsables tous les jours. Je compte que votre attitude montrera que vous ne l'oubliez pas*<sup>669</sup> ». Concluant la note du 20 mai 2001 adressée aux élèves du lycée général, technique et professionnel, en réponse au fait que certains d'entre eux ont bouché les toilettes, dégradé les chaises du foyer et se sont servis gratuitement au nouveau distributeur de sucreries, Mr H. prend donc les élèves à partie comme indiqué ci-dessus. Que l'irrespect envers les investissements consentis par l'établissement et le personnel d'entretien fasse l'objet d'un sermon et d'une menace, à savoir la fermeture du foyer...cela peut-être justifié. Je ne remets pas en cause le motif de cette note qui témoigne d'ailleurs de la considération de l'établissement pour l'intérêt général, mais l'argument avancé, « limite » prosélyte, est révélateur de l'état d'esprit normatif qui est censé s'appliquer à Marmoutier intra-muros. En créant une filiation directe entre les anciens occupants de l'abbaye et ceux

---

d'aide psychologique pour les enfants en difficulté, intervention de parents bénévoles pour le soutien scolaire, association des parents via l'A.P.E.L. au projet éducatif, éveil à la foi, activités périscolaires en relation avec les temps liturgiques pour le primaire<sup>668</sup>, ouverture de l'élève à ses origines culturelles à travers l'apprentissage du latin dès la 5<sup>e</sup>, encadrement tenu de l'élève dans son travail et son comportement, préparation à la Profession de foi et au sacrement de confirmation, invitations à participer aux temps forts de l'aumônerie au collège et au lycée) mais aussi de son ouverture aux enjeux du monde contemporain (pédagogie différenciée, mise en place de dépistages de l'échec scolaire, service d'une aide professionnelle médicale ou paramédicale pour les enfants en difficulté, service de garderie pour faciliter la vie des parents en primaire, ouverture des élèves aux autres cultures à travers la possibilité d'apprentissage d'une deuxième langue vivante dès la 6<sup>e</sup>, initiation possible au japonais dès la 5<sup>e</sup>, mise en place depuis une vingtaine d'années de sections d'enseignements professionnels, techniques et supérieurs dédiées à la chimie et à la biologie de laboratoire, ouverture aux nouvelles technologies de l'information et de la communication avec la mise à disposition de deux salles multimédia et d'un laboratoire de langues, responsabilisation précoce de l'élève vis-à-vis de son orientation et de sa réussite professionnelle, présence d'une association sportive étoffée : football, handball, basket-ball, badminton, street hockey, gymnastique au sol et agrès, cross country, athlétisme, VTT, escalade, ultimate, course d'orientation et possibilité de faire une section sport études handball et course d'orientation avec option vol à voile à partir de la 4<sup>e</sup>).

<sup>669</sup> Cf. annexe 154.

d'aujourd'hui, Mr H. suppose ainsi que les élèves se comportent à Marmoutier comme les ermites, les moines ou les religieuses qui en sont à l'origine. L'espace de Marmoutier devant demeurer un modèle d'existence vertueuse, conforme à son histoire fondatrice, très chrétienne. Si les logiques d'action de la population de Marmoutier ne se calquent pas exclusivement sur le modèle normatif institué par un « clergé civil » plus inquisiteur que certains membres de l'Eglise proprement dite, force est d'admettre pourtant, pour y avoir été directement confronté et en avoir été personnellement « victime », que Marmoutier, et à plus fort parler l'internat, est un isolat qui à défaut de l'être totalement sur le plan matériel, l'est du point de vue idéal, du point de vue des valeurs réactionnaires qu'il défend à l'intérieur de ses murs<sup>670</sup>.

---

<sup>670</sup> Les anciens élèves de Marmoutier se souviennent ainsi qu'un des dirigeants de l'équipe éducative, enseignant au domicile, toujours en poste, distribuait dans les couloirs du lycée il y a encore quelques années, des tracts monarchistes. Anecdote non dénuée d'innocence et qui laisse songeur quant à la teneur des discours que cet individu peut adresser durant ses cours d'histoire aux lycéens. En outre, dans le formulaire de recrutement des personnels éducatifs (non enseignants) de l'enseignement catholique retirable dans les diocèses, plusieurs questions permettent aux chefs d'établissement d'embaucher des individus dignes de confiance, dignes de conscience. Certes, ces éléments ne sont pas déterminants, un chef d'établissement peut faire le choix délibéré de recruter un individu selon ses compétences professionnelles quelque soit sa religion, mais il peut également intentionnellement employer un individu catholique et ayant une garantie de sa moralité dans son environnement social puisque les questions relatives à la croyance et à l'existence d'un individu référent certifiant de la vertu du candidat font partie du formulaire de recrutement. Aussi, dans les premiers jours de mon activité à Marmoutier, nombreuses ont été les louanges en ma faveur délivrées par une partie du personnel qui soucieux de connaître le profil des nouveaux avaient eu, par je ne sais quel moyen, connaissance de mon dossier de candidature. Aussi, le fait d'avoir fait ma scolarité dans un établissement d'enseignement catholique reconnu pour être un des plus importants établissements de cette obédience en France était le gage de ma bonne moralité ! Etablissement non mixte, d'environ 2000 élèves, dirigé par les frères de Montfort dans la ville « sainte » de Vendée qui avait reçu la visite de Jean Paul II en 1996, l'institution St Gabriel à Saint Laurent sur Sèvre me permettait d'être accueilli en « frère » à Marmoutier ! A quoi cela tient-il ? On me jugeait sur un passage fait dans un établissement catholique qui attestait de la vertu de ma famille et partant de mon intégrité morale. Un ensemble de préjugés leur apportait donc les outils réflexifs pour me considérer comme l'un des leurs. Avais-je choisi de faire ma scolarité dans un établissement non mixte dirigé par des frères ? Devais-je nécessairement en être fier ? La conscience de mes parents était-elle de facto dégagee de tout soupçon ? Sachant que cette période était déjà ancienne, n'avais-je pas eu la possibilité de remettre en cause cette expérience et de la regretter dans une certaine mesure ? Autant de questions qui complexifiaient l'analyse simple et spontanée de ma personnalité ne leur faisait prendre aucun recul. Les encensements faits à mon égard dès les premiers jours, fondés sur des a priori idéologiques très simplificateurs étaient confortés par un autre élément de mon identité : mon origine géographique, à savoir la Vendée ! La coupe était pleine, le fait d'être vendéen authentifiait ma conscience catholique et mon affiliation politique à Philippe de Villiers allait de soi.... La question ne se posait même pas ! « *Ah St Gabriel, vendéen, qu'est ce qu'il est bien Philippe de Villiers, tu sais que je l'ai rencontré lors d'une meeting politique !* », me lâche d'un bloc, Mme C., responsable de l'externat lycée le jour de notre première rencontre, sans retenue. Etre vendéen ou comment être victime d'un délit d'adresse ? Le raccourci selon lequel on est vendéen donc sans doute catholique et « villiériste » pèse lourd, ici comme ailleurs ! Etre vendéen et catholique est un euphémisme, tout comme vendéen et « villiériste »... Pour Mme C. comme pour Mr H., j'apparais ainsi à ma prise de poste comme un modèle d'honnêteté morale et intellectuelle, je corresponds à leurs valeurs. Cette mouvance idéologique réactionnaire est présente à Marmoutier, de la part des individus qui exercent à Marmoutier depuis des dizaines d'années comme de la part des nouvelles recrues. Je m'arrêterai également en effet sur une discussion que je surpris entre deux jeunes enseignants du lycée dans la salle des professeurs. Ce jour là, Mr R. évoquant son livre de chevet du moment interpella ainsi Mme S : « *tu préférerais avoir un fils toxicomane ou un fils*

Dans une certaine mesure on peut considérer l'internat comme un espace de la négation du Moi, c'est d'ailleurs en tant que telle que la responsable d'internat conçoit sa mission éducative. « *Nous gérons un collectif où l'individuel n'est pas permis* »<sup>671</sup>.

Un tel propos, adressé en début d'année aux différents surveillants mérite d'être clair, il est à mettre directement en relation avec la vocation revendiquée de l'internat, et de ses bienfaits pour le jeune : « *C'est un lieu d'apprentissage à la vie en collectivité qui permet à chacun de s'y épanouir en prenant conscience de ses droits et devoirs.* »<sup>672</sup>

L'internat aurait donc une vocation en terme de formation à la citoyenneté, d'éducation à la démocratie. Il serait un modèle d'organisation de la vie collective ? Dans la mesure où toutes les pratiques sont collectives, il n'y aurait pas lieu de revenir sur le fait que les internes apprennent à vivre ensemble. Et pourtant dans la mesure, on l'a vu, où le groupe est fortement morcelé (spatialement, temporellement et socialement), on peut se demander si le groupe d'internes constitue une communauté à part entière dans laquelle chaque individu peut librement appréhender l'autre, quel que soit son âge, son sexe et sa section. Or précisément à l'instar de ce que l'on a pu dire précédemment, le collectif ne

---

*homosexuel ?* » et Mme S. répondant : « *toxicomane, y'a pas photo, il aurait une chance de se faire soigner !* ». Au delà de la nature inepte de la question, ce qu'il est bon de souligner c'est le poids des préjugés conservateurs de ces jeunes enseignants assimilant l'un comme l'autre l'homosexualité à un choix déviant, à une pathologie incurable, à une tare. On est donc face, ici, aux arguments qui fondent l'homophobie. On comprendra sans peine le danger d'un tel discours, en ce qu'il est fortement discriminatoire et qui plus est, d'autant plus surprenant qu'il émane d'un enseignant en sciences économiques et sociales, chargé de faire comprendre l'évolution des formes de la famille et de la société à des jeunes, parmi lesquels, sans doute, certains réalisent dans la détresse ou le mal être « l'anormalité » de leur sexualité. J'aborderai enfin un autre événement anecdotique dont je fus encore une fois l'acteur direct au premier instant de mon expérience de Marmoutier. J'appris en effet par mes collègues surveillantes quelques semaines après ma prise de poste que, suite à notre première prise de contact, ma supérieure directe, responsable de l'internat s'était opposée à mon recrutement pour des motifs personnels et qui relevaient précisément de ma personnalité et non de mes aptitudes réelles. Doutant de mes bonnes « mœurs », elle me soupçonnait en effet d'être homosexuel (on y revient) et craignait que je puisse représenter une menace pour les élèves. En assimilant l'homosexualité à une névrose d'une part, en faisant de moi un psychopathe en puissance par l'amalgame homosexualité/pédophilie, elle rejoint, on le voit, les représentations conservatrices et ségrégationnistes de nombre de ses collègues, considérant l'homosexualité comme une perversion pathologique et dangereuse. J'incarnais le mal ! Remettant en cause mon intégrité psychique et mentale, elle avait donc fait part de ses craintes au directeur et à mes collègues. Mr Mac Cook., directeur, n'avait pas donné suite à cette suspicion. Pourtant, en me cherchant des poux durant les premières semaines de l'année scolaire, sans jamais aborder le fonds de son problème, sans doute ma responsable essayait-elle de me faire craquer, espérait-elle me voir démissionner ! Cela traduit donc, au delà du désagrément subi finalement sans grande importance et risible, la prégnance dans un tel environnement, de l'existence d'un canon de valeurs et de règles intangibles, figées, d'un moule rigide ajusté à la figure de l'Homme moral et bon : catholique, conservateur et... hétérosexuel cela va de soi... Le cadre rigoureux sur lequel se fonde l'application des principes éducatifs revendiqués par cet établissement privé coïncide ainsi, aussi avec un certain nombre de valeurs réactionnaires, tout aussi strictes et figées, tournées vers un ailleurs et un temps autre, celui d'une France non sécularisée.

<sup>671</sup> Extrait du « topo » de début d'année rédigée par Melle G., responsable d'internat, aux surveillants. (annexe 155)

<sup>672</sup> Introduction du règlement de l'internat (annexe 156).

constitue pas une communauté du fait que les relations interindividuelles sont fortement contraintes. De plus, quand bien même certains sous groupes partagent un même emploi du temps du fait de leur niveau, tous les clivages sont loin d'être dépassés. Ségrégation imposée parce que les élèves sont rangés par classe dans les salles de permanence par exemple, par genre dans les internats, par âge un peu partout, ou recherchée par les élèves quand ces derniers se regroupent préférentiellement autour de leur section commune, les internes du lycée « général » du « technique » ou du « professionnel » ne se mélangeant que très peu. À l'internat on apprend à vivre ensemble dans la limite normative imposée par le règlement et la filière d'études poursuivie ; les logiques ségrégatives de l'internat reflétant finalement l'inégalité intrinsèque à la société<sup>673</sup>.

Ainsi, il existe à Marmoutier, une catégorisation sociale qui se calque sur la logique d'organisation de la société en général, une hiérarchisation du collectif selon des normes élitistes, des normes sexuées, des normes d'âge... Si les dirigeants de l'internat ne sont pas responsables de toutes les formes de communautarismes élaborées par les élèves, le fait, tout simplement, que rien ne soit fait pour aller à l'encontre de cette fragmentation du groupe remet en cause d'une certaine manière le fait qu'à

---

<sup>673</sup> La socialité à l'internat laisse présager la ségrégation sociale du monde des adultes, c'est à dire que l'on y apprend à vivre en collectivité tout en considérant l'autre par rapport au statut que le système éducatif institue. On pourrait évaluer la part des responsabilités vis-à-vis de cette discrimination. Certes elle est à première vue issue de la volonté des élèves eux-mêmes qui, parce qu'ils se retrouvent au sein de la même filière suite à un parcours scolaire, à des compétences ou/et à des ambitions communes et parce qu'ils partagent au quotidien les mêmes cours et les mêmes professeurs, ont avec leurs congénères un certain nombre d'intérêts et d'expériences similaires faisant qu'ils souhaitent approfondir spontanément leur relation. À l'échelle de l'établissement, dans la mesure où rien ni personne ne contredit cette orientation autonome des rapports sociaux, il faut concevoir cet état de fait comme allant dans l'ordre des choses, la passivité devant cette ségrégation allant de soi, ne posant à aucun moment problème, peut-être d'ailleurs tout simplement parce que personne à première vue n'en souffre ou n'en retire une fierté rédhibitoire pour les autres. Pourtant cette passivité résulte d'un état d'esprit institué par le système éducatif lui-même et il faut bien dire qu'à ce titre il y a un réel paradoxe. En effet, c'est justement parce que depuis des siècles, la lutte des classes alimente le débat public et fait de la recherche de l'égalité un des principes de l'action gouvernementale républicaine que l'établissement d'une hiérarchie de statut au sein du système scolaire semble aberrant. La volonté de faire parvenir 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat est en soi louable. Pourtant cela porte en soi une double contradiction : d'une part l'inadéquation de la demande d'emploi vis-à-vis de l'offre (les secteurs techniques et professionnels dont la demande de travail n'est structurellement pas assurée par les jeunes présents sur le marché de l'emploi), ce qui institue le problème de chômage des jeunes, d'autre part, la dévalorisation voire le dénigrement de ces jeunes exclus de la voie royale de l'enseignement général et la dépréciation des filières professionnelles et techniques. Au-delà d'ailleurs de cette scission s'en pose une autre : celle qui distingue l'enseignement général scientifique de l'enseignement général littéraire et qui se poursuit au sein du système universitaire en terme budgétaire : les financements alloués pour la recherche en sciences exactes étant sans commune mesure avec ceux versés aux sciences humaines ou sociales. La justification se trouve probablement dans le fait que la physique, la biochimie participent directement au développement et aux innovations de secteurs producteurs de richesses, moteurs de l'économie alors que la géographie ou la linguistique ne servent pas fondamentalement le développement économique. Est-ce légitime que les objectifs capitalistes conditionnent la reconnaissance des parcours individuels dans le système éducatif ?

l'internat, on apprend à vivre en collectivité. Si, donc, la collectivité est un groupe fortement fractionné, en revanche, il est vrai que dans le cadre des sous-groupes, l'individu est contraint de se plier aux règles de la vie collective. C'est donc à l'échelle du groupe de référence que l'interne apprend à vivre en communauté. Cela étant dit, la question des droits et des devoirs de l'interne reste posée, autrement dit, en quoi l'internat est-il un espace d'apprentissage de la citoyenneté ? C'est le règlement qui définit l'intérêt général dans le cadre de l'internat, il suppose l'acceptation de devoirs dans le but de le respecter. Les internes, parce qu'ils sont mineurs, ne signent ce formulaire d'acceptation qu'avec leurs parents (ou sous leur pression). Ils se doivent « sans réserve »<sup>674</sup> d'admettre les obligations qui leur incombent et c'est de manière solennelle qu'ils acceptent le règlement, en faisant précéder leur signature de la mention « lu et approuvé »<sup>675</sup>, illustrant la nature conventionnelle des prescriptions qu'ils s'engagent à suivre. Devoirs donc, codifiant les pratiques attendues, régentant les actions individuelles et qui participent à l'institution d'un espace normé jamais librement choisi par l'adolescent donc contraignant. Ainsi, qu'un élève prenne conscience de ses devoirs en vivant à l'internat, est un euphémisme, puisque l'organisation de ses journées est prise en charge par la structure collective, puisque toutes ses pratiques sont régentées et/ou surveillées. Ainsi le fait que l'interne apprenne à vivre dans le respect de l'autre, acquiert les principes de civilité, est une garantie certaine. Pour autant, l'internat est-il un modèle d'organisation sociale ? L'interne a-t-il des droits ? Peut-il discuter de ses droits ? C'est l'autre volet de l'apprentissage de la vie en société. Le règlement restreint toute autonomie de l'interne, qu'il s'agisse de ses mouvements, des horaires à respecter, de ses comportements, du respect des consignes (en terme d'hygiène, de tenue vestimentaire, d'objets personnels...). La notion récurrente qui justifie l'application de ces préceptes est celle de : « repères ». Parce que l'interne est mineur, qu'il n'est qu'un enfant ou un adolescent, des repères doivent lui être imposés. Cet encadrement de tous les instants, de toutes les activités, de toute forme de communication serait donc le principe éducatif approprié pour la bonne structuration psychologique et sociale de l'enfant. Si cette conception de l'éducation a sans aucun doute des mérites, en tant qu'elle instaure effectivement le respect de la loi et la soumission devant l'intérêt général, en revanche elle pose la question de l'existence de droits. En effet, comment l'interne peut-il prendre conscience de ses droits si ce n'est en

---

<sup>674</sup> Extrait du règlement de l'internat, cf. annexe 157.

<sup>675</sup> Idem.

constatant que ces derniers sont subordonnés à l'application stricte du règlement qui ne laisse que très peu de temps, d'espaces et/ou d'autonomie à la liberté individuelle. Le règlement ne se transgresse pas, soit, mais il ne se discute pas. Les repères censés structurer l'individu sont figés, quand bien même l'épanouissement de l'un ou de l'autre supposerait, sans remettre en cause les bienfaits de la socialisation « communautaire », qu'il puisse, aussi, trouver à l'internat des repères personnalisés nécessaires à son bien être physique et/ou mental. Précisément, la demi-mesure n'existe pas à Marmoutier. « *Nous gérons un collectif où l'individuel n'est pas permis* » signifie donc que l'intérêt particulier ne peut aboutir à un ajustement de la loi d'une part et sous entend que le respect du règlement s'impose à égalité pour tous, et que chacun doit s'y soumettre. Pourtant, dans les rapports récurrents des élèves et de leur surveillant respectif, l'internat, du fait de sa substance même, s'avère pourtant un espace au sein duquel l'identité intérieure profonde des jeunes est saisissable, incidemment ou non d'ailleurs par ceux avec qui il partage son quotidien et en premier lieu leur surveillant, pour peu que celui-ci soit attentif à ses « frères » et « sœurs », pour peu que l'intégration des repères structurants se fasse de la part de l'autorité incarnée qu'il est, en trouvant toujours déjà dans le présent de l'action, un ajustement délicat entre la négociation et la domination. Si par la négociation, la responsabilisation des jeunes n'est atteinte qu'en usant une énergie importante et requiert que le public soit suffisamment mature pour accepter l'établissement d'un contrat tacite résumable par le principe du donnant / donnant, cette stratégie actorielle permet pourtant d'individualiser le rapport de force politique de l'autorité incarnée qu'est le surveillant avec les internes. Elle s'oppose en tant que telle à la domination pratiquée par la responsable de l'internat<sup>676</sup>, qui certes ne nécessite jamais de tractation continuelle et impose un rapport de force beaucoup moins hypothétique car moins démocratique mais a le mérite, contrairement à celle-ci, de

---

<sup>676</sup> Dans les salles d'étude, c'est en criant qu'elle demande le calme, dans les couloirs, c'est en ayant le pas lourd et décidé que de loin, elle s'annonce, à l'internat, c'est en agressant les élèves du ton de sa voix qu'elle demande le sommeil et le réveil, c'est en prenant à parti ses surveillants devant les élèves qu'elle affirme son statut hiérarchique. La domination comme la négociation est tributaire d'un mode de faire spatial induit par le rôle que l'on veut donner à voir dans le jeu social. Concernant Melle G., il est probable que le mode d'action excessif et quelque peu caricatural qui est le sien constitue paradoxalement un outil d'affirmation, une manière de construire une légitimité à sa personnalité mise en acte pour les besoins de ses fonctions permettant de pallier à un manque de confiance en soi. L'assise de son statut nouvellement acquis passe ainsi par un aplomb sans demi mesure voire une arrogance antipathique. Un détail permettant de confirmer l'idée selon laquelle l'autoritarisme absolue de Melle G. est un artefact défensif est la nature du molosse avec qui elle partage sa vie : un pitbull femelle, interdite de séjour à Marmoutier mais autour duquel elle communique oralement et au moyen de photographies.

fonder une relation qui ne soit pas fondée sur la crainte ou l'intimidation. Or, précisément, si les élèves qui se font le plus souvent remarqués en s'écartant des normes réglementaires manifestent une volonté d'attention sur leur Moi personnel évidente, il y a aussi de la part des élèves trop « lisses » une expression de leur soumission totale quelque peu dérangeante vis-à-vis de l'individuation de leur personnalité sociale. L'extimité configure l'espace privé de l'internat parce qu'il se substitue à l'espace domestique et familial et en revient finalement à devenir un espace d'interactions interpersonnelles affectives évidentes pour peu que les rapports interpersonnels laissent la place au dialogue et à l'écoute. D'une manière générale, concernant l'aptitude des jeunes à accepter leurs non droits, la négociation a le mérite d'instaurer des situations à travers lesquelles les jeunes ont le sentiment d'exister individuellement, ce qui somme toute semble à privilégier quand ils en sont à un âge de leur vie où leur personnalité se construit, sans que le renoncement au règlement soit envisageable pour autant. Or, si la pratique des surveillants de l'époque aurait été volontiers de ce type, la personnalité de la responsable hiérarchique et sa politique autoritaire enfreignaient en partie la mise en œuvre d'une telle stratégie.

Dans une société où l'individualisme est grandissant, où le Moi se détache de plus en plus de sa collectivité d'appartenance, où l'aspiration à la satisfaction instantanée de ses propres désirs remet en cause la valeur travail, l'internat est loin d'être un espace éducatif complètement obsolète. Les idées reçues selon lesquelles les jeunes scolarisés dans le privé et qui plus est en internat appartiennent à des familles aisées, bien chrétiennes au profil traditionnel sont très exagérées. Même si évidemment ces stéréotypes existent ici, peut-être plus que dans le public, les situations familiales présentes à Marmoutier sont le reflet de la société actuelle. Les transformations de la famille (foyers monoparentaux, familles recomposées, remise en question de l'autorité parentale...), l'adaptabilité des actifs au marché du travail (travail de nuit, augmentation de l'espace-temps domicile/travail), l'influence des mass-médias sur les comportements (place de la télé ou des jeux vidéo, violence...) sont les motifs principaux de la scolarisation des jeunes dans ce type de structure. Or, l'internat peut permettre aux parents de se décharger de leurs obligations quand ils ne peuvent assumer ces dernières, il est une solution à travers laquelle les familles endossent leurs responsabilités, solution



de loin préférable au fait que les enfants se retrouvent livrés à eux-mêmes ou/et mal encadrés.

Sans rentrer dans la polémique idéologique autour de l'enseignement public et privé, sans cantonnement mental visant de facto à rejeter l'internat privé sous prétexte qu'il est synonyme de brimades, de frustrations et d'autoritarisme, résidus caricaturant des siècles de judéo-christianisme institutionnalisé et sans rentrer non plus dans la posture inverse qui amènerait à penser que seul l'enseignement privé est à même d'assumer l'encadrement éducatif des jeunes, de les responsabiliser et de les protéger du laxisme et de la décadence, il est aisé d'admettre que l'internat est une solution moderne vis-à-vis des problématiques actuelles en matière d'éducation. En revanche, les questions de l'assouplissement des règles, de l'expression de l'autorité, de la neutralité idéologique des éducateurs, de la place à accorder à l'individu dans un espace dont la vocation est de structurer psychologiquement et socialement le Moi, de le familiariser aux enjeux de la politique quotidienne, elles, méritent qu'on s'y arrête !

## **II / De l'ouverture au dehors et à l'autre à l'intrusion du dehors et de l'autre : les logiques contradictoires de l'habitabilité du logement dans les Grands Ensembles d'habitation de la S.E.M.I.V.I.T.**

### ***Préambule***

Le logement : un refuge, un abri, une coquille, un dedans privatif, individualisé, intimisé...un espace où le Moi peut se loger en se mettant à l'écart de l'autre. Dans la réalité de l'existence contemporaine, l'espace du logement est vénéré, glorifié, décoré, le Moi s'y entoure d'objets reconnus dans lesquels il projète un peu de son vécu, de son identité, il est un espace où l'individu se protège des agressions extérieures. En même temps, il reste un espace que je quitte pour subsister et exister socialement et un espace dans lequel je reviens pour me régénérer, il est le sol qui fonde mon identité pour ma société d'appartenance, l'espace qui me rend présent pour les autres, reconnaissable, un espace ouvert au monde qui m'entoure, aux membres de ma communauté de parents ou d'amis, perméable à la lumière du dehors, à la nature à qui je dois ma présence au monde.

La dialogie de l'ouverture et de la fermeture du logement vis-à-vis du dehors et des autres fonde donc son habitabilité, comme pour toute entité spatiale dans, avec et à travers laquelle la présence d'un individu se manifeste. Or, à la différence d'une terrasse de café, d'une portion de trottoir, d'une chambre d'internat ou de la voiture que l'individu peut tout autant habiter, le logement, est l'espace où je demeure de droit et à titre privé, le centre à partir duquel la totalité de mes pratiques synchroniques se construisent. Dans la perspective du fantasme sédentaire, il polarise la totalité de l'étendue spatialisée où mon existence aspire à s'immobiliser. Dans le contexte d'exacerbation du matérialisme, le logement est l'espace dans lequel et par lequel se manifeste la réussite sociale du Moi. Enfin, dans la logique de l'émancipation de l'individu vis-à-vis de sa société d'appartenance, il tend à accaparer de plus en plus d'activités, qu'elles soient intimes, individuelles, familiales et privées, c'est un chose

mais aussi extimes, sociales voire publiques, c'en est une autre. C'est donc dans le cadre du logement que la dialogie du contact et de l'écart se pose avec le plus d'acuité, en tant qu'à travers lui s'ordonne le jeu social et l'interaction entre l'espace du Moi et l'espace de l'autre, l'espace privé et l'espace public, l'espace de mon identité intime et l'espace de mon identité culturelle.

Ce qu'il convient de postuler c'est que si le rapport de la société à son habitat actuel invite l'individu à devenir de plus en plus mobile, c'est à dire à s'ouvrir de manière cyclique et quotidiennement, matériellement, immatériellement et/ou idéellement au dehors et à l'autre, en même temps, le développement des réseaux immatériels participe au fait que l'acteur peut aujourd'hui au contraire, renoncer physiquement à nombre de ses mouvements vitaux ou sociaux. Autrement dit, l'enjeu de l'ouverture et de la fermeture du logement tend à s'exacerber considérablement dans le contexte sociétal contemporain. Or, dans un cas comme dans l'autre, même si l'enjeu de la position centrale de son logement ou de la connexion possible à Internet témoigne de la nécessité d'une ouverture, ces deux logiques tendent aussi à affirmer considérablement la place de l'espace privatif du logement dans l'ordonnement des interactions sociales et spatiales. En effet, à force de se mouvoir toujours plus et toujours plus loin de chez soi, à force d'être confronté toujours d'avantage à la présence des autres, le pouvoir régénérant du repos du Moi en son logement et en terme de repli défensif sur la sphère privée se renforce et en même temps, comme il est de plus en plus aisé de consommer, de se cultiver, de travailler...via les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, pourquoi renoncer au luxe de ne plus avoir à supporter l'autre, les embouteillages, la pollution en s'immobilisant chez soi... La dialogie de l'ouverture et de la fermeture fondatrice de l'habitabilité de l'espace renvoie nécessairement, pour les sédentaires dont l'identité se fonde dans le sol de leur logement, aux logiques contradictoires de l'extraversion et de l'introversio du Moi depuis et en son logement.

Comme nous l'avons analysé dans le chapitre précédent, la centralité de tous les ensembles d'habitation de la S.E.M.I.V.I.T. assure à ses locataires un degré d'ouverture aux ressources urbaines tourangelles globalement acceptable compte tenu de leur position dans l'espace urbain, de leur contiguïté et/ou de leur connexité avec les espaces attractifs locaux, à l'instar enfin, de leur propre gradient d'urbanité. À ce titre, à la différence d'un certain nombre de Z.U.P. ou d'ensembles d'habitation modernes, édifiées pendant les Trente Glorieuses, cette caractéristique constitue une condition

positive de leur habitabilité ; intégration spatiale palliant aux effets de la précarité socio-économique, voire de l'exclusion dont sont victimes leurs habitants. La contrainte de ne pouvoir réaliser ou orienter sa trajectoire résidentielle en dehors du parc locatif et social n'est pas exacerbée ici par la discontinuité spatiale entre leur espace central de résidence et le reste de la Ville. Les ensembles d'habitations de la S.E.M.I.V.I.T. n'enferment pas leurs habitants dans des « portions » d'espaces reléguées du territoire communal. Cependant, cela n'empêche pas, on l'a vu, certains de ses résidents de borner le territoire de leur pratiques immédiates quotidiennes, de s'identifier à « leur » quartier et d'en exclure tout ce qui subjectivement, en terme de valeurs et de normes, pourraient le polluer... Les potentialités matérielles d'ouverture au Monde des ensembles résidentiels de la S.E.M.I.V.I.T. n'excluent pas le fait que les logiques d'action individuelles ne s'enferment pas dans un espace plus limités géographiquement.

L'espace habitable qui sera ici, au centre de notre analyse, ne renvoie pas aux logiques d'action s'effectuant depuis les ensembles résidentiels, depuis leur position par rapport à l'espace urbain dans lequel ils s'insèrent mais sur celles se déployant depuis les logements. Notre propos, là encore, ne consistera pas à encenser ou dénigrer radicalement, dans un sens ou dans l'autre, l'acceptabilité ou l'inacceptabilité de l'habitabilité des logements de ces ensembles résidentiels modernes mais d'analyser comment l'agencement spatial de ces lieux conditionne une mise en acte de la dialogie de l'ouverture et de la fermeture dedans/dehors, Moi/Autre singulière et d'appréhender en quoi, dépendamment des situations induites par ces interactions spatiales, les acteurs parviennent ou ne parviennent pas à y trouver leur équilibre personnel ou leur bonheur.

**A) L'immeuble du parc locatif et social, une habitation collective ni totalement privée, ni vraiment publique : le problème des normes d'usages « légitimes » des parties communes.**

**1) Habiter à plusieurs tout en ayant un chez-soi...**

Dans une société où l'individualisme est institué en valeur de base, où l'apparence du Moi, son opinion, son histoire, son sentiment, son patrimoine, sa réussite, ses envies, son plaisir, son intérêt ont souvent tendance à s'affirmer aux dépens des autres et de ceux qu'il ne connaît pas, comme si le Moi moderne pensait pouvoir autonomiser son existence de celle de la société qu'il le fait devenir ce quelqu'un là, comme s'il trouvait légitime de poursuivre son propre dessein en dehors de l'intérêt général, l'espace habitable devient aussi tiraillé par ses logiques actorielles interpersonnelles contradictoires, le logement particulièrement, puisque par définition dans nos sociétés sédentaires, c'est avec lui que s'ordonne la partition entre l'espace privé et l'espace public, et que par essence, quelque soit le contexte sociétal dans lequel on l'appréhende, c'est avec lui que se spatialise le rapport du Moi à l'Autre, de l'individu à sa collectivité ou société d'appartenance.

Aussi, ce constat volontairement caricatural, manichéen, et quelque peu pessimiste quant au devenir des sociétés modernes mérite d'être nuancé. En effet, quand bien même le Moi a effectivement tendance à s'imposer dans ses rapports aux autres et à l'espace commun, s'il est justifié que celui-ci tend à s'enfermer de plus en plus sur son monde personnel, s'il est assurément vrai que l'idéal type du logement correspond à un espace de plus en plus privatif, si ce n'est totalement individuel, en même temps, l'isolement social de l'individu contemporain n'est jamais total, ni bien vécu, au contraire d'une part, cela ne signifie pas que l'individu ne s'engage plus jamais dans aucun rapport humain d'autre part, et cela n'exclut aucunement, enfin, qu'un individu puisse loger dans un immeuble collectif au sens large.

Pourtant, il y a malgré tout dans le fait de résider dans une unité collective d'habitation, l'idée que l'individu doive nécessairement cohabiter avec d'autres dans la proximité d'un même espace, celui de l'immeuble, c'est à dire un phénomène

d'interaction spatiale et sociale remettant inexorablement en cause les lois proxémiques valorisées dans l'habitat résidence de l'individu occidental contemporain.

## **2) Les parties communes : l'hybridation des logiques d'action dans un espace de mise en relation des contraires.**

On l'a évoqué à la fin du chapitre précédent, la nature collective des habitations de la S.E.M.I.V.I.T., en ce qu'elle suppose un certain nombre de sas à emprunter entre le logement et le dehors, cage d'escalier, ascenseur, couloir, peut constituer, en soi, physiquement, un obstacle au regard de l'accessibilité du dehors depuis le logement et du dedans depuis l'extérieur. Il y a aussi, conséquemment, un rapport de proportionnalité entre le volume de l'habitation qu'est l'immeuble et cet espacement entre l'espace privé et l'espace public. Au delà du problème fonctionnel évoqué, qui compte tenu du gigantisme des habitations caractérisant le cadre matériel des ensembles résidentiels modernes est loin d'être anodin, ce qu'il est courant de nommer « parties communes » constituent un espace d'interaction complexe. Délimitant le chemin d'accès du locataire entre le logement et l'extérieur de l'immeuble et inversement, les différentes parois existantes (hall d'entrée, ascenseur, cage d'escalier, couloir ) configurent un espace commun, ni privé, ni public. Précisément les parties communes se positionnent à l'interface de ces deux mondes. En outre, elles renvoient également à un agencement spatial assurant l'emboîtement de l'espace étroit du logement dans l'étendue d'échelle plus grande que constitue l'habitat résidence dans sa totalité, de l'échelle du logement à l'échelle de l'entité urbaine.... Enfin, elles constituent une aire au sein de laquelle se superposent des métriques topologiques et des métriques topographiques, c'est à dire des logiques de mobilités et des logiques d'appropriation affective. Aussi, du hall de l'immeuble jusqu'au pallier de son appartement ou inversement, le locataire traverse ainsi des parties communes, qui, au fur et à mesure de son cheminement, l'éloignent ou le rapprochent de l'espace public et/ou de l'espace privé stricto/sensu. Cet agencement spatial associant les trois logiques d'interaction spatiale - l'interface espace privé / espace public, dedans / dehors ; l'emboîtement du logement dans son environnement immédiat ; la cospatialité de l'accessibilité et de la territorialité - constitue un espace interstitiel complexe qui articule donc deux espaces

opposables l'un à l'autre vis-à-vis des normes d'usage. En effet, si le logement est un pays, où triomphe l'intime, au sein duquel l'individu a une emprise totale, s'il est le territoire d'une appropriation physique et affective personnalisée, l'extérieur de l'immeuble appartient quant à lui au domaine des normes institutionnelles et sociales, de suspension de l'intime, au monde des autres et de la civilité. Or, contrairement à la maison individuelle où le lien entre ces deux espaces contraires est matérialisé foncièrement par des limites dures (que symbolise une clôture, une haie, un mur), configure un champ de présence actorielle souvent extérieure, visible à la fois depuis la rue et depuis le logement et correspond à une temporalité courte, dans le cadre de l'habitation collective, les parties communes articulant la relation espace privé /espace public constituent un espace aux limites plus floues, à l'étanchéité relative car dépendante d'un collectif de résidents d'une part et configure un champ de présence actorielle invisible ni depuis la rue, ni depuis les appartements, demandant le plus souvent un cheminement long voire laborieux, pour peu qu'il n'y ait pas d'ascenseur, et que l'immeuble compte de nombreux étages par exemple. Articulant la mise en relation de ces deux entités spatiales, les parties communes constituent donc un agencement spatial hybride où coexistent des logiques d'action nécessairement contraires en tant que s'y médiatise la dialogie des mouvements matériels centrifuges et centripètes et des mouvements mentaux d'ouverture au dehors et de fermeture au dedans du Moi, mouvements qu'initie le logement : point de chute et point de départ des pratiques de l'existence quotidienne individuelle. Les parties communes, en tant qu'elles se positionnent dans l'extension immédiate de l'espace privé tout en étant un espace semi-public régi par des normes basiques de civilité, interdisant l'affirmation du Moi, constituent ainsi de part les stratégies actérielles qui s'y déroulent, des espaces d'actes spatiaux ambivalents et de socialités ambiguës.

### **3) Les parties communes, un pont entre l'espace privé et l'espace public sujet à des confrontations d'usages.**

Edifiées dans la perspective de l'unité de voisinage, les tours et les barres qui constituent les habitations standardisées des ensembles résidentiels modernes ont été conçues de telle sorte que les parties communes où se médiatisent les déplacements

quotidiens dehors/dedans-dedans/dehors fonctionnent ici, parce que telle était leur vocation substantielle, comme des espaces relationnels de proximité immédiate. Dans la perspective idéologique du Mouvement International d'Art Moderne qui est à l'origine de cet urbanisme horizontal, la dimension collective et la forte densification de ces habitations, associée à une plurifonctionnalité, devaient en effet pouvoir faire de ces dernières des espaces habitables si ce n'est autarciques en tout cas fonctionnellement polyvalents, les parties communes à l'intérieur et entre les habitations devant alors se substituer au pouvoir de la rue traditionnelle comme espace de socialité citadine c'est à dire jouer le rôle d'un espace public débarrassé de l'emprise des métriques mécaniques. Produit moderne des utopies urbaines du XIX<sup>e</sup> siècle, le Grand Ensemble d'habitation constitue en soi et qui plus est dans le contexte de l'affirmation individualiste, un espace préjugant de l'aptitude innée des hommes à pouvoir cohabiter ensemble dans un espace de proximité où se joue l'articulation espace privé/espace public, la transition entre l'espace du chez-soi avec soi et l'espace du chez les autres avec les autres. Sans appréhender pour le moment en quoi l'interpénétration des coquilles individuelles qui se jouent dans ces logements, le statut locatif et social et le renouvellement de population qui lui est lié, les formes d'exclusion dont les locataires sont souvent les sujets, influent inévitablement sur la nature des rapports sociaux qu'entretiennent entre eux ces résidents, ce que nous souhaitons exposer ici renvoie de manière « limitée » à l'idée qu'il y a dans l'habitation collective un potentiel de conflit d'usages lié intrinsèquement à l'interaction spatiale s'opérant dans les parties communes.

Le cas de Denise, précédemment évoqué est en effet révélateur de la confrontation des logiques actuelles s'opérant dans ces espaces communs. La place de parking qu'elle revendique au pied de l'immeuble afin d'accéder plus aisément à son appartement s'établit contre la norme du libre accès de cet espace. Précisément, sa requête renvoie à une demande de privatisation partielle du bas de l'immeuble, à une faveur se posant non pas pour elle vis-à-vis de l'ensemble de la société, mais pour elle vis-à-vis des résidents de son immeuble. Elle pose le problème de telle sorte que l'espace public est assimilé à un espace commun, d'accès réservé aux résidents de son immeuble. Le bas de l'immeuble constitue déjà un prolongement de l'appartement qu'elle occupe de droit à titre privé, parce que dans ce parcours se vit déjà l'opportunité d'être enfin chez elle. Aussi, tout ce qui, au cours de ce cheminement, retarde l'échéance de rejoindre la coquille de son logement la met hors d'elle. Or, compte tenu



de la probabilité que dans la réalisation de cette pénétration au dedans sa route soit polluée, dans la mesure où l'espace est encore ici partagé, les parties communes constituent pour Denise un espace systématique de confrontation à l'autre, ou le voisin est en trop, pas là où il devrait être puisque pour Denise, celui-ci a déjà empiété sur son illusoire propriété. Cet exemple est symptomatique du problème affectant les espaces communs de ces unités d'habitations, à savoir le registre de la légitimité des actes qui y sont poursuivis. « *Y'a les caniveaux, il paraît que c'est la ville de Tours, mais avant les femmes de ménage, elle le faisait. C'était propre, maintenant, on laisse ça à la ville, bon beh voilà, ça ne va pas !* »<sup>677</sup>, « *Y'a des gens qui fument dans les couloirs, c'est pas normal, c'est un lieu public !* »<sup>678</sup>. Où se termine l'espace public, où commence l'espace privé, à quel moment le locataire intègre-t-il l'idée qu'il est dans un espace ni public, ni privé mais commun, dont la légitimité d'usage est instituée par la S.E.M.I.V.I.T., société ni privée ni publique... ? Ces questions de limites floues entre l'espace public et l'espace privé sont cruciales. Si la partition n'est pas claire pour les locataires, elle ne l'est pas nécessairement non plus, on le constate pour les acteurs institutionnels. Le fait est que dépendamment des usages auxquels les locataires aspirent, le registre normatif de légitimation de leur usage diffère. Aussi, si Isabelle considère les couloirs des étages comme relevant d'un statut public, et donc le fait de fumer comme une incivilité, en même temps, lorsqu'elle affirme : « *C'est pas normal, ici les halls sont accessibles à n'importe qui, il n'y a ni interphone, ni boîtier à codes, c'est jamais fermé à clef alors y'a des jeunes qui viennent fumer leurs joints, cracher partout* », renvoie ici au contraire à l'idée que les parties communes de l'immeuble, parce que libre d'accès et ouvertes sur l'espace public, devraient être privatisées, devraient être soumises à des normes d'accès, pour éviter précisément que s'y opèrent des incivilités. Les contours de la civilité, comme registre de la normativité légitime se construisent finalement par l'individu lui-même dépendamment de ses propres valeurs de référence.

D'une manière générale, ce qu'il faut retenir, c'est que les parties communes sont dans le prolongement direct du domicile privé et sont intrinsèquement liés aux locaux loués et à leur jouissance, et en même temps, parce que précisément communs, ces espaces ne peuvent être pratiqués individuellement en dehors des obligations normatives collectives encadrant les pratiques, de manière à ce que le bailleur puisse

---

<sup>677</sup> Maurice, locataire aux Rives du Cher depuis 1973 (annexe 158).

<sup>678</sup> Isabelle, locataire au Grand Sapailé depuis 1985.

garantir à l'ensemble des résidents une égale jouissance de ces locaux loués. Précisément adaptée aux espaces résidentiels collectifs et locatifs, la législation exprime l'ambivalence de la situation induite par cet agencement spatial hybride que conforment les parties communes, à la fois constitutives de l'espace domestique loué mais incompatibles avec quelconque logique de privatisation. Parce qu'on se tient là, dans ces immeubles, dans des propriétés du domaine public répondant à l'enjeu du service public du droit au logement, parce que ces derniers sont a priori des espaces de libre accès pour l'ensemble de ses résidents d'une part, parce qu'on est dans des habitations collectives nécessitant un règlement commun d'autre part, mais parce qu'enfin et surtout, on est déjà aussi dans un espace devant assurer le repli de ses usagers sur la sphère privée de leur domicile, l'usage des parties communes est tiraillé par les différents registres de normativité légitime prévalant dans ces espaces ambivalents. La normativité institutionnelle qui impose aux résidents de se soumettre aux prescriptions légales affectant ces espaces s'ajoute aux normes du règlement commun établies par le bailleur. Elles fondent ensemble le registre légitime des usages acceptables. Or l'intégration de ces normes de civilité sont donc directement confrontées à la norme psychologique d'une emprise du Moi sur les espaces entourant le logement supposant donc une mise à distance de l'acteur vis-à-vis de ces premiers registres normatifs.

C'est ainsi en ces termes de légitimités normatives que l'usage controversé des parties communes se pose. « *Le locataire est tenu d'user paisiblement des locaux loués suivant la destination qui leur a été donnée par le contrat de location* ». Le fait que dans l'obligation du locataire, pendant de celle du bailleur<sup>679</sup>, certaines prescriptions d'usage puissent être intégrées à la liberté de jouissance pleine et entière de la chose louée sous tend précisément l'idée que certains espaces puissent être sujets à des confrontations d'usage et l'attribut « paisible », quant à lui, dénote aussi la prise en compte par la loi, du potentiel de conflits interpersonnels que présente la non intégration de ces règles d'usage légitimes. Aussi, si, ici comme ailleurs, le locataire est tenu de respecter les obligations prévues par la loi et le règlement intérieur s'appliquant aux locations de locaux à usage d'habitation, la majorité des dix-sept prescriptions inventoriées dans le contrat de location de la S.E.M.I.V.I.T. en surplus « *des dispositions du règlement sanitaire et des arrêtés municipaux et préfectoraux* » pris

---

<sup>679</sup> « *Le bailleur est tenu d'assurer la jouissance paisible des locaux loués* » cf. article 6 de la loi du 6 juillet 1989 relative à l'Amélioration des rapports locatifs.

dans « *l'intérêt de la sécurité, de l'hygiène et de la bonne tenue des immeubles* » portent sur le bon usage des parties communes...traduisant à quel point donc, celles-ci sont des espaces à risques de confrontations d'usages.

#### **4) Quand la jouissance individuelle des parties communes remet en cause leur usage « légitime » : les expressions stéréotypiques et inédites de l'incivilité dans les grands ensembles.**

L'incivilité est une des représentations courantes stigmatisant les ensembles résidentiels collectifs, locatifs et sociaux modernes comme des espaces à problème ! Même si les immeubles de la S.E.M.I.V.I.T. ne sont pas réputés pour être des espaces de non droit ou d'insécurité, ils n'échappent pas à ces actes délictueux : en février 2000, incendies volontaires de 7 conteneurs dans les locaux à poubelles de deux des bâtiments de Louis Pergaud. En mars 2000, portes palières d'ascenseurs débloquées aux 61, 74, 76, 78 avenue de l'Europe, de telle sorte que les portes extérieures de l'ascenseur pouvaient s'ouvrir sans que l'ascenseur soit derrière ! Volonté de nuire, volonté de tuer ? Volonté délibérée de s'en prendre au bien commun pour exprimer son mal être, dans le but d'extérioriser l'éprouvé de son exclusion... ! Expression pathologique du Moi en conflit avec l'image qu'il a de lui-même dans la société parce qu'il ne sait pas quoi faire de sa vie, parce que ses perspectives d'avenir comme celles de ses voisins sont sombres, parce qu'il est assigné dans une résidence qui l'identifie socialement comme quelqu'un de seconde zone... ! Les causes psychosociologiques de l'incivilité sont connues et pourtant, même si elle ne s'y réduit pas, c'est en traitant des conséquences que l'Action Politique entend résorber le mal, faisant la part belle au travail de l'arsenal policier et judiciaire.

Parce que c'est depuis ces logements que leur existence se déploie, parce que c'est à travers ces immeubles que leur identité s'établit, c'est le plus souvent dans ces immeubles que leur Moi s'affirme aux dépens des règles d'usage communément admises. Or, il y a dans ces formes d'expressions violentes et visibles de l'espace du Moi dans l'espace commun une manifestation sincère de leur mal être au monde, de leur fermeture sur eux-mêmes, une extériorisation visible de ce qui ne va pas en eux même,

se distinguant d'autres formes possibles, beaucoup moins honnêtes, de débordement du moi sur l'autre et sur l'espace commun. Alors oui, les cages d'escaliers peuvent être tagguées, les caves squattées, les locaux à poubelles incendiés, les halls d'entrées dégradés... ces parties communes là, en tant que perméables à l'espace public et constituant des annexes à l'espace de jouissance premier qu'est le logement, mettent leurs usagers à l'abri du dehors et du contrôle policier mais aussi à l'abri du dedans et du contrôle familial. Parce que ces usages incivils de l'espace commun remettent en cause de manière spectaculaire la norme de la jouissance paisible de l'ensemble, c'est sur eux que se focalise la conscience collective. Or, si celle-ci est aussi sensible à ces questions d'incivilités, c'est bien que l'individu, qui plus est quand il s'agit de l'espace de sa résidence où il est censé être à l'abri des autres et ne se retrouver qu'avec lui-même ou qu'avec les siens, est confronté à des autres différents et/ou qu'il ne connaît pas. Aussi, les unités d'habitations de la S.E.M.I.V.I.T. en tant qu'elles sont collectives, locatives et sociales sont des espaces qui physiquement, qui socialement, s'ouvrent naturellement sur l'ailleurs et aux inconnus. Perméabilité intense qui dans le contexte de fermeture du Moi sur lui-même est la porte ouverte à la peur de l'autre et à la paranoïa sécuritaire. *« Eh bien écoutez, je vais tout d'abord vous parler de mon fils. Avant les fêtes de fin d'année, il a fait une déprime et perdu trois kilos. Vous l'avez vu, il est déjà pas épais hein...et puis il ne voulait pas sortir, il est resté enfermé dans sa chambre pendant toutes les vacances. C'est un garçon sensible, il doit se sentir en totale confiance pour se lier d'amitié. Et depuis quelques temps donc, il est craintif, ne se sent plus en sécurité, il a peur des autres jeunes de l'immeuble et des handicapés, il n'est plus descendu sur le terrain de jeu pendant tellement longtemps que mon mari et moi, et bien, on a décidé de le laisser sortir en ville avec son meilleur copain d'école, tous les mercredis après-midi. Il était devenu angoissé et pourtant, c'est un gamin gai, il a l'habitude de chanter, il a de l'humour, mais quelque chose l'a bloqué. Il appréhendait de descendre dans cette foutue cour d'immeuble. Même la jeune fille que je garde avait peur d'un locataire qu'elle a croisé dans le hall d'entrée. Alors, le mélange, c'est très beau dans les principes mais c'est la porte ouverte à tous les problèmes. Ecoutez, même moi en tant qu'adulte, je ne suis pas rassurée de descendre mon chien après que le soleil soit couché – Qui est à l'origine de ce sentiment de peur ?- Une bande de jeunes, ils n'ont pas vraiment d'endroit où aller, c'est vrai, mais si on leur donnait un local, qu'est ce qu'ils y feraient là dedans, ce que je crois, c'est qu'ils cherchent à investir les lieux. Ecoutez, une de mes voisines voulait entrer chez elle, ils lui ont fermé la porte du*

*hall au nez, elle a été obligée de faire le tour de la tour pour accéder par l'autre entrée. Et puis, c'est les insultes, les dégradations (...) ils volent les paires de chaussures dans les couloirs, sur les paliers (...) des jeunes de Saint François, avec des copains qui viennent de l'extérieur et puis les gitans, qui sont là depuis quelques temps, à côté de la cité, là-bas (...) Début mars, un soir, mon mari s'est fait ouvrir la porte du hall de l'immeuble par un individu étranger à l'immeuble, à ce moment là, y'a un gars qui sort de la cave avec un carton, une voiture l'attendait, alors voilà, ils ne sont pas rentrés tout seuls (...) Mon voisin s'est fait volé sa moto, toute neuve, il se l'était achetée pour faire les 24 heures du Mans (...) On est victimes (...) j'veus dis l'insécurité s'installe progressivement. Un voisin a même vu des jeunes se piquer (...) Petit à petit, ici, ce sera un ghetto, un coupe gorge...<sup>680</sup> ». Discours édifiant que celui de Michèle, 50 ans, locataire à Saint François depuis 1990. Jeunes, Handicapés, Gitans, Drogueés, les coupables sont désignés... Michèle comme d'autres locataires ne se sent plus chez elle. L'attribution trop libre des logements de l'immeuble à de nouveaux locataires trop différents des anciens, trop différents d'elle, étrangers à ces valeurs, l'accès insuffisamment restreint de l'immeuble aux gens de l'extérieur sont vécus comme des intrusions illégitimes dans son habitat. Si les délits constituent les objets légitimes de son sentiment de crainte, et partant de sa plainte, en même temps, sa peur de voir son espace de résidence devenir un ghetto ou un coupe gorge, est exagérée. À travers les incivilités condamnées, s'associent en effet les peurs de la différence et du changement affectant naturellement l'unité de voisinage dans laquelle elle vit. Aussi, ce n'est pas tant le fait qu'il y ait eu ponctuellement des délits que le fait qu'ils aient pu, selon la rumeur ou les faits, être commis par des étrangers ou des nouveaux venus dans l'immeuble, mal venus car différents, donc inquiétants et suspects, qui alimente son sentiment d'insécurité. D'ailleurs, la présence de ces jeunes locataires et/ou de leurs invités dans les parties communes de l'immeuble, qu'elle donne lieu ou non à des actes répréhensibles, constituent en soi pour Michèle, le signe d'une appropriation illégitime, d'une menace pour ses biens, son fils, elle-même, l'image de son immeuble, et à travers elle, son identité propre. C'est ainsi en tant que l'accès trop lâche des logements et de l'immeuble à l'inconnu n'est pas compatible avec la stabilité des repères balisant les contours normatifs de son espace habitable mental et que cette perméabilité requiert au contraire que ceux-ci se conforment à la réalité actualisée de « son » immeuble que*

---

<sup>680</sup> Cf. annexe 149.

Michèle en vient à éprouver et à exprimer si ce n'est sa peine, en tout cas son ras le bol. Comme pour Denise, il y a dans la manifestation de cette plainte, le regret de ne pouvoir faire des parties communes, un chez-soi élargi. La déposition des chaussures du foyer sur le pallier de son appartement étant un marqueur ô combien visible de cette privatisation de l'espace commun.

Sans relativiser le caractère évidemment condamnable de ces actes, demeurant malgré tout exceptionnels à la S.E.M.I.V.I.T., la question de la légitimité d'usage des parties communes dans les Grands Ensembles n'infère pas à l'exclusivité à la question du respect de la loi républicaine mais avant tout au respect du règlement commun. Est-ce illégitime dans le sens inadmissible de se rassembler dans les parties communes pour discuter, de semer dans les couloirs quelques graviers coincés malencontreusement sous ses chaussures, de laisser momentanément un sac poubelle sur le pallier plutôt que de boucher le vide-ordure. Au regard des prescriptions du règlement non. En revanche, au regard des normes que se fixe untel ou untel à vouloir dès la porte de l'immeuble franchie se sentir à l'abri, les gens et objets se présentant sur son chemin peuvent en effet être vécus comme une nuisance vis-à-vis de son emprise individuelle. Aussi, ce qui est a priori acceptable au regard du règlement ne l'est pas nécessairement subjectivement. Devient ainsi illégitime pour l'autre toute pratique remettant en cause l'éprouvé de la jouissance paisible des lieux qu'il loue, et à ce niveau, il n'y a aucune limite à l'inacceptabilité, la nature collective pouvant en soi contrevenir à la tranquillité du Moi... En outre, devient illégitime pour le bailleur toute pratique remettant en cause durablement ou le règlement établi ou le manque de paix dénoncé collectivement par ses locataires. Aussi dans la mesure où les locataires aspirent à une privatisation de plus en plus grande de l'espace entourant leur logement et que l'intégration des règles de la vie collective s'y oppose, d'autant plus d'ailleurs qu'une majorité réside ici si ce n'est parce qu'elle y est contrainte, en tout cas à titre provisoire, et que conséquemment une majorité d'entre eux n'est pas affectivement attaché à cet espace, l'usage des parties communes est fréquemment l'objet d'abus de jouissance. Au delà des pratiques illicites du point de vue pénal (vol, drogue, détériorations volontaires...), les usages incivils sont le plus souvent insidieux : saleté, petites dégradations, non utilisation de sacs poubelles, non surveillance des animaux de compagnie...qui sans constituer des actes nécessairement intentionnels d'une part et sans s'opposer en tant que tels aux prescriptions du règlement commun d'autre part, renvoient malgré tout à des expressions du Moi individualiste non soucieux des règles

de bases du savoir vivre en collectivité, exprimant la non intégration mentale des conventions d'usage tacites de l'espace commun. « *Toutes les portes d'entrée ont la peinture qui s'écaille à cause des poussettes, des vélos. Ça fait genre bidonville, c'est pitoyable, il n'y a pas d'aération dans les couloirs, alors y'a des odeurs de poubelle, des relents de fumées de cigarettes, c'est sombre, il n'y a pas toujours d'ampoule, il y a plein de crasse autour des interrupteurs, ce ne sont pas des appartements de standing mais tout est relatif aux gens et à leur propreté* » résume Paul, locataire avec sa femme d'un appartement à St François depuis quelques mois. Si ces désagréments esthétiques et hygiéniques, liés à la salubrité des parties communes incombent directement à l'inattention de la majorité des locataires vis-à-vis de leur cadre de vie quotidien, en même temps, un certain nombre d'entre eux renvoient directement à l'incapacité du bailleur à assurer aux résidents la paisible jouissance des locaux qu'il loue. Incapacité telle, donc, que le bailleur est contraint de tolérer un certain nombre de pratiques, qui, au vue des prescriptions mentionnées dans le contrat de location, sont pourtant inacceptables. Cela en dit long sur l'inextricabilité des situations résultant de la cohabitation au sein de ces unités d'habitation, étant donné la densité de population et la difficulté du gardien à contrôler le comportement de chacun des résidents et de leurs invités. Aussi, par exemple compte tenu du fait qu'il n'y a pas de locaux réservés aux deux-roues motorisés autres que ceux existant pour les bicyclettes et les poussettes, mais que les possesseurs de ces derniers n'ont aucune garantie quant au fait que leurs biens ne seront pas ou bien volés, ou désossés ou maculés de graisse ou imprégnés de vapeurs d'essences, ces usagers là, plus faibles que les aficionados de la mobylette, en viennent à monter leurs vélos et poussettes dans leurs appartements ou sur leurs paliers, c'est à dire usent de leurs appartement et des parties communes suivant une destination contraire à celles stipulées dans le contrat de location<sup>681</sup> et pénètrent dans les immeubles avec des objets trop encombrant au vue de la largeur des portes et des couloirs, de telle sorte donc que les peintures et boiseries s'en trouvent éraflées. De la même manière, dans les immeubles ou des groupes de jeunes commettent certains délits, le gardien est invité par la direction à ôter les ampoules pour que l'obscurité les en dissuade... ! De manière plus radicale, compte tenu de l'inaptitude grandissante des résidents à savoir vivre en collectivité, la S.E.M.I.V.I.T., comme les autres bailleurs, en vient à envisager

---

<sup>681</sup> Prescriptions n° 1 : « *Ne rien mettre ou déposer dans les parties communes de l'immeuble, à l'exception des locaux réservés à cet usage* », n°7 : « *Garer les bicyclettes et voitures d'enfants exclusivement dans les locaux ou emplacements prévus à cet effet* ». (cf annexe 159)

la solution radicale mais non suffisante de doter les halls d'interphone et de boîtiers à code, de condamner les vides ordures, les caves et les greniers quand ils existent, c'est à dire avouent leur impossibilité à assurer aux locataires la jouissance paisible de la totalité de la chose initialement louée en limitant au maximum la perméabilité des immeubles et la surface de locaux communs quitte donc, à amputer l'espace domestique de ses annexes au demeurant fonctionnelles. Si tant est que la non intégration des règles de fonctionnement d'un espace commun puisse être assimilée à de l'incivilité, c'est pourtant à travers ce détachement généralisé des individus vis-à-vis de l'intérêt commun contrevenant à la jouissance paisible de la résidence que se cristallise l'habitabilité controversée de cet espace hybride que sont les parties communes. Et il y a là à ce titre un puits sans fonds d'usages incivils et inextricables.

*« Lui, en bas, il récupère tout, y'a souvent de fois des inondations, des choses qu'ont été bouchées. Quand vous pensez, que dans les WC...- Ils jettent tout dans la cuvette des toilettes? - Beh oui même de la litière. C'est des toilettes, c'est pas des vide-ordures. Je peux vous dire que je suis heureuse depuis que le vide-ordure est bouché. Moi je suis arrivé, je l'ai bouché. Et je payais pour les conneries des autres. Vous savez, tout passait là dedans<sup>682</sup> », Pierrette, locataire à Louis Pergaud depuis 11 ans exprime ainsi les conséquences de cette tendance lourde à l'individualisme, qui, malgré la prescription concernant l'usage des vide-ordures<sup>683</sup>, à mené la S.E.M.I.V.I.T. à condamner ces derniers dans un premier temps, et encouragé les locataires « incivilisés » dans un deuxième temps à substituer à la fonction d'évacuation des déchets ménagers du vide-ordure, celle irremplaçable des sanitaires. « Les gens, ils sont sales. Vous savez, on se demande si les locataires ne prennent pas les femmes de ménage pour des boniches. Moi, je suis obligée de nettoyer mon pallier pour éviter que les poussières et les graviers rentrent dans mon appartement, c'est vrai que je ne suis pas obligée mais je le fais », m'avoue Michèle. Locataire au Grand Sapaillé depuis 1995. Celle-ci exprime à travers ce court récit, dans quelle mesure, encore une fois, l'usage acceptable des parties communes est mis à mal par l'affirmation grandissante du Moi. Si, comme le dénonce de manière virulente Michèle, le fait de ne pas observer*

---

<sup>682</sup> cf. annexe 160.

<sup>683</sup> « Ne pas jeter dans le vidoir d'ordures ménagères des détritrus ou objets quelconques qui par leur nature ou par leurs dimensions seraient susceptibles d'endommager l'appareil, de l'engorger ou d'en altérer le fonctionnement. S'abstenir également d'y jeter des objets en verre ou de manière plus générale



telle ou telle recommandation collective constitue une contradiction vis-à-vis de l'usage normal de l'espace commun empoisonnant l'entente mutuelle, le fait est que la pratique qu'elle dénonce comme celle à laquelle elle s'adonne de manière méritoire participent toutes les deux du même phénomène d'émancipation de l'individu vis-à-vis de la collectivité. En effet, l'usage privatif qu'elle fait de son pallier apparaît complètement légitime alors qu'il procède d'une appropriation privée de l'espace commun qui par essence ne devrait pas être l'objet d'une telle dominance de l'individu, fusse telle bienveillante. Une emprise de l'espace du Moi sur l'espace collectif de l'immeuble qui au même titre qu'un sit-in de jeunes, tend à en restreindre l'accessibilité aux autres et à en faire un espace d'intimité débordant le cadre strict et approprié du logement.

Ainsi, qu'on se le dise, les usages « illégitimes » des parties communes des unités d'habitation collectives sont plutôt qu'assimilables de manière exclusive, alors qu'ils sont rares, aux actes délictueux pouvant s'y réaliser, à associer de manière plus générale à la difficulté qu'ont les résidents de ne pas, (plus ?), savoir comment s'y comporter de manière acceptable, en jouissant individuellement des lieux sans empiéter sur la jouissance de ces lieux par les autres, en intégrant l'idée que les parties communes constituent une annexe du chez soi sans qu'aucune pratique privative puisse s'y manifester. Il est évident qu'il y a ainsi dans cet espace hybride articulant des mouvements contraires, un potentiel de confrontation interactorielle puissant.

## **B) L'immeuble, territoire d'une vie pour les uns et habitat provisoire pour les autres : le mythe de l'unité de voisinage comme espace de socialité vertueuse.**

### **1) Contre les idées reçues...**

L'immeuble, en tant qu'espace réunissant sous un même toit, entre les mêmes murs, des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, des actifs et des retraités, des salariés et des chômeurs, des bien portants et des invalides... aurait comme vertu première, le lien social. L'immeuble moderne, tel qu'il a été pensé, devait répondre à

---

*présentant un danger potentiel pour le personnel de service. » cf. prescription n°8 du contrat de location.*

cette enjeu de socialisation angélique, comme si le rapprochement spatial entre individus devait, de fait, pourvoir à l'établissement de rapports communautaires, comme si le vivre ensemble devait spontanément instituer l'espace de proximité partagé en village. Or, de la même manière on l'a vu dans le chapitre précédent, que les Grands Ensembles, comme agglomération d'immeubles identiques tant par leur forme que par leur nature locative et sociale étaient loin de constituer un espace d'identification commun à l'ensemble de leurs résidents, c'est à dire un « quartier » socialement homogène étranger aux clivages sociaux internes, pas plus, les immeubles qui les composent, constituent, on vient de le voir, des espaces marqués de manière systématique par l'aménité et la prévenance mutuelle, bien au contraire. Si l'explication de fonds de ces phénomènes de conflits interactoriels incombent au processus d'individuation et de subjectivation du Moi moderne dont l'histoire même est inhérente à celle de l'individualisation, ayant fait de l'individu l'élément de base du social, c'est toujours déjà géographiquement que ces processus se manifestent concrètement. Aussi, dans la mesure où c'est à travers son logement que ce Moi existe comme personne pour la société dont il est membre, depuis lequel il interagit avec les autres et vers lequel il aspire à se replier à part des autres, c'est dans cet espace centre de sa résidence immédiate que se manifestent avec une acuité particulière ces phénomènes d'affirmation du Moi.

Les confrontations interpersonnelles s'opérant dans les parties communes des immeubles modernes répondent ainsi à ces phénomènes de manière particulièrement évidente dans la mesure où précisément l'espace commun de ces immeubles possède un statut et une vocation d'usage hybride, ni privé ni public, à la fois personnelle et collective. À la différence des habitations collectives privées d'accès restreint voire réservé dont les logements sont occupés par des résidents ayant fait le choix d'être ici plutôt qu'ailleurs, les immeubles de la S.E.M.I.V.I.T., compte tenu de la densité de population qui est la leur et en dépit des procédures de durcissement de leurs limites avec l'espace public, sont d'accès si ce n'est totalement libre, en tout cas largement perméables au dehors et sont occupés par des individus pour qui c'est la précarité qui décide de leur immobilisation en cet espace. Il y a ainsi, parce qu'il s'agit d'immeubles collectifs et de logements locatifs et sociaux, un renouvellement de population et une mixité sociale existant de fait, c'est à dire un contenu social en perpétuelle

transformation d'une part, une diversité de profils sociologiques évidente d'autre part, qui en dépit des représentations courantes, est particulièrement, voire plus, effective que dans beaucoup d'immeubles collectifs privés<sup>684</sup>. L'institution de la mixité sociale qui, ces dernières années, a constitué le fer de lance des politiques de la ville, est, à l'instar des dizaines voire des centaines de foyers résidant dans les immeubles de ces quartiers dits « sensibles », tout simplement un euphémisme, et, on le verra d'ailleurs, un élément, qui dans ce type d'habitations, exacerbe les conflits interpersonnels. Des espaces denses et divers socialement, des espaces de proximité, les immeubles du parc locatif et social moderne le sont intrinsèquement, mais ces caractéristiques ne constituent pas, au contraire, les conditions pour que l'unité de voisinage soit un espace homogène stimulant le lien identitaire.

Parce que les immeubles de la S.E.M.I.V.I.T. sont des espaces collectifs et locatifs et parce que leurs logements sont attribués pour qu'ils s'ajustent à la précarité de l'existence actorielle, l'immeuble du parc social n'est pas un espace de résidence dans lequel on demeure nécessairement pour longtemps ni nécessairement par choix ou qui plus est aujourd'hui, par aspiration profonde. Cette réalité permet ainsi d'envisager l'éprouvé de l'immobilisation résidentielle des locataires demeurant dans ces immeubles. Pourquoi m'attacher affectivement à un espace et aux gens qui y vivent sachant que je n'y resterai pas longtemps, pourquoi respecter les règles d'usages de cet espace commun dans la mesure où je n'ai pas eu le choix de résider dans un autre type d'habitation, pourquoi je ferai l'effort de respecter l'autre étant donné l'ampleur de mes propres soucis, pourquoi faire attention au bien commun, propriété publique dans lequel je vis, puisque si j'ai eu le droit à ça, c'est que la puissance publique est incapable de m'offrir une autre perspective d'avenir... ? L'enjeu de la coprésence d'individus aussi peu civils car désœuvrés se pose fatalement dans ces espaces et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle se pose aujourd'hui avec un maximum d'acuité bien que ça fasse plus de vingt ans que ces problèmes d'incivilité soient connus. Pourtant, quand bien même, la concentration spatiale de ces individus en détresse sociale participe de la communautarisation de certaines fractions de ces espaces, l'erreur majoritairement reconnue aujourd'hui, consiste à assimiler la totalité de ces « quartiers » à des ghettos<sup>685</sup> et la totalité des gens qui y résident à des barbares, des sauvages et des assistés. En

---

<sup>684</sup> Dans le contexte tourangeau en général et dans le cadre de la S.E.M.I.V.I.T. en particulier.

<sup>685</sup> Stigmatisation simpliste à laquelle participe la sémantique de l'action publique à leur égard (Z.U.P., Z.E.P, Z.U.S....).

effet, même si le détachement de l'individu vis-à-vis des règles collectives et de ses devoirs est une réalité, dans ces espaces là comme ailleurs, cela ne signifie aucunement que la vie ensemble y soit impossible. Si les rapports sociaux y étaient à ce point dominés par l'insécurité, la peur de l'autre et l'incivilité, y'aurait-il encore des habitants ? Le moins que l'on puisse dire, même si il y a effectivement un rapport étroit entre la précarisation croissante de ces populations, leur immobilisation durable et subie dans ces logements et l'augmentation de l'incivilité s'y établissant, c'est que ne s'exercent pas dans ces immeubles des rapports sociaux systématiquement violents ou risquant de remettre en cause l'intégrité totale ou partielle de ses occupants. La preuve en est que les logements qui les constituent font encore l'objet de demandes d'attribution, c'est à dire, que malgré cette image, ils ont encore une utilité et répondent malgré tout à une demande, fusse-t-elle contrainte !

## **2) Le renouvellement de population : de l'ouverture béante de l'immeuble à la nouveauté.**

Les voisins que j'avais hier ne sont plus ceux que j'ai aujourd'hui, ni ceux que j'aurai demain... ! Une des caractéristiques du parc locatif est le renouvellement de population qui l'affecte. Dans le cadre matériel de l'immeuble, cela signifie autrement dit que tous les mois, voire toutes les semaines, des anciens locataires partent et de nouveaux arrivent. Autrement dit, périodiquement, c'est l'ensemble du contenu social de l'immeuble qui est transformé, et à travers lui, de nouveaux venus et de nouveaux usages qui arrivent.

### **a) Un sol communicationnel mouvant : un frein à l'interconnaissance ?**

Il y a dans le phénomène de rotation, dont on a vu à quel point il était lié à la conjoncture économique de la société, un processus de reconfiguration permanente de l'espace relationnel qu'est l'immeuble. Lié à sa vocation d'adaptation à la précarité intrinsèque de l'être au monde, l'immeuble locatif est donc un habitat dont les

occupants se croisent a priori finalement d'avantage qu'ils ne cohabitent ensemble durablement. Pourtant, parce que précisément moins armés pour ajuster leur trajectoire résidentielle en fonction de leur situation personnelle, sociale et professionnelle, certains demeurent dans le parc social sur le long terme alors même qu'une réorientation de leur lieu de résidence pourrait leur être salutaire. Le provisoire devient du long terme voire du permanent. De cette réalité résulte donc la coprésence naturelle dans l'unité de voisinage, d'une majorité de locataires de passage et d'une minorité de locataires dont une grande partie, voire la totalité, de la vie s'est réalisée. « *Ca tourne beaucoup, les gens ne restent pas comme moi, plus de dix ans, s'ils restent deux trois ans c'est tout. Y'a que les personnes d'un certain âge comme moi qui restent* <sup>686</sup> » déclare Janine, entrée à Louis Pergaud en 1989. « *C'est vrai que quelques personnes restent longtemps mais il y a beaucoup de mouvement, en tout cas de plus en plus* » affirme Bernard, locataire aux Rives du Cher depuis 1985. De cette propension naturelle des immeubles locatifs au renouvellement de leur contenu social et donc au changement résulte donc l'établissement d'un sol communicationnel mouvant constituant un frein à l'interconnaissance, exacerbant l'aspiration de l'individu à choisir le champ de sociabilité dans lequel il s'engage d'une part, contrevenant à l'édification d'un espace vertueux de convivialité d'autre part, remettant en cause enfin, l'idée que la proximité spatiale rapproche socialement les individus. « *C'est affolant, le peu de communication, même si c'est vrai que je travaille de nuit mais c'est comme ça les causes sont partagées, d'autant que ça change beaucoup* » <sup>687</sup>, « *J'ai pas de rapports avec les voisins, c'est bien simple, j'ai pas de rapports du tout, de toute façon ils changent tout le temps* » <sup>688</sup>. Ces deux extraits d'entretien mettent ainsi en exergue le fait que le renouvellement de population accentue la mise à distance des locataires entre eux. Il ne conditionne pas l'impossibilité de nouer des rapports avec ses voisins, mais ne fait que l'accentuer. Il constitue de la part des locataires un élément de justification de leur attitude si ce n'est asociale en tout cas peu prompte à l'échange ; « *on évite de fréquenter les gens du quartier, en plus nos connaissances disparaissent petit à petit* » <sup>689</sup>.

En effet, aspirant à l'anonymat, le locataire est avant tout un urbain d'aujourd'hui, pour qui l'espace commun de l'immeuble pas plus que l'espace public du dehors ne doit

---

<sup>686</sup> Cf. annexe 144.

<sup>687</sup> Noémie, 30 ans, salariée, locataire à Saint François depuis 2 ans.

<sup>688</sup> Abdel, 34 ans, salarié, locataire à Saint François depuis 9 ans.

l'obliger à se confondre en amabilités ni même à quelconque obligation d'interaction sociale autre que celle socialement requise, à savoir un minimum de politesse : « *nous on s'efforce de garder nos distances, bonjour au revoir pas plus* »<sup>690</sup>, « *on se parle peu ici, tout le monde est poli mais les contacts se limitent à bonjour au revoir, pas plus, c'est normal quoi, j'dis pas que je ne pourrais pas avoir d'affinités avec certains, mais comme je les connais pas, ça se passe comme ça, on se croise et c'est tout, j'ai pas besoin d'autre chose* »<sup>691</sup>, « *On connaît les anciens locataires de cet appartement mais sinon, c'est « bonjour, ça va ?, chacun mène sa vie, chacun travaille* »<sup>692</sup>. Les parties communes en tant qu'elles mettent en contact ses riverains, obligent les locataires à se soumettre à des banalités d'usage, à des interactions sociales réduites au respect des règles de la civilité quotidienne, garantissant à chacun un minimum de reconnaissance et de légitimité quant à sa présence au sein de cet espace commun, mais en même temps, ce B.A.BA de la vie collective même s'il est respecté constitue déjà pour beaucoup une contrainte à l'enjeu de discrétion et d'individuation auquel aspire le locataire traditionnel : « *Je ne suis pas du style à me lier avec le voisinage, parce qu'on ne choisit jamais ses voisins et puis on est sûr de rien. Moins on se fait remarquer, moins on se fait connaître, plus on est libre de ses propres mouvements, essayer de copiner avec les voisins, c'est risquer de perdre un peu de sa liberté* »<sup>693</sup>, « *Les voisins, pour ce qu'on les voit, ça va, ça peut pas être mieux, moins on a de contacts avec eux, mieux on se porte* »<sup>694</sup>. Ce n'est pas parce que les habitants de ces immeubles cohabitent ensemble dans la proximité que s'effacent les normes d'individualisation du Moi, au contraire, toute injonction à l'interconnaissance, même limitée, peut être vécue par certains comme une intrusion ; le voisin est porteur d'une menace envers sa propre existence. Non seulement le contact de l'autre n'est pas recherché mais il est fuit. Ainsi, du seul fait que les parties communes sont des espaces de coprésence, l'immeuble devient difficilement habitable. Fermé sur lui-même ? Lorsqu'il est présent dans les parties communes, l'habitant qui quitte ou rejoint son appartement aspire à être, déjà, encore, chez lui, seul avec lui-même, dans l'univers normatif de la sphère privée, « *Dans l'immeuble, on se connaît peu voire pas du tout, c'est regrettable mais c'est comme ça, les gens travaillent, quand ils ont fini leur journée, ils ont envie d'être*

---

<sup>689</sup> Eugène et Célestine, retraités, locataires à la Bergeonnerie depuis 1966.

<sup>690</sup> Armand et Marie Paule, retraités, locataires au Grand Sapaillé depuis 8 ans.

<sup>691</sup> Lilian, 26 ans, salarié, locataire à Europe depuis 8 ans.

<sup>692</sup> Brigitte, 32 ans, en C.E.S. locataire aux Fontaines depuis 3 ans.

<sup>693</sup> Françoise, 27 ans, salariée, locataire au Grand Sapaillé depuis 1996.

*seuls*<sup>695</sup>», comme si le hall, le couloir, l'ascenseur constituaient des espaces de contact abusifs.

Ainsi, l'immeuble ne constitue donc pas, loin s'en faut, pour une majorité de locataires un entre soi communautaire dans lequel chacun se reconnaît et auquel chacun s'identifie et en même temps il ne peut non plus garantir l'anonymat généralement souhaité dans la mesure où c'est à travers lui, par lui et en lui, que se déploie l'identité sociale de chaque personne y demeurant. Le fait d'être locataire dans l'immeuble se suffit à lui-même pour que déjà les autres puissent savoir partiellement qui je suis, pour que j'appartienne en quelque sorte foncièrement à une communauté de résidents. Or, précisément, c'est cette appartenance non désirée à un même espace d'individus qui ne se sont pas choisis et qui n'ont pas choisi non plus de s'enraciner ici qui participe de la distanciation des locataires vis-à-vis de la vie de l'immeuble et de ses occupants, de leur mise à l'écart interpersonnel. « *Je suis chez moi, je n'embête personne, je ne vois pas mes voisins ni personne de l'immeuble ou du quartier, je n'aime pas les pipelettes*<sup>696</sup>». Se lier avec ses voisins, c'est dire des choses sur soi, montrer quelque chose de soi, risquer de dévoiler un trait de son identité que l'on a pas envie de partager, risquer d'apprendre quelque chose des autres dont on se moque parce qu'ils ne sont pas dignes de moi, parce que je préfère accorder mon temps à ceux avec qui je sais que j'ai des affinités. « *Y'a des voisins qui cherchent à parler, des retraités qui ont du temps pour ça, moi, même si je ne travaille pas, j'ai deux enfants à m'occuper, les gens sont sympas mais bon j'en ferai pas mes amis*<sup>697</sup>». L'interconnaissance n'est pas un acte gratuit, spontané... Avec l'accumulation des pratiques sociales et de reproduction sociale, le temps hebdomadaire est saturé, « j'ai tant de choses à faire, j'ai tant de choses à voir<sup>698</sup> » que je ne peux perdre mon temps et m'investir humainement avec n'importe qui pouvant se présenter à moi. Je suis maître des rapports sociaux dans lesquels je m'engage et ne donne aucune chance au hasard des rencontres pour me laisser surprendre, pour ne pas risquer de me faire détourner de la conduite que je me suis fixée et en même temps compte tenu de la proximité qui me lie aux autres dans les espaces de l'immeuble, je ne peux faire autrement que d'être au contact de voisins. Aussi, si la plupart des locataires limitent leurs échanges aux banalités d'usages, respectant ainsi

---

<sup>694</sup> Virginie, 28 ans, salariée, locataire aux Fontaines depuis 1 an.

<sup>695</sup> Marie, 40 ans, femme au foyer, locataire à la Bergeonnerie depuis 5 ans.

<sup>696</sup> Michèle, retraitée, locataire aux Fontaines depuis 1994 (annexe 149).

<sup>697</sup> Annie, en congé parental, locataire à Louis Pergaud depuis 1 an.

<sup>698</sup> Dit la chanson d'Alain Bashung.

bon an mal an les conventions encadrant l'interaction sociale dans l'espace commun, en même temps, compte tenu de la densité et de la diversité de la population résidente et du différentiel d'intégration des normes de la civilité existant selon les individus d'une part, compte tenu des divergences d'enracinement existantes entre locataires de passage et locataire de longue durée d'autre part, la mise en acte de ces attitudes et comportements légitimes est à la fois déjà trop exigeante et insuffisante pour une partie d'entre eux. *«Au début, ici, c'était un bel endroit, après le mélange a fait que ça s'est dégradé (...)la S.E.M.I.V.I.T. aurait intérêt à mieux choisir les personnes (...). Le mélange ça ne marche pas, de toute façon les gens restent de moins en moins longtemps, moi je m'en rends compte, alors c'est bien simple, personne ne se connaît »*, tel est le diagnostic de Denise, locataire à Saint François depuis plus de 20 ans. Au delà du renouvellement de population constant contrevenant à l'approfondissement des relations de voisinage, c'est la mixité sociale, elle-même, en tant que mélange des genres qui, pour Denise, met à distance les locataires et est à l'origine de la désintégration des liens relationnels censés unifiés l'espace de coprésence de l'immeuble. Ce que cette locataire met en perspective, sur un ton de nostalgie, c'est donc le fait qu'en se renouvelant socialement, les immeubles s'ouvrent aussi à des nouvelles normes d'usage, étrangères aux siennes, et qu'en ce sens, il est impossible pour le locataire demeurant ici sur le long terme de faire de l'immeuble un espace « charismatique » dans la mesure où la rotation constante remet en cause l'emprise de l'individu sur cet espace. Parce qu'il s'ouvre à l'inconnu, parce que la présence de nouveaux locataires participe de la reconfiguration de son habitat, l'immeuble ne peut constituer pour un locataire un espace familier au sein duquel il peut exercer sa dominance...l'immeuble est une coquille imperméable !

**b) Le dénigrement de la jeunesse pour dénoncer l'impossibilité de faire de l'immeuble son espace personnel, la référence au passé pour se protéger du présent menaçant.**

Parce qu'il est ouvert en permanence au changement, l'immeuble ne constitue pas un habitat stable du point de vue de son contenu social. Or, cette ouverture béate au changement s'avère particulièrement mal vécue pour ceux qui y résident depuis des années voire des décennies et qui doivent cohabiter avec des individus sans cesse



différents. La plainte de Michèle évoquée plus avant est ainsi caractéristique de l'opposition quasi systématique au sein de ces unités d'habitation des locataires ayant de l'ancienneté dans les lieux avec les résidents de passage. Pour les résidents de longue date pour qui l'immeuble rassemble l'histoire de toute leur vie ou presque, le nouveau locataire est perçu comme un étranger, comme une menace à la stabilité de leur espace familial et habituel. Or parce que les locataires ayant de l'ancienneté d'occupation ont souvent un âge avancé, la nouveauté à laquelle le renouvellement de population les confronte, est nécessairement assimilée à la jeunesse. Le jeune est à la fois un individu de passage, peu ancien dans le bâtiment et un individu peu âgé. Aussi, parce qu'ils sont attachés à cet espace immédiat, qu'ils aspirent à en faire leur territoire, les locataires ayant de l'ancienneté sont plus sensibles aux digressions d'usage se réalisant dans leur immeuble, c'est à dire aux expressions inciviles pouvant s'y opérer, qu'ils associent dans la confusion aux « jeunes », locataires de passage ou locataires plus jeunes qu'eux ! « *La plupart des gens qui viennent là, c'est pour deux trois ans, alors ils se foutent de tout* <sup>699</sup> », « *Au début, l'ensemble des gens était impeccable, maintenant, c'est plus sale, les jeunes ne respectent plus* <sup>700</sup> ». « *Au début...maintenant* », le diagnostic du locataire expérimenté s'inscrit historiquement. L'espace de l'ici maintenant n'est plus l'espace de l'ici avant...le récit nostalgique de ce qu'était l'immeuble autrefois est récurrent chez ses locataires parce qu'il témoigne du lien affectif qu'ils vouent à l'espace de leur vie (« *Autour de l'orphelinat, il n'y avait que des bois, des vergers, des vignes* <sup>701</sup> »), mais en même temps parce qu'il justifie de la double « légitimité » de leur plainte. En effet, parce qu'ils sont des locataires anciens, fidèles, et que ce statut leur ouvre à leurs yeux des droits « légitimes » mais aussi parce que leurs récriminations visent à défendre un modèle de normativité légitime ayant trait aux usages de leur immeuble, un temps autre et un espace autre que ceux de l'ici maintenant sont revendiqués. « *Là, nous étions dans un ensemble vraiment bien, un peu trié si vous voulez. Et puis là d'ailleurs, je ne suis pas la seule à le dire dans l'immeuble, sauf ceux qui se fichent de tout, mais ça se dégrade de plus en plus et c'est malheureux parce qu'ici on a un environnement qui est très bien vraiment, y'a pas de doutes, ce que la S.E.M.I.V.I.T. devrait comprendre, c'est qu'on mélange pas les jeunes avec les vieux, dans les sociétés, dans les assemblées ou autres (...) ce n'est pas les anciens dans le*

---

<sup>699</sup> Claude, retraité, locataire à Saint François depuis 1975.

<sup>700</sup> Michèle, retraité, locataire aux Fontaines depuis 1994 (annexe 149).

*bâtiment (qui sont nuisibles) ce sont tous les nouveaux on est écœurés, on est écœurés » (Régine, locataire à la Bergeonnerie depuis 1977). « Ce sont les jeunes qui mettent du bazar, qui font du bruit avec leur booster, c'est surtout un jeune qui attire ses copains, ça fait du vacarme (...) au début il y a 33 ans, c'était vraiment bien, l'ambiance était plus confinée, maintenant c'est une nouvelle jeunesse » (Geneviève, locataire à la Bergeonnerie depuis 1968). « Quand je suis arrivée, le quartier était considéré comme résidentiel, les plans de construction et d'habitat étaient nouveaux, la demande était grande (...) comme c'était neuf, pendant dix ans, c'était le gratin qui vivait ici, des médecins, des chirurgiens, des visiteurs médicaux. Avec les nouveaux plans d'aménagement, ces populations ont accédé à l'habitat pavillonnaire <sup>702</sup>(...) Aujourd'hui, ce quartier n'est plus résidentiel, il a moins de prestige, avant il y a avait un mélange, dans ce bâtiment, un étage sur deux était occupé par les militaires. Maintenant, ce sont surtout des personnes seules ou en couple (...) les gens de ma génération, nous avons reçu une éducation à la discipline, au savoir vivre, au respect, à être citoyen, les gens de votre génération ne l'ont pas eu cette éducation, vous êtes libres avant l'heure !<sup>703</sup> » (Annick, locataire aux Rives du Cher depuis 1966). « Moi je trouve qu'il y a trop de laisser aller. En bas, c'est dégelasse. C'est pas net. Ce qu'il faudrait c'est peu de chose, un coup de peinture, c'est tout. (...) on a eu jusqu'au lieutenant colonel ici, si vous voulez, on a été habitués à une certaine discipline à cette époque là, à tel point que les enfants, j'en ai eu 4, ils n'avaient pas le droit d'aller sur les pelouses. Y'avait un gardien qu'était comme ça ! Maintenant y'a un certain laxisme. Ici, on devient cosmopolite, on a un couple d'arabes, il est formidable, les gosses sont très très bien élevés. Au quatrième, on a un kosovar, mais on a moins de militaires que dans le temps<sup>704</sup> » (Maurice, locataire aux Rives du Cher depuis 1973). « On passe pour des grincheux, la société a changé, il y a des relents de 68, même à la S.E.M.I.V.I.T., il est interdit d'interdire, alors les adultes font des enfants irresponsables (...) on appelle la police, ils viennent, les avertissent mais c'est tout, pas de contravention (...) le*

---

<sup>701</sup> Hortense, retraitée, doyenne avec son mari de la Bergeonnerie, occupant leur appartement depuis 1966.

<sup>702</sup> On notera l'intérêt historique de cette partie de l'énoncé. Elle résume le contexte des trajectoires résidentielles des locataires ayant occupé ces logements modernes pendant les dix premières années de leur mise en location, c'est à dire durant leur jeunesse et à une période où l'urgence n'était pas de loger les français en difficulté mais les français tout court. Les professionnels de la santé, de l'éducation, du bâtiment nettement influencés par les valeurs hygiénistes philanthropiques « lecorbusiennes » ont été parmi ces français, des groupes particulièrement attirés par ces nouvelles habitations.

<sup>703</sup> Cf. annexe 161.

<sup>704</sup> Cf. annexe 158.

*gardien se bat contre les moulins, maintenant on ne distribue que des avertissements (...) ceux qui sont là en transit, ils supportent beaucoup de choses mais nous qui sommes là depuis des années et jusqu'à la fin...on est montrés du doigt mais on demande pas l'impossible, si ? (...) avant les gens n'avaient quasiment pas de chiens ou les promenaient dans le bois, maintenant c'est trop loin, c'est au pied de l'immeuble (...) nous aussi, on a une bande, nous aussi on est une banlieue difficile, « sensible », c'est trop joli comme mot, ce ne sont pas les étrangers le problème, ce sont les familles déficientes, la police peut être à cheval, en vélo, en voiture, en scooter, elle ne peut rien faire, quand tout le monde est occupé, il n'y a pas de conneries »* (Gabrielle, locataire à la Bergeonnerie depuis 1975). Caricatures de personnes âgées acariâtres, dont le seuil de tolérance est faible, parce qu'elles passent leur journée dans leur logement, parce qu'elles sont socialement isolées, parce qu'elles refusent de vieillir, parce qu'elles souffrent de ne pas pouvoir ou avoir pu quitter ces logements ? En s'enfermant dans ce temps et cet espace passé et dépassé, ces locataires s'obstinent à vouloir que l'ordre des choses changent plutôt que de changer leur regard sur ces choses...Tous revendiquent un espace qui, contrairement à ce qu'Annick défend, était initialement plus homogène socialement, un espace qui les identifiait alors comme des individus privilégiés, s'opposant à ce qu'il est devenu aujourd'hui à savoir un espace plus « cosmopolite », moins sélect, moins « sensible »<sup>705</sup>. Contrairement aux premiers résidents qui ont cédé leur place à des individus moins favorisés et moins « reconnus » socialement, ces locataires de la première heure eux sont restés. Le ressentiment qu'ils manifestent contre les nouveaux locataires n'est donc pas étranger au fait qu'ils ne se reconnaissent pas comme appartenant à une même communauté de valeurs. Précisément la question des incivilités dont ils se disent tous être les victimes parce qu'elle leur rappelle sans cesse que l'habitation dans laquelle ils sont ne répond plus à la même demande sociale que quand ils y sont rentrés, se situe, comme l'indique Gabrielle, dans le fait qu'aujourd'hui contrairement à hier, les institutions ne parviennent plus à encadrer les consciences autour de normes communes, ni même à les occuper, les jeunes en étant les premières victimes. Effet de leur désœuvrement, pratique de socialisation, l'investissement physique de l'espace commun par les jeunes,

---

<sup>705</sup> Evolution vers la popularisation voire la paupérisation qui, compte tenu de son statut, a affecté moins rapidement le parc de la S.E.M.I.V.I.T. que les habitations H.L.M. à proprement parler, mais qui en l'état actuel de la désaffection grandissante des acteurs pour ces habitations collectives et dans un contexte de précarisation croissante et durable de la société, tend aujourd'hui à se distinguer de moins en moins des autres bailleurs sociaux.

unanimentement condamnée, se manifeste ainsi aux dépens de l'image de l'immeuble et de l'identité sociale des plus anciens. Il va à l'encontre de la maîtrise cognitive et de l'emprise qu'ont ces derniers sur ce même territoire, coquille d'appropriation qu'ils se voient conséquemment concurrencé. Terrain de jeu collectif ouvert au dehors pour des jeunes en mal de sociabilité et à l'hyper-activité mal encadrée, l'espace commun coïncide en terme d'usages pour ces retraités peu actifs et peu sociables, à un pays indissociable de leur histoire, les protégeant quotidiennement d'un univers de valeurs et de normes dans lesquelles ils ne se reconnaissent plus, à une coquille chargée de souvenirs et d'expériences consubstantielles de leur identité. L'immeuble, pour qui le vécu et le quotidien de ces anciens s'y confond et s'y monopolise, correspond à un espace très largement intimisé, qui leur est partant, difficile psychologiquement de voir se dénaturer c'est une chose, partagé c'en est une autre...

Les confrontations inter-générationnelles s'opérant dans ces immeubles sont symptomatiques des effets induits par leur agencement spatial singulier. Mettant dos à dos dans un cadre matériel et une temporalité communs des acteurs qui par leur âge, qui par leur ancienneté d'occupation, qui par leur univers normatif, qui par leur sociabilité ont des logiques d'action intrinsèquement différentes, ces conflits révèlent la contradiction profonde s'opérant dans ces espaces d'interactions complexes que sont les parties communes des unités de voisinage. Limite floue entre le dedans et le dehors, l'espace privé et l'espace public, l'espace du Moi et l'espace de l'Altérité, espace d'échelle intermédiaire entre l'espace central du logement et l'espace habité qu'il polarise à l'échelle de l'immédiateté, de la ville...et/ou du monde, commutateur saturé et alambiqué où se superpose l'espace réseau des uns et le territoire des autres, espace d'immobilité contrainte, de forte coprésence et en permanent renouvellement, l'immeuble moderne du parc social est par nature un espace potentiellement « conflictogène » compte tenu des logiques géographiques et existentielles d'ouverture et de repli qui l'animent et qu'il anime. Or, l'individualisation croissante du Moi contemporain et la désintégration sociale grandissante d'une partie de ces habitants révèlent ces problèmes de cohabitation. Il y a effectivement, au delà des attitudes et comportements foncièrement incivils, qu'il convient de relativiser compte tenu de la densité de population présente en ces espaces, des pratiques sociales courantes, des usages a priori communs s'inscrivant dans un registre d'actions valorisées par le Moi contemporain qui n'existaient pas comme tels il y a trente ans, qui non seulement témoignent de ces phénomènes d'individualisation et de fermeture du Moi aux autres

mais qui ne deviennent illégitimes pour les habitants de ces immeubles que parce qu'elles ont lieu en ces lieux. Autrement dit, ce qui partout ailleurs, c'est à dire dans une autre habitation ne constituerait pas en soi un problème, dans ce contexte, le devient. Deux registres d'actes d'incivils qu'évoquent ces locataires anciens sont particulièrement édifiants. Il sont liés à deux opérateurs, deux attributs du Moi, deux objets qui l'entourent et le prolongent, l'accompagnent dans son existence : l'animal domestique, le chien en l'occurrence, et le deux-roues.

L'animal domestique comble un manque affectif, rompt la solitude, il est celui qu'on aime à retrouver quand on se retrouve chez soi, compagnon à la fidélité infaillible, il garantit au Moi une stabilité sentimentale qu'il a du mal à obtenir de ses alter, il protège le moi des autres ou au contraire invite à l'échange, le chien selon sa race sert l'image que le maître veut donner de lui dans son expérience extime, patibulaire ou « trognon », racé ou bâtard, l'individu moderne s'en remet à son chien pour exister... ! À bien des égards, la mobylette, le scooter, le booster... a des points communs avec le chien, objet personnalisé parfois à outrance, à l'évidence intimisé, l'identité de son propriétaire s'y projète et s'y inscrit, pourvoyeur de reconnaissance et de liberté, le deux-roues assure la mobilité du Moi, sa consommation d'espace et sa vie sociale, et en même temps, seul, derrière son casque, absorbant le bitume mécaniquement, il en oublie les autres... Objets de consommation mais pas seulement, l'animal domestique ou le deux roues ne sont pas illicites, leur présence ici ou là n'est pas juridiquement illégitime, pas plus dans les ensembles résidentiels modernes d'habitation que dans les espaces pavillonnaires, ce sont des équipements mobiliers privés que l'espace domestique doit donc légalement pouvoir contenir. Pourtant, ils constituent dans les immeubles étudiés des objets controversés, qui certes n'existaient pas autant auparavant et qui certes peuvent induire des pratiques abusives, mais aussi parce que sans aller jusque là, leur présence même encombre l'espace commun et empiète sur le territoire de ceux pour qui l'immeuble est le prolongement de leur espace personnel. Sans nécessairement manquer de savoir vivre ou être irrespectueux, posséder un chien ou un deux roues quand on est locataire d'un immeuble de la S.E.M.I.V.I.T. signifie l'imposer aux autres par la force des choses.

L'ouverture de l'immeuble collectif et locatif à la nouveauté d'objets, d'usages, de personnes, qui plus quand il s'agit d'habitations de cette taille, fait de lui un espace sociétal vivant absorbant les différences sociales, digérant les évolutions culturelles, mettant en relation des identités diverses et variées dans la densité... Cette réalité

indubitable a un revers, l'instabilité, la mouvance, la régénération permanente de son contenu actoriel. Cela signifie que l'habitant ne maîtrise pas l'identité sociale que son lieu de résidence donne de lui-même. Cela signifie aussi que l'habitant, en vivant les trajectoires résidentielles de ses voisins, est confronté directement à travers elles, à l'immobilité ou à la mobilité contraintes de sa propre existence. Peut-on bien vivre le fait que les autres restent là alors que je viens de perdre mon travail, que je me sépare de mon conjoint, que je suis muté contre ma volonté, et, au contraire, peut-on bien vivre le fait d'être immobilisé ici alors que j'aimerais tant pouvoir, moi aussi, partir ailleurs ? Le renouvellement de population qui anime ces unités d'habitations confronte, parce que c'est dans leur nature, les habitants à la précarité de l'existence en général, à la leur en particulier, les soumet au quotidien à la réalité extérieure.

### **3) Quand le locataire enraciné opère lui-même un contrôle « légitime » sur la collectivité : les manifestations invisibles de la privatisation de l'espace commun.**

Dans un contexte de désagrégation du sens « civil », le volume, la densité et la configuration interne de ces habitations constituent à la fois un agencement spatial propice à la subversion des usages autorisés pouvant s'y opérer, en même temps qu'un obstacle au contrôle légitime des pratiques s'y déployant, par le bailleur, via le gardien, comme par la police municipale. Or, étant donné la dominance que certains locataires aspirent à exercer sur ces immeubles malgré l'ouverture naturelle de ces derniers à la nouveauté et au changement, il s'avère que, palliant ainsi aux insuffisances de polissage des mœurs, ces locataires « enracinés »<sup>706</sup> en viennent à exercer eux-mêmes un contrôle sur l'espace commun et donc, sur les autres. Affectés par l'instabilité et l'emprise qu'exerce l'Autre sur l'espace commun dans lequel ils projettent de leur intimité, apeurés par l'idée que l'Autre investisse la coquille d'un espace commun déjà un peu, beaucoup, privatisé, le contrôle voire le flicage de l'autre est une pratique courante. *« On laisse les jeunes jouer au football sur les pelouses, avant elles étaient protégées. Il m'arrive de leur dire à ces jeunes d'aller jouer ailleurs, je fais un peu ma loi si vous*

---

<sup>706</sup> Nous reprenons ici, un des termes qu'A. Degenne utilise pour désigner le type de sociabilité qui correspond à l'investissement le plus fort des individus dans la sociabilité du lieu.

voulez, je ne fais pas de l'ostracisme mais de l'interventionnisme. Ce sont des problèmes d'incivilité si vous voulez, l'alcoolisme, la drogue, les scènes de violence, les effractions de voiture, la vitesse des véhicules à quatre ou deux roues, ces choses que la police ne règle même pas. Si on appliquait les lois avec plus de rigueur, la société se tiendrait mieux<sup>707</sup> » déclare Annick. Mettant sur un même pied d'illégitimité, le vol et le fait de jouer au foot-ball sur les pelouses, cette locataire condamne toute évolution culturelle remettant en cause ses valeurs, y compris celle qu'elle a elle-même défendue professionnellement comme professeur de sport. Enseignante à la retraite, Annick dénonce donc l'adaptation du règlement commun à des nouveaux usages, les récriminant donc en tant qu'ils lui sont personnellement illégitimes, faisant sa loi, intervenant dans l'espace commun au nom de ses principes, s'engageant socialement contre les jeunes, en s'opposant à eux de manière systématique, qu'ils jouent au football ou qu'ils commettent des délits. « Les ascenseurs sont détériorés continuellement, plus il y a des réparations, plus il y a de casses, dans la cage d'escalier du 17<sup>e</sup> en particulier, on a eu du vomis, de l'urine, des excréments, c'est des crachats dans les ascenseurs (...) Ce sont les jeunes du 3<sup>e</sup>, des garçons et des filles qui ont 14-15-16 ans, (...) Moi, je suis inquiète quand je pars le week-end, j'appréhende, j'ai des angoisses quotidiennes, jusqu'où peuvent-ils aller ? », locataire à Saint François depuis 6 ans, Béatrice, célibataire, exprime ici, en même temps que le sentiment d'insécurité résultant de la proximité de son logement avec l'étage du délit, l'usage qui résulte du désir d'accéder à cette mise à l'écart défensive de son espace privé vis-à-vis de cette présence illégitime, à savoir, son investigation personnelle dans l'espace commun, l'identification des individus à poursuivre.

L'espace commun devient l'objet d'enquêtes que les locataires, dans la proximité spatiale qui les lie à lui, observent personnellement et à titre légitime, ils s'adjugent des compétences policières débouchant donc sur la délation. Les coupables, mes voisins, sont pointés du doigt. « Y'a trois, quatre personnes dans l'immeuble qui foutent la merde, pardonnez moi l'expression, et en plus, se rajoutent des manouches que ces jeunes font entrer dans l'immeuble – ces jeunes de l'immeuble vous les connaissez ? – Pas vraiment, ils habitent entre le 3 et le 6<sup>e</sup> étage – Comment vous le savez ? – Par les cellules photoélectriques des ascenseurs qui indiquent les étages où ils s'arrêtent<sup>708</sup> », m'explique Samuel, 36 ans, locataire de la même tour que Béatrice à Saint François

---

<sup>707</sup> Cf. annexe 161.

<sup>708</sup> Cf. annexe 162.

depuis 5 ans, confirmant le climat de suspicion pouvant s'installer dans ces unités de voisinage, tordant le coup aux idées reçues relatives aux formes de socialités vertueuses s'y exerçant. « *Au point de vue de l'immeuble, faut pas se plaindre par rapport à d'autres endroits, ça c'est sûr, mais enfin on a affaire à certaines personnes que c'est pas drôle, c'est sûr, mais on arrive à les maîtriser -Par vous-même ou avec le gardien ?- Ah beh on s'entend avec le gardien de toute façon, je lui dit que si il ne fait pas le nécessaire de son côté... - Vous vous le faites du vôtre avec la SEMIVIT c'est ça ? - Voilà !<sup>709</sup>* ». C'est en s'investissant d'une mission policière légitime, se substituant à celle du gardien, que certains locataires s'approprient leur immeuble, cherchent à orienter la sociabilité de leur espace de vie en se présentant comme modèle, en se rendant incontournable. À l'affût de toute déviance d'usage, les locataires ayant de l'ancienneté dans les lieux et en mal de sociabilité comme certains retraités, sont particulièrement attachés à cette forme de contrôle et d'espionnage de l'Autre, frôlant dans d'autres situations, on le verra, la violation de la vie privée.

Le fait est, ainsi, qu'à l'individualisme de certains répond l'individualisme des autres, à l'incivilité caractérisée des uns dans l'espace commun renvoie le contrôle privatif des autres sur ce même espace. Cela en dit long donc sur la manière dont, dans l'immeuble, chacun tient son rôle, chacun garde sa place, cherche à se tenir à l'écart de l'autre sans jamais pouvoir vraiment y parvenir, sans jamais devoir supporter le poids de la présence de l'autre...

## **Conclusion**

### *Assemblages et dissensions relationnelles :*

#### *De l'ouverture à la fermeture radicales du résident dans ses rapports de voisinage.*

Cette argumentation qui peut sembler à charge mérite d'être approfondie. En effet, si nous avons souhaité construire notre analyse sur ce qui délite la socialité des unités de voisinage sans tomber ni dans un discours alarmiste ni au contraire dans un discours enjoliveur, il me faut malgré tout, dans la démarche d'objectivation qui est à la mienne, appréhender les formes « extrêmes » de rapports à l'autre s'exerçant au sein de ces immeubles.

---

<sup>709</sup> Pierrette, retraitée, locataire à Louis Pergaud depuis 1989 (annexe 160).



« Des jeunes mettent du bazar (...), surtout un jeune à côté (...) il y a aussi les petits négrillons du deuxième, ils sont un peu bruyants mais bon, ce sont des gamins. Concernant les beurs, il faut être tolérant, mais il ne faudrait pas que ce soit que dans un sens (...) Il y a une bonne entente, on a des amis, Mr et Mme C, Mme G, ce sont des bonnes relations, on est du même âge, ils sont là depuis longtemps, on se fait des apéritifs mais on est loin d'être tout le temps les uns chez les autres », me dit Geneviève, 61 ans, locataire à la Bergeonnerie depuis 1968 lors de ma visite, résumant à elle seule les formes de relations interpersonnelles antinomiques observables dans ces immeubles : l'amitié et le rejet. Echanges extimes recherchés avec les uns, forme de sociabilité fondée sur des affinités partagées avec ses voisins, ses semblables, qui partagent certains de ses traits identitaires, rapport à l'autre reconnu, respecté, que l'emploi d'un vocabulaire de déférence à leur égard traduit. Rejet des autres, différents, vis-à-vis desquels Geneviève se sent supérieure parce que plus âgée et surtout d'origine française, étrangers de son identité qui font l'objet d'une partition hiérarchique, être jeune, ou d'origine africaine ou pire, arabe, autant de qualités incompatibles avec quelconque respect de sa part. Racisme profond et actualisé donc, qui s'inscrit lexicalement dans l'utilisation d'un vocabulaire propre aux générations françaises ayant connu le colonialisme et aussi dans celui que les français d'origine maghrébine de la seconde génération utilisent eux-mêmes non pour affirmer leur différence ethnique mais pour s'identifier comme population à la citoyenneté contestée ! Si l'individualisme concourt très largement à repousser les individus dans les retranchements de leur sphère intime et privée, les rapports communautaires et communautaristes existent aussi dans les unités de voisinage de la S.E.M.I.V.I.T., à ceci près que ces derniers ne s'élaborent pas systématiquement à partir des groupes auxquels on pense couramment, à savoir les jeunes et/ou les membres appartenant à des communautés issues de l'immigration ! Les personnes âgées, si inoffensives soient elles, peuvent aussi se montrer collectivement particulièrement revendicatives...d'autant qu'elles en ont le temps ! On y reviendra dans la dernière partie de ce chapitre.

Ainsi, en dépit des rapports de connexité dominants auxquels renvoient des échanges interpersonnels réduits à des « bonjour au revoir » polis mais malgré tout déjà souvent contraints en tant qu'ils demandent aux individus de se soustraire aux conventions d'usages, il n'est pas rare que les relations de voisinage soient à la fois plus poussées mais également beaucoup moins « humaines ».

« Je suis bien avoisinée, j'entretiens avec certains de vraies relations amicales dans cette cage d'escalier, c'est toujours aussi sympathique<sup>710</sup> », « Ici, j'ai une amie, je vais voir ma voisine aussi, il y a une bonne entente, les gens sont plus âgés, plus discrets qu'à Saint François où on était avant avec mon frère, il y avait plus de jeunes, on faisait des repas entre nous, c'était sympa aussi<sup>711</sup> », qu'ils soient jeunes ou plus âgés, les locataires trouvent dans les immeubles certains individus avec lesquels ils peuvent se nouer d'amitié, avec lesquels ils partagent des affinités. Si conformément aux logiques néotribales, les locataires ont tendance à se retrouver entre individus liés à une distinction identitaire commune, jeunes entre jeunes, personnes âgées entre personnes âgées voire fondée sur des bases d'identification communautaire plus restrictives, « Je croise quelques voisins des fois, mais ici, vraiment, on a qu'un couple d'amis, ils sont comme nous d'origine marocaine<sup>712</sup> », en même temps les rapports transversaux, dépassant les clivages socio-culturels existent également. Ils permettent de relativiser ainsi les diagnostics pessimistes relatifs aux conflits intergénérationnels ou interethniques, bien au contraire, même si encore une fois, ils sont minoritaires. « Les gens sont raisonnables, à Noël, c'était calme et j'étais toute seule, il n'y avait pas un bruit. Y'a des p'tites mamies formidables, je les aide à monter leurs courses, y'a pas de grandes familles ici, y'a des p'tits jeunes formidables, un p'tit marocain qui m'aide à monter mes courses, mais j'vous dis, les étudiants, ils sont pas là tout le temps » me dit Yvonne, 65 ans pour qui la vie sociale dépend en partie de la présence des jeunes dans l'immeuble, sans qui elle se sent trop isolée. De la même manière, dépassant même le simple registre des rapports courtois, Marie Alice, 73 ans, locataire dans le même immeuble que la précédente, entretient avec sa jeune voisine et les jeunes de l'immeuble dans leur ensemble, un rapport « filial », la jeunesse et l'agitation qu'elle apporte créant autour d'elle une ressource physique et sensorielle protectrice, une présence matérielle et immatérielle sans laquelle elle s'enfermerait à l'intérieur de sa solitude et d'elle-même : « J'ai une jeune voisine qui m'donne un coup de main si nécessaire, elle me protège, elle m'a conseillé de ne jamais ouvrir la porte quand elle n'est pas chez elle, j'me suis habituée au bruit courant dans la semaine, le week-end, c'est tranquille, je me crois toute seule, ça fait drôle, je n'aime pas ça ». Inversement, « Ici, les gens ne restent pas longtemps, à part les personnes âgées, donc je n'ai de

<sup>710</sup> Germaine, 66 ans, locataire avec son mari d'un appartement aux Fontaines depuis 1982.

<sup>711</sup> Jeanne, 24 ans, locataire à Paul Painlevé depuis 1 an et demi.

<sup>712</sup> Marie, locataire avec Ahmed son mari, d'un appartement à la Bergeonnerie depuis 1995.

*contacts qu'avec elles* » me dit Lucile, 36 ans, locataire à Saint François, pour qui ce sont les personnes âgées de l'immeuble qui lui permettent d'inscrire son existence sociale dans l'immeuble, qui lui permettent de se construire socialement.

À côté de cela, comme on l'a déjà pressenti jusque là, les immeubles sont non seulement des espaces d'évitement de l'autre, mais aussi des espaces de rejet de l'autre, de l'autre en tant qu'il diffère de soi. S'il existe de fortes cassures sociales à l'échelle des grands ensembles, il en existe aussi à l'intérieur des immeubles, « *Depuis que les porches ont été transformés en hall d'entrée, comme ils n'ont pas été bouchés jusqu'aux extrémités, les jeunes occupent ces renforcements, ils sont à l'abri. (...) Des jeunes, j'sais pas, entre 18 et 25 ans, ils crachent contre les baies, ils laissent des mégots, y'a eu des vols de vélos. Avant il n'y avait pas ce genre de trucs si vous voulez, c'est comme les chiens, avant y'en avait moins* », au delà du fait que Jean Paul, locataire aux Rives du Cher depuis 1981, confirme ici l'idée selon laquelle, les parties communes et en particulier les halls, en tant que directement ouverts sur l'espace public mais toujours déjà aussi à l'abri de celui-ci constitue un espace privilégié de pratiques inciviles, ce retraité, à travers ses dires, généralise l'idée discriminante selon laquelle les jeunes tendent à devenir des êtres aussi irraisonnables que peuvent l'être des « chiens ». « *Bon, y'a eu des bandes de voyous, y'a un peu de trafic de drogue mais bon à partir du moment où Mr Royer a détruit les ghettos de La Riche et de Joué, il a réparti la population maghrébine sur l'ensemble des quartiers. Je n'ai rien contre mais beaucoup ne font rien et c'est eux qu'on voit trafiquer* » me lâche Henri, 72 ans, médecin de l'armée à la retraite. Opinion on ne peut plus conforme aux stéréotypes faisant les choux gras des partis politiques nationalistes et fascistes, aux adeptes de l'action publique centrée de manière univoque sur la sécurité. On ne peut s'empêcher de supposer que de telles affirmations racistes trouvent leur origine dans la propension qu'ont les individus à chercher des responsabilités extérieures généralisantes à leur propres maux. Le fait est qu'Henri et son épouse auraient souhaité passer leur retraite à Rennes, mais les études de leurs filles ne leur ont pas permis d'épargner, ils sont immobilisés là alors qu'ils aspireraient à demeurer ailleurs, à Rennes en l'occurrence... ! Il est plus aimable pour l'ego de se dégager de sa responsabilité quant au fait qu'il est mal là où il habite, en rejetant donc la faute entièrement sur l'autre, que de s'avouer qu'il est personnellement impliqué dans cette affaire. « *Y'a évidemment des problèmes, y'en a pas de trop, c'est par période (...) en plus ce sont des arabes, je précise, moi je suis raciste, moi je vous le dis tout de suite, mais le pire c'est que ce sont des arabes qui ne sont pas d'ici, ils*

*viennent d'ailleurs*<sup>713</sup>», me lâche Maurice, 72 ans, locataire aux Rives du Cher depuis 27 ans, confirmant notre thèse selon laquelle les problèmes que l'ego ressent et dans lesquels il s'enferme ont tendance à être entourés d'un surcroît, extérieur à l'origine réelle de la peine, et dont la faute a tendance à être imputée à l'autre et à l'extérieur : les arabes c'est une chose, mais les arabes étrangers à l'espace auquel je suis lié et qui m'identifie socialement depuis près de 30 ans, c'en est une autre !

### **C) La perméabilité des parois des logements des ensembles modernes : quand le dehors et l'autre s'immiscent au dedans, quand le dedans et l'ego débordent au dehors.**

#### **1) Par delà mes fenêtres, le monde extérieur ! : l'équilibre d'une ouverture conditionnant l'habitabilité du logement et partant l'épanouissement du Moi en son logement.**

##### **a) S'ouvrir au monde sensible depuis son logement : le bien fondé des préceptes hygiénistes et philanthropiques du Mouvement International d'Art Moderne, initiateur de la conception des Grands Ensembles d'habitation.**

- *Voir au dehors, avoir de l'horizon ! L'extraversion sensible du Moi en son logement comme condition de son bien être au monde.*

La verticalité des habitations modernes, leur emprise foncière, leur structure architectonique simple fondée sur l'utilisation systématique du mur rideau correspondent dans l'idéologie urbanistique et architecturale Moderne à l'accomplissement radical des fondements hygiénistes et philanthropiques des théories urbaines du XIX<sup>e</sup> siècle, ayant pour objectif la circulation de l'air et de la lumière entre les habitations et à l'intérieur des habitations, afin de rompre avec le mode traditionnel

---

<sup>713</sup> Cf. annexe 158.

de faire la ville. À l'hyper densité, l'obscurité et l'insalubrité des rues des « vieux centres » malsains, pleins de miasmes et de pratiques douteuses devait s'opposer la ville moderne, aux larges axes de circulation, aux habitations ouvertes à la lumière, à l'air pur et aux mœurs policés.

✓ *Loger en hauteur ou comment prendre de la hauteur sur les choses du monde...*

Si, on l'a évoqué, réside dans cette doctrine urbanistique, un certain nombre d'éléments condamnables, et en premier lieu, l'interspatialité espace privé espace public, en revanche, l'ouverture de ces logements sur le monde extérieur constitue une condition de l'habitabilité du logement fondamentalement reconnue. Si l'espace privé doit être un espace de repli, une coquille de protection, celle-ci ne doit pas être totalement hermétique, ne doit pas enfermer le Moi. « *Ce qu'il y a de mieux, c'est le Cher, l'appartement est exposé plein sud, la vue est dégagée, c'est très agréable, c'était mieux quand il n'y avait rien sur la plaine des deux lions mais en ville, ça reste exceptionnel comme horizon* » (Victoire, locataire aux Rives du Cher), « *Je ne projète pas de partir, non (...) ici j'ai de l'horizon* » (Denise, locataire à Saint François) loger en hauteur pour ces locataires des Rives du Cher et de Saint François, leur permet de prendre de la hauteur sur les choses du monde, de prendre de la hauteur sur leur propre existence au monde...En voyant au loin depuis son chez soi, le Moi se projète dans le monde réel, un monde où il n'est pas seul, un univers biophysique et sociétal dont il est un acteur au même titre que tout ce qui s'offre à son regard et à ses sens...Il y a ainsi dans la verticalité des unités d'habitation modernes un potentiel d'ouverture du moi au monde et à l'autre, une opportunité de projection de l'ego sur ce qui l'entoure qui limite son introversion, qui l'empêche de se centrer sur son intériorité et de s'enfermer dans son espace narcissique, qui lui permet de se propulser au delà son logement, au delà son présent, dans l'avenir.

✓ *De la lumière pour ensoleiller l'existence*

« *Ici, mon appartement est ensoleillé toute la journée, c'est ce que je recherche* » (Patricia, locataire à Saint François). « *Je me sens bien, c'est bien, ç'est lumineux, y'a*

*du soleil tout le temps* » (Jeanne, locataire à Paul Painlevé). L'héliothérapie est aujourd'hui reconnue pour soigner les psychopathologies dans les contrées où le soleil se fait rare, où les saisons hivernales se font plus longues... La hauteur et les murs rideaux percés de surfaces vitrées des habitations modernes sont particulièrement efficaces pour laisser la lumière et le soleil pénétrer dans les logements, pour éclairer et réchauffer les corps, les cœurs et les âmes des hommes. Il y a dans cet élément biophysique et déjà mystique qu'est la lumière, une ressource essentielle à l'habitabilité du logement. Un espace lumineux et clair garantit au regard de poindre loin, repousse les parois immatérielles que l'obscurité fait peser autour de son corps et de ses mouvements. La lumière élargit le champ des possibles et fait gagner en liberté. La luminosité du jour donne son rythme à l'existence synchronique, elle impose sa temporalité naturelle sur laquelle se calquent les temporalités sociales, elle donne l'énergie pour affronter la vie, au contraire de la nuit ou de l'obscurité qui écrasent l'existence en donnant le ton de l'assoupissement et de l'endormissement. Il y a dans l'exposition des habitations et leur densité au sol, un élément décisif de leur habitabilité, peu compatible avec l'enjeu spéculatif de l'occupation foncière dans les espaces urbains.

✓ *Une échappée du Moi dans la nature*

De la même manière que la lumière impose son rythme, la végétation impose le sien. Dans l'accélération ressentie du temps présent, le goût des gens pour le vert permet à l'individu contemporain d'ajuster son temps vécu quotidien au temps plus lent de la nature. Dans l'atmosphère minérale de l'espace urbain, le paysagement végétal replace l'existence dans son environnement biophysique. La présence d'espaces verts ou d'objets de nature dans l'espace immédiat des ensembles de la S.E.M.I.V.I.T. constituait, on l'a vu, un élément décisif de leur qualification positive. Corrélatrice de la fonction récréative prévalant à la conception de ces ensembles résidentiels par les architectes et urbanistes du Mouvement Moderne, ces espaces naturalisés, la perception et l'accessibilité de cette naturalité depuis le logement est donc une ressource productrice d'habitabilité. À ce titre, dans ce type d'habitations collectives, le balcon se substitue à beaucoup d'égard au jardin, comme espace privatif où l'individu, lui-même, peut s'échapper à cet art jardinatoire salutaire, « *Je suis contente d'être là, j'ai mis des fleurs à mon balcon, je suis bien* » (Bernadette, locataire à Paul Painlevé). Pièce à vivre

aujourd'hui indissociable de l'appartement, la terrasse ou le balcon constitue un espace habitable essentiel voire indispensable pour les urbains.

✓ *Des couleurs pour égayer le quotidien, pour rehausser l'apparence de son être.*

La sensibilité des individus à la qualité du paysage qui s'offre à eux depuis leur logement est profonde. La « vue », expression synthétisant l'ensemble des ressources pourvoyeuses d'une ouverture de l'habitant sur l'ailleurs et l'au delà son logement n'est pas étrangère non plus aux couleurs qui lui sont données à voir, selon leur connotation et selon leur réceptivité à la lumière. « Ici, c'est moins bétonné qu'aux Fontaines, les couleurs sont plus claires, surtout à la période à laquelle on arrive, c'est plus lumineux et du coup, dans les apparts c'est plus clair » (Michel et Nadine, locataires à la Bergeonnerie), « Ce qu'il faudrait refaire, c'est l'aspect extérieur des immeubles, on y est sensible, c'est déjà pas joli, alors maintenant c'est vieillot, décrépit, ça cloche dans le paysage » (Noémie et Stéphane, locataires à Saint François). Si ce qui est donné à la perception physique et sensorielle de l'habitant en son logement est si décisive, c'est non seulement parce que cela participe de son épanouissement personnel, mais que l'ambiance de l'environnement immédiat dans lequel il demeure est performative. La présence d'arbres, de fleurs au balcon, les matériaux utilisés, leurs couleurs, la luminosité, sont des opérateurs, loin d'être anodins, dans une société où les objets sont connotés, dans une société où on identifie socialement les gens à partir de l'espace où ils sont domiciliés, ce n'est pas de la superficialité, un détail innocent que de tenir compte de ces opérateurs d'identité !

• *Des ensembles, des immeubles et des logements au potentiel inégal.*

Si, comme nous l'avons abordé à la fin du chapitre précédent, la position des ensembles de la S.E.M.I.V.I.T. dans l'espace urbain tourangeau, est centrale, y compris vis-à-vis des parcs, des jardins et des objets de nature en particulier fluviale, comme le Cher, et, si, les choix locaux de leurs implantations foncières témoignent d'une certaine

volonté de respecter les préceptes urbanistiques du Mouvement International d'Art Moderne à l'égard de l'ambiance architecturale et urbaine dans laquelle les unités d'habitation devaient s'inscrire, en revanche, tous les ensembles et au sein de ces derniers, tous les immeubles, et au sein de ceux-ci, tous les logements ne disposent pas du même potentiel d'ouverture à un horizon sensiblement qualifié. Si loger dans les étages supérieurs d'une tour d'un de ces ensembles garantit à ses occupants une ouverture sur l'horizon indiscutable, en même temps, selon leur orientation, selon le volume de vide séparant cette habitation de celle d'en face, le champ de perceptions, la luminosité ne sera pas la même selon que l'on est aux Rives du Cher, à Saint François, ou aux Fontaines c'est une chose, ils ne seront pas les mêmes non plus selon qu'on est logé dans un appartement des Rives du Cher exposé au sud, ouvert sur le Cher, sa plaine et son coteau ou au Nord, sur le Boulevard W. Churchill et les lignes de chemin de fer...Au regard des éléments de qualification sensible énumérés plus avant, il est donc important de convenir des inégalités de potentiel d'ouverture au monde sensible de ces ensembles, de leurs immeubles et de leurs logements. Habiter au rez-de-chaussée d'une tour ou d'une barre dans un ensemble très dense, dans lequel domine des couleurs froides comme aux Fontaines ou à Saint François n'est donc aucunement comparable avec l'habiter en haut de la tour Paul Painlevé, ou de l'habiter en bas d'un immeuble dans un ensemble aéré, aux couleurs plus lumineuses, comme à la Bergeonnerie. Il existe donc au sein de chaque ensemble et de chaque immeuble, des logements au potentiel différent quant à cet enjeu d'ouverture au dehors sensible, tant et si bien finalement qu'il est difficile de se fier simplement aux représentations extérieures selon lesquelles par exemple, les Rives du Cher ou la Bergeonnerie, de part leur environnement paysager seraient mieux habitables... !

- *Se tenir à l'écoute des requêtes des locataires en la matière ?*

Compte tenu de cet enjeu de l'ouverture du Moi aux ressources sensibles accessibles depuis son logement, il apparaîtrait légitime que les bailleurs prennent en considération les aspirations de leurs locataires en préalable des opérations de réhabilitation ou de requalification des ensembles à mener. Effet de l'affirmation du Moi, pour qui le logement est une base existentielle stratégique, l'expression de



l'opinion individuelle du locataire auprès du bailleur portant sur ce qui améliorerait l'habitabilité de son logement s'intensifie. « *Ce qui est dommage, c'est la vue sur les lignes SNCF et les entrepôts artisanaux, ce qui serait bien, c'est un écran de verdure perpétuel, des sapins qui seraient verts toutes l'année* » (Paul et Madeleine, locataires à Saint François). Témoignant de la sensibilité de l'habitant sur la vue qui s'offre à lui depuis son logement, l'expression de ce regret et son « solutionnement » apparaît justifié, et, à bien des égards, la sphère du débat public l'aurait institué comme « légitime ». La plantation d'arbres serait judicieuse pour que le regard des locataires ne se pose pas à chaque instant sur ces objets industriels. Pourtant, quand bien même un collectif de locataires partagerait cet intérêt et légitimerait ainsi un tel réaménagement, il est difficile pour le bailleur d'engager un tel paysagement dans la mesure où ce n'est pas parce qu'il améliorerait l'existence de tous les locataires concernés par cet horizon mal qualifié aujourd'hui, qu'il satisferait les locataires ultérieurs de ces logements d'une part, et qu'il serait accepté par les habitants des autres immeubles d'autre part. « *Il n'y a plus d'arbres sur le parking, ça se détériore, alors qu'ils contribuent à diminuer la pollution et retiennent les vapeurs d'essence* » (Henri, locataire aux Rives du Cher). La plantation d'arbres aux abords de ces immeubles, l'amélioration qualitative de l'habitabilité supposée des logements qui leur feraient face, œuvre légitime auquel ce locataire associe la grandeur de justification écologique se trouve en effet en porte à faux avec l'enjeu de l'accessibilité des immeubles aux métriques automobiles. L'amélioration du cadre sensible s'oppose autrement à dit à sa qualité fonctionnelle. Planter des arbres au pied de la tour A de Saint François dans laquelle habitent Paul et Madeleine peut leur donner personnellement ainsi qu'aux autres occupants du bâtiment une vue meilleure mais signifie pour l'ensemble de la collectivité résidente la suppression de places de parkings déjà insuffisantes ... ! En outre, sans que l'enjeu politique de la plantation d'arbres se pose comme tel, c'est à dire en tant qu'il confronte des intérêts communs contraires, il s'institue également comme objet de controverse entre ceux qui partagent pourtant un même désir d'ouverture de leur logement au monde sensible. Pour preuve, ces appels quotidiens reçus au siège de la S.E.M.I.V.I.T. au cours des mois printaniers durant lesquels s'effectuent les gros travaux d'entretien annuel des espaces verts par des locataires mécontents que les arbres soient taillés et par des locataires mécontents qu'on ne les taille pas.

Les gens sont sensibles à la naturalité à condition qu'ils n'en retirent aucun désagrément. J'aspire à voir des arbres depuis mon chez-moi mais je ne veux pas les

avoir trop près de chez moi parce qu'ils assombrissent mon appartement... ! Un même désir d'ouverture du logement au monde sensible suppose aussi, en interagissant directement avec l'espace où je demeure, des intérêts se contredisant entre eux... Difficile dans ce contexte pour les bailleurs de s'y retrouver, d'envisager agir sur l'ambiance de ces espaces en ménageant les susceptibilités de chacun, d'autant que ces individualités vont et viennent d'une part, d'autant que l'incertitude pesant sur l'avenir de ces espaces contrevient au consentement d'investissements conséquents et à la conception de projets audacieux en terme de création architecturale et paysagère d'autre part. Dans ce contexte, on pare au plus urgent, on tâche d'entretenir le patrimoine plutôt que de le transformer... !

### **b) Voir au dehors, une vie sociale par procuration !**

Au delà du rôle des fenêtres pour ce qui relève de l'extraversion sensible de l'individu depuis son logement, c'est également l'extraversion sociale de l'individu qui est en jeu dans cette ouverture au dehors. En effet au delà de la pénétration à l'intérieur du logement de la lumière, de l'air, de la nature que médiatise la fenêtre, c'est la pénétration au dedans de la vie des autres, des choses de la société qui se réalise également dans l'acte perceptif et cognitif que constitue le fait de regarder par la fenêtre. Il permet à l'être de s'évader au dehors. Si la fenêtre permet à l'habitant de communiquer avec l'autre depuis son logement sans avoir à être auprès de lui, elle lui permet aussi d'entrer en contact avec la réalité extérieure, d'avoir une emprise sur l'au delà soi sans que matériellement rien ne se passe. Extériorisation de l'intériorité, intériorisation de l'extériorité, la fenêtre est un élément de construction fondamental du point de vue de l'habiter, et pas seulement du point de vue de sa salubrité. « *On est exposés plein sud, ça c'est une bonne chose et puis ce qu'on aime bien, c'est les distractions du parking* » (René et Marcelle, locataires à Louis Pergaud), « *J'aime bien regarder dehors à l'heure de la sortie d'école, ça me fait de l'animation* » (Brigitte, locataire aux Fontaines). Ce à quoi renvoient ces énoncés, c'est effectivement le fait que pour les habitants, la fenêtre est un outil indispensable à la socialisation du Moi, qui plus est pour les habitants, comme René et Marcelle, vieillissants, en passe de devenir impotents, et dont les enfants parisiens ne se soucient guère. Isolés socialement, la fenêtre est ce qui leur permet de se confronter avec la réalité dont ils sont par la force

des choses, d'une manière ou d'une autres, exclus. Entendre les enfants jouer, les adultes parler, voir comment les autres sont habillés, qui parle avec qui, qui fait quoi ! Autant de perceptions qui permettent à l'habitant de communiquer immatériellement avec le monde et qui permet toujours déjà au Moi d'investir le dehors de manière intrusive, au Moi de déborder au delà l'espace et les usages qui le regardent légitimement. « *Vous avez vu, autour des arbres et arbustes, les parterres ne sont pas bêchés, c'est pas normal, par contre, regardez les caniveaux, le cantonnier, il est extraordinaire, je le vois tous les jours, il arrache même les mauvaises herbes, un jour, j'ai appelé la mairie pour leur dire que cet ouvrier était formidable, après tout c'est tellement rare !* » (Gaston, locataire à la Bergeonnerie), « *Une chose que je me permets de faire, parce que y'a eu un gosse qui a failli s'abîmer l'œil, on a des arbustes qui piquent là. Ecoutez ils sont à cinq, y'en a deux qui travaillent et trois qui regardent. C'est comme ça que ça se passe. Le directeur est assis là-bas dans son bureau au bout de l'avenue, et bien j'ai dit, « si vous ne le dites pas à votre supérieur, c'est moi qui vais y aller !* ». Monsieur C (le gardien) a dit qu'il avait déjà demandé à ce qu'on les coupe. Et bien, moi aussi, on va voir qu'est ce qui gagne ? Même pas deux heures après, ils étaient en train de le faire. C'est une honte, ils sont là à rien foutre. Y'a des choses à respecter, on paie nos impôts, c'est vite fait. Ils discutent. Je leur ai dit « vous discuterez un petit peu moins ou discutez en travaillant, voilà ! Moi j'ai fait du gardiennage à Paris, pendant les vacances, pour pouvoir élever mes enfants, je ne prenais pas de vacances hein, et bien, j'aime mieux vous dire que j'avais le droit de mettre des P.V., et croyez moi, y'avait un respect » (Pierrette, locataire à Louis Pergaud, annexe 160). La fenêtre est donc aussi cette ouverture au dehors par l'intermédiaire de laquelle, les habitants peuvent s'immiscer dans la vie des gens, par le biais de laquelle le Moi déborde dans l'espace public. Instrument privilégié du contrôle, le logement par ses fenêtres devient une tour de guet pour les locataires dont la curiosité devient malade et proportionnelle à leur ennui et à leur désocialisation. À l'affût de toute chose s'opérant dans l'espace immédiat de leur vie, le contrôle privatif que ces locataires (retraités et célibataires) opèrent dans l'espace commun et l'espace public est une occupation telle que les individus s'adonnant à ce type de pratiques se convainquent eux-mêmes de jouer un rôle social légitime, de remplir une mission civique complémentaire à celle des institutions, voire se substituant à celle du gardien. Symptomatique de la privatisation de l'espace commun, ici public, que ces anciens locataires mettent en œuvre depuis le centre de pouvoir qui monopolise leur existence, voir au dehors leur permet de défendre

un territoire qui ne leur appartient pas, de protéger les limites et le contenu de leur habitat mental de toute présence ou usage le menaçant.

**c) Demeurer à l'abri du dehors, s'isoler du monde : la déficience technique des grands ensembles d'habitation.**

L'ouverture au dehors de l'être depuis l'espace où il demeure, depuis le centre qui initie ses mouvements quotidiens centrifuges et centripètes et son corrélatif dialogique la pénétration de l'air, de la lumière, des cris des enfants, des gazouillis des oiseaux, du parfum des arbres en fleur, à son pendant, la nécessité pour l'homme d'être là où il se replie du monde, là où il se régénère, là où il aspire à se retrouver avec lui-même et les siens, à l'abri du froid, de la pluie, du bruit des voitures et de l'odeur nauséabonde des gaz d'échappements. Les parois extérieures du logement se doivent de répondre à cet équilibre délicat de l'ouverture au dehors et de la fermeture au dedans. Or, on l'a abordé dans la deuxième partie de notre thèse, le contexte historique d'urgence à l'origine duquel les grands ensembles d'habitation ont été édifiés et le principe architectural de la « machine à habiter » qui sous-tendait la conception de ces derniers ont participé de la mise en œuvre d'une filière de production immobilière rigide ayant donné naissance à des bâtiments normalisés et standardisés à l'extrême : l'objectif politique, un maximum de logement le plus rapidement possible, la doctrine fonctionnaliste, faire de l'habitat en série et le souci économique, la rentabilité, ont donc servi l'édification d'habitations homogènes du point de vue de leurs formes, utilisant des matériaux peu prompts à supporter le temps. De cette réalité résulte donc une caractéristique intrinsèque à l'habitabilité des logements des grands ensembles, une perméabilité trop grande au dehors !

Au delà de la densité des habitations et de leur proximité les unes par rapport aux autres, qui en ville, du fait du vis-à-vis, ne permet pas de voir sans être vu et de s'adonner avec insouciance à un usage intime de son logement pouvant donner lieu à une crainte paranoïaque de la perversité de son prochain, « *Ce qu'il y a c'est que les voisins peuvent voir chez vous, c'est pas que les gens regardent toujours mais vous savez, y'a des fois ou vous voudriez être bien tranquille, on peut pas se mettre en bikini ou autres, on peut rien faire aux fenêtres, c'est l'inconvénient de ces logements* » (Janine, 58 ans, locataire à Louis Pergaud, annexe 144) ; la singularité des appartements

de ces ensembles se situe dans le fait que ces parois, murs et fenêtres sont perméables au dehors.

- *Des parois extérieures perméables aux menaces de l'univers physique et urbain.*

*« C'est très humide ! Moi je suis au dessus d'un garage et c'est quand même très humide, c'est froid aussi, j'ai beau refaire les papiers tous les deux ans à mes frais, tout se décolle, j'en ai un peu marre faut dire (...) Enfin, vous savez, c'est comme tous les H.L.M. Moi j'appelle ça des H.L.M. parce que bon, la route est très bruyante, c'est vraiment plein de bruits quand même » (Janine, locataire à Louis Pergaud, annexe 144), « Ca se dégrade depuis le début, au niveau du logement, il y a des infiltrations, des fissures, de l'humidité dans les menuiseries, l'eau pénètre dans les appartements ( ...) (Denise, locataire à Saint François), « Quand la pluie est battante, on a de l'eau jusque sous le tapis » (Henri, locataire aux Rives du Cher ), « Aux Fontaines, y'avait pas de coursives, donc il faisait moins froid et je crois que les matériaux étaient aussi de meilleure qualité » (Stéphanie, locataire à Louis Pergaud), « Vous savez ça devient un gruyère ici, tout tombe en ruine, c'est bruyant, on sent pas mal le froid, quand le vent souffle fort, c'est tout juste si on peut s'entendre » (Michèle, locataire à Saint François, annexe 149), « Les volets ne sont pas hermétiques, ils laissent passer le vent, y' a des courants d'air, ça siffle mais surtout ça fait rentrer le froid » (Alban, locataire aux Fontaines), « Il y a des problèmes d'isolation, le vent siffle pas mal, il fait froid près des fenêtres, la pluie passe à travers les menuiseries » (Noémie et Stéphane, locataires à Saint François), « Dans l'appartement, il y a des infiltrations, au niveau des menuiseries (...), quand il pleut, je suis obligée de fermer les volets » ( Béatrice, locataire à Saint François), « Ici, il fait froid l'hiver côté nord et les fenêtres ferment vraiment mal » (Isabelle locataire au Grand Sapaillé), « C'est l'extérieur qui ne va pas, y'aurait besoin d'un ravalement de façade et de changer les menuiseries, faut espérer que ça vienne » (Samuel, locataire à Saint François, annexe 162), « Il n'y a que l'isolation des fenêtres à revoir, y'a des infiltrations, l'hiver on sent le froid » (Catherine, locataire aux Fontaines, annexe 147), « J'ai eu quelques problèmes de chauffage et d'infiltrations autour des portes fenêtres, mais bon... ! » (Jeanne, locataire aux Rives du Cher, annexe 146), « Y'a les fenêtres qui fuient et ça coule jusque sous le canapé parce que les sols*

*ne sont même pas à niveau » (Frédérique, locataire aux Rives du Cher), « Le balcon se fissure, le mien et les autres, ça me fait un peu peur, personne d'autre ne vous en a parlé ? » (Nathalie, locataire à Paul Painlevé), « Y'a des détériorations, au niveau des murs extérieurs, des fenêtres, les bruits du train, surtout à cet étage et ceux des camions au niveau du rond point c'est embêtant mais bon » (Lucile, locataire à Saint François), « Le bruit des mobylettes, c'est ce qu'il y a de pire » (Michel et Nadine, locataires à la Bergeonnerie), « Les points négatifs c'est l'inconvénient de l'humidité et du froid, en moins d'un an le haut des murs a noirci, et puis l'été y'a les bruits de la route » (Annie, locataire à Louis Pergaud), « Les accidents sont fréquents ici avenue de l'Europe, au niveau du rond point et c'est vrai que la circulation est plus dense à l'heure de la fermeture du Auchan, y'a plus de bruits » (Karine, locataire à Europe), « Je suis à la sortie du carrefour, alors il y a du bruit mais bon » (Lilian, locataire à Europe), « L'été, quand les fenêtres sont ouvertes, y'a les vapeurs d'essence à cause de la station service et avec les bruits de mobylette dans la journée, c'est difficile de dormir ou d'écouter la télévision » (Abdel, locataire à Saint François).*

L'hermétisme insuffisant des parois extérieures des logements de la S.E.M.I.V.I.T. transparaît ici à travers l'expression de qualifications négatives et dépréciatives concernant l'isolation thermique et phonique des logements. Remettant en cause la fonction de refuge du logement, espace où l'être aspire à se poser à distance du monde extérieur et des autres pour se régénérer, en vue du repos salutaire nécessaire pour affronter la quête de subsistance quotidienne, la faible qualité des matériaux, y compris pour les bâtiments construits en I.L.M., leur vieillissement, contreviennent ainsi à l'acceptabilité de leur habitabilité au regard de cette fonction. Perméable au froid, à l'humidité, aux bruits extérieurs naturels ou urbains, le logement des grands ensembles ne garantit donc pas à ses occupants un isolement satisfaisant de leur être vis-à-vis de l'extérieur. À peine salubres, sains et sûres, cette réalité unanimement invoquée par les locataires, quel que soit l'ensemble dans lequel ils résident, se double de la réalité positionnelle de chaque logement vis-à-vis des objets sociétaux qui l'entourent, une station service, un axe routier, la présence d'un hyper marché...Espaces ouverts aux nuisances physiques et urbaines, les logements des Grands Ensembles n'enferment donc pas suffisamment le Moi et les siens, ne permettent pas à ces derniers de s'adonner aux usages individuels et sociaux, intimes et extimes que cet espace privé stratégique devrait garantir au regard des enjeux existentiels qu'il est censé remplir et en premier lieu le

besoin primaire de pouvoir y dormir. Au delà, la dégradation de cette fonctionnalité basique du logement que constitue son isolation, en tant qu'elle représente pour ses occupants une preuve intangible et visible de la dépréciation de leurs habitations, participe, devant le fait que l'identité actorielle s'y fonde, à leur propre dévalorisation. La qualité technique des habitations qu'ils louent ne les distingue pas socialement des locataires H.L.M. en dépit du fait que les habitations S.E.M.I.V.I.T. n'en sont pas.

- *Des limites extérieures non étanches à l'autre.*

Si les fenêtres médiatisent l'ouverture nécessaire de l'habitant sur l'extérieur, cette ouverture doit pouvoir s'ajuster de telle sorte que tout ne puisse pas s'introduire au dedans, autrement dit, l'ouverture du logement au dehors doit être ajustable... De l'ouverture totale à la fermeture, de l'entrouverture à l'apposition d'un filtre perceptif comme le rideau ou autre store vénitien, l'habitant ajuste l'ouverture de son logement au dehors dépendamment des actes qu'il poursuit à l'intérieur et des normes encadrant ces derniers. Or, au delà du vis-à-vis, qui dans un espace de concentration des habitations comme la ville, met les habitants, via les fenêtres de leurs logements, à la vue du regard de l'autre, la nature collective des habitations ici concernées ainsi que l'accès libre aux espaces communs extérieurs pèsent sur cette stratégie d'ouverture des fenêtres. Si l'habitant contrôle l'acte d'ouverture de son logement sur l'extérieur et adapte dépendamment de ça, la pratique à laquelle il s'adonne dans son logement, en revanche, il ne maîtrise aucunement les usages que les autres locataires font de cette ouverture. Ces situations sont particulièrement prégnantes l'été, quand les normes d'ouverture du logement à la pénétration de la lumière et de l'air mettent les habitants en interrelation. En effet, l'ouverture du logement au dehors peut médiatiser pour certains un acte de socialisation du Moi alors qu'elle ne constitue pour certains qu'une stratégie d'ouverture perceptive et sensorielle sans que l'enjeu du repli communicationnel ne s'efface. « *On n'est pas mal mis à part l'été, les voisins discutent de fenêtre en fenêtre* » me disent René et Marcelle, locataires à Louis Pergaud, pour qui le dehors du parking constituait préalablement une ressource consubstantielle au divertissement de leur Moi mais qui, présentement, crée une gêne à sa quiétude. À travers la coïncidence de fenêtres ouvertes résulte ainsi une interaction subie entre Moi et l'Autre, situation par laquelle l'habitant entre contre son gré en contact avec l'autre,

qu'il s'agisse de ses voisins, de leurs chiens ou des déchets les encombrant. *«Un de mes problèmes à moi, c'est l'urine de chien, je suis au premier étage, eh bien l'été, les odeurs c'est abominable, les chiens font des saletés mais c'est les maîtres qui les tiennent en laisse, ils sont responsables à 100%»* (Yvonne, locataire à Paul Painlevé), *«Y'en a, je reçois sur mon balcon, je récupère des pluches de filtre de sèche linge, y'en a qui peignent leurs chiens ou leurs chats, je ramasse tous les poils, les gens balancent tout par la fenêtre, c'est écœurant, je ramasse du pain, du saucisson, vous pouvez pas vous imaginer, des baguettes entières, le pain, ça coûte cher, moi c'est une chose que je respecte»* (Pierrette, locataire à Louis Pergaud, annexe 160). L'impossibilité pour l'habitant des unités modernes d'habitation de maîtriser ce qui se passe dans l'espace extérieur immédiat de son logement le prive ainsi d'une ouverture privative de son logement sur le dehors.

## **2) De l'impossibilité d'être chez soi, de ne se retrouver qu'entre soi : perméabilité des murs intérieurs des logements et interpénétration des espaces privés.**

L'agencement et la configuration matériels des immeubles modernes participent de la remise en cause des principes de base de la proxémie inférant au logement. Cet énoncé pour le moins radical renvoie ainsi à l'idée que demeurer dans un des logements de ces unités résidentielles est problématique au regard des enjeux que sous-tend l'habitabilité de cet espace existentiel, depuis et vers lequel l'individu subsiste et existe socialement, où se fonde son identité actorielle, dans lequel il peut se tenir à part des autres et vivre son individualité de manière privative. Espace routinier des pratiques domestiques, intimes et extimes, personnelles, familiales et amicales, le logement est un espace de repli privatif, qui se doit d'être ouvert sur le dehors et aux autres mais qui appelle toujours déjà une étanchéité contrôlée vis-à-vis du dehors et des autres. Or, la réalité du logement dans ces bâtiments résidentiels collectifs et locatifs des Trente Glorieuses est fondée sur le fait que ne s'y trouvent pas réunies les conditions fondamentales nécessaires à l'exercice des actes qui au regard de la nature anthropogéographique de l'habitat centre où ils se déploient d'une part et qui dépendamment des normes culturelles qui encadrent ces usages d'autre part, instituent son habitabilité.



Autrement dit, une des dimensions de l'inhabitabilité de ces logements est qu'ils ne garantissent pas à ses occupants un repli de leur être dans un dedans suffisamment étanche pour qu'ils puissent se sentir chez eux.

**a) L'intrusion de l'autre chez soi et du Moi chez l'autre : la promiscuité ou l'absence d'espace de l'intimité.**

Conformément à ce que l'on a évoqué plus avant, le contexte global dans lequel ont été conçus et édifiés les Grands Ensembles d'habitation permet d'appréhender ce qui, aujourd'hui, apparaît comme une négligence profonde à leur égard, à savoir la proximité spatiale des habitants entre eux. En effet, si l'extrême densité de population résidant dans ces immeubles renvoie à la conception architectonique des habitations défendue par le Mouvement International d'Art Moderne, l'application rigide des principes fordistes à la filière de production immobilière induite par le rationalisme du fonctionnalisme et par la crise du logement ont concouru, dans la logique des économies d'échelle, à répondre aux enjeux quantitatifs en plaçant au second plan les enjeux qualitatifs des besoins en logements. Aussi, même si l'arrivée sur le marché des ces logements correspondait en terme d'équipements, de distribution des pièces, de confort à un progrès qualitatif évident, en revanche, les matériaux utilisés pour confectionner les murs, les planchers, les plafonds, c'est à dire pour délimiter physiquement les espaces privatifs des logements ont été quant à eux négligés alors que l'évolution des normes culturelles allait dans le sens opposé, c'est à dire vers une aspiration à la privatisation du chez-soi de plus en plus en marquée.

Il résulte ainsi de cette conjugaison de la densité et de la non étanchéité des parois des logements, une proximité spatiale telle que les coquilles individuelles que constituent ces espaces privés s'interpénètrent constamment entre-elles (« *C'est quand même pas du gros solide, ça été fait sans doute vite, l'installation des pièces ça va mais on entend quand même bien, les enfants ça court toujours, on peut pas les arrêter, les jeunes non plus à faire un petit peu de soirées, bon, je crois que c'est un peu partout mais c'est quand même pas très épais les murs* » Janine, locataire à Louis Pergaud, annexe 144). La thèse que la proximité spatiale engendre la promiscuité sociale trouve là ses fondements. Comment exercer sa dominance sur un espace perméable aux autres, comment avoir une emprise individuelle et intime sur son logement quand le voisin du

dessus, d'à côté ou d'en dessous est toujours là, comment garder avec lui ses distances quand il participe sans le vouloir à ma vie privée et inversement ? De cette impossibilité d'être finalement chez soi, à l'abri de l'autre et de l'inconnu résulte donc une des dimensions de l'inhabitabilité de ces logements, laquelle remet en cause à la fois l'usage premier du logement comme espace de la pause et de la régénération quotidienne (« *On met des boules Quiès pour dormir, y'a pas le choix* » Paul et Madeleine, locataires à Saint François) mais aussi la fonction sociale qui lui est liée comme espace d'individuation du Moi dans son existence intime, individuelle, familiale et sociale (« *On ne peut pas trop inviter d'amis le samedi soir à cause du bruit, ç'est lourd* » Maria, locataire aux Fontaines).

L'impossibilité d'être chez-soi induite par cette perméabilité des parois des logements remet donc non seulement en cause la jouissance privée de ces logements, c'est à dire les normes encadrant certains usages de l'espace domestique, comme le fait de dormir ou de recevoir ses proches mais elle se traduit aussi par le fait que non intentionnellement le Moi participe depuis chez lui à la vie privée des autres. La non étanchéité des parois fait que l'autre projète son intimité sur le Moi de telle sorte que ce dernier exerce spontanément un contrôle sur la vie privée de ses voisins, instituant donc un rapport de familiarité incompatible avec le fait que le logement puisse constituer un espace refuge de la vie privée. « *Bah vous savez, quand on entend les voisins aller aux toilettes ou prendre leur douches à gauche, à droite, au dessus, en dessous, on se sent pas vraiment chez soi, pareil pour le volume des télévisions ou des chaînes hi-fi, mais bon, c'est comme ça* » (Brigitte, locataire aux Fontaines), « *On a une voisine là, qui se met souvent en colère après son amant, mon mari râle mais ils sont courtois, y'a des choses surprenantes vous savez* » (Françoise, locataire au Grand Sapaillé), « *A droite, j'ai un couple bruyant, en fait je passe mon temps à profiter de leurs scènes de ménage* » (Patricia, locataire à Saint François). Le locataire s'immisce ainsi malgré lui, via ses perceptions auditives, dans l'intimité de ses voisins. Cette intrusion de l'individu dans la vie des autres constitue donc une forme de communication sociale complexe. En effet, si les bruits des autres mettent à mal l'éprouvé du confinement et de la tranquillité du Moi en son logement, en même temps, ces nuisances sonores constituent avant tout des perceptions partielles de phénomènes, de pratiques, d'usages que la conscience du récepteur va signifier dépendamment de son monde vécu. Autrement dit, les bruits perçus vont renvoyer à des pratiques plus ou moins acceptables selon l'expérience, les valeurs et les normes de celui qui les perçoit d'une part, et la signification de ces bruits

sera toujours en partie pronostiquée d'autre part dans la mesure où leur interprétation est toujours déjà aussi le produit de l'imagination, la perception de ces phénomènes n'étant que partielle. « *Y'a des bruits auxquels on finit par s'habituer, mais on entend tout, depuis deux ans, avec mon mari on a appelé 5 fois la police pour des scènes de ménage violentes, on entend tout, même des scènes d'amour, on en rigole avec mon mari.* » me déclare Stéphanie, locataire aux Fontaines. La répétition de bruits, comme peuvent en produire des enfants qui jouent, des soirées festives ou des douches qui coulent, parce qu'ils renvoient à des pratiques domestiques normales finissent par être acceptés par cette locataire et son mari. De la même manière, les débats amoureux de leurs voisins, ne sont acceptés que parce qu'ils les convoquent avec amusement dans leur propre existence libidinale et participent d'un fantasme voyeuriste partagé à la différence des scènes de violence conjugale dont ils sont les témoins et qui sont contraires à leurs valeurs. Cette intrusion de l'autre chez soi permet donc au Moi de se projeter dans la vie des autres et de prendre des distances par rapport à sa propre existence, elle est donc une forme de socialisation forcée différemment acceptée selon les individus d'une part, renvoyant à des pratiques différemment acceptées par un même individu d'autre part. D'une manière générale, la faible isolation phonique et les dysfonctionnements acoustiques dans ces unités d'habitation ne garantissent pas à l'individu de se sentir chez-lui, de demeurer avec lui seul et ceux qu'il a choisis. Or, l'acuité de ce débordement de l'espace privé du Moi sur celui des autres ne serait pas ce qu'il est si la densité de logements donc de foyers était moindre. En effet, l'intrusion chez-soi de bruits extérieurs n'émane pas seulement des logements mitoyens au sien, mais de l'ensemble de la collectivité « cohabitante » dont les logements sont perméables entre eux via les réseaux communs, colonnes sanitaires, paliers, cages d'escaliers...lesquels constituent des espaces conducteurs de bruits, contribuant à faire de l'immeuble une boîte de résonance. « *C'est pas insonorisé, les bruits sont permanents, que ce soient les voisins proches qui font du bruit ou pas, on se sait jamais d'où le bruit vient* » (Armand et Marie Paule, locataires au Grand Sapaillé), « *J'en suis arrivée à un point où j'entends plus les bruits du train, ça fait partie des bruits de la nature à la limite, par contre le manque de respect des gens, ça j'avoue que j'ai du mal, dans les bâtiments bas, à la limite, on peut intervenir plus facilement mais dans une tour comme celle là, on se rend pas compte de qui fait du bruit* » (Denise, locataire à Saint François). Le foyer émetteur de bruit n'est donc pas systématiquement identifiable, en particulier dans les tours dans lesquelles l'exaspération des locataires privés de leur espace privatif participe de

manière incongrue à des rapports de voisinage on ne peut plus paradoxaux « *on ne sait jamais d'où le bruit vient alors pour demander le calme, on a droit à des concerts de tambour dans les tuyauteries...* » (Stéphanie, locataire aux Fontaines).

**b) De l'incompatibilité croissante de ces logements avec les dynamiques sociales et modes de vie contemporains.**

Du fait de ce cadre matériel au sein duquel les logements ne sont pas étanches les uns aux autres, un certain nombre de dynamiques et de pratiques sociales contemporaines, toutes corrélatives de l'affirmation du Moi révèlent ces problèmes de cohabitation délicate induite par l'impossibilité pour l'individu de jouir individuellement de son espace privé : impossibilité pour le locataire de vivre à l'intérieur de celui-ci sans risquer de déborder de manière intrusive sur le logement de ses voisins. Ainsi, compte tenu de cette perméabilité des parois des logements, toute pratique s'exerçant à l'intérieur de l'espace privé, en tant qu'elle est susceptible d'être perçue par ses voisins, devrait être marquée par une autogestion des effets contre intuitifs de chacun de ses actes : marcher, remuer un meuble, écouter de la musique, faire sa toilette... autant d'actes anodins qui pourtant dans ce cadre matériel là sont potentiellement gênants pour les voisins. L'appropriation de son logement suppose donc l'intégration de règles de « civilité » remettant donc en cause l'essence même de l'espace privé ! Faire attention au bruit, choisir les heures auxquelles on s'adonne à telle ou telle pratique, bref, autant de règles de conduite difficilement compatible avec ce qu'est l'espace domestique et privé. La diversification des objets (et animaux) domestiques, la multiplication des temporalités sociales, le délitement de la famille et de l'autorité parentale qui se manifestent avec recrudescence depuis un demi siècle ont ainsi des conséquences naturellement dommageables en terme de bruits sur la cohabitation au sein de ces unités de voisinages. « *Je vois, le voisin d'à côté, et bien, lui va travailler, il est tout seul maintenant parce que sa femme est partie, le gamin, le gosse, il en fait du vacarme avec ses copains quand il est tout seul, il ne fait plus rien à l'école m'a dit le père* » (Pierrette, locataire à Louis Pergaud), « *À part les divorcés qui ont des enfants ado qui se retrouvent ici seuls dans la journée, les voisins sont peu bruyants* » (Lucile, locataire à Saint François), « *Y' a des gens qui prennent des bains à une heure du matin, ici, au dessus, vous croyez que c'est normal ?* » (Maurice, locataire

aux Rives du Cher, annexe 158), « *Des personnes dans ce bâtiment possèdent des animaux, des jeunes surtout, et ils les sortent après le film, vers 22h30, 23h00, ils aboient et font leurs besoins n'importe où, on a l'impression d'avoir à subir les contraintes des chiens sans en tirer aucun avantage* » (Yvonne, locataire à Paul Painlevé).

**c) Entrer en contact pour garder ses distances ! Les logiques relationnelles consubstantielles de la promiscuité : de l'évitement au conflit.**

La réalité de l'habitabilité de ces logements est donc liée à la présence constante de l'autre chez soi, à la pénétration de l'intimité de l'autre sur sa propre existence intérieure, à une promiscuité telle qu'elle entrave l'usage légitime de son espace privé. De cette situation résulte donc le fait que sortis de leur logement, et se retrouvant fortuitement dans l'espace commun, les locataires occupant des appartements mitoyens sont loin d'être anonymes l'un vis-à-vis de l'autre, au contraire puisque aucun d'eux ne peut se prémunir d'appréhender l'autre sans envisager ce qu'il sait ou croit savoir de la vie privée de ce dernier, aucun d'eux n'est garanti que l'autre ne le dévisage pas de la même manière. Il y a donc dans ces relations de proximité abusive et de familiarité subie un sol communicationnel propice à la distance sociale. Qu'est ce que l'autre peut penser de moi ? Est ce qu'il sait de moi autant de choses que je sais de lui ? Dois je feindre de me présenter à lui ou d'entrer en contact avec lui comme si je ne savais rien de lui ? Il résulte de cette forme de promiscuité un climat relationnel suspect qui finalement s'avère favorable à l'évitement, on écourte les échanges au maximum de manière à se préserver dans l'espace commun de ce qui ne l'est plus une fois chez-soi ! La domination des rapports de connexité à l'intérieur de ces unités de voisinage trouve là sans aucun doute une origine certaine. Cependant, il y a également dans cet enchevêtrement d'espaces privés mal délimités, une proxémie singulière, mal vécue, en tant qu'elle ne permet pas au résident de faire de son logement son espace charismatique, une situation favorable au conflit interpersonnel. En effet, l'acceptation de l'habitant de ne pouvoir exercer une dominance personnelle sur son logement, de ne pouvoir se distancier de l'autre, de passer outre cette pénétration permanente de bruits extérieurs est loin d'être aisée, qui plus est quand les foyers mitoyens sont composés

d'individus dont les temporalités sociales quotidiennes, les pratiques domestiques, l'ancienneté d'occupation les opposent. Cela permet d'appréhender l'idée que l'institution de la mixité sociale, et en particulier l'association de jeunes et de personnages âgées, dans ces unités de voisinage est finalement un leurre. « *J'en ai ras le bol des voisins du dessous, 5 enfants dont un bébé qui pleure toute la nuit, faut se les farcir, moi j'vous l'dis, je fais exprès de piétiner fort au dessus d'eux, mince, ça va bien hein !* » me lâche Odette, locataire à Louis Pergaud depuis 1978. Occupant seule l'appartement type 5 qui lui avait été attribuée comme mère de famille il y a près de 30 ans, cette femme, veuve et retraitée vit mal la présence constante de cette famille, laquelle, m'avoue Odette, menace de porter plainte contre elle pour harcèlement. On touche là aux effets de cette promiscuité sur le plan relationnel. La concorde et le bon voisinage ne sont pas aisés quand deux foyers aussi différents doivent cohabiter. Odette, vivant seule, ayant un emploi du temps réglé comme du papier à musique, peu d'activités sociales extérieures à son logement, qui du fait de son ancienneté d'occupation se sent ici chez-elle, ne supporte pas cette famille nombreuse, arrivée récemment et qui remet en cause ses propres habitudes et la quiétude de sa vie privée. Elle bouleverse l'équilibre de son quotidien en même temps que toute cette agitation la convoque dans la propre réalité de son existence, à savoir le vieillissement et la solitude. Ainsi, si le fait de piétiner sciemment est sans aucun doute la manifestation de son exaspération vis-à-vis des nuisances de ses voisins, il est aussi un moyen excessif pour elle d'imposer sa présence, d'exprimer socialement son existence. En faisant du bruit, j'existe au moins pour quelqu'un ! D'ailleurs, ma visite chez cette locataire avait du être écourtée tant celle-ci s'était montrée provocante vis-à-vis de moi pour que je reste auprès d'elle le plus longtemps possible. Après m'avoir fait visiter toutes les pièces de son appartement, offert un verre, fait asseoir à côté d'elle sur le canapé de son salon, celle-ci avait insisté longuement pour que j'aille aux toilettes en sa compagnie ! Anecdote surprenante révélant ainsi encore la détresse psychologique et les carences affectives de cette femme en prise avec la solitude, « prête à tout » pour extérioriser l'enfermement de son Moi intérieur. Les rapports conflictuels entre locataires ne sont donc pas rares compte tenu de la situation induite par cette coprésence permanente, contraire à l'essence du logement ; et ces confrontations d'usages de leurs espaces privés respectifs sont difficilement gérables étant donné le statut juridique de ces derniers limitant le champ d'action du bailleur d'une part, étant donné l'état psychique de certains locataires qui limite toute résolution amiable de l'objet déclaré de

la plainte d'autre part. « *Ma voisine, elle est insupportable, elle m'espionne, m'accuse de fumer du hachisch, j'en ai ras le bol, j'ai posé une planche de contre plaqué entre nos balcons mais pfff, vous pouvez pas savoir à quel point c'est invivable !* » Voisine d'une locataire retraitée connue de la S.E.M.I.V.I.T. pour les frasques qu'elle fait subir aux locataires de Claude Bernard, comme jeter des casseroles d'urine par la fenêtre, Suzanne, elle-même âgée et retraitée, qui m'avait déclaré lors de ma visite ses pulsions suicidaires, est ainsi harcelée quotidiennement par cette locataire nuisible. Ce n'est pas tant ici la perméabilité des logements aux bruits que la non étanchéité de son balcon avec celui de sa voisine qui met à mal la quiétude de Suzanne, laquelle, doit supporter quotidiennement paroles et gestes d'exclusion et de rejet de la part de sa voisine alors qu'elle subit quotidiennement la solitude. « *Ici, c'est triste, il n'y a rien pour les personnes âgées, c'est dommage, la mairie, elle devrait faire un truc spécial pour réunir les personnes âgées, pour les animer* » me dit elle ! Abandonnées par leur famille et/ou isolées socialement, il n'est ainsi pas rare que, pour rompre leur désocialisation, ces personnes âgées en viennent à agir de manière asociale depuis l'espace où s'enferme leur moi, depuis l'espace qui les isole du monde, à savoir leur logement. Je me comporte de manière incivile, je provoque, j'agresse, je suis violent, j'harcèle pour que les autres voient que j'existe, je prends des risques et j'en finis avec la vie, dans un dernier geste de détresse, pour ne plus avoir subir l'indifférence des autres devant mon enfermement ! Il y a là des similitudes évidentes avec les incivilités que commettent certains jeunes en prise avec la même logique de discrimination, la différence étant que ces derniers sont d'une part plus mobiles physiquement, d'autre part plus motivés à ce que leur situation change. Les conflits de voisinage dont les personnages âgés sont souvent les acteurs dans ces unités d'habitation, parce que ces logements monopolisent leur existence synchronique et parce qu'ils correspondent au territoire d'une longue période de leur existence diachronique, posent ainsi le problème de leur prise en charge psychologique, sociale et médicale. « *Ce qui m'énerve c'est le bruit de la voisine du dessus, c'est une fille pas normale, elle remue tout le temps ses meubles, dès fois vers cinq six heures du matin, elle donne des coups de bâton sur le plancher. Je suis allée plusieurs fois chez elle, maintenant elle n'ouvre plus la porte, mais son sol, il est jonché de toutes sortes d'objets, elle est dépressive je sais pas mais dès fois elle pique des crises, elle vient me mettre ses poubelles à ma porte, alors elle dit qu'elle pense être toute seule chez elle mais bon à 40 ans, elle pourrait comprendre, elle met la musique à tue tête, « la vie en rose », « mon légionnaire », ça va bien*

*hein...Alors je me suis plaint à la S.E.M.I.V.I.T. mais on m'a dit que si j'avais une santé fragile, j'avais qu'à partir, alors que c'est elle le cas ! »* me déclare Yvonne. Locataire à Paul Painlevé, celle-ci témoigne encore une fois de l'origine et de l'effet du débordement du Moi chez l'autre, la non étanchéité des logements conduit à des rapports intersubjectifs conflictuels par lesquels chacun des protagonistes tend à s'imposer à l'autre. Le fait que les espaces du Moi soient mal délimités conduit les ego aspirant à se tenir à l'écart de l'autre ou bien à s'ignorer, à feindre de ne pas se connaître, mais aussi, quand le seuil de tolérance de l'un ou de l'autre ou des deux, vis-à-vis des nuisances provoquées par l'autre est atteint, à entrer en contact de l'autre de manière à lui exprimer sa plainte pour qu'il modifie l'usage qu'il fait de son logement. Autrement dit, l'intrusion non désirée des autres chez moi conduit le Moi à s'immiscer sciemment dans la vie de l'autre par l'intermédiaire d'un geste ou d'une parole, en leur destinant un message revendicatif, c'est à dire en les rapprochant tout en les opposant. Ils entrent en contact afin qu'ils gardent leur distance ! Ce contexte d'interrelation, consubstantiel de la promiscuité, est ainsi une réalité des types de rapports sociaux existant dans ces habitations, à savoir des relations intersubjectives litigieuses mettant en jeu des individualités dans leur droit légitime à jouir de leur espace privé et à y enfermer leur Moi, droit individuel qui tend plus que jamais à être glorifié pour ce qu'il est censé garantir, l'intimité de l'être, et qui dans ce cadre matériel là, ne peut aucunement, à moins d'une réhabilitation profonde, être garanti par le bailleur. Il y a ainsi dans ces habitations un sol particulièrement fertile à la confrontation interpersonnelle.

## **Conclusion**

*De la prédisposition des immeubles modernes aux conflits interpersonnels en général  
intergénérationnels en particulier : le leurre de la mixité sociale.*

Moi : « *Bonjour madame, le gardien m'a dit que vous aviez des choses à dire à propos de votre logement ?*



Régine : *Oui, entrez (on s'installe dans la cuisine) la Semivit, ils sont pour mélanger les jeunes...bon beh d'accord, on en a rien à faire au contraire, bon, ça peut apporter un peu de gaieté, un peu de... mais c'est le bruit que ça nous apporte hein. Parce que on s'occupe pas si...bon on reçoit, c'est bien, nous aussi, mais on choisit quand même nos heures. Vu que bon, bien sûr on a le temps, nous quand on a quelqu'un, c'est le midi pour déjeuner et puis voilà. Tandis que notre couple au dessus, pour ne pas la nommer, Melle V. c'est deux trois fois par semaine, ils font le cirque jusqu'à minuit, une heure du matin, alors ça commence à faire beaucoup hein. Alors j'ai dit à Mr V.<sup>714</sup>, « je sais que vous avez dit à votre nièce que j'étais une emmerdeuse », il m'a dit « je n'ai sûrement pas dit ça, j'ai peut-être dit que vous étiez une enquiquineuse ! ». J'ai dit, « pour moi, ça veut dire la même chose. C'est idem hein ! » (elle rigole). Alors, donc, euh, comme on dit, le bruit perdure. Comme elle m'a répondu, « je ne changerai pas ma façon de vivre ! ». Alors deux trois fois par semaine, on reçoit les copains, on fait du bruit, c'est impossible...Comme je vous expliquais en bas l'autre fois, qu'elle m'a secoué sa nappe là, puis nous, on fait à déjeuner, on est à notre fenêtre de cuisine, moi, grande ouverte. Bon beh elle a secoué sa nappe, tout est rentré là. Alors gentiment je lui ai dit, « eh jeune fille...la poubelle! » Ah la la, elle m'a répondu, « c'est pas une poubelle, c'est ma nappe et je t'emmerde! » Alors c'est tout de suite le tutoiement et les grossièretés. J'ai répondu, moi aussi. Tout de suite, elle a bondi, elle fait, « quoi ? ». J'ai dit, « beh oui c'est comme ça! ».*

Moi : *Et ça, ça se passait de fenêtre à fenêtre où vous vous êtes déplacée ?*

Régine : *Là, à la fenêtre, à la fenêtre. Alors le matin, elle sait qu'on se lève pas de bonne heure, alors les portes de placard, elle a pas voulu les faire changer paraît-il, les glissières, elle ne veut pas madame, mademoiselle, elle ne veut pas les faire changer, alors le matin elle sait qu'on est là, alors les portes de placard j'aime autant vous dire qu'elle le fait...on sent que c'est sciemment, c'est pas...Et vlan, et vlan, et vlan dans les murs! Jusqu'au jour où ça va mal se passer. Comme on a fait avec celui d'en face, que ça été en justice.*

Moi : *Ah oui !, c'était un jeune également ?*

Régine : *Ah, euh... il est...oui on peut considérer comparativement...*

Moi : *Il est toujours là ?*

Régine : *Non, il est parti, ah, il est parti!*

---

<sup>714</sup> L'oncle de cette locataire, aujourd'hui à la retraite était employé à la S.E.M.I.V.I.T. comme cadre chargé des relations entre les locataires et la S.E.M.I.V.I.T. et entre les locataires eux-mêmes.

Moi : *Et qu'est ce qu'il faisait ?*

Régine: *Il faisait du bruit toute la nuit, il tapait dans les murs, il faisait de la menuiserie, oui oui oui oui, à n'importe quelle heure. Ah non, il était...c'est un homme qui avait une tare quelque part.*

Moi : *Et vous, quand vous êtes arrivés, il y avait plus de gens de votre âge, il n'y avait pas ce mélange ?*

Régine : *Si, il y avait des jeunes.*

Moi : *Et ça se passait mieux ?*

Régine : *Oui, ça se passait beaucoup mieux, parce que comme dit la SEMIVIT, il faut faire savoir à votre environnement, les personnes qui font du bruit. C'est bien gentil mais on se fait insulter. On ne peut plus rien dire. Plus rien. Et elle est comme ça depuis que je lui ai demandé de se déchausser, elle marchait en chaussure entre midi et deux, le soir quand elle arrivait, si elle ressortait faire des courses, elle restait en chaussure, alors au dessus de sa tête, comme ça, moi je ne supporte pas. C'est infernal !.*

Moi : *Et elle continue, à ne pas enlever ses chaussures ?*

Régine: *Mais bien sûr, mais bien sûr, c'est vraiment une mentalité, moi je dis, qu'on peut dire, d'abord je ne sais pas où y'a de l'éducation, j'en sais rien. Je ne sais pas, l'éducation est nulle chez elle et puis ils en ont rien à faire tous les deux, puis alors je ne vous dis pas tous les noms d'oiseaux qu'ils se mettent. Ca nous regarde pas, ça nous regarde pas, ça nous regarde pas.*

*Alors on entend ça, des grossièretés, on est à table à midi, on entend. Je ne sais pas, je ne sais pas où on est ? En face là, y a quelqu'un qu'est descendu aussi, elle passait l'aspirateur, il était onze heures et demi, vingt trois heures trente si vous voulez, là en face la nouvelle locataire qui a remplacé Mr Sanchez. Lundi, on a subi le, on a subi, ah comment, on a capté toutes les conversations, on a subi le répondeur tout l'après midi et je ne vous dis pas de quelle force il était le répondeur hein. Un répondeur ça se baisse. A neuf heures, elle tape dans les murs pour planter des clous, non mais! Alors je sais pas, la SEMIVIT, ils ne se rendent pas compte de tout ça eux, ils en ont rien à faire?*

Moi: *Oui et non, disons qu' ils ne sont pas sur place.*

Régine: *Oui mais de temps en temps je dis qu'il pourrait y avoir des visites surprises, il y a quelque chose à faire quand même, on n'est pas obligé de subir tout ça. Il y a beaucoup de locataires qui le disent, mais ils le disent comme ça, ils n'agissent pas. C'est comme quand on a eu besoin des signatures pour lui en face, on a eu onze*

*signatures avec de la peine. Y'en a qui entendaient mais qui voulaient pas s'en mêler, peur de quoi ?*

*Moi : Ah c'est après votre pétition qu'il est parti ?*

*Régine : Y'avait beaucoup trop de choses contre lui. Alors il a encore fallu que ce soit moi qui porte plainte, parce que comme sa chambre était mitoyenne à la nôtre, j'aime autant vous dire qu'il nous a mené une drôle de vie pendant deux ans hein. On a été patient deux ans. Mais là, on craquait, moi j'ai été malade après hein! J'ai fait une déprime, montée de tension et de cholestérol, j'ai été malade après. Il m'avait complètement détraquée, complètement. (Les larmes montent, elle reprend sa respiration). Alors c'est bien joli ça, que la SEMIVIT loue mais il faut un petit peu de tri quand même, c'est au détriment des autres locataires, au détriment...Puis il faut voir tout ce qu'il faisait, il dégondait la porte des vide-ordures, il est venu me percer le...d'ailleurs on l'a pas changé parce que c'est encore nous qu'allons payer, le...comment ? ça un nom, l'œilleton à la porte.*

*Moi: Le judas.*

*Régine : Oui voilà, il est venu nous le massacrer, il en a fait autant au sien, pour dire que...il a dit que c'était nous qui lui avions fait. Puis tout comme ça. Moi j'aime autant vous dire qu'il y en a un qui s'est retenu. Y'aurait eu un pugilat! Ah non ça aurait mal fini, mal fini. Il aura fallu que ce soit nous qui portions plainte pour essayer de faire quelque chose. Comme a dit Mr Depont, « fallait que quelqu'un le fasse ! ». Beh oui mais, moi!*

*Moi : Oui et après deux ans ?*

*Régine : Et après, je me suis attiré les foudres du bâtiment, que j'étais une sale personne, que...*

*Moi : Ces gens là, ils avaient signé ?*

*Régine: Pas ceux qui ont signé.*

*Moi : Il y a combien d'appartements dans le bâtiment ?*

*Régine : Trente trois.*

*Moi : Et pourquoi ils vous en ont voulu ?*

*Régine : Ah beh parce que c'était moi, j'étais une mauvaise personne, parce que j'avais fait mettre dehors Mr Sanchez et tout et tout...*

*Moi : Ce monsieur Sanchez, il était apprécié des autres locataires ?*

*Régine : Beh les gens en avaient un peu peur, les gens en avaient un petit peu peur, il avait une tête de fou, on voyait qu'il était pas normal. Alors bon beh, ici, maintenant,*

*plus personne, pratiquement me parle mais c'est pas mon problème, ça m'est complètement égal. Moi j'ai pour moi mon... comment?*

*Moi : Votre conscience ?*

*Régine : Ma conscience, mon côté moralité, moi ça m'atteint pas si vous voulez.*

*Moi : Et ça ne vous dérange pas que vous n'avez pas de bonnes relations avec vos voisins ?*

*Régine : C'est bonjour bonsoir, terminé.*

*Moi : Dans les autres bâtiments, vous avez des connaissances, des gens que vous fréquentez ?*

*Régine : Ah oui absolument, absolument, mais enfin...*

*Moi : Des amis ?*

*Régine : Pas d'amis, parce que moi je ne voisine pas, mais bonjour bonsoir, sans problème. Il y a deux trois personnes ici avec qui je suis...Mais comme on dit on peut rien faire contre les imbéciles! Eh eh eh...! Non là vraiment, il y a quand même de la réforme à faire pour la SEMIVIT. Les bruits, les...malheureusement on est mal placés mais comme je dis, on pourrait déménager mais j'aime bien être ici, j'aime bien l'environnement, j'ouvre mon balcon, j'ai le bois, euh, c'est ça. Pour redéménager, reprendre un appartement qu'on me propose si il y en a un de libre plus haut, oui il y en a eu deux de libre là, mais ça ne m'intéresse pas, il faut tout refaire, il faut euh...tout refaire à sa façon.*

*Moi : Oui, parce que vous avez fait faire des travaux ?*

*Régine : Beh oui, alors j'dis non moi, c'est pas eux qui paient la SEMIVIT, alors non, c'est pas évident non plus. Comme je dis, on a pas des retraites de ministres, il faut faire avec...*

*Moi : Selon vous, les locataires qui sont là depuis plus de vingt ans, ils pourraient les privilégier un petit peu, au moins les écouter un peu plus.*

*Régine : Absolument, moi ils voulaient refaire mon sol, mais à l'époque j'étais toute seule, il fallait que j'enlève mes meubles, je ne m'en sentais pas la force. J'ai dit « vous le ferez quand je partirai ». Parce que les locataires qui sont là quand même depuis plus de vingt ans, on a des droits.*

*Normalement, on a pas à...ils ne nous redonnent pas notre caution, ça c'est sûr, pour le peu qu'on a donné, moi, à l'époque quand je suis rentré il y a vingt trois ans j'avais qu'un mois de loyer.*

Moi : *C'est toujours comme ça.*

Régine : *C'est toujours comme ça ? Ah oui. Alors donc, ils me redonnent pas ma caution puis point final mais ils referont si je m'en vais un jour hein. Alors j'ai mis ça (de la moquette dans la cuisine) parce que j'avais très très froid, j'ai été obligé de mettre ça parce que on est au dessus des garages à vélo, alors j'avais très très froid. Maintenant leur chauffage est un peu amélioré mais on a toujours froid à cette base là, parce que ça été isolé un peu mais l'isolation n'est pas faite dans les normes, parce qu'ils ont mis un rien, parce que nous tous les deux on était dans le métier hein, et je peux vous dire ce qu'ils ont mis : c'est une isolation ridicule et ça été fait grâce à moi parce que j'ai écrit au Ministre de l'Environnement. On peut dire que ici, je m'suis gelée hein, alors c'est pareil, le hall, il y a une isolation qui n'est pas très conforme non plus, tout ça faudrait que ce soit isolé, de la laine de verre et puis remettre une...hein, on entend tous les gens qui rentrent, (en insistant) tous les gens qui rentrent et qui ne sont pas discrets, la porte d'ascenseur qui tape consta... On est réveillé toute la nuit, nous, je peux vous le dire, parce que y'en a qui font des services de nuit, en tant que travail euh... La porte qui claque tant qu'elle peut en bas, la porte de l'ascenseur que les gens n'attendent pas qu'elle se referme ou qu'elle s'ouvre parce que comme il y a un battant à l'intérieur, coulissant, les gens n'attendent pas, ils poussent la porte avant que tout soit arrêté. Euh... c'est infernal, et l'ascenseur est à la tête de notre lit. (Le compagnon de Régine revient de faire ses courses, il se dirige vers le séjour).*

Moi : *Bonjour monsieur.*

Claude : *Bonjour.*

Régine : *Vlà le commissionnaire... A la tête de notre lit !.*

Moi : *Et quand vous êtes arrivés là, c'est vous qui aviez choisi de venir dans ce quartier ?*

Régine : *Beh oui, absolument parce que moi j'habitais Villandry, j'étais à la campagne, j'avais quand même une amie et collègue qui habitait à l'autre Bergeonnerie, alors j'ai dit « tiens je s'rais pas loin de toi, si je peux avoir un appartement, je s'rai très bien » et puis, j'ai eu ici mais sans le visiter, parce que comme j'étais obligé de partir de ma maison par rapport à la vente et qu'il n'y avait que celui-ci de libre, sinon je n'aurais pas pris cet appartement là, j'aurais pris plus haut. Voilà.*

Moi : *Et maintenant, si vous aviez la possibilité ou l'argent pour changer de quartier, vous le feriez ?*

Régine : *Ah non ça me dit rien de changer de quartier, si on changeait vraiment, ce serait pour partir de Tours, mais peut-être pas...Non, ici, je suis très bien. Seulement il y a des choses à faire et des règles à respecter et les gens sont pas sérieux. Alors, ça tape en bas, ça marche...mais on entend tout, ce hall n'est pas assez isolé. C'est pas assez isolé, c'est pas possible. Les gens maintenant, c'est pareil, cette cour, tout le monde se gare ici alors que ce n'est pas un parking. On demande qu'il y ait un arrêté la dessus, on le demande. Nous, on a des renseignements de la police, de la préfecture, c'est à la S.E.M.I.V.I.T. de faire faire l'arrêté. Ce n'est pas à quelqu'un d'autre, parce que ça c'est notre entrée, la cour. On rentre...c'est une entrée, c'est pas un parking! Alors toute la nuit, ben quand les gens rentrent tard, ils viennent directement dans la cour, musique à fond, éclairages dans nos fenêtres, hein. Alors on est réveillé à longueur, j'vous dis, que ce soit l'ascenseur ou les gens qui viennent se garer dans la cour, on est réveillé à longueur de nuit. Alors ça peut pas ça, c'est pas possible.*

*Il faut qu'ils fassent, d'abord on a pas une place pour handicapé, on a pas une place pour les pompiers et ça c'est la loi. Il faut qu'ils le fassent. Non là y'a vraiment quelque chose, y'a un laxisme de leur part, c'est pas possible.*

Moi : *Je sais pas si c'est du laxisme ou...*

Régine : *Oh dites, j'sais pas...*

Moi : *Ou un manque de moyens...*

Régine : *Oui oui beh, peut-être mais autrefois, cette cour, y'avait une interdiction.*

Moi : *Oui il y avait une chaîne au bout, c'est ça ?*

Régine : *Alors ils ont mis en dessous de notre fenêtre de chambre, ils ont mis un petit panneau ridicule, qu'est grand comme ça... Est-ce que vous croyez que les gens regardent ? Ils en ont rien à faire...*

*Je vous signale que c'est tous les nouveaux qui se garent là, tous les nouveaux, les anciens ne le font pas. Les anciens, ils font leurs courses, ils viennent dans la cour, ils montent leurs courses et ils retournent se garer. Hein ? (Mr P nous rejoint à la cuisine)*

Claude : *Voilà. C'est l'indiscipline jeunesse! (on se serre la main) Eh eh !*

Régine : *Alors vous comprenez que ça peut pas aller ça, alors que ce sont tous les nouveaux et les jeunes. Eux, au dessus là, lui avec son camion de profession, ou ses voitures, dans la cour entre midi et deux, elle aussi. Et bien moi, j'dis quand on a vingt cinq ans hein, on peut quand même faire deux mètres.*

Claude : *La nièce de Mr V., elle est loin de montrer le bon exemple, au contraire, ils s'y mettent systématiquement pour embêter les gens parce que il y a eu des réflexions de faites, ça leur a pas plu. Ils s'y mettent systématiquement par bravade, par méchanceté. Ils narguent les gens et puis si on leur dit quelque chose c'est le tutoiement et la grossièreté. Systématiquement.*

Régine : *Non ça peut pas marcher mais alors, moi je lui ai dit que de toutes les façons j'appellerai Mr V. parce qu'un jour, je lui ai dit. Elle m'a dit « laissez le tranquille, ça le regarde pas ». Je lui ai dit « si ça regarde la société quand même, bon! » Alors j'ai dit que je porterais plainte contre elle pour persécution morale et verbale, parce que ça, c'est pas possible, ça ne se fait pas. Ca, elle va y avoir droit la petite là, parce que eh, dites !*

Claude : *Au niveau du parking devant, là, effectivement faudrait qu'il y ait une solution.*

Régine : *Ah faut qu'il y ait une solution!*

Claude : *On n'empêche pas les gens de se garer mais qu'ils se garent pas là systématiquement. Si y'avait un problème quelconque...Moi, je connais très bien la question, j'ai été pendant cinq ans comme gardien d'immeuble à Toulon. On avait un syndic qui ne gérait pas 4000 logements, il en gérait 20000, alors y'avait la grosse tête la dedans. Mais moi, tous les gardiens qu'on était, quand on faisait une réflexion, qu'on disait quelque chose, on était écouté. Y'avait un contrôle de fait pour savoir si y'avait un parti pris ou quelque chose et systématiquement si y'avait quelque chose qui n'allait pas, plaf ! Alors que là pfff!*

Régine : *Beh oui...!*

Claude : *Le pognon rentre, le reste on s'en fout.*

Régine : *Voilà!*

Claude : *Le système, moi c'est ce que je dis, y'aurait des coups de pied au cul à mettre hein...Les directions ont besoin d'être secoué.*

*Moi je comprends pas, avoir connu ce que j'ai, parce que j'avais quand même un immeuble qui avait 64 appartements et c'était un immeuble grand standing, c'était un quatre étoiles hein, alors marbre partout, c'était des propriétaires, et puis les logements là-bas, j'aime mieux vous dire qu'ils ne se donnent pas à Toulon. Et bien quand je disais quelque chose au syndic, le syndic m'écoutait.*

*Alors que Mr B (le gardien de la Begeonnerie), il fait tout ce qu'il peut, certainement, mais j'ai l'impression que...il a les mains liées.*

Régine : *Y'en a même qui disent ici dans le bâtiment, je ne dirais pas le nom de la personne qui me l'a dit y'a pas longtemps, hein parce que bon...Elle m'a dit « Mr B. euh, j'ai l'impression qu'il est pas efficace ». J'ai dit « écoutez, Mr B., je peux vous dire que moi, il a les mains liées Mr B., il fait pas ce qu'il veut hein ; il fait pas ce qu'il veut ! »*

Claude : *Je pense qu'un gardien devrait avoir quand même plus de poids.*

Régine : *Voilà, on devrait lui laisser un peu plus de...*

Claude : *Quand il dit quelque chose, c'est pas pris en considération. Alors que moi si je disais quelque chose, c'était plus ou moins pris en considération selon les gens mais si y'avait une récédive, systématiquement, un petit courrier et la société, toc!*

Régine : *Je pense que je vais très certainement reprendre, d'abord pour la cour ça..., il faut que...y'a rien à faire hein...Il faut qu'ils nous fassent quelque chose que les gens ne se garent plus comme ça toutes les nuits, par la musique, par les phares dans les volets de la chambre...*

Moi : *Et pour la sécurité de tout le monde aussi, évidemment ! (Sans ironie aucune)*

Régine : *Et pour la sécurité de tout le monde.*

Claude : *Si y'a des urgences, faut dégager, parce que si y'a une intervention quelconque...*

Régine : *Enfin...quelqu'un peut être emmené en urgence, tiens la dame qu'est au bout là, elle a été emmenée en urgence à l'hôpital, il était neuf heures ou dix heures du soir. Oh oui facile, parce que j'étais à la télé et j'entendais des râles, des plaintes et tout, oh oui, plus de neuf heures certainement. Eh ben, bon, cette cour qu'est toujours pleine, enfin tout de même...Nous, nous, nous on s'est renseigné, ça ils ont été catégoriques hein, il faudrait une place de pompier et une place d'handicapé, et puis la place de pompier peut servir à une ambulance, à n'importe qui. Et puis enfin, les gens n'ont pas à se garer, c'est pas un parking cette cour, ils vont pas se mettre ça dans la tête.*

Claude : *Il y a une dame dans l'immeuble qui a une fille handicapée, vraiment handicapée, elle ne peut pas marcher, elle est pratiquement paraplégique...*

Régine : *Puis elle le devient de plus en plus la pauvre...*

Claude : *C'est un gros handicap, et bien elle est obligée de se loger dans le fonds là-bas avec sa voiture puis de faire traverser sa fille, alors euh...*

Régine : *Oui parce que un jour, lui au dessus, il avait son "calypso" parce qu'il travaille chez "calypso", il avait son fourgon qu'était là et puis elle, Mme LDL, a voulu se garer et puis elle l'a sonné. Non, y'avait le quatrième qu'était là avec son camion, et*



*puis le calypso qui gênait aussi, elle a sonné au quatrième, et puis le quatrième est descendu et puis il s'est disputé avec cette dame là et puis l'autre il a mis son nez à la fenêtre de chambre, il lui a passé...*

*Claude : Il l'a traité de vieille conne et tout alors...*

*Régine : une engueulade, il l'a traité de tous les noms. Et moi, j'étais là, à la fenêtre de chambre, j'ai tout entendu.*

*Claude : A tel point qu'il a été dire que la fille était pas plus handicapée que lui.*

*Régine : Oui, oui.*

*Claude: Alors elle, elle est handicapée physique mais lui c'est mental qu'il est handicapé.*

*Régine : Ah oui, oui, vraiment, ça tourne pas rond. Moi j'vous dis que c'est des jeunes qui sont pas équilibrés du tout.*

*Claude : Non, non, mais la SEMIVIT ils ont mis un panneau de stationnement interdit, sans autorisation, y'a pas d'arrêté, il sert à rien.*

*Régine: Puis comme nous a dit la préfecture et puis la police, ce n'est pas un parking ici, c'est proprement dit, ça fait cour mais y'a l'entrée, c'est une entrée. Alors tout le monde, j'vous dit, c'est tous les nouveaux, ce sont pas les vieux ni les plus anciens dans le bâtiment, ce sont tous les nouveaux, alors moi je, on est écœuré, on est écœuré. C'est comme là, on a entendu aussi une personne qui a assisté à la réunion, y'a eu une petite réunion de quartier à la Bergeonnerie Ouest là, il est question...*

*Moi : Qui est organisée par les locataires ?*

*Régine: Ah beh c'est à dire que il y a un groupe de locataires et puis y'a une personne qu'est responsable.*

*Claude : C'est le comité de quartier, ça n'a rien d'officiel.*

*Régine : Il est question, y'a une personne qu'a demandé, pour ne pas la nommer, Mme L., qui tient l'épicerie, qu'a demandé qu'il y ait l'éclairage dans le terrain de foot là.*

*Alors écoutez, il faut un terrain pour les jeunes, là ils s'entraînent, y'a les pompiers qui viennent et puis un groupe de jeunes qui s'entraîne, c'est très bien au lieu qu'ils traînent, mais ils font pas tous ça hélas, bon, y'a le terrain, ils s'amuse, tout, c'est très bien mais faut voir que nous, même l'été, même en ce moment, voir jusqu'à onze heures du soir et puis les entendre...Alors imaginez vous si y'a la lumière. Parce que nous on a téléphoné au responsable du..., mais y'a déjà quelque temps, puis il avait demandé un courrier, puis comme on a eu pas mal de pépins, on a eu deux décès et tout ce qui s'en suit, donc on a laissé mais j'ai toujours son adresse. Il m'a dit : faut écrire, on a eu le*

*même problème à Tours 02 et ils ont fait une interdiction. Parce que là ça n'est plus possible, si ils leur mettent l'éclairage, on va se les farcir jusqu'à minuit, une heure du matin.*

*Claude : Et puis le prix que ça coûte, on va ramasser ça dans les charges.*

*Régine : Puis faut entendre le raffut que ça fait, alors non?*

*Moi : Parce que le terrain appartient à la SEMIVIT ?*

*Claude : Non c'est à la ville.*

*Moi : Pourquoi, vous ferait-on payer un supplément de charge alors ?*

*Régine: Oui mais c'est demandé par les gens de là. Non mais est-ce qu'ils rêvent. Alors ceux qui demandent ça doivent pas être touchés, voyez ?*

*Claude : Beh Mme L., elle habite dans l'immeuble du bout là-bas.*

*Régine: Ah mais ça ne va pas la gêner elle.*

*Claude : Les gens d'ici, ils entendent, ils disent bon beh les gosses s'amuse c'est très bien mais...*

*Moi : Avec les gamins dans le quartier, ça se passe comment, quand ils s'amuse tard c'est gênant mais le reste de la journée ?*

*Régine : Beh c'est à dire qu'ils s'amuse, bon dans la journée, on en a rien à faire mais c'est des gamins qu'ont sept huit ans, qui sont là jusqu'à des neuf heures, dix heures, alors que font les parents ? Ca m'étonne pas qu'on ait plein de petits voyous dans le coin, hein! Moi j'vous le dit hein.*

*Moi : Ah y'a des petits voyous ?*

*Régine : Ah oui, absolument.*

*Claude: Vous demanderez à Mr B, il a des problèmes.*

*Moi : Allée Guillaume Louis ?*

*Claude : Oui voilà, les passereaux c'est pas tranquille.*

*Régine : C'est un monde ça, c'est quelque chose ça, vraiment...Oh non...pfff!*

*Moi: Et avant d'être à la Bergeonnerie, vous rencontriez ces problèmes ?*

*Régine : J'étais à la campagne hein, je me suis très bien adaptée ici, je faisais pas de bruit, j'avais une voisine en face qu'est décédée d'ailleurs, Mme Barré, elle disait « on sait même pas si on a quelqu'un en face, si on a une voisine, on vous entend pas ».*

*Mais je dis « mais pourquoi je ferais du bruit ? » J'ai horreur de taper les portes, j'ai horreur de taper les fenêtres, quelquefois, on ouvre les volets, on est obligé parce que...*

*Claude : Ils sont un peu bruyants.*

Régine: *Alors euh, j'aime pas, j'aime pas.*

Claude : *Non, mais ce que la SEMIVIT devrait comprendre c'est qu'on ne mélange pas les jeunes avec les vieux, parce que automatiquement, beh, les jeunes c'est normal, ils ont besoin de se dépenser, ils sont bruyants...*

Moi : *Et puis ils n'ont pas les mêmes rythmes que des personnes à la retraite.*

Régine : *Beh non, beh écoutez, eux au dessus là, ils se couchent à minuit une heure du matin presque tous les jours, parce que nous on se couche pas de bonne heure non plus, presque tous les jours pour aller au travail le lendemain. Beh, vous savez hein, ils ne doivent pas être très frais! (je rigole) Hein ? Mais par contre, ah ça moi c'est ce que je dis, leur vie privée justement ne me regarde absolument pas, c'est pour ça que je veux être tranquille, quand même ici, dans la journée mais qu'on y est pas, hein ? Par leurs cris et tout et tout...Eh bien, mais ils sont au lit le dimanche ou le samedi, le samedi jusqu'à une heure de l'après-midi et le dimanche voire toute la journée. C'est leur problème!*

Claude: *Et on les entend rarement le jour.*

Régine : *Oui.*

Claude : *Ca doit être des nocturnes.*

Régine : *Oui, si on les entend entre midi et deux, alors là j'vous dis pas le raffut hein ?*

Claude : *Alors ils ont un système de cuisine, sans doute, comme ils font maintenant, avec ces bancs et ces grosses chaises en bois blanc, alors brrrrrrr! J'voudrais voir le sol...*

Régine : *Quand on dit qu'il faut isoler!*

Claude : *Il doit être dans un bel état hein!*

Régine : *Alors eux, ils isolent pas leurs pieds de machins hein...Qu'est-ce qu'on prend sur la tête tous les jours en déjeunant.*

Claude : *Nous, on a mis des tampons, pourtant, personne nous entend.*

*On a mis des tampons sous nos chaises pour éviter justement que se propage du bruit autour, parce que le bruit c'est toujours déplaisant, mais non, ça ne leur viendrait pas à l'idée où alors ils sont sourds, trop habitués au bruit et ils entendent pas l'environnement hein...*

Moi : *Ou alors ils n'ont tout simplement pas envie de faire d'efforts.*

Régine : *C'est infernal hein, l'autre en face, elle s'est un peu calmée mais ça perçait à neuf du soir et ainsi de suite...*

Claude : *Oui puis l'aspirateur à onze heures et demi.*

Régine: *Que justement Mme LDL est descendue lui dire parce que du troisième elle entendait les bruits, ça résonne.*

Moi : *Dans ces type de bâtiment, on ne sait jamais vraiment exactement d'où viennent tous les bruits.*

Régine : *Non non, mais elle est descendue, elle s'est adressée à la bonne porte, c'était pile là, pile! Alors, elle lui a dit « beh faut bien, elle dit « je travaille », elle dit euh : « dans la journée, je peux pas euh », elle dit « oui mais neuf heures c'est plus l'heure ! ». Alors ici, malgré le bouquin de la SEMIVIT, ici, y'a plus de règles, aucune, parce que les gens tapent le dimanche, alors que normalement d'après les lois. Moi, j'ai travaillé avec des artisans et les artisans me disaient : non je peux pas travailler au delà de dix huit heures.*

Moi : *Excusez-moi Monsieur Dame, mais il est déjà tard , je vais devoir y aller. Alors merci de m'avoir accueilli. Bon appétit et bon courage!*

L'entretien avec ces locataires de la Bergeonnerie ici retranscrit dans son intégralité, est édifiant. Il permet d'appréhender puisqu'il les synthétise, les différentes logiques inférant à l'inhabitabilité du logement des habitations modernes déjà évoquées. En outre, il nous donne l'opportunité ici, d'évoquer un point non abordé jusqu'à lors, à savoir la prédisposition de certains immeubles aux conflits. En effet, la prolifération des objets et la diversification des pratiques domestiques, la multiplication des temporalités sociales, le délitement de la famille et de l'autorité parentale, l'accentuation de l'individualisme exacerbent la promiscuité et la difficulté pour l'individu de se sentir chez lui, où qu'il demeure dans le parc de la S.E.M.I.V.I.T. compte tenu de la configuration matérielle déficiente commune à ses ensembles. Constituant un obstacle de taille à l'entente et à l'institution de bons rapports de voisinage, cette pénétration de l'autre, de l'inconnu dans le territoire privé de l'habitant est donc une condition certaine de l'inhabitabilité de ces logements. Or, malgré tout, compte tenu des mécanismes d'attribution des logements, il s'avère que certains immeubles sont plus propices que d'autres aux conflits. Il s'agit de ceux qui sont constitués de petits logements (T1 et T2) attribuables donc à des foyers constitués de un ou deux individus, c'est à dire essentiellement à des personnes seules ou en couple. Ce sont donc des immeubles où cohabitent à la fois une majorité de jeunes célibataires ou couples sans enfants, le plus souvent actifs demeurant ici de manière souvent provisoire, et une minorité de

personnes âgées, retraitées, veufs ou en couple également, s'installant ici pour du plus long terme. Aussi, ce sont dans des espaces communs que les habitants aux rythmes de vie, aux pratiques, aux habitudes, et aux valeurs ayant le moins de similitudes, voire contraires, se retrouvent à habiter ensemble. Et ce sont aussi dans ces immeubles que le renouvellement de population est le plus intense. Constituant 40 % des logements du parc, les petits logements sont l'objet de la moitié de la rotation annuelle depuis 1990<sup>715</sup>. S'adaptant directement à la précarité de l'existence des jeunes, ces petits logements locatifs sont des espaces d'immobilité résidentielle pour les personnes âgées. Aussi, dans ces immeubles, l'enracinement des uns s'oppose au détachement des autres avec une acuité particulière. Pourtant, cette distension des trajectoires résidentielles des « jeunes » et des « personnes âgées » ne se limite pas aux immeubles sur représentés en appartements de types 1 et 2 comme Paul Painlevé, Saint François, les Fontaines et Europe. L'ensemble des immeubles sont concernés, y compris ceux constitués de logements plus grands dans lesquels résident aujourd'hui des personnes âgées, seules ou en couple occupant les appartements de type 3, 4, 5 ou 6 qui leur ont été attribués alors qu'elles étaient parents et qui cohabitent aujourd'hui avec des familles d'un, deux, trois enfants ou plus dont l'usage de leur espace privé n'a également rien à voir avec celui d'un ou d'une retraitée. Les conflits intergénérationnels que ces habitations mettent en acte révèlent ainsi de manière radicale voire caricaturale ce qui fonde l'inhabitabilité de ces espaces résidentiels. Plutôt que de lier les gens, ils les opposent, ils les confrontent. En ce sens, il nous semble, en l'état actuel de leur configuration, qu'instituer de la mixité sociale dans ces immeubles est un leurre. Le droit de jouissance paisible est incompatible avec ce type d'appartements mais le potentiel de troubles de jouissance est même exacerbé par leur nature locative et leur densité qui font que s'y concentrent des individus aux trajectoires résidentielles, aux rythmes de vie, aux pratiques domestiques, aux valeurs, par trop, antinomiques. L'institution de la mixité sociale comme solution politique et idéologique pour décommunautariser certains de ces immeubles est une non solution dans la mesure où elle n'est en aucun cas un moyen d'action visant à résoudre ce qui fait d'eux des espaces à problèmes. En effet, ce ne sont pas les problèmes sociaux, de communautarismes ethniques et religieux en particulier auxquels l'opinion publique identifie ces espaces résidentiels qui font de ces immeubles des espaces inhabitables, mais c'est bien parce que ces espaces sont souvent mal

---

<sup>715</sup> Baudry H, 2000 : « *Renouvellement de population et cohabitation dans le parc locatif de la S.E.M.I.V.I.T.* », rapport de Stage consultable au siège.

connectés aux espaces centraux, qu'ils sont bien souvent peu mixtes fonctionnellement, que ces habitations sont excessivement denses, que ces espaces d'immobilité résidentielle sont volubiles, que les limites entre l'espace privé et l'espace public y sont particulièrement floues, que les logements sont perméables au dehors et non étanches entre eux qu'ils sont inhabitables. Or, si ce parc, tel qu'il est matériellement et comme il est géré<sup>716</sup> ne constituait pas l'offre résidentielle quasi exclusive pour les urbains les moins privilégiés depuis plus de 30 ans, dans la logique psycho-sociologique moderne de construction du Moi centré sur lui-même, et dans la logique sédentaire d'identification des personnes à l'espace où elles demeurent de droit, les individus qui y vivent n'auraient pas le sentiment d'être entravé dans l'affirmation de leur être, les êtres qui y vivent ne développeraient pas de telles réactions contre la relégation voire la négation de leur Moi et de leur condition, qu'il s'agisse d'incivilités caractérisées ou de plaintes répétées, que ces dernières soient collectives ou individuelles.

---

<sup>716</sup> C'est à dire en tant que les bailleurs sociaux y attribuent les logements indépendamment de la trajectoire résidentielle prévisible des locataires et des caractéristiques générales de leurs modes de vie, sachant que le renouvellement de population pour ceux qui occupent ces logements toute leur vie contrevient à la stabilité y compris affective de leur emprise territoriale, sachant que les différences de rythmes de vie, de pratiques domestiques, selon que les locataires sont des jeunes célibataires, des familles ou des retraités exacerbent dans ces habitations les effets de la promiscuité. Je n'entends pas, par là, qu'il s'agirait nécessairement de rassembler sous la contrainte, par exemple, toutes les personnes âgées dans quelques uns de ces immeubles, mais, à supposer qu'une partie du parc ait de l'avenir, tel qu'il est aujourd'hui, c'est à dire sans réhabilitation profonde, il ne nous semble pas aberrant dans le contexte de vieillissement de population qui est le nôtre, d'envisager que compte tenu de l'isolement social de certains d'entre eux, de leur précarité matérielle, de leur difficulté à cohabiter dans ce cadre avec les jeunes et des gens de passage, la possibilité leur soit offerte d'occuper un bâtiment qui leur soit préférentiellement destiné et que la mise en place d'un service d'aide à la personne et d'animation puisse être imaginé. Sans aller nécessairement jusque-là, d'une manière générale compte tenu des données statistiques précises dont disposent les bailleurs qui prouvent que plus les logements sont petits plus ils sont quittés rapidement, que plus les locataires sont jeunes moins ils demeurent longtemps dans ces logements, il ne nous semble pas moralement inacceptable que l'attribution des logements ne s'appuie pas sur la prévisibilité des trajectoires des demandeurs et sur les usages prospectifs que selon le profil de leur foyer, ils pourraient faire de leurs logements... Opinion sans doute discutable, remettant en cause les procédures actuelles d'attribution dont la réformation n'est pas impensable, opinion allant à l'encontre du principe de la mixité sociale que l'on souhaite instituer à l'échelle de ces unités d'habitation, pourtant,

## **D) La personnalisation du chez soi : un registre d'action incompatible avec la réalité de la résidence dans le parc locatif et social.**

Le sentiment du chez-soi ne se développe pas vis-à-vis du logement seulement, c'est l'ensemble de l'habitat de l'individu qui est son objet, l'immeuble, le « quartier », la ville, le pays, l'œkoumène planétaire ... Or, ce que nous tentons de démontrer dans cette thèse renvoie à l'idée que l'habitat des locataires du parc locatif et social moderne est déficient dans la mesure où, pour généraliser, ces derniers ont du mal à investir leur espace habité, à faire de lui un chez-soi, c'est à dire un espace d'attachement solide, que l'on accepte dans sa totalité, et par conséquent dans lequel on ne cherche pas à se replier et qu'on aspire pas à fuir à tout prix. Au delà des logiques d'inhabitabilité précédemment analysées, s'en situe une ultime, celle renvoyant à l'extrême improbabilité de personnaliser matériellement son logement, de l'équiper à sa façon, de l'aménager et de le décorer selon ses goûts, c'est à dire de l'investir personnellement. Occuper un logement, même légitimement ne suffit pas à l'habiter !

### **1) Investir dans son logement pour en faire un chez-soi : les limites imputables à la réalité de la résidence locative et sociale.**

Hortense et Edouard, sont les doyens de la S.E.M.I.V.I.T., âgés de 80 et 78 ans, ils occupent le même T4 à la Bergeonnerie depuis 1966. Lors de ma visite chez eux, Edouard, caissier principal de la S.N.C.F. à la retraite, a tenu à me faire visiter leur appartement en me précisant à chaque fois les transformations qu'ils y ont apporté : faux plafonds dans tout l'appartement, doublage de tous les murs extérieurs, changement de l'évier et installation d'une hotte aspirante dans la cuisine, pose d'un bidet, de moquette et de revêtements muraux dans toutes les pièces. Enveloppés comme tous les habitants, y compris nomades, des objets mobiliers les ayant accompagnés toute

---

étant donné la densité de ces dernières dans l'espace du Grand Ensemble, cela ne remettrait pas en cause selon nous la diversité sociale à l'échelle de ce dernier.

leur vie durant, ces locataires, ont donc, en revanche, à la différence de ces derniers et de la grande majorité des locataires, investi leur logement en modifiant sa structure immobilière et en y ajoutant des objets nécessaires à leur confort. Non propriétaires de leur appartement, Hortense et Edouard en ont pourtant personnalisé l'équipement et l'apparence. Ils l'ont conformé à leurs normes usages et à leurs goûts, ils en ont fait un chez soi, la maison de toute leur vie. Exceptionnel ! Ce cas de figure l'est compte tenu de leur ancienneté et de l'investissement financier qu'ils ont consenti. Ils ont pris à leur charge des travaux que seul, ailleurs, le propriétaire serait en droit de faire, ils ont eu l'autorisation de faire ces transformations dans la mesure où ils n'ont jamais envisagé déménager et où ils se sont engagés à libérer le logement comme il était initialement, c'est à dire à payer pour déconstruire ce qu'ils ont construit ou à réaliser des investissements au bénéfice du propriétaire... ! Pourtant, on le voit, les travaux qu'ont engagé ces locataires leur ont permis de rendre leur logement habitable. Or, cela n'est pas accessible à tous, loin de là. Il n'est pas question pour le locataire commun du parc locatif et social de s'engager dans des travaux dans la mesure où de fait ses ressources ne le permettent pas, dans la mesure où son étape résidentielle sera provisoire, dans la mesure où il prend le risque de devoir investir aussi lors de son départ dans la remise en son état initial et plus largement d'investir à ses propres frais conformément au droit du bailleur. Les questions de l'amélioration de la fonctionnalité, du confort, de la modification de l'ambiance perceptive et sensorielle du logement par le locataire lui-même ne se poserait pas, ou avec moins d'acuité, si l'offre des bailleurs en la matière était différente. En effet, même si ces normes sont subjectives, si chacun a des aspirations et des désirs singuliers quant à ces éléments qualitatifs, il s'avère que les standards ayant prévalu à la réalisation de ces logements dans les années 60 et 70 d'une part et que ceux qui prévalent aujourd'hui à l'entretien de leur état ne font pas l'objet, en tout cas dans le cadre de la S.E.M.I.V.I.T. et de la Ville de Tours, de remaniements radicaux, ni même de moins lourds. Jusqu'à il y a une petite dizaine d'années, l'amortissement des emprunts contractés initialement par la société pour la construction de son parc imputait encore son budget, c'est à dire que la marge de manœuvre financière de la S.E.M.I.V.I.T., comme des autres gestionnaires immobiliers, est devenue propice à de nouvelles vagues d'investissements au moment où l'avenir de ce type d'habitations était (enfin !) remis en question. Aussi, ce contexte n'est pas étranger au fait que les budgets étaient jusqu'à il y a peu avant tout consacrés à l'entretien courant du patrimoine plutôt qu'à sa réhabilitation, même si d'une manière générale, les



deux derniers gouvernements mettent en place des plans de rénovation urbaine, enfin novateurs. La S.E.M.I.V.I.T., en tant que gestionnaire mandataire usant préférentiellement de l'autofinancement plutôt que de prêts aidés, non propriétaire de son parc, en tant que ce dernier n'est pas classé en Z.U.S., ni identifié par les services institutionnels comme prioritaire au regard de ses caractéristiques socio-économiques, est donc davantage amenée à penser son action en terme de pérennisation en l'état de son patrimoine plutôt que d'envisager des remaniements urbanistiques plus profonds. La réhabilitation à 7,5 millions d'euros du programme Europe en 2000-2001 est révélatrice de l'orientation et de sa capacité d'actions. Malgré la hauteur de cet investissement, l'expérience menée sur 14 % de son parc n'a pas fait l'objet d'une conception originale, remodelant structurellement le cadre architectural extérieur et intérieur des immeubles mais a consisté en une amélioration partielle<sup>717</sup> si ce n'est totalement formelle<sup>718</sup> en tout cas peu rénovatrice : l'apparence extérieure des immeubles et celle des parties communes a changé, l'isolation des ouvertures et des murs extérieures est meilleure, le confort de la salle de bain s'est bonifié, mais quid du reste ! S'engager dans une opération réelle de rénovation signifie vider les immeubles de leur occupants, reloger ces derniers ou bien attendre qu'ils signifient leur départ et ne plus attribuer ces appartements le temps d'effectuer les travaux...Or, au regard des logiques de court terme de la rentabilité financière et du maintien de l'offre au regard de la demande, une opération lourde de moyen terme voire de très long terme si l'on s'attaque à l'ensemble du parc, comme celles qu'il serait bon d'envisager, constitue un obstacle extrêmement lourd ! Dans cette perspective, il n'est donc pas surprenant que l'action d'un bailleur, comme la S.E.M.I.V.I.T., fût-elle également compétente en terme de maîtrise d'ouvrage, se limite à des travaux d'entretien courant équivalant à un budget annuel d'environ un million d'euros et à des opérations de réhabilitations ponctuelles et partielles.

À l'instar de ce constat, il s'avère ainsi qu'au delà des déficiences déjà évoquées concernant l'isolation des logements, les standards de fonctionnalité et de confort qui dans les années 60 et 70 ont contribué à donner aux appartements de ce parc résidentiel leur statut d'habitation moderne et résolument réceptif au progrès, constituent

---

<sup>717</sup> Les revêtements des murs, des cloisons et des sols, l'agencement des pièces, l'équipement des cuisines à l'intérieur des logements n'ont pas été modifiés, tout comme l'acoustique et l'agencement des appartements entre eux à l'intérieur de l'immeuble.

<sup>718</sup> Les ouvertures ont été remplacées, le revêtement des façades modifié, les halls d'entrée remaniés, les sanitaires changés.

aujourd'hui, parce qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une actualisation, une offre, de ce point de vue aussi, en voie d'obsolescence. Quant aux enjeux esthétiques, dans la mesure où le fonctionnalisme comme doctrine architecturale prétendait vouloir s'affranchir de toute intrusion de fioritures décoratives, il s'avère, comme si les gestionnaires actuels en étaient restés à cette idée que leurs logements devaient rester des machines à habiter, qu'ils n'ont pas plus de raison d'être intégrés à ces travaux d'entretien. Comme tout bailleur, la S.E.M.I.V.I.T. délivre à ces locataires des logements en bon état d'usage et de réparation, des équipements en bon état de fonctionnement avec le mode de faire singulier, en revanche, qu'elle fait fi de la qualité « sensible » de ce qu'elle loue !

## **2) Des standards de fonctionnalité obsolètes auxquels se conformer.**

Autant le dire toute de suite et de la même manière que nous avons pu affirmer que ces logements pouvaient être ouverts à la lumière, que ceux de la S.E.M.I.V.I.T. en particulier disposaient de vues si ce n'est unanimement remarquables en tout cas acceptables au regard de cette condition de l'habitabilité du logement, le caractère fonctionnel de ces derniers est encore reconnu et qualifié globalement positivement. La distribution des pièces, censée répondre aux besoins universels prônés par le mouvement fonctionnaliste en référence aux utopies du XIX<sup>e</sup> siècle, répondent ainsi à des critères de modernité toujours valides : à chaque pièce sa fonction...pièce de vie<sup>719</sup> accessible depuis la cuisine pour une rationalisation optimale de l'espace d'un côté, chambres et bloc wc-salle d'eau indépendants de l'autre. Pourtant, cette rationalisation extrême de l'organisation des logements ne permet pas de donner libre cours à un usage libre de l'espace domestique, c'est à dire à des pratiques à contre-emploi de la fonction qui a été assignée à chaque pièce.

Les pratiques d'ameublement sont orientées de fait par l'organisation du logement de telle sorte que la stratégie subjective de personnalisation du « chez soi » qui se met en œuvre de manière créative est vouée au refoulement...La disposition des meubles et des objets qu'ils sont amenés à supporter est toujours déjà « toute trouvée ». Le

---

<sup>719</sup> séjour- salon - salle à manger.

locataire ne peut jouer à agencer ses meubles et objets entre eux comme il le souhaite, à la manière du peintre qui choisit les formes et les couleurs occupant l'espace de sa toile...La personnalisation de son espace domestique est formatée, autrement dit, niée ! À travers cette espace rationalisé, la circulation du locataire en son logement et l'usage domestique qu'il fait de chaque pièce sont avant même qu'il l'occupe, prévisibles et toutes tracées. Il y a ainsi, dans les habitudes parfois obsessionnelles des locataires à changer leurs meubles de place, une expression vicieuse de cette impossibilité de meubler librement son chez-soi, on cherche des alternatives pour se sentir bien pour constater à l'usage qu'on a finalement pas le choix ! Sans que cette réalité là soit une condition de l'inhabitabilité absolue de ces logements, la fonctionnalité qui prévaut à leur organisation perdurant au regard des pratiques domestiques contemporaines et des normes encadrant ces dernières, il apparaît malgré tout au vue de nos entretiens, que leur fonctionnalité pourrait évoluer et progresser, que les standards d'il y a 30 ans mériteraient d'être actualisés. « *Il faudrait mettre un évier à deux bacs, un seul bac dans un F1 d'accord mais dans un F4 !* » (Armand et Marie Paule, locataires au Grand Sapailé), « *Ce qui manque c'est un évier à deux bacs, et puis une robinetterie qui permette d'utiliser en même temps à la fois la baignoire et le lavabo* » (Guy et Laetitia locataires à la Bergeonnerie), « *J'en ai des choses à dire sur mon logement parce que dans les appartements, il n'y a pas de vanne d'arrêt pour les radiateurs des chambres et de la salle d'eau et les tuyauteries ne sont jamais curées et les appareils sanitaires sont usagés, donc pas étonnant qu'il y ait des fuites, sinon, il n'y a qu'un simple bac à évier et sans bouchon en plus, alors vous voyez j'en ai des choses à redire* » (Bernard et Jeannette, locataires aux Rives du Cher), « *L'installation électrique serait à revoir, le carrelage autour de la baignoire et du lavabo pour l'humidité des murs, un évier à double bac et puis voilà pour l'intérieur* » (Lilian, locataire à Europe), « *Ce qui pourrait être refait, c'est l'électricité, il faudrait plus de prises et prévoir leur mise en conformité* » Michel et Nadine, locataires à la Bergeonnerie), « *Le logement ça va, ça manque de prises surtout, et de prises aux normes* » (Marie et Ahmed, locataires à la Bergeonnerie).

Les quelques éléments d'insatisfaction récurrents que l'on relève le plus fréquemment renvoient en premier lieu à des détails fonctionnels techniques assez révélateurs de l'évolution de certaines pratiques domestiques, et en particulier celles qui nécessitent par essence un savoir faire technique poussé. La diversification des ustensiles électriques à vocation domestique comme biens de consommation

symboliques de la croissance des Trente Glorieuses pose le problème du nombre et de la disposition des commutateurs électriques dans ces appartements, insuffisants quantitativement et aux positions défectueuses au regard du nombre de taches et d'activités concernées par cette nécessité de fonctionnement. À l'explosion des appareils ménagers ont succédé les appareils hi-fi vidéo, de télécommunication, équipements privés dont l'homme ne peut aujourd'hui se priver. Par ailleurs, est révélé aussi, avec insistance, le problème de la taille de l'évier et plus largement les problèmes de la fonctionnalité des pièces humides, cuisine et salle de bain, espaces consubstantiels de la régénération physique, fonction centrale de l'habitat centre, du logement, que les valeurs contemporaines glorifient, voire instituent en diktat, en tant qu'elles sont liées à l'apparence et à la santé du corps. Or, un certain nombre de regrets ici exprimés sont particulièrement révélateurs de la désuétude de certains standards initiaux. « *Ce qui manque (...) une robinetterie qui permette d'utiliser en même temps à la fois la baignoire et le lavabo* », exprime ainsi le fait que l'usage partagé et simultané de la salle de bain par le couple et la famille est aujourd'hui dans les « normes sociales » étant donné l'évolution des rapports hommes femmes, vis-à-vis de la protection de leur intimité sexuée propre, vis-à-vis également des temporalités sociales induites par l'activité professionnelle et/ou sociale de chacun, évolutions sociales à l'origine du fait que la salle d'eau soit appelée à être partagée de manière simultanée par plusieurs membres de la famille. Or, cet usage contemporain est mis à mal par les standards de construction initiaux ici dénoncés. De la même manière, l'absence d'éviers à deux bacs, qui plus est pour les locataires ne possédant pas de lave-vaisselle, et la présence de baignoires inadaptées à la prise de douche compte tenu de l'étanchéité des cloisons témoignent de l'évolution des usages de cette ressource domestique qu'est l'eau. La douche est moins coûteuse en terme de temps « consacrer » aux pratiques de l'hygiène corporelle, quant à la vaisselle, au contraire, en l'absence de machines dédiées à cette fin, elle renvoie à une tâche laborieuse, qui plus est si elle nécessite la mise en œuvre de deux opérations manuelles successives (lavage puis rinçage) alors qu'un évier à deux bacs garantirait leur simultanéité !

Aussi, si ces motifs de plainte relatif à l'usage de l'eau peuvent être liés avec l'habitude de considérer cette dernière comme une ressource inépuisable, c'est pourtant moins en tant que ces usagers aspirent à une utilisation à profusion de cette ressource

qu'il faut appréhender ces regrets<sup>720</sup> qu'en terme de productivité, d'utilisation rentable de l'espace et du temps domestique et quotidien, autrement dit en terme de fonctionnalité.

L'inadaptation fonctionnelle des logements modernes est également partiellement mise en cause par certains locataires vis-à-vis du manque d'espace, « *Les tuyaux et le vide ordures prennent tellement de place, qu'à cause de ça l'arrière cuisine n'est pas du tout fonctionnelle* » (Geneviève et Henri, locataires aux Rives du Cher), « *On manque de placards* » (Stéphanie locataire aux Fontaines) « *Les séchoirs dans les cagibis, c'est inutile, ça prend de la place pour rien (...)* » (Thierry et Anne, locataire aux Fontaines, annexe 148). L'équipement privé de l'habitant moderne est tellement divers et important quantitativement que le logement s'avère souvent trop petit au regard des espaces et équipements de rangement et de stockage. Or, ce problème s'affirme avec d'autant plus d'acuité que les espaces communs ou individuels extérieurs, (garage à vélos, caves, greniers) assignés à cette fonction d'entreposage tendent à être progressivement condamnés étant donné les usages abusifs voire illicites qui en sont faits. Conséquemment, dans ce contexte, il n'est pas rare que ce soient les balcons pour ceux qui en disposent, qui remplissent cette fonction, au grand dam des locataires qui perçoivent ces objets hétéroclites depuis chez eux, pour qui l'image de l'immeuble et/ou de l'ensemble et leur identité, en prennent un coup : « *Les gens ont tendance à mettre n'importe quoi sur les balcons, ça laisse à désirer, moi, j'en prends soin, j'ai des jardinières, j'aime ça mais y'en a qui stockent tout et n'importe quoi* » (Gérard et Germaine Fontaines), « *Retrait des caisses, cartons, vélos des balcons pour que la Bergeo ne devienne pas une zone* » Raymond, locataire à la Bergeonnerie<sup>721</sup>.

Enfin, il est possible d'envisager la réorganisation intérieure des appartements à partir des attentes de leurs usagers eux-mêmes comme Thierry, locataire aux Fontaines : « *En fait, dans tous les appartements, les cuisines sont en long, si j'étais le propriétaire, je casserais une partie de la cloison pour en faire un double salon ou une cuisine américaine*<sup>722</sup> ».

Cette idée de réunification des pièces communes du logement que sont la cuisine et le séjour, exprime l'idée que l'enfermement de la cuisine dans un espace étroit et isolé de ou des pièces de vie ne répond plus aux normes de convivialité auxquelles

---

<sup>720</sup> qui plus est de la part de ces habitants sensibles à l'idée d'économie.

<sup>721</sup> Lequel ayant appris que j'étais passé dans son immeuble en son absence m'avait fait parvenir ce message manuscrit au siège.

renvoient la préparation des repas par toute la famille par exemple. Cet enfermement ne répond plus non plus aux normes de l'accessibilité des denrées alimentaires à tous et pas seulement à la maîtresse de maison. Il contredit les habitudes liées à la prise des repas et remet en cause la sacralité du repas du fait de l'individualisation de cette pratique rituelle. Je mange ce que je veux, quand je peux, rapidement pour me débarrasser au plus vite de cet acte mécanique, je mange seul ou pas, et profite de ce moment de pause pour évacuer la fatigue et le stress vécu de la journée en regardant la télévision plutôt qu'en entrant en contact avec les miens, même si occasionnellement, le repas continue d'être un espace et un temps de communion interpersonnelle. La cuisine en tant qu'elle est coupée du « séjour » ou trop étroite pour constituer un coin repas fonctionnellement satisfaisant ne répond pas pour les locataires et en particulier pour les jeunes, à ces enjeux fonctionnels, de telle sorte que cette partition n'a plus pour eux de raison d'être.

### 3) Des normes décoratives à inventer ?

Au delà des standards de fonctionnalité de ces logements, qui malgré les regrets de leurs occupants portant sur les détails évoqués plus haut demeurent encore reconnus et qualifiés plutôt positivement, en revanche, et du fait même que cet enjeu soit étranger à toute doctrine fonctionnaliste, l'apparence esthétique des appartements, est quant à elle l'objet d'un fort dénigrement : « *L'appart est bien conçu, les pièces bien distribuées, mais les peintures craquellent déjà, ça fait même pas un an qu'on est rentrés et qu'elles ont été refaites, ça pêche quand même !* » (Noémie et Stéphane, locataires à Saint François), « *Le logement ça va, il est pratique, y'a tout ce qu'il faut mais les sols et les peintures couleurs hospital c'est quand même pas chouette, je regrette de ne pas avoir le choix de mettre du papier peint* » (Virginie, locataire aux Fontaines), « *Y'a des choses à redire, à refaire, l'isolation, les peintures, à l'intérieur comme à l'extérieur, d'autres petites choses, c'est dommage parce que ces appartements ils sont quand même très bien faits* » (Béatrice, locataire à Saint François).

La logique qui justifie une période de vacance minimale à la sortie du locataire est celle d'une remise en bon état d'usage, de réparation et de fonctionnement du logement et de ses équipements. Or, compte tenu de l'ampleur des travaux à mener en

---

<sup>722</sup> Cf. annexe 148.

terme d'isolation thermique et phonique des murs, des menuiseries...qui nécessiterait la mise en œuvre de programmes de réhabilitation lourdes à tout point de vue, et étant donné le volume du parc lui-même, la politique de la remise en état des logements est une logique du moindre coût. Une logique paradoxale qui compte tenu des problèmes d'infiltration, du manque d'isolation, de mauvaise étanchéité des murs à proximité des points d'eau, du vieillissement général des structures sanitaires et de chauffage, des déficiences en terme d'aspiration de la vapeur dans les pièces humides impliquent la mise en œuvre systématique de travaux superficiels, malgré tout coûteux, parant au plus urgent et ne réglant pas les problèmes à leur source. Contradiction dont Philippe, locataire aux Fontaines, malgré son désir de personnaliser son logement a conscience : « *Si je pouvais, je referai les peintures et les sols mais bon d'abord faudrait tout enlever au moment de déménager, repayer la remise en état, pour que ça soit comme avant, et puis en plus avec l'isolation qu'il y a, ce serait du gâchis !* ». Aussi, si les locataires entrent dans des logements a priori remis en état, l'expérience de l'occupation révèle ces problèmes de fonds : ce qui est foncièrement imputable à une défectuosité de la structure du logement passe pour une usure liée à l'occupation permettant au bailleur de demander une participation financière au locataire sortant pour la remise en état d'un logement qui, s'il avait été occupé par quelqu'un d'autre ou différemment aurait également eu besoin d'un lifting ! « *Au moment de partir de notre appart d'avant, on a trouvé la S.E.M.I.V.I.T. trop exigeante, on a payé presque 300 euros de travaux en particulier pour un sol indécapable qu'on nous demande de décapier. Là, on est bien mis à part les sols encore une fois, ils sont tâchés, impossible de les nettoyer complètement, les tâches sont incrustées. Et pourtant je suis maniaque, je les nettoie deux fois par jour* » Brigitte, locataire aux Fontaines. Même si le mois de caution versé à son arrivée par le locataire, ne permet pas nécessairement au bailleur de couvrir les frais occasionnés sciemment par certains d'entre eux mal intentionnés, et si cette procédure garantit peut-être la viabilité comptable de la société et la pérennisation de cette offre en logements bon marchés sur le marché, il y a malgré tout dans ces procédures qui consistent à faire payer des « réparations locatives » aux locataires alors que la cause leur est extérieure, quelque chose de malhonnête ! Des peintures neuves sur des supports malsains ne peuvent que mal vieillir !

Malgré tout, et bien qu'ayant conscience que l'état structurel de leur logement est défectueux, les locataires aspirent à entrer dans des appartements qui soient formellement personnalisables, des logements auxquels ils puissent s'identifier ad

minima. Or, les standards de la S.E.M.I.V.I.T. vis-à-vis de la qualité visuelle et esthétique des logements qu'elle loue sont si ce n'est existants en tout cas fixés par cette logique de la rentabilité. L'exemple révélant cela est l'utilisation systématique des mêmes couleurs inadaptées avec lesquelles la S.E.M.I.V.I.T. repeint les logements de certains de ces immeubles, mode de faire contribuant à lui donner une réputation péjorative, les locataires l'assimilant à des habitudes de mauvais goût : « *Voilà, y'a aussi les peintures, les couleurs sont à chier, excuser moi mais les teintes « S.E.M.I.V.I.T. », c'est bon, faudrait voir à ne pas racheter toutes les fins de stock dont personne ne veut, enfin j'sais pas mais y doit y avoir de ça* » (Thierry et Anne Fontaines locataires aux Fontaines, annexe 148), « *Les murs verts, c'est quand même spécial, allez assortir la décoration avec ces couleurs là !* » (Denise, locataire à Saint François), « *Dans les logements, ça fait un peu hôpital cette peinture* » (Maria, locataire aux Fontaines), « *Le logement ça va, à part la couleur des portes, le marron c'est pas terrible, sinon c'est confortable* » Jessica, locataire aux Fontaines. Hermétique jusque là à toute question ayant trait aux normes sensibles grâce auxquelles il serait possible d'embellir les logements, et de faciliter leur appropriation en dépit des problèmes de fonds les affectant, le service technique pourrait ainsi améliorer son offre sans que cela ampute son budget, en oubliant la froideur du vert et l'obscurité du marron pour la chaleur du jaune ou la luminosité du blanc par exemple... Dans la même perspective, le changement des dalles de plastique revêtant les sols ou celui des carreaux de faïence cassés couvrant les murs des pièces humides se fait de manière progressive, de telle sorte que « *Tous les revêtements des sols sont dépareillés, c'est quand même pas chouette* » (Bernadette, locataire à Paul Painlevé) révélant ainsi les conséquences du soucis de rentabilité, compréhensible mais qui pourrait ne pas être étranger à l'enjeu esthétique, par le biais duquel le locataire peut s'identifier paisiblement à son logement.



## Conclusion

### *Messages à destination des bailleurs sociaux : pour une prise en considération des enjeux de l'habiter !*

*« J'ai des problèmes dans la salle d'eau, la baignoire est faite de telle sorte que l'eau va contre le mur, la faïence ne vas pas assez haut... sinon j'aime pas la couleur verte des portes, celle des murs s'écaille, y'a des dalles qui se décollent dans la cuisine et la salle de bain, voilà, y'a pas de décoration du tout, c'est un appart' à occuper, pas vraiment à habiter, comme le quartier, on y loge, on y dort mais on peut pas y faire la fête » Abdel, locataire à Saint François.*

*« Voilà plus de dix ans que nous sommes là mais je ne me sens pas chez moi, c'est froid, j'aurai voulu tapisser mais l'autorisation de la S.E.M.I.V.I.T. est obligatoire et il faudrait enlever les papiers si un jour on devait partir alors... Mon fils voudrait du bleu dans sa chambre, c'est pareil, je lui dis « peut-être » ! Ces murs verts, on ne peut pas dire que ça soit chaud. Si les gens se sentaient chez eux, peut-être qu'ils resteraient plus longtemps chez eux, peut-être qu'aussi, ils respecteraient d'avantage. Je vais vous dire quelque chose, moi, j'ai honte de faire venir un médecin ici, des amis, même mes parents qui habitent Joué, c'est vous dire ! » Michèle, locataire à Saint François<sup>723</sup>.*

---

<sup>723</sup> Cf. annexe 149.

### **III/ La publicisation de l'espace privé à travers la plainte : de la difficulté du Moi à être au monde !**

#### **A) Refuser de partager et/ou de voir changer son habitat : un caprice d'enfant gâté par la vie ?**

L'inhabitabilité de l'espace s'exprime par la plainte. Nous avons, au cours de notre argumentation, analysé dans quelle mesure la difficulté qu'avait le moi d'être satisfait de son habitat, d'être heureux là où il était présent, de se sentir bien dans son habitat se médiatisait à travers l'expression de son mécontentement, c'est à dire par la plainte. Forgé par les sociologues américains, le syndrome Nimby, « Not in my Backyard », soit, « Pas dans ma cour » qualifie les discours et pratiques d'opposition actuelles, des populations riveraines vis-à-vis de tous les phénomènes menaçant la stabilité, l'intégrité de leur territoire, de leur habitat, qu'il soit immédiat ou pas. Se manifestant avec de plus en plus d'intensité avec le développement des comités de quartier, associations de défense ou autres manifestations collectives en tous genres dénonçant la légitimité de tel projet de telle décision publique ou de tels usages non conformes à leurs valeurs, ce phénomène sociétal, qui médiatise l'enjeu existentiel du rapport de l'être humain à son habitat, participe par ailleurs, indépendamment des structures institutionnelles et idéologiques classiques du débat public que sont les partis politiques, les syndicats ou les lobby corporatifs, de l'institution d'un mode d'action politique émergent relevant de l'affirmation du Moi et de ses intérêts personnels dans le champ de la sphère publique.

Si à certains égards, ce phénomène renvoie ainsi au développement d'une conscience citoyenne, nouvelle car désidéologisée, soucieuse de l'environnement ou de la qualité de vie, répondant ainsi d'une certaine manière aux abus ayant pu être commis dans la perspective d'un développement sociétal productiviste, à d'autres égards, ces pratiques d'oppositions sont aussi le signe d'un individualisme de plus en plus poussé, amenant les individus, à titre collectif mais également individuel, à influencer sur l'état du monde immédiat qui les entoure en revendiquant un certain nombre de droits personnels afin d'orienter ou d'annuler toute action entreprise par des tiers, que celle-ci relève de

l'intérêt général ou pas, au nom de leur attachement territorial, au nom de leur bien-être au monde. Le sentiment de possession du territoire qui résulte de l'immobilisation résidentielle débouche ainsi sur des pratiques de privatisation de l'espace commun. De plus en plus repliés du monde et fermés sur eux-mêmes dans un œkoumène de plus en plus ouvert, appelant à être de plus en plus mobiles, les riverains pour protéger légitimement leur espace privé et parfois de manière intempestive ou illicite l'espace d'échelle plus petite qui est contigu à celui-ci, le « quartier », la ville, le pays...mettent en œuvre ces stratégies d'opposition afin que leur territoire ne se transforme pas, ne se défigure pas, que leur identité ne soit pas perturbée. Or, à partir du moment donc, où un acteur, qu'il soit seul ou qu'il se ligue avec ceux qui partagent son opinion, s'engage dans une stratégie d'opposition et de plainte dont la vocation est l'obtention d'une satisfaction conforme à ses revendications, se met en œuvre une dynamique de publicisation plus ou moins marquée de ses intérêts personnels qu'induit la jouissance légitime de son territoire en tant que limité à son domicile privé ou déjà potentiellement abusive en tant qu'élargi au territoire plus vaste et commun au sein duquel se manifeste son investissement personnel et social.

Si la sensibilité citoyenne pour les phénomènes liés à l'habitat et à son évolution, au nom de quoi l'institution d'une démocratie participative est envisagée, peut constituer un outil de légitimation et d'orientation de l'action publique dans la mesure où son efficacité repose sur la participation des riverains aux enquêtes publiques préalables à la mise en œuvre des décisions d'intérêt général, le risque pour la démocratie est que précisément ces nouvelles procédures de consultation de l'opinion se substituent à celles existantes d'une part, que ces pratiques d'opposition deviennent systématiques et s'inscrivent indépendamment des agendas au sein desquels les doléances personnelles pourraient légitimement être écoutées et enregistrées.

Autrement dit, que l'opinion des citoyens soit mieux prise en compte pour ces questions de politique publique locale ou intercommunale constitue un progrès, sans aucun doute, mais il ne faudrait pas que faute de ne pas respecter les rendez-vous électoraux et faute de participation aux enquêtes publiques, les riverains remettent en cause de manière systématique toute évolution fonctionnelle ou formelle affectant leur habitat sous prétexte qu'il y ait changement, sans quoi l'Action publique ne serait plus possible, sans quoi l'espace commun du vivre ensemble serait systématiquement perverti par ses logiques d'actions privatives et communautaires. La plainte du ou des riverains à l'encontre de tout ce qui met à mal son ou leur territoire d'investissement et

partant son ou leur identité en tant qu'elle s'y confond, repose, à partir du moment où elle est communiquée non pas dans le but ultime de se soulager mais dans la perspective d'un compromis ou d'une satisfaction, sur une stratégie de publicisation de son mécontentement, c'est à dire du mal habiter de son ego et de l'inhabitabilité de l'espace auquel celui-ci s'identifie, à savoir en premier lieu l'espace privé, dont il peut légitimement prétendre jouir paisiblement. Aussi, la publicisation de l'habitat personnel en général, de l'espace privé en particulier apparaît à partir du moment où un ou des riverains (au nom de ses/leurs usages particuliers, de ses/leurs intérêts personnels) exprime(nt) son/leur mécontentement à l'Autorité publique ou à l'un de ses représentants afin que ces derniers puissent envisager leur donner satisfaction selon la recevabilité de leur plainte à l'instar du droit et dépendamment de la pression que le ou les plaignants fait/font peser sur les pouvoirs publics ou ses institutions. Il y a ainsi à travers la multiplication de ces stratégies de plainte et pratiques d'opposition, produits de l'impossibilité de bien habiter, un phénomène manifestant une tendance lourde à la fermeture du Moi contemporain, lequel préfère occulter la réalité du monde, nier que son habitat puisse changer, se référer en permanence à ses valeurs passées autrement dit ne pas affronter l'évolution diachronique de sa propre existence dans ce monde, plutôt que de refondre chaque jour ses habitus, accepter les changements et s'ajuster à eux. En s'obstinant, en faisant une fixation sur telle ou telle chose déplaisante, le fonds narcissique du Moi se protège, s'écarte du cours des choses, s'enferme dans ses sentiments, l'être finissant par se satisfaire de ce repli sur lui, se convaincant de la légitimité de ses exigences et de l'injustice qu'il subit de telle sorte que même si la plainte alimente finalement la peine au lieu de l'épuiser et qu'elle en vient à œuvrer dans la complaisance vers la tristesse, la dépression voire la neurasthénie, elle donne malgré tout au Moi l'impression qu'il existe.

« *Se plaindre de sentir des ennuis et des peines, c'est se plaindre d'être un homme et non un arbre ou un rocher* » (J. Bertaut, 1552-1611, « *Cantiques* » ). Se plaindre de mal habiter, de mal être « bien » au monde, dans ses origines, ses conséquences et ses enjeux est ainsi révélateur de ce qui fonde l'essence fondamentale de l'habitabilité de l'espace. Or, il y a dans les sociétés prospères où l'individu est roi une propension à la plainte particulièrement vicieuse, un phénomène à travers lequel s'expriment selon nous les limites mêmes de la démocratie et du développement sociétal telle que le paradigme occidental de la modernité l'a institué...Un égoïsme et un égocentrisme à ce point développés qu'ils remettent en cause l'idée même de la paix

sociale. Il suffit d'inscrire son existence dans des sociétés non occidentales, où les droits individuels et sociaux sont à peine reconnus, où le sort de l'existence vitale est remis en cause quotidiennement pour se rendre compte que ce n'est pas là où la vie est la plus facile qu'on sait le mieux vivre ensemble, bien au contraire ! Dans les sociétés où les valeurs et normes du bonheur de l'individu reposent de manière ultime, au pire sur la satisfaction de ses seules exigences et désirs personnels, au mieux sur la mise en œuvre ponctuelle d'actes de générosité valorisant la fibre compassionnelle de l'ego ; s'ouvrir à l'autre, s'aventurer à faire plaisir gratuitement à l'inconnu, accepter de vivre ensemble ou accepter quelque chose de nouveau sans renoncer à une once de ses propres acquis devient une gageure... Aussi, c'est finalement là où les sociétés nationales ont réussi à se construire, que les appartenances culturelles se sont rassemblées, que les groupes sociaux ont su s'approprier sur la base de la reconnaissance absolue des droits de l'homme au sein de l'Etat, là où on a plus directement besoin de l'autre pour manger, protéger les siens, rester vivant, qu'on apprend aujourd'hui à vivre pour soi et entre soi ! Or, le délitement d'une identification collective à un œkoumène commun auquel participe directement la mondialisation, et précisément, à travers cela, la déliquescence de la reconnaissance de l'Etat comme espace sociétal de référence ne pouvant plus garantir à ses citoyens les conditions d'une existence sédentaire, contribuent à instaurer un climat de non confiance et de suspicion expliquant cette fermeture de l'individu sur lui-même et le développement qui lui est lié de pratiques d'opposition envers tout et n'importe quoi pouvant menacer la stabilité de son monde vécu, exacerber l'éprouvé de la précarité de l'existence.

Il y a ainsi une dimension explicative au fait que les discours et pratiques d'opposition, qu'ils soient individuels ou collectifs, qu'ils soient formellement légitimes ou incivils au regard de la loi, émanent souvent de ceux qui subissent de plein fouet et parce qu'ils n'y sont pas préparés, la réalité du cours des choses. Aussi, si en soi le conflit est consubstantiel de la construction de l'intérêt général, autrement dit si la plainte, comme combat collectif, n'est pas négative pour la collectivité dans la mesure où elle est précisément un instrument du débat public nécessaire au fonctionnement de la démocratie, et je ne mets aucunement cela en cause, la multiplication des pratiques d'opposition visant non pas à faire évoluer l'intérêt général mais à préserver ses intérêts personnels tend à compliquer voire à rendre impossible l'Action Publique. En dépit du fait que le mode d'expression de la plainte des jeunes de banlieues en novembre 2005

est critiquable et condamnable, en même temps, elle doit aussi être appréhendée à la mesure des inégalités dont ils sont comme citoyens les victimes, et c'est bien parce qu'en théorie ils ont des droits et qu'en pratique on leur refuse où qu'ils en sont exclus que ce combat, fût-il illégitime dans la forme, relève d'une lutte essentielle pour le bien de la République. Maintenant, que les riverains d'un quartier bloquent la circulation pacifiquement contre la mise en place d'un plan de déplacement urbain comme l'implique la loi à une municipalité, que quelques intégristes écologistes crient au haro contre l'abattement d'un arbre centenaire malade, que des syndicalistes manifestent contre une réforme remettant en cause leurs droits de partir à la retraite plus tôt que les salariés du privé, qu'un néorural porte plainte contre le voisin à côté duquel il a choisi de résider parce que les cloches de ses vaches et son coq font du bruit, renvoient à des combats ego ou communautarocentrés formalisés non pas en vue d'une décision d'intérêt collectif mais sur la préservation d'intérêts ou de privilèges particuliers, témoignant d'une part de la difficulté pour les pouvoirs publics de mener à bien en l'état actuel des procédures exécutoires et malgré leur légalité quelconque projet sans concertation préalable avec les citoyens directement concernés, lesquels tendent à devenir d'incontournables partenaires sociaux d'autre part<sup>724</sup>, des limites même de la concertation interactorielle qui suppose l'établissement d'un compromis que les acteurs contemporains sont de moins en moins enclins à accepter ou à concevoir, nécessitant ainsi des recours en justice ou à la médiation de plus en plus fréquents.

## **B) Les conditions d'émergence de la plainte dans l'habitat social.**

De la propension des immeubles collectifs locatifs et sociaux modernes à être l'objet de confrontations d'usages, de controverses actorielles et donc de plaintes dans ce contexte sociétal où le mécontentement est aisé, il n'y a qu'un pas. Pourtant même si, la plainte est intrinsèquement liée à la manifestation d'une fermeture sur le Moi et un moyen de se prouver que ce celui existe bel et bien, à n'en pas douter, elle s'élabore aussi en réaction à une situation mal vécue personnellement au regard de ce que le Moi

---

<sup>724</sup> Ce qui pose par ailleurs au demeurant il est vrai la question de la représentativité des intérêts de la population civile au parlement et conséquemment celle de la lucidité de ces gouvernants quant à

s'estime en droit d'attendre vis-à-vis de son habitat en général, du centre de celui-ci en particulier, vis-à-vis du territoire habité qui l'identifie et à partir duquel l'identité de l'individu se construit. Or, si la plainte est aussi courante chez les locataires des Grands Ensembles, c'est que s'y situent les conditions préférentielles à son émergence : espace d'immobilité résidentielle souvent contraint, promiscuité incompatible avec la recherche d'intimité ou interpénétration des coquilles privées, ouverture béante des immeubles au renouvellement de population, perméabilité des logements au dehors, hybridité des parties communes du point de vue de ses normes d'usages légitimes, personnalisation compliquée des logements par ses occupants, une qualification sociale péjorative de la part de l'opinion publique, conditions favorisant voire conditionnant le sentiment d'injustice de ses usagers et partant l'expression de la plainte, auxquelles s'ajoute l'isolement social d'une partie de ses habitants, qui dans ce contexte, ressentent le besoin singulier d'exprimer qu'ils existent ne serait ce que pour quelqu'un. Ce n'est pas innocent si durant les six mois pendant lesquels je suis allé à la rencontre de ces locataires, ce sont les personnes inactives, du trois ou du quatrième âge le plus souvent, qui ont le plus sollicité mon écoute et été reconnaissants que je prenne note de leurs dires. Or, si parfois effectivement après plusieurs heures de conversation et indépendamment du fait que ces entretiens aient été constructifs ou pas, je sortais heureux d'avoir donné à ces personnes seules une rare occasion de s'ouvrir et de parler simplement, la plupart du temps pourtant, c'est compatissant mais saoulé d'avoir entendu certaines d'entre elles se plaindre incessamment de leur condition, de leur famille, de leurs voisins, des jeunes, de la S.E.M.I.V.I.T., des chiens, des mobylettes, du bruit, de la société, des hommes politiques, des arabes et j'en passe... que je les quittais.

Ce que je veux signifier ici, c'est que si d'une manière générale l'ensemble des locataires de ces immeubles est amené à se plaindre d'une chose ou d'une autre relative à la nature singulière de leur habitat dans la mesure où celui-ci et en particulier le logement ne peut être investi personnellement et ne peut faire l'objet d'une réelle appropriation privative, individuelle et intime par le Moi conformément aux mécanismes de territorialisation qui sont censés se médiatiser dans l'immobilisation résidentielle, les manifestations de plainte sont malgré tout plus profondes et acerbes chez les locataires de longue durée, précisément parce que malgré leur ancienneté dans les lieux de laquelle ils tirent une grande maîtrise cognitive, un sentiment de possession

---

l'acceptabilité des réformes et des décisions qu'ils prennent et décident de mettre en œuvre.

et un attachement affectif fort, la mise en œuvre de cette dominance territoriale ne peut qu'avorter, la territorialisation ne peut aboutir, précisément parce que le type d'habitat dans lequel demeure le Moi ne le permet pas pour les raisons avancées précédemment. De plus, dans la mesure où à cette occupation de longue durée s'ajoute une immobilité synchronique induite par l'inactivité professionnelle et l'isolement social, cette présence quotidienne que le logement monopolise exacerbe cette propension à la dominance, qui, bien qu'elle soit vaine, est ressentie comme légitime pour ces locataires du fait précisément que cet espace accapare leur quotidien et leur histoire de vie. De cette frustration propre au sédentaire à ne pas posséder un territoire à soi, ne serait-ce que limité au logement privé, résultent donc des discours et des pratiques singulières d'opposition, de plainte, envers ce qui contrevient à cet investissement territorial et en premier lieu, on l'a vu, non pas seulement les réalités matérielles et de fonctionnement du parc social considéré, mais surtout ceux, qui, à travers leurs usages et leur présence, entravent l'appropriation de ces individus ici et de cette manière ancrés, à savoir, les jeunes locataires en transit. Ainsi, c'est comme mode de réaction contre une irréalisable territorialisation de l'espace de présence du Moi qu'il faut appréhender la plainte dans l'habitat d'une part, comme mode de socialisation du Moi aussi d'autre part qui en revendiquant et en récriminant trouve là, dans la forme et dans le fond, une occasion d'exprimer socialement et parfois dans la sphère publique que dans cet espace où son emprise territoriale est niée, il existe malgré tout, envers et contre tout.

### **C) Publicisation de l'espace privé et légitimité.**

Dans la mesure où c'est entre autres échelles de dominance territoriale de l'individu, celle s'exerçant sur son espace privé qui est remise en cause dans ce type d'habitations, autrement dit, parce que le droit privé de jouissance paisible du logement est, dans ce type d'habitat, loin d'être garanti, il est évident que la plainte individuelle trouve là un sol favorable à son émergence et est toujours a priori suffisamment légitime au regard de ce droit, pour que les locataires puissent justifier de leur mal habiter et revendiquer donc un droit dont ils ne disposent pas ou que partiellement. Les mécanismes de publicisation de l'espace privé se situent là et n'ont donc rien a priori d'illégitime. En effet, l'intrusion de l'espace privé sur le devant de la scène publique



institutionnelle, politique, juridique et/ou médiatique est consubstantielle de la plainte elle-même qui, précisément, au delà de l'expression d'un mécontentement ou d'une souffrance qui constitue son préalable, peut déboucher sur la dénonciation de troubles de jouissance de son espace privé. La publicisation de l'espace privé est donc indissociable de celle de la plainte dont l'espace privé est l'objet, de la plainte comme pratique sociale institutionnalisée garantissant à l'habitant le maintien de ses droits, de pouvoir en l'occurrence se protéger des menaces portées contre lui en son espace privé par tout tiers dont la responsabilité civile pourrait être mise en cause. Le code civil, et en particulier les articles 1383<sup>725</sup> et 1384<sup>726</sup> constituent donc les grandeurs juridiques pouvant légitimer de telles plaintes d'individus entravés dans leur liberté de jouissance, un tel recours à la justice leur donnant un statut de victime d'infraction pouvant prétendre à réparation. En outre, au delà de cette légitimité de fonds vis-à-vis de laquelle le rapport de l'individu à son espace privé est rendu public, devient objet de débat public, le fait de porter plainte lui-même, comme acte d'officialisation d'un mécontentement personnel, place l'espace privé dans le domaine de la sphère publique dans la mesure où les règles formelles de la plainte institutionnelle s'appuient sur la description par le plaignant du contexte précis par lequel il est devenu victime.

En effet, les éléments de légitimation de la plainte et de son objet reposent sur la mise en situation du plaignant dans le vécu du présent de l'action qui lui a été préjudiciable. Or, le récit détaillé des faits incriminés, la date, l'heure, le lieu auxquels les événements condamnés ont été vécus, l'argumentation et l'estimation du plaignant quant au préjudice subi, l'existence potentielle de témoins, l'examen des preuves que le plaignant peut mettre à disposition de la justice, qui conditionnent la recevabilité de la plainte s'appuient sur des pratiques langagières en particulier narratives, qui vis-à-vis des troubles dénoncés mettent précisément en acte l'inhabitabilité ponctuelle ou durable de l'espace privé du plaignant qu'un ou plusieurs événements ont révélé à un moment et en un lieu de son occupation domestique. Aussi, la formulation précise de ces événements dans leur contexte se fonde donc sur ce mécanisme de publicisation de l'usage que le plaignant faisait au moment des faits de son espace privé, de l'usage auquel il aspire depuis, des conséquences préjudiciables qu'ont eu ces faits sur lui-

---

<sup>725</sup> « Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait mais encore par sa négligence ou par son imprudence », article 1383 du code civil.

même et/ou sur son territoire personnel ainsi que des preuves, photos, vidéos, avis d'experts...qui attestent de la véracité de ces dires et de la légitimité de sa plainte. Ces plaintes pour trouble de jouissance et/ou de voisinage sont donc un matériau tout à fait intéressant pour qui porte de l'intérêt aux modalités de l'habiter. Elles constituent en effet un système langagier de référence puisque y sont mis en scène des opérateurs de reconnaissance des normes personnelles d'habitabilité et d'inhabitabilité de l'espace privé particulièrement riches. Les mécanismes de publicisation de l'espace privé qui sont au cœur des pratiques de plainte liées à ces disputes et controverses spatiales privées relèvent donc de la défense des droits du citoyen. Toutefois le recours aux instances policières et judiciaires compétentes, par lequel la plainte privée s'introduit dans la sphère publique, même s'il tend à se développer, ne recouvre pas l'unique forme de publicisation de ces conflits interactoriels. Autrement dit, l'institutionnalisation de la plainte, revers de l'explosion de ces pratiques d'opposition systématique aux nuisances portées contre son habitat personnel, et en particulier privé, ne se réduit pas à l'acte par lequel un individu porte à la connaissance du procureur de la République ou d'un service de police une infraction dont elle estime être victime.

D'une manière générale, et c'est en cela que dans la problématique politique quotidienne du vivre ensemble, le développement de ces pratiques de condamnation de troubles de jouissance ou de voisinages interroge, la concertation interpersonnelle comme mode primaire de dialogue et de concertation disparaît.

La propension des acteurs privés à régler ensemble les problèmes induits par leur coprésence au sein d'un même espace s'efface, le dialogue intersubjectif qui sous-tend que chacun fasse appel à sa responsabilité et accepte de renoncer à tout ou partie de son capital spatial et sacrifie ne serait qu'une partie de ses usages ou de ses ressources, même idéelles, tend à être assimilé à une atteinte à son intégrité, à son droit d'être au monde comme il l'entend et l'a choisi. La recherche du consensus qui se fonde sur l'acceptation de compromis devient une compromission pour l'individu égocentrique à tel point donc que le recours à la sphère publique pour que celle-ci règle ce que l'individu obtus refuse d'envisager devient monnaie courante. Médiation...expression à la mode, plutôt positivement représentée alors qu'elle cristallise la perte des valeurs sur lesquelles repose la responsabilité civile sans laquelle l'ordre social devient désordre. À ceux qui disent que la plainte est de la citoyenneté en acte, il est possible de rétorquer

---

<sup>726</sup> « *Tout fait quelconque de l'homme qui cause un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer* », article 1384 du code civil.

l'idée contraire ! Le recours au médiateur est donc révélateur puisqu'il témoigne de la nécessaire présence d'un tiers, le plus souvent mandaté par les pouvoirs publics, à la résolution des conflits interpersonnels participant donc de la publicisation de la plainte privée sans que cette procédure aille jusqu'en justice et pollue en quelque sorte les tribunaux. Au delà de cet « intérêt » pratique, le recours à la médiation en vue d'un traitement amiable de ces disputes et controverses est aussi une preuve de l'irrecevabilité des plaintes du point de vue de leur légitimité, tous les troubles de voisinage ou de jouissance n'étant pas reconnus par les tribunaux. En effet, la légitimité absolue de ce type de plainte repose sur le principe « prétorien » posé par la Justice selon lequel « *Nul ne doit causer à autrui un trouble dépassant les inconvénients normaux de voisinage pour une personne normale et bien portante et compte tenu des circonstances de temps et de lieu* », et qui considère donc, comme illégitimes un certain nombre de nuisances intrinsèquement liées aux situations de coprésence et aux usages privés qui dans le cadre de la résidence, en résultent naturellement. Si l'application de ce principe permet de faire reposer les incidences du trouble sur la responsabilité du plaignant quant au fait qu'il a choisi de s'immobiliser là et pas ailleurs et que lui appartient conséquemment la contrainte d'accepter, y compris s'il y est plus sensible, les nuisances ordinaires propres à cet espace d'habitation, dans les faits, qui plus est s'ils ne tiennent pas à déménager pour des raisons matérielles ou affectives, les individus ne se résolvent pas à accepter nécessairement et systématiquement cette appréhension objective du trouble sur laquelle se fonde la Légitimité de la plainte, trouble, qui par nature est perçue de manière subjective !

Le recours à la médiation pallie donc au recours en justice mais participe tout autant de la publicisation de la plainte, à la différence près qu'il ne s'agit pas nécessairement dans ce cas de condamner une infraction pleine et véritable mais d'exprimer un mécontentement personnel à l'encontre d'un voisin, d'un tiers, dont la présence est de fait mal acceptée, d'une situation qui n'est dommageable que parce qu'elle l'est pour moi subjectivement bien qu'elle ne soit pas étrangère de l'espace où elle est ressentie comme trouble d'une part, en dépit du fait qu'elle soit perçue comme telle indépendamment de sa fréquence et/ou des heures auxquelles elle pourrait légitimement acquérir le statut de trouble de jouissance ou de voisinages. Autrement dit, on se plaint, on fait appel à un médiateur, et on demande réparation pour des troubles qui ne sont légitimes qu'au regard de mes propres normes d'habitabilité... !

## **D) Quand un locataire du parc social écrit à son bailleur pour se plaindre et porter plainte : un phénomène symptomatique de la reconnaissance officielle de l'inhabitabilité de ces habitations ?**

Ecrire pour se plaindre... Il y a dans l'usage de la correspondance épistolaire une pratique langagière propice à l'épanchement du moi envers autrui, de son expression littéraire à la formulation codifiée de la revendication politique, la lettre, depuis l'antiquité, parce qu'elle met en contact des êtres qu'une distance physique et/ou sociale sépare, est le moyen institutionnalisé et conventionnel d'expression des sentiments, des opinions, des intérêts de celui qui l'expédie à cette fin propre. Si le progrès des télécommunications met à mal aujourd'hui la pratique épistolaire, celle-ci, demeure malgré tout un instrument privilégié de la communication interpersonnelle et de la socialisation actorielle : carte postale, lettre d'amour, demande d'emploi, même Internet et les courriers électroniques n'abolissent pas la pratique épistolaire traditionnelle, laquelle demeure un acte stratégique profondément personnalisé permettant à celui qui la rédige d'entrer dans une chaîne d'interaction avec son correspondant.

Précisément, parce que la lettre datée et signée est un objet ayant valeur juridique, elle constitue, au delà de sa valeur culturelle, un préalable indépassable à la mise en œuvre des stratégies sociales ayant une signification officielle. Elle légitime juridiquement et qualifie socialement l'acte, l'objet et son contenu, le fait d'écrire, la lettre elle-même et les idées qu'elle développe. Porter plainte, déposer une plainte, revendiquer quelque chose, dénoncer quelqu'un, reprocher quelque chose à quelqu'un, attendre quelque chose de quelqu'un, sont des actes civils et/ou sociaux selon le rôle social du correspondant, que la lettre prend en charge de par sa valeur juridique et symbolique, que ne possède pas la communication orale si celle-ci ne passe pas par l'écrit. La lettre est en outre le média privilégié de la plainte en tant que le genre narratif lui est intrinsèquement lié et que c'est par le récit que l'individu émetteur peut exposer les faits à l'origine desquels il s'estime être lésé, atteint dans ses droits, victime, et convaincre conséquemment son récepteur de la légitimité de sa plainte. Nécessaire dans le cadre des plaintes posées devant la police et/ou les instances judiciaires, le récit auquel s'associe le genre épistolaire, constitue au delà, un rite social préalable à toutes

les stratégies d'opposition et/ou en amont, de conciliation interactorielles se voulant conformes aux conventions d'usage et aux règles juridiques en la matière. Des lettres de rappel adressées par le Trésor Public ou une société privée à un particulier en retard de paiement, à celles qu'adressent les particuliers à leur député ou leur patron pour réclamer quelconque faveur, la lettre officialise les transactions interpersonnelles au sein desquelles les intérêts mutuels de l'émetteur et du récepteur sont potentiellement ou effectivement contradictoires. En d'autres termes, elle prend en charge la négociation interpersonnelle quand la communication orale n'est pas pensable du fait de l'éloignement matériel et surtout de la distance sociale induite par le rôle social –statut– de l'un ou de l'autre des acteurs, donc des conventions d'usage encadrant leurs relations d'une part et/ou du risque de mésentente mutuelle que leur coprésence physique pourrait exacerber d'autre part. Autrement dit, dans le processus de la négociation, la voie épistolaire protège ses protagonistes d'une confrontation non acceptable du point de vue des normes sociales et des effets contre intuitifs pour la conciliation que la compulsion d'un face à face frontal et agressif pourrait faire avorter.

Les pratiques épistolaires sur lesquelles notre analyse s'appuie émanent des locataires de la S.E.M.I.V.I.T. qui, parce qu'ils se sentent atteints dans leur droit et liberté d'habiter leur espace privé sont amenés à publiciser leurs intérêts et à convoquer la sphère publique pour tenter d'obtenir satisfaction via la plainte. Le matériau dont nous disposons est constitué de lettres de plaintes de locataires adressées à la S.E.M.I.V.I.T. elle-même. Dans la mesure où celle-ci n'est ni une institution judiciaire, policière et/ou à proprement parler publique, dans quelle mesure peut-on considérer ces lettres de plainte comme relevant de mécanismes de publicisation de l'espace privé ? Avant tout parce que dans la démarche qui anime les locataires, leur bailleur a beau être un organisme de gestion locative semi-privé, ce dernier est malgré tout mandaté à cette fin par la Ville de Tours qui est seule propriétaire des habitations, la S.E.M.I.V.I.T. est présidée par le Maire ou son adjoint(e) au logement d'autre part, et enfin parce que sa vocation est la mise en œuvre des politiques publiques du logement et qu'il est tenu, en tant que bailleur, à des obligations, et en premier lieu celle d'assurer la jouissance paisible des logements à ses locataires. Aussi, le fait d'adresser une lettre de plainte à son bailleur renvoie bel et bien à la mise en œuvre d'une stratégie consistant à publiciser son mécontentement personnel quant au droit privé de jouissance paisible de son logement. Avant d'appréhender les formes diverses de la fièvre épistolaire qui

s'exprime entre locataires des unités d'habitation modernes et leur bailleur et d'analyser en quoi ces correspondances pléthoriques sont la conséquence insidieuse d'un « arrangement » juridique qui garantit aux pouvoirs publics ayant la responsabilité de ces habitations de ne pas concevoir comme troubles de jouissance ou de voisinage des nuisances qui sont pourtant intrinsèquement liées aux déficiences de la chose louée qu'ils mettent sur le marché, ce qui dénote une certaine hypocrisie quant à la reconnaissance officielle de l'inhabitabilité de ces logements, notre exposé aura pour objectif dans un premier temps, non pas d'analyser à partir de ces écrits en quoi ces logements sont inhabitables, l'exploitation des entretiens réalisée précédemment y est parvenue, mais de décoder la rhétorique rituelle de la plainte du moi dans son habitat.

### **1) Figures discursives et codes rhétoriques de la plainte : le rituel épistolaire.**

Les lettres de plainte rédigées par les locataires et adressées à la direction de la S.E.M.I.V.I.T. foisonnent. Cette abondance de correspondances entre locataires et leur bailleur doit être appréciée comme on l'a évoqué précédemment, comme relevant de stratégies de territorialisation, à la mesure des phénomènes qui dans les faits contreviennent à l'habitabilité de l'espace dans lequel ces individus sont présents. La plainte s'oppose à tout ou partie de la réalité mal vécue qui les habite dans la perspective que celle-ci redevienne vivable. Cette visée, consubstantielle de la plainte n'est pourtant pas la condition de sa recevabilité. Si la lamentation, le mécontentement, la peine qu'exprime le locataire sont hautement subjectifs, sont le produit de son rapport vécu à son habitat, si la formulation langagière de cette plainte est également profondément singulière en tant qu'elle relève de la maîtrise linguistique de chacun, en revanche qu'elles que soient leurs irrévocables particularités, les plaintes répondent à une rhétorique rituelle qu'implique leur légitimation. En d'autres termes, la formulation de la plainte s'appuie sur des procédés discursifs et des codes rhétoriques quasi immuables qui lui sont inhérents puisque quels que soient ses auteurs et ce pour quoi ces derniers se plaignent, la lettre de plainte procède de la légitimation de requêtes ou de revendications personnelles. Que la plainte soit recevable ou non au regard du droit, la stratégie de son auteur est de construire la légitimité singulière de sa plainte ! L'emploi

de la lettre, comme objet de signification officielle est l'élément premier participant de la légitimation de la plainte. À ce titre, au delà de la lettre en elle-même ce sont les règles conventionnelles de présentation formelle de son contenu qui visuellement, fondent sa légitimité primale. La correspondance de Bernard, locataire de la S.E.M.I.V.I.T. est très significative de la valeur officielle et des normes de solennité que les acteurs accordent à l'acte d'écrire pour se plaindre. Cet habitant handicapé, habitant à Europe depuis 1980 est ainsi entre autres connu par le bailleur pour les courriers atypiques qu'il envoie régulièrement à la S.E.M.I.V.I.T. Respectant à la lettre les règles de mise en page de la lettre, adepte de l'utilisation de la machine à écrire et passionné par les tampons encreurs, cet habitant envisage son acte comme un acte à haute signification officielle.

Systématiquement adressées à « *Monsieur le Directeur de la S.E.M.I.V.I.T. de la Mairie de Tours* », ses lettres<sup>727</sup> sont également systématiquement annotées « DERNIER AVERTISSEMENT », « LETTRE AVERTISSEMENT », « CONVOCATION », « RECU LE..... REPONDU LE » au moyen de tampons généralement utilisés par les administrations ou services administratifs pour qualifier leur correspondance et l'action qu'ils en attendent en retour. De plus, au delà la mention de son identité, de son adresse en haut à gauche de la page et de sa signature, il rajoute également systématiquement en bas de page un ou plusieurs coups de tampons personnalisés à son nom, prénom et adresse précise et débute chacune de ces phrases par « *Monsieur R...Bernard* » à la façon des déclarations sur l'honneur. Symbolique des représentations officielles sur lesquelles se fonde la lettre, ce locataire conçoit ainsi cet acte comme une pratique de haute importance, et à beaucoup d'égard comme un acte citoyen aspirant à être pris au sérieux et reconnu comme tel. Son mode de faire traduit ainsi dans tous ses excès un désir profond de reconnaissance sociale dont son handicap le prive.

Au delà de la valeur officielle à laquelle renvoient le fait même d'écrire une lettre ainsi que le respect des conventions de présentation, la construction de la légitimité de la plainte par l'émetteur de la lettre s'établit en respectant les règles du dépôt de plainte, qui bien que n'étant pas adressée au Procureur de la République ni effectuée auprès des services de police s'y appuie malgré tout. On trouve en effet dans les plaintes épistolaires des locataires de la S.E.M.I.V.I.T. tout ou partie du contenu qui

---

<sup>727</sup> Cf annexes 163 et 164.

fonde la légitimité de la plainte du point de vue des instances publiques : identité du plaignant, récit détaillé des faits du lieu et de l'heure auxquels ils ont été commis, incrimination des auteurs, estimation du préjudice, existence et identités des témoins, éléments de preuves objectivant les faits, formulation de la revendication. Or, le respect de cette marche à suivre officielle et en particulier les étapes de la narration des faits et de l'estimation du préjudice trouve dans le genre épistolaire un sol propice à la légitimation subjective de la plainte puisque indépendamment de la recevabilité de la plainte du point de vue juridique, ces étapes discursives permettent au plaignant de recourir à sa propre normativité légitime autrement dit d'user de toute sa force de persuasion pour que le récepteur puisse se mettre à sa place : condition pour que ce dernier interprète la plainte à la hauteur du préjudice que le plaignant estime être le sien.

En même temps, nous le verrons ultérieurement, se situent là aussi toutes les conditions pour que l'émetteur, tout en respectant les étapes conventionnelles de légitimation de la plainte, se répande en récriminations et accusations très personnelles, tombe dans l'exagération et l'in vraisemblance, autrement dit s'écarte de la réalité de ses maux, pour être certain d'obtenir si ce n'est la justice à laquelle il estime pouvoir prétendre de droit, la compassion ou la reconnaissance qu'il attend comme personne.

#### **a) Le récit détaillé des faits.**

La totalité ou quasi totalité des lettres de plainte adressées au siège à l'attention de « *Monsieur le Directeur* » ou d'un quelconque autre collaborateur, « *Monsieur,* » « *Madame, Monsieur,* » ont pour objet des troubles de voisinage et des troubles de jouissance qui n'ont rien de surprenants dans la mesure où toutes les conditions de leur émergence, à commencer par la promiscuité, sont là réunies. Si certaines des plaintes font également l'objet de « dépôt de plainte » devant la Police, bien qu'elles soient rares, les plaintes adressées au bailleur se construisent selon les mêmes règles à commencer par un récit détaillé des faits, d'une identification précise des causeurs de troubles, du lieu et de l'heure auxquels ces derniers ont été commis.

*« Je suis locataire au 3 rue P. Painlevé depuis le 17 août 1999. Depuis mon arrivée, j'ai souvent des bruits qui viennent de l'appartement n°10, 2° étage, Madame N... Catherine (bruits dans le plancher, portes qui claquent, meubles qui sont déplacés,*



*bruits de talons. Le bruit dans le plancher se situe le matin à partir de 5 heures, et les autres bruits, dans l'après midi ou le soir (parfois jusqu'à 23 heures et plus) » Mme R (annexe 165).*

*« Concernant l'occupant de l'appartement n°47 au 8° étage du 1 rue Vincent d'Indy, A. T... , qui le soir du 7.01.2000 s'est permis de faire du bruit au delà de 22 heures et ce jusqu'à 0h30, je me permets de vous adresser ce courrier vous relatant encore des bruits de conversations d'un ton assez haut, des chaises que l'on traîne, le soir du 14.01.2000 et ce jusqu'à 2h30 du matin » Mr A (annexe 166).*

*« Dans, la nuit du 29 au 30 janvier 1999, le(s) locataire(s) situé(s) au 9 rue Vincent d'Indy au 8° étage appartement 202 – a (ont) émis du bruit toute la nuit jusqu'à 8h30 du matin (Melle N...). En effet, à 2h00 du matin nous avons été réveillés par des hurlements, de la musique à tue-tête, du passage dans les escaliers, des portes qui claquent » Mr B (annexe 167 A et B).*

*« (...) au 2 allée Théodore de Banville ( ...) les locataires de l'appartement 381 ont un chien qui fait ses besoins sur le balcon et cela génère des nuisances importantes surtout par beau temps, de plus, les enfants reçoivent de nombreux copains et copines qui sont très bruyants et qui souillent les escaliers et le hall d'entrée de crachats et autres détritrus (par exemple brûlure de cigarettes sur le panneau d'affichage). Ils occasionnent d'autres désagréments importants avec leurs boosters » Mme M (annexe 168)*

*« Notre fille Wanda s'est faite agressée verbalement par Mme B... , locataire habitant la même cage d'escalier au premier étage. Voici quelques éléments cités de mémoire par notre fille :*

- « C'est ton chien qui a chié dans le hall ? »*
- « Non »*
- « Ceux qui ont un sale cabot doivent le tenir dans le hall pour pas qu'ils fassent leurs besoins, de toute façon j'irai le dire au gardien »*

*Notre réaction a été immédiate et nous sommes descendus sonner à la porte de son appartement. De notre conversation très orageuse – il va sans dire- nous retenons les éléments suivants. Nous serions accusés par cette famille d'avoir laissé notre chien étendre un étron devant la porte de l'ascenseur du rez-de-chaussée et de n'avoir rien fait pour nettoyer, et ceci serait dû au fait que notre chien, à cet endroit précis n'était pas tenu en laisse. Que vu la grosseur de la relique, elle ne pouvait être proportionnellement qu'à la taille de notre chien, et que puisque nous avons le plus*

*gros (un labrador), cela ne pouvait être que le nôtre...(...) je tiens à préciser avec énergie contre le fait que l'on s'en prenne à un enfant de 13 ans pour accuser sans preuve » Mr W...(annexe 169 1 et B).*

*« C'est de problèmes de voisinage que je viens m'entretenir avec vous – car cela fait des mois que j'ai des ennuis avec ma voisine du dessus (n° 401), Mme P.... (...) durant six mois, nous ont quasiment empêchés de dormir à cause de leurs disputes(...)sa musique si forte (au pont qu'on ne s'entend pas chez nous), le jeu de ballon de ses enfants au dessus de notre tête jusqu'à 23h45, l'arrosage à grande eau sur son balcon d'une plante qui fait que je dois recommencer le nettoyage de mes vitres qui venait d'être fait » Mme D. (annexe 170 A et B).*

Le récit détaillé des faits porte ainsi sur l'habitabilité de ces espaces d'habitation privés, sur la divergence d'usages de l'espace domestique résultant de leur agencement matériel. Le déclenchement du conflit qui précède la plainte trouve ainsi ses origines dans la divergence d'intérêts privés. Le récit présentifie une situation passée de la vie privée du plaignant, de soi en son espace privé, un contexte conflictuel issu des nuisances inhérentes au contexte spatial des unités d'habitation : les planchers, les portes, les meubles, les bruits de talons, de conversation, de chaises, des hurlements, de la musique, les escaliers, le hall d'entrée, le balcon, l'ascenseur, des disputes, des jeux de ballon. Ce sont ces objets, ces parois, ces lieux d'usage domestique et privé qui fondent le contexte d'apparition de la plainte et médiatisent sa publicisation.

#### **b) L'estimation du préjudice : les « grandeurs »<sup>728</sup> de légitimation de la plainte.**

Si les faits condamnés par les locataires et bien qu'ils soient narrés avec parfois une grande précision ne relèvent pas, comme on vient de le voir, d'infractions nécessairement condamnables par la loi, il n'en demeure pas moins évident pourtant, que les nuisances exposées constituent pour les locataires des phénomènes entravant réellement la jouissance de leur logement, légitimant conséquemment à leurs yeux la publicisation de leur plainte. Au delà du récit des faits, c'est donc à travers l'estimation du préjudice que le locataire cherche à convaincre son récepteur de la légitimité de sa

---

<sup>728</sup> Boltanski L, Thévenot L, 1991 : *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris. Gallimard.

plainte et de la nécessité d'obtenir satisfaction. Les développements épistolaires laissent apparaître deux procédés typiques de légitimation.

Le premier, consubstantiel de la justification, consiste à user de représentations normatives communes reconnues, socialement valorisées et de les faire sienne, c'est à dire de les intégrer à sa propre plainte. Le second quant à lui, qui est quelque part intrinsèque au genre épistolaire réside dans le fait de signifier le surcroît, c'est à dire d'amplifier la réalité des nuisances et des troubles au moyen de figures de rhéoriques classiques, de style ou de pensée (métaphore, allégorie, énumération, apostrophe...) afin que le récepteur de la lettre, qui est absent de la réalité décrite et condamnée, ne puisse minimiser l'acuité des problèmes invoqués. Or, ce dernier procédé qui s'adjoit dans la lettre au premier est révélateur de ce qu'induit la plainte, à savoir un décalage constant plus ou moins marqué entre la réalité du problème invoqué et la façon dont il est vécu et exprimé. Si, ces distensions entre objectivité et subjectivité, vérité et mensonge, participent du processus de légitimation de l'intérêt du Moi lui-même, elles révèlent également le fait que l'investissement du Moi dans la plainte flirte toujours avec un déni de la réalité et du cours des choses, propension de l'individu fermé sur lui-même plus courante que celle qui consisterait à ce qu'il change son propre regard sur la réalité et/ou modifie le champ de sa présence physique au sein de cette réalité.

- *Le décalage entre les mots qui désignent la plainte et ceux qui qualifient son ressenti.*

Le décalage entre la réalité du trouble et le surcroît qui l'entoure dans la plainte s'exprime dans la lettre par les mots et expressions qui désignent l'objet de la plainte et ceux qui renvoient à l'éprouvé de ce dernier. Les « *problèmes de bruits* » (Mme R), « *les problèmes de voisinage* » (Mme D et Mme M), le « *tapage nocturne* » (Mr B.), l'« *agression verbale* » (Mr W), le « *désagrément* » (Mme R)<sup>729</sup> qui désignent l'objet de la plainte notamment dans la phase de description détaillée des faits, étape narrative qui se veut objectivante, et qui explique conséquemment que certains des plaignants usent à cette fin le vocabulaire « judiciaire » deviennent au cours de la lettre appréhendés sous le prisme de la subjectivité et du ressenti. Mme R. réemploie le mot problème à quatre reprises, tantôt au singulier, tantôt au pluriel, elle le qualifie

d' « *inadmissible* » et l'assimile au « *désordre* ». Le bruit devient « *hurlements* » et « *vacarme* » dans la lettre de Mr B.. Mme M. qualifie ces problèmes de voisinage de « *graves* », ses voisins sont désignés comme étant « *très bruyants* » et à l'origine non pas de nuisances ordinaires mais de « *nuisances importantes* » ou de « *désagréments importants* ». Au delà du récit des faits et de la désignation des personnes incriminées, ce sont les sentiments qui en résultent sur lesquels les plaignants communiquent : « *ras le bol* » (Mme M), « *Nous commençons à craindre* » (Mr W), « *ennuis* » (Mme D)<sup>730</sup>.

- ***La fréquence, la durabilité du trouble et l'inégalisation des temporalités individuelles comme pourvoyeurs de légitimité de la plainte dans l'habitat.***

La légitimation de la plainte s'institue avant tout en se référant à la fréquence et/ou à la durabilité des faits reprochés. Les circonstances temporelles de l'objet de la plainte qui fondent la légitimité judiciaire des plaintes pour troubles de jouissance ou de voisinage sont systématiquement rappelées par les plaignants. Condition élémentaire de l'apparition de la nuisance, l'inscription de l'objet de la plainte dans la diachronie et la synchronie du temps par lequel le trouble se manifeste est un procédé récurrent de justification de la plainte que le genre narratif prédispose. « *Depuis mon arrivée (...) le week-end et tous les jours de la semaine (...) depuis le début de la semaine (...) Et depuis c'est reparti* » (Mme R), « *Dans la demi heure qui suivait (...) Une fois de plus (...) Tout ce bruit a duré toute la nuit* » (Mr B.), « *Depuis plusieurs semaines* » (Mme M), « *Avant son divorce déjà (...) pendant 6 mois (...) disputes incessantes* » (Mme D.)<sup>731</sup>. L'apparition de la plainte est consécutive de la promiscuité sociale propre à ces espaces résidentiels modernes. Or au delà de la fréquence et/ou de la durée des nuisances incriminées, lesquelles apparaissent comme étant la conséquence de cette perméabilité des logements entre eux, c'est l'heure à laquelle certains usages de l'espace privé sont mis en œuvre qui deviennent, dans cet espace, illégitimes aux yeux des résidents dans la mesure où ils remettent en cause leur jouissance privative, c'est à dire la possibilité de faire telle ou telle chose au moment où ils le souhaitent. Autrement dit certaines pratiques domestiques courantes, voir toutes, deviennent causes de

---

<sup>729</sup> Cf. annexes 165, 168, 170.

<sup>730</sup> Cf. annexes 168, 169, 170.

nuisances parce qu'elles prennent « place » dans ces espaces. Or, le moyen dont disposent les plaignant pour rendre ces pratiques illégitimes donc condamnables, est de communiquer autour du fait qu'elles s'inscrivent au delà des heures auxquelles elles pourraient légitimement s'exécuter vis-à-vis des normes juridiques ou socialement admises et/ou d'insister sur l'intensité ressentie des nuisances sonores pour que ces dernières soient de fait assimilées à du tapage, qu'il puisse être diurne ou nocturne. « *Le bruit dans le plancher se situe le matin à partir de 5 heures, et les autres bruits dans l'après-midi ou le soir (parfois jusqu'à 23 heures et plus) (...) lundi soir : ménage jusqu'à 11h le soir, lever le mardi à 5h15* » (Mme R), « *A. T ... s'est permis de faire du bruit au delà de 22 heures et ce jusqu'à 0h30 (...) le soir...jusqu'à 2h30 du matin* » (Mr A), « *du bruit toute la nuit jusqu'à 8h30 du matin* » (Mr B), « *(...) empêchés de dormir (...) jeux de ballons (...) jusqu'à 23h45* » (Mme D)<sup>732</sup>.

- ***La stérilité de la conciliation interpersonnelle.***

Sans qu'il y est de hiérarchie entre les différentes instances de légitimation ici recensées, le fait de préciser que des efforts de conciliation ont été engagés mais qu'ils ont été vains permet aux plaignants de se présenter comme étant de bonne foi et « pavé de bonnes intentions ». La plainte n'est pas gratuite pour celui qui avoue avoir tenté de régler le problème invoqué à l'amiable. Cette figure de la légitimation renvoie ainsi au fait que le plaignant attend du bailleur qu'il l'aide à résoudre ses problèmes, qu'il joue son rôle de médiateur en faisant pression sur le ou les locataires dont la responsabilité doit être rappelée. « *Nous avons fait part à Monsieur Boucher<sup>733</sup> du désagrément (...) A plusieurs reprises, Monsieur Boucher est allé la voir, encore le 27 janvier dernier pour lui dire de faire moins de bruit, sans résultat d'ailleurs (...) Nous avons essayé de lui parler avec une autre locataire du deuxième étage, en lui expliquant que ne nous voulions pas nous fâcher, mais qu'elle devait faire plus attention pour ne pas déranger les autres locataires. Elle s'est excusée par la suite en disant qu'il fallait qu'on la prévienne si elle faisait trop de bruit. Ce que nous avons fait. Et depuis, c'est reparti, elle ne fait aucun effort* » (Mme R. annexe 165), « *Je suis moi même allé leur dire*

---

<sup>731</sup> Cf annexes 165, 167, 168, 170.

<sup>732</sup> Cf annexes 165, 166, 167, 170.

<sup>733</sup> Gardien des résidences Paul Painlevé et Claude Bernard.

*d'arrêter la musique et le vacarme » (Mr B. annexe 167), «J'ai formulé plusieurs fois des remarques à Mme M.-C.... qui n'en a pas tenu compte » (Mme M. annexe 168 ).« Lorsque je lui fais remarquer (...) cette dame, au mépris de tout respect des autres, cultivant une certaine paranoïa, me sort toujours : « Personne n'est venu se plaindre lorsque mon mari était là », (ce qui est faux, j'en avais parlé à son mari) »(Mme D. annexe 170). Ces récits relatant ces tentatives de conciliation en disent longs sur la difficulté qu'ont les locataires à trouver un terrain d'entente. La démarche de plainte de Mr A. est d'ailleurs à ce titre assez révélatrice de la gageure que constitue la recherche d'un compromis quand la proximité de voisinage qui est en cause dans ces disputes suppose précisément que ces voisins se concertent pour régler leur litige sans convoquer un tiers ou un représentant de la sphère publique : « Je ne tiens pas à entrer en contact avec cet individu excessif pour lui demander de faire moins de bruit, car je suis persuadé que cela tournerai à l'incident » (annexe 166 ). Le recours au bailleur pour qu'il intercède en la faveur du plaignant n'est pas à appréhender nécessairement comme un acte de moindre valeur par rapport à la déposition d'une plainte au Commissariat de Police, mais parfois au contraire pour renforcer son opposition envers tel fait ou tel locataire, ou pour pallier au manque d'effet qu'a pu avoir l'intervention de la Police chez tel ou tel locataire : « Nous avons fait appel à la police, celle-ci s'est déplacée et intervenue. Le tapage nocturne a augmenté (...) Une fois de plus j'ai appelé le commissariat de Tours, ce dernier leur a effectué un procès-verbal. Rien n'y a fait (...) jusqu'à la dernière intervention de la police vers 8h30 du matin » (Mr B. annexe 167).*

- *Faire de ma plainte un problème d'intérêt général.*

Figure stéréotypique de la légitimation de la plainte, le procédé qui consiste à faire passer la particularité d'un mécontentement personnel pour une requête collective, utile pour le bien commun est récurrent. Il est symptomatique de la démarche de publicisation de l'intérêt privé, ici en l'occurrence, des intérêts des individus à jouir paisiblement de leur espace privé.

*« Les locataires et moi-même en avons marre (...) Les autres locataires « dérangés » par ces bruits se joignent à moi pour vous faire part de ce problème qu'il*

*serait urgent de régler pour le bien être de tout le monde »* (Mme R. annexe 165), « *Je joins à mon courrier une lettre de pétition de tous les locataires qui ont été gêné cette nuit là* » (Mr B. annexe 167 ), « *Je pense qu'il faut rappeler aux gens les règles élémentaires de la vie en communauté qui impliquent un certain nombre de contraintes* » (Mme D. annexe 170), « *afin que la Résidence puisse retrouver un peu plus de tranquillité* »(Mr W. annexe 169). Incapables de maîtriser un certain nombre de pratiques entravant leur investissement dans un territoire « inappropriable » et qui pourtant juridiquement devrait l'être, les locataires s'en remettent ainsi à leur bailleur afin qu'il solutionne au nom de la collectivité de résidents, ses propres problèmes de jouissance de logement. Revendication particulière mais partagée dont la légitimité n'est pourtant pas systématiquement assimilée à une question d'intérêt général, comme Mme M. qui institue sa plainte comme un enjeu communautaire : « *Certains locataires qui comme moi sont dans leur appartement depuis plus de dix ans en ont ras le bol* » (annexe 168 ), inscrivant sa requête dans une démarche de reconnaissance de droits supérieurs réservée aux anciens occupants.

- ***Moi comme Victime, l'Autre comme coupable.***

Faire du Moi une victime, peut importe si le droit m'attribue ce statut, tel est l'objectif de la plainte, ce à quoi la légitimation de la plainte prétend. Là encore, cette recette procède du rite de la plainte. « *Je n'ose pas inviter des personnes chez moi* » (Mme R. annexe 165), « *Tout comme moi, ils n'ont pas pu dormir de la nuit* » (Mr B. annexe 167). Le locataire s'estime victime en tant qu'il ne peut jouir de son logement comme il devrait a priori le pouvoir. Si cet argument là est naturel compte tenu des troubles incriminés, il ne constitue pas le seul par l'intermédiaire duquel le plaignant cherche à se victimiser. C'est le cas pour Mr W. qui écrit au bailleur pour dénoncer le fait qu'une voisine rende coupable sa fille d'un fait dont sa famille n'est pas responsable. Or, son argumentation consiste à se déresponsabiliser du fait répréhensible qu'il n'a pas commis, et à se poser comme la victime non seulement du fait qu'on lui reproche, mais aussi des autres pratiques abusives commises par un groupe de fauteurs non identifiés dont il n'est pas. De coupable présumé il se fait victime. « *Il est certes désagréable de trouver des traces excrémentielles dans un hall d'immeuble et je suis le premier à déplorer la négligence de certains locataires, qui nous font profiter de*

*détritus de cette nature ou d'autres : papiers, mégots dans l'ascenseur, odeurs pestilentielles de carburants deux roues » (Mr W annexe 169 ). La propension à faire de l'autre le coupable ne se limite ainsi pas nécessairement à la désignation des faits objectifs qu'il a pu commettre. Non seulement, le plaignant adopte aisément la figure du persécuté, mais le pendant de cette compulsion consiste à faire du coupable qu'il désigne un marginal ou un malade, de l'affubler « à charge » d'une image d'individu au mieux suspect au pire dangereux : « Je pense que l'alcool y était pour quelque chose » (Mr B. (annexes 167), « Je ne tiens pas à entrer en contact avec cet individu excessif » (Mr A annexes 166), « Cette dame cultivant une certaine paranoïa » (Mme D. annexe 170).*

- ***L'Intégrité du Moi, une valeur de légitimation universelle : de la sensibilité à la sensiblerie.***

Significative de l'affirmation de l'individu dans le système sociétal, l'Intégrité physique et mentale du Moi fait partie de ces valeurs démocratiques de référence sur lesquelles se fondent les procédures de légitimation de l'Action. Sécurité, Santé, Salubrité, entre autres valeurs inférant à l'Intégrité de l'individu constituent un capital inépuisable de représentations à partir desquelles l'acteur qualifie positivement ou non ses actes et/ou ceux des autres. Aussi, les plaintes épistolaires trouvent là un stock de valeurs et de normes particulièrement féconds pour leur légitimation. Le plaignant justifie sa plainte au nom de cette intégrité comme il dénonce l'objet de sa plainte en se référant également à celle-ci. Les plaignants sont des êtres sensibles et attendent de leur correspondant qu'ils le soient aussi. Participant de sa victimisation, Mme R. renforce ainsi la légitimité de sa plainte contre les nuisances de sa voisine en précisant que ceux-ci exacerbent ses problèmes de santé : « J'ai également des problèmes cardiovasculaires, et je ne peux pas forcément me reposer comme il le faudrait » (Mme R. annexe 165 ). Mr B. apporte à sa plainte pour tapage nocturne, des informations additionnelles indiquant qu'au delà des nuisances sonores, sa sécurité physique, son intégrité morale, le droit des locataires au sommeil réparateur ont été mis à mal : « Deux personnes m'ont agressé verbalement et ont voulu passer à l'acte, je me suis réfugié chez moi (...) tous comme moi, ils n'ont pas pu dormir de la nuit » (annexe 167). Mme M., dans son récit, inventorie les faits incriminés en utilisant pour chacun, des



expressions qui outreraient les hygiénistes « *souillent, crachats, détrit* » (annexe 168). Enfin Mr W. innocent son chien de ce dont on l'accuse, comme si les récriminations portées contre ce dernier remettaient en cause sa propre moralité. Il légitime sa plainte en investissant la figure du bon père de famille, soucieux de l'intégrité de chacun de ses membres et respectueux du bien commun. En se posant comme un locataire exemplaire il dégage son chien de toutes les suspicions d'incivilités dont ce dernier est l'objet, faisant reposer son ancienne faute sur une erreur de jeunesse et non sur un manque d'éducation : « *Si je ne conteste pas le fait que notre chien est le plus gros de l'escalier, j'affirme que ce n'est pas un « cabot » et avec encore plus de vigueur qu'il n'est pas sale. Ensuite qu'à une exception près, due à son jeune âge, à l'époque, il ne s'est jamais laissé aller là où il ne faut pas. Je dois encore préciser, et la femme de ménage pourra en témoigner, qu'à cette occasion qui remonte à plus de deux ans, nous avons sur le champ nettoyé les dégâts minimes occasionnés à l'eau savonneuse javellisée (...) Notre fille en pleure encore deux heures après* » (Mr W annexe 169). Notons d'ores et déjà une chose même si nous y reviendrons. À trop jouer ce jeu là, c'est à dire sensibiliser avec outrance le récepteur de la lettre et à trop mettre les faits incriminés en rapport avec son hypersensibilité, le plaignant flirte avec la sensiblerie. Aussi, non seulement, il s'écarte de la réalité de ce pourquoi il se lamente mais il en vient à faire reposer tout ou partie de la responsabilité des faits incriminés sur sa propre sensibilité au trouble de telle sorte qu'il risque de se retrouver en position de ne plus pouvoir revendiquer quoi que ce soit de légitime puisqu'il se place alors dans la posture de celui qui ne peut supporter aucun trouble « normal » de voisinage.

- ***Doute de l'avenir et crainte de ne plus pouvoir dominer son territoire.***

L'énonciation de représentations portant sur la crainte de l'avenir, sur la peur que ce pourquoi on se plaint dégénère a le mérite de révéler ce qu'est intrinsèquement la plainte, à savoir l'exercice en acte du monde vécu, c'est à dire l'ajustement en action de l'être au monde de l'homme. La plainte prend en charge la nécessaire régulation de la conscience à la volubilité spatiale et temporelle des choses à laquelle est soumise la présence de l'homme sur la Terre. Par la plainte épistolaire, c'est l'intentionnalité de l'être qui se déploie et se manifeste ici maintenant par rapport à ce à quoi elle a été

confrontée dans un passé plus ou moins proche et anticipe déjà sur le futur incertain vers lequel elle se dirige. L'intentionnalité de l'acteur vise par la plainte à rendre habitable pour lui-même le monde dans lequel il est. Ainsi, l'expression du doute ou de la crainte qu'énoncent les plaignants vis-à-vis de l'habitabilité de leur espace est à appréhender comme un mécanisme de réactivité de la conscience aux modifications sensibles de leur investissement territorial. Si la plainte prend ainsi en charge le nécessaire travail réflexif d'ajustement du regard que l'être doit porter sur lui-même et sur le monde, sur lui-même dans ce monde, en revanche l'usage systématique de la plainte épistolaire renvoie à rebours à un enfermement de la conscience sur elle-même, à un repli de l'individu sur son ego, qui ne parvient à s'ouvrir à la réalité du monde qu'au prix des échanges épistolaires qu'il entreprend, des recours à la médiation auxquels on l'invite, d'improductives pratiques réitérées d'opposition, autrement dit qu'après avoir réalisé, si tant est que cette fin soit inexorable, que le monde tournait sans lui. Toutes les revendications du Moi ne sont pas légitimes. Je ne mets pas en cause la légitimité de toutes les plaintes loin s'en faut, le droit est là pour faire le tri. Cependant il y a dans ce phénomène de la plainte systématique par lequel se cristallise l'avènement de l'opposition comme règle majeure du vivre ensemble, une manifestation outrancière de l'aveuglement de l'individu moderne vis-à-vis de la réalité de son existence. L'abandon naturel de l'être à tout ce qui l'entoure cède le pas au calcul égocentré. L'homme n'accepte pas de ne pas maîtriser ce qui l'atteint personnellement, ce en quoi il ne se reconnaît pas, il dénigre, condamne, au mieux tolère des champs de présence d'objets, d'êtres, de phénomènes irréversibles dont certains peuvent certes faire l'objet de débat mais dont beaucoup pourraient être tout simplement acceptés, tout simplement en tant qu'ils sont. Tout passe aujourd'hui par le politique, tout est potentiellement affaire d'Etat. Les individus attendent de leurs gouvernants qu'ils se prononcent sur tout, qu'ils légifèrent sur tout. Quand bien même cela pourrait être mis au bénéfice d'une avancée démocratique, il s'avère dans les faits que cela entrave l'Action Publique et la reconnaissance du rôle de l'Etat. Si l'usage de la raison est consubstantiel de la définition de l'intérêt général, comment des consciences fermées sur elles mêmes et sur leurs intérêts peuvent elles parvenir à cette fin ? Les formes multiples de publicisation de la plainte sont certes la conséquence d'une mauvaise représentativité du peuple au pouvoir, sans aucun doute. Ceci dit, encore une fois, dans des sociétés où il y a autant d'intérêts particuliers à défendre que d'habitants, et d'individus prêts à défendre par eux-mêmes leurs intérêts que d'habitants, y' a-t-il un

avenir possible pour la République, c'est une chose, pour la démocratie c'en est une autre ? Craindre que mon territoire ne m'appartienne plus, ne m'identifie plus socialement comme ce que je suis, vouloir vivre entre soi, regretter que mes voisins sont ce qu'ils sont, déplorer de ne pas vivre seul ou entre gens que j'ai choisi, entre gens qui me ressemblent... ce sont ces arguments que les locataires avancent pour légitimer leur plainte : « *Faut-il un jour espérer vivre en paix ? (...) A quand la tranquillité ? (...)* » (Mme R. annexe 165), « *Certains locataires qui comme moi sont dans leur appartement depuis plus de dix ans en ont ras le bol et des bruits de pétition circulent* » (Mme M. annexe 168), « (...) nous avons par choix, trouvé dans cette résidence un cadre agréable, verdoyant, un appartement calme et bien agencé. Nous commençons à craindre qu'avec le temps, ces tensions se multiplient...et ne transforment hélas en profondeur notre cadre de vie, et le cadre général du quartier ! D'ici à quelques temps les Minguettes risquent de ne plus être loin ! » (Mr W. annexe 169). Etat de Guerre, « ras le bol », menaces collectives, « Minguettes »... apostrophes, exclamations, interrogations, métaphores, hyperboles autant de figures de mots ou de pensées dont l'emploi apparaît disproportionné au regard de ce pourquoi les gens se plaignent, ...l'exagération comme procédé rhétorique de légitimation de la récrimination est pourtant précisément révélateur de cette fermeture du Moi sur lui-même. Certes, ces plaintes peuvent se justifier étant donné que l'espace à l'intérieur duquel ces locataires aspirent à vivre ne pourvoit pas à cette norme de mise à distance du Moi vis-à-vis des Autres et du Dehors, mais dans la mesure où cette proximité constitue bel et bien la réalité de leur habitat, à quoi cela sert-il de s'y opposer et de la rejeter de telle sorte ? Que l'objet défini de la plainte de ces locataires, à savoir un abus de jouissance ou de voisinage soit légitime en tant qu'il se réfère à une infraction ou au non respect par untel ou untel des prescriptions indiquées dans le contrat de location c'est une chose, que la plainte s'étende à la réalité intrinsèque de ces habitations c'en est une autre, quant à elle irrecevable !

### **c) Des témoins pour corroborer mes dires.**

Les lettres de plainte des locataires s'attachent également à ce registre de légitimation que constitue la désignation de témoins. Preuve s'il en est de la capacité des particuliers à calquer leurs stratégies sur celles utilisées par les instances policières

et judiciaires. Toutefois, et on est là devant l'ambiguïté intrinsèque de ces plaintes, c'est que même si elles sont légitimées au nom d'un intérêt collectif et bien que les abus dénoncés ont lieu dans des espaces collectifs, rares sont les lettres dans lesquelles l'identité de témoins est donnée, signe s'il en est que la plainte est avant tout individuelle et souvent une manœuvre de confrontation interpersonnelle dont le plaignant essaye de se sortir victorieux en ayant recours à son bailleur et en faisant pression sur lui pour qu'il agisse dans son sens. Il y a dans la plainte une expression de la duplicité avec laquelle l'individu moderne est à l'aise. Concernant ces six lettres de plaintes, deux seulement désignent des témoins : Mr B. victime d'un tapage nocturne ayant fait l'objet d'une intervention des services de police de Tours, qui joint à son courrier, sous forme de pétition, l'identité de neuf autres locataires ayant été victimes de ce trouble (cf. annexe 167 ) et Mme R. qui bien qu'elle ait signé sa lettre en son nom propre et au nom de « *Les locataires du 3 rue Paul Painlevé* », c'est-à-dire potentiellement 83 résidents, adjoint à son courrier les signatures de deux témoins seulement, mais cite également le gardien, qui compte tenu de sa position par rapport au bailleur, est présenté comme une garantie de bonne foi (cf annexe 165).

#### **d) Des preuves pour accorder à ma plainte sa véracité.**

Très peu de plaintes portées au devant du bailleur sont adjointes de preuves<sup>734</sup>. S'il est difficile pour le plaignant de s'en procurer étant donné que cela supposerait qu'il ait à sa disposition des moyens techniques plus ou moins sophistiqués et /ou que, pour ce faire il en vienne à s'immiscer illégalement dans le domicile privé de son voisin, cela est dû avant tout au fait que la plainte telle qu'elle s'inscrit dans ce contexte répond d'abord à un besoin d'incrimination par lequel on se soulage d'un poids ou d'une peine réelle ou supposée plutôt qu'à la mise en œuvre d'une procédure pénale. Les limites de la légitimité des plaintes formulées par les locataires au bailleur se situent là, c'est à dire dans le fait qu'a priori une majorité d'entre-elles n'a pas vocation à inférer avec la sphère judiciaire. Concernant les six plaintes ici analysées, seule celle de Mr B. victime

---

<sup>734</sup> Même si l'adjonction de documents à vocation de preuves sont parfois joints aux lettres de plainte comme cette photo polaroid d'un dé de poker d'as et d'une bille métallique (cf. annexe 171) à l'origine d'un bris de glace volontaire causé à l'encontre de la voiture de ce plaignant, ou plus fréquemment de photocopies de mains courantes effectuées auprès des services de police (annexe 172) ou de certificats médicaux attestant de la fragilité des plaignants (annexe 173).

d'un tapage nocturne a pu à obtenir que le trouble subit soit reconnu comme infraction par la police. D'ailleurs, notons que bien que sa plainte ait été reconnue comme légitime, il a malgré tout envoyé une lettre de plainte à son bailleur comme s'il attendait de lui que l'auteur de l'infraction reçoive de la part de la S.E.M.I.V.I.T. un nouvel avertissement ou autrement dit qu'il soit doublement puni.

La recevabilité de la plainte pour le bailleur repose donc dans le cadre de ces pratiques d'opposition sur l'interprétation que le bailleur se fait de la bonne foi du plaignant, de l'objectivité qu'il accorde à ses dires, et au besoin est, sous réserve que l'enquête qu'il peut lui-même mener par l'intermédiaire de son gardien confirme les troubles qui sont reprochés à l'un ou à l'autre des locataires. Dans tous les cas, le bailleur n'a pas à rendre justice, au mieux, il a obligation d'intervenir pour que les troubles incriminés s'estompent afin précisément qu'ils ne fassent pas l'objet d'une procédure pénale, en faisant pression par voie épistolaire ou par le dialogue intersubjectif sur le ou les locataires pour que leur cohabitation redevienne paisible. C'est ainsi dans le sens d'un appel à la conciliation amiable, préalable au passage de la plainte dans la sphère judiciaire que sont formulées les revendications des plaignants .

*«Ce problème qu'il serait urgent de régler (...) Vous en remerciant par avance »* (Mme R. annexe 165), *« Je ne tiens pas à entrer en contact avec cet individu excessif pour lui demander de faire moins de bruit, car je suis persuadé que cela tournerai à l'incident (...) En vous remerciant de prendre ma demande en considération (...) »* (Mr A. annexe 166), *« Je pense que vous en prendrez bonne note, et que vous en ferez bon usage »* (Mr B. annexe 167), *« Etant à votre disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires, en en espérant une action rapide et efficace de votre part »* Mme M. annexe 168), *« Je demande à ce que l'on fasse comprendre à cette famille que l'on accuse pas sa ns preuve et que l'on ne s'en prend pas à des enfants pour régler ses comptes ! (...) Je vous demande d'intervenir afin que la résidence puisse retrouver un peu plus de tranquillité»* (Mr W. annexe 169), *« Vous aviez du temps de Mr Kouachi affiché dans les immeubles un texte que j'avais trouvé fort bien sur toutes les sortes de nuisances et le respect que l'on devait à chacun. Peut-être pourriez-vous le ré-afficher de façon permanente ? Qu'en pensez vous ? Vous remerciant par avance de ce que vous pourrez faire (....) »* (Mme D. annexe 170).

## **2) De la plainte recevable à la plainte abusive**

### **a) Quand la loi contraint le bailleur à servir de médiateur.**

La plainte du locataire à son bailleur ne relève pas d'un acte de procédure pénale. Aussi, même si le mécanisme de légitimation de la plainte du locataire à son bailleur se calque peu ou prou dans le fonds et la forme sur ce que constitue une plainte dans le vocabulaire judiciaire, sa vocation n'est pas la dénonciation d'un délit ou d'une infraction mais au mieux la désignation d'un trouble de fait ou de droit. La plainte portée à l'attention du bailleur contre un tiers, qu'il soit colocataire ou pas, ne se substitue aucunement à la plainte comme acte de procédure pénale entrepris auprès d'un procureur ou d'un commissariat, le bailleur n'est pas tenu de rendre justice, de la même manière que les plaintes adressées au bailleur contre sa propre responsabilité vis-à-vis des troubles n'ont aucune légalité du point de vue du code des procédures. Et pourtant les lettres de plainte sont légion, car les locataires aspirent à jouir de leur logement paisiblement et le bailleur est tenu de leur assurer cette jouissance paisible, elles se justifient et devraient pour certaines d'entre-elles être justiciables, on le verra. Etrangère au domaine de la Justice à proprement parler, la recevabilité de la plainte quand elle est adressée au bailleur est liée à l'obligation de ce dernier d'assurer aux locataires la jouissance paisible de leur logement conformément à la loi du 6 juillet 1989 portant sur l'amélioration des rapports locatifs. C'est en quelque sorte l'article 6 de cette loi qui l'institue comme médiateur, comme interlocuteur privilégié chargé de veiller à ce que les troubles de jouissance ou de voisinage s'estompent dès qu'ils apparaissent. Aussi le degré de « légitimité » de la plainte pour le bailleur, ce qui garantit son intervention auprès des causeurs de troubles afin que lui et les locataires n'aient pas besoin de se tourner vers une procédure judiciaire inexorable se fonde sur la reconnaissance objective de ces troubles. Ainsi, si les gardiens veillent à cette œuvre de repérage d'abus de jouissance, de voisinage et de non respect des prescriptions d'usage établies dans le contrat de location, c'est également et surtout à partir des plaintes des locataires que le bailleur prend connaissance de ces derniers. Or, toutes les plaintes ne sont pas recevables, loin de là.

**b) Les conditions de recevabilité de la plainte : de la lecture objective à la lecture subjective de la plainte par le bailleur.**

Les six plaintes analysées plus haut ont reçu un accueil favorable de la part du bailleur, autrement dit, elles ont permis la mise en œuvre d'une chaîne d'interactions qui a donné satisfaction aux plaignants. Une fois reçues, le directeur de la S.E.M.I.V.I.T. a ainsi jugé utile d'intervenir auprès des locataires incriminés par voie épistolaire afin de les avertir et de les mettre en garde, leur recommandant de changer leurs comportements et de modifier l'usage de leurs espaces privés. « *Nous avons bien reçu votre courrier (...) concernant les nuisances que vous attribuez à l'occupante de l'appartement 10 et nous y avons porté la plus grande attention. Nous vous informons que nous intervenons auprès de cette locataire afin que celle-ci adopte une attitude vous permettant de retrouver votre tranquillité* » (courrier adressé à Mme R. cf annexe 174), « *(...) nous intervenons auprès de votre voisin dans l'espoir que celui-ci fasse preuve également de toute la compréhension souhaitable* » (courrier adressé à Mr A. cf. annexe 175) « *Nous avons le regret de vous informer que nous sommes saisis d'une plainte sous forme de pétition, concernant le tapage que vous auriez généré le 29 Janvier 1999. Les explications que vous avez présentées à notre Gardien ne sauraient, en aucun cas, servir d'excuse. En effet, les locataires qui vous entourent n'ont pas à souffrir de vos débordements ni de celles de vos invités dont vous êtes responsable en qualité de titulaire de bail. Nous vous demandons de bien vouloir prendre ce courrier très au sérieux et faire le maximum afin que de tels faits ne se reproduisent pas, faute de quoi, nous nous verrions contraints d'entamer, à votre encontre, une procédure d'expulsion pour troubles de jouissance (...)* » (lettre rédigée à l'auteur du tapage nocturne dénoncé par Mr B. annexe 176), « *Certains d'entre vous ont attiré notre attention et celle des services municipaux sur des « problèmes d'insécurité ». Plus précisément, il s'agit de la présence de jeunes, qui garent leurs « deux-roues » motorisés dans l'entrée de l'immeuble, qui se réunissent dans le hall, et qui ont tenté de mettre le feu dans les caves. Il va sans dire que nous condamnons ces comportements et que nous attirons expressément l'attention des parents sur la nécessité de surveiller leurs enfants, jeunes ou adolescents. En effet, les réunions évoquées ci-dessus, ne sont possibles que pour autant que les portes des halls soient ouvertes par des occupants de l'immeuble. Nous n'hésiterons donc pas à porter plainte contre les familles*

*responsables, si ces dégradations et autres troubles étaient à nouveau commis. Il appartient à chaque famille de prendre toutes mesures propres à conserver un cadre de vie calme et accueillant, notamment en incitant les enfants à ne pas accueillir d'autres jeunes dans les parties communes des immeubles (...)* » (courrier adressé à l'ensemble des locataires de l'immeuble de la Bergeonnerie dont Mme M. est locataire, (cf. annexe 177), démontrant l'idée que la recevabilité de la plainte de Mme M. a été accentuée par l'émission de plaintes d'autres résidents). À travers, ces correspondances échangées, on constate ainsi le pouvoir de la lettre de plainte. Préalable à la mise en œuvre d'une chaîne d'interactions répondant à des stratégies territoriales pures, c'est l'habitabilité en acte de l'espace qui est en jeu à travers la plainte épistolaire. Du début au terme de la chaîne d'interaction que la correspondance épistolaire prend en charge, c'est l'espace habitable en tant qu'il est habité, qui est tirillé par les usages et les normes d'usage l'affectant. Or, précisément, les plaintes des locataires deviennent recevables pour le bailleur quand la légitimité d'usage que les prescriptions du contrat de location encadrent est clairement remise en cause, c'est à dire quand les faits incriminés et leurs auteurs désignés sont objectivement identifiés. Les six plaintes analysées plus haut ont été entendues avant tout parce que l'objet de leurs récriminations contredisait objectivement cette légitimité d'usage d'une part, était directement imputé à un auteur identifié d'autre part, et/ou enfin parce qu'il apparaissait « légitime » à la subjectivité du bailleur d'y donner satisfaction. Il résulte effectivement de la lecture subjective de la lettre par la personne à qui elle est adressée une interprétation de la légitimité de la plainte toujours déjà aussi personnelle que la subjectivité avec laquelle l'auteur de la lettre s'emploie à la justifier. Autrement dit la lettre établit un sol communicationnel d'intersubjectivité patentée, les motifs légitimes de la plainte ne conditionnant pas à eux seuls sa recevabilité, le récepteur n'étant jamais totalement insensible au pathos servant l'émetteur dans la stratégie de légitimation de sa propre plainte. Ainsi la plainte de Mr W. relative à l'agression verbale de sa fille par une voisine n'aurait pas nécessairement, si elle avait été lue par un autre individu ou si elle avait été formulée autrement, bénéficié de la recevabilité qui a été la sienne.



**c) Un exemple de plainte abusive, l'égotisme en acte : quand la plainte se retourne contre le plaignant, le revers de l'activité réflexive égocentrée.**

L'analyse qui suit provient de la correspondance d'une locataire du Grand Sapaillé. Les quatre lettres qui la constituent révèlent les excès relatifs à la publicisation des aspirations du Moi en son chez soi, à la publicisation de l'espace privé. Ces lettres se fondent sur les mêmes principes rhétoriques que celles analysées plus haut, de la description des troubles à l'identité de son auteur, de l'usage des standards de la légitimation à la désignation de témoins et à l'adjonction de preuves, les lettres d'Edith sont conformes dans leur mise en forme à toutes les autres. Pourtant, la correspondance de cette locataire est symptomatique des origines et des effets de la plainte, une fermeture du Moi sur lui-même.

- *Des détails pour écrire son histoire, de la vérité à l'invraisemblance !*

*« Ce petit mot pour vous informer que Mademoiselle B...M. Françoise a recommencé son cirque vendredi soir (...) J'étais couché et regardais la télé que j'avais installée dans le couloir puisque la salle de séjour je n'y vais plus depuis longtemps tellement il y a de bruits partout l'image saute. Et bien elle n'a pas arrêté d'arpenter sa chambre au dessus de mon lit en tapant du pied si bien que le plafond n'a pas arrêté de vibrer, après elle s'est mise à tirer des meubles, cogner sur quoi je n'en sais rien si bien qu'un voisin dans l'immeuble d'à côté a entendu aussi le poids de ses pieds et le bazar qu'elle faisait et a cogné dans le mur de la chambre puisque nos chambres sont accolées à celles de l'immeuble à côté, le 9 boulevard Maeterlinck (...) Samedi matin, elle a ragoté une partie de la matinée et ma foi, elle est partie vers 14h avec des sacs, ouf ! elle n'a pas couché là hier au soir, samedi et les autres au dessous avaient du monde mais pas de bruit ! Quelle ambiance (...) »* relate Edith (cf. annexe 178 A et B) lors de son premier courrier adressé à son gardien. L'exagération s'insinue de fait dans son récit, ce « petit mot » qui fait deux pages ne désigne aucun trouble précis, aucun fait particulier mais une énumération de comportements portés

contre elle. Elle ne se limite pas à raconter les troubles que commettrait sa voisine en les objectivant ad minima mais les présente toujours déjà en référence à ses propres habitudes domestiques, à sa propre personne et à son ressenti, elle ne relate pas, elle raconte son histoire en livrant ses jugements. Le récit des faits incriminés est présenté comme un conflit de personnes et se construit comme une fiction au sein de laquelle Edith s'attribue de fait le rôle de la victime traquée, mais vigilante vis-à-vis de sa prédatrice, elle la flique ! *« Ce petit mot encore une fois pour vous faire savoir que je suis malade depuis mercredi et que je suis chez moi . Pour se reposer c'est un cauchemar toujours à cause de l'autre phénomène là haut, avec le cirque qu'elle fait, elle n'est pas sortie depuis mercredi. Soir et matin c'est le bazar, ce matin, j'ai cru que le plafond allait me tomber sur la tête, j'ai compris après ce qui se passait là haut en allant chercher mon courrier à 11h30, j'ai croisé le pompier, le garde du corps, la roue de secours, celui qui vient en cas de coup dur quand elle a des problèmes »* (cf annexe 179 A et B). Un an plus tard...Edith est toujours en proie avec sa voisine dont elle ne mentionne pas cette fois l'identité. Edith, encore une fois, ne présente pas des faits, elle les interprète subjectivement. Elle ne décrit pas la réalité mais l'entoure systématiquement d'un surcroît sans lequel elle ne peut prétendre à être victime, elle fait une fixation sur sa voisine et son comportement, insinuant des choses sur sa vie privée, comme si cette intrusion dans la vie de l'autre pouvait servir la légitimité de sa plainte. *« Suite à plusieurs interventions auprès de Mr Taupin, gardien du grand Sapaillé en ce qui concerne le tapage nocturne que fait Melle B... Marie Françoise régulièrement tous les soirs (...)elle ne veut pas mettre de pantoufles (...) elle marche pieds nus (...)arpenter les pièces pieds nus et dès que j'éteins ma télé et que je vais me coucher elle commence à ragoter toutes sortes de choses au dessus de ma tête ou elle laisse tomber des objets (...)A 23 h 30, son copain, le pompier de l'avenue de l'Europe est venu passer la nuit là, le bazar a continué jusqu'à 1h du matin (discussions, chasses d'eau) Samedi vers 23h elle a recommence son cirque (...) et ce matin à 8h elle était déjà debout à m'asticoter »* (cf annexe 180 A, B, C, D, E). Troisième acte, deux jours après la lettre précédente. Jusque là Edith avait rédigé ses plaintes à l'attention de son gardien, cette fois, c'est à Mr Verna, responsable du service gérance chargé des contentieux entre locataires qu'elle écrit. Pour la première fois, Edith désigne l'objet de sa plainte de manière conventionnelle : « tapage nocturne », pourtant la rhétorique de légitimation de la plainte ne change pas, énumération inconsidérée de faits subjectifs, victimisation outrancière, insinuation douteuse concernant cet amant « pompier ». À

cette lettre, Edith reçoit une première réponse officielle remettant diplomatiquement mais sûrement en cause la légitimité de sa plainte. « *Nous avons bien reçu votre courrier (...) concernant les nuisances qui sembleraient provenir de l'appartement de Mademoiselle B. et nous y avons porté la plus grande attention. Selon les rapports de notre Gardien, Monsieur Taupin, il apparaît que la personne visée ne serait pas plus bruyante qu'une autre et qu'elle-même se plaint de votre intransigeance (...) Il semblerait donc que vous ne puissiez supporter la vie en immeuble collectif et si nous ne doutons pas de votre sincérité, nous n'avons ni vocation, ni pouvoir à créer un environnement particulier qui vous soit favorable. Nous comprenons fort bien que votre état de santé vous procure quelques soucis et ne vous incite pas à la **tolérance** mais nous vous demandons, malgré tout, de bien vouloir **assumer votre choix** d'habiter ce type de logement qui génère, obligatoirement, un certain nombre de nuisances (...)* » (cf annexe 181). Si cette réponse apparaît justifiée au regard du caractère abusif de la plainte et du manque de lucidité de la plaignante vis-à-vis des nuisances propres à son habitat et de l'origine véritable de ses lamentations, elle est en même temps révélatrice on le verra de l'argumentaire légitime (stigmatisé ici par l'émetteur en caractères gras) utilisé par le bailleur pour se dégager paradoxalement de ses responsabilités vis-à-vis des plaintes qui lui sont adressées. Trois ans après qu'elle ait reçu ce courrier se retournant contre elle, Edith adresse malgré tout une quatrième et dernière lettre au directeur général de la S.E.M.I.V.I.T. « *Demeurant au 11 bd Maeterlinck, appt 225 à Tours Nord depuis 19 ans, j'ai déjà fait savoir par courrier à votre service les problèmes rencontrés avec la voisine du 227 (...). En effet, cette dernière, mademoiselle B.... Marie Françoise profite de mon état de santé précaire pour exercer avec des objets et matériels des bruits répétitifs et excessifs dans un créneau horaire de 7h30 à 12h30 quand tout le monde est parti travailler. Connaissant l'emplacement de ma chambre qui est identique à la sienne, celle-ci en profite tous les matins pour faire du bruit en sautant au dessus de mon lit ou en marchant très fortement. Donc je suis obligée de me lever et là commence le folklore...coups de balai cognés dans les radiateurs, la machine à laver qui tourne presque tous les jours pendant 4h30, quand elle passe l'aspirateur il faut compter 45 minutes de bruit ( ...) Quand je reviens de faire mes courses, son premier travail c'est de prendre sa table de cuisine avec ses mains et de la cogner plusieurs fois contre le mur* » (cf annexe 182 ABCD). Fidèle à sa rhétorique, Edith fait référence à de nouveaux troubles mais continue de les concevoir comme étant adressés contre elle personnellement. Obsédée par sa voisine et les

nuisances qu'elle provoque, Edith s'accroche à la plainte, s'y complait comme si le fait de se convaincre que sa voisine la persécute et de ne cesser de revendiquer des droits auprès de son bailleur lui garantissait d'exister socialement.

- *Exagérer l'in vraisemblable : un révélateur de la plainte pathologique comme refus de la réalité qui s'impose au Moi.*

Parce qu'elle dure, la plainte d'Edith est devenue une fixation répétitive qui s'alimente elle-même. Dès le début, la plainte d'Edith s'écarte de la réalité de sa peine, l'expression des faits, de son ressenti sont exagérés, entourés de ce surcroît qui fonde l'in vraisemblance de ses propos. En effet, la plainte d'Edith se trahit d'elle-même dans la mesure où ce n'est pas l'origine déclarée, précise, clairement identifiée du trouble qui l'affecte qu'elle exprime pour se soulager, qu'elle relate pour objectiver sa plainte, sans doute d'ailleurs que la S.E.M.I.V.I.T. n'aurait pas été l'interlocuteur le mieux placé pour y répondre, mais précisément cet écart entre la réalité à l'origine de laquelle elle souffre et celle dont elle se convainc d'en être l'origine. La plainte d'Edith révèle le revers de l'activité réflexive de l'individu moderne qui centré sur lui-même peut être amené à croire que le monde lui veut du mal dès lors que celui-ci lui rend la vie difficile. Edith préfère voir dans ce qu'il y a autour d'elle l'origine de son mal plutôt que de se remettre personnellement en cause. C'est ainsi parce que ce sur quoi elle se focalise dure, les manifestations de la présence de sa voisine, que la plainte s'alimente et que sa dépression s'endurcit. En se plaignant, son mal être non seulement ne s'épuise pas mais s'intensifie. Ce cercle vicieux et infernal se manifeste ici concrètement par l'accumulation de ces plaintes dans le temps, la plainte est intacte entre les quatre années et demi qui séparent la première de la quatrième lettre. Elle se manifeste surtout à travers le mécanisme de légitimation de la plainte dont la rhétorique par essence est comme on l'a vu propice à l'exagération : on accentue la signification des choses pour être certain que celles-ci soient correctement interprétées, on amplifie la réalité des nuisances subies pour s'assurer que le récepteur de la lettre ne se détrompe pas sur la légitimité de ma plainte. On retrouve ainsi dans les plaintes d'Edith, à travers chaque grandeur de légitimation couramment utilisée par les plaignants, le recours au registre de l'excès qui consiste via le récit, à surévaluer la nature sensible du trouble de ce qu'il

serait en dehors de cette réalité perçue par Moi, rhétorique de l'exagération qui chez Edith prend des proportions redoutables. Ainsi en est-il du champ lexical de désignation du trouble. L'usage de termes si ce n'est neutres, en tout cas propre au vocabulaire juridique et à valeur d'objectivation se limite dans ces lettres à l'emploi des expressions « *problèmes avec la voisine* » et « *tapage nocturne* ». C'est en employant des métaphores à connotation négative « *bazar* », « *cirque* », « *cauchemar* », « *folklore* », « *c'est l'enfer pour moi* », en usant des superlatifs « *tellement il y a du bruit* », « *situation très pénible* », en qualifiant le trouble de « *triste* » ou par les exclamations familières « *Quelle ambiance !* » ou « *ce n'est pas la joie* » qu'Edith désigne les faits incriminés. La fixation de sa pensée sur les troubles à l'origine du fait que sa plainte s'alimente elle-même est exprimée via les occurrences à l'espace « *il y a du bruit partout* » et au temps. Elle est obsédée par le temps qui fait durer la plainte dans le temps diachronique (« *M. B. M. Françoise a recommencé son cirque* », « *la salle de séjour je n'y vais plus depuis longtemps tellement il y a du bruit (...)* », « (...) *ça fait trop longtemps que cela dure* », « *qui dure depuis des années puisqu'elle habite son appartement depuis 20 ans et moi suis en dessous depuis septembre 1981* », « *tous les jours en rentrant du travail depuis 15 ans* » « *Et cela dure depuis 19 ans que je suis au Grand Sapaillé* ») et synchronique (« *Et bien elle n'a pas arrêté d'arpenter (...), le plafond n'a pas arrêté de vibrer* » « *elle a ragoté une partie de la matinée* », « *Elle n'est pas sortie depuis mercredi, et soir et matin c'est le bazar (...) depuis 3 jours je n'ai pu me reposer le matin* », « *tapage nocturne que fait Melle B... Marie Françoise tous les soirs* », « *tous les soirs c'est le même scénario* » « *tous les soirs c'est un problème pour m'endormir* », « *elle n'arrête pas d'arpenter la chambre, de cogner du talon et racasser je ne sais quoi* », « *la machine à laver qui tourne presque tous les jours pendant 4 h30* »). Comme pour les autres plaignants, Edith légitime aussi ses plaintes en affirmant que sa démarche de s'en remettre au bailleur résulte de l'impossibilité d'engager une concertation amiable avec la voisine incriminée. En l'occurrence, c'est en jumelant ce volet de la légitimation avec celui qui tend à instituer l'auteur du trouble comme le coupable voire le malade qu'elle s'y emploie : « *j'en ai eu marre et je lui ai crié tout fort qu'elle n'était vraiment pas nette mais elle n'en a rien à faire comme d'habitude* » (cf. 1<sup>ère</sup> lettre d'Edith, annexe 178 A) « *Des avertissements, il me semble qu'elle en a déjà eu mais elle n'a peur de rien* » (cf 2<sup>ème</sup> lettre, annexe 180 B), « *Aucune explication n'est possible avec cette personne, elle a toujours le dessus des gens* » (cf 4<sup>ème</sup> lettre annexe 182 C). Cette stratégie d'accusation systématique qui

consiste à faire reposer la faute de son mal être sur l'autre, en l'occurrence ici et de manière radicale sur sa voisine, Edith ne la ménage pas. Elle fait volontiers de sa voisine une maniaque portant préjudice non pas seulement à elle seule mais à l'ensemble de la collectivité, portant sa plainte à un niveau d'intérêt général : *« son plaisir c'est d'attendre les gens à rentrer du travail et commencer à faire son cirque (...) je ne comprends pas que ces gens là empoisonnent la vie des autres, ne reçoivent ni avertissement, ni amende (...) elle a un culot monstre et ne respecte rien »* (cf. 3<sup>ème</sup> lettre, annexe 180). Moi la victime, elle la coupable. Ce registre de légitimation est ici particulièrement virulent. C'est mon ennemi, elle me persécute, je me venge en criant à l'injustice, en la récriminant de manière agressive : *« elle n'en a rien à faire, j'ai les nerfs complètement usés si bien que je ne peux plus rien avaler , à 46 ans elle ferait mieux de chercher du boulot plutôt que d'exciter les voisins »* (cf. 1<sup>ère</sup> lettre, annexe 178), *«En plus elle sait que je suis là puisqu'il y a ma voiture sur le parking, je suis à bout de nerfs, personne ne réussira à la dompter, elle n'en a rien à cirer, ça c'est son mot »* (cf. 2<sup>ème</sup> lettre, annexe 179), *« Elle c'est pas son problème d'avoir à se reposer, elle ne travaille pas depuis des années et n'en cherche même pas (...) Comme elle dit aux gens qui l'abordent « J'en ai rien à cirer », ça c'est son mot ça (...) je dois me lever tous les matins à 6h pour aller travailler malgré des nuits souvent très mouvementées (...) si elle voit mon véhicule sur le parking le matin en se levant, elle n'arrête pas d'arpenter la chambre de cogner du talon et racasser je ne sais quoi jusqu'à temps que je sois obligée de me levée, quand elle a réussi à me faire lever, elle descend vite les escaliers comme une voleuse et court prendre sa voiture car elle a peur que j'appelle Mr Taupin »* (cf. 3<sup>ème</sup> lettre, annexe 180 ), *« Je suis obligée de sortir de mon appartement pour lui laisser la place pour avoir la paix (...) Ce qu'elle veut c'est que je parte d'où je suis car elle sait très bien que malgré ma longue maladie je touche mon salaire intégralement, et ça, ça dérange beaucoup car bien sûr le train de vie n'est pas le même que le sien, mais moi je n'y peux rien (...) Quand il faut supporter un cas comme le sien, il faut être solide et ce n'est pas mon cas, elle le sait et profite également que je vis dans cet appartement sans compagnie (il y aurait un homme avec moi, les choses changeraient très vite »* (cf. 4<sup>ème</sup> lettre annexe 182). La division est là, tout ce qui sépare Edith de sa voisine lui donne de la matière pour se montrer contre elle, pour lui faire son procès. Elle présente ainsi non seulement sa voisine comme une coupable évidente mais lui trouve en plus des circonstances aggravantes. Elle fait de sa voisine un animal marginal et malade : *«Elle devait être encore en crise d'hystérie (...) qu'elle*

*n'était vraiment pas nette* » (annexe 178) « *l'autre phénomène la haut (...) c'est un chameau* » (annexe 179), « *on croirait un éléphant qui déambule, 70 kgs au dessus de la tête, et comme rien n'est isolé, j'vous dis pas, le plafond tremble de partout (...) Et en plus elle accentue les pas pour bien m'énerver (...) c'est vraiment un cas, c'est vraiment la vieille fille indomptable, elle se moque de tout, elle est jalouse et surtout hystérique. A 46 ans, c'est impensable de voir cela* (annexe 180), « *Je pense que cette personne est très jalouse et méchante (...) un cas comme le sien* » (annexe 182). C'est en faisant appel également au registre de mise à mal de son intégrité physique et mentale qu'elle légitime paradoxalement sa plainte. En effet, le fait qu'elle dévoile ainsi ses problèmes de dépression explicite l'origine réelle de sa plainte, à savoir un problème relevant de sa santé psychique : « *j'ai les nerfs complètement usés si bien que je ne peux plus rien avalé, comme en 1986 lorsqu'on m'a emmenée à Bretonneau pour dépression (...) j'avais un ulcère à l'estomac dû aux nerfs* » (cf. 1<sup>ère</sup> lettre annexe 178) « *Je vous assure que les nerfs en prennent un coup ! (...) problème pour m'endormir malgré mes tranquillisants et tampons dans les oreilles (...)* A 52 ans, j'ai de gros problèmes de santé, je suis suivie par un neurologue depuis des années, il faudrait que je sois au calme (...) quand je suis en congé ou que je suis malade et arrêtée, c'est l'enfer pour moi » (cf. 3<sup>ème</sup> lettre annexe 180), « *Elle joue avec mes nerfs* » (cf. 4<sup>ème</sup> lettre annexe 182). La difficulté d'être bien au monde se manifeste par la crainte de ne pas posséder un chez-soi, c'est dans ce sens qu'il faut appréhender cette propension à la lamentation particulièrement vive chez les locataires des unités d'habitations modernes. Dans la correspondance d'Edith, cet élément fondamental de justification de la plainte est également présent. « *Elle dit qu'elle a fait son nid au 3<sup>o</sup> étage et qu'elle peut faire le bazar, moi j'aimerais bien être au 3<sup>o</sup> étage et lui faire subir ¼ des choses qu'elle fait subir aux autres* » (cf. 3<sup>ème</sup> lettre, annexe 180). La vie intime et sociale de cette voisine qui déborde dans le logement d'Edith du fait de la perméabilité des parois qui séparent leurs logements met cette dernière face à son propre isolement. Sa voisine a un homme qu'Edith n'a pas, elle a du temps libre dont Edith ne dispose pas, les bruits qui proviennent de chez sa voisine jusqu'à chez elle sont la preuve perceptible que Marie Françoise investit personnellement son logement, qu'elle en fait son territoire. Or, c'est précisément cette proximité quotidienne et diachronique (plus d'une dizaine d'années) qui met Edith face à son isolement, qui participe à l'auto-alimentation de sa névrose.

- *La propension des logements des Grands Ensembles à produire des personnalités paranoïaques ?*

L'aveuglement d'Edith vis-à-vis de l'origine réelle de sa plainte se manifeste ainsi par l'obstination qu'elle emploie à légitimer contre intuitivement sa plainte. Cela se manifeste par exemple par la désignation de témoins mal identifiés, « *un voisin dans l'immeuble d'à coté (...) soit Mr P.... ou les gars au dessus de lui, le couple de jeunes* » ( cf. 1<sup>ère</sup> lettre, annexe 178), ou en avouant au terme de sa correspondance l'absence de témoins, « *quand tout le monde est parti travailler* » (cf. 3<sup>ème</sup> lettre, annexe 180 ) alors que compte tenu de l'ampleur des troubles qu'elle décrit, ces derniers devraient être nombreux et prompts à corroborer ses dires. En outre, au delà de ces derniers, ce sont les preuves des incertitudes relatives à l'objet de sa plainte qu'elle donne à connaître en dernier ressort, avec sa quatrième lettre, au bailleur. Il s'agit d'une photocopie de la main courante qu'Edith est allée déposer au poste de police de Tours Nord, laquelle notifie au conditionnel tous les faits déclarés par la plaignante (« *Ces bruits (...) pourraient être faits dans le but d'énerver la déclarante. La mise en cause serait informée du mauvais état de santé de la déclarante et exercerait ces bruits à des heures ou les autres locataires sont absents de leur domicile* », cf. annexe 172), ainsi que des photocopies du certificat médical et de la décision de la C.P.A.M. d'Indre et Loire, attestant toutes deux de sa fragilité psychologique pathologique (cf. annexe 173 et 183).

Le cas particulier de la plainte d'Edith est édifiant. En effet, de même que les êtres qui naissent et grandissent durablement dans un univers imperméable au dehors et à l'autre deviennent des « enfants sauvages », c'est à dire des êtres humains réduits à leur état de nature la plus primale, autrement dit des non individus, les êtres humains qui ne parviennent jamais à se mettre à distance de l'autre, à s'isoler du dehors et de l'autre sont amenés aussi à être privés de ce retrait du corps sensible dans un chez-soi qui est consubstantiel de l'individuation du Moi. En ne parvenant jamais à s'isoler de l'autre, celui-ci devient fatalement indésirable et le Moi devient vite irascible. De là à soutenir la thèse qu'habiter toute sa vie dans un logement de grand ensemble fait de celui qui y habite un paranoïaque en puissance, n'exagérons rien, mais il paraît évident malgré tout au regard du cas d'Edith, que l'interpénétration constante et durable des espaces privés dans ces immeubles participe au fait que le Moi est contraint d'y transposer la réalité de sa vie sur celle de l'autre, de comparer ce qui ne pas chez-lui avec ce qui va mieux chez



l'autre. La promiscuité place l'individu devant ses propres carences affectives, sociales, matérielles...enferme l'individu sur lui-même, plus qu'il ne peut l'être déjà.

Les revendications qu'Edith énoncent en fin de lettre sont ainsi loin d'être à la mesure des récriminations et des accusations prononcées contre sa voisine, elles apparaissent au contraire si ce n'est raisonnables et totalement sincères, en tout cas appropriées à son mal. C'est particulièrement le cas dans la requête émise dans sa deuxième missive : « *J'espère Monsieur Taupin que je vais trouver un autre logement calme et m'en aller de cette cage d'escalier malsaine, c'est mon vœu le plus cher pour cette année* » (cf. 2<sup>ème</sup> lettre, annexe 179). Pourtant, à la mise en acte de ce déménagement salubre, Edith préfère s'enfoncer dans l'obstination, le ressentiment et la vengeance, activité réflexive qui la conforte dans sa plainte, qui lui évite de remettre en cause son petit capital narcissique, qui lui évite d'avoir à changer son regard sur les choses. Edith se complaît dans la plainte, elle lui assure d'exister. C'est dans ce sens qu'il faut ainsi appréhender son refus de devoir s'expliquer oralement avec la Direction de la S.E.M.I.V.I.T. sur la situation qu'elle dénonce et de faire le point sur ce que des voisins commencent à lui reprocher. À force de contrôler tout ce qui se passe autour de chez elle, de jeter son œil sur chaque agissement de ses voisins, de rouspéter après chaque bruit, la plaignante devient la « mise en cause » : « *Devant la persistance des problèmes qu'une grande partie des résidents de votre immeuble vous attribue, il nous semble indispensable de préciser les faits afin de trouver une solution à cette situation. À cette fin, nous vous demandons de bien vouloir prendre contact téléphoniquement avec nos services pour prendre rendez-vous* » (cf. annexe 184). Deux mois après ce courrier du directeur, Edith reçoit cette mise en demeure : « *Nous avons le regret de vous informer que nous sommes saisis de nouvelles plaintes concernant votre comportement vis-à-vis de votre voisinage. Nos précédents courriers ainsi que notre proposition de rendez-vous étant à ce jour, restés sans réponse, nous vous mettons en demeure de cesser le harcèlement permanent dont vous faites preuve à l'encontre de vos voisins. Si tel était le cas, nous serions contraints d'envisager une procédure d'expulsion pour troubles de jouissance. Nous sommes désolés de devoir vous rappeler que le fait d'habiter ce type de logement, nécessite pour tous, de faire preuve de tolérance envers les bruits de la vie courante. Si votre état de santé ne vous permet pas d'assumer cette contrainte, nous ne saurions trop vous conseiller de rechercher un logement plus adapté à vos exigences (...)* » (cf. annexe 185).

### **3) Plaintes insolubles, plaintes gratuites : quand l'incompétence légale du bailleur à assurer aux locataires la jouissance paisible de leurs logements se révèle par les plaintes**

Sujet polémique que celui dont il va être question dans cette ultime sous-partie, laquelle s'avère pourtant essentielle pour appréhender la réalité de l'inhabitabilité de ces espaces résidentiels collectifs, locatifs et modernes. La thèse que nous développons est celle-ci. Si les locataires écrivent autant à leur bailleur c'est que celui-ci est incapable de leur assurer la jouissance paisible de leur logement alors qu'il est pourtant censé légalement leur garantir ; mais comme le droit ne reconnaît pas comme anormaux les troubles de voisinage ou de jouissance qui sont pourtant consubstantiels à ces habitations, les locataires sont contraints de faire reposer la responsabilité des nuisances dont l'origine est la qualité de la chose louée sur les acteurs par lesquels se médiatisent ces nuisances, autrement dit, le voisinage. La plainte n'est ainsi qu'une mise en acte de l'opposition interpersonnelle que produisent ces espaces de promiscuité, elle prend en charge la dénonciation du trouble en sollicitant naturellement le bailleur du fait de ses obligations sans que jamais celui-ci et à travers lui la sphère publique ne puisse être mis en cause quand bien même sur eux repose la responsabilité de mettre en location de tels espaces déficients.

Nous avons démontré en quoi l'agencement des logements entre eux, leur perméabilité extrême était à l'origine des conflits d'usage entre locataires et voisins. Peut-on jouir paisiblement d'un espace privé quand ses limites sont floues, quand le Moi déborde chez l'autre, quand l'autre déborde chez moi, quand la paroi délimitant le dedans et le dehors n'est absolument pas étanche ? Comment le locataire peut-il ainsi se prémunir de ne jamais se détourner de ses obligations : « *le locataire est tenu d'user paisiblement les locaux loués ...* » (article 7 de la loi du 6 juillet 1989). Est-il possible de faire à manger, regarder la télé, faire l'amour, aller aux toilettes, recevoir ses amis, d'user son espace privé sans que ces pratiques ne deviennent sources de nuisances, sans que son voisin en soit dérangé et en vienne à se plaindre, sans que la jouissance ne devienne trouble de jouissance ? Dans ces espaces non ! Or, le cadre juridique qui oblige également le bailleur à « *assurer au locataire la jouissance paisible du logement...* » (article 6 de cette même loi) ne permet malgré tout pas aux locataires de

dénoncer la responsabilité de ce dernier vis-à-vis de ces problèmes de jouissance. Si tel était le cas, ces immeubles auraient été rasés avant d'être amortis ! Pourtant, relativement aux dispositions de l'article 1721 du code Civil, le bailleur est supposé assurer ses locataires des vices ou défauts pouvant contrevenir à l'usage de ce dernier et lui donner réparation si tel n'était le cas, « *il est dû garantie au preneur (le locataire) pour tous les vices ou défauts de la chose louée qui en empêchent l'usage, hormis ceux consignés dans l'état des lieux. S'il résulte de ces vices ou défauts quelque perte pour le preneur, le bailleur est tenu de l'indemniser* ». Mais en même temps, conformément à l'article 1725 du même code civil, « *le bailleur n'est pas tenu de garantir le preneur du trouble que des tiers apportent par voies de fait à sa jouissance, sans prétendre d'ailleurs aucun droit sur la chose louée, sauf au preneur à les poursuivre en son nom personnel* » autrement dit comme il est précisé à la fin de l'article 9 sur l'obligation des parties du contrat de location de la S.E.M.I.V.I.T. : « *le bailleur ne garantit pas ses locataires contre les troubles de fait ou tout acte délictueux dont ils seraient victimes de la part de leurs colocataires ou de tiers* » (cf. 159 B ). Aussi, si le premier article engage la responsabilité du bailleur et du propriétaire, le second le dégage de toute responsabilité, quand bien même les troubles de jouissance résultent des déficiences de la chose louée. Aussi, au regard du registre d'application de l'article 1725, et bien que la procédure soit lourde, la loi incite finalement le locataire victime de trouble à s'opposer à son voisin à ceci près que la recevabilité de sa plainte est conditionnée par l'article 1383 du code Civil selon lequel : « *Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait mais encore par sa négligence ou par son imprudence (jusque là rien ne pourrait dissuader le locataire de s'en remettre à la justice). Nul ne doit causer à autrui un trouble dépassant les inconvénients normaux de voisinage, par une personne normale et bien portante (ce qui annihile toute légitimation fondée sur la maladie ou une extrême sensibilité au bruit) et compte tenu des circonstances de temps et de lieux* ». On retiendra, dans cette dernière proposition, l'idée que la justice statue ainsi sur la légitimité de l'anormalité d'un trouble dépendamment de là où il apparaît et que compte tenu de la nature collective et de construction des unités résidentielles d'habitations modernes, les troubles de jouissance que peuvent dénoncer leurs locataires ont peu de chance d'être appréciés comme anormaux. La justice s'en remet ainsi à la liberté qu'a l'individu d'être domicilié là où il le veut, occultant le fait que l'offre résidentielle des prétendants à l'habitat dit social est plus que limitée. Au final, la loi accepte ainsi que le droit de jouir paisiblement de son logement puisse être refusé aux

locataires du parc social et cela durera tant que les bailleurs et les autorités publiques concevront leur obligation d'assurer la jouissance des logements sans que n'interviennent dans la conception de cette obligation les enjeux d'interspatialité et/ou de proxémie ! Il ne suffit pas que les logements aient un plafond, un plancher, des murs et des cloisons, fussent-elle repeintes, des fenêtres qui s'ouvrent, des volets qui ferment, des radiateurs qui fonctionnent et des robinets qui coulent pour que le locataire puisse en jouir paisiblement, pour qu'ils soient habitables !

Il n'est pas étonnant ainsi que les bailleurs croulent sous les plaintes et il n'est pas anodin non plus que ces derniers se sentent obligés d'y répondre même si nombre d'entre elles apparaissent donc finalement inutiles, si les conflits de voisinage pour lesquels on lui demande d'intervenir sont insolubles, et si dans ces conditions certains locataires en viennent à vouloir faire justice eux-mêmes, comme ce locataire des Rives du Cher qui se plaît à intervenir par lui-même auprès des locataires, à s'instituer comme Gardien autoproclamé de la résidence, telle un « Zorro » : *« Suite à mon objurgation relative à votre propension en l'usage inopportun de l'avertisseur sonore de votre automobile. Permettez moi d'attirer votre attention sur ce que : - en vertu des articles R.31, R.32, R.34 et R. 35 du titre VII du code de la route, vous êtes en infraction à l'article R.242-1. Titre V, livre II, relatif aux contraventions de police en matière de circulation routière. Et que d'autre part, vous relevez de l'alinéa 8 de l'article R.34 troisième classe du code pénal. – Qu'en substance, l'article 1728, chapitre XXXI du code civil doit être mentionné dans votre contrat de louage. En conséquence, les Tribunaux considèrent comme constitutifs de mauvaise foi, ceux qui troublent constamment le repos de leurs voisins »* (cf. annexe 186).

- *Quand l'inhabitabilité du logement met le bailleur au dépourvu : chronologie d'une plainte insoluble, Odette vs Alain, l'impossible entente.*

L'exemple ici traité a pour objet d'expliciter l'insolubilité des controverses actuelles toujours déjà spatiales que prennent en charge les interactions épistolaires. L'insolubilité de la querelle entre ces deux locataires est la conséquence de l'inhabitabilité de l'espace de promiscuité de ces deux foyers, que l'interaction épistolaire non seulement cristallise mais durcit. En effet, l'inextricabilité de ces

situations conflictuelles est directement liée au statut privé de ces espaces et à la norme de paisible jouissance qu'ils sont censés garantir à leurs usagers, légitimité d'usage qui institue la légitimation de la plainte voire sa légitimité, processus qui interfère également avec les obligations légitimes du bailleur à intervenir comme médiateur conciliateur mais qui, en même temps, place ce dernier devant son incapacité à résoudre des conflits de personnes issus d'une interspatialité conflictogène, d'un cadre matériel immuable. Aussi, non seulement, l'interaction épistolaire ne résoud pas le conflit, si tant est qu'aucun de ses protagonistes ne renonce à une once de ses exigences particulières, (ici légitimes) mais elle alimente la divergence, en tant que la rhétorique de la plainte, et en particulier, la disqualification de l'autre contribue à les séparer toujours d'avantage, à ce qu'ils s'arment à chaque échéance de l'interaction contre quelconque compromis, synonyme dans la situation de l'immobilisation résidentielle d'une compromission indigne de l'individu moderne.

1<sup>ère</sup> étape.

□ Du contexte d'origine au déclenchement sous jacent du conflit.

Lettre d'Alain C. au bailleur, le 11 janvier 1992

*« J'occupe actuellement l'appartement ... au 2 rue Bossuet à Tours 02. J'ai des problèmes de voisinage avec Mme D... dont le logement se situe au dessus du mien (l'appartement ...). En effet ma fille de quinze mois pleure tôt le matin vers 5h30 environ. Mme D...ne supporte pas les pleurs de l'enfant et se met à cogner dans les murs, d'ailleurs elle ne supporte aucun bruit. Nous sommes dans une situation difficile car si on se lève pour lui donner son biberon, l'enfant en prend l'habitude et tous les matins vers 5h00 se met à pleurer pour réclamer son biberon, alors que si on la laissait pleurer un peu elle se rendormirait certainement. Ne voyant pas comment sortir de cette situation, je me suis permis de vous écrire ». (Mr C. cf annexe 187)*

□ L'arbitrage préétabli du bailleur.

Réponse du bailleur à Alain C., le 20 janvier 1992

*« Nous avons bien reçu votre lettre du 11 courant. Madame D. n'a – pour l'instant – pas saisi nos services au sujet de la gêne que vous semblez lui procurer. Pour notre part, nous considérons qu'il s'agit « d'inconvénients normaux de voisinage » que Madame D. doit pouvoir supporter. Sans doute conviendrait-il que vous ayez un*

*entretien avec elle pour tenter de lui faire comprendre votre problème et l'assurer de votre bonne volonté (...) » (annexe 188)*

2<sup>ème</sup> étape.

- L'affrontement mutuel : stratégie stérile de conciliation des protagonistes en conflit ?

Du fils d'Odette D. à Alain C., le 9 mai 1994

*« Comme il vous a été notifié plusieurs fois par ma mère, et au vu que vous et votre épouse ne tenez absolument pas compte de ses doléances, je me décide à vous envoyer cette lettre. Ma mère se plaint d'être perturbée par les bruits et cris de vos enfants, impossible de dormir à partir de sept heures, sept heures trente du matin, même hors périodes scolaires (...) Vous et votre épouse êtes venus un soir pour demander de tenter une expérience soit disant conseillée par votre pédiatre : laisser pleurer votre bébé de nuit car votre pédiatre m'avez vous dit « assurait que l'enfant se calmerait de lui-même au bout de quelques temps ». Je ne vous cache pas combien il est crispant un enfant pleurer ainsi plus de trente minutes sans que ses parents ne fassent quoi que ce soit pour le calmer. Ma mère ayant accepté de tenter l'essai, je n'ai pas mis le hola. Si j'avais pu prévoir que l'essai ne serait pas concluant...Mais vous y gagnâtes votre tranquillité (...) Maintenant, il y a un autre bébé, tant mieux pour vous, mais je vous signale que je ne suis pas d'accord à ce que ma mère et ma sœur (...) subissent à nouveau une « nouvelle expérience de pédiatrie appliquée ». En conséquence de quoi, je me permets de vous demander de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour que cessent ces nuisances auditives auprès de ma famille, je déplorerais de devoir poursuivre plus loin ce petit différend (...). Autre chose, vous auriez insulté ma mère, la traitant de « poufiasse » et de « connasse » (...) j'ose espérer que ces écarts de langage ne se reproduiront plus, je ne vous permets pas de douter un instant de la moralité de ma mère ou de ma sœur. En espérant trouver auprès de vous compréhension et solution amiable afin de conserver des relations de bon voisinage (...) » (cf. annexe 189 A et B)*

3<sup>o</sup> étape.

- L'installation officielle du conflit.

D'Alain C. au bailleur, le 11 décembre 1996

*« Je voudrais attirer votre attention sur le harcèlement que nous subissons mon épouse et moi même de la part de Mme D. En effet, Mme D. occupe le logement juste au dessus du nôtre, elle ne supporte pas ou très peu de bruits, malheureusement, elle habite un immeuble. Je suis bien conscient que nos enfants font un peu de bruits mais nous ne pouvons leur demander de rester sages « comme des images » huit heures par jour. (...) vous m'avez répondu qu'il s'agissait d'inconvénients normaux de voisinage et qu'il conviendrait d'avoir un entretien avec Mme D. (...) J'ai effectué plusieurs démarches de conciliation, j'ajoute que cette personne n'est jamais venue nous voir, elle se contente de taper dans les murs, nous envoie une lettre recommandée avec accusé de réception par l'intermédiaire de son fils ou se plaint au gardien (...) Nous envisageons de déposer une plainte (...) Je compte sur votre aide pour faire comprendre à Mme D. que la vie dans un immeuble comporte quelques désagréments (...)» (cf. annexe 190 A et B)*

Du bailleur à Alain C., le 27 décembre 1996

*« Nous avons bien reçu votre courrier en date du 11 décembre 1996 concernant le harcèlement dont vous seriez l'objet de la part de votre voisine et nous y avons prêté la plus grande attention. Nous avons bien noté votre souci de conciliation ainsi que votre conscience des bruits que vos enfants peuvent générer mais malheureusement il semblerait que Madame D. fasse preuve d'intolérance à votre égard et ne prenne pas en considération le fait qu'habiter en immeuble collectif provoque nécessairement un certain nombre de nuisances légères liées à la vie courante. Nous vous informons que nous intervenons auprès de cette personne afin de tenter de la convaincre de votre bonne volonté et de l'inciter à un peu plus de réalisme » (cf. annexe 191)*

□ Le parti pris du bailleur dans les rapports de force.

Du bailleur à Odette D. le 27 décembre 1996

*« Nous avons le regret de vous informer que nous sommes saisis d'une plainte concernant le harcèlement dont vous feriez preuve à l'encontre des occupants de l'appartement .... Il semblerait que vos voisins soient à l'origine d'un certain nombre de nuisances provoquées par leurs enfants. Les renseignements sur cette affaire, en notre possession actuellement, tendraient à prouver que cette famille fait preuve d'un esprit de conciliation et d'un souci permanent de ne pas troubler la tranquillité des autres locataires. Si tel est bien le cas, nous ne comprenons pas vos réactions et nous ne pouvons que vous inciter à faire preuve d'un minimum de tolérance. En effet, le fait*

*d'habiter en immeuble collectif nécessite obligatoirement de la part de chacun de supporter les nuisances légères générées par la vie courante et malheureusement inhérentes à ce type de logement ».* (cf. annexe 192)

□ La stratégie de défense de l'accusé : le désir de conciliation.

D'Odette D. au bailleur, le 6 janvier 1997.

*« J'accuse réception de votre lettre du 27 décembre 96 qui m'a étonnée puisqu'elle m'accuse de harcèlement. Selon le dictionnaire « Le Petit Larousse », la définition du verbe harceler est la suivante : -soumettre à des attaques incessantes, - tourmenter avec obstination. Or, je n'ai jamais harcelé qui que ce soit. Ce qui est aberrant, c'est que les locataires de l'appartement ... avouent spontanément que leurs enfants font du bruit et que ce soit moi qui reçoive une lettre me demandant d'être tolérante. Cela va à l'encontre de votre campagne anti-bruit. (...) j'ai demandé au Gardien d'intervenir à l'amiable auprès de ces personnes, en vain. C'est pourquoi j'émet à mon tour une plainte envers les occupants de l'appartement ... afin que vous leur demandiez d'apprendre à leur cinq enfants en bas âge à vivre dans un logement de type 5 et non comme dans une maison à la campagne »* (cf. annexe 193)

Du fils d'Odette au bailleur, le 13 janvier 1997.

*« Ma mère (...) m'a adressé un courrier émanant de vos services, me demandant d'intercéder auprès de vous, en tant que seul homme de la famille. Trop c'est trop, et cette fois, Mr C. dépasse les bornes. Non content de prendre et laisser prendre toutes les libertés à ses enfants vis-à-vis de son voisinage, il accuse en plus ma mère de harcèlement. Comment ma mère qui est une femme pourrait elle harceler ce gaillard sportif et pompier de surcroît ? Il est indiqué dans votre lettre : « il semblerait que vos voisins soient à l'origine d'un certain nombre de nuisances provoquées par leurs enfants ». Je tiens à vous préciser, il ne semble pas seulement, ils sont à l'origine de nuisances sonores importantes. Quant à leur esprit de conciliation, je vous joins la lettre recommandée avec accusé de réception que j'ai envoyé à Mr C. le 9 mai 1994, lettre où je lui rappelle la seule et unique tentative de conciliation, à sens unique de plus, que nous avons eue. Eux laissaient pleurer le bébé et nous, nous ne disions rien. Qui a fait la concession ? Certainement pas Mr C. Et depuis 1990 que dure cette situation, il faudrait encore être tolérant...(...) Non, les nuisances ne sont pas légères et je compte sur votre compréhension pour abonder dans mon sens et demander à Mr C. d'avoir dans la vie privée le même civisme que dans son travail. De plus, je vous*



*demande par la présente de bien vouloir me proposer quelques dates, pour un rendez vous avec Mr C. dans votre bureau. Je vous demande quelques dates et non une seule car je travaille en 3 x 8 et un week-end sur deux, de plus, toute absence de ma part nécessite un remplaçant. Peut-être pourrons nous enfin trouver une solution à notre problème avec ce monsieur » (cf. annexe 194 A et B)*

- Le recours à un tiers extérieur comme préalable à la résolution du conflit interpersonnel.

Du bailleur au fils d'Odette, le 20 janvier 1997.

*« Nous avons bien reçu votre courrier en date du 13 janvier 1997 concernant les nuisances supportées par Madame votre mère et attribuées, dans un premier temps, à celle-ci par Monsieur C. Dans l'impossibilité de dénouer cette affaire, étant donné que les deux parties se rejettent mutuellement la responsabilité des dites nuisances, nous ne pouvons qu'approuver votre souhait de provoquer une réunion de conciliation avec ce locataire. Etant le générateur de la demande et compte tenu de vos contraintes professionnelles, nous vous souhaitons le soin de nous donner quelques dates à compter du 4 février 1997. Nous transmettrons et nous vous tiendrons informé dès que possible » (cf. annexe 195).*

Du bailleur à Alain C., le 4 février 1997.

*« Suite à l'affaire qui vous occupe concernant les nuisances provoquées par Mme D., celle-ci, par l'intermédiaire de son fils nous demande d'organiser une réunion en nos bureaux afin de clarifier et surtout de mettre à plat les éléments de cette affaire. Monsieur D. fils vous propose les dates suivantes : Mercredi 12 Février journée, Jeudi 13 Février journée, Vendredi 14 Février matinée. D'avance nous vous remercions de bien vouloir nous tenir informé de votre accord et de votre choix de la date et de l'heure (...) » (cf. annexe 196).*

Du bailleur au fils d'Odette, le 7 février 1997

*« Suite à votre demande de réunion en nos bureaux (...), nous vous informons que ce locataire accepte bien volontiers votre proposition et pour ce faire, se trouvera dans nos services le Mercredi 12 février 1997 à 10h00 selon le choix que vous avez bien voulu lui donner. Nous vous laissons le soin d'en aviser Mme D. (...) » (cf. annexe 197)*

□ Prendre les devants pour avoir l'avantage de l'arbitrage.

D'Alain C. au bailleur, le 7 février 1997

*« Monsieur, Madame. Suite à un problème de nuisances auditives avec Mme D. je vous demande de bien vouloir répondre par écrit à cette question : Est-ce que mes enfants vous gênent ou vous occasionnent un préjudice anormal de voisinage ?*

*Réponse de Mr B, locataire du logement situé en dessous du mien ( ...). « Je certifies que les enfants et autres bruits ne nous dérangent absolument pas ! Si un autre doute persiste, je suis disponible à tout autre témoignage ».*

*Réponse de Mr S. locataire du logement situé à côté du mien (...): « Les enfants n'occasionnent aucun préjudice depuis le mois d'août que nous sommes locataires ».*

*Réponse de Mr H., locataire du logement situé à côté du mien, (...): « Les enfants de Mr et Mme C. ne nous ont jamais dérangés ». (cf. annexe 198 A et B )*

4° étape et dernière étape.

□ Se rencontrer en présence de l'arbitre pour mieux se déconcilier.

Conciliation, du 12.02.97 : « Fin de non recevoir de la part de Mme D. qui insulte la famille C. Celle-ci fait preuve, de son côté, de beaucoup de bonne volonté mais semble ne plus pouvoir supporter les agressions de Mme D. À suivre.... » (Annotations du conciliateur de la S.E.M.I.V.I.T. sur les deux derniers courriers des deux parties, cf. annexe 199 ).

À ce jour, Mme D. est toujours en place, elle avait eu l'occasion de m'accorder une entrevue « spéciale » en 2000. Quant à Mr et Mme C., ils ont déménagé et fait construire.

- ***Un exemple de plainte gratuite : quand le locataire se lamente de tout, de rien, seulement pour être plaint.***

Contrairement aux plaintes ayant vocation à dénoncer un trouble précis ou mettant en cause un voisin clairement identifié, les plaintes gratuites sont celles auxquelles le bailleur ne peut aucunement donner satisfaction dans la mesure où elles s'opposent à tout sans jamais en imputer la responsabilité à quelconque auteur que le récepteur de la plainte puisse atteindre, dans la mesure où elles s'objectent contre un ensemble

indistinct de faits ou de phénomènes vis-à-vis desquels le récepteur n'est pas nécessairement compétent pour, qu'au regard de sa fonction et de son rôle social, il ait à s'en justifier. Pourtant, bien qu'elles n'aient pas d'autre motivation que la lamentation gratuite, bien qu'elles soient inutiles, elles se fondent malgré tout, comme pour toutes les plaintes, sur les mêmes codes rhétoriques et registres de légitimation déjà évoquées par lesquels le plaignant trouve matière à prouver qu'il existe, à prouver que son existence a de l'importance.

« Monsieur<sup>735</sup>,

*Avec retard, dont je vous prie de bien vouloir m'excuser, je viens vous remercier pour le remplacement des deux aérations, les ennuis d'odeurs nauséabondes ayant disparues !... Encore Merci !*

*Je me permets de profiter de cette missive pour signaler différents désagréments s'avérant à long terme nuisibles pour la santé.*

*L'isolation de mon plafond n'est guère concluante sauf pour les voix !...*

*Venant de chez mon médecin qui ayant constaté une tension plus élevée qu'il ne faut, je lui ai signalé tous mes ennuis de bruit, il est certain que ce stress contribue largement à cet état pathologique.*

*- En premier lieu je tiens à signaler qu'il y a environ trois semaines en me penchant légèrement par dessus le balcon, j'eus la « tendre » surprise de me retrouver avec un crachat sur la tête, en portant ma main sur le haut de mon crâne elle fut remplie de cette visqueuse sécrétion répugnante.*

*- L'on ne se déchausse plus, et ce sont les « godillots » de mille pattes piétinant au dessus de ma pauvre cervelle.*

*- Crissements prolongés de pieds de chaise ceci tard dans la nuit.*

*- Volets fermés vers 11h quand cela n'est pas plus tard et quel bruit !*

*- Meubles traînés et tombant lourdement faisant trembler cloison et plafond au dessus de mon lit –ceci avancé dans la nuit !..*

*- Roulettes sillonnant le plafond –est-ce un meuble d'informatique, d'Internet ? est-ce un classeur ou jouets d'enfants ? Tout ceci parfois jusqu'à tardivement.*

---

<sup>735</sup> Cf , original en annexe 200 A, B et C

- Sans compter les portes de l'escalier de secours claquant à qui mieux mieux pour certains tardifs.

Depuis quelques décennies ces difficultés s'intensifient et sont plus fréquentes, d'ailleurs une de mes voisines le trouve également et pense que cela est plus intense au-dessus de mon studio. Retour de vacances ? Nouveaux locataires ? Relâchement ?

L'an passé Monsieur Bouchet eut la bonne idée de mettre de grandes affiches dans les ascenseurs, cela avait fait son effet, peut-être serait-il souhaitable de recommencer l'intervention en ce début d'année professionnelle et scolaires.

Certains arrivants (jeunes) mutés sur la Ville de Tours sont déçus pour le peu de qualité de vie, notre bonne Vieille Ville de Tours a bien changé à son détriment et à celui de ses habitants.

J'ai eu de nombreuses collègues ayant demeuré aux Fontaines, à la Rotonde, à Saint Paul, qui ont quitté avec satisfaction la Ville et les proches environs à cause de l'environnement, se sont installées à 20 km, 30 km et même 50 km, région Loches, Chinon etc., préférant l'astreinte du train ou de la voiture afin d'avoir une qualité de vie.

Les Etats Unis très sous peuplés n'ont jamais réussi à faire vivre sous le même toit différentes populations, pourtant l'espace ne manque pas avec leur vaste étendue, à côté de notre superficie mini !.. !..

J'ai failli avec des amis très chers, étant dans l'Education Nationale, couper les ponts à cause de l'intégration, n'étant pas concernés, ayant une confortable maison !..

Lorsque vous mettez certaines personnes devant la réalité présente des difficultés des immeubles, de cette proximité constante – jour et nuit – la réponse est très souvent un silence gêné !.. !..

Pourquoi faut-il qu'une certaine partie de la population ayant une sérieuse éducation de cette France profonde, laissée d'ailleurs pour contre, qui fut si généreuse en tous domaines envers notre Pays, se trouvant hélas écrasée parfois de lourdes épreuves devrait-elle subir « encore » les énormes et graves erreurs commises par nos gestionnaires, pas plus que nous devons payer les fameux intérêts personnels !..

J'ai de famille dans une grande ville d'Allemagne, Ville très propre, n'ayant pas les problèmes que nous connaissons, les allemands malgré leur sens inné de la discipline portée parfois à l'extrême, ne supporteraient pas ce que l'on oblige certains à accepter – à vivre – de force !.. !.. en France.

*Veillez, Monsieur, je vous prie, agréer l'expression de ma vive et sincère considération reconnaissante. »*

Mme V.

## **Conclusion**

### ***Se plaindre dans le vide***

Les plaintes sont irrecevables pour le bailleur à partir du moment où elles ne portent sur aucun trouble détaillé ou fait précis, à partir du moment où leur(s) auteur(s) présumé(s) n'est (ne sont) pas désignés. Le bailleur ne peut intervenir auprès d'un locataire qui commet des troubles s'il n'en connaît pas l'identité. Pourtant, les gens qui écrivent au bailleur pour se lamenter, sans raison particulière autre que celle relative à la réalité de leur habitat, pour ne dénoncer rien d'autre que ce qu'est leur quotidien sont nombreux. À ces derniers, la S.E.M.I.V.I.T. ne peut répondre de manière diplomatique, que ces troubles là ne sont que des troubles normaux de voisinage, qu'elle ne dispose d'aucun moyen de coercition pour éduquer les locataires aux normes de l'usage paisible, qu'au mieux elle peut avertir, faire pression, menacer untel ou untel de telle poursuite judiciaire s'il est prouvé qu'il ne respecte pas les prescriptions mentionnées dans le contrat de bail, qu'il laisse aboyer son chien, dépose des objets personnels sur le pallier, laisse ses enfants jouer là où ils ne devraient pas se trouver par exemple où s'il commet des infractions révélées après enquête policière (dégradation, tapage...), mais quid du trouble causé par celle qui prend son bain à une heure du matin parce que ça lui plaît, de celui qui passe l'aspirateur à onze heures du soir parce qu'il n'a pas le temps de le faire à dix heures du matin, du bébé qui pleure toutes les quatre heures du jour et de la nuit parce qu'il a faim ? Celui qui ne peut pas supporter ces conditions particulières d'habitabilité de ces logements est libre d'en partir. Le fait que le bailleur ne puisse répondre autre chose à ces plaignants ne signifie pas qu'il ne soit pas conscient de ce que recouvre l'habiter dans les logements qu'il loue, ni même qu'il ne soit pas sensible aux lamentations quotidiennes de ces locataires. Il est même évident que ces plaintes incessantes le « dépriment » lui-même, le mettent constamment devant l'ingratitude de sa vocation, celle qui consiste à laisser sur le marché de l'habitat social des logements

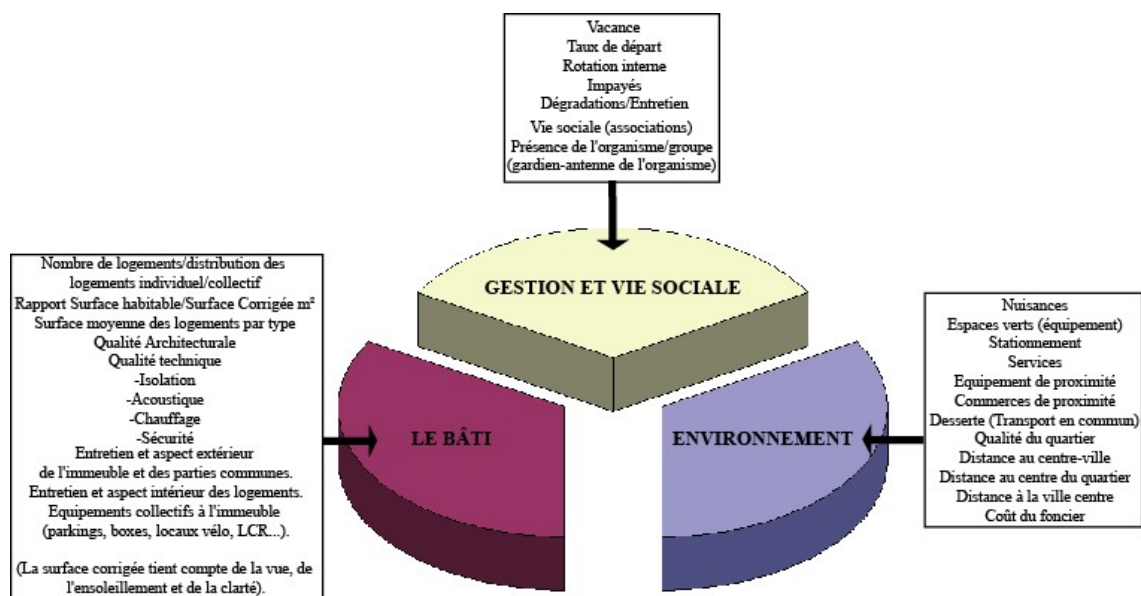
qui ne peuvent être habitables qu'à condition qu'ils soient momentanément habités, mais qui au delà, et fondamentalement, sont des espaces conflictogènes et des coquilles brisées. Des espaces qui plus est inhabitables d'ailleurs si la position de ces espaces d'immobilisation du Moi dans l'œkoumène, est contrainte et excentrée.

Comment supporter d'être là quand je n'ai pas d'autre choix que d'y rester, quand les ressources consubstantielles de mon identité sont ailleurs ? Comment accepter de demeurer dans un espace vide de mes êtres chers et/ou des images de mon enfance et/ou distant des lieux où j'aspire à m'épanouir et/ou des activités qu'il me plairaient de faire, loin de ces chemins qui me permettraient d'être quelqu'un ? Devant le vide de ma vie, je me lamente de tout, de rien, je me plains, le plus souvent dans le vide...

# CONCLUSION

L'habitabilité de l'espace ne se réduit pas à l'habitabilité du logement. Et pourtant, dans les sociétés sédentaires, de la position de cet espace dans lequel l'habitant va et vient au quotidien résulte son identification sociale, la construction de sa propre identité. C'est à partir du logement que l'être devient quelqu'un, sans logement, il n'est rien socialement. Il existe mais sa présence n'est pas reconnue dans la mesure où il ne peut être identifié, étant donné que son identité ne se fonde pas dans le sol de son habitation. En ne s'immobilisant pas dans un logement, l'habitant est nulle part puisqu'il n'existe pas « foncièrement ». Sans adresse, pour qui existe-t-on ? Au delà de cette observation à laquelle renvoie le problème de la reconnaissance des S.D.F. et de leurs droits d'habiter, se pose le problème de la position du logement dans l'espace, pour celui qui peut disposer d'un de ces derniers. En effet, selon que l'individu est domicilié ici ou là, c'est tout son capital spatial qui est en jeu, l'accessibilité des ressources qui lui sont nécessaires pour travailler, pour consommer, pour se socialiser, pour accéder à ce dont il a besoin pour rester au monde et pour exister comme personne là où il est présent. Cet espace que polarise le logement, que Georges Hubert de Radkowski définit comme l'Habitat-résidence est ainsi essentiel à la structuration de l'être puisque c'est à travers sa position que se joue la socialisation humaine, l'habiter en acte dans la société dont l'individu est membre. Au sein de cet habitat résidence, la position du logement de l'acteur est donc stratégique d'une part parce que d'elle dépend la facilité d'accès aux ressources socio-spatiales, d'autre part parce que c'est au sein du logement que l'individu récolte le fruit de son travail, aspire à jouir de ce pourquoi il se lève tous les matins et se régénère en vue du jour prochain, et se replie, pour ce faire, des autres, s'isole, se met momentanément à distance de ses obligations civiles et sociales, pour ne se retrouver qu'avec lui et ses proches. De ce qui semblent être ainsi des évidences résulte pourtant une réalité qui ruine ces enjeux, à savoir l'existence d'habitations honteuses, déshonorantes, à la fois pour la société qui les accepte, et surtout pour ceux qui y habitent et auxquelles on les identifie. Une réalité d'autant plus scandaleuse que ces enjeux sociétaux sédentaires de l'habiter sont connus des gouvernants, c'est-à-dire de ceux-là mêmes qui sont à l'origine de la réalité objectale de ces habitations. L'habitabilité des espaces résidentiels locatifs et sociaux des Trente

Glorieuses est plus que déficiente et c'est un a priori majeur que de faire reposer la responsabilité des problèmes qu'ils posent sur les habitants qui y vivent et non sur leur réalité géographique intrinsèque. Un déni de la réalité pitoyable que révèle froidement l'utilisation depuis 1977, pour fixer les loyers des logements que les acteurs des politiques du logement gèrent ou font gérer, de normes qualitatives d'habitabilité, normes qui précisément dévoilent leur appréciation des enjeux de l'habiter<sup>736</sup>. La critique ne se pose bien évidemment pas à l'encontre du fait que les bailleurs sociaux se servent de ces « critères » relatifs au « bâti », à « l'environnement », à la « gestion et vie sociale » des immeubles. Au contraire, ces derniers sont même au contraire particulièrement pertinents au regard des enjeux de l'habitabilité de l'espace que nous avons analysé dans cette dernière partie.



**Schéma 2** : La grille des critères d'habitabilité des logements H.L.M.

H. Baudry©2006.

L'hypocrisie condamnable tient au fait que, par soucis d'économie, voire de profit (dans la mesure où les habitations construites dans les années 60 et 70 sont amorties), on laisse sur le marché depuis des décennies des habitations dont on sait, au regard des

<sup>736</sup> Les grilles annexées à l'accord-cadre, servent à fixer proportionnellement les loyers à la qualité des «services» qu'ils offrent. Ainsi un immeuble bien placé dans la grille aura un loyer plus élevé qu'un immeuble moins bien placé.



critères qui sont employés, qu'elles ne sont pas bonnes à habiter. Les règles prévalant à la fixation des loyers étant avant tout liées au mode de financement des opérations qu'à la qualité des services qu'elles rendent à la population<sup>737</sup>. L'argument qui consisterait pour ces responsables à prétexter que l'application de ces critères profite aux habitants dans la mesure où elle leur assure des loyers modérés ne pourrait être tolérable dans la mesure où précisément leur vocation est de garantir à tous un logement, indépendamment de leurs ressources... à moins effectivement que les politiques publiques du logement s'inscrivent irréversiblement dans les logiques du marché immobilier privé consubstantiel de la sédentarité institutionnalisée qui dans une économie capitaliste tend à faire de l'habiter, non pas un droit de fait, mais un ressource marchande monnayable.

Il est évident que les politiques de la ville mises en œuvre avec la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (S.R.U.) à l'égard de ces espaces résidentiels déficients que sont les Grands Ensembles (Grands Projets de Ville (G.P.V.), Opérations de Rénovation Urbaine (O.R.U.), et celles qui leur succèdent dans le cadre du Pacte national pour le logement qui voit la création de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (A.N.R.U.) chargée de la restructuration en profondeur, du réaménagement et de la requalification de la plupart des Grands Ensembles dits « sensibles »<sup>738</sup>, la libération foncière des terrains publics destinés à la création de logements sociaux, la modification du régime de la Taxe locale d'Équipement (T.L.E.), la diminution du taux des prêts au logement social et l'augmentation de leur durée, l'attribution d'un statut unique d'E.P.I.C. (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial) aux Offices Publics de l'Habitat (O.P.H) unifiant désormais les O.P.H.L.M. et les O.P.A.C. dans le but de permettre aux communes d'agir plus efficacement dans leurs politiques locales de l'« habitat », participent de la mise en œuvre d'une prise en charge enfin

---

<sup>737</sup> La nécessité de mettre en place un nouveau mode de conventionnement pour éviter que ce soient les types de prêts servant à financer les opérations qui prévalent à la fixation de loyers plafonds plutôt que la qualité des services rendus (autrement dit l'application de la grille de l'accord cadre) nécessite une réforme fondamentale. Après l'expérimentation Badet en 1985, la signature d'un protocole d'accord fin 1997 entre l'État et l'Union des H.L.M en vue de la définition d'un nouveau conventionnement, le rapport de l'Inspection Générale des Finances (n° 2001 M 013 02) et du Conseil Général des Ponts et Chaussées (n° 2001 0067 1) remis à l'État en 2002 et un nouveau rapport d'expertise (n° 2003 0213 01) sur le conventionnement global des organismes H.L.M. commandité par le Ministère de l'Équipement, des Transports, du Territoire, du Tourisme et de la Mer au Conseil Général des Ponts et Chaussées rendu en septembre 2004 rendent compte à dix ans d'intervalle du même constat : « *Au fil des années, les conditions de financement des opérations ont changé, ce qui a amené à appliquer des loyers plafonds, et par conséquent des loyers pratiqués, différents selon les générations, sans rapport direct avec la qualité du service rendu à l'utilisateur* » in les rapports.ladocumentationfrançaise.fr

sérieuse des politiques de logements sociaux, même si l'application controversée de la loi des 20% de logement sociaux (loi S.R.U.) dénote malgré tout les réticences de certaines collectivités à voir leur territoire municipal se « déprécier » : conséquence contre intuitive de décennies de politiques de logements sociaux défaillantes qui ont contribué à ce que le logement social soit négativement stigmatisé. D'une manière générale, enfin, la prise en compte dans les politiques actuelles de logement, de rénovation concernant les espaces résidentiels collectifs, locatifs et sociaux modernes, d'enjeux dépassant le cadre strict du logement semblent traduire une pénétration des principes fondamentaux de l'habitabilité de l'habitat-résidence dans les politiques publiques du logement, les politiques de l'habitat tendant à devenir dignes de cette appellation ! Le fait que l'engagement de l'Etat pour le logement soit intégré à un plan de Cohésion Sociale : « *Le logement est avec l'emploi et l'éducation, l'un des piliers de notre société. Reconnaître à chaque personne qui vit sur notre territoire le droit d'avoir un logement décent, c'est une composante forte de notre modèle social. Sans logement, pas d'insertion dans la société, pas de véritable avenir pour nos enfants. Et donc, pas de vie collective possible* <sup>739</sup> », montre l'impératif républicain en jeu dans l'Habitat.

Pourtant, pour relativiser ces propos d'une part et pour les élargir d'autre part, notons deux choses. La première, relative à la problématique du logement social à proprement parler, est liée à sa réalité ségrégative intrinsèque qui consiste à concentrer dans les mêmes immeubles des individus relativement à leurs caractéristiques socio-économiques propres. En effet, dépendamment du mode de financement des opérations, c'est à dire du type de prêts pratiqués, est conditionné un profil type d'habitant : des foyers en difficulté dans les immeubles financés à l'aide de Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (P.L.A.I.), des foyers à très faibles ressources dans les opérations financées à l'aide de Prêts Locatifs Aidés à Loyers Minorés (P.L.A.L.-M.), des foyers quasiment sans ressources dans les immeubles financés à l'aide de Prêts Locatifs Aidés Très Social (P.L.A.T.-S.). La seconde chose qui n'est pas étrangère à ce dernier constat consiste pour nos gouvernants à envisager une alternative à la sédentarité comme modalité d'habiter incontournable. La crise quantitative du logement le révèle. En effet, comme le laisse présager l'accentuation de la mobilité résidentielle induite par les

---

<sup>738</sup> Y compris ceux ayant fait l'objet de conventionnements avec l'Etat dans le cadre d'un G.P.V. ou d'une O.R.U..

<sup>739</sup> Premier paragraphe de l'Editorial de Jean Louis Borloo, Ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement du fascicule présentant les 60 mesures prises par le Gouvernement De Villepin relatives à son engagement pour le « Logement ».

logiques de la mondialisation, l'immobilisation durable de l'individu sur le territoire ne pouvant plus être assurée, ou en tout de plus en plus difficilement, il apparaît que c'est par un parc locatif conséquent de logements devant être attribuables de plus en plus rapidement voire la création d'un parc de résidences hôtelières pouvant accueillir aisément les nomades que nous nous apprêtons à devenir qui doivent être envisagés sérieusement. Médiatiser l'idée que la sédentarité puisse être remise en cause, comme celle qui lui est consubstantielle, qui consiste à faire admettre à l'opinion qu'un même emploi ne puisse pas lui être garantie à vie n'est pas à proprement parler populaire, mais l'opinion comme l'Etat français ont-ils le choix ?

# Conclusion Générale

## **L'hôtel : le logement du nomade post-moderne dans l'œkoumène planétaire ?**

L'habitat de l'être est la conjugaison de son habitat résidence, l'espace dans lequel il est partout présent géographiquement mais de manière intermittente dans le temps, l'espace à partir duquel il existe pour les autres et se construit comme personne, et de l'habitat œkoumène de la société à laquelle il appartient comme être culturel, l'espace dans lequel la société dont il est membre est toujours présente dans le temps mais où sa localisation géographique est indéterminée, l'espace dans lequel il est amené à se mouvoir « diachroniquement » pour subsister. Les logiques sociétales contemporaines, on l'a évoqué dans ce long travail, concourent à modifier le modèle de l'habitat moderne, à travers lequel, les pôles de l'habitat résidence se multiplient dans un habitat œkoumène de plus en plus étendu. Si, globalement, jusqu'à il y a moins d'un siècle, l'habitat résidence des individus modernes était en effet un espace d'immobilisation quasiment pérenne d'échelle locale positionné dans un œkoumène qui se confondait en théorie avec l'espace de leur état nation mais qui en pratique se concentrait dans l'espace urbain (dans ses rapports au monde rural), aujourd'hui, non seulement les pôles de l'habitat résidence ne se limitent pas à un espace d'échelle locale, communale ou régionale mais s'étendent au delà même du pays, à la planète entière. En outre, dans ce contexte d'extension de l'œkoumène où les logiques économiques qui conditionnent le marché de l'emploi sont fluides, l'immobilisation durable du centre de l'habitat résidence à partir d'un même logement devient un leurre ; il apparaît de moins en moins garanti qu'un même individu puisse durablement résider à partir d'un même centre. L'individu qui naît aujourd'hui appartient à une société mondiale, sa culture est mondialisée et il semble inévitable qu'il soit amené, sans pour ça renoncer à sa culture nationale et à faire de son pays natal un des pôles de son habitat résidence, à être mobile dans l'œkoumène planétaire. Au delà de l'investissement financier que constitue l'acquisition d'un bien immobilier ou foncier, être propriétaire de son logement a-t-il de l'avenir ?

L'intérêt d'une étude de l'espace hôtel se situe là. Ce dernier cristallise avec le plus d'acuité non seulement la persistance dans les sociétés sédentaires de mouvements nomades depuis les auberges antiques et relais de poste médiévaux mais tend aussi, selon nous, à constituer un logement de plus en plus propice à l'existence des individus « post-modernes » devant envisager être au monde tantôt ici tantôt là, être de plus en plus mobiles et s'immobiliser de moins en moins longtemps en une même position de l'œkoumène, aujourd'hui élargi à la planète. L'analyse géographique de l'habitat « hôtel », qui devait a priori constituer une fenêtre empirique de cette recherche suite à une expérience d'un an et demi à l'hôtel Chéops de Joué-les-Tours, n'a pu faire l'objet finalement d'une analyse approfondie étant donné l'ampleur du matériau à exploiter. Pourtant, et parce que ce la réalité de ce type d'habitation renvoie aux fondements même du processus et du produit de l'habiter d'une part, de l'habitabilité de l'espace des sociétés contemporaines d'autre part, nous ne pouvions pas ne pas l'envisager, et préférentiellement en conclusion, cela nous permettant d'apporter un élément de réponse à la problématique du retour au nomadisme évoqué dans cette thèse.

Espace commercial fondé sur la mise à disposition de chambres, de sanitaires, l'espace hôtelier, toujours espace de la régénération domestique synchronique, constitue un pôle temporaire de l'habitat résidence des acteurs du système monde. Il constitue ainsi un pôle d'immobilisation de plus en plus fréquent pour les touristes, commerciaux, congressistes... qui, sillonnant la France ou le monde y descendent un ou plusieurs jours. Dans ces situations, le développement des établissements hôteliers (hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, camping, motels...) n'est qu'une manifestation de l'extension de l'œkoumène et de la multiplication des pratiques de mobilités qu'elle induit, l'usage de l'hôtel ne se substituant pas à celle d'un logement principal, à partir duquel et vers lequel les habitants se meuvent toujours. Relativement au même usage de l'hôtel centré sur sa vocation d'hébergement momentané, la fréquentation ponctuelle de ces espaces intimes que sont les chambres par les couples adultes ou relations interpersonnelles « illégitimes » ne suspend aucunement l'existence pour leurs clients d'un domicile légal où ils retournent. En outre, les hôtels tendent aussi à se substituer au logement « traditionnel ». C'est le cas pour les ménages exclus du parc résidentiel privé ou public, même social, qui trouvent dans ces établissements (campings ou hôtels proprement dits) une alternative salubre bien qu'illégal à leur domiciliation. Contrairement à ces cas de figure qui ne remettent aucunement en cause le processus et le produit mêmes de la sédentarité bien que la situation de ces derniers, assimilable à celles des sans domicile

fixe, participe malgré tout de la saillance des trajectoires résidentielles sur les territoires et de la précarisation de l'existence, la tendance au nomadisme s'incarne à travers ces actifs qui par choix, qui par obligation sont invités à faire des missions tantôt ici, tantôt là, en s'immobilisant plusieurs semaines, plusieurs mois, plusieurs années en un point de la planète puis sur un autre, l'hôtel devenant leur maison, et pas seulement un espace d'usages domestiques, dans laquelle ils se posent, eux mêmes avec leurs bagages, sans jamais pour autant y revenir.

Le développement quantitatif et qualitatif de l'offre hôtelière participe ainsi activement du processus de la métropolisation qui est lui même consubstantiel de la mondialisation. Quels que soient les origines du séjour dans ces espaces, ceux-ci se doivent de répondre à des standards d'habitabilité, des standards intercontinentaux pourvoyant à l'institution d'une habitation universelle. Où qu'il se trouve sur la planète, de Tokyo à Amman, de Lima à Tours...le client de l'hôtel, quel que soit sa culture natale tend à accéder à un habitat uniforme, à habiter un espace où sont en jeu des normes d'habitabilité mondiales. La conformation des établissements hôteliers à ces standards devient donc une ressource inhérente à leur capacité de polarisation à l'échelle de la planète.

Les critères de conformité des pratiques et usages relevant du séjour de l'acteur, depuis la réservation de sa chambre jusqu'à ce qu'il quitte l'établissement, aux standards internationaux dépendent de la gamme de l'hôtel, du nombre de ses étoiles, qui hiérarchise les établissements selon une grille de services proposés. Ceux que nous évoquerons ici relèvent de la catégorie deux étoiles de la Société Européenne d'hôtellerie et de la centrale de réservation Inter Hôtel auxquelles est affiliée l'hôtel Chéops de Joué-les-Tours.

Dans un espace réseau mondial, le premier enjeu participant de l'habitabilité de l'hôtel se situe dans son pouvoir de polarisation et son accessibilité. Pour attirer les clients, l'habitabilité de l'hôtel et donc partant sa viabilité comptable se joue dans la présence immédiate de ressources spatiales stratégiques, des activités métropolitaines (congrès, concerts, festivals, sièges sociaux, entreprises de biens ou de services...) et/ou des capitaux touristiques mais aussi de commutateurs cruciaux qui permettent aux flux de s'arrêter ici plutôt que là (échangeurs autoroutiers, aéroports, gares, antennes satellites) sans lesquels la présence de l'hôtel serait hors compétition. La polarisation et l'accessibilité de l'hôtel sont d'abord intrinsèquement liées aux ressources spatiales du territoire où il est présent, lesquelles permettent d'assurer l'interspatialité réseau

mondial, territoire local. En même temps, l'enjeu de la polarisation et de l'accessibilité de l'hôtel se joue dans la perspective d'une compétition intra-métropolitaine et/ou locale dans ses qualités propres, c'est à dire dans la gamme des services qu'il propose et qui conditionne les usages s'y opérant d'une part mais aussi son accessibilité aux métriques topologiques d'autre part, sans lesquelles, les gens non seulement ne s'arrêteraient pas physiquement mais encore ne réserveraient pas<sup>740</sup>. D'une manière générale, notons que l'habitabilité de l'hôtel comme de tout espace n'est pensable qu'à travers l'interaction entre les différents territoires d'usages qu'organise cet espace et le mouvement ou la mobilité qui assure, en médiatisant l'interspatialité, la mise en acte de ces usages spatiaux toujours déjà sociaux. Ainsi, la réalité de l'usage de l'espace hôtel s'appréhende avant même que l'individu désirant y séjourner pénètre en son sein, à partir du moment où il s'y réserve une place. L'habitabilité de l'hôtel se réalise en effet dès lors qu'un client potentiel est immatériellement en contact avec lui, via le réseau de téléphone ou électronique. L'accueil téléphonique de l'interlocuteur par le standard de l'hôtel, commutateur essentiel à l'habitabilité de l'hôtel, est ainsi codifié : *réponse rapide (moins de 3 sonneries) et personnalisée, mise en attente aimable du client, présence d'un message d'attente, entretien cordial et chaleureux, proposition d'un autre établissement si l'hôtel est complet, reformulation à la fin de l'entretien des principaux éléments de la réservation (date, heure d'arrivée, nombre de personnes, type de chambre demandé, ...), explication orale si besoin du plan d'accès, remerciement du client, si besoin est aussi, possibilité de pouvoir adresser par courrier au client à sa demande un récapitulatif des informations liées à sa réservation selon des normes de bonne présentation et de rapidité (moins de quatre jours)*. C'est ainsi à travers l'espace topologique que constitue le réseau de télécommunication et dans le flux d'informations qui fonde son usage que se médiatise, malgré la distance physique, l'interaction spatiale entre l'espace où est présent le client au moment où il effectue sa réservation et l'espace de l'hôtel, la relation interpersonnelle entre le client et le standard, laquelle prend en charge l'échange idéal toujours normatif entre les attentes du client et l'offre de l'hôtel, normes sur la base desquelles s'institue un espace habitable commun, d'où la nécessité des codes et conventions d'usage ici énumérées dont le respect engage le professionnalisme et les valeurs hospitalières universelles en vigueur que sont la

---

<sup>740</sup> L'appartenance de l'hôtel à une centrale de réservation participe ainsi de cette dépendance des établissements hôteliers aux réseaux et commutateurs immatériels que constituent ces centres de télécommunication.

réactivité du personnel hôtelier aux attentes du client, l'amabilité et la personnalisation des messages que le personnel énonce grâce auxquels le client, avant même qu'il soit physiquement là, investit déjà territorialement l'hôtel.

Le second registre normatif conformant l'habitabilité de l'hôtel a trait à son accessibilité matérielle : présence de pré-enseignes sur l'axe utilisé, propreté et bon état de ces pré-enseignes, présence d'un fléchage de proximité, facilité à trouver l'hôtel, bon état, propreté et bonne visibilité de l'enseigne de l'hôtel, y compris la nuit, présence d'un parking, d'un parking clos, dont l'accès est aisé et/ou bien signalé, propreté de ces espaces de stationnement. Autrement dit, l'habitabilité de l'hôtel est en jeu à travers les espaces de métriques topologiques qui permettent d'y accéder, espace public que l'hôtel doit investir de son image au moyen de ces objets de signalisation, dont l'apparence doit signifier au delà de ce que la présence de ces panneaux ou pré-enseignes formalisent, les normes de propreté et d'hygiène que leur aspect suggère comme objet culturalisé. L'habitabilité de l'hôtel se joue au delà de ses murs dans l'interspatialité qui permet aux usagers-clients de ces réseaux de l'espace commun territorialisé d'investir mentalement l'hôtel avant qu'ils pénètrent physiquement dans ce dernier. De la même manière, *la présence de poubelles propres et vidées dans l'espace de proximité immédiate de l'hôtel, l'entretien des espaces verts, l'aménagement et la propreté de la terrasse ou du seuil de l'hôtel, le bon éclairage de ces parties communes, le bon état de la façade, la présentation des affichages extérieurs, l'apparence soignée et avenante de l'extérieur de l'hôtel, la matérialisation de l'entrée de l'hôtel, la mise à jour des millésimes des guides et du classement tourisme* répondent à la normativité légitime des usages matériels et idéels qui fondent l'habitabilité en acte de l'hôtel, c'est à dire aussi bien les pratiques de l'habiter l'hôtel que les normes et valeurs que prend en charge l'espace produit qui initie ces pratiques, l'habitation hôtel, comme objet matériel entretenu, accessible, visible, propre, accueillant et reconnu comme tel, collectivement.

Le hall d'entrée de l'immeuble et la réception de l'hôtel formalise l'interaction entre le dehors et le dedans, l'espace public et l'espace privé, entre l'espace de l'anonymat et l'espace de l'interconnaissance que constitue la coprésence du client et du personnel chargé de le servir durant son séjour. *L'accueil du client doit être chaleureux, souriant et professionnel, la ou les personne(s) présentes accueille(nt) le client debout, le service est rapide et cordial, la tenue corporelle et vestimentaire du personnel est impeccable, on indique au client comment rejoindre sa chambre, on souhaite un bon séjour au client, le personnel rencontré est très aimable et disponible, le comptoir de*



*réception est correctement présentée, les cendriers sont propres, des fleurs ou des plantes sont présentes, le prix des chambres est affiché, le mobilier est en bon état, l'ambiance (fond sonore, éclairage) est harmonieuse, l'ensemble du hall est très propre, il y a une décoration à caractère régional, la cabine téléphonique est en bon état et propre, le prix des impulsions et les coordonnées de l'hôtel sont affichés, l'état des toilettes est bon, la propreté est irréprochable, l'équipement des sanitaires est satisfaisant et adapté, l'équipement de confort (tablette, patères, corbeille) est satisfaisant, il n'y a pas d'odeurs désagréables, une signalétique interne des différents services est présente, précise et en bon état, le salon est chaleureux. Au départ du client, le client est salué, on fait patienter le client avec amabilité et cordialité, la facture est vérifiée avec le client, le personnel se soucie de la qualité du séjour, plusieurs moyens de paiement internationaux sont acceptés. Un service de veilleur de nuit est mis à disposition, un plan de la ville, un service internet minitel, fax, coffre-fort, dépannage (kit trousse de couture, fer à repasser, rasoir, adaptateur pour prise électrique, kit trousse de toilette, pharmacie) sont proposés. L'habitat socialise l'espace et spatialise la société. L'agencement du mobilier dans le hall, l'apparence sensible de cet espace sert sa fonction, à savoir le contact entre le personnel et ses clients. C'est dans cet espace que le client est identifié à son arrivée et reconnu durant son séjour et en même temps, ce contact doit être retenu par les conventions d'usage, par une distance qui permette à chacun de conserver son intimité. L'espace garantit le maintien de ces lois proxémiques singulières. La position du comptoir, l'état du mobilier, l'hygiène et la propreté assurent une image lisse et neutre et en même temps le style du mobilier, le fond sonore, l'éclairage, les couleurs des murs favorisent l'investissement sensible de ces lieux. La position debout, la rapidité du service, l'énonciation rituelle de certaines phrases médiatisent l'ordre social de la relation personnel/client, garantit le positionnement de chacun dépendamment de son rôle social, en même temps que le sourire chaleureux, l'amabilité, l'identification personnalisée du client les rapproche de manière affective. L'habitabilité du hall se médiatise dans cet équilibre de la familiarité et de la solennité, de l'ouverture au dehors et de la fermeture au dedans qu'implique l'usage normé de cet espace de relations publiques, centre de gouvernance de l'hôtel dans sa totalité, espace polarisant toutes les pratiques domestiques des clients à l'intérieur de l'hôtel d'une part, articulant de manière incontournable les pratiques sociales des clients depuis et vers le centre de leur habitat résidence temporaire que constitue leur chambre depuis et vers les*

autres espaces de l'hôtel mais aussi les espaces extérieurs à celui-ci : musées, restaurants, salles de concert, lieu de réunion positionnés au delà l'hôtel.

Les espaces topologiques internes, de circulation intérieure, des couloirs à l'ascenseur doivent être *en bon état, bien éclairés, bien ordonnés (sans plateaux, ni linge...), propres, l'ambiance doit y être harmonieuse, la signalétique efficace, les affichages doivent être soignés, le personnel rencontré salue les clients de manière courtoise, sa tenue corporelle et vestimentaire est impeccable*. Les espaces communs ne sont pas secondaires, ils renvoient à un double usage, ils médiatisent les mouvements centrifuges et centripètes des clients depuis et vers leurs chambres durant leur séjour et constituent un espace de contact entre clients et avec le personnel de service qui prend en charge une partie de l'usage domestique de leur espace personnel, tâches de la domesticité qui, de manière normative, parce qu'elles relèvent de l'entretien de l'espace et de ses équipements intimes s'exercent en dehors de la présence des clients dans l'hôtel ou à des heures de la journée où l'hôtel est susceptible d'être vide d'une majorité de ses clients.

Les chambres, centre de l'habitat résidence du client, lieu de la pause synchronique, sont les espaces dont la conformité aux standards d'habitabilité est particulièrement décisive. *L'aspect général est bon, la chambre est spacieuse, l'aménagement et les équipements sont fonctionnels, la décoration est harmonieuse, la propreté est irréprochable*. Dans le détail, *les portes, moquette ou revêtements de sol, revêtements muraux, le mobilier, les rideaux, les petits équipements, les jetés de lit, les draps et taies d'oreillers, les alaises doivent être en bon état et propres. Il y a une couverture et un oreiller de réserve. Il n'y a pas d'odeurs désagréables, la température est confortable, les chambres sont climatisées et la climatisation fonctionne, l'isolation phonique interne et externe est excellente, l'occultation est excellente*. Les normes liées au repli du moi et à la régénération conditionnent donc les standards de confort de l'habitabilité de la chambre. En même temps, la chambre d'hôtel n'est pas seulement un espace assigné à l'usage du sommeil. Elle est aussi un espace d'ouverture du Moi, de socialisation, par le divertissement ou le travail. *Les différents points lumineux fonctionnent tous, le téléphone fonctionne parfaitement et il est propre, il y a une prise électrique et une prise modem, une télévision couleur bien réglée, la télécommande est en état de fonctionnement, il existe des chaînes étrangères ou du câble ou du satellite. Les problèmes techniques sont rapidement résolus s'ils ont lieu. Le plan de travail est en bon état, assez grand et pratique pour y travailler, bien éclairé, il existe une*

*corbeille à papiers. La chambre est l'espace dans lequel le client en se posant, pose aussi ses équipements personnels et intimes, lesquels doivent pouvoir être rangés, pliés pour que la tenue du Moi soit en accord avec l'image qu'il veut donner de lui même; il doit donc y avoir un porte bagages, un presse pantalon, une quantité suffisante de cintres identiques (cinq dont 1 cintre « à pinces » et pas de cintres « pressing »). Le client doit pouvoir être informé des services auxquels il a droit, de leur coût, des consignes liées à son intégrité physique (les fiches de prix et consignes de sécurité sont en évidence et soigneusement présentées, une notice d'accueil avec les numéros de téléphone utiles est présente et en bon état), enfin le client peut disposer d'une fiche « ne pas déranger » en bon état pour renforcer la norme du repli et de l'enfermement du Moi sur son intimité auquel il aspire dans cet espace. La chambre est un espace nécessaire d'immobilisation de l'être dans la synchronie de son existence mais cette pause peut être limitée par les enjeux de la résidence, qu'ils soient domestiques ou pas, (horaires d'accès au petit-déjeuner servi par l'hôtel, horaires d'embauche, de départ en visite...). Aussi, les chambres doivent aussi être dotées de réveil facilement programmables, ou, si les clients le souhaitent être réveillés par le personnel de réception depuis le standard, dans ce cas, l'heure de réveil doit être rigoureusement respectée. Conformément à la fonction de régénération du corps, les chambres peuvent être équipées de mini bars réfrigérés accompagnés de verres, d'un décapsuleur et d'une fiche d'indication des prix. À l'usage de la chambre comme espace de régénération du corps, s'associe l'espace de la salle de bain comme espace cultuel de la glorification du véhicule de l'être au monde : un corps, de plus en plus sollicité à la mobilité, à l'enjeu du respect des multiples temporalités. Les murs sont en bon état, propres, comme le sol, l'éclairage est puissant et lumineux, tous les points lumineux fonctionnent, l'aménagement est fonctionnel, il y a des espaces de rangement, lavabo, baignoire, douche sont en bon état et propres. La douche est pratique d'utilisation et équipée d'un pare-douche propre. La robinetterie est en bon état de fonctionnement et récente, sans trace de calcaire, le miroir est en bon état et propre, l'eau chaude arrive rapidement, l'évacuation des eaux usées est rapide, l'extraction fonctionne bien et la bouche d'extraction est propre. Les verres à dent sont impeccablement propres ou emballés, une poubelle propre et fermée est présente, il existe un sèche cheveux en parfait état de marche, un distributeur de mouchoirs approvisionné, l'équipement en linge est adapté au nombre d'occupants, la qualité du linge est bonne, en parfait état et irréprochablement propre, il existe un miroir grossissant et un chauffe serviettes.*

S'ajoutent à ces équipements, l'espace d'usage primaire et intime que constituent les « toilettes » occidentales qui se doivent d'être *en parfait état* et toujours aussi *propres*, qu'il s'agisse du *socle, de la cuvette ou de la lunette, suffisamment équipées en papier (un rouleau de réserve) et dotée d'une chasse d'eau en parfait état de fonctionnement ainsi que d'une balayette irréprochablement propre.*

L'espace de l'hôtel est également un espace de restauration, lié au moins à la prise du premier repas nécessaire à l'affrontement d'une journée d'activités, le petit-déjeuner. Acte d'habiter universel, au delà du cadre standard de l'espace induit par cet usage, et des conventions de service, le contenu de l'alimentation tend aussi à être uniformisé : *le cadre est chaleureux, la décoration harmonieuse, il y a un espace « non fumeur » et une musique d'ambiance adaptée au moment. L'accueil par le personnel est cordial et chaleureux, la commande est prise rapidement, la tenue corporelle et vestimentaire du personnel est impeccable, les tables sont propres et rapidement débarrassées, le service est rapide, il existe un buffet. La qualité des boissons chaudes est bonne et servies à bonne température, la qualité des jus de fruits est bonne, ils sont servis frais, le pain et les viennoiseries sont de bonne qualité, les produits frais (yaourts, charcuterie, fromage...) sont de bonne qualité, tout comme le beurre et la confiture. Le buffet est attractif, bien présenté, bien approvisionné, le choix y est suffisant, les produits frais sont présentés à bonne température. La vaisselle est en bon état, et en harmonie avec le niveau de qualité de l'établissement, impeccablement propre, les contenants sont adaptés aux produits proposés. Il est possible d'avoir le journal du jour, le personnel s'assure de la satisfaction du client, le client est salué par le personnel présent lorsqu'il quitte la salle, les horaires de service sont respectés, le petit déjeuner peut être servi en chambre.*

Le bar, c'est l'espace de socialisation par excellence de l'hôtel, espace d'extimité contribuant à faire de l'hôtel un espace de sociabilité. Les pratiques domestiques n'excluent pas l'échange extra-familial, l'agencement et l'ambiance perceptive et sensorielle du bar doivent pourvoir, pour les clients qui le souhaitent à ces échanges intersubjectifs. *Le bar est propre et accueillant, l'état général est correct, l'ambiance y est chaleureuse, le client est bien accueilli, la prise de commande est rapide, la commande est accompagnée d'amuse-gueules, les boissons servies sont bien présentées et les cendriers régulièrement changés.*

Si la présence d'un restaurant dans l'espace de l'hôtel n'est pas systématique, l'existence d'un espace de restauration intégré ou partenaire dans ou à proximité

immédiate de l'hôtel est une condition de son attractivité, les séjours en demi-pension permettant aux clients de ne pas avoir à ajouter un pôle de présence en plus dans leur quotidien déjà bien rempli. Espace et moment sacrés, la prise du repas répond à la satisfaction d'un besoin primaire, qui, dans une société travailleuse mais hédoniste et soucieuse de sa santé relève d'une pratique privilégiée. Au delà de ce qui a trait au cadre, à l'ambiance, au confort, à la décoration, au bon état et à la propreté des équipements : sols, murs, fenêtres, éclairage, musique, mobilier, éclairage, linge de table, vaisselle, couverts, les ménages (salières, poivrières, moutardiers), la verrerie ; le service répond aussi à des codes très stricts. Ceux-ci renvoient aux conventions d'usage en cours dans le secteur de la restauration, conventions dont le respect est le gage de la qualité du service et des prestations rendues (étapes rituelles du repas : apéritif, entrée, plats, fromage, dessert, café, aliments fondamentaux : pain, eau, vin... règles du service) conventions qui prennent en charge une proxémie particulière entre le personnel et le client, le client et les autres clients avec qui il est amené à cohabiter dans la salle de restaurant. La table du client est son espace. *L'accueil du client est cordial et chaleureux, le client a le choix de la table et est accompagné jusqu'à sa table. La mise en place (disposition des accessoires) est faite correctement (couteau à droite, fourchette à gauche...), la présentation des tables est soignée, les sièges sont confortables, les tables sont stables. Un maître d'hôtel ou un responsable est présent dans la salle, le tenue vestimentaire du personnel est impeccable, la tenue corporelle du personnel est irréprochable. Le personnel aide le client dans son choix de l'apéritif, celui-ci est servi rapidement, l'apéritif est servi d'amuse-gueules, les verres à apéritif sont débarrassés avant le service du premier plat. Les cartes sont rapidement apportées, leur présentation est impeccable, présence de cartes en anglais, possibilité de menus enfants, la carte propose des spécialités régionales, la carte est attractive. La prise de commande est rapide, le client est conseillé (suggestion du personnel des plats et vins), le personnel connaît parfaitement la composition des plats, proposition d'un produit de substitution si un des produits est en rupture de stock, la cuisson est demandée pour les viandes, le client est remercié après la prise de commande. Pour le service du vin et des boissons, la bouteille est présentée au client avant de l'ouvrir, la bouteille de vin est ouverte correctement, le personnel fait goûter le vin avant de le servir, les vins sont servis à bonne température, l'eau est servie fraîche, la carafe et les bouteilles sont propres. Pour le service des plats, la corbeille de pain est apportée rapidement, le pain est frais, le personnel souhaite bon appétit au client, le service est*

*effectué selon les règles de la profession, et dans un temps raisonnable (10 et 15 minutes entre chaque plat), toute la commande est honorée, les plats chauds sont servis sur assiette chaude, les couvertes sont adaptés aux plats choisis, le cendrier est changé régulièrement. Le personnel est discret, se préoccupe de la satisfaction du client, est attentif aux besoins du clients, cordial. Le personnel propose de prendre un fromage, le plateau ou le chariot sont bien présentés, le service du fromage est assuré correctement, la table est nettoyée de ses miettes après le fromage, le personnel propose de prendre un dessert, le choix des desserts est correct, le service du dessert est assuré correctement. Le personnel propose aux clients de prendre un café, la tasse et la sous-tasse sont en bon état et propres, la présentation est correcte, un choix de sucres est proposé. L'ensemble des produits consommés doit être de qualité.*

Servir, servir = être esclave. Si évidemment, le servage ou l'esclavage ne sont pas à considérer dans l'espace d'hôtellerie au sens propre, ce détour par l'étymologie, nous renseigne ainsi sur une réalité du métier, l'ambiguïté du rapport personnel/client<sup>741</sup>. Etre au service du client est fortement connoté, l'image du domestique travaillant pour ses maîtres dans leur hôtel particulier reflète si ce n'est trait pour trait, au moins de manière assez juste<sup>742</sup> l'engagement du personnel et le protocole relationnel que ce dernier devra établir avec la clientèle. Accepter de travailler dans l'hôtellerie restauration, c'est s'engager à accomplir certaines tâches domestiques pour le client et le plus souvent sous son nez, devant ses yeux, à ses côtés, bref dans un rapprochement spatial quasi familial tout en maintenant une distance impliquée par les règles de convenance et d'usage. La dimension normative des comportements marquant la relation personnel/client repose ainsi sur une mise à distance dans le rapprochement interpersonnel, sur le maintien de lois proxémiques consubstantielles de la domesticité qui fondent l'habitabilité de l'hôtel et de chacun de ces espaces fondateurs. L'habitation hôtel est le produit matériel standardisé dans lequel, par lequel et pour lequel se mettent en œuvre des pratiques universelles qu'encadrent des règles d'usage et de relations

---

<sup>741</sup> L'exploitation salariale par certains restaurateurs ou hôteliers (leur non respect du droit du travail), la dévalorisation institutionnelle de ces métiers (l'infériorité du SMIC hôtelier par rapport au SMIC en vigueur dans les autres secteurs d'activité), les contraintes horaires et l'acceptation de se mettre au service de l'autre comme choix d'avenir professionnel dans une société individualiste et démocratique où l'intégrité et le respect de la personne constituent des dogmes puissants, expliquent le désintérêt des jeunes pour ce type de métiers, au pire, ces derniers sont choisis comme moyen accessible de lutte contre la précarité économique du statut étudiant.

<sup>742</sup> Si l'on occulte la réalité contractuelle, juridique établie entre l'employé et l'employeur qui font que cet engagement est toujours susceptible d'être rompu, ce rapport à la « domesticité » n'est donc jamais vraiment inexorable alors qu'il pouvait déterminer l'existence de la personne sous l'ancien régime.

elles-mêmes codifiées sur les bases d'une culture mondialisée. Cette ambivalence entre familiarité et courtoisie est à l'œuvre dans chaque usage s'inscrivant dans l'hôtel. En ce sens, si l'hôtel est un espace standardisé répondant à des normes institutionnelles d'habitabilité internationales qui tendent à l'instituer comme un habitat universel, il est aussi un habitat dont les caractéristiques intrinsèques le font être perméable à toutes les exigences normatives individuelles relationnelles. L'hôtel peut être un espace de repli du Moi comme il peut-être un espace de socialisation et d'extimisation fortes, chaque usage et chaque espace de l'hôtel pouvant, à travers leur rapport à la domesticité, être qualifié par le client relativement à ses exigences, selon qu'il aspire à devenir un familier de l'hôtel ou au contraire à rester un étranger, y compris habitué.

Le fait qu'un client habitué d'un hôtel ne soit pas reconnu à son arrivée ou que son identité patronymique soit écorchée par un nouveau membre du personnel sont susceptibles d'être mal interprétés par ce client soucieux d'accéder à cette familiarité domestique. C'est le fait qu'un client habitué ne soit pas obligé de répéter systématiquement qu'il souhaite un supplément de vinaigrette avec sa salade, qu'il a une prédilection pour les croûtons de pain, qu'il prend systématiquement un café décaféiné à la fin de son repas, ou un demi pression de bière avant chacun de ses repas qui participent à sa fidélisation et de sa familiarisation au sein du personnel sans qu'au delà de ces attentions professionnelles leur relation devienne pour autant intimes, même si fatalement ce dérapage vers une familiarité trop poussée peut se manifester et avoir des effets contre intuitifs. Cette aspiration du client à une reconnaissance par le personnel si ce n'est familiale, en tout cas familière se traduit aussi dans les pratiques des espaces communs de l'hôtel, autrement dit dans ses stratégies de socialisation avec les autres clients, pratiques extimes d'autant plus prégnantes que l'hôtel peut constituer pour lui ce que sa propre maison et sa propre famille ne peuvent lui procurer à cet instant, un espace de régénération et de socialisation, un espace hospitalier au sens plein du terme développant des pratiques d'accoutumances. Sitôt arrivés à l'hôtel, il n'est ainsi par rare que les clients passent la totalité de leur soirée au bar et au restaurant dans le but d'échanger si c'est verbalement au moins sensiblement, dans la perspective d'entourer leur être de présences, de se lier à l'autre, dans un espace social connu où il aspire à être reconnu sans pour autant s'offrir au regard de tous. Dans cette perspective de la recherche par le Moi de l'hospitalité de l'espace hôtel, l'organisation sexuée des rapports, entre clients et clientes d'une part, entre le personnel féminin et les clients d'autre part, est cruciale. Le personnel féminin est majoritaire à l'hôtel et compte tenu

de la clientèle majoritairement masculine, on peut se demander s'il s'agit d'un choix délibéré de la part de la directrice, cela pouvant être un motif de fidélisation de la clientèle. Cette présence féminine permet de sensibiliser les clients, de les rassurer, par l'assurance de l'exercice féminin des tâches domestiques, conception traditionnelle et misogynne du statut de la femme au demeurant mais qui persiste dans les représentations mâles d'une part, par leur pouvoir de séduction d'autre part. La directrice incarne cela, tant par ses responsabilités que par sa présence. Elle fleurit son hôtel, le décore, choisit les tenues de son personnel, donne son avis au cuisinier sur les menus du jour, est présente aux heures d'affluence dans les parties communes de l'hôtel (matin et soir), telle la maîtresse de maison. Coquettes, souriantes, le charme des femmes du Chéops opère quotidiennement et les regards des clients trahissent leurs pensées. Là encore les règles de convenance personnel/client établissent les limites de comportements à ne pas franchir. En revanche, cela peut être mal vécu par les clientes femmes de l'hôtel, qui, au Chéops comme ailleurs, subissent ces regards comme des agressions parfois, certaines faisant le choix de manger dans leur chambre, d'autres dînent au restaurant en se plaçant préférentiellement contre un mur, dans le but de ne pas avoir des regards insistants dans le dos... « Une femme seule dans un hôtel, sous le même toit que moi », formule fantasmatique masculine qui véhicule dans cet espace refuge. Cette dimension sexuée organisant les rapports interpersonnels est parfois donc aussi sexuelle, cela dotant l'hôtel d'un autre des attributs de la maison, comme espace intime. C'est donc en tant que les espaces communs de l'hôtel créent les opportunités que l'autre convoque le Moi, malgré lui dans son jardin intime qui est à l'origine des pratiques de certains clients à fréquenter au minimum ces espaces d'extimité ou de socialisation. Leur chambre constituant le seul refuge pensable, dans laquelle ils dorment se lavent, dînent et vivent avec eux-mêmes, même si la commande en chambre d'un plateau repas ou d'un petit déjeuner les amène nécessairement à mettre un membre du personnel au contact momentané de leur intimité. Le refus total des ressources hospitalières de l'hôtel, autrement dit les pratiques de refus total de la familiarité se manifestent par les clients n'usant aucun autre espace de l'hôtel que leur chambre, prenant leur repas à l'extérieur, évitant tout échange superflu avec le personnel de l'hôtel et ses hôtes, la mise à distance courtoise intersubjective définissant les rapports entre ces clients, le personnel et les autres acteurs séjournant en ces lieux sans qu'à aucun moment la familiarité ni même la cordialité puisse s'immiscer dans leur rapport, leur anonymat pouvant être préservé selon leur souhait. C'est donc le client qui configure l'habitabilité



de son espace à partir du potentiel d'usages et de règles d'usages en cours dans l'hôtel. Les standards d'habitabilité de l'hôtel, et en premier lieu les normes protocolaires encadrant les rapports entre le personnel et les clients permettent en effet à ces derniers de préserver le nombre et l'hermétisme des coquilles habitables qu'ils ont la possibilité d'investir et d'élaborer dans cet espace, selon leur besoin de socialisation ou d'individualisation, de convivialité ou d'intimité, de familiarité ou de mise à distance toujours déjà courtoise qu'impliquent l'exercice de l'habiter, dans tous ses actes.

Au delà de ces espaces domestiques enfin, l'habitabilité de l'hôtel concerne aussi l'ensemble de ces espaces « périphériques » : salles de réunion, de conférences, piscines, terrains de tennis, espaces de détente, d'animations...qui élargissent la substance domestique de l'hôtel au travail et au divertissement tendant à faire de certains d'entre eux des espaces quasi-autarciques, des « pays » véhiculant ces usages et ces normes de la culture mondialisée en tous les points de la planète, fixant un mode d'habiter universel sur la totalité de l'œkoumène terrestre, un habitat accessible physiquement et mentalement a priori à tous du fait de l'universalité des usages qui s'y déploient et des codes de l'hospitalité qui prévalent à l'exercice de ces usages. En effet, plus que l'institution sur la base de la culture occidentale, de standards communs liés au confort matériel, au confort des sensations, à la fonctionnalité des espaces de l'hôtel et de ses équipements, l'universalité de l'habitabilité de l'hôtel réside dans l'adaptabilité matérielle de l'espace de l'hôtel et idéale des hôteliers à proposer à leur clientèle, et ce quelque soit leur culture, une normativité d'usage pouvant se conformer aux habitudes de l'individu lui-même...Autrement dit, la souplesse des interactions spatiales s'opérant à l'intérieur de l'hôtel et la déférence du personnel envers le client assure ce dernier de pouvoir se mettre à distance ou entrer au contact de l'autre et disposer d'au moins un espace dépendamment des propres règles qu'il se fixe.

# Bibliographie

- ABU-DAYYEH N.** 2004 : Persisting vision: plans for a modern Arab capital, Amman, 1955-2002 in *Planning Perspectives*, Volume 19, Number 1, Routledge, Taylor & Francis Group pp. 79-110
- ANDRE Y.**, 1998 : *Enseigner les représentations spatiales*. Paris, Anthropos Economica.
- AURIAC F, BRUNET R** (eds) et al, 1986 : *Espaces, jeux et enjeux*. Paris, Fayard, 343p.
- BACHELARD G.**, 1994 : *La poétique de l'espace*. Paris, Quadrige/PUF, 214p.
- BAECHLER J.**, 1995 : in "*Le capitalisme, t1 : Les origines*" Paris. Folio-Histoire
- BAILLY A.**, 1986 : Espace et représentations mentales in AURIAC F, BRUNET R, (eds) et als, *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, 343p.
- BAILLY A.**, 1986: La phénoménologie et l'approche humaniste de l'espace, p168-173, in AURIAC F. et.BRUNET R. (eds), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, 343p.
- BAILLY A.** 1994: *Concepts de la Géographie humaine*. Paris, Masson, 243p.
- BAILLY A., FERRAS R.,** 1997: *Eléments d'épistémologie de la géographie*. Paris, A.Colin. 191p.
- BAILLY A., FERRIER JP.**, 1986 : Savoir lire le territoire : plaidoyer pour une géographie régionale attentive à la vie quotidienne. *L'espace géographique n°4*, p259-264.
- BAILLY A., BEGUIN H.,** 1993: *Introduction à la géographie humaine*. Paris, Masson, 186p.
- BAILLY A., SCARIATI R.** (eds) et al, 1990: *L'humanisme en Géographie*. Paris, Economica, 170p.
- BAUDRY H.** 1998 : *L'humanisme en géographie : une vision de l'homme, des choses et du monde*. Mémoire de maîtrise de géographie. Université F. Rabelais, Tours, 105p.
- BAUDRY H.** 1999 : *Les représentations de l'espace urbain dans le débat public. Analyse systémique, pré-argumentaire théorique et épreuve expérimentale*. Mémoire de D.E.A. Sciences de la Ville. Université F. Rabelais, Tours. 251p.
- BAUDRY H.**, 2000 : *Renouvellement de population et cohabitation dans le parc d'habitat social de la S.E.M.I.V.I.T.* Rapport de stage de doctorant. S.E.M.I.V.I.T., Université F. Rabelais. Tours. 270p.

- BAECHLER J**, 1995 : *Le Capitalisme*, t1.les origines. Folio-Histoire.
- BAIRD G**, 1972 : La dimension amoureuse en architecture in CHOAY F., 1972 : *Le sens de la Ville*, Paris, Seuil, p. 33-55.
- BARTHES R**, 1957 : *Mythologies*.Paris, Ed du Seuil.
- BAUDRILLARD J**. 1968 : *Le système des objets*. Paris, Gallimard.
- BAUDRILLARD J**. 1970 : *La Société de consommation*. Paris, Ed Denoel, Folio essais, 318p.
- BAUDRILLARD J., DAUGE. Y, LIPOVETSKY G.** (eds) et als, 1991 : *Citoyenneté et urbanité*. Paris, Ed Esprit, 175p.
- BAYROCH P**, 1985 : *De Jéricho à Mexico*, Paris, Arcades Gallimard.
- BÉGOUT B.**, 2002 : *Zéropolis*, Paris, Alia. 124p.
- BÉGOUT B.** 2003 : *Lieu Commun*, Paris, Alia. 182p.
- BERQUE A** 1990 : *Médiance. De milieux en paysages*, Débats, Paris, A. Colin, 239 p.
- BERQUE A** 1993 : L'écoumène : mesure terrestre de l'Homme, mesure humaine de la Terre pour une problématique du monde ambiant. *L'espace géographique* 4 p299-305.
- BERQUE A**, 1996: *être humains sur la terre*. le débat, Gallimard, 212p.
- BERQUE A**, 2000 : Ecoumène. Introduction à l'étude des milieux humains. Paris. Belin.
- BOCHET B., RACINE J.B.**, 2002 : Connaître et penser la ville : des formes aux affects et aux émotions, explorer ce qu'il nous reste à trouver. Manifeste pour une géographie sensible autant que rigoureuse. *Géocarrefour*, Vol. 77 2/2002.
- BOLTANSKI L, THEVENOT L**, 1991 : *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris. Gallimard.
- BONNEMAISON J.**, 1981: Voyage autour du territoire. *L'espace géographique*, 4, p249-262.
- BRACKELAIRE J.L.**, 1995 : La personne et la société. Principes et changements de l'identité et de la responsabilité. Bruxelles, Ed. De Boeck Université Collection Raisonances. 272p.
- BRUNET R, DOLFUSS O.**, 1990: *Mondes Nouveaux, Le déchiffrement du Monde*, p9-262, Paris, Géographie Universelle, Hachette, Reclus.
- BUTTNER A.**, 1979: Le temps, l'espace et le monde vécu. *L'espace géographique*, 4, p243-254.

- CALENGE C, LUSSAULT M, PAGAND B** (dir) et als, 1997 : *Figures de l'urbain, des villes, des banlieues et de leurs représentations*. Tours, Maison des Sciences de la Ville, Université F. Rabelais.
- CALENGE C**, 2001 : La ville-jardin in LUSSAULT M. (ed) : *Tours, Des légendes et des hommes*, Paris, Editions Autrement, collection France n°21. 230p.
- CAMPION-VINCENT V., RENARD J.B.**, 2002 : *Légendes Urbaines Rumeurs d'Aujourd'hui*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 435p.
- CAMUS C.**, 1996 : *Lecture sociologique de l'architecture décrite. Comment bâtir avec des mots ?* Paris, L'Harmattan.
- CAPEK K.**, 2000 : L'année du Jardinier, Paris, Editions 10/18, Havas Poche, 153p.
- CASTELLAN Y.**, 1986: *Initiation à la psychologie sociale*. Paris, A Colin, 262p.
- CERTEAU M de**, 1990 : *L'invention du quotidien. 1 Arts de faire*. Paris. Gallimard. Coll. Folio Essais. 344 p.
- CERTEAU M de, GIRARD L., MAYOL P.**, 1994 : *L'invention du quotidien. 2 habiter, cuisiner*. Paris, Gallimard, Coll. Folio Essais. 415p.
- CHALAS Y**, 1998 : La ville émergente en débat, *Urbanisme* n°300.
- CHALAS Y**, 2000 : *L'invention de la ville*, Anthropos-Economica, collection « Villes », 199p.
- CHAMBOREDON J.C., LEMAIRE M.**, 1970 : Proximité spatiale et distance sociale dans les grands ensembles. *Revue Française de Sociologie* XI, 1 p. 3-33.
- CHAUCHAT H. DURAND-DELVIGNE A.** (eds) 1999 : *De l'identité du sujet au lien social*. Paris. PUF. Sociologie d'aujourd'hui.
- CHOAY F.**, 1972 : *Le sens de la Ville*, Paris, Seuil.
- CLAVAL P.**, 1974: La géographie et la perception de l'espace, *L'espace géographique*, 3, p179-185.
- CLAVIER P.**, 1997: *Kant, les idées cosmologiques*, Paris, PUF? 125p.
- COLETTE J.**, 1994: *L'existentialisme*. Paris, Que sais-je?, PUF, 126p
- COLIGNON B., STASZAK J.F.** (eds) et al, 2003 : *Espaces domestiques. construire, habiter, représenter*. Paris, Bréal. 447p.
- CORAJOU M.**, 1982: Le paysage c'est l'endroit où le ciel et la Terre se touchent, p35-55 in DAGOGNET F(ed) *Mort du paysage?*, Champ Vallon, Seyssel. 238p.
- CROZIER M, FRIEDBERG E**, 1977 : *L'acteur et le système*, Paris, Ed du Seuil, collection points essais.

- CUNHA A**, 1985 : systèmes et Territoires : valeurs, concepts, indicateurs pour un autre développement. *L'espace géographique* n°3, Paris, p181-198.
- DAGOGNET F.** (ed), 1982: *Mort du paysage? Philosophie et esthétique du paysage*. Champ Vallon, Seyssel, 238p.
- DARDEL E.**, 1952: *L'Homme et la terre, nature de la réalité géographique*. Paris, PUF, 135p.
- DARTIGUENAVE J.Y.** , 2001 : *Rites et ritualités. Essai sur l'altération sémantique de la ritualité*. Paris. L'Harmattan. Collection Logiques Sociales. 254p
- DAVEZIES L.**, 2000 : La ville des économistes in PAQUOT T., LUSSAULT M., BODY-GENDROT S. (eds), *La ville et l'urbain l'état des savoirs*, Paris, Editions La Découverte, 439p.
- DIEUDONNE P**, (ed) et al, 1994 : *Villes reconstruites, du dessin au destin*, tome 2, Paris, l'Harmattan, 384p.
- DI MEO G**, 1990 : De l'espace subjectif à l'espace objectif : itinéraire du labyrinthe. *L'espace géographique* n°4, p359-373.
- DI MEO G**, 1991 : *L'homme, la société, l'espace*. Paris. Anthropos Economica
- DI MEO G**, 1993 : Les territoires de la localité, origine et actualité, *L'espace géographique* n°4, p. 306-317.
- DI MEO G**, 1996 : *Les territoires du quotidien*, Paris, L'Harmattan, 207 p.
- DI MEO G**, 2002 : L'identité : une médiation essentielle du rapport espace/société. *Géocarrefour*, Vol 77 2/2002, p175-184.
- ELEB M.**, 2002 : *À deux chez soi. Des couples s'installent et racontent leur maison*. Editions de la Martinière. 297 p.
- ELIAS N**, 1998 : *La civilisation des mœurs*. Paris, Collection Agora, Calmann-Lévy.
- ELIAS N**, 1994 : *La société des individus*. Paris, Fayard.
- FOURNY MC**, 1997 : Identité et Aménagement urbain in CALLENGE C, LUSSAULT M et PAGAND B (eds), *Figures de l'urbain, des villes, des banlieues et de leurs représentations*, Tours, Coll des Sciences de la Ville de la MSV, Université F.Rabelais.
- FREMONT A**, (ed) et al, 1984 : *Géographie Sociale*, Paris, Masson, 387p.
- FREMONT A.**, 1990: Vingt ans d'espace vécu, p13-23 in BAILLY A. et SCARIATI R. (eds), *L'humanisme en géographie*, Paris, Economica, 170 p.
- GADAMER H.G.** 1960 : *Vérité et Méthode*, Les grandes lignes d'une herméneutique philosophique ; trad. Fruchon, Grondin, Merlo, Seuil, 1996.

- GALINIÉ H.**, 2001 : La cité de Tours et Châteauneuf, ville double et double ville in LUSSAULT M. (ed) *Tours Des légendes et des hommes*, Paris, Editions Autrement, collection France n°21. 230p.
- GILBERT A.**, 1986 : L'idéologie spatiale : conceptualisation, mise en forme et portée pour la géographie. *L'espace géographique n°1*, Paris, p57-66.
- GHORRA-GOBIN C.**, (ed), 1994 : *Penser la ville de demain. Qu'est ce qui institue la ville ?* Paris, L'Harmattan.
- GHORRA-GOBIN C.** (ed) et al 2001 : *Réinventer la ville. Les espaces publics à l'ère globale*. Paris. L'Harmattan,
- GOFFMAN E.**, 1973 : *La mise en scène de la vie quotidienne. 1. La présentation de soi*. Paris. Les éditions de minuit. Le sens commun. 251p.
- GOFFMAN E.**, 1973 : *La mise en scène de la vie quotidienne. 2. Les relations en public*. Paris. Les éditions de minuit. Le sens commun. 369p.
- GOFFMAN E.**, 1974 : *Les rites d'interaction*. Paris. Les éditions de minuit. Le sens commun. 230p.
- GUMUCHIAN H.**, 1991 : *Représentations et aménagement du territoire*. Paris, Economica, 127p.
- HAAR M.** 1999 : *La philosophie française entre phénoménologie et métaphysique*. Paris, PUF.
- HABEL C, DENIS M** (eds), 1997 : *langage et cognition spatiale*, Paris, PUF.
- HABERMAS J.**, 1978: *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension institutrice de la société bourgeoise*. Paris. Payot, réed de 1986, 303 pages.
- HABERMAS J.**, 1987 : *Théorie de l'Agir Communicationnel*, tome 2, Paris, Fayard.
- HABERMAS J.**, 1993 : *La pensée postmétaphysique*. Paris. A. Colin.
- HAEGEL F, LEVY J.**, 1997 : Urbanités, Identité spatiale et représentation de la société, pages 35-67 in CALLENGE C, LUSSAULT M et PAGAND B, (eds) et als, *Figures de l'Urbain, des villes, des banlieues et de leurs représentations*. Tours, Coll Sciences de la ville de la MSV, Université F.Rabelais.
- HALL E.T.** 1971 : *La dimension cachée*. Paris. Seuil. 253p.
- HANNOYER J., SHAMI S.** (eds) 1996 : *Amman, Ville et Société. The city and its society*. Beyrouth. Centre d'Etudes et de Recherches sur le Moyen-Orient Contemporain.
- HAROUEL JL**, 1993 : *Histoire de l'urbanisme*, Paris, Collection Que Sais-Je ?, PUF, 126p

- HEIDEGGER M.** 1927 : *Être et Temps*. Paris. Gallimard, édition de 1986.
- HEIDEGGER M.** 1958 : *Essais et conférences*, Bâtir, habiter, penser, Paris, Gallimard, trad. A. Préau, 349 p.
- HUSSERL E.** 1900-1901 : *Recherches logiques*. Tomes. Paris, PUF, édition de 2000
- HUSSERL E.** 1913 : *Idées directrices pour une phénoménologie pure et une philosophie phénoménologique*. Paris. Gallimard, édition de 1986.
- HUSSERL E.** , 1923 : *Philosophie première*. Paris PUF, édition de 1990.
- HUSSERL E.** 1929 : *Méditations cartésiennes*. Paris, Vrin, édition de 2003.
- HUSSERL E.** 1936 : *La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*. Paris. Gallimard, édition de 2004.
- HUSSERL E.** 1939 : *Expérience et jugement*. Paris. PUF. Edition de 1991.
- JACONO G.**, 2003 : Ré-habiter le Havre reconstruit. Ville et logements universels face au territoire domestique in COLIGNON B., STASZAK J.F. (eds) : *Espaces domestiques. construire, habiter, représenter*. Paris, Bréal. p 109-125.
- JAVEAU C.**, 1998 : *Prendre le futile au sérieux, Microsociologie des rituels de la vie courante*, Paris, Éditions du Cerf, 119p.
- JODELET D.** (ed) 1997 : *Les représentations sociales*. Paris, Sociologie d'aujourd'hui, PUF.
- LE CORBUSIER**, 1923 : *Vers une architecture*. Paris, Ed Champs Flammarion 1995, 253p.
- LE CORBUSIER**, 1925 : *Urbanisme*, Paris, Ed Champs Flammarion 1994, 290p.
- LEVY B.**, 1990: L'apport de la philosophie existentielle à la géographie humaniste, p77-87, in BAILLY A. et SCARIATI R. (eds), *L'humanisme en géographie*, Paris, Economica, 170p.
- LEVY J.**, 1994 : *L'espace légitime, sur la dimension géographique de la fonction politique*. Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 442p.
- LEVY J.**, 1995: Du monde à l'individu. *Sciences Humaines 4*.
- LEVY J.** 1999 : *Le Tournant géographique*. Paris. Belin
- LEVY J., LUSSAULT M.** (eds) et al, 2000 : *Logiques de l'espace, Esprit des Lieux, Géographies à Cerisy*. Paris. Belin. 351p.
- LEVY J.** 2002 : Sur les conditions d'habitabilité de l'espace. *Annales de Géographie n°626*. A. Colin. p394-405.
- LEVY J., LUSSAULT M.** (eds) et al, 2003 : *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*. Paris, Belin. 1033p.
- LIPOVETSKY G.** 1992 : *Le crépuscule du devoir*. Paris. Gallimard. 365p.

- LOTHY M**, 1998 : *Le Sanitas, premier grand-ensemble d'habitation à Tours*. Tours, mémoire de maîtrise d'Histoire de l'Art, Université F.Rabelais.
- LOWENTHAL D.**, 1990: Paysages de mémoire et d'anticipation, p87-91, in BAILLY A., SCARIATI R. (eds), *L'humanisme en géographie*. Paris, Economica, 170p.
- LUSSAULT M**, 1993 : *Tours : images de la ville et politique urbaine*. Thèse de doctorat, Université F. Rabelais, Tours, Maison des Sciences de la Ville.
- LUSSAULT M**, 1996 : L'espace pris au mot . *Le débat* n° 92, p. 99-110.
- LUSSAULT M**, 1997 : Une problématique de l'image en géographie, p15-23 in CALLENGE C, LUSSAULT M, PAGAND B (eds) et als, *Figures de l'urbain, des villes, des banlieues et de leurs représentations*. Collection Sciences de la Ville de la MSV, Tours, Université F.Rabelais.
- LUSSAULT M**, 1997 : Des récits aux lieux. Le registre identitaire dans l'action urbaine, *Annales de la Géographie* n° 597.
- LUSSAULT M**, 1998: Renouveler le dialogue. *Espaces Temps*, p.31-34, n°68-69-70.
- LUSSAULT M.**, 2000 : Actions ! in LEVY J., LUSSAULT M. (eds) et al, 2000 : *Logiques de l'espace, Esprit des Lieux*, Géographies à Cerisy. Paris. Belin. 351p
- LUSSAULT M.** (ed) et al 2001 : *Tours Des légendes et des hommes*, Paris, Editions Autrement, collection France n°21. 230p.
- LUSSAULT M.**, 2001 : Au delà de l'espace public. Propositions pour l'analyse générale des espaces d'actes » in GHORRA-GOBIN C. (ed) et al : *Réinventer la ville. Les espaces publics à l'ère globale*. Paris. L'Harmattan, p33-46.
- LYNCH K.**, 1969 : *L'image de la Ville*, Paris, Dunod.
- MAALOUF A.**, 1996 : *Les Echelles du Levant*, Paris, Grasset, 247p.
- MAALOUF A.**, 1998 : *Les Identités Meurtrières*, Paris, Grasset, 189p.
- MAFFESOLI M**, 1991 : *Le temps des tribus, le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse*. Paris.Ed Le livre de poche.
- MAFFESOLI M**, 1996 : *Eloge de la raison sensible*. Paris, Ed Grasset, 278p.
- MAINE DE BIRAN**, 1987 : *Influence de l'habitude sur la faculté de penser*. Paris. Librairie Philosophique J. Vrin, 407p.
- MARCEL O**, 1982: Les aveux d'un amateur de paysages in Dagognet F (ed)., *Mort du paysage?*, Champs Vallon, Seyssel, 238p.
- MARDAM-BEY F., SANBAR E.** 2005 : *être arabe*. Arles. Actes Sud. Sindbad. 306p



- MARTOUZET D**, 1993: *Recherche du fondement de l'éthique de l'Aménagement*. Thèse de Doctorat. Centre d'Etudes Supérieures en Aménagement. Université François Rabelais, Tours.
- MELÉ P. LARUE C. ROSEMBERG M.** (eds), 2003 : *Conflits et Territoires*. Tours ; PUF, MSH « Villes et Territoires ». 224p.
- MERLEAU PONTY M**, 1945 : *Phénoménologie de la perception*. Paris, Ed Gallimard, 520p.
- MERLEAU PONTY M**, 1964 : *L'œil et l'esprit*. Paris. Ed Gallimard. 92 p.
- MINNAERT J.B.**, 2001 : Deux cents ans d'espaces résidentiels : petit abrégé tourangeau in LUSSAULT M. (ed) : *Tours Des légendes et des hommes*, Paris, Editions Autrement, collection France n°21. 230p.
- MOLES A., ROHMER E.**, 1998 : *Psychosociologie de l'espace*. Paris, L'Harmattan, 147p.
- MONDADA L.**, 2000 : *Décrire la ville. La construction des savoirs urbains dans l'interaction et dans le texte*. Paris, Anthropos, coll. "Villes", 284p.
- MONNIER G**, 1996 : *Le Corbusier, qui êtes-vous ?*, Lyon, Ed La Manufacture, 250p.
- MONROY M. FOURNIER A.** 1997 : *Figures du conflit : une analyse systématique des situations conflictuelles*. Paris. PUF, Le Sociologue.
- MONTCLAIR F.**, 1995: *Ville réelle, ville rêvée*. Centre de recherches sur l'espace humain et urbain. *Annales littéraires de l'Université de Besançon*, 540.
- MORIN E.**, 1973: *Le paradigme perdu: la nature humaine*. Paris, Points Essais, Seuil, 235p.
- MORIN E, PIATTELLI-PALMARINI M.**, (eds) et al, 1974: *L'unité de l'homme, tome 3: Pour une anthropologie fondamentale*, Paris, Ed du Seuil, 360 p.
- MOSCOVICI S**, 1997 : Le rôle de la communication in JODELET D (ed), *Les représentations sociales*, Paris, Sociologie d'aujourd'hui, PUF.
- MOSCOVICI S**, 1998: *La Nature est-elle une œuvre d'art?* p 16-20. *Le Nouvel Observateur* Hors série n°32. Les Grandes questions de la Philo
- MOURAL I., MILLET L.**, 1988: *Traité de philosophie*, Paris, Gamma, p15-25,33-38, 44-55 et 75-81.
- NIETZSCHE F.**, 1974 : *Le Crépuscule des idoles*, Paris, Gallimard.
- PAQUOT T., LUSSAULT M., BODY-GENDROT S.** (eds) et al, 2000 : *La ville et l'urbain l'état des savoirs*, Paris, Editions La Découverte, 439p.

- PAPIEAU I.**, 1996: *La construction des images dans le discours sur la banlieue parisienne: pratiques et productions esthétiques*. Champs visuels, L'harmattan, 210p.
- PELICIER Y.** (ed) et al, 1983 : *Espace et psychopathologie*. Paris. Economica. Coll. Médica.
- PEREC G.**, 1974 : *Espèces d'espaces*. Paris. Galilée.
- PEZEU-MASSABUAU**, 1993 : *La Maison : Espace réglé, espace rêvé*. Montpellier. Coll. Géographiques. Reclus. 151p.
- RACINE J.B.**, 1993: *La ville entre Dieu et les hommes*, Presses Bibliques et Anthropos, 351 p.
- RACINE J.B.**, 1990: Valeurs et valorisations dans la pratique et l'interprétation humanistes de la géographie, p59-77, in BAILLY A., SCARIATI R.(eds), *L'humanisme en géographie*, Paris, Economica, 170p.
- RADKOWSKI G.H. de**, 2002 : *Anthropologie de l'habiter. Vers le nomadisme*. Paris. PUF. 166p.
- RAFFESTIN C**, 1980 : *Pour une géographie du pouvoir*. Paris. Litec
- RAFFESTIN C**, 1986: Ecogénèse territoriale et territorialité, p173-183, in AURIAC F.et BRUNET R. (eds), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, 343p.
- RAGON M**, 1986 : *Histoire de l'architecture et de l'urbanisme moderne*, tome 2, Naissance de la cité moderne, 1900-1940. Paris, Points essais, Casterman, 348p.
- Villes, Cités, Ciudadé, *Le Courrier du C.N.R.S* n°82. Mai 1996.
- RAVAISON F.**, 1997 : *De l'habitude*. Paris. Éditions Payot. 121p.
- REMY J.** 1995 : *Georg Simmel : Ville et Modernité*. Paris, L'Harmattan. 176p.
- RICOEUR P.** 1983-1985 : *Temps et récit, 3 volumes*. Paris, Seuil, points essais, édition de 1991.
- RICOEUR P.**, 1993 : *Philosophie de la volonté*. Tome 2. Finitude et culpabilité. Paris. Aubier philosophie. Flammarion.
- ROUSTANG F.**, 2000 : *La fin de la plainte*. Paris. O. Jacob, 252p.
- SAINT AUGUSTIN** : *Confessions*. Paris, Seuil, Points Sagesse, Edition 2004, 405p
- SALIGNON B**, 1991 : *Qu'est ce qu'habiter l'espace ? Réflexions sur le logement social à partir de l'habiter méditerranéen*. Z'éditions. Nice. 156p.
- SANGUIN A.L.**, 1994: Redécouvrir la pensée géographique de Kant, Paris, *Annales de géographie*, 576, p134-152.
- SANSOT P.**, 1993: *Les jardins publics*. Paris, petite bibliothèque Payot, 270p.

- SANSOT P.**, 1982: L'affectation paysagère p67-85, in DAGOGNET F (ed) *Mort du paysage?*, Champ Vallon, Seyssel, 238p.
- SANSOT P.**, 1996 : *Poétique de la Ville*, Paris. A. Colin, 419p.
- SARTRE JP.**, 1970: *L'existentialisme est un humanisme*, Paris, Nagel,141p.
- SAUSSURE De F.** 1970 : "Du sens", Présentation de l'œuvre de Greimas in Mitterand H (ed), 1992 : *Littérature XX<sup>e</sup>, textes et documents*, Paris, Nathan, p705.
- SCHMITZ S.** 2001 : La recherche de l'environnement pertinent. Contribution à une géographie du sensible, *L'espace géographique* n°4, p.321-332.
- SCHUTZ A.** 1987 : *Le chercheur et le quotidien*. Paris. Sociétés Méridiens, Klincksieck.
- SENECAL G.**, 1992: Aspects de l'imaginaire spatial: identité ou fin des territoires?, *Annales de géographie*, 563, p28-43.
- SERRES M.**, 1996: *Atlas*, Paris, Champs Flammarion, 279 p.
- SIMMEL G.**, 1991: *Sociologie et épistémologie*. Paris, PUF, 238p.
- SIMMEL G.** 1992 : *Le conflit*. Saulxures. Ed. Circé. 162 p.
- SITTE C.** 1996 : *L'art de bâtir les villes, l'urbanisme selon ses fondements artistiques*. Paris, Ed. du Seuil. 188p.
- SMITH P.**, 1974 : La Nature des mythes in MORIN E., PIATTELLI-PALMARINI M. (eds), *Pour une Anthropologie fondamentale*, Paris, Ed du Seuil.
- STASZAK J.F.** 2001 : L'espace domestique : pour une géographie de l'intérieur. Les *Annales de Géographie* n°620. A. Colin. p339-363.
- TISSIER JL.**, 1981: De l'esprit géographique dans l'œuvre de Julien Gracq. *L'espace géographique*, 1, p50-60.
- TODOROV T.**, 1996: *L'homme dépaysé*. Paris. Seuil, 241p.
- TUAN Y-F**, 2006 : *Espace et Lieu. La perspective de l'expérience*. Ecole d'Ingénieurs de Lullier, Infolio, collection Archigraphy Paysages. 219p.
- VOLDMANN D**, 1997 : *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*. Paris, l'Harmattan, 485p.
- VOLVEY A**, 2000 : L'espace vu du corps in LEVY J., LUSSAULT M. (eds) et al, 2000 : *Logiques de l'espace, Esprit des Lieux*, Géographies à Cerisy. Paris. Belin. 351p.
- WAHL J.**, 1998 : *Introduction à la pensée de Heidegger*. Inédit. Librairie Générale Française. Le livre de poche.
- WINNICOT D.W.**, 1975 : *Jeu et Réalité. L'espace potentiel*. Paris. Gallimard.

**WOLTON D.**, 2000 : *Internet, et après ? Une théorie critique des nouveaux médias*, Paris, Champs Flammarion, 235p.

**ZENEIDI-HENRY D.**, 2003 : La rue domestiquée Reformulation de la notion d'espace domestique à travers l'expérience des S.D.F. in COLIGNON B., STASZAK J.F. (eds) 2003 : *Espaces domestiques. construire, habiter, représenter*. Paris, Bréal. 447p.

# Table des illustrations

## Photographies

- Figure a** **p 117**  
Athéna, la maison d'un S.D.F. tourangeau : murs et plafonds amovibles, des équipements privés rudimentaires : de l'usage de l'espace public comme espace domestique. Hugues Baudry©2006.
- Figure b** **p 119**  
Concentration des objets, condensation des valeurs et articulation des métriques consubstantiels de l'habiter dans l'espace de jeu des enfants : le corps, le véhicule de la conscience du Moi socialisé. Hugues Baudry©2006.
- Figure 1** **p 188**  
Le Seil Amman, dans les années 1930 (aujourd'hui comblé), sur les rives duquel les tribus ammonites se sont sédentarisées à partir du huitième millénaire avant J.C. Greater Amman Municipality (G.A.M.)© 2005.
- Figure 2** **p 189**  
Jebel Al Qalaa, centre religieux politique et défensif de la cité de Rabbath Ammon. Hugues Baudry© 2005
- Figure 3** **p 196**  
Le centre civique de Philadelphia, au pied de la citadelle (Ier siècle ap. JC), de gauche à droite, l'Odéon, le Forum et le Théâtre. Hugues Baudry©2005
- Figure 4** **p 196**  
Plan de Caesarodunum et photo de l'enceinte de la cité gallo-romaine aujourd'hui visible, ici mitoyenne du Musée des Beaux Arts de Tours, ancien archevêché de la ville. France ballade©2006
- Figure 5** **p 202**  
Le hall monumental du palais Omeyyade de la citadelle d'Amman : témoin de l'arabisation de la capitale jordanienne au VII<sup>e</sup> siècle ap. J.C . Hugues Baudry©2005
- Figures 6 et 7** **p 204**  
Les monuments « symboles » de la bipolarisation urbaine de l'espace tourangeau médiéval, le château à gauche, la basilique St Martin à droite.
- Figure 8** **p 206**  
Le Carroi aux chapeaux, centre marchand de Châteauneuf au XII<sup>e</sup> siècle, célèbre aujourd'hui sous l'appellation Place Plumereau. Images de Marc©2003

- Figure 9** **p 210**  
 La fontaine « Renaissance » du logis de Jean de Beaune de Semblançay, située, rue J. Favre, à mi-chemin du pôle martinien et du centre de la cité, un symbole formel de l'Art Urbain dont l'histoire et la localisation dans le tissu urbain témoignent également de la volonté fonctionnelle d'unifier la cité royale. France ballade©2006
- Figure 10** **p 211**  
 La vue urbaine de Tours après la percée méridienne du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle : une mise en scène monumentale de l'entrée de ville, immortalisée ici depuis le coteau nord de la Loire. France ballade©2006.
- Figure 11** **p 217**  
 L'urbanisme de régulation avec l'aménagement monumental de la Place du Palais, 1840, (rebaptisée Jean Jaurès) et la percée des boulevards Béranger (à gauche) et Heurteloup (à droite) : le centre urbain moderne.
- Figure 12** **p 221**  
 Le jardin : un opérateur urbain symptomatique des enjeux hygiénistes et moraux de l'urbanisme scientifique naissant. Ici le Jardin des Prébendes d'Oé conçu par les frères Büllher à Tours à partir de 1870, à l'origine de l'ordonnancement du lotissement bourgeois du même nom. France ballade©2006.
- Figure 13** **p 223**  
 La gare d'Amman contemporaine de l'ouverture de la ligne du Hedjaz par les Ottomans en 1903 : le bouleversement de la modernité dans un village paysan traditionnel (Cliché de 1925). G.A.M.©2005.
- Figure 14** **p 225**  
 Amman en 1926, le village ottoman édifié sur les rives du Seil Amman, devient la capitale de l'émirat de Transjordanie. A gauche : la mosquée Al Hussein, symbole de la nouvelle identité de la capitale. G.A.M. 2005.
- Figure 15** **p 229**  
 La Cité Mame : un exemple de cité-jardin ouvrière de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Hugues Baudry©2006.
- Figure 16** **p 237**  
 Le Wadi Seil Amman, comblé et reconverti en « coulée verte » dédiée à la circulation automobile, ici à Ras el Ein, au second plan, « l'unité de voisinage » de Jebel Amman. Articulation dure entre espaces topologiques et topographiques prévue par le plan de développement d'Amman de 1955. Hugues Baudry©2005.
- Figure 17** **p 239**  
 Une image du paysage « cubiste » produit par l'urbanisation d'Amman de la fin des années 50 et de la scansion coulée verte / unité de voisinage utilisée pour la régulation du développement urbain relativement au site, depuis le centre historique de la capitale. Ici, une vision de Jebel Hussein depuis le sud-est de Jebel Lweibedh. Hugues Baudry©2005.
- Figure 18** **p 240**  
 Trame viaire et formes urbaines de l'unité de voisinage conçue à la fin des années 50 sur les jebels surplombant le site urbain primitif, lesquels avaient été urbanisés à partir des années 30. Ici à Jebel

Lweibdeh, les « cubes d'habitation » standardisés implantés sur les versants laissent place ponctuellement sur le sommet à des maisons plus anciennes, aux formes plastiques plus riches. Hugues Baudry©2005.

**Figure 19** **p 242**

Le développement de l'urbanisation vers l'ouest des 30 dernières années orienté par les axes routiers, à gauche le 5<sup>e</sup> cercle, à droite « Garden's street » dans le « quartier » de Shmeisani avec à gauche, son centre commercial « Safeway ». Hugues Baudry©2005.

**Figure 20** **p 259**

L'explosion urbaine ammanienne. Cliché pris depuis le sommet d'Ashrafieh vers l'ouest de la capitale tentaculaire. Hugues Baudry©2005

**Figure 21** **p 261**

L'hôpital Farah à Jebel Amman, un exemple de la modernité et de la qualité des équipements médicaux jordaniens. Hugues Baudry©2005

**Figure 22** **p 265**

À gauche, le centre bancaire de la capitale à Shmeisani : un paysage mondialisé, et les travaux de terrassement réalisés en vue de l'aménagement du nouveau centre-ville d'Abdali, projet de régénération urbaine présenté à la population au moyen de panneaux publicitaires (photo de droite). Hugues Baudry©2005.

**Figure 23** **p 266**

Aqaba, zone franche et port d'Amman sur la Mer Rouge : littoralisation de l'activité et extraversion de l'économie. Interface et commutateur. Hugues Baudry©2005

**Figure 24** **p 269**

Un exemple de l'ouverture de la capitale sur les normes mondialisées : le square de Paris à Jebel Lweibdeh. Un projet d'embellissement urbain et de requalification de l'espace public financé et inauguré par la Mairie de Paris, en présence de B. Delanoé, au printemps 2004. Le rond point qui ordonne à l'origine la trame viaire et la centralité de l'unité de voisinage de ce Jebel se dote des attributs d'un square traditionnel parisien (grilles en fer forgé, fontaine Wallas, Colonne Moris, candélabres XIX<sup>e</sup>s). Hugues Baudry©2005.

**Figure 25** **p 269**

L'occidentalisation des modes de vie jordaniens à travers la consommation de masse. Ici au Mecca Mall, centre commercial de quatre niveaux, auquel doit se joindre un hypermarché Carrefour dans les prochains mois, à l'ouest de la Capitale. Temple de l'American Way of life, films hollywoodiens, fast-foods, matraquages publicitaires pour grandes marques de téléphonie mobile attirent en nombre les ammaniens, perplexes ou à l'aise devant tant de déballages. A droite, une image symbolique de la cohabitation des règles religieuses relatives aux pratiques vestimentaires ainsi que de la composition du foyer aisé jordaniens, dont la domestique asiatique est inséparable. Hugues Baudry©2005.

**Figure 26** **p 270**

Ambiances naturelles du paysage urbain ammanien. Hugues Baudry©2005.

**Figure 27** **p 278**

Villas de luxe, espace public désert, jeunesse branchée, piscine, lèche vitrine, malls et mac do, quelques images du « gated » Amman occidental. Hugues Baudry©2005.

- Figure 28** **p 279**  
 Embouteillages, insalubrité des espaces publics, habitat précaire, clochardisation, consommation d'eau limitée, services informels, souks, foule, clichés du Amman traditionnel paupérisé oriental. Hugues Baudry©2005.
- Figure 29** **p 280**  
 Les Grands hôtels internationaux, des espaces métropolitains aux activités « perverses » pour les Islamistes radicaux. A gauche, les deux tours de l'Hyatt, cible des attentats revendiqués par Al Quaeeda en novembre 2005. Hugues Baudry©2005.
- Figure 30** **p 289**  
 Dessin subversif du caricaturiste, Emad Hajjaj, lequel peut désormais librement s'exprimer, mettant ici au service du débat public son regard éclairé sur les enjeux géographiques se manifestant par la construction du mont suspendu entre Abdoun et Jebel Amman, les « riches » et les « pauvres », les occidentalisés et les traditionalistes.
- Figure 31** **p 326**  
 Le concept de « quartier » : lieu de vie, fondement du projet de la municipalité.
- Figure 32** **p 333**  
 Les maisons de ville revisitées par l'architecture contemporaine du programme de 88 logements : "Le clos du Lac". *"Lumière, espace, transparence se conjuguent dans ces logements dont les volumes modulables sur trois étages peuvent devenir de véritables Maisons de Ville"*<sup>743</sup> déclare Dominique Blondel, architecte de la société jocondienne : « Les Bâtitseurs Associés ». Hugues Baudry©2000.
- Figure 33** **p 333**  
 Programme locatif de 25 maisons de ville de la S.E.M.I.V.I.T. *"Une architecture douce sans agressivité, contemporaine sans ostentation (...) qui s'apparentera par sa typologie et son concept aux particuliers tourangeaux"*<sup>744</sup>. La conception est celle du Cabinet Boille et Associés. Hugues Baudry©2000.
- Figure 34** **p 339**  
 La discrimination fonctionnelle du quartier et l'enjeu de son accessibilité aux métriques automobiles.
- Figure 35** **p 346**  
 La signalétique du quartier des 2 Lions : le bleu de l'eau de laquelle il émerge, la couleur chrome argent symbole des objets de technologie, le lion du tempérament énergique et courageux.
- Figure 36** **p 347**  
 Le petit Cher, limite sud du quartier. Hugues Baudry©2006.
- Figure 37** **p 347**  
 Le lac de la Bergeonnerie, limite est du quartier. Hugues Baudry©2006.
- Figure 38** **p 348**  
 Le Cher, limite nord du quartier. Au premier plan les quais-promenades aménagés, au second plan le Cher et à gauche en rouge l'armature de la passerelle reliant le quartier des 2 Lions au quartier des Rives du Cher que l'on voit au dernier plan.

<sup>743</sup> Extrait de la page centrale de la *lettre d'informations du quartier des 2 Lions* n°3.

<sup>744</sup> Ibid in art.cit.



<b>Figure 39</b>	<b>p 348</b>
Au fond, la route D 86, limite ouest du quartier, reliant Tours à Joué-lès-Tours. Hugues Baudry©2006.	
<b>Figure 40</b>	<b>p 349</b>
Plan de situation du « Quartier des 2 Lions » réalisé par l'Atelier d'urbanisme de la ville de Tours à destination des investisseurs.	
<b>Figure 41</b>	<b>p 350</b>
Affiche couverture du supplément publicitaire diffusé par la Nouvelle République du Centre Ouest à l'occasion de la journée inaugurale du 10/10/1998 du « Quartier des 2 Lions ».	
<b>Figure 42</b>	<b>p 350</b>
Panneau 4x3, sur l'emplacement futur du programme immobilier "Rive gauche". Hugues Baudry©2005.	
<b>Figure 43</b>	<b>p 351</b>
« Fenêtre sur Tours » : carte d'identité de l'interspatialité liée au « Quartier des 2 Lions ».	
<b>Figure 44</b>	<b>p 358</b>
Programme résidentiel « Rive Gauche ». Hugues Baudry©2005.	
<b>Figure 45</b>	<b>p 359</b>
La « Villa Palatine » et sa « coulée verte » piétonne. Hugues Baudry©2005.	
<b>Figure 46</b>	<b>p 360</b>
L'habitation contemporaine de la Maison des Sciences de l'Homme et du pôle Aménagement de l'École Polytechnique de l'Université de Tours. Hugues Baudry©2005.	
<b>Figure 47</b>	<b>p 361</b>
Le « centre de vie » du quartier, à l'intersection du mail F. De Lesseps et de l'avenue E. Michelin, au premier plan l'esplanade déserte, à droite, l'ancien siège social de « Zebank » aujourd'hui immeuble de bureaux, au centre le mail pavé et au dernier plan, l'ensemble résidentiel « Le Magellan » et son porche monumental. Hugues Baudry©2005.	
<b>Figure 48</b>	<b>p 361</b>
La perspective du mail F. De Lesseps depuis la Faculté de Droit, de Sciences Economiques et Sociales de l'Université F. Rabelais et la place accordée aux piétons ! Hugues Baudry©2005.	
<b>Figure 49</b>	<b>p 363</b>
Le siège de l'entreprise Médipréma. Hugues Baudry©2005.	
<b>Figure 50</b>	<b>p 546</b>
Les Rives du Cher. Hugues Baudry©2006.	
<b>Figure 51</b>	<b>p 548</b>
La Bergeonnerie. Hugues Baudry©2006.	
<b>Figure 52</b>	<b>p 549</b>
Europe. Hugues Baudry©2006.	
<b>Figure 53</b>	<b>p 551</b>
Le Grand Sapaillé. Hugues Baudry©2006.	

<b>Figure 54</b>	<b>p 553</b>
Louis Pergaud. Hugues Baudry©2006.	
<b>Figure 55</b>	<b>p 555</b>
Champ Girault. Hugues Baudry©2006.	
<b>Figure 56</b>	<b>p 557</b>
Les Fontaines. Hugues Baudry©2006.	
<b>Figure 57</b>	<b>p 559</b>
Saint-François. Hugues Baudry©2006.	
<b>Figure 58</b>	<b>p 654</b>
L'espace incriminé, interdisant l'accessibilité aisée de Louise et de sa fille à leur logement, aujourd'hui interdit d'accès à tous les locataires du bâtiment. Hugues Baudry©2006.	

## Cartes

<b>Carte 1</b>	<b>p 290</b>
La physiologie sociale et fonctionnelle de l'espace urbain ammanien en 2006 : formes, dynamiques et structures. Hugues Baudry © 2006.	
<b>Carte 2</b>	<b>p 540</b>
Répartition de l'implantation des ensembles résidentiels construits par la S.E.M.I.V.I.T. depuis 1959. Hugues Baudry © 2006.	
<b>Carte 3</b>	<b>p 626</b>
Les centralités d'unités résidentielles d'habitation de la S.E.M.I.V.I.T., Tours, 2006. Hugues Baudry © 2006.	

## Tableaux, graphiques et schéma

<b>Tableau 1</b>	<b>p 597</b>
La précarité en acte de l'existence et ses implications sur les trajectoires résidentielles. Hugues Baudry©2006.	
<b>Tableau 2</b>	<b>p 606</b>
Le parc social : une étape dans le parcours de vie diachronique toujours déjà résidentielle. Hugues Baudry©2006.	

**Tableau 3****p 615**

L'enchaînement de l'existence à la résidence locative et sociale : un révélateur de la précarité ? Hugues Baudry©2006.

**Graphique 1****p 611**

Évolutions comparées du taux de rotation et de l'ancienneté moyenne des locataires sortants, 1975-2003. Hugues Baudry©2006.

**Graphique 2****p 613**

Évolutions comparées du taux de chômage en France et de la durée d'occupation moyenne des logements par les locataires de la S.E.M.I.V.I.T. , 1981-2003. Hugues Baudry©2006.

**Graphique 3****p 613**

Évolutions comparées du taux de rotation dans les résidences de la S.E.M.I.V.I.T. et du taux de chômage français, 1980-2003. Hugues Baudry©2006.

**Schéma 1****p 666**

« Quelques caractères psychologiques des coquilles de l'homme ». H. Baudry©2006.

**Schéma 2****p 839**

La grille des critères d'habitabilité des logements H.L.M. H. Baudry©2006.

# Table des matières

<b>Introduction Générale</b>	p.5
<b>1<sup>ère</sup> Partie : De la Géographie en général à ma géographie de l'habiter en particulier</b>	p.24
<b>Introduction</b>	p.25
<b>Chapitre 1 : Histoire de la Géographie / Histoire de ma géographie : pérégrinations intellectuelles du chercheur.</b>	p.27
<b><u>I. Géographe sous toutes mes coutures : une subjectivité assumée.</u></b>	p.28
<b><u>II. L'espace : du sens commun à l'objet de science.</u></b>	p.34
<b><u>III. Des géographies à ma géographie.</u></b>	p.36
<b>A. Du sens actuel de la géographie d'hier...</b>	p.36
<b>B. au sens passé de la nouvelle géographie.</b>	p.41
<b>C. Les approches constructives de la géographie.</b>	p.44
<i>Conclusion : Quel espace pour quelle géographie ?</i>	p.47
<b>Chapitre 2 : Habiter l'espace, le monde de l'existence.</b>	p.51
<b><u>I. Se représenter le monde : intuition et intentionnalité de l'individu dans la connaissance des choses du monde.</u></b>	p.55
<b>A. De la perspective phénoménologique...</b>	p.55
<b>B. À ses orientations en Géographie.</b>	p.59
<b>C. La perception : point de divergences conceptuelles ou la non considération de l'intuition phénoménologique par la géographie académique.</b>	p.62
<b><u>II. Etre au monde : les implications du monde vécu dans l'appréhension de l'existence de l'homme sur la Terre.</u></b>	p.66
<b>A. Du subjectivisme de la conscience transcendante...</b>	p.66
<b>B. À l'objectivité du « lebenswelt » et du « dasein ».</b>	p.69
1. La dialogique de l' « être auprès » des choses du monde : ouverture de l'intériorité et découverte de l'extériorité.	p.69
2. Autrui dans la constitution du monde.	p.71
3. Le temps de l'être au monde.	p.73
4. Le corps comme véhicule de l'être au monde.	p.75
<i>Conclusion : Les hommes habitent le monde, le monde habite les Hommes, « L'homme habite en poète » : le langage affectif entre l'homme et la Terre.</i>	p.79

<b>Chapitre 3 : Habiter : de l'ajustement dialogique de la spatialité individuelle à l'existence collective.</b>	p.84
<b><u>I. Ce qu'habiter ne veut donc pas dire et ce que l'habitat n'est pas.</u></b>	p.88
A. L'habitat n'est pas un lieu circonscrit de l'étendue, l'habitat s'y dilue.	p.88
B. Habiter n'est pas s'abriter, ni même la synthèse d'activités domestiques.	p.89
C. L'habitat est dépendant du système sociétal dans lequel il est en jeu.	p.91
<b><u>II. L'habitat, un champ de présence interférentes.</u></b>	p.93
A. L'œkoumène comme champ de présence vitale de l'homme et de la société.	p.93
1. De la pluralité des enjeux sociétaux de l'habitat œkoumène.	p.93
2. Des origines à nos jours, une géopolitique de l'œkoumène.	p.95
B. La résidence comme champ de présence sociale de l'acteur.	p.97
1. La résidence, de l'identité sociale de l'être à son identification sociale dans l'espace.	p.97
2. La lisibilité de l'habitat résidence comme mode d'organisation structurelle de la société.	p.98
3. Des évolutions de l'habitat résidence d'hier à aujourd'hui : du resserrement de l'œkoumène avec l'immobilisation résidentielle au fractionnement de l'existence sociale dans l'œkoumène élargi au système monde.	p.99
<b><u>III. L'habitabilité de l'espace est médiatisée dans et par le mouvement.</u></b>	p.102
A. La diachronie de l'existence de l'homme sur la Terre institue le cycle du mouvement vital dans l'œkoumène.	p.102
B. L'habitat résidence : une pause stratégique dans le courant de l'existence orientant des pratiques rayonnantes.	p.103
C. L'emprise synchronique sur l'étendue se structure à travers la centralité qui oriente les pratiques et délimite le champ de la présence et de l'absence.	p.104
<b><u>IV. L'habitabilité de l'espace ou la coexistence de l'habitat œkoumène et de l'habitat résidence : mobilité et immobilité de la résidence dans l'œkoumène, de l'emprise locale à l'emprise planétaire.</u></b>	p.106
A. L'habitat résidence : l'espace polarisé de l'acteur.	p.106
B. Quand l'œkoumène terrestre devient l'habitat résidence d'une organisation politique.	p.107
C. De l'habitat résidence mobile à l'habitat résidence fixe, l'emprise locale de l'habitat résidence, des antiques aux modernes.	p.108
D. L'habitat résidence post-moderne, la réhabilitation de la mobilité et l'extension de l'emprise œkouménale.	p.111
1. Aux origines des transformations de l'habitat résidence post-moderne...	p.111
2. L'habitat résidence comme structure fixe projetée et/ou inscrite sur la surface du monde.	p.113
3. Multiplication des centres de l'habitat résidence dans l'œkoumène.	p.114
4. La mobilité du centre de l'habitat résidence, vers le nomadisme absolu ?	p.115
5. L'ubiquité ou le nomadisme immatériel.	p.117
<b><u>V. L'être habité ou la dialogie existentielle du dedans et du dehors, de soi à l'autre...</u></b>	p.118
A. Le corps est le centre ultime de l'habiter.	p.118

- B. Pourquoi assimile-t-on le logement à l'espace privilégié de l'habiter ?** p.120
- C. Habiter : s'ouvrir au dehors et aux autres / Se replier au-dedans et en soi ; les enjeux de la mondialisation.** p.121
1. La mondialisation : de l'ouverture exacerbée des sociétés et de l'individu au système monde. p.122
2. La mondialisation : au paroxysme du repli des hommes sur eux-mêmes ? p.123

## **Chapitre 4 : Des clés théoriques pour une appréhension empirique du fonctionnement de l'habiter : l'habitabilité en acte de l'espace.** p.128

### **I. De l'intuition à l'intention : reconnaître les images du monde qui nous habitent.** p.131

### **II. Appréhender les représentations comme médiatrices de la dialogie du monde vécu : processus de socialisation de l'espace et produit de la médiation espace / société.** p.133

### **III. Connaître les intentions habitantes de l'acteur.** p.135

**A. Les représentations : des actes en puissance.** p.135

**B. L'inférence de l'espace et du temps dans l'expérience habitante.** p.137

### **IV. L'intention habitante est interaction socio-spatiale.** p.140

### **V. Stratégie individuelle et action collective.** p.143

### **VI. Savoir étudier les espaces habités selon qu'ils répondent aux enjeux du pouvoir habiter.** p.146

**A. La centralité et la mobilité : efficace et produit du pouvoir habiter.** p.146

**B. À l'origine de la plainte dans l'habitat, l'inaccessibilité des ressources spatiales nécessaires à l'efficace physique et mentale de l'ouverture et/ou du repli de l'individu dans son être au monde : une expression actorielle du mal habiter.** p.149

## **Chapitre 5 : Les dimensions interférentes du système monde habité.** p.152

### **I. La spatialité des objets : une réalité matérielle, symbolique et idéologique.** p.153

**A. Le sous-système des objets dans le système sociétal ou la place des objets dans le monde.** p.153

**B. Les valeurs de l'objet.** p.154

**C. Analyse de l'objet fonctionnel.** p.155

**D. Approfondissement méthodologique.** p.156

### **II. Le débat-public : l'analyse de la médiation entre l'Etat et la Société Civile à travers la pensée habermassienne.** p.158

**A. Sphère privée / Sphère publique : origines d'une médiation.** p.158

**B. La constitution d'une opinion publique comme structure institutionnalisée de l'Etat Moderne de modèle bourgeois.** p.159

**C. De l'Etat Libéral à l'Etat Social : élargissement du public devant lequel**

le pouvoir est responsable et apparition des formes consommables du débat-public.	p.161
<b>D. Opinion Publique et opinions publiques. Ma définition du débat-public.</b>	p.165
<b><u>III. L'interaction dialectique entre le régime capitaliste et la voie démocratique dans les structures de l'Etat Moderne.</u></b>	p.168
<b>A. Capitalisme et démocratie : une relation ambivalente sur le plan politique.</b>	p.168
<b>B. Capitalisme et Modernité : le poids de la culture.</b>	p.169
<i>Conclusion</i>	p.171
<b>Conclusion de la 1<sup>ère</sup> Partie.</b>	p.172

## **2<sup>ème</sup> Partie : Le mode urbain de l'habitabilité de l'espace.**

p.176

### **Introduction**

p.177

### **Chapitre 1 : Habiter Tours et Amman : histoires singulières dans l'Histoire de l'habitat urbain.**

p.179

#### **I. Le géotype urbain.**

p.181

**A. L'habitat urbain ou la concentration des espaces de pouvoirs.** p.181

**B. L'urbanité : expression du pouvoir de l'habiter en ville.** p.183

1. Habiter ensemble... p.183

2. C'est accéder au capital spatial produit par la densité et la diversité des ressources urbaines. p.184

#### **II. De la ville à l'urbain : évolution des situations géographiques d'Amman et de Tours.**

p.186

**A. Amman aux origines du « fait urbain » traditionnel.** p.187

**B. Amman, Tours : un destin commun, la cité romaine chrétienne.** p.190

1. Rabbath Ammon devient Philadelphia : cité grecque. p.191

2. Amman, Tours : villes romaines. p.193

3. Philadelphia et Civitas Turonorum, villes chrétiennes p.198

**C. Les bouleversements irréversibles du Moyen Âge, Amman, Tours : des destins à jamais séparés ?** p.200

1. Amman, un déclin annoncé. p.200

2. À l'origine de l'urbanisation de Tours, la chrétienté, de la lenteur de l'urbanisation, la féodalité. p.202

3. L'élan urbain tourangeau de la fin du Moyen Âge. p.204

**D. Tours, centre urbain d'un état moderne, le pré-urbanisme d'une ville européenne.** p.207

1. Les prémisses de l'Art Urbain, Tours : ville royale. p.207

2. Les prémisses de l'Urbanisme scientifique, Tours restructurée.	p.211
3. Tours au XIX <sup>o</sup> s. : extension urbaine et mise en place des procédures de régulation urbanistique.	p.216
<b>E. Amman, capitale artificielle d'un pays neuf, une histoire imposée d'en haut, d'un ailleurs.</b>	p.222
1. Amman...le retour : d'un champ de ruines au village ottoman.	p.222
2. Amman, capitale : produit des bricolages œkoumènaux des occidentaux.	p.223
<b>F. Naissance de la discipline urbanistique et conséquence sur Amman et Tours.</b>	p.227
1. Contexte historique et problématique.	p.227
<i>a) Urbanisme scientifique et émergence de la cité moderne (désurbanisme et cité machiniste).</i>	p.227
<i>b) L'espace du Mouvement International d'Art Moderne.</i>	p.230
<i>c) Les principes de la Charte d'Athènes.</i>	p.231
<i>d) L'espace politique du logement social en France avant la 2<sup>nd</sup>e Guerre Mondiale.</i>	p.234
2. Le plan de développement pour Amman : des airs de ville américaine.	p.235
3. La politique de la Reconstruction et les Grands Ensembles à Tours.	p.242
<i>a) Introduction historique.</i>	p.242
<i>b) La reconstruction sous le régime de Vichy.</i>	p.244
<i>c) Le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme.</i>	p.245
<i>d) La planification.</i>	p.246
<i>e) Résoudre la crise structurelle du logement.</i>	p.247
<i>f) Mise en place des structures de l'urbanisme opérationnel français.</i>	p.249
4. L'urbanisme tourangeau de la Reconstruction.	p.250
<b>G. Amman, Tours, l'histoire urbaine contemporaine.</b>	p.255
1. Amman au cœur des enjeux de la modernité et des défis du XXI <sup>o</sup> s.auxquels la Jordanie doit faire face. L'ambivalence de l'habitabilité des espaces moyen-orientaux.	p.255
<i>a) Le préalable au développement, la stabilité du régime.</i>	p.255
<i>b) Ingérer les dynamiques sociétales de la post-modernité avant même que les processus de la modernité ne soient achevés.</i>	p.257
• Les manifestations de la modernité et de la post-modernité de l'habitabilité de la Jordanie.	p.257
✓ <i>Des villes pour vivre et des routes pour s'y rendre, Amman : un centre tentaculaire.</i>	p.257
✓ <i>L'espace sanitaire, médical et social, Amman : centre suréquipé pour se soigner, s'éduquer et s'instruire.</i>	p.259
✓ <i>Une Métropole qui centre l'œkoumène national, s'impose comme pôle régional incontournable et trouve sa place dans le réseau des villes mondiales.</i>	p.261
• Des traditions complexes contraires aux orientations d'un système monde uniformisé.	p.270
✓ <i>L'aide financière internationale ne paye pas tout...</i>	p.270
✓ <i>Un modèle occidental d'Etat Nation difficilement transposable au monde arabe.</i>	p.272
✓ <i>L'ambivalence de la démocratisation dans le respect de l'identité arabo-musulmane.</i>	p.274
✓ <i>Le paradigme mondialiste ou l'exacerbation des tensions identitaires.</i>	p.276
✓ <i>Persistance des formes de socialités traditionnelles et émergence de socialités postmodernes.</i>	
<i>La dialectique tradition/modernité.</i>	p.281
• Conclusion.	p.285
2. Tours, de la grande ville à la métropole : de la concentration des hommes et des activités en « ville » à la décentration de l'habitat urbain depuis le milieu du XX <sup>o</sup> siècle.	p.293
<i>a) Du procès théorique...</i>	p.293
<i>b) À ses expressions tourangelles.</i>	p.296
• <i>Au niveau territorial.</i>	p.296
• <i>Au niveau de ses réseaux.</i>	p.305



• <i>Conclusion.</i>	p.309
<i>Conclusion.</i>	p.312
<b>Chapitre 2 : L'aménagement de la plaine des 2 Lions à Tours : la conception de l'habitat urbain à travers la représentation de l'action publique.</b>	p.315
<b><u>I. La Ville en ses projets.</u></b>	p.316
<b><u>II. Présentation et histoire du projet.</u></b>	p.318
<b><u>III. Le « Quartier des 2 Lions » : du projet urbain à la conception de la ville.</u></b>	p.320
<b>A. De la mixité à l'urbanité : choix politique et idéologie conceptuelle du « quartier des 2 Lions ».</b>	p.320
<b>B. De la double spatialité à la cospatialité du quartier, le projet « 2 Lions » : un commutateur.</b>	p.327
<b>C. Du « quartier » pensé au « projet » planifié, le projet urbain : un pari prospectif.</b>	p.328
1. L'institution de l'identité spatiale du quartier comme moyen de compenser l'incertitude et d'agir en la faveur de l'objectif « quartier vivant ».	p.330
2. L'aménagement zonal du « Quartier des 2 Lions » où la mise en place d'un critère pouvant contrevenir à l'urbanité souhaitée.	p.334
<b><u>IV. La communication territoriale autour des « 2 Lions », l'habitabilité en acte d'un espace prophétique.</u></b>	p.340
<b>A. Enjeux et nécessités de la représentation de l'image "quartier des 2 Lions".</b>	p.340
<b>B. L'appropriation : du sens figuré au sens propre.</b>	p.341
<b>C. L'image 2 Lions : synecdoque d'une intégration géographique plurielle.</b>	p.343
<i>Conclusion : De l'adaptabilité des procédures urbanistiques à la réalité sociétale urbaine. Quid du quartier depuis sa création ?</i>	p.352
<b>Chapitre 3. Du récit de vie à la performance politique des représentations, l'habiter en acte de l' « urbanaute » contemporain.</b>	p.367
<b><u>I. Les figures de la ville selon Emmanuel : du champ topographique et du champ topologique de l'habitabilité de son espace urbain.</u></b>	p.368
<b><u>II. L'identité socio-spatiale de Stéphane : de la revendication collective des valeurs de l'habitat urbain.</u></b>	p.371
<b><u>III. De l'adaptabilité de l'intentionnalité actorielle à la nouveauté d'un ailleurs et à l'étrangeté de l'autre, l'habitat hybride d'Isabelle, Hélène et Martial, français « expatriés » à Amman.</u></b>	p.375
<i>Conclusion</i>	p. 385

## **Chapitre 4 : L'habitabilité de l'espace urbain dans la politique informationnelle de la presse locale.**

p.387

**I. L'intercommunalité : rendre le territoire habitable à plusieurs.** p.389

**II. Stationner, se promener, circuler...l'habiter dans tous ses états.** p.395

**A. Place aux voitures !** p.397

**B. Moins de place pour la voiture mais des places pour nos voitures...** p.398

**C. Sans voitures, on étouffe !** p.402

**D. Se mouvoir seul ou ensemble...la voiture contre le bus.** p.407

**E. Le vélo à la ville...un combat d'avant garde ?** p.411

**F. La marche citadine : l'évolution accidentée des métriques pédestres dans l'espace urbain depuis l'ouverture de la ville à la voiture.** p.414

**III. Habiter c'est pouvoir travailler : l'enjeu de la polarisation des investisseurs et des consommateurs dans un contexte de compétition inter et intra métropolitaine.** p.420

**A. Du chapelet urbain au réseau de villes : l'axe ligérien.** p.421

**B. Devenir métropole !** p.424

**C. Les équipements commerciaux : une problématique métropolitaine, du critère d'attraction à l'enjeu d'urbanité, de l'enjeu de compétition métropolitaine à celui de la concurrence intra urbaine.** p.431

**IV. La nature patrimonialisée, les lieux théâtralisés, aux racines de l'appropriation de l'habitat urbain : l'identité spatiale individuelle et collective.** p.438

**A. De l'ajustement des représentations et pratiques actorielles aux temporalités de l'existence humaine et sociale : la valorisation patrimoniale de l'identité territoriale individuelle et collective dans un contexte de mondialisation.** p.438

**B. Les enjeux de la considération politique locale des préoccupations patrimoniales.** p.439

**C. L'exemplarité du cas tourangeau.** p.440

**1. Du végétal à l'art du jardin, de l'objet de l'épanouissement individuel à l'opérateur urbain.** p.441

**2. Des vieilles pierres en héritage à offrir en partage.** p.447

**3. Du croisement des enjeux environnementaux et patrimoniaux, le paysage ligérien, actant mondial d'une nouvelle religion œkoumène.** p.459

***a) La célébration collective de l'exemplarité paysagère ligérienne à travers la médiatisation de l'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'Unesco : figures et formes d'un rituel cérémoniel à la gloire de l'identité régionale.*** p.461

• « De pierres et d'hommes le long d'un fleuve », la sacralisation des fondements légendaires de l'identité ligérienne. p.461

• Paysage et communion œkoumène. p.463

***b) De l'institution d'un espace mythique comme objet de culte identitaire.*** p.465

***c) Conclusion : de la promotion de l'identité territoriale comme moteur de développement éthique de l'habitat commun.*** p.469

**4. Faire de la ville un décor de théâtre, à la clef : la reconnaissance d'une vie de qualité.** p.471

***a) L'embellissement de la ville : du principe territorial de la remise en cause de l'urbanisme moderne.*** p.471

- b) *Les objets d'ambiance comme moyens de sublimer la réalité et de concrétiser le mythe.* p.473
- c) *Les transformations paysagères de l'espace tourangeau.* p.475
- *Du plan lumière...* p.476
  - *et de l'ameublement urbain...* p.476
  - *à la ville jardin...* p.477
  - *et à la ville d'eau.* p.479

Conclusion : les politiques d'amélioration qualitatives de l'habitat face aux enjeux de l'accessibilité dans une logique de développement local. p.482

## **V. Habiter c'est être socialisé, l'espace urbain : espace de la politique interactorielle quotidienne.**

### **A. Du mythe de la Cité à l'espace commun : la problématique politique de l'habiter ensemble.**

1. Coprésence et contrat social. p.489
2. Coprésence et autovisibilité de l'habiter ensemble. p.490
3. De l'impossible transposition du modèle de la cité à l'espace urbain contemporain. p.491

### **B. Le champ normatif dans la mise en scène politique de l'habiter en société.**

1. Du jeu des sphères normatives dans, par et pour l'habiter : de la nécessité de considérer la volubilité et la contingence des comportements habitants pour appréhender les espaces d'actes. p.493
2. De la nécessité de repenser la coprésence dépendamment des évolutions anthropologiques de l'habitat et de l'habitat urbain en particulier. p.496

### **C. Figures actuelles de la coprésence.**

1. De la persistance de la ville comme espace communautaire... p.501
2. à l'institution de la ville comme espace des communautarismes. p.504
3. De la ville comme espace de solidarités intercommunautaires à la ville comme espace de tensions « tribales ». p.507
  - a) *La solidarité intercommunautaire dans le jeu démocratique : une figure équivoque du processus et du produit de l'entente civile. L'égoïsme, une valeur consubstantielle de la citoyenneté ? Le cas des relations entre valides et invalides.* p.509
  - b) *La structuration communautaire comme condition du processus de légitimation de droits communs et, du pouvoir des incivilités comme phénomène instigateur de reconnaissance politique. Les discriminations comme produits inhérents aux identifications communautaires. Le cas des relations entre nomades et sédentaires.* p.510

## **Conclusion de la 2<sup>ème</sup> Partie.**

# **3<sup>o</sup> Partie : De l'habitabilité à l'inhabitabilité des espaces résidentiels locatifs et sociaux modernes.**

## **Introduction**

## **Chapitre 1. Aux origines de l'empirie, la S.E.M.I.V.I.T. :**

<b>un acteur incontournable du développement urbain et de la politique de logement social tourangeaux des cinquante dernières années.</b>	p.535
<b><u>I. La S.E.M.I.V.I.T. : de la pierre et des personnes.</u></b>	p.538
<b><u>II. La S.E.M.I.V.I.T.: aperçu sur son mode général de fonctionnement.</u></b>	p.542
<b><u>III. Des unités d'habitation non H.L.M. mais qui en ont la forme et/ou qui leurs sont contigus. Etat des lieux des espaces résidentiels à caractère social tourangeaux gérés par la S.E.M.I.V.I.T.</u></b>	p.545
A. Les Rives du Cher.	p.546
B. La Bergeonnerie.	p.548
C. Europe.	p.549
D. Le Grand Sapaillé.	p.551
E. Louis Pergaud.	p.553
F. Le Champ Girault.	p.555
G. Les Fontaines.	p.557
H. Saint-François.	p.559
<b><u>IV. La population du parc H.L.M. dans des logements qui n'en ont pas le statut.</u></b>	p.562
<b><u>V. La logique d'attribution des logements « sociaux » ou les mécanismes du tri de la demande : les spécificités de l'accès au parc S.E.M.I.V.I.T..</u></b>	p.564

<b>Chapitre 2. Les espaces résidentiels de la S.E.M.I.V.I.T. : des espaces foncièrement habitables ?</b>	p.569
<b><u>I. Le logement : centre initiateur de la trajectoire de vie et révélateur social de celle-ci.</u></b>	p.571
<b><u>II. L'ajustement de la trajectoire résidentielle dans la diachronie de l'existence actorielle : de l'enjeu d'être mobile et immobile dans l'accomplissement de son parcours de vie.</u></b>	p.573
A. De la communauté sédentaire à l'individu nomade.	p.573
B. L'interaction de l'acteur et de la résidence dans la diachronie de l'existence : le parcours de vie.	p.575
C. La rotation dans le parc social : l'habiter en acte.	p.578
1. De l'enjeu d'être mobile dans l'œkoumène pour exister.	p.579
2. À l'enjeu d'une trajectoire de vie qui soit connectée au territoire de son identité.	p.582
<i>a) Une identité territoriale plurielle.</i>	p.582
<i>b) Des effets de cette identification territoriale sur les trajectoires résidentielles.</i>	p.585
D. La nostalgie et le projet de résidence, figures réflexives de l'immobilité subie : la problématique de l'accessibilité des ressources territoriales dans la diachronie de l'existence.	p.587
Conclusion : de la dimension arrangeante de l'espace urbain au regard des enjeux de l'habiter.	p.591

<b><u>III. A l'origine de la résidence dans l'habitat locatif et social,</u></b>	
<b><u>la précarité.</u></b>	p.595
<b>A. L'adaptabilité de la résidence locative et « sociale » à la précarité de l'existence diachronique.</b>	p.595
<b>B. Figures stéréotypiques de la précarité liée à la mobilité résidentielle.</b>	p.598
1. Rupture dans le parcours de vie et urgence de l'immobilisation résidentielle.	p.598
2. La contrainte budgétaire et ses implications en terme de mobilité et d'immobilité résidentielle.	p.601
<b>C. Le logement social : un ascenseur résidentiel...à pauvres ?</b>	p.604
<b>D. L'influence de la conjoncture économique sur les stratégies résidentielles des habitants du parc social , l'exacerbation de la précarité à travers les temporalités d'occupation des logements : du caractère temporaire au caractère permanent de l'immobilisation résidentielle.</b>	p.610
1. Un renouvellement de population affaibli, des séjours plus longs.	p.610
2. Des stratégies opportunistes : les trajectoires résidentielles internes au parc locatif et social.	p.615
<b>E. L'orientation du « choix » du lieu de résidence liée à la réalité matérielle et à la gestion immobilière du parc locatif et social : la liberté d'habiter dans la contrainte du marché.</b>	p.618
Conclusion. La nécessité de relativiser l'évaluation de la demande en logement locatif et social au regard du parc social lui même.	p.620
<b><u>III. Centralité et habitabilité de l'espace : de la résolution du problème de l'accessibilité des ressources spatiales ?</u></b>	p.624
<b>A. Positions S.E.M.I.V.I.T. et centralités : une réalité objectivable ?</b>	p.625
1. La réalité matérielle de la centralité plurielle des unités résidentielles d'habitation de la Sémivit dans l'œkoumène.	p.625
2. Positions S.E.M.I.V.I.T. et centralités : une réalité consensuelle de leur habitabilité ?	p.628
<i>a) Les Rives du Cher : « au cœur du centre de l'agglomération ».</i>	p.630
<i>b) La Bergeonnerie : « c'est un bon quartier ».</i>	p.632
<i>c) Europe : « c'est vrai que je suis bien là où j'habite ».</i>	p.633
<i>d) Le Grand Sapaillé : « C'est génial mais bon c'est vrai aussi que (...), ici le soir c'est un peu mort ».</i>	p.634
<i>e) Louis Pergaud : « ça fait pas trop ville tout en y étant très près ».</i>	p.635
<i>f) Champ Girault : « c'est bien placé, c'est en centre-ville, on est rapidement près de tout ».</i>	p.636
<i>g) Les Fontaines : « une petite ville dans une grande ville »</i>	p.637
<i>h) Saint François : « ici, de St François, tout est accessible, on est proche de tout, alors la campagne ! »</i>	p.642
<b>B. Les exceptions qui confirment la règle de l'accessibilité : limites et insuffisances du pouvoir de la centralité des positions Sémivit.</b>	p.644
Conclusion : Au-delà la dimension foncière de l'habitabilité de l'espace.	p.649
 <b>Chapitre 3. L'interspatialité dans les unités résidentielles d'habitation collectives, et modernes : la clé de leur « inhabitabilité » ?</b>	 p.660

<b><u>I. Proxémie et habitabilité de l'espace : les principes fondamentaux de la pratique et de l'interaction spatiale et sociale instituant l'être au monde.</u></b>	p.662
<b>A. Des « distances » et des « coquilles de l'homme » : les bases théoriques de la proxémie.</b>	p.662
<b>B. Mise à l'épreuve empirique des logiques proxémiques, l'habitabilité d'une autre espèce d'espace : l'internat de Marmoutier ou, quand le moi est assujéti au groupe !</b>	p.670
1. Mise en situation de l'habiter l'internat : un lundi soir à Marmoutier !	p.672
2. Quand la position, le nombre et la nature des parois conditionnent à l'internat l'efficace du contrôle du Moi !	p.677
3. Quand la position, le nombre et la nature des parois dans l'espace de Marmoutier s'opposent à l'application des règles de convenance et d'usage.	p.691
Conclusion : Confinement des corps et formatage des esprits.	p.693
<b><u>II. De l'ouverture au dehors et à l'autre à l'intrusion du dehors et de l'autre : les logiques contradictoires de l'habitabilité du logement dans les Grands Ensembles d'habitation de la Sémivit.</u></b>	p.705
<b>A. L'immeuble du parc locatif et social, une habitation collective ni totalement privée, ni vraiment publique : le problème des normes d'usages « légitimes » des parties communes.</b>	p.708
1. Habiter à plusieurs tout en ayant un chez-soi...	p.708
2. Les parties communes : l'hybridation des logiques d'action dans un espace de mise en relation des contraires.	p.709
3. Les parties communes, un pont entre l'espace privé et l'espace public sujet à des confrontations d'usages.	p.710
4. Quand la jouissance individuelle des parties communes remet en cause leur usage « légitime » : les expressions stéréotypiques et inédites de l'incivilité dans les grands ensembles.	p.714
<b>B. L'immeuble, territoire d'une vie pour les uns et habitat provisoire pour les autres : le mythe de l'unité de voisinage comme espace de socialité vertueuse.</b>	p.720
1. Contre les idées reçues...	p.720
2. Le renouvellement de population : de l'ouverture béante de l'immeuble à la nouveauté.	p.723
a) <i>Un sol communicationnel mouvant : un frein à l'interconnaissance ?</i>	p.723
b) <i>Le dénigrement de la jeunesse pour dénoncer l'impossibilité de faire de l'immeuble son espace personnel, la référence au passé pour se protéger du présent menaçant.</i>	p.727
3. Quand le locataire enraciné opère lui même un contrôle « légitime » sur la collectivité : les manifestations invisibles de la privatisation de l'espace commun.	p.733
Conclusion . <i>Assemblages et dissensions relationnels : de l'ouverture et de la fermeture radicales du résident dans ses rapports de voisinage.</i>	p.735
<b>C. La perméabilité des parois des logements des ensembles modernes : quand le dehors et l'autre s'immiscent au dedans, quand le dedans et l'ego débordent au dehors.</b>	p.739
1. Par delà mes fenêtres, le monde extérieur ! : l'équilibre d'une ouverture conditionnant l'habitabilité du logement et partant l'épanouissement du Moi en son logement.	p.739
a) <i>S'ouvrir au monde sensible depuis son logement : le bien fondé des préceptes hygiénistes</i>	

<i>et philanthropiques du Mouvement International d'Art Moderne, initiateur de la conception des Grands Ensembles d'habitation.</i>	p.739
• Voir au dehors, avoir de l'horizon ! L'extraversion sensible du Moi en son logement comme condition de son bien être au monde.	p.739
✓ <i>Loger en hauteur ou comment prendre de la hauteur sur les choses du monde...</i>	p.740
✓ <i>De la lumière pour ensoleiller l'existence.</i>	p.741
✓ <i>Une échappée du Moi dans la nature.</i>	p.741
✓ <i>Des couleurs pour égayer le quotidien, pour rehausser l'apparence de son être.</i>	p.742
• Des ensembles, des immeubles et des logements au potentiel inégal.	p.743
• Se tenir à l'écoute des requêtes des locataires en la matière ?	p.744
b) <i>Voir au dehors, une vie sociale par procuration !</i>	p.745
c) <i>Demeurer à l'abri du dehors, s'isoler du monde : la déficience technique des grands ensembles d'habitation.</i>	p.747
• Des parois extérieures perméables aux menaces de l'univers physique et urbain.	p.748
• Des limites extérieures non étanches à l'autre.	p.750
2. De l'impossibilité d'être chez soi, de ne se retrouver qu'entre soi : perméabilité des murs intérieurs des logements et interpénétration des espaces privés.	p.751
a) <i>L'intrusion de l'autre chez soi et du Moi chez l'autre : la promiscuité ou l'absence d'espace de l'intimité.</i>	p.752
b) <i>De l'incompatibilité croissante de ces logements avec les dynamiques sociales et modes de vie contemporains.</i>	p.755
c) <i>Entrer en contact pour garder ses distances ! Les logiques relationnelles consubstantielles de la promiscuité : de l'évitement au conflit.</i>	p.756
Conclusion. De la prédisposition des immeubles modernes aux conflits interpersonnels en général intergénérationnels en particulier : le leurre de la mixité sociale.	p.760
<b>D. La personnalisation du chez soi : un registre d'action incompatible avec la réalité de la résidence dans le parc locatif et social.</b>	p.774
1. Investir dans son logement pour en faire un chez-soi : les limites imputables à la réalité de la résidence locative et sociale.	p.774
2. Des standards de fonctionnalité obsolètes auxquels se conformer.	p.777
3. Des normes décoratives à inventer ?	p.781
Conclusion. Messages à destination des bailleurs sociaux : pour une prise en considération des enjeux de l'habiter !	p.784
<b><u>II. La publicisation de l'espace privé à travers la plainte : de la difficulté du Moi à être au monde !</u></b>	p.785
<b>A. Refuser de partager et/ou de voir changer son habitat : un caprice d'enfant gâté par la vie ?</b>	p.785
<b>B. Les conditions d'émergence de la plainte dans l'habitat social.</b>	p.789
<b>C. Publicisation de l'espace privé et légitimité.</b>	p.791
<b>D. Quand un locataire du parc social écrit à son bailleur pour se plaindre et porter plainte : un phénomène symptomatique de la reconnaissance officielle de l'inhabitabilité de ces habitations ?</b>	p.795
1. Figures discursives et codes rhétoriques de la plainte : le rituel épistolaire.	p.797
a) <i>Le récit détaillé des faits.</i>	p.799
b) <i>L'estimation du préjudice : les « grandeurs » de légitimation de la plainte.</i>	p.801
• Le décalage entre les mots qui désignent la plainte et ceux qui qualifient son ressenti.	p.802
• La fréquence, la durabilité du trouble et l'inégalisation des temporalités individuelles comme pourvoyeurs de légitimité de la plainte dans l'habitat.	p.803
• La stérilité de la conciliation interpersonnelle.	p.804
• Faire de ma plainte un problème d'intérêt général.	p.805

•	Moi comme Victime, l'Autre comme coupable.	p.806
•	L'Intégrité du Moi, une valeur de légitimation universelle : de la sensibilité à la sensiblerie.	p.807
•	Doute de l'avenir et crainte de ne plus pouvoir dominer son territoire.	p.808
c)	<i>Des témoins pour corroborer mes dires.</i>	p.810
d)	<i>Des preuves pour accorder à ma plainte sa véracité.</i>	p.811
2.	De la plainte recevable à la plainte abusive.	p.813
a)	<i>Quand la loi contraint le locataire à servir de médiateur.</i>	p.813
b)	<i>Les conditions de recevabilité de la plainte : de la lecture objective à la lecture subjective de la plainte par le bailleur.</i>	p.814
c)	<i>Un exemple de plainte abusive, l'égotisme en acte : quand la plainte se retourne contre le plaignant, le revers de l'activité réflexive égocentrée.</i>	p.816
•	Des détails pour écrire son histoire, de la vérité à l'invraisemblance !	p.816
•	Exagérer l'invraisemblable : un révélateur de la plainte pathologique comme refus de la réalité qui s'impose au Moi.	p.819
•	La propension des logements des Grands Ensembles à produire des personnalités paranoïaques ?	p.823
3.	Plaintes insolubles, plaintes gratuites : quand l'incompétence légale du bailleur à assurer aux locataires la jouissance paisible de leurs logements se révèle par les plaintes.	p.825
a)	<i>Quand l'inhabitabilité du logement met le bailleur au dépourvu : chronologie d'une plainte insoluble, Odette vs Alain, l'impossible entente.</i>	p.827
b)	<i>Un exemple de plainte gratuite : quand le locataire se lamente de tout, de rien, seulement pour être plaint.</i>	p.833

*Conclusion : Se plaindre dans le vide.* p.836

**Conclusion de la 3<sup>o</sup> partie.** p.838

**Conclusion Générale. L'hôtel : le logement du nomade post-moderne dans l'oekoumène planétaire ?** p.843

**Bibliographie** p.857

**Table des Illustrations** p.868

**Table des Matières** p.875

**Résumé** p.888



## Résumé

S'inscrivant dans la perspective d'une recherche d'anthropo-géographie, fidèle à bien des égards, tant philosophiquement que dans sa mise en œuvre expérimentale, à la conception de la géographie d'Eric Dardel, ce travail rend compte de la nécessité d'appréhender la Géographie comme la science de l'habiter en analysant pour ce faire, à partir de l'exploitation d'un matériau empirique complexe et représentatif, les conditions fondamentales de l'habitabilité de l'espace. S'appuyant en particulier sur les travaux récemment publiés de Georges Hubert de Radkowski portant sur l'anthropologie de l'habitat et sur les énoncés husserliens et habermassiens relatifs au Monde Vécu, ce travail, géographique de fonds en comble, propose et met à l'épreuve une définition de l'habiter visant à détacher cette notion des représentations que nos sociétés sédentaires et occidentales lui ont assigné, en associant de manière restrictive l'habitat à l'espace du logement stricto-sensu. Abordant l'habitabilité de l'espace, qu'il s'agisse de l'espace mondial, de l'Etat (la France, la Jordanie), du pays (le désert du Wadi Rum, la Touraine...) de la ville (Tours, Amman), de leurs « quartiers », de certaines de leurs habitations (Grands Ensembles, internat, hôtel), des espaces domestiques à proprement parler (la tente, l'appartement, la maison) et de l'espace du Moi en général, mais surtout dans leurs nécessaires interactions mutuelles, cette recherche restitue les phénomènes matériels, immatériels et idéels de l'habiter dépendamment de ce qui les fonde : la dialogie société /espace, et toujours dépendamment de celle-ci, le rapport individu /espace dans lesquels, par lesquels et pour lesquels ces actes d'habiter se manifestent dans la totalité de la durée de l'existence comme dans la synchronie de celle-ci. Se focalisant aussi bien sur le décryptage des logiques sociétales historiques et contemporaines que sur l'étude de certains actes parfois anodins mais néanmoins rituels pourvoyant à la constitution des espaces d'habitat des sociétés humaines dans leur ensemble et dans leurs relations comme des groupes ou des individus qui en sont les membres « cohabitants », la démarche animant ce travail est tout autant heuristique que politique. Elle participe de l'institution d'une Géographie ni individualiste ni spatialiste s'inscrivant dans le procès de civilisation si ce n'est post-moderne, en tout cas post-productiviste, censée renouveler les enjeux de développement des sociétés humaines présentes sur Terre et partant le bien être essentiel de ceux qui, ensemble, l'habitent.

**Mots clés :** « Géographicité », « Lebenswelt », « Dasein », être au monde, intentionnalité, œkoumène, résidence, logement, habiter, habitat, habitation, sédentarité, nomadisme, mobilité, immobilité, identité, Moi, Monde, espace urbain, aménagement urbain, métropolisation, mondialisation, interspatialité, coprésence, ressources spatiales, accessibilité, habitat hybride, « cité », « quartier », trajectoire résidentielle, précarité, nostalgie, projet, ouverture, repli, proxémie, société, individu, communauté, sujet, individualisme, communautarisme, privatisation de l'espace public, publicisation de l'espace privé, inhabitalité de l'espace, plainte, valeurs, normes, usages.